

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assembla federale

Assamblea federala



I/2009

1421/4067

Résumé des délibérations

Deuxième partie

Session de printemps 2009

7e session de la 48e législature
du lundi 2 au vendredi 20 mars 2009

Séances du Conseil national:

2, 3, 4 (II), 5, 9, 10, 11 (II), 12, 16, 17, 18 (II), 19 (II) et 20 mars (17 séances)

Séances du Conseil des Etats:

2, 3, 4, 5, 9, 10, 11 (II), 12, 16, 17, 18, 19 (II) et 20 mars (14 séances)

Séance de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies):

18 mars

Le résumé des délibérations est publié après chaque session. Il renseigne sur l'état des affaires en cours de traitement dans les conseils législatifs ou liquidées pendant la session. Ce périodique comprend deux parties. La première contient un aperçu général de tous les objets ainsi que des informations détaillées sur les objets du Conseil fédéral. La deuxième partie contient une liste alphabétique des interventions parlementaires, des informations détaillées sur ces interventions (texte, proposition du Conseil fédéral et décision) ainsi qu'une liste des questions avec mention de leur liquidation.

Table des matières

Aperçu général	3
Interventions personnelles	55
Questions	448

Abréviations

CE	Conseil des Etats
CN	Conseil national
Ip.	Interpellation
Ip.u.	Interpellation urgente
Mo.	Motion
Po.	Postulat
Q	Question
QU	Question urgente

Groupes

CEg	Groupe PDC/PEV/PVL
G	Groupe écologiste
RL	Groupe libéral-radical
S	Groupe socialiste
V	Groupe de l'Union démocratique du Centre

Commissions

CAJ	Commission des affaires juridiques
CCP	Commission des constructions publiques
CdF	Commission des finances
CdG	Commission de gestion
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances
CIP	Commission des institutions politiques

CPE	Commission de politique extérieure
CPS	Commission de la politique de sécurité
CSEC	Commission de la science, de l'éducation de la culture
CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
CTT	Commission des transports et des communications

Délégations et commissions communes

AELE/PE	Délégation AELE / Parlement européen
APF	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
CGra	Commission des grâces
CJ	Commission judiciaire
CRed	Commission de rédaction
DA	Délégation administrative
DéICdG	Délégation des commissions de gestion
DF	Délégation des finances
DCE	Délégation auprès du Conseil de l'Europe
DSN	Délégation de surveillance des NLFA
OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
OTAN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (membre associé)
RehaKo	Commission de réhabilitation
UIP	Délégation auprès de l'Union interparlementaire

Présentation du titre des objets

N	07.3214	é	Mo.	Schmid Carlo	Révision de la LRTV
			Auteur		
			Titre de l'objet		
			Type d'intervention		
			Premier conseil chargé de l'examen		
			Numéro d'objet (année, numéro d'ordre)		
Etat de l'objet :					
E examiné par le Conseil des Etats					
N examiné par le Conseil national					
NE ou EN examiné par les deux conseils					
• a fait l'objet d'un examen pendant la session					
* nouvel objet					
x liquidé					
+ décidé de donner suite à l'initiative parlementaire ou cantonale					

Les informations qui se trouvent dans le *Résumé des délibérations* sont également disponibles sur Internet (www.parlament.ch), dans la banque de données "Curia Vista".

Les textes des interventions qui étaient imprimés dans la deuxième partie jusqu'à la session d'hiver 2006 y figurent aussi.

Editeur :	Services du Parlement 3003 Berne Tél. 031/322 97 04 Fax 031/322 78 04	Distribution :	OFCL, Diffusion publications 3003 Berne Tél. 031/325 50 50 Fax 031/325 50 58
------------------	--	-----------------------	---

Aperçu général

Interventions personnelles

Conseil national

Motions adoptées par le Conseil des Etats

- E 04.3655 é Mo.**
Conseil des Etats. Modification de la loi sur la TVA(Hess)
- x 05.3813 é Mo.**
Conseil des Etats. Instructions des autorités chargées de percevoir la TVA. Feu vert à donner par le chef du DFF(Frick)
- E 07.3160 é Mo.**
Conseil des Etats. Lutter contre la désolidarisation dans l'assurance-maladie, due à la création de caisses bon marché(Frick)
- E 07.3163 é Mo.**
Conseil des Etats. Base légale pour la surveillance des organisations d'aide au suicide(Stadler)
- E 07.3168 é Mo.**
Conseil des Etats. Médecines complémentaires dans l'assurance de base. Evaluation(Forster)
- x 07.3590 é Mo.**
Conseil des Etats. Dangers naturels. Stratégie visant à garantir la sécurité à long terme(Stadler)
- E 07.3607 é Mo.**
Conseil des Etats. Simplification de la fiscalité des personnes physiques((Pfisterer Thomas) Schiesser)
- E 07.3856 é Mo.**
Conseil des Etats. Droit des cartels. Equilibrer le dispositif des sanctions et le rendre plus efficace(Schweiger)
- E 08.3061 é Mo.**
Conseil des Etats. Améliorer la sécurité routière face aux poids lourds qui empruntent les cols alpins(Imobersdorf)
- E 08.3062 é Mo.**
Conseil des Etats. Surveillance plus efficace des denrées alimentaires et des produits(Germann)
- E 08.3083 é Mo.**
Conseil des Etats. Autoriser le transport d'énergie thermique provenant d'exploitations agricoles vers les zones à bâtir(Luginbühl)
- E 08.3100 é Mo.**
Conseil des Etats. Stratégie nationale de lutte contre la criminalité par Internet(Burkhalter)
- E 08.3138 é Mo.**
Conseil des Etats. Lignes à haute tension(Fournier)
- E 08.3239 é Mo.**
Conseil des Etats. Financement dans le cadre des groupes. Suppression des entraves fiscales(CER-CE)
- E 08.3240 é Mo.**
Conseil des Etats. Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnisations fondées sur les droits de voisinage(CEATE-CE)
- E 08.3319 é Mo.**
Conseil des Etats. Renforcer la compétitivité du secteur agroalimentaire et du pôle suisse de recherche et d'innovation(Bieri)
- x 08.3321 é Mo.**
Conseil des Etats. Interdiction des bombes à sous-munitions(Maury Pasquier)
Voir objet 08.3308 Mo. Hiltbold
- x 08.3444 é Mo.**
Conseil des Etats. Consensus de Dublin(CPS-CE (05.452))
- E 08.3450 é Mo.**
Conseil des Etats. Pour une fiscalité équitable des frais de formation et de perfectionnement(CER-CE)
- E 08.3519 é Mo.**
Conseil des Etats. Modifier la loi sur la transplantation(Maury Pasquier)
- E 08.3544 é Mo.**
Conseil des Etats. Mise à jour de la LIFD(Leumann)
- E 08.3545 é Mo.**
Conseil des Etats. Nouvelle tarification des sillons ferroviaires(Büttiker)
- x 08.3570 é Mo.**
Conseil des Etats. Stratégie dynamique dans la rénovation énergétique des bâtiments(Sommaruga Simonetta)
- E 08.3587 é Mo.**
Conseil des Etats. Loi sur la surveillance de la révision. Simplifications pour les PME(Büttiker)
- E 08.3588 é Mo.**
Conseil des Etats. Impôt fédéral direct. Institution d'un barème "enfant"(Schwallier)
Voir objet 08.3585 Mo. Meier-Schatz
- E 08.3589 é Mo.**
Conseil des Etats. Droit d'auteur. Moins de procès, davantage d'argent pour les ayants droit(Stadler)
- E 08.3753 é Mo.**
Conseil des Etats. Compensation plus fréquente de la progression à froid(CER-CE)
- x 08.3762 é Mo.**
Conseil des Etats. Pas d'abaissement de la limite du monopole avant le débat sur la révision de la loi sur la poste(CTT-CE)

Interventions des groupes

- * **09.3023 n lp.**
Groupe BD. Actifs toxiques d'UBS transférés à la BNS: réduction du montant des actifs
- * **09.3029 n Mo.**
Groupe BD. Restaurer la confiance dans la place financière suisse
- x* 09.3043 n lp.u.**
Groupe BD. Crise bancaire. Définir d'urgence une stratégie
- * **09.3326 n Mo.**
Groupe BD. Révision de la loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale
- x 05.3643 n Mo.**
Groupe CEG. Renforcer la formation continue

- x **05.3797 n Mo.**
Groupe CEG. Intégrer l'objectif de la taxation du consommateur final dans la loi sur la TVA
- x **06.3302 n Mo.**
Groupe CEG. Garantir le service universel en veillant à ce que Swisscom reste en mains suisses
Voir objet 06.3306 Mo. Escher
- x **06.3556 n Mo.**
Groupe CEG. Une stratégie pour les technologies de l'information
- x **06.3715 n Po.**
Groupe CEG. Lutter contre la cherté des prix en Suisse et contre la forte densité réglementaire
Voir objet 06.3798 Po. Stähelin
- x **06.3746 n Mo.**
Groupe CEG. Moratoire des négociations dans le domaine fiscal. Pas d'ingérence de Bruxelles dans la souveraineté des cantons
- x **07.3026 n Po.**
Groupe CEG. Développer le principe du parking-relais
- x **07.3027 n Mo.**
Groupe CEG. Consommation d'électricité en mode veille. Supprimer les pertes d'énergie
- x **07.3028 n Mo.**
Groupe CEG. Interdire la vente des appareils énergivores
- x **07.3029 n Mo.**
Groupe CEG. Etiquettes Energie obligatoires
- x **07.3030 n Mo.**
Groupe CEG. Organisation environnementale de l'ONU
- NE **07.3031 n Mo.**
Groupe CEG. Incitations fiscales pour améliorer l'efficacité énergétique
- 08.3111 n Mo.**
Groupe CEG. Maintenir la place suisse dans les cinq premières
- 08.3565 n Ip.**
Groupe CEG. Promotion des sciences naturelles et de la technique
- N **08.3968 n Mo.**
Groupe CEG. Renforcer l'emploi, les PME, l'économie d'exportation et le pouvoir d'achat
Voir objet 08.4043 Mo. David
- x* **09.3037 n Ip.u.**
Groupe CEG. Création d'un groupe de travail pour défendre le secret bancaire
- x* **09.3038 n Ip.u.**
Groupe CEG. Création d'une cellule spéciale chargée de suivre les procédures aux Etats-Unis
- x* **09.3039 n Ip.u.**
Groupe CEG. Accélération des procédures d'assistance administrative et d'entraide judiciaire
- x* **09.3040 n Ip.u.**
Groupe CEG. Etat de la place financière suisse
Voir objet 09.3032 Ip.u. Frick
- x* **09.3041 n Ip.u.**
Groupe CEG. Le Conseil fédéral doit réexaminer les erreurs commises et établir la transparence
- * **09.3147 n Mo.**
Groupe CEG. Secret bancaire. Lutter à armes égales
- * **09.3150 n Mo.**
Groupe CEG. Combattre la hausse des primes de l'assurance obligatoire des soins
- x **04.3468 n Mo.**
Groupe G. Naturalisations. Harmoniser les délais
- x **04.3707 n Mo.**
Groupe G. Plans directeurs cantonaux. Garantie de qualité
- x **04.3791 n Mo.**
Groupe G. Loi contre la discrimination raciale dans le monde du travail
- x **05.3089 n Mo.**
Groupe G. Réduire les zones à bâtir surdimensionnées
- x **05.3092 n Mo.**
Groupe G. Renforcement de l'Office fédéral du développement territorial
- x **05.3328 n Mo.**
Groupe G. Programme d'action pour la réduction des particules fines nocives pour la santé
- x **05.3586 n Mo.**
Groupe G. Limiter et supprimer les risques liés aux catastrophes naturelles
- x **05.3826 n Mo.**
Groupe G. Transfert des marchandises de la route au rail
- x **07.3008 n Mo.**
Groupe G. CO2. Instaurer rapidement une taxe d'incitation sur les carburants
- x **07.3238 n Mo.**
Groupe G. Mesures d'urgence pour améliorer l'efficacité énergétique des appareils
- 07.3317 n Mo.**
Groupe G. Un moratoire pour les agrocarburants
- 07.3523 n Mo.**
Groupe G. Mise en oeuvre de l'initiative des Alpes
- 07.3564 n Po.**
Groupe G. Extension de la taxe sur le CO2 aux émissions grises
- 07.3662 n Ip.**
Groupe G. Personnes déplacées pour des raisons environnementales. Statut de réfugié
- 07.3663 n Ip.**
Groupe G. Conseil scientifique sur les problèmes d'environnement et de développement à l'échelle mondiale
- 07.3740 n Ip.**
Groupe G. Réduction des émissions de CO2. Marché des certificats
- 07.3742 n Po.**
Groupe G. Différents modèles pour la protection du climat
- 07.3791 n Mo.**
Groupe G. Réchauffement planétaire de 2 degrés au maximum
- 08.3088 n Ip.**
Groupe G. Tibet. Le Conseil fédéral et le CIO doivent agir sans délai

- 08.3211 n Po.**
Groupe G. Avantages et inconvénients d'une coopération ou d'une fusion entre CFF Cargo et BLS Cargo
- 08.3212 n Po.**
Groupe G. CFF Cargo. Importance du maintien des emplois dans les régions
- 08.3728 n Po.**
Groupe G. Tarifs CFF attrayants pour tous
- x **08.3813 n Mo.**
Groupe G. Recrutement d'étrangers au sein de l'administration fédérale
- x **08.3814 n Po.**
Groupe G. Intégration des personnes issues de l'immigration dans les commissions extraparlimentaires
- 08.3815 n Po.**
Groupe G. Introduction des curriculum vitae anonymes lors du recrutement par la Confédération
- 08.3816 n Po.**
Groupe G. Enseignement de la langue maternelle pour les enfants allophones
- x **08.3817 n Po.**
Groupe G. Cours de langue pour migrants durant les heures de travail
- x **08.3887 n Mo.**
Groupe G. Réalisation anticipée et financement de projets prêts à être construits, maintien de la valeur et mesures antibruit
- x **08.3894 n Mo.**
Groupe G. Soutien à l'assainissement énergétique des entreprises
- x **08.3941 n Mo.**
Groupe G. Pour une politique conjoncturelle rapide, intense et pertinente
- x **08.3942 n Mo.**
Groupe G. Remplacer les chauffages électriques. Une mesure au service de la relance économique et de l'environnement
- x **08.3943 n Mo.**
Groupe G. Améliorer la protection contre les crues et la renaturation
- x **08.3945 n Po.**
Groupe G. Assainissement énergétique des bâtiments. Coordination des contributions financières
- x **08.3986 n Mo.**
Groupe G. Réduction des primes d'assurance-maladie
- x **08.3996 n Mo.**
Groupe G. Création d'emplois pour les chômeurs de longue durée et les jeunes
- x **08.3997 n Mo.**
Groupe G. Chômeurs. Augmentation du nombre d'indemnités journalières
- x **08.3998 n Mo.**
Groupe G. Accueil extrafamilial pour enfants
- x **08.3999 n Mo.**
Groupe G. Augmentation du montant des allocations pour enfants
- 08.4015 n Mo.**
Groupe G. Subventions pour les zones 30 et les zones de rencontre
- x **08.4016 n Mo.**
Groupe G. Financement anticipé des projets en faveur de la mobilité douce
- x* **09.3042 n Ip.u.**
Groupe G. Le Conseil fédéral et la crise UBS
- * **09.3130 n Mo.**
Groupe G. Navettes de marchandises. Encourager financièrement les investissements
- * **09.3290 n Mo.**
Groupe G. Entreprises: promotion des initiatives écologiques et novatrices
- * **09.3297 n Po.**
Groupe G. Programme conjoncturel. Conséquences du point de vue de l'égalité des sexes
- * **09.3337 n Mo.**
Groupe G. Egalité des salaires. Contrôler les entreprises obtenant des mandats en rapport avec la stabilisation de la conjoncture
- x **05.3259 n Mo.**
Groupe RL. Marge de manoeuvre économique pour les EPF
- x **06.3045 n Mo.**
Groupe RL. Encourager le recours aux partenariats privé-public
- x **06.3258 n Mo.**
Groupe RL. Incitations à prolonger la vie professionnelle
Voir objet 06.3284 Mo. Heberlein
- x **06.3271 n Mo.**
Groupe RL. Pilier 3c destiné à financer les soins des personnes âgées
Voir objet 06.3274 Mo. Forster
- x **06.3442 n Po.**
Groupe RL. Optimiser l'efficacité du frein à l'endettement par une règle complémentaire
- x **06.3650 n Mo.**
Groupe RL. Mesures contre les mariages forcés ou arrangés
Voir objet 06.3658 Mo. Heberlein
- 07.3298 n Mo.**
Groupe RL. Accord de libre-échange avec les Etats-Unis d'Amérique. Une deuxième chance à saisir
Voir objet 07.3301 Mo. Briner
- 07.3334 n Ip.**
Groupe RL. Surveillance du Ministère public de la Confédération
- 07.3351 n Po.**
Groupe RL. Assouplissement de l'âge de la retraite. Introduction d'une rente complémentaire dans le cadre d'un système à trois échelons
Voir objet 07.3325 Po. Heberlein
- N **07.3582 n Mo.**
Groupe RL. Mise en place d'un parc d'innovation suisse
- 07.3583 n Po.**
Groupe RL. Réduction des émissions de CO2. Imposer la consommation plutôt que les véhicules

- 08.3376 n Mo.**
Groupe RL. Formation d'universitaires étrangers. Tirer profit en Suisse des investissements consentis
- 08.3497 n Ip.**
Groupe RL. Stratégie du Conseil fédéral concernant l'extension des capacités de médiation de la Suisse
 Voir objet 08.3487 Ip. Briner
- x **08.3808 n Mo.**
Groupe RL. Suspendre temporairement l'augmentation des redevances de la SSR
- 08.3809 n Ip.**
Groupe RL. Circuler de nuit et le dimanche: traitement égal des entreprises postales
- 08.3843 n Mo.**
Groupe RL. Promouvoir le déploiement efficace de la fibre optique et garantir la concurrence
- N **08.3844 n Mo.**
Groupe RL. Renforcer la propriété. Eviter de pénaliser la constitution de capital propre
- N **08.3853 n Mo.**
Groupe RL. Renforcer la recherche suisse par le biais d'allègements fiscaux
- N **08.3854 n Mo.**
Groupe RL. Un Etat allégé par une simplification du système fiscal
- x* **09.3034 n Ip.u.**
Groupe RL. La FINMA doit pouvoir compter sur toutes les compétences nécessaires à ses activités
- x* **09.3044 n Ip.u.**
Groupe RL. Fournir des liquidités au marché interbancaire grâce à la titrisation d'hypothèques
- * **09.3056 n Mo.**
Groupe RL. Accélérer l'entraide administrative et judiciaire
- * **09.3082 n Mo.**
Groupe RL. Pilier 3a. Renforcer la responsabilité individuelle en matière de prévoyance vieillesse
- * **09.3083 n Mo.**
Groupe RL. Contrats d'approvisionnement électrique avec l'étranger. Préserver la compétitivité de nos entreprises
- * **09.3140 n Po.**
Groupe RL. Impôt à la source ou entraide administrative étendue
- * **09.3141 n Mo.**
Groupe RL. Plan visant à renforcer la place financière suisse
- * **09.3142 n Mo.**
Groupe RL. Renforcer la propriété, économiser l'énergie, diminuer la valeur locative
- x **05.3117 n Mo.**
Groupe S. Pouvoir d'achat et prix (3). Faire bénéficier les consommateurs du niveau de protection européen
- x **05.3118 n Mo.**
Groupe S. Pouvoir d'achat et prix 4. Pour la mise en place d'un indice du coût de la vie
- x **05.3331 n Mo.**
Groupe S. Droits des actionnaires. Favoriser la pérennité de l'entreprise en séparant les pouvoirs au sommet de l'entreprise
- x **05.3332 n Mo.**
Groupe S. Plus de droits pour les actionnaires. Limitation du nombre et de la durée des mandats dans les conseils d'administration
- x **05.3333 n Mo.**
Groupe S. Plus de démocratie dans les assemblées générales des sociétés anonymes. Introduction du vote par Internet
- x **05.3334 n Mo.**
Groupe S. Droits des actionnaires. Prévoir une procédure accélérée pour les plaintes des actionnaires
- x **05.3335 n Mo.**
Groupe S. Droits des actionnaires. Prévoir une nouvelle disposition législative permettant de révoquer le conseil d'administration
- x **05.3511 n Mo.**
Groupe S. Exportations de matériel de guerre. Mettre fin au soutien de l'Etat
- x **05.3512 n Po.**
Groupe S. Traité sur le commerce de l'armement (Projet)
 Voir objet 05.3657 Po. Gentil
- x **05.3513 n Mo.**
Groupe S. Suspendre les exportations de matériel de guerre vers le Proche-Orient
- x **05.3535 n Mo.**
Groupe S. Pas d'exportation de matériel de guerre vers l'Irak, le Pakistan, l'Inde et la Corée du Sud
 Voir objet 05.3604 Mo. Béguelin
- x **05.3536 n Po.**
Groupe S. Déclarations de non-réexportation. Renforcer les contrôles
- x **05.3537 n Po.**
Groupe S. Liquidation de matériel de l'armée. Contrôle politique
- x **06.3286 n Po.**
Groupe S. Politique européenne. Sécurité sociale et protection des salariés
- x **06.3288 n Po.**
Groupe S. Renforcement de la démocratie directe en cas d'adhésion à l'UE
- x **06.3290 n Mo.**
Groupe S. Accord-cadre avec l'UE pour des opérations de paix
- x **06.3291 n Mo.**
Groupe S. Ouverture du marché pour les prestataires de services destinés aux entreprises et les prestataires de services financiers
- x **06.3641 n Mo.**
Groupe S. Equilibre entre les dépenses et les recettes dans le plan financier
- x **06.3720 n Mo.**
Groupe S. LPP. Renoncer à abaisser le taux de conversion

- x **06.3721 n Mo.**
Groupe S. Legal quote. Appliquer la loi
- x **06.3731 n Mo.**
Groupe S. Utiliser des indices reconnus pour le calcul du taux de conversion
- x **06.3740 n Mo.**
Groupe S. Renforcer l'égalité des chances pour les jeunes immigrants et immigrantes
- x **07.3050 n Po.**
Groupe S. Mettre fin aux pratiques discriminatoires des assureurs-maladie
- x **07.3051 n Mo.**
Groupe S. Transparence de la comptabilité et de l'évolution des réserves dans l'assurance-maladie
- x **07.3052 n Mo.**
Groupe S. Assurance-maladie. Interdiction des caisses bon marché
- x **07.3059 n Mo.**
Groupe S. Assurance-maladie. Transparence et amélioration du contrôle
- x **07.3060 n Ip.**
Groupe S. Pénurie d'électricité. Le public est trompé
- x **07.3062 n Mo.**
Groupe S. Inclusion du transport aérien dans le commerce européen des émissions
- x **07.3063 n Mo.**
Groupe S. Application des normes Minergie-P dès 2012
- x **07.3064 n Mo.**
Groupe S. Centrales électriques suisses à l'étranger. Rétribution couvrant les coûts
- x **07.3065 n Mo.**
Groupe S. Centrales nucléaires. Soumettre au peuple des alternatives non dangereuses
- x **07.3066 n Mo.**
Groupe S. Transport d'électricité. Accélérer le raccordement aux réseaux européens
- x **07.3067 n Mo.**
Groupe S. Bâtiments. Certificat de performance énergétique
- x **07.3068 n Mo.**
Groupe S. Diminution de la consommation d'énergie des appareils et installations
- x **07.3069 n Mo.**
Groupe S. Energie et bâtiments. Haute surveillance de la Confédération
- x **07.3070 n Mo.**
Groupe S. Investir dans les installations solaires plutôt que dans les abris individuels de protection civile
- x **07.3071 n Ip.**
Groupe S. Réchauffement climatique. Soutien aux infrastructures de transports publics
- x **07.3106 n Mo.**
Groupe S. Projets pilotes de péage routier. Loi fédérale de durée limitée
- 07.3584 n Mo.**
Groupe S. Inciter les médecins généralistes à adhérer à un réseau de santé
- 07.3585 n Mo.**
Groupe S. Réforme structurelle du système suisse de santé
- 07.3694 n Mo.**
Groupe S. Rémunération conforme au marché des comptes de libre passage du deuxième pilier
- 07.3695 n Ip.**
Groupe S. Halte au pillage du 2e pilier!
- 07.3696 n Mo.**
Groupe S. Rémunération conforme au marché des avoirs du troisième pilier
- x **08.3056 n Po.**
Groupe S. Ampleur des abus fiscaux
- x **08.3114 n Mo.**
Groupe S. Extension de l'accord bilatéral sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'UE à d'autres Etats tiers
- x **08.3115 n Mo.**
Groupe S. Conseil de l'Europe/OCDE. Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale
- x **08.3116 n Po.**
Groupe S. Développement durable de la gestion de fortune en Suisse
- x **08.3117 n Mo.**
Groupe S. Lutte contre la fraude fiscale. Accroître les effectifs de l'Administration fédérale des contributions
- x **08.3118 n Mo.**
Groupe S. La soustraction fiscale n'est pas un délit bénin!
- x **08.3119 n Mo.**
Groupe S. Renforcer les compétences du comité de la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU
- x **08.3120 n Mo.**
Groupe S. Forum mondial de l'OCDE sur la fiscalité. Adhésion de la Suisse
- x **08.3121 n Ip.**
Groupe S. Banque Julius Bär, les îles Caïmans et le délateur Rudolf Elmer
- 08.3145 n Mo.**
Groupe S. CFF. Emplois qualifiés dans toutes les régions
- x **08.3244 n Po.**
Groupe S. Entraide judiciaire et entraide administrative en matière fiscale. Egalité de traitement
- 08.3278 n Mo.**
Groupe S. Interdiction de la spéculation sur les denrées alimentaires
- 08.3312 n Mo.**
Groupe S. Harmonisation des standards de naturalisation
- 08.3327 n Mo.**
Groupe S. Non aux agrocarburants issus de denrées alimentaires
- x **08.3779 n Ip.**
Groupe S. Crise financière. Agences de notation et analystes financiers

- x **08.3909 n Mo.**
Groupe S. Electricité solaire. Pour un cadre permettant d'utiliser les investissements privés
- x **08.3981 n Mo.**
Groupe S. Davantage de moyens pour la prévention des dangers naturels
- x* **09.3033 n Ip.u.**
Groupe S. Secret bancaire affaibli sur le plan international. Stratégie pour une place financière forte qui ne favorise pas la soustraction fiscale
- * **09.3052 n Mo.**
Groupe S. Investir en Suisse l'argent déposé à la Poste
- * **09.3291 n Mo.**
Groupe S. Mesures conjoncturelles et primes d'assurance-maladie
- * **09.3294 n Mo.**
Groupe S. Formation continue plutôt que chômage pour les jeunes
- * **09.3304 n Mo.**
Groupe S. Troisième phase des mesures de stabilisation. Encourager les investissements dans les collecteurs solaires et alléger la charge des ménages
- x **05.3013 n Mo.**
Groupe V. Abrogation de l'article antiraciste
- x **05.3403 n Mo.**
Groupe V. Pour une réorientation de la politique extérieure
- x **05.3606 n Mo.**
Groupe V. CNA. Nouvelle composition et réduction de l'effectif du conseil d'administration
- x **05.3781 n Po.**
Groupe V. Assurances sociales. Concept de financement jusqu'en 2025
- N **05.3782 n Mo.**
Groupe V. Elaboration d'un plan de désendettement
- x **05.3897 n Mo.**
Groupe V. Assurance-chômage. Eviter une débâcle financière
- x **06.3218 n Mo.**
Groupe V. Statistique des assurances sociales. Collecter et publier les données par nationalité
- x **06.3669 n Mo.**
Groupe V. Engager une 6e révision afin de remédier au déficit structurel de l'AI
- x **06.3670 n Po.**
Groupe V. Etablir la transparence dans l'attribution de mandats à des experts externes
- x **06.3709 n Mo.**
Groupe V. Réduire au niveau de l'aide d'urgence les prestations sociales allouées aux étrangers passibles d'une peine
- x **06.3753 n Mo.**
Groupe V. Programme d'allègement budgétaire 2007/08
- x **07.3179 n Mo.**
Groupe V. Construction de nouvelles centrales nucléaires. Mise en oeuvre accélérée des lois en vigueur
- x **07.3180 n Mo.**
Groupe V. Stockage définitif. Démarrage rapide des travaux préparatoires
- x **07.3181 n Ip.**
Groupe V. Stratégie du propriétaire de RUAG. Questions en suspens
- x **07.3183 n Mo.**
Groupe V. Référendum obligatoire pour la poursuite de la libre circulation des personnes
- x **07.3185 n Mo.**
Groupe V. Assurance-chômage. Extension de la durée de cotisation minimale
- 07.3305 n Ip.**
Groupe V. Débâcle de la NLFA. Le raccordement sud soulève des questions
- 07.3306 n Ip.**
Groupe V. Débâcle de la NLFA. Les coûts déraillent
- 07.3407 n Mo.**
Groupe V. Les règlements et les directives de l'UE contraires au droit national ne doivent pas être appliqués directement
- 07.3487 n Mo.**
Groupe V. Conclure une nouvelle convention avec l'Italie sur la prise en charge du trafic
- 07.3488 n Mo.**
Groupe V. Tunnel du Ceneri. Interrompre les travaux jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention avec l'Italie
- 07.3489 n Mo.**
Groupe V. Raccordements sud à la NLFA. Elaborer un projet d'ensemble soumis au référendum
- 07.3490 n Ip.**
Groupe V. Impact économique du Fonds national suisse
- x **07.3572 n Ip.**
Groupe V. Débat urgent sur les conséquences du relèvement de la RPLP
- 07.3587 n Mo.**
Groupe V. Les redevances de la SSR doivent être baissées de 20 pour cent
- 07.3690 n Po.**
Groupe V. Soins médicaux. Coûts engendrés par les requérants d'asile, les personnes admises à titre provisoire, les personnes à protéger et les personnes séjournant illégalement en Suisse
- 07.3693 n Mo.**
Groupe V. Rapport annuel sur l'extrémisme islamique en Suisse
- 07.3780 n Ip.**
Groupe V. Divergences en matière de fiscalité entre la Suisse et l'UE. Etat des lieux
- x **07.3781 n Ip.**
Groupe V. Développement des devoirs contenant des responsabilités plutôt que réduction des droits de citoyen
- 08.3080 n Po.**
Groupe V. CFF Cargo. Accroître la rentabilité de l'entreprise

- 08.3081 n Mo.**
Groupe V. Renforcer la capacité concurrentielle des entreprises suisses
- 08.3084 n Mo.**
Groupe V. CFF. Renouvellement immédiat du conseil d'administration et nomination de membres compétents
- N **08.3093 n Mo.**
Groupe V. Disparition d'armes d'ordonnance. Plan de mesures et rapport
- 08.3094 n Mo.**
Groupe V. Expulsion des étrangers qui refusent de s'intégrer
- 08.3096 n Mo.**
Groupe V. Déclaration de l'UE sur la souveraineté de la Suisse avant le traitement de la libre circulation des personnes au second conseil
- 08.3103 n Mo.**
Groupe V. Le Ministère public de la Confédération, facteur de risque
- 08.3168 n Mo.**
Groupe V. Sanctionner les mauvais payeurs
- 08.3251 n Ip.**
Groupe V. Politique étrangère suisse sur la mauvaise voie
- x **08.3350 n Mo.**
Groupe V. Réduire la TVA pour augmenter la mobilité et la croissance économique
- 08.3351 n Mo.**
Groupe V. Halte aux charges fiscales excessives qui freinent la mobilité dans le pays
- x **08.3352 n Mo.**
Groupe V. Cesser de prélever le centime climatique sur les carburants
- 08.3353 n Ip.**
Groupe V. Jusqu'où ira-t-on dans les admissions en masse de requérants d'asile érythréens?
- 08.3354 n Ip.**
Groupe V. Ruée vers les passeports. Que fait le Conseil fédéral?
- x **08.3355 n Mo.**
Groupe V. Conventions-types de double imposition avec l'OCDE
- x **08.3380 n Mo.**
Groupe V. Supprimer la taxe CO2 ou renoncer aux nouvelles étapes d'augmentation
- 08.3520 n Mo.**
Groupe V. Marché de l'électricité. Retour à l'ancien régime
- x **08.3527 n Mo.**
Groupe V. Suspendre le supplément perçu pour la rétribution du courant injecté. Taxe écologique
- 08.3528 n Mo.**
Groupe V. Suspendre l'entrée en vigueur de la LAPeI
- 08.3542 n Mo.**
Groupe V. Nécessité de remédier aux nombreux dysfonctionnements au sein de l'armée suisse
- 08.3629 n Mo.**
Groupe V. Pas d'indemnités de départ pour le personnel de la Confédération
- 08.3630 n Ip.**
Groupe V. Laxisme dans la pratique en matière d'asile
- 08.3631 n Ip.**
Groupe V. Halte à la sape de la démocratie directe
- 08.3632 n Mo.**
Groupe V. Naturalisation de familles entières
- 08.3647 n Mo.**
Groupe V. Lutte contre la corruption. Interdire le pantouflage
- x **08.3648 n Mo.**
Groupe V. Impôts déguisés. Ça suffit!
- x **08.3773 n Ip.**
Groupe V. Baisser les impôts au lieu de mettre en oeuvre des programmes de relance sans effets
- 08.3774 n Ip.**
Groupe V. Laisser-faire dans le domaine de l'asile
- 08.3775 n Ip.**
Groupe V. Concessions radio et TV accordées par le DETEC. Insatisfaction
- 08.3857 n Ip.**
Groupe V. Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire
- x **08.3858 n Mo.**
Groupe V. Plan financier 2011-2013. Réexamen des tâches
- x **08.3859 n Ip.**
Groupe V. Crise des marchés financiers. Rôle des autorités de surveillance
- x **08.3860 n Mo.**
Groupe V. Maintien des emplois dans l'industrie automobile. Suspension de l'impôt sur les importations
- x **08.3865 n Mo.**
Groupe V. Versement de l'excédent 2008 à la population suisse
- 08.3868 n Mo.**
Groupe V. Redéfinition de la mission de défense nationale de l'armée
- x **08.3869 n Mo.**
Groupe V. Baisser la TVA pour augmenter le pouvoir d'achat et relancer l'économie
- x* **09.3035 n Ip.u.**
Groupe V. Le Conseil fédéral mine la sécurité du droit suisse en vidant le secret bancaire de sa substance
- x* **09.3036 n Ip.u.**
Groupe V. Chantage des Etats-Unis et de l'UE. Mise en place d'un vaste dispositif de défense
- * **09.3245 n Ip.**
Groupe V. Libre-échange du fromage avec l'UE et suppression des contingents de lait
- * **09.3246 n Mo.**
Groupe V. Suivi des délinquants agissant sous l'effet d'une pulsion

- * **09.3247 n Ip.**
Groupe V. Caisses de pension et autres institutions d'assurances sociales. Problèmes de placement persistants
- * **09.3248 n Ip.**
Groupe V. Respect du frein à l'endettement
- * **09.3249 n Ip.**
Groupe V. Un accord-cadre avec l'UE pour renforcer la reprise automatique du droit européen?
- * **09.3250 n Ip.**
Groupe V. Libre circulation des personnes. Assurer la transparence sur la propagande de l'Etat
- * **09.3251 n Ip.**
Groupe V. Accords bilatéraux en temps de crise
- * **09.3252 n Mo.**
Groupe V. Mesures conjoncturelles en faveur des PME suisses
- * **09.3253 n Mo.**
Groupe V. Pas de participation de la Suisse à l'après-Kyoto sans que tous les principaux pays émetteurs y soient associés
- * **09.3254 n Mo.**
Groupe V. Après-Kyoto. Ne pas aller au-delà des obligations internationales
- * **09.3256 n Ip.**
Groupe V. Traités internationaux non dénonçables
- * **09.3257 n Mo.**
Groupe V. Assainissement de l'assurance-invalidité. Plan de rechange
- * **09.3306 n Mo.**
Groupe V. Suspension de la révision de la loi sur le CO2

Interventions des commissions

- 08.3747 n Mo.**
CdF-CN. Etat des lieux concernant les constructions protégées et les abris de protection de la population. Mise en oeuvre du rapport
- ***N 09.3020 n Mo.**
CdF-CN. Place financière. Pour un système de rémunération conforme à l'équité et à une gestion prudente des risques
- 08.3241 n Po.**
CPE-CN. Politique énergétique extérieure de la Suisse
- * **09.3015 n Mo.**
CPE-CN. Guerre civile au Sri Lanka. Engagement de la Suisse
- * **09.3016 n Mo.**
CPE-CN. Guerre civile au Sri Lanka. Pas de renvois de requérants d'asile tamouls
Voir objet 09.3359 Mo. CPE-CE
- 07.3002 n Po.**
CPE-CN (06.2020). Augmentation de l'aide au développement
- * **09.3006 n Po.**
CPE-CN (08.300). Programmes de soutien aux Roms
- 05.3716 n Po.**
CSEC-CN. Ordonnance sur les titres attribués par les hautes écoles spécialisées

- N 08.3449 n Mo.**
CSEC-CN. Accueil extrafamilial pour enfants. Incitation financière
- 08.3448 n Mo.**
CSEC-CN (07.043). Sécurité sociale pour les professions avec changements de place fréquents ou engagements de durée limitée
- 08.3751 n Mo.**
CSEC-CN (07.479). Garantir l'indépendance de la surveillance et de la statistique dans le domaine de la médecine de reproduction
- 05.3474 n Po.**
CSSS-CN. Stratégie globale pour la fondation Promotion Santé Suisse
- x 04.3625 n Po.**
CSSS-CN (04.2002). Intégration et autonomie des personnes atteintes d'un handicap
- x 07.3561 n Po.**
CSSS-CN (06.2009). Revalorisation de la médecine de famille
- N 08.3752 n Mo.**
CEATE-CN. Prévention des dangers naturels. Moyens financiers pour les années à venir (2008-2011)
- x 08.3759 n Po.**
CEATE-CN. Rétribution du courant injecté à prix coûtant. Harmoniser les délais
- x 08.3760 n Po.**
CEATE-CN. Réglementation concernant le montant de la rétribution applicable aux centrales solaires thermiques
- x 08.3761 n Po.**
CEATE-CN. Prendre en compte les frais supplémentaires effectifs résultant de l'énergie photovoltaïque
- * **09.3007 n Mo.**
CEATE-CN. Efficacité fiscale dans le domaine de l'assainissement des bâtiments
- * **09.3018 n Mo.**
CEATE-CN. Interdiction dès 2012 des ampoules inefficaces
- 08.3447 n Po.**
CPS-CN. Sélection des cadres. Rapport
- * **09.3017 n Mo.**
CPS-CN. Compensation de la perte de gain pour les spécialistes
- 08.3763 n Po.**
CTT-CN. Paysage ferroviaire suisse. Consolidation par les CFF
- * **09.3013 n Mo.**
CTT-CN. Relance conjoncturelle pour 2010 grâce à des projets liés aux transports publics
- 06.3416 n Po.**
CTT-CN (05.086). Favoriser le développement de bogies à écartement variable
- * **09.3012 n Po.**
CTT-CN (08.456). Redevances radio et télévision. Réexaminer l'assiette et le système d'encaissement
- x* 09.3009 n Mo.**
CER-CN. Modification du projet de révision de la loi sur l'assurance-chômage

- *N **09.3010** *n* Mo.
CER-CN. Vérifier le fonctionnement de la FINMA
- *N **09.3019** *n* Mo.
CER-CN. Réduire les risques pour la place financière suisse
- x **08.3765** *n* Po.
CIP-CN. Initiatives populaires et droit international
- * **09.3005** *n* Mo.
CIP-CN (08.468). Bonnes connaissances d'une langue nationale et intégration réussie en tant que conditions préalables à la naturalisation
- * **09.3011** *n* Mo.
CAJ-CN. Protection renforcée des victimes de la traite des femmes
08.3755 *n* Mo.
CAJ-CN (06.466). Améliorer la protection des maîtres d'ouvrage

Interventions des députés

- x **07.3144** *n* Ip.
Abate. Génocide des Assyro-Chaldéens
08.3602 *n* Mo.
Abate. Tunnel autoroutier du Saint-Gothard. Second tube à voie unique
Voir objet 08.3594 Mo. Marty Dick
- * **09.3336** *n* Ip.
Abate. Navigation sur le lac Majeur
- * **09.3226** *n* Mo.
Aebi. Adaptation de la directive sur la réduction des paiements directs
07.3578 *n* Mo.
Aeschbacher. Fonds pour l'assainissement des dettes et la prévention de l'endettement
07.3580 *n* Ip.
Aeschbacher. Réduction de la dette de l'Etat
08.3226 *n* Ip.
Aeschbacher. Interventions dans des réserves naturelles. Prise en compte d'études
08.3300 *n* Mo.
Aeschbacher. Punir l'incitation et l'assistance au suicide
08.3433 *n* Mo.
Aeschbacher. Coûts des moyens de transport. Information de la population
08.3442 *n* Ip.
Aeschbacher. Euro 2008. Les bénéfices à l'UEFA et les charges à l'Etat?
08.3980 *n* Mo.
Aeschbacher. Intégration de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision dans l'Autorité de surveillance des marchés financiers
- x **08.3992** *n* Ip.
Aeschbacher. Capacité économique des seniors
- x* **09.3024** *n* Ip.u.
Aeschbacher. Fraude fiscale ou soustraction fiscale. Mêmes dommages pour l'Etat
- * **09.3096** *n* Ip.
Aeschbacher. Procédures d'asile de longue haleine
- * **09.3333** *n* Mo.
Aeschbacher. Développement des télécommunications
- x **04.3459** *n* Mo.
Allemann. Endiguer l'essor des tout-terrains de loisirs
- x **05.3447** *n* Mo.
Allemann. Transports publics. Equiper les autobus de filtres à particules
- x **05.3448** *n* Mo.
Allemann. Véhicules diesels. Inciter les propriétaires à faire installer un filtre à particules
- x **05.3664** *n* Mo.
Allemann. Mesures anti-crues. Dégager et réaménager les cours d'eau
- x **06.3435** *n* Mo.
Allemann. Cesser toute collaboration militaire et tout commerce d'armes avec le Proche-Orient
- x **06.3591** *n* Mo.
Allemann. Convention de l'ONU sur la responsabilité des entreprises
- x **06.3592** *n* Po.
Allemann. Mise en oeuvre de l'Agenda pour le travail décent
- x **06.3850** *n* Mo.
Allemann. Appliquer les conventions de l'OIT aux marchés publics
- x **07.3100** *n* Mo.
Allemann. Interdiction de pratiquer le ski héliporté
- x **07.3128** *n* Mo.
Allemann. Utilisation d'engrais chimiques sur les pistes de ski. Réglementation législative
- x **07.3129** *n* Po.
Allemann. Utilisation de canons à neige dans les stations de sports d'hiver. Analyse coûts-utilité
- x **07.3130** *n* Po.
Allemann. Label pour les stations de sports d'hiver respectueuses du climat et neutres en CO2
- x **07.3155** *n* Mo.
Allemann. Bruit du trafic aérien civil et militaire. Egalité de traitement
- x **07.3697** *n* Mo.
Allemann. Obligation d'annoncer les actes de violence
- 07.3888** *n* Mo.
Allemann. Ratification du Protocole de l'ONU sur les armes à feu et mise en oeuvre de l'instrument Thalmann
- x **07.3889** *n* Mo.
Allemann. Tir obligatoire avec l'arme en prêt
- x **07.3892** *n* Mo.
Allemann. Prévenir le vol de munitions
- x **08.3070** *n* Mo.
Allemann. Service de garde avec l'arme chargée
- 08.3179** *n* Mo.
Allemann. Entreprises de sécurité et entreprises militaires privées ayant leur siège en Suisse. Système d'autorisation
- 08.3313** *n* Po.
Allemann. Stratégie pour une politique active des transports en Europe

- 08.3382 n Mo.**
Allemann. Trafic d'armes. Combler les lacunes de la loi
- 08.3580 n Po.**
Allemann. Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Augmenter les montants fixés pour les loyers
- 08.4011 n Mo.**
Allemann. Stratégie nationale de prévention de la criminalité
- 08.4012 n Mo.**
Allemann. Opérations de sécurité d'intérêt national. Contrats de prestations avec les cantons
- * **09.3279 n Mo.**
Allemann. Ratification du protocole additionnel au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU
- N **08.3821 n Mo.**
Amacker. Versement de prestations de vieillesse
- * **09.3022 n Ip.**
Amacker. Octroi de bonus non contractuels malgré l'injection de capitaux de soutien par l'Etat
- x **05.3387 n Po.**
Amherd. Rentes et indemnités versées au titre des assurances sociales. Hiérarchie des prestations
- x **06.3165 n Mo.**
Amherd. Passeport suisse
- x **06.3493 n Mo.**
Amherd. Statistique du tourisme
- x **06.3494 n Mo.**
Amherd. Libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Exiger les données relatives aux qualifications professionnelles des travailleurs étrangers
- x **06.3495 n Mo.**
Amherd. Libre circulation des personnes. Distorsions de la concurrence par le biais des allocations de détachement
- NE **07.3033 n Mo.**
Amherd. Loi fédérale en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- x **07.3040 n Po.**
Amherd. Nouvelle organisation de la sûreté intérieure et renforcement des corps de police
- 07.3450 n Ip.**
Amherd. Réduction du bruit émis par les chemins de fer
- 07.3874 n Mo.**
Amherd. Prix Jeunesse
- 07.3875 n Mo.**
Amherd. Distribution de vidéos à contenu violent, sexuel ou pornographique
- 08.3008 n Mo.**
Amherd. Interdire les camions dangereux sur les routes de montagne
- 08.3009 n Mo.**
Amherd. Aménager des voies pour le freinage d'urgence
- 08.3090 n Mo.**
Amherd. Consolider la garantie des droits acquis pour les bâtiments ayant reçu un permis de construire valable
- 08.3158 n Po.**
Amherd. Prélèvement d'organes. Régimes du refus
- 08.3618 n Mo.**
Amherd. Protection de la jeunesse. Création d'un centre de compétences national pour les médias électroniques
- * **09.3258 n Po.**
Amherd. Société d'infrastructure pour la construction d'un réseau à fibre optique
- x **05.3345 n Mo.**
Amstutz. Protection civile. Renoncer au contrôle comptable des cantons
- 07.3600 n Ip.**
Amstutz. Baisse des prix des médicaments. Diffusion de fausses informations par le Surveillant des prix
- 08.3029 n Ip.**
Amstutz. Politique de transfert du trafic. Le transit international augmente-t-il?
- 08.3512 n Mo.**
Amstutz. Halte aux excès bureaucratiques dans le secteur de la restauration
- * **09.3129 n Mo.**
Amstutz. Imposition de la pension alimentaire chez des parents divorcés ou séparés
- 07.3437 n Ip.**
Aubert. Renforcement de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés
- 07.3788 n Mo.**
Aubert. Investir dans le projet Via sicura
- 07.3822 n Ip.**
Aubert. Master en sciences infirmières
- 08.3789 n Mo.**
Aubert. Prévention des génocides: Combattre les génocides culturels
- 08.3790 n Mo.**
Aubert. Protection de l'enfant face à la maltraitance et aux abus sexuels
- 08.3836 n Mo.**
Aubert. Patrimoine culturel et monuments historiques de l'Unesco. Création d'un fonds
- * **09.3146 n Ip.**
Aubert. Energies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique
- * **09.3167 n Mo.**
Aubert. Mesure de soutien du perfectionnement professionnel lors des réductions de l'horaire de travail
- * **09.3168 n Po.**
Aubert. Egalité des chances pour les jeunes d'origine étrangère dans la recherche d'une place d'apprentissage
- x **06.3802 n Mo.**
Baader Caspar. Supprimer l'obligation d'acquitter une cotisation AVS sur les prestations des fonds de bienfaisance
- x **07.3221 n Mo.**
Baader Caspar. Allègements fiscaux pour les véhicules propulsés à l'aide de technologies respectueuses de l'environnement

- x **07.3222 n Mo.**
Baader Caspar. Remboursement de l'impôt sur les huiles minérales en cas d'insolvabilité
- * **09.3092 n Ip.**
Baettig. Mesures de stabilisation conjoncturelle et politique régionale
- * **09.3093 n Ip.**
Baettig. Impact de la crise financière américaine sur les caisses de pension de la Confédération
- * **09.3192 n Ip.**
Baettig. Financement des PME
- * **09.3233 n Mo.**
Baettig. Abolition du sursis à l'exécution d'un travail d'intérêt général
- * **09.3238 n Ip.**
Baettig. Exportation de rentes pour enfants, veuves, veuves divorcées et de prestations complémentaires
- * **09.3239 n Mo.**
Baettig. Ajustement des déductions fiscales pour les parents divorcés avec enfants majeurs en cours de formation
- * **09.3259 n Po.**
Baettig. Achat de nouveaux avions de combat
- x **06.3756 n Mo.**
(Banga) Nordmann. Taxe d'élimination anticipée sur les bouteilles de boissons en PET
- 07.3390 n Ip.**
(Banga) Fehr Hans-Jürg. Concurrence entre places économiques
- 07.3606 n Ip.**
(Banga) Fehr Mario. Coopération avec la Chine. Incidences sociales, écologiques et en matière de droits de l'homme
- x **07.3825 n Mo.**
Bänziger. Action de ramassage des armes
- x **06.3806 n Mo.**
Barthassat. Plaques minéralogiques pour les taxis
- 07.3383 n Mo.**
Barthassat. Inscrire la mention de donneur d'organes sur les documents officiels
- 07.3541 n Mo.**
Barthassat. Pour un médiateur suisse
- 07.3782 n Mo.**
Barthassat. Permis de séjour pour les étrangers titulaires d'un diplôme universitaire suisse
- 08.3087 n Mo.**
Barthassat. Dispositif de protection contre la noyade pour les piscines privées
- 08.3616 n Mo.**
Barthassat. Accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal
- 08.3824 n Mo.**
Barthassat. Prostitution des mineurs. Un vide juridique à combler
- 08.3825 n Mo.**
Barthassat. Fin de l'anonymat dans les forums de discussion
- * **09.3302 n Mo.**
Barthassat. Soutenir la presse indépendante par une taxe des journaux gratuits
- x **05.3460 n Po.**
Baumann J. Alexander. Politique de sécurité. Rapport intermédiaire
- x **06.3621 n Po.**
Baumann J. Alexander. Entraide pénale. Surveillance effective de l'Office fédéral de la justice sur le Ministère public de la Confédération?
- x **06.3723 n Mo.**
Baumann J. Alexander. Non aux radars camouflés
- x **07.3250 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Ministère public de la Confédération en Russie. Un voyage qui va trop loin?
- x **07.3252 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Demandes d'entraide judiciaire. Procédures pénales parallèles problématiques
- x **07.3253 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Personnel du Ministère public de la Confédération travaillant pour des Etats étrangers
- x **07.3254 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Coût des demandes d'entraide judiciaire
- x **07.3255 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Obligation de diffuser imposée aux exploitants de réseaux câblés
- x **07.3256 n Mo.**
Baumann J. Alexander. Les personnes atteintes de troubles psychiques doivent être privées du droit de conduire
- 07.3532 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Entraide judiciaire en matière pénale et blocage de fonds. Pratique du Ministère public de la Confédération
- 07.3533 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Procédure en matière pénale et blocage de fonds. Pratique du Ministère public de la Confédération
- 07.3712 n Mo.**
Baumann J. Alexander. Abrogation de l'article 16 LAS
- x **07.3713 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Direction de l'armée déconnectée de la réalité
- x **07.3913 n Mo.**
Baumann J. Alexander. Le Service de renseignement stratégique outrepassé-t-il ses compétences?
- 08.3216 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Interrogations concernant l'achat d'hélicoptères
- 08.3217 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Encore des interrogations concernant l'achat d'hélicoptères
- 08.3713 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Sécurité dans les aéroports lors de situations extraordinaires
- 08.3721 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Hélicoptères d'EADS. Incapacité ou corruption?

- 08.3722 n Ip.**
Baumann J. Alexander. L'écureuil, la martre et la Fée Electricité
- 08.3983 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Circonstances entourant la vente de dix-huit avions Hawk-Mk 66 à la Finlande
- 08.3984 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Vente de vingt avions de chasse F-5 Tiger
- 08.3985 n Mo.**
Baumann J. Alexander. Pratiques d'Armasuisse en matière de commerce immobilier
- * **09.3338 n Ip.**
Baumann J. Alexander. Jeux d'argent au service du bien commun. Rien ne va plus!
- * **09.3339 n Mo.**
Baumann J. Alexander. Protection pénale contre les atteintes à la dignité humaine des personnes placées en institution
- * **09.3340 n Po.**
Baumann J. Alexander. Pourquoi un crédit supplémentaire pour les hélicoptères
- * **09.3341 n Mo.**
Baumann J. Alexander. Divergences entre l'ordonnance sur les produits chimiques et le règlement REACH
- x **05.3105 n Mo.**
Bäumle. Reprise de Swiss par Lufthansa. Opportunité de conclure un nouvel accord international
- x **05.3382 n Mo.**
Bäumle. Véhicules diesels. Renforcer les normes anti-pollution
- 08.3233 n Po.**
Bäumle. Principes régissant la procédure PSIA
- * **09.3271 n Mo.**
Bäumle. Prévenir les risques démesurés pour l'économie suisse
- * **09.3329 n Mo.**
Bäumle. Promotion des énergies renouvelables. Plus de croissance pour les PME et l'économie
- x **05.3188 n Po.**
(Beck) Brunschwig Graf. Enseignement des langues dans la formation professionnelle
- x **06.3607 n Mo.**
(Beck) Brunschwig Graf. Efficience des douanes et fin des entraves au commerce à l'exportation
- x **05.3063 n Mo.**
Berberat. Transformation de la H20 en route nationale
- x **06.3054 n Po.**
Berberat. Tests privés et payants pour la sélection des apprentis
- x **06.3372 n Mo.**
Berberat. Utilisation de l'avertisseur à deux sons alternés par les véhicules prioritaires. Une limitation nocturne s'impose
- x **06.3710 n Mo.**
Berberat. Création d'un Office fédéral du travail
- x **07.3053 n Ip.**
Berberat. Effectif minimum pour les hautes écoles spécialisées
- x **07.3140 n Ip.**
Berberat. L'aide aux chômeurs en fin de droit doit-elle être exceptionnelle?
- 07.3336 n Ip.**
Berberat. Fonds Duvalier. Comblent les lacunes du droit suisse
- 07.3357 n Mo.**
Berberat. Politique fédérale de la consommation
- 07.3399 n Ip.**
Berberat. A quand un brevet de pilote de ligne pour conduire des minibus scolaires?
- 07.3508 n Ip.**
Berberat. Accord sur la libre circulation des personnes
- 07.3565 n Ip.**
Berberat. Ordonnance concernant la détermination des zones économiques en redéploiement
- 07.3666 n Ip.**
Berberat. Renforcement du "Swiss made" en matière horlogère
- 08.3136 n Mo.**
Berberat. Acquisition par le personnel médical et paramédical de compétences professionnelles en assistance au suicide
Voir objet 08.3186 Mo. Recordon
- 08.3372 n Ip.**
Berberat. Encourager le système de chèque-emploi
- 08.3421 n Mo.**
Berberat. Statistique de l'emploi et des salaires en collaboration avec la Centrale suisse de compensation
- 08.3793 n Ip.**
Berberat. Libre circulation des personnes. Collaboration avec les administrations des Etats membres de l'UE
- x **08.3903 n Mo.**
Berberat. Réduction de l'horaire de travail. Prolonger la durée maximum des indemnités
- x **08.3904 n Ip.**
Berberat. Allègement des conditions d'octroi de la réduction de l'horaire de travail
- N **08.4019 n Mo.**
Berberat. Réduction de l'horaire de travail. Prolongation de la durée maximale d'indemnisation
- * **09.3086 n Ip.**
Berberat. Formation complémentaire obligatoire pour l'obtention du permis de conduire
- x **07.3115 n Mo.**
(Bernhardsgrütter) Girod. Interdiction de pratiquer le ski héliporté à partir de 2020
- 07.3642 n Mo.**
(Bernhardsgrütter) Teuscher. Manifestations aériennes en Suisse. Décréter un moratoire pour préserver le climat
- x **04.3763 n Mo.**
Bigger. Exonérer la production agricole de base de la RPLP

- x **04.3766 n Mo.**
Bigger. Véhicules effectuant moins de 10 000 kilomètres par an. Remplacer le contrôle annuel par un contrôle quadriennal
- x **05.3676 n Mo.**
Bigger. Préserver les terres cultivables
- 07.3319 n Mo.**
Bigger. Abattoirs régionaux. Abrogation de dispositions inutiles
- 08.3429 n Mo.**
Bigger. Utilisation du phosphore des os comme engrais
- * **09.3097 n Mo.**
Bigger. Encourager l'exportation du bétail
- * **09.3283 n Ip.**
Bigger. Charge utile des véhicules de transport
- x **06.3382 n Mo.**
Binder. Institut fédéral de recherches WSL. Menaces pesant sur la recherche forestière
- x **07.3243 n Ip.**
Binder. Concurrence et libre choix dans le commerce alimentaire
- 08.3420 n Mo.**
Binder. Economie forestière et RPT
- x **08.3967 n Ip.**
Bischof. Bourse suisse. Avenir, structure et régime de propriété
- * **09.3319 n Mo.**
Bischof. Préciser les conditions légales de l'entraide administrative et la rendre plus efficace
- x **05.3439 n Mo.**
Borer. Accords compensatoires conclus dans le domaine de l'armement. Faire la lumière sur les participations industrielles indirectes
- x **05.3645 n Po.**
Borer. Soumettre les achats d'armement à la loi fédérale sur les marchés publics
- x **06.3602 n Mo.**
Borer. Gestion du matériel de l'armée suisse
- x **07.3112 n Mo.**
Borer. Approches par le nord vers l'aéroport de Zurich. Pourparlers avec l'Allemagne
- 07.3748 n Mo.**
Borer. Bâle-Weil et Chiasso-Brogeda. Supprimer les bouchons de camions sur l'autoroute
- 07.3894 n Mo.**
Borer. Prévention de la violence chez les jeunes
- 08.3418 n Po.**
Borer. Remplacement de l'avion du Conseil fédéral
- 08.3656 n Mo.**
Borer. LAMal. Lutte contre la désolidarisation au moyen de primes dépendant de l'âge et de rabais basés sur les risques
- x **05.3369 n Mo.**
Bortoluzzi. Supprimer le Centre d'évaluation des choix technologiques
- x **05.3896 n Mo.**
Bortoluzzi. Personnes âgées au volant. Reconduction de leur permis de conduire
- 07.3444 n Po.**
Bortoluzzi. Nouveau régime de financement des soins
- 07.3677 n Mo.**
Bortoluzzi. Révision extraordinaire des rentes de l'assurance-invalidité
- 07.3839 n Mo.**
Bortoluzzi. Restriction du pouvoir de cognition dans les procédures LAA
- 08.3164 n Mo.**
Bortoluzzi. Consommation excessive d'alcool ou de drogue. Responsabilité personnelle
- * **09.3062 n Ip.**
Bortoluzzi. Crash aérien de Würenlingen. Poursuite pénale
- 07.3789 n Ip.**
Bourgeois. Mise en application de l'article 182 de la loi sur l'agriculture
- 08.3082 n Ip.**
Bourgeois. Application de la loi sur l'imposition des huiles minérales
- 08.3788 n Ip.**
Bourgeois. Stockage des boues du Lötschberg
- x **08.3823 n Ip.**
Bourgeois. Réduction des émissions de CO₂. Mélange de bioéthanol-biodiesel
- * **09.3025 n Ip.**
Bourgeois. Situation du plan sectoriel des surfaces d'assolement
- * **09.3060 n Mo.**
Bourgeois. Stratégie biomasse
- * **09.3188 n Po.**
Bourgeois. Politique agricole et ammoniac
- x **06.3820 n Mo.**
Bruderer. Ratification de la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées
- x **07.3247 n Mo.**
Bruderer. Caisses d'assurance-maladie. Protection des données
- 07.3513 n Po.**
Bruderer. Création de nouveaux profils professionnels et de places d'apprentissage dans les secteurs de croissance
- 07.3636 n Ip.**
Bruderer. Education à la citoyenneté. Un engagement permanent
- 08.3704 n Ip.**
Bruderer. Industrie de la fourrure. Transparence et déclaration
- 08.3708 n Po.**
Bruderer. Amélioration du bien-être des animaux par les paiements directs
- 07.3621 n Po.**
(Brun) Amherd. Transports publics en comparaison internationale
- 07.3509 n Mo.**
Büchler. Sécurité juridique pour les fournisseurs de prestations sur Internet

- 07.3510 n Mo.**
Büchler. Cybercriminalité. Combler les lacunes du droit pénal
- 07.3689 n Mo.**
Büchler. Cybercriminalité
- 07.3750 n Mo.**
Büchler. Cybercriminalité. Davantage de spécialistes auprès des autorités d'enquête de la Confédération
- 07.3751 n Mo.**
Büchler. Lutte contre le terrorisme
- * **09.3266 n Mo.**
Büchler. Sécuriser la place économique suisse
- x **05.3560 n Mo.**
Bugnon. Accords du GATT/OMC et développement durable
- x **06.3230 n Mo.**
Bugnon. Troisième voie de chemin de fer entre Lausanne et Genève
- x **07.3188 n Mo.**
Bugnon. Troisième voie CFF entre Renens et Allaman dans le projet ZEB
- x **04.3216 n Mo.**
(Burkhalter) Engelberger. Lutte contre le terrorisme. Mesures préventives
- x **05.3773 n Mo.**
(Burkhalter) Fluri. Banque de données centralisée répertoriant les personnes en détention
- x **05.3774 n Po.**
(Burkhalter) Fluri. Evaluation et promotion des mesures en faveur de l'intégration des étrangers
- x **06.3245 n Po.**
(Burkhalter) Bourgeois. Réforme du gouvernement. Recomposition des départements en fonction des priorités du pays à long terme
- x **06.3653 n Po.**
(Burkhalter) Bourgeois. Réforme du gouvernement. Rôle de la présidence du Conseil fédéral
- 07.3637 n Ip.**
Carobbio Guscetti. Politique des visas. Transparence et respect de l'Etat de droit
- 07.3837 n Ip.**
Carobbio Guscetti. Parois antibruit sur l'A13
- 08.3282 n Ip.**
Carobbio Guscetti. Lutter efficacement contre la malnutrition chez les enfants de moins de trois ans
- 08.3733 n Mo.**
Carobbio Guscetti. Examens préventifs et tests de dépistage précoce pour tous
- 07.3389 n Ip.**
Cassis. Financement de la formation postgrade des médecins
- 08.3742 n Mo.**
Cassis. Evaluation scientifique du nouveau financement hospitalier
- 08.3847 n Mo.**
Cassis. Encourager les hôpitaux à former les médecins-assistants
- * **09.3046 n Mo.**
Cassis. Plan d'élimination de la rougeole conforme aux exigences de l'OMS
Voir objet 09.3055 Mo. Gutzwiller
- * **09.3185 n Ip.**
Cassis. Plus de musique suisse à la SSR SRG idée suisse
- x **04.3324 n Po.**
Cathomas. Préparer des moyens extraordinaires pour des situations extraordinaires
- x **05.3114 n Mo.**
Cathomas. Loi-cadre pour le tourisme
- x **07.3137 n Mo.**
Cathomas. Loi sur la protection et l'utilisation des eaux
- 07.3625 n Mo.**
Cathomas. Lutte contre les risques naturels
- 08.3204 n Po.**
Cathomas. Remplacement de la redevance hydraulique annuelle par une indemnité pour l'utilisation des ressources hydrauliques
- * **09.3095 n Mo.**
Cathomas. Parcs d'importance nationale. Efficacité de la mise en oeuvre administrative
- * **09.3104 n Ip.**
Cathomas. Contamination radioactive d'acier en provenance d'Inde
- 08.3175 n Ip.**
Caviezel. Dépenses engendrées par les grands carnassiers
- x **08.3496 n Ip.**
Caviezel. Aménagement du territoire. Stratégie de la Confédération
- x **07.3173 n Mo.**
Chevrier. Plus d'efficacité énergétique grâce à la réduction de la consommation d'eau chaude
- 08.3085 n Ip.**
Chevrier. Travailleurs détachés. Il faut agir!
- 08.3688 n Mo.**
Chevrier. Des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique grâce au nucléaire
- * **09.3305 n Mo.**
Chevrier. Encourager les investissements privés
- * **09.3057 n Mo.**
Chopard-Acklin. Retrait de permis après un accident mortel en cas d'infraction grave aux règles de la circulation
- * **09.3320 n Ip.**
Chopard-Acklin. Police fédérale. Unité spéciale "Tigris"
- x **06.3583 n Po.**
Daguet. Travail décent. Surveillance
- 08.3159 n Mo.**
Daguet. Bons de formation et crédits-temps pour promouvoir l'intégration linguistique des migrants
- x **05.3442 n Mo.**
Darbellay. Poursuivre d'office les violences physiques commises en bande

- x **05.3894 n Po.**
Darbellay. Monitoring pendant le moratoire sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés
- 07.3710 n Mo.**
Darbellay. Exécution des peines. Faire mieux pour moins cher
- 08.3229 n Mo.**
Darbellay. Assouplissement de la Lex Koller. Reventes d'étrangers à des suisses
- 08.3230 n Mo.**
Darbellay. Assouplissement de la Lex Koller. Exclusion des reventes
- 08.3735 n Ip.**
Darbellay. Extension du champ d'application de la CCT. Interprétation de la règle relative à la majorité des employeurs
- x **08.3969 n Po.**
Darbellay. Stratégie pour le tourisme suisse
- N **08.3970 n Mo.**
Darbellay. Offensive pour le tourisme suisse
- 07.3546 n Mo.**
de Buman. Stop au démantèlement de la protection des biens culturels
- 08.3250 n Mo.**
de Buman. Adaptation de l'impôt sur les huiles minérales concernant le diesel
- 08.3438 n Mo.**
de Buman. Plus de sacs plastiques non réutilisables et non recyclés
- 08.3509 n Mo.**
de Buman. Favoriser une authentique concurrence économique à l'intérieur du pays
- 08.3535 n Ip.**
de Buman. L'OFCOM peut-il interdire aux radios locales de signaler les radars?
- 08.3720 n Mo.**
de Buman. Indemnisation des prestations particulières fournies par les propriétaires de monuments historiques
- x **08.3946 n Ip.**
de Buman. Représentation diplomatique équilibrée de la Suisse dans le Caucase
- x **08.3947 n Ip.**
de Buman. Conséquences d'un retrait de l'Islande de l'AELE
- * **09.3316 n Po.**
de Buman. Encourager la collecte et le recyclage des déchets
- * **09.3335 n Mo.**
de Buman. 3e programme de relance de la Confédération, aspects forestiers
- x **05.3292 n Po.**
Donzé. Etude "Bénéfice économique de la famille"
- 07.3562 n Mo.**
Donzé. Pas de saisie sur salaire en cas d'insolvabilité
- 07.3563 n Mo.**
Donzé. Imposer l'obtention du permis de conduire définitif pour la conclusion de contrats de leasing
- 08.3408 n Mo.**
Donzé. Prix des cigarettes. Interdire les mesures promotionnelles
- 08.3409 n Mo.**
Donzé. Redistribution des moyens alloués à la prévention sanitaire
- x **08.3910 n Mo.**
Donzé. Marchés financiers. Instituer de nouvelles règles
- 08.3911 n Mo.**
Donzé. Cannabis. Aborder le problème de manière constructive
- x **08.3912 n Ip.**
Donzé. Crise financière et débat sur les valeurs
- x **08.3913 n Ip.**
Donzé. Livraison de véhicules Puch à des organisations de protection civile
- * **09.3136 n Mo.**
Donzé. Application d'un système de gestion éthique dans les domaines de la finance et de l'économie
- * **09.3137 n Mo.**
Donzé. Contrats de leasing. Obligation de conclure une assurance perte d'emploi
- * **09.3138 n Mo.**
Donzé. Crédit à la consommation. Diminuer les risques pour les jeunes
- * **09.3139 n Ip.**
Donzé. "Les brigandes". L'aide financière de la Confédération était-elle justifiée?
- x **06.3116 n Mo.**
(Dormond Béguelin) Schenker Silvia. Prise en considération des frais de chauffage effectifs pour les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI
- 07.3412 n Mo.**
(Dormond Béguelin) Steiert. Soumettre les entreprises actives dans le domaine de l'assurance-maladie sociale au contrôle de l'Office fédéral de la santé publique
- x **07.3032 n Mo.**
Dunant. Réduire à un franc les moyens alloués à la Commission fédérale contre le racisme
- 08.3517 n Mo.**
Egger. Gymnases publics. Harmonisation des examens de maturité
- x **08.3652 n Po.**
Egger. Vue d'ensemble des coûts et des investissements dans les infrastructures de transport (route, rail et lignes aériennes)
- 08.3654 n Mo.**
Egger. Hausses de loyer. Autoriser les signatures reproduites par des moyens mécaniques
- x **06.3879 n Mo.**
Engelberger. Loi sur l'Autorité de surveillance des marchés financiers. Prise en compte des intérêts des PME
- x **07.3142 n Ip.**
Engelberger. Loi sur les cartels. Réexamen de la communication destinée aux PME
- 07.3504 n Po.**
Engelberger. Nouveau certificat de salaire

- 07.3711 n Mo.**
Engelberger. Taxe de surveillance perçue en vertu de la loi sur la surveillance des marchés financiers. Prise en considération des intérêts des PME
- 07.3829 n Ip.**
Engelberger. Tests de péage routier dans les villes et les agglomérations
- 08.3105 n Ip.**
Engelberger. Interdiction d'exporter du matériel de guerre. Répercussions négatives sur les opérations de maintien de la paix?
- 08.3368 n Ip.**
Engelberger. Allègement des charges administratives des PME. Suite des opérations
- 08.3626 n Ip.**
Engelberger. Tarifs de laboratoire. Révision de la liste des analyses
- 08.3645 n Mo.**
Engelberger. La loi sur la surveillance de la révision ne doit pas desservir les PME
- x **08.3828 n Ip.**
Engelberger. Crise financière et PME
- 08.3845 n Ip.**
Engelberger. Dégagement en hiver des axes de transit nord-sud pour le trafic des poids lourds
- * **09.3115 n Ip.**
Engelberger. Projet de relèvement de l'impôt sur les maisons de jeu
- * **09.3134 n Ip.**
Engelberger. Financement additionnel de l'AI. Votation et entrée en vigueur
- 07.3865 n Ip.**
Estermann. La libre circulation des personnes avec la Bulgarie et la Roumanie entraînera-t-elle une augmentation de la criminalité?
- 08.3071 n Mo.**
Estermann. Hymne national au Parlement
- 08.3357 n Mo.**
(Fasel) Weber-Gobet. Suradministration dans les HES
- x **04.3330 n Mo.**
Fässler. Immatriculation des aéronefs. Obsolescence des règles de typographie
- x **06.3524 n Mo.**
Fässler. Epargne affectée à la construction de logement sans cadeaux fiscaux
- x **07.3117 n Mo.**
Fässler. Objectifs et indicateurs au service d'une politique économique durable
- 07.3431 n Mo.**
Fässler. Loi sur les travailleurs détachés et mesures d'accompagnement. Responsabilité solidaire en cas d'infraction
- 07.3432 n Mo.**
Fässler. Interdiction des chauffages électriques
- 07.3433 n Po.**
Fässler. Assainissements dans le domaine des forces hydrauliques. Réglementation équitable
- 07.3678 n Ip.**
Fässler. Biotopes d'importance nationale
- 07.3795 n Mo.**
Fässler. Promotion des importations de biens en provenance de pays en développement
- x **08.3307 n Ip.**
Fässler. UBS. Complicité de fraude fiscale aux Etats-Unis?
- 08.3513 n Po.**
Fässler. Examen des effectifs des douanes
- 08.3563 n Mo.**
Fässler. Employés des services douaniers à la retraite vivant dans la Principauté du Liechtenstein. Imposition en fonction du domicile
- 08.3624 n Mo.**
Fässler. Mesures incitatives pour la construction d'installations photovoltaïques
- N **08.3834 n Mo.**
Fässler. Le secret bancaire suisse et les problèmes d'UBS aux Etats-Unis
- x **08.3964 n Mo.**
Fässler. Assainissement des bâtiments
- x **08.4031 n Mo.**
Fässler. Développer la formation et le perfectionnement au sortir de l'apprentissage
- * **09.3087 n Po.**
Fässler. Filtres à poussières fines pour les chauffages au bois
- * **09.3295 n Mo.**
Fässler. Entraide internationale. Supprimer l'irrecevabilité pour les actes visant à diminuer les recettes fiscales
- x **06.3854 n Mo.**
(Fattebert) Binder. Labelliser simplement les forêts suisses
- x **05.3373 n Mo.**
Favre Charles. Concrétisation de réformes structurelles de politique financière importantes. Formation
- 07.3667 n Ip.**
Favre Charles. Report de paiement en cas de primes impayées
- N **08.3247 n Mo.**
Favre Laurent. Protection AOP/IGP des produits de la sylviculture
- x **08.3778 n Po.**
Favre Laurent. Soutien à la formation duale
- 08.3796 n Po.**
Favre Laurent. Pôles de recherche en énergies renouvelables
- N **08.3855 n Mo.**
Favre Laurent. Récession. Augmentation du soutien à la politique régionale
- * **09.3228 n Mo.**
Favre Laurent. Plus de reconnaissance, coordination et soutien pour la formation professionnelle supérieure
- * **09.3236 n Ip.**
Favre Laurent. Renforcement de la recherche énergétique dans le domaine des énergies renouvelables

- * **09.3334 n Mo.**
Favre Laurent. Affermage par parcelles d'entreprises agricoles propriétés de personnes morales de droit public et privé
- x **05.3704 n Mo.**
Fehr Hans. Contribution à l'effort de cohésion. Permettre le référendum
- x **06.3446 n Mo.**
Fehr Hans. Définir la nature de la neutralité suisse dans une norme constitutionnelle
- 08.3510 n Mo.**
Fehr Hans. Augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et amélioration du statut de ces derniers
- x **07.3044 n Po.**
Fehr Hans-Jürg. "Stockage définitif de déchets nucléaires. Effets en surface". Rapport additionnel
- 07.3812 n Ip.**
Fehr Hans-Jürg. Plan sectoriel "Dépôt en couches géologiques profondes" pour les déchets nucléaires
- 08.3069 n Po.**
Fehr Hans-Jürg. Accompagner la construction du nouvel Etat du Kosovo
- 08.3177 n Mo.**
Fehr Hans-Jürg. Participation à l'aménagement de la ligne Singen-Stuttgart
- x **08.3279 n Ip.**
Fehr Hans-Jürg. Impôts et financement du développement
- x **08.4050 n Mo.**
Fehr Hans-Jürg. Eviter le resserrement du crédit
- * **09.3170 n Mo.**
Fehr Hans-Jürg. Lutter efficacement contre l'évasion fiscale
- * **09.3171 n Mo.**
Fehr Hans-Jürg. Etendre aux bénéficiaires effectifs des pays en développement le principe de l'impôt à l'agent payeur
- * **09.3172 n Ip.**
Fehr Hans-Jürg. Quel avenir pour nos relations avec l'UE?
- * **09.3173 n Ip.**
Fehr Hans-Jürg. Convergence des médias au sein de la SSR
- x **05.3445 n Mo.**
Fehr Jacqueline. Apprendre tout au long de la vie. Mise en oeuvre en Suisse
- x **07.3175 n Ip.**
Fehr Jacqueline. Mise en oeuvre du Plan sectoriel des transports dans le domaine de la mobilité douce
- 07.3724 n Po.**
Fehr Jacqueline. Répartition de la richesse en Suisse
- 08.3908 n Mo.**
Fehr Jacqueline. Renforcer la démocratie. Autoriser la récolte électronique de signatures
- 08.4023 n Mo.**
Fehr Jacqueline. Directives pour les césariennes
- x **08.4030 n Mo.**
Fehr Jacqueline. Sécuriser les passages à niveau
- x **08.4032 n Mo.**
Fehr Jacqueline. Augmenter la dotation du fonds d'infrastructure
- * **09.3143 n Mo.**
Fehr Jacqueline. Postfinance doit pouvoir accorder des crédits aux petites entreprises
Voir objet 09.3112 Mo. Ineichen
- * **09.3201 n Ip.**
Fehr Jacqueline. Apprendre en jouant
- x **07.3035 n Po.**
Fehr Mario. Participation de la Confédération aux coûts de la formation professionnelle. Respect des prescriptions légales
- x **07.3048 n Po.**
Fehr Mario. Droits fondamentaux des femmes et des hommes homosexuels. Engagement de la Suisse
- x **07.3171 n Po.**
Fehr Mario. Engagement de la Suisse en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le monde
- 07.3330 n Mo.**
Fehr Mario. Représentation directe des Suisses et Suissesses de l'étranger à l'Assemblée fédérale
- x **07.3331 n Po.**
Fehr Mario. Participation des Suisses et Suissesses de l'étranger à l'élection du Conseil des Etats
- 07.3505 n Mo.**
Fehr Mario. Droit à cinq jours de formation continue par année
- 07.3527 n Mo.**
Fehr Mario. Accord de libre-échange dans le domaine de l'agriculture et des produits alimentaires
- 07.3528 n Mo.**
Fehr Mario. Simplification des transactions transfrontalières
- 07.3746 n Ip.**
Fehr Mario. Jeux olympiques à Pékin
- 08.3157 n Ip.**
Fehr Mario. Levée de l'interdiction d'adopter faite aux personnes homosexuelles
- 08.3792 n Mo.**
Fehr Mario. Fair-play à l'égard de ceux qui cherchent une place d'apprentissage et des entreprises formatrices
- x **08.3798 n Ip.**
Fehr Mario. Absence de la Suisse au dernier sommet du G-20
- x **08.4024 n Po.**
Fehr Mario. Offensive en faveur de la formation continue
Voir objet 08.4025 Po. Sommaruga Simonetta
- x **08.4033 n Mo.**
Fehr Mario. Développement de l'infrastructure à fibre optique
- 08.3129 n Ip.**
Fiala. Recyclage des piles usagées à l'échelle transfrontière
- 08.3495 n Mo.**
Fiala. Harcèlement obsessionnel

- 08.3609 n Mo.**
Fiala. Alourdir la peine encourue en cas de pornographie infantile
- 07.3866 n Mo.**
Flückiger. Imputation des frais aux organisations d'aide au suicide
- 08.3332 n Ip.**
Flückiger. Non au durcissement de la loi régissant le travail dominical pour les jeunes travailleurs
- 08.3427 n Mo.**
Flückiger. Interdiction temporaire de l'assistance au décès
- x **08.3885 n Mo.**
Flückiger. Compensation pour la gestion de la RPLP par les entreprises
- 08.3886 n Mo.**
Flückiger. Europe des Quinze. Réintroduction des contingents
- * **09.3331 n Ip.**
Flückiger. Accidents dus aux chauffards. Chiffres et faits
- x **04.3657 n Po.**
Fluri. Stratégie en matière de biodiversité
- x **05.3247 n Po.**
Fluri. Caisse de pension Ascoop. Participation de la Confédération
- x **07.3157 n Mo.**
Fluri. Surveillance électronique des détenus. Inscription dans la législation
Voir objet 07.3162 Mo. Marty Dick
- 08.3222 n Ip.**
Fluri. Activités de la Confédération durant l'année de l'ONU pour la biodiversité 2010
- * **09.3068 n Ip.**
Fluri. Personnel professionnel de l'Armée suisse
- * **09.3182 n Ip.**
Fluri. Ratification de la convention européenne du pay-sage
Voir objet 09.3162 Ip. Forster
- * **09.3183 n Ip.**
Fluri. Réseau des routes nationales. Aires de stationnement pour les camions et les remorques de camions
- 07.3701 n Mo.**
Föhn. Information des enseignants et des maîtres d'apprentissage
- 07.3843 n Ip.**
Föhn. Sérieuses insuffisances du système ETCS
- 08.3772 n Ip.**
Français. Formation d'urbaniste aussi à l'EPF Lausanne?
- 08.3905 n Ip.**
Français. Armée. Quelle stratégie pour demain?
- x **05.3306 n Mo.**
Freysinger. Retrait de l'Initiative de Genève
- x **05.3633 n Mo.**
Freysinger. Base constitutionnelle pour l'atterrissage d'avions de l'OTAN sur les aéroports suisses
- x **05.3670 n Mo.**
Freysinger. Diagnostic douteux et prescription aux enfants et adolescents de médicaments psychotropes dangereux
- x **05.3671 n Mo.**
Freysinger. Conférence européenne. Offre de bons offices
- x **06.3103 n Mo.**
Freysinger. Energie nucléaire. Offre de bons offices
- x **06.3573 n Mo.**
Freysinger. Plan ours
- x **06.3616 n Mo.**
Freysinger. Accès au contrôle Vostra (casier judiciaire informatisé) lors des naturalisations
- x **06.3791 n Mo.**
Freysinger. Suppression des numéros masqués
- x **06.3810 n Mo.**
Freysinger. Pour en finir avec le loup
- x **06.3817 n Mo.**
Freysinger. Charte des devoirs citoyens
- x **07.3156 n Mo.**
Freysinger. Loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain. Modification
- x **07.3240 n Mo.**
Freysinger. Traitement des déchets nucléaires
- 07.3760 n Ip.**
Freysinger. Affaire du fax
- 08.3156 n Ip.**
Freysinger. Dioxines taboues et empoisonnement de la Suisse
- 08.3397 n Ip.**
Freysinger. Champagne. Protection de nos AOC et de nos homonymies communales
- 08.3402 n Mo.**
Freysinger. Eclaircissements relatifs au traité de non-prolifération des armes nucléaires
- 08.3504 n Ip.**
Freysinger. E-Mail-Gate sous la coupole au détriment du référendum contre le passeport biométrique
- 08.3539 n Ip.**
Freysinger. Scandale pédophile à la SRG SSR et dilapidation d'argent public
- 08.3716 n Ip.**
Freysinger. Troisième correction du Rhône
- 08.3717 n Ip.**
Freysinger. Indépendance de l'Ossétie du sud et de l'Abkhazie
- x **08.3889 n Ip.**
Freysinger. UBS se moque-t-elle du Parlement?
- 08.4010 n Ip.**
Freysinger. Concrétisation d'un engagement formel de Mme Calmy-Rey
- * **09.3243 n Mo.**
Freysinger. Révocation de l'autorisation délivrée pour le vaccin Gardasil
- * **09.3296 n Po.**
Freysinger. Préserver la souveraineté de la Suisse, sa réputation et ses intérêts

- x **08.3791 n Ip.**
Frösch. Violence structurelle et violence directe à l'égard des femmes
- x **07.3170 n Po.**
Füglistaller. Encouragement de la recherche en agriculture biologique
Voir objet 07.3078 Po. Reimann Maximilian
- 07.3409 n Mo.**
Füglistaller. Aller plus loin dans l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
- 07.3456 n Mo.**
Füglistaller. Statistique de l'aide sociale. Collecter et publier les données par nationalité
- * **09.3241 n Ip.**
Füglistaller. Appareils acoustiques. Achats par l'Etat
- 08.3915 n Mo.**
Gadient. Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Ratification
- x **08.3916 n Mo.**
Gadient. Politique énergétique et climatique. Développement d'un nouveau système d'énergie
- * **09.3276 n Mo.**
Gadient. Rail 2030. Développer l'offre dans les régions de montagne et les régions rurales
- x **06.3299 n Mo.**
Galladé. 200 nouvelles places d'apprentissage dans l'administration fédérale
- x **07.3846 n Mo.**
Galladé. Pas d'armes pour les moins de 21 ans
- 07.3847 n Mo.**
Galladé. Droit pénal des mineurs. Prise en charge éducative et thérapeutique jusqu'à 25 ans
- 08.3182 n Mo.**
Galladé. Suivi pédiatrique des enfants d'âge préscolaire. Examens préventifs obligatoires
- 08.3183 n Mo.**
Galladé. Intégration des années initiales d'apprentissage dans les objectifs de l'OFFT
- 08.3189 n Mo.**
Galladé. Petite enfance et prévention centrée sur la famille
- 08.3330 n Po.**
Galladé. Compétence des parents dans le domaine de la petite enfance et au cours des phases cruciales du développement de l'enfant
- 08.3552 n Mo.**
Galladé. Formuler une stratégie pour l'égalité des chances dans les études
- 08.3797 n Mo.**
Galladé. Délinquants juvéniles. Relèvement de l'âge maximum de placement
- 07.3828 n Mo.**
Geissbühler. Amélioration de la sécurité dans les trains et les gares
- 07.3904 n Mo.**
Geissbühler. Culture de chanvre. Renverser le fardeau de la preuve
- * **09.3169 n Mo.**
Geissbühler. Traiter les violences domestiques soit comme des infractions poursuivies d'office, soit comme des infractions poursuivies sur plainte
- * **09.3223 n Mo.**
Geissbühler. Abolition de la peine pécuniaire
- x **04.3358 n Mo.**
Germanier. Réseau postal. Péréquation des charges
- x **06.3383 n Mo.**
Germanier. La Poste soumise à l'impôt
- 07.3762 n Mo.**
Germanier. Contrôle des prix et bénéfices de la Poste
- 08.3333 n Ip.**
Germanier. Trafic aérien transfrontalier et Espace Schengen
- 08.3334 n Ip.**
Germanier. Aéroports suisses. Moins de réglementations
- 08.3443 n Mo.**
Germanier. Promouvoir la consommation de produits agricoles de proximité
- x **08.3961 n Ip.**
Germanier. Contrôle d'approche radar à l'aéroport de Sion
- * **09.3132 n Ip.**
Germanier. Garantir la concurrence dans l'attribution d'un partenariat avec CFF Cargo
- * **09.3133 n Mo.**
Germanier. Sécurité d'investissement pour les véhicules utilitaires. Catégorie de redevance RPLP inchangée pendant sept ans
- x **04.3716 n Mo.**
Giezendanner. Suppression de l'interdiction de circuler la nuit pour les transporteurs de paquets
- x **06.3529 n Mo.**
Giezendanner. Utiliser le produit des amendes pour renforcer la sécurité routière
- 07.3655 n Po.**
Giezendanner. Tachygraphe numérique. Adaptation des cartes de conducteur
- 08.3634 n Mo.**
Giezendanner. Réseau des routes nationales. Elimination des goulots d'étranglement
- * **09.3178 n Mo.**
Giezendanner. Prime à la casse
- x **08.3840 n Ip.**
Gilli. Efficacité énergétique des moyens d'éclairage
- * **09.3070 n Mo.**
Gilli. Maintenir les laboratoires de cabinet médical
- * **09.3113 n Ip.**
Gilli. Mise en oeuvre du programme d'action de la CIPD de 1994 et de l'Objectif du Millénaire 5
- 07.3792 n Ip.**
Girod. Augmentation des voitures de tourisme dangereuses et polluantes
- 08.3336 n Mo.**
Girod. Les agrocarburants ne doivent pas concurrencer les denrées alimentaires

- 08.3345 n Po.**
Girod. Prise en considération des vêtements issus du commerce équitable
- 08.3583 n Po.**
Girod. Examen de la valeur agronomique et technologique des variétés de céréales destinées à la culture biologique
- 08.3584 n Po.**
Girod. Sélection des variétés de céréales destinées à l'agriculture biologique. Egalité de traitement
- 08.3899 n Ip.**
Girod. Participation des CFF dans des centrales nucléaires
- 08.3976 n Ip.**
Girod. Politique climatique. Maintenir l'objectif des 2 degrés!
- 08.3977 n Ip.**
Girod. Pollution de l'environnement par des succursales d'Aldi et de Lidl
- 08.3978 n Ip.**
Girod. Déchets radioactifs. Réévaluer la démonstration de faisabilité
- 08.3979 n Ip.**
Girod. Réduction des émissions de CO₂. Les coûts sont-ils vraiment inférieurs à l'étranger?
- 08.4020 n Po.**
Girod. Création d'une bande jouxtant la lisière forestière
- * **09.3081 n Ip.**
Girod. Augmenter la capacité des sillons ferroviaires
- * **09.3124 n Mo.**
Girod. Prime à la casse à but écologique
- x **07.3098 n Mo.**
Glanzmann. Normes Minergie pour l'éclairage des bâtiments publics
- x **07.3099 n Mo.**
Glanzmann. Efficacité énergétique au quotidien. Campagne de sensibilisation
- 07.3626 n Mo.**
Glanzmann. Surveillance des organisations d'assistance au décès
- 07.3627 n Mo.**
Glanzmann. Enregistrement obligatoire des cartes d'accès sans fil à prépaiement
- 07.3628 n Mo.**
Glanzmann. Poursuites plus efficaces des cas de pédophilie sur Internet
- 07.3879 n Mo.**
Glanzmann. Campagne de lutte contre les discriminations
- 07.3880 n Mo.**
Glanzmann. Animation jeunesse en milieu ouvert. Augmentation de la contribution fédérale
- 08.3650 n Mo.**
Glanzmann. Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Adapter les montants déduits au titre du loyer
- 08.3651 n Po.**
Glanzmann. Ostéoporose. Risques pour la santé publique
- * **09.3121 n Ip.**
Glanzmann. Gestion des crises en Suisse
- 08.3277 n Mo.**
Glauser. Priorité à l'alimentation
- 08.3794 n Ip.**
Glauser. Nuisances sonores de la place de tir de Vugelles-La Mothe
- * **09.3145 n Mo.**
Glauser. Place de tir de Vugelles-La Mothe. Projet de modernisation
- x **05.3435 n Mo.**
Glur. Supprimer le Bureau de l'intégration
- x **05.3869 n Mo.**
Glur. Circulation routière. Affectation à l'AVS des recettes provenant des amendes d'ordre
- 07.3464 n Ip.**
Glur. Places d'évitement sur les routes principales au trafic important
- x **06.3698 n Mo.**
Goll. Discrimination à l'encontre du personnel de la Confédération en cas de maladie
- 08.3011 n Mo.**
Goll. Qualité et bonnes conditions d'embauche dans le domaine de l'accueil de jour
- 08.3374 n Mo.**
Goll. Mise en oeuvre de la 5e révision de l'AI au sein de l'administration fédérale
- * **09.3061 n Po.**
Goll. Système des montants forfaitaires en fonction du diagnostic: expériences et état d'avancement de la mise en oeuvre
- * **09.3281 n Po.**
Goll. Coordination nationale de la garantie du minimum vital
- 07.3803 n Ip.**
Grabber Jean-Pierre. Avenir des Ecoles de commerce à plein temps et rationalité de l'activité étatique
- x **07.3853 n Ip.**
Grabber Jean-Pierre. Evolution des investissements et incidences sur la croissance économique
- 08.3010 n Ip.**
Grabber Jean-Pierre. Problématique reconnaissance du Kosovo
- x **08.3273 n Ip.**
Grabber Jean-Pierre. Inflation importée. Attitude du Conseil fédéral
- 08.3274 n Ip.**
Grabber Jean-Pierre. Eventuelles mesures de modulation du trafic sur les routes nationales. Politique de l'OFROU
- 08.3295 n Ip.**
Grabber Jean-Pierre. Place de l'histoire dans l'enseignement de la maturité professionnelle
- 08.3301 n Mo.**
Grabber Jean-Pierre. Soustraire substantiellement l'agriculture au libre-échange

- 08.3549 n Ip.**
Graber Jean-Pierre. Démarches partiellement contes-
tées de l'Assemblée interjurassienne
- x **08.3555 n Ip.**
Graber Jean-Pierre. Plus de moyens pour l'extension
du réseau des routes nationales
- 08.3628 n Ip.**
Graber Jean-Pierre. Critères appliqués par l'ODM dans
les procédures d'octroi d'asile
- 08.3848 n Ip.**
Graber Jean-Pierre. Conceptions discutables des droits
de l'homme au sein de plusieurs institutions internatio-
nales
- x **08.3924 n Ip.**
Graber Jean-Pierre. Mesures contre la guerre électro-
nique
- * **09.3098 n Ip.**
Graber Jean-Pierre. Politisation des procédures
d'octroi d'asile
- * **09.3106 n Ip.**
Graber Jean-Pierre. Incidences d'une abrogation par-
tielle ou totale du secret bancaire
- * **09.3179 n Po.**
Graber Jean-Pierre. Simplification des procédures
administratives, judiciaires et politiques
- x **05.3073 n Mo.**
Graf Maya. Interdire l'importation et la vente de bois
d'origine illégale
- x **06.3236 n Mo.**
Graf Maya. Utilisation de papier recyclé et de papier
FSC dans l'administration fédérale
- x **06.3578 n Po.**
Graf Maya. Protéger la production et la multiplication
des semences contre les OGM
- x **07.3244 n Ip.**
Graf Maya. Décharges de déchets chimiques en région
bâloise
- x **07.3245 n Ip.**
Graf Maya. Apiculture. Cultures transgéniques et ordon-
nance sur la coexistence
- 07.3714 n Mo.**
Graf Maya. Paiements directs pour les arbres isolés
adaptés au site
- 07.3716 n Ip.**
Graf Maya. Promouvoir le dialogue entre la Chine et le
Tibet
- 07.3749 n Po.**
Graf Maya. Remplacement d'arbres fruitiers haute-tige.
Programme d'encouragement
- 08.3039 n Po.**
Graf Maya. Recherche sur le feu bactérien axée sur les
besoins de la pratique
- 08.3040 n Po.**
Graf Maya. Feu bactérien. Mise en oeuvre d'une straté-
gie axée sur les besoins de la pratique
- 08.3041 n Ip.**
Graf Maya. Lutte contre le feu bactérien à l'aide d'anti-
biotiques
- 08.3225 n Ip.**
Graf Maya. Pôle de recherche national SESAM. Où
sont les responsabilités?
- 08.3696 n Po.**
Graf Maya. Accord de libre-échange avec l'UE, protec-
tion des animaux et élevage à la ferme
- 08.3697 n Po.**
Graf Maya. Prévention des émissions lumineuses
- x **08.3777 n Ip.**
Graf Maya. Castration indolore des porcelets. Prochai-
nes étapes
- x **08.3907 n Ip.**
Graf Maya. Maïs transgénique. Risques pour la santé
- 08.3971 n Mo.**
Graf Maya. Dispositions légales pour la nanotechnolo-
gie
- N **08.3972 n Mo.**
Graf Maya. Protection contre les perturbateurs endocri-
niens. Application des connaissances
- * **09.3309 n Mo.**
Graf Maya. Créer une plus-value en encourageant
l'agriculture biologique
- * **09.3310 n Ip.**
Graf Maya. Détention des animaux de laboratoire et
valeur informative des expériences sur les animaux
- * **09.3317 n Mo.**
Graf Maya. Passage à l'engraissement des jeunes ver-
rats. Plan de mesures et financement
- * **09.3318 n Mo.**
Graf Maya. Protéger les abeilles en interdisant l'usage
du neurotoxique clothianidine comme insecticide
- x **06.3819 n Mo.**
Graf-Litscher. Programme de la législature 2008-2011.
Technologies de l'information et de la communication
- x **07.3045 n Mo.**
Graf-Litscher. Acides gras trans. Fixation d'une valeur
limite dans la législation
- 07.3609 n Mo.**
Graf-Litscher. Rétablir la liberté thérapeutique et le libre
choix dans le cas des infirmités congénitales et des
enfants invalides
- 08.3556 n Mo.**
Graf-Litscher. Nécessité d'une déclaration des aliments
qui soit compréhensible
- 08.3861 n Mo.**
Graf-Litscher. Développer l'offre du trafic longues dis-
tances
- * **09.3072 n Mo.**
Graf-Litscher. Normaliser l'utilisation des données de
police judiciaire
- * **09.3193 n Po.**
Graf-Litscher. Augmentation des rentes AVS et réajus-
tement de la prévoyance professionnelle
- * **09.3196 n Mo.**
Graf-Litscher. Inverser le fardeau de la preuve dans le
domaine des maladies nosocomiales

- 08.3206 n Po.**
Grin. Supprimer des bouchons en créant de nouvelles jonctions autoroutières
- x **08.3802 n Ip.**
Grin. Asile. Requérants déboutés
- x **08.3898 n Ip.**
Grin. Centrales cantonales de gestion du trafic
- * **09.3077 n Ip.**
Grin. Estivage, les vaches ont-elles aussi droit à une alimentation équilibrée?
- * **09.3144 n Ip.**
Grin. Formation d'ingénieurs à l'EPFL
- * **09.3282 n Po.**
Grin. Mesures conjoncturelles: effets financiers pour les cantons
- x **04.3192 n Mo.**
Gross. Convention européenne des droits de l'homme. Ratification du 1er protocole additionnel de 1952
- 07.3909 n Po.**
Gross. Explications de vote individualisées sous forme électronique
- 08.3360 n Po.**
Gross. Commission d'étude pour l'élaboration d'une constitution mondiale
- 08.3361 n Ip.**
Gross. Cour européenne des droits de l'homme. Sécurité sociale des juges
- 08.3362 n Po.**
Gross. La Suisse doit oeuvrer à préserver l'unité de la Macédoine
- 08.3363 n Po.**
Gross. Promouvoir l'Observatoire du Conseil de l'Europe pour le respect des droits de l'homme en Palestine et en Israël
- 08.3541 n Po.**
Gross. Contribution de la Suisse à la scolarisation d'un million d'enfants africains
- 08.3973 n Po.**
Gross. Développement de l'acquis de Schengen. Rapport annuel
- 07.3416 n Mo.**
(Guisan) Bourgeois. Dopage. Sanctionner l'entourage des athlètes
- x **05.3012 n Mo.**
(Günter) Heim. Halte à la vitesse sur les pistes de ski
- x **05.3338 n Mo.**
(Gyr-Steiner) Tschümperlin. Droit d'accoucher de manière anonyme dans un hôpital
- x **08.3991 n Mo.**
Gysin. Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Modification
- x **05.3072 n Mo.**
(Gysin Remo) Fässler. Provenance du bois. Déclaration obligatoire
- x **07.3199 n Po.**
(Gysin Remo) Sommaruga Carlo. Cohérence des activités extérieures de la Suisse dans le domaine de l'aide au développement
- x **06.3686 n Mo.**
Häberli-Koller. Cyberadministration. Etoffer l'offre de la Confédération
- x **06.3770 n Mo.**
Häberli-Koller. Réduction de la densité normative. Feuille de route contraignante
- 08.3679 n Mo.**
Häberli-Koller. Financement des moyens auxiliaires en cas de maladie survenant durant la retraite
- 08.3685 n Ip.**
Häberli-Koller. SESAR. Approche en descente continue
Voir objet 08.3557 Ip. Bürgi
- 08.3706 n Mo.**
Häberli-Koller. Promotion des installations solaires
- * **09.3105 n Mo.**
Häberli-Koller. Relancer la réforme du gouvernement
- x **05.3609 n Po.**
(Haering) Allemann. Engagement de la police suisse pour des missions de soutien aux opérations de l'ONU et de l'OSCE en faveur de la paix
- x **06.3405 n Po.**
(Haering) Widmer. Service civil facultatif
- x **08.3896 n Mo.**
Haller. Impôt fédéral direct. Déductions pour la garde des enfants par les parents et par des tiers
- x **07.3086 n Mo.**
Hany. Vente de lampes et de luminaires. Label Energie obligatoire à partir de 2010
- x **07.3172 n Ip.**
Hany. Aéroport de Zurich. Les Zurichois se disputent, le Conseil fédéral tranchera
- 08.3126 n Po.**
Hany. Principes régissant la procédure PSIA
- 08.3367 n Po.**
Hany. Evolutions dans le domaine de la surveillance de l'espace aérien
- N **08.3769 n Mo.**
Hany. Préfinancement de tronçons de routes nationales prêts à être construits
- N **08.3805 n Mo.**
Hany. Relance conjoncturelle pour 2009/10 grâce à des projets liés aux transports publics
- x **05.3831 n Mo.**
Hassler. Accord de libre-échange entre la Suisse et les USA. Exclusion des secteurs agricole et alimentaire
- 08.3605 n Ip.**
Hassler. Extension de la forêt au massif alpin
- 08.3501 n Po.**
Heer. Mesures à l'encontre des trafiquants de drogue étrangers titulaires d'un permis B ou C
- 08.3874 n Ip.**
Heer. Procédures d'approche et de décollage à l'aéroport de Zurich
- x **05.3058 n Po.**
Heim. Evaluation du caractère économique des prestations dans le cadre de la LAMal. Critères différenciés

- x **05.3522 n Mo.**
Heim. Moyens et appareils médicaux. Potentiel d'économies
- x **05.3702 n Mo.**
Heim. Détection précoce du cancer. Mettre en oeuvre une stratégie nationale
- x **06.3112 n Mo.**
Heim. Promouvoir le développement de vaccins et de stratégies de vaccination
- x **06.3113 n Mo.**
Heim. Pandémie. Protection de la population et mesures de prévention
- x **06.3264 n Mo.**
Heim. Contrôle de la qualité des soins
- x **06.3265 n Mo.**
Heim. Traitements hospitaliers. Transparence et qualité
- x **06.3576 n Mo.**
Heim. Promotion des premiers secours. Mise à disposition de défibrillateurs sur tout le territoire suisse
- x **07.3054 n Mo.**
Heim. Formation postgraduée des jeunes médecins. Mettre fin à la discrimination subie par les personnes formées en Suisse
- x **07.3058 n Mo.**
Heim. Récompenser l'efficacité énergétique par des bonus
- x **07.3072 n Mo.**
Heim. La réhabilitation. Pilier des soins de santé
- x **07.3114 n Mo.**
Heim. Protéger les données des patients
- 07.3525 n Mo.**
Heim. Pour une politique de la santé qui encourage la participation active des citoyens
- 07.3526 n Mo.**
Heim. Mesures pour une sécurité accrue lors de la prise de médicaments
- 07.3861 n Mo.**
Heim. Médicaments. L'innovation n'est pas toujours gage de meilleure efficacité
- 08.3161 n Po.**
Heim. Médecine anti-vieillesse
- 08.3162 n Po.**
Heim. Limitation du montant de la déduction des frais de transport. Effets sur les déplacements motorisés
- 08.3163 n Po.**
Heim. Résistance aux antibiotiques. Surveiller l'évolution de la situation
- 08.3366 n Po.**
Heim. Taux élevé de suicides en Suisse. Mesures de prévention
- 08.3515 n Mo.**
Heim. Ostéoporose. Dépistage précoce et prévention
- 08.3782 n Ip.**
Heim. La relève médicale est-elle compromise?
- 08.3783 n Po.**
Heim. Limiter temporairement la puissance des véhicules à moteur
- 08.3784 n Mo.**
Heim. Répression des accidents dus à des chauffards
- 08.3785 n Mo.**
Heim. Via sicura. Rendre les boîtes noires obligatoires
- 08.3799 n Mo.**
Heim. Installations solaires sur les toits des bâtiments de la Confédération
- 08.3800 n Po.**
Heim. Véhicules à moteur. Utilisation des énergies renouvelables
- x **08.3801 n Po.**
Heim. Sécurité des ouvrages
- 08.3987 n Po.**
Heim. Sécurité dans les trains
- x **08.3990 n Mo.**
Heim. Chemins de fer à voie métrique. Investir dans les infrastructures et pour la sécurité
- * **09.3059 n Mo.**
Heim. Endiguer la violence domestique
- * **09.3118 n Po.**
Heim. Accroître la transparence dans le domaine des droits populaires
- * **09.3242 n Ip.**
Heim. Protection contre la discrimination
- 08.3015 n Mo.**
Hiltpold. Flux de trafic routier Est-Ouest transfrontières
- 08.3344 n Mo.**
Hiltpold. Financement ZEB et troisième voie CFF entre Genève et Lausanne
- x **08.3780 n Po.**
Hiltpold. Complexité de la procédure d'approbation des études cliniques dites multicentriques
- * **09.3152 n Mo.**
Hiltpold. Vols en hélicoptères. Possibilité d'interdiction des atterrissages en campagne
- * **09.3153 n Mo.**
Hiltpold. Retenir la production d'agro-combustible comme cultures comptant comme surface de compensation écologique
- * **09.3187 n Mo.**
Hiltpold. Congé parental
- * **09.3189 n Po.**
Hiltpold. Filière de formation des imams en Suisse
- x **05.3383 n Po.**
Hochreutener. Séismes. Améliorer la prévention et la couverture des dommages
- x **05.3384 n Po.**
Hochreutener. Ouvrir à la circulation la bande d'arrêt d'urgence en cas d'embouteillage
- x **05.3615 n Mo.**
Hochreutener. Prévoyance professionnelle vieillesse. Abaisser l'âge minimum des assurés
- x **06.3104 n Mo.**
Hochreutener. Assurance-accidents. Maintien des règles actuelles

- x **06.3335 n Po.**
Hochreutener. Considérer l'envahissement des terrains de sport comme un élément constitutif d'une infraction
- x **06.3526 n Po.**
Hochreutener. Voie de contournement sud de Berne
- x **06.3555 n Po.**
Hochreutener. Aires de parage P+R en adéquation avec la demande
- x **06.3775 n Po.**
Hochreutener. Les lésions corporelles doivent être passibles au minimum des mêmes peines que le vol
- 07.3531 n Mo.**
Hochreutener. Secrétariat d'Etat pour les PME
- 07.3681 n Mo.**
Hochreutener. Simplifier les réglementations de tous les départements fédéraux
- 07.3870 n Mo.**
Hochreutener. Interdiction des jeux électroniques violents
- 08.3390 n Mo.**
Hochreutener. Voies réservées aux bus. Utilisation par les cars et les taxis
- 08.3693 n Mo.**
Hochreutener. Eliminer les goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales
- x **08.3950 n Ip.**
Hochreutener. Réexportations REACH de la Suisse vers l'UE
- 08.4037 n Mo.**
Hochreutener. Motions et postulats. Empêcher les tactiques d'obstruction
- * **09.3094 n Ip.**
Hochreutener. Solution transitoire pour le passage de la diffusion analogique à la diffusion par plateformes numériques
- * **09.3224 n Po.**
Hochreutener. Efficacité des fonds en faveur de la formation professionnelle
- * **09.3225 n Ip.**
Hochreutener. La Commission contre le racisme se fourvoie
- 08.3099 n Mo.**
Hodgers. Favoriser l'usage des CFF pour la mobilité de loisirs des familles
- 08.3795 n Mo.**
Hodgers. Récupération de la nationalité par les descendants de Suisses. Pas de discrimination financière
- x **08.3891 n Po.**
Hodgers. Soutien aux fonds de garantie pour la microfinance dans les pays en voie de développement
- x **07.3239 n Mo.**
Hofmann. Objectifs et indicateurs au service d'une politique financière durable
- x **05.3451 n Po.**
(Hollenstein) Gilli. Antennes de téléphonie mobile. Impact sur la valeur foncière des immeubles concernés
- x **05.3492 n Mo.**
(Hollenstein) Lang. Remise des armes militaires
- x **05.3764 n Mo.**
(Hollenstein) Lang. Relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud. Mise à disposition de documents
- 08.3807 n Mo.**
Huber. Droit des brevets. Epuisement euro-régional
- x **05.3135 n Mo.**
(Hubmann) Thanei. Conditions régissant l'adoption conjointe. Abaisser l'âge minimum des époux et la durée du mariage
- x **05.3137 n Mo.**
(Hubmann) Thanei. Organismes intermédiaires pour l'adoption. Assurer la qualité
- x **06.3693 n Mo.**
(Hubmann) Fehr Jacqueline. Ordonnance sur la Feuille officielle suisse du commerce. Modification de l'article 9
- x **06.3694 n Mo.**
(Hubmann) Fehr Jacqueline. Ordonnance sur la Feuille officielle suisse du commerce. Abrogation de l'article 7 alinéa 2
- x **07.3134 n Ip.**
(Hubmann) Thanei. Veuves divorcées dans l'indigence?
- x **07.3135 n Po.**
(Hubmann) Thanei. Veuves divorcées. Lacunes du système de prévoyance
- 07.3468 n Mo.**
(Hubmann) Heim. Protection des données dans le domaine de la santé
- x **05.3355 n Mo.**
(Huguenin) Zisyadis. Régularisation des travailleurs sans papiers
- x **05.3581 n Mo.**
(Huguenin) Zisyadis. Caisse-maladie unique. Que l'on vote, et vite!
- x **05.3688 n Mo.**
(Huguenin) Zisyadis. Reconnaissance du génocide en Bosnie
- x **05.3887 n Mo.**
(Huguenin) Zisyadis. Euro 2008. Projets préventifs d'encadrement de jeunes supporters
- x **06.3223 n Mo.**
(Huguenin) Zisyadis. Caisse unique. Pour une protection des réserves des caisses-maladie
- x **06.3312 n Mo.**
(Huguenin) Zisyadis. Garantir au FIMM des moyens stables et sa liberté d'expression
- x **06.3332 n Mo.**
(Huguenin) Zisyadis. Un vrai congé-maternité pour les femmes au chômage
- x **07.3153 n Ip.**
(Huguenin) Zisyadis. Insecticides contenant de l'imidaclopride et du Fipronil
- x **07.3154 n Ip.**
(Huguenin) Zisyadis. Des caisses-maladie qui poussent à la consommation?

- 07.3358 n Mo.**
(Huguenin) Zisyadis. Protection contre le licenciement dans le cadre de la LAI
- 07.3473 n Mo.**
(Huguenin) Zisyadis. Remboursement du vaccin contre le cancer du col de l'utérus
- 07.3757 n Ip.**
(Huguenin) Zisyadis. La Confédération collabore-t-elle avec des trafiquants d'êtres humains?
- N** **04.3719 n Mo.**
Humbel Näf. Prestations LAMal et allocations AVS/AI pour impotents. Prévoir un outil d'évaluation unique des soins requis
- x** **04.3797 n Po.**
Humbel Näf. Promouvoir une alimentation saine
- x** **05.3523 n Mo.**
Humbel Näf. Produits de la liste des moyens et appareils. Concurrence
- x** **05.3642 n Mo.**
Humbel Näf. Maintenir et renforcer la place du sport à l'école
- x** **05.3884 n Po.**
Humbel Näf. Installation d'une "boîte noire" sur les véhicules à moteur
- x** **05.3905 n Mo.**
Humbel Näf. LPGA. Réglementation en matière d'expertise médicale
- x** **06.3357 n Po.**
Humbel Näf. Avenir de la médecine de famille
- x** **07.3209 n Mo.**
Humbel Näf. Création d'un centre de traitement ambulatoire à l'unité de protonthérapie de l'Institut Paul Scherrer
- x** **07.3210 n Po.**
Humbel Näf. Positionnement des services de santé suisses dans le marché intérieur européen
- 07.3703 n Mo.**
Humbel Näf. Carte d'assuré idoine
- 08.3201 n Mo.**
Humbel Näf. Mesures efficaces contre l'ivresse ponctuelle
- 08.3384 n Po.**
Humbel Näf. Approvisionnement de la population en vaccins pré-pandémiques et pandémiques
- 08.3662 n Mo.**
Humbel Näf. Appareils acoustiques. Renforcer la concurrence et introduire des forfaits
- 08.3664 n Po.**
Humbel Näf. Halte à la politique d'obstructionnisme due à des recours déposés par des particuliers
- 08.3665 n Mo.**
Humbel Näf. Sport et jeu ne sont pas des sources de bruit au sens de la loi sur la protection de l'environnement
- 08.3707 n Mo.**
Humbel Näf. Réorganisation des commissions d'éthique
- 08.3776 n Mo.**
Humbel Näf. Halte aux chauffards et à leurs rodéos insensés
- 08.3922 n Mo.**
Humbel Näf. Swissmedic. Accroissement de la transparence
- 08.3923 n Mo.**
Humbel Näf. Participation de la Suisse à l'Agence européenne des médicaments
- N** **08.3956 n Mo.**
Humbel Näf. Prévoyance professionnelle. Assurer un juste partage des prestations de sortie en cas de divorce
- 08.4034 n Mo.**
Humbel Näf. Formation et perfectionnement des professionnels de la santé non médecins et des médecins assistants. Financement
- * **09.3058 n Mo.**
Humbel Näf. Plan de vaccination de l'OFSP et réalisation des objectifs de l'OMS
- * **09.3255 n Mo.**
Humbel Näf. Economies potentielles dans le domaine de l'approvisionnement en médicaments
- * **09.3272 n Ip.**
Humbel Näf. Tarmed. Harmonisation des valeurs du point tarifaire dans tous les cantons
- * **09.3273 n Ip.**
Humbel Näf. Création d'une quatrième catégorie de primes
- * **09.3274 n Ip.**
Humbel Näf. LAMal. Augmentation des coûts et des primes
- * **09.3275 n Mo.**
Humbel Näf. Instauration du système moniste dans la LAMal
- 08.3037 n Ip.**
Hurter Thomas. Espace aérien contrôlé au-dessus de Friedrichshafen. Extension
- 08.3892 n Mo.**
Hurter Thomas. Sites d'implantation pour dépôts en couches géologiques profondes. Extension des études socioéconomiques
- x** **05.3043 n Mo.**
Hutter Jasmin. Violences lors de manifestations. Responsabilité
- x** **06.3058 n Mo.**
Hutter Jasmin. Poursuites. Obtention de renseignements par téléphone
- x** **06.3095 n Mo.**
Hutter Jasmin. Filtres à particules pour machines de chantier. S'adapter au reste du monde
- x** **06.3702 n Mo.**
Hutter Jasmin. Retrait de l'autorisation de séjour en cas de violation de l'ordre juridique par des étrangers
- x** **07.3178 n Ip.**
Hutter Jasmin. Augmentation massive des demandes d'asile en provenance d'Erythrée
- 07.3685 n Mo.**
Hutter Jasmin. Assurance-invalidité. Responsabilité des médecins complaisants

- 07.3686 n Ip.**
Hutter Jasmin. Collaboration avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne
- 08.3457 n Mo.**
Hutter Jasmin. Suppression du droit à la double nationalité pour les futurs naturalisés
- x **08.3918 n Mo.**
Hutter Jasmin. Crise économique. Ne pas imposer d'investissements aux entreprises
- 08.3919 n Mo.**
Hutter Jasmin. L'ordonnance sur la protection de l'air doit être alignée sur les normes européennes
Voir objet 08.3927 Mo. Jenny
- x **05.3583 n Mo.**
Hutter Markus. Rapport sur la politique de sécurité
- x **06.3463 n Mo.**
Hutter Markus. Ouverture des commerces. 7 jours sur 7, 24 heures sur 24
- 08.3339 n Mo.**
Hutter Markus. Renoncer à la taxe sur le CO2
- x **05.3167 n Mo.**
(Imfeld) Glanzmann. Réaffectation des biens immobiliers dont l'armée n'a plus besoin
- x **06.3069 n Mo.**
(Imfeld) Hochreutener. Assurance-accidents. Possibilité pour les entreprises assurées de s'opposer à leur classement
- x **07.3087 n Mo.**
(Imfeld) Hochreutener. Utilisation raisonnable du nouveau certificat de salaire dans le domaine de l'AVS
- x **06.3436 n Mo.**
Ineichen. Soutien aux jeunes repreneurs d'entreprises
- x **06.3751 n Po.**
Ineichen. Pas de protection excessive des jeunes dans la législation sur le travail
- 07.3790 n Mo.**
Ineichen. Entrée dans la vie professionnelle. Mesures relatives au marché du travail
- x **08.3525 n Mo.**
Ineichen. Contre les hausses injustifiées des prix de l'électricité
- N **08.3881 n Mo.**
Ineichen. Collaboration entre services de placement publics et privés. Eviter de développer les ORP
- N **08.3882 n Mo.**
Ineichen. Eviter les problèmes de trésorerie lors du recours au chômage partiel dans les entreprises
- * **09.3112 n Mo.**
Ineichen. Postfinance doit pouvoir accorder des crédits aux petites entreprises
Voir objet 09.3143 Mo. Fehr Jacqueline
- * **09.3298 n Mo.**
Ineichen. Etendre le chômage partiel aux travailleurs temporaires
- * **09.3303 n Mo.**
Ineichen. Fonds solaire pour une politique durable de l'environnement, de l'énergie et de l'économie
- * **09.3327 n Ip.**
Ineichen. Davantage de flexibilité pour la formation, le perfectionnement et le placement
- 07.3350 n Mo.**
(Janiak) Leutenegger Oberholzer. Politique des transports. Inclure la navigation et les ports sur le Rhin
Voir objet 07.3381 Mo. Schweizer
- x **06.3147 n Mo.**
(Jermann) Hochreutener. Encourager la lutte contre les poussières fines dégagées par les poids lourds
Voir objet 06.3108 Mo. Schmid-Sutter Carlo
- x **06.3790 n Mo.**
(Jermann) Amherd. Mesures en faveur des PME
- x **05.3851 n Po.**
Joder. Affectation à la navigation aérienne d'une part de l'impôt sur les huiles minérales
- x **06.3065 n Po.**
Joder. Accélération de la procédure pour la réalisation des ouvrages de protection contre les crues
- x **06.3124 n Mo.**
Joder. Emballages de médicaments adéquats, de petite taille et adaptés à la thérapie
- x **06.3763 n Mo.**
Joder. Renoncer à une banque postale, baisser les tarifs postaux et limiter l'emploi du bénéfice par la Poste
- x **07.3216 n Mo.**
Joder. Freiner le rythme des réformes agricoles
- 07.3414 n Mo.**
Joder. Autoriser la publicité paysagère
- 08.3131 n Mo.**
Joder. Durcissement du cadre pénal en cas de lésions corporelles intentionnelles
- 08.3478 n Mo.**
Joder. Projet de territoire Suisse. Intégration de Berne en tant qu'espace métropolitain. Bases légales.
- 08.3562 n Mo.**
Joder. Baisse des tarifs postaux
- * **09.3107 n Ip.**
Joder. Contre une centralisation de SRG SSR idée suisse
- * **09.3108 n Ip.**
Joder. Renoncer définitivement à la création d'une banque postale fédérale
- * **09.3109 n Ip.**
Joder. Salaires des cadres des établissements et des entreprises de la Confédération
- * **09.3110 n Mo.**
Joder. Soutien au Musée Alpin Suisse
- * **09.3203 n Ip.**
Joder. Loi fédérale sur le développement territorial: statut juridique de la détention et de l'élevage de petits animaux
- x **05.3858 n Mo.**
John-Calame. Harmonisation des indemnités journalières dans les assurances sociales
- x **05.3859 n Mo.**
John-Calame. Assurance-chômage. Financement

- x **06.3582 n Mo.**
John-Calame. Protection du climat et aide au développement
- x **07.3347 n Mo.**
John-Calame. Gratuité pour le dépôt de l'arme et de l'équipement militaire
- 07.3349 n Mo.**
John-Calame. Application de la 5e révision de l'AI
- 07.3684 n Mo.**
John-Calame. Femmes et service civil
- 07.3908 n Po.**
John-Calame. Standards minergie dans l'immobilier militaire
- 08.3635 n Ip.**
John-Calame. Révision de l'OACI. Baisse de subventions pour les programmes collectifs de réinsertion
- * **09.3261 n Ip.**
John-Calame. Angola, DDC et RUAG. Contrats d'aide humanitaire, quelle transparence?
- x **07.3845 n Mo.**
Jositsch. Usage abusif d'armes. Des chiffres
- 07.3849 n Mo.**
Jositsch. Jeunes délinquants. Mise en place de structures d'accueil appropriées
- 08.3806 n Mo.**
Jositsch. Prescription des délits économiques
Voir objet 08.3930 Mo. Janiak
- x **04.3740 n Po.**
Kaufmann. Suppression totale des monopoles de la Poste
- x **05.3429 n Mo.**
Kaufmann. Concrétisation de réformes structurelles importantes sur le plan des finances. Agriculture
Voir objet 05.3359 Mo. Schweiger
- x **06.3610 n Mo.**
Kaufmann. Encourager les musées et le commerce d'oeuvres d'art en Suisse
- x **06.3614 n Mo.**
Kaufmann. Assainissement de la caisse de pension des écoles suisses à l'étranger
- 07.3732 n Po.**
Kaufmann. Distribution du bénéfice de la BNS au profit des Suisses de l'étranger
- 08.3423 n Ip.**
Kaufmann. Faillies de la réforme de Bologne
- 08.3434 n Mo.**
Kaufmann. Vérité des coûts au DFAE
- 08.3726 n Mo.**
Kaufmann. Exonérer les rentes AVS
- 08.3884 n Mo.**
Kaufmann. Pas de nouveaux avions de combat allemands sans vols d'approche par le nord à l'aéroport de Zurich
- * **09.3301 n Ip.**
Kaufmann. Entreprises de la Confédération. Propagande illicite avant les votations?
- x **06.3289 n Mo.**
(Keller) Bortoluzzi. Personnes sous l'emprise de l'alcool impliquées dans des accidents. Possibilité de se retourner contre elles
- x **07.3084 n Ip.**
(Keller) Rutschmann. Prise des décisions relevant de la politique énergétique. Suite des opérations
- x **05.3441 n Mo.**
Kiener Nellen. Tabac. Prévenir la dépendance plutôt que de soutenir la production
- x **06.3158 n Mo.**
Kiener Nellen. Intégrer les actions et les options de collaborateur dans l'enquête sur la structure des salaires
- NE **06.3159 n Mo.**
Kiener Nellen. Sport, exercice physique et alimentation des enfants âgés de cinq à dix ans
- x **06.3384 n Mo.**
Kiener Nellen. Adjudication directe de marchés portant sur du matériel de guerre. Rétablir la concurrence
- x **06.3843 n Po.**
Kiener Nellen. Egalité des sexes. Plus de femmes dans les professions techniques, les filières mathématiques et les sciences naturelles
- x **07.3200 n Mo.**
Kiener Nellen. Registre national des prestations médicales hautement spécialisées
Voir objet 07.3237 Mo. Weyeneth
- x **07.3268 n Mo.**
Kiener Nellen. Adjudication des marchés publics. Voies de droit pour les fournisseurs de matériel militaire
- 07.3372 n Mo.**
Kiener Nellen. Représentation adéquate des deux sexes dans les tribunaux fédéraux
- 07.3739 n Ip.**
Kiener Nellen. Davantage de soutien pour le football féminin en Suisse
- 07.3867 n Po.**
Kiener Nellen. Examiner l'instauration de l'imposition à la source à la faveur de la prochaine réforme de la fiscalité
- 08.3026 n Mo.**
Kiener Nellen. Un nouveau souffle pour l'hymne national
- 08.3439 n Mo.**
Kiener Nellen. Améliorer la sécurité des cyclistes
- 08.3494 n Mo.**
Kiener Nellen. Egalité dans l'armée
- 08.3703 n Mo.**
Kiener Nellen. Suppression de l'obligation générale de construire des abris dans les bâtiments neufs
Voir objet 08.3691 Mo. Pfister Theophil
- 08.3712 n Mo.**
Kiener Nellen. Projet de territoire Suisse. Base légale
- 08.3767 n Mo.**
Kiener Nellen. Revoir le financement du projet "J+S Kids"
- 08.3940 n Ip.**
Kiener Nellen. Mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport sur la vidéosurveillance

- x **08.4014 n Mo.**
Kiener Nellen. Train de mesures en faveur de l'UBS.
Ouverture de procédures contre les membres responsables d'organes de la banque
- 08.3369 n Ip.**
Killer. Révision de l'ordonnance sur la protection de l'air 2007/08
- x **08.3553 n Ip.**
Killer. Gestion du trafic routier lors de la rénovation du tunnel du Saint-Gothard
- x **08.3917 n Ip.**
Killer. Conséquences de l'autonomisation de l'entretien des autoroutes dans le cadre de la RPT
- 08.3920 n Mo.**
Killer. L'ordonnance sur la protection de l'air doit être alignée sur les normes européennes
- * **09.3190 n Ip.**
Killer. RPC. Les taux de rétribution sont-ils trop élevés?
- * **09.3191 n Po.**
Killer. Remplacement des centrales nucléaires. Calendrier pour l'examen des demandes d'autorisation générale
- x **04.3318 n Po.**
Kleiner. Raccordement du pays d'Appenzell aux routes nationales
Voir objet 04.3315 Po. Altherr
- x **05.3014 n Mo.**
(Kohler) Darbellay. Limitations de vitesse. S'adapter à nos voisins
- 08.3098 n Ip.**
Kunz. Libre-échange avec l'Union européenne dans le secteur agricole
- 08.3900 n Ip.**
Kunz. Vaccination contre la maladie de la langue bleue
- 08.3901 n Ip.**
Kunz. Maïs transgénique. Pas d'autorisations sans études d'affouragement à long terme
- 08.3078 n Mo.**
Lachenmeier. Réduction des valeurs limites pour le rayonnement non ionisant
- 08.3888 n Mo.**
Lachenmeier. Enregistrement et cumul des amendes d'ordre en cas d'infraction routière
- * **09.3176 n Ip.**
Lachenmeier. Transport de marchandises. Promotion du transfert de la route au rail durant la crise économique
- * **09.3177 n Ip.**
Lachenmeier. Transport intérieur de marchandises. Transfert de la route au rail
- x **04.3289 n Po.**
Lang. Suspension du commerce de matériel militaire avec les pays du Proche-Orient
- x **04.3681 n Po.**
Lang. Déminage en Bosnie
- x **05.3096 n Mo.**
Lang. Publication du rapport Cornu
- x **05.3254 n Po.**
Lang. Pour la promotion civile de la paix
- x **05.3377 n Mo.**
Lang. Service civil. Exonérer de la contribution les établissements d'affectation réputés d'utilité publique
- x **05.3495 n Mo.**
Lang. Matériel de guerre ancien. Interdiction d'exporter
- x **05.3753 n Mo.**
Lang. Coopération économique avec le régime de l'apartheid
- x **05.3881 n Mo.**
Lang. Utilisation de drones à des fins civiles
- x **06.3038 n Mo.**
Lang. Abrogation de l'article 293 du Code pénal
- x **06.3197 n Mo.**
Lang. L'arme d'ordonnance à l'arsenal!
- x **06.3738 n Mo.**
Lang. Initiatives suisses visant la réparation des torts causés par l'esclavage
- x **07.3012 n Ip.**
Lang. Centrales nucléaires et risque de terrorisme
- x **07.3082 n Po.**
Lang. Protection de la démocratie directe
- x **07.3136 n Mo.**
Lang. RUAG. Reconversion dans le domaine civil
- 07.3318 n Ip.**
Lang. Le tunnel de base du Zimmerberg
- 07.3337 n Ip.**
Lang. Rapport de synthèse du PNR 42+. Questions en suspens
- 07.3602 n Ip.**
Lang. Les changements climatiques. Un risque pour la sécurité
- N **07.3826 n Mo.**
Lang. Création d'un registre central des armes à feu
- x **07.3827 n Ip.**
Lang. Exercices de tir pour les enfants
- x **07.3842 n Ip.**
Lang. Tirs obligatoires contre initiative populaire
- 08.3023 n Ip.**
Lang. Arrêt du programme d'alerte politique rapide FAST
- 08.3260 n Mo.**
Lang. Souveraineté alimentaire et denrées alimentaires de base
- 08.3375 n Mo.**
Lang. Interdiction d'abattre des avions civils avec à leur bord des passagers innocents
- 08.3613 n Ip.**
Lang. Requérants d'asile déboutés originaires de Tchétchénie. Nouvelle pratique en matière de renvoi
- x **08.3871 n Mo.**
Lang. Lutte contre la crise du logement et création de nouvelles places de travail
- x **07.3231 n Mo.**
(Laubacher) Binder. Base de financement transparente pour le développement de l'infrastructure ferroviaire

- x **04.3679 n Mo.**
Leuenberger-Genève. Lutte contre les phosphates dans les produits détergents
- x **06.3838 n Mo.**
Leuenberger-Genève. Politique étrangère. Plate-forme d'information des citoyens
- x **07.3125 n Ip.**
Leuenberger-Genève. Non à la discrimination dans les assurances automobile
- x **07.3126 n Ip.**
Leuenberger-Genève. Durée de détention des mineurs sous mesures de contrainte
- x **07.3127 n Ip.**
Leuenberger-Genève. Levée de la réserve à l'article 37 lettre c de la Convention relative aux droits de l'enfant
- x **07.3215 n Ip.**
Leuenberger-Genève. Violations des droits de l'homme au Guatemala par un ressortissant double national suisse
- 07.3355 n Mo.**
Leuenberger-Genève. Traduction simultanée des séances de commission
- 07.3850 n Ip.**
Leuenberger-Genève. Quel soutien à la formation professionnelle à plein temps en école des métiers?
- 07.3896 n Mo.**
Leuenberger-Genève. Autoriser le séjour de parents étrangers ayant la responsabilité parentale d'enfants de nationalité suisse
- 08.3597 n Mo.**
Leuenberger-Genève. Frigos et congélateurs dans les magasins
- 08.3993 n Ip.**
Leuenberger-Genève. Cadeau empoisonné à la Turquie
- 08.3994 n Ip.**
Leuenberger-Genève. Risque de remise en cause de la qualification de génocide concernant les Arméniens
- * **09.3195 n Mo.**
Leuenberger-Genève. Diversifier les indicateurs de mesure de la richesse nationale
- x **05.3794 n Mo.**
Leutenegger Filippo. Aéroport de Zurich. Introduire rapidement l'approche coudée par le nord
- x **06.3044 n Mo.**
Leutenegger Filippo. Transparence des finances fédérales
- 07.3327 n Mo.**
Leutenegger Filippo. Voyages pour les amateurs de pêche. Levée de l'interdiction de fait
- NE **07.3385 n Mo.**
Leutenegger Filippo. Incitations à des rénovations complètes en vue de réduire les pertes énergétiques dans les propriétés privées
- 07.3706 n Mo.**
Leutenegger Filippo. Stratégie pour une Suisse sans impact sur le climat d'ici à 2020
- 07.3707 n Ip.**
Leutenegger Filippo. Objectifs en matière de CO₂. Nouveaux écarts
- 08.3554 n Mo.**
Leutenegger Filippo. 50 pour cent des fréquences OUC pour les radios privées
- 08.3567 n Ip.**
Leutenegger Filippo. Fondation Gottfried Keller
- 08.3671 n Mo.**
Leutenegger Filippo. Utilisation du couplage chaleur-force
- 08.3826 n Mo.**
Leutenegger Filippo. Le 112 comme numéro d'appel d'urgence européen
- * **09.3071 n Po.**
Leutenegger Filippo. Examen des réserves de fréquences dans les différentes zones de desserte de Suisse
Voir objet 09.3074 Po. Janiak
- x **04.3789 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Placement des chômeurs ayant charge de famille. Lutter contre les discriminations
- x **04.3790 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Révision du CO. Renforcer les droits des consommateurs
- x **05.3343 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Révision du droit des sociétés. Faire appel à des experts indépendants
- x **05.3408 n Po.**
Leutenegger Oberholzer. Faire la transparence sur les aides publiques accordées sous la forme d'allègements fiscaux cantonaux
- x **05.3682 n Po.**
Leutenegger Oberholzer. Assurance des risques liés aux dégâts naturels
- x **06.3130 n Po.**
Leutenegger Oberholzer. Diminuer le coût économique du traitement en douane
- x **06.3364 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Transparence des salaires dans les organisations exerçant des tâches publiques
- x **07.3197 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Vote électronique, notamment des Suisses de l'étranger
- 07.3428 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Réduction du bruit émis par les chemins de fer
- 07.3493 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Projet ZEB. Intégrer le projet d'extension "Suisse du nord-ouest" au message "Vue d'ensemble sur le FTP"
- 07.3494 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Projet ZEB. Conserver le tunnel du Wisenberg dans le projet "Rail 2000"
- 07.3640 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Crash d'un avion à Bâle
- 07.3731 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Pas de renchérissement du pain

- 07.3733 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Programme de la législature 2007-2011 II. Instaurer l'égalité entre hommes et femmes
- 07.3734 n Po.**
Leutenegger Oberholzer. Droit d'auteur. Sociétés de gestion et amélioration de la transparence
- 07.3758 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Article 60 LDA. Redevance sur les supports vierges
- 07.3910 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Développement durable. Coordonner les achats de la Confédération, des cantons et des communes
- 08.3202 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Transparence pour l'exercice de droits d'actionnaires dans des institutions de prévoyance proches de la Confédération
- 08.3271 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Provisions insuffisantes pour les risques liés aux décharges de déchets chimiques
- 08.3396 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Aéroport de Bâle-Mulhouse. Représentation des riverains au conseil d'administration
- 08.3523 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Création d'une loi fédérale sur l'harmonisation du droit de la construction
 Voir objet 08.3524 Mo. Müller Philipp
- 08.3564 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Traité douanier entre la Suisse et le Liechtenstein. Domicile légal des parents des employés des services douaniers
- 08.3614 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Politique du troisième âge. Plan de mise en oeuvre de la stratégie du gouvernement
- 08.3615 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Politique du troisième âge. Enquête sur les personnes se trouvant dans la seconde moitié de leur vie
- x **08.3846 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Cherté des dédouanements commerciaux effectués par Swiss Post GLS
- 08.3852 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Fichiers de la Confédération. Droit d'accès
- 08.3866 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. WEF. Fin du subventionnement par la Confédération
- x **08.4013 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Développement du réseau à fibre optique dans toute la Suisse
- x **08.4026 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Prime conjoncturelle pour les personnes touchant des prestations complémentaires
- x **08.4027 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Primes d'assurance-maladie. Alléger la charge des familles avec enfants
- x **08.4028 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. CFF. Promotion des transports publics
- x **08.4029 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Soutenir la conjoncture pour prévenir une récession
- x **08.4049 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Comptes des banques. Créer la transparence
- x **08.4051 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Mesures destinées à renforcer le système financier. Respecter les principes de l'Etat de droit
- * **09.3063 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Assistance administrative internationale en matière fiscale. Accélération de la procédure
- * **09.3064 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Impôt forfaitaire. Eliminer tous les paradis fiscaux
- * **09.3292 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Fibre optique. Stratégie de la Confédération
- * **09.3293 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Entraide administrative en matière fiscale avec les Etats-Unis et d'autres pays, et sur le plan national
- x **06.3568 n Po.**
Levrat. Ratification par la Suisse des normes internationales du travail
- x **06.3569 n Mo.**
Levrat. Ratification de la convention no 135 de l'OIT par la Suisse
- x **07.3150 n Ip.**
Levrat. Coûteuse sondagite aiguë au Conseil fédéral
- N **05.3350 n Mo.**
Loepfe. Concrétisation de réformes structurelles importantes sur le plan des finances. Domaine social
 Voir objet 05.3357 Mo. Schweiger
- x **06.3220 n Po.**
Loepfe. Réforme de l'administration fédérale. Acquisition des prestations bureautiques de l'administration sur le marché
- x **06.3825 n Mo.**
Loepfe. Examen des tâches de la Confédération. Feuille de route fiable
- 08.3130 n Ip.**
Lumengo. Procédure accélérée au CEP. Traumatismes psychiques négligés
- 08.3598 n Mo.**
Lumengo. Engagement des personnes d'origine étrangère au sein du Corps des gardes-frontière
- 08.3599 n Ip.**
Lumengo. Violation du droit à une relation père-enfant
- * **09.3194 n Mo.**
Lumengo. Regroupement familial en faveur des domestiques privés

- * **09.3244 n Mo.**
Lumengo. Protection contre l'abus de boissons énergétiques
- * **09.3325 n Ip.**
Lumengo. Extension de la fiscalité de l'épargne à des Etats hors UE
- * **09.3204 n Ip.**
Lüscher. Des emplois et non de la bureaucratie
- 08.3694 n Ip.**
Lustenberger. Prix de l'électricité. Nouvelles questions après le débat de 1er octobre 2008 au Conseil national
- * **09.3021 n Ip.**
Lustenberger. Approvisionnement en électricité. Contrats d'achat et de fourniture à long terme
- * **09.3288 n Po.**
Lustenberger. Prix de l'électricité en 2010
- 08.3428 n Mo.**
Malama. Bâtiments fédéraux efficaces du point de vue énergétique
- 08.3731 n Mo.**
Malama. Nouveau rapport sur la politique de sécurité. Participation du Parlement
- 08.3732 n Mo.**
Malama. Surveillance efficace de la protection de l'Etat
- x **08.3837 n Ip.**
Malama. Stabilisation du Pakistan
- 07.3718 n Po.**
Markwalder Bär. Reconnaître et encourager le travail bénévole
- 07.3719 n Ip.**
Markwalder Bär. Influence de la Suisse sur le processus de décision au sein de l'UE
- 08.3603 n Mo.**
Markwalder Bär. Droit des brevets. Epuisement eurorégional
Voir objet 08.3638 Mo. Gutzwiller
- 08.3074 n Mo.**
Marra. Lutte contre le travail au noir. Mise sur pied d'un suivi
- 08.3122 n Ip.**
Marra. Participation de la Suisse à la prochaine enquête internationale sur l'illettrisme
- 08.3659 n Mo.**
Marra. Mode de calcul des prestations complémentaires
- x **04.3593 n Mo.**
(Marty Kälin) Stump. Zones à bâtir. Non-augmentation de la superficie totale
- x **05.3673 n Po.**
(Marty Kälin) Wyss Ursula. Crues et imperméabilisation des sols
- x **06.3221 n Mo.**
(Marty Kälin) Bruderer. Les chiens ne sont pas des marchandises
- x **06.3789 n Mo.**
(Marty Kälin) Allemann. Pierres naturelles. Labellisation
- x **07.3213 n Po.**
(Marty Kälin) Rechsteiner-Basel. Rapport de l'administration fédérale sur le développement durable
- 07.3403 n Po.**
(Marty Kälin) Heim. Programme d'économie de carburant pour l'administration fédérale
- 07.3705 n Mo.**
(Marty Kälin) Hämmerle. Garde respectueuse et économique des animaux. Aide aux investissements et amélioration des structures
- 07.3741 n Po.**
(Marty Kälin) Rechsteiner-Basel. Robinets. Consommation d'énergie et d'eau chaude due aux mitigeurs
- x **07.3148 n Mo.**
(Maury Pasquier) Roth-Bernasconi. Pour une plus grande participation des femmes à la vie politique
- x **07.3149 n Po.**
(Maury Pasquier) Schenker Silvia. Reconnaissance des diplômes d'acupuncture et d'homéopathie
- 07.3501 n Ip.**
(Maury Pasquier) Fehr Mario. Echanges d'étudiants avec l'Union européenne
- x **04.3639 n Po.**
Meier-Schatz. Loi sur le crédit à la consommation. Rapport d'évaluation
- x **04.3640 n Mo.**
Meier-Schatz. Loi sur le petit crédit. Améliorer la protection des jeunes adultes
- x **06.3691 n Po.**
Meier-Schatz. Reconnaissance des soins donnés par des membres de la famille. Analyse de la situation
- 08.3585 n Mo.**
Meier-Schatz. Impôt fédéral direct. Institution d'un barème "enfant"
Voir objet 08.3588 Mo. Schwaller
- x **08.3833 n Mo.**
Meier-Schatz. Modification de la réglementation régissant la prétention à une bonification pour tâches d'assistance
- x **05.3612 n Mo.**
(Menétrey-Savary) Leuenberger-Genève. Admission provisoire pour tous les survivants de Srebrenica
- x **05.3760 n Mo.**
(Menétrey-Savary) van Singer. Cocaïne. Renforcer les mesures de réduction des risques
- x **07.3206 n Ip.**
(Menétrey-Savary) Thorens Goumaz. Accès de fièvre immobilière dans les Alpes
- x **07.3207 n Ip.**
(Menétrey-Savary) Leuenberger-Genève. Sans-papiers. Sommes-nous dans l'impasse?
- 07.3441 n Ip.**
(Menétrey-Savary) Graf Maya. Utilité des essais OGM à Pully
- 07.3442 n Ip.**
(Menétrey-Savary) Graf Maya. Barrage aux légumes cultivés dans des conditions écologiques et sociales désastreuses

- 07.3632 n Po.**
(Menétrey-Savary) John-Calame. Déchets. Des alternatives à l'incinération
- 07.3633 n Mo.**
(Menétrey-Savary) John-Calame. Maisons de jeu et loteries. Contrôler la publicité
- 07.3634 n Ip.**
(Menétrey-Savary) Teuscher. Campagne contre les médecines complémentaires?
- 07.3635 n Ip.**
(Menétrey-Savary) van Singer. Consommation d'alcool lors de l'Euro 2008
- x **05.3534 n Mo.**
Messmer. Protection de l'air. Harmoniser l'exécution
- 07.3463 n Mo.**
Messmer. Adaptation du contrôle des voitures automobiles lourdes
- 07.3599 n Ip.**
Messmer. Formation professionnelle supérieure. Risque de lacunes de financement au cours de l'année de transition
- x **05.3545 n Mo.**
Meyer Thérèse. Infostar. Modifications urgentes
- x **06.3672 n Mo.**
Meyer Thérèse. Fonctionnement plurilingue de l'administration. Statistiques
- x **07.3042 n Mo.**
Meyer Thérèse. Plafonnement des réserves des caisses-maladie pour plus de transparence
- x **07.3201 n Mo.**
Meyer Thérèse. Encourager l'emploi des seniors
- 07.3854 n Mo.**
Meyer Thérèse. Création de régions pour optimiser la fourniture de soins en Suisse
- 08.3052 n Mo.**
Meyer Thérèse. Primes d'assurance-maladie raisonnables pour les Suisses résidant dans l'UE
- 08.3870 n Po.**
Meyer Thérèse. Effets de la nouvelle liste tarifaire des analyses de laboratoire
- x **05.3770 n Mo.**
Miesch. Rapport annuel sur la mise hors service d'armes et de systèmes d'armement
- x **04.3813 n Po.**
Mörgeli. Conséquences économiques de l'immigration
- x **05.3516 n Mo.**
Mörgeli. Présence Suisse. Suppression
- x **06.3193 n Mo.**
Mörgeli. Trafic routier. Fixer la limite de tolérance à 5 kilomètres à l'heure au lieu de 3
- x **07.3057 n Mo.**
Mörgeli. Suppression de la Commission de la coopération internationale au développement
- 07.3375 n Ip.**
Mörgeli. Balkanisation de l'Al
- 08.3213 n Mo.**
Mörgeli. Stratégie globale et objectifs uniformes en matière d'aide au développement
- 08.3214 n Mo.**
Mörgeli. Renonciation à des projets d'aide au développement menés par l'Etat
- x **08.3463 n Ip.**
Mörgeli. Médiation par des émissaires suisses à l'échelle planétaire
- * **09.3234 n Mo.**
Mörgeli. Suppression de Swissinfo
- 08.3675 n Mo.**
Moser. Obligation de déclarer les fourrures
- 08.3676 n Mo.**
Moser. Réduction des produits chimiques de synthèse dans le lait maternel
- 08.3925 n Ip.**
Moser. Effets secondaires et autorisation de vacciner contre la maladie de la langue bleue
- x **08.3926 n Ip.**
Moser. PCB. Diffusion et assainissement
- * **09.3280 n Mo.**
Moser. Accord sur les produits chimiques avec l'UE
- * **09.3284 n Ip.**
Moser. Conflit d'intérêt entre lynx et chasseurs
- * **09.3285 n Po.**
Moser. Emissions lumineuses et diversité des espèces
- * **09.3286 n Mo.**
Moser. "Whistleblowing". Création d'un service approprié pour le personnel de la Confédération
- x **04.3040 n Mo.**
Müller Walter. Faciliter l'implantation de constructions mineures hors de la zone à bâtir
- x **07.3055 n Mo.**
Müller Walter. Communication de données des services de placement aux autorités cantonales de police des étrangers
- 07.3471 n Mo.**
Müller Walter. Faciliter la mise en oeuvre des normes communautaires applicables aux produits alimentaires
- 07.3901 n Po.**
Müller Walter. Loi sur les travailleurs détachés. Impact sur les espaces économiques transfrontaliers
- 08.3571 n Ip.**
Müller Walter. Double voie sur le tronçon Buchs-Sargans
- x **05.3195 n Po.**
Müller Geri. Prophylaxie par l'iode. Atteinte aux droits des minorités
- x **05.3219 n Mo.**
Müller Geri. Révision de la totalité des lois, arrêtés et ordonnances ayant trait à l'importation et à l'exportation de matériel de guerre
- x **05.3842 n Mo.**
Müller Geri. Pas de traitement de faveur pour les USA
- x **05.3865 n Mo.**
Müller Geri. Mise en oeuvre des recommandations du commissaire aux droits de l'homme
- x **05.3867 n Po.**
Müller Geri. Rôle de la Suisse au Kosovo

- x **06.3094 n Mo.**
Müller Geri. Le sel de cuisine fluoré ne doit pas devenir une médication sous contrainte
- x **06.3156 n Mo.**
Müller Geri. Liberté de voyage et immunité pour les parlementaires élus en Palestine
- x **06.3386 n Po.**
Müller Geri. Terrorisme. Nécessité d'une analyse indépendante
- x **06.3411 n Po.**
Müller Geri. Traitement équitable pour les prisonniers de Guantanamo
- x **06.3631 n Po.**
Müller Geri. Non à l'approche coudée par le nord
- x **06.3881 n Mo.**
Müller Geri. Exportations de matériel de guerre en Arabie saoudite, au Pakistan et en Inde. Arrêt immédiat
- 07.3537 n Mo.**
Müller Geri. Unification du contrôle périodique effectué par un médecin-conseil
- 07.3547 n Ip.**
Müller Geri. Tunnel du Ceneri. Questions urgentes
- 07.3638 n Mo.**
Müller Geri. Pour un registre national du cancer
- 07.3745 n Ip.**
Müller Geri. Questions relatives à l'ouvrage d'embranchement souterrain de Sarè au tunnel de base du Ceneri
- x **07.3873 n Mo.**
Müller Geri. Pas d'arme sans montrer patte blanche
- 07.3891 n Mo.**
Müller Geri. Halte à la publicité anti-suisse
- 08.3092 n Mo.**
Müller Geri. Création d'une commission pour la sortie de l'âge des énergies fossiles
- 08.3437 n Ip.**
Müller Geri. UEFA. Accroître la transparence
- 08.3711 n Mo.**
Müller Geri. Droit de vote pour tous les citoyens suisses
- 08.3729 n Ip.**
Müller Geri. Ministère public de la Confédération et présomption d'innocence
- x **08.4021 n Ip.**
Müller Geri. Nouvelles centrales nucléaires à Gösgen, Mühleberg et Beznau. Impact sur le climat
- * **09.3227 n Ip.**
Müller Geri. Groupe d'intervention Tigris
- x **04.3489 n Mo.**
(Müller-Hemmi) Rechsteiner-Basel. Violation des droits humains au Myanmar
- x **05.3250 n Po.**
(Müller-Hemmi) Galladé. Ecoles supérieures d'art. Nouvelle base légale
- x **06.3492 n Po.**
(Müller-Hemmi) Fehr Hans-Jürg. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Rapport
- 07.3352 n Ip.**
(Müller-Hemmi) Fehr Mario. Incendie criminel d'une synagogue à Genève. Conséquences
- 07.3540 n Mo.**
(Müller-Hemmi) Allemann. Marchés publics dans le secteur informatique. Normes sociales et écologiques
- 07.3624 n Ip.**
(Müller-Hemmi) Fehr Hans-Jürg. Ratification de la Convention no 169 de l'OIT
- 08.3524 n Mo.**
Müller Philipp. Création d'une loi fédérale sur l'harmonisation du droit de la construction
Voir objet 08.3523 Mo. Leutenegger Oberholzer
- N **08.3864 n Mo.**
Müller Philipp. Réglementation transitoire favorable aux entreprises en cas de relèvement de la TVA
- 08.3951 n Mo.**
Müller Philipp. Mesures contre des excès de vitesse dangereux pour des tiers
- x **06.3848 n Mo.**
Müller Thomas. Faire apparaître les naturalisés dans les statistiques
- 08.3077 n Ip.**
Müller Thomas. Transfert du trafic. Conditions à remplir dans le secteur ferroviaire
- 08.3209 n Ip.**
Müller Thomas. Etiquette Environnement pour la voiture
- 08.4018 n Mo.**
Müller Thomas. Loi autrichienne relative à l'impôt sur le chiffre d'affaires. Procédure de remboursement de l'impôt préalable
- 08.4022 n Ip.**
Müller Thomas. Achèvement du réseau des routes nationales
- x **05.3802 n Mo.**
Müri. Prestations de la DDC. Transparence
- x **06.3673 n Mo.**
Müri. Pas de naturalisation sans déclaration de loyauté envers la Constitution
- x **06.3678 n Mo.**
Müri. Hausse de la RPLP et passages dans une catégorie de redevance plus élevée
- 07.3622 n Mo.**
Müri. Interdiction de contracter un mariage pour les personnes en attente de renvoi
- 07.3897 n Mo.**
Müri. Rentes de veuf ou de veuve perçues à l'étranger. Prévenir les abus
- x **08.3954 n Ip.**
Müri. Différend fiscal avec l'UE. Position du Conseil fédéral
- x **06.3519 n Mo.**
Nordmann. Axe ferroviaire Lausanne-Genève
- x **06.3839 n Po.**
Nordmann. Adaptation sur une base volontaire du droit suisse aux normes européennes. Rapport et mise en évidence dans le RS

- 07.3817 n Mo.**
Nordmann. Cancer et centrales nucléaires. Responsabilité
- 08.3276 n Mo.**
Nordmann. Développement de la production photovoltaïque. Supprimer les entraves
- 08.3315 n Po.**
Nordmann. Effets du congé paternité
- 08.3518 n Ip.**
Nordmann. Mise en oeuvre de la motion 06.3421
- 08.3601 n Po.**
Nordmann. Mécanisme de plafonnement des immatriculations des voitures grosses émettrices de CO₂
- x **08.3963 n Mo.**
Nordmann. Accélérer la rénovation du matériel roulant ferroviaire
- x **08.3988 n Ip.**
Nordmann. Valeur originale des actifs transférés par l'UBS à la société de portage
- 07.3338 n Mo.**
Noser. Caractère contraignant des textes de loi publiés sous forme électronique
- 07.3815 n Mo.**
Nussbaumer. Cancer et centrales nucléaires. Examen de la méthode et des valeurs limites
- 08.3027 n Mo.**
Nussbaumer. HES. Admission dans le domaine d'études design
- 08.3284 n Mo.**
Nussbaumer. Révision de la loi sur l'énergie. Augmentation du rendement des installations de couplage chaleur-force
- 08.3399 n Mo.**
Nussbaumer. Sécurité des investissements dans les énergies renouvelables. Revenir sur le plafonnement
- x **05.3852 n Po.**
(Oehrli) von Siebenthal. Plan pour une agriculture et un développement rural durables
- x **06.3125 n Mo.**
Parmelin. Suppression du monopole des caisses cantonales de compensation AVS dans l'application de la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture
- x **07.3090 n Ip.**
Parmelin. Requérants d'asile et assurance obligatoire des soins
- 07.3475 n Ip.**
Parmelin. Traumatismes de la colonne cervicale. Une épidémie propre à la Suisse alémanique?
- 07.3785 n Ip.**
Parmelin. Elargissement et extension du réseau autoroutier. Contournement de la ville de Morges
- 08.3066 n Ip.**
Parmelin. Respect des minorités linguistiques
- 08.3579 n Ip.**
Parmelin. Assurance obligatoire des soins et assurance complémentaire. Diminution de la facture des assurés
- x **08.3770 n Ip.**
Parmelin. Gestion du Fonds de compensation AVS
- * **09.3084 n Ip.**
Parmelin. Augmentation des redevances hydrauliques
- * **09.3085 n Po.**
Parmelin. Les effets des régimes d'encouragement sur les énergies renouvelables
- x **07.3147 n Po.**
Pedrina. Inscrire le programme de la législature dans la perspective du développement durable
- NE **07.3272 n Mo.**
Pedrina. Réaménagement du prix du sillon pour optimiser les capacités ferroviaires, en particulier dans le domaine du transit
- 08.3207 n Mo.**
Pedrina. Bellinzzone, technopôle sud des chemins de fer
- * **09.3308 n Ip.**
Pelli. Limiter aux véritables abus l'application de l'arrêté contre l'utilisation illégitime des conventions contre les doubles impositions
- * **09.3322 n Ip.**
Pelli. Financement des groupes de sociétés. Modifier la pratique en abolissant des entraves fiscales
- x **06.3081 n Mo.**
Perrin. Pour une munition adaptée au travail de la police
- x **04.3499 n Mo.**
Pfister Gerhard. Frais d'inscription universitaires. Intervention de la Confédération
- x **06.3508 n Po.**
Pfister Gerhard. Dissocier la maturité professionnelle commerciale de la formation commerciale de base
- x **05.3679 n Po.**
Pfister Theophil. Diplôme de maturité. Relever le niveau
- x **05.3824 n Mo.**
Pfister Theophil. Véhicules militaires. Système d'immobilisation
- x **06.3300 n Po.**
Pfister Theophil. Prêts d'études
- x **07.3228 n Mo.**
Pfister Theophil. Délai supplémentaire pour l'assainissement des buttes pare-balles
- 08.3199 n Mo.**
Pfister Theophil. Sécurité et libre accès pour les résultats de la recherche
- 08.3691 n Mo.**
Pfister Theophil. Suppression de l'obligation générale de construire des abris dans les bâtiments neufs
Voir objet 08.3703 Mo. Kiener Nellen
- 08.3719 n Mo.**
Pfister Theophil. Pas de deniers publics pour les prix décernés par la Confédération
- x **08.3863 n Ip.**
Prelicz-Huber. Passé politique d'extrême droite du chef des services médicaux régionaux de l'office AI de Zurich
- * **09.3026 n Mo.**
Prelicz-Huber. Droit à l'adoption à partir de 30 ans révolus

- * **09.3027 n Ip.**
Prelicz-Huber. Répercussions de la crise sur les femmes
- * **09.3028 n Ip.**
Prelicz-Huber. Cas de tuberculose parmi des requérants d'asile
- * **09.3053 n Mo.**
Prelicz-Huber. Couverture des besoins vitaux
- * **09.3066 n Mo.**
Prelicz-Huber. Création de postes à temps partiel et de postes partagés
- * **09.3067 n Mo.**
Prelicz-Huber. Représentation des femmes dans les conseils d'administration
- x **05.3832 n Mo.**
(Randegger) Markwalder Bär. Coexistence entre végétaux génétiquement modifiés et cultures exemptes d'OGM. Intensification de la recherche du secteur public Voir objet 05.3861 Mo. Leumann
- x **06.3456 n Mo.**
Rechsteiner-Basel. Protection des assurés LPP contre les abus
- x **06.3457 n Mo.**
Rechsteiner-Basel. LPP. Interdiction des placements parallèles, contrôle des placements personnels et provisions
- x **06.3458 n Mo.**
Rechsteiner-Basel. Caisses de retraite. Bonne gouvernance
- 07.3378 n Ip.**
Rechsteiner-Basel. Investissement des avoirs du deuxième pilier dans des hedge funds ou autres placements à hauts risques
- 07.3379 n Mo.**
Rechsteiner-Basel. Remplacement des chauffages au gaz et au mazout
- 08.3006 n Mo.**
Rechsteiner-Basel. Des véhicules ne consommant pas plus de cinq litres pour les conseillers fédéraux et le personnel de la Confédération
- 08.3017 n Po.**
Rechsteiner-Basel. Routes nationales multifonctionnelles pour préserver le paysage
- 08.3232 n Po.**
Rechsteiner-Basel. Meilleure protection juridique pour les défenseurs de l'environnement
- 08.3289 n Ip.**
Rechsteiner-Basel. Bâle-Mulhouse. Manque d'égards flagrant de la part des responsables de l'aéroport
- x **08.3655 n Mo.**
Rechsteiner-Basel. Utilisation du réseau de transport. Fixation des tarifs sur la base des coûts réels
- 08.3962 n Mo.**
Rechsteiner-Basel. Droits des caisses de pension en tant qu'actionnaires
- * **09.3262 n Mo.**
Rechsteiner-Basel. Mutualisation de la prévoyance professionnelle collective
- * **09.3263 n Mo.**
Rechsteiner-Basel. Fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle collective. Protéger les droits des assurés
- * **09.3264 n Mo.**
Rechsteiner-Basel. 2e pilier. Moratoire sur l'assainissement
- * **09.3265 n Mo.**
Rechsteiner-Basel. 2e pilier. Réviser les prescriptions relatives aux placements
- * **09.3267 n Mo.**
Rechsteiner-Basel. LPP. Harmoniser l'évaluation des obligations à intérêts fixes
- * **09.3268 n Mo.**
Rechsteiner-Basel. Fonds de garantie LPP. Eviter les cas de rigueur en cas de licenciements massifs
- * **09.3269 n Ip.**
Rechsteiner-Basel. Gestion des déchets radioactifs. Financement insuffisant
- 08.3581 n Mo.**
Rechsteiner Paul. Electricité. Revenir à un régime d'approvisionnement public
- 08.3611 n Mo.**
Rechsteiner Paul. Améliorer l'exécution des mesures d'accompagnement
- x **08.3995 n Ip.**
Rechsteiner Paul. Meurtres perpétrés par l'armée le 14 novembre 1918 à Granges
- x **05.3641 n Mo.**
(Recordon) Thorens Goumaz. Information des personnes ayant été exposées à l'amiante
- x **05.3901 n Mo.**
(Recordon) Thorens Goumaz. Manifestations sportives internationales. Principe de causalité en matière de frais de sécurité
- x **07.3187 n Ip.**
(Recordon) Thorens Goumaz. Risques de conflits d'intérêts à la Commission fédérale des maisons de jeu
- x **07.3259 n Ip.**
(Recordon) Thorens Goumaz. Système d'organisation des voyages professionnels à l'EPFL
- 07.3348 n Ip.**
(Recordon) Thorens Goumaz. Assurance-chômage des volontaires et bénévoles
- 07.3479 n Mo.**
(Recordon) Thorens Goumaz. Création d'un droit suisse des groupes de sociétés commerciales
- 07.3530 n Ip.**
(Recordon) Thorens Goumaz. Exercice dépendant d'une profession médicale
- 07.3730 n Mo.**
(Recordon) Thorens Goumaz. Indication obligatoire de la quantité de CO2 émise
- 07.3862 n Ip.**
Reimann Lukas. Radicalisation au sein de la communauté musulmane établie en Suisse
- 08.3048 n Mo.**
Reimann Lukas. Transparence en matière de contrôle des denrées alimentaires

- 08.3049 n Mo.**
Reimann Lukas. Publication officielle des demandes de naturalisation
- 08.3059 n Mo.**
Reimann Lukas. Permis d'établissement et maîtrise linguistique
- 08.3060 n Mo.**
Reimann Lukas. Légaliser le jeu de poker dans les cercles privés
- 08.3067 n Ip.**
Reimann Lukas. Assurer la protection de Ayaan Hirsi Ali
- 08.3154 n Mo.**
Reimann Lukas. Obligation de déclarer la viande d'animaux abattus rituellement
- 08.3170 n Mo.**
Reimann Lukas. Travaux de maturité. Exploiter le potentiel
- 08.3249 n Mo.**
Reimann Lukas. Base constitutionnelle pour la pratique Schubert
- 08.3458 n Ip.**
Reimann Lukas. Pertes dues au comportement illégal de diplomates étrangers
- 08.3459 n Ip.**
Reimann Lukas. Fréquentation des pages Internet de la Confédération
- 08.3460 n Ip.**
Reimann Lukas. Quand la Confédération communique
- 08.3461 n Ip.**
Reimann Lukas. Loi sur la transparence. Lacunes
- 08.3479 n Mo.**
Reimann Lukas. Halte au versement des contributions à la Bulgarie
- 08.3692 n Mo.**
Reimann Lukas. Libre accès aux réseaux à fibres optiques
- 08.3766 n Po.**
Reimann Lukas. Améliorer la construction des autoroutes
- * **09.3051 n Ip.**
Reimann Lukas. Application insuffisante de la libre circulation des personnes par les Etats membres de l'UE
- * **09.3079 n Mo.**
Reimann Lukas. Lapins détenus seuls
- * **09.3080 n Ip.**
Reimann Lukas. Chaînes de télévision islamistes. Danger de radicalisation en Suisse
- * **09.3270 n Mo.**
Reimann Lukas. Mieux contrôler les imams
- * **09.3323 n Ip.**
Reimann Lukas. Passeports biométriques. Mesures concrètes de la Suisse au niveau de l'UE
- x **04.3469 n Po.**
Rennwald. Handicapés moteurs. Chiens d'assistance
- x **04.3651 n Po.**
Rennwald. Observatoire des effets de la mondialisation
- x **05.3297 n Mo.**
Rennwald. Visa de retour
- x **06.3195 n Mo.**
Rennwald. Mesures contre le sabotage des entreprises
- x **06.3479 n Po.**
Rennwald. Jura, Jura bernois, Granges. Le plus court chemin pour Berne
- x **06.3531 n Po.**
Rennwald. Choisir son temps de travail
- x **06.3532 n Mo.**
Rennwald. Le droit aux loisirs, un droit fondamental
- x **07.3041 n Po.**
Rennwald. Lutte contre le travail au noir. Favoriser les chèques-emploi
- x **07.3143 n Po.**
Rennwald. Emissions de télévision politiques bilingues
- 07.3376 n Ip.**
Rennwald. Construction. La paix sociale en danger
- 07.3377 n Ip.**
Rennwald. Droits sociaux. Ne pas rester à la traîne de l'Europe
- 07.3639 n Po.**
Rennwald. Intégration d'une clause sociale et écologique dans les accords bilatéraux
- 07.3804 n Ip.**
Rennwald. Relancer le processus d'adhésion à l'Union européenne
- 07.3806 n Ip.**
Rennwald. Révision de la formation gymnasiale
- 08.3024 n Mo.**
Rennwald. Réduction du temps de travail. Suivre l'exemple jurassien
- 08.3025 n Po.**
Rennwald. Pour un écobilan de l'armée suisse
- 08.3113 n Ip.**
Rennwald. Menaces sur Carpostal Suisse dans le Jura
- 08.3486 n Mo.**
Rennwald. Service civil. Une meilleure information
- 08.3849 n Ip.**
Rennwald. Le Bureau du Conseil national n'est pas à l'heure du partenariat social
- 08.3850 n Ip.**
Rennwald. Asile. Vers une disparition des structures d'accueil?
- x **08.4003 n Mo.**
Rennwald. Obligation de négocier un plan social lors de licenciements collectifs
- x **08.4004 n Po.**
Rennwald. Faciliter l'accès au crédit
- x **08.4005 n Po.**
Rennwald. La relance par la lutte contre le réchauffement climatique
- x **08.4006 n Mo.**
Rennwald. Fonds d'incitation à l'innovation technologique
- 08.4007 n Po.**
Rennwald. Pour une mondialisation équitable et durable

- x **08.4008 n Mo.**
Rennwald. Fonds de soutien à la recherche et à la formation
- * **09.3174 n Po.**
Rennwald. Votations et élections: attention à la fraude
- x **04.3037 n Po.**
(Rey) Leutenegger Oberholzer. Mesures pour redynamiser le secteur touristique
- x **04.3554 n Po.**
(Rey) Berberat. Concurrence dans les transports publics régionaux
- x **05.3687 n Po.**
(Rey) Leutenegger Oberholzer. Mesurer le développement durable
- x **06.3501 n Mo.**
(Rey) Leutenegger Oberholzer. Fonds de restructuration industrielle et d'innovation technologique
- x **06.3680 n Mo.**
(Rey) Sommaruga Carlo. Présidence des tribunaux fédéraux
- x **07.3085 n Mo.**
(Rey) Stump. Surveillance fédérale des raffineries
- 07.3568 n Ip.**
(Rey) Leutenegger Oberholzer. Lutte contre le bruit. Assainissement du matériel ferroviaire roulant
- x **05.3521 n Mo.**
Reymond. Convention alpine. Ne pas ratifier les protocoles d'application
- 07.3592 n Po.**
Reymond. Programmes de réduction des émissions de CO2
- 07.3786 n Mo.**
Reymond. Eliminer les goulets d'étranglement autoroutiers
- 07.3787 n Mo.**
Reymond. Vue d'ensemble des comptes de résultat des lignes voyageurs intervilles des CFF
- 07.3819 n Ip.**
Reymond. Canons à neige interdits par les Protocoles alpins?
- 07.3820 n Ip.**
Reymond. Extension du réseau autoroutier. Grande traversée de la rade de Genève
- 08.3135 n Ip.**
Reymond. Comptes des lignes CFF remis au parlement?
- 08.3829 n Po.**
Reymond. L'argent des automobilistes aux automobilistes
- x **08.3830 n Ip.**
Reymond. Développement réel des transports publics entre Genève et Annecy
- x **08.3831 n Po.**
Reymond. Troisième voie ferroviaire Lausanne-Genève. Préfinancement par les cantons
- x **08.3832 n Po.**
Reymond. Infrastructures autoroutières Lausanne-Genève et traversée du lac. Préfinancement par les cantons
- * **09.3078 n Ip.**
Reymond. Accueil de prisonniers de Guantanamo. Intérêts de la Suisse
- * **09.3123 n Ip.**
Reymond. Traversée autoroutière du lac à Genève
- 08.3033 n Mo.**
Rickli Natalie. Créer un registre national pour les pédophiles récidivistes
- 08.3331 n Ip.**
Rickli Natalie. Euro 2008. Position de monopole des sponsors
- 08.3462 n Ip.**
Rickli Natalie. Registre des pédophiles, des délinquants sexuels et des auteurs de violences
- 08.3540 n Ip.**
Rickli Natalie. Billag. Subventions provenant des redevances de réception
- * **09.3151 n Ip.**
Rickli Natalie. Billag. Carences de la surveillance
- x **07.3808 n Mo.**
Rielle. Pas de remise d'armes militaires aux enfants, aux jeunes et aux autres civils
- 08.3862 n Ip.**
Rielle. Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées
- x **04.3666 n Po.**
Riklin Kathy. Rapport sur le Centre culturel suisse à Paris
- x **07.3195 n Mo.**
Riklin Kathy. Caisses de compensation de l'AVS. Mise en réseau des banques de données
- 07.3871 n Mo.**
Riklin Kathy. Prise en charge des frais liés à un apprentissage
- 08.3176 n Mo.**
Riklin Kathy. Nationalités étrangères de membres du Parlement. Publication
- 08.3221 n Ip.**
Riklin Kathy. Mise en place du réseau Emeraude en Suisse. Etat d'avancement
- * **09.3221 n Ip.**
Riklin Kathy. Initiative populaire "contre la construction de minarets". Conséquences sur notre économie extérieure et campagne d'information
- x **06.3724 n Po.**
Rime. Réduction RPLP pour camion jusqu'à 28 tonnes
- 08.3560 n Po.**
Rime. Assainissement du Saint-Gothard. Construction d'un second tube routier
Voir objet 08.3745 Po. Lombardi
- * **09.3116 n Ip.**
Rime. TVA sur la rétribution à prix coûtant

- x **05.3626 n Mo.**
Robbiani. Mettre l'assurance pour perte de gain à la portée de tous
- 07.3852 n Mo.**
Robbiani. Prix des médicaments. Pays de référence
- 08.3267 n Ip.**
Robbiani. Reconnaissance des diplômes étrangers
- 08.3268 n Mo.**
Robbiani. Pour une lutte efficace contre la délinquance dans les régions frontalières
- 08.3666 n Ip.**
Robbiani. Contrôle du caractère économique des prestations. De la nécessité de règles claires
- x **08.3944 n Mo.**
Robbiani. Favoriser la réduction de l'horaire de travail
- x **08.4001 n Ip.**
Robbiani. LAMal. Sauver les dispositions non contestées
- x **08.4002 n Ip.**
Robbiani. Garantir l'accès au crédit des PME
- * **09.3198 n Mo.**
Robbiani. Mesures extraordinaires en faveur des jeunes
- * **09.3199 n Mo.**
Robbiani. LACI. Mesures extraordinaires
- * **09.3200 n Mo.**
Robbiani. Adaptation du montant minimum prévu à l'art. 22, al. 3, LACI
- * **09.3205 n Po.**
Robbiani. Mesures en faveur de l'industrie d'exportation
- * **09.3217 n Mo.**
Robbiani. Réduction de l'horaire de travail. Un antidote à la crise
- x **04.3759 n Po.**
Rossini. LAMal. Réserves, fonds national
- x **05.3200 n Mo.**
Rossini. Ratification de la convention européenne d'assistance
- x **05.3218 n Po.**
Rossini. Centrale d'information LAMal
- x **05.3220 n Po.**
Rossini. Conférence nationale sur la pauvreté
- x **06.3161 n Mo.**
Rossini. Financement de la formation postgrade
- x **06.3381 n Mo.**
Rossini. PET-Recycling Schweiz. Eviter la concurrence déloyale
- 07.3472 n Mo.**
Rossini. Mucoviscidose. Couverture des frais de nutrition
- 08.3167 n Mo.**
Rossini. Economies d'énergies. Réduction de l'éclairage public
- 08.3173 n Po.**
Rossini. Taxe sur les carburants et équité régionale
- 08.3174 n Mo.**
Rossini. Bénéfices de la BNS pour la création du fonds AI
- 08.3403 n Po.**
Rossini. Statistique des institutions sociales sans but lucratif et des ONG
- 08.3405 n Mo.**
Rossini. Soutien à la formation continue dans les domaines du travail social et de la santé
- 08.3737 n Mo.**
Rossini. LAMal. Réserves liées à l'assuré
- 08.3738 n Mo.**
Rossini. LAMal. Primes des étudiants suisses à l'étranger
- 08.3948 n Mo.**
Rossini. Erreurs médicales. Instance de défense des patients
- 08.3957 n Po.**
Rossini. Accords bilatéraux en matière de défense
- x **08.3958 n Ip.**
Rossini. Application des DRG dans les hôpitaux et interrogations éthiques
- 08.3959 n Ip.**
Rossini. LAl. D'une assurance sociale à un régime policier et humiliant?
- * **09.3277 n Mo.**
Rossini. Adaptation du minimum vital des offices des poursuites
- * **09.3278 n Po.**
Rossini. Allocations perte de gain en cas de maladie
- x **04.3674 n Po.**
Roth-Bernasconi. Travail à temps partiel pour les hauts cadres de l'administration fédérale
- x **05.3444 n Mo.**
Roth-Bernasconi. Stop à l'acquisition d'armes à sous-munitions
- x **05.3636 n Mo.**
Roth-Bernasconi. Aide au retour pour les requérantes et requérants d'asile
- x **06.3075 n Mo.**
Roth-Bernasconi. L'assurance-maternité pour toutes les femmes actives professionnellement
- 08.3607 n Ip.**
Roth-Bernasconi. Egalité salariale dans les hautes sphères de l'administration
- 08.3856 n Ip.**
Roth-Bernasconi. Fibromyalgie. Une vraie souffrance
- x **05.3750 n Mo.**
Ruey. Maîtrise de langues nationales officielles par les hauts fonctionnaires de l'administration fédérale
- x **07.3225 n Ip.**
Ruey. Publication des avis de droit officiels
- x **05.3519 n Mo.**
Rutschmann. Renonciation à l'encouragement de la construction de logements par la Confédération
- x **05.3648 n Po.**
Rutschmann. Mise à jour du "Rapolsec 2000"

- x **07.3145 n Ip.**
Rutschmann. Développement territorial. Propositions
- x **08.3822 n Ip.**
Rutschmann. Interdiction des armes à sous-munitions
- * **09.3099 n Ip.**
Rutschmann. Retard dans la procédure d'autorisation de centrales nucléaires de remplacement
- * **09.3100 n Mo.**
Rutschmann. Electricité. Contenir la hausse des prix à venir
- * **09.3128 n Ip.**
Rutschmann. Financement de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)
- x **05.3160 n Po.**
(Savary) Stump. Institutions culturelles d'intérêt national
- x **06.3079 n Mo.**
(Savary) Steiert. Soutenir financièrement les fondations cantonales pour l'accueil extrafamilial
- x **06.3388 n Po.**
(Savary) Kiener Nellen. Prévenir faillite et insolvabilité
- x **06.3600 n Mo.**
(Savary) Fässler. Déclaration des produits alimentaires en provenance d'animaux nourris aux OGM
- x **07.3233 n Ip.**
(Savary) Heim. Loi sur la transplantation. Identification des donneurs d'organes
- x **06.3745 n Mo.**
Schelbert. Suppression de la clause du domicile dans les procédures de naturalisation
- 07.3588 n Mo.**
Schelbert. Défense des droits politiques
- 07.3680 n Mo.**
Schelbert. Ne pas avantager le transport aérien à l'échelle internationale
- 08.3053 n Mo.**
Schelbert. Commerce international. Dispositions respectueuses de l'environnement
- 08.3248 n Mo.**
Schelbert. Suffisamment de nourriture pour tous
- 08.3511 n Ip.**
Schelbert. L'UEFA d'utilité publique?
- x **08.3872 n Mo.**
Schelbert. Soutien à la conjoncture. Lutter durablement contre la crise du logement
- x **08.3873 n Mo.**
Schelbert. Soutien à la conjoncture. Production d'eau chaude au moyen de capteurs
- * **09.3202 n Po.**
Schelbert. Faut-il renouveler l'autorisation d'exploitation de Cisalpino SA?
- 07.3807 n Ip.**
Schenk Simon. Exploitation de réseaux de bus régionaux. Procédure d'appel d'offres inique
- * **09.3122 n Mo.**
Schenk Simon. Transport régional de voyageurs. Incitations en faveur d'un meilleur rapport coûts-bénéfice
- x **07.3260 n Po.**
Schenker Silvia. Réintégration dans le monde professionnel des bénéficiaires d'une rente AI. Statistiques
- x **07.3261 n Mo.**
Schenker Silvia. Prévention et promotion de la santé
- 07.3542 n Po.**
Schenker Silvia. Mise en oeuvre de la 5e révision de l'AI
- 07.3543 n Po.**
Schenker Silvia. Gestion de la santé au sein de la Confédération
- 07.3544 n Mo.**
Schenker Silvia. Mesures contre les maladies chroniques
- 07.3721 n Po.**
Schenker Silvia. Soutien de la prévention et du conseil à l'endettement par les établissements de crédit
- 07.3722 n Mo.**
Schenker Silvia. Simplification du système fiscal par une procédure coordonnée
- 07.3876 n Ip.**
Schenker Silvia. Mesures du Conseil fédéral contre la détérioration de la qualité de la formation en soins infirmiers
- 07.3877 n Po.**
Schenker Silvia. Améliorer la situation des familles monoparentales
- 08.3231 n Ip.**
Schenker Silvia. Barrage d'Illisu. Conditions de réalisation
- 08.3660 n Po.**
Schenker Silvia. Barrage d'Illisu. La Suisse ne devrait-elle pas se retirer du projet?
- 08.3955 n Po.**
Schenker Silvia. Améliorer le statut des membres des familles, qui fournissent des soins
- * **09.3045 n Ip.**
Schenker Silvia. Rougeole. Stratégie de l'OFSP
- x **05.3502 n Mo.**
Scherer. Adapter la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
- x **06.3875 n Mo.**
Scherer. Naturalisation. Bases claires
- x **07.3198 n Mo.**
Scherer. Faire la lumière sur la balkanisation de l'AI
- 07.3518 n Po.**
Scherer. Assurances sociales. Conséquences de la sur-représentation des personnes originaires des Balkans
- * **09.3197 n Ip.**
Scherer. Castration des porcelets. Examen objectif de toutes les méthodes
- x **05.3213 n Mo.**
Schibli. Mieux ancrer la neutralité dans la Constitution
- x **06.3880 n Mo.**
Schibli. Promouvoir la production nationale de denrées alimentaires
- 07.3474 n Ip.**
Schibli. Perspectives ruineuses pour l'agriculture suisse

- x **05.3574 n Mo.**
(Schlüer) Hutter Jasmin. Lutter contre la préparation de crimes dans les prisons
- x **07.3219 n Mo.**
(Schlüer) Heer. Tenir les auteurs des actes de naturalisation pour responsables des décisions prises à la légère
- 07.3440 n Ip.**
(Schlüer) Wobmann. Introduction de la charia en Suisse
- * **09.3114 n Ip.**
Schlüer. Sécurité Internet
- * **09.3131 n Ip.**
Schlüer. Guerre du gaz entre l'Ukraine et la Russie. Conséquence pour la Suisse
- * **09.3314 n Mo.**
Schlüer. Droit pénal. Responsabilisation des mineurs
- 08.3051 n Mo.**
Schmid-Federer. Protection des jeunes contre la victimisation sexuelle dans les forums de discussion
- 08.3506 n Mo.**
Schmid-Federer. Congé parental partiel. Modification de la loi sur les allocations pour perte de gain
- 08.3507 n Po.**
Schmid-Federer. Congé parental. Modification de la loi sur les allocations pour perte de gain
- 08.3841 n Mo.**
Schmid-Federer. Investigations secrètes avant l'ouverture d'une procédure pénale
- x **08.3842 n Ip.**
Schmid-Federer. Régime des vols. Analyse de la sécurité
- 07.3784 n Mo.**
Schmidt Roberto. Utilisation du chargement des voitures sur le train avec la vignette autoroutière
- 08.3166 n Mo.**
Schmidt Roberto. Dégrèvement fiscal pour les frais de garde des enfants par des tiers
- 08.3499 n Mo.**
Schmidt Roberto. Bonnes connaissances d'une langue nationale et intégration réussie en tant que conditions préalables à la naturalisation
- x **08.3699 n Po.**
Schmidt Roberto. Le centime paysager pour la conservation des paysages naturels
- * **09.3229 n Po.**
Schmidt Roberto. Installations solaires. Aspect caractéristique du paysage et des localités
- 07.3818 n Mo.**
Schneider. Système de contrôle interne
- x **05.3169 n Mo.**
Schwander. Projets de construction soumis à la LPE. Assouplir les procédures d'autorisation
- 08.3043 n Ip.**
Segmüller. Mise en oeuvre d'USIS
- 08.3208 n Mo.**
Segmüller. Améliorer la sécurité en renforçant la couverture policière de base
- 08.3394 n Mo.**
Segmüller. Age minimum requis pour entrer en Suisse au titre du regroupement familial
- x **08.3875 n Po.**
Segmüller. Rapport sur la politique de sécurité
- x **08.3876 n Mo.**
Segmüller. Respect des gardiens de l'ordre public
- * **09.3069 n Ip.**
Segmüller. Bases légales pour monter rapidement des opérations d'information
- * **09.3119 n Po.**
Segmüller. Nouveau rapport sur la sécurité intérieure et sur la coopération interne en Suisse
- * **09.3120 n Mo.**
Segmüller. Pour une claire répartition des tâches au sein de l'armée
- * **09.3321 n Po.**
Segmüller. Evaluation du nouvel avion de combat. Délémitation des compétences civiles en matière de technologie et de matériel
- x **04.3282 n Po.**
Simoneschi-Cortesi. Centres de consultation et application de la loi sur l'interruption de grossesse
- x **06.3837 n Po.**
Simoneschi-Cortesi. La Suisse et l'Eurobaromètre
- 07.3671 n Mo.**
Simoneschi-Cortesi. Pas de RPLP pour les trajets servant à la formation et au perfectionnement
- x **07.3851 n Ip.**
Simoneschi-Cortesi. Trop d'accidents de la circulation. Que faire?
- x **04.3682 n Po.**
Sommaruga Carlo. Aide au développement. Mécanismes de financement novateurs
- x **05.3325 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Aide au développement. Participation de la Suisse à la réflexion internationale sur les instruments de financement du développement
- x **05.3532 n Po.**
Sommaruga Carlo. Frais pour les envois d'argent des travailleurs migrants vers leur pays d'origine
- x **05.3533 n Po.**
Sommaruga Carlo. Rapport sur l'extrémisme. Compléments réguliers sur l'extrémisme de droite
- x **06.3276 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Droit à l'eau comme un droit humain fondamental
- x **06.3410 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Douane-poste à Genève. Non à un démantèlement injustifié et incohérent
- x **06.3547 n Po.**
Sommaruga Carlo. Rémittences. Stimuler l'affectation volontaire des fonds vers la création d'emplois décents
- x **06.3548 n Po.**
Sommaruga Carlo. Une implication active de la société civile dans les négociations bilatérales et multilatérales

- x **06.3549 n Po.**
Sommaruga Carlo. Travail décent et coopération au développement
- x **06.3617 n Po.**
Sommaruga Carlo. Promotion de la démocratie et des droits de l'homme avec les Etats tiers partenaires de la Suisse
- x **07.3124 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Crédits pour l'aide directe au logement
- 07.3300 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Génocide rwandais
- 07.3329 n Po.**
Sommaruga Carlo. Protection des témoins et des proches de personnes ayant avoué en matière de justice pénale internationale
- x **07.3353 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Fraude fiscale. Les négociateurs suisses d'accords bilatéraux d'entraide pénale au des-
sus de la loi?
- 07.3486 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Démonter Louis Agassiz et redonner la dignité à l'esclave Renty
- 07.3755 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Supprimer les fontaines à eau dans l'administration fédérale
- 07.3761 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Pour une clarification en matière de tests ADN lors des demandes de regroupement familial
- 07.3863 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Politique volontaire en matière de labels sociaux et environnementaux favorisant le commerce équitable
- 08.3715 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Surveillance des services secrets colombiens en Suisse
- 08.3724 n Po.**
Sommaruga Carlo. Lutte contre les pourriels et ses effets secondaires
Voir objet 08.3725 Po. Recordon
- 08.3743 n Po.**
Sommaruga Carlo. Accords de libre-échange. Respect des droits de l'homme, de la protection des droits des travailleurs et des règles environnementales
- 08.3949 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Accord de Dublin. Des dérives insupportables
- 08.3982 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Réseau parlementaire sur la Banque mondiale
- * **09.3103 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Modification de la loi sur l'asile. Suppression incompréhensible de mesures salutaires
- * **09.3324 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Aide au développement. Que les responsables des dégâts commis en Palestine en assument les conséquences
- * **09.3328 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Accord de libre-échange avec la Chine. Analyse d'impact en termes de développement durable
- x **07.3176 n Ip.**
Spuhler. Coût de la densité normative
- 08.3258 n Ip.**
Spuhler. Activité débordante de l'OFSP. Dommages et coût économique
Voir objet 08.3259 Ip. Hess
- x **07.3202 n Mo.**
Stahl. Toxicomanie et alcoolisme. Une plus forte participation aux frais
- x **07.3203 n Ip.**
Stahl. Ne pas faire de la course du Lauberhorn un tremplin de la politique environnementale
- x **07.3205 n Po.**
Stahl. Réductions des primes de l'assurance-maladie. Quel rapport avec les générations et les barèmes des primes?
- 07.3445 n Ip.**
Stahl. Institutions relevant de la LIPPI. Transparence des coûts et contributions aux organisations faitières
- 08.3657 n Mo.**
Stahl. Encouragement des sports de masse et de niche par une présence accrue dans les médias électroniques
- 08.3658 n Mo.**
Stahl. LAMal. Durée plus longue des contrats d'assurance à des fins d'optimisation du potentiel d'économies
- x **08.3851 n Mo.**
Stahl. Encourager les dialyses à domicile
- * **09.3184 n Po.**
Stahl. LAMal. Stimuler la concurrence en faveur des patients, des contribuables et des assurés
- x **06.3155 n Mo.**
Stamm. Prévenir l'agitation politique fomentée par les étrangers
- x **07.3709 n Ip.**
Stamm. Où se trouve l'or de la BNS?
- 07.3864 n Ip.**
Stamm. Contribution à la cohésion en faveur de la Roumanie
- 08.3441 n Mo.**
Stamm. Exécution de la peine dans le pays d'origine
- * **09.3299 n Mo.**
Stamm. Revenir au régime des peines appliqué jusqu'à fin 2006
- * **09.3300 n Mo.**
Stamm. Réintroduction des peines privatives de liberté de moins de six mois
- * **09.3311 n Mo.**
Stamm. Mettre en place des procédures rapides pour juger les auteurs d'infractions qui sont passés aux aveux ou qui ont été pris en flagrant délit
- * **09.3312 n Mo.**
Stamm. Casier judiciaire. Réintroduire le système de la radiation, en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2006

- * **09.3313 n Mo.**
Stamm. Code pénal. Ne plus solliciter l'accord de l'auteur d'une infraction pour l'accomplissement d'un travail d'intérêt général
- 07.3753 n Ip.**
Steiert. Groupes d'assureurs. Plus de transparence
- 08.3124 n Mo.**
Steiert. Homologations de médicaments
- 08.3335 n Mo.**
Steiert. Système de santé. Soutenir les gains d'efficacité et de qualité
- 08.3698 n Ip.**
Steiert. Sauvegarde des intérêts de l'employeur
- 08.3714 n Ip.**
Steiert. Lignes à très haute tension. Quel avenir?
- x **08.3965 n Mo.**
Steiert. LACI. Renforcement des mesures en faveur des jeunes sans formation suffisante
- x **07.3158 n Mo.**
(Steiner) Theiler. Garantir la fiabilité et la conformité de la statistique en matière d'émissions de CO2
- x **06.3862 n Mo.**
Stöckli. Accès pour les mineurs à l'assistance judiciaire et mesures tutélaires
- 08.3146 n Mo.**
Stöckli. Fonds Expo.02
- 08.3340 n Mo.**
Stöckli. Parrainage de l'enseignement et de la recherche. Harmonisation
- 08.3341 n Mo.**
Stöckli. Modification de l'article 152 du Code pénal
- x **05.3701 n Po.**
(Studer Heiner) Donzé. Loi sur le matériel de guerre. Application restrictive
- x **07.3208 n Po.**
(Studer Heiner) Aeschbacher. Equiper tous les véhicules à moteur d'un "code vert"
- 07.3569 n Mo.**
(Studer Heiner) Aeschbacher. Abaissement du taux d'intérêt maximum applicable aux petits crédits
- 07.3570 n Mo.**
(Studer Heiner) Donzé. Interdiction de la publicité pour les petits crédits
- x **05.3449 n Mo.**
Stump. Véhicules diesels. Rendre obligatoire le filtre à particules
- x **05.3450 n Po.**
Stump. Poussières fines. Etat des lieux
- x **06.3373 n Mo.**
Stump. Interdiction de la publicité sexiste
- x **06.3605 n Mo.**
Stump. Plan d'action "Poussières fines" et oxydes d'azote
- x **07.3263 n Mo.**
Stump. Production de biocarburants. Conditions socialement acceptables
- 07.3899 n Po.**
Stump. Encourager la rénovation des immeubles locatifs à loyers modérés
- 08.3411 n Po.**
Stump. Permettre aux locataires de prendre connaissance des certificats énergétiques
- x **08.4017 n Ip.**
Stump. Qualité des universités suisses et formation du personnel hautement qualifié
- x **03.3653 n Po.**
Teuscher. Répercussions des programmes d'économie sur la pauvreté des familles avec enfants *
- x **04.3155 n Mo.**
Teuscher. Enterrer les lignes à haute tension
- x **04.3793 n Mo.**
Teuscher. Euro 2008 de football. Coordination du soutien par la Confédération
- x **05.3628 n Po.**
Teuscher. Soins aux personnes âgées. Perspectives d'ici 2050
- x **05.3629 n Mo.**
Teuscher. Donner plus d'espace aux cours d'eau
- x **05.3630 n Mo.**
Teuscher. Plus de moyens pour lutter contre les crues
- x **05.3910 n Mo.**
Teuscher. Swissmedic. Transparence et indépendance
- x **06.3368 n Mo.**
Teuscher. Halte aux quads
- x **06.3486 n Mo.**
Teuscher. Utilisation du téléphone au volant. Egalité de droit
- x **06.3608 n Mo.**
Teuscher. Affectation à la sécurité routière d'une partie du produit des amendes
- x **06.3809 n Po.**
Teuscher. Protéger le loup efficacement
- x **06.3831 n Po.**
Teuscher. Téléphonie mobile. Tarifs fractionnés
- x **06.3833 n Mo.**
Teuscher. Service d'information sur la protection contre le rayonnement
- x **06.3834 n Mo.**
Teuscher. Imposer une obligation d'information et de déclaration pour les solariums
- x **07.3093 n Mo.**
Teuscher. Hautes écoles pédagogiques. Pas d'examen d'admission pour les titulaires d'une maturité professionnelle
- x **07.3094 n Mo.**
Teuscher. Assurer l'offre de transport ferroviaire de marchandises dans tous le pays
- x **07.3095 n Po.**
Teuscher. Conférence nationale sur le climat
- x **07.3193 n Po.**
Teuscher. Transport de fruits et légumes par avion. Déclaration de la consommation d'énergie
- x **07.3194 n Mo.**
Teuscher. Etablissement de zones écologiques

- 07.3500 n Ip.**
Teuscher. Revitalisation des ruisseaux et des rivières
- 07.3534 n Po.**
Teuscher. Assurer une liaison TGV de Paris à Berne et l'Oberland bernois
- 07.3535 n Po.**
Teuscher. Assurer une liaison ferroviaire directe entre Berne et Bruxelles
- 07.3735 n Po.**
Teuscher. Sanctions commerciales pour la protection du climat
- 07.3736 n Po.**
Teuscher. Comité international pour la protection du climat
- 07.3869 n Ip.**
Teuscher. Show aérien IBAS 08 à Altenrhein du 22 au 24 août 2008
- 07.3893 n Ip.**
Teuscher. Agrocarburants. Plus d'inconvénients que d'avantages?
- 08.3316 n Mo.**
Teuscher. Assurance-maladie sociale. Plafonnement des salaires et des indemnités versés aux cadres et aux membres des conseils d'administration
- 08.3317 n Mo.**
Teuscher. Moratoire sur l'importation de plantes énergétiques en Suisse
- 08.3318 n Po.**
Teuscher. Assureurs-maladie. Divulgation obligatoire du salaire des cadres et des indemnités des conseils d'administration
- 08.3686 n Po.**
Teuscher. Réseau électrique à haute tension. Propriété privée ou propriété publique?
- 08.3952 n Po.**
Teuscher. Utilisation exclusive de machines équipées de filtres à particules sur les chantiers de la Confédération
- 08.3953 n Po.**
Teuscher. Modèles pour un congé de paternité
- 08.3975 n Ip.**
Teuscher. Participation dans des centrales à charbon à l'étranger. Moratoire
- * **09.3330 n Mo.**
Teuscher. Dialogue sur l'égalité des salaires dans les entreprises de la Confédération
- * **09.3332 n Mo.**
Teuscher. Dialogue sur l'égalité des salaires dans l'Administration fédérale
- 07.3397 n Ip.**
Thanei. Droit de suite pour les artistes plasticiens
- x **07.3241 n Po.**
Theiler. Trois piliers pour une assurance-maladie abordable
- 08.3104 n Mo.**
Thorens Goumaz. Plan de mobilité de l'administration fédérale
- 08.3262 n Ip.**
Thorens Goumaz. Accords de libre-échange. Impact sur la souveraineté et l'approvisionnement alimentaires
- 08.3263 n Po.**
Thorens Goumaz. Exclure les produits agricoles et alimentaires des accords de libre-échange
- 08.3325 n Po.**
Thorens Goumaz. Compensations de CO2. Etudier l'application du label Gold Standard
- 08.3622 n Mo.**
Thorens Goumaz. Meilleure protection des troupeaux contre les grands prédateurs
- x **08.3893 n Po.**
Thorens Goumaz. Opportunités du développement de l'économie de fonctionnalité en Suisse
- x **08.3895 n Po.**
Thorens Goumaz. Protéger les allées et rangées d'arbres agrémentant les routes et les chemins
- x **08.3966 n Mo.**
Thorens Goumaz. Promouvoir la formation de base et la formation continue en éthique économique et financière
- x **08.4036 n Ip.**
Thorens Goumaz. Activités de raquettes à neige. Assurances en matière de sécurité et de protection de l'environnement
- * **09.3047 n Po.**
Thorens Goumaz. Révision écologique et sociale de la TVA
- * **09.3048 n Po.**
Thorens Goumaz. Application des principes de l'écologie industrielle
- * **09.3049 n Mo.**
Thorens Goumaz. Banques bénéficiant d'un soutien public. Politique d'investissement responsable
- * **09.3050 n Mo.**
Thorens Goumaz. Investir dans la formation pour le solaire
- * **09.3232 n Mo.**
Thorens Goumaz. Meilleur accès des universités aux revues et publications scientifiques électroniques
- x **05.3461 n Po.**
Triponez. Swissmetro. Donner un signal favorable
- x **08.3921 n Ip.**
Triponez. Renforcer la prévoyance individuelle
- 08.3228 n Ip.**
Tschümperlin. Suppression de places d'apprentissage par une association professionnelle
- 08.3302 n Mo.**
Tschümperlin. Standard linguistique de naturalisation. Prise en compte de l'hétérogénéité
- * **09.3111 n Ip.**
Tschümperlin. Transmission de données concernant des téléphones portables aux autorités d'instruction
- x **08.3342 n Po.**
van Singer. Adaptation du financement du rachat du courant vert

- 08.3550 n Mo.**
van Singer. Interdiction des colorants alimentaires azoïques
- 08.3835 n Mo.**
van Singer. Régularisation des jeunes clandestins ayant suivi leur scolarité en Suisse
- * **09.3240 n Ip.**
van Singer. Fonds de demantèlement des centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires
- x **04.3816 n Mo.**
Vischer. Obtenir la libération de Marwan Barghouti
- x **05.3158 n Mo.**
Vischer. Autorisation de séjour pour les étrangers bénéficiant d'un contrat de travail
- x **05.3759 n Po.**
Vischer. Rapport sur les activités des services secrets sud-africains en Suisse pendant l'apartheid
- x **06.3097 n Mo.**
Vischer. Cour de cassation pénale du Tribunal fédéral. Pourvoi en nullité. Elargissement
- x **07.3212 n Ip.**
Vischer. Données des passagers aériens et protection des données
- 07.3316 n Ip.**
Vischer. Activités de la Fédération turque de Suisse. Mauvaise évaluation de la part du SAP
- 07.3516 n Mo.**
Vischer. Restriction du trafic automobile en cas de dépassement des valeurs limites d'ozone
- 07.3872 n Mo.**
Vischer. Boycott de la liste des terroristes établie par l'ONU
- 08.3032 n Ip.**
Vischer. Reconnaissance hâtive de l'indépendance du Kosovo
- 08.3195 n Ip.**
Vischer. Octroi de permis B aux requérants d'asile dans les cas de rigueur
- 08.3575 n Ip.**
Vischer. La mort cérébrale existe-t-elle donc?
- 08.3621 n Ip.**
Vischer. L'accélérateur LHC du CERN est-il vraiment sûr?
- 08.3687 n Ip.**
Vischer. Filtres à particules. Conséquences de la modification de l'OPair décidée par le Conseil fédéral
- 08.3867 n Ip.**
Vischer. Modification de l'OPair concernant les filtres à particules. Abandon des mesures d'accompagnement absolument nécessaires
- 08.4000 n Ip.**
Vischer. Entreprises suisses de production installées dans des colonies israéliennes en territoires occupés
- 08.4035 n Ip.**
Vischer. Dépenses de la Confédération pour l'énergie nucléaire
- * **09.3175 n Po.**
Vischer. Grandes entreprises bénéficiant de facto d'une garantie de l'Etat
- * **09.3289 n Mo.**
Vischer. Dissoudre l'unité d'intervention policière Tigris
- x **05.3039 n Mo.**
(Vollmer) Fehr Hans-Jürg. Loi sur le tourisme
- x **06.3453 n Mo.**
(Vollmer) Hofmann. OfficesGMEB. Exigences à prendre en compte dans le mandat de prestations
- 07.3384 n Mo.**
(Vollmer) Pedrina. Itinérance internationale. Prix plafonds européens également en Suisse
- 07.3443 n Mo.**
(Vollmer) Leutenegger Oberholzer. Ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 08.3283 n Ip.**
von Graffenried. Cumul de fonctions de Marc Furrer
- 08.3388 n Po.**
von Graffenried. Directives anticipées des patients. Obligation pour tous
- * **09.3073 n Ip.**
von Graffenried. Construction de réseaux de fibre optique. Fibre unique ou fibres multiples?
- 08.3298 n Mo.**
von Rotz. Fixer des délais de paiement pour la Confédération
- 08.3890 n Mo.**
von Rotz. Pas de discrimination fiscale des familles assurant elles-mêmes la garde de leurs enfants
- 07.3844 n Mo.**
von Siebenthal. Autoriser l'utilisation des palettes non traitées comme bois de chauffage
- 08.3193 n Mo.**
von Siebenthal. Exonération de la RPLP pour les véhicules transportant exclusivement du bois
- 08.3194 n Mo.**
von Siebenthal. Garantir l'approvisionnement de la population par la politique agricole 2015
- 08.3430 n Po.**
von Siebenthal. Conclusion du contrat d'apprentissage pour chacune des parties de la formation
- 08.3431 n Mo.**
von Siebenthal. Exploitation de la forêt dans les zones de collines et les régions de montagne
- x **08.3914 n Ip.**
von Siebenthal. Ritaline. Effets négatifs sur les enfants
- * **09.3230 n Mo.**
von Siebenthal. Moratoire sur l'introduction de nouvelles obligations en matière de garde d'animaux de rente
- * **09.3231 n Ip.**
von Siebenthal. Fonds de la Confédération consacrés à l'approvisionnement durable en matière première bois
- x **07.3868 n Mo.**
Voruz. Les tirs militaires hors service ne sont pas du ressort des communes

- 08.3883 n Mo.**
Voruz. Contributions de remplacement en cas de dispenses de constructions d'abris protégés de protection civile
- 07.3883 n Po.**
Waber. Correctifs à l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE à partir de 2009
- x **08.3107 n Po.**
Waber. Rendre la soustraction d'impôt punissable au sens du Code pénal
- 08.3128 n Ip.**
Waber. Visite de la conseillère fédérale Calmy-Rey en Iran
- 08.3413 n Ip.**
Waber. Respect de la liberté de croyance. Intervention du Conseil fédéral auprès des autorités algériennes
- x **06.3521 n Po.**
(Wäfler) Waber. Régime équitable pour les traitements de sevrage de la toxicodépendance
- x **07.3235 n Po.**
(Wäfler) Waber. Réduction de la consommation d'énergie en Suisse
- x **07.3236 n Po.**
(Wäfler) Waber. Remplacer le centime climatique et la taxe sur le CO₂ par une taxe d'incitation sur l'énergie
- 08.3625 n Mo.**
Wandfluh. Réaménagements en dehors des zones à bâtir. Supprimer les clauses esthétiques inutiles
- x **08.3974 n Po.**
Wandfluh. Protection contre les crues. Améliorer la sécurité de la planification
- 08.3474 n Ip.**
Wasserfallen. La région de la ville fédérale en tant qu'espace métropolitain
- * **09.3237 n Mo.**
Weber-Gobet. Bons de formation pour les personnes qui réintègrent le monde professionnel pour un revenu faible ou moyen
- * **09.3307 n Mo.**
Weber-Gobet. Fonds en faveur de la formation professionnelle. Création d'un organe paritaire de conciliation
- x **04.3285 n Mo.**
Wehrli. PME. Mesure concrète (3). Accroître l'efficacité de la procédure de recours dans le secteur du bâtiment
- x **05.3756 n Mo.**
Wehrli. Prévision plus précise des dépenses de santé
- x **06.3657 n Mo.**
Wehrli. Mariages forcés
- x **07.3274 n Mo.**
Wehrli. Reconnaissance de la médecine complémentaire
- 08.3521 n Mo.**
Wehrli. Améliorer la coordination entre assurances sociales
- x **08.3684 n Ip.**
Wehrli. Efficacité énergétique des voitures neuves
- * **09.3186 n Mo.**
Weibel. Financement durable des assurances sociales
- x **05.3518 n Po.**
Widmer. Maintien des liaisons ferroviaires CFF Lucerne-Milan
- x **06.3273 n Po.**
Widmer. Emmen. Accroissement des nuisances sonores au mépris de la volonté populaire?
- x **06.3328 n Po.**
Widmer. Avenir de la maturité gymnasiale
- x **07.3038 n Po.**
Widmer. Participation de la Confédération aux coûts des Hautes écoles spécialisées. Respect des prescriptions légales
- x **07.3043 n Mo.**
Widmer. Démarchage téléphonique. Protection de la sphère privée
- x **07.3096 n Mo.**
Widmer. Déplacements en avion climatiquement neutres pour le Conseil fédéral et l'administration fédérale
- x **07.3097 n Mo.**
Widmer. Modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit
- x **07.3111 n Mo.**
Widmer. Mise en application de l'article 18 LFPr
- 07.3382 n Mo.**
Widmer. Pas d'aérodrome régional en Suisse centrale!
- 07.3675 n Ip.**
Widmer. Cryptage de chaînes de la SSR par des câblo-opérateurs. Répercussions sur le service public
- 07.3676 n Mo.**
Widmer. Renforcement du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- 07.3800 n Ip.**
Widmer. Arrêt de la destruction de documents. Mesures efficaces
- 07.3802 n Mo.**
Widmer. Une zone exempte d'armes nucléaires au coeur de l'Europe
- 07.3811 n Ip.**
Widmer. La consommation de cocaïne et ses conséquences
- 08.3125 n Po.**
Widmer. Conscience nationale et inégalité du développement économique
- 08.3326 n Ip.**
Widmer. Prévention du suicide depuis 2005
- 08.3343 n Po.**
Widmer. Engagement de la Suisse en faveur d'un nouveau traité FCE
- 08.3484 n Po.**
Widmer. Organisations de milice. Renfort de l'armée ou sous-culture paramilitaire?
- 08.3485 n Ip.**
Widmer. Etat d'urgence dans la région "gardes-frontière" de Genève
- 08.3781 n Mo.**
Widmer. Banque de données fédérale des constructions dignes d'être protégées et conservées

- x **08.3810 n Mo.**
Widmer. Caisses d'épargne d'entreprise. Protection des déposants
- 08.3811 n Mo.**
Widmer. Interdiction des services avertissant les chauffards
- 08.3812 n Ip.**
Widmer. Projet Harmos. Est-ce au tour de la Confédération d'intervenir?
- 08.3878 n Mo.**
Widmer. Forces aériennes. Extension de la coopération entre la Suisse et les pays voisins
- * **09.3117 n Mo.**
Widmer. Levée de l'obligation de porter l'uniforme lors des sorties
- * **09.3135 n Ip.**
Widmer. Influence problématique du WEF sur la politique extérieure de la Suisse
- * **09.3149 n Po.**
Widmer. Récession et disparités régionales
- * **09.3235 n Ip.**
Widmer. Crise des médias. Que fait la Confédération?
- 07.3679 n Ip.**
Wobmann. Perturbations du trafic des poids lourds au Gothard
- 08.3897 n Ip.**
Wobmann. Voyages des parlementaires en 2007 et 2008. Vue d'ensemble
- * **09.3287 n Ip.**
Wobmann. La Suisse, refuge privilégié des rebelles tamouls?
- x **04.3748 n Mo.**
Wyss Ursula. Recours de la Suisse à des entreprises militaires et de sécurité privées. Encadrement légal
- x **05.3438 n Mo.**
Wyss Ursula. Lutter contre la pollution due aux poussières fines
- x **05.3689 n Mo.**
Wyss Ursula. Catastrophes naturelles. Revenir sur les mesures d'économies
- x **05.3690 n Mo.**
Wyss Ursula. Chaudières à bois. Abaisser les valeurs limites d'émission
- x **05.3691 n Mo.**
Wyss Ursula. Limiter le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales aux véhicules agricoles ou forestiers équipés d'un filtre à particules
- 07.3470 n Mo.**
Wyss Ursula. Consommation de carburant et émissions des voitures. Création d'un outil d'information contraignant
- 08.3419 n Mo.**
Wyss Ursula. Réduction des émissions de CO2 en Suisse
- 08.3574 n Mo.**
Wyss Ursula. Hygiène alimentaire dans les restaurants
- 08.3879 n Po.**
Wyss Brigit. Mesures de protection des marais
- x **08.3880 n Ip.**
Wyss Brigit. Dédommagement des victimes de violations des droits de l'homme commises sous le régime de Marcos
- * **09.3315 n Mo.**
Wyss Brigit. Encouragement du partage des responsabilités de direction (top sharing)
- x **05.3801 n Mo.**
(Zapfl) Simoneschi-Cortesi. Contribution suisse au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme
Voir objet 05.3900 Mo. Amgwerd Madeleine
- x **06.3268 n Mo.**
(Zapfl) Darbellay. Secret de l'adoption
- x **06.3684 n Po.**
Zemp. Suppression des charges coûteuses et inutiles imposées aux éleveurs
- 07.3661 n Po.**
Zemp. CO2 et gouvernement d'entreprise
- 08.3153 n Ip.**
Zemp. Programmes de prévention. Frénésie de l'Office fédéral de la santé publique
- 08.3877 n Mo.**
Zemp. Lutte à armes égales entre l'agritourisme suisse et l'agritourisme étranger
- * **09.3181 n Ip.**
Zemp. Transfert d'un bureau de douane en Allemagne. Statut juridique des transitaires ayant leur siège en Suisse
- x **05.3531 n Po.**
Zisyadis. Rapport sur l'AVS/AI facultative et les Suisses de l'étranger
- x **05.3582 n Mo.**
Zisyadis. Risques liés à la téléphonie mobile. Loi
- x **05.3647 n Mo.**
Zisyadis. Meilleurs ouvriers et ouvrières de Suisse. Concours national
- x **05.3819 n Mo.**
Zisyadis. Interdiction des opérations de la CIA sur le territoire suisse et dans l'espace aérien suisse
- x **05.3841 n Mo.**
Zisyadis. Interdiction de l'atrazine
- x **06.3059 n Mo.**
Zisyadis. Institut de prévention et de maîtrise des catastrophes à Obwald
- x **06.3060 n Mo.**
Zisyadis. Pas de rabais de primes d'assurance-maladie en cas de renoncement à l'avortement
- x **06.3082 n Mo.**
Zisyadis. Loi fédérale contre les discriminations
- x **06.3088 n Mo.**
Zisyadis. Conseil des parlementaires d'origine suisse
- x **06.3198 n Mo.**
Zisyadis. Jardins potagers familiaux
- x **06.3201 n Mo.**
Zisyadis. Gratuité de gestion des comptes bancaires ou postaux pour les salariés

- x **06.3205 n Mo.**
Zisyadis. Interdiction des solariums
- x **06.3225 n Mo.**
Zisyadis. Usine Boillat de Reconviiler. Droit de préemption pour la Confédération
- x **06.3229 n Mo.**
Zisyadis. Séquestration des avoirs Pinochet en Suisse
- x **06.3293 n Mo.**
Zisyadis. Exonération de taxe pour les bateaux de pêche et les pédalos
- x **06.3422 n Mo.**
Zisyadis. Interdiction de la pédophilie publicitaire
- x **06.3467 n Mo.**
Zisyadis. Assurance obligatoire publique des soins dentaires de base
- x **06.3603 n Po.**
Zisyadis. Rapport sur l'économie sociale et solidaire
- x **06.3615 n Po.**
Zisyadis. Défense internationale de l'appellation "Champagne"
- x **06.3663 n Mo.**
Zisyadis. Minimum vital en matière de poursuites
- x **06.3870 n Mo.**
Zisyadis. Loi sur les autocollants publicitaires
- x **07.3083 n Mo.**
Zisyadis. Indemnisation des travailleurs de la neige
- x **07.3189 n Mo.**
Zisyadis. Caisses uniques cantonales. Modification de la LAMal
- 07.3320 n Mo.**
Zisyadis. Roaming international. Etendre le règlement de l'Union européenne à la Suisse
- 07.3394 n Mo.**
Zisyadis. Importation des fruits et légumes. Mesures urgentes
- 07.3402 n Mo.**
Zisyadis. Licenciements CFF Cargo Tessin
- 07.3517 n Mo.**
Zisyadis. Objectif Suisse sans pesticides en 2015
- 07.3700 n Mo.**
Zisyadis. Baisse de la limite légale de formaldéhyde
- 07.3816 n Mo.**
Zisyadis. Statut international pour les exilés environnementaux
- 08.3200 n Mo.**
Zisyadis. Pas de copeaux de bois dans les vins des AOC cantonales
- 08.3203 n Po.**
Zisyadis. Réduction pour les étudiants et apprentis suisses dans les musées européens
- 08.3224 n Mo.**
Zisyadis. Interdiction des téléphones portables pour les enfants
- 08.3303 n Mo.**
Zisyadis. Interdiction des biberons au bisphénol A
- 08.3323 n Mo.**
Zisyadis. Registre national des puces RFID
- 08.3386 n Mo.**
Zisyadis. Indication de l'origine des fruits et légumes vendus en vrac
- 08.3508 n Po.**
Zisyadis. Résidus de pesticides dans le vin
- 08.3606 n Po.**
Zisyadis. Effets des champs électromagnétiques dans la disparition des abeilles
- 08.3689 n Mo.**
Zisyadis. Prendre en compte le loyer effectif dans les prestations complémentaires
- 08.3902 n Mo.**
Zisyadis. Bridage des véhicules à 120 kilomètres à l'heure
- 08.4009 n Mo.**
Zisyadis. Plombages dentaires. Interdiction du mercure
- * **09.3148 n Ip.**
Zisyadis. Blé OGM à Pully et culture du secret
- * **09.3180 n Mo.**
Zisyadis. Prestations complémentaires et logement
- * **09.3222 n Mo.**
Zisyadis. Prise en charge de l'électrosensibilité
- * **09.3260 n Mo.**
Zisyadis. Logement: taux national de référence
- x **04.3543 n Mo.**
Zuppiger. Aligner le droit du personnel de la Confédération sur le Code des obligations
- x **07.3146 n Ip.**
Zuppiger. Croissance des dépenses
- 07.3620 n Mo.**
Zuppiger. Allègement de l'engagement politique
- * **09.3206 n Mo.**
Zuppiger. Abrogation de l'OTR 2. Autorisation d'admission pour les entreprises de taxis

Conseil des Etats

Motions adoptées par le Conseil national

- N 03.3622 n Mo.**
Conseil National. TVA. Diminution de la charge administrative *(Triponez)
- N 04.3338 n Mo.**
Conseil National. Simplifier la perception de la TVA(Schlüer)
- N 04.3341 n Mo.**
Conseil National. Favorisation fiscale des automobiles propres(Recordon)
- N 05.3147 n Mo.**
Conseil National. Simplifier le système de la TVA(Groupe V)
- N 05.3299 n Mo.**
Conseil National. Mesures d'urgence en vue d'un passage à l'imposition individuelle(Groupe RL)
- N 05.3302 n Mo.**
Conseil National. Simplification de la législation sur la TVA(Groupe V)

- N 05.3352 n Mo.**
Conseil National. Euthanasie. Travaux d'experts(Groupe RL)
- N 05.3578 n Mo.**
Conseil National. Réforme de la TVA socialement supportable(Groupe S)
- N 05.3741 n Mo.**
Conseil National. TVA. Assurer la sécurité du droit et une procédure équitable(Groupe RL)
- N 05.3743 n Mo.**
Conseil National. Rappels d'impôts au titre de la TVA. Halte au formalisme fiscal(Müller Philipp)
- N 05.3795 n Mo.**
Conseil National. TVA. Modification de la pratique de l'administration(Leutenegger Filippo)
- N 05.3798 n Mo.**
Conseil National. TVA. Renseignements fournis par les autorités(Groupe CEG)
- N 05.3799 n Mo.**
Conseil National. TVA. Raccourcir le délai de prescription de la créance fiscale(Groupe CEG)
- N 05.3800 n Mo.**
Conseil National. TVA. Introduction du décompte électronique(Groupe CEG)
- x 05.3833 n Mo.**
Conseil National. Armée de milice. En finir avec les interventions subsidiaires de longue durée(Bugnon)
- N 06.3122 n Mo.**
Conseil National. Suppression de distorsions de la concurrence dues à la TVA dans le domaine des transports(Darbellay)
- N 06.3178 n Mo.**
Conseil National. Harmonisation dans le domaine des subsides à la formation(CSEC-CN)
- N 06.3190 n Mo.**
Conseil National. Réforme fiscale écologique(Studer Heiner)
- N 06.3261 n Mo.**
Conseil National. TVA. Pour une meilleure sécurité du droit(Müller Philipp)
- N 06.3262 n Mo.**
Conseil National. Simplification de la TVA(Müller Philipp)
- N 06.3687 n Mo.**
Conseil National. Combler les insuffisances de l'approvisionnement électrique sans accroître les émissions de CO₂(Groupe RL)
- N 06.3689 n Mo.**
Conseil National. Conseil fédéral et secteur de l'électricité. Nécessité de collaborer(Groupe RL)
- N 06.3704 n Mo.**
Conseil National. Assurer l'approvisionnement en électricité(Keller)
- N 06.3733 n Mo.**
Conseil National. Etendre la déduction de l'impôt préalable aux investissements à long terme(Imfeld)
- N 06.3734 n Mo.**
Conseil National. Déduction de l'impôt préalable pour les jeunes entreprises(Imfeld)
- N 06.3873 n Mo.**
Conseil National. Simplification de la TVA(Darbellay)
- N 07.3174 n Mo.**
Conseil National. Aide à l'assainissement thermique du parc immobilier suisse(Chevrier)
- N 07.3449 n Mo.**
Conseil National. Rendre punissables les abus virtuels commis sur des enfants par le biais d'Internet(Amherd)
- x 07.3492 n Mo.**
Conseil National. Projet ZEB. Mandat d'études pour une nouvelle ligne ferroviaire à travers le Jura(Leutenegger Oberholzer)
- x 07.3495 n Mo.**
Conseil National. NLFA et projet ZEB(Wehrli)
- N 07.3539 n Mo.**
Conseil National. Motion Schweiger 06.3884 relative aux téléphones portables. Extension aux infractions constituant une représentation de la violence(Hochreutener)
- N 07.3629 n Mo.**
Conseil National. Convention sur la cybercriminalité(Glanzmann)
- NE 08.3003 n Mo.**
Conseil National. Exigence d'efficacité(CAJ-CN (07.046))
- x 08.3236 n Mo.**
Conseil National. Prestations relevant de l'allocation pour impotent. Coordination(CSSS-CN (05.025))
- x 08.3311 n Mo.**
Conseil National. Sécurité alimentaire et institutions de Bretton Woods(Groupe S)
- N 08.3356 n Mo.**
Conseil National. Viande de lapins élevés en batterie. Déclaration obligatoire(Moser)
- N 08.3365 n Mo.**
Conseil National. Promouvoir la pharmacovigilance en pédiatrie(Heim)
- x 08.3373 n Mo.**
Conseil National. Prévention pénale accrue en matière de pédocriminalité et autres infractions(Sommaruga Carlo)
- N 08.3432 n Mo.**
Conseil National. Pas de commerce de produits issus des phoques massacrés au Canada(Aeschbacher)
Voir objet 09.3355 Mo. CSEC-CE (08.3432)
- N 08.3529 n Mo.**
Conseil National. Renforcement de la protection des déposants(Bischof)
- x 08.3530 n Mo.**
Conseil National. RPT. Versement intégral des montants revenant au canton de Saint-Gall(Reimann Lukas)
- N 08.3546 n Mo.**
Conseil National. Renforcer la protection des petits épargnants(Leutenegger Oberholzer)
- N 08.3596 n Mo.**
Conseil National. Fixation du prix des sillons. Renforcer le transport de marchandises par le rail(Rime)

- N 08.3608 n Mo.**
Conseil National. Stratégie pour lutter contre la pénurie de médecins et encourager la médecine de premier recours(Fehr Jacqueline)
- N 08.3649 n Mo.**
Conseil National. Prévenir les risques démesurés pour l'économie suisse(Groupe V)
- N 08.3670 n Mo.**
Conseil National. Contrôle régulier du prix des médicaments(Robbiani)
- N 08.3702 n Mo.**
Conseil National. Adaptation de la législation relative au libre passage et au fonds de garantie(Stahl)
- N 08.3748 n Mo.**
Conseil National. Protection contre les crues. Moyens financiers pour les années à venir(Lustenberger)
- x 08.3750 n Mo.**
Conseil National. Mesures contre l'augmentation du prix de l'électricité. Modification de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité(CEATE-CN)
- N 08.3754 n Mo.**
Conseil National. Compensation annuelle de la progression à froid(CER-CN (08.452))

Interventions des commissions

- x* 09.3004 é Po.**
CSEC-CE (08.079). Recherche et innovation pour combattre le fléchissement de l'économie
- x 08.3749 é Mo.**
CEATE-CE. Mesures contre l'augmentation du prix de l'électricité. Modification de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité
- x* 09.3003 é Po.**
CPS-CE. Stratégie globale pour la promotion de la paix et le désarmement
- x* 09.3001 é Mo.**
CTT-CE. Mesures visant à soutenir la conjoncture
- x* 09.3002 é Po.**
CTT-CE. Marché des télécommunications. Evaluation
- x* 09.3000 é Po.**
CTT-CE (08.3594). Assainissement du tunnel routier du Saint-Gothard
- *E 09.3014 é Mo.**
CER-CE. Plus d'efficacité et d'efficience des déductions fiscales en matière d'assainissement énergétique des bâtiments
- *E 09.3008 é Mo.**
CER-CE (08.055). Révision des lois spéciales portant sur la sécurité des produits

Interventions des députés

- E 08.3827 é Mo.**
Altherr. Swissmedic. Améliorer la transparence
- x 08.4040 é Ip.**
Altherr. Collaboration avec la Fondation suisse du Service social international
- * 09.3154 é Mo.**
Bieri. Réduction du bruit émis par les chemins de fer. Suite des opérations

- * 09.3350 é Ip.**
Briner. Suppression des contributions non obligatoires à l'OCDE
- x 08.3786 é Ip.**
Bürgi. Transport de marchandises sur la ligne Constance-Romanshorn-Rorschach
- x 08.3804 é Ip.**
Burkhalter. Liaison à grande vitesse Berne-Neuchâtel-Paris
- E 08.3928 é Mo.**
Burkhalter. Convention de partenariat pour l'introduction de l'alerte enlèvement
- * 09.3155 é Mo.**
Burkhalter. Réforme du gouvernement. Une priorité du prochain programme de législature
- * 09.3102 é Po.**
Büttiker. Augmentation du nombre d'ères de repos pour poids lourds le long des routes nationales et dans les zones urbaines
- * 09.3127 é Ip.**
Büttiker. Pourquoi la Confédération ne reconnaît-elle pas l'efficacité de la Fondation Centime climatique?
- * 09.3159 é Po.**
Cramer. Statut des médecins généralistes
- x 08.3454 é Ip.**
David. Prolifération de technologies nucléaires. Les cas Tinner et Lerch
- x 08.4039 é Po.**
David. Clarification du rôle joué par l'autorité de surveillance des marchés financiers dans la crise financière
- E 08.4043 é Mo.**
David. Renforcer l'emploi, les PME, l'économie d'exportation et le pouvoir d'achat
Voir objet 08.3968 Mo. Groupe CEG
- * 09.3065 é Ip.**
Diener. Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires
- * 09.3088 é Mo.**
Diener. Formation du prix des médicaments. Révision de la LAMal
- * 09.3089 é Mo.**
Diener. Marge de distribution des médicaments
- x 07.3912 é Mo.**
Fetz. Arme d'ordonnance. Pas de culasse à la maison
- x 08.4041 é Ip.**
Fetz. Problèmes d'UBS et de Credit Suisse aux Etats-Unis. Répercussions sur le secret bancaire
- x 08.4044 é Mo.**
Fetz. Mesures d'assainissement draconiennes pour les caisses de pension en situation de découvert. Moratoire
- E 08.4046 é Mo.**
Fetz. Rééquilibrer les taux de réserves des assureurs-maladie d'ici 2012
- x 08.4048 é Mo.**
Fetz. Garantie de l'offre médicale en Suisse. Réglementation subséquente à la limitation de l'admission

- * **09.3160 é Po.**
Fetz. Naturalisation et patronyme
- * **09.3342 é Mo.**
Fetz. Gel des bonus et plafonnement des salaires pour les entreprises secourues par l'Etat
- * **09.3348 é Po.**
Fetz. Emprunt à conversion obligatoire et actions UBS en mains de l'Etat
- * **09.3351 é Ip.**
Fetz. Crise financière et augmentation des primes dans l'assurance-maladie obligatoire
- E **08.3639 é Mo.**
Forster. Révision partielle de la LTC. Requête de la Comcom, de la Comco et du Surveillant des prix
- x **08.3929 é Mo.**
Forster. Remplacement du gel des admissions de fournisseurs de prestations médicales par une solution libérale et pragmatique
- * **09.3090 é Ip.**
Forster. Mesures relatives à l'augmentation imminente des primes d'assurance-maladie
- * **09.3162 é Ip.**
Forster. Ratification de la convention européenne du paysage
Voir objet 09.3182 Ip. Fluri
- EN **07.3648 é Mo.**
Frick. Pour des loyers plus bas
- x* **09.3032 é Ip.u.**
Frick. Etat de la place financière suisse
Voir objet 09.3040 Ip.u. Groupe CEG
- * **09.3163 é Ip.**
Frick. Imposition des casinos. Pourquoi changer les règles du jeu en cours de partie?
- * **09.3218 é Ip.**
Frick. Entrée en vigueur du financement additionnel de l'AI
- x **08.3591 é Ip.**
Germann. Impôt sur la fortune. Triplement contestable pour les propriétaires de PME
Voir objet 08.3610 Ip. Rime
- * **09.3156 é Mo.**
Germann. Marché des appareils acoustiques. Plus de concurrence, moins d'Etat
- * **09.3216 é Ip.**
Germann. Caisses de pension et assurances sociales. Mesures en cas de découvert et de pertes sur les placements
- x **08.3771 é Ip.**
Graber Konrad. Suspendre la mise en vigueur de l'OPP 2
- * **09.3209 é Po.**
Graber Konrad. Stratégie concernant la place financière
- x **08.3638 é Mo.**
Gutzwiller. Droit des brevets. Epuisement eurorégional
Voir objet 08.3603 Mo. Markwalder Bär
- x **08.4042 é Ip.**
Gutzwiller. Autorisation du diagnostic préimplantatoire. Etat d'avancement des travaux
- * **09.3055 é Mo.**
Gutzwiller. Plan d'élimination de la rougeole conforme aux exigences de l'OMS
Voir objet 09.3046 Mo. Cassis
- * **09.3125 é Ip.**
Gutzwiller. Importance économique des marchés environnementaux
- * **09.3126 é Ip.**
Gutzwiller. EPF et gymnases. Quels principes pour l'évaluation?
- * **09.3210 é Ip.**
Gutzwiller. Attractivité des études de médecine
- x **08.3768 é Po.**
Hêche. Mesures de stabilisation. Deuxième étape. Elargir l'action à d'autres acteurs, en particulier les cantons et les villes
- x **08.3933 é Po.**
Hêche. LAI. Participation aux frais d'assistance
- * **09.3031 é Ip.**
Hêche. Rapport "La santé en Suisse". Quelle suite?
- * **09.3161 é Po.**
Hêche. Sécurité sociale. Examen des incidences des effets de seuil
- x **08.3803 é Ip.**
Hess. Programme national de recherche pour l'exploitation multiple de la matière première bois
- E **07.3911 é Mo.**
Inderkum. Pour une redevance hydraulique raisonnable
- x **08.3488 é Ip.**
Janiak. Ethique dans l'administration fédérale
- E **08.3930 é Mo.**
Janiak. Prescription des délits économiques
Voir objet 08.3806 Mo. Jositsch
- * **09.3074 é Po.**
Janiak. Examen des réserves de fréquences dans les différentes zones de desserte de Suisse
Voir objet 09.3071 Po. Leutenegger Filippo
- * **09.3075 é Po.**
Janiak. Solution transitoire pour la diffusion de programmes radiophoniques locaux et régionaux
- * **09.3076 é Mo.**
Janiak. Cofinancement de l'infrastructure portuaire sur le Rhin par la Confédération
- x **08.3558 é Mo.**
Jenny. Hausses injustifiées des prix de l'électricité
- x **08.3927 é Mo.**
Jenny. L'ordonnance sur la protection de l'air doit être alignée sur les normes européennes
Voir objet 08.3919 Mo. Hutter Jasmin
- * **09.3157 é Mo.**
Jenny. Licence bancaire pour Postfinance. Des capitaux d'épargne suisses pour les PME suisses
- * **09.3207 é Mo.**
Jenny. Mesures conjoncturelles en faveur des PME suisses
- x **08.3592 é Ip.**
Kuprecht. Imposition des organisations sportives internationales en Suisse

- x **08.3934** é Po.
Kuprecht. Examen d'ensemble de notre système de protection sociale
- * **09.3343** é Mo.
Kuprecht. Droit des associations. Exonération fiscale
- x **08.3745** é Po.
Lombardi. Assainissement du tunnel routier du Saint-Gothard. Construction d'un second tube routier
Voir objet 08.3560 Po. Rime
- * **09.3352** é Ip.
Lombardi. Distorsion du marché pour l'accès au réseau
- x **08.4038** é Mo.
Luginbühl. Bruit des avions. Soulager les vallées alpines
- * **09.3030** é Mo.
Luginbühl. Restaurer la confiance dans la place financière suisse
- * **09.3054** é Po.
Luginbühl. Contre-projet direct à l'initiative pour le paysage. Pour un développement durable du territoire suisse
- * **09.3158** é Mo.
Luginbühl. Suppression des peines pécuniaires avec sursis et réintroduction des peines privatives de liberté de moins de six mois
- * **09.3344** é Mo.
Luginbühl. Fondations. Renforcer l'attractivité de la Suisse
- * **09.3164** é Ip.
Maissen. Exploitation de l'aérodrome régional de Samedan en Haute-Engadine
- x **08.3594** é Mo.
Marty Dick. Tunnel autoroutier du Saint-Gothard. Second tube à voie unique
Voir objet 08.3602 Mo. Abate
Voir objet 09.3000 Po. CTT-CE (08.3594)
- x **08.3838** é Mo.
Maury Pasquier. Présence parentale auprès d'enfants gravement malades
- x **08.3935** é Po.
Maury Pasquier. Augmentation du nombre de césariennes
- * **09.3208** é Mo.
Maury Pasquier. Faciliter l'accès aux médicaments reconnus
- * **09.3219** é Ip.
Maury Pasquier. Mise en oeuvre du programme d'action de la CIPD de 1994 et de l'Objectif du Millénaire 5
- * **09.3345** é Mo.
Maury Pasquier. Allègement des primes d'assurance-maladie pour les familles
- * **09.3165** é Ip.
Niederberger. Mesures visant le maintien de l'imposition d'après la dépense
- x **08.3818** é Po.
Ory. Réinsertion professionnelle pour les personnes sourdes
- x **08.3819** é Po.
Ory. Soins dentaires pour personnes handicapées mentales
- x **08.3839** é Mo.
Ory. Allocation de présence parentale
- x **08.3931** é Mo.
Recordon. Renforcement de la solidarité internationale dans le contexte de la crise économique qui s'annonce
- x **08.3932** é Mo.
Recordon. Soutien à la culture dans le contexte de la crise économique qui s'annonce
- x **08.3937** é Ip.
Recordon. Bases de la décision de sauver UBS avec des fonds publics
- x **08.3938** é Ip.
Recordon. Amélioration de la technique et des protections en matière d'identification biométrique
- x **08.3939** é Ip.
Recordon. Risques de l'identification biométrique
- * **09.3349** é Po.
Recordon. Réformes à apporter et mesures à prendre dans le secteur financier
- * **09.3353** é Ip.
Recordon. Risques encourus en Iraq par les habitants d'Achraf, opposants au régime iranien actuel
- x **08.3787** é Ip.
Reimann Maximilian. Réceptions privées dans les locaux des ambassades suisses?
- x **08.4047** é Po.
Savary. Petits indépendants, les oubliés de la crise
- * **09.3346** é Mo.
Savary. Privilégier la formation continue pour les jeunes
- * **09.3211** é Ip.
Schwaller. Secret bancaire et gestion de fortune sous forme de trusts
- * **09.3212** é Ip.
Schwaller. Centre de formation du réseau suisse de sécurité
- * **09.3220** é Ip.
Schwaller. Véhicules utilitaires. Améliorer la sécurité des investissements en fixant à sept ans la durée minimale dans une catégorie de redevance
- * **09.3214** é Ip.
Schweiger. Objectifs de réduction des émissions de CO₂. Compatibilité avec la stratégie énergétique
- * **09.3215** é Mo.
Schweiger. Propriété du logement. Simplifier le régime d'imposition
Voir objet 09.3213 Mo. Sommaruga Simonetta
- x **08.3820** é Ip.
Seydoux. Fermeture de Guantanamo. Le Conseil fédéral est-il prêt à aider le gouvernement Obama?
- EN **07.3484** é Mo.
Sommaruga Simonetta. Réseau câblé numérique. Cryptage de decodeurs
- x **08.3559** é Ip.
Sommaruga Simonetta. Hedge funds. Clarifications requises

- x **08.3936 é Ip.**
Sommaruga Simonetta. Augmentation du volume des prestations fournies et sélection des risques. Deux effets pervers de la LAMal
- x **08.4025 é Po.**
Sommaruga Simonetta. Offensive en faveur de la formation continue
Voir objet 08.4024 Po. Fehr Mario
- E **08.4045 é Mo.**
Sommaruga Simonetta. Prescriptions de placement applicables aux caisses de pension. Minimiser les risques auxquels sont exposés les assurés
- * **09.3213 é Mo.**
Sommaruga Simonetta. Propriété du logement. Simplifier le régime d'imposition
Voir objet 09.3215 Mo. Schweiger
- * **09.3347 é Mo.**
Sommaruga Simonetta. Pour une politique durable en matière d'environnement, d'énergie et d'économie. Création d'un fonds solaire
- * **09.3091 é Ip.**
Stadler. Conséquences de la crise sur la distribution des bénéfices de la BNS et sur les recettes fiscales de la Confédération
- * **09.3166 é Ip.**
Stadler. Mesures visant à freiner la hausse du chômage chez les jeunes
- * **09.3101 é Mo.**
Stähelin. Responsabilité personnelle plutôt que casco totale pour les mauvais payeurs de l'assurance-maladie

Interventions personnelles

03.3622 n Mo. Conseil National. TVA. Diminution de la charge administrative * (Triponez) (17.12.2003)

Pour réduire les tâches comptables des entreprises, le Conseil fédéral est chargé de proposer aux Chambres une modification de l'article 59 de la loi sur la TVA (LTVA) qui, en leur offrant des taux plus favorables, encouragera les assujettis à utiliser la méthode dite du taux de la dette fiscale nette.

Cosignataires: Bigger, Bortoluzzi, Bühler, Dunant, Engelberger, Freysinger, Giezendanner, Gysin, Häberli-Koller, Hegetschweiler, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Keller, Laubacher, Leu, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Pagan, Pfister Theophil, Rime, Sadis, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Speck, Stahl, Steiner, Wandfluh, Wasserfallen, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (40)

25.02.2004 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

19.03.2004 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.03.2006 Conseil national. Adoption.

x 03.3653 n Po. Teuscher. Répercussions des programmes d'économie sur la pauvreté des familles avec enfants * (19.12.2003)

Le Conseil fédéral est prié d'élaborer un rapport sur les répercussions des différents programmes d'économie sur la pauvreté des familles avec enfants en Suisse. Ce rapport indiquera notamment les incidences du programme d'allègement 2003, du programme d'allègement 2004 que le Conseil fédéral est en train de préparer et de la motion 02.3579 (Politique financière. Marge de manoeuvre pour une croissance durable des dépenses). Il analysera par ailleurs les conséquences d'éventuels autres objets et interventions demandant la réalisation d'économies au plan fédéral. Enfin, il montrera les incidences des différents programmes d'économie sur la pauvreté des enfants dans les diverses régions du pays, mais aussi à la ville et à la campagne.

Cosignataires: Allemann, Bäumle, Bühlmann, Cuche, Daguet, Fasel, Frösch, Galladé, Genner, Goll, Graf Maya, Gyr-Steiner, Heim, Hollenstein, Huguenin, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vischer, Wyss Ursula, Zisyadis (30)

05.03.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

16.12.2005 Conseil national. Délai prorogé

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3037 n Po. (Rey) Leutenegger Oberholzer. Mesures pour redynamiser le secteur touristique (04.03.2004)

Je prie le Conseil fédéral de déposer un rapport contenant les mesures à prendre, suite au rapport no 20 du SECO "Tourismus Destination Schweiz: Preis- und Kostenunterschiede zwischen der Schweiz und der EU" publié en mai 2003, afin de réduire le différentiel de coûts en moyenne de 30 pour cent plus élevé en

Suisse que dans les pays considérés de l'EU et de rendre ainsi plus de compétitivité au tourisme suisse. Le rapport devrait en particulier se concentrer sur des mesures incitatives visant à la restructuration du secteur touristique et au transfert de savoir en matière de management.

Cosignataires: Berberat, Chevrier, Daguet, Darbellay, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Goll, Gross, Gross Jost, Günter, Gyr-Steiner, Hämmerle, Heim, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Leutenegger Oberholzer, Maillard, Marti Werner, Müller-Hemmi, Pedrina, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Thanei, Widmer (30)

12.05.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Oberholzer Leutenegger.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3040 n Mo. Müller Walter. Faciliter l'implantation de constructions mineures hors de la zone à bâtir (04.03.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions habilitant les communes à autoriser les constructions mineures en dehors de la zone à bâtir selon une procédure simplifiée. Par constructions mineures, on entend les constructions de petite taille ou accolées qui sont autorisées dans la zone à bâtir à la suite d'une procédure simplifiée.

Cosignataires: Bigger, Brunner, Büchler, Cathomas, Darbellay, Dupraz, Germanier, Glur, Hassler, Hegetschweiler, Hutter Markus, Ineichen, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Markwalder Bär, Oehrli, Pfister Gerhard, Scherer, Schibli, Walker Felix, Walter, Weigelt, Weyeneth (24)

18.05.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3155 n Mo. Teuscher. Enterrer les lignes à haute tension (18.03.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation sur l'aménagement du territoire et celle sur la protection de l'environnement de même que, le cas échéant, d'autres lois pertinentes, de manière à ce que, lors du renouvellement de lignes à haute tension ou de la pose de nouvelles lignes, celles-ci soient mises sous terre partout où cela s'avère possible et réalisable.

Cosignataires: Bäumle, Bühlmann, Cuche, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Hollenstein, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Vischer (14)

18.05.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **04.3192 n Mo. Gross. Convention européenne des droits de l'homme. Ratification du 1er protocole additionnel de 1952** (19.03.2004)

Bon nombre de personnes ont de la peine à comprendre certains aspects propres à notre pays. Parmi ces derniers, on trouve notamment l'aberration suivante: avec la principauté d'Andorre, la Suisse est le seul des 45 pays membres du Conseil de l'Europe à ne pas avoir ratifié le protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1952. Contrairement à Andorre, la Suisse a certes signé ce protocole en 1976, mais au jour d'aujourd'hui, elle ne l'a toujours pas ratifié.

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre les démarches qui s'imposent et de soumettre un projet à l'Assemblée fédérale.

Cosignataires: Allemann, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Gyr-Steiner, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Levrat, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (19)

12.05.2004 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

18.06.2004 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **04.3216 n Mo. (Burkhalter) Engelberger. Lutte contre le terrorisme. Mesures préventives** (03.05.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer à l'Assemblée fédérale les adaptations législatives nécessaires afin de rendre rapidement plus efficaces les mesures de prévention du terrorisme dans notre pays. Dans cette perspective, il est prié de donner la priorité à une révision de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure. Les modifications proposées devront permettre, d'une part, un accroissement sensible des capacités d'action et de collaboration internationale des services de renseignement et, d'autre part, la mise sur pied d'un contrôle évitant tout dérapage dans l'application des nouvelles mesures.

Cosignataires: Abate, Baumann J. Alexander, Beck, Bezzola, Bühner, Dupraz, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fluri, Germanier, Glasson, Huber, Hutter Markus, Pagan, Pelli, Perrin, Ruey, Sadis, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Wasserfallen (24)

25.08.2004 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

08.10.2004 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Engelberger.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **04.3282 n Po. Simoneschi-Cortesi. Centres de consultation et application de la loi sur l'interruption de grossesse** (04.06.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport sur les questions soulevées en juin 2002 par les motions Simoneschi-Cortesi 02.3222, "Planning familial. Pour

une offre adéquate de services de consultation sur tout le territoire suisse", et Meier-Schatz 02.3221, "Soutien aux centres de consultation en matière de grossesse et aux offices de consultation familiale", motions que le Conseil national n'a malheureusement pas eu le temps de traiter.

En particulier on attend des informations sur:

1. l'état des lieux sur les centres de consultation, promis dans les réponses aux deux motions, fait par l'OFSP;

2. les éventuelles mesures prises pour pallier les lacunes (accessibilité des centres de consultation de planning familial aux personnes de langue et culture étrangère);

3. le contrôle de l'application de la loi sur l'interruption de grossesse dans les cantons, en particulier leurs efforts en ce qui concerne l'offre en matière de consultation, leur soutien aux institutions qui font oeuvre de prévention et qui fournissent aide et conseils en cas de grossesse non désirée;

4. le contrôle de l'application de la loi dans les cantons en ce qui concerne les prescriptions relatives aux conseils donnés (information complète aux femmes sur les alternatives à l'interruption de grossesse, p. ex. l'adoption, et le guide des institutions qui offrent de l'aide matérielle et immatérielle);

5. le contrôle de l'existence de centres de consultation spécialement destinés aux adolescentes;

6. les statistiques cantonales des interruptions de grossesse;

7. l'organisation (comme promis dans les réponses aux motions) d'une centralisation des données recueillies par les cantons, afin d'établir une statistique fédérale en matière d'interruption de grossesse;

8. les éventuelles mesures supplémentaires qui ont été étudiées et réalisées (voir mesures présentées par les ONG visant à permettre aux cantons de s'acquitter le mieux possible, et de façon coordonnée, de leurs tâches en la matière);

9. les éventuelles autres tâches d'information et de coordination que le Conseil fédéral pourrait assumer ou faciliter par le biais d'un soutien spécialisé (voir aussi son avis sur la motion Meier-Schatz 02.3221).

Cosignataires: Bader Elvira, Brun, Cathomas, Chevrier, Cina, Darbellay, de Buman, Häberli-Koller, Humbel Näf, Jermann, Leu, Leuthard, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Robbiani, Wehrli (17)

08.09.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

19.03.2009 Retrait.

x **04.3285 n Mo. Wehrli. PME. Mesure concrète (3). Accroître l'efficacité de la procédure de recours dans le secteur du bâtiment** (04.06.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre ce qui est en sa compétence et de présenter un projet au Parlement afin d'améliorer les procédures d'autorisation et de recours dans le secteur du bâtiment de sorte qu'il ne soit plus possible de mener une politique d'obstruction et de chantage.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Cathomas, Chevrier, Cina, Engelberger, Föhn, Gutzwiller, Jermann, Keller, Lauba-

cher, Leu, Leuthard, Lustenberger, Maurer, Pfister Gerhard, Triponez, Zuppiger (17)

01.10.2004 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3289 n Po. Lang. Suspension du commerce de matériel militaire avec les pays du Proche-Orient (09.06.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité de suspendre les achats et les ventes d'armes et de matériel de guerre aux pays du Proche-Orient et de réexaminer la collaboration militaro-technique de la Suisse avec eux. Les pays du Proche-Orient concernés seront ceux qui sont impliqués dans le conflit israélo-palestinien ou qui ont un rapport militaire au conflit. La Suisse leur appliquera les mesures qu'elle aura prises aussi longtemps qu'ils ne respecteront pas les engagements qui résultent pour eux des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU, des conventions de Genève signées par eux et des conventions internationales sur les droits de l'Homme ratifiées par eux.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bignasca Attilio, Bruderer, Bühlmann, Cathomas, Cavalli, Chevrier, Christen, Cuhe, Daguet, Darbellay, de Buman, Dornmond Béguelin, Dupraz, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Gross, Gross Jost, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Hegetschweiler, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Janiak, Jermann, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Leuthard, Levrat, Maillard, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller Philipp, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Strahm, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (90)

01.10.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3318 n Po. Kleiner. Raccordement du pays d'Appenzell aux routes nationales (16.06.2004)

Le conseiller aux Etats du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures et son homologue du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures chargent le Conseil fédéral de réexaminer et d'exposer dans un rapport les moyens de garantir le raccordement de leurs deux cantons au réseau des routes nationales. Le Conseil fédéral recherchera notamment, dans le cadre des deux projets fédéraux que sont la Réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT) et le Plan sectoriel des transports, des solutions propres à assurer le raccordement des deux Appenzell (A1-Herisau-Appenzell) au réseau des routes nationales ou au réseau de base.

Cosignataire: Loepte (1)

01.09.2004 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

08.10.2004 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3324 n Po. Cathomas. Préparer des moyens extraordinaires pour des situations extraordinaires (16.06.2004)

La Suisse subit régulièrement des dégâts dus aux intempéries. Orages, crues, inondations, glissements de terrain, coulées de boue et avalanches provoquent d'importants dégâts aux bâtiments, aux terres cultivables, aux infrastructures et aux forêts.

Alors que la propriété privée, les bâtiments et les terres agricoles peuvent être assurés et qu'en général ils le sont, l'infrastructure publique n'est pas couverte par des assurances. Lorsque des aménagements d'infrastructure sont endommagés par les éléments naturels, leur remise en état se fait entièrement aux dépens des finances publiques. La charge de ces dépenses inattendues peut être excessive, surtout pour les communes, mais aussi pour les cantons. L'état, par ailleurs déjà tendu, des finances cantonales ne permet pas, le plus souvent, de réparer les dégâts. Aucun fonds de réserve adéquat n'est en outre prévu pour ce genre d'événements exceptionnels. Malgré les contributions parfois généreuses de la Confédération (essentiellement en faveur de projets dans les domaines de l'agriculture, de l'aménagement des eaux et de la sylviculture), le rétablissement de leurs infrastructures impose aux communes et aux cantons la prise en charge de coûts résiduels considérables. Cette situation est d'autant plus grave que les expériences faites lors des intempéries qui se sont abattues sur les Grisons en 2002 ont montré que l'aide fédérale elle-même est limitée dans le temps et dans son ampleur lorsque les finances de la Confédération se trouvent dans un état précaire. La situation devient plus préoccupante encore quand la maîtrise d'événements exceptionnels exige le recours à des moyens tirés du budget ordinaire.

Dans cette perspective, le Conseil fédéral est chargé d'étudier les questions suivantes et de produire un rapport concernant les mesures qu'il entend prendre:

1. Est-il prêt à examiner la création d'un fonds en faveur des cantons et des communes touchés par une catastrophe naturelle?
2. Voit-il la nécessité et le besoin de fonder une institution qui serait à même d'accorder rapidement une aide financière aux cantons et aux communes après une catastrophe naturelle de grande ampleur?
3. Est-il prêt à élaborer différentes variantes d'aide financière disponible en cas de catastrophe et à créer les bases légales nécessaires à cet effet?
4. Quelles mesures envisage-t-il pour prévenir et circonscrire les dégâts dus aux intempéries, de plus en plus fréquents ces derniers temps?

Cosignataires: Bader Elvira, Bäumle, Büchler, Chevrier, Cina, Cuhe, Darbellay, de Buman, Fluri, Frösch, Genner, Häberli-Koller, Hämmerle, Hassler, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Keller, Kohler, Lang, Lustenberger, Menétrey-Savary, Müller Geri,

Müller Walter, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Schenker Silvia, Walker Felix, Wehrli (30)

15.09.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3330 n Mo. Fässler. Immatriculation des aéronefs. Obsolescence des règles de typographie (16.06.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'annexe de l'ordonnance du 6 septembre 1984 sur les marques distinctives des aéronefs (OMDA) de manière à ce que des écritures numériques actuellement courantes puissent être utilisées pour l'immatriculation des avions, des motoplaneurs et des planeurs. Il pourra limiter le choix des polices admises.

17.11.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

04.3338 n Mo. Conseil National. Simplifier la perception de la TVA (Schlüer) (16.06.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de simplifier la perception de la TVA dans le cadre de ses efforts pour soutenir l'économie et, plus particulièrement, pour renforcer les PME, qui en sont le pilier, de telle sorte:

- qu'aucun patron de PME ne soit obligé de recourir à un spécialiste pour remplir sa déclaration d'impôts; et

- qu'aucun patron de PME ne doive consacrer plus d'une heure par mois aux questions administratives relatives à la déclaration de la TVA perçue.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Brunner, Fattebert, Freysinger, Glur, Hassler, Joder, Kaufmann, Lang, Mathys, Mörgeli, Oehrli, Pagan, Perrin, Raymond, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schwander, Stahl, Weyeneth, Zuppiger (26)

01.09.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

08.03.2006 Conseil national. Adoption.

04.3341 n Mo. Conseil National. Favorisation fiscale des automobiles propres (Recordon) (16.06.2004)

Le Conseil fédéral est chargé, sur la base de l'article 131 alinéa 1 lettre d de la Constitution fédérale, de préparer une proposition de loi fixant l'assiette fiscale et le barème d'une taxation annuelle différenciée des automobiles et autres véhicules motorisés qui avantage les véhicules propres et peu dangereux, exonérant même les plus propres et les moins dangereux, réciproquement qui pénalise les véhicules les plus polluants et les plus dangereux. La mise en oeuvre du système d'imposition pourra être laissée aux cantons ainsi que l'encaissement du produit de cet impôt; le niveau d'imposition devra faire en sorte de ne pas causer aux cantons de pertes fiscales par rapport au régime actuel dans la période initiale; ultérieurement, si l'efficacité incitative de cette taxe se vérifie, elle devra naturellement conduire à une baisse du produit de l'impôt par véhicule, paral-

lèlement à une diminution des nuisances et coûts externes imputables à ceux-ci.

Cosignataires: de Buman, Graf Maya, Huguenin, Kohler, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Parmelin, Rechsteiner-Basel, Sommaruga Carlo, Vaudroz René, Veillon (12)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

21.03.2007 Conseil national. Adoption.

x 04.3358 n Mo. Germanier. Réseau postal. Péréquation des charges (17.06.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système de fonds de péréquation pour contribuer au financement d'un réseau postal de qualité. Ce fonds de péréquation sera alimenté par une quote-part des taxes sur les lettres et les colis distribués par la Poste et les concessionnaires privés.

La couverture du déficit sera attribuée suite à une demande conjointe, justifiée et chiffrée, de la Poste et de la commune concernée. La commune devra participer à raison de 20 pour cent au déficit de son office de poste, le cas échéant par contre-prestation. Elle sera informée chaque année avec transparence sur les coûts de son office postal.

Ce mode de financement prend en compte:

Le principe de péréquation, par la taxe postale sur les lettres et les colis entre régions à trafic dense et périphériques.

La responsabilisation, par une contribution financière, des communes demandereses.

Les opérateurs privés auront accès à conditions égales à ces bureaux de poste financés par ce fonds.

L'autorité de régulation PostReg contrôle et analyse les coûts du réseau afin de définir le déficit à couvrir par le fonds de péréquation postale.

Elle fixe également la taxe postale et les contributions communales en fonction du déficit reconnu. Elle garantit une concurrence efficace, en dénonçant tout abus de position dominante sur le marché entre les divers opérateurs selon la section 11 de l'ordonnance sur la poste.

Cosignataires: Beck, Chevrier, Darbellay, Dupraz, Freysinger, Gadiant, Sadis (7)

10.12.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3459 n Mo. Allemann. Endiguer l'essor des tout-terrains de loisirs (23.09.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures contre l'augmentation des véhicules dits tout-terrains sur les routes suisses. Dans la mesure où il n'existe pas de définition s'appliquant à tous les véhicules tout-terrains, le Conseil fédéral est également chargé d'établir une liste officielle des modèles de véhicules appelés "tout-terrains" (véhicules tout-terrains et Sport Utility Vehicles, connus sous le nom de SUV). Cette liste sera régulièrement mise à jour avec les nouveautés du marché

automobile (comme c'est le cas, p. ex., pour la liste des modèles qui figure dans le rapport de l'OFEFP "Bestandesanalyse Motorfahrzeuge 2002" sur le parc automobile 2002, p. 24).

Les mesures suivantes pourraient être envisagées pour les véhicules appartenant à la liste des modèles tout-terrains:

- l'augmentation de l'imposition de ces véhicules (système du bonus-malus conformément à la loi fédérale sur l'imposition des véhicules automobiles);

- le classement de ces véhicules dans une catégorie particulière dont la vitesse serait limitée à 80 kilomètres à l'heure;

- la conclusion d'un accord avec les importateurs automobiles afin de limiter à 3 pour cent le pourcentage de véhicules tout-terrains sur l'ensemble des véhicules neufs;

- une campagne d'information sur l'influence néfaste des tout-terrains sur les rejets de CO₂, la consommation d'essence, la sécurité routière, les budgets des particuliers, etc.

Cosignataires: Bruderer, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Gross, Gross Jost, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rennwald, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (33)

22.12.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **04.3468 n Mo. Groupe des Verts. Naturalisations. Harmoniser les délais** (29.09.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter aux chambres une révision partielle de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse prévoyant l'harmonisation, dans toute la Suisse, des délais de naturalisation, conformément au projet du 3 octobre 2003 qui a été adopté par le Parlement et qui n'a pas été contesté durant la campagne précédant les votations.

1. Est réputé remplir les conditions de résidence quiconque:

a. possède une autorisation de séjour ou d'établissement ou un autre droit de séjour permanent, et

b. a résidé en Suisse pendant huit ans au total, dont trois au cours des cinq années qui précèdent la requête.

2. Lorsque des conjoints qui vivent depuis trois ans en communauté conjugale forment simultanément une demande d'autorisation et que l'un remplit les conditions prévues à l'alinéa 1, un séjour de cinq ans, dont l'année qui précède la requête, suffit à l'autre.

3. Les délais prévus à l'alinéa 2 s'appliquent également au requérant dont le conjoint a déjà été naturalisé à titre individuel.

4. Dans leurs législations, les cantons doivent prévoir les délais de résidence mentionnés aux alinéas 1 à 3. Ils peuvent prévoir des délais de résidence de trois ans au plus dans le canton ou dans la commune.

Porte-parole: Bühlmann

16.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **04.3469 n Po. Rennwald. Handicapés moteurs. Chiens d'assistance** (29.09.2004)

Le Conseil fédéral est invité à étudier une modification de l'ordonnance concernant la remise de moyens auxiliaires par l'assurance-invalidité, de manière à ce qu'il soit désormais possible d'accorder une subvention pour la remise de chiens d'assistance à des personnes souffrant d'un handicap moteur.

Cosignataires: Banga, Daguet, Kiener Nellen, Levrat, Schenker Silvia (5)

24.11.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

19.03.2009 Retrait.

x **04.3489 n Mo. (Müller-Hemmi) Rechsteiner-Basel. Violation des droits humains au Myanmar** (04.10.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'ordonner à l'Office fédéral des réfugiés (ODR) de renoncer à tous les refoulements vers le Myanmar. Il est également chargé d'intervenir auprès des autorités birmanes afin d'obtenir la libération ou, du moins, la réduction de la peine de Monsieur Stanley Van Tha.

Cosignataires: Beck, Bühlmann, Cavalli, Daguet, Donzé, Dupraz, Eggly, Fasel, Fehr Jacqueline, Gross, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Heim, Hochreutener, Hofmann, Kiener Nellen, Levrat, Randegger, Schenker Silvia, Studer Heiner, Zapfl (21)

17.11.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Rechsteiner Rudolf.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **04.3499 n Mo. Pfister Gerhard. Frais d'inscription universitaires. Intervention de la Confédération** (05.10.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir à la hausse les finances d'inscription des Ecoles polytechniques fédérales et d'inviter les cantons à prendre des mesures équivalentes dans le domaine des hautes écoles qui relèvent de leur compétence. L'augmentation des taxes universitaires permettrait notamment de rétablir l'équilibre avec la formation professionnelle, qui est très coûteuse.

Cosignataires: Brunner, Büchler, Bühler, Favre Charles, Haller, Hochreutener, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Kaufmann, Kleiner, Laubacher, Leu, Loepfe, Pfister Theophil, Rutschmann, Triponez, Wandfluh, Wehrli, Weigelt, Zuppiger (22)

17.11.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

17.12.2004 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

19.03.2009 Retrait.

x **04.3543 n Mo. Zuppiger. Aligner le droit du personnel de la Confédération sur le Code des obligations** (07.10.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement avant la fin de la présente législature un message visant à aligner le droit du personnel de la Confédération sur le Code des obligations, en particulier sur les articles 319ss, et à régler sur de nou-

velles bases les responsabilités par rapport au personnel de la Confédération.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Brunner, Büchler, Bühler, Dunant, Fattebert, Föhn, Freysinger, Giezendanner, Glur, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Huber, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schneider, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Triponez, Veillon, Walker Felix, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Weyeneth, Wobmann (64)

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3554 n Po. (Rey) Berberat. Concurrence dans les transports publics régionaux (07.10.2004)

Depuis la révision de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) en 1996, les cantons peuvent lancer un appel d'offres pour des mandats de services de transports publics régionaux et locaux. La réglementation correspondante est détaillée dans l'ordonnance sur les indemnités (OIPAF).

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport d'évaluation sur les appels d'offres au sens de la LCdF et de l'OIPAF traitant notamment des coûts des mises au concours, des pannes intervenues depuis son introduction, des effets d'économie sur les subventions fédérales ainsi que sur la quantité et la qualité de la desserte des régions en transport public. Le rapport devrait dégager des recommandations pour le futur.

Cosignataires: Berberat, Chevrier, Daguet, Darbellay, Dormond Béguelin, Fehr Mario, Garbani, Günter, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Levrat, Maillard, Marti Werner, Rennwald, Rossini, Salvi, Savary, Widmer (20)

10.12.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Berberat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3593 n Mo. (Marty Kälin) Stump. Zones à bâtir. Non-augmentation de la superficie totale (08.10.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales pour que la délimitation de zones à bâtir supplémentaires soit compensée par une réduction correspondante des zones à bâtir dans la même région. La qualité du site naturel sera maintenue ou encouragée de manière globale.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Bühlmann, Daguet, Donzé, Fasel, Fässler, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Genner, Graf Maya, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hofmann, Hollenstein, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy,

Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Vischer, Walter, Wyss Ursula (34)

03.12.2004 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Stump.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3625 n Po. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN (04.2002). Intégration et autonomie des personnes atteintes d'un handicap (25.11.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport répondant aux préoccupations suivantes:

- comment les assurances sociales et les structures de la sécurité sociale peuvent-elles être conçues pour permettre l'intégration et l'autonomie des personnes atteintes d'un handicap?

- comment les prestations relevant de la sécurité sociale au titre de l'assurance-invalidité et de l'assurance-maladie, les prestations complémentaires et les allocations d'aide sociale peuvent-elles être accordées conformément au principe de l'égalité de droit?

19.01.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

19.03.2009 Conseil national. Adoption.

x 04.3639 n Po. Meier-Schatz. Loi sur le crédit à la consommation. Rapport d'évaluation (02.12.2004)

1. Malgré l'importance croissante du surendettement, on continue de ne disposer que d'estimations du nombre des ménages privés qui sont endettés. C'est la raison pour laquelle je charge le Conseil fédéral de procéder à un recensement des ménages endettés. Cette statistique inclura aussi les types de ménages, les groupes d'âges et les catégories de revenus des personnes endettées.

2. Je charge aussi le Conseil fédéral de commander une étude sur les conséquences - positives et négatives - de la nouvelle loi sur le crédit à la consommation, notamment dans les domaines de la prévention et de l'examen de la capacité de contracter un crédit, et sur les conséquences des bases de calcul utilisées pour définir l'examen de la capacité de contracter un crédit.

Cosignataires: Bader Elvira, Büchler, Chevrier, Darbellay, de Buman, Häberli-Koller, Humbel Näf, Leuthard, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Robbiani, Walker Felix, Wehrli, Zapfl (14)

16.02.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le chiffre 1 du postulat et de rejeter le chiffre 2.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3640 n Mo. Meier-Schatz. Loi sur le petit crédit. Améliorer la protection des jeunes adultes (02.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, dans les meilleurs délais, une modification de la loi fédérale du 23 mars 2001 sur le crédit à la consommation (LCC; RS 221.214.1), loi en vertu de laquelle toute personne physique peut conclure un contrat de crédit à la consommation dès sa majorité. Il la complètera par une nouvelle section 8bis et un nouvel article 36bis selon la proposition ci-après, dans le but de protéger les preneurs de crédit de moins de 25 ans:

Section 8bis (nouvelle) Protection sociale

Art. 36bis (nouveau) Protection sociale

Al. 1

La banque qui accorde de petits crédits à de jeunes adultes met en oeuvre un programme de protection sociale et prend les mesures nécessaires:

- a. à la prévention de la dépendance à l'achat;
- b. à l'identification précoce des personnes susceptibles de devenir dépendantes de l'achat;
- c. à l'établissement d'un programme de désendettement sans octroi de nouveaux crédits pour financer le réaménagement de la dette et le désendettement;
- d. à la formation et au perfectionnement régulier du personnel chargé d'appliquer le programme de protection sociale;
- e. au recensement des données relatives à la dépendance à l'achat.

Al. 2

Elle collabore avec les centres de conseil en matière de dettes et de budget et avec les centres de prévention des dépendances pour la mise en oeuvre du programme de protection sociale, et elle participe à leur financement.

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Dupraz, Häberli-Koller, Hassler, Hochreutener, Humbel Näf, Jermann, Leuthard, Lustenberger, Meyer Thérèse, Parmelin, Riklin Kathy, Robbiani, Studer Heiner, Walter, Wehrli, Zapfl (25)

16.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **04.3651 n Po. Rennwald. Observatoire des effets de la mondialisation** (08.12.2004)

Afin de produire une connaissance claire sur la mondialisation qui intègre les différentes dimensions (économiques, mais aussi sociales, environnementales, politiques et culturelles) et de permettre à la Suisse de s'engager contre les inégalités, le Conseil fédéral est chargé d'étudier la création d'un observatoire des effets de la mondialisation. Son cahier des charges devrait contenir les points suivants:

- informer le public et les écoles sur la nature et les effets de la mondialisation;
- préparer un label qui affiche les conditions - sociales, politiques et environnementales - de production d'un produit de consommation;
- favoriser les transferts financiers et techniques à destination des Etats les plus pauvres;
- étudier et rendre publics les effets sur le reste du monde des positions suisses, à l'interne ou dans les organisations internationales, par exemple dans les domaines des délocalisations ou de l'agriculture;
- travailler, en collaboration avec les organes concernés, à la mise en place de standards sociaux minimaux à l'échelle mondiale, notamment en matière de droit du travail;
- veiller à l'adaptation de la législation nationale à la mondialisation, notamment pour répondre à l'insécurité de l'emploi: renforcement de l'assurance-chômage et de la protection contre les licenciements, intensification de la formation continue, etc.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Gross, Gross Jost, Hubmann, Jutzet, Leutenegger

Oberholzer, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Thanei, Vermot-Mangold (17)

23.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

04.3655 é Mo. Conseil des Etats. Modification de la loi sur la TVA (Hess) (09.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter aux chambres une modification de l'article 36 alinéa 1 lettre a chiffre 2 de la loi sur la TVA (LTVA) qui prévoit que le taux réduit de l'impôt s'appliquera désormais aussi aux produits comestibles et aux boissons qui sont remis dans le cadre de prestations de la restauration.

Ce taux réduit de l'impôt sera relevé de sorte à compenser la perte de recettes qui en résultera.

Cosignataires: Altherr, Bieri, Brändli, Briner, Bürgi, Büttiker, Epiney, Escher, Forster, Fünfschilling, Germann, Heberlein, Inderkum, Jenny, Kuprecht, Langenberger, Leumann, Lombardi, Maissen, Marty Dick, Reimann Maximilian, Schiesser, Stähelin (23)

11.03.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

14.03.2005 Conseil des Etats. Adoption.

x **04.3657 n Po. Fluri. Stratégie en matière de biodiversité** (09.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter aux chambres la stratégie en matière de biodiversité en faveur de laquelle la Suisse s'était déjà engagée en 1992, avec 170 autres Etats, dans le cadre de la Convention sur la biodiversité. Cette stratégie doit viser à endiguer la réduction dramatique de la diversité des espèces. Il convient notamment d'élaborer des stratégies différenciées d'une région à l'autre en vue de protéger et de promouvoir les espèces menacées ou à l'égard desquelles la Suisse a une responsabilité particulière, mais aussi d'établir des plans d'action assortis de consignes claires et concrètes et permettant un contrôle efficace des résultats.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Bader Elvira, Bäumlé, Beck, Bruderer, Büchler, Bühlmann, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Christen, Cucho, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Fasel, Gadiant, Gerner, Germanier, Graf Maya, Gross Jost, Günter, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Häberli-Koller, Hassler, Heim, Hochreutener, Hollenstein, Huber, Huguenin, Humbel Näf, Jermann, Jutzet, Kiener Nellen, Kleiner, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Pelli, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Riklin Kathy, Rossini, Ruey, Sadis, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Stamm, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vischer, Zapfl (73)

24.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3666 n Po. Riklin Kathy. Rapport sur le Centre culturel suisse à Paris (13.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre le Centre culturel suisse, à Paris, à une évaluation externe et de présenter un rapport au Parlement. Le rapport devra également contenir les perspectives d'évolution à venir de ce centre.

Cosignataires: Chevrier, Darbellay, de Buman, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Kohler, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Simoneschi-Cortesi, Walker Felix, Wehrli, Zapfl (16)

04.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

19.03.2009 Retrait.

x 04.3674 n Po. Roth-Bernasconi. Travail à temps partiel pour les hauts cadres de l'administration fédérale (14.12.2004)

Le Conseil fédéral est invité à étudier la possibilité d'instituer un quota pour qu'au moins 30 pour cent des postes de hauts cadres dans l'administration fédérale soient attribués à des personnes travaillant à temps partiel.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bruderer, Bühlmann, Cavalli, Cucho, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Gross, Gross Jost, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Janiak, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Teuscher, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer, Wyss Ursula (57)

10.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3679 n Mo. Leuenberger-Genève. Lutte contre les phosphates dans les produits détergents (14.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour interdire les phosphates également dans les produits pour lave-vaisselle.

Cosignataires: Bäumle, Berberat, Bühlmann, Christen, Cucho, Darbellay, Dormond Béguelin, Dupraz, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Guisan, Gysin Remo, Hämmerle, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Markwalder Bär, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Teuscher, Thanei, Vanek, Widmer, Zisyadis (44)

23.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3681 n Po. Lang. Déminage en Bosnie (14.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité d'augmenter de manière significative son engagement dans le cadre du déminage humanitaire en Bosnie-Herzégovine.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bäumle, Beck, Berberat, Bruderer, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Bühlmann, Cathomas, Cavalli, Christen, Cucho, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Dupraz, Eggly, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Gadiant, Garbani, Genner, Glasson, Goll, Graf Maya, Gross, Gross Jost, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Haller, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hollenstein, Huber, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Janiak, Jermann, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Leuenberger-Genève, Levrat, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Miesch, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Sadis, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Waber, Wäfler, Walker Felix, Walter, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (103)

04.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3682 n Po. Sommaruga Carlo. Aide au développement. Mécanismes de financement novateurs (14.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'inventorier, d'analyser et d'évaluer de façon détaillée les mécanismes de financement novateurs de l'aide au développement et les perspectives concrètes au niveau international de les mettre en oeuvre, au plus tard dans le cadre de son rapport spécifique sur la mise en oeuvre des objectifs de développement pour le millénaire (ODM). Il examinera dans ce sens toutes les propositions, notamment les nouvelles contributions financières internationales, présentées et développées tant dans le Rapport Landau que dans ceux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (OIT), de l'OCDE, de l'ONU, de même que les mécanismes de la loi belge de taxation des transactions financières internationales.

Cosignataires: Berberat, Brunschwig Graf, Cina, Cucho, Daguet, Darbellay, de Buman, Dormond Béguelin, Dupraz, Eggly, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Gross, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Pelli, Rechsteiner-Basel, Recordon, Robbiani, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Vanek, Vollmer, Zapfl, Zisyadis (46)

06.04.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3707 n Mo. Groupe des Verts. Plans directeurs cantonaux. Garantie de qualité (16.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à la mise en oeuvre des points énoncés ci-après dans les articles 6ss. de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), dans le cadre de la révision totale en cours:

1. l'action des autorités fédérales compétentes sur les plans directeurs cantonaux doit être rendue possible et doit avoir un

effet obligatoire en vue d'une bonne coordination des intérêts et des projets supracantonaux;

2. les autorités fédérales doivent pouvoir examiner les modifications des plans directeurs rapidement et en profondeur pour les approuver le cas échéant;

3. le Conseil fédéral et les autorités fédérales doivent être en mesure d'inscrire directement dans les plans directeurs les dispositions nécessaires à la conformité de ces plans avec les lois.

Porte-parole: Teuscher

23.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3716 n Mo. Giezendanner. Suppression de l'interdiction de circuler la nuit pour les transporteurs de paquets (16.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures qui s'imposent pour que l'interdiction de circuler la nuit et le dimanche s'applique de la même manière à la Poste et aux transporteurs privés de colis (service universel).

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bugnon, Bühler, Cathomas, Dunant, Egerszegi-Obriest, Engelberger, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Glur, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hegetschweiler, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kohler, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Mathys, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Pagan, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Rey, Raymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schneider, Schwander, Speck, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Theiler, Triponez, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Weigelt, Wobmann, Zuppiger (78)

04.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

04.3719 n Mo. Humbel Näf. Prestations LAMal et allocations AVS/AI pour impotents. Prévoir un outil d'évaluation unique des soins requis (16.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions pour que les prestations pour soins en vertu de la LAMal et les allocations pour impotents en vertu de la LAVS et de la LAI soient déterminées au moyen d'un instrument unique d'évaluation des soins requis.

Cosignataires: Bader Elvira, Bortoluzzi, Büchler, Bühler, Cathomas, Cina, Darbellay, Giezendanner, Glur, Gross Jost, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Häberli-Koller, Hassler, Hochreutener, Imfeld, Ineichen, Kohler, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Mathys, Meyer Thérèse, Müller Walter, Müller Philipp, Pfister Gerhard, Scherer, Studer Heiner, Walker Felix, Wehrli, Zapfl (31)

23.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

19.03.2009 Conseil national. Adoption.

x 04.3740 n Po. Kaufmann. Suppression totale des monopoles de la Poste (16.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si une suppression totale du monopole de la Poste garantirait une meilleure desserte de base en matière de services postaux. Il est chargé de présenter un rapport.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Dunant, Glur, Pfister Theophil, Raymond, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander (10)

04.03.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

18.03.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3748 n Mo. Wyss Ursula. Recours de la Suisse à des entreprises militaires et de sécurité privées. Encadrement légal (16.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter des dispositions juridiquement contraignantes sur les entreprises militaires et les forces de sécurité privées mandatées par la Confédération pour des missions à l'étranger, mais aussi sur l'engagement d'anciens officiers et hauts fonctionnaires suisses par de telles sociétés.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bruderer, Cavalli, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Jacqueline, Goll, Gross Jost, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Heim, Hollenstein, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Müller Geri, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Siegrist, Teuscher, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (30)

16.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3759 n Po. Rossini. LAMal. Réserves, fonds national (16.12.2004)

Le Conseil fédéral est prié d'étudier la possibilité d'instituer de nouvelles pratiques en matière de réserves obligatoires des caisses-maladie, par exemple, par l'introduction:

- soit d'un fonds de réserves unique pour l'ensemble des caisses du pays;

- soit d'un fonds de réserves unique par caisse pour l'ensemble de leurs activités dans le pays.

Les avantages et inconvénients, de même que les conséquences sur le montant des primes d'un tel fond seront analysés, non seulement de manière prospective, mais en regard des pratiques de ces dernières années.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Garbani, Gross Jost, Günter, Heim, Jutzet, Kiener Nellen, Levrat, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Teuscher, Thanei, Widmer, Wyss Ursula (27)

23.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

19.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 04.3763 n Mo. Bigger. Exonérer la production agricole de base de la RPLP (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'apporter les modifications nécessaires aux bases légales pour que le transport des produits de base de l'agriculture suisse (y compris le bétail sur pied, le lait, etc.) entre la ferme et les centres de transformation soit libéré le plus vite possible de l'assujettissement à la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP).

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Büchler, Bugnon, Cathomas, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Germanier, Glur, Häberli-Koller, Haller, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Loepfe, Lustenberger, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schluer, Schmied Walter, Schwander, Siegrist, Speck, Stahl, Stamm, Triponez, Wäfler, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (64)

04.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3766 n Mo. Bigger. Véhicules effectuant moins de 10 000 kilomètres par an. Remplacer le contrôle annuel par un contrôle quadriennal (17.12.2004)

L'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) doit être modifiée afin que les contrôles officiels effectués après immatriculation sur les camions et les tracteurs à sellette d'un poids supérieur à 3,5 tonnes qui parcourent moins de 10 000 kilomètres par an n'aient lieu que tous les quatre ans.

Cosignataires: Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Bugnon, Fattebert, Föhn, Giezendanner, Glur, Hassler, Hutter Jasmin, Kaufmann, Lustenberger, Mathys, Maurer, Mörgeli, Müller Walter, Oehrli, Scherer, Schibli, Speck, Stahl, Zuppiger (23)

16.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3789 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Placement des chômeurs ayant charge de famille. Lutter contre les discriminations (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller, par la révision de l'article 15 de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) ou, le cas échéant, par l'élaboration d'une disposition spéciale (p. ex. insertion d'un art. 14a de l'ordonnance sur l'assurance-chômage), à ce que les assurés ayant charge de famille ne soient pas discriminés dans l'assurance-chômage. S'agissant de l'examen de l'aptitude au placement des femmes et des hommes ayant charge de famille, il veillera notamment à ce qu'on renonce à la preuve de l'existence d'une structure d'accueil.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Goll, Gross Jost, Hämmerle, Hubmann, Marti Werner, Rechsteiner Paul, Roth-Bernasconi, Wyss Ursula (12)

11.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3790 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Révision du CO. Renforcer les droits des consommateurs (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions régissant le contrat de vente, notamment les articles relatifs aux défauts de la chose (art. 197 à 210 du Code des obligations), afin d'améliorer les droits et le statut du consommateur, en s'inspirant des dispositions relatives à la vente de biens de consommation de la directive européenne 1999/44/CE. Il conviendra également, à cette occasion, de supprimer l'obligation faite à l'acheteur de vérifier la chose et d'aviser le vendeur.

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3791 n Mo. Groupe des Verts. Loi contre la discrimination raciale dans le monde du travail (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de loi qui offre une protection juridique efficace contre les discriminations directes et indirectes dans le monde du travail fondées sur la "race", l'origine ethnique et nationale, la religion et le mode de vie itinérant.

La loi devra offrir une protection globale, en particulier dans les cas suivants: recherche d'un emploi, engagement, fixation du salaire et d'autres modalités contractuelles, octroi de prestations sociales volontaires, formation, formation continue, recyclage, promotion, autres conditions de travail, fin des rapports de travail.

La loi devra garantir, dans les cas de discrimination, que la procédure soit aménagée de telle sorte que les personnes concernées puissent s'informer des possibilités de protection et solliciter la protection juridique quelle que soit leur situation financière.

La loi devra être conçue de telle façon que la protection juridique ne soit pas mise en échec par la charge de la preuve et que l'on débouche sur des jugements ou arrangements judiciaires ou extrajudiciaires qui ne présentent pas d'inconvénients et qui donnent lieu à la réparation des dommages subis.

La loi devra prévoir les mesures qui abolissent les obstacles qui se dressent sur le chemin menant au monde du travail et dans le monde du travail lui-même afin que tout le monde soit sur un pied d'égalité.

Pour ce faire, le Conseil fédéral devra s'inspirer de la loi sur l'égalité (LEg), des directives de l'UE 2000/43/CE et 2000/78/CE ainsi que des lois édictées par les pays membres de l'UE sur la base des directives de l'UE.

Porte-parole: Bühlmann

23.02.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 04.3793 n Mo. Teuscher. Euro 2008 de football. Coordination du soutien par la Confédération (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé d'inscrire le travail éducatif professionnel auprès des supporters en tant qu'élément essentiel des mesures de sécurité prévues pour l'Euro 2008. Les mesures préventives annoncées dans le dossier de candidature austro-suisse pour le Championnat d'Europe doivent maintenant être précisées. Toutes les dispositions organisationnelles et financières nécessaires doivent être prises sans délai.

Les conditions d'un travail éducatif efficace sont:

1. La création d'un service fédéral spécialisé dans la perspective de l'Euro 2008, qui sera chargé de:

- programmer le travail éducatif et garantir son exécution par la Confédération;
- coordonner tous les projets locaux et nationaux en vue de l'Euro 2008;
- servir d'interlocuteur aux partenaires autrichiens;
- distribuer les contributions fédérales aux structures de coordination locales et aux projets éducatifs pour les supporters;
- jouer le rôle d'interface entre la Confédération et les cantons;
- soigner les contacts entre la Confédération et les organisations privées, notamment l'Association suisse de football;
- valoriser les résultats du travail éducatif à l'occasion de l'Euro 2008.

2. La mise en réserve des crédits nécessaires de 2005 à 2008 au financement, par la Confédération, du travail éducatif auprès des supporters. Les cantons, les communes et l'Association suisse de football devront également contribuer au financement global de ces mesures.

Cosignataires: Bruderer, Bühlmann, Cuche, Frösch, Genner, Graf Maya, Gyr-Steiner, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schenker Silvia, Vischer (18)

11.03.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **04.3797 n Po. Humbel Näf. Promouvoir une alimentation saine** (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé, en collaborant autant que possible avec les milieux des industries alimentaires, d'étudier la possibilité de prendre notamment les mesures suivantes:

- instaurer une déclaration claire et obligatoire pour tous les produits alimentaires qui contiennent un nombre de calories supérieur à la moyenne et grâce à laquelle les consommateurs seront avertis des dangers que présente une alimentation déséquilibrée et trop riche en calories;
- appliquer de manière plus sévère les restrictions imposées à la publicité; par exemple, les barres chocolatées pour enfants ne devront plus être qualifiées de "bonnes pour la santé" ni de "saines" si elles contiennent une part de sucre et de graisses trop élevée;
- prévoir, comme l'ont déjà fait les autorités sanitaires britanniques, un système obligeant les fabricants de produits alimentaires à désigner ces derniers en rouge, en orange ou en vert sur les emballages, en fonction de leur teneur calorique.

Cosignataires: Bader Elvira, Büchler, Cavalli, Darbellay, Gadiant, Genner, Glur, Gross Jost, Guisan, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Häberli-Koller, Hassler, Heim, Meyer Thérèse, Parmelin, Riklin Kathy, Studer Heiner, Walter, Wehrli, Zapfl (21)

06.04.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

17.06.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

19.03.2009 Conseil national. Adoption.

x **04.3813 n Po. Mörgeli. Conséquences économiques de l'immigration** (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les conséquences économiques de la politique suisse en matière d'immigration et à l'égard des étrangers pendant ces vingt dernières années.

23.02.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

18.03.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **04.3816 n Mo. Vischer. Obtenir la libération de Marwan Barghouti** (17.12.2004)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre tous les moyens en oeuvre dont il dispose pour que l'Etat d'Israël libère immédiatement Monsieur Marwan Barghouti de la prison de la Cour Suprême, à Tel Aviv, où il est détenu.

Cosignataires: Cavalli, Cuche, Fasel, Genner, Gysin Remo, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Sommaruga Carlo (11)

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3012 n Mo. (Günter) Heim. Halte à la vitesse sur les pistes de ski** (28.02.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer, en collaboration avec les cantons et les milieux intéressés (exploitants des remontées-pentes), les règles régissant le comportement des usagers des pistes de ski. Il prendra des mesures propres à améliorer la sécurité sur les pistes et à tempérer les excès des fanatiques de la vitesse, de plus en plus imprudents. Au besoin, il proposera au Parlement de créer des normes légales.

Cosignataires: Fehr Hans-Jürg, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Rechsteiner-Basel, Stöckli, Thanei (7)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Heim.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3013 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Abrogation de l'article antiraciste** (28.02.2005)

Les articles 261bis du Code pénal (CP) et 171c du Code pénal militaire (CPM) seront abrogés purement et simplement.

Porte-parole: Freysinger

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3014 n Mo. (Kohler) Darbellay. Limitations de vitesse. S'adapter à nos voisins** (28.02.2005)

Au 1er janvier de cette année, la Suisse s'est alignée sur ses pays voisins en matière d'alcoolémie au volant d'un véhicule en diminuant le taux autorisé à 0,5 pour mille.

Dans le cadre de l'adaptation des normes de notre pays à celles de ses voisins, je demande au Conseil fédéral de revoir les limitations de vitesse appliquées hors localités en Suisse.

Ainsi, à l'instar des normes pratiquées chez nos voisins, à savoir en Allemagne, en France, en Autriche et en Italie, je demande que les limitations de vitesse suivantes soient appliquées le plus rapidement possible en Suisse: 90 kilomètres à l'heure hors agglomération; 130 kilomètres à l'heure sur les autoroutes.

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Darbellay.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3039 n Mo. (Vollmer) Fehr Hans-Jürg. Loi sur le tourisme (02.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux chambres un projet de loi sur le tourisme qui définisse et expose très clairement, selon une approche d'ensemble, les tâches et les mesures de la Confédération dans le secteur touristique, qui mette en relation ces tâches et ces mesures et qui examine les liens entre le tourisme et d'autres secteurs d'activité importants pour la compétitivité de notre pays.

Cette loi non seulement améliorera et renforcera l'efficacité de la politique suisse du tourisme, mais permettra aussi de faire enfin prendre conscience des atouts économiques que peut présenter pour la Suisse en général et, en termes de politique régionale, pour la région des Alpes et des Préalpes en particulier, un développement touristique s'attachant à respecter les objectifs du développement durable.

(cf. intervention 02.3666 du 02 décembre 2002, qui a été classée étant donné qu'elle est pendante depuis plus de deux ans)

Cosignataires: Bezzola, Cina, Darbellay, Fehr Hans-Jürg, Gadiant, Günter, Heim, Hubmann, Jutzet, Meyer Thérèse, Rechsteiner-Basel, Rey, Schenker Silvia, Stöckli, Widmer (15)

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Hans-Jürg.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3043 n Mo. Hutter Jasmin. Violences lors de manifestations. Responsabilité (03.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement les mesures législatives suivantes:

- Toute personne qui requiert, en son nom propre ou au nom d'une organisation, une autorisation de manifester peut être rendue responsable des dommages dus à des débordements pendant ou après la manifestation considérée.

- Les autorités responsables doivent se voir conférer expressément le droit de refuser de délivrer une autorisation de manifester si le requérant n'est pas prêt à répondre des dommages causés pendant ou après la manifestation considérée.

Cosignataires: Binder, Borer, Bortoluzzi, Fattebert, Fehr Hans, Freysinger, Glur, Haller, Joder, Kaufmann, Maurer, Müri, Pagan, Parmelin, Perrin, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer,

Schibli, Schlüer, Schwander, Stahl, Stamm, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann (27)

18.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3058 n Po. Heim. Evaluation du caractère économique des prestations dans le cadre de la LAMal. Critères différenciés (09.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner, conjointement avec les fournisseurs de prestations, les représentants des patients et ceux des assureurs, si le principe du "contrôle du caractère économique des prestations" fixé aux articles 32 et 56 LAMal et précisé aux articles 76 et 77 OAMal peut être défini dans la législation selon des critères différenciés. Le Conseil fédéral examinera en outre s'il y a moyen d'inscrire dans la législation:

- a. des critères tenant compte de l'éventail des cas (case-mix) d'un cabinet ou d'un réseau de médecins; et/ou
- b. des critères liés à la morbidité.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Berberat, Bruderer, Bühlmann, Cavalli, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Gross, Gross Jost, Guisan, Günter, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Janiak, Joder, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Waber, Wäfler, Widmer, Wyss Ursula (68)

11.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

19.03.2009 Retrait.

x 05.3063 n Mo. Berberat. Transformation de la H20 en route nationale (10.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux chambres un projet de modification de l'annexe de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (RS 725.113.11) de manière à transformer la route principale H20 qui relie Neuchâtel au Col-des-Roches en route nationale de deuxième classe.

Cosignataires: Banga, Beck, Bugnon, Burkhalter, Cavalli, Chevrier, Christen, Cuiche, Darbellay, Dormond Béguelin, Dupraz, Eggly, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Germanier, Glasson, Guisan, Günter, Hämmerle, Heim, Huguenin, Jutzet, Kohler, Marti Werner, Nordmann, Parmelin, Pedrina, Perrin, Recordon, Rennwald, Rey, Rime, Rossini, Salvi, Savary, Schmied Walter, Stahl, Stöckli, Thanei, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Widmer, Zisyadis (46)

04.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3072 n Mo. (Gysin Remo) Fässler. Provenance du bois. Déclaration obligatoire (15.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. d'introduire l'obligation de déclarer la variété du bois et sa provenance;
2. d'intervenir, dans les organismes internationaux au sein desquels la Suisse est représentée, en faveur de l'introduction d'une déclaration obligatoire pour le bois et les produits dérivés du bois aux niveaux européen et international.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bäumle, Bühlmann, Daguet, Darbellay, Donzé, Dormond Béguelin, Eggly, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf Maya, Gross Jost, Günter, Gyr-Steiner, Hassler, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Kiener Nellen, Kunz, Lang, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (51)

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le point 1 et d'accepter le point 2 de la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Fässler.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3073 n Mo. Graf Maya. Interdire l'importation et la vente de bois d'origine illégale (15.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de prescrire par des lois ou des dispositions juridiquement contraignantes l'interdiction d'importer et de vendre du bois, des dérivés du bois et du papier illégalement produits, transformés et commercialisés;
2. d'examiner les possibilités d'application des instruments juridiques utilisés contre le blanchiment d'argent pour la lutte contre l'exploitation forestière illégale; et
3. d'adapter pour la Suisse le plan d'action de l'Union européenne contre l'exploitation forestière illégale (FLEGT).

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Bäumle, Bühlmann, Cathomas, Cuèche, Daguet, Darbellay, Donzé, Dormond Béguelin, Eggly, Fasel, Frösch, Genner, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hassler, Heim, Hollenstein, Huber, Huguenin, Jermann, Kiener Nellen, Kunz, Lang, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rime, Robbiani, Rossini, Salvi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Teuscher, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (43)

03.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.03.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3089 n Mo. Groupe des Verts. Réduire les zones à bâtir surdimensionnées (16.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire, de manière à favoriser le redimensionnement des zones à bâtir et le dézonage des zones constructibles non encore équipées, moyennant un dédommagement de leur propriétaire.

Porte-parole: Menétrey-Savary

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3092 n Mo. Groupe des Verts. Renforcement de l'Office fédéral du développement territorial (16.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'étendre les compétences législatives de l'Office fédéral du développement territorial en matière de contrôle et d'autorisation des plans directeurs cantonaux. Il fournira les ressources financières et humaines nécessaires pour que l'office puisse exécuter ses tâches intégralement.

Porte-parole: Teuscher

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3096 n Mo. Lang. Publication du rapport Cornu (16.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de publier le rapport Cornu (enquête administrative destinée à faire toute la lumière sur la nature des relations éventuelles entre l'organisation P-26 et des organisations analogues à l'étranger).

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bruderer, Bühlmann, Cavalli, Cuèche, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Gross, Gross Jost, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Janiak, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Leuenberger-Genève, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (69)

10.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3105 n Mo. Bäumle. Reprise de Swiss par Lufthansa. Opportunité de conclure un nouvel accord international (16.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, en rapport avec la reprise de Swiss par Lufthansa, de négocier un nouvel accord aérien avec l'Allemagne et de le soumettre au Parlement. Il visera à cet effet les objectifs suivants:

1. rétablissement du régime des vols antérieur aux règlements d'exploitation provisoires et à l'ordonnance allemande unilatérale (notamment suppression de la réglementation - discriminatoire pour la Suisse - concernant les week-ends): atterrissages par le nord, pas de nouvelles approches par le sud ou par l'est;
2. instauration d'une période d'interdiction des vols de nuit obligatoire pour le sud de l'Allemagne et la Suisse entre 22 et 7 heures avec fixation d'un contingent permettant des exceptions entre 22 et 23 heures et entre 6 et 7 heures pour le maintien des liaisons intercontinentales;
3. plafonnement du nombre de mouvements aériens à 320 000 dans le PSIA et/ou dans le règlement d'exploitation.

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3114 n Mo. Cathomas. Loi-cadre pour le tourisme** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une loi-cadre de promotion du tourisme qui soutienne la politique de la Confédération en la matière sur une base prévisible pour tous les acteurs de cette branche et qui contribue à renforcer la compétitivité du tourisme à l'échelle internationale.

Cosignataires: Bader Elvira, Bezzola, Büchler, Chevrier, Cina, Darbellay, de Buman, Donzé, Engelberger, Gadiant, Häberli-Koller, Hämmerle, Hassler, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Keller, Kohler, Leuthard, Meier-Schatz, Messmer, Müller Walter, Pfister Gerhard, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Wäfler, Walker Felix, Wehrli, Zapfl (32)

11.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3117 n Mo. Groupe socialiste. Pouvoir d'achat et prix (3). Faire bénéficier les consommateurs du niveau de protection européen** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, moyennant une adaptation du droit suisse, de faire en sorte que le niveau de protection offert aux consommateurs par le droit suisse atteigne au moins celui offert par le droit de l'Union européenne.

Porte-parole: Vollmer

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3118 n Mo. Groupe socialiste. Pouvoir d'achat et prix 4. Pour la mise en place d'un indice du coût de la vie** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions permettant de saisir l'évolution du pouvoir d'achat des ménages sous la forme d'un indice complémentaire à l'indice suisse des prix à la consommation. La Suisse doit se doter d'un indice susceptible de mesurer chaque mois l'évolution du coût de la vie de la population de manière globale et non pas uniquement à travers l'évolution des prix: les dépenses liées aux assurances, en particulier à l'assurance-maladie, devraient notamment pouvoir être prises en compte dans cet indice.

Porte-parole: Savary

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

19.03.2009 Conseil national. Rejet.

x **05.3135 n Mo. (Hubmann) Thanei. Conditions régissant l'adoption conjointe. Abaisser l'âge minimum des époux et la durée du mariage** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit l'article 264a du Code civil suisse: il doit abaisser l'âge auquel les parents peuvent adopter et fixer un âge limite jusqu'auquel ils peuvent le faire (sauf pour l'adoption des personnes adultes); il doit également réduire la durée de mariage exigée au moment de l'adoption. Enfin, il est chargé d'examiner la possibilité de prendre en compte la durée de vie commune d'un couple ayant vécu en union libre (concubinage).

Cosignataires: Bühlmann, Dormond Béguelin, Gross Jost, Heim, Kiener Nellen, Lang, Marti Werner, Marty Kälin, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Thanei, Wyss Ursula (15)

03.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thanei.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3137 n Mo. (Hubmann) Thanei. Organismes intermédiaires pour l'adoption. Assurer la qualité** (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des directives définissant une norme pour des intermédiaires officiels, reconnus par les autorités, et harmonisant les procédures d'adoption tout en leur conférant une plus grande transparence et une meilleure efficacité. Le respect de ces directives doit être contrôlé au moins une fois par an.

L'objectif de ces directives doit être de parvenir à garantir la qualité des intermédiaires en vue d'adoption. Les organismes jouant le rôle d'intermédiaires officiels doivent être gérés de façon professionnelle afin d'offrir un plus grand intérêt que les moyens non officiels ou même illégaux. Par ailleurs, la procédure d'adoption doit être standardisée, simplifiée et bénéficier de plus de transparence.

Parallèlement, la loi fédérale relative à la Convention de La Haye sur l'adoption doit être modifiée afin que les intermédiaires en vue d'adoption se voient confier de manière officielle les tâches qu'ils accomplissent pour ainsi dire déjà en contournant la loi.

Il faut également envisager la création de trois offices centraux (représentant la Suisse alémanique, la Suisse romande et la Suisse italienne) qui s'occuperont en priorité des adoptions internationales.

Cosignataires: Bühlmann, Dormond Béguelin, Gross Jost, Heim, Janiak, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Marty Kälin, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Thanei, Wyss Ursula (17)

03.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thanei.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

05.3147 n Mo. Conseil National. Simplifier le système de la TVA (Groupe de l'Union démocratique du centre) (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer aux chambres une révision de la loi sur la TVA (LTVA) qui facilitera les décomptes sans toucher aux montants perçus.

Porte-parole: Wandfluh

10.06.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

09.05.2006 Conseil national. Adoption.

x 05.3158 n Mo. Vischer. Autorisation de séjour pour les étrangers bénéficiant d'un contrat de travail (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires afin que tous les étrangers présents sur le sol suisse obtiennent une autorisation de séjour dès le moment où ils disposent d'un contrat de travail valable et non résilié.

Cosignataires: Cuche, Daguet, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Teuscher (6)

18.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3160 n Po. (Savary) Stump. Institutions culturelles d'intérêt national (17.03.2005)

Dans le cadre de l'élaboration de la loi sur l'encouragement à la culture, le Conseil fédéral est chargé d'évaluer les possibilités pour la reconnaissance d'institutions culturelles d'intérêt national, ceci dans le souci d'assurer la diversité de l'offre culturelle suisse, de stimuler la complémentarité des institutions existantes et de renforcer leur mise en réseau.

Cosignataires: Berberat, Bruderer, Daguet, Dormond Béguelin, Garbani, Kiener Nellen, Nordmann, Rossini, Roth-Bernasconi, Vollmer (10)

18.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Stump.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3167 n Mo. (Imfeld) Glanzmann. Réaffectation des biens immobiliers dont l'armée n'a plus besoin (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer rapidement les bases légales nécessaires permettant:

- de retarder le démantèlement des biens immobiliers de l'armée rendus superflus par le nouveau plan directeur des emplacements militaires, afin de laisser aux autorités et aux institutions locales et cantonales suffisamment de temps pour soumettre des projets de réaffectation des biens immobiliers concernés;

- d'autoriser la modification des plans d'affectation concernant ces biens immobiliers, afin de donner aux cantons une plus grande liberté quant aux réaffectations envisagées.

Cosignataires: Brun, Büchler, Bühler, Burkhalter, Cathomas, Cina, Darbellay, Donzé, Engelberger, Giezendanner, Häberli-Koller, Hegetschweiler, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Ineichen, Jermann, Laubacher, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Messmer, Müller Walter, Pfister Gerhard, Walker Felix, Wehrli, Weigelt, Widmer, Zuppiger (29)

03.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Glanzmann.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3169 n Mo. Schwander. Projets de construction soumis à la LPE. Assouplir les procédures d'autorisation (17.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser la liste des objets figurant en annexe à l'OEIE et à la restreindre aux types d'installations qui présentent effectivement un risque non négligeable pour l'environnement.

Les objets et les procédures figurant en annexe à l'OEIE doivent notamment être modifiés comme suit:

Groupe 1, Transports:

11.4 Parcs de stationnement pour plus de 300 voitures: la valeur-seuil doit être relevée à 500 places de stationnement.

Groupe 6, Sport, tourisme et loisirs:

60.7 Terrains de golf de neuf trous et plus: les terrains de golf doivent être radiés de la liste des installations soumises à l'EIE.

Groupe 8, Autres installations:

80.5 Centres commerciaux d'une surface de vente supérieure à 5000 mètres carrés: la valeur-seuil pertinente doit être relevée à 20 000 mètres carrés.

Dans le même temps, les procédures d'étude de l'impact sur l'environnement seront allégées et limitées aux aspects pertinents pour l'environnement.

Cosignataires: Amstutz, Bortoluzzi, Dunant, Föhn, Giezendanner, Hutter Jasmin, Keller, Muri, Pagan, Pfister Theophil, Raymond, Rutschmann, Scherer, Schibli, Wandfluh, Wobmann (16)

29.10.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3188 n Po. (Beck) Brunschwig Graf. Enseignement des langues dans la formation professionnelle (18.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé:

- d'établir un inventaire des filières de formation professionnelle qui n'offrent pas aux apprentis l'enseignement d'une deuxième langue;

- d'évaluer l'impact d'une telle situation sur l'objectif de revalorisation de la formation professionnelle, voulue pour l'ensemble des professions, par la mise en place du cursus apprentissage-maturité professionnelle-hautes écoles spécialisées;

- d'étudier l'opportunité de généraliser l'enseignement d'une seconde langue dans les cours de formation professionnelle pour les apprentis qui souhaitent obtenir une maturité professionnelle;

- en cas de difficultés à réaliser la mesure précédente, d'étudier la mise en place systématique d'une offre de cours à options dans une deuxième langue pour les apprentis, par exemple à la place de la gymnastique pour les apprentis membres actifs d'un club de sport ou par une telle offre en fin de journée de cours, éventuellement sous la forme de cours blocs mensuels.

Cosignataires: Berberat, Borer, Brunschwig Graf, Burkhalter, Chevrier, Christen, Dormond Béguelin, Eggly, Favre Charles, Fluri, Germanier, Glasson, Lustenberger, Markwalder Bär, Müller Walter, Nordmann, Pagan, Parmelin, Pedrina, Rime,

Robbiani, Vaudroz René, Walker Felix, Weyeneth, Zuppiger (25)

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Brunschwig Graf.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3195 n Po. Müller Geri. Prophylaxie par l'iode. Atteinte aux droits des minorités (18.03.2005)

L'iodation des produits alimentaires de base est pratiquée à grande échelle en Suisse sans faire l'objet d'aucune déclaration. Nombreux sont ceux qui ne supportent pas cette adjonction d'iode généralisée et qui tombent malades. Les personnes allergiques à l'iode ou atteintes du cancer de la glande thyroïde sont contraintes de se rendre régulièrement en France ou en Italie pour faire leurs provisions. La prophylaxie par l'iode, si elle avait sa raison d'être naguère, est aujourd'hui synonyme d'"iodation forcée" pour une minorité de personnes et viole purement et simplement les droits fondamentaux fixés à l'article 10 de la Constitution. Je prie donc le Conseil fédéral de proposer les mesures propres à atteindre les objectifs ci-après.

1. Sensibilisation

L'Office fédéral de la santé publique organisera une campagne de sensibilisation et informera la population des risques que présente l'apport excessif d'iode pour la santé. Il expliquera les symptômes, les mesures à prendre et les traitements.

2. Modification de la teneur en iode des aliments pour animaux

L'ajout d'iode dans les aliments pour animaux (algues et blocs à lécher y compris) ne devra pas dépasser 5 milligrammes par kilogramme de matière sèche dans les aliments conventionnels (au lieu des 40 à 100 milligrammes actuels) et sera interdit dans les fourrages biologiques. L'expérience a montré qu'un apport d'iode de 5 milligrammes par kilogramme était bien toléré.

3. Egalité des prix

Le Conseil fédéral veillera à ce que les prix pratiqués pour les produits alimentaires de base non iodés soient équivalents aux prix pratiqués pour les produits iodés.

4. Déclaration obligatoire

Les ajouts d'iode seront déclarés sur toutes les denrées alimentaires vendues en vrac ou emballées.

5. Informations données par le personnel de santé

Lors de diagnostics, de traitements ou d'opérations, les médecins, les pharmaciens et le personnel hospitalier auront l'obligation d'informer le patient des risques que présente l'utilisation d'iode. Les désinfectants, les produits de contraste utilisés en radiographie et les médicaments devront, s'ils contiennent de l'iode, faire l'objet d'une déclaration.

6. E 127

Il sera interdit d'employer dans les denrées alimentaires et dans les médicaments le colorant E 127, colorant alimentaire rouge iodé fréquemment utilisé.

Cosignataires: Bäumle, Borer, Cathomas, Cuche, Huguenin, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Simoneschi-Cortesi, Teuscher, Vischer, Wehrli, Zapfl (13)

03.06.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3200 n Mo. Rossini. Ratification de la convention européenne d'assistance (18.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour que la Suisse ratifie la Convention européenne d'assistance sociale et médicale STE14.

Cosignataires: Allemann, Banga, Berberat, Bruderer, Cavalli, Cuche, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Garbani, Goll, Graf Maya, Gross Jost, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hämmerle, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Jutzet, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Thanei, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (44)

05.07.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3213 n Mo. Schibli. Mieux ancrer la neutralité dans la Constitution (18.03.2005)

L'article 54 de la Constitution (Cst.) sera modifié comme suit:

"La Confédération s'attache à préserver l'indépendance, la neutralité armée permanente et la prospérité de la Suisse."

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Giezendanner, Glur, Hassler, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Oehrl, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Raymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schlüer, Schwander, Speck, Spuhler, Stamm, Veillon, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (50)

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3218 n Po. Rossini. Centrale d'information LAMal (18.03.2005)

Pour garantir la cohérence, la qualité de l'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et le bon déroulement des processus de décision en matière de politique sanitaire, le Conseil fédéral est prié d'instituer, par exemple au sein de l'Office fédéral de la santé publique, un centrale d'information LAMal à même de renseigner et d'accompagner en permanence les différents acteurs de la santé concernés par une loi qui implique de maîtriser désormais des connaissances interdisciplinaires et interinstitutionnelles de plus en plus complexes.

Cosignataires: Allemann, Banga, Berberat, Bruderer, Cavalli, Cuche, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Garbani, Goll, Graf Maya, Gross Jost, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hämmerle, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Thanei, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (43)

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3219 n Mo. Müller Geri. Révision de la totalité des lois, arrêtés et ordonnances ayant trait à l'importation et à l'exportation de matériel de guerre (18.03.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser l'ensemble de la législation fédérale applicable de manière qu'il ne soit plus possible d'exporter du matériel d'armement dans des pays en situation de guerre ou d'importer un tel matériel depuis ces pays. Le problème principal dans ce contexte est la définition des termes "en situation de guerre" et "matériel d'armement". Les nouvelles lois doivent faire la lumière sur ces questions. La Suisse ne doit plus jamais avoir l'occasion de faire du commerce de matériel de guerre avec des pays qui:

- occupent des territoires étrangers (comme Israël ou la Chine);
- ont stationné leurs troupes à l'étranger et cherchent plus ou moins activement à prendre le contrôle sur la population indigène (comme les Etats-Unis).

Différentes interventions déposées lors des dernières sessions avaient pour but de signaler des cas de commerce impliquant des biens et des pays constituant un problème. Ces cas ont été jugés sans conséquence par le Conseil fédéral. Il semblerait donc que notre cadre de réglementation offre de très larges possibilités d'interprétation. Il est donc temps de le clarifier.

Cosignataires: Allemann, Bäumle, Bühlmann, Cucho, Dormond Béguelin, Günter, Gysin Remo, Heim, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Lang, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Pedrina, Recordon, Rennwald, Rossini, Stump, Thanei, Vanek, Widmer (23)

18.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3220 n Po. Rossini. Conférence nationale sur la pauvreté (18.03.2005)

Afin de poursuivre et de renforcer la lutte contre la pauvreté, il est demandé au Conseil fédéral d'entreprendre une démarche systématique d'analyse, d'échange, d'évaluation et d'action, par la mise sur pied d'une conférence nationale sur la pauvreté, une fois par législature. Celle-ci, en associant tous les acteurs institutionnels, scientifiques et sociaux (y compris les personnes en situation de pauvreté), devrait permettre à la Suisse de définir des objectifs politiques, de débattre des moyens et d'apprécier les effets des mesures prises.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Bader Elvira, Banga, Bäumle, Berberat, Bezzola, Bignasca Attilio, Bruderer, Bühlmann, Cathomas, Cavalli, Chevrier, Christen, Cucho, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Eggly, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Gadiant, Galladé, Garbani, Genner, Glasson, Goll, Graf Maya, Gross, Gross Jost, Guisan, Günter, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Haller, Hämmerle, Hassler, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Janiak, Jermann, Jutetz, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vaudroz

René, Veillon, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Walker Felix, Walter, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (101)

25.05.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3247 n Po. Fluri. Caisse de pension Ascoop. Participation de la Confédération (02.06.2005)

Dans le contexte du déficit de couverture de la caisse de pension Ascoop, imputable en partie à l'alignement des plans de prévoyance et des primes sur les CFF, alignement décidé à l'époque en vertu des dispositions en matière de surveillance, je charge le Conseil fédéral d'examiner les mesures que la Confédération peut prendre pour soutenir l'assainissement en cours de la caisse, comme elle l'a fait pour les CFF, et garantir ainsi une concurrence loyale.

Cosignataires: Amstutz, Berberat, Bezzola, Gross, Rey, Stöckli, Veillon, Vollmer, Wehrli, Widmer (10)

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

12.03.2009 Retrait.

x 05.3250 n Po. (Müller-Hemmi) Galladé. Ecoles supérieures d'art. Nouvelle base légale (02.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre du projet de réforme "Paysage des hautes écoles 2008", d'examiner s'il ne serait pas opportun de définir, dans la loi-cadre sur les hautes écoles, un nouveau type de haute école pour les écoles supérieures de musique, de théâtre, d'art et de design, en s'inspirant du modèle adopté par nos voisins européens. Il présentera un rapport sur la question.

Cosignataires: Allemann, Brunschwig Graf, Daguet, de Buman, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Frösch, Gadiant, Galladé, Genner, Graf Maya, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haller, Heim, Hofmann, Hubmann, Ineichen, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Noser, Pedrina, Randegger, Riklin Kathy, Rossini, Roth-Bernasconi, Sadis, Savary, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Vermot-Mangold, Widmer, Wyss Ursula (38)

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Galladé.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3254 n Po. Lang. Pour la promotion civile de la paix (02.06.2005)

Compte tenu des derniers développements et de l'évolution potentielle, le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport faisant suite à celui consacré à la promotion civile de la paix, qui était daté du 23 octobre 2002. Il tiendra notamment compte de la possibilité de supprimer l'obligation de servir.

Cosignataires: Bäumle, Bühlmann, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Gysin Remo, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Recordon, Rennwald, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Somma-

ruga Carlo, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Zisyadis (36)

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3259 n Mo. Groupe libéral-radical. Marge de manoeuvre économique pour les EPF** (07.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet, indépendant du programme d'allègement budgétaire 2004, concernant le transfert de propriété des immeubles des EPF au domaine des EPF.

Porte-parole: Noser

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3292 n Po. Donzé. Etude "Bénéfice économique de la famille"** (15.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de commander une étude sur l'utilité économique de la famille et de présenter - au besoin avec le concours de scientifiques - un rapport sur la question.

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Büchler, Joder, Mesmer, Oehrli, Studer Heiner, Wäfler, Walker Felix (9)

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3297 n Mo. Rennwald. Visa de retour** (15.06.2005)

L'ordonnance sur l'établissement de documents de voyage à des étrangers prévoit que, dans le cas d'une personne au bénéfice d'une admission provisoire, le visa de retour n'est accordé qu'en cas de maladie grave ou de décès d'un membre de la famille, pour le règlement d'affaires importantes, strictement personnelles et ne souffrant d'aucun report, ou pour des excursions scolaires transfrontalières. Le Conseil fédéral est chargé d'assouplir cette réglementation de manière à ce que le visa de retour soit aussi accordé pour des excursions culturelles et sportives transfrontalières.

Cosignataires: Berberat, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Hubmann, Kiener Nellen, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rossini, Schenker Silvia, Stöckli (12)

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

05.3299 n Mo. Conseil National. Mesures d'urgence en vue d'un passage à l'imposition individuelle (Groupe radical-libéral) (15.06.2005)

Concernant l'imposition des personnes physiques, il convient d'adopter rapidement des mesures qui tiennent compte de la jurisprudence relative à l'égalité entre couples mariés et non mariés. Celles-ci ne doivent pas empêcher le passage à un système d'imposition individuelle.

Porte-parole: Favre Charles

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

09.05.2006 Conseil national. Adoption.

05.3302 n Mo. Conseil National. Simplification de la législation sur la TVA (Groupe de l'Union démocratique du centre) (15.06.2005)

La législation relative à la TVA sera simplifiée de manière à faire de la Suisse, d'ici à quatre ans au plus tard, le pays le plus attractif d'Europe quant aux frais administratifs et aux coûts de perception de la TVA. Les économies ainsi réalisées serviront intégralement à abaisser le taux de la TVA.

Porte-parole: Kaufmann

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

09.05.2006 Conseil national. Adoption.

x **05.3306 n Mo. Freysinger. Retrait de l'Initiative de Genève** (15.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que la Suisse puisse se retirer sans délai de l'Initiative de Genève.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Fattebert, Hutter Jasmin, Kunz, Maurer, Muri, Oehrli, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schluer, Spuhler, Wandfluh (22)

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3325 n Mo. Sommaruga Carlo. Aide au développement. Participation de la Suisse à la réflexion internationale sur les instruments de financement du développement** (16.06.2005)

Au-delà de l'échéance du Sommet de septembre 2005 OMD+5, le Conseil fédéral est invité à participer activement aux travaux de réflexion et de concrétisation menés au niveau international relatifs aux nouveaux instruments de financement du développement destinés à permettre d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à participer tant aux projets existants qu'aux expériences pilotes développés au niveau européen et mondial.

Cosignataires: Allemann, Barthassat, Berberat, Bruderer, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Frösch, Gadiant, Garbani, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Levrat, Markwalder Bär, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Recordon, Rennwald, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Salvi, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Stöckli, Stump, Teuscher, Vanek, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (43)

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3328 n Mo. Groupe des Verts. Programme d'action pour la réduction des particules fines nocives pour la santé (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un programme d'action comprenant toutes les mesures légales et organisationnelles nécessaires afin que la population soit protégée au plus vite contre les concentrations de particules fines nocives pour la santé.

Ce programme d'action pourrait comprendre les mesures suivantes:

1. L'obligation d'équiper d'un filtre tous les véhicules diesel nouvellement mis en service (voitures de tourisme, camions, locomotives, véhicules agricoles et véhicules, y compris militaires, appartenant à la Confédération), machines de chantier et machines stationnaires actionnées par un moteur diesel (p. ex. installations de couplage chaleur-force).
2. L'installation de filtres diesel, pendant les cinq prochaines années, sur tous les véhicules et machines énumérés au point 1 qui sont actuellement en usage, partout où c'est techniquement réalisable et économiquement acceptable.
3. L'institution d'un droit des riverains à demander, par le biais d'une action en justice, des mesures d'urgence visant à réduire les poussières fines si, à leur domicile, la valeur limite pour ces polluants est souvent dépassée.
4. L'introduction de vitesses limites, d'interdictions de circuler et d'autres mesures si la valeur limite pour les poussières fines est souvent dépassée en une année.
5. Le principe selon lequel quiconque peut prouver qu'il peut, par d'autres moyens, réduire les émissions de poussières fines au moins autant qu'avec un filtre à particules peut être libéré de l'obligation d'équiper son véhicule d'un filtre.

En guise de dispositions transitoires valables jusqu'à ce que le filtre soit obligatoire pour tous les véhicules et machines diesel en service, les mesures suivantes sont imaginables:

1. l'instauration d'une redevance incitative ou d'un système bonus-malus applicable à l'impôt à l'importation sur les véhicules diesel nouvellement mis en service;
2. des incitations financières pour ceux qui équipent leurs véhicules et machines diesel d'un filtre avant l'expiration du délai de cinq ans.

Porte-parole: Teuscher

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3331 n Mo. Groupe socialiste. Droits des actionnaires. Favoriser la pérennité de l'entreprise en séparant les pouvoirs au sommet de l'entreprise (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification du Code des obligations (droit des sociétés anonymes) prévoyant qu'une seule et même personne ne pourra désormais plus occuper, en même temps, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général dans une société publique, une société ayant émis des obligations ou une société ayant une certaine importance économique. Les dérogations ne seront autorisées que pour de justes motifs et pour une période limitée.

Porte-parole: Leutenegger Oberholzer

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3332 n Mo. Groupe socialiste. Plus de droits pour les actionnaires. Limitation du nombre et de la durée des mandats dans les conseils d'administration (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au parlement une modification du droit des obligations (droit des SA) qui limite l'éligibilité des conseillères ou conseillers d'administration, notamment en:

- limitant le nombre de mandats dans des conseils d'administration d'entreprises importantes du point de vue économique (sociétés publiques, grandes entreprises, etc.) que peut occuper une seule personne à un maximum de cinq mandats;
- limitant la durée des mandats comme conseillère ou conseiller d'administration pour les personnes qui n'ont pas de participations importantes (p. ex. de l'ordre de 20 pour cent) dans la société, à six ans par exemple.

Porte-parole: Roth-Bernasconi

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3333 n Mo. Groupe socialiste. Plus de démocratie dans les assemblées générales des sociétés anonymes. Introduction du vote par Internet (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une proposition législative permettant aux actionnaires de voter par voie électronique, en particulier pour les sociétés cotées.

Porte-parole: Nordmann

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3334 n Mo. Groupe socialiste. Droits des actionnaires. Prévoir une procédure accélérée pour les plaintes des actionnaires (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification du droit des sociétés anonymes (CO) prévoyant une procédure accélérée pour les actions intentées par les actionnaires. Dans la foulée, les codes de procédure civile cantonaux devraient être modifiés.

Porte-parole: Hofmann

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3335 n Mo. Groupe socialiste. Droits des actionnaires. Prévoir une nouvelle disposition législative permettant de révoquer le conseil d'administration (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification du droit des sociétés (CO) conférant dorénavant aux actionnaires le droit inconditionnel de révoquer le conseil d'administration - en adaptant, par exemple, le droit de demander la révocation du conseil d'administration.

Porte-parole: Rey

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3338 n Mo. (Gyr-Steiner) Tschümperlin. Droit d'accoucher de manière anonyme dans un hôpital** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales propres à permettre aux femmes enceintes d'accoucher à l'hôpital sans devoir révéler leur identité, mais en bénéficiant de l'aide d'un médecin et d'une sage-femme. Les parturientes qui accoucheront anonymement ne devront supporter aucun frais pour la naissance de l'enfant (sage-femme, médecin, pédiatre, séjour hospitalier). Comme le médecin et la sage-femme sont personnellement en contact avec la future mère lors de l'accouchement, l'ordre juridique peut exploiter ce moyen de consigner sous pli scellé, en accord avec la mère et dans le strict respect de son anonymat à l'égard des tiers, le plus grand nombre d'informations de détail possible, afin que la mère et l'enfant aient au moins la possibilité de se retrouver un jour s'ils le désirent.

Pour que ces accouchements anonymes n'aient lieu que dans les cas d'extrême détresse, il importe de mieux faire connaître le caractère anonyme de l'aide fournie par les centres de consultation en matière de grossesse créés en Suisse en application de la loi, et d'allouer à ces centres une aide financière supplémentaire.

Cosignataires: Aeschbacher, Banga, Cathomas, Daguet, Donzé, Fehr Mario, Gross, Günter, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Studer Heiner, Stump, Waber, Wehrli, Widmer (15)

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.06.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par M. Tschümperlin.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3343 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Révision du droit des sociétés. Faire appel à des experts indépendants** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral veillera à ce que les commissions chargées de la réforme du droit économique soient composées en majorité d'experts indépendants, afin d'éviter les conflits d'intérêts.

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3345 n Mo. Amstutz. Protection civile. Renoncer au contrôle comptable des cantons** (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger l'article 22 alinéa 2 de l'ordonnance sur la protection civile (OPCi; RS 520.11) ou de l'adapter dans le sens présenté dans le développement ci-joint.

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Borer, Brunner, Cathomas, Donzé, Dunant, Fluri, Föhn, Füglistaller, Glur, Haller, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Miesch, Muri, Pfister Gerhard, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schluer, Spuhler, Stahl, Triponez, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Wobmann (29)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

05.3350 n Mo. Loepfe. Concrétisation de réformes structurelles importantes sur le plan des finances. Domaine social (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre dans le cadre de la stratégie d'assainissement qu'il vient d'adopter des réformes structurelles urgentes tendant à limiter, dans la mesure du possible et compte tenu de la conjoncture, l'augmentation des dépenses budgétées au renchérissement escompté. Outre les réformes requises dans les domaines des transports, de la formation et de l'agriculture, des réformes s'imposent également dans le domaine social (cf. motion Lauri/Walker, Concrétisation de réformes structurelles importantes sur le plan des finances) en vue notamment de maîtriser la progression des dépenses due en particulier au vieillissement de la population. Les réformes dans le domaine social devront porter principalement sur:

1. l'AI: en stabilisant le nombre des rentiers, qui est déjà très élevé, et en restreignant le droit à l'AI (p. ex. pour des causes psychiques ou de douleurs dorsales); en renforçant les mesures de réinsertion; en limitant la durée des prestations; en examinant les structures d'encouragement des collectivités publiques; en adaptant les rentes à l'indice des prix et en espaçant les périodes d'adaptation des rentes; enfin, en séparant les comptes de l'AI de ceux de la Confédération et de l'AVS.

2. l'AVS: en fixant pour les deux sexes, le même âge donnant droit à la retraite; en rehaussant graduellement l'âge réglementaire de la retraite, compte tenu de l'augmentation de l'espérance moyenne de vie et d'un assouplissement fondé sur des calculs actuariels des dispositions fixant l'âge de la retraite; en calquant les rentes sur l'indice des prix et en espaçant les périodes d'adaptation des rentes; enfin, en séparant les comptes de l'AVS de ceux de la Confédération.

Dans l'ensemble, ces réformes seront aménagées de sorte qu'elles n'entraînent pas de transfert de charges entre les différentes collectivités publiques (la Confédération, les cantons et les communes) et sur les comptes spéciaux (p. ex. les assurances sociales). Le Conseil fédéral s'assurera que ces réformes se traduisent par des allègements nets et sensibles sur le plan des dépenses. Les allègements escomptés dans chaque domaine devront être quantifiés.

Cosignataires: Bühner, Favre Charles, Glasson, Gysin, Ineichen, Jermann, Lustenberger, Müller Philipp, Pfister Gerhard, Rime, Schneider, Stahl, Steiner, Triponez, Walker Felix, Wasserfallen, Zuppiger (17)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

05.3352 n Mo. Conseil National. Euthanasie. Travaux d'experts (Groupe libéral-radical) (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de relancer les travaux des experts auxquels le DFJP avait en son temps confié le mandat de rendre un rapport concernant l'assistance au décès en Suisse. D'ici décembre 2005, il soumettra le dossier correspondant au Parlement.

L'accent sera mis notamment sur les lacunes que présentent les bases légales suisses réglant les questions relatives à la fin de vie.

Porte-parole: Egerszegi-Obrist

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission des affaires juridiques

07.10.2005 Conseil national. Adoption.

x 05.3355 n Mo. (Huguenin) Zisyadis. Régularisation des travailleurs sans papiers (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de régulariser les sans-papiers travaillant régulièrement en Suisse, ceci comme mesure d'accompagnement urgente avant l'approbation de l'Accord sur l'extension de la libre circulation et comme mesure préventive contre le dumping salarial.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Frösch, John-Calame, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Rennwald, Roth-Bernasconi, Salvi, Simoneschi-Cortesi, Vanek, Zisyadis (13)

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3369 n Mo. Bortoluzzi. Supprimer le Centre d'évaluation des choix technologiques (16.06.2005)

Le Centre d'évaluation des choix technologiques doit être supprimé et les tâches indispensables doivent être confiées à l'administration fédérale et à d'autres institutions existantes telles que les hautes écoles et la Commission fédérale d'éthique.

Cosignataires: Baader Caspar, Borer, Dunant, Fattebert, Föhn, Freysinger, Kaufmann, Laubacher, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Schibli, Schlüer, Schwander, Stahl, Wobmann (16)

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3373 n Mo. Favre Charles. Concrétisation de réformes structurelles de politique financière importantes. Formation (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre de sa stratégie d'assainissement, d'aménager les réformes structurelles prioritaires de politique financière de telle manière que l'ensemble des dépenses supplémentaires puisse autant que possible se limiter au renchérissement. Dans ce contexte, il faudra également tenir compte de la conjoncture. Outre les réformes envisagées dans les groupes de tâches prévoyance sociale, transports et agriculture, des réformes devraient aussi avoir lieu dans le secteur de la formation (cf. motion Lauri/Walker Felix, Concrétisation de réformes structurelles de politique financière importante), pour assurer la compétitivité internationale et nationale ainsi qu'une distribution plus efficace des ressources destinées à la recherche. En vue du nouvel article constitutionnel sur la formation, les réformes du secteur de la formation doivent aller en particulier dans les deux directions suivantes:

1. Domaine des hautes écoles: collaboration matérielle entre les hautes écoles en tant que condition d'obtention des subventions fédérales, optimisation des potentiels de rationalisation et concentration des branches chères sur certains sites, spécialisation renforcée, création de centres de compétences et ajustement

des portefeuilles d'activités, conformément à la direction donnée par la motion Randegger/Bürgi, "Financement des hautes écoles. Rationalisation des filières coûteuses". Système cohérent de taxes d'études, de prêts et de bourses, les taxes d'études ayant une fonction incitative et étant susceptibles d'orienter la demande. Utilisation judicieuse des ressources fédérales sous l'angle de l'efficacité en matière de formation (réduction des ressources destinées aux constructions et aux infrastructures). Dans ce contexte, il importe de donner à toutes les hautes écoles la plus grande autonomie possible, celles-ci étant chargées de prendre les mesures propres à accroître leur efficacité.

2. Recherche: examen général de toutes les subventions aux programmes internationaux, bilatéraux et multilatéraux et actions dans le domaine de la science et de la recherche (p. ex. programme de recherche de l'Union européenne) sous l'angle des ressources et de leur importance pour une place économique et scientifique suisse concurrentielle. Stratégie coordonnée pour les dépenses de recherche au sein des offices de l'administration et optimisation de celles-ci.

Il faut aborder les réformes structurelles dans leur globalité, de manière à éviter des transferts de charges d'un niveau étatique à l'autre (Confédération, cantons et communes) ainsi que vers des comptes spéciaux. Le Conseil fédéral est prié de garantir que les réformes adoptées déboucheront au total sur de sensibles allègements nets du côté des dépenses. Le Conseil fédéral doit quantifier les allègements possibles dans les différents projets de réforme.

Cosignataires: Eggly, Glasson, Gutzwiller, Hutter Markus, Kaufmann, Kleiner, Parmelin, Rime, Schneider, Steiner, Veillon, Walker Felix, Wasserfallen (13)

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3377 n Mo. Lang. Service civil. Exonérer de la contribution les établissements d'affectation réputés d'utilité publique (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur le service civil dans le sens décrit par la décision sur recours prise par la commission de recours du DFE le 20 mai 2005 et dans le sens du commentaire de l'article 46 alinéa 3 de la loi fédérale sur le service civil (LSC) qui figure dans le message du 22 juin 1994 à l'appui de cette loi, c'est-à-dire de telle façon que tous les établissements d'affectation qui se financent principalement par le biais de subventions ou de dons de tiers soient exonérés de la contribution pour la main-d'oeuvre fournie.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Barthassat, Bäumle, Berberat, Bühlmann, Cavalli, Christen, Daguet, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Eggly, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Glasson, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Janiak, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Leuenberger-Genève, Levrat, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Hei-

ner, Stump, Teuscher, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Walker Felix, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (79)

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3382 n Mo. Bäümle. Véhicules diesels. Renforcer les normes antipollution (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet portant sur les points suivants:

1. Dès le 1er janvier 2010, les valeurs limites applicables aux gaz d'échappement des véhicules diesels seront fixées de manière à ce que seuls les véhicules diesels équipés de filtres à particules conformes à l'état de la technique puissent être mis en service. Si l'UE devait avoir édicté d'ici là une prescription comparable, elle sera reprise.

2. Dès le 1er janvier 2011, les anciens véhicules devront obligatoirement avoir été équipés de filtres à particules conformes à l'état de la technique, dans la mesure où c'est techniquement réalisable et où cela peut être raisonnablement exigé du point de vue économique étant donné l'espérance de vie et le kilométrage du véhicule.

3. Une redevance incitative limitée dans le temps de 5 centimes par litre au maximum sur le carburant diesel sera instaurée pour une durée de cinq ans ou, au plus tard, jusqu'à la mise en vigueur d'une prescription européenne sur les filtres à particules.

4. Le produit de cette redevance sera à affectation liée et servira:

a. à équiper, sur une base volontaire, les véhicules diesels (voitures de tourisme, camions, éventuellement d'autres véhicules diesels) de filtres à particules, la contribution pouvant atteindre au maximum 50 pour cent des frais d'équipement;

b. d'incitation lors de l'acquisition de véhicules diesels (notamment de voitures de tourisme) équipés de filtres à particules, la contribution pouvant atteindre au maximum 50 pour cent du supplément à payer par rapport au prix d'un véhicule équivalent dépourvu de filtre à particules.

5. Le Conseil fédéral réglera les modalités dans une ordonnance.

Cosignataires: Allemann, Graf Maya, Hollenstein, Leutenegger Oberholzer, Menétrey-Savary, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Wyss Ursula (9)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3383 n Po. Hochreutener. Séismes. Améliorer la prévention et la couverture des dommages (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, au plus tard un an après l'acceptation du présent postulat, un rapport sur la prévention et la couverture des dommages dus aux tremblements de terre; si nécessaire, il proposera dans ce rapport des mesures propres à améliorer la prévention et la couverture d'assurance.

Ce rapport renseignera en particulier sur les points suivants:

1. prescriptions cantonales en matière d'assurance des bâtiments en cas de tremblements de terre, et notamment vérifica-

tion obligatoire de la conformité aux normes SIA pertinentes dans les procédures d'autorisation de construire;

2. prise en compte des dommages consécutifs aux tremblements de terre par les compagnies privées d'assurance des bâtiments par la modification correspondante de l'ordonnance sur l'assurance des dommages dus à des événements naturels;

3. couverture des dommages consécutifs aux tremblements de terre par les établissements cantonaux d'assurance des bâtiments;

4. améliorations nécessaires, auxquelles la Confédération peut procéder directement ou qu'elle peut confier aux cantons, en vue d'optimiser la prévention et la couverture des dommages dus aux tremblements de terre.

Cosignataires: Amherd, Baader Caspar, Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Dunant, Gysin, Häberli-Koller, Jermann, Leu, Randegger, Rechsteiner-Basel, Triponez, Walker Felix, Wehrli (16)

16.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3384 n Po. Hochreutener. Ouvrir à la circulation la bande d'arrêt d'urgence en cas d'embouteillage (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité d'ouvrir à la circulation la bande d'arrêt d'urgence (voie d'urgence), en cas d'embouteillage sur certains tronçons d'autoroute, ainsi que les mesures de régulation du trafic nécessaires.

Cosignataires: Amherd, Bezzola, Brun, Büchler, Cathomas, Giezendanner, Gysin, Häberli-Koller, Jermann, Laubacher, Leu, Triponez, Walker Felix, Wehrli, Weigelt (15)

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3387 n Po. Amherd. Rentes et indemnités versées au titre des assurances sociales. Hiérarchie des prestations (16.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les questions suivantes:

1. modification de l'ordre de priorité dans l'octroi des rentes et des indemnités en capital (art. 66 al. 2 LPGa); le Conseil fédéral examinera en particulier s'il n'y aurait pas lieu de verser prioritairement les prestations de l'assurance-accidents, c'est-à-dire avant celles de l'assurance-invalidité (AI);

2. conséquences financières de cette modification et conséquences pour l'AI et l'assurance-accidents, en particulier pour la SUVA, ainsi que pour ceux qui paient des primes.

Cosignataires: Bader Elvira, Barthassat, Brun, Chevrier, Darbellay, de Buman, Freysinger, Gadiant, Germanier, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Jermann, Lang, Leu, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Walker Felix, Walter, Zapfl (29)

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3403 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Pour une réorientation de la politique extérieure** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'arrêter une décision puis, par la suite, de faire une déclaration publique dans lesquelles il annoncera que l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne n'est plus l'un des objectifs de la politique étrangère du pays. Fort de cette décision, il retirera la demande d'adhésion de la Suisse à l'UE. La législation suisse ne sera plus axée sur la seule perspective de sa compatibilité avec le droit européen et le droit international, mais servira avant tout à offrir les meilleures conditions possibles à la place économique suisse.

Porte-parole: Mörgeli

26.10.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3408 n Po. Leutenegger Oberholzer. Faire la transparence sur les aides publiques accordées sous la forme d'allègements fiscaux cantonaux** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de remettre un rapport aux Chambres dans lequel il leur exposera les aides que les cantons accordent aux entreprises et aux particuliers sous la forme d'allègements fiscaux. Ce rapport mentionnera en particulier:

- les cantons qui accordent des allègements fiscaux aux entreprises et éventuellement aux particuliers;
- l'étendue de ces allègements;
- la limitation dans le temps de ces traitements de faveur, si limitation il y a;
- les conditions à remplir pour en profiter;
- les conséquences de ces allègements fiscaux sur les recettes de l'impôt fédéral direct.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bäumle, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Graf-Litscher, Gross, Gyr-Steiner, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rossini, Schenker Silvia, Stöckli, Wyss Ursula (25)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3429 n Mo. Kaufmann. Concrétisation de réformes structurelles importantes sur le plan des finances. Agriculture** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre dans le cadre de la stratégie d'assainissement qu'il vient d'adopter des réformes structurelles urgentes tendant à limiter, dans la mesure du possible et compte tenu de la conjoncture, l'augmentation des dépenses budgétées au renchérissement escompté. Outre les réformes requises dans les domaines du social, des transports et de la formation, des réformes s'imposent également dans le domaine de l'agriculture (cf. Motion Lauri/Walker "Concrétisation de réformes structurelles importantes sur le plan des finances") aux fins de désétatiser le système, ce qui passera implicitement par une réduction de la densité normative et des coûts. Les réformes dans le domaine de l'agriculture devront tendre principalement à:

1. introduire davantage de souplesse sur les plans de l'aménagement du territoire, du droit foncier et du bail à ferme et réduire une bureaucratie agraire pléthorique;
2. une modification du système des paiements directs prévoyant un renforcement des conditions d'octroi, modulé, le cas échéant, en fonction de critères géographiques (p. ex. entre la région de plaine et la région de montagne);
3. une adaptation, résultant des chiffres 1 et 2, de l'enveloppe financière 2008-2011, en tenant compte équitablement de la réduction des coûts visée par la Confédération et des changements structurels prévus;
4. une révision du mandat constitutionnel et des instruments qui en découlent au regard de leur portée et de leur efficacité.

Dans l'ensemble, ces réformes seront aménagées de sorte qu'elles n'entraînent pas de transfert de charges entre les différentes collectivités publiques (la Confédération, les cantons et les communes) et sur les comptes spéciaux (p. ex. les assurances sociales). Le Conseil fédéral s'assurera que ces réformes se traduisent par des allègements nets et sensibles sur le plan des dépenses. Les allègements escomptés dans chaque domaine devront être quantifiés.

Cosignataires: Burkhalter, Favre Charles, Hochreutener, Hutter Markus, Ineichen, Jermann, Kleiner, Lustenberger, Noser, Pfister Gerhard, Rime, Walker Felix, Zuppiger (13)

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

07.10.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3435 n Mo. Glur. Supprimer le Bureau de l'intégration** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions nécessaires à la suppression du Bureau de l'intégration.

07.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3438 n Mo. Wyss Ursula. Lutter contre la pollution due aux poussières fines** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de nous présenter un catalogue complet de mesures qui permettront de réduire la concentration de poussières fines dans le secteur des transports, de l'industrie, de l'agriculture et dans les ménages.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Bäumle, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Garbani, Graf Maya, Gross, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Hollenstein, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Vermot-Mangold, Vollmer, Wäfler, Widmer, Zapfl (42)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3439 n Mo. Borer. Accords compensatoires conclus dans le domaine de l'armement. Faire la lumière sur les participations industrielles indirectes (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, pour assurer la transparence, de présenter chaque année aux chambres la liste des participations industrielles indirectes opérées dans le cadre des accords compensatoires conclus dans le domaine de l'armement, liste qui mentionnera:

1. la commande publique à compenser;
2. le nom de l'entreprise qui effectuera la compensation;
3. l'objet des affaires compensatoires;
4. le montant de la commande publique;
5. la date de la conclusion de l'accord.

Cosignataires: Amstutz, Banga, Baumann J. Alexander, Binder, Bortoluzzi, Bugnon, Dunant, Fattebert, Föhn, Giezendanner, Glur, Joder, Kaufmann, Leutenegger Filippo, Oehri, Pfister Theophil, Schibli, Stahl, Walter, Wasserfallen, Weyeneth, Wobmann (22)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3441 n Mo. Kiener Nellen. Tabac. Prévenir la dépendance plutôt que de soutenir la production (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une révision de la loi fédérale sur l'imposition du tabac qui tiendra compte des éléments suivants:

1. Le fonds créé pour la participation au financement du tabac indigène (art. 28 al. 2 let. b de la loi fédérale sur l'imposition du tabac) est supprimé.
2. A titre transitoire ce fonds servira, pendant deux ans, à encourager la reconversion des planteurs de tabac.
3. On créera les bases juridiques nécessaires pour que les taxes versées aujourd'hui au fonds de financement du tabac indigène par les fabricants et les importateurs de tabac soient versées à l'avenir au fonds de prévention du tabagisme.

Cosignataires: Allemann, Bruderer, Cavalli, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Haering, Hofmann, Hubmann, Janiak, Leutenegger Oberholzer, Nordmann, Pedrina, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Teuscher, Vermot-Mangold, Widmer, Wyss Ursula (24)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3442 n Mo. Darbellay. Poursuivre d'office les violences physiques commises en bande (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification du Code pénal suisse punissant d'office les violences physiques commises en bande.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Baumann J. Alexander, Beck, Brun, Büchler, Bugnon, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Dupraz, Eggly, Fattebert, Galladé, Germanier, Glasson, Guisan, Günter, Häberli-Koller, Humbel Näf, Jermann, Kleiner, Kohler, Markwalder Bär, Perrin, Randegger, Riklin Kathy,

Rime, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Veillon, Walker Felix, Walter (34)

31.08.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3444 n Mo. Roth-Bernasconi. Stop à l'acquisition d'armes à sous-munitions (17.06.2005)

Les armes à sous-munitions représentent un danger pour les populations civiles si elles n'explorent pas lors de leur impact au sol. Des négociations sont d'ailleurs en cours pour les intégrer dans le Traité d'Ottawa. Le Conseil fédéral est donc chargé de:

1. donner l'exemple en cessant d'acquérir des projectiles à sous-munitions pour lance-mines de 12 centimètres, de munitions cargo de 15,5 centimètres pour l'artillerie et de toutes autres armes à sous-munitions qu'on peut raisonnablement apparenter à des mines antipersonnel;
2. de se débarrasser de ces armes dans le respect de l'environnement;
3. de jouer un rôle moteur dans leur intégration au Traité d'Ottawa.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Bruderer, Bühlmann, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Gyr-Steiner, Haering, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Vanek, Widmer, Zisyadis (47)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3445 n Mo. Fehr Jacqueline. Apprendre tout au long de la vie. Mise en oeuvre en Suisse (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer, en étroite collaboration avec les cantons, les partenaires sociaux et les milieux scientifiques, un projet montrant de quelle manière on pourrait inciter l'ensemble de la population à se former tout au long de la vie. Il présentera au Parlement les modifications légales pertinentes en tenant compte, d'une part, des travaux préparatoires accomplis par la CSSS-CN au cours de la législature 1999/2003 et, d'autre part, des interventions parlementaires approuvées par le Parlement.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bruderer, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Goll, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (37)

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3447 n Mo. Allemann. Transports publics. Equiper les autobus de filtres à particules (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases nécessaires:

1. afin que tous les véhicules lourds mis en service dans le trafic de ligne soumis à concession soient équipés d'un filtre à particules, et
2. afin que les filtres à particules soient rendus obligatoires pour toute nouvelle concession.

Cosignataires: Bäümle, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Graf-Litscher, Gross, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump (26)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3448 n Mo. Allemann. Véhicules diesels. Inciter les propriétaires à faire installer un filtre à particules (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires à l'élaboration d'un programme d'incitation pour que les véhicules diesels soient équipés de filtres à particules: la Confédération doit participer aux frais d'équipement en versant une contribution unique à caractère incitatif. Il appartient au Conseil fédéral de fixer le montant de cette contribution, le type de filtre et les catégories de véhicules qui bénéficieront de cette mesure incitative.

Cosignataires: Bäümle, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Marty Kälin, Müller Geri, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Stump, Widmer, Wyss Ursula (16)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3449 n Mo. Stump. Véhicules diesels. Rendre obligatoire le filtre à particules (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales permettant de rendre les filtres à particules obligatoires pour les moteurs diesels de toutes les catégories de véhicules ou d'imposer l'application, aux moteurs diesels, d'une technologie toute récente permettant d'éviter les émissions de poussières fines et d'oxydes d'azote.

Cosignataires: Allemann, Bäümle, Bruderer, Bühlmann, Fehr Jacqueline, Gross, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Heim, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Marty Kälin, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Studer Heiner, Widmer, Wyss Ursula (20)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3450 n Po. Stump. Poussières fines. Etat des lieux (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un nouveau rapport sur l'origine des poussières fines les plus diverses, sur la pollution qui affecte la population suisse du fait de ces poussières et sur leurs effets sur la santé.

Le dernier rapport sur la poussière en suspension a été publié par l'OFEFP en 1996. Depuis lors, la situation a évolué à divers égards:

- la dangerosité des micro-poussières fines et particules de suie (plus petit que PM 10) a été reconnue, et elle exige qu'on élabore de nouvelles méthodes de mesure et qu'on prenne des mesures appropriées;
- les voitures diesel sont devenues plus populaires parce qu'elles consomment moins de carburant et qu'elles émettent moins de CO₂.

Il est particulièrement important d'évaluer avec précision les atteintes à la santé et les coûts entraînés par cette pollution.

Cosignataires: Allemann, Bäümle, Bruderer, Bühlmann, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Heim, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Marty Kälin, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Studer Heiner, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (21)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3451 n Po. (Hollenstein) Gilli. Antennes de téléphonie mobile. Impact sur la valeur foncière des immeubles concernés (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de nous exposer dans un rapport comment l'installation d'antennes pour la téléphonie mobile influence le montant des loyers et la valeur des immeubles qui se trouvent à proximité, et notamment si un propriétaire doit s'attendre à ce que la valeur de son fonds diminue - et si oui, de combien - lorsqu'un opérateur installe une telle antenne sur son toit ou dans les parages.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäümle, Genner, Graf Maya, Günter, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Sommaruga Carlo, Vischer, Wyss Ursula (14)

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

11.05.2006 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Bernhardsgrütter.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Gilli.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3460 n Po. Baumann J. Alexander. Politique de sécurité. Rapport intermédiaire (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de nous remettre un rapport intermédiaire sur la politique de sécurité avant de mettre en oeuvre les mesures de transformation de l'armée décidées le 11 mai 2005 (horizon 2008/2012). Ce rapport analysera la menace qui a changé depuis le 11 septembre 2001, fera une évaluation intermédiaire de la stratégie dite de la sécurité par la coopération et, fort de ces résultats, réexaminera les tâches des instruments de la politique de sécurité et les ressources qui doivent permettre d'atteindre les objectifs de la politique de sécurité, compte tenu de la nouvelle donne. Il dira encore en détail si ces objectifs énoncés dans le rapport 2000 ont été atteints et les intérêts de la Suisse défendus. Enfin il mettra en exergue les points forts des champs d'activité de chacun des secteurs de la politique de sécurité pour les années à venir et la nécessité d'agir qui en résulte au plan politique. Il passera en revue, quant

à leur conception, notamment les champs d'activité suivants: la politique étrangère, l'armée et la police (objectifs), les moyens existants et leur utilisation, la conduite de l'armée.

Cosignataires: Baader Caspar, Banga, Borer, Bortoluzzi, Joder, Leutenegger Filippo, Maurer, Schlüer, Schwander, Stamm, Zuppiger (11)

14.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3461 n Po. Triponez. Swissmetro. Donner un signal favorable** (17.06.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de réserver, dans les années 2006-2008, au minimum 1 pour mille du total des dépenses opérées par la Confédération au profit des transports. Ce montant sera affecté au projet de construction de Swissmetro.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Beck, Bruderer, Brun, Büchler, Burkhalter, Christen, Darbellay, de Buman, Dupraz, Engelberger, Favre Charles, Fluri, Füglistaller, Germanier, Glasson, Guisan, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hochreutener, Jeremann, Kleiner, Kohler, Leu, Leuthard, Lustenberger, Markwalder Bär, Messmer, Miesch, Müller Philipp, Müller Walter, Noser, Pfister Gerhard, Randegger, Simoneschi-Cortesi, Stahl, Stöckli, Theiler, Wasserfallen, Wehrli, Wyss Ursula (43)

23.09.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

05.3474 n Po. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Stratégie globale pour la fondation Promotion Santé Suisse (06.09.2005)

Le Conseil fédéral est invité à présenter, s'agissant de la fondation Promotion Santé Suisse, une stratégie globale pertinente.

26.10.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

x **05.3492 n Mo. (Hollenstein) Lang. Remise des armes militaires** (21.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes:

1. Il convient de faire une statistique approfondie sur les liens existant entre la possession d'armes pendant le service et hors service, d'une part, et les actes criminels et les suicides, d'autre part.

2. D'ici à la réalisation de l'étude statistique - qui servira de fondement à la réglementation des armes de service -, on suspendra la remise des armes à feu militaires pendant les congés et après la fin du service.

Cosignataires: Bruderer, Bühlmann, Daguet, Fasel, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Graf Maya, Günter, Gyr-Steiner, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Marti Werner, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schenker Silvia, Stump, Vischer, Zisyadis (26)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

11.05.2006 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Lang.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

16.03.2009 Retrait.

x **05.3495 n Mo. Lang. Matériel de guerre ancien. Interdiction d'exporter** (22.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) par une interdiction d'exportation du matériel de guerre dont l'armée n'a plus usage. Il complètera en outre la LFMG par une disposition contraignante, selon laquelle le matériel de guerre dont l'armée n'a plus usage doit être mis au rebut et éliminé. Les détails de la mise au rebut et de l'élimination respectueuses de l'environnement et conformes aux règles de l'art seront fixés dans une ordonnance. Par ailleurs, le Conseil fédéral fera en sorte qu'à l'avenir, lors de l'acquisition de matériel de guerre, un montant adéquat soit inscrit au budget pour l'élimination future de ce matériel versé dans un fonds ad hoc.

Cosignataires: Allemann, Bäumle, Bühlmann, Daguet, Dormond Béguelin, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Günter, Gysin Remo, Hämmerle, Heim, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Teuscher, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer, Zisyadis (37)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3502 n Mo. Scherer. Adapter la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage** (27.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement la modification suivante de l'article 6 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN).

Art. 6 al. 2

Lorsqu'il s'agit de l'accomplissement d'une tâche de la Confédération, la règle suivant laquelle un objet doit être conservé intact dans les conditions fixées par l'inventaire ne souffre d'exception que si des intérêts publics de la Confédération ou des cantons ou encore une évaluation approfondie des intérêts en jeu le justifient.

09.06.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3511 n Mo. Groupe socialiste. Exportations de matériel de guerre. Mettre fin au soutien de l'Etat** (28.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de ne plus accorder d'aide de l'Etat, et notamment plus de garantie contre les risques à l'exportation aux marchés conclus avec l'étranger qui sont visés à l'article 22 de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) ni aux contrats signés en vertu de l'article 20 de la même loi. En outre, ni les autorités de l'Etat, notamment Armasuisse, les attachés de défense, le SECO, pas plus que les institutions soutenues par l'Etat du type de l'OSEC, n'apporteront plus leur aide pour gagner de tels marchés ou signer de tels contrats.

Porte-parole: Gysin Remo

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3512 n Po. Groupe socialiste. Traité sur le commerce de l'armement (Projet) (28.09.2005)

Le Conseil fédéral est invité à examiner l'opportunité de s'engager en faveur de la création d'un instrument international contraignant sur le contrôle du commerce de l'armement (Arms Trade Treaty, ATT) tel que proposé par de nombreuses ONG internationales et déjà soutenu au sein de l'ONU par plusieurs gouvernements, dont ceux de l'Allemagne, de la Norvège et de l'Espagne.

Porte-parole: Banga

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

16.12.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3513 n Mo. Groupe socialiste. Suspendre les exportations de matériel de guerre vers le Proche-Orient (28.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'interrompre ses exportations en cours de matériel de guerre vers les Emirats Arabes Unis et de refuser toute nouvelle autorisation d'exportation de matériel de guerre en direction de ce pays ainsi que de l'Arabie saoudite, du Bahreïn, du Qatar et de la Jordanie:

- jusqu'à l'obtention de la garantie que les pays destinataires se conforment aux obligations qu'ils se sont engagés à remplir en signant les déclarations de non-réexportation; et

- jusqu'à l'amélioration significative de la situation relativement au maintien de la paix, de la stabilité régionale et de la politique intérieure du pays de destination, notamment du respect des droits de l'homme.

Porte-parole: Banga

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3516 n Mo. Mörgeli. Présence Suisse. Suppression (28.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer l'organisation "Présence Suisse".

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3518 n Po. Widmer. Maintien des liaisons ferroviaires CFF Lucerne-Milan (28.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès des CFF, afin qu'ils reviennent sur la réduction prévue des liaisons ferroviaires Lucerne-Milan.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Amherd, Amstutz, Bader Elvira, Banga, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Berberat, Bezzola, Bignasca Attilio, Borer, Brun, Büchler, Bühlmann, Cavalli, Chevrier, Daguet, Darbellay, Donzé, Dormond Béguelin, Engelberger, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fluri, Föhn, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadiant, Galladé, Garbani, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Häberli-Koller, Haller, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hollenstein, Huber, Huguenin, Humbel Näf, Imfeld, Ineichen, Janiak, Jermann, Joder, John-

Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Kunz, Lang, Leu, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Levrat, Lustenberger, Markwalder Bär, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Muri, Nordmann, Pagan, Pedrina, Pelli, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Sadis, Salvi, Savary, Schwander, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stamm, Stöckli, Studer Heiner, Teuscher, Theiler, Vanek, Vischer, Vollmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (104)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3519 n Mo. Rutschmann. Renonciation à l'encouragement de la construction de logements par la Confédération (28.09.2005)

Dans le cadre de la réforme de l'administration, le Conseil fédéral est chargé de supprimer l'Office fédéral du logement et d'en résilier tous les engagements dans les plus brefs délais. L'exécution des engagements impossibles à résilier immédiatement sera transférée à d'autres offices fédéraux existants, avec pour objectif l'arrêt de tout encouragement direct de la construction de logements. La Confédération devra se contenter de créer le cadre légal permettant aux cantons et aux communes de prendre en charge cet encouragement, en fonction des possibilités et des besoins locaux.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Füglistaller, Hutter Jasmin, Kaufmann, Keller, Kunz, Maurer, Scherer, Schibli, Schluer, Wandfluh, Zuppiger (17)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 05.3521 n Mo. Reymond. Convention alpine. Ne pas ratifier les protocoles d'application (29.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre le processus de ratification des neuf protocoles d'application relatifs à la Convention alpine et à renoncer complètement à ratifier ces protocoles.

Cosignataires: Amstutz, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Fattebert, Föhn, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Haller, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Maurer, Miesch, Muri, Oehrli, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schluer, Schmied Walter, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Wandfluh, Weyeneth (42)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3522 n Mo. Heim. Moyens et appareils médicaux. Potentiel d'économies (29.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions de la LAMal et de ses ordonnances d'exécution de telle sorte que les assureurs-maladie et les fournisseurs de moyens auxiliaires négocient les tarifs applicables aux moyens et aux appareils qui doivent être remboursés par les caisses et qu'ils concluent des conventions tarifaires en la matière. Ces conventions devront

être soumises à l'article 46 alinéa 4 LAMal (approbation des conventions tarifaires) et à l'article 47 LAMal (fixation des tarifs).

Cosignataires: Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Büchler, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Garbani, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hämmerle, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Janiak, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller Walter, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (48)

09.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.03.2007 Conseil national. Adoption.

02.10.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante: le système basé sur une convention tarifaire doit être soumis à la loi sur les cartels. Cette disposition permettrait d'éviter une éventuelle entente sur les prix. Considérant l'urgence, la commission préconise un traitement des plus rapides et propose d'adresser cette demande directement au Département, sans déposer de proposition qui créerait une divergence matérielle par rapport à la version du Conseil national. Constatant que le Département a bien cerné la problématique, et afin de lui donner la possibilité d'examiner différentes variantes et de soumettre au Parlement une solution appropriée, elle propose, par 6 voix contre 5, d'adopter la motion telle qu'elle l'a amendée (mandat d'examen).

03.03.2009 Conseil national. Adhésion.

x **05.3523 n Mo. Humbel Näf. Produits de la liste des moyens et appareils. Concurrence** (29.09.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'inscrire dans la LAMal les bases légales nécessaires pour que les prix des produits figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) soient négociés et fixés dans une convention tarifaire, et pour que les assureurs-maladie ne soient tenus de payer que les produits dont le prix a été fixé dans une convention tarifaire après négociation entre les fournisseurs de prestations et les assureurs-maladie ou leurs fédérations.

Cosignataires: Bader Elvira, Borer, Bortoluzzi, Cavalli, Egerszegi-Obrist, Graf-Litscher, Guisan, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Hochreutener, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Müller Philipp, Müller Geri, Pfister Gerhard, Robbiani, Stahl, Walker Felix, Wehrli, Widmer, Zapfl (28)

18.01.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.03.2007 Conseil national. Adoption.

02.10.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante: le système basé sur une convention tarifaire doit être soumis à la loi sur les cartels. Cette disposition permettrait d'éviter une éventuelle entente sur les prix. Considérant l'urgence, la commission préconise un traitement des plus rapides et propose d'adresser cette demande directement au Département, sans déposer de proposition qui créerait une divergence matérielle par rapport à la version du Conseil national. Constatant que le Département a bien cerné la problématique, et afin de lui donner la possibilité d'examiner différentes variantes et de soumettre au Parlement une solution appro-

priée, elle propose, par 6 voix contre 5, d'adopter la motion telle qu'elle l'a amendée (mandat d'examen).

03.03.2009 Conseil national. Adhésion.

x **05.3531 n Po. Zisyadis. Rapport sur l'AVS/AI facultative et les Suisses de l'étranger** (04.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la situation des Suisses de l'étranger, suite à l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance facultative de 2001, qui a vu notamment le doublement du montant de la cotisation minimale. Ce rapport doit comprendre les conséquences de cette réforme sur les finances fédérales et cantonales. Il doit inclure une évaluation sur les éventuelles discriminations constatées en fonction des pays d'établissement et de leur situation économique et sociale.

Cosignataires: Berberat, Huguenin, Leuenberger-Genève, Levrat, Recordon, Rossini, Sommaruga Carlo, Vanek (8)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3532 n Po. Sommaruga Carlo. Frais pour les envois d'argent des travailleurs migrants vers leur pays d'origine** (04.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de rendre un rapport sur l'importance du flux d'argent envoyé depuis la Suisse par les travailleurs migrants avec ou sans papiers à leurs familles dans les pays en développement (remittances). Le rapport examinera tout particulièrement la question des frais, exorbitants, imposés par les quelques agences spécialisées dans le transfert d'argent qui se partagent le marché. Il proposera notamment des mesures visant à réguler et surtout à réduire ces frais, de manière à faciliter ces remittances.

Cosignataires: Barthassat, Berberat, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Garbani, Goll, Graf-Litscher, Gross, Hämmerle, Heim, Hubmann, Huguenin, Jutzet, Lang, Levrat, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rey, Robbiani, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Widmer, Zisyadis (31)

21.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3533 n Po. Sommaruga Carlo. Rapport sur l'extrémisme. Compléments réguliers sur l'extrémisme de droite** (04.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'actualiser et de publier régulièrement un complément à son rapport sur l'extrémisme du 24 août 2004. Ces compléments seront consacrés aux activités et aux réseaux d'extrémistes de droite. Ils décriront les liens et connexions que ces groupements ont - officiellement et officieusement - avec des partis locaux, nationaux et internationaux. La présence et la participation de membres de ces groupements dans le secteur de la sécurité - publique et privée - feront également l'objet d'un examen. Enfin, les rapports complémentaires indiqueront les mesures mises en oeuvre ainsi que les nouvelles mesures concrètes et réactualisées en vue de prévenir tout prosélytisme et enrayer le phénomène de l'extrémisme de droite en Suisse.

Cosignataires: Allemann, Banga, Barthassat, Berberat, Bruderer, Chevrier, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Galladé, Garbani, Goll, Graf-Litscher, Gross, Gyr-Steiner, Hämmerle, Heim, Hubmann, Huguenin, Jutzet, Lang, Levrat, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Robbiani, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (39)

11.01.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3534 n Mo. Messmer. Protection de l'air. Harmoniser l'exécution** (04.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une réglementation qui assure l'exécution uniforme des prescriptions sur la protection de l'air dans toute la Suisse. Il examinera en outre l'applicabilité des prescriptions en vigueur en se basant sur les expériences faites jusqu'à présent, et adaptera ces prescriptions, le cas échéant.

Cosignataires: Abate, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Beck, Bezzola, Bigger, Bortoluzzi, Brunner, Bühner, Cathomas, Christen, Eggly, Engelberger, Favre Charles, Fluri, Gadiant, Giezendanner, Glasson, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Hegetschweiler, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Joder, Keller, Kleiner, Laubacher, Leu, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Maurer, Miesch, Müller Philipp, Müller Walter, Müri, Noser, Pelli, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Sadis, Schibli, Schneider, Siegrist, Spuhler, Steiner, Theiler, Triponez, Waber, Walker Felix, Walter, Wasserfallen, Wehrli, Weigelt, Zuppiger (64)

09.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3535 n Mo. Groupe socialiste. Pas d'exportation de matériel de guerre vers l'Irak, le Pakistan, l'Inde et la Corée du Sud** (04.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'annuler les décisions préalables favorables à l'exportation de matériel de guerre vers l'Irak, le Pakistan, l'Inde et la Corée du Sud.

Porte-parole: Widmer

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3536 n Po. Groupe socialiste. Déclarations de non-réexportation. Renforcer les contrôles** (04.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier de manière systématique si le matériel de guerre, exporté en vertu de la LFMG depuis l'entrée en vigueur de la loi (1er avril 1998), est bien arrivé dans le pays de destination, s'il s'y trouve toujours et y est utilisé selon les buts prévus. Par ailleurs, on vérifiera si les déclarations de non-réexportation ont bien été signées par les autorités gouvernementales et si les usages prévus y étaient décrits avec suffisamment d'exactitude pour garantir que l'utilisation du matériel de guerre soit conforme au droit international, aux obligations internationales et aux principes de la politique étrangère suisse.

Le Conseil fédéral est de surcroît chargé d'indiquer combien de personnes de l'Office central pour la répression du trafic illicite du matériel de guerre contrôlent le respect des obligations des déclarations de non-réexportation par les gouvernements des pays de destination et quelle est la fréquence de ces contrôles.

Le Conseil fédéral est également chargé de communiquer quelle quantité de pièces détachées et d'éléments d'assemblage de matériel de guerre la Suisse a exporté pendant la même période - pièces qui, selon l'article 18 alinéa 2 LFMG, ne sont pas soumises à la déclaration de non-réexportation - et quelle quantité de ce matériel de guerre est arrivé dans des Etats vers lesquels l'exportation de matériel de guerre n'était pas autorisé; en vertu de ces résultats, il est chargé d'évaluer si une modification de l'article 18 LFMG ne serait pas nécessaire.

Porte-parole: Pedrina

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3537 n Po. Groupe socialiste. Liquidation de matériel de l'armée. Contrôle politique** (04.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui réponde aux questions suivantes:

1. Quel est le matériel mobile que l'armée est prête à liquider? Combien de pièces sont concernées?
2. Quel est le matériel mobile que l'armée va vraisemblablement liquider dans les dix prochaines années?
3. Quels sont les critères que l'on utilise pour déterminer si du matériel va être éliminé ou vendu?
4. Comment s'assure-t-on que la liquidation du matériel de l'armée se fait en conformité avec la politique extérieure de la Suisse, notamment avec la politique de maîtrise des armements et de désarmement?
5. Comment s'assure-t-on qu'aucun matériel n'est vendu aux Etats auxquels une autorisation a été refusée au cours des six derniers mois?
6. Quelles marges les intermédiaires qui sont chargés de la liquidation du matériel de l'armée peuvent-ils escompter? Comment peut-on minimiser le risque de corruption dans le cas des liquidations à grande échelle?
7. Comment faudrait-il modifier la procédure pour renforcer le contrôle politique (renforcement d'une responsabilité politique centrale en matière de liquidation du matériel de l'armée, rapports réguliers du Conseil fédéral aux Commissions de gestion sur les détails des liquidations)?

Porte-parole: Günter

17.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3545 n Mo. Meyer Thérèse. Infostar. Modifications urgentes** (05.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le cahier des charges et les instructions concernant la saisie des données du système informatique "Infostar" de l'état civil sous les points suivants:

1. Le nom de jeune fille de la mère est mentionné dans tous les cas.

2. Les enfants prédécédés sont mentionnés sur le certificat de famille aux côtés de leurs frères et soeurs vivants ou seuls s'ils sont enfants uniques.

3. Pour les veuves et veufs, le nom précis (avec prénom) du conjoint prédécédé doit figurer.

4. Pour les personnes naturalisées, la date de la naturalisation doit figurer (exemple: nom, Suisse dès le).

5. Le Conseil fédéral examine la surcharge administrative et financière qu'induit le nouveau système pour les utilisateurs.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Brun, Chevrier, Darbellay, de Buman, Glasson, Häberli-Koller, Hochreutener, Kohler, Lang, Leuthard, Levrat, Meier-Schatz, Rime, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Studer Heiner, Walker Felix (20)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3560 n Mo. Bugnon. Accords du GATT/OMC et développement durable** (05.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès de l'OMC pour rendre les accords du GATT/OMC compatibles avec la notion du développement durable.

Cosignataires: Beck, Eggly, Fattebert, Favre Charles, Glasson, John-Calame, Menétrey-Savary, Parmelin, Perrin, Vaudroz René, Veillon, Walter (12)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3574 n Mo. (Schlüer) Hutter Jasmin. Lutter contre la préparation de crimes dans les prisons** (06.10.2005)

L'interdiction d'écoute portant sur les conversations téléphoniques des prisonniers doit être levée.

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Giezendanner, Glur, Hassler, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Laubacher, Maurer, Müri, Oehri, Pfister Theophil, Reymond, Schibli, Schwander, Stahl, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann (24)

16.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Hutter Jasmin.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

05.3578 n Mo. Conseil National. Réforme de la TVA socialement supportable (Groupe socialiste) (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la grande réforme de la taxe sur la valeur ajoutée, dont il a été chargé par le Parlement, soit socialement supportable. Les allègements dont profiteront les entreprises et l'administration ne devront pas être financés par les ménages à bas ou à moyen revenu.

Porte-parole: Fässler

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

23.03.2007 Conseil national. Adoption.

x **05.3581 n Mo. (Huguenin) Zisyadis. Caisse-maladie unique. Que l'on vote, et vite!** (06.10.2005)

L'initiative populaire "Pour une caisse-maladie unique et sociale" doit être soumise au peuple le plus rapidement possible, et le Conseil fédéral rédige son message aux Chambres fédérales en conséquence.

Cosignataires: Vanek, Zisyadis (2)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3582 n Mo. Zisyadis. Risques liés à la téléphonie mobile. Loi** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une loi relative à la réduction des risques pour la santé publique des installations et des appareils de téléphonie mobile.

Cette loi doit comporter les éléments suivants:

- Le niveau maximal d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication est fixé à 0,7 volt par mètre.

- Il est interdit d'installer des équipements à moins de 500 mètres d'un bâtiment d'habitation ou d'un établissement sensible. Par dérogation et en zone urbaine, il est interdit de les installer à moins de 200 mètres d'un établissement sensible. Les bâtiments réputés sensibles sont les établissements d'enseignement scolaire, les structures accueillant des enfants n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité, les établissements hospitaliers et les structures d'accueil de personnes âgées.

- Toute nouvelle application technologique ayant pour conséquence l'émission de rayonnements non ionisants, doit faire l'objet d'une étude d'impact sur la santé humaine et sur l'environnement, préalablement à sa mise en oeuvre.

- Les études mentionnées sont effectuées par des équipes scientifiques indépendantes des entreprises intéressées à la mise en oeuvre de ces nouvelles technologies, dans le cadre de contrats financés totalement par ces entreprises.

- Il est interdit de fabriquer, d'importer ou de proposer à la vente des appareils de téléphonie mobile spécifiquement conçus ou adaptés pour de jeunes enfants.

Cosignataires: Berberat, Dormond Béguelin, Garbani, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kohler, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Recordon, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Vanek (19)

09.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3583 n Mo. Hutter Markus. Rapport sur la politique de sécurité** (06.10.2005)

La loi sur l'armée et l'administration militaire sera complétée comme suit:

1. Le Conseil fédéral soumet au Parlement un rapport sur la politique de sécurité.

2. Le rapport sur la politique de sécurité mentionne les objectifs et les principes stratégiques dans les domaines de la sécurité intérieure et extérieure de la Confédération; il esquisse les stratégies et les instruments nécessaires, décrit les tâches et les

prestations à fournir et concrétise les moyens et les ressources à mettre en oeuvre. Il informe sur les concepts employés et l'avancement de la réalisation et décrit la collaboration à instaurer avec les cantons à ce sujet.

3. Le rapport sera régulièrement examiné.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bezzola, Bortoluzzi, Bühler, Burkhalter, Engelberger, Fluri, Germanier, Gutzwiller, Haller, Huber, Ineichen, Keller, Kleiner, Leutenegger Filippo, Loepfe, Messmer, Müller Philipp, Pelli, Schlüer, Schwander, Stahl, Theiler, Weigelt (24)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3586 n Mo. Groupe des Verts. Limiter et supprimer les risques liés aux catastrophes naturelles (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de préciser la législation dans le domaine des risques naturels de manière à éviter ou à limiter avec efficacité les dégâts causés par les catastrophes naturelles. La législation devra reprendre les points suivants:

- Le Conseil fédéral imposera aux cantons des délais impératifs pour la réalisation ou, le cas échéant, l'actualisation de la cartographie des risques.

- Le Conseil fédéral prévoira des sanctions en cas de non-respect des délais prescrits par la loi.

- Les cartes des zones à risque auront force obligatoire pour les autorités dès leur publication par les cantons.

- Le Conseil fédéral pourra prévoir une exception à la loi si un canton n'est pas à même de tenir les délais impartis, dans les cas où cela se justifie.

- Pour toutes les régions les plus exposées aux risques, les cantons devront montrer à la Confédération par quelles mesures et dans quels délais ils vont éliminer ou réduire notablement les dangers potentiels. Les zones à bâtir, les zones industrielles et les zones commerciales non construites situées dans des régions très menacées devront être déclassées dans la mesure du possible.

Porte-parole: Teuscher

01.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3606 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. CNA. Nouvelle composition et réduction de l'effectif du conseil d'administration (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'assurance-accidents de sorte que le conseil d'administration de la CNA soit réduit à sept ou neuf membres. La nomination au conseil d'administration devra être fonction non plus de l'appartenance à une association professionnelle ou à un syndicat, mais des compétences techniques. Par ailleurs, l'ensemble des membres du conseil d'administration doit être remplacé.

Porte-parole: Rime

21.12.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le premier point de la motion (réduction de l'effectif du conseil d'administration) et de rejeter le second (nouvelle composition du conseil d'administration).

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3609 n Po. (Haering) Allemann. Engagement de la police suisse pour des missions de soutien aux opérations de l'ONU et de l'OSCE en faveur de la paix (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport comment la Confédération, en collaboration avec les cantons, peut renforcer l'engagement des forces de police suisses dans des opérations de maintien de la paix mandatées par l'ONU et l'OSCE.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Rey, Roth-Bernasconi, Widmer (4)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Allemann.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3612 n Mo. (Menétrey-Savary) Leuenberger-Genève. Admission provisoire pour tous les survivants de Srebrenica (06.10.2005)

Conformément aux recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) contenues dans son rapport de janvier 2005, il est demandé au Conseil fédéral de renoncer à renvoyer par contrainte les ressortissants de Bosnie-Herzégovine, et particulièrement les survivants de la Drina-Srebrenica qui se trouvent encore en Suisse et de leur accorder une admission provisoire humanitaire. Cette demande concerne aussi les personnes qui n'ont déposé une demande d'asile en Suisse que plusieurs années après la fin de la guerre et qui, de ce fait, n'ont pas pu obtenir le statut de réfugié ni être mises au bénéfice de l'admission provisoire.

Cosignataires: Bühlmann, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Huguenin, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Vermot-Mangold (8)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Leuenberger-Genève

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3615 n Mo. Hochreutener. Prévoyance professionnelle vieillesse. Abaisser l'âge minimum des assurés (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de modification de la LPP grâce auquel un assuré pourra commencer à cotiser plus tôt en prévision de la retraite.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bortoluzzi, Brun, Büchler, Bühler, Dunant, Imfeld, Jermann, Leu, Leuthard, Müller Walter, Pfister Gerhard, Steiner, Wehrli (14)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3626 n Mo. Robbiani. Mettre l'assurance pour perte de gain à la portée de tous (06.10.2005)

Nombreux sont ceux qui ne peuvent plus se payer une assurance individuelle d'indemnités journalières.

Le Conseil fédéral doit prendre les dispositions administratives ou législatives qui s'imposent, afin que la couverture pour perte

de gain en cas de maladie, dont les implications sociales sont évidentes, ne devienne pas un luxe inaccessible.

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3628 n** Po. **Teuscher. Soins aux personnes âgées.**

Perspectives d'ici 2050 (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la manière de garantir le suivi et les soins aux personnes âgées ou très âgées au cours des prochaines décennies. Ce rapport mettra en évidence les points suivants:

- inventaire de l'offre actuelle de soins et de suivi et des différents réseaux de soins aux personnes âgées;
- besoins en lits supplémentaires pour le nombre croissant de personnes âgées vivant seules et de bénéficiaires de rentes très âgées;
- stratégie prévue par le Conseil fédéral pour faire face aux besoins croissants de suivi et de soins pour les personnes âgées ou très âgées;
- réseaux de soins à domicile à mettre en place lorsque la génération du baby-boom arrivera à l'âge où elle y aura recours;
- stratégie prévue par le Conseil fédéral pour remplacer le recul de l'aide informelle dû à l'évolution démographique;
- domaines qu'il faut tout spécialement promouvoir et développer (homes, soins à domicile, famille, réseaux de voisinage, autres réseaux);
- moyens et mesures que la Confédération compte mettre en oeuvre dans les différents domaines;
- coûts attendus et besoins en personnel supplémentaire.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Berberat, Bühlmann, Donzé, Fasel, Frösch, Galladé, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Heim, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Vischer, Wyss Ursula, Zisyadis (25)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3629 n** Mo. **Teuscher. Donner plus d'espace aux cours d'eau** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un programme, en collaboration avec les cantons et les communes, qui redonnera aussi tôt que possible l'espace qui leur est nécessaire aux segments des cours d'eau particulièrement menacés par les crues, tout en assurant le financement du projet. L'objectif de ce programme est de désamorcer sans tarder la menace de crue dans les segments à risque des cours d'eau et de revaloriser par la même occasion le milieu naturel.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Berberat, Bühlmann, Donzé, Fasel, Frösch, Galladé, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Heim, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Vischer, Wyss Ursula, Zisyadis (27)

01.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3630 n** Mo. **Teuscher. Plus de moyens pour lutter contre les crues** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de dégager des moyens supplémentaires sur les dix prochaines années pour améliorer la sécurité de manière ciblée en cas de crue.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Berberat, Bühlmann, Donzé, Fasel, Frösch, Galladé, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Heim, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Vischer, Wyss Ursula, Zisyadis (27)

01.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3633 n** Mo. **Freysinger. Base constitutionnelle pour l'atterrissage d'avions de l'OTAN sur les aérodromes suisses** (06.10.2005)

Actuellement, dans le domaine de la défense aérienne, la pratique qui consiste à permettre à des avions de l'OTAN d'atterrir sur des bases militaires suisses (voir réponse du Conseil fédéral à l'interpellation 05.3307) ne peut s'appuyer sur aucune base constitutionnelle. En effet, le concept de neutralité, tel qu'il est défini dans la constitution suisse, ne prévoit rien de tel. D'autre part, le peuple suisse n'a jamais été ni informé, ni consulté à ce sujet, et le concept de neutralité suisse, reconnu par les autres nations, repose sur le principe de la neutralité armée, ce qui implique la défense autonome du territoire.

Afin de rétablir une situation conforme aux principes de notre Etat de droit, les signataires de cette motion demandent au gouvernement de soumettre au Parlement ainsi qu'au peuple un projet de modification constitutionnelle donnant une base légale à cette pratique.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Fattebert, Fehr Hans, Giezendanner, Glur, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Mörgeli, Pagan, Perrin, Pfister Theophil, Rime, Schwander, Stamm, Wäfler (21)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3636 n** Mo. **Roth-Bernasconi. Aide au retour pour les requérantes et requérants d'asile** (06.10.2005)

Je prie le Conseil fédéral de modifier les bases légales et la pratique en matière d'aide au retour de la manière suivante:

- Il faut mettre en place les conditions nécessaires à un voyage exploratoire dans la région dans laquelle ils ou elles sont censés retourner lorsque cette possibilité améliore les conditions de retour.
- L'aide au retour ne doit pas uniquement consister en une aide matérielle ou financière, mais également en un accompagnement sur place de tous les requérantes et requérants d'asile anciens.

- Une information sur les bureaux d'intégration sur place doit être systématiquement donnée aux requérants d'asile.

Cosignataires: Allemann, Banga, Barthassat, Berberat, Bruderer, Bühlmann, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Frösch, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Hämmerle, Heim, Hollenstein,

Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Salvi, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stump, Teuscher, Vermot-Mangold, Widmer, Wyss Ursula (48)

16.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3641 n Mo. (Recordon) Thorens Goumaz. Information des personnes ayant été exposées à l'amiante (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est invité à mener une large campagne d'explication et d'information destinée aux travailleurs qui, dans le cadre d'entreprises suisses, ont pu être en contact avec de l'amiante. Les mesures suivantes sont à prévoir:

1. envoi d'une lettre personnelle, contenant des informations et des adresses de contact, aux travailleurs figurant sur une liste nominative qui doit être établie au préalable avec l'aide des associations professionnelles et des entreprises et qui recensera dans toute la mesure du possible les noms des personnes ayant été professionnellement en contact potentiel avec l'amiante;

2. dans les branches dans lesquelles le danger d'un contact avec l'amiante est particulièrement élevé (notamment dans les entreprises du second oeuvre), distribution de brochures dans toutes les entreprises concernées et annonces dans les revues spécialisées, dans les médias usuels et sur les lieux de travail;

3. élaboration des bases d'une campagne particulière visant, en collaboration avec les gouvernements et associations professionnelles étrangères, à informer aussi dûment les travailleurs des principaux pays étrangers dans lesquels les entreprises suisses ont recruté des travailleurs de la construction pouvant être retournés au pays (notamment l'Italie, l'Espagne, le Portugal et l'ex-Yougoslavie).

Cosignataires: Barthassat, Frösch, Graf Maya, Hollenstein, John-Calame, Kohler, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Pagan, Rennwald, Teuscher, Vaudroz René, Wyss Ursula (13)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3642 n Mo. Humbel Näf. Maintenir et renforcer la place du sport à l'école (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que les écoles prévoient en suffisance des cours de sport obligatoire de qualité. Il prévoira notamment les mesures suivantes:

- maintien de trois heures au minimum de gymnastique obligatoire dans toutes les écoles du pays;
- harmonisation des objectifs et des contenus des cours de gymnastique obligatoire.

Cosignataires: Amherd, Bezzola, Cathomas, Darbellay, Engelberger, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hassler, Hochreutener, Hubmann, Müller Philipp, Randegger, Riklin Kathy, Robbiani,

Schenk Simon, Scherer, Stahl, Studer Heiner, Stump, Walker Felix, Wehrli (21)

09.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3643 n Mo. Groupe PDC/PEV/PVL. Renforcer la formation continue (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), de sorte qu'une partie des avoirs LPP puisse être retirée pour financer une formation continue, à l'instar de ce que prévoit la LPP (art. 30ass.) pour la propriété d'un logement.

Porte-parole: Wehrli

09.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3645 n Po. Borer. Soumettre les achats d'armement à la loi fédérale sur les marchés publics (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si l'acquisition d'armes, de munitions ou de matériel de guerre et la réalisation d'infrastructures de combat et de commandement pour la défense générale et l'armée doivent être soumises à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP; RS 172.056.1), mais également si l'article 3 alinéa 1 lettre e LMP doit être modifié de telle sorte que l'on ne puisse soustraire au champ d'application de la LMP que les acquisitions qui requièrent le maintien du secret.

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Dunant, Freysinger, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Mathys, Maurer, Miesch, Pagan, Parmelin, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Stahl, Veillon, Wobmann (19)

09.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3647 n Mo. Zisyadis. Meilleurs ouvriers et ouvrières de Suisse. Concours national (06.10.2005)

Afin de revaloriser publiquement le travail manuel, comme d'autres pays européens, le Conseil fédéral est chargé d'instituer, sous son autorité directe, le concours national "Meilleurs ouvriers et ouvrières de Suisse".

Les épreuves de l'examen dénommé concours "Meilleurs ouvriers et ouvrières de Suisse" conduisent à l'attribution d'un diplôme fédéral délivré par le Conseil fédéral.

Ce diplôme atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle dans le domaine artisanal, commercial, des services ou industriel. Il ne donne droit à aucune rétribution financière.

L'examen est organisé tous les trois ans par un comité d'organisation désigné par le Conseil fédéral.

Il poursuit les objectifs suivants:

- améliorer la formation professionnelle des adultes;
- développer le goût et l'attachement de l'ouvrier, de l'artisan et, plus généralement, de toute personne concourant à la production de biens ou de services, à l'excellence du travail;

- permettre à chacun d'affirmer sa personnalité, son esprit d'initiative et de progrès et d'obtenir la juste récompense de ses efforts;

- participer à la formation initiale et à l'information des jeunes;

- encourager l'ensemble des professionnels à prendre en compte des technologies nouvelles tout en sauvegardant les connaissances et les savoir-faire qui relèvent de techniques traditionnelles;

- faire valoir la place du travail manuel de qualité dans la formation générale.

Cosignataires: Darbellay, Favre Charles, Glasson, Huguenin, Kohler, Leuenberger-Genève, Levrat, Parmelin, Recordon, Rime, Simoneschi-Cortesi, Vanek, Wyss Ursula (13)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3648 n Po. Rutschmann. Mise à jour du "Rapolsec 2000"** (06.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de nous présenter une version mise à jour du rapport sur la politique de sécurité 2000 ("Rapolsec 2000") en y présentant les dangers qui menacent la Suisse et les formes qu'ils peuvent prendre, mais aussi la manière dont il faudra y répondre à moyen et à long termes.

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Fehr Hans, Freysinger, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Maurer, Pfister Theophil, Schibli, Schluer, Zuppiger (13)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3664 n Mo. Allemann. Mesures anti-crues. Dégager et réaménager les cours d'eau** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'accélérer, en collaboration avec les cantons et les communes, la mise en oeuvre des mesures prévues pour assurer le développement durable des ruisseaux et des rivières, telles qu'elles figurent dans les "Idées directrices - Cours d'eau suisses" de 2003 et dans les lois fédérales sur l'aménagement des cours d'eau et la protection des eaux. La Confédération encouragera en particulier activement les démarches qui cherchent à redonner aux cours d'eau plus d'espace dans notre environnement, en opérant les modifications de lois nécessaires et en débloquent des moyens financiers.

Cosignataires: Bruderer, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Galladé, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Heim, Hofmann, Hubmann, Marty Kälin, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rey, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer, Wyss Ursula (25)

01.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3670 n Mo. Freysinger. Diagnostic douteux et prescription aux enfants et adolescents de médicaments psychotropes dangereux** (07.10.2005)

Je demande au Conseil fédéral:

1. qu'une information complète sur l'inexistence du THADA en tant que maladie ainsi que sur toutes les causes possibles de ses symptômes soit disponible et diffusée largement;

2. que des brochures soient éditées afin d'informer parents, élèves et enseignants sur le contenu des rapports édités par les agences de contrôle des médicaments, sur les véritables effets des substances prescrites pour le THADA ou pour la dépression chez les enfants;

3. qu'une brochure sur les méthodes alternatives non médicamenteuses soit éditée et promue au sein de la population.

Cosignataires: Aeschbacher, Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Chevrier, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Kohler, Pagan, Perrin, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Stamm, Wäfler (19)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3671 n Mo. Freysinger. Conférence européenne. Offre de bons offices** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre ses bons offices à disposition en accueillant une conférence de suivi des "Assises de la Confédération européenne" (cf. <http://www.solami.com/a21.htm>), convoquées à l'époque à Prague par les présidents Havel et Mitterrand.

Cosignataires: Amstutz, Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Mörgeli, Pagan, Perrin, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Schwaner, Stamm, Zuppiger (17)

26.10.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3673 n Po. (Marty Kälin) Wyss Ursula. Crues et imperméabilisation des sols** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les liens existant entre les ravages causés par les intempéries en août 2005 et l'augmentation du phénomène d'imperméabilisation des sols. Il démontrera également dans quelle mesure des prescriptions sur l'écoulement par infiltration locale des eaux météoriques pourraient aider à limiter les dégâts.

Cosignataires: Allemann, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Frösch, Genner, Gyr-Steiner, Heim, Hollenstein, Hubmann, Lang, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Stump, Widmer, Wyss Ursula (21)

01.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Wyss Ursula.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3676 n Mo. Bigger. Préserver les terres cultivables** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un plan sectoriel reposant sur l'article 13 de la loi sur l'aménagement du territoire qui définira des zones d'intérêt agricole majeur.

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Bader Elvira, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Brunner, Büchler, Bugnon, Chevrier, Darbellay,

Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Germanier, Giezendanner, Glur, Hassler, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Keller, Kunz, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Müller Walter, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Stahl, Veillon, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wehrli, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (49)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

16.12.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3679 n Po. Pfister Theophil. Diplôme de maturité. Relever le niveau** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner par quelles mesures le niveau de la maturité gymnasiale pourrait être relevé, afin que les titulaires d'un certificat de maturité soient à nouveau compétitifs sur le marché non seulement par leur âge, mais aussi par le niveau de leur formation. Il examinera notamment s'il est opportun de renforcer l'importance des sciences naturelles en révisant les articles 9 et 11 de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale.

Cosignataires: Brunner, Dunant, Freysinger, Haller, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Maurer, Oehrli, Randegger, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Stahl, Wandfluh, Weyeneth (19)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

16.12.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3682 n Po. Leutenegger Oberholzer. Assurance des risques liés aux dégâts naturels** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes pour clarifier la couverture des risques causés par les forces de la nature.

1. Il présentera au Parlement un rapport sur la couverture d'assurance en cas de dommages causés par les forces de la nature.

2. Si les défauts de couverture s'avèrent trop importants, il étudiera une nouvelle solution pour les assurances et il présentera au Parlement un projet de modification de loi en conséquence.

3. De plus, il examinera s'il y a lieu de constituer un fonds pour la prévention des risques naturels en collaboration avec les compagnies d'assurance actives dans ce domaine.

Cosignataires: Banga, Dormond Béguelin, Fässler, Graf-Litscher, Heim, Hubmann, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Salvi, Stöckli, Stump, Widmer, Wyss Ursula (15)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3687 n Po. (Rey) Leutenegger Oberholzer. Mesurer le développement durable** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de mesurer la performance économique de notre pays non seulement à l'aide du produit intérieur brut (PIB), mais aussi à l'aune de la durabilité du

développement économique et de publier régulièrement cet indicateur. Il pourrait, à cet effet, s'inspirer du "Simplified Index of Sustainable Economic Welfare" (SISEW) recommandé par l'OCDE.

Cosignataires: Berberat, Dormond Béguelin, Fässler, Heim, Kiener Nellen, Levrat, Maury Pasquier, Nordmann, Rennwald, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Stöckli, Widmer (14)

23.11.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Leutenegger Oberholzer.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3688 n Mo. (Huguenin) Zisyadis. Reconnaissance du génocide en Bosnie** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est invité à reconnaître le génocide en Bosnie (symbolisé par les événements de Srebrenica de juillet 1995) suite à l'agression de la Serbie et des forces bosno-serbes, et à en tirer les conclusions qui s'imposent tant dans sa politique extérieure à l'égard de la Bosnie-Herzégovine que dans sa politique intérieure à l'égard des réfugiés victimes de génocide.

Cosignataires: Bühlmann, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Menétrey-Savary, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Vermot-Mangold (8)

21.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3689 n Mo. Wyss Ursula. Catastrophes naturelles. Revenir sur les mesures d'économies** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de revenir sur les coupes dans les moyens alloués par la Confédération pour la prévention des risques naturels, surtout en ce qui concerne l'entretien des forêts protectrices, les systèmes d'alerte en cas de dangers naturels (dont les avalanches) et les mesures préventives dans le domaine des crues.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bühlmann, Donzé, Dormond Béguelin, Frösch, Galladé, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Heim, Hollenstein, Lang, Leuenberger-Genève, Lustenberger, Maury Pasquier, Recordon, Rey, Roth-Bernasconi, Teuscher, Vermot-Mangold, Widmer (22)

29.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3690 n Mo. Wyss Ursula. Chaudières à bois. Abaisser les valeurs limites d'émission** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer les valeurs limites d'émission pour les grandes installations de combustion alimentées au bois et d'en fixer des nouvelles pour les petites installations.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bäumlé, Berberat, Bühlmann, Galladé, Gyr-Steiner, Heim, Hollenstein, Hubmann, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Pedrina,

Recordon, Rey, Sommaruga Carlo, Stump, Teuscher, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (27)

01.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3691 n Mo. Wyss Ursula. Limiter le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales aux véhicules agricoles ou forestiers équipés d'un filtre à particules** (07.10.2005)

Le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales sera limité exclusivement aux véhicules agricoles ou forestiers équipés d'un filtre à particules. Des moyens de promotion ciblés pourront être prévus pour l'équipement ou l'équipement complémentaire de ces véhicules.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bruderer, Bühlmann, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Schenker Silvia, Stump, Teuscher, Vermot-Mangold, Widmer (40)

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3701 n Po. (Studer Heiner) Donzé. Loi sur le matériel de guerre. Application restrictive** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la manière d'appliquer de manière extrêmement restrictive les critères applicables à la fabrication, au courtage, à l'exportation et au transit de matériel de guerre, critères qui figurent à l'article 22 de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG).

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Donzé (3)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Donzé.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3702 n Mo. Heim. Détection précoce du cancer. Mettre en oeuvre une stratégie nationale** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions préalables à une collaboration avec les prestataires de soins, les cantons et les assureurs en faveur d'une stratégie nationale de dépistage précoce du cancer, avec des exigences élevées et qui réponde aux objectifs suivants:

1. optimiser les conditions juridiques, financières et organisationnelles du dépistage précoce;
2. désigner les examens de dépistage précoce du cancer qui sont adaptés à un dépistage à l'échelle de la population, sur la base de la standardisation de la méthode d'analyse, et les inscrire au catalogue des prestations de la LAMal en tant que mesure préventive;
3. veiller à ce que l'accès au dépistage précoce du cancer soit garanti à toutes les couches sociales et dans toutes les régions géographiques sans aucune distinction, et veiller à l'amélioration

du niveau d'information général sur le bien-fondé du dépistage précoce;

4. garantir la qualité des pratiques par des directives appropriées, et ainsi parvenir à optimiser les moyens employés;

5. étudier les bases juridiques qui permettraient des incitations financières, le cas échéant, les créer, afin de promouvoir le dépistage précoce du cancer.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Beck, Berberat, Bruderer, Brun, Brunschwig Graf, Burkhalter, Cavalli, Chevrier, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Dunant, Egerszegi-Obrist, Eggly, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Jacqueline, Frösch, Glasson, Graf-Litscher, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haller, Hämmerle, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Janiak, Jermann, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Parmelin, Pedrina, Pfister Gerhard, Rechsteiner Paul, Recordon, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vaudroz René, Veillon, Vermot-Mangold, Vollmer, Waber, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula (81)

02.12.2005 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3704 n Mo. Fehr Hans. Contribution à l'effort de cohésion. Permettre le référendum** (07.10.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au référendum, par voie d'arrêté fédéral, l'octroi de la contribution de 1 milliard de francs promise dans le cadre des accords bilatéraux pour soutenir les efforts de cohésion dans les pays de l'Est qui viennent d'adhérer à l'UE. Il pourra proposer cet objet sous une autre forme (p. ex. sous la forme d'une modification de la loi sur l'aide aux pays de l'Est), l'essentiel étant que le droit de référendum puisse être exercé.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Bugnon, Dunant, Engelberger, Fattebert, Föhn, Freysinger, Giezendanner, Glur, Gysin, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Ineichen, Jermann, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Mathys, Maurer, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schluer, Schwander, Stahl, Stamm, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (54)

26.10.2005 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

16.12.2005 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

05.10.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

05.3716 n Po. Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Ordonnance sur les titres attribués par les hautes écoles spécialisées (25.11.2005)

Le Conseil fédéral est prié de rendre compte, dans un délai de six mois, de la manière dont il entend compléter ou modifier l'ordonnance sur les titres afin que les dénominations en usage en Suisse, comme celles d'ingénieur, d'architecte ou d'assistant

social, puissent continuer à être utilisées à l'avenir en plus des appellations internationales. Dans le rapport qu'il présentera à ce sujet, le Conseil fédéral indiquera aussi de quelle façon cette question sera réglée dans la nouvelle loi-cadre sur l'enseignement supérieur.

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

05.3741 n Mo. Conseil National. TVA. Assurer la sécurité du droit et une procédure équitable (Groupe radical-libéral)
(30.11.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, en prévision de la prochaine révision de la loi fédérale sur la TVA, d'améliorer la perception de l'impôt en faveur des contribuables. A cet effet, il prévoira des mesures propres à garantir la sécurité du droit et une procédure équitable pour le contribuable; ces mesures devront en outre se traduire par une réduction des frais de perception de l'impôt. Par ailleurs, il fera en sorte que les formalités à remplir ne soient plus considérées comme une condition matérielle pour la présentation d'une demande de déductions (p. ex. pour les exportations et pour la déduction de l'impôt préalable), mais comme un simple moyen de preuve.

Porte-parole: Müller Philipp

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

12.03.2007 Conseil national. Adoption.

05.3743 n Mo. Conseil National. Rappels d'impôts au titre de la TVA. Halte au formalisme fiscal (Müller Philipp)
(30.11.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que les services de la TVA cessent dès maintenant de lancer des rappels d'impôts pour des motifs purement formalistes lorsqu'ils reconnaissent ou lorsque le contribuable peut prouver que les négligences formelles n'ont causé aucun tort financier à la Confédération.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bäumle, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Büchler, Bugnon, Bühler, Burkhalter, Cathomas, Christen, Donzé, Dunant, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Germanier, Giezendanner, Glasson, Glur, Guisan, Gutzwiller, Gysin, Haller, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kunz, Laubacher, Leu, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Mathys, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Muri, Noser, Oehrl, Pagan, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Reymond, Rime, Ruey, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmied Walter, Schneider, Schwander, Siegrist, Stahl, Stamm, Steiner, Studer Heiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weigelt, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (108)

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

12.03.2007 Conseil national. Adoption.

x 05.3750 n Mo. Ruey. Maîtrise de langues nationales officielles par les hauts fonctionnaires de l'administration fédérale (06.12.2005)

Dans le cadre de sa politique de promotion du plurilinguisme, le Conseil fédéral est prié de prendre les mesures légales ou réglementaires permettant d'assurer que tout cadre supérieur de l'administration fédérale, outre sa langue maternelle, maîtrise une seconde langue nationale officielle et comprenne passivement une troisième langue nationale officielle. Cette exigence doit figurer dans les conditions d'embauche. Si cela n'est pas réalisé lors de l'engagement d'un nouveau collaborateur, un délai d'une année doit être fixé pour atteindre cet objectif.

Cosignataires: Abate, Banga, Barthassat, Baumann J. Alexander, Beck, Berberat, Bezzola, Bignasca Attilio, Borer, Bruderer, Brunner, Brunschwig Graf, Bugnon, Bühler, Burkhalter, Cathomas, Cavalli, Chevrier, Christen, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Dunant, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Eggly, Engelberger, Fasel, Fässler, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans, Fehr Jacqueline, Fluri, Freysinger, Frösch, Gadiant, Galladé, Garbani, Genner, Germanier, Glasson, Goll, Graf Maya, Guisan, Gutzwiller, Gysin Remo, Gysin, Haering, Haller, Hämmerle, Hassler, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hollenstein, Huguenin, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, Janiak, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leuthard, Levrat, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Müller Philipp, Müller-Hemmi, Nordmann, Noser, Pagan, Parmelin, Pedrina, Pelli, Perrin, Randegger, Recordon, Rennwald, Rey, Reymond, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Sadis, Salvi, Savary, Schenk Simon, Scherer, Schmied Walter, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stahl, Studer Heiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Vischer, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (116)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3753 n Mo. Lang. Coopération économique avec le régime de l'apartheid (06.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'ouvrir une enquête indépendante sur le rôle des banques, sur les opérations illégales et sur le rôle économique des entreprises suisses en Afrique du Sud.

Cosignataires: Banga, Bühlmann, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Genner, Goll, Graf Maya, Günter, Gyr-Steiner, Haering, Hämmerle, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Leuenberger-Genève, Marti Werner, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Teuscher, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer, Zapfl, Zisyadis (44)

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3756 n Mo. Wehrli. Prévision plus précise des dépenses de santé (06.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, en application de l'article 65 de la Constitution et de la loi fédérale sur la statistique fédérale, de combler les lacunes existant dans la collecte des données relatives à la santé afin que:

- a. des mesures politiques (notamment législatives) reposant sur des bases de décision fiables puissent être prises;
- b. les conséquences et les effets attendus de ces mesures puissent être évalués précisément et au moment requis.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Borer, Bortoluzzi, Bruderer, Büchler, Bühlmann, Burkhalter, Cathomas, Darbellay, Donzé, Dunant, Fasel, Föhn, Galladé, Germanier, Goll, Graf Maya, Guisan, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Gysin, Häberli-Koller, Hassler, Hegetschweiler, Heim, Hochreutener, Hollenstein, Humbel Näf, Imfeld, Ineichen, Jermann, Jutzet, Kaufmann, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuthard, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Miesch, Müller Walter, Müller Geri, Muri, Parmelin, Pedrina, Pfister Gerhard, Rechsteiner-Basel, Rey, Rime, Robbiani, Rossini, Ruey, Schenker Silvia, Scherer, Simoneschi-Cortesi, Stahl, Studer Heiner, Vischer, Walker Felix, Weigelt, Wobmann, Zapfl (65)

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3759 n Po. Vischer. Rapport sur les activités des services secrets sud-africains en Suisse pendant l'apartheid (07.12.2005)

Récemment publié, le rapport final du PNR 42+ "Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud" a mis au jour différentes questions. L'étude de Monsieur Peter Hug montre que, principalement par l'intermédiaire d'attachés militaires sud-africains, les services de renseignement sud-africains étaient particulièrement actifs en Suisse et espionnaient les organisations et les personnes critiquant l'apartheid.

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur les activités des services de renseignement sud-africains en Suisse, rapport permettant notamment de déterminer si des personnes et des organisations suisses ont collaboré avec les services secrets sud-africains pendant l'apartheid et, si oui, dans quelle mesure.

Cosignataires: Bruderer, Bühlmann, Fasel, Frösch, Galladé, Genner, Graf Maya, Gyr-Steiner, Hollenstein, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Teuscher, Wehrli, Wyss Ursula (18)

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3760 n Mo. (Menétrey-Savary) van Singer. Cocaïne. Renforcer les mesures de réduction des risques (07.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer, en collaboration avec les cantons, les mesures de réduction des risques en matière de drogues, notamment pour ce qui concerne la cocaïne. Ces mesures devront concerner notamment:

- la mise en place d'un système d'alerte fédéral indépendant pour les produits illégaux et les mesures sanitaires qui s'imposent, particulièrement pour la cocaïne;

- la participation de la Suisse, en tant que membre à part entière, à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies de Lisbonne;

- la mise en place de projets pilotes cantonaux pour le testing des produits (Drug Checking) dans des manifestations festives ou dans des lieux de rassemblement et de trafic;

- la recherche de produits de substitution.

Cosignataires: Bruderer, Daguet, Egerszegi-Obrist, Fasel, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Garbani, Graf Maya, Gutzwiller, Heim, Hollenstein, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Marty Kälin, Müller Geri, Nordmann, Parmelin, Perrin, Recordon, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vischer, Wyss Ursula, Zisyadis (34)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur van Singer.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3764 n Mo. (Hollenstein) Lang. Relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud. Mise à disposition de documents (08.12.2005)

Dans le rapport final et dans chacune des études du PNR 42+ "Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud" pendant l'apartheid, il est fait référence à des documents et des études de la plus haute importance qui, sans raison apparente, sont dissimulés au public.

Je prie le Conseil fédéral de lever sans plus attendre les restrictions d'accès aux documents suivants:

- a. la lettre du 14 mai 1986 du secrétaire d'Etat du DFAE, Monsieur Edouard Brunner, à Madame Francesca Pometta, observatrice permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies;

- b. la note de discussion interne du DFAE et du DFE du 18 septembre 1986 "Sanctions économiques/Mesures à l'encontre de l'Afrique du Sud. La position suisse";

- c. l'étude menée en 1997 par Monsieur Lukas Zollinger pour le DFAE "Les relations économiques entre la Suisse et l'Afrique du Sud de 1961 à 1994. Le concept de la neutralité intégrale en difficulté";

- d. l'étude de l'été 2003 de Monsieur Marc Perrenoud du Service historique du DFAE sur le plafonnement des exportations de capitaux.

Les lettres suivantes, faisant référence aux mesures de censure, devront elles aussi être rendues publiques:

- a. la lettre du 17 janvier 2003 de l'Association suisse des banquiers au CAP/DFAE et aux Archives fédérales;

- b. la lettre du 24 février 2003 du SECO aux responsables de projet du PNR 42+;

- c. la lettre du 20 mai 2003 du conseiller fédéral Kaspar Villiger au Professeur Georg Kreis;

- d. la note de dossier des Archives fédérales du 31 janvier 2005, contenant un registre détaillé, par projet et par département, des demandes de consultation approuvées et refusées.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Banga, Bäumlé, Bruderer, Bühlmann, Cavalli, Christen, Daguet, Dormond Béguelin, Dupraz, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hae-

ring, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Waber, Wäfler, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (73)

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

11.05.2006 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Menétrey-Savary.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Lang.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3770 n Mo. Miesch. Rapport annuel sur la mise hors service d'armes et de systèmes d'armement (08.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter, sous la forme d'une annexe au programme annuel d'armement, un rapport détaillé sur les armes et les systèmes d'armement qui devront être mis hors service l'année suivante. Ce rapport devra notamment contenir les indications suivantes pour chaque projet ou système d'armement:

1. date de l'acquisition (programme d'armement, date d'introduction, achèvement de la remise aux troupes);
2. coûts (crédit d'engagement pour l'acquisition, coûts effectifs jusqu'à la remise aux troupes);
3. total des coûts pour toute la durée d'utilisation (équipements supplémentaires, coûts d'exploitation, autres coûts éventuels);
4. fin de la durée d'utilisation;
5. justification de la liquidation et indications sur le type de liquidation et sur les recettes à en escompter;
6. en cas de vente d'armements à l'étranger: indications sur les entités intéressées compte tenu des risques éventuels liés à la neutralité.

Cosignataires: Abate, Allemann, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Banga, Baumann J. Alexander, Bäumlé, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bruderer, Brun, Brunner, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Bühler, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Christen, Daguet, Darbellay, Donzé, Dormond Béguelin, Dunant, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Engelberger, Fasel, Fässler, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Hans, Fluri, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadiant, Galladé, Garbani, Genner, Giezendanner, Glur, Goll, Graf Maya, Gross, Guisan, Günter, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Gysin, Häberli-Koller, Haering, Haller, Hämmerle, Hassler, Hegetschweiler, Heim, Hess Bernhard, Hochreutener, Hofmann, Hollenstein, Huber, Hubmann, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Janiak, Jermann, Joder, John-Calame, Jutzet, Kaufmann, Keller, Kiener Nellen, Kohler, Kunz, Lang, Laubacher, Leu, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Marti Werner, Marty Kälin, Mathys, Maurer, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Messmer, Mörgeli, Müller Geri, Müller Walter, Müller Philipp, Muri, Nordmann, Noser, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pedrina, Pelli, Perrin, Pfister Theophil, Randegger, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Reymond, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Ros-

sini, Roth-Bernasconi, Rutschmann, Sadis, Salvi, Savary, Schenk Simon, Schenker Silvia, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Siegrist, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Triponez, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Waber, Wäfler, Walker Felix, Walter, Wasserfallen, Wehrli, Weyeneth, Widmer, Wobmann, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis, Zuppiger (169)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3773 n Mo. (Burkhalter) Fluri. Banque de données centralisée répertoriant les personnes en détention (12.12.2005)

Dans le but d'accélérer l'accomplissement des tâches des autorités chargées de la poursuite pénale, de l'exécution des peines et de la protection de l'Etat, le Conseil fédéral est chargé de présenter à l'Assemblée fédérale les adaptations législatives nécessaires afin de créer une banque de données centralisée au niveau suisse relative aux personnes en détention et d'en réglementer les conditions d'accès.

Cosignataires: Beck, Brunschwig Graf, Christen, Eggly, Fluri, Germanier, Gutzwiller, Huber, Markwalder Bär, Müller Philipp, Ruey, Sadis, Wasserfallen (13)

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fluri.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3774 n Po. (Burkhalter) Fluri. Evaluation et promotion des mesures en faveur de l'intégration des étrangers (12.12.2005)

Le Conseil fédéral est prié de prendre les mesures suivantes:

1. établissement d'un rapport relatif à l'intégration des étrangers faisant l'inventaire et l'évaluation des différentes mesures prises en la matière dans l'ensemble du pays, au niveau fédéral, cantonal et communal;
2. étude de l'opportunité d'élaborer une loi-cadre pour la promotion des mesures d'intégration des étrangers.

Cosignataires: Beck, Brunschwig Graf, Christen, Dupraz, Eggly, Favre Charles, Fluri, Germanier, Guisan, Gutzwiller, Huber, Markwalder Bär, Müller Philipp, Pelli, Ruey, Sadis (16)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fluri.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3781 n Po. Groupe de l'Union démocratique du centre. Assurances sociales. Concept de financement jusqu'en 2025 (13.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter avant fin 2006 un rapport complet sur le financement des assurances sociales qui examinera l'ensemble de ces assurances (en particulier l'AVS, l'AI, les APG, l'assurance-maladie, les caisses de pension publiques, l'AC, l'assurance-maternité ainsi que les dépenses d'aide sociale en constante augmentation que supportent les cantons

et les communes). Ce rapport indiquera comment garantir le financement des assurances sociales et de l'aide sociale jusqu'en 2025 sur la base des prévisions actuelles.

Porte-parole: Bortoluzzi

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

05.3782 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Elaboration d'un plan de désendettement (13.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter d'ici à la fin de 2006 un plan global de réduction de la dette fédérale. Ce plan inclura notamment l'aliénation de certaines participations de la Confédération.

Porte-parole: Kaufmann

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission des finances

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

x 05.3794 n Mo. Leutenegger Filippo. Aéroport de Zurich. Introduire rapidement l'approche coudée par le nord (14.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de demander aux organes concernés (OFAC et Skyguide) de mettre en oeuvre en priorité l'approche coudée par le nord.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Bezzola, Binder, Borer, Bortoluzzi, Hegetschweiler, Hutter Markus, Maurer, Schlüer, Vischer, Zuppiger (12)

29.03.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

05.3795 n Mo. Conseil National. TVA. Modification de la pratique de l'administration (Leutenegger Filippo) (14.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que l'Administration fédérale des contributions (AFC) perçoive la TVA en respectant dès à présent les principes suivants:

1. en donnant des instructions claires et concises aux assujettis;
2. en jouant franc jeu dans la procédure de perception de la taxe et dans toute éventuelle procédure ultérieure;
3. en réduisant les risques de reprises d'impôt courus par les assujettis;
4. en appliquant les principes énoncés à l'article 1 de la loi sur la TVA (impôt sur la consommation, neutralité concurrentielle, rentabilité de la perception).

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Amstutz, Baader Caspar, Bäumle, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Bühler, Burkhalter, Cathomas, Christen, Donzé, Dunant, Egerszegi-Obrist, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Germanier, Giezen-danner, Glasson, Glur, Guisan, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener,

Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kohler, Kunz, Lang, Laubacher, Leu, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Mathys, Maurer, Meier-Schatz, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Geri, Müri, Oehrl, Pagan, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Riklin Kathy, Rime, Rutschmann, Sadis, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schneider, Schwander, Siegrist, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Waber, Walker Felix, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weigelt, Weyeneth, Zapfl, Zuppiger (112)

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

12.03.2007 Conseil national. Adoption.

x 05.3797 n Mo. Groupe PDC/PEV/PVL. Intégrer l'objectif de la taxation du consommateur final dans la loi sur la TVA (14.12.2005)

La loi sur la TVA sera modifiée comme suit:

Art 1 al. 1

.... La TVA taxe exclusivement la consommation finale intérieure.

Porte-parole: Imfeld

16.06.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

05.3798 n Mo. Conseil National. TVA. Renseignements fournis par les autorités (Groupe PDC/PEV/PVL) (14.12.2005)

La loi sur la TVA sera modifiée comme suit:

Article 52 alinéa 2

Al. 2

En réponse aux questions qu'elle reçoit par écrit sur les conséquences de telle ou telle situation concrète pour l'assujetti à la TVA, elle fournit, dans un délai raisonnable, des renseignements qui l'engagent juridiquement.

Porte-parole: Loepfe

17.03.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

24.03.2006 Conseil national. Adoption.

05.3799 n Mo. Conseil National. TVA. Raccourcir le délai de prescription de la créance fiscale (Groupe PDC/PEV/PVL) (14.12.2005)

La loi sur la TVA sera modifiée comme suit:

Art. 49 Prescription de la créance fiscale

Al. 1

La créance fiscale se prescrit par trois ans à compter de la fin de l'année civile pendant laquelle elle a pris naissance.

Al. 2

La prescription est interrompue par tout acte tendant au recouvrement et par toute rectification venant de la part des autorités compétentes; l'interruption n'est valable que pour le montant à recouvrer ou pour la créance chiffrée à la suite de la rectification. La prescription est suspendue tant que l'assujetti ne peut

être poursuivi en Suisse ou, en cas de décompte de l'impôt selon les contre-prestations reçues, tant que la contre-prestation n'est pas encaissée.

....

Porte-parole: Imfeld

17.03.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

12.03.2007 Conseil national. Adoption.

05.3800 n Mo. Conseil National. TVA. Introduction du décompte électronique (Groupe PDC/PEV/PVL) (14.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures qui permettront d'opérer le décompte électronique de la TVA.

Porte-parole: Hochreutener

15.02.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

24.03.2006 Conseil national. Adoption.

x **05.3801 n Mo. (Zapfl) Simoneschi-Cortesi. Contribution suisse au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme** (14.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soutenir à long terme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) en versant une cotisation annuelle qui soit fonction de la part de la Suisse dans le revenu brut mondial, à savoir 50 millions de dollars américains pour 2006 et la même somme pour 2007. En 2006, la cotisation suisse passera de 5 à 25 millions de francs, et, les années suivantes, elle sera encore adaptée. Cette cotisation viendra s'ajouter à la coopération au développement.

Cosignataires: Amherd, Banga, Bäumle, Bühlmann, Cathomas, Chevrier, de Buman, Fasel, Fässler, Fehr Mario, Frösch, Gadiant, Genner, Graf-Litscher, Gross, Gysin Remo, Häberli-Koller, Heim, Hubmann, Humbel Näf, Kleiner, Lang, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Riklin Kathy, Robbiani, Savary, Simoneschi-Cortesi, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer (35)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.02.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Simoneschi-Cortesi.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3802 n Mo. Mürli. Prestations de la DDC. Transparence** (14.12.2005)

La législation sera modifiée de manière à soumettre la DDC à l'obligation de fournir chaque année, en annexe au budget et à l'état des comptes, un rapport qui détaille:

1. la part respective des moyens financiers alloués en Suisse et à l'étranger;
2. la part respective des ressources en personnel engagées en Suisse et à l'étranger;
3. l'ensemble des activités de relations publiques et leur coût global (activités médiatiques, présence sur Internet, brochures,

événements RP organisés par la DDC elle-même, cofinancement d'événements RP et d'autres events).

Cosignataires: Amstutz, Borer, Brunner, Fehr Hans, Hutter Jasmin, Kaufmann, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Pagan, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schlüer, Schwander, Wandfluh, Wobmann (18)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3813 é Mo. Conseil des Etats. Instructions des autorités chargées de percevoir la TVA. Feu vert à donner par le chef du DFF (Frick)** (14.12.2005)

La loi sur la TVA sera modifiée comme suit:

Art. 52 Administration fédérale des contributions

Al. 1

L'Administration fédérale des contributions perçoit l'impôt sur les opérations faites sur le territoire suisse. Les instructions à caractère général et valables pour tous doivent avoir été approuvées au préalable par le chef du Département fédéral des finances.

Cosignataire: Schwaller (1)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN Commission de l'économie et des redevances

20.06.2006 Conseil des Etats. Adoption.

18.03.2009 Conseil national. Rejet.

x **05.3819 n Mo. Zisyadis. Interdiction des opérations de la CIA sur le territoire suisse et dans l'espace aérien suisse** (14.12.2005)

Le Conseil fédéral est invité à interdire de toute urgence les opérations de la CIA sur le territoire de notre pays et dans son espace aérien.

Les aéroports suisses et l'espace aérien suisse ont été délibérément utilisés par la CIA dans des opérations recourant à la torture. Selon nos obligations internationales, notre pays interdit la torture et toutes formes de traitement cruel, inhumain et dégradant. Dès lors, cette interdiction est une obligation légale.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Garbani, Huguenin, Leuenberger-Genève, Levrat, Menétrey-Savary, Recordon, Renwald, Savary, Vanek (10)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3824 n Mo. Pfister Theophil. Véhicules militaires. Système d'immobilisation** (14.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, avec le prochain programme d'armement, un système qui permette d'immobiliser à moindres frais les véhicules militaires à roues ou à chenilles dont on n'a plus besoin.

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Föhn, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Haller, Hassler, Hutter Jasmin, Keller, Kleiner, Mathys, Maurer,

Miesch, Muri, Oehrli, Pagan, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Siegrist, Stahl, Wandfluh (30)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3826 n Mo. Groupe des Verts. Transfert des marchandises de la route au rail** (14.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de définir les objectifs de mise en oeuvre du transfert progressif - de la route au rail - du trafic des marchandises à l'échelle nationale jusqu'en 2012, et de les présenter au Parlement. Ces objectifs de mise en oeuvre doivent être quantifiés en termes de durée et de qualité de l'offre, l'expression "sur l'ensemble du territoire" devant par ailleurs être définie clairement. Il s'agit également d'indiquer les mesures qu'il faudra prendre pour atteindre ces objectifs et, éventuellement, les conséquences financières qu'elles entraîneront.

Porte-parole: Teuscher

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3831 n Mo. Hassler. Accord de libre-échange entre la Suisse et les USA. Exclusion des secteurs agricole et alimentaire** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'exclure les secteurs agricole et alimentaire d'un éventuel accord de libre-échange entre la Suisse et les USA.

Cosignataires: Aeschbacher, Amstutz, Bader Elvira, Barthassat, Beck, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Brun, Brunner, Büchler, Bugnon, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Dunant, Fattebert, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Germainier, Giezendanner, Glur, Graf Maya, Haller, Hess Bernhard, Hollenstein, Hutter Jasmin, Imfeld, Joder, Kohler, Kunz, Lang, Lustenberger, Mathys, Maurer, Meyer Thérèse, Miesch, Müller Walter, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Robbiani, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Studer Heiner, Veillon, Waber, Walter, Weyeneth, Wobmann (61)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3832 n Mo. (Randegger) Markwalder Bär. Coexistence entre végétaux génétiquement modifiés et cultures exemptes d'OGM. Intensification de la recherche du secteur public** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'intensifier, par des essais pratiques en plein champ et d'autres mesures appropriées, la recherche du secteur public dans le domaine de la coexistence, en Suisse, de végétaux génétiquement modifiés et de cultures exemptes d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et de tenir compte des résultats ainsi obtenus lors de la mise en oeuvre de l'ordonnance sur la coexistence.

Cosignataires: Abate, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Beck, Bezzola, Binder, Brunschwig Graf, Bühner, Christen, Dunant, Eggly, Favre Charles, Gadiant, Glasson, Gutzwiller, Gysin, Hegetschweiler, Huber, Hutter Markus, Ineichen, Kleiner, Leu, Loepfe, Müller Walter, Noser, Oehrli, Pfister Theophil, Sch-

neider, Triponez, Wäfler, Walter, Wandfluh, Weigelt, Weyeneth (34)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

11.12.2006 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Markwalder Bär.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3833 n Mo. Conseil National. Armée de milice. En finir avec les interventions subsidiaires de longue durée (Bugnon)** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un acte législatif qui prévoira que l'armée n'effectuera plus d'interventions subsidiaires de longue durée, en particulier des surveillances d'ambassades.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Borer, Brunner, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Füglistaller, Glur, Kaufmann, Maurer, Miesch, Mörgeli, Muri, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Scherer, Schlüter, Stamm, Veillon, Wobmann, Zuppiger (27)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de la politique de sécurité

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

01.10.2008 Conseil national. Adoption.

03.03.2009 Conseil des Etats. Rejet.

x **05.3841 n Mo. Zisyadis. Interdiction de l'atrazine** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est invité à interdire de toute urgence l'herbicide non dégradable atrazine dans notre pays.

Cosignataires: Huguenin, Vanek (2)

17.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **05.3842 n Mo. Müller Geri. Pas de traitement de faveur pour les USA** (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes:

1. Les USA seront rappelés à l'ordre pour les atteintes au droit international public dont ils se sont rendus coupables.
2. Le gouvernement des USA devra se justifier devant le Tribunal international de La Haye.
3. La Suisse mettra immédiatement fin à toute collaboration policière ou militaire et interdira tout commerce d'armes avec les USA.
4. La Suisse mènera une enquête sans complaisance sur les atteintes à la souveraineté de la Suisse dont se sont rendus coupables les USA.
5. La Suisse interdira avec effet immédiat tout survol et tout atterrissage d'avions qui ne respecteraient pas les normes internationales. Elle n'acceptera plus de "fret non spécifié".
6. La Suisse effectuera une analyse de la sécurité du pays, sans tenir compte des USA, et prendra les mesures préventives appropriées. Ces dernières seront notamment harmonisées avec les pays voisins.

7. La Suisse s'engagera en faveur d'une réforme de l'ONU, en vue de créer un organe de régulation qui traite autant que possible tous les pays sur un pied d'égalité.

Cosignataires: Frösch, Garbani, Graf Maya, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Vanek, Vischer, Zisyadis (17)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3851 n Po. Joder. Affectation à la navigation aérienne d'une part de l'impôt sur les huiles minérales (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il serait opportun d'utiliser la part de l'impôt sur les huiles minérales provenant de la navigation aérienne pour financer les infrastructures ainsi que des mesures visant à garantir la navigation aérienne, la sûreté et la sécurité ("security and safety") et la protection de l'environnement. Les aéroports régionaux et l'aviation générale devront être pris en compte de manière adéquate.

Cosignataires: Amstutz, Banga, Borer, Weigelt, Wobmann (5)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3852 n Po. (Oehrl) von Siebenthal. Plan pour une agriculture et un développement rural durables (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé, en se fondant sur les articles 103 et 104 de la Constitution, d'établir un plan visant à assurer une agriculture et un développement rural durables notamment dans les régions de montagne. Ce plan répondra aux postulats suivants:

- la mise en oeuvre de mesures permettant à l'agriculture de remplir ses multiples fonctions si les négociations conduites au sein de l'OMC ou un autre accord de libre-échange devaient se traduire par des baisses de revenus dépassant les prévisions émises dans la "PA 2011";

- un soutien plus efficace en faveur d'une agriculture durable et du développement rural par une meilleure coordination des instruments de gestion et d'exploitation de l'espace (politiques agraire, forestière, régionale et touristique ainsi que la politique des transports et celle visant à préserver les paysages).

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Barthasat, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Büchler, Bugnon, Cathomas, Darbellay, Donzé, Dunant, Engelberger, Fattebert, Fehr Hans, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Germanier, Glur, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hassler, Heim, Hess Bernhard, Hochreutener, Huber, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Leu, Loepfe, Marti Werner, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Randegger, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schläuer, Schmied Wal-

ter, Schwander, Stahl, Stamm, Veillon, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (78)

17.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur von Siebenthal.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3858 n Mo. John-Calame. Harmonisation des indemnités journalières dans les assurances sociales (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le calcul des indemnités journalières de l'assurance-chômage, pour qu'elles soient calculées en jours civils plutôt qu'en jours ouvrables.

Cosignataires: Bühlmann, Donzé, Fasel, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Jutzet, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Studer Heiner, Teuscher (19)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3859 n Mo. John-Calame. Assurance-chômage. Financement (15.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions suivantes:

1. adapter le nombre de référence de 100 000 chômeurs sur lequel est basé le financement actuel de l'assurance;
2. renoncer clairement à toute nouvelle baisse des prestations des chômeurs;
3. cas échéant, chiffrer le report de charge sur les cantons, les communes, voire l'AI, qu'une telle mesure engendrerait obligatoirement;
4. évaluer le report de charges sur les cantons, les communes, et l'AI induit par la baisse du nombre d'indemnités journalières qui ont passé en 2003 de 520 à 400.

Cosignataires: Bühlmann, Daguet, Donzé, Fasel, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Jutzet, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Recordon, Renwald, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Studer Heiner, Teuscher (23)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3865 n Mo. Müller Geri. Mise en oeuvre des recommandations du commissaire aux droits de l'homme (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement des propositions concernant la manière dont il entend réaliser les améliorations possibles signalées par le commissaire aux droits de l'homme. Prendre simplement acte de ces recommandations avant de les transmettre aux autorités concernées n'est pas suffisant.

Cosignataires: Genner, Lang, Studer Heiner, Vischer, Wehrli (5)

17.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3867 n Po. Müller Geri. Rôle de la Suisse au Kosovo
(16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport sur les événements du Kosovo. Ce rapport sera centré sur les dessous des affaires en cause. Il permettra de répondre aux questions suivantes:

Quelles sont les causes de la guerre du Kosovo et de l'escalade ultérieure de la violence?

Que s'est-il passé exactement à Racak le 16 janvier 1999? Comment le Conseil fédéral juge-t-il le rôle joué par Monsieur William Walker, membre US de l'OSCE, pendant et après le massacre de Racak? Que pense-t-il des rapports selon lesquels ce massacre aurait été mis en scène pour provoquer une riposte? Que pense-t-il de la thèse qui veut que la guerre du Kosovo ait également été une affaire d'appropriation de ressources naturelles et de géostratégie? Voit-il un lien concret entre l'oléoduc planifié dès 1994 par le consortium AMBO, dominé par les USA, et la guerre du Kosovo, sachant que cet oléoduc, qui doit relier le port bulgare de Burgas, sur la mer Noire, au port méditerranéen albanais de Vlora, passe par les zones albanaises de Macédoine et par le Kosovo? (Un contrat à cet effet a été signé fin décembre 2004 à Sofia, après la fin de la guerre, entre AMBO et les trois Etats concernés; une fois achevé, l'oléoduc en question aura une longueur de 910 kilomètres.)

Quel rôle jouent les plus importantes réserves de charbon d'Europe, qui se trouvent dans le sous-sol du Kosovo?

Comment le Conseil fédéral s'explique-t-il la volte-face relativement rapide de nombreux pro-Serbes devenus anti-Serbes? Que pense-t-il du bombardement de la population civile serbe par les troupes US? Pourquoi d'ailleurs les USA sont-ils intervenus et pourquoi ont-ils collaboré avec des islamistes radicaux qu'ils combattent aujourd'hui?

Pourquoi, pendant l'occupation par des troupes de la KFOR, des centaines de milliers de Roms et de membres d'autres groupes ethniques ont-ils été expulsés sans que ces troupes neutres aient réagi et sans même qu'elles aient fourni un rapport sur ces événements?

Les réactions suscitées par la démarche suisse visant à clarifier le statut du Kosovo ont-elles fait l'objet d'une analyse?

Cosignataires: Studer Heiner, Vischer (2)

29.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3869 n Mo. Glur. Circulation routière. Affectation à l'AVS des recettes provenant des amendes d'ordre
(16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet visant l'affectation de la moitié des recettes provenant des amendes d'ordre au Fonds de compensation de l'AVS.

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Bugnon, Dunant, Fattebert, Föhn, Füglistaller, Giezendanner, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Mathys, Maurer, Miesch, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schlüer, Schwander, Stahl, Veillon, Walter, Wandfluh (36)

17.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3881 n Mo. Lang. Utilisation de drones à des fins civiles (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter une loi qui régira l'utilisation de drones à des fins civiles, et plus précisément les cas et les conditions dans lesquels une utilisation à des fins non militaires sera licite. Cette loi déterminera par ailleurs les moyens de garantir la protection de la sphère privée des citoyens.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Baumann J. Alexander, Markwalder Bär, Sommaruga Carlo, Vischer (6)

24.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3884 n Po. Humbel Näf. Installation d'une "boîte noire" sur les véhicules à moteur (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si l'installation d'une "boîte noire" sur les véhicules à moteur serait efficace ainsi que les questions juridiques relatives à l'installation d'un tel appareil et de présenter un rapport.

Cosignataires: Amherd, Bortoluzzi, Giezendanner, Graf-Litscher, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hassler, Heim, Hochreutener, Imfeld, Ineichen, Joder, Kleiner, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Walter, Müller Philipp, Scherer, Wehrli (19)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3887 n Mo. (Huguenin) Zisyadis. Euro 2008. Projets préventifs d'encadrement de jeunes supporters
(16.12.2005)

A l'occasion de l'Euro 2008, le Conseil fédéral est invité à mettre en oeuvre un concept global de projets préventifs et durables d'encadrement de jeunes supporters, sous la responsabilité de l'Office fédéral des sports et en collaboration avec les cantons, les clubs, et l'Association suisse de football.

Cosignataires: Beck, Chevrier, Darbellay, Dormond Béguelin, Glasson, Gross, Guisan, John-Calame, Levrat, Meyer Thérèse, Nordmann, Salvi, Vanek, Zisyadis (14)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3894 n Po. Darbellay. Monitoring pendant le moratoire sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés
(16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'observer, pendant le moratoire de cinq ans sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés, les opportunités et les risques liés à ce moratoire et de présenter chaque année un rapport à ce sujet aux chambres.

Pendant le moratoire, les observations réalisées feront chaque année l'objet d'un rapport, qui portera sur:

- L'influence du moratoire sur le pôle de recherche suisse: l'importance de la biotechnologie végétale diminue-t-elle ou augmente-t-elle? La recherche dans des domaines de substitution (p. ex. agriculture biologique) diminue-t-elle ou augmente-t-elle?

- Le traitement des demandes de dissémination expérimentale: cette recherche sera-t-elle encouragée ou freinée?
- La recherche sur les risques: inclusion des développements internationaux et des données disponibles en Suisse; inventaire des questions spécifiques à la Suisse et élaboration de programmes de recherche.
- L'observation de l'évolution mondiale de plantes génétiquement modifiées et inventaire des projets adaptés à la Suisse ou présentant une utilité pour le consommateur.
- L'observation des opportunités commerciales qu'offre l'agriculture suisse exempte d'OGM: combien de produits la Suisse exporte-t-elle en plus?
- L'influence du moratoire sur les relations et les accords internationaux, et entraves éventuelles au commerce.

Cosignataires: Abate, Beck, Brunschwig Graf, Cathomas, Eggly, Favre Charles, Germanier, Glasson, Gutzwiller, Häberli-Koller, Kleiner, Kohler, Markwalder Bär, Nordmann, Parmelin, Pfister Gerhard, Randegger, Riklin Kathy, Savary, Schneider, Walter, Wasserfallen, Wehrli, Weyeneth (24)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3896 n Mo. Bortoluzzi. Personnes âgées au volant. Reconstitution de leur permis de conduire (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit les dispositions sur les contrôles médicaux subséquents imposés par la loi sur la circulation routière et la compétence de signaler des faits nouveaux aux autorités:

Art. 14 al. 4 LCR

Tout médecin et tout assureur social ou privé qui reçoit un certificat médical peut signaler à l'autorité de surveillance des médecins ainsi qu'à l'autorité compétente pour délivrer ou retirer les permis de conduire les personnes qui ne sont pas capables de conduire avec sûreté un véhicule automobile en raison de maladies ou d'infirmités physiques ou mentales ou pour cause de toxicomanie.

Art. 27 al. 1 let. c OAC

L'obligation de se soumettre à un contrôle médical subséquent effectué par un médecin-conseil s'applique aux:

....

c. conducteurs souffrant de fortes douleurs qui affectent leur capacité de conduire, notamment parce qu'ils ont été grièvement blessés lors d'un accident ou qu'ils se relèvent d'une grave maladie.

Art. 27 al. 2 let. a OAC

L'autorité cantonale peut:

a. déléguer aux médecins traitants les contrôles médicaux subséquents dans le cas visé à l'alinéa 1 lettre b ..

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Binder, Föhn, Glur, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Mathys, Pfister Gerhard, Rutschmann, Schibli, Schläuer, Stahl, Wehrli, Zuppiger (16)

22.02.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

24.03.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3897 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Assurance-chômage. Eviter une débâcle financière (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la LACI et les autres lois concernées de sorte à prévenir le déficit qui s'annonce dans l'assurance-chômage; il ne prévoira toutefois aucune augmentation des cotisations à l'assurance-chômage et ne réintroduira pas de contributions de solidarité. Il examinera par contre l'opportunité des mesures suivantes:

- prévention des abus liés à la libre circulation des personnes;
- prévention des abus liés aux mesures d'occupation fictives mises en place par les cantons;
- extension de la durée minimale de cotisation ouvrant le droit aux prestations de l'assurance-chômage;
- introduction de prestations de chômage dégressives pour les jeunes, afin de les inciter davantage à rechercher du travail;
- amélioration de l'efficacité des mesures d'intégration au marché du travail;
- renforcement de la coordination entre l'assurance-chômage et l'AI, afin d'éviter les doublons pour les personnes concernées;
- adaptation de la durée de versement des prestations et du montant de ces dernières à ce qui prévaut dans les autres pays de l'OCDE.

Porte-parole: Baader Caspar

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 05.3901 n Mo. (Recordon) Thorens Goumaz. Manifestations sportives internationales. Principe de causalité en matière de frais de sécurité (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est invité à lancer un processus en vue de la négociation d'une convention internationale qui puisse être acceptée le plus largement, afin que les manifestations sportives d'importance internationale ne donnent en principe pas lieu à des frais de sécurité, notamment de déploiement policier, demeurant à la charge des contribuables, de manière à ce que ces frais soient pris en charge dans toute la mesure raisonnable par les organisateurs des manifestations concernées ou par les fédérations sportives internationales.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Brunschwig Graf, Bühlmann, Christen, de Buman, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Guisan, Hollenstein, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pagan, Parmelin, Rennwald, Studer Heiner, Vaudroz René, Vischer, Walter (27)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3905 n Mo. Humbel Näf. LPGA. Réglementation en matière d'expertise médicale (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la réglementation en matière d'expertise de l'invalidité dans le domaine des assurances sociales et de modifier comme suit l'article 44 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales:

Si l'assureur doit recourir aux services d'un expert indépendant pour élucider les faits, l'expertise doit être faite par des experts disposant d'une formation spéciale et d'une autorisation d'exercer cette activité conformément à la loi sur les professions médicales (LPMéd). L'assureur donne connaissance du nom de l'expert aux parties. Celles-ci peuvent récuser l'expert pour des raisons pertinentes.

Cosignataires: Amherd, Bortoluzzi, Giezendanner, Graf-Litscher, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hassler, Heim, Hochreutener, Imfeld, Ineichen, Joder, Kleiner, Leu, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Philipp, Riklin Kathy, Scherer, Wehrli (20)

10.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 05.3910 n Mo. Teuscher. Swissmedic. Transparence et indépendance (16.12.2005)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les bases légales actuelles ou, si nécessaire, d'en créer de nouvelles pour assurer une transparence accrue ainsi que l'indépendance de la surveillance et du contrôle de Swissmedic. Il réglera les points suivants:

- exécution de la surveillance par le Département fédéral de l'intérieur;
- en cas de recours, interdiction au département de déléguer sa fonction de surveillance à Swissmedic ou à des tiers;
- obligation, pour les membres du Conseil de l'institut et des cadres de Swissmedic, de déclarer leurs intérêts (y compris leurs anciennes activités);
- obligation de déclarer d'éventuelles indemnités financières ou participations sous forme de titres que des membres du Conseil de l'institut et des cadres auraient reçues notamment de l'industrie pharmaceutique;
- obligation, pour les membres du Conseil de l'institut et les cadres de Swissmedic, de se récuser en cas de conflits d'intérêts;
- clarification des exigences requises pour exercer des activités d'expert chez Swissmedic (éviter les conflits d'intérêts);
- clarification des exigences requises pour être membre du Conseil de l'institut (indépendance maximale des membres).

Cosignataires: Buhlmann, Dormond Béguelin, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Hollenstein, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Recordon, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Vischer (18)

01.03.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3038 n Mo. Lang. Abrogation de l'article 293 du Code pénal (09.03.2006)

L'article 293 du Code pénal (CP; "Publication de débats officiels secrets") sera abrogé.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Banga, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäuml, Cavalli, Christen, Darbellay, Dupraz, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Frösch, Gadiant, Garbani, Genner, Graf Maya, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hollenstein, Huber, Hubmann, Huguenin, Jutzet, Kleiner, Kohler, Leuenberger-Genève, Leutenegger

Filippo, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Miesch, Müller Geri, Pelli, Robbiani, Schelbert, Siegrist, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Teuscher, Thanei, Vanek, Vischer, Widmer, Zapfl (52)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3044 n Mo. Leutenegger Filippo. Transparence des finances fédérales (14.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en vigueur sans tarder l'article 55 de la nouvelle loi sur les finances de la Confédération, mais au plus tard le 1er janvier 2008. D'ici là, les résultats des grandes institutions de la Confédération, qui tiennent une comptabilité propre, seront présentés dans le cadre consolidé des comptes de la Confédération.

Cosignataires: Hutter Markus, Imfeld, Ineichen, Loepfe, Steiner, Walker Felix, Weyeneth, Zuppiger (8)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3045 n Mo. Groupe libéral-radical. Encourager le recours aux partenariats privé-public (15.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes les mesures et de proposer à l'Assemblée fédérale toutes les adaptations législatives visant à faciliter et à encourager à tous les niveaux le recours aux partenariats privé-public (PPP). Ces mesures et ces adaptations législatives devront permettre d'augmenter l'efficacité dans la réalisation des tâches d'intérêt général et, par conséquent, d'en réduire les coûts et d'en diminuer les délais.

Le Conseil fédéral est invité à étudier en particulier la révision des législations relatives aux finances, aux subventions ainsi qu'aux marchés publics. Il s'engagera également de manière constructive dans des initiatives visant à accroître les compétences et à favoriser les échanges d'expériences dans ce domaine des PPP. Il soutiendra notamment de manière active la création et le développement d'un Conseil suisse des PPP, regroupant des représentants de l'économie privée et du secteur public (Confédération, cantons et communes).

Porte-parole: Burkhalter

16.06.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3054 n Po. Berberat. Tests privés et payants pour la sélection des apprentis (15.03.2006)

Le Conseil fédéral est prié:

1. d'étudier la possibilité de modifier la législation fédérale de manière à ce qu'une entreprise qui sélectionne ses apprentis sur la base d'un test privé doive prendre à sa charge les frais d'inscription à ces tests pour tous les candidats;
2. d'examiner l'opportunité d'interdire à tous les offices de l'administration fédérale et à toutes les entreprises dépendant

de la Confédération le recours à des tests privés et payants lors du processus de sélection de leurs apprentis;

3. de s'exprimer sur le bien-fondé de ces tests, ainsi que sur les possibilités qu'il y a de mieux crédibiliser aux yeux des entreprises les résultats scolaires.

Cosignataires: Banga, Bruderer, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Günter, Gyr-Steiner, Haering, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kohler, Leuenberger-Genève, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Vanek, Vollmer, Widmer, Zisyadis (44)

09.06.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3058 n Mo. Hutter Jasmin. Poursuites. Obtention de renseignements par téléphone** (16.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 8a LP de telle sorte qu'il soit possible, dans le cadre de transactions commerciales, de fournir des renseignements téléphoniques gratuits sur des poursuites lorsque les poursuites en question ne font l'objet d'aucune inscription. Afin que la protection de la personnalité soit garantie, il doit être possible de rappeler. Lorsque des inscriptions existent, le délai de fourniture de renseignements écrits doit être raccourci pour ne durer au maximum que deux jours ouvrables.

Cosignataires: Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Föhn, Giezendanner, Glur, Muri, Oehri, Parmelin, Rutschmann, Schibli, Schwander, Stamm, Veillon, Wandfluh, Wobmann (18)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3059 n Mo. Zisyadis. Institut de prévention et de maîtrise des catastrophes à Obwald** (16.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de créer à Obwald un institut de prévention et de maîtrise des catastrophes, auquel incomberont les tâches suivantes:

1. L'institut réunira les connaissances et les informations nécessaires à la maîtrise des catastrophes et les mettra à disposition sous une forme appropriée. Il soutiendra notamment les cantons en cas de besoin lors de l'établissement et de la mise à jour des cartes des dangers. Enfin, il montrera comment stabiliser des pentes et gérer le bois flottant souillé.

2. Il assurera la coordination des ressources matérielles en cas de catastrophe. Cette coordination tiendra notamment compte du fait que les petites communes sont tributaires, en cas de catastrophe, du soutien des communes voisines, du canton ou de la Confédération. Dans le cadre de son mandat de coordination, l'institut tiendra un registre des engins directement utilisables pour les travaux de déblaiement et de transport ou d'autres travaux similaires. Les indications nécessaires seront fournies, sur une base volontaire, par les particuliers ou les pouvoirs publics.

3. L'institut assurera la coordination des ressources humaines en cas de catastrophe. Par des mesures appropriées, il veillera

à ce que la collaboration entre les particuliers et les autorités soit efficace et qu'elle tienne notamment compte des particularités régionales. Il fera en sorte que les personnes compétentes bénéficient d'une formation de base et d'une formation continue adéquates.

4. Il assurera la coordination de l'information en cas de catastrophe. Cette coordination doit permettre de garantir que la population recevra à temps toutes les informations nécessaires des autorités communales, cantonales et fédérales, si une catastrophe vient à se produire.

Cosignataires: Berberat, Brun, Büchler, Dormond Béguelin, Garbani, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, Imfeld, Jermann, John-Calame, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Sommaruga Carlo, Vanek, Vischer, Widmer (31)

24.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3060 n Mo. Zisyadis. Pas de rabais de primes d'assurance-maladie en cas de renoncement à l'avortement** (16.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de toute urgence de prendre toutes mesures utiles à empêcher des contrats d'assurance-maladie donnant droit à des rabais en cas de renoncement à certaines prestations de base.

Des caisses-maladie concluent des contrats avec des associations, dont les membres s'engagent à renoncer à tout avortement, à des diagnostics prénataux, à la fécondation in vitro ou à des cures de désintoxication à la méthadone. Ces renoncements donnent droit à des rabais substantiels. Une fois de plus, ces pratiques douteuses sont conçues pour attirer les milieux les plus modestes, écrasés par les primes d'assurance-maladie.

Ces "déclarations éthiques de renoncement" touchent en premier lieu les assurances complémentaires, mais elles impliquent des renoncements dans le cadre de l'assurance de base.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Huguenin, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Recordon, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Vanek (14)

24.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3065 n Po. Joder. Accélération de la procédure pour la réalisation des ouvrages de protection contre les crues** (20.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et de proposer au Parlement les mesures grâce auxquelles la procédure juridique nécessaire à la réalisation d'ouvrages de protection contre les crues peut être accélérée et optimisée.

Cosignataires: Haller, Hochreutener, Schenk Simon (3)

06.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3069 n Mo. (Imfeld) Hochreutener. Assurance-accidents. Possibilité pour les entreprises assurées de s'opposer à leur classement (21.03.2006)

Il convient d'abroger les règles contenues dans la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA; RS 832.20) qui permettent aux entreprises assurées d'élever une objection à leur classement initial dans les classes et degrés du tarif des primes ou à la modification du classement. Au lieu de cette possibilité d'élever une objection, il faut introduire un droit de résiliation. La règle concernant l'objection doit être réservée aux seuls cas de fixation et de modification des primes de répartition des allocations de renchérissement et des contributions financières à la prévention des accidents. Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement le projet de modification nécessaire de la LAA.

Cosignataires: Hochreutener, Jermann, Leu, Loepfe, Lustenberger, Pfister Gerhard, Walker Felix (7)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Hochreutener.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3075 n Mo. Roth-Bernasconi. L'assurance-maternité pour toutes les femmes actives professionnellement (22.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le formulaire de demande d'allocation de maternité de sorte que la mère n'ait plus à fournir son propre acte de naissance afin de pouvoir bénéficier du congé-maternité.

Cosignataires: Berberat, Cavalli, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Garbani, Goll, Günter, Gyr-Steiner, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rennwald, Rey, Rossini, Savary, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Vermot-Mangold (30)

24.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3079 n Mo. (Savary) Steiert. Soutenir financièrement les fondations cantonales pour l'accueil extrafamilial (22.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de rajouter à l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants, un article supplémentaire permettant de soutenir financièrement les fondations cantonales regroupant canton, communes et milieux économiques en vue de développer l'accueil extrafamilial. Cet article pourrait être rédigé comme suit:

Section 2 Aides financières aux structures collectives de jour
Art. 2 Structures d'accueil collectif de jour

c. Dans la mesure où une loi cantonale vise au développement des places d'accueil extrafamilial au niveau collectif, la Confédération peut verser une aide au canton ou à une structure de coordination désignée par le canton.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Bugnon, Christen, Dormond Béguelin, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Guisan, Haering, Hämmerle, Hofmann, Hugue-

nin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Nordmann, Parmelin, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Sadis, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Teuscher, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Vermot-Mangold, Zisyadis (37)

17.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Steiert.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3081 n Mo. Perrin. Pour une munition adaptée au travail de la police (22.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de doter le Corps des gardes-frontière ainsi que la police judiciaire fédérale de munition à expansion contrôlée dans le cadre des engagements réguliers.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Büchler, Bugnon, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Christen, Darbellay, Dunant, Engelberger, Fasel, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Germanier, Giezendanner, Glasson, Glur, Haller, Hassler, Huber, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kunz, Laubacher, Leu, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Muri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Raymond, Rime, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Spuhler, Stahl, Stamm, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Weyeneth, Wobmann (80)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.06.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3082 n Mo. Zisyadis. Loi fédérale contre les discriminations (22.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de loi fédérale contre les discriminations, loi d'application de l'article 8 alinéa 2 de la Constitution fédérale. Un des chapitres d'une telle loi devra être consacré à l'accès à l'emploi public.

Cosignataires: Cavalli, Garbani, Huguenin, Leuenberger-Genève, Levrat, Nordmann, Recordon, Savary, Sommaruga Carlo, Vanek (10)

17.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3088 n Mo. Zisyadis. Conseil des parlementaires d'origine suisse (22.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un registre des parlementaires nationaux d'origine suisse, élus dans le monde. Il est chargé de réunir un conseil annuel de ces parlementaires.

A l'image de l'Italie et de la Grèce, la réunion officielle des parlementaires d'origine suisse est susceptible de renforcer le rayonnement de la Suisse, d'établir des liens étroits avec des responsables politiques engagés partout dans le monde et de développer les liens culturels et économiques.

Cosignataires: Cavalli, Christen, Eggly, Huguenin, Leuenberger-Genève, Meyer Thérèse, Rennwald, Vanek (8)

17.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3094 n Mo. Müller Geri. Le sel de cuisine fluoré ne doit pas devenir une médication sous contrainte** (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de s'opposer à la demande de la commission "Fluor et iode" de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) d'imposer l'introduction de sel comestible fluoré dans les denrées alimentaires.

Cosignataires: Aeschbacher, Daguet, Dormond Béguelin, Freysinger, Frösch, Garbani, Günter, Gyr-Steiner, Hollenstein, John-Calame, Lang, Marti Werner, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Recordon, Rossini, Schelbert, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vanek, Vischer, Wyss Ursula, Zisyadis (23)

24.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3095 n Mo. Hutter Jasmin. Filtres à particules pour machines de chantier. S'adapter au reste du monde** (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre immédiatement l'installation de filtres à particules sur les machines de chantier utilisées à ciel ouvert tant que l'UE n'aura pas mis en vigueur des actes législatifs comparables. Il traitera les machines de chantier comme tous les autres véhicules diesel et les dispensera du filtre à particules. Etant donné les résultats désastreux obtenus jusqu'à présent, il agira au plus vite.

25.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3097 n Mo. Vischer. Cour de cassation pénale du Tribunal fédéral. Pourvoi en nullité. Elargissement** (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une modification de la loi sur la procédure pénale fédérale qui autorisera le lésé, en plus de la victime, à se pourvoir en nullité à la Cour de cassation pénale du Tribunal fédéral.

Cosignataire: Recordon (1)

17.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3103 n Mo. Freysinger. Energie nucléaire. Offre de bons offices** (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux chambres un rapport et une proposition sur les événements qui se sont déroulés depuis que la Suisse a ratifié le Traité de non-prolifération des armes nucléaires en 1977, en particulier sur la situation vue sous l'angle de la politique de sécurité et du droit constitutionnel, telle qu'elle existe effectivement depuis que ce traité chargé d'assurer la sécurité collective a été reconduit en 1995 pour une durée indéterminée (www.solami.com/NPT.htm).

Parce qu'il constitue une adhésion à une organisation de sécurité collective, le traité en question et ses organes internatio-

naux de sécurité, de surveillance et de contrôle des exportations (Club de Londres) lient la Suisse en vertu du droit international public et des dispositions référendaires correspondantes de la Constitution fédérale (art. 140).

Le Conseil fédéral est également chargé d'explorer, avec les parties concernées, à quelles conditions pourrait être convoquée une conférence qui serait la deuxième version de la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires qui s'était tenue à Genève en 1968. Cette deuxième version aura pour but d'assurer durablement la sécurité et la stabilité, tant globales que régionales, ce que ne permettent apparemment plus les moyens et les méthodes actuels de non-prolifération des armes nucléaires, lesquels doivent par conséquent être complétés, voire remplacés par d'autres, qui sembleraient être plus efficaces parce que mieux adaptés au monde d'aujourd'hui. A cette fin, le Conseil fédéral se laissera guider par-dessus tout par les principes et les droits souverains pertinents, par la neutralité armée et perpétuelle de la Suisse et par sa politique traditionnelle des bons offices.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bigger, Bortoluzzi, Brunner, Darbellay, Fattebert, Fehr Hans, Füglistaller, Giezendanner, Hutter Jasmin, Joder, Keller, Mathys, Muri, Perrin, Rey, Rime, Schwander, Stamm, Veillon, Walter, Widmer, Wobmann (23)

17.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3104 n Mo. Hochreutener. Assurance-accidents. Maintien des règles actuelles** (23.03.2006)

En raison de la position de la Commission de la concurrence, les assureurs LAA privés sont tenus de calculer et d'appliquer des tarifs de primes distincts à partir du 1er janvier 2007. Comme les conditions fixées dans la LAA sont fondées sur la gestion d'un tarif de primes unique par les assureurs privés, il est urgent de modifier ces conditions, au moins en partie, en abrogeant le tarif commun pour fin 2006. Ce faisant, il ne faudra modifier que ce qui est indispensable. Les règles éprouvées, qui ne présentent aucun obstacle à une concurrence réelle dans le domaine de l'assurance, doivent impérativement être maintenues. Cela vaut notamment pour les dispositions sur l'établissement de statistiques uniformes et pour celles sur le maintien de l'obligation indirecte d'affiliation (attribution par la caisse supplétive prévue par la LAA). En même temps, il faudra éviter que des dispositions soient ajoutées à la loi si elles ne sont pas nécessaires pour améliorer la concurrence ou si elles compliquent la gestion de l'assurance LAA par les assureurs. Le Conseil fédéral est donc chargé de présenter au Parlement les modifications législatives nécessaires pour atteindre les principes formulés.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bortoluzzi, Büchler, Gutzwiller, Imfeld, Jermann, Leutenegger Filippo, Loepfe, Pagan, Pfister Gerhard, Stahl, Triponez (12)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3112 n Mo. Heim. Promouvoir le développement de vaccins et de stratégies de vaccination** (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de promouvoir le développement de stratégies de vaccination, la production de vaccins et la recherche sur ces derniers en Suisse;

2. d'examiner la possibilité, pour la Suisse, de participer aux programmes internationaux de vaccination.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Cathomas, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hämmerle, Hassler, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Salvi, Savary, Studer Heiner, Vollmer, Wäfler, Wyss Ursula (35)

09.06.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3113 n Mo. Heim. Pandémie. Protection de la population et mesures de prévention (23.03.2006)

Pour protéger la population et prévenir une pandémie, le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la production de vaccins en Suisse soit garantie au plus vite.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Cathomas, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Hassler, Hofmann, Hubmann, Humbel Näf, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Müller Walter, Müller Philipp, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Studer Heiner, Wäfler, Widmer, Wyss Ursula (37)

09.06.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3116 n Mo. (Dormond Béguelin) Schenker Silvia. Prise en considération des frais de chauffage effectifs pour les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une modification de l'article 3b alinéa 1 lettre b de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LPC), de telle façon qu'en cas de présentation d'un décompte final des frais supplémentaires (décompte de chauffage), les frais effectifs à la charge du locataire puissent être pris en considération.

Cosignataires: Allemann, Banga, Berberat, Bruderer, Cavalli, Daguet, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hollenstein, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga

Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (66)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Schenker Silvia.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3122 n Mo. Conseil National. Suppression de distorsions de la concurrence dues à la TVA dans le domaine des transports (Darbellay) (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'accélérer la révision de la législation sur la TVA, notamment de certaines dispositions, de sorte que les distorsions de concurrence qui pénalisent les entreprises suisses de transport de personnes soient supprimées. A cet effet, l'article 19 alinéa 3 de la loi sur la TVA (LTVA) sera modifié comme suit: "Pour préserver la neutralité concurrentielle, le Conseil fédéral peut exonérer de l'impôt les transports transfrontaliers aériens et ferroviaires ainsi que les transports transfrontaliers par car."

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Bader Elvira, Barthassat, Borer, Brun, Brunner, Büchler, Cathomas, Chevrier, Dupraz, Fattebert, Freysinger, Germanier, Giezendanner, Glur, Häberli-Koller, Jermann, Kohler, Loepfe, Lustenberger, Müri, Parmelin, Pfister Theophil, Rey, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Stahl, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Wobmann, Zisyadis (34)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.06.2006 Conseil national. Adoption.

x 06.3124 n Mo. Joder. Emballages de médicaments adéquats, de petite taille et adaptés à la thérapie (23.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires afin que, pour qu'un médicament figure sur la liste des spécialités, il faille en outre prouver qu'il est également conditionné dans de petits emballages, adéquats et adaptés à la thérapie.

Cosignataires: Borer, Giezendanner, Haller (3)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3125 n Mo. Parmelin. Suppression du monopole des caisses cantonales de compensation AVS dans l'application de la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (23.03.2006)

Quel que soit le sort définitif de la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales, la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA), spécifique à l'agriculture, va rester en vigueur. Actuellement, l'article 13 LFA en donne le monopole d'application aux caisses cantonales compétentes en la matière; cette situation dont l'origine est historique est insatisfaisante au moment où l'agriculture cherche à se regrouper, à chercher des alternatives plus rationnelles à tous les niveaux; ainsi, à titre d'exemple, je citerai la création de la première et seule caisse de compensation AVS propre aux milieux agricoles, Agrivit, en 1987; dans cette même optique, les métiers de la terre réfléchissent très sérieusement à l'opportunité de gérer eux-mêmes les allocations familiales agricoles en regroupant leurs forces; ces réflexions ont pris un tour plus actuel du fait

des débats autour des allocations familiales sur le plan fédéral. Mais pour pouvoir opérer ces changements en incluant les employés agricoles, il conviendrait de modifier l'article 13 LFA afin que les milieux agricoles qui souhaitent se prendre en charge ne soient pas bloqués par cette situation aux origines historiques; d'autre part, il faudrait aussi adapter l'article 120 RAVS afin de permettre par exemple à une caisse de compensation professionnelle de gérer ces allocations familiales dans l'agriculture non seulement au niveau cantonal mais aussi sur un plan intercantonal.

Je demande donc par cette motion au Conseil fédéral de prendre les dispositions législatives et réglementaires conséquentes permettant à toute une profession de se prendre elle-même en charge.

Cosignataires: Barthassat, Beck, Bignasca Attilio, Binder, Bortoluzzi, Chevrier, Darbellay, Dupraz, Fattebert, Haller, Hutter Jasmin, Kohler, Nordmann, Pagan, Perrin, Reymond, Rime, Stahl, Wäfler, Walter (20)

17.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3130 n Po. Leutenegger Oberholzer. Diminuer le coût économique du traitement en douane (24.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'inventorier les coûts des formalités douanières, d'étudier les moyens de réduire substantiellement le coût économique du traitement en douane et de prendre les mesures nécessaires à cette réduction. Il examinera en particulier s'il y a lieu d'introduire une procédure de dédouanement en ligne. Il rendra compte au Parlement de l'évolution des coûts et des mesures prises pour simplifier la procédure de dédouanement.

Cosignataires: Allemann, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Graf-Litscher, Günter, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Levrat, Marty Kälin, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Wyss Ursula, Zisyadis (25)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3147 n Mo. (Jermann) Hochreutener. Encourager la lutte contre les poussières fines dégagées par les poids lourds (24.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. d'attendre le 1er janvier 2011 avant de procéder à l'augmentation de la RPLP prévue pour le 1er janvier 2008;
2. d'instaurer une redevance sur le transit alpin (RTA) qui frapperait le trafic des poids lourds à travers la Suisse, comme le prévoit l'article 40 chiffre 5 de l'accord sur les transports terrestres, pour compenser partiellement le manque à gagner dû au report de l'augmentation de la RPLP; et
3. d'exonérer, jusqu'au 1er janvier 2014, de toute nouvelle augmentation de la RPLP les poids lourds qui, d'ici au 1er janvier 2011, auront été équipés d'un filtre à particules ou qui répondront aux exigences de la norme Euro 4, 5 ou plus.

Cosignataires: Borer, Brun, Brunner, Büchler, Cathomas, Darbellay, Dunant, Giezendanner, Hochreutener, Imfeld, Loepfe, Lustenberger, Wehrli (13)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Hochreutener.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3155 n Mo. Stamm. Prévenir l'agitation politique fomentée par les étrangers (24.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un arrêté fédéral obligeant les étrangers qui ne disposent pas d'autorisation d'établissement en Suisse à obtenir une autorisation fédérale pour s'exprimer publiquement; cette autorisation ne serait accordée que lorsque le maintien de l'ordre public, les sûretés intérieure et extérieure sont garantis.

17.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3156 n Mo. Müller Geri. Liberté de voyage et immunité pour les parlementaires élus en Palestine (24.03.2006)

En se fondant sur l'article 54 alinéa 2 Cst., le Conseil fédéral est chargé d'obtenir du gouvernement israélien la liberté de voyage pour les parlementaires et les membres du gouvernement palestiniens et d'exiger que des infrastructures soient mises à disposition pour pouvoir transiter sans danger de Gaza à Ramallah.

Cosignataires: Daguet, Dormond Béguelin, Frösch, Füglistaller, Garbani, Genner, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Heim, Hollenstein, Huguenin, John-Calame, Lang, Marti Werner, Mathys, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Recordon, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Stump, Teuscher, Vanek, Vischer, Wyss Ursula, Zisyadis (32)

23.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3158 n Mo. Kiener Nellen. Intégrer les actions et les options de collaborateur dans l'enquête sur la structure des salaires (24.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de faire établir, dans le cadre de l'enquête suisse sur la structure des salaires, le pourcentage que représentent les actions et les options de collaborateur en tant que composante salariale par rapport à la masse salariale selon les branches économiques.

Cosignataires: Bruderer, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Genner, Goll, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer (35)

24.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3159 n Mo. Kiener Nellen. Sport, exercice physique et alimentation des enfants âgés de cinq à dix ans (24.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'augmenter, à partir de 2007, d'au moins 10 millions de francs le budget et le plan de financement de l'Office fédéral du sport (OFSP), afin que - en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) - des projets de mise en oeuvre de la promotion de l'activité physique et du sport et d'une alimentation saine pour les enfants âgés de cinq à dix ans puissent être menés à bien.

Cosignataires: Bader Elvira, Bruderer, Darbellay, de Buman, Fasel, Fässler, Frösch, Galladé, Genner, Goll, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Jutzet, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Robbiani, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer (38)

24.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

19.12.2007 Conseil national. Adoption.

11.06.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante: Le Conseil fédéral est chargé d'achever les travaux concernant l'ensemble des mesures "Alimentation et activité physique" d'ici à la fin 2008, en tenant particulièrement compte de la promotion du mouvement et du sport, tout comme de la promotion d'une alimentation saine pour les enfants de cinq à dix ans. Dans le même temps, des données concrètes relatives à la mise en oeuvre et au financement desdites mesures devront être présentées.

x 06.3161 n Mo. Rossini. Financement de la formation postgrade (24.03.2006)

Dans le domaine des formations postgrades mises sur pied par les universités et les HES, mais aussi les autres niveaux de formation professionnelle, il a été décidé de pratiquer le principe de l'autofinancement, tant par principe que pour des raisons d'économies (pour l'OFFT, p. ex.).

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions légales nécessaires pour que la Confédération contribue au financement des formations postgrades:

1. mises sur pied et dispensées par les universités;
2. mises sur pied et dispensées par les HES;
3. mises sur pied et dispensées par les autres secteurs de la formation continue;

pour éviter une limitation d'accès à des cursus essentiels au maintien de la capacité professionnelle des personnes et pour atteindre les objectifs définis dans l'article constitutionnel qui sera soumis au peuple suisse le 22 mai 2006.

Cosignataires: Daguet, Dormond Béguelin, Garbani, Gross, Heim, Jutzet, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Roth-Bernasconi, Salvi, Sommaruga Carlo, Widmer, Wyss Ursula (18)

09.06.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3165 n Mo. Amherd. Passeport suisse (24.03.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification de la loi fédérale sur les documents d'identité des

ressortissants suisses qui permette la fixation du prix (indexé) du passeport suisse à un niveau européen et qui prévoient différentes catégories de prix (retraités, enfants).

Cosignataires: Bader Elvira, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Häberli-Koller, Hollenstein, Humbel Näf, Imfeld, Leuthard, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Robbiani, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Walker Felix, Zapfl (17)

31.05.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3178 n Mo. Conseil National. Harmonisation dans le domaine des subsides à la formation (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN) (27.04.2006)

Le Conseil fédéral est prié de soumettre au Parlement dans les meilleurs délais un système de subsides à la formation qui réalise les principes contenus dans l'article 66 alinéa 1 de la Constitution fédérale. Il s'agit notamment de promouvoir une harmonisation dans le domaine des subsides à la formation dans le secteur de l'enseignement supérieur, d'entente avec les cantons. D'autre part, la participation financière de la Confédération aux subsides à la formation versés par les cantons au secteur tertiaire doit être aménagée de façon à garantir un rapport adéquat entre le droit fédéral pertinent et les prestations de la Confédération.

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

06.10.2006 Conseil national. Adoption.

06.3190 n Mo. Conseil National. Réforme fiscale écologique (Studer Heiner) (08.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter aux Chambres fédérales un projet de réforme fiscale écologique dans les meilleurs délais.

L'objectif de la révision est que la Confédération perçoive une taxe sur les énergies non renouvelables et qu'elle en utilise le produit net pour réduire la fiscalité sur le travail.

Cosignataires: Aeschbacher, Donzé (2)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

21.03.2007 Conseil national. Adoption.

x 06.3193 n Mo. Mörgeli. Trafic routier. Fixer la limite de tolérance à 5 kilomètres à l'heure au lieu de 3 (08.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les Instructions techniques concernant les contrôles de vitesse dans la circulation routière de manière à ce que, jusqu'à 100 kilomètres à l'heure, la marge de sécurité en cas d'excès de vitesse soit uniformément établie à 5 kilomètres à l'heure.

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3195 n Mo. Rennwald. Mesures contre le sabotage des entreprises (08.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer la modification de l'article 26 de la Constitution fédérale par l'ajout de l'alinéa 3 sui-

vant: "Dans un intérêt public prépondérant, l'Etat prend des mesures pour empêcher l'exercice abusif de la propriété, notamment quant au sol, aux habitations et aux moyens de production importants."

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3197 n Mo. Lang. L'arme d'ordonnance à l'arsenal!** (09.05.2006)

La loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire doit être modifiée de telle sorte que les armes d'ordonnance ne puissent être laissées aux militaires, pour être conservées à titre privé, ni durant les périodes de service, ni après la fin de l'obligation de servir.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Dormond Béguelin, Fasel, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Heim, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Kleiner, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Teuscher, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer, Zapfl, Zisyadis (42)

23.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

16.03.2009 Retrait.

x **06.3198 n Mo. Zisyadis. Jardins potagers familiaux** (09.05.2006)

Le Conseil fédéral est invité à modifier de toute urgence la législation fédérale afin de promouvoir les jardins potagers familiaux à proximité des zones urbaines.

Cosignataires: Dupraz, Huguenin, Rennwald, Roth-Bernasconi, Savary, Vanek (6)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3201 n Mo. Zisyadis. Gratuité de gestion des comptes bancaires ou postaux pour les salariés** (10.05.2006)

Le Conseil fédéral est invité à modifier la législation, afin que le principe de gratuité totale de gestion soit établi pour le compte bancaire ou postal courant recevant le revenu des salariés.

Cosignataires: Berberat, Huguenin, Leuenberger-Genève, Savary, Vanek (5)

06.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3205 n Mo. Zisyadis. Interdiction des solariums** (10.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'interdire sur tout le territoire la vente et l'utilisation de solariums.

Cosignataires: Huguenin, Vanek (2)

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3218 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Statistique des assurances sociales. Collecter et publier les données par nationalité** (11.05.2006)

Le Conseil fédéral est prié de donner des instructions aux offices fédéraux chargés de collecter les données statistiques relatives aux assurances sociales (notamment à l'AI, à l'AC, aux APG, aux allocations familiales et à l'aide sociale) afin que les statistiques soient ventilées non seulement selon la classification Suisses/étrangers, mais aussi en fonction du pays d'origine des étrangers, et que les résultats soient publiés par canton.

Porte-parole: Stahl

28.06.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3220 n Po. Loepte. Réforme de l'administration fédérale. Acquisition des prestations bureaucratiques de l'administration sur le marché** (11.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner, dans le cadre de la réforme de l'administration fédérale, s'il serait judicieux d'acquiescer sur le marché les prestations bureaucratiques de base pour les postes de travail de l'administration fédérale, au lieu de mandater une multitude de services informatiques internes à cette fin.

Cosignataires: Amstutz, Bezzola, Büchler, Bühner, Fluri, Föhn, Giezendanner, Glur, Hassler, Hegetschweiler, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Kunz, Leu, Lustenberger, Mathys, Müller Walter, Müller Philipp, Scherer, Schibli, Triponez, Wäfler, Walter, Wasserfallen (25)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3221 n Mo. (Marty Kälin) Bruderer. Les chiens ne sont pas des marchandises** (11.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre l'importation de chiens à une autorisation et d'interdire le commerce de chiens (achat et vente de chiens).

Cosignataires: Banga, Bruderer, Darbellay, Fässler, Fehr Mario, Fluri, Frösch, Galladé, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gutzwiller, Häberli-Koller, Heim, Hollenstein, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Rey, Riklin Kathy, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Studer Heiner, Stump, Zapfl (32)

05.07.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Bruderer.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3223 n Mo. (Huguenin) Zisyadis. Caisse unique. Pour une protection des réserves des caisses-maladie (11.05.2006)

Dans la perspective de la votation populaire sur l'initiative "Pour une caisse-maladie unique et sociale", le Conseil fédéral est invité à préparer par le biais de la législation d'urgence un acte législatif pour garantir que les réserves et les provisions des caisses-maladie constituées selon la loi et avec l'argent des assurés ne puissent pas être dilapidées pendant la période transitoire et puissent être transférées à la future caisse unique.

Cosignataires: Dormond, Béguelin, Frösch, Garbani, Genner, Guisan, Heim, John-Calame, Menétrey-Savary, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Vanek, Zisyadis (13)

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3225 n Mo. Zisyadis. Usine Boillat de Reconvilier. Droit de préemption pour la Confédération (11.05.2006)

Le Conseil fédéral est invité de toute urgence à exercer un droit de préemption sur les actions de Swissmetal jusqu'à concurrence de la valeur de l'usine Boillat.

Ce droit de préemption fédéral devra permettre:

- a. l'acquisition immédiate des actions à un prix non spéculatif;
- b. l'annulation de toutes les prérogatives légales et juridiques de Swissmetal sur l'usine Boillat;
- c. la création d'une société d'utilité publique et sociale sous la responsabilité conjointe de la Confédération et des cantons ou communes concernées.

Après des semaines de grèves, de licenciements, de décisions abruptes et de médiation, il est évident que l'avenir de l'usine Boillat ne peut être assuré dans le giron de Swissmetal. La direction de Swissmetal s'est totalement discréditée aux yeux de ses employés, de ses clients, de l'ensemble du tissu économique et social d'une région. L'objectif financier de la direction de Swissmetal est la disparition totale de l'usine Boillat.

Dès lors, la Confédération doit user de moyens extraordinaires pour protéger une région et son tissu économique.

Cosignataires: Huguenin, Vanek (2)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3229 n Mo. Zisyadis. Séquestration des avoirs Pinochet en Suisse (11.05.2006)

L'existence en Suisse d'importants comptes bancaires privés du dictateur Augusto Pinochet est toujours au centre de l'actualité au Chili. Le Conseil fédéral est invité à décréter le séquestre de l'ensemble de ces comptes. Une décision unilatérale serait tout à l'honneur de la Suisse promotrice du nouveau Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Cosignataires: Berberat, Garbani, Gross, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Levrat, Maury Pasquier, Nordmann,

Pedrina, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary (17)

21.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3230 n Mo. Bugnon. Troisième voie de chemin de fer entre Lausanne et Genève (11.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir la construction d'une troisième voie de chemin de fer entre Lausanne et Genève.

Cosignataires: Barthassat, Beck, Brunschwig Graf, Dormond, Béguelin, Eggly, Fattebert, Favre Charles, Glasson, Huguenin, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Pagan, Parmelin, Perrin, Recordon, Reymond, Rime, Salvi, Savary, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Zisyadis (24)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3236 n Mo. Graf Maya. Utilisation de papier recyclé et de papier FSC dans l'administration fédérale (11.05.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que l'ensemble de l'administration fédérale utilise au moins pour moitié du papier recyclé et que, lorsqu'elle emploie du papier non recyclé, la part des fibres vierges certifiées selon le label FSC atteigne 80 à 100 pour cent.

Cosignataires: Bäumlé, Donzé, Frösch, Genner, Heim, Hollenstein, Hubmann, John-Calame, Lang, Menétrey-Savary, Nordmann, Recordon, Schelbert, Schenker Silvia, Studer Heiner, Stump, Teuscher (17)

29.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3245 n Po. (Burkhalter) Bourgeois. Réforme du gouvernement. Recomposition des départements en fonction des priorités du pays à long terme (07.06.2006)

Nous demandons au Conseil fédéral d'examiner l'opportunité d'élargir ses réflexions actuelles sur la réorganisation des départements et de procéder à une refonte complète de leur composition.

Dans le cadre de cette étude stratégique, le Conseil fédéral est prié d'étudier en particulier le modèle suivant qui prévoit une nouvelle organisation ainsi que l'expression claire de sept priorités pour la Suisse:

- Département de l'équilibre (finances et impôts, institutions et conditions financières)
- Département de la sécurité (ordre et sécurité publics, défense nationale, justice)
- Département de l'ouverture (relations extérieures, migrations, relations économiques extérieures)
- Département de l'intelligence (formation et recherche, formation professionnelle, culture, sport et loisirs)
- Département de la croissance (économie, infrastructures, agriculture)
- Département de la solidarité (santé, prévoyance sociale, assurance-chômage)

- Département de l'écologie (environnement et aménagement du territoire, énergie).

Cette nouvelle organisation met l'accent principal sur les synergies, contribuant ainsi à réduire les sources de blocage entre les départements et à libérer des énergies positives pour le fonctionnement en collège du Conseil fédéral.

Cosignataires: Abate, Beck, Bruntschwig Graf, Christen, Dupraz, Eggly, Favre Charles, Fluri, Germanier, Glasson, Guisan, Gutzwiller, Leutenegger Filippo, Markwalder Bär, Noser, Pelli, Sadis, Steiner, Vaudroz René (19)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Bourgeois.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 Conseil national. Adoption.

x **06.3258 n Mo. Groupe libéral-radical. Incitations à prolonger la vie professionnelle** (09.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer un train de mesures, dans les domaines des assurances sociales, du marché du travail et du droit de la fiscalité, visant à inciter les travailleurs âgés à rester plus longtemps dans la vie active. Selon les combinaisons possibles des différentes mesures, il conviendra de mettre en évidence les conséquences sur la situation financière de l'AVS et le deuxième pilier, de même que sur la situation en termes de revenus pour les retraités.

Porte-parole: Gutzwiller

06.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3261 n Mo. Conseil National. TVA. Pour une meilleure sécurité du droit (Müller Philipp) (12.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la Division principale de la TVA assure mieux la sécurité du droit par les mesures suivantes:

1. Toute inspection sera close par une décision formelle complète.
2. La Division principale de la TVA veillera à réduire, dans la mesure du possible, l'écart qui existe entre les droits qu'elle s'arroge et ceux qu'elle accorde aux assujettis dans les procédures d'inspection et en cas de recours.
3. En cas d'ouverture d'une procédure pénale administrative, les droits de l'accusé seront entièrement respectés.

Cosignataires: Abate, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bäümle, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Bruntschwig Graf, Büchler, Bugnon, Bühler, Burkhalter, Cathomas, Christen, Donzé, Dunant, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Germanier, Giezendanner, Glasson, Glur, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kohler, Kunz, Laubacher, Leu, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Mathys, Maurer, Messmer,

Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Noser, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Reymond, Ruey, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schneider, Schwander, Siegrist, Spuhler, Stamm, Steiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wehrli, Weigelt, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (103)

29.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

20.12.2006 Conseil national. Adoption.

06.3262 n Mo. Conseil National. Simplification de la TVA (Müller Philipp) (12.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la Division principale de la TVA assure une simplification durable du système de la TVA en prenant les mesures suivantes:

1. Elle publiera sur Internet toutes les instructions et toutes les décisions sous une forme conviviale.
2. Elle appliquera systématiquement le principe de la TVA.
3. Elle fera preuve de pragmatisme, abandonnant tout perfectionnisme.

Cosignataires: Abate, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bäümle, Beck, Bezzola, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Bruntschwig Graf, Büchler, Bugnon, Bühler, Burkhalter, Cathomas, Christen, Donzé, Dunant, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Germanier, Giezendanner, Glasson, Glur, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kohler, Kunz, Laubacher, Leu, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Mathys, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Noser, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Reymond, Ruey, Rutschmann, Sadis, Schenk Simon, Scherer, Schneider, Schwander, Siegrist, Spuhler, Stamm, Steiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weigelt, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (106)

29.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

20.12.2006 Conseil national. Adoption.

x **06.3264 n Mo. Heim. Contrôle de la qualité des soins** (13.06.2006)

En vue d'assurer la garantie de la qualité prévue à l'article 58 LAMal, le Conseil fédéral est chargé de mettre sur pied un contrôle de qualité destiné à évaluer les effets possibles de l'introduction de la rémunération forfaitaire en fonction des traitements ou des diagnostics (Swiss DRG-System). Le but du contrôle de qualité sera de renforcer les effets positifs de ce nouveau mode de calcul applicable au financement des hôpitaux et d'en reconnaître à temps, pour mieux les éviter, les répercussions négatives déjà signalées dans d'autres pays.

Cosignataires: Allemann, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Maury Pasquier,

Rechsteiner-Basel, Rey, Roth-Bernasconi, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold (15)

29.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3265 n Mo. Heim. Traitements hospitaliers. Transparence et qualité** (13.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une ordonnance prévoyant que l'introduction du financement hospitalier par rémunération forfaitaire en fonction des prestations (forfait par cas en fonction du diagnostic, p. ex.) soit accompagnée de mesures permettant de garantir de manière vérifiable la qualité des résultats en matière de traitements et de soins.

Cosignataires: Allemann, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Guisan, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Maury Pasquier, Rechsteiner-Basel, Rey, Roth-Bernasconi, Savary, Stöckli, Stump, Thanei (16)

29.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3268 n Mo. (Zapfl) Darbellay. Secret de l'adoption** (15.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux chambres une modification de l'article 268b CC sur le secret de l'adoption qui disposera que les parents biologiques d'un enfant ayant été adopté auront le droit, lorsque l'enfant aura terminé son éducation et sa formation (soit lorsqu'il aura plus de dix-huit ans), d'apprendre son identité, pour autant qu'il y consente.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Banga, Baumann J. Alexander, Bäuml, Beck, Bezzola, Binder, Brunschwig Graf, Büchler, Cathomas, Darbellay, de Buman, Dupraz, Eggly, Fässler, Frösch, Gadiant, Glasson, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Gyr-Steiner, Gysin, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Haller, Hegetschweiler, Hochreutener, Hubmann, Humbel Näf, Hutter Markus, Imfeld, Jermann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leu, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Mathys, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Messmer, Meyer Thérèse, Müller Philipp, Müller Walter, Müller-Hemmi, Oehrli, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Roth-Bernasconi, Rutschmann, Schenker Silvia, Schlüer, Simoneschi-Cortesi, Stump, Vermot-Mangold, Walker Felix, Walter, Wandfluh, Wehrli, Wyss Ursula (69)

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.02.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Darbellay.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3271 n Mo. Groupe libéral-radical. Pilier 3c destiné à financer les soins des personnes âgées** (15.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier l'introduction d'un pilier 3c qui permettrait aux particuliers qui le désireraient de se constituer, par le biais d'une épargne bénéficiant d'un allègement fiscal, un avoir destiné à financer les soins individuels (de longue durée) dont ils pourraient avoir besoin dans leur grand âge. A cet effet, le Conseil fédéral soumettra un projet de mise en oeuvre au Parlement. Les modalités de ce pilier 3c seront analogues à celles du pilier 3a existant. L'avoir lié constitué durant

une période limitée devra pouvoir être utilisé pour financer des soins reçus à domicile ou dans un établissement médicosocial.

Porte-parole: Egerszegi-Obrist

06.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3273 n Po. Widmer. Emmen. Accroissement des nuisances sonores au mépris de la volonté populaire?** (15.06.2006)

Dans le cadre du projet ZMB visant à ouvrir l'aérodrome militaire d'Emmen à l'aviation civile, il est prévu d'y intensifier massivement les opérations aériennes civiles, contrairement à la volonté de la population locale. Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la fiche par installation "Emmen" du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) ne prévoie pas d'opérations aériennes supplémentaires par rapport à ce qui est réalisable aujourd'hui. Afin que l'aérodrome militaire ne soit pas privé du soutien de la population, il convient en outre de maintenir la réglementation actuelle en matière d'heures d'exploitation.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Baumann J. Alexander, Bäuml, Berberat, Cavalli, Christen, Donzé, Dormond Béguelin, Fasel, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Garbani, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hofmann, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müri, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Siegrist, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Vanek, Vischer (48)

06.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3276 n Mo. Sommaruga Carlo. Droit à l'eau comme un droit humain fondamental** (19.06.2006)

Dans le cadre de la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement et de l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels auquel la Suisse est partie, le Conseil fédéral est invité à promouvoir la reconnaissance du droit à l'eau comme un droit humain fondamental au sein du nouveau Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et dans tous les forums internationaux dans lesquels la Suisse sera amenée à débattre de cette question.

Cosignataires: Allemann, Amherd, Baumann J. Alexander, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Christen, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dupraz, Fasel, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fluri, Frösch, Gadiant, Garbani, Glasson, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Guisan, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hofmann, Huber, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Sadis, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Siegrist, Stöckli,

Stump, Teuscher, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer, Zisyadis (64)

18.10.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3286 n Po. Groupe socialiste. Politique européenne. Sécurité sociale et protection des salariés** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport dans lequel il présentera:

1. les mesures qui permettront à la Suisse de satisfaire aux exigences de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, laquelle se base notamment sur la charte des droits sociaux fondamentaux des travailleurs élaborée par l'UE et le Conseil de l'Europe;

2. les mesures qui permettront d'abaisser le temps de travail hebdomadaire maximal (heures supplémentaires comprises) au niveau en vigueur dans l'UE;

- la manière dont un congé parental payé devrait être conçu pour être au moins équivalent à ce que prévoient

- les directives pertinentes de l'UE;

- la manière dont les normes de protection des travailleurs temporaires devraient être renforcées pour être au moins équivalentes à celles du projet de directive de l'UE.

Porte-parole: Banga

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3288 n Po. Groupe socialiste. Renforcement de la démocratie directe en cas d'adhésion à l'UE** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un rapport sur la manière de perfectionner les droits populaires en cas d'adhésion de la Suisse à l'UE. Cette amélioration devra permettre non seulement de préserver la démocratie directe elle-même, mais encore de la renforcer du fait de l'adhésion. Les citoyens intéressés devraient notamment pouvoir confier au Conseil fédéral des mandats directs (euro-initiatives) ou indirects (euro-motions populaires) par l'intermédiaire du Parlement, dans les domaines dans lesquels le gouvernement aura la compétence de participer aux travaux législatifs de l'UE. Le rapport portera en outre sur la possibilité de maintenir le référendum dans le domaine de la législation d'application des directives de l'UE et sur la manière dont l'introduction du référendum constructif pourrait ménager une certaine marge d'appréciation en matière d'application du droit de l'UE au niveau fédéral également, sans que cette procédure entraîne pour autant des délais supplémentaires.

Porte-parole: Gross

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3289 n Mo. (Keller) Bortoluzzi. Personnes sous l'emprise de l'alcool impliquées dans des accidents. Possibilité de se retourner contre elles** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à toutes les modifications législatives nécessaires (LAA, LPGa) pour que les compagnies d'assurance-accidents puissent se retourner contre les assurés sous l'emprise de l'alcool qui sont impliqués dans un

accident, qu'il soit professionnel ou non. Les médecins devront être tenus d'annoncer aux assureurs, pour autant qu'ils en aient connaissance, les cas de personnes sous l'emprise de l'alcool.

Cosignataires: Bezzola, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Hess Bernhard, Humbel Näf, Miesch, Riklin Kathy, Siegrist, Stahl, Wäfler (11)

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Bortoluzzi.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3290 n Mo. Groupe socialiste. Accord-cadre avec l'UE pour des opérations de paix** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de passer avec l'Union européenne un accord-cadre relatif aux opérations de paix et de préciser dans quels domaines et sur quels points il entend renforcer la coopération de la Suisse avec les pays européens et avec l'UE en matière de promotion de la paix et de politique de sécurité. Ce renforcement doit notamment servir à compenser le fait que la coopération au sein de l'OSCE tend à perdre de son importance.

Porte-parole: Haering

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3291 n Mo. Groupe socialiste. Ouverture du marché pour les prestataires de services destinés aux entreprises et les prestataires de services financiers** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer des négociations avec l'UE:

a. afin d'obtenir une ouverture des marchés des prestations de services destinés aux entreprises comme les conseils aux entreprises, les certifications, les audits, les travaux de maintenance ainsi que la publicité;

b. afin que les prestataires de services financiers suisses puissent bénéficier d'une licence générale (licence européenne) dans le domaine des services financiers.

L'accès au marché devra être accordé sans restrictions; les prestataires de services devront satisfaire aux obligations et aux conditions de surveillance de l'UE.

Porte-parole: Fässler

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3293 n Mo. Zisyadis. Exonération de taxe pour les bateaux de pêche et les pédalos** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est invité à modifier la loi sur la navigation intérieure de telle sorte que les cantons n'aient plus le droit d'imposer les bateaux de pêche et les pédalos.

Ce petit secteur économique de la pêche autochtone et de location lacustre est essentiellement composé de petites entreprises familiales et individuelles.

L'exonération de la taxe partout en Suisse est destinée à soutenir des activités appréciées par la population, mais en équilibre économique instable et saisonnier.

Cosignataires: Huguenin, Vanek (2)

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3299 n Mo. Galladé. 200 nouvelles places d'apprentissage dans l'administration fédérale** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de créer 200 places d'apprentissage dans l'administration fédérale pour le début de l'année scolaire 2007.

Cosignataires: Allemann, Daguet, Darbellay, Dormond Béguelin, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Frösch, Graf-Litscher, Günter, Gyr-Steiner, Hämmerle, Hubmann, Kiener Nellen, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer (33)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3300 n Po. Pfister Theophil. Prêts d'études** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les modalités d'un système de prêts d'études et de prêts de formation au niveau tertiaire, en collaboration avec les cantons.

Cosignataires: Füglistaller, Gadiant, Häberli-Koller, Ineichen, Kunz, Loepfe, Mathys, Maurer, Mörgeli, Randegger, Rutschmann, Sadis, Studer Heiner (13)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3302 n Mo. Groupe PDC/PEV/PVL. Garantir le service universel en veillant à ce que Swisscom reste en mains suisses** (21.06.2006)

1. Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale un projet sur l'avenir de Swisscom SA, notamment pour ce qui est de son actionnariat.

2. Ce projet doit notamment permettre d'atteindre les objectifs suivants:

a. éviter à long terme que Swisscom - du moins s'agissant des domaines importants pour le service universel - soit contrôlée par des investisseurs étrangers;

b. permettre à Swisscom de garantir, à l'avenir également, le service universel sur tout le territoire;

c. faire en sorte que Swisscom dispose de la liberté d'entreprise nécessaire pour pouvoir continuer à se développer afin d'assurer son avenir;

d. veiller à ce que la Confédération se limite essentiellement à son rôle de législateur et de régulateur d'un marché des télécommunications qui fonctionne bien.

3. Le Conseil fédéral examinera divers modèles envisageables, tels que le transfert de la majorité des actions de Swisscom à une personne morale indépendante - par exemple une fonda-

tion - qu'il conviendra de créer, mais aussi d'autres formes de sociétés anonymes.

Porte-parole: Brun

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3312 n Mo. (Huguenin) Zisyadis. Garantir au FIMM des moyens stables et sa liberté d'expression** (21.06.2006)

Le Conseil fédéral est prié de garantir au Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants (FIMM Suisse) des moyens financiers stables et la liberté d'expression indispensable pour une pleine participation à la vie politique suisse.

Cosignataires: Garbani, Goll, Gross, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Vanek, Zisyadis (16)

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3328 n Po. Widmer. Avenir de la maturité gymnasiale** (22.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur l'avenir de la maturité gymnasiale et de la formation gymnasiale en collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Cosignataires: Cavalli, Gross, Gyr-Steiner, Hubmann, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Pedrina, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Vermot-Mangold (13)

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3332 n Mo. (Huguenin) Zisyadis. Un vrai congé-maternité pour les femmes au chômage** (22.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour garantir que les femmes au chômage puissent bénéficier au même titre que les femmes salariées et indépendantes de l'entier de leur congé-maternité et soient libérées de l'obligation de recherche d'emploi durant les 14 semaines du congé-maternité.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Bernhardsgrütter, Bruderer, Brunschwig Graf, Chevrier, Darbellay, Dormond Béguelin, Egerszegi-Obrist, Fässler, Fehr Jacqueline, Frösch, Gadiant, Galladé, Garbani, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Guisan, Gyr-Steiner, Haering, Haller, Hubmann, John-Calame, Kiener Nellen, Kleiner, Kohler, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Recordon, Rennwald, Riklin Kathy, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary,

Schelbert, Schenker Silvia, Studer Heiner, Teuscher, Vanek, Wehrli, Zapfl, Zisyadis (50)

28.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3335 n Po. Hochreutener. Considérer l'envahissement des terrains de sport comme un élément constitutif d'une infraction** (22.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé:

a. d'examiner comment faire pour que l'envahissement illicite des terrains lors de manifestations sportives soit considéré comme un élément constitutif d'une infraction (assorti d'une indication de la peine applicable);

b. d'examiner si cet élément constitutif ne doit s'appliquer qu'à certains types de manifestations sportives (discipline, taille de la manifestation).

Il présentera les résultats de ses analyses et les éventuelles mesures à prendre dans un rapport qu'il remettra aux Chambres fédérales.

Cosignataires: Amherd, Bezzola, Bruderer, Büchler, Häberli-Koller, Haller, Humbel Näf, Jermann, Joder, Leu, Schenk Simon, Stahl, Wehrli (13)

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

06.10.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3357 n Po. Humbel Näf. Avenir de la médecine de famille** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport dans lequel il montrera le rôle que la médecine de famille devra jouer dans la fourniture des soins de santé à la population. Il présentera en outre les mesures qui pourraient être prises par la Confédération, les cantons, les partenaires contractuels et les médecins (ou leurs organisations professionnelles) en vue d'encourager et de renforcer la médecine de famille.

Cosignataires: Amherd, Büchler, Guisan, Häberli-Koller, Haller, Hochreutener, Joder, Leutenegger Oberholzer, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Schenker Silvia, Wehrli, Zapfl (15)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3364 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Transparence des salaires dans les organisations exerçant des tâches publiques** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires afin que toutes les organisations qui exercent des tâches publiques en vertu d'un mandat légal établissent de façon transparente, et individuellement, les rétributions qu'elles versent à leurs cadres et aux personnes proches de ces cadres. Il s'inspirera à cet effet des règles de transparence imposées aux sociétés ouvertes au public et aux entreprises proches de la Confédération. Seront notamment soumis aux nouvelles nor-

mes de transparence les assureurs-maladie, les assureurs-accidents, les sociétés d'audit privées, etc. Cette transparence donnera la possibilité de vérifier l'emploi qui est fait des contributions "obligatoires" que la population acquitte (primes, émoluments, etc.).

Cosignataires: Allemann, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Hämmerle, Hofmann, Kiener Nellen, Kohler, Marti Werner, Maury Pasquier, Pedrina, Recordon, Rey, Rossini, Schenker Silvia, Teuscher, Wyss Ursula (24)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3368 n Mo. Teuscher. Halte aux quads** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales nécessaires qui permettront de limiter, voire d'interdire la circulation des véhicules motorisés en rase campagne, dans des régions alpines et dans les éboulis.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (11)

15.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3372 n Mo. Berberat. Utilisation de l'avertisseur à deux sons alternés par les véhicules prioritaires. Une limitation nocturne s'impose** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la réglementation sur la circulation routière de manière à ce que, la nuit, l'utilisation du feu bleu par les véhicules prioritaires suffise à ces derniers pour obtenir la priorité sur tous les usagers de la route, même aux endroits où la circulation est réglée par des signaux lumineux.

Cosignataires: Daguet, Dormond Béguelin, Fattebert, Garbani, Günter, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Perrin, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Widmer (20)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3373 n Mo. Stump. Interdiction de la publicité sexiste** (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement les bases légales d'une interdiction de la publicité sexiste.

Cosignataires: Bruderer, Daguet, Frösch, Galladé, Graf Maya, Gyr-Steiner, Hubmann, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Teuscher, Vermot-Mangold, Widmer (21)

06.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3381 n Mo. Rossini. PET-Recycling Schweiz. Eviter la concurrence déloyale (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter les bases légales et autres dispositions en vigueur pour que tous les acteurs concernés participent au financement du recyclage et à l'accroissement du taux de retour, en évitant de pénaliser les producteurs suisses qui assument les charges de recyclage, contribuant ainsi de manière positive à l'amélioration de notre écobilan.

Cosignataires: Berberat, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Garbani, Hubmann, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Vermot-Mangold, Widmer (19)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3382 n Mo. Binder. Institut fédéral de recherches WSL. Menaces pesant sur la recherche forestière (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que le secteur de la recherche du département Forêt de l'Institut fédéral de recherches WSL continue à avoir une importance stratégique de premier ordre. En effet, il est grandement menacé par la restructuration en cours de l'Institut. Pour remédier à cette situation, le Conseil fédéral remaniera le mandat de prestations donné au domaine des EPF pour les années 2004 à 2007.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Bigger, Brun, Brunner, Bugnon, Darbellay, Egerszegi-Obrist, Füglistaller, Gadiant, Giezendanner, Graf-Litscher, Haller, Hassler, Hochreutener, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Joder, Kohler, Kunz, Laubacher, Mathys, Maurer, Müller Walter, Müri, Oehrli, Parmelin, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stahl, Vaudroz René, Walter, Wandfluh (37)

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3383 n Mo. Germanier. La Poste soumise à l'impôt (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour soumettre complètement la Poste à l'impôt.

Cosignataires: Bezzola, Bühner, Burkhalter, Christen, Hegetschweiler, Weigelt (6)

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

06.10.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3384 n Mo. Kiener Nellen. Adjudication directe de marchés portant sur du matériel de guerre. Rétablir la concurrence (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger immédiatement la disposition anti-concurrentielle qu'il vient d'adopter par la voie de l'article 36 alinéa 2 lettre f de l'ordonnance sur les marchés publics.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bruderer, Cavalli, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Günter, Gyr-Steiner, Hämmerle, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Leutenegger

Oberholzer, Marti Werner, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (27)

13.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3386 n Po. Müller Geri. Terrorisme. Nécessité d'une analyse indépendante (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une analyse indépendante consacrée au terrorisme.

Cosignataires: John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer, Wehrli (8)

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3388 n Po. (Savary) Kiener Nellen. Prévenir faillite et insolvabilité (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité d'introduire dans la législation fédérale une disposition visant à prévenir la faillite de l'entreprise et son insolvabilité par l'obligation pour l'employeur d'accepter des offres de reprise avant procédures en exécution forcée. Cette présente proposition vise à compléter le dispositif législatif existant, par exemple les articles 164/165 du Code pénal qui permet de sanctionner le comportement fautif d'un employeur, ou l'article 337a du Code des obligations selon lequel le travailleur peut résilier immédiatement le contrat de travail en cas d'insolvabilité de l'employeur."

Cosignataires: Berberat, Cavalli, Garbani, Hubmann, Kiener Nellen, Kohler, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Nordmann, Pedrina, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Sommaruga Carlo, Vermot-Mangold, Widmer (16)

30.08.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Kiener Nellen.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3405 n Po. (Haering) Widmer. Service civil facultatif (23.06.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment il y aurait moyen de développer le service civil actuel pour en faire aussi un service civil facultatif. Il prendra notamment en considération les points suivants:

- Les personnes désirant accomplir un service civil facultatif doivent pouvoir s'annoncer, qu'elles soient astreintes au service militaire ou non. Les possibilités d'accomplir un service civil en lieu et place du service militaire demeureront inchangées.

- Le service civil facultatif sera ouvert à toute personne âgée de 18 à 60 ans.

- Les critères régissant les affectations au service civil doivent être réexaminés et assouplis si nécessaire.

- Le service civil facultatif doit durer au minimum quatre mois et au maximum douze mois.

- Il sera lié au régime actuel des allocations pour perte de gain. Les personnes accomplissant un service civil toucheront le taux minimum et seront assurées par la Confédération contre les accidents et la maladie.

- L'établissement d'affectation versera de l'argent de poche aux personnes accomplissant un service civil et leur remboursera leurs frais.

- L'organisation du service civil ne doit plus dépendre de l'administration fédérale. Une fondation en assumera la responsabilité.

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Widmer.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3410 n Mo. Sommaruga Carlo. Douane-poste à Genève. Non à un démantèlement injustifié et incohérent** (23.06.2006)

Dans la mesure où les trois scénarios envisagés par la Poste pour restructurer son service d'échange du courrier international relèvent d'un total mépris envers la situation du marché de l'emploi à Genève, les besoins économiques de la région romande et des relations transfrontières de la région lémanique, le Conseil fédéral est chargé d'intervenir rapidement auprès du Comité de direction de la Poste afin qu'il renonce à tout démantèlement de la douane-poste de Genève.

29.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3411 n Po. Müller Geri. Traitement équitable pour les prisonniers de Guantanamo** (23.06.2006)

En sa qualité de gouvernement de l'Etat dépositaire des Conventions de Genève, je prie le Conseil fédéral d'offrir au gouvernement des Etats-Unis de recueillir les prisonniers de Guantanamo en leur garantissant un traitement équitable.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Recordon, Rossini, Schenker Silvia, Teuscher, Vischer (13)

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3416 n Po. Commission des transports et destélécommunications CN (05.086). Favoriser le développement de bogies à écartement variable (22.08.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soutenir au moyen des subsides visés par l'ordonnance du 17 décembre 1982 sur l'octroi de subsides pour l'encouragement de la technologie et de l'innovation (RS 823.312) le développement de bogies à écartement variable pouvant être utilisés tant sur les voies normales que sur les voies étroites (1 mètre), et ce afin de promouvoir les transports publics en agglomération et d'améliorer les possibilités d'exportation de l'industrie suisse.

22.09.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

x **06.3422 n Mo. Zisyadis. Interdiction de la pédophilie publicitaire** (18.09.2006)

Le Conseil fédéral est invité à modifier de toute urgence la législation, afin que toutes les publicités visant les enfants et

adolescents de moins de 14 ans soient interdites, au motif principal que les enfants ont droit à des zones protégées.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Garbani, Huguenin, John-Calame, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Rennwald, Vanek (9)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3435 n Mo. Allemann. Cesser toute collaboration militaire et tout commerce d'armes avec le Proche-Orient** (20.09.2006)

Le Conseil fédéral est chargé, après les récents événements au Proche-Orient, de suspendre immédiatement tout commerce d'armes et toute collaboration militaire avec les parties en conflit dans la région, de ne plus accorder aucune autorisation d'exportation de matériel de guerre vers les Emirats arabes unis et d'interrompre l'achat de systèmes IFASS décidé dans le cadre du Programme d'armement 2005.

Cosignataires: Banga, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Garbani, Gross, Günter, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Rossini, Savary, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (27)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3436 n Mo. Ineichen. Soutien aux jeunes repreneurs d'entreprises** (20.09.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que:

- la cession des PME soit déclarée thème essentiel de la politique de la Confédération en matière de PME (au même titre que la création, l'implantation et la croissance des PME);

- les cessions de PME soient elles aussi soutenues par le biais des moyens que le Parlement a alloués à l'encouragement de l'esprit d'entreprise (arrêté fédéral sur le financement de l'activité de la CTI pendant les années 2004 à 2007).

Cosignataires: Amstutz, Baumann J. Alexander, Bezzola, Borer, Bortoluzzi, Christen, Dupraz, Engelberger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Glur, Guisan, Hegetschweiler, Hochreutener, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Kaufmann, Kleiner, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Muri, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rime, Schibli, Schwander, Stahl, Walker Felix, Walter, Wandfluh, Wehrli, Zeller (38)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3442 n Po. Groupe libéral-radical. Optimiser l'efficacité du frein à l'endettement par une règle complémentaire** (21.09.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la mise en oeuvre d'une règle institutionnelle complémentaire au frein à l'endettement. L'objectif de cette règle est d'empêcher le contournement du frein à l'endettement par le biais de dépenses effectuées hors du compte financier.

Porte-parole: Kleiner

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3446 n Mo. Fehr Hans. Définir la nature de la neutralité suisse dans une norme constitutionnelle** (26.09.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet d'article constitutionnel nouveau ou modifié, rédigé de toutes pièces, qui définira précisément la nature et l'essence particulière de la neutralité armée permanente et intégrale de notre pays. Il présentera en outre un plan général de la manière dont il entend expliquer et mettre en pratique à l'étranger la neutralité dans sa conception suisse.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Bugnon, Dunant, Engelberger, Fattebert, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Haller, Hassler, Hess Bernhard, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jeremann, Joder, Kaufmann, Keller, Kohler, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Muri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schläuer, Schmied Walter, Schneider, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wehrli, Weyeneth, Wobmann, Zemp, Zuppiger (72)

15.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3453 n Mo. (Vollmer) Hofmann. Offices GMEB. Exigences à prendre en compte dans le mandat de prestations** (28.09.2006)

Lors de l'élaboration du mandat de prestations des offices GMEB, les exigences suivantes seront impérativement prises en compte:

1. En vertu de leur responsabilité dans le domaine de la formation, les offices doivent assurer une offre de places de formation et d'apprentissage correspondant au moins à la moyenne. Lorsque les conditions prévues par la loi sur la formation professionnelle pour les places d'apprentissage ne sont pas remplies, ces dernières seront offertes par des centres de formation.

2. Afin d'assurer l'égalité des sexes, les activités des offices, notamment en ce qui concerne leur contenu, seront appréciées dans une perspective spécifique aux sexes.

Les rapports de gestion et les rapports des offices GMEB rendront explicitement compte de la manière dont ces exigences sont satisfaites.

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Günter, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Lévrat, Marty Kälin,

Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Widmer (22)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Hofmann.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

05.03.2009 L'intervention est classée, l'auteur ayant quitté le conseil.

x **06.3456 n Mo. Rechsteiner-Basel. Protection des assurés LPP contre les abus** (28.09.2006)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de définir avec précision les faits constitutifs de l'abus de gestion dans le cas des capitaux de la prévoyance professionnelle;
2. de régler les conflits d'intérêts potentiels;
3. de surveiller l'autocontrôle et l'obligation d'informer pour les organes des institutions de prévoyance (conseil de fondation, organes de contrôle, experts en assurance) et de régler précisément les obligations dans ces domaines;
4. d'inscrire dans la loi la protection et l'impunité des donneurs d'alerte (ou "whistleblowers");
5. d'effectuer, dans les domaines sensibles, des contrôles ponctuels en nombre suffisant compte tenu des risques;
6. de clarifier les attributions en ce qui concerne la répression des infractions à la loi;
7. de prévoir des sanctions dissuasives;
8. d'édicter des directives précisant les cas dans lesquels les assurés doivent être informés.

Cosignataires: Allemann, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Günter, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marty Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner Paul, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (28)

04.07.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3457 n Mo. Rechsteiner-Basel. LPP. Interdiction des placements parallèles, contrôle des placements personnels et provisions** (28.09.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures adaptées aux risques pour prévenir les abus en matière de placements personnels effectués par les administrateurs des caisses de prévoyance professionnelle:

1. Les placements parallèles seront interdits.
2. Les placements personnels des administrateurs de fonds de prévoyance (ayant compétence pour faire des placements directs) seront, dans la mesure où ils auront été déclarés conformes aux dispositions légales, gérés sur un compte qui sera vérifié par l'organe de contrôle et par le conseil de fondation.
3. Les provisions, cadeaux et autres indemnités pécuniaires en relation avec la prévoyance professionnelle seront intégralement divulgués et seront portés au crédit des institutions de prévoyance.
4. La loyauté des administrateurs chargés de la gestion opérationnelle de la fortune sera activement vérifiée, dans la mesure où d'autres organes comme la CFB ne sont pas déjà chargés

de cette tâche; le reporting devra respecter des normes recon-
nues.

5. La législation et la surveillance garantiront que les responsa-
bilités formelles et opérationnelles (lors de la délégation de
décisions relatives à des placements, p. ex.) concordent.

6. Les membres responsables du conseil de fondation des cais-
ses de retraites verront leur responsabilité engagée par la loi,
afin qu'ils prennent les mesures qui s'imposent pour empêcher
les conflits d'intérêts et qu'ils effectuent les contrôles nécessai-
res.

7. Les abus entraîneront des sanctions clairement définies.

Cosignataires: Allemann, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin,
Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Günter, Gysin Remo,
Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner,
Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rech-
steiner Paul, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi,
Schenker Silvia, Thanei, Vollmer, Widmer (27)

04.07.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

**x 06.3458 n Mo. Rechsteiner-Basel. Caisses de retraite.
Bonne gouvernance** (28.09.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter des règles de jeu claires,
applicable dans tout le pays, à l'intention des institutions de pré-
voyance professionnelle. Ces règles porteront sur:

a. les conflits d'intérêts dans les relations commerciales, notam-
ment en ce qui concerne le placement de capitaux, les mandats
d'administrateur, etc.;

b. le caractère irréprochable et indépendant de la gestion, par
analogie avec les usages prévus par la législation sur les ban-
ques;

c. le régime de concession applicable aux gérants de fortune
responsables de placements directs;

d. les ordres donnés par les institutions de prévoyance; les tiers
agissant pour le compte des caisses de retraite ne pourront ni
accepter ni placer des ordres de la caisse;

e. les normes de surveillance: celles-ci seront uniformisées à
l'échelle du pays, la surveillance et la haute surveillance seront
nettement séparées;

f. l'efficacité de la surveillance. En cas d'irrégularités, la procé-
dure devra pouvoir être exécutée rapidement. L'effet suspensif
des recours sera réexaminé.

Cosignataires: Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler,
Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Günter, Gysin Remo, Hof-
mann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Wer-
ner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Rey, Roth-
Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Vermot-Mangold,
Vollmer, Widmer (24)

04.07.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

**x 06.3463 n Mo. Hutter Markus. Ouverture des commerces.
7 jours sur 7, 24 heures sur 24** (02.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une
base légale qui, dans le cadre de la législation cantonale sur
l'ouverture des commerces de détail et des entreprises de pres-
tations de services, autorisera l'ouverture des commerces 7

jours sur 7, 24 heures sur 24 et réglera la protection des tra-
vailleurs.

Cosignataires: Abate, Baumann J. Alexander, Brunschwig Graf,
Burkhalter, Engelberger, Fehr Hans, Gutzwiller, Hegetschweiler,
Huber, Imfeld, Jermann, Kaufmann, Leutenegger Filippo,
Loepfe, Markwalder Bär, Mörgeli, Müller Philipp, Noser, Pelli,
Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Randegger, Schwander, Spu-
hler, Wobmann, Zeller (26)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

**x 06.3467 n Mo. Zisyadis. Assurance obligatoire publique
des soins dentaires de base** (02.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une loi instaurant une
assurance obligatoire des soins dentaires de base.

Cette loi doit comporter les éléments suivants:

- L'assurance est obligatoire dans tout le pays, afin d'assurer la
solidarité sociale;

- Les cotisations sont fixées d'après le revenu, elles sont identi-
ques dans tout le pays;

- Seuls les soins dentaires de base sont remboursés par l'assu-
rance publique;

- Les soins des enfants et des jeunes en formation sont gratuits;

- La gestion de cette caisse publique associe les usagers-coti-
sants.

Cosignataires: Berberat, Dormond Béguelin, Huguenin, John-
Calame, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Mené-
trety-Savary, Recordon, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi,
Savary, Vanek (14)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

**x 06.3479 n Po. Rennwald. Jura, Jura bernois, Granges. Le
plus court chemin pour Berne** (03.10.2006)

Afin d'améliorer les relations ferroviaires entre le canton du
Jura, le Jura bernois et la région de Granges d'une part, et la
Ville fédérale d'autre part, le Conseil fédéral est chargé d'étu-
dier, en collaboration avec les CFF:

a. à court et à moyen terme, la mise sur pied d'un train direct
Granges (Nord)-Lyss-Berne (ne s'arrêtant donc pas à Bienne),
deux fois le matin et deux fois le soir, avec une bonne corres-
pondance, si possible sur le même quai, pour les voyageurs en
provenance de Porrentruy, Delémont et Moutier et qui utilisent
la liaison Jura-Bienne;

b. la possibilité pour ce même train de desservir la zone indus-
trielle et les quartiers est de Bienne, avec arrêt à Mâche;

c. à long terme, la mise sur pied d'un train direct Porrentruy-
Delémont-Moutier-Granges-Lyss-Berne (sans arrêt à Bienne).

Cosignataire: Banga (1)

15.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3486 n Mo. Teuscher. Utilisation du téléphone au volant. Egalité de droit** (04.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures légales propres à garantir l'égalité de droit pour l'utilisation du téléphone portable ou du dispositif mains-libres au volant, dans le but d'assurer une sécurité optimale des usagers de la route.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (12)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3492 n Po. (Müller-Hemmi) Fehr Hans-Jürg. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Rapport** (04.10.2006)

Je charge le Conseil fédéral d'élaborer sans délai le deuxième rapport sur la mise en oeuvre du Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte I). Ce rapport, que la Suisse est tenue de présenter en vertu des articles 16 et 17 du pacte, aurait dû être déposé en 1999 déjà. Le Conseil fédéral adressera le rapport à l'organe compétent des Nations Unies.

Cosignataires: Allemann, Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Widmer (21)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Hans-Jürg.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3493 n Mo. Amherd. Statistique du tourisme** (04.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé, avant que la base juridique qui le régit n'arrive à terme, de prendre les mesures qui assureront la poursuite à long terme du relevé des statistiques de l'hébergement et leur financement. Il y inclura la parahôtellerie. Il fera aussi en sorte que lesdites statistiques renseignent sur la valeur ajoutée effectivement dégagée et qu'elles permettent une observation du marché qui autorise les prévisions.

Cosignataires: Bader Elvira, Bezzola, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hochreutener, Humbel Näf, Kohler, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Vollmer, Walker Felix, Wehrli, Zapfl (28)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3494 n Mo. Amherd. Libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Exiger les données relatives aux**

qualifications professionnelles des travailleurs étrangers (04.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse de sorte que les entreprises étrangères doivent indiquer les qualifications des travailleurs détachés dans la déclaration obligatoire conformément aux normes suisses.

Cosignataires: Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Freysinger, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Haller, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Kohler, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Simoneschi-Cortesi, Triponez, Walker Felix, Wehrli (28)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3495 n Mo. Amherd. Libre circulation des personnes. Distorsions de la concurrence par le biais des allocations de détachement** (04.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse de sorte que les entreprises étrangères soient tenues de présenter les coûts salariaux de manière aussi détaillée que ne le doivent les entreprises suisses dans le nouveau certificat de salaire.

Cosignataires: Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Freysinger, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Haller, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Kohler, Loepfe, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Simoneschi-Cortesi, Triponez, Wehrli (26)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3501 n Mo. (Rey) Leutenegger Oberholzer. Fonds de restructuration industrielle et d'innovation technologique** (04.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases juridiques nécessaires à la création d'un fonds pour la restructuration industrielle et l'innovation technologique dont les buts sont d'une part, de soutenir les changements structurels de notre industrie par des mesures actives d'accompagnement aussi bien sur le marché du travail qu'en matière de politique régionale et d'autre part, de favoriser une politique technologique active permettant des investissements à long terme par exemple dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture et des transports publics.

Ce fonds est alimenté par les recettes extraordinaires de la Confédération.

Cosignataires: Amherd, Banga, Bruderer, Burkhalter, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Germanier, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Kohler, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner

Basel, Rennwald, Rossini, Salvi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Widmer, Wyss Ursula (26)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Leutenegger Oberholzer.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3508 n Po. Pfister Gerhard. Dissocier la maturité professionnelle commerciale de la formation commerciale de base** (04.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité de modifier les lois et les ordonnances idoines pour que les objectifs suivants puissent être atteints:

1. dissocier la maturité professionnelle commerciale de la formation commerciale de base;
2. attribuer le certificat fédéral de capacité en cas de réussite de la maturité professionnelle;
3. délivrer le certificat fédéral de capacité selon la procédure appliquée dans les autres formations professionnelles, à savoir sur la base de la formation professionnelle en cas de réussite de la maturité professionnelle commerciale.

Cosignataires: Bader Elvira, Beck, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Lustenberger, Riklin Kathy, Walker Felix, Wehrli (11)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3519 n Mo. Nordmann. Axe ferroviaire Lausanne-Genève** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'inclure dans l'offre de base du projet ZEB des améliorations ciblées de la capacité de l'axe ferroviaire Lausanne-Genève, notamment sous la forme de segments de troisième et quatrième voie, de manière à ce que les développements du trafic grande ligne n'entravent pas le développement des RER genevois et vaudois.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Banga, Barthassat, Bäumlé, Beck, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Brunschwig Graf, Bugnon, Burkhalter, Cathomas, Cavalli, Chevrier, Christen, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Egerszegi-Obrist, Eggly, Fasel, Fässler, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Hans, Freysinger, Frösch, Gadiant, Galladé, Garbani, Genner, Germanier, Glasson, Graf-Litscher, Guisan, Günter, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Pagan, Parmelin, Pedrina, Perrin, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Reymond, Rime, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Spuhler, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Vischer,

Vollmer, Walker Felix, Walter, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (102)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3521 n Po. (Wäfler) Waber. Régime équitable pour les traitements de sevrage de la toxicodépendance** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité de compléter l'ordonnance du DFI sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) de sorte que les traitements de sevrage des toxicomanes soient obligatoirement mis à la charge de l'assurance de base - que ce soit dans des établissements et des institutions publics ou privés, en secteur ambulatoire ou hospitalier - afin qu'ils soient considérés au moins de la même manière que les thérapies à base de méthadone ou d'héroïne.

Cosignataires: Donzé, Studer Heiner, Waber (3)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Waber.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3524 n Mo. Fässler. Epargne affectée à la construction de logement sans cadeaux fiscaux** (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier des modèles d'épargne affectée à la construction de logement qui ne prévoient pas de déduction fiscale. On étudiera et on confrontera à cet effet les modèles en vigueur chez certains de nos voisins comme l'Allemagne, la France ou l'Autriche. Le Conseil fédéral soumettra au Parlement, sur la base de cette étude, un projet répondant au critère précité.

Cosignataires: Allemann, Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Widmer (20)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3526 n Po. Hochreutener. Voie de contournement sud de Berne** (05.10.2006)

Dans le cadre de l'examen du réseau des routes nationales, le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité d'inscrire la voie de contournement sud de Berne au réseau des routes nationales.

Cosignataires: Amstutz, Giezendanner, Haller, Imfeld, Jermann, Joder, Laubacher, Schenk Simon, Wasserfallen (9)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3529 n Mo. Giezendanner. Utiliser le produit des amendes pour renforcer la sécurité routière (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une modification de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) qui obligera les cantons à utiliser le produit des amendes comme suit:

La moitié dudit produit sera affectée obligatoirement au renforcement de la sécurité routière, sachant que 60 pour cent de ce montant seront investis dans des infrastructures renforçant la sécurité routière, les 40 pour cent restants devant servir à éduquer les usagers de la route et à organiser des cours et des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière.

Cosignataires: Aeschbacher, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Brun, Brunner, Dunant, Engelberger, Fattebert, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Glur, Haller, Hochreutener, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kohler, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Muri, Oehrli, Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Raymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schläuer, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Studer Heiner, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (60)

13.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3531 n Po. Rennwald. Choisir son temps de travail (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est invité à étudier des mesures concrètes pour encourager le choix par les travailleuses et les travailleurs de leur temps de travail, ainsi que de leurs horaires. Cela doit avoir pour but de favoriser un meilleur partage des activités privées (famille, loisirs, formation, etc.) et professionnelles, en particulier du travail rémunéré et du travail non-rémunéré, entre les sexes. Ainsi, les employeurs et employeuses devraient avoir l'obligation d'accorder au moins un entretien à tout salarié qui souhaite modifier, à la hausse ou à la baisse, son temps et/ou ses horaires et, le cas échéant, de justifier leur refus par écrit.

Cosignataires: Berberat, Rossini (2)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3532 n Mo. Rennwald. Le droit aux loisirs, un droit fondamental (05.10.2006)

Alors que d'une part l'intensité du travail est en augmentation et que certains employeurs allongent ou tentent d'allonger la durée du travail, et que d'autre part les inégalités d'accès aux loisirs se creusent, notamment suite à la réduction des aides publiques, le droit aux loisirs mérite d'être affirmé. C'est pourquoi le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes les mesures permettant d'inscrire le droit aux loisirs comme un droit fondamental dans la Constitution fédérale.

Cosignataires: Berberat, Rossini (2)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3547 n Po. Sommaruga Carlo. Rémittences. Stimuler l'affectation volontaire des fonds vers la création d'emplois décents (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de développer des concepts et des instruments stimulant chez les travailleurs migrants l'affectation volontaire des fonds renvoyés au pays (rémittences) vers la création d'emplois répondant aux exigences du respect des individus au sens de la campagne de l'OIT sur le travail décent.

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Garbani, Haering, Heim, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Widmer (22)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3548 n Po. Sommaruga Carlo. Une implication active de la société civile dans les négociations bilatérales et multilatérales (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est invité à promouvoir concrètement, l'implication et la participation de la société civile dans les Etats partenaires dans le cadre des consultations et des négociations relatives aux accords multilatéraux, mais aussi aux accords bilatéraux, qui ont une implication économique et sociale. Il proposera la mise en place de procédures de consultation de la société civile applicables symétriquement dans les Etats en négociation.

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Garbani, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Widmer, Wyss Ursula (25)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3549 n Po. Sommaruga Carlo. Travail décent et coopération au développement (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de contribuer, à l'aide des instruments relevant de la coopération au développement, à la mise en oeuvre concrète de l'Agenda du travail décent de l'OIT dans les Etats partenaires. La Suisse doit notamment:

1. contribuer à renforcer, dans les Etats partenaires de la coopération au développement, le pouvoir de négociation des employés, des syndicats, des organisations féminines et d'autres associations représentant les travailleurs;
2. lutter contre la précarisation du travail dans le secteur informel des Etats partenaires et contribuer à la création d'emplois conformes à l'Agenda du travail décent;
3. contraindre les employeurs auxquels la Suisse et ses partenaires attribuent des mandats financés dans le cadre de l'aide à l'étranger et de l'aide au développement à respecter les droits fondamentaux sociaux et à promouvoir le travail décent;
4. faire en sorte que l'Agenda du travail décent de l'OIT soit intégré dans les stratégies nationales et régionales pour le développement et la réduction de la pauvreté, dans le dialogue politique

avec les pays en développement et dans l'aide budgétaire destinée à ces derniers et veiller à ce que cet agenda fasse partie intégrante du partenariat stratégique entre les agences de développement suisses et la société civile.

Cosignataires: Allemann, Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Garbani, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Widmer, Wyss Ursula (28)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3555 n Po. Hochreutener. Aires de parcage P+R en adéquation avec la demande (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si de simples places de parc situées aux abords des agglomérations ne contribueraient pas mieux que les garages couverts et surélevés actuels à résoudre les problèmes d'engorgement des agglomérations et quelles mesures il faudrait prendre pour pouvoir les créer.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Brun, Cathomas, Darbellay, Glanzmann, Häberli-Koller, Hämmerle, Hegetschweiler, Humbel Näf, Hutter Markus, Imfeld, Jermann, Kiener Nellen, Laubacher, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Pedrina, Schenk Simon, Simoneschi-Cortesi, Wehrli, Zapfl, Zemp (23)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3556 n Mo. Groupe PDC/PEV/PVL. Une stratégie pour les technologies de l'information (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de faire de l'encouragement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) l'un des objectifs majeurs du programme de la législature 2007-2011, et ce dans tous les domaines: infrastructure, formation, accès à ces nouvelles technologies, implantation dans l'économie, prestations électroniques fournies par les autorités.

Il est encore chargé de fixer de manière parfaitement claire qui aura la responsabilité du processus de transformation qui nous amènera à la société du savoir et de subordonner cette personne au chef du Département fédéral de l'économie (DFE).

Porte-parole: Häberli-Koller

21.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3568 n Po. Levrat. Ratification par la Suisse des normes internationales du travail (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur l'état des ratifications par la Suisse des normes internationales du travail.

Cosignataires: Allemann, Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Roth-Bernasconi,

Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vanek, Widmer, Wyss Ursula (23)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3569 n Mo. Levrat. Ratification de la convention no 135 de l'OIT par la Suisse (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de ratifier la convention no 135 concernant les représentants des travailleurs, 1971 de l'Organisation internationale du travail (OIT), ou d'entreprendre sans délai toutes les démarches requises à cet effet.

Cosignataires: Allemann, Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vanek, Widmer, Wyss Ursula (22)

15.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3573 n Mo. Freysinger. Plan ours (05.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer le plan ours actuel et d'élaborer un nouveau texte plaçant la sécurité de l'homme avant celle de l'animal.

Cosignataires: Barthassat, Bignasca Attilio, Binder, Brunner, Bühner, Chevrier, Darbellay, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Giezendanner, Haller, Hassler, Hegetschweiler, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Mathys, Maurer, Miesch, Oehrl, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stahl, Veillon, Wäfler, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (37)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3576 n Mo. Heim. Promotion des premiers secours. Mise à disposition de défibrillateurs sur tout le territoire suisse (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller, en collaboration avec les cantons et les organisations spécialisées, à ce que tous les lieux publics très fréquentés ou présentant des dangers particuliers soient équipés de défibrillateurs automatiques externes (DAE) dans les plus brefs délais et de créer les bases juridiques nécessaires. En outre, il convient d'encourager la formation de larges cercles de la population à l'utilisation de ces appareils.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Bader Elvira, Banga, Bäumle, Beck, Berberat, Bernhardsgrütter, Bezzola, Bigger, Borer, Bortoluzzi, Bruderer, Brun, Brunschwig Graf, Cathomas, Cavalli, Chevrier, Daguet, de Buman, Dormond Béguelin, Dunant, Eggly, Fasel, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Jacqueline, Fluri, Frösch, Füglistaller, Galladé, Garbani, Giezendanner, Glanzmann, Glasson, Graf Maya, Graf-Litscher, Guisan, Günter, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Haller, Hämmerle, Hegetschweiler, Hofmann, Hubmann, Humbel Näf, Jermann, Joder, John-Calame, Kaufmann, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Loepfe, Lustenberger, Marti Werner, Marty Kälin, Mathys, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Müller Walter, Müller-Hemmi, Nordmann,

Oehrli, Pagan, Pedrina, Pfister Theophil, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Raymond, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Sadis, Salvi, Savary, Schelbert, Schenk Simon, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Steiner, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Triponez, Vanek, Vaudroz René, Veillon, Vollmer, Waber, Walker Felix, Walter, Wehrli, Weyeneth, Widmer, Wobmann, Wyss Ursula, Zisyadis (114)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3578 n Po. Graf Maya. Protéger la production et la multiplication des semences contre les OGM (06.10.2006)

1. Le Conseil fédéral est chargé d'examiner quel statut particulier pourrait être accordé aux parcelles réservées à la production et à la multiplication de semences en Suisse, afin de protéger ces parcelles contre toute contamination par des variétés génétiquement modifiées. Il examinera en particulier s'il est possible d'intégrer ces zones dans l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement en tant que biotopes particulièrement sensibles ou dignes d'être protégés.

2. Le Conseil fédéral est chargé d'examiner quelles mesures supplémentaires pourraient être prises dans les régions où sont produites et multipliées les semences destinées à l'agriculture biologique et à d'autres modes de production, toujours dans le but de garantir une production exempte d'organismes génétiquement modifiés.

Cosignataires: Bader Elvira, Bäumle, Bernhardsgrütter, Büchler, Chevrier, Donzé, Dormond Béguelin, Frösch, Galladé, Genner, Gyr-Steiner, Hämmerle, Hassler, Heim, John-Calame, Kiener Nellen, Kunz, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Teuscher, Vischer, Walter, Widmer, Zisyadis (34)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3582 n Mo. John-Calame. Protection du climat et aide au développement (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est invité à prendre les dispositions nécessaires pour que tous ses programmes de développement dans des pays tiers satisfassent aux critères du développement durable et mettent plus particulièrement l'accent sur des mesures favorisant la protection du climat.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer (13)

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3583 n Po. Daguet. Travail décent. Surveillance (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'insérer, dans ses rapports annuels sur la politique économique extérieure et ses messages sur des accords de politique économique extérieure, un paragraphe dans lequel il exposera les incidences des accords sur les objectifs de l'Agenda du travail décent de l'OIT et éva-

luera leur impact sur la création d'emplois décents ("Employment Impact Assessment").

Cosignataires: Allemann, Banga, Dormond Béguelin, Garbani, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Widmer (22)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3591 n Mo. Allemann. Convention de l'ONU sur la responsabilité des entreprises (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de s'engager en vue de l'élaboration et de l'application d'une convention de l'ONU sur la responsabilité des entreprises ("corporate accountability") et de s'inspirer à cet effet des travaux préliminaires que la sous-commission de l'ONU chargée de la protection et de la promotion des droits de l'homme a réalisés au sujet des "normes sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises".

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (25)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3592 n Po. Allemann. Mise en oeuvre de l'Agenda pour le travail décent (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport comment il pense mettre en oeuvre l'"Agenda pour le travail décent" de l'Organisation internationale du travail (OIT). L'accent sera mis notamment sur les points suivants:

1. présentation des domaines d'activité dans lesquels la Suisse pourra mettre en oeuvre l'Agenda-OIT et des instruments à l'aide desquels elle pourra y parvenir;

2. examen de la possibilité d'un partenariat stratégique de la Suisse avec l'OIT en vue de la mise en oeuvre de l'Agenda-OIT, notamment par l'intégration des objectifs de l'agenda dans les politiques du Groupe de la Banque mondiale, du FMI, de l'ONU, de l'OMC et de l'OCDE;

3. examen de la possibilité d'adopter l'Agenda-OIT comme élément stratégique de la politique bilatérale et multilatérale de promotion commerciale et économique de la Suisse et présentation des moyens par lesquels on pourra analyser les effets que les instruments de notre politique économique extérieure (garantie des risques à l'exportation, garantie contre les risques de l'investissement, aides budgétaires, promotion du site économique) exercent sur l'emploi et sur les conditions de travail.

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Jutzet, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Rossini, Roth-Ber-

nasconi, Salvi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (25)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3600 n Mo. (Savary) Fässler. Déclaration des produits alimentaires en provenance d'animaux nourris aux OGM** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire dans la législation l'obligation de déclarer les produits alimentaires issus d'animaux nourris aux OGM, de manière à ce que les consommateurs puissent faire usage de leur liberté de choix.

Cosignataires: Allemann, Banga, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Garbani, Gross, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Müller-Hemmi, Nordmann, Parmelin, Pedrina, Recordon, Rey, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Veillon, Vollmer, Widmer (33)

15.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Fässler.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3602 n Mo. Borer. Gestion du matériel de l'armée suisse** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de gérer comme suit le matériel d'armement en possession de l'armée qui n'est plus utilisé pour le moment dans le cadre des noyaux de montée en puissance:

1. le matériel qui peut encore être utilisé au sein des noyaux de montée en puissance sera entreposé et entretenu;

2. le matériel qui n'est plus utilisé dans le cadre des noyaux de montée en puissance sera vendu par la Confédération selon l'ordre de priorité suivant:

a. vente aux pays qui ne sont pas sous le coup d'un embargo de l'ONU ou de l'OSCE,

b. revente au fabricant/à l'Etat producteur. Dans tous les cas, on établira dès l'achat un contrat allant dans ce sens à chaque fois que cela sera possible,

c. vente à des organisations internationales en vue d'une utilisation dans des missions de paix;

3. le matériel qui ne peut pas être utilisé ou vendu selon les critères indiqués ci-dessus sera éliminé. Le mandat sera attribué conformément aux principes de la libre concurrence.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bezzola, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Bühler, Dunant, Engelberger, Föhn, Freysinger, Giezendanner, Haller, Hegetschweiler, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Müller Walter, Müller Philipp, Muri, Oehrl, Pfister Theophil, Raymond, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Stahl, Steiner, Triponez, Walter, Wasserfallen, Wehrli, Wobmann, Zuppiger (45)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3603 n Po. Zisyadis. Rapport sur l'économie sociale et solidaire** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur l'économie sociale et solidaire dans le pays. Ce rapport doit comprendre l'état de la situation, le volume d'emploi concerné, une typologie précise des secteurs économiques concernés, les relations avec l'économie publique et privée.

Cosignataires: Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Rossini, Roth-Bernasconi, Vanek (6)

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3605 n Mo. Stump. Plan d'action "Poussières fines" et oxydes d'azote** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'étendre le plan d'action "Poussières fines" aux oxydes d'azote et de modifier comme suit les points 2, 4 et 5 de ce dernier: le terme "filtres à particules" sera remplacé par "meilleures technologies disponibles en matière d'épuration des gaz d'échappement". L'OFEV est ainsi chargé de définir les meilleures technologies disponibles dans le domaine de l'épuration des gaz d'échappement. L'extension proposée comprend donc les systèmes modernes de dénitrification en plus des filtres à particules.

Le plan d'action "Poussières fines" ainsi modifié contribuera, ces 15 prochaines années, à atténuer considérablement le problème du smog dans son ensemble et à réduire la pollution tant en situation d'inversion hivernale que pendant les périodes de beau temps en été.

Cosignataires: Allemann, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Günter, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer (30)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3607 n Mo. (Beck) Brunschwig Graf. Efficience des douanes et fin des entraves au commerce à l'exportation** (20.12.2006)

Conformément aux articles 120 et suivants de la loi sur le Parlement, la présente motion demande au Conseil fédéral:

1. d'établir la liste des marchandises à l'exportation soumise à un contrôle douanier réalisé uniquement à des fins statistiques;

2. de modifier la législation afin d'introduire pour ces marchandises le système de la déclaration préalable à l'exportation auprès d'une centrale et la fin du passage obligatoire par un bureau de douane compétent;

3. d'intégrer, dans toute évolution envisagée du réseau des bureaux de douane, un examen visant à simplifier les procédures pour l'ensemble du trafic marchandises de manière à ne pas reporter sur l'économie des coûts représentant un multiple des économies réalisées dans l'administration.

Cosignataires: Abate, Barthassat, Berberat, Binder, Brunschwig Graf, Bugnon, Bühler, Burkhalter, Chevrier, Eggly, Fattebert, Favre Charles, Germanier, Giezendanner, Glasson, Guisan, Ineichen, John-Calame, Kohler, Leuenberger-Genève, Müller

Walter, Nordmann, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Recordon, Ruey, Salvi, Schneider, Triponez, Veillon, Zisyadis, Zuppiger (34)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Brunschwig Graf.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3608 n Mo. Teuscher. Affectation à la sécurité routière d'une partie du produit des amendes (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'insérer, dans la loi sur la circulation routière (LCR), une disposition prévoyant que les cantons sont tenus d'affecter la moitié du produit des amendes résultant d'infractions au code de la route aux mesures en faveur de la sécurité routière dans les domaines suivants:

- systèmes de contrôle et de surveillance (intensification des contrôles de la circulation, fixes et mobiles);
- sensibilisation (campagnes), éducation et perfectionnement (éducation à la sécurité et à la mobilité dans les écoles, formation complémentaire pour les conducteurs de véhicules);
- mesures de planification et mesures techniques (amélioration de l'infrastructure routière, assainissement des endroits potentiellement dangereux et des points noirs en matière d'accidents, mesures de modération du trafic).

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (13)

13.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3610 n Mo. Kaufmann. Encourager les musées et le commerce d'oeuvres d'art en Suisse (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA), de sorte à prévoir à l'article 26, comme pour les catalogues de musées, d'expositions et de ventes aux enchères, une exonération des droits d'auteur pour les annonces, les prospectus, les affiches et autres moyens publicitaires qui représentent des illustrations d'objets d'art présentés lors des expositions et des ventes aux enchères.

Cosignataires: Baader Caspar, Borer, Dunant, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Mathys, Miesch, Mörgeli, Scherer, Schibli, Stahl, Wobmann, Zuppiger (14)

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3614 n Mo. Kaufmann. Assainissement de la caisse de pension des écoles suisses à l'étranger (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de couvrir le découvert de la caisse de pension des écoles suisses à l'étranger, affiliée à Publica, par un financement unique d'environ 6,8 millions de francs.

Cosignataires: Baader Caspar, Borer, Dunant, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Mathys, Miesch, Mörgeli, Scherer, Schibli, Stahl, Wobmann, Zuppiger (14)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3615 n Po. Zisyadis. Défense internationale de l'appellation "Champagne" (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est invité à examiner des mesures pour que l'appellation "Champagne" des vigneron du village vaudois du même nom soit à nouveau autorisée dans les plus brefs délais, après la signature de l'accord entre les Etats-Unis et l'Union européenne, autorisant cette appellation aux Etats-Unis.

Cosignataires: Beck, Bugnon, Christen, Dormond Béguelin, Favre Charles, Guisan, Menétrey-Savary, Nordmann, Parmelin, Recordon, Salvi, Savary, Veillon (13)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3616 n Mo. Freysinger. Accès au contrôle Vostra (casier judiciaire informatisé) lors des naturalisations (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de garantir que les services de naturalisation des cantons aient, lors des procédures de naturalisation, accès, en plus des informations délivrées actuellement par Vostra (casier judiciaire informatisé) lors des naturalisations, aux informations suivantes:

- a. le motif de la condamnation éventuelle;
- b. un relevé des condamnations radiées;
- c. confirmation s'il y a une action pénale en cours.

29.11.2006 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.12.2006 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3617 n Po. Sommaruga Carlo. Promotion de la démocratie et des droits de l'homme avec les Etats tiers partenaires de la Suisse (06.10.2006)

Le Conseil fédéral, s'inspirant de la clause relative aux droits de l'homme et à la démocratie proposée par le Parlement européen en janvier 2006, examinera l'insertion dans l'ensemble des accords conclus par la Suisse une clause favorisant le dialogue permanent et la coopération entre Etats sur ces éléments essentiels, ainsi que l'échange d'informations et les modalités d'action en cas de violation des droits de l'homme, notamment des droits économiques, sociaux et culturels (Pacte I de l'ONU et les huit conventions fondamentales de l'OIT) et des règles fondamentales de la démocratie.

Cosignataires: Banga, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Garbani, Gyr-Steiner, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini,

Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Thanei, Widmer, Wyss Ursula (25)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3621 n Po. Baumann J. Alexander. Entraide pénale. Surveillance effective de l'Office fédéral de la justice sur le Ministère public de la Confédération?** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de publier les données annuelles suivantes, depuis le 1er janvier 1998, concernant l'entraide pénale internationale:

- nombre de décisions de clôture (au sens de l'art. 80d EIMP) rendues par le Ministère public de la Confédération (MPC);

- nombres de décisions de clôture ayant fait l'objet d'un recours (au sens de l'art. 80g al. 1 EIMP) par une ou plusieurs personnes touchées par une mesure d'entraide;

- nombre de décisions de clôture ayant fait l'objet d'un recours (au sens de l'art. 80g al. 1 EIMP) de l'Office fédéral de la justice (OFJ);

- nombre de décisions de clôture du MPC partiellement ou entièrement annulées par le Tribunal fédéral.

22.11.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3631 n Po. Müller Geri. Non à l'approche coudée par le nord** (06.10.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de ne pas entrer en matière sur les demandes visant à instaurer une approche coudée par le nord à l'aéroport de Zurich.

Cosignataires: Bruderer, Füglistaller, Hofmann, Humbel Näf, Müller Philipp, Studer Heiner, Stump (7)

08.12.2006 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3641 n Mo. Groupe socialiste. Equilibre entre les dépenses et les recettes dans le plan financier** (05.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé, dans la perspective à long terme du plan financier, de veiller à une politique financière équilibrée qui à côté des dépenses tienne compte comme il convient aussi des recettes.

Porte-parole: Rey

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3650 n Mo. Groupe libéral-radical. Mesures contre les mariages forcés ou arrangés** (07.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires prévues par la loi (droit pénal, droit civil, législation sur les étrangers, etc.) et d'élaborer un concept détaillé qui empêche les mariages forcés ou arrangés, qui soutienne véritablement les victimes (en les aidant à s'en sortir, en leur offrant une nouvelle identité, etc.) et qui protège leurs droits fondamentaux.

Porte-parole: Müller Philipp

14.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3653 n Po. (Burkhalter) Bourgeois. Réforme du gouvernement. Rôle de la présidence du Conseil fédéral** (07.12.2006)

Dans le cadre des réflexions en cours sur la réforme du gouvernement et en particulier sur la refonte des départements, le Conseil fédéral est prié d'étudier simultanément une révision de la Constitution, de la loi sur le Parlement ainsi que de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration qui permette de développer et de renforcer le rôle de la présidence de la Confédération.

Dans cette perspective, il donnera la priorité à un modèle prévoyant le passage à une présidence d'une durée plus longue, de deux ou quatre ans. En outre, cette nouvelle présidence du gouvernement se verrait attribuer des tâches principales renforcées dans la conduite, la coordination et la communication vers l'extérieur.

Cosignataires: Abate, Bezzola, Brunschwig Graf, Büchler, Dupraz, Eggly, Favre Charles, Germanier, Glasson, Guisan, Gutzwiller, Huber, Markwalder Bär, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Moret, Pelli, Perrin, Rey, Sadis, Savary, Vaudroz René (22)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Bourgeois.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 Conseil national. Adoption.

x **06.3657 n Mo. Wehrli. Mariages forcés** (07.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une révision de la loi qui permette, suivant le modèle des mesures juridiques visant à empêcher les mariages blancs, de mieux lutter contre les mariages forcés. Il faudra en particulier donner aux officiers d'état civil la possibilité de différer leur réponse à une demande en vue de mariage, ou l'enregistrement d'un mariage, lorsqu'il leur semble évident ou lorsqu'ils soupçonnent fortement que l'un des futurs époux au moins ne veut pas conclure ce mariage.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Jermann, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Zapfl, Zemp (21)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3663 n Mo. Zisyadis. Minimum vital en matière de poursuites** (11.12.2006)

Le Conseil fédéral est invité à aligner le minimum vital appliqué par les offices des poursuites et faillites sur celui des prestations complémentaires.

Le Conseil fédéral est prié de proposer à la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse de prendre pour base uniforme de calcul des normes celle des prestations com-

plémentaires, qui constituent déjà une base unifiée de prise en compte du minimum d'existence.

Par ailleurs, le Conseil fédéral est invité à préciser clairement l'impossibilité de la saisie des allocations familiales dans le calcul du minimum vital.

Les autorités d'exécution cantonale pourront alors prendre en compte les différences régionales sur la base de ce minimum plancher.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Huguenin, John-Calame, Levrat, Recordon, Savary, Sommaruga Carlo, Vanek (8)

31.01.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3669 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Engager une 6e révision afin de remédier au déficit structurel de l'AI (12.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'engager les travaux préparatoires d'une 6e révision de l'assurance-invalidité et de présenter au Parlement un projet de 6e révision de l'AI qui complètera la 5e révision adoptée récemment, mais ira beaucoup plus loin dans l'assainissement des dépenses de cette assurance.

Porte-parole: Bortoluzzi

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 06.3670 n Po. Groupe de l'Union démocratique du centre. Etablir la transparence dans l'attribution de mandats à des experts externes (12.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir dans un délai d'une année un rapport dans lequel il présentera de manière transparente toutes les prestations fournies par des experts et des services de conseil externes. Il établira une liste consolidée pour l'ensemble des départements qui comprendra:

- le nombre d'experts mandatés et le nombre de mandats de conseil attribués, par mois et pour l'ensemble de l'année 2005, par département et par office;
- les montants déboursés pour rémunérer les experts et financer les mandats de conseil, par mois et pour l'ensemble de l'année 2005, par département et par office;
- le montant des honoraires versés à chacun des experts et des conseillers externes, qui devront être cités nommément (liste consolidée pour tous les départements et ventilée par entreprises);
- les tarifs journaliers maximaux et minimaux versés aux experts et aux conseillers externes;
- la liste des appels d'offres pour les mandats externes, pour 2005, par département.

Porte-parole: Pfister Theophil

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3672 n Mo. Meyer Thérèse. Fonctionnement plurilingue de l'administration. Statistiques (12.12.2006)

Pour disposer d'une statistique évaluant le fonctionnement plurilingue réel de l'administration fédérale, je demande au Conseil

fédéral de modifier la récolte de données et leur utilisation de la manière suivante:

1. Définir les critères choisis

- a. par langue: la notion double de langue maternelle/langue de travail en lieu et place de langue de correspondance;
- b. par la prise en compte des personnes bilingues.

2. Tri des données

- a. sortir les traducteurs des statistiques;
- b. par position au sein de l'organisme (statistique langue maternelle/langue de travail tenue également au niveau des chefs/directions d'offices et des chefs du personnel);
- c. par répartition géographique.

3. Assurer une mise à jour régulière des données

Possibilité pour les collaborateurs de modifier leurs données personnelles tous les 5 ans.

Cosignataires: Abate, Amherd, Barthassat, Baumann J. Alexander, Beck, Brunschwig Graf, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dormond Béguelin, Eggly, Favre Charles, Freysinger, Gadiant, Galladé, Garbani, Germanier, Glanzmann, Glasson, Hämmerle, Heim, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Levrat, Markwalder Bär, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Moret, Pagan, Parmelin, Pedrina, Pelli, Recordon, Rennwald, Rey, Rime, Robbiani, Rossini, Ruey, Sadis, Salvi, Savary, Simoneschi-Cortesi, Vanek, Veillon, Widmer, Wyss Ursula, Zapfl, Zisyadis (53)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3673 n Mo. Müri. Pas de naturalisation sans déclaration de loyauté envers la Constitution (12.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de modification de la loi sur la nationalité qui prévoira que toute personne souhaitant acquérir la nationalité suisse doive déclarer formellement sa loyauté envers la Constitution fédérale et l'ordre juridique suisse.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Pagan, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Scherer, Schlüter, Schwander, Stahl, Stamm, Walter, Wobmann, Zuppiger (31)

14.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3678 n Mo. Müri. Hausse de la RPLP et passages dans une catégorie de redevance plus élevée (13.12.2006)

Dans le cadre de la hausse de la RPLP prévue pour 2008, le Conseil fédéral renoncera au passage des véhicules de la classe d'émission Euro 3 dans la catégorie de redevance RPLP plus élevée.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Fattebert, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Ineichen, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rime, Rutsch-

mann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Stamm, Triponez, Veillon, Wobmann (35)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3680 n Mo. (Rey) Sommaruga Carlo. Présidence des tribunaux fédéraux (13.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au parlement un projet de complément des lois sur le Tribunal fédéral, le Tribunal pénal fédéral et sur le Tribunal administratif fédéral ou d'établir les bases légales nécessaires pour assurer une représentation équitable des communautés linguistiques et des sexes aux présidences et vice-présidences des tribunaux fédéraux.

Cosignataires: Abate, Allemann, Berberat, Brunschwig Graf, Bugnon, Burkhalter, Chevrier, Daguet, Darbellay, Dupraz, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Garbani, Germanier, Glasson, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Moret, Nordmann, Parmelin, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rime, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Sadis, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vaudroz René, Veillon, Vermot-Mangold, Widmer (59)

14.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Sommaruga Carlo.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3684 n Po. Zemp. Suppression des charges coûteuses et inutiles imposées aux éleveurs (13.12.2006)

Dans l'élevage d'animaux de rente, il existe des tâches qui sont en principe inévitables, telles que la castration et l'écornage des jeunes animaux, la pose d'anneaux nasaux chez les taureaux reproducteurs et l'examen des animaux portants. En Suisse, ces tâches sont aujourd'hui réservées aux vétérinaires, à l'exception de la castration précoce et de l'écornage, qui peuvent être effectuées par le détenteur des animaux. A l'étranger, l'ensemble des tâches peuvent être accomplies par l'éleveur ou confiées à un technicien travaillant à son compte. Je charge le Conseil fédéral d'examiner si, et le cas échéant à quelles conditions, ces activités d'élevage et ces soins pourraient aussi être confiés à de simples techniciens en Suisse, étant entendu qu'ils devront disposer des qualifications nécessaires.

Cosignataires: Bader Elvira, Bigger, Brun, Brunner, Glanzmann, Glur, Hassler, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Kunz, Lustenberger, Müller Walter, Müller Thomas, Oehri, Pfister Gerhard, Scherer, Walter, Weyeneth (19)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3686 n Mo. Häberli-Koller. Cyberadministration. Etoffer l'offre de la Confédération (13.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre sur pied, d'ici à 2009, une offre exhaustive de services de cyberadministration, qui s'applique à toutes les transactions avec les autorités. Sachant que la Suisse est en 25e position sur 28 pays (classement établi par l'Union européenne), le Conseil fédéral est chargé de la faire figurer parmi les cinq premiers dans les trois ans.

Il veillera en particulier à ce que l'offre comprenne les services suivants:

- possibilité pour les citoyens d'effectuer l'ensemble des tâches élémentaires: télécharger les formulaires et les remplir en ligne, payer ses services en ligne, disposer de façon systématique des documents souhaités; ces documents seront juridiquement valables;

- possibilité d'effectuer en ligne toutes les opérations relatives aux assurances sociales qui font intervenir les autorités;

- possibilité d'effectuer en ligne toutes les opérations relatives à la taxe sur la valeur ajoutée;

- possibilité d'interroger son compte AVS en ligne, en toute sécurité;

- possibilité de voter par voie électronique, aussi bien pour les votations que pour les élections.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Brun, Büchler, Cathomas, Darbellay, Glanzmann, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Kohler, Lustenberger, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Zemp (17)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3687 n Mo. Conseil National. Combler les insuffisances de l'approvisionnement électrique sans accroître les émissions de CO2 (Groupe libéral-radical) (13.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, dans les six mois à compter de l'adoption de la présente motion, un rapport sur les moyens de combler les insuffisances de l'approvisionnement électrique qui vont inmanquablement se présenter. Sa stratégie tiendra compte des indications suivantes:

1. les insuffisances devront être comblées sans accroissement des émissions de CO2; cela exclut donc la production d'électricité à partir d'agents énergétiques fossiles;

2. l'indépendance énergétique de la Suisse, largement garantie aujourd'hui, devra rester intégrale pour ce qui est de l'approvisionnement en électricité;

3. le rapport mettra en évidence l'efficacité énergétique comparée de l'énergie hydraulique, de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables quant à leur capacité à assurer l'approvisionnement électrique manquant.

Porte-parole: Messmer

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

21.03.2007 Conseil national. Adoption.

06.3689 n Mo. Conseil National. Conseil fédéral et secteur de l'électricité. Nécessité de collaborer (Groupe libéral-radical) (13.12.2006)

La faisabilité du stockage final des déchets radioactifs ayant été démontrée, de l'avis même du Conseil fédéral, ce dernier est chargé de prendre les dispositions nécessaires, en collaboration avec l'administration et le secteur de l'électricité, afin de moderniser et rééquiper les centrales nucléaires existantes et de garantir l'approvisionnement de notre pays en électricité.

Porte-parole: Steiner

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

21.03.2007 Conseil national. Adoption.

x 06.3691 n Po. Meier-Schatz. Reconnaissance des soins donnés par des membres de la famille. Analyse de la situation (13.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport qui décrit les aides allouées par les cantons aux personnes qui fournissent des soins à des membres de leur famille.

Ce rapport indiquera:

1. les cantons qui versent des allocations de reconnaissance aux personnes qui soignent des membres de leur famille,
2. les effets positifs et négatifs de telles allocations,
3. les conditions que doivent remplir les ayants droit,
4. les autres mesures de soutien existantes comme les structures de jour, les lits provisoires, les courts séjours dans les homes, etc.

Ce rapport exposera en outre les mesures envisagées par la Confédération ces prochaines années pour faire face à l'augmentation du nombre des personnes qui nécessitent des soins.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dupraz, Fehr Jacqueline, Galladé, Glanzmann, Goll, Häberli-Koller, Halter, Heim, Hubmann, Imfeld, Joder, Kleiner, Lustenberger, Meyer Thérèse, Moret, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Robbiani, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Stump, Triponez, Waber, Wäfler, Walter, Zapfl, Zeller, Zemp (37)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3693 n Mo. (Hubmann) Fehr Jacqueline. Ordonnance sur la Feuille officielle suisse du commerce. Modification de l'article 9 (13.12.2006)

Nous chargeons le Conseil fédéral de modifier l'art. 9 de l'ordonnance du 15 février 2006 sur la Feuille officielle suisse du commerce de telle façon que ce soit la forme imprimée qui fasse foi et non la forme électronique.

Cosignataires: Allemann, Dormond Béguelin, Fehr Mario, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Rechsteiner-Basel, Stump, Thanei (12)

28.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Fehr Jacqueline.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3694 n Mo. (Hubmann) Fehr Jacqueline. Ordonnance sur la Feuille officielle suisse du commerce. Abrogation de l'article 7 alinéa 2 (13.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger l'article 7 alinéa 2 de l'ordonnance du 15 février 2006 sur la Feuille officielle suisse du commerce.

Cosignataires: Allemann, Fehr Mario, Gysin Remo, Haering, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Rechsteiner-Basel, Stump, Thanei (10)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Fehr Jacqueline.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3698 n Mo. Goll. Discrimination à l'encontre du personnel de la Confédération en cas de maladie (13.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur le personnel de la Confédération de sorte que les employés de la Confédération qui, après leur licenciement, se trouvent en situation d'incapacité de travail reçoivent 80 pour cent de leur ancien salaire jusqu'à ce qu'ils bénéficient d'une rente AI ou d'une rente de leur prévoyance professionnelle.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Bader Elvira, Banga, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Cavalli, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Hämmerle, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Janiak, Jermann, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (74)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3702 n Mo. Hutter Jasmin. Retrait de l'autorisation de séjour en cas de violation de l'ordre juridique par des étrangers (14.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions propres à imposer l'application sans restriction de l'ordre juridique suisse à toutes les personnes qui vivent dans notre pays. Ceux qui n'auront pas respecté cet ordre juridique se verront systématiquement retirer leur autorisation de séjour conformément aux articles 62 et 63 de la loi sur les étrangers, qui prévoient la révocation de l'autorisation de séjour lorsque l'étranger porte atteinte de manière grave ou répétée à la sécurité ou à l'ordre publics.

Cosignataires: Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Hassler, Kaufmann, Kunz,

Maurer, Muri, Oehrli, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schluer, Spuhler, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann (24)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3704 n Mo. Conseil National. Assurer l'approvisionnement en électricité (Keller) (14.12.2006)

Le Conseil fédéral ayant jugé que la preuve de la faisabilité du stockage final des déchets radioactifs a été apportée, je le charge maintenant d'inciter l'industrie de l'électricité à planifier sans délai jusqu'au stade décisionnel les centrales nucléaires indispensables à l'approvisionnement de la Suisse en courant électrique.

Dans ce contexte, on tiendra compte du fait que le potentiel de développement de l'énergie hydraulique est modeste et que la production de courant à partir d'énergies renouvelables, toute souhaitable qu'elle soit, ne suffira pas à faire face à la pénurie qui s'annonce.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Engelberger, Fattebert, Fehr Hans, Fuglistaller, Hegetschweiler, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Joder, Laubacher, Loepfe, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Muri, Noser, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schluer, Spuhler, Theiler, Triponez, Waber, Wäfler, Wandfluh, Weyeneth, Zeller, Zuppiger (42)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

21.03.2007 Conseil national. Adoption.

x 06.3709 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Réduire au niveau de l'aide d'urgence les prestations sociales allouées aux étrangers passibles d'une peine (14.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de loi qui permettra de ramener au niveau de l'aide d'urgence les prestations des assurances sociales et les autres prestations sociales allouées aux étrangers passibles d'une peine.

Porte-parole: Föhn

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3710 n Mo. Berberat. Création d'un Office fédéral du travail (14.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer la création d'un Office fédéral du travail réunissant en un centre de compétence unique les divers organes s'occupant de tâches relevant du domaine du travail afin de répondre aux défis majeurs, actuels et à venir, en rapport avec le marché du travail en Suisse.

Cosignataires: Banga, Bruderer, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Genner, Goll, Graf-Litscher, Günter, Gyr-Steiner, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Janiak, John-Calame, Jutzet, Kiener Nellen, Lang, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernas-

coni, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer, Zisyadis (42)

14.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3715 n Po. Groupe PDC/PEV/PVL. Lutter contre la cherté des prix en Suisse et contre la forte densité réglementaire (18.12.2006)

Nous chargeons le Conseil fédéral d'indiquer dans un rapport:

1. Comment les actes réglementaires mentionnés ci-joint (dans le développement) poussent les prix à la hausse pour le consommateur suisse;

2. Quelles dispositions de ces actes il faudrait modifier pour réduire les obstacles techniques au commerce, notamment dans les échanges avec l'UE, et faire baisser ainsi le prix des produits;

3. quels éléments des actes réglementaires cités restent adaptés aux besoins actuels et doivent être maintenus, et quels éléments il y aurait lieu de simplifier ou de regrouper.

Nous considérons que les ordonnances ci-après, en particulier, poussent fortement les prix à la hausse et que ces prix pourraient être réduits sans porter atteinte pour autant aux objectifs de protection de l'environnement et de politique de santé publique propres à la Suisse:

- ordonnance du 23 novembre 2005 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (Odaious)

- ordonnance du DFI du 26 juin 1995 sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires (ordonnance sur les substances étrangères et les composants, OSEC)

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les sucres, les denrées alimentaires sucrées et les produits à base de cacao

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les huiles et graisses comestibles et leurs dérivés

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les fruits, les légumes et leurs dérivés

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les denrées alimentaires d'origine animale

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les céréales, les légumineuses, les protéines végétales et leurs dérivés

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les boissons sans alcool (en particulier thé, infusions, café, jus, sirops, limonades)

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur l'étiquetage et la publicité des denrées alimentaires (OEDAI)

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les additifs admis dans les denrées alimentaires (ordonnance sur les additifs, OAdd)

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur l'addition de substances essentielles ou physiologiquement utiles aux denrées alimentaires

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les cosmétiques (OCos)

- ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les objets destinés à entrer en contact avec les muqueuses, la peau ou le système pileux et capillaire, et sur les bougies, les allumettes, les briquets et les articles de farces et attrapes

- ordonnance du DFI du 27 mars 2002 sur la sécurité des jouets (ordonnance sur les jouets, OSJo)
- ordonnance sur les prescriptions techniques concernant les déclarations de quantité figurant sur les préemballages industriels
- ordonnance sur le mesurage et la déclaration de quantité des marchandises mesurables dans les transactions commerciales (ordonnance sur les déclarations)
- ordonnances relatives aux engrais et au secteur phytosanitaire.

Porte-parole: Meier-Schatz

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3720 n Mo. Groupe socialiste. LPP. Renoncer à abaisser le taux de conversion (18.12.2006)

La situation financière de la plupart des caisses de pension privées est actuellement si bonne et les revenus qu'elles dégagent sont si substantiels qu'aucune modification du taux de conversion allant au-delà du niveau arrêté dans la 1ère révision de la LPP ne s'impose. Les assurés des fondations collectives des assurances-vie se voient privés abusivement de bénéfices de l'ordre de centaines de millions de francs. Cette pratique doit être corrigée. A supposer qu'elle soit conforme au texte de la loi, un abaissement du taux de conversion allant au-delà de la réduction décidée ne s'impose pas non plus impérativement pour les assurances-vie. La révision de loi annoncée doit être suspendue. Le Conseil fédéral devra réévaluer la question lorsque la situation des assurances-vie sera éclaircie.

Porte-parole: Schenker Silvia

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3721 n Mo. Groupe socialiste. Legal quote. Appliquer la loi (18.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la surveillance (OS) afin que la part des excédents à comptabiliser attribuée aux assurances-vie soit limitée à 10 pour cent au maximum des excédents proprement dits, comme le prévoit l'article 37 alinéa 4 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA), et ne soit pas étendue au "chiffre d'affaires global" résultant des processus d'épargne, de risque et de frais (comme le prévoit l'art. 147 OS).

Il faut corriger la situation immédiatement, et avec effet rétroactif pour l'exercice 2005, dans le sens voulu par le législateur. Les gains retenus indûment par les assureurs-vie doivent être crédités aux assurés.

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3723 n Mo. Baumann J. Alexander. Non aux radars camouflés (18.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet dont le but est d'interdire aux organes de contrôle du trafic routier d'arnaquer les usagers de la route avec leurs radars

sournoisement camouflés (p. ex. dans des poubelles ou sur des glissières de sécurité). Dans les lieux et les situations où la sécurité est prioritaire (aux alentours des jardins d'enfants, des écoles et des zones fortement fréquentées par les piétons, ou en cas de visibilité réduite ou de travaux, etc.), les contrôles radars doivent être annoncés de manière explicite, de telle sorte que les conducteurs qui dépassent sciemment la limitation de vitesse puissent être sanctionnés pour excès de vitesse intentionnel. Les contrôles radars dans les lieux qui ne présentent aucun risque pour la sécurité ne sont que des arnaques inadmissibles.

Cosignataires: Abate, Amstutz, Baader Caspar, Bezzola, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glasson, Glur, Gutzwiller, Gysin, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Joder, Jutzet, Kaufmann, Keller, Laubacher, Leutenegger Filippo, Loepfe, Mathys, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Oehrl, Pagan, Parmelin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schluer, Schwander, Stahl, Stamm, Steiner, Triponez, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zemp (61)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3724 n Po. Rime. Réduction RPLP pour camion jusqu'à 28 tonnes (18.12.2006)

Le Conseil fédéral est prié de transposer la réduction juridiquement possible du taux RPLP pour les véhicules avec un poids total maximal admissible jusqu'à 28 tonnes au maximum d'un cinquième.

Cosignataires: Bortoluzzi, Büchler, Fattebert, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glasson, Guisan, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Loepfe, Oehrl, Pagan, Schibli, Vaudroz René, Weyeneth, Wobmann (18)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3731 n Mo. Groupe socialiste. Utiliser des indices reconnus pour le calcul du taux de conversion (18.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de calculer le taux minimal et le taux d'intérêt technique applicables aux caisses de pension en se fondant sur des indices reconnus représentant des portefeuilles diversifiés, et non sur des constructions sans lien avec la réalité reposant sur le rendement de placements sans risques ou d'obligations limitées aux seules obligations de la Confédération. En outre, il faut fixer dans la loi une norme imposant la séparation des frais administratifs et des prestations pour risque et vieillesse, y compris dans le calcul du taux de conversion. Les déductions opérées au titre des frais administratifs dans le calcul du taux de conversion sont contraires à la loi.

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3733 n Mo. Conseil National. Etendre la déduction de l'impôt préalable aux investissements à long terme (Imfeld) (18.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification des articles 29 alinéa 1 et 2 OLTVA et 38 alinéa 1 et 2 LTVA, prévoyant que les entrepreneurs pourront également bénéficier de la déduction de l'impôt préalable lorsqu'il n'y a pas de lien factuel et temporel immédiat entre les prestations imposables acquises en amont et les prestations imposables fournies en aval.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Brun, Brunner, Büchler, Cathomas, Darbellay, Engelberger, Giezendanner, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Ineichen, Jermann, Keller, Laubacher, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Müller Philipp, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Spuhler, Triponez, Wehrli, Zemp (30)

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

01.10.2007 Conseil national. Adoption.

06.3734 n Mo. Conseil National. Déduction de l'impôt préalable pour les jeunes entreprises (Imfeld) (18.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de l'article 38 alinéa 8 LTVA, prévoyant que les jeunes entreprises qui se financent par des contributions des pouvoirs publics ou par des dons privés pourront bénéficier d'une déduction totale de l'impôt préalable, pour autant que toutes les autres conditions donnant droit à cette déduction soient réunies, et ce, durant les premiers cinq ans au minimum à compter de leur création.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Brun, Brunner, Büchler, Cathomas, Darbellay, Engelberger, Giezendanner, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Ineichen, Jermann, Keller, Laubacher, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Spuhler, Wehrli, Zemp (28)

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

01.10.2007 Conseil national. Adoption.

x 06.3738 n Mo. Lang. Initiatives suisses visant la réparation des torts causés par l'esclavage (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de promouvoir, dans le cadre de l'ONU, l'examen des mesures décidées à Durban en 2001 et, conjointement avec d'autres "petites nations esclavagistes et colonialistes" telles la Suède, le Danemark et l'Allemagne (Brandebourg-Prusse), de prendre une initiative visant à ce que tous les protagonistes de ces crimes contre l'humanité que sont l'esclavage et la traite établissent les torts causés et concourent à leur réparation;

2. de faire en sorte que la Suisse, pays au passé esclavagiste, s'engage en faveur de l'application de la résolution de l'ONU "Commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves" qu'elle a soutenue le 28 novembre 2006, en prenant des mesures garantissant non seulement la digne célébration de cet anniversaire le 25 mars 2007 en Suisse (points 1 et 3 de la résolution), mais également l'intégra-

tion de l'histoire de l'esclavage, de la traite et de leurs conséquences aux enseignements des programmes suisses de formation (point 2);

3. d'offrir, dans la question de la restitution par la France de la rançon extorquée à Haïti en 1825 pour prix de son indépendance, ses bons offices en vue d'un règlement à l'amiable.

Cosignataires: Allemann, Bernhardsgrütter, Bruderer, Daguet, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Graf Maya, Gross, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Rechsteiner Paul, Recordon, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Teuscher, Vanek, Vischer, Widmer, Zisyadis (30)

02.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3740 n Mo. Groupe socialiste. Renforcer l'égalité des chances pour les jeunes immigrants et immigrantes (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer un éventail de mesures visant à lutter contre la discrimination à la formation professionnelle et à l'embauche dont les jeunes étrangers sont les victimes. Une attention particulière sera portée sur l'aspect de l'égalité des genres. Il examinera en particulier l'introduction dans la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr), dans le Code des obligations (CO) et dans la loi sur le travail (LT) de moyens comme notamment le mentorat ou la généralisation des postulations anonymisées. Il prévoira aussi l'introduction dans la LACI et la LFPr du financement de mesures d'intégration en lien avec l'accès au marché du travail.

Porte-parole: Heim

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3745 n Mo. Schelbert. Suppression de la clause du domicile dans les procédures de naturalisation (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de loi qui supprime l'obligation faite aux personnes désireuses de se faire naturaliser de garder le même domicile pendant toute la durée de la procédure de naturalisation.

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3746 n Mo. Groupe PDC/PEV/PVL. Moratoire des négociations dans le domaine fiscal. Pas d'ingérence de Bruxelles dans la souveraineté des cantons (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'informer la Commission européenne que la Suisse ne négociera pas une harmonisation fiscale entre les cantons. La concurrence fiscale est une règle bien établie, qui ne saurait être jetée au feu en vertu d'un accord international.

Porte-parole: Darbellay

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3751 n Po. Ineichen. Pas de protection excessive des jeunes dans la législation sur le travail (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment il y aurait moyen de faire en sorte que, dans le cadre de la nouvelle ordonnance sur le travail des jeunes (ordonnance 5 relative à la loi fédérale sur le travail) des dispositions de protection excessives n'empêchent pas les entreprises de dispenser une formation adéquate.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bigger, Binder, Bortoluzzi, Brunschwig Graf, Burkhalter, Cathomas, Darbellay, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans, Fluri, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Germanier, Glur, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hassler, Hegetschweiler, Hochreutener, Huber, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Loepfe, Markwalder Bär, Mathys, Maurer, Messmer, Miesch, Moret, Müller Thomas, Müller Philipp, Müller Walter, Müri, Oehrli, Pagan, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Rime, Rutschmann, Sadis, Schenk Simon, Schluer, Schweizer, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Theiler, Triponez, Waber, Walter, Wandfluh, Zemp (71)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3753 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Programme d'allègement budgétaire 2007/08 (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un nouveau programme d'allègement budgétaire et de le présenter au Parlement afin d'éliminer le déficit en 2008.

Porte-parole: Maurer

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 06.3756 n Mo. (Banga) Nordmann. Taxe d'élimination anticipée sur les bouteilles de boissons en PET (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire une taxe anticipée pour l'élimination des bouteilles de boissons en PET, en se fondant sur l'article 32a de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), de sorte que les entreprises et les services publics puissent financer la collecte et le recyclage des bouteilles en PET.

Cosignataires: Amherd, Berberat, Daguet, Fehr Mario, Fluri, Gross, Haller, Hämmerle, Nordmann, Pedrina, Roth-Bernasconi, Stöckli, Widmer (13)

15.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Nordmann.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3763 n Mo. Joder. Renoncer à une banque postale, baisser les tarifs postaux et limiter l'emploi du bénéfice par la Poste (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de décider que la Poste doit renoncer définitivement à créer une banque postale;
2. de veiller à ce que la Poste verse sans tarder une partie de son bénéfice à la Confédération, comme le prévoit l'article 12 alinéa 2 de la loi sur l'organisation de la Poste;
3. de faire en sorte que la Poste baisse ses tarifs dans le domaine du monopole et restitue à ses clients une partie du bénéfice réalisé, étant donné que les rentes de monopole sont manifestement trop élevées.

Cosignataires: Amstutz, Bortoluzzi, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Haller, Hochreutener, Kaufmann, Lustenberger, Mathys, Miesch, Müller Philipp, Scherer, Schibli, Stahl, Zuppiger (16)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3770 n Mo. Häberli-Koller. Réduction de la densité normative. Feuille de route contraignante (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter, d'ici à la session d'automne 2007, une feuille de route contraignante pour la réduction de la densité normative:

- il dressera pour ce faire la liste de tous les actes normatifs (lois et ordonnances) qui peuvent être abrogés, supprimés, raccourcis ou assainis;
- il précisera quelles dispositions particulières, sections d'actes et autorisations peuvent être abrogées;
- il se fixera pour but de l'exercice l'établissement d'un calendrier contraignant de mise en oeuvre des mesures nécessaires;
- il classera les objets par rang de priorité, en accordant la préséance aux mesures susceptibles de réduire drastiquement les charges bureaucratiques imposées aux entreprises et aux particuliers;
- il préparera un acte modificateur unique pour le niveau de la loi.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Büchler, de Buman, Glanzmann, Hany, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Loepfe, Lustenberger, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Zemp (14)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 Retrait.

x **06.3775 n Po. Hochreutener. Les lésions corporelles doivent être passibles au minimum des mêmes peines que le vol** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité et les moyens de modifier le code pénal de manière à ce que les lésions corporelles (art. 122 et 123) soient passibles de sanctions proportionnées à celles dont sont passibles les atteintes à la propriété. Ces sanctions devront correspondre à la valeur accordée aujourd'hui aux biens juridiques qu'il s'agit de préserver: en d'autres termes, elles devront être plus sévères.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Büchler, Burkhalter, Cathomas, Darbellay, Füglistaller, Häberli-Koller, Huber, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Jutzet, Mathys, Müller Philipp, Müller Thomas, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Stamm, Zeller, Zemp (23)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3789 n Mo. (Marty Kälin) Allemann. Pierres naturelles. Labellisation** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales qui institueront, à la manière de ce qui existe pour les bois certifiés, un label des pierres naturelles, lequel attestera le caractère acceptable des conditions de travail des personnes qui les extraient et la manière dont elles sont transportées et transformées, vue sous l'angle du développement durable.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Bäumle, Bernhardsgrütter, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Genner, Graf Maya, Gross, Günter, Hämmerle, Hubmann, John-Calame, Lang, Marti Werner, Menétrey-Savary, Rechsteiner-Basel, Schelbert, Schenker Silvia, Stump, Vermot-Mangold, Wyss Ursula (25)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Allemann.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3790 n Mo. (Jermann) Amherd. Mesures en faveur des PME** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir un train de mesures qui mettra jusqu'en 2012 un milliard de francs à la disposition des PME suisses.

14.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Amherd.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3791 n Mo. Freysinger. Suppression des numéros masqués** (19.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires afin que les numéros des téléphones portables soient répertoriés dans l'annuaire électronique comme les numéros fixes.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Chevrier, Fattebert, Fehr Hans, Füglistaller, Hutter Jasmin, Muri,

Pagan, Perrin, Reymond, Rutschmann, Stamm, Veillon, Wäfler, Wobmann (16)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3802 n Mo. Baader Caspar. Supprimer l'obligation d'acquitter une cotisation AVS sur les prestations des fonds de bienfaisance** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre une proposition de modification de la LAVS au Parlement afin que les prestations discrétionnaires versées conformément aux buts prévus par les fonds de bienfaisance patronaux (institutions de prévoyance professionnelle auxiliaires qui sont financées par les employeurs et n'octroient pas de prestations réglementaires) ne soient pas assujetties au prélèvement de la cotisation AVS obligatoire.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Borer, Bortoluzzi, Freysinger, Füglistaller, Kaufmann, Keller, Laubacher, Maurer, Oehrl, Pagan, Rutschmann, Stahl, Wandfluh (14)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3806 n Mo. Barthassat. Plaques minéralogiques pour les taxis** (20.12.2006)

Lors de la prochaine révision de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation OAC, le Conseil fédéral est chargé de compléter l'article 82 alinéa 2 (sortes de plaques) lettre e comme suit:

OAC article 82, alinéa 2, lettre e. Les plaques pour taxis portent la lettre "T".

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Brunschwig Graf, Chevrier, Dupraz, Eggly, Galladé, Guisan, Hochreutener, Leuenberger-Genève, Meyer Thérèse, Pagan, Pfister Theophil, Recordon, Reymond, Roth-Bernasconi, Ruey, Sommaruga Carlo (17)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3809 n Po. Teuscher. Protéger le loup efficacement** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter le Concept loup Suisse afin que l'existence des loups vivant en liberté en Suisse ne soit pas menacée à plus long terme.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (12)

15.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3810 n Mo. Freysinger. Pour en finir avec le loup** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'agir sur deux plans, concernant le loup:

- sur le plan international, introduction, par la Suisse, dans la convention de Berne, d'une réserve tendant à abroger purement et simplement, subsidiairement à assouplir la protection du loup;

- en droit interne, une fois cette réserve en vigueur, suppression de toutes les dispositions protégeant le loup, subsidiairement assouplissement des conditions dans lesquelles cet animal peut être abattu.

Cosignataires: Amherd, Bignasca Attilio, Brunner, Chevrier, Fattebert, Müri, Perrin, Rime, Veillon, Wäfler, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann (13)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3817 n Mo. Freysinger. Charte des devoirs citoyens** (20.12.2006)

Il est demandé au gouvernement d'établir une charte des devoirs civiques élémentaires qui serait signée par toute personne étrangère lorsqu'elle vient s'établir en suisse.

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Brunner, Fattebert, Fehr Hans, Füglistaller, Hutter Jasmin, Müri, Pagan, Perrin, Reymond, Rime, Rutschmann, Stamm, Wäfler, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann (19)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3819 n Mo. Graf-Litscher. Programme de la législature 2008-2011. Technologies de l'information et de la communication** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir l'objectif suivant dans le programme de la législature 2008-2011: faire de la Suisse un leader européen dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).

On fixera des objectifs mesurables et les mesures nécessaires pour les atteindre. Les résultats atteints seront communiqués tous les deux ans. La Suisse devra maintenir son avantage dans le domaine d'Internet et des réseaux à large bande; elle devra en outre occuper les avant-postes dans les domaines de la télésanté, du télé-enseignement, du commerce électronique et de la cyberadministration. Il faut que la Suisse, en tant que centre de production de TIC, soit à la pointe et capable d'offrir des emplois qualifiés dans ce domaine. La priorité devra être mise sur la formation, la recherche et l'enseignement dans le domaine des TIC.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Beck, Bernhardsgrütter, Bezzola, Bruderer, Bühler, Cavalli, Darbellay, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Gadiant, Galladé, Gross, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Häberli-Koller, Hämmerle, Hany, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Messmer, Müller Thomas, Noser, Pelli, Riklin Kathy, Rossini, Schenker Silvia, Schweizer, Sommaruga Carlo, Stump, Vollmer, Walter, Widmer, Wyss Ursula, Zeller (47)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3820 n Mo. Bruderer. Ratification de la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre les démarches requises afin que la Suisse ratifie la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (résolution de l'Assemblée générale des Nations unies publiée sous A/61/611).

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Banga, Bäumle, Berberat, Bezzola, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Daguet, Darbellay, de Buman, Dormond Béguelin, Eggly, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Gerner, Glanzmann, Graf Maya, Graf-Litscher, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Hämmerle, Heim, Hochreutener, Hofmann, Ineichen, Janiak, Jermann, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Robbiani, Roth-Bernasconi, Sadis, Savary, Schenker Silvia, Vermot-Mangold, Wyss Ursula (53)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3825 n Mo. Loepfe. Examen des tâches de la Confédération. Feuille de route fiable** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter aux chambres, d'ici à la session d'été 2007, une feuille de route fiable de l'examen des tâches de la Confédération qui comprendra:

1. la liste des tâches que la Confédération abandonnera, la liste de celles où elle réduira son activité et la liste de celles qu'elle réformera;
2. la liste des mesures d'abandon et de réforme qui seront nécessaires;
3. la quantification du potentiel d'économies qui en résultera;
4. enfin le calendrier fiable de la mise en oeuvre de ces mesures.

Cosignataires: Barthassat, Baumann J. Alexander, Bezzola, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Bühler, Cathomas, Engelberger, Favre Charles, Fluri, Füglistaller, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hegetschweiler, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Imfeld, Ineichen, Jermann, Keller, Kleiner, Lustenberger, Messmer, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Thomas, Oehrl, Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Rutschmann, Schweizer, Spuhler, Theiler, Triponez, Wäfler, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Zeller, Zemp, Zuppiger (46)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3831 n Po. Teuscher. Téléphonie mobile. Tarifs fractionnés** (20.12.2006)

Je charge le Conseil fédéral d'examiner s'il est nécessaire d'imposer de manière générale aux opérateurs de la téléphonie mobile des tarifs fractionnés courts afin que leurs clients cessent d'être incités à téléphoner longuement avec leur portable, ce qui peut nuire à leur santé.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (12)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3833 n Mo. Teuscher. Service d'information sur la protection contre le rayonnement** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un service national d'information sur le rayonnement non ionisant (RNI), y compris le rayonnement optique.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (12)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3834 n Mo. Teuscher. Imposer une obligation d'information et de déclaration pour les solariums** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de normes fixant une obligation d'information et de déclaration pour les solariums. Il faut garantir en effet que:

1. les personnes qui fabriquent ou commercialisent des solariums informent leurs clients de l'intensité des rayons UV produits par ces appareils et des risques qu'ils peuvent présenter pour la santé;
2. les exploitants de solariums informent leurs clients des risques que l'utilisation du solarium peut présenter pour la santé;
3. la protection des enfants et des jeunes fasse dans ce domaine l'objet d'une attention particulière;
4. les autorités vérifient régulièrement que les obligations d'information et de déclaration soient respectées dans les solariums accessibles au public.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (12)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3837 n Po. Simoneschi-Cortesi. La Suisse et l'Eurobaromètre** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner de quelle manière la Suisse pourrait être associée aux travaux de l'Eurobaromètre.

Cosignataires: Allemann, Bruderer, Genner, Guisan, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Nordmann (7)

14.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3838 n Mo. Leuenberger-Genève. Politique étrangère. Plate-forme d'information des citoyens** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place une plate-forme d'information des citoyens sur la politique étrangère, à l'instar de la plate-forme d'instruction civique interactive "Civi-

campus" des Services du Parlement. Cette plate-forme renseignera de manière générale le public sur les relations extérieures de la Suisse et en particulier sur ses relations avec l'Union européenne.

Cosignataires: Allemann, Bruderer, Genner, Guisan, Markwalder Bär, Nordmann, Simoneschi-Cortesi (7)

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3839 n Po. Nordmann. Adaptation sur une base volontaire du droit suisse aux normes européennes. Rapport et mise en évidence dans le RS** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à intervalles réguliers au Parlement un rapport qui fera état des lois et des ordonnances fédérales édictées ou modifiées sur la base de normes européennes et qui indiquera le pourcentage que ces lois et ordonnances représentent par rapport à l'ensemble des actes normatifs édictés ou modifiés pendant la période sous revue. Les actes et dispositions en question seront pourvus d'un symbole spécifique ou signalés par une couleur différente dans le Recueil systématique du droit fédéral (RS).

Cosignataires: Allemann, Bruderer, Genner, Gross, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär (6)

14.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

x **06.3843 n Po. Kiener Nellen. Egalité des sexes. Plus de femmes dans les professions techniques, les filières mathématiques et les sciences naturelles** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les possibilités de relever, en collaboration avec les cantons, le très faible pourcentage de femmes dans les filières techniques, mathématiques et les sciences naturelles au niveau secondaire II.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bernhardsgrütter, Donzé, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Häering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer, Zisyadis (54)

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3848 n Mo. Müller Thomas. Faire apparaître les naturalisés dans les statistiques** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la législation pour que les statistiques fédérales de la criminalité et des assurances sociales fassent apparaître dans une catégorie à part les naturalisés depuis moins de cinq ans.

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Glur, Hany, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Kaufmann, Kunz, Loepfe, Lustenberger, Mathys, Oehrli, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schläuer, Schwander, Stahl, Wandfluh, Weyeneth, Zemp (31)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3850 n Mo. Allemann. Appliquer les conventions de l'OIT aux marchés publics (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'obliger, par voie légale, tous les fournisseurs de biens et de services répondant à des marchés publics de respecter par contrat les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la législation nationale dans l'exécution de leurs mandats.

Cosignataires: Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gyr-Steiner, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Marti Werner, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Widmer (23)

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3854 n Mo. (Fattebert) Binder. Labelliser simplement les forêts suisses (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est prié de prendre les mesures nécessaires pour que l'ensemble des forêts suisses qui respectent les critères de la loi sur les forêts soient considérées comme labellisées.

Au sens de l'article 1 lettre d de la loi fédérale sur les forêts, je demande au Conseil fédéral de prendre les mesures suivantes concernant la forêt:

- se charger des clarifications et négociations nécessaires à une certification globale de la totalité de la surface forestière suisse,
- préparer les bases techniques, procédures et documents appropriés,
- organiser la réalisation rapide de cette certification globale de toute la surface forestière,
- et garantir son application.

Cosignataires: Beck, Binder, Dupraz, Freysinger, Glasson, Hasler, Parmelin, Perrin, Rime, Schibli, Vaudroz René, Veillon, Weyeneth (13)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Binder.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3862 n Mo. Stöckli. Accès pour les mineurs à l'assistance judiciaire et mesures tutélaires (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système de contrôle qui permettrait de veiller à ce que les cantons appli-

quent la loi concernant l'assistance juridique et les mesures tutélaires des mineurs privés de liberté et non accompagnés.

Cosignataires: Allemann, Banga, Daguet, Fehr Jacqueline, Galadé, Garbani, Graf-Litscher, Gross, Gyr-Steiner, Haering, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rennwald, Salvi, Stump, Vermot-Mangold, Widmer (19)

14.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 06.3870 n Mo. Zisyadis. Loi sur les autocollants publicitaires (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est invité à élaborer une loi garantissant le respect des autocollants anti-publicitaires sur les boîtes aux lettres. Cette loi doit comprendre les éléments suivants:

1. Des sanctions en cas de non-respect par les publicitaires;
2. Une taxe obligatoire pour les distributeurs, leur faisant intégralement supporter le coût du traitement des déchets engendrés.

A l'heure où les pouvoirs publics pressent la population d'adopter des gestes simples pour préserver la planète ou même de modifier nos modes de vie pour la sauver, il est urgent de faire entendre que certains gestes sont déjà exercés depuis de nombreuses années par des milliers de personnes mais qu'ils sont tout à fait inutiles s'ils ne sont pas garantis d'une certaine efficacité. Il en va ainsi des autocollants anti-publicitaires sur les boîtes aux lettres. De nombreux foyers font l'"effort" d'en apposer un mais celui-ci est peu pris en compte.

Dans le cas des prospectus, la politique consiste à se reposer sur la bonne volonté des entreprises de distribution pour le respect des autocollants. C'est pourquoi une loi garantissant l'efficacité des autocollants assortie de sanctions à l'encontre des entreprises de distribution qui ne les respectent pas, devient indispensable.

Cosignataires: Huguenin, John-Calame, Leuenberger-Genève, Nordmann, Savary, Vanek (6)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

06.3873 n Mo. Conseil National. Simplification de la TVA (Darbellay) (20.12.2006)

Dans le cadre de la révision de la loi sur la TVA, je prie le Conseil fédéral de maintenir les exemptions prévues à l'article 18 pour les sociétés et manifestations sportives.

Cosignataires: Amstutz, Bezzola, Chevrier, Glanzmann, Gyr-Steiner, Humbel Näf, Kohler, Rey, Stahl, Vanek, Vaudroz René, Zisyadis (12)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

01.10.2007 Conseil national. Adoption.

x 06.3875 n Mo. Scherer. Naturalisation. Bases claires (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les autorités qui accordent la naturalisation aux personnes qui la demandent disposent pour ce faire de tous renseignements existant sur

elles (certificat de bonne conduite, extrait du casier judiciaire, résultats des enquêtes en cours).

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Föhn, Giezendanner, Hassler, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Kunz, Laubacher, Maurer, Oehrli, Pagan, Pfister Theophil, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schluer, Spuhler, Stahl, Stamm, Wandfluh, Weyeneth, Zuppiger (28)

21.02.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

23.03.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3879 n Mo. Engelberger. Loi sur l'Autorité de surveillance des marchés financiers. Prise en compte des intérêts des PME** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de tenir compte des intérêts des petites et moyennes entreprises (PME) dans le projet de loi fédérale sur l'Autorité de surveillance des marchés financiers (LAUFIN):

l'article 7 alinéa 2 sera complété comme suit:

"b. les intérêts des petites et moyennes entreprises (PME)";

l'article 9 alinéa 2 sera complété comme suit:

"Au moins un membre du conseil d'administration doit avoir occupé une fonction dirigeante dans une petite ou une moyenne entreprise".

Cosignataires: Amstutz, Bezzola, Hutter Markus, Ineichen, Jermann, Keller, Laubacher, Lustenberger, Messmer, Miesch, Müri, Rutschmann, Schweizer, Steiner (14)

09.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3880 n Mo. Schibli. Promouvoir la production nationale de denrées alimentaires** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour promouvoir la production suisse de denrées alimentaires et garantir ainsi la sécurité de l'approvisionnement national.

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Binder, Brunner, Fattebert, Fehr Hans, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Haller, Hassler, Hutter Jasmin, Joder, Keller, Kunz, Maurer, Müri, Oehrli, Parmelin, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Veillon, Walter, Weyeneth, Zuppiger (26)

28.02.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **06.3881 n Mo. Müller Geri. Exportations de matériel de guerre en Arabie saoudite, au Pakistan et en Inde. Arrêt immédiat** (20.12.2006)

Le Conseil fédéral est chargé d'arrêter immédiatement les exportations de matériel de guerre en Arabie saoudite, au Pakistan et en Inde, exportations qui viennent d'être autorisées.

Cosignataires: Lang, Studer Heiner, Vischer (3)

16.03.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Délai prorogé

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

07.3002 n Po. Commission de politique extérieure CN (06.2020). Augmentation de l'aide au développement (30.01.2007)

Le Conseil fédéral est invité à concrétiser les objectifs du Millénaire des Nations Unies en investissant chaque année, à partir de 2015 au plus tard, 0,7 pour cent du PIB dans l'aide au développement.

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **07.3008 n Mo. Groupe des Verts. CO2. Instaurer rapidement une taxe d'incitation sur les carburants** (05.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre immédiatement au Parlement un projet permettant d'instaurer au plus vite la taxe CO2 d'incitation sur les carburants fossiles. Il proposera aux chambres un taux garantissant que, d'ici à 2010, les émissions de CO2 dues aux carburants fossiles vendus en Suisse seront réduites d'au moins 8 pour cent par rapport à 1990.

Porte-parole: Teuscher

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3012 n Ip. Lang. Centrales nucléaires et risque de terrorisme** (06.03.2007)

1. Comment le Conseil fédéral juge-t-il le risque constitué par une bombe volante ou un attentat perpétré par un avion contre une centrale nucléaire, des actes de sabotage, des destructions et des manipulations émanant de l'intérieur de la centrale, des voitures ou des camions piégés lancés contre des bâtiments abritant les systèmes de sécurité ou d'ultime secours, un blocage de l'approvisionnement en électricité et en eau de refroidissement par des unités armées et hautement professionnelles et des attaques contre des convois d'éléments combustibles hautement radioactifs?

2. Combien de temps reste-t-il entre le moment où un danger imminent a été détecté et où la mise hors service préventive de la centrale a été ordonnée et celui où une centrale est effectivement attaquée si la mise hors service préventive doit réduire considérablement la menace radioactive?

3. Comment le même Conseil fédéral qui justifie des programmes d'armement par le risque de terrorisme en vient-il à préconiser la construction de nouvelles centrales nucléaires et donc de cibles particulièrement dangereuses et "payantes" pour les terroristes?

Cosignataires: Bäumlé, Bernhardsgrütter, Daguet, Fässler, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Hofmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Rechsteiner-Basel, Recordon, Schenker Silvia, Studer Heiner, Teuscher, Vischer, Widmer (22)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3026 n Po. Groupe PDC/PEV/PVL. Développer le principe du parking-relais** (07.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur l'éventualité d'un système national de parkings-relais. Il mettra en évidence les points suivants:

- failles de ce système du côté de l'offre;

- possibilités, par une offre intéressante de parkings-relais, de planifier de manière optimale la desserte des régions à forte proportion de pendulaires;
- possibilités de financement des projets correspondants;
- réductions sur les cartes de stationnement pour les détenteurs d'un abonnement général.

Porte-parole: Lustenberger

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3027 n Mo. Groupe PDC/PEV/PVL. Consommation d'électricité en mode veille. Supprimer les pertes d'énergie (07.03.2007)

Nous chargeons le Conseil fédéral d'adopter, parallèlement aux actions menées par l'UE, les mesures suivantes:

1. interdiction, d'ici à 2010, de la vente des appareils qui consomment de l'électricité même lorsqu'ils sont éteints et qui ne sont pas pourvus d'un interrupteur permettant de couper l'alimentation électrique (l'appareil doit être non seulement éteint, mais aussi mis hors tension);
2. interdiction, d'ici à 2010, de la vente des catégories d'appareils pour lesquels on peut s'abstenir d'utiliser le mode veille;
3. fixation de valeurs maximales contraignantes pour la consommation en mode veille des catégories d'appareils pour lesquels l'utilisation du mode veille est indispensable.

Porte-parole: Zemp

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3028 n Mo. Groupe PDC/PEV/PVL. Interdire la vente des appareils énergivores (07.03.2007)

Nous chargeons le Conseil fédéral de compléter les normes instituant un système d'étiquettes Energie pour les appareils électroménagers par une disposition qui autorisera exclusivement:

- les appareils des classes A à C à partir de 2010;
- les appareils des classes A et B à partir de 2012.

Porte-parole: Cathomas

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3029 n Mo. Groupe PDC/PEV/PVL. Etiquettes Energie obligatoires (07.03.2007)

Nous chargeons le Conseil fédéral de prendre des dispositions, parallèlement aux actions engagées par l'UE, pour que notre pays remédie d'ici à 2008 aux insuffisances du système des étiquettes Energie. Il faut que l'utilisation de ces étiquettes devienne obligatoire pour tous les véhicules et pour tous les appareils électriques et électroniques, en particulier pour:

- les projecteurs numériques;
- les chauffe-eau;
- les imprimantes et les photocopieuses;
- les chauffages électriques;
- les cuisinières électriques;
- les téléviseurs;
- les machines à café;
- les écrans d'ordinateur;

- les aspirateurs;
- les pompes à chaleur;
- les lecteurs de vidéo et de DVD;
- les chaînes hi-fi.

Porte-parole: Hany

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3030 n Mo. Groupe PDC/PEV/PVL. Organisation environnementale de l'ONU (07.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire avancer la réalisation de l'organisation environnementale de l'ONU. De plus, le Conseil fédéral doit proposer Genève comme siège de cette nouvelle organisation.

Porte-parole: Chevrier

27.06.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la première phrase de la motion, mais de rejeter la seconde.

05.10.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

07.3031 n Mo. Groupe PDC/PEV/PVL. Incitations fiscales pour améliorer l'efficacité énergétique (07.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de révision de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) qui prévoit l'exonération de l'impôt ou du moins une imposition réduite de l'épargne (y compris des intérêts qu'elle porte) affectée au financement d'assainissements visant à améliorer l'efficacité énergétique.

Il tiendra compte des principes suivants:

1. l'assainissement visant à améliorer l'efficacité énergétique devra répondre à une des normes minimales fixées par les cantons;
2. l'épargne affectée à ce genre d'assainissement ne pourra être utilisée qu'à cet effet;
3. l'assainissement devra être effectué dans un certain délai;
4. s'il n'est pas réalisé, le rappel d'impôt s'appliquera au montant total de l'épargne affecté à cet effet;
5. la mesure pourra s'appliquer aux immeubles comme aux installations techniques.

Porte-parole: Wehrli

27.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

01.10.2007 Conseil national. Adoption.

10.06.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante: Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et de faire rapport sur l'opportunité d'une révision de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) qui prévoit l'exonération de l'impôt ou du moins une imposition réduite de l'épargne (y compris des intérêts qu'elle porte) affectée au financement d'assainissements visant à améliorer l'efficacité énergétique. Il tiendra compte des principes suivants: 1. l'assainissement visant à améliorer l'efficacité énergétique devra répondre à une des normes minimales fixées par les cantons; 2. l'épargne affectée à ce genre d'assainissement ne

pourra être utilisée qu'à cet effet; 3. l'assainissement devra être effectué dans un certain délai; 4. s'il n'est pas réalisé, le rappel d'impôt s'appliquera au montant total de l'épargne affecté à cet effet; 5. la mesure pourra s'appliquer aux immeubles comme aux installations techniques.

x 07.3032 n Mo. Dunant. Réduire à un franc les moyens alloués à la Commission fédérale contre le racisme (07.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'aménager le budget 2008 de telle sorte que le total des moyens mis à la disposition de la Commission fédérale contre le racisme pour l'année 2008 ne dépasse pas la somme d'un franc.

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Borer, Bortoluzzi, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Glur, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Kaufmann, Keller, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Muri, Pagan, Reymond, Schibli, Schlüer, Stahl, Stamm, Wobmann (25)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

07.3033 n Mo. Amherd. Loi fédérale en faveur de l'enfance et de la jeunesse (08.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de loi visant à protéger les enfants et les jeunes tout en encourageant les actions en leur faveur. Cette loi confèrera à la Confédération la possibilité d'identifier les points sur lesquels il est nécessaire d'agir, d'initier des actions pour l'enfance et la jeunesse, d'harmoniser les diverses mesures existantes, de fixer des normes de base et de proposer des mesures de soutien. Mais elle devra surtout combler les lacunes à l'échelon fédéral. Il faudra ainsi harmoniser les règles concernant la protection de l'enfance et de la jeunesse. Les différents domaines concernés par les mesures d'encouragement doivent être définis à l'échelle de toute la Suisse; les normes spécifiques resteront du ressort des cantons et des communes, en tant qu'autorités d'exécution. Les compétences, en revanche, devront être précisées à l'échelon fédéral; il s'agira là non pas de priver les cantons d'une partie de leurs compétences, mais de mettre ces compétences en commun. Les droits et les obligations prévus par la convention de l'ONU sur les droits de l'enfant devront être mis en oeuvre dans cette nouvelle loi.

La loi-cadre servira notamment:

1. à appliquer la politique des quatre axes: prévention, répression, mesures pour sortir les jeunes du cercle vicieux de la violence et mesures pour atténuer les effets de la violence sur les victimes (et sur les auteurs);
2. à combler les lacunes entre les différentes législations spéciales;
3. à harmoniser les différentes mesures;
4. à définir la collaboration entre la Confédération, les cantons et les organisations partenaires.

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Brun, Büchler, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Freysinger, Galladé, Glanzmann, Glasson, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Hubmann, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Lustenberger, Meyer Thérèse,

Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Schenker Silvia, Studer Heiner, Thanei, Widmer, Zemp (35)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

19.12.2007 Conseil national. Adoption.

18.12.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la suivante modification: . un projet de révision de la loi fédérale sur l'encouragement et la protection des enfants et des jeunes. En se fondant sur les conclusions du rapport du Conseil fédéral et des différents rapports d'experts rédigés en réponse au postulat Janiak (00.3469), la Confédération harmonise les diverses mesures existantes, élabore des recommandations de normes minimales et propose des mesures de soutien. Par ailleurs, elle comble les lacunes législatives à l'échelon fédéral. Les différents domaines concernés par les mesures d'encouragement doivent être définis à l'échelle nationale; les normes spécifiques resteront du ressort des cantons et des communes, en tant qu'autorités d'exécution. Les compétences, en revanche, devront être précisées à l'échelon fédéral; il s'agira là, non pas de priver les cantons d'une partie de leurs compétences, mais de mettre ces compétences en commun. Les droits et les obligations prévus par la convention de l'ONU sur les droits de l'enfant devront être mis en oeuvre dans cette nouvelle loi. La révision de la loi sur les activités de jeunesse visera notamment: 1. à coordonner et à harmoniser les mesures prises par la Confédération, les cantons et les communes; 2. à définir la collaboration entre la Confédération, les cantons, les communes et les organisations partenaires; 3. à combler les lacunes entre les différentes législations spéciales.

x 07.3035 n Po. Fehr Mario. Participation de la Confédération aux coûts de la formation professionnelle. Respect des prescriptions légales (12.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer comment il compte appliquer, dans les délais fixés, les prescriptions légales concernant le financement de la formation professionnelle.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Bader Elvira, Banga, Bäümle, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Brunschwig Graf, Cathomas, Chappuis, Daguet, Darbellay, de Buman, Dormond Béguelin, Engelberger, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gadiant, Galladé, Garbani, Genner, Glanzmann, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gysin Remo, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hany, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, Janiak, John-Calame, Keller, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lustenberger, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Messmer, Müller Geri, Müller Walter, Müller Thomas, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Pfister Gerhard, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Recordon, Renwald, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Schelbert, Schenk Simon, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Suter, Teuscher, Thanei, Triponez, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Wäfler, Walter, Widmer, Wyss Ursula, Zeller, Zemp, Zisyadis (102)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3038 n Po. Widmer. Participation de la Confédération aux coûts des Hautes écoles spécialisées. Respect des prescriptions légales (13.03.2007)

Le Conseil fédéral est invité à montrer comment il applique ou compte appliquer les prescriptions légales concernant le financement des Hautes écoles spécialisées (HES).

Cosignataires: Allemann, Banga, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Graf-Litscher, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Levrat, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vollmer (28)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3040 n Po. Amherd. Nouvelle organisation de la sûreté intérieure et renforcement des corps de police (13.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), d'examiner la possibilité d'une réforme de la sûreté intérieure. Les corps de police cantonaux sont en sous-effectif chronique. Le but est de résoudre ce problème sur l'ensemble du territoire, d'une part en augmentant les effectifs d'environ 3000 policiers, et d'autre part en rendant plus visible la présence policière aux endroits sensibles.

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Freysinger, Glanzmann, Glasson, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Humbel Näf, Jermann, Kiener Nellen, Kohler, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Studer Heiner, Waber, Wäfler, Wehrli, Zemp (30)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3041 n Po. Rennwald. Lutte contre le travail au noir. Favoriser les chèques-emploi (13.03.2007)

L'externalisation d'activités liées à l'économie domestique (ménage, jardinage, gardiennage, etc.) ne cesse de croître, produisant - dans l'immense majorité des cas - des "emplois" au noir. Tous les cantons de Suisse romande et le canton de Berne se sont attaqués au problème en créant des systèmes de "chèque-emploi" (ou autres désignations). Ils ont pour but de faciliter la mise en règle par les employeurs ou employeuses avec les assurances sociales sans surcharge administrative et ainsi de garantir une protection sociale de base aux employés.

Le Conseil fédéral est invité à étudier la possibilité d'encourager la mise en place de systèmes similaires dans les autres cantons.

Cosignataires: Berberat, Dormond Béguelin, Rossini (3)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3042 n Mo. Meyer Thérèse. Plafonnement des réserves des caisses-maladie pour plus de transparence (14.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 78 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) en vue d'introduire un plafonnement des réserves, c'est-à-dire un pourcentage maxi-

mum de réserves autorisées pour l'assurance obligatoire des soins.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Beck, Brun, Büchler, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Dupraz, Eggly, Glanzmann, Glasson, Guisan, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hess Bernhard, Huguenin, Hutter Markus, John-Calame, Lustenberger, Menétrey-Savary, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Parmelin, Recordon, Rey, Riklin Kathy, Rime, Schelbert, Simoneschi-Cortesi, Studer Heiner, Teuscher, Vaudroz René, Veillon, Waber, Wäfler, Wehrli, Zemp, Zisyadis (44)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3043 n Mo. Widmer. Démarchage téléphonique. Protection de la sphère privée (14.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux abonnés de se protéger de façon simple et efficace contre le démarchage par téléphone. Le cas échéant, il proposera aux Chambres fédérales les modifications de loi qui s'imposent:

a. Les abonnés doivent pouvoir se protéger du démarchage téléphonique par une seule déclaration, lors de l'inscription ou de modifications de données dans l'annuaire.

b. Les démarcheurs doivent être contraints à tenir compte de cette manifestation de volonté.

c. Toute infraction aux règles doit être sanctionnée de façon simple et rapide.

Cosignataires: Banga, Bruderer, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Gross, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Müller-Hemmi, Pedrina, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump (21)

27.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3044 n Po. Fehr Hans-Jürg. "Stockage définitif de déchets nucléaires. Effets en surface". Rapport additionnel (14.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport additionnel concernant les répercussions sociales, démographiques, écologiques et économiques d'une installation de gestion des déchets hautement radioactifs. Ce rapport examinera les conséquences du projet sur une zone englobant les cantons et les pays avoisinants.

Cosignataires: Banga, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Galladé, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Müller-Hemmi, Pedrina, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Widmer (19)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3045 n Mo. Graf-Litscher. Acides gras trans. Fixation d'une valeur limite dans la législation (14.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer dans la législation sur les denrées alimentaires une valeur limite basse pour ce qui est de la teneur en acides gras trans des denrées alimentaires. Pour éviter toute entrave au commerce, il veillera à ce que la valeur

limite soit compatible avec la législation de l'UE sur les denrées alimentaires.

Cosignataires: Banga, Bruderer, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Müller-Hemmi, Pedrina, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Widmer (18)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3048 n Po. Fehr Mario. Droits fondamentaux des femmes et des hommes homosexuels. Engagement de la Suisse (14.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport la manière dont il s'est engagé et dont il s'engagera en faveur des droits fondamentaux des femmes et des hommes homosexuels, aussi bien au niveau multilatéral qu'au niveau bilatéral.

Cosignataires: Abate, Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Cavalli, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Dupraz, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gadiant, Galladé, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gutzwiller, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Janiak, John-Calame, Kiener Nellen, Kleiner, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Pelli, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Suter, Teuscher, Thanei, Vanek, Vaudroz René, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (80)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3050 n Po. Groupe socialiste. Mettre fin aux pratiques discriminatoires des assureurs-maladie (15.03.2007)

La garantie du bon fonctionnement du système d'assurance-maladie passe par la protection des personnes assurées contre les éventuels abus des assureurs-maladie. Pour atteindre cet objectif, nous prions le Conseil fédéral d'établir un rapport sur la pratique discriminatoire de certains assureurs-maladie qui comportera deux volets:

1. Le rapport doit faire le point sur la situation actuelle en matière de pratiques discriminatoires de certains assureurs-maladies qui font ainsi la chasse aux bons risques (fréquence et type de telles pratiques mais aussi sanctions et actions des autorités de contrôle d'ores et déjà entreprises).

2. Le rapport doit contenir des propositions de nouvelles mesures devant permettre de faire disparaître ces pratiques inadmissibles (interdictions, renforcement du dispositif de sanctions et des moyens de contrôle des pratiques, publicité des sanctions infligées, etc.).

Porte-parole: Maury Pasquier

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3051 n Mo. Groupe socialiste. Transparence de la comptabilité et de l'évolution des réserves dans l'assurance-maladie (15.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à toute modification législative nécessaire, au niveau de la loi et/ou de l'ordonnance, pour garantir dans l'assurance-maladie - comme c'est déjà le cas dans les autres assurances sociales - la nécessaire transparence de la comptabilité et de l'évolution des réserves des divers assureurs.

Porte-parole: Maury Pasquier

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3052 n Mo. Groupe socialiste. Assurance-maladie. Interdiction des caisses bon marché (15.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre la disposition de l'article 13 alinéa 2 lettre a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), selon laquelle les assureurs ne sont autorisés à pratiquer l'assurance de base que s'ils garantissent l'égalité de traitement des assurés. La première mesure à prendre pour garantir la mise en oeuvre de cette disposition consistera à interdire les caisses bon marché.

Porte-parole: Fehr Jacqueline

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3053 n Ip. Berberat. Effectif minimum pour les hautes écoles spécialisées (15.03.2007)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux préoccupations suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il prêt à autoriser le maintien ou la création de sites de formation HES qui n'atteindraient pas le nombre de 500 étudiants mentionné dans son message relatif à la LEHS du 30 mai 1994, ou ce chiffre doit-il être considéré comme un dogme inviolable, quand bien même il ne semble figurer dans aucun document officiel contraignant?

2. Sur quelles bases ce chiffre minimum de 500 étudiants a-t-il été calculé? Le Conseil fédéral estime-t-il que cette règle non écrite et apparemment uniforme doit également s'appliquer pour des sites de formation situés dans des régions périphériques et proposant des formations dans des domaines pointus en lien étroit avec le tissu industriel local?

Cosignataires: Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hubmann, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Recordon, Rennwald, Rossini, Sommaruga Carlo, Stump, Widmer (18)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3054 n Mo. Heim. Formation postgraduée des jeunes médecins. Mettre fin à la discrimination subie par les personnes formées en Suisse (15.03.2007)

En vertu des compétences que lui confère la LPMéd, le Conseil fédéral est chargé:

1. de créer, avec la participation de tous les acteurs importants du secteur, un institut suisse pour la formation postgraduée des

médecins, intégré dans le paysage de la formation; les bénéficiaires et les dispensateurs de cette formation y seront représentés équitablement;

2. de créer les bases légales qui garantissent que la formation postgraduée soit dispensée dans le cadre de programmes structurés et que les jeunes médecins ayant achevé leurs études bénéficient d'un contrat de formation postgraduée qui définisse les contenus, l'encadrement et les prestations associés à cette formation.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Garbani, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Widmer (18)

27.06.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3055 n Mo. Müller Walter. Communication de données des services de placement aux autorités cantonales de police des étrangers (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de modification de l'art. 97a de la loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage (LACI ; RS 837.0) de sorte à permettre aux autorités cantonales de police des étrangers d'obtenir des renseignements auprès des services de placement régionaux.

Cosignataires: Amstutz, Bührer, Burkhalter, Engelberger, Joder, Leutenegger Filippo, Loepfe, Michel, Müller Philipp, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Schenk Simon (12)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3057 n Mo. Mörgeli. Suppression de la Commission de la coopération internationale au développement (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer sans contrepartie la Commission consultative de la coopération internationale au développement. Les affaires relevant de la coopération au développement et pour lesquelles des consultations seraient nécessaires seront confiées aux commissions de politique extérieure du Conseil national et du Conseil des Etats.

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3058 n Mo. Heim. Récompenser l'efficacité énergétique par des bonus (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre sur pied un programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique, en collaboration avec les milieux économiques et les cantons. Premièrement, ce programme rendra obligatoire la déclaration de la consommation d'énergie des appareils, des moteurs, des véhicules et des installations, afin de renforcer l'information des consommateurs et des investisseurs; deuxièmement, il fixera des exigences minimales à respecter, afin d'améliorer la qualité énergétique des appareils mis sur le marché; troisièmement, il prévoira des incitations financières afin d'accélérer le remplace-

ment des appareils et systèmes consommant beaucoup d'énergie par des appareils et systèmes moins gourmands.

Cosignataires: Banga, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Widmer (24)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3059 n Mo. Groupe socialiste. Assurance-maladie. Transparence et amélioration du contrôle (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales permettant d'améliorer le contrôle des caisses-maladie et de l'organisation faîtière Santésuisse et d'élaborer des dispositions détaillées sur la transparence. Il s'agira notamment:

1. d'élaborer des directives sur les placements et de créer des instruments de contrôle idoines;
2. de faire la transparence totale sur la fixation des primes et la politique en matière de réserves;
3. d'éviter que, dans une région donnée, les primes augmentent plus que les coûts;
4. de faire la transparence totale sur la manière dont les caisses transfèrent les réserves et les primes encaissées d'un canton à l'autre et influent par là même sur la fixation des primes dans les différents cantons;
5. d'assurer une séparation totale entre l'assurance de base et l'assurance complémentaire, y compris pour l'assurance-accidents au niveau des entreprises;
6. de subordonner la gestion opérationnelle des caisses-maladie dans le domaine de l'assurance de base de même que la gestion de Santésuisse à l'ordonnance-cadre de la Confédération;
7. de s'assurer que les primes ne seront utilisées que pour le but prévu dans la loi;
8. de créer un organe de recours indépendant qui présente chaque année un rapport détaillé répertoriant les recours déposés et le verdict qui leur a été réservé.

Le Conseil fédéral examinera la possibilité de créer un organe de contrôle spécialisé qui dispose des connaissances requises en matière d'assurance-maladie et qui soit doté de toutes les compétences nécessaires.

Porte-parole: Fehr Jacqueline

15.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3060 n Ip. Groupe socialiste. Pénurie d'électricité. Le public est trompé (19.03.2007)

Pour les auteurs du document de synthèse des Perspectives énergétiques, l'importation d'électricité serait synonyme de pénurie d'électricité.

1. Si l'importation d'électricité est synonyme de pénurie d'électricité, à quelle pénurie de gaz, de charbon, d'uranium et de pétrole faut-il s'attendre?
2. Le Conseil fédéral a-t-il décidé de s'en tenir à cette équation afin de marquer son opposition à une utilisation à large échelle d'énergies renouvelables en Europe?

3. Que pense-t-il du fait que les fournisseurs étrangers sont prêts à fournir en tout temps l'électricité nécessaire pour remédier à la pénurie en Suisse? Compte-t-il s'opposer à une telle solution? Sur la base de quelle norme légale? Un régime d'autarcie basé sur l'importation de gaz et d'uranium est-il souhaitable?

4. Pourquoi les auteurs du document de synthèse ne mentionnent-ils à aucune reprise le fait que le nombre de centrales éoliennes double tous les trois ou quatre ans en Europe et que les coûts ne cessent de baisser (de 3 à 4 pour cent par an en termes réels)?

5. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que sur le marché européen ouvert l'électricité est achetée là où elle est la moins chère? Voit-il un problème dans le fait que l'électricité est produite à l'étranger à partir d'énergies renouvelables? Si oui, quel est ce problème qui pousse l'OFEN à reprendre la rhétorique alarmiste d'Economiesuisse et des lobbys du nucléaire et du gaz?

6. Pourquoi les centrales à gaz et les centrales nucléaires sont-elles présentées comme les seules alternatives possibles dans le document de synthèse? Le choix de ces technologies est-il compatible avec la disposition constitutionnelle prescrivant un approvisionnement énergétique sûr et respectueux de l'environnement?

7. Si les tendances actuelles se confirment, quelles conséquences l'évolution exponentielle de l'énergie éolienne (pour des coûts de plus en plus bas) aura-t-elle pour les producteurs suisses d'électricité dans dix, vingt et trente ans?

8. En quoi les risques liés à l'importation d'électricité provenant d'énergies renouvelables sont-ils plus grands que ceux liés à l'importation de gaz par exemple?

9. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que la qualité de l'approvisionnement dépend en premier chef de l'énergie primaire, des droits de propriété et des droits et capacités de transport, et non du lieu de production de l'électricité? Quelles conclusions en tire-t-il pour sa définition de la "pénurie d'électricité"?

10. Selon lui, quels risques pose le recours au nucléaire dans la perspective d'un nouvel accident majeur?

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3062 n Mo. Groupe socialiste. Inclusion du transport aérien dans le commerce européen des émissions (19.03.2007)

Afin que la législation nécessaire puisse être rapidement adoptée, le Conseil fédéral est chargé d'inclure le transport aérien dans le commerce européen des émissions, dès que l'Union européenne aura pris une décision.

Porte-parole: Bruderer

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3063 n Mo. Groupe socialiste. Application des normes Minergie-P dès 2012 (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que l'application des normes Minergie-P soit obligatoire pour tout bâtiment construit à partir de 2012. Il veillera à la

mise en oeuvre de la nouvelle réglementation en collaboration avec les cantons.

Porte-parole: Marty Kälin

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3064 n Mo. Groupe socialiste. Centrales électriques suisses à l'étranger. Rétribution couvrant les coûts (19.03.2007)

Afin de garantir l'approvisionnement de la Suisse en électricité, le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes:

1. il prévoira, pour les participations dans la production d'électricité renouvelable à l'étranger et pour les droits de prélèvement d'électricité renouvelable produite à l'étranger, une rétribution de la réinjection de courant qui couvre les coûts, si la consommation finale a lieu en Suisse;

2. il veillera à ce que l'électricité produite reste à la disposition du pays destinataire pendant de nombreuses années, voire pendant toute la durée de vie de l'installation, en vertu d'un contrat;

3. des réglementations (certificats et accords prévus par le Protocole de Kyoto) devront être édictées en collaboration avec nos partenaires étrangers, afin que des réductions d'émissions obtenues à l'étranger puissent être mises au compte de la Suisse;

4. les réseaux de transport de l'électricité devront être développés de telle sorte que les capacités permettent de couvrir les besoins à long terme.

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3065 n Mo. Groupe socialiste. Centrales nucléaires. Soumettre au peuple des alternatives non dangereuses (19.03.2007)

En vertu de la loi sur l'énergie nucléaire, toute décision relative à l'approbation d'une autorisation générale pour une centrale nucléaire est sujette au référendum. Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures ci-après si une demande d'autorisation est déposée pour une nouvelle centrale nucléaire:

1. il soumettra au peuple, en même temps que la décision relative à l'approbation de l'autorisation générale délivrée pour la centrale nucléaire, une alternative à la construction de la centrale;

2. ce faisant, il choisira la combinaison idéale parmi les différentes options qui sont basées sur des énergies renouvelables (d'origine suisse ou étrangère), qui sont dotées d'un couplage chaleur-force (pompes à chaleur y comprises) sans incidence sur le bilan de CO₂, et qui justifient d'un bon rendement énergétique;

3. il mettra en oeuvre l'option choisie en lançant un appel d'offres public; il reprendra les délais et taux d'intérêt retenus pour le calcul du coût des nouvelles centrales nucléaires.

Porte-parole: Wyss Ursula

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3066 n Mo. Groupe socialiste. Transport d'électricité. Accélérer le raccordement aux réseaux européens (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de veiller à une planification cohérente, d'une part, des réseaux de transport d'électricité se trouvant en Suisse et, d'autre part, des raccordements aux réseaux étrangers;
2. de renforcer les raccordements aux réseaux européens de transport de sorte qu'il n'en résulte de goulets d'étranglement ni pour l'approvisionnement du pays ni pour le commerce de l'électricité;
3. de prévoir, dans la planification, le recours à des techniques modernes (utilisation de câbles souterrains, technique du courant continu, etc.) dans les zones sensibles et sur les grandes distances;
4. de préparer une disposition légale prévoyant une procédure accélérée d'autorisation pour la pose de câbles souterrains, à l'instar de ce que prévoit la loi allemande visant à accélérer la planification de l'infrastructure ("Infrastrukturplanungsbeschleunigungs-Gesetz").

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3067 n Mo. Groupe socialiste. Bâtiments. Certificat de performance énergétique (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer des bases légales prévoyant l'établissement d'un certificat de performance énergétique pour les bâtiments.

Porte-parole: Marty Kälin

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3068 n Mo. Groupe socialiste. Diminution de la consommation d'énergie des appareils et installations (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'améliorer notablement l'efficacité énergétique des appareils et installations:

1. En Suisse, les appareils électroménagers, l'éclairage et les moteurs électriques qui ne remplissent pas les conditions de la catégorie A conformément à l'étiquette Energie seront retirés du marché après un délai de transition. La catégorie A devra être adaptée régulièrement.
2. On prévoira des étiquettes Energie pour tous les appareils à forte consommation énergétique.
3. Le mode veille ne devrait être autorisé - après un délai de transition - que pour des appareils utilisant la meilleure technologie disponible.
4. On introduira un plan d'assainissement pour le remplacement de chauffages électriques à résistance, afin de les remplacer par des pompes à chaleur, des chauffages à granulés de bois ou des systèmes à énergie solaire.
5. On encouragera le remplacement des appareils qui fonctionnent en permanence par l'octroi de rabais sur le nouvel achat.

Porte-parole: Stump

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3069 n Mo. Groupe socialiste. Energie et bâtiments. Haute surveillance de la Confédération (19.03.2007)

Aux termes de la Constitution, les mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments sont au premier chef du ressort des cantons. Etant donné que les émissions de CO₂ sont encore bien trop importantes dans le secteur des bâtiments, le Conseil fédéral est chargé:

1. d'élaborer une loi-cadre dans laquelle il fixera, en tenant compte de l'état de la technique, des normes applicables à la consommation d'énergie dans les bâtiments;
2. de prévoir une haute surveillance de la Confédération sur l'exécution des dispositions applicables aux bâtiments, de même que des sanctions (délais d'assainissement, p. ex.).

Porte-parole: Marty Kälin

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3070 n Mo. Groupe socialiste. Investir dans les installations solaires plutôt que dans les abris individuels de protection civile (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de créer les conditions-cadres nécessaires (rétribution de la réinjection de courant électrique, programmes d'encouragement pour les capteurs solaires thermiques) pour que tout nouveau bâtiment soit par principe équipé d'une installation solaire qui contribuera à couvrir les besoins en électricité, en eau chaude et en chauffage;
2. de lever l'obligation de construire des abris individuels de protection civile.

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3071 n Ip. Groupe socialiste. Réchauffement climatique. Soutien aux infrastructures de transports publics (19.03.2007)

Le secteur des transports est responsable pour 40 pour cent des émissions de gaz à effets de serre en Suisse, tendance croissante. Pour réduire ces émissions, outre la réduction des émissions par kilomètre parcouru en traction fossile, il faut développer les alternatives aux transports individuels motorisés et aux transports marchandises par le rail.

A cet égard, les infrastructures ferroviaires ont un rôle décisif à jouer: Elles doivent permettre d'absorber une partie du trafic routier actuel et surtout absorber l'essentiel de la croissance future des déplacements et transports. Or, d'après les informations disponibles, les projets conjoints de la Confédération et des CFF pour le développement des infrastructures ferroviaires dans le cadre du projet ZEB (anciennement RAIL 2000 2ème étape) seront drastiquement réduits par rapport à la vision initiale. De plus, leur réalisation ne démarrera qu'à l'horizon 2017, après l'achèvement du gros des NLFA. Cette situation, qui découle d'impératifs financiers (Fonds FTP) signifie que l'on ne remédiera que tardivement et insuffisamment au manque de capacités des axes ferroviaires dans de nombreuses régions du pays. Cela risque de conduire à une augmentation du trafic routier et des émissions de CO₂ qui en découle, au lieu de la réduction escomptée.

Dès lors, nous posons les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Le Conseil fédéral estime-t-il que les transports publics, en particulier ferroviaires, ont un rôle décisif à jouer dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique?

2. Dans cette perspective, le Conseil fédéral envisage-t-il des mesures pour permettre de renforcer sensiblement les moyens financiers attribués au ZEB?

3. Le Conseil fédéral envisage-t-il des mesures pour permettre d'anticiper la date de réalisation des premiers travaux du ZEB?

Porte-parole: Nordmann

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3072 n Mo. Heim. La réhabilitation. Pilier des soins de santé (19.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner, dans le cadre de l'analyse prévue de la réhabilitation, les soins hospitaliers et ambulatoires prodigués dans ce domaine et les conditions générales qui les régissent et d'élaborer, en collaboration avec les cantons, les prestataires de soins et les représentations de patients, les bases garantissant des soins en matière de réhabilitation intégrés et cohérents en tant que prestation de l'assurance de base.

Cosignataires: Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galadé, Garbani, Graf-Litscher, Günter, Haering, Hubmann, Kiener Nellen, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Widmer (21)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3082 n Po. Lang. Protection de la démocratie directe (20.03.2007)

Dans la réponse qu'il a donnée à mon interpellation 06.3649, "Tracasseries lors des récoltes de signatures", le Conseil fédéral a écrit ceci: "La doctrine qui prévaut à l'heure actuelle est que les citoyens qui récoltent des signatures n'ont pas besoin d'autorisation s'ils agissent en petits groupes mobiles et n'installent pas de matériel sur la voie publique." Autrement dit, la doctrine ne concorde ni avec une jurisprudence dépassée ni avec la manière dont les communes agissent encore aujourd'hui. Dans ces conditions, je charge le Conseil fédéral d'examiner la possibilité pour la Confédération de faire en sorte que lesdites communes soient tenues d'adopter une attitude plus libérale envers les groupes qui récoltent des signatures sur la voie publique, en les traitant par exemple comme le veut la doctrine qui prévaut à l'heure actuelle.

Cosignataires: Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Genner, Gross, Huguenin, Leuenberger-Genève, Lustenberger, Markwalder Bär, Müller Philipp, Pfister Gerhard, Rechsteiner Paul, Schwander, Studer Heiner, Vanek, Wäfler (15)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 07.3083 n Mo. Zisyadis. Indemnisation des travailleurs de la neige (20.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier de toute urgence l'ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire sur la perte

de travail due à une baisse de clientèle imputable aux conditions météorologiques.

Les conditions d'octroi des indemnités doivent être améliorées par le passage à 50 pour cent de perte du chiffre d'affaires sur une période de cinq ans au lieu des 75 pour cent actuels.

Cosignataires: Huguenin, Recordon, Salvi, Savary, Vanek, Vaudroz René (6)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3084 n Ip. (Keller) Rutschmann. Prise des décisions relevant de la politique énergétique. Suite des opérations (20.03.2007)

Lors de sa séance du 21 février 2007, le Conseil fédéral a arrêté sa stratégie énergétique, qu'il veut compléter par une stratégie climatique. Cette stratégie énergétique repose sur les quatre piliers que sont l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la reconnaissance de la nécessité de construire de grandes centrales à gaz et la politique énergétique étrangère.

Lors de la conférence de presse qui a suivi la séance du Conseil fédéral, le chef du DETEC a relevé que le Conseil fédéral n'avait pour l'instant ni fixé d'objectif, ni pris de mesure pour mettre en oeuvre sa stratégie. Les objectifs qui ont été évoqués lors de la conférence de presse, à savoir la réduction de la consommation à concurrence de 50 pour cent pour les combustibles fossiles et de 30 pour cent pour les carburants fossiles d'ici à 2035, ne l'ont été qu'à titre indicatif, car ils n'ont pas encore fait l'objet de discussions approfondies.

Les objectifs et les mesures envisageables destinés à la mise en oeuvre de la stratégie doivent être élaborés par le DETEC cette année encore avant d'être présentés au Conseil fédéral sous la forme de plans d'action. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. En janvier 2007, soit avant que le Conseil fédéral ne prenne ses décisions de politique énergétique, l'Office fédéral de l'énergie mettait en ligne sur son site Internet un projet de stratégie en matière d'efficacité énergétique qui se veut une partie de la future stratégie énergétique et climatique de la Confédération, projet présenté comme étant en consultation jusqu'au 30 mars 2007. Quelle est l'importance de cette stratégie en matière d'efficacité énergétique?

2. Contrairement à la procédure prescrite dans la loi et l'ordonnance sur la consultation, l'ouverture de cette prétendue consultation n'a pas été rendue publique, pas plus que le cercle usuel des destinataires n'a été invité à se prononcer. Dans ces conditions, le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel ce projet de stratégie ne dispose pas d'une légitimité digne de ce nom?

3. Le projet de stratégie en matière d'efficacité énergétique postule pour l'essentiel que la future politique énergétique de la Suisse doit être axée sur la "société à 2000 watts" et sur les scénarios III et IV des "Perspectives énergétiques 2035" de l'Office fédéral de l'énergie. Le Conseil fédéral estime-t-il lui aussi que les quatre scénarios présentés par l'Office fédéral de l'énergie doivent servir d'aide à la prise de décisions, mais que le choix de la future stratégie énergétique ne doit pas se limiter à ces variantes?

4. Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis que l'élaboration et l'évaluation de la future stratégie énergétique et climatique de la Confédération doivent se faire en association avec les organisations et les entreprises intéressées, mais aussi avec les can-

tons? Comment compte-t-il faire pour que les acteurs concernés puissent participer dûment à la conception des plans d'action?

5. Quand le Conseil fédéral entend-il fixer définitivement la suite des opérations en ce qui concerne la prise des décisions relevant de la politique énergétique?

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bigger, Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Cathomas, Dunant, Föhn, Glur, Hany, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Kaufmann, Kunz, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Oehrli, Parmelin, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Schibli, Siegrist, Stahl, Stamm, Steiner, Theiler, Veillon, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann (34)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Rutschmann.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3085 n Mo. (Rey) Stump. Surveillance fédérale des raffineries (20.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires à la surveillance par la Confédération des installations pour l'approvisionnement en pétrole du pays comme les raffineries.

Cosignataires: Amherd, Chevrier, Darbellay, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Germanier, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Kohler, Leutenegger Oberholzer, Müller-Hemmi, Pedrina, Rosini, Stump, Vaudroz René, Widmer (17)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Stump.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3086 n Mo. Hany. Vente de lampes et de luminaires. Label Energie obligatoire à partir de 2010 (20.03.2007)

Je charge le Conseil fédéral d'élaborer un projet de bases légales qui interdiront, à partir de 2010, la vente de luminaires et de lampes non pourvus d'un label Energie.

L'éclairage est encore souvent négligé dans le débat sur l'efficacité énergétique. Or, il représente aujourd'hui environ 15 pour cent de la consommation d'énergie. Les calculs indiquent qu'il y a là un potentiel d'économie important. Le fait de n'autoriser que les luminaires et les lampes pourvus d'un label énergie permettra de déterminer, pour chaque projet, la consommation d'énergie de l'éclairage et d'opter pour la solution la plus adéquate en termes d'efficacité énergétique. Les mesures prises devront être coordonnées avec les actions menées par l'UE.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Bäumle, Bruderer, Brun, Büchler, Cathomas, Darbellay, de Buman, Fasel, Fehr Mario, Galladé, Genner, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hochreutener, Imfeld, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Wehrli, Zemp (29)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3087 n Mo. (Imfeld) Hochreutener. Utilisation raisonnable du nouveau certificat de salaire dans le domaine de l'AVS (20.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'insérer dans la législation sur l'AVS une disposition transitoire ou de prendre des mesures obligeant les caisses de compensation à mettre en pratique de façon raisonnable le nouveau certificat de salaire dans le domaine de l'AVS afin que son introduction ne se fasse pas de manière insupportable pour l'économie en général et les PME en particulier.

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Hochreutener.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3090 n Ip. Parmelin. Requérants d'asile et assurance obligatoire des soins (20.03.2007)

La révision de la loi sur l'asile acceptée par le peuple suisse a simultanément eu pour conséquence d'exclure de la compensation des risques dans l'assurance-maladie les requérants d'asile qui séjournent en Suisse et bénéficient de l'aide sociale; de ce fait et inévitablement, les cantons sont incités à tout entreprendre afin que cette catégorie bien spécifique de personnes qui reste soumise à la LAMal leur coûte le moins possible en primes; ce faisant, ils vont donc privilégier les caisses les plus avantageuses et non plus répartir ces personnes proportionnellement, en fonction de l'effectif des affiliés des caisses autorisées à pratiquer sur le territoire cantonal. Cela m'amène à poser les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Le simple fait d'exclure une catégorie de personnes soumises à l'AOS de la compensation des risques ne revient-il pas à démontrer qu'il faudrait traiter ladite catégorie totalement à part?

2. Par cette mesure, le Conseil fédéral ne pénalise-t-il pas indirectement et injustement les autres assurés faisant partie des caisses que les cantons vont sélectionner parce qu'étant les plus avantageuses?

3. Afin d'éviter des effets pervers au détriment des autres assurés, le Conseil fédéral serait-il prêt à confier cette catégorie particulière de personnes à une seule caisse-maladie sous l'égide de l'institution commune LAMal par exemple, voire directement à l'institution commune elle-même, en créant au besoin un fonds affecté spécialement à cet effet?

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Fattebert, Freysinger, Füglistaller, Glur, Keller, Kunz, Miesch, Müri, Pagan, Perrin, Reymond, Rime, Rutschmann, Scherer, Stamm, Vaudroz René, Veillon, Wobmann, Zuppiger (26)

15.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3093 n Mo. Teuscher. Hautes écoles pédagogiques. Pas d'examen d'admission pour les titulaires d'une maturité professionnelle (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir en faveur d'une révision du règlement de reconnaissance de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), qui fixe depuis 2005 les modalités d'admission aux Hautes écoles pédagogiques applicables aux titulaires d'une maturité professionnelle. Ces derniers doivent continuer à être admis sans

examen afin d'éviter que la formation du corps enseignant ne s'académise au détriment de l'expérience pratique.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Vischer (12)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3094 n Mo. Teuscher. Assurer l'offre de transport ferroviaire de marchandises dans tous le pays (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de conclure des conventions de prestations pluriannuelles avec une ou plusieurs entreprises de chemins de fer, afin que l'offre de transport ferroviaire de marchandises soit garantie sur l'ensemble du pays. Il élaborera un projet en ce sens et le soumettra au Parlement.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (13)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3095 n Po. Teuscher. Conférence nationale sur le climat (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité d'organiser une conférence nationale sur le climat qui réunirait autour d'une table, notamment, tous les acteurs importants des milieux politiques, scientifiques et économiques de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que certaines ONG. Le but de cette conférence serait d'élaborer et de fixer en commun des stratégies appropriées pour réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre en Suisse. La conférence doit permettre à la Suisse de garantir qu'elle parviendra à atteindre les objectifs de Kyoto tout en indiquant des voies susceptibles de réduire massivement, durant la prochaine décennie, les émissions de gaz à effet de serre en Suisse.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (13)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3096 n Mo. Widmer. Déplacements en avion climatiquement neutres pour le Conseil fédéral et l'administration fédérale (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'organiser ses déplacements en avion, ainsi que ceux de l'administration fédérale, en achetant des vols écopensés, et de compenser au moins une partie des émissions de CO₂ qu'ils produisent.

Cosignataires: Chappuis, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Haering, Hofmann, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia (12)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3097 n Mo. Widmer. Modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) de manière à renforcer selon les

critères ci-dessous la protection contre le bruit nuisible ou incommode lorsque ce bruit est peu fréquent mais très intense, comme c'est le cas avec les décollages de F/A-18 en mode postcombustion:

a. l'intensité sonore de l'événement individuel sera davantage prise en compte;

b. les mesures de protection contre le bruit appliquées aux bâtiments existants seront étendues à la totalité de l'enveloppe extérieure dans le cas des chalets et autres bâtiments d'habitation simples.

Cosignataires: Chappuis, Fehr Hans-Jürg, Hofmann, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi (6)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3098 n Mo. Glanzmann. Normes Minergie pour l'éclairage des bâtiments publics (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire dès à présent des normes Minergie à appliquer lors de la construction ou de l'assainissement des bâtiments fédéraux.

Cosignataires: Amherd, Brun, Büchler, Cathomas, de Buman, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Imfeld, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Simoneschi-Cortesi, Wehrli, Zemp (17)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3099 n Mo. Glanzmann. Efficacité énergétique au quotidien. Campagne de sensibilisation (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec les milieux économiques, de lancer une campagne dans laquelle il sera expliqué comment réaliser des économies d'énergie efficacement et sans délai. La hausse de l'efficacité énergétique doit être plus qu'un simple mot d'ordre. Cette campagne devra amener les citoyens à modifier durablement leurs habitudes. Les résultats de la campagne seront portés à la connaissance du Parlement.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Brun, Büchler, Cathomas, Darbellay, de Buman, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Imfeld, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Riklin Kathy, Simoneschi-Cortesi, Wehrli, Zemp (20)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3100 n Mo. Allemann. Interdiction de pratiquer le ski héliporté (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'interdire le ski héliporté ainsi que les atterrissages à des fins touristiques à l'intérieur et en bordure des régions protégées, notamment de la région Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn, qui fait partie du patrimoine mondial de l'Unesco.

Cosignataires: Aeschbacher, Bernhardsgrütter, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Goll, Graf Maya, Günter, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Lang, Marti Werner, Maury

Pasquier, Müller-Hemmi, Rey, Riklin Kathy, Salvi, Schenker Silvia, Siegrist, Thanei, Vischer, Widmer (30)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3106 n Mo. Groupe socialiste. Projets pilotes de péage routier. Loi fédérale de durée limitée** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter le plus rapidement possible un projet de loi fédérale de durée limitée qui fixera les bases légales nécessaires à la réalisation d'essais pilotes de péage routier.

Porte-parole: Allemann

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.03.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3111 n Mo. Widmer. Mise en application de l'article 18 LFPr** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer l'élargissement de l'article 18 de la loi sur la formation professionnelle (LFPr) qui prévoira également un encadrement professionnel individuel pour les apprentis qui suivent une formation professionnelle initiale de trois ou de quatre ans, et les mesures afférentes.

Cosignataires: Chappuis, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Schenker Silvia (12)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3112 n Mo. Borer. Approches par le nord vers l'aéroport de Zurich. Pourparlers avec l'Allemagne** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de réagir aux pressions que tente d'exercer l'Allemagne en vue de limiter les approches par le nord vers l'aéroport de Zurich en prenant des contre-mesures sous la forme de contingents restreignant le transit routier des marchandises en provenance de l'Allemagne.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Kaufmann, Laubacher, Mathys, Miesch, Oehrli, Pfister Theophil, Reymond, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Stahl, Wobmann, Zuppiger (27)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3114 n Mo. Heim. Protéger les données des patients** (21.03.2007)

Afin de garantir une protection efficace et vérifiable des données des patients détenues par les assureurs-maladie, je charge le Conseil fédéral de prendre les mesures pertinentes et de créer les bases nécessaires pour que les caisses-maladie soient tenues de faire certifier leur stratégie en matière de protection des données de même que la mise en oeuvre de cette stratégie.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bernhardsgrütter, Bruderer, Chappuis, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Dupraz, Fasel, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gal-

ladé, Glasson, Graf Maya, Günter, Haering, Hämmerle, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Marti Werner, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Rossini, Salvi, Schelbert, Schenker Silvia, Siegrist, Sommaruga Carlo, Suter, Thanei, Vanek, Vischer, Wäfler, Widmer (46)

15.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3115 n Mo. (Bernhardsgrütter) Girod. Interdiction de pratiquer le ski hélicopté à partir de 2020** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'interdire d'ici 2020 les vols en hélicoptère à des fins purement touristiques, notamment le ski hélicopté, afin de protéger la faune alpine et son biotope aussi bien en basse montagne qu'en haute montagne.

Dans un premier temps, les sept places d'atterrissage en montagne de la région Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn, qui figure sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, devront être supprimées d'ici 2012.

Cosignataires: Allemann, Bäümle, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer (15)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Girod.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3117 n Mo. Fässler. Objectifs et indicateurs au service d'une politique économique durable** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de développer un système d'objectifs et d'indicateurs destiné à étayer une politique économique durable.

Cosignataires: Berberat, Chappuis, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rey, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Widmer (17)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3124 n Mo. Sommaruga Carlo. Crédits pour l'aide directe au logement** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de reconduire les aides directes (prêts sans intérêts ou à taux préférentiel) prévues par les articles 12 et 23 de la loi sur le logement (LOG) à partir du 1er janvier 2009 au plus tard, en proposant à l'Assemblée fédérale un arrêté simple pour des crédits d'engagement selon l'article 43 de la loi. Ces aides sont actuellement suspendues jusqu'à la fin 2008. La reconduction doit se faire en faveur de projets qui prévoient une utilisation rationnelle de l'énergie, conformément à l'article 5 de la loi.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Berberat, Chappuis, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fluri, Garbani, Gysin, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Recordon, Rey, Robbiani, Roth-Ber-

nasconi, Salvi, Savary, Schenker Silvia, Thanei, Vanek, Widmer (32)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3125 n** Ip. **Leuenberger-Genève. Non à la discrimination dans les assurances automobile** (21.03.2007)

A de nombreuses reprises, ces dernières années, la pratique discriminatoire en matière d'assurance automobile a été évoquée, soit parce que des nationalités étaient exclues de certaines compagnies, soit parce que les primes fixées varient fortement selon les compagnies pour la même nationalité. Nous demandons au Conseil fédéral de prendre les mesures qui s'imposent afin que le critère de la nationalité et de l'origine ne joue plus aucun rôle dans la fixation des tarifs des assurances automobiles.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Fehr Mario, Frösch, Graf Maya, Heim, John-Calame, Lang, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Rey, Schelbert, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vischer, Widmer (17)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3126 n** Ip. **Leuenberger-Genève. Durée de détention des mineurs sous mesures de contrainte** (21.03.2007)

Qu'entend entreprendre le Conseil fédéral pour que cesse la pratique actuelle où les durées de détention de jeunes mineurs sous mesures de contrainte sont prolongées au point qu'elles sont en moyenne plus longues que celles des personnes majeures?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Fehr Mario, Frösch, Genner, Graf Maya, Gross, Heim, John-Calame, Lang, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Rey, Schelbert, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vanek, Vischer, Widmer (20)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3127 n** Ip. **Leuenberger-Genève. Levée de la réserve à l'article 37 lettre c de la Convention relative aux droits de l'enfant** (21.03.2007)

Quand le Conseil fédéral entend-il lever la réserve à l'article 37, lettre c de la Convention relative aux droits de l'enfant, article demandant que la séparation des jeunes et des adultes privés de liberté soit garantie sans exception?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Fehr Mario, Frösch, Genner, Graf Maya, Gross, Heim, John-Calame, Lang, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Rey, Schelbert, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vanek, Vischer, Widmer (20)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3128 n** Mo. **Allemann. Utilisation d'engrais chimiques sur les pistes de ski. Réglementation législative** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter dans les meilleurs délais une réglementation législative concernant l'utilisation de produits destinés à faire tenir la neige sur les pistes de ski.

Cosignataires: Chappuis, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf Maya, Günter, Hofmann, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Recordon, Schenker Silvia, Stump, Widmer, Wyss Ursula (17)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3129 n** Po. **Allemann. Utilisation de canons à neige dans les stations de sports d'hiver. Analyse coûts-utilité** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport d'analyse coûts-utilité qui intégrera les critères écologiques de l'emploi des canons à neige dans les stations de sports d'hiver, et de proposer des mesures appropriées. Il tiendra compte des plans d'aménagement et des projets d'investissement dans les différentes régions de sports d'hiver.

Le rapport renseignera notamment sur les points suivants:

a. investissements prévus dans les installations d'enneigement par les communes, les cantons, la Confédération et l'économie privée;

b. conséquences de l'enneigement artificiel et des activités de loisirs associées sur les écosystèmes sensibles (consommation d'eau et d'énergie, problème de la protection des marais et des sites marécageux, faune et flore, etc.);

c. conséquences sur l'environnement de l'emploi de produits d'un type nouveau;

d. conséquences sur l'agriculture des régions concernées.

Cosignataires: Bruderer, Chappuis, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf Maya, Graf-Litscher, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Schenker Silvia, Stump, Widmer, Wyss Ursula (18)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3130 n** Po. **Allemann. Label pour les stations de sports d'hiver respectueuses du climat et neutres en CO₂** (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité de lancer et de promouvoir un label efficace pour les stations de sports d'hiver respectueuses du climat et ayant un bilan CO₂ neutre.

Cosignataires: Bruderer, Chappuis, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf Maya, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Pedrina, Schenker Silvia, Stump, Widmer, Wyss Ursula (18)

15.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3134 n** Ip. **(Hubmann) Thanei. Veuves divorcées dans l'indigence?** (21.03.2007)

La progression du nombre de divorces et le nouveau droit du divorce, qui ne permet plus à l'un des partenaires d'empêcher le divorce lorsqu'il y est opposé, ont entraîné une augmentation du

nombre de femmes divorcées qui sont exposées à l'insécurité financière à partir d'un certain âge.

Les femmes qui n'ont pas exercé - ou qui n'ont pas pu exercer - d'activité professionnelle en raison de leurs obligations familiales risquent, lorsqu'elles divorcent (contre leur gré), de percevoir un montant trop bas au titre des rentes des premier et deuxième piliers, et donc de dépendre des prestations complémentaires à partir d'un certain âge.

Leur situation est particulièrement difficile lorsque le cas de prévoyance est survenu avant le divorce (départ en retraite, invalidité), même si la femme a été mariée pendant longtemps et s'est occupée pendant plusieurs années de son conjoint invalide.

Ces femmes tombent définitivement dans la pauvreté lorsque leur ex-conjoint décède. Selon la caisse de pension auprès de laquelle ce dernier était assuré, elles ne reçoivent alors plus qu'une rente fortement réduite, qui se situe bien en deçà du minimum vital.

Je prie de Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il de cette situation?
2. De quelles possibilités dispose-t-on, selon lui, pour améliorer la situation de ces femmes dans le droit des assurances sociales et/ou dans le droit du divorce?
3. Comment peut-on garantir des conditions d'existence décentes aux femmes divorcées retraitées, notamment lorsque ces femmes ne disposent pas d'un deuxième pilier suffisant et ne sont plus en mesure d'exercer une activité professionnelle après leur divorce?
4. Quelles possibilités ces femmes ont-elles d'éviter le recours aux prestations complémentaires après le décès de leur ex-conjoint?
5. Dans quelle mesure la caisse de pension de l'ex-conjoint est-elle tenue de verser une rente à la veuve divorcée?
6. Le Conseil fédéral est-il prêt à majorer les bonifications pour tâches d'assistance et les bonifications pour tâches éducatives afin que les femmes ne subissent aucun préjudice du fait de leur mariage et puissent, au cas où elles divorceraient, bénéficier d'une certaine sécurité financière l'âge de la retraite venu?

Cosignataires: Allemann, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Genner, Graf-Litscher, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Thanei, Widmer (26)

08.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thanei.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3135 n Po. (Hubmann) Thanei. Veuves divorcées. Lacunes du système de prévoyance (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui indiquera:

- quels moyens il faut mettre en oeuvre pour éviter que les femmes qui ont renoncé à exercer une activité professionnelle pour se consacrer à leur famille risquent, au cas où elles divorceraient - notamment lorsque le cas de prévoyance survient avant le divorce (conjoint retraité ou invalide) -, de tomber dans l'indigence une fois la retraite venue si leur ex-conjoint décède;

- quelles conséquences le décès de l'ex-conjoint a, selon la LPP et les divers règlements des caisses de pension, sur la rente de son ex-femme;

- combien de femmes divorcées dépendent des prestations complémentaires parce que le cas de prévoyance est survenu avant le divorce;

- quelles mesures peuvent être prises pour combler ces lacunes, ou quelles modifications peuvent être apportées à la législation en réponse à cette réalité nouvelle (voir développement).

Cosignataires: Allemann, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Genner, Graf-Litscher, Haering, Heim, Hofmann, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Thanei, Widmer (26)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thanei.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3136 n Mo. Lang. RUAG. Reconversion dans le domaine civil (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de redéfinir sa stratégie de propriétaire pour le groupe RUAG. L'élément central de la nouvelle stratégie sera la reconversion de la production militaire en production civile.

Cosignataires: Allemann, Barthassat, Bernhardsgrütter, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysin Remo, Heim, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Levrat, Marti Werner, Maury Pasquier, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer (40)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3137 n Mo. Cathomas. Loi sur la protection et l'utilisation des eaux (21.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de réunir en un seul et même acte la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (RS 721.80), la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (RS 721.100) et la loi fédérale sur la protection des eaux (RS 814.20). Cet acte gagnera en concision et sera intitulé loi fédérale sur la protection et l'utilisation des eaux.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Brun, Büchler, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Engelberger, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Hassler, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Keller, Kohler, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Michel, Müller Thomas, Müller Philipp, Nordmann, Riklin Kathy, Robbiani, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Steiner, Theiler, Triponez, Wehrli, Zemp (43)

17.10.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3140 n Ip. Berberat. L'aide aux chômeurs en fin de droit doit-elle être exceptionnelle? (21.03.2007)

Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Pour quelles raisons le Conseil fédéral estime-t-il qu'il ne doit faire un usage de sa compétence prévue à l'article 27 alinéa 5 LACI qu'à titre exceptionnel?

2. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas que les cantons sont les mieux placés pour déterminer quand il est nécessaire de porter le nombre d'indemnités de 400 à 520 jours et ne devrait-il pas répondre favorablement à leurs requêtes lorsque les exigences légales sont réunies?

3. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que sa décision du 16 mars 2007 remet en cause la solidarité qui devrait exister au niveau national?

4. En plus de ceux prévus dans la législation, le Conseil fédéral applique-t-il des critères précis pour décider ou non de l'utilisation de sa compétence prévue à l'article 27 alinéa 5 LACI ou se base-t-il sur une appréciation générale et par conséquent plus arbitraire?

Cosignataires: Dormond Béguelin, John-Calame, Kohler, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Nordmann, Recordon, Rennwald, Rey, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Sommaruga Carlo, Vanek (15)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3142 n Ip. Engelberger. Loi sur les cartels. Réexamen de la communication destinée aux PME (22.03.2007)

En vertu de l'article 6 alinéa 1 lettre e de la loi sur les cartels, la Commission de la concurrence (Comco) a publié le 19 décembre 2005 ce qu'on a appelé la communication destinée aux PME, laquelle précise que sont autorisés les accords ayant pour but d'améliorer la compétitivité des petites et des moyennes entreprises, dans la mesure où ces accords n'ont qu'un impact restreint sur le marché. Or plus d'un an après, une grande partie des PME ne s'en est toujours pas rendu compte.

Dans ces conditions, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La communication en question a-t-elle eu une incidence quelconque ou est-elle restée lettre morte?

2. Le Conseil fédéral pense-t-il lui aussi que la Comco devrait procéder aussi vite et exactement que possible au réexamen prévu au chiffre 10 de ladite communication?

3. Pense-t-il encore comme moi que ladite communication devrait surtout prévoir une plus grande marge de manoeuvre pour les micro-entreprises afin de compenser le déficit structurel en matière de compétitivité qui est le leur par rapport aux grandes entreprises?

Cosignataires: Darbellay, Föhn, Gutzwiller, Hegetschweiler, Hutter Markus, Jermann, Keller, Laubacher, Lustenberger, Mesmer, Michel, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Muri, Pfister Gerhard, Schweizer, Steiner, Theiler, Triponez (20)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3143 n Po. Rennwald. Emissions de télévision politiques bilingues (22.03.2007)

Rares sont les votations fédérales qui ne font pas apparaître des sensibilités différentes entre la Suisse allemande et la Suisse romande, même si celles-ci ne se traduisent pas toujours dans les résultats finaux. Or, les débats politiques organisés en Suisse romande confrontent le plus souvent uniquement des politiciens romands et à l'inverse rare sont les politiciens romands à participer aux débats en Suisse alémanique ou en Suisse italienne. De plus, encore plus rares sont les téléspectateurs et téléspectatrices francophones à suivre "Arena", tandis que l'on peut supposer que les Alémaniques et les Tessinois sont peu nombreux à suivre "Infrarouge", pour ne citer que deux exemples d'émissions politiques sur les chaînes publiques.

Dès lors, j'invite le Conseil fédéral à faire en sorte que les chaînes publiques proposent des émissions politiques bilingues, avec des intervenants des différentes régions linguistiques de la Suisse et mises à disposition du public suisse dans son ensemble. Au minimum, chaque objet de votation fédérale devrait faire l'objet d'un tel débat.

Cosignataires: Berberat, Dormond Béguelin, Nordmann, Salvi (4)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3144 n Ip. Abate. Génocide des Assyro-Chaldéens (22.03.2007)

En 1915, près de 750 000 Assyro-Chaldéens ont connu le même sort que les Arméniens et ont été exterminés en Turquie. On sait que l'armée ottomane, aux ordres d'une autorité politique qui souhaitait éliminer les minorités religieuses et linguistiques vivant sur le sol turc, est responsable de ce massacre.

La question est délicate. Celle du génocide arménien a d'ailleurs affecté les relations entre la Suisse et la Turquie (et entre Ankara et l'Union européenne), car l'interprétation des faits n'est pas unanime. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est sa définition du génocide?

2. Quelles sont les conditions permettant de reconnaître un génocide?

3. Est-il prêt à se prononcer officiellement sur le génocide des Assyro-Chaldéens et à le reconnaître comme tel?

4. Pour quelle raison n'a-t-on rien fait dans ce sens jusqu'ici?

5. Craindrait-il d'offenser les autorités turques?

Cosignataire: Markwalder Bär (1)

15.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3145 n Ip. Rutschmann. Développement territorial. Propositions (22.03.2007)

Dans le rapport sur le développement territorial qu'il a publié en 2005, l'Office fédéral du développement territorial a émis des propositions devant favoriser une politique dite active du territoire.

Il propose en particulier que soit créée, au plan fédéral, une base légale qui permettrait aux pouvoirs publics d'acheter et de vendre des terrains, mais aussi d'exproprier des propriétaires fonciers, toutes mesures qui devraient assurer une politique

active de l'aménagement du territoire. Il souhaiterait encore que soient contingentées les zones à bâtir et les zones d'habitation et qu'on instaure un certificat négociable dit d'utilisation de la surface.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quels objectifs vise-t-il ce faisant et quelles améliorations en attend-il pour l'aménagement du territoire de demain?
2. Où en sont les travaux législatifs préparatoires?
3. La consultation à ce sujet a-t-elle déjà eu lieu? Si oui, quels sont les milieux qui ont été consultés et les résultats de la procédure ont-ils été analysés?
4. Quels sont les mandats d'étude qui ont déjà été attribués (contenu, attribution et coût de chacun d'eux)?
5. Qu'est-ce que cela impliquerait pour les propriétaires de terrains qu'une décision entrée en force aurait fait passer en zone à bâtir et qu'advierait-il alors des gages immobiliers?
6. Selon lui, l'introduction des mesures préconisées, l'instauration par exemple d'un certificat d'utilisation de la surface, ne viderait-elle pas la garantie de la propriété mentionnée à l'article 26 de la Constitution fédérale de son contenu?

Cosignataires: Baader Caspar, Binder, Gadiant, Glur, Hutter Jasmin, Keller, Kunz, Maurer, Scherer, Schibli, Schlüer, Stahl, Steiner, Wandfluh, Weyeneth, Zuppiger (16)

15.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3146 n Ip. Zuppiger. Croissance des dépenses (22.03.2007)

Le 26 avril 2006, le Conseil fédéral a décidé de se donner jusqu'en 2015 pour limiter la croissance des dépenses à 3 pour cent afin de stabiliser la quote-part de l'Etat. Chose surprenante, moins d'un an après sa décision de principe en la matière, le Conseil fédéral est de nouveau sorti du droit chemin. Dans ses prévisions budgétaires pour 2008, il annonce une croissance des dépenses de 4,3 pour cent. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment se fait-il qu'il ne respecte pas l'objectif des 3 pour cent qu'il s'est lui-même fixé pour 2008?
2. Estime-t-il réaliste, au vu des incertitudes en matière de finances qui se profilent entre 2009 et 2015 (assurances sociales, transports publics, formation, caisses de pensions fédérales, application de la RPT), de faire marche arrière en ce qui concerne la croissance des dépenses prévue pour 2008?
3. Si non, quelles mesures complémentaires pense-t-il adopter pour respecter l'objectif d'une croissance annuelle de 3 pour cent d'ici à 2015?
4. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il rejeté l'exigence de l'UDC de fixer pour 2008 un programme d'allègement qui aurait permis d'atteindre l'objectif des 3 pour cent?

Cosignataires: Baader Caspar, Brunner, Giezendanner, Maurer, Spuhler (5)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 07.3147 n Po. Pedrina. Inscrire le programme de la législature dans la perspective du développement durable (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que le Programme de la législature 2008-2011 s'inscrive de manière efficace et efficiente dans la perspective du développement durable.

Cosignataires: Allemann, Cavalli, Chappuis, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, Janiak, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Widmer, Wyss Ursula (23)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 Retrait.

x 07.3148 n Mo. (Maury Pasquier) Roth-Bernasconi. Pour une plus grande participation des femmes à la vie politique (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de lancer une campagne de sensibilisation à l'égard des femmes afin de promouvoir leur participation lors des prochaines échéances électorales.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Bruderer, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marti Werner, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Pedrina, Recordon, Rennwald, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer, Wyss Ursula (54)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Roth-Bernasconi.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 07.3149 n Po. (Maury Pasquier) Schenker Silvia. Reconnaissance des diplômes d'acupuncture et d'homéopathie (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire un rapport sur:

- la situation actuelle en matière de reconnaissance des diplômes d'acupuncture et d'homéopathie en possession de médecins et de personnel paramédical;
- les mesures envisageables pour rendre ces processus de reconnaissance plus transparents et équitables.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Guisan, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marti Werner, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi,

Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer, Wyss Ursula (55)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Schenker Silvia.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3150 n** Ip. **Levrat. Coûteuse sondagite aiguë au Conseil fédéral** (22.03.2007)

La Suisse entière apprenait au mois de février dernier que le Département fédéral des finances (DFF) avait mandaté une société de relations publiques pour étudier la manière d'améliorer son image - et celle de son chef, Monsieur le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz - en Suisse romande. Coût de l'opération: 145 000 francs, à charge de la caisse fédérale.

Or, il semble que le DFF n'ait pas fait oeuvre de pionnier. En effet, en date du 12 mai 2006, le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) publiait dans la Feuille officielle suisse du commerce un appel d'offres intitulé: "Analyse intégrée de la communication DDPS (IKA VBS)", avec pour but "une représentation continue du développement de la réputation et des thèmes du DDPS ainsi que des possibles relations de causes à effet fondée sur une analyse continue des groupes concernés et des médias à un rythme mensuel". Ce mandat de pures relations publiques présente des similitudes avec celui confié par le DFF, puisqu'il comprend:

- "l'interview des groupes concernés (collaborateurs DDPS, population suisse, leaders d'opinion) à l'aide de CATI" (méthode d'interview téléphonique assistée par ordinateur);

- "l'analyse des médias avec analyse qualitative du contenu des médias de Suisse (presse, radio et TV) et d'Internet ainsi qu'avec dépouillement quantitatif".

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Ce mandat confié par le DDPS a-t-il également pour but de tester la réputation personnelle de son chef Samuel Schmid?

2. Quel est le coût de ce projet et à quel budget émerge-t-il?

3. Le Conseil fédéral entend-il généraliser la pratique, initiée par Messieurs Schmid et Merz, des mandats extérieurs pour tester par sondage d'opinion la réputation de ses membres et celle de leurs départements respectifs?

4. Les relations publiques du Conseil fédéral, notamment sous l'angle de la prise de connaissance de l'opinion de la population, se fonde sur l'article 11 LOGA. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il s'agit là d'une base légale suffisante:

- pour que des départements fédéraux décident seuls de confier des mandats extérieurs de sondage et d'analyse d'opinion;

- pour légitimer les surcoûts importants engendrés par de tels mandats?

5. Outre le DDPS et le DFF, d'autres départements ou offices fédéraux ont-ils ou vont-ils attribuer des mandats semblables?

6. Ces sondages et analyses d'opinion pouvant impliquer une modification de la communication des départements concernés, la Conférence des services d'information de la Confédération (CSIC) est-elle informée de leurs résultats afin de continuer à remplir son rôle de planification et de coordination de l'information, conformément à l'article 54 LOGA?

7. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas qu'il convient que lui-même ou la CSIC édicte des règles afin de préserver l'homogénéité des pratiques en matière de communication et de relations publiques entre les départements?

néité des pratiques en matière de communication et de relations publiques entre les départements?

Cosignataires: Chappuis, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Hubmann, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Sommaruga Carlo, Vanek, Widmer (13)

15.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3153 n** Ip. **(Huguenin) Zisyadis. Insecticides contenant de l'imidaclopride et du Fipronil** (22.03.2007)

La population apicole est en diminution, en Suisse comme dans d'autres pays. Parmi d'autres causes possibles (nouveaux virus, acarien Varroa), les insecticides de nouvelle génération, dits systémiques (utilisant une technique d'enrobage des semences, avec diffusion dans toute la plante et persistance dans le sol) sont sur le banc des accusés. Sous le nom de Gaucho (Imidaclopride) ou Régent (Fipronil), ces pesticides sont vendus dans le monde entier. En Suisse ils sont utilisés pour la culture du maïs, des céréales et des betteraves; le trois quarts du colza suisse est importé d'Allemagne et traité à l'imidaclopride.

De nombreuses études mettent en cause ces pesticides, neurotoxiques, dans la diminution des populations d'abeilles, menace à terme pour la bio diversité (20 000 espèces végétales européennes ne doivent leur reproduction qu'à la pollinisation des abeilles).

Comme souvent dans ces cas-là, les études réalisées sont contradictoires. En France, plusieurs études ont confirmé la persistance du pesticide dans la plante et dans le sol, deux ans après son utilisation, ainsi que la sensibilité des abeilles. D'autres études, mises en avant par les entreprises commercialisant les produits, insistent sur l'absence de preuve absolue sur le lien causal entre les produits et la surmortalité des abeilles.

Plusieurs interventions parlementaires ont eu lieu sur ce thème en 2002 (02.3094 Vollmer, Colza traité à l'imidaclopride) et 2004 (04.3385 Cuche Insecticides, controversés). Le Conseil fédéral n'avait alors pas jugé nécessaire d'appliquer le principe de précaution lors de l'homologation. Contrairement à la France, qui, de son côté avait retiré en 2004 déjà l'autorisation de mise sur le marché du Gaucho, et a interdit en 2006 la mise sur le marché et l'utilisation des produits contenant du Fipronil (le Régent en particulier), dans l'attente des conclusions d'une procédure d'évaluation de la communauté européenne.

Le rapport de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur le Fipronil a été rendu public en mai 2006 et ses conclusions doivent encore être évaluées par les spécialistes, avec des questions qui semblent rester ouvertes. Une décision concernant l'autorisation ou l'interdiction du Fipronil dans tous les pays de l'Union européenne est attendue au début de l'été 2007.

Au vu de ce qui précède, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Est-il au courant des travaux et des évaluations menés dans le cadre de la communauté européenne et y a-t-il participé?

2. Dans le doute et au vu de la diminution de la population des abeilles, signe d'alarme menaçant à terme les espèces végétales et animales, ne pense-t-il pas que la décision d'instaurer un moratoire dans l'usage de ces insecticides systémiques (dans le respect du principe de précaution figurant dans la Déclaration

de Rio du 13 juin 1992) devrait primer sur toutes autres considérations?

3. Au vu des décisions qui seront prises dans l'Union européenne, et si elles vont dans le sens du moratoire et/ou de l'interdiction, le Conseil fédéral se conformera-t-il à ces décisions?

Cosignataires: Dormond Béguelin, Dupraz, Gadiant, Guisan, John-Calame, Leuenberger-Genève, Recordon, Vanek, Zisyadis (9)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3154 n Ip. (Huguenin) Zisyadis. Des caisses-maladie qui poussent à la consommation? (22.03.2007)

A la fin août 2006, les employés de la caisse-maladie Assura reçoivent un courrier interne leur annonçant que ceux qui le souhaitent peuvent se faire opérer de myopie, presbytie, astigmatisme, hypermétropie pour la somme modique de 500 francs, le reste étant offert par leur employeur. Ce cadeau correspond à une somme de 4500 francs si l'on prend en compte le prix habituellement facturé par ARTeSANTÉ Vision SA (2500 francs par oeil) et c'est un cadeau substantiel (autour de 300 000 francs si 10 pour cent des 700 employés d'Assura utilisent cette offre).

En octobre 2006, une conférence de presse d'Assura annonce un partenariat renforcé avec le même centre de chirurgie réfractive, installé depuis peu à Lausanne: cette fois-ci ce sont les assurés Assura ayant au moins une assurance complémentaire (LCA) qui ont reçu individuellement à domicile une offre semblable, à tarif dégressif en fonction du nombre d'années d'affiliation, la part d'Assura variant entre 3000 et 1600 francs (deux yeux), 1400 francs pour les assurés futurs qui se voient donc proposer ce cadeau d'entrée alléchant.

D'après Assura, ce sont les bénéfices réalisés sur les assurances complémentaires qui financent cette campagne de promotion. En mars 2007, près de 2000 personnes s'étaient annoncées auprès du centre en question, 400 avaient déjà été opérées.

La chirurgie réfractive par laser est une chirurgie en évolution, mais dont les indications médicales restent limitées (porter des lunettes n'est pas une maladie). Elle n'est pas remboursée par l'assurance obligatoire des soins, et est donc considérée comme une opération de confort, dont l'indication devrait être soigneusement pesée.

Ce qui précède m'incite à poser au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Est-il légal qu'une assurance-maladie, même dans le cadre de l'assurance complémentaire, puisse faire une campagne publicitaire en proposant un acte médical pour sa promotion?

2. Est-il normal que le cotisant de base chez Assura avec assurance complémentaire finance également par ses primes cette opération de confort?

3. Y a-t-il vérification que les primes de l'assurance-obligatoire des soins ne participent aucunement à ce financement? Est-il exact que les complications éventuelles de ces opérations sont pris en charge par la LAMal?

4. Les assurances-maladie tiennent beaucoup, disent-elles, à contrôler les pratiques dispendieuses des médecins. Qui contrôle dans ce cas l'indication de l'acte opératoire? Qui contrôle

la bonne pratique des médecins, en particulier leurs contrôles post-opératoires, normalement inclus dans le forfait pendant une année?

5. Au moment où l'on parle de fin de l'obligation de contracter, n'est-il pas douteux de voir se développer cette sorte de collusion entre caisses-maladie et certains médecins?

6. A l'heure des discours culpabilisants sur les coûts de la santé qui devraient diminuer, n'est-il pas contradictoire de voir une assurance-maladie pratiquant l'assurance obligatoire se muer en démarcheur pour un nouveau centre médical?

7. Le Conseil fédéral ne craint-il pas que ce genre de pratique banalise l'acte médical? Qu'il provoque la demande et incite à une augmentation des actes couverts par l'assurance de base?

Cosignataires: Dormond Béguelin, Guisan, John-Calame, Leuenberger-Genève, Recordon, Vanek, Zisyadis (7)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3155 n Mo. Allemann. Bruit du trafic aérien civil et militaire. Egalité de traitement (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir les mêmes valeurs limites d'exposition pour les aérodromes civils et pour les aérodromes militaires. A cet effet, il se fondera, à chaque fois, sur la valeur de planification et la valeur limite d'immission la plus basse.

Cosignataires: Günter, Haering, Hubmann, Lang, Pedrina, Recordon, Salvi, Widmer (8)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3156 n Mo. Freysinger. Loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain. Modification (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain de sorte à permettre aux époux de décider librement d'une répartition du congé maternité de 98 jours (14 semaines) entre eux.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Borer, Dunant, Füglistaller, Hess Bernhard, Leutenegger Filippo, Mörgeli, Muri, Pagan, Perrin, Reymond, Schmied Walter, Schwander, Veillon, Wobmann (15)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3157 n Mo. Fluri. Surveillance électronique des détenus. Inscription dans la législation (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'inscrire la surveillance électronique des détenus dans le droit fédéral en en faisant une nouvelle forme d'exécution des peines et, d'ici là, de laisser se poursuivre les essais en cours.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Amherd, Bader Elvira, Banga, Baumann J. Alexander, Borer, Bruntschwig Graf, Bühner, Burkhalter, de Buman, Donzé, Dupraz, Eggly, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Goll, Gross, Guisan, Gutzwiller, Gysin, Haller, Hämmerle, Hegetschweiler, Heim, Hochreutener, Hofmann, Huber, Hubmann, Janiak, Jermann, Joder, Kiener Nel-

len, Kleiner, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Marty Kälin, Michel, Moret, Müller Thomas, Müller Philipp, Müller Walter, Pelli, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Ruey, Schenker Silvia, Schweizer, Stamm, Steiner, Stöckli, Studer Heiner, Suter, Vischer, Weyeneth, Widmer, Wobmann, Wyss Ursula, Zeller (63)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3158 n Mo. (Steiner) Theiler. Garantir la fiabilité et la conformité de la statistique en matière d'émissions de CO2 (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser la statistique en matière d'émissions de CO2 en veillant à ce qu'elle soit fondée sur une base matériellement fiable et conforme à l'article 2 alinéa 4 de la loi sur le CO2.

Conformément à la volonté de la majorité du Conseil national et du Conseil des Etats, l'instauration de la taxe sur le CO2 sera fonction de l'évolution des émissions de CO2. Cette dernière est publiée chaque année en automne par l'OFEV ("Emissions selon la loi sur le CO2 et d'après le Protocole de Kyoto").

Conformément à l'article 2 alinéa 4 de la loi sur le CO2, les émissions sont calculées "sur la base des agents fossiles commercialisés en Suisse", et donc en fonction des ventes de carburants et de combustibles.

Dans le cas des carburants, la statistique de l'OFEV se fonde sur les ventes d'essence, de diesel et de kérosène. Pour l'huile de chauffage, par contre, l'OFEV se base sur la consommation indiquée dans la statistique globale suisse de l'énergie publiée par l'OFEN. Or cette consommation - contrairement aux ventes - ne peut être qu'évaluée grossièrement, car les mouvements dans les quelque 800 000 réservoirs à combustible ne sont pas enregistrés. La consommation indiquée se base en fait sur un modèle de calcul qui ne repose même pas sur des sondages et qui est publié chaque mois dans le panel du mazout. Rien que le fait que le panel du mazout a dû être révisé à intervalles réguliers montre qu'il ne fournit que des indications très approximatives. Même ses utilisateurs considéreraient qu'il fallait interpréter ces chiffres avec une certaine circonspection.

Du fait de la décision du Conseil national et du Conseil des Etats d'introduire la taxe sur le CO2, le panel du mazout et la statistique des émissions de CO2 acquièrent une nouvelle portée. Toutefois, pour une décision aussi importante que celle d'instaurer une taxe sur le CO2, le panel du mazout constitue une base inadéquate. En outre, du point de vue juridique, ce n'est pas la consommation mais bien la vente qui est déterminante. Il suffit de comparer les émissions de CO2 sur la base des ventes de charbon, d'huile de chauffage et de gaz naturel entre 1990 et 2005 pour comprendre que la manière d'établir ces statistiques a des conséquences importantes: en 2005, ces ventes ont atteint 89,06 pour cent de celles de 1990, alors que les chiffres de l'OFEV qui prennent en compte la consommation indiquent 93,8 pour cent. Si l'on se référait aux ventes, les première et deuxième étapes de la taxe sur le CO2 ne seraient déjà plus nécessaires.

Cosignataires: Abate, Baader Caspar, Bader Elvira, Bäumle, Bigger, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bühler, Cathomas, Engelberger, Fluri, Giezendanner, Gutzwiller, Gysin, Hegetschweiler, Hochreutener, Huber, Hutter Markus, Imfeld, Jermann, Kleiner, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Marty Kälin, Messmer, Michel, Müller Philipp, Müller Walter, Noser, Rutschmann, Schneider, Schweizer, Stahl, Stamm,

Stump, Theiler, Triponez, Weyeneth, Wyss Ursula, Zeller, Zemp, Zuppiger (46)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Theiler.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

07.3160 é Mo. Conseil des Etats. Lutter contre la désolidarisation dans l'assurance-maladie, due à la création de caisses bon marché (Frick) (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) de sorte que les caisses-maladie réunies sous une direction unique (groupes, conglomerats, etc.) soient tenues, pour l'assurance obligatoire de base, de fixer une prime uniforme pour tous les assurés d'une même région.

Cosignataires: Altherr, Brunner Christiane, Fetz, Forster, Heberlein, Kuprecht, Langenberger, Maissen, Saudan, Schwaller, Sommaruga Simonetta, Wicki (12)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

25.09.2007 Conseil des Etats. La motion est transmise à la Commission compétente pour examen préalable.

02.10.2008 Conseil des Etats. Adoption.

07.3163 é Mo. Conseil des Etats. Base légale pour la surveillance des organisations d'aide au suicide (Stadler) (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer une base légale pour la surveillance des organisations d'aide au suicide.

Cosignataires: Amgwerd Madeleine, Béguelin, Berset, Briner, Bürgi, Büttiker, David, Epiney, Forster, Germann, Heberlein, Hess, Inderkum, Kuprecht, Langenberger, Lauri, Leuenberger-Solothurn, Leumann, Lombardi, Maissen, Marty Dick, Ory, Pfisterer Thomas, Reimann Maximilian, Saudan, Schiesser, Schwaller, Schweiger, Sommaruga Simonetta, Stähelin, Wicki (31)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN Commission des affaires juridiques

21.06.2007 Conseil des Etats. Adoption.

07.3168 é Mo. Conseil des Etats. Médecines complémentaires dans l'assurance de base. Evaluation (Forster) (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de vérifier si le "Programme d'évaluation des médecines complémentaires" a permis d'apporter la preuve, établie par des méthodes scientifiques appropriées, de l'efficacité, de l'adéquation et du caractère économique (preuve EAE) de la médecine anthroposophique, de l'homéopathie et de la médecine traditionnelle chinoise, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Celles de ces médecines complémentaires pour lesquelles la preuve exigée par la loi aura été apportée seront définitivement admises dans l'assurance de base.

Cosignataires: Altherr, Berset, Brändli, Briner, Brunner Christiane, Fetz, Frick, Inderkum, Langenberger, Maissen, Marty Dick, Ory, Schwaller, Sommaruga Simonetta (14)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
25.09.2007 Conseil des Etats. Adoption.

x 07.3170 n Po. Füglistaller. Encouragement de la recherche en agriculture biologique (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé:

- a. de ne pas réduire le mandat de prestations attribué à l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (IRAB) pour la prochaine période contractuelle 2008 à 2011, mais au contraire d'étudier la possibilité de l'étendre raisonnablement, pour
- b. montrer clairement qu'il entend continuer de soutenir le principe du partenariat public-privé lorsque les deux parties y trouvent un intérêt, à l'exemple de l'IRAB, et qu'il contribue à la réputation de la Suisse.

Cosignataires: Amstutz, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bernhardsgrütter, Borer, Donzé, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Giezendanner, Glur, Graf Maya, Haller, Hassler, Heim, Humbel Näf, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Keller, Laubacher, Mathys, Mörgeli, Müller Geri, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Raymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schluer, Siegrist, Stahl, Stamm, Studer Heiner, Teuscher, Veillon, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (45)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3171 n Po. Fehr Mario. Engagement de la Suisse en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le monde (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est invité à indiquer dans un rapport quelles démarches il a engagées et quelles démarches il compte engager, aux niveaux multilatéral et bilatéral, pour que la peine de mort soit abolie partout dans le monde.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Amherd, Bader Elvira, Banga, Bäumle, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Burkhalter, Cathomas, Cavalli, Chappuis, Chevrier, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Dupraz, Eggly, Fasel, Fässler, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Fluri, Frösch, Gadiant, Galladé, Garbani, Genner, Glanzmann, Glasson, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Guisan, Günter, Gutzwiller, Gysin Remo, Gysin, Häberli-Koller, Haering, Haller, Hämmerle, Hany, Hassler, Hegetschweiler, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, Janiak, John-Calame, Kiener Nellen, Kleiner, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Mathys, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Michel, Moret, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Noser, Pedrina, Pelli, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Suter, Teuscher, Thanei, Vanek, Vaudroz René, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Waber, Wäfler, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zemp, Zisyadis (120)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3172 n lp. Hany. Aéroport de Zurich. Les Zurichois se disputent, le Conseil fédéral tranchera (22.03.2007)

En novembre 2007, le canton de Zurich organisera une votation populaire visant à limiter le nombre de mouvements aériens à l'aéroport de Zurich-Kloten. La compétence dans cette affaire relevant du Conseil fédéral, je lui pose les questions suivantes:

- a. Pourquoi accepte-t-il que le canton de Zurich organise une votation sur un thème qui relève en fin de compte de sa propre compétence?
- b. Le gouvernement zurichois a laissé entendre que l'aménagement des pistes ou la construction d'une nouvelle piste étaient hors de question à l'aéroport de Zurich. Pourquoi le Conseil fédéral ne décide-t-il pas déjà aujourd'hui, à ce propos, que seules les variantes d'exploitation ne prévoyant ni aménagement des pistes ni construction d'une nouvelle piste seront étudiées de plus près?
- c. Le rapport sur la politique aéronautique de la Suisse mise sur une croissance axée sur la demande. Le Conseil fédéral considère-t-il toujours que la croissance doit suivre la demande ou prend-il aussi au sérieux la résistance de la population riveraine?
- d. Le Conseil fédéral est-il prêt à faire part de sa stratégie globale avant la votation populaire ou entend-il continuer à faire preuve d'une retenue altière?
- e. La liaison ferroviaire entre Zurich et Bâle n'est qu'à peine plus longue que, par exemple, la liaison entre l'aéroport de Munich et le centre de la capitale bavaroise. Le Conseil fédéral et l'OFAC ont-ils examiné la possibilité de réunir Bâle et Zurich en une variante d'exploitation commune, le trafic charter et le trafic européen privé se déroulant par exemple à Bâle et le trafic de ligne et le trafic intercontinental privé à Zurich?

Cosignataires: Bäumle, Häberli-Koller, Humbel Näf, Meier-Schatz, Riklin Kathy (5)

08.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3173 n Mo. Chevrier. Plus d'efficacité énergétique grâce à la réduction de la consommation d'eau chaude (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de définir un plan d'action pour l'introduction de buses économisant l'eau sur l'ensemble du territoire. Ce plan d'action national pour l'introduction de "sets d'économie d'eau" peut se dérouler de deux manières:

- grâce à la fixation de normes correspondantes (comme au Brésil);
- grâce à des actions spéciales auprès de la population (comme à Bâle avec une taxe réduite).

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Barthassat, Berberat, Bruderer, Cathomas, Chappuis, de Buman, Dormond Béguelin, Galladé, Genner, Häberli-Koller, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Wäfler (25)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

07.3174 n Mo. Conseil National. Aide à l'assainissement thermique du parc immobilier suisse (Chevrier)
(22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement des modifications législatives incitant et soutenant l'assainissement thermique du parc immobilier suisse.

Le projet doit prévoir l'octroi de montants à fonds perdus et d'avances remboursables sans intérêts. Il s'inspirera des modèles existants en matière de crédits agricoles, de crédits LIM ou encore d'aides au logement.

Les cantons participeront paritairement au financement.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Barthassat, Beck, Berberat, Bruderer, Burkhalter, Cathomas, Chappuis, de Buman, Dormond Béguelin, Dupraz, Freysinger, Galladé, Genner, Germanier, Glanzmann, Glasson, Häberli-Koller, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Suter, Wäfler (33)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

08.12.2008 Conseil national. Adoption.

x 07.3175 n Ip. Fehr Jacqueline. Mise en oeuvre du Plan sectoriel des transports dans le domaine de la mobilité douce (22.03.2007)

Le Plan sectoriel des transports, partie Programme, approuvé par le Conseil fédéral le 26 avril 2006, contient le principe no S5.2 suivant:

"Dans l'accomplissement de ses tâches touchant aux réseaux routier et ferroviaire, la Confédération veille à intégrer le trafic non motorisé dans les chaînes de transport, à éliminer les obstacles sur les réseaux de mobilité douce et à améliorer la sécurité du trafic, en particulier aux points de jonction avec les réseaux locaux."

Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures entend-il prendre pour mettre en oeuvre le principe stratégique no S5.2 du Plan sectoriel des transports dans les domaines de l'intégration du trafic non motorisé dans les chaînes de transport, de l'élimination des obstacles et de l'amélioration de la sécurité aux points de jonction avec les réseaux locaux?

2. Est-il prêt à dégager des moyens supplémentaires, autres que ceux qui sont déjà destinés aux transports publics, pour financer ces mesures?

3. Quelles possibilités voit-il d'inscrire définitivement dans les lois et les ordonnances correspondantes la prise en compte des intérêts de la mobilité douce, tels qu'ils sont définis dans le Plan sectoriel des transports?

Cosignataires: Allemann, Banga, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Graf-Litscher, Häring, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Marti Werner, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (29)

15.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3176 n Ip. Spuhler. Coût de la densité normative
(22.03.2007)

La réglementation officielle croît de manière inquiétante. En 2007, pas moins de 243 lois ou arrêtés fédéraux vont entrer en vigueur. Si l'on y ajoute toutes les ordonnances et les actes normatifs du Conseil fédéral, des départements et des offices, ainsi que tous les actes législatifs des cantons et des communes, le citoyen se retrouve confronté à une jungle réglementaire impénétrable.

Les lois et les ordonnances ont souvent des interventions parlementaires pour origine. Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Combien d'interventions parlementaires ont-elles été déposées au cours de la présente législature?

2. Comment se répartissent-elles entre les différentes catégories?

3. Combien d'interventions parlementaires ont-elles déclenché des travaux législatifs, achevés ou en cours?

4. Quel est le coût de la réponse à une intervention parlementaire? On s'intéressera tout d'abord à l'ensemble des frais directs, comprenant les salaires (y compris les charges salariales annexes), le coût des bureaux, de l'informatique, les frais administratifs, la traduction et l'établissement de rapports, puis aux coûts engendrés par les demandes formulées dans les interventions parlementaires.

5. A combien d'hommes-années ces coûts correspondent-ils?

6. Combien d'interventions parlementaires déposées au cours de la présente législature ont-elles exigé ou exigent-elles pour y répondre un rapport établi par l'administration ou par des experts externes?

7. Combien de ces rapports ont-ils été ou sont-ils élaborés par des experts externes?

8. Quel est le coût des rapports élaborés par ces experts externes?

9. Combien de ces interventions parlementaires ont-elles été déposées par des membres du Parlement qui sont eux-mêmes à la tête d'une entreprise de conseil ou qui y occupent une fonction dirigeante ou une fonction de surveillance, qui détiennent une participation dans une entreprise de ce type ou sont à même de profiter directement de leur intervention, sous une forme ou sous une autre?

10. Les coûts en question ont-ils déjà été pris en compte dans le cadre du rapport du 13 octobre 2006 de la Commission de gestion du Conseil des Etats (Recours à des experts par l'administration fédérale: ampleur, concurrence et pilotage), qui estime que l'administration fédérale (1er cercle) a dépensé au bas mot quelque 600 à 700 millions de francs en mandats d'experts en 2004?

11. Dans l'affirmative, quel est leur part dans le total?

Cosignataires: Bortoluzzi, Brunner, Freysinger, Giezendanner, Hassler, Kunz, Laubacher, Pagan, Rime, Rutschmann, Scherer, Stahl (12)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3178 n Ip. Hutter Jasmin. Augmentation massive des demandes d'asile en provenance d'Erythrée (22.03.2007)

Depuis que la commission de recours en matière d'asile a décidé que la Suisse devait accueillir tous les objecteurs de conscience et les déserteurs en provenance d'Erythrée, le nom-

bre de requérants de cet Etat a considérablement augmenté. C'est pourquoi je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Au cours des derniers mois, le nombre de demandes d'asile a fortement augmenté. Quelle aurait été l'évolution du nombre de demandes s'il n'y avait pas eu celles des Erythréens? Aurait-on tout de même assisté à une augmentation?
2. Quels ont été les coûts pour la Confédération de cet afflux de requérants d'asile érythréens depuis la décision de la commission de recours en matière d'asile?
3. Comment le Conseil fédéral compte-t-il s'y prendre pour intégrer les centaines de personnes venues d'Erythrée?
4. Le Conseil fédéral ne partage-t-il pas l'avis selon lequel une révision législative est nécessaire pour exclure l'objection de conscience et la désertion comme motifs d'asile?
5. La décision de la commission de recours en matière d'asile mènera-t-elle à une pratique plus généreuse envers les requérants d'asile venus d'autres pays?

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3179 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Construction de nouvelles centrales nucléaires. Mise en oeuvre accélérée des lois en vigueur (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre les lois en vigueur (notamment la loi sur l'énergie nucléaire, LENu) de telle sorte qu'une nouvelle centrale nucléaire puisse être mise en service d'ici à 2018 au plus tard.

Porte-parole: Rutschmann

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3180 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Stockage définitif. Démarrage rapide des travaux préparatoires (22.03.2007)

Le Conseil fédéral et les autorités responsables sont chargés de concrétiser et d'abrèger le calendrier de la mise en oeuvre du plan sectoriel de telle sorte que l'autorisation générale pour l'établissement d'un stockage géologique en couches profondes puisse être accordée par le Conseil fédéral d'ici à 2012 au plus tard et que le peuple puisse se prononcer le cas échéant d'ici à 2014 au plus tard.

Porte-parole: Rutschmann

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3181 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Stratégie du propriétaire de RUAG. Questions en suspens (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est en train de redéfinir sa stratégie de propriétaire de RUAG. Or, même les délibérations de la commission parlementaire compétente ont laissé de nombreuses questions en suspens. L'industrie de l'armement subit en outre une profonde mutation en Europe. Nous chargeons donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes, relatives à la réorientation de la stratégie du propriétaire de RUAG:

1. De toutes les régies fédérales, RUAG est celle qui a le plus été rapprochée du secteur privé. En même temps, le Conseil fédéral veut que la Confédération conserve une participation de 100 pour cent dans cette entreprise. Pourquoi juge-t-il cela nécessaire?

2. Ne serait-il pas plus judicieux de recréer une unité administrative regroupant les secteurs indispensables à la défense nationale et de privatiser le reste de RUAG sur le marché libre?

3. Bien que RUAG appartienne à la Confédération, le Parlement n'a pas accès à d'autres informations que celles fournies par les rapports de gestion et le site Internet de RUAG. Dans ces conditions, comment le Parlement est-il censé exercer sa haute surveillance?

4. D'après des renseignements fournis par Armasuisse, la Confédération garantirait à RUAG un rendement minimal sur les commandes de l'Etat (cette information a été confirmée lors de la séance de la CPS-CN du 12 février 2007). Ce rendement varierait selon les cas. Quel a été le taux de rendement minimal moyen ces trois dernières années, par groupes de produits et dans l'ensemble?

5. Quelle est la rentabilité des diverses filiales du consortium RUAG? Y a-t-il des financements croisés entre les différents secteurs? Sous quelle forme?

6. D'après quels critères les frais administratifs, les loyers, les amortissements, etc., sont-ils répartis entre les diverses unités du consortium?

7. Des commandes civiles ont-elles bénéficié de financements croisés par le biais de fonds destinés à l'armement?

Porte-parole: Borer

15.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3183 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Référendum obligatoire pour la poursuite de la libre circulation des personnes (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'organiser un référendum obligatoire d'ici à 2009 s'il compte reconduire l'accord sur la libre circulation des personnes.

Porte-parole: Amstutz

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3185 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Assurance-chômage. Extension de la durée de cotisation minimale (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de modification de l'article 13 de la loi sur l'assurance-chômage de sorte à étendre à 24 mois la durée de cotisation minimale, aujourd'hui de 12 mois.

Porte-parole: Füglistaller

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 07.3187 n lp. (Recordon) Thorens Goumaz. Risques de conflits d'intérêts à la Commission fédérale des maisons de jeu (22.03.2007)

Le Conseil fédéral est invité à répondre aux questions suivantes.

1. Est-il conscient de ce que la composition actuelle de la CFMJ ne garantit pas une approche neutre et objective des affaires à traiter?

2. Quelles mesures entend-il prendre pour éliminer les risques de conflits d'intérêts auxquels s'exposent les membres de la CFMJ lorsqu'ils acceptent des mandats externes en relation avec les jeux d'argent?

Cosignataires: Berberat, Burkhalter, Darbellay (3)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3188 n Mo. Bugnon. Troisième voie CFF entre Renens et Allaman dans le projet ZEB (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'inclure la réalisation d'une troisième voie CFF entre Renens et Allaman dans le projet ZEB.

Après la réalisation d'une troisième voie entre Coppet et Genève, il est prévu dans le crédit d'agglomération de réaliser une quatrième voie entre Lausanne et Renens. Ces nouveaux tronçons ne permettront cependant pas d'améliorer suffisamment l'offre entre Lausanne et Genève tant pour ce qui concerne le trafic interville que interrégion. Or les plans directeurs cantonaux des deux cantons lémaniques prévoient une augmentation de 200 000 à 250 000 habitants d'ici 2030 en plus du million d'habitants actuel, sans compter la population des cantons limitrophes travaillant sur Lausanne ou Genève.

Cette population supplémentaire ne va manquer de se déplacer pour se rendre à son travail ou pour exercer diverses activités, aggravant ainsi le phénomène de saturation actuel des capacités de transport tant routier que ferroviaire. A l'heure où cinq jours sur sept l'autoroute A1 est à saturation depuis Allaman jusqu'à Lausanne, il convient de prendre les dispositions qui s'imposent pour permettre d'éviter la réalisation d'une nouvelle autoroute coûteuse (bien plus coûteuse que la réalisation d'une troisième voie) entre Allaman et Villars-Sainte-Croix comme le projettent déjà certains. Seul la réalisation d'une troisième voie CFF permettrait d'éviter ou de retarder le plus longtemps possible cette nouvelle construction routière. De plus, la réalisation d'un réseau de transport public performant à la place d'une réalisation routière permettra d'éviter l'émission de grandes quantités de CO₂ et autres gaz nocifs et particules. A l'heure où notre pays peine à atteindre les objectifs des accords de Kyoto nous ne pouvons pas nous permettre des erreurs de planification.

A ce jour, l'avancement de l'étude du dossier de réalisation d'une troisième voie CFF entre Lausanne et Genève a démontré que la réalisation d'une troisième voie entre Renens et Allaman permettrait d'améliorer grandement la cadence des trains entre les deux chefs-lieux lémaniques et pour le trafic régional. Il est indispensable d'inciter la population à prendre encore plus les transports publics à la place de la voiture et seul un réseau performant peut permettre d'atteindre cet objectif.

Cosignataires: Allemann, Beck, Darbellay, Dormond Béguelin, Dupraz, Eggly, Fattebert, Germanier, Glasson, Guisan, Huguenin, Joder, John-Calame, Kohler, Maury Pasquier, Menétrey-

Savary, Moret, Nordmann, Pagan, Parmelin, Perrin, Recordon, Reymond, Rime, Roth-Bernasconi, Ruey, Salvi, Savary, Sommaruga Carlo, Vaudroz René, Veillon (31)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3189 n Mo. Zisyadis. Caisses uniques cantonales. Modification de la LAMal (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une disposition nouvelle dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie, afin de permettre une dérogation lorsqu'un canton souhaite instaurer une caisse unique cantonale pour l'assurance de base.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Huguenin, John-Calame, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vanek (16)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3193 n Po. Teuscher. Transport de fruits et légumes par avion. Déclaration de la consommation d'énergie (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité de créer un système simple permettant d'indiquer la consommation d'énergie, et donc les incidences sur le climat, occasionnées par le transport de tous les produits agricoles importés, afin qu'on puisse établir une comparaison avec les produits suisses.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Bäumlé, Bernhardsgrütter, de Buman, Donzé, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Hassler, Heim, John-Calame, Keller, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Oehrli, Recordon, Rey, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Schmied Walter, Studer Heiner, Vischer, Zisyadis (33)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3194 n Mo. Teuscher. Etablissement de zones écologiques (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales nécessaires à la création de zones écologiques. Dans ces zones, seuls pourront circuler les véhicules dont les émissions de substances polluantes ne dépasseront pas une valeur limite à déterminer. Cette mesure permettra de réduire la pollution atmosphérique due à la circulation routière dans des régions exigeant une protection particulière.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Schenker Silvia, Vischer (14)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3195 n Mo. Riklin Kathy. Caisses de compensation de l'AVS. Mise en réseau des banques de données** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en réseau les banques de données des différentes caisses de compensation en même temps que sera instauré le nouveau numéro d'assuré AVS.

Les banques de données ainsi que les ressources informatiques de toutes les caisses de compensation, c'est-à-dire plus d'une centaine, devront être mises en réseau dans l'intérêt des utilisatrices et des utilisateurs (salariés, PME, indépendants, etc.). Cette opération facilitera les tâches administratives ainsi que la recherche de données par voie électronique.

Cosignataires: Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Humbel Näf, Leutenegger Oberholzer, Meyer Thérèse, Müller Geri, Noser, Pfister Theophil, Robbiani, Wehrli (11)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3197 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Vote électronique, notamment des Suisses de l'étranger** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes les mesures qui inciteront les cantons à introduire sans tarder le vote électronique et qui les y aideront. Ce faisant, il tiendra compte en particulier de l'intérêt que nos compatriotes à l'étranger portent à la vie politique du pays et de leur droit d'y participer. Il autorisera notamment les cantons à inclure cette catégorie de citoyens dans les prochains essais pilotes.

Cosignataires: Beck, Bruderer, Dupraz, Eggly, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Gysin Remo, Häberli-Koller, Hämmerle, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Theiler, Vischer, Wyss Ursula (15)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3198 n Mo. Scherer. Faire la lumière sur la balkanisation de l'AI** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'enjoindre aux offices établissant la statistique de l'AI de ventiler désormais par nationalité les étrangers percevant une rente et d'en publier officiellement l'effectif par canton.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fatterbert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Joder, Kunz, Mathys, Maurer, Mörgeli, Muri, Oehrli, Pagan, Reymond, Schibli, Schluer, Stahl, Stamm, Wandfluh, Zuppiger (32)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3199 n Po. (Gysin Remo) Sommaruga Carlo. Cohérence des activités extérieures de la Suisse dans le domaine de l'aide au développement** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer comment il entend parvenir à une cohérence des activités extérieures qu'il mène en matière d'aide au développement. Il examinera notamment s'il peut confier ce travail interdépartemental à la Commission consultative de la coopération internationale au développement.

Cosignataires: Banga, Barthassat, Fehr Mario, Gadiant, Graf Maya, Leutenegger Oberholzer, Riklin Kathy, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Studer Heiner, Vermot-Mangold, Wehrli (12)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Sommaruga Carlo.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3200 n Mo. Kiener Nellen. Registre national des prestations médicales hautement spécialisées** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer la base légale permettant de créer un registre national dans lequel seront enregistrées toutes les prestations médicales hautement spécialisées fournies dans un hôpital (ou institut) privé ou public, de même que des indications sur la qualité des résultats. Le registre inclura, sous une forme anonymisée, les données des patients nécessaires pour garantir l'assurance de la qualité.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Cathomas, Chappuis, Daguet, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Frösch, Galladé, Garbani, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Janiak, John-Calame, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Thomas, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Waber, Wäfler, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zemp (73)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3201 n Mo. Meyer Thérèse. Encourager l'emploi des seniors** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la Loi sur la prévoyance professionnelle afin de garantir l'instauration d'un taux de cotisation constant de l'employeur en conservant la progression du taux global de cotisation en fonction de la catégorie d'âge à laquelle appartiennent les employés.

Les principes suivants continueront à s'appliquer:

- L'objectif visé par la LPP en matière d'épargne sera poursuivi.
- La somme des cotisations de l'employeur doit être au moins égale à la somme des cotisations de tous les salariés (art. 66).
- Des dispositions transitoires devront être introduites pour ne pas défavoriser des employés.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Dupraz, Gadiant, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Moret, Müller Walter, Müller Philipp, Perrin, Pfister Gerhard, Reymond, Rime, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Vaudroz René, Wehrli (32)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3202 n Mo. Stahl. Toxicomanie et alcoolisme. Une plus forte participation aux frais (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de modification législative qui aura pour but de faire davantage participer aux frais (participation d'au moins 33 pour cent) les assurés qui doivent être traités pour cause de consommation abusive de drogues ou d'alcool.

Cosignataires: Bortoluzzi, Giezendanner, Schenk Simon, Schibli (4)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3203 n Ip. Stahl. Ne pas faire de la course du Lauberhorn un tremplin de la politique environnementale (23.03.2007)

Dans le cadre de la course du Lauberhorn de cette année, de faibles quantités d'adjuvants ont été ajoutées afin de préparer la piste - pour que la course puisse avoir lieu. Cette méthode est employée depuis plus de deux décennies dans le monde du ski. Une violente polémique a soudain éclaté autour de ces produits; la course du Lauberhorn, mondialement réputée, a été instrumentalisée par les milieux écologistes de gauche, mais également par l'Office fédéral de l'environnement, dans une optique de politique environnementale.

La course du Lauberhorn, événement international, représente depuis plusieurs décennies un moment fort du ski alpin. Des taux d'audience considérables et des retransmissions mondiales en direct contribuent à l'attrait de la montagne, et donc de la Suisse. On ne saurait trouver meilleure publicité à si bon marché pour le tourisme suisse!

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment évalue-t-il la portée économique et sociale de cet événement international qu'est la course du Lauberhorn, pour la Suisse, pour la région de l'Oberland bernois et pour le sport?

2. A combien le Conseil fédéral évalue-t-il l'effet publicitaire de la course du Lauberhorn?

3. Est-il conscient du rapport qui existe entre la quantité d'adjuvant employée, soit 1,4 tonne, et la quantité de sel d'épandage (même composition que l'adjuvant) jetée chaque année sur les routes et les aéroports suisses?

4. Comment évalue-t-il le risque que des fonctionnaires bénévoles renoncent à l'avenir à organiser des manifestations sportives à cause de ces campagnes incendiaires?

5. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que de telles manifestations sportives ne peuvent pas être instrumentalisées au profit de la politique environnementale?

Cosignataires: Binder, Giezendanner, Schenk Simon, Schibli (4)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3205 n Po. Stahl. Réductions des primes de l'assurance-maladie. Quel rapport avec les générations et les barèmes des primes? (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger une étude à l'adresse des chambres sur le rapport existant entre les réductions des primes, les classes d'âge et les barèmes des primes. Il nous

renseignera en outre sur les effets de la création de nouveaux barèmes (p. ex. 26-40, 41-60 et 60+).

Cosignataire: Binder (1)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3206 n Ip. (Menétrey-Savary) Thorens Goumaz. Accès de fièvre immobilière dans les Alpes (23.03.2007)

L'abrogation prochaine de la Lex Koller suscite des espoirs et des inquiétudes. Mais avant même qu'elle soit réalisée, la situation qui prévaut aujourd'hui en Valais ou dans d'autres régions semble annoncer une mutation de l'industrie du tourisme, qui risque de ressembler à tout sauf au développement durable. Des investissements faramineux de plusieurs milliards sont d'ores et déjà planifiés. Certains commentateurs ont même prédit le retour de ceux que le poète et écrivain Maurice Chappaz nommait "les maquereaux des cimes blanches". Dès lors, nous prions le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

1. Comment le Conseil fédéral apprécie-t-il la situation qui règne en Valais, où un moratoire des ventes a dû être imposé, le temps de "digérer" les quelque 1000 actes de ventes immobilières à des étrangers actuellement en souffrance, suite aux énormes dépassements des contingents? Ne s'agit-il pas d'une violation flagrante de la Lex Koller, qui appelle des mesures d'assainissement plus contraignantes qu'un simple moratoire, voire des sanctions?

2. En relation avec le boom de la construction de résidences secondaires que l'on constate en Valais, mais aussi dans d'autres régions touristiques de Suisse, le prix des logements atteint des sommets dignes des plus prestigieux quartiers des plus grandes capitales. Le Conseil fédéral a-t-il l'intention et les moyens de freiner cette inflation, dommageable notamment pour les résidents permanents de ces régions?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il que la perspective de l'abrogation de la Lex Koller joue un rôle dans les débordements actuels, et les mesures d'accompagnement prévues suffiront-elles à assainir la situation?

4. Dans cette perspective, le Conseil fédéral estime-t-il qu'il est judicieux de confier aux cantons la compétence de définir et d'appliquer ces mesures d'accompagnement? Envisage-t-il au contraire de reprendre la main pour imposer des lignes directrices en matière de construction de résidences secondaires dans les régions touristiques?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Frösch, Garbani, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Sommaruga Carlo, Stump, Teuscher, Vischer (19)

08.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3207 n Ip. (Menétrey-Savary) Leuenberger-Genève. Sans-papiers. Sommes-nous dans l'impasse? (23.03.2007)

Lors de la table ronde organisée le 13 décembre 2002 par la Plate-forme pour les sans-papiers, M. Francis Matthey, prési-

dent de la Commission fédérale des étrangers, a proposé la création d'un groupe de travail pour aider les cantons à proposer des régularisations. Ce groupe a été constitué en 2005, avec la collaboration de la Plate-forme, et il a remis son premier rapport en mars 2006. Ce dernier fait état de certaines difficultés, et c'est pourquoi nous prions le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

1. Dans sa réponse du 26 novembre 2003 à ma motion (03.3285) portant sur les disparités entre les cantons et demandant la création d'un centre de consultation fédéral, le Conseil fédéral annonçait déjà la mise sur pied de ce groupe de travail de la CFE, laissant entendre qu'il pourrait jouer ce rôle. Est-il toujours de cet avis? Apprécie-t-il et soutient-il le travail de ce groupe?

2. Le groupe de travail ayant effectivement élaboré avec onze cantons un projet pilote visant à examiner conjointement les demandes de régularisation, sur la base d'un catalogue de critères, afin d'harmoniser leurs pratiques, le Conseil fédéral est-il prêt à soutenir ce projet pilote et à donner suite aux recommandations de ces cantons?

3. Le groupe de travail juge que les directives figurant dans la circulaire de l'ODM du 17 septembre 2004 permettraient de régulariser un nombre bien plus important de sans-papiers que ce n'est le cas aujourd'hui. Mais il constate qu'un certain nombre de dossiers qui remplissent tous les critères n'ont que peu de chances d'aboutir par le fait que l'ODM applique la jurisprudence du TF, qui contredit les critères qu'il a lui-même définis. Comment le Conseil fédéral justifie-t-il cette pratique contradictoire, et comprend-il que le groupe de travail ait l'impression de se trouver dans une impasse?

4. Tout en reconnaissant que le peuple a accepté la loi sur les étrangers et que celle-ci ne comporte pas de disposition en faveur de la régularisation des sans-papiers, le groupe de travail a insisté auprès de l'ODM sur "le besoin urgent d'agir". Il constate que notre pays "a manifestement besoin de cet apport de main-d'oeuvre", et il estime que de faire comme si ce problème n'existait pas "fait paraître peu crédible, voire carrément hypocrite l'attitude de la société civile et de l'Etat envers les sans-papiers". Le Conseil fédéral partage-t-il ce point de vue? Que propose-t-il pour permettre à ces personnes de sortir de la clandestinité?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Frösch, Garbani, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Sommaruga Carlo, Stump, Teuscher, Vischer (19)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Leuenberger-Genève.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3208 n Po. (Studer Heiner) Aeschbacher. Equiper tous les véhicules à moteur d'un "code vert"** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité d'instaurer un système d'indicateur, ou "code vert", qui sera apposé sur tous les véhicules, de sorte à fixer les prix de l'essence en fonction de la consommation et du type de véhicule, et donc d'inciter les conducteurs à préserver l'environnement et le climat lors de l'achat et de l'utilisation de leur véhicule.

Cosignataires: Aeschbacher, Donzé (2)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Aeschbacher.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3209 n Mo. Humbel Näf. Création d'un centre de traitement ambulatoire à l'unité de protonthérapie de l'Institut Paul Scherrer** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases et d'engager les mesures nécessaires pour faire de l'unité de protonthérapie de l'Institut Paul Scherrer (IPS), à Villigen, l'unique centre de traitement ambulatoire pour toute la population suisse.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bortoluzzi, Bruderer, Brun, Cathomas, Fasel, Fehr Mario, Füglistaller, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Ineichen, Kleiner, Kohler, Loepfe, Lustenberger, Mathys, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Thomas, Müller Geri, Riklin Kathy, Siegrist, Stamm, Studer Heiner, Stump, Wehrli, Zemp (32)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3210 n Po. Humbel Näf. Positionnement des services de santé suisses dans le marché intérieur européen** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'indiquer dans un rapport quels effets la libre circulation des services de santé au sein de l'Union européenne aura sur la Suisse et sur notre système de santé. Il exposera en particulier les mesures que la Confédération, les cantons et les prestataires de soins doivent prendre pour assurer la compétitivité des prestations de santé suisses au sein du marché communautaire et pour permettre aux citoyens de l'UE d'avoir accès à ces prestations.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bortoluzzi, Brun, Cathomas, Donzé, Fasel, Fehr Mario, Füglistaller, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Ineichen, Kiener Nellen, Kleiner, Kohler, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Mathys, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Mörgeli, Müller Geri, Müller Philipp, Müller Thomas, Müller Walter, Robbiani, Schenker Silvia, Siegrist, Stamm, Studer Heiner, Stump, Triponez, Wehrli, Zemp (38)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3212 n Ip. Vischer. Données des passagers aériens et protection des données** (23.03.2007)

Le système automatisé de ciblage ("Automated Targeting System"), mis en place par le département américain de la sécurité intérieure après le 11 septembre 2001, est utilisé par les autorités pour déterminer si les personnes souhaitant entrer sur le territoire des Etats-Unis sont dangereuses. Les données des passagers transmises par les compagnies aériennes ("Passenger Name Record") sont analysées pour évaluer les risques que présentent les passagers en termes de sécurité; ceux-ci n'en sont pas informés et n'ont aucun droit de regard. Le centre de surveillance du terrorisme ("Terrorist Screening Center") établit

en particulier des listes de personnes "soupçonnées de terrorisme". L'utilisation aux Etats-Unis des données transmises en vertu de l'accord passé avec ce pays sur le transfert des données des passagers aériens échappe ainsi à tout contrôle. Cette situation soulève plusieurs questions relatives à la protection des droits constitutionnels (liberté personnelle) et à la protection des données.

1. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance de ces corrélations?
2. Estime-t-il qu'une telle utilisation des données des passagers respecte les exigences de la protection des droits constitutionnels et de la protection des données?
3. Est-il d'avis qu'une telle utilisation des données est compatible avec l'accord sur le transfert des données des passagers aériens?
4. Dans la négative, serait-il prêt à prendre les mesures nécessaires?

Cosignataires: John-Calame, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher (7)

08.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3213 n Po. (Marty Kälin) Rechsteiner-Basel. Rapport de l'administration fédérale sur le développement durable** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'intégrer davantage l'aspect du développement durable dans le rapport environnement établi par l'administration fédérale, en se fondant sur le programme RUMBA. Il s'inspirera de l'exemple des grandes entreprises privées.

Cosignataires: Allemann, Bernhardsgrütter, Chappuis, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Maury Pasquier, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rey, Schelbert, Schenker Silvia, Widmer (22)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Rechsteiner Rudolf.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3215 n Ip. Leuenberger-Genève. Violations des droits de l'homme au Guatemala par un ressortissant double national suisse** (23.03.2007)

Depuis 2003, la Suisse gère un programme de promotion civile de la paix axé, notamment, sur le renforcement de l'Etat de droit et la lutte contre l'impunité. Or, de graves accusations pèsent sur le chef de la Police nationale civile (PNC) du Guatemala, Erwin Johann Sperisen Vernon, qui se trouve, par ailleurs, être double national suisse et dont le père est le représentant du Guatemala auprès de l'OMC à Genève. De quelle manière la Suisse est-elle prête à utiliser ses relations à différents niveaux pour faire cesser les violations des droits de l'homme au Guatemala?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, John-Calame, Kohler, Lang, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Recordon, Rennwald, Rey, Roth-Bernas-

coni, Salvi, Savary, Schelbert, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Teuscher, Vischer (26)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3216 n Mo. Joder. Freiner le rythme des réformes agricoles** (23.03.2007)

Tout en respectant le rythme de quatre ans auquel les enveloppes financières sont allouées dans l'agriculture (arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture), le Conseil fédéral ne présentera plus à l'avenir qu'à des intervalles d'au moins huit ans les projets de modification de la législation relatifs à la politique agricole.

Cosignataires: Brunner, Hassler, Kunz, Oehrli, Scherer, Weyeneth (6)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3219 n Mo. (Schlüer) Heer. Tenir les auteurs des actes de naturalisation pour responsables des décisions prises à la légère** (23.03.2007)

On modifiera la législation de sorte que les fonctionnaires qui naturaliseront des étrangers à la place du peuple, lequel a été spolié de ses droits démocratiques, soient tenus de répondre des éventuelles conséquences de leurs décisions.

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Glur, Hess Bernhard, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Oehrli, Pagan, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stahl, Stamm, Wandfluh, Wobmann (36)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Heer.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3221 n Mo. Baader Caspar. Allègements fiscaux pour les véhicules propulsés à l'aide de technologies respectueuses de l'environnement** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de modification de l'article 12 alinéa 2 de la loi fédérale sur l'imposition des véhicules automobiles (Limpauto), qui prévoira ce qui suit:

Le Conseil fédéral peut faire bénéficier les véhicules automobiles électriques ainsi que les véhicules hybrides et les véhicules propulsés à l'aide d'autres technologies respectueuses de l'environnement d'une exonération totale ou partielle de l'impôt.

Cosignataires: Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Fehr Hans, Füglistaller, Glur, Kunz, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Oehrli, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schlüer, Stahl, Wandfluh, Weyeneth (23)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3222 n Mo. Baader Caspar. Remboursement de l'impôt sur les huiles minérales en cas d'insolvabilité** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de l'article 26 de la loi sur l'imposition des huiles minérales, prévoyant que les personnes assujetties à l'impôt ne soient plus tenues de supporter le risque débiteur dans le cas de l'impôt sur les huiles minérales et de la taxe sur le CO₂.

Cosignataires: Bigger, Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Bühler, Fehr Hans, Füglistaller, Glur, Hegetschweiler, Hutter Jasmin, Imfeld, Jermann, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Mathys, Maurer, Michel, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Pfister Gerhard, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schlüer, Stahl, Steiner, Triponez, Wandfluh, Zeller, Zemp (33)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3225 n Ip. Ruey. Publication des avis de droit officiels** (23.03.2007)

Qu'attend le Conseil fédéral pour publier les documents et avis de droit officiels relatifs à la validité de la loi sur l'asile du 16 décembre 2005 au regard de la Constitution et du droit international?

Cosignataires: Barthassat, Beck, Brunschwig Graf, de Buman, Donzé, Dupraz, Gross, Guisan, Kohler, Lang, Markwalder Bär, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Recordon, Robbiani, Salvi, Simoneschi-Cortesi, Studer Heiner (21)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3228 n Mo. Pfister Theophil. Délai supplémentaire pour l'assainissement des buttes pare-balles** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de reporter à fin 2012 le délai fixé pour l'assainissement des buttes pare-balles.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Brunner, Büchler, Bugnon, Dunant, Engelberger, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Füglistaller, Gadiant, Glur, Hassler, Hutter Jasmin, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Oehrli, Parmelin, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schwander, Siegrist, Veillon, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (43)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3231 n Mo. (Laubacher) Binder. Base de financement transparente pour le développement de l'infrastructure ferroviaire** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un message distinct, sans lien avec le fonds FTP, pour le financement et la réalisation du développement de l'infrastructure ferroviaire.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Dunant, Fattebert, Föhn, Füglistaller, Giezendanner, Hassler, Hegetschweiler, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Kaufmann, Keller, Kunz, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Oehrli, Pagan, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rime,

Schenk Simon, Schibli, Schlüer, Stahl, Stamm, Theiler, Waber, Wäfler, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zuppiger (44)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Binder.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3233 n Ip. (Savary) Heim. Loi sur la transplantation. Identification des donneurs d'organes** (23.03.2007)

Je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Etant entendu que la loi prévoit une harmonisation dans l'allocation des organes, le Conseil fédéral projette-t-il aussi de donner plus de précisions sur l'harmonisation de l'identification des donneurs décédés dans les hôpitaux suisses avec soins intensifs?

2. Que pense faire le Conseil fédéral pour s'assurer que les critères d'harmonisation soient précisés à toutes les étapes des processus impliqués en amont des transplantations, afin que soient respectées les notions d'équité et de non-discrimination?

3. Le Conseil entend-il mettre sur pied une campagne nationale du don d'organes en Suisse? Ou alors pense-t-il financer, en collaboration avec les cantons, des stratégies cantonales ou intercantionales en faveur du don d'organes?

4. Le Conseil fédéral pense-t-il engager un suivi sur l'application de la loi et de ses ordonnances afin de répertorier ses éventuelles carences? En particulier, existera-t-il un suivi prospectif concernant l'identification des donneurs décédés dans les hôpitaux avec soins intensifs?

Cosignataires: Berberat, Bruderer, Cavalli, Daguet, Dormond Béguelin, Glasson, Guisan, John-Calame, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Parmelin, Recordon, Rennwald, Rime, Roth-Bernasconi, Salvi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Veillon, Vermot-Mangold (20)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Heim.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3235 n Po. (Wäfler) Waber. Réduction de la consommation d'énergie en Suisse** (23.03.2007)

Afin de diminuer la consommation suisse d'énergie fossile et de réduire la dépendance de notre pays face au pétrole, je charge le Conseil fédéral d'examiner la possibilité de mettre en oeuvre le train de mesures suivant:

- proposer et soutenir, au plan international, l'imposition adéquate des carburants fossiles pour l'aviation civile;

- examiner la possibilité de restreindre les contrats de leasing, de crédit et de vente par acomptes portant sur des véhicules à moteur non commerciaux à consommation de carburant excessive (p. ex. véhicules tout-terrain pour usage non commercial);

- adapter les lois cantonales sur la circulation routière afin que les taxes cantonales sur la circulation routière soient échelonnées davantage en fonction de la consommation de carburant, de l'efficacité énergétique et des émissions;

- imposer progressivement les voitures de tourisme importées en fonction de la consommation de carburant, de l'efficacité énergétique et des émissions;

- supprimer l'heure d'été pour réduire le trafic en soirée dû aux loisirs et pour protéger la faune (hérissons, renards, blaireaux, sangliers, cerfs, etc.) contre les flots matinaux de pendulaires motorisés;

- promouvoir les ménages comptant plus de deux personnes pour stabiliser, voire réduire la surface habitable (chauffée) par habitant et pour mieux exploiter les surfaces bâties habitables;

- instaurer dans toute la Suisse des normes régissant la consommation d'énergie pour les nouvelles constructions publiques et privées;

- stabiliser, voire réduire l'immigration, en appliquant les mesures prévues par l'accord sur la libre circulation des personnes, le cas échéant aussi en dénonçant cet accord avec l'UE ou en dénonçant l'accord d'association aux accords Schengen/Dublin.

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Waber.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3236 n Po. (Wäfler) Waber. Remplacer le centime climatique et la taxe sur le CO₂ par une taxe d'incitation sur l'énergie (23.03.2007)

Afin de diminuer la consommation suisse d'énergie fossile et de réduire la dépendance de notre pays face au pétrole, je charge le Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'abandonner le centime climatique et la taxe sur le CO₂ au profit d'une taxe d'incitation sur l'énergie:

Objectif: remplacer le centime climatique grevant les carburants et la taxe sur le CO₂ grevant les combustibles par une taxe d'incitation à affectation spéciale, qui sera limitée dans le temps et prélevée sur les combustibles et les carburants liquides et fossiles importés.

La Constitution fédérale sera complétée, par exemple à l'article 86 par un alinéa 5, ou à l'article 89 par un alinéa 6, qui aura la teneur suivante:

- Pour remplacer le centime climatique et la taxe sur le CO₂, la Confédération prélève pendant 10 à 15 ans, avec l'impôt sur les huiles minérales, une taxe d'incitation à affectation spéciale d'environ 10 centimes par litre au maximum sur les combustibles et les carburants liquides et fossiles importés. Le Conseil fédéral fixe le montant effectif de la taxe de 10 centimes par litre au maximum séparément pour les carburants et les combustibles.

- Le produit net de cette taxe est affecté spécialement au financement des contributions et des mesures en faveur de projets visant:

- à améliorer l'efficacité énergétique lors de la production d'énergie en Suisse;

- à améliorer l'efficacité énergétique lors du transport et de l'utilisation de l'énergie en Suisse;

- à promouvoir l'utilisation optimale de l'énergie dans le domaine des habitations et des bâtiments commerciaux existants;

- à encourager la production d'énergie indigène grâce à l'utilisation des forces hydrauliques, de l'énergie éolienne et solaire, de la géothermie, de la biomasse, des déchets et des produits issus de l'agriculture et de la sylviculture, de l'industrie et du petit commerce, etc.;

- à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation en vue de la mise au point de nouvelles technologies pour la production, le transport et l'utilisation de l'énergie.

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

22.06.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Waber.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3238 n Mo. Groupe des Verts. Mesures d'urgence pour améliorer l'efficacité énergétique des appareils (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter, aux échelons légal et réglementaire, des mesures d'urgence visant à réduire la consommation énergétique des appareils.

1. Après un délai transitoire, les appareils consommant beaucoup d'énergie (catégories C et plus) ne seront plus autorisés dans le commerce.

2. Dans le secteur de l'éclairage, il conviendra de prendre des mesures visant à accroître l'efficacité énergétique: après un certain délai, les ampoules à incandescence, en particulier, ne seront plus proposées dans le commerce et, par la suite, elles seront totalement interdites.

Porte-parole: Genner

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3239 n Mo. Hofmann. Objectifs et indicateurs au service d'une politique financière durable (23.03.2007)

Sur la base du "Rapport sur le développement durable des finances publiques", le Conseil fédéral est chargé de développer un système d'objectifs et d'indicateurs destiné à étayer une politique financière durable qui soit en accord avec la "Stratégie 2002 pour le développement durable".

Cosignataires: Chappuis, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Haering, Hubmann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Rey, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Widmer (15)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.03.2009 L'intervention est classée, l'auteur ayant quitté le conseil.

x 07.3240 n Mo. Freysinger. Traitement des déchets nucléaires (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un complément de la loi sur l'énergie nucléaire par une lettre c à l'alinéa 2 de l'article 31, comme suit:

Art. 31 al. 2 let. c (nouvelle)

L'obligation d'évaluation est remplie lorsque:

c. la radioactivité peut être diminuée fortement ou annulée par des procédés techniques.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Dunant, Fattebert, Pagan, Parmelin, Reymond (6)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3241 n Po. Theiler. Trois piliers pour une assurance-maladie abordable (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier si, pour remplacer à long terme le régime prévu par l'actuelle LAMal, il serait opportun d'introduire un système à trois piliers dans le domaine de l'assurance-maladie.

Premier pilier: couverture des prestations présentant des risques médicaux et financiers considérables; ce premier pilier serait obligatoire et engloberait par exemple toutes les maladies graves ou chroniques et les séjours en milieu hospitalier.

Deuxième pilier: couverture des prestations présentant des risques médicaux et financiers peu élevés, telles que les prestations ambulatoires; ce deuxième pilier serait facultatif.

Troisième pilier: il comprendrait les prestations actuellement prises en charge par l'assurance privée ou semi-privée.

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner en particulier quels problèmes pourraient se poser dans la mise en oeuvre d'un système à trois piliers (analogue à celui prévu dans la prévoyance-vieillesse) et comment ils pourraient être résolus.

Cosignataires: Engelberger, Hegetschweiler, Kleiner, Laubacher, Leutenegger Filippo, Zeller (6)

16.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3243 n Ip. Binder. Concurrence et libre choix dans le commerce alimentaire (23.03.2007)

Quelle que soit la décision de la COMCO, l'annonce de la reprise de Denner par Migros a brutalement mis en lumière les défauts et les lacunes de la législation suisse sur la concurrence, notamment dans le domaine alimentaire.

Aujourd'hui déjà, la part de marché de Coop et de Migros dans le commerce alimentaire de détail atteint 72,6 pour cent; en cas de reprise de Denner, Migros accaparerait à elle seule près de la moitié de ce marché. Ensemble, Migros et Coop régneraient alors sur presque 82 pour cent du marché suisse de produits alimentaires.

A titre de comparaison, les deux plus grands distributeurs totalisent 35,7 pour cent de parts de marché en France; en Allemagne ce sont 33,9 pour cent et aux Pays-Bas 46,3 pour cent.

La situation est encore plus grave dans le secteur de l'industrie alimentaire: Migros produit dans ses propres usines la moitié de ses ventes au minimum, ce qui correspond à un quart de la consommation de produits alimentaires en Suisse.

Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Peut-on encore parler de libre choix sur le marché suisse des produits alimentaires?
2. La reprise de Denner ne va-t-elle pas totalement à l'encontre des intérêts des consommateurs en termes de diversité de l'offre et de compétitivité des prix?
3. L'industrie alimentaire encore indépendante ne risque-t-elle pas de devenir totalement dépendante du bon vouloir de l'autre géant de l'alimentaire (Coop), de sorte qu'elle subira en fin de compte toutes les conséquences économiques et sociales de cette dépendance?
4. Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre pour que sa promesse de lutter contre l'ilot de cherté qu'est la Suisse se traduise enfin par des actions concrètes?
5. N'est-il pas d'avis que la situation actuelle, avant la reprise de Denner, montre que la COMCO n'a pas joué son rôle de "police

de la concurrence" et que des mesures doivent être prises de toute urgence?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Brun, Büchler, Bugnon, Cathomas, Dunant, Fattebert, Föhn, Gadiant, Glanzmann, Glur, Hassler, Hess Bernhard, Hochreutener, Hutter Jamin, Imfeld, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kohler, Kunz, Laubacher, Maurer, Mörgeli, Müller Walter, Muri, Oehrli, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Veillon, Wäfler, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zemp (44)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3244 n Ip. Graf Maya. Décharges de déchets chimiques en région bâloise (23.03.2007)

Ces derniers temps, les décharges de déchets chimiques de Novartis, Ciba, Syngenta, Roche, Clariant Rohner et SF-Chem sont revenues sous les feux de l'actualité. D'une part, parce que le Groupement d'intérêts pour la sécurité des décharges de la région bâloise (GIDRB), mandaté par l'industrie chimique, aurait commencé à excaver 650 tonnes de déchets chimiques près de la frontière, en Alsace, apparemment sans que ce projet d'assainissement n'ait été autorisé, après qu'un agriculteur fut tombé sur une décharge de déchets chimiques en labourant son champ; d'autre part, parce que les chiffres récemment publiés par le GIDRB au sujet des quantités de déchets chimiques déposés dans les décharges de la région bâloise ne sont pas passés inaperçus: selon cette nouvelle estimation interne à la branche, la part des déchets chimiques présents dans ces décharges représente un multiple de ce qui était officiellement admis jusqu'ici.

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

Concernant les travaux d'assainissement du Letten (F):

1. Le Conseil fédéral est-il lui aussi d'avis que cette excavation constitue un assainissement partiel, étant donné qu'environ 650 tonnes de matériaux contaminés ont été tirés de la décharge du Letten, qui contient au minimum 3200 tonnes de déchets chimiques?
2. Que pense-t-il de la manière de procéder du GIDRB, qui a ouvert la décharge sans avoir apparemment fait approuver un plan d'assainissement au préalable?
3. Que pense-t-il de la qualité des travaux d'excavation entrepris par le GIDRB, en termes de protection des ouvriers, de la population et de l'environnement, sachant que les travaux ont été réalisés en un premier temps sans aucune mesure de protection des travailleurs ni de l'environnement, alors qu'on pouvait s'attendre à une contamination de l'air et des eaux?
4. Que pense-t-il des craintes émises par des experts indépendants, d'après lesquels des polluants risquent d'être entraînés par des précipitations prolongées et de s'infiltrer dans la nappe phréatique, la décharge une fois ouverte n'ayant pas été couverte d'un toit?
5. Quelles mesures ont-elles été prises, tant du côté français que du côté suisse, pour mesurer et supprimer les émissions aériennes et la contamination éventuelle de la nappe phréatique et de l'eau potable?
6. Les autorités suisses ont-elles été informées par les autorités françaises compétentes au sujet des travaux entrepris sur le site de la décharge du Letten? Dans l'affirmative, sous quelle

forme et quelle a été la teneur du message? Dans la négative, pourquoi n'ont-elles pas été informées? Comment pourrait-on garantir l'échange d'informations entre les autorités concernées et la communication de ces informations au public?

7. Comment le Conseil fédéral réagirait-il si des travaux d'excavation de cette nature étaient entrepris par une entreprise étrangère sur le site d'une décharge en territoire suisse?

Concernant la révision à la hausse des quantités de déchets:

8. Que pense le Conseil fédéral des chiffres nouvellement publiés concernant les quantités de déchets chimiques présents dans les décharges de la région bâloise?

9. Était-il au courant de ces chiffres? Dans la négative, pourquoi les entreprises chimiques responsables n'ont-elles informé ni les autorités suisses ni le public?

10. Avec ses 109 000 tonnes de déchets spéciaux et chimiques, la décharge de Hirschacker (D), en face du captage d'eau potable de Hard, en Suisse, qui approvisionne plus de 200 000 personnes, a presque atteint la taille de la décharge pour déchets spéciaux de Bonfol (JU). A quelles méthodes de contrôle les autorités suisses recourent-elles pour vérifier que les produits toxiques de la décharge de Hirschacker ne s'infiltrant pas dans le captage d'eau potable en Suisse?

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Bernhardsgrütter, Bruderer, Donzé, Frösch, Genner, Gysin Remo, Heim, Huguenin, Janiak, Jermann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Schelbert, Schenker Silvia, Studer Heiner, Teuscher, Vischer, Widmer, Zisyadis (28)

08.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3245 n Ip. Graf Maya. Apiculture. Cultures transgéniques et ordonnance sur la coexistence (23.03.2007)

La majorité des apiculteurs de Suisse est très critique envers les cultures transgéniques et craint qu'elles ne nuisent aux abeilles et partant à la qualité et à l'image du miel qu'elles produisent.

Les expériences faites jusqu'ici de par le monde avec ce type de cultures montrent que la coexistence n'est pas possible, car il n'y a jamais eu autant de cas de contamination qu'en 2006. Et malheureusement, le projet d'ordonnance sur la coexistence part de l'idée qu'un certain degré de contamination de l'agriculture par les OGM fera partie du quotidien du paysan.

L'existence des abeilles plaide contre l'ordonnance en question. En effet, volant dans un rayon de plus de 3 kilomètres sur une superficie de 30 à 50 kilomètres carrés, elles transportent le pollen de certains végétaux transgéniques sur des végétaux purs (le colza par exemple est pour elles une source inépuisable de pollen et de nectar; elles aiment aussi le maïs parce qu'il est, lui aussi, riche en pollen). Autant dire que les abeilles sont les grandes responsables des pollinisations croisées et par conséquent de la contamination des champs et des végétaux naturels par des cultures transgéniques.

En outre, les abeilles produisent du miel, que l'homme mange et qui contiendra forcément du pollen transgénique si des cultures de ce type se trouvent dans leur rayon d'action. Or le miel qui contient du pollen de plantes transgéniques ne doit pas être déclaré comme tel puisque le miel est un produit animal et que la part des pollens qu'il contient ne dépasse de toute façon jamais la limite autorisée par la loi.

Ceci étant, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Estime-t-il que le projet actuel d'ordonnance sur la coexistence tient suffisamment compte de la dissémination des pollens par les abeilles?

2. Pense-t-il qu'une réglementation de la coexistence soit possible pour toutes les plantes cultivées, compte tenu de la dissémination des pollens par les abeilles?

3. Estime-t-il que les prescriptions actuelles sur la désignation du miel soient suffisantes?

4. Voit-il la nécessité de remanier l'article 78 (Etiquetage) de l'ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les denrées alimentaires d'origine animale (RS 817.022.108; état au 12 décembre 2006; chapitre 11: Miel, gelée royale et pollen, section 1: Miel)?

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Gysin Remo, Heim, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Studer Heiner, Teuscher, Vischer, Widmer, Zisyadis (22)

30.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3247 n Mo. Bruderer. Caisses d'assurance-maladie. Protection des données (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures qui garantiront la protection des données entre les médecins-conseils des caisses d'assurance-maladie et les employés administratifs de ces dernières. Il veillera en particulier à ce que, dans la procédure d'annonce d'une psychothérapie en vue du remboursement, ne soient transmises aux employés administratifs des caisses que les données médicales à fournir dans les cas d'exceptions prévus par la loi.

Cosignataires: Allemann, Chappuis, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Fluri, Galladé, Graf Maya, Graf-Litscher, Gutzwiller, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Kleiner, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Suter, Teuscher, Widmer (25)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3250 n Ip. Baumann J. Alexander. Ministère public de la Confédération en Russie. Un voyage qui va trop loin? (23.03.2007)

La réponse que le Conseil fédéral a donnée le 22 novembre 2006 à l'interpellation 06.3622 sur les circonstances et les raisons du voyage d'une délégation du Ministère public de la Confédération (MPC) dans le cadre de l'affaire Yukos soulève plus de questions qu'elle ne dissipe d'ambiguïtés. L'interpellation demandait notamment pourquoi le MPC s'était rendu en Russie alors que les "voyages dans l'Etat requérant ne font pas partie de l'exécution normale et ne sont d'ailleurs pas prévus par la loi." Le Conseil fédéral n'a pas répondu à cette question, se limitant à déclarer: "Les autorités suisses ont entrepris un voyage en Russie, afin de s'assurer que les autorités de poursuite pénale russes étaient encore intéressées à l'entraide dans l'affaire Yukos et en mesure de fournir rapidement les informations complémentaires demandées (...)."

Habituellement, la Suisse se contente d'attendre que l'Etat requérant fournisse les informations nécessaires. Il ne faut donc guère s'étonner que certains milieux russes posent des questions qui fâchent si les autorités suisses entreprennent un voyage dans le cadre de l'affaire Yukos, autour de laquelle flotte un parfum de corruption particulièrement lourd et que le Conseil de l'Europe est allé jusqu'à qualifier de "politique". Les questions suivantes appellent par conséquent une réponse convaincante:

1. Pourquoi le MPC a-t-il dépêché quatre personnes en Russie dans le cadre de l'affaire Yukos, pour laquelle l'entraide judiciaire est loin de faire l'unanimité?

2. Les membres de la délégation ont-ils été payés sous quelque forme que ce soit (repas ou boissons gratuites, etc.)?

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3252 n lp. Baumann J. Alexander. Demandes d'entraide judiciaire. Procédures pénales parallèles problématiques (23.03.2007)

Lorsqu'il reçoit une demande d'entraide judiciaire, le Ministère public de la Confédération engage souvent lui aussi des poursuites dans notre pays, en invoquant des soupçons de blanchiment d'argent ou de participation aux activités d'une organisation criminelle (art. 305bis et/ou 260ter CP).

Ces éléments constitutifs de l'infraction n'ont guère d'importance autonome, étant donné que la poursuite pour blanchiment d'argent exige la preuve d'une infraction préalable - commise en règle générale à l'étranger - et que la poursuite pour participation aux activités d'une organisation criminelle présuppose la preuve de l'existence d'une organisation criminelle - à l'étranger. Ce n'est qu'à l'issue de la procédure pénale engagée à l'étranger qu'il est possible de savoir si ces conditions ont été remplies ou non: les preuves, les témoins, les accusés, etc., liés à l'infraction préalable (ou à l'organisation criminelle) ne peuvent généralement être trouvés qu'à l'étranger. Les autorités pénales suisses ne sont pas en mesure d'enquêter sur les faits qui se sont produits à l'étranger et elles dépendent du résultat des procédures étrangères.

Le plus souvent (aux Philippines, au Nigeria, au Pérou, en Ethiopie, mais aussi en Italie, en Roumanie, etc.), la justice compétente dans les pays concernés subit des pressions politiques ou s'avère inefficace. Le résultat de la procédure pénale en Suisse dépend donc d'une justice étrangère à la fiabilité douteuse. Le risque (le plus souvent faible) que la Confédération encourt lorsqu'elle introduit une procédure pénale (dédommagements à verser en cas d'acquiescement, dommages-intérêts) s'accroît considérablement et devient incontrôlable dans les contextes évoqués plus haut.

En outre: soit l'Etat étranger est à même de condamner les auteurs présumés et il ne reste qu'un besoin marginal de les recondamner en Suisse, soit l'Etat étranger échoue à obtenir condamnation et la Suisse n'a plus que très peu de chances d'y parvenir.

1. Le Conseil fédéral trouve-t-il judicieux que la Suisse engage une procédure pénale autonome lorsqu'elle reçoit une demande d'entraide judiciaire?

2. Plutôt que d'engager des forces dans ces exercices futiles, ne vaudrait-il pas mieux les atteler à la liquidation des procédures pénales trop longtemps pendantes en Suisse?

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3253 n lp. Baumann J. Alexander. Personnel du Ministère public de la Confédération travaillant pour des Etats étrangers (23.03.2007)

Le Ministère public de la Confédération (en charge de l'affaire Yukos: le procureur fédéral Jacques Rayroud), sans en avoir reçu le mandat, ni de l'Etat requérant ni d'une autorité suisse, a effectué des analyses financières, décortiqué des structures de groupes, comparé des données, etc. Il a pratiquement agi comme une autorité d'instruction, alors qu'il aurait (tout au plus) dû se contenter de prendre les mesures demandées par l'Etat requérant.

Quant à la forme, ces analyses sont inutiles, dans la mesure où le Ministère public de la Confédération n'a pas engagé de procédure pénale en propre; quant au fond, on peut supposer que les résultats des analyses suisses ont été communiqués de manière non officielle et en violation du secret de fonction aux autorités de poursuite pénale russes. Les preuves manquent jusqu'à ce jour, bien qu'un grand nombre d'indices significatifs suggèrent qu'il en a bien été ainsi.

Sans vouloir insister sur la violation du secret de fonction, je demande au Conseil fédéral:

Est-ce bien le rôle du Ministère public de la Confédération que de mener une enquête à la place de l'Etat russe, en quelque sorte?

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3254 n lp. Baumann J. Alexander. Coût des demandes d'entraide judiciaire (23.03.2007)

Le Ministère public de la Confédération a, pour prendre de nouvelles décisions finales dans l'affaire Yukos, dû entreprendre des analyses financières approfondies qui dépassent largement ce qui se fait d'habitude, je dirais même qu'elles constituent une première dans l'histoire du droit. Il y a en effet consacré des centaines d'heures d'un travail auquel ont pris part du personnel très qualifié (analystes financiers et procureurs). Or c'est très contestable, vu qu'il doit intégralement prendre en charge le coût qui en résulte. C'est d'autant plus contestable et douteux que les décisions finales en question ne prévoient pas que les frais de traitement soient facturés à l'Etat requérant. Car enfin la jurisprudence constante dit qu'il appartient à ce dernier de justifier sa demande et de faire en sorte qu'elle soit acceptable. Ce n'est donc pas le Ministère public de la Confédération qui devrait compléter le travail de l'Etat requérant ni l'améliorer pour pouvoir accorder la demande d'entraide judiciaire.

1. La Suisse entend-elle fournir à l'Etat requérant des prestations de services qui dépassent de loin ses obligations contractuelles en la matière?

2. Les frais des travaux qui dépassent ses obligations sont-ils facturés à l'Etat requérant?

3. Dans la négative, comment pouvons-nous faire en sorte qu'à l'avenir la Suisse n'ait plus à supporter de tels frais?

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3255 n** Ip. **Baumann J. Alexander. Obligation de diffuser imposée aux exploitants de réseaux câblés** (23.03.2007)

1. En édictant la liste des programmes étrangers, le Conseil fédéral avait-il conscience du cas particulier présenté par les programmes encodés au moment de leur diffusion primaire et a-t-on pensé au fait que l'obligation de diffuser imposée aux exploitants de réseaux câblés ne peut s'appliquer que lorsque les programmes figurant sur la liste peuvent être captés en un point quelconque du territoire suisse et que le régime de retransmission par des sociétés de gestion agréées prévu à l'article 22 de la loi sur le droit d'auteur (LDA) est applicable, de même que le tarif commun 1?

2. Le Conseil fédéral est-il conscient du fait que, dans le cas contraire, les exploitants de réseaux câblés sont pratiquement à la merci des diffuseurs étrangers lorsqu'ils doivent négocier les conditions de retransmission d'un programme qu'ils sont obligés de diffuser?

3. Comment l'exploitant d'un réseau câblé est-il censé réagir si un diffuseur n'est même pas intéressé à négocier les conditions d'une retransmission par câble de ses programmes en Suisse?

08.06.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3256 n** Mo. **Baumann J. Alexander. Les personnes atteintes de troubles psychiques doivent être privées du droit de conduire** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer la mesure suivante: les personnes que l'on doit dispenser de leurs obligations de citoyen (service militaire, service dans la protection civile ou service des pompiers), de même que celles qui, pourtant en âge de travailler, quittent la vie active avant l'âge ou ne peuvent s'y réintégrer à cause de problèmes psychiques, ne doivent plus avoir l'autorisation de conduire un véhicule à moteur.

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3259 n** Ip. **(Recordon) Thorens Goumaz. Système d'organisation des voyages professionnels à l'EPFL** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il connaissance de cette situation et estime-t-il qu'une agence unique de voyages à l'EPFL répond à de meilleurs motifs qu'une caisse unique en matière d'assurance-maladie obligatoire?

2. Cette entrave à la concurrence dans un domaine typique de l'économie de marché est-elle légalement justifiable?

3. Pour quels motifs l'EPFZ a-t-elle décidé de ne plus participer au processus commun avec l'EPFL en la matière?

4. Est-il exact que l'agence finalement choisie avait vu son ancienne vice-directrice jouer le rôle de consultante lors de

l'adjudication de la fonction d'agence privilégiée en 2003 en sa faveur?

5. Les consultations internes de l'EPFL sont-elles de purs exercices-alibis, dans le cas particulier et en général?

6. N'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur la rigueur de la gouvernance de l'EPFL à la lumière de ce cas?

Cosignataires: Allemann, Berberat, Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Gross, Guisan, Hubmann, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Renwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Teuscher, Vanek, Vischer, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (39)

16.05.2007 Réponse du Conseil fédéral.

22.06.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3260 n** Po. **Schenker Silvia. Réintégration dans le monde professionnel des bénéficiaires d'une rente AI. Statistiques** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire le nécessaire afin de garantir ce qui suit.

1. Au moins une fois par année, les caisses de compensation de l'AVS récoltent les données suivantes auprès des employeurs privés et publics qui paient des cotisations:

- le nombre d'employés qui bénéficient d'une rente invalidité;
- le nombre d'employés qui ont été placés par l'assurance-invalidité dans le cadre des mesures de réadaptation.

2. Ces données sont mises à la disposition des offices AI par les caisses de compensation de l'AVS. Elles sont traitées par l'Office fédéral des assurances sociales et publiées sous forme anonyme.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Bruderer, Cavalli, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gutzwiller, Gysin Remo, Haering, Hofmann, Hubmann, Humbel Näf, Lang, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Parmelin, Rechsteiner-Basel, Recordon, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Triponez, Wehrli, Widmer (37)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x **07.3261 n** Mo. **Schenker Silvia. Prévention et promotion de la santé** (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est invité à créer les bases légales nécessaires à la coordination de la planification, de la mise en oeuvre et de l'évaluation de mesures de prévention et de promotion de la santé. Il portera une attention particulière à la lutte contre les maladies non transmissibles.

Cosignataires: Amherd, Bernhardsgrütter, Bruderer, Cavalli, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gutzwiller, Gysin Remo, Haering, Hofmann, Hubmann, Humbel Näf, Lang, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Parmelin, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rob-

biani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Studer Heiner, Stump, Widmer (36)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3263 n Mo. Stump. Production de biocarburants. Conditions socialement acceptables (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer, dans l'ordonnance d'application de la loi sur l'imposition des huiles minérales (Limpmi), une disposition qui définira la notion de "conditions de production socialement acceptables" inscrite à l'article 12b alinéa 3 de la loi modifiée et qui garantira le respect de ces conditions par la création d'un label ou une autre mesure adéquate. Le but recherché est de s'assurer que les propriétaires des cultures produisant des plantes à vocation énergétique accordent à leurs employés des conditions salariales et des prestations sociales respectant des exigences minimales, notamment en termes de revenu minimum, d'interdiction de la discrimination, de congé de maternité, de vacances et d'heures supplémentaires.

Cosignataires: Allemann, Bernhardsgrütter, Bruderer, Chapuis, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiner, Widmer (24)

30.05.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

x 07.3268 n Mo. Kiener Nellen. Adjudication des marchés publics. Voies de droit pour les fournisseurs de matériel militaire (23.03.2007)

Dans le cadre de la révision en cours de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), le Conseil fédéral est chargé d'abroger la disposition selon laquelle les fournisseurs de matériel militaire ne peuvent recourir aux voies de droit usuelles (art. 3 al. 1 let. e LMP). Ces fournisseurs devront bénéficier d'une protection juridique conforme à la législation sur les adjudications.

Cosignataires: Chappuis, Fehr Hans-Jürg, Hofmann, Hubmann, Lang, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Recordon, Stump, Teuscher, Widmer (11)

27.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

07.3272 n Mo. Pedrina. Réaménagement du prix du sillon pour optimiser les capacités ferroviaires, en particulier dans le domaine du transit (23.03.2007)

1. Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire, et ce sans incidences sur les recettes, de façon à ce que, dans le domaine du trafic non concessionnaire:

- la contribution de couverture et le seuil minimal du prix du sillon soient différenciés en fonction de l'offre et de la demande;
- lors de la fixation des prix, les plages horaires aient plus d'importance que le poids des trains.

Si nécessaire, une modification de la loi fédérale sur les chemins de fer (art. 9b al. 3) sera proposée au Parlement.

2. L'OFT est chargé d'appliquer rapidement le système bonus-malus déjà prévu à l'article 21 alinéa 2 de l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire.

Cosignataires: Allemann, Banga, Bäumle, Bernhardsgrütter, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Jermann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marti Werner, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Müller-Hemmi, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vollmer, Widmer (45)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

05.10.2007 Conseil national. Adoption.

26.05.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante: Titre: Réaménagement du prix du sillon pour optimiser les capacités ferroviaires. Texte: 1. Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire de façon à ce que, dans le domaine du trafic non concessionnaire: - la contribution de couverture et le seuil minimal du prix du sillon soient différenciés en fonction de l'offre et de la demande; - lors de la fixation des prix, les plages horaires aient plus d'importance que le poids des trains. Si nécessaire, une modification de la loi fédérale sur les chemins de fer (art. 9b, al. 3) sera proposée au Parlement. 2. L'OFT est chargé d'appliquer rapidement le système bonus-malus déjà prévu à l'article 21, alinéa 2, de l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire.

x 07.3274 n Mo. Wehrli. Reconnaissance de la médecine complémentaire (23.03.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes:

1. Compléter l'article 32 LAMal (prestations)

- La Commission fédérale des prestations générales fixe des critères clairs et des objectifs destinés à prouver l'efficacité, l'adéquation et le caractère économique des traitements complémentaires.

- L'efficacité de ces traitements doit être démontrée par des méthodes scientifiques adéquates.

2. Réviser la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh)

- La loi sur les produits thérapeutiques prévoira la mise sur le marché de petites quantités, à savoir pas plus de 100 boîtes par année, de médicaments complémentaires sans autorisation.

- Les enregistrements cantonaux actuels, ainsi que les anciens, seront simplifiés et intégrés dans la LPTh en tant que médicaments traditionnels.

- La LPTh indiquera que les substances thérapeutiques complémentaires qui se trouvent sur le marché depuis des années sans avoir provoqué d'effets secondaires graves peuvent être autorisés sur annonce.

3. Créer un diplôme national pour les thérapeutes

- Des dispositions permettant la tenue d'examens professionnels supérieurs fédéraux pour les thérapeutes non-médecins doivent être prises aussi rapidement que possible par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) conjointement avec les groupes professionnels concernés; ces dispositions doivent être approuvées par l'OFFT.

Cosignataires: Allemann, Amherd, Amstutz, Bader Elvira, Bäumle, Bruderer, Büchler, Darbellay, Frösch, Galladé, Genner, Glanzmann, Graf Maya, Häberli-Koller, Haller, Hany, Heim, Hochreutener, Imfeld, Janiak, Jermann, Joder, Kiener Nellen, Kleiner, Lang, Lustenberger, Markwalder Bär, Marty Kälin, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Geri, Müller Philipp, Müller Walter, Riklin Kathy, Rossini, Schenker Silvia, Schwander, Simoneschi-Cortesi (38)

08.06.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 En suspens depuis plus de deux ans; classement.

07.3298 n Mo. Groupe libéral-radical. Accord de libre-échange avec les Etats-Unis d'Amérique. Une deuxième chance à saisir (04.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de relancer les discussions en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis d'Amérique et de faire connaître sans attendre sa disposition en la matière au gouvernement américain lorsque la Trade Promotion Authority aura été prolongée.

Porte-parole: Hutter Markus

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3300 n Ip. Sommaruga Carlo. Génocide rwandais (05.06.2007)

Suite à une récente visite du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) à Arusha en Tanzanie, il est apparu que cette instance judiciaire internationale place la communauté internationale devant un défi majeur: comment permettre de rendre la justice contre les principaux responsables du génocide des Tutsis au Rwanda?

Il sera rappelé que le TPIR a été institué et chargé par le Conseil de sécurité de l'ONU de juger les principaux responsables du génocide pour les actes commis entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994. Le mandat du TPIR arrive à échéance fin 2008.

Le TPIR a bien oeuvré dès lors que sur les près de 70 personnes figurant sur la liste des responsables à déférer devant le TPIR, 25 affaires sont terminées, 27 sont en cours et 9 sont prêtes à être jugées. Toutefois, 18 accusés n'ont pas encore été arrêtés et certains procès, notamment en appel, ne seront pas terminés d'ici la fin du mandat.

Il apparaît dès lors indispensable d'anticiper cette échéance pour que la justice soit rendue effectivement et dans des conditions sereines.

Les possibilités sont limitées, soit la prolongation générale ou ad litem du mandat du TPIR, soit la dévolution des dossiers à des justices nationales, soit la reprise de toutes les procédures par la justice rwandaise.

Par ailleurs, la justice rwandaise doit faire face à des milliers de procès contre les participants au génocide à des niveaux intermédiaires ou subalternes. Or, cette justice est loin de disposer de l'infrastructure et des ressources humaines de qualité permettant d'assurer avec sérénité cette tâche titanesque.

1. Le Conseil fédéral soutiendra-t-il l'excellent travail du TPIR pour qu'il puisse terminer lui-même les procédures en cours à fin 2008? Si non, pourquoi? Si oui, quelle solution défend-il devant les diverses instances compétentes de l'ONU?

2. Est-il disposé à contribuer financièrement pour que cette instance de la justice internationale puisse oeuvrer jusqu'à ce que l'ensemble des procédures soient terminées?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à participer à un effort international de consolidation de la justice rwandaise? Si oui, quels moyens a-t-il mis en oeuvre ou entend-il mettre en oeuvre?

Cosignataires: Banga, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Jacqueline, Gross, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Stöckli, Vanek, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (36)

29.08.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3305 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Débâcle de la NLFA. Le raccordement sud soulève des questions (06.06.2007)

D'après les déclarations du chef des lignes ferroviaires italiennes (FS), les capacités ferroviaires aux alentours de Milan sont destinées au transport de passagers. Il n'y aura pas d'espace disponible pour le transport transalpin de marchandises. Au lieu de passer par Milan, le transport de marchandises par rail devrait être dévié à partir du noeud ferroviaire de Novare (ligne Bellinzona-Luino-Novare).

Outre la question que pose l'extension de la ligne après le point nodal de Bellinzona, cette option soulève celle des aspects juridiques de la décision: en 1999, le Conseil fédéral a passé avec l'Italie une convention qui a été approuvée par le Parlement. Un comité directeur est responsable de sa mise en oeuvre.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral et du comité directeur, telle qu'elle est inscrite dans la convention, en ce qui concerne le transport et la réception des personnes et des marchandises? Où en sont les négociations?

2. Quand le Conseil fédéral a-t-il appris le dessein de l'Italie de faire passer le transport de marchandises par Novare et non par Milan? Est-il vrai que le conseiller fédéral Leuenberger avait été informé dès 2002 du changement de stratégie de l'Italie, qui donnait la priorité à la ligne Bellinzona-Luino pour le transport de marchandises? Quelles mesures ont été prises par le DETEC? Existe-t-il des documents là-dessus?

3. Etant donné le changement de stratégie concernant le transport de marchandises, à quoi bon poursuivre la construction du tunnel du Ceneri? La capacité du réseau existant n'est-elle pas suffisante pour le transport des personnes?

4. Des contrats ou des précontrats ont-ils déjà été passés concernant les travaux du tunnel du Ceneri? Si oui, dans quelle mesure?

5. Pourquoi a-t-on prévu, pour le tunnel du Ceneri, les mêmes mesures de sécurité que pour le transport de personnes (deux tubes distincts, etc.)?

6. A combien se montent les coûts finaux, au total, de ce tunnel? Quels coûts sont déjà engagés? Quelles seraient les conséquences financières si l'on abandonnait ce chantier dès aujourd'hui?

7. A combien se montent les coûts supplémentaires d'un aménagement de la ligne depuis la sortie sud du Ceneri jusqu'au point nodal de Chiasso?

8. La Suisse devra-t-elle également financer la ligne Cadenazzo-Pino-Luino, en vertu de la convention et des préférences

exprimées par l'Italie en matière de transport de marchandises? Si oui, à combien reviendrait l'aménagement, sur cette autre ligne qui existe déjà, d'une ligne Cadenazzo-Pino-Luino pour le transport de marchandises?

9. Le Conseil fédéral est-il disposé à ordonner l'arrêt du chantier du Ceneri, à examiner toutes les options concernant la future ligne, les coûts et les délais, et à négocier une convention contraignante avec l'Italie?

Porte-parole: Giezendanner

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3306 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Débat de la NLFA. Les coûts détaillent
(06.06.2007)

D'après le compte d'Etat pour 2006, 25,5 milliards de francs de liquidités ont été engagés jusqu'à présent dans le fonds FTP. Sur cette somme, 7,8 milliards proviennent de taxes à affectation spéciale (RPLP, impôt sur les huiles minérales, TVA); les prêts représentent 11,0 milliards et les avances, 6,7 milliards. En 1998, le peuple a approuvé un crédit total de 30,5 milliards de francs pour la période qui va jusqu'en 2018. Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quels éléments du projet FTP ont-ils déjà été réalisés? Quels étaient les coûts prévus à l'origine, et quels étaient les coûts estimés des différents projets ou sous-projets jusqu'à l'achèvement des travaux? A quels projets a-t-on renoncé? A combien s'élevaient les coûts prévisionnels? (Prière de présenter la liste sous forme d'un tableau clair.)

2. Quels seraient les coûts escomptés, au final, de l'ensemble des projets FTP qui ont été acceptés en 1998 s'ils étaient réalisés conformément aux promesses faites pour la votation populaire (dont Zimmerberg II, Hirzel, Wiesenberg, intérêts et TVA compris)?

3. Le Conseil fédéral peut-il s'en tenir au crédit global de 30,5 milliards de francs?

4. A combien se montent les frais déjà engagés et les frais à venir qui concernent le renchérissement, les intérêts intercalaires et les autres impondérables, par rapport au crédit global? Sont-ils couverts par le crédit global de 30,5 milliards de francs?

5. Jusqu'à présent, combien la NLFA nous a-t-elle réellement coûté? A combien s'élèveront les coûts à la fin des travaux?

6. Combien reste-t-il d'argent en conséquence de l'intégration de certains projets au futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB)? Comment va-t-on financer les coûts supplémentaires que cela va générer?

7. Qu'en est-il de la participation de l'Union européenne aux grandes lignes ferroviaires de transit? Existe-t-il des conventions internationales dans ce domaine?

8. Comment se fait-il qu'il n'y a plus d'argent pour des projets essentiels pour le transport de transit, tels que Zimmerberg II, Hirzel, Wiesenberg et raccordement aux LGV, alors que ces projets faisaient partie de la votation de 1998 sur les projets FTP?

9. Comment pourra-t-on seulement financer les frais d'exploitation des projets d'infrastructure? Qu'en est-il des droits de propriété de la future infrastructure? Est-il possible que des entreprises étrangères participent à l'infrastructure ou qu'elles la prennent en charge?

10. Pourquoi l'administration n'a-t-elle pas informé le peuple du fait que les lignes d'accès des côtés italien et allemand n'avaient pas encore fait l'objet d'une décision ferme ou qu'elles auraient nécessairement du retard? Existe-t-il un risque que notre argent doive financer les terminaux du côté italien ou allemand?

Porte-parole: Schwander

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3316 n Ip. Vischer. Activités de la Fédération turque de Suisse. Mauvaise évaluation de la part du SAP (11.06.2007)

Le 18 septembre 2006, le Service d'analyse et de prévention (SAP) indiquait par courrier à la commune de Wangen, qui s'inquiétait des activités de l'Association culturelle turque sur son territoire, que cette dernière était membre de la Fédération turque de Suisse, plus connue sous le nom de "Loups gris". Le SAP ajoutait que cette fédération regroupait notamment des associations à Heerbrugg, Saint-Gall et Wil. Cette lettre n'a jamais été portée officiellement à la connaissance des autorités saint-galloises.

Le 17 avril 2007, le Conseil d'Etat du canton de Saint-Gall a indiqué, en réponse à une question ordinaire qui lui avait été adressée le 25 janvier 2007, qu'il existait effectivement des associations islamiques, turques et kurdes à Heerbrugg, Saint-Gall et Wil, mais que, en l'état des connaissances de la police cantonale de Saint-Gall et du SAP, et donc contrairement à la mise en garde du 18 septembre 2006 du SAP, il ne s'agissait pas de branches radicales de la Fédération turque de Suisse. Le Conseil d'Etat saint-gallois a également relevé que rien ne permettait de conclure que des organisations étrangères du canton s'identifiaient à des mouvements ouvertement extrémistes.

Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Sur quelle base légale se fonde le SAP pour partager ses connaissances avec des tiers (autorités, particuliers)? Plus précisément, quand le SAP porte-t-il des informations à la connaissance de tiers qui en font la demande? Des particuliers et des institutions privées peuvent-ils obtenir de telles informations? Sont-elles accessibles publiquement? Le chef du département dont relève le SAP a-t-il connaissance des rapports concernés ou peuvent-ils être publiés sans son feu vert?

2. Le SAP a modifié à bref intervalle son évaluation des activités des "Loups gris" dans le canton de Saint-Gall. Qu'est-ce qui a motivé cette volte-face et sur quoi se fondait l'évaluation précédente du SAP? Le Conseil fédéral convient-il que cet épisode n'est pas un gage de grand sérieux et qu'il montre clairement une perte de crédibilité du SAP, d'autant que le Conseil d'Etat du canton de Saint-Gall a constaté que rien ne permettait de conclure à la présence de mouvements ouvertement extrémistes sur son territoire? Le chef du département dont relève le SAP était-il au courant de ces informations et du revirement du SAP?

3. Le rapport sur l'extrémisme avait déjà dû être rectifié après s'être trouvé sous le feu de la critique, tant au Parlement (Commission des affaires juridiques) qu'en dehors; aujourd'hui, le SAP commet une nouvelle erreur d'évaluation. Force est de constater qu'il souffre d'un problème de crédibilité: son objectivité face aux organisations islamiques est notamment sujette à caution. Le Conseil fédéral convient-il dès lors que l'action du SAP doit être totalement remise en question?

Cosignataires: Frösch, Graf Maya, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher (8)

21.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3317 n Mo. Groupe des Verts. Un moratoire pour les agrocarburants (11.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de décréter un moratoire de cinq ans dans l'importation d'agro-carburants produits à partir de plantes cultivées à cet effet. Durant cette période il prendra les dispositions nécessaires pour:

1. Déterminer les critères d'un bilan écologique et social positif permettant l'attribution d'unlabel et une éventuelle défiscalisation des agrocarburants;
2. Favoriser la recherche et la promotion d'agrocarburants dits de "deuxième génération" produits à partir de déchets;
3. Réduire efficacement la consommation de carburants par des mesures incitatives visant les véhicules et le trafic motorisé.

Porte-parole: Graf Maya

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3318 n Ip. Lang. Le tunnel de base du Zimmerberg (12.06.2007)

Dans le projet actuellement mis en consultation à propos de la "vue d'ensemble sur le FTP", le Conseil fédéral propose de renoncer au tunnel de base du Zimmerberg entre Thalwil et Littli/Baar. Comme cette proposition est en contradiction avec deux décisions populaires et avec l'importance de la ligne en question, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment justifie-t-il ce non-respect de la volonté populaire?
2. Comment a-t-il l'intention de gérer la forte croissance que subira indéniablement la demande de transport sur le tronçon Zurich-Zoug-Lucerne jusqu'en 2030 sans le tunnel de base du Zimmerberg?
3. Si l'on renonce au tunnel de base du Zimmerberg, quels en seraient, de l'avis du Conseil fédéral, les effets à long terme sur le trafic de longue distance national et international entre la Suisse, le Tessin et l'Italie?
4. Combien d'argent a été injecté dans l'ouvrage de bifurcation souterrain à Thalwil lors de la construction de la première étape du tunnel du Zimmerberg, et à quoi sert cet investissement?

Cosignataires: Aeschbacher, Brun, Engelberger, Föhn, Galladé, Glanzmann, Gutzwiller, Huber, Imfeld, Ineichen, Kunz, Laubacher, Lustenberger, Maurer, Müri, Riklin Kathy, Schelbert, Scherrer, Schwander, Tschümperlin, Vischer, Wehrli, Widmer (23)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3319 n Mo. Bigger. Abattoirs régionaux. Abrogation de dispositions inutiles (12.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions légales, et en particulier l'ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes, de telle manière que le contrôle des animaux avant l'abattage, régi par les articles 27 et 28 de l'OAbCV, ne demeure obligatoire que pour la mise en valeur de la viande destinée à l'exportation.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Amherd, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Banga, Baumann J. Alexander, Beck, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Büchler, Bugnon, Bühler, Cassis, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Dunant, Dupraz, Engelberger, Fattebert, Fehr Hans, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Galladé, Giezendanner, Glur, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hany, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Hofmann, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Lang, Laubacher, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Marti Werner, Marty Kälin, Maurer, Messmer, Michel, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Thomas, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pedrina, Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Raymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schluer, Schmied Walter, Schwander, Schweizer, Siegrist, Spuhler, Stahl, Stamm, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wehrli, Weyeneth, Widmer, Wobmann, Wyss Ursula, Zeller, Zemp, Zuppiger (104)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3320 n Mo. Zisyadis. Roaming international. Etendre le règlement de l'Union européenne à la Suisse (13.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de toute urgence d'étendre le règlement de l'Union européenne du 7 juin 2007 à la Suisse et à obliger les opérateurs suisses à s'aligner sur ces nouveaux tarifs. Le Conseil fédéral est en outre invité à prendre des mesures pour des tarifs corrects et justes en matière de téléphonie qui ne lèsent pas les consommateurs et les consommatrices.

Cosignataires: Aubert, Barthassat, Berberat, Garbani, Gross, Guisan, Huguenin, John-Calame, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Vanek (15)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3327 n Mo. Leutenegger Filippo. Voyages pour les amateurs de pêche. Levée de l'interdiction de fait (14.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes les mesures possibles pour que l'importation, à titre privé, de poissons destinés à la consommation privée uniquement et dont le poids ne dépasse pas 30 kilogrammes - en particulier en provenance du Canada, de l'Alaska, de Russie ou d'Amérique du Sud - puisse continuer de se faire librement, sans contrôle ni autorisation.

Dans le cadre de l'accord agricole entre la Suisse et la CE, le Conseil fédéral négociera avec l'Union européenne, ou plus précisément la Commission européenne, une réglementation d'exception, semblable à celle sur l'importation de produits animaux en provenance d'Islande, par exemple.

Cosignataires: Bortoluzzi, Hochreutener, Ineichen, Jermann, Miesch, Müller Philipp, Müri, Oehrli, Rime, Rutschmann, Scherrer, Stahl, Theiler, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann (16)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3329 n Po. Sommaruga Carlo. Protection des témoins et des proches de personnes ayant avoué en matière de justice pénale internationale (14.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de définir les axes et les conditions d'un programme de relocalisation en Suisse de personnes menacées suite à leur collaboration ou de celle des membres de leurs familles avec la justice pénale internationale.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Gross, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Stöckli, Vanek, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (36)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3330 n Mo. Fehr Mario. Représentation directe des Suisses et Suissesses de l'étranger à l'Assemblée fédérale (14.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place les conditions légales et constitutionnelles pour que les Suisses et Suissesses de l'étranger soient directement représentés aux Chambres fédérales.

Le 31 décembre 2006, 645 010 Suisses et Suissesses étaient domiciliés à l'étranger. Chaque année, ils sont plus de 10 000 à venir grossir leurs rangs. En décembre 2006, 111 249 de nos compatriotes se sont fait enregistrer pour exercer leurs droits politiques en Suisse. Leur voix est très importante et devrait encore prendre de l'ampleur dans les débats politiques de notre pays. Dans plusieurs Etats, les citoyens et citoyennes vivant à l'étranger sont représentés séparément au Parlement. Les Portugais de l'étranger peuvent par exemple élire quatre députés par correspondance. En Italie, six représentants élus par les Italiens de l'étranger siègent au Sénat, et 12 à la Chambre des représentants. Deux sièges au Conseil des Etats ainsi qu'une délégation de six représentants supplémentaires, par exemple, permettraient de mieux prendre en compte, et de façon plus directe, les points de vue et les intérêts des Suisses et Suissesses de l'étranger dans le processus politique.

Cosignataires: Banga, Bruderer, Carobbio Guscetti, Chappuis, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Galladé, Günter, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Wyss Ursula (30)

16.01.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 07.3331 n Po. Fehr Mario. Participation des Suisses et Suissesses de l'étranger à l'élection du Conseil des Etats (14.06.2007)

Le Conseil fédéral est invité à intervenir auprès des cantons afin que les Suisses et Suissesses de l'étranger aient le droit de participer à l'élection du Conseil des Etats dans tous les cantons.

Le 31 décembre 2006, 645 010 Suisses et Suissesses étaient domiciliés à l'étranger. Chaque année, ils sont plus de 10 000 à venir grossir leurs rangs. En décembre 2006, 111 249 de nos compatriotes se sont fait enregistrer pour exercer leurs droits politiques en Suisse. En ce qui concerne les affaires cantonales, ils n'ont le droit de voter et d'élire que dans une minorité de cantons. L'élection du Conseil des Etats relève du domaine cantonal. Dans la plupart des cantons, les Suisses et Suissesses de l'étranger n'ont donc pas le droit d'élire leurs représentants à la Chambre haute de l'Assemblée fédérale. Chose choquante, puisque le législateur voulait expressément leur accorder le droit de participer aux votations et aux élections au niveau fédéral. Le canton de Zurich leur a accordé le droit de participer à l'élection du Conseil des Etats. Suivant ce modèle, tous les

Suisses et Suissesses de l'étranger devraient aussi pouvoir participer au moins à l'élection du Conseil des Etats dans les autres cantons.

Cosignataires: Banga, Bruderer, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Galladé, Gross, Günter, Gysin Remo, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Wyss Ursula (34)

14.12.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Adoption.

07.3334 n Ip. Groupe libéral-radical. Surveillance du Ministère public de la Confédération (14.06.2007)

Au dire du chef du DFJP, la décision de confier à son département la surveillance administrative et matérielle du Ministère public de la Confédération remonte à avril 2006. Or, le PRD n'est pas le seul à s'être prononcé résolument contre la subordination de l'autorité suprême en matière pénale à l'exécutif lors de la consultation de 2005, soit bien avant les rapports Lüthi, Uster et Keller-Bertossa. Les réactions négatives étaient manifestement les plus nombreuses et connues lorsque le gouvernement a pris sa décision.

D'après le rapport de gestion du Conseil fédéral, la présentation des résultats de la consultation a été reportée en raison des différentes enquêtes portant sur le Ministère public de la Confédération. La connexité de ces deux éléments ne saute pas aux yeux. Les enquêtes n'ont pas établi de dysfonctionnements en matière de conduite mais ont mis en évidence un potentiel d'optimisation. Dire que le Ministère public de la Confédération est ingérable dans ses structures actuelles relève dès lors de l'exagération. Apparemment, cela ne trouble pas le chef du DFJP. Le 4 juin, il a répété l'antienne du dysfonctionnement devant le Conseil des Etats afin de justifier la surveillance sans partage.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il eu connaissance des résultats de la consultation sur l'avant-projet de surveillance du Ministère public de la Confédération?
2. Pourquoi a-t-il décidé en avril 2006 de confier au DFJP la surveillance du Ministère public de la Confédération sans avoir pris connaissance du rapport rendant compte des résultats de la consultation, comme le prévoit l'ordonnance sur la consultation?
3. Peut-il garantir que les résultats des enquêtes menées sur le Ministère public de la Confédération et la Police judiciaire fédérale seront respectés et mis en oeuvre conformément à la loi et que les autorités de poursuite pénale pourront remplir leur mission sans qu'on leur mette des bâtons dans les roues?
4. Peut-il garantir que les résultats de la consultation seront pris en compte dans le cadre des travaux en cours sur l'adaptation de l'organisation des autorités pénales de la Confédération à la nouvelle procédure pénale et qu'on ne reviendra pas inutilement, cinq ans plus tard, sur l'organisation de la surveillance que le Parlement a adoptée à bon droit avec le projet d'efficacité?
5. Sur quoi se fonde la volonté du chef du DFJP d'exercer seul la surveillance du Ministère public de la Confédération?

Porte-parole: Fluri

21.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3336 n Ip. Berberat. Fonds Duvalier. Combler les lacunes du droit suisse (14.06.2007)

Les fonds Duvalier de 7,6 millions de francs sont bloqués en Suisse depuis juin 2002 sur ordre du Conseil fédéral. Au lieu d'être restitués à la République d'Haïti, ils devront vraisemblablement être libérés puisque la législation actuelle l'impose. Pour qu'une telle rétrocession ne puisse plus être possible à l'avenir, je prie le Conseil fédéral de nous indiquer s'il est prêt à proposer une révision législative afin de combler les lacunes actuelles du droit suisse et d'empêcher ainsi la reproduction de ce scénario catastrophe.

Cosignataires: Rennwald, Rossini, Savary (3)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3337 n Ip. Lang. Rapport de synthèse du PNR 42+. Questions en suspens (18.06.2007)

Dans sa réponse à l'interpellation Hollenstein 05.3758, "Conséquences du rapport de synthèse du PNR 42+", le Conseil fédéral ne s'exprime pas sur les résultats de ce programme. Je lui donne donc une nouvelle occasion de le faire. Tout élément susceptible de renforcer la transparence a en effet son importance lorsqu'il s'agit de faire la lumière sur une affaire et d'en tirer les leçons. Il en va des relations, capitales du point de vue institutionnel, entre le Conseil fédéral et l'administration, d'une part, et le Parlement et le public, d'autre part. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le rapport de synthèse du PNR 42+ relatif à la marge de manoeuvre juridique de la politique étrangère suisse à l'égard du régime sud-africain d'apartheid ("Zwischen Recht und Politik. Der rechtliche Handlungsspielraum der schweizerischen Südafrikapolitik", disponible en allemand uniquement) parvient à la conclusion que ni le Conseil fédéral (ni le Parlement) n'étaient disposés à respecter intégralement les obligations découlant du droit international.

Quelles sont les obligations qui n'ont pas été respectées?

2. Dans ses réponses à diverses interventions concernant l'Afrique du Sud, le Conseil fédéral a fait valoir que la politique suisse de l'époque s'expliquait dans une large mesure par des lacunes juridiques.

Est-il exact que le Conseil fédéral aurait parfaitement pu combler ces lacunes sur la base du droit existant et en vertu des compétences que lui reconnaît la Constitution?

3. Est-il exact que le Conseil fédéral a mal informé le Parlement à propos de la marge de manoeuvre que laissait la Constitution (notamment en ce qui concerne la licéité des enquêtes relatives aux activités d'intermédiaire dans le commerce de matériel de guerre et la licéité de l'exportation de biens à double usage)?

4. Comment explique-t-il le fait que le Conseil fédéral de l'époque avait, durant la période de l'apartheid, demandé à l'administration fédérale d'élaborer une ordonnance prévoyant des sanctions contre l'Afrique du Sud, alors que, dans le même temps, il ne cessait de réaffirmer publiquement que l'imposition de sanctions à l'égard de l'Afrique du Sud n'était pas compatible avec la neutralité de la Suisse?

Cosignataires: Gysin Remo, Huguenin (2)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3338 n Mo. Noser. Caractère contraignant des textes de loi publiés sous forme électronique (18.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de modification de la loi fédérale du 18 juin 2004 sur les recueils du droit fédéral et la Feuille fédérale (LPubl), afin de conférer à la publication sous forme électronique des recueils du droit fédéral (Recueil officiel et Recueil systématique) et de la Feuille fédérale la même portée juridique qu'à la publication sous forme imprimée.

22.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 07.3347 n Mo. John-Calame. Gratuité pour le dépôt de l'arme et de l'équipement militaire (19.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer au parlement la modification des articles ci-dessous de manière à ce que l'arme et l'équipement personnel du militaire puissent être déposés à la Base logistique de l'armée (BLA) gratuitement et spontanément, c'est-à-dire sans perception de taxe et sans motivation écrite.

Actuellement le dépôt de l'arme et de l'équipement militaire est régi par différents articles de deux ordonnances concernant l'équipement personnel des militaires, celle du Conseil fédéral (OEPM) et celle du DDPS (OEPM-DDPS):

Article 6 OEPM Dépôt d'effets d'équipement

1. Le militaire peut, à titre exceptionnel, conserver tout ou partie de son équipement ailleurs qu'à son domicile ou le confier à la BLA contre le versement d'une taxe (voire note de bas de page).

a. pendant un séjour à l'étranger;

b. s'il change fréquemment de domicile;

c. s'il réside à l'étranger à proximité de la frontière.

2. Les frais de voyage et de transport sont à la charge du militaire.

Article 26 OEPM-DDPS Demande de dépôt

Le militaire qui souhaite déposer tout ou partie de son équipement adresse une demande de dépôt écrite et dûment motivée, ainsi que le livret de service, au commandement d'arrondissement compétent pour son lieu de domicile.

Article 27 alinéa 2 OEPM-DDPS

2. Les effets d'équipement en dépôt sont contrôlés.

Montant des taxes actuellement perçues:

Équipement complet, montant de base francs 59.15 plus un montant par mois de dépôt allant de francs 5.40 pour un mois à francs 64.55 pour un an.

Arme seule, montant de base francs 23.65 plus un montant par mois de dépôt allant de francs 2.15 pour un mois à francs 25.80 pour un an.

Cosignataires: Banga, Bernhardsgrütter, Chappuis, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Hubmann, Huguenin, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Robbiani, Schelbert, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Vischer, Vollmer, Zisyadis (24)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

16.03.2009 Conseil national. Rejet.

07.3348 n Ip. (Recordon) Thorens Goumaz. Assurance-chômage des volontaires et bénévoles (19.06.2007)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il conscience de l'importance économique du volontariat et du bénévolat pour la prospérité de la Suisse et peut-il chiffrer cette contribution au produit intérieur brut?
2. Quelles mesures est-il disposé à envisager pour faire cesser toute pénalisation des volontaires et bénévoles qui cherchent un emploi normalement rémunéré à l'issue de leur engagement précédent?

Cosignataires: John-Calame, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Schelbert, Simoneschi-Cortesi, Teuscher (6)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

07.3349 n Mo. John-Calame. Application de la 5e révision de l'AI (19.06.2007)

Lors de la votation populaire du 17 juin 2007, la 5e révision de l'AI a été acceptée par une majorité de la population suisse. Une conséquence de cette votation est que la rente pour conjoint va être abolie prochainement.

Dans ce contexte, je demande au Conseil fédéral de prévoir, lors de cette mise en oeuvre, que l'AI ne supprime pas les rentes pour conjoint avant d'avoir analysé la situation de chaque bénéficiaire, afin de déterminer et de statuer si cette rente peut être convertie en prestations pour impotence et, le cas échéant, de fixer la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions de manière à répondre à cette exigence.

Cosignataires: Berberat, Bernhardsgrütter, Chappuis, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Gross, Huguenin, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Rennwald, Rossini, Schelbert, Sommaruga Carlo, Stöckli, Teuscher, Vanek, Vischer, Zisyadis (25)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3350 n Mo. (Janiak) Leutenegger Oberholzer. Politique des transports. Inclure la navigation et les ports sur le Rhin (19.06.2007)

Je charge le Conseil fédéral:

1. de proposer au Parlement de modifier l'article 95 de la loi sur les chemins de fer en y introduisant un nouvel alinéa 2 qui aura la teneur suivante: "Les dispositions de la présente loi relatives au financement s'appliquent par analogie aux entreprises de navigation et aux entreprises portuaires."
2. d'apporter les compléments suivants à la loi sur le transfert du transport de marchandises, en cours d'élaboration:
 - article 2 - Champ d'application: "La présente loi s'applique à tous les modes de transport, pour autant qu'ils exercent une influence directe ou indirecte sur le système des transports."
 - article 3 - Objectifs en matière de transport de marchandises: "La répartition de l'ensemble du transport de marchandises entre les différents modes de transport sera écologiquement équilibrée et répondra aux besoins de l'économie."
 - article 7 - Promotion de certains modes de transport de marchandises: "En vue d'atteindre les objectifs prévus à l'article 3, le Conseil fédéral peut arrêter des mesures en faveur d'un

mode de transport spécifique. Ces mesures ne doivent pas avoir d'effet discriminatoire à l'égard d'autres modes de transport."

Cosignataires: Allemann, Banga, Bruderer, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Jacqueline, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Schenker Silvia, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (23)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Leutenegger Oberholzer.

07.3351 n Po. Groupe radical-libéral. Assouplissement de l'âge de la retraite. Introduction d'une rente complémentaire dans le cadre d'un système à trois échelons (19.06.2007)

En relation avec le débat parlementaire sur l'assouplissement de l'âge de la retraite, le Conseil fédéral est chargé d'envisager l'introduction d'une rente complémentaire (dans le cadre d'un système à trois échelons), d'en examiner les modalités de financement et ses répercussions financières sur les assurances sociales actuelles (notamment l'AVS) et de faire rapport au Parlement. La rente complémentaire s'ajouterait à la rente de vieillesse ordinaire; elle s'adresserait aux personnes qui conservent une activité lucrative au-delà de l'âge légal de la retraite (p. ex. 65 ans), qui continuent de payer des cotisations sur leur salaire jusqu'à un âge maximum de retraite (p. ex. 68 ou 70 ans) et qui renoncent durant cette période à leur droit à une rente ordinaire. Il conviendra, dans le calcul des moyens nécessaires au financement de la rente complémentaire, de tenir compte des mesures d'ores et déjà prises en faveur des travailleurs âgés dans le cadre du deuxième pilier (LPP et OPP 3).

Porte-parole: Huber

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3352 n Ip. (Müller-Hemmi) Fehr Mario. Incendie criminel d'une synagogue à Genève. Conséquences (19.06.2007)

A la suite de l'incendie de la synagogue Hechal Haness, à Genève, dont l'origine criminelle a été confirmée par le juge d'instruction, et après d'autres attaques et actes de violence perpétrés contre des établissements ou des personnes associés à la religion juive, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A maintes reprises, en Suisse, des synagogues, des établissements ou des cimetières juifs ont subi des déprédations, et des personnes juives ont été victimes d'actes de violence qui ont eu parfois des suites mortelles. Quelles plaintes et quels délits les autorités ont-elles eu à traiter au cours des dix dernières années? Quel jugement le Conseil fédéral porte-t-il sur ces délits à répétition et quelles causes leur attribue-t-il?
2. Dans ce contexte, quel jugement le Conseil fédéral porte-t-il sur l'incendie criminel de la synagogue genevoise en question?
3. Existe-t-il au niveau fédéral un recensement, régulièrement mis à jour, des menaces à l'encontre de personnes juives, de synagogues ou d'établissements juifs?
4. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il existe en Suisse un climat antisémite qui encouragerait des attaques de cette nature? Quelles conclusions tire-t-il de l'étude de l'institut de recherche gfs, datée du 28 mars 2007, d'où il ressort que 10 pour cent des personnes interrogées font état de sentiments systématique-

ment antisémites et 28 pour cent de sentiments antisémites latents?

5. Comment entend-il agir, de concert avec les cantons et les communes, pour garantir la sécurité des édifices religieux et d'autres établissements liés à des minorités? Est-il lui aussi d'avis que les pouvoirs publics devraient assumer une part des coûts, parfois considérables, des mesures de sécurité et quelles mesures entend-il prendre?

6. A-t-il lui aussi l'impression que le climat s'est généralement dégradé à l'égard des membres des religions minoritaires et que le droit à la liberté de religion est de plus en plus menacé? Quelles mesures supplémentaires entend-il prendre?

7. Est-il lui aussi d'avis que la population suisse devrait être sensibilisée à la nécessité de respecter les droits de l'homme, qui sont des droits fondamentaux, et que le modèle d'un centre de compétences soutenu conjointement par la Confédération et par les cantons, tel que l'a proposé l'Association de soutien à une institution nationale pour les droits humains, pourrait jouer un rôle important dans ce domaine?

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Amherd, Aubert, Bader Elvira, Banga, Barthassat, Berberat, Bernhardsgrütter, Bruderer, Brunschwig Graf, Büchler, Burkhalter, Carobbio Guscetti, Cathomas, Chappuis, Chevrier, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dormond Béguelin, Eggly, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fluri, Frösch, Gadiant, Galladé, Genner, Glanzmann, Glasson, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Guisan, Günter, Gutzwiller, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Hämmerle, Hany, Heim, Hochreutener, Hofmann, Huber, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, John-Calame, Kiener Nellen, Kleiner, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Michel, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Nordmann, Noser, Pedrina, Pelli, Pfister Gerhard, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Siegrist, Simoneschi-Cortesi, Studer Heiner, Stump, Suter, Thanei, Triponez, Tschümperlin, Vaudroz René, Vermot-Mangold, Vischer, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (104)

28.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Mario.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

x **07.3353 n Ip. Sommaruga Carlo. Fraude fiscale. Les négociateurs suisses d'accords bilatéraux d'entraide pénale au dessus de la loi?** (19.06.2007)

J'interpelle le Conseil fédéral de la manière suivante:

1. Considère-t-il que les accords bilatéraux d'entraide pénale doivent viser à une réduction du champ d'application de l'article 3 alinéa 3 de la loi sur l'entraide internationale pénale (EIMP)?

2. Les négociateurs suisses ont-ils reçu instruction de rouler dans la farine les pays partenaires et de tenter de leur faire signer un accord qui est en deçà de la loi votée par le Parlement suisse?

3. Doit-on considérer la position du Conseil fédéral comme du mépris vis-à-vis des pays du Sud ou plutôt comme une stratégie destinée à renforcer la capacité de la place financière suisse pour recueillir et blanchir les fonds provenant d'escroqueries fiscales et plus largement d'infractions fiscales?

4. Peut-il s'engager à ne plus exclure le champ fiscal des accords d'entraide judiciaire et dans ce champ à ne plus négocier en deçà de l'article 3 alinéa 3 EIMP?

Cosignataires: Aubert, Barthassat, Daguet, Fässler, Fehr Mario, Gross, John-Calame, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Recordon, Rey, Thanei (13)

29.08.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

07.3355 n Mo. Leuenberger-Genève. Traduction simultanée des séances de commission (20.06.2007)

Le Bureau du Conseil national est chargé de prendre des dispositions pour que les séances des commissions parlementaires puissent bénéficier d'une traduction simultanée.

Cosignataires: Allemann, Amstutz, Aubert, Banga, Barthassat, Berberat, Bernhardsgrütter, Brunner, Carobbio Guscetti, Chappuis, Chevrier, de Buman, Dormond Béguelin, Fattebert, Frösch, Garbani, Germanier, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Guisan, Haller, Heim, Hess Bernhard, Huguenin, Hutter Jasmin, Joder, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Levrat, Lustenberger, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Miesch, Müller Geri, Oehrl, Pagan, Perrin, Rennwald, Reymond, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Schibli, Sommaruga Carlo, Stamm, Teuscher, Vanek, Veillon, Vischer, Wäfler, Widmer, Zisyadis (62)

16.11.2007 Le Bureau du Conseil national propose de rejeter la motion.

07.3357 n Mo. Berberat. Politique fédérale de la consommation (20.06.2007)

Afin de renforcer la protection des consommateurs en Suisse, le Conseil fédéral est chargé d'augmenter de façon importante la contribution qu'il accorde annuellement aux organisations de consommatrices et consommateurs. Le montant global de cette contribution sera porté à 1 million de francs au moins par année.

Cosignataires: Aubert, Banga, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Garbani, Heim, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Rossini, Schenker Silvia, Stöckli, Thanei, Widmer (29)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3358 n Mo. (Huguenin) Zisyadis. Protection contre le licenciement dans le cadre de la LAI (20.06.2007)

La 5e révision de la LAI qui vient d'être confirmée en votation populaire prévoit des mesures de détection précoce et de réinsertion auxquelles l'assuré doit participer activement sous peine de sanctions. En parallèle, elle ne prévoit pas de protection contre le licenciement pour la personne bénéficiant ou astreinte à ces mesures. Par voie de motion, je demande au Conseil fédéral de prévoir une modification du Code des obligations visant à y inclure une protection contre le licenciement durant ces mesures.

Cosignataires: Berberat, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Genner, Hubmann, John-Calame, Kiener Nel-

len, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller Geri, Rennwald, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Vanek, Wyss Ursula, Zisyadis (23)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

07.3372 n Mo. Kiener Nellen. Représentation adéquate des deux sexes dans les tribunaux fédéraux (20.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer, par des dispositions complémentaires dans la loi sur le Tribunal fédéral, la loi sur le Tribunal pénal fédéral et la loi sur le Tribunal administratif fédéral, les bases légales nécessaires pour garantir une représentation adéquate des hommes et des femmes parmi les juges et les juges suppléants des tribunaux fédéraux.

Cosignataires: Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi (16)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3375 n Ip. Mörgeli. Balkanisation de l'AI (20.06.2007)

L'année passée, le groupe UDC a déposé une motion (06.3218) pour demander la collecte et la publication des données statistiques relatives aux assurances sociales par nationalité. En mars 2007, le conseiller national Marcel Scherer a demandé (motion 07.3198) d'instaurer la transparence sur la "balkanisation" de l'AI. Les réponses du Conseil fédéral sont restées floues, compliquées et inutiles en matière de transparence. A chaque fois, le Conseil fédéral a répondu que ces données existaient déjà. Personne ne semble pourtant disposer des données nécessaires pour pouvoir évaluer la demande de rentes disproportionnée provenant de certains pays d'origine. Durant l'heure des questions du 11 juin 2007, le conseiller fédéral Pascal Couchepin a cependant dû admettre que les ressortissants des Balkans faisaient partie des personnes bénéficiant le plus de rentes AI. C'est la raison pour laquelle je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles sont, hormis la Suisse, les cinq pays bénéficiant le plus de rentes AI?
2. Quelle est leur part dans les coûts globaux de l'AI?
3. Quelle est la proportion de personnes originaires des Balkans (Serbie, Macédoine, Monténégro, Croatie, Slovaquie et Albanie) par rapport à la population suisse et quelle est leur proportion par rapport aux rentiers AI?
4. Quelle est la proportion de personnes originaires des Balkans dans les cas de diagnostics d'AI peu clairs (troubles psychiques, "coup du lapin", douleurs dorsales non définies)?
5. Quelle est la réponse aux questions 3 et 4 lorsque les personnes de ces pays nouvellement naturalisées (cinq dernières années) sont prises en compte dans le calcul?
6. A quel point peut-on mettre cette représentation excessive des pays des Balkans sur le compte d'une différence d'activité professionnelle et existe-il d'autres causes à l'origine de cette demande disproportionnée de rentes AI?
7. Quelles sont ces raisons?

8. Le Conseil fédéral est-il disposé à prendre des mesures de prévention pour faire baisser la demande de rentes de ces personnes?

17.10.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3376 n Ip. Rennwald. Construction. La paix sociale en danger (20.06.2007)

La Société suisse des entrepreneurs (SSE) a récemment décidé de dénoncer la convention nationale du secteur principal de la construction. D'un triple point de vue historique, social et économique, cette convention collective de travail est l'une des plus importantes de Suisse, puisqu'elle s'applique à quelque 180 000 travailleuses et travailleurs.

Dans ces conditions, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Ne pense-t-il pas que la décision de la SSE risque de mettre sérieusement en danger la paix sociale dans notre pays?
2. Les conventions collectives représentent la plus importante protection à l'ouverture du marché du travail. Or, en raison de la décision unilatérale de la SSE, le secteur de la construction risque de se trouver dans une situation de vide conventionnel à partir du 1er octobre 2007. Dès lors, le Conseil fédéral ne craint-il pas que l'on entre dans une spirale de sous-enchère salariale, du fait que sans convention collective étendue fixant des salaires minimaux obligatoires et sans contrôles paritaires, les mesures d'accompagnement relatives à la libre circulation des personnes deviendront une coquille vide, synonyme de dumping social et salarial?
3. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas que la décision de la SSE est très maladroite, notamment parce qu'elle est intervenue pratiquement en même temps que la levée des contingents pour les permis de séjour de courte et longue durée et un allègement pour les frontaliers? En effet, avec la bonne conjoncture, ces mesures vont maintenir la migration des travailleurs étrangers à un haut niveau et amener une pression sur les salaires de certaines branches.
4. Enfin, le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis que la décision de la SSE risque de créer des réflexes de peur, d'insécurité et de xénophobie dans de larges cercles, ce qui pourrait du même coup mettre en danger la poursuite de la libre circulation des personnes et conduire à une dégradation du climat social et économique dans notre pays?

Cosignataires: Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Haering, Hubmann, Kiener Nellen, Levrat, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi (13)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3377 n Ip. Rennwald. Droits sociaux. Ne pas rester à la traîne de l'Europe (20.06.2007)

Fondée sur les accords sectoriels bilatéraux, la politique européenne de la Suisse a jusqu'ici profité pour l'essentiel aux milieux économiques. Exception faite des mesures d'accompagnement, les travailleuses et les travailleurs n'ont en revanche guère profité des retombées de cette politique, même si celle-ci a contribué à doper la croissance. La contradiction devient de plus en plus criante entre le haut degré d'intégration de la Suisse en ce qui concerne les réglementations économiques,

qui sont utiles en particulier aux multinationales de l'industrie et des services, d'une part, et les acquis sociaux européens, qui creusent toujours plus l'écart entre l'Union européenne (UE) et notre propre pays. Du point de vue de l'UE aussi, il n'est pas concevable à long terme qu'il existe un marché commun du travail et que la Suisse ne participe pas au droit du travail et au droit social. Le droit du travail et le droit social suisses sont en particulier à la traîne de l'UE dans les domaines suivants: information et consultation des salariés, droits de participation, durée du travail; congé parental; travail à temps partiel; protection contre les licenciements collectifs; contrats de travail de durée limitée, accès à la formation.

J'invite dès lors le Conseil fédéral à répondre aux questions suivantes:

1. Quelles démarches le Conseil fédéral compte-t-il entreprendre pour permettre la reprise, par la Suisse, des standards sociaux minimaux européens?
2. Ne pense-t-il pas qu'un tel processus serait de nature à rétablir un certain équilibre entre les exigences des entreprises et la protection des travailleuses et des travailleurs?
3. Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis qu'en favorisant la reprise de l'acquis social européen, il créerait des conditions optimales pour franchir de nouvelles étapes, en particulier l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie ainsi que la décision plus globale de prolonger ou non cet accord?
4. Dans la mesure où une partie de ces normes européennes sont mises en place dans le cadre du dialogue social européen entre organisations syndicales et patronales, quelles mesures pense-t-il mettre en oeuvre pour que les partenaires sociaux suisses puissent être associés à ce processus?

Cosignataires: Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Haering, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi (14)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3378 n Ip. Rechsteiner-Basel. Investissement des avoirs du deuxième pilier dans des hedge funds ou autres placements à hauts risques (20.06.2007)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions ci-après concernant la stratégie d'investissement des institutions LPP dans les hedge funds (fonds spéculatifs) et autres formes de placements à hauts risques:

1. A combien (sommes et parts au capital) estime-t-il les montants investis par les institutions suisses de prévoyance dans des hedge funds et autres placements à hauts risques?
2. Les saisies statistiques effectuées dans les institutions LPP permettent-elles de déterminer les placements à hauts risques et leurs montants? A défaut d'une telle possibilité, le Conseil fédéral est-il prêt à mettre sur pied cette statistique et à la publier?
3. Ne faudrait-il pas exiger de chaque institution LPP qu'elle indique ouvertement et publie la somme des investissements et les parts au capital des titres à risques et des placements à hauts risques?
4. Le Conseil fédéral est-il prêt à compléter et à préciser les prescriptions figurant dans l'OPP 2 applicables aux placements des institutions LPP dans des fonds à hauts risques?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rennwald (14)

28.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3379 n Mo. Rechsteiner-Basel. Remplacement des chauffages au gaz et au mazout (20.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé

1. de créer les bases légales pour que les chauffages au gaz et au mazout soient remplacés, dans un délai prédéfini, par des chauffages hybrides (couplage chaleur-force) ou qui utilisent des énergies renouvelables, avec à la fois des mesures incitatives et des mesures contraignantes; ce faisant:
2. Il prévoira un délai de rénovation court pour les anciennes chaudières de chauffage central et un délai plus long pour les chaudières plus petites;
3. Il imposera aux utilisateurs d'énergies fossiles de chauffage, à partir d'une date donnée, de produire aussi de l'électricité, compte tenu du droit à la rétribution de la réinjection de courant;
4. Il procédera de sorte que le passage à des pompes à chaleur ou à d'autres formes d'énergies renouvelables se fasse selon l'état le plus récent de la technique, avec de surcroît des mesures de réduction de la consommation, par exemple dans le domaine de l'isolation des bâtiments.

Cosignataires: Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Roth-Bernasconi, Tschümperlin (17)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3382 n Mo. Widmer. Pas d'aérodrome régional en Suisse centrale! (20.06.2007)

Conformément à la partie conceptionnelle du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) du 18 octobre 2000 concernant les aérodromes régionaux, la question d'un aérodrome régional en Suisse centrale, à Emmen, doit être examinée. Le Conseil fédéral est prié de supprimer ce passage du PSIA et de ne pas le remplacer.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Haering, Heim, Hubmann, Lang, Leutenegger Oberholzer, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Schelbert, Schenker Silvia, Stöckli, Thanei, Tschümperlin (19)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3383 n Mo. Barthassat. Inscrire la mention de donneur d'organes sur les documents officiels (20.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses (LDI) ainsi que l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC) pour donner la possibilité à leurs titulaires de mentionner sur leur passeport, carte d'identité et permis de conduire qu'ils autorisent la transplantation de leurs organes en cas de décès.

Cosignataires: Amherd, Beck, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dupraz, Eggly, Fattebert, Favre Charles, Freysinger, Galladé, Germanier, Glasson, Häberli-Koller, Huguenin, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Meyer Thérèse,

Müller-Hemmi, Nordmann, Pagan, Recordon, Rennwald, Reymond, Robbiani, Roth-Bernasconi, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Vanek, Veillon, Widmer (32)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3384 n Mo. (Vollmer) Pedrina. Itinérance internationale. Prix plafonds européens également en Suisse (20.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'engager dès que possible des négociations avec la Commission européenne pour soumettre la Suisse à la réglementation des prix plafonds bientôt en vigueur sur le marché intérieur européen dans le domaine de l'itinérance internationale ("roaming"). A cet effet, les textes légaux (p. ex. les ordonnances LTC) devront être immédiatement adaptés si nécessaire.

Afin que la Suisse soit soumise à cette réglementation sans retard, les prestataires de téléphonie mobile suisses devront être invités à conclure des accords avec leurs partenaires d'itinérance européens.

Cosignataires: Bruderer, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Gysin Remo, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Tschümperlin (18)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Pedrina.

07.3385 n Mo. Leutenegger Filippo. Incitations à des rénovations complètes en vue de réduire les pertes énergétiques dans les propriétés privées (20.06.2007)

Les investissements de maintenance et ceux liés à l'efficacité énergétique et à l'environnement, prévus par l'ordonnance sur la déduction des frais relatifs aux immeubles privés dans le cadre de l'impôt fédéral direct (RS 642.116), doivent désormais être répartis sur plusieurs années, et pas uniquement comptabilisés sur l'année de l'investissement.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Amherd, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Bäumle, Beck, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bortoluzzi, Brun, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Bühner, Cassis, Dupraz, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Germanier, Giezendanner, Glanzmann, Glasson, Guisan, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hassler, Hegetschweiler, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kohler, Kunz, Lang, Laubacher, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Mathys, Maurer, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Michel, Miesch, Moret, Mörgeli, Müller Thomas, Müller Philipp, Müller Walter, Müller Geri, Muri, Noser, Oehrli, Pagan, Parmelin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schluer, Schneider, Schwander, Schweizer, Simoneschi-Cortesi, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Studer Heiner, Suter, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Vischer, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wehrli, Weyeneth, Wobmann, Zeller, Zemp, Zuppiger (110)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

01.10.2007 Conseil national. Adoption.

23.09.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante: Le Conseil fédéral est chargé d'examiner

et de faire rapport sur l'opportunité de répartir les investissements de maintenance et ceux liés à l'efficacité énergétique et à l'environnement, prévus par l'ordonnance sur la déduction des frais relatifs aux immeubles privés dans le cadre de l'impôt fédéral direct (RS 642.116), sur plusieurs années, et pas uniquement de les comptabiliser sur l'année de l'investissement.

07.3389 n Ip. Cassis. Financement de la formation postgrade des médecins (20.06.2007)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment entend-il résoudre le problème du financement de la formation postgrade dans la perspective de l'exécution de la loi sur les professions médicales et du financement hospitalier?
2. Ne pense-t-il pas qu'avec les cantons, la FMH, H+ et d'autres intéressés, il faille définir une politique d'encouragement, notamment par des incitations financières, de la formation et de la formation postgrade en mesure de répondre aux soins de base et d'assurer ce service public sur tout le territoire de la Confédération?

Cosignataires: Barthassat, Bignasca Attilio, Burkhalter, Carobbio Guscetti, Dunant, Genner, Germanier, Guisan, Gutzwiller, Humbel Näf, Hutter Markus, Lang, Leutenegger Filippo, Markwalder Bär, Meyer Thérèse, Moret, Pelli, Simoneschi-Cortesi, Suter (19)

28.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3390 n Ip. (Banga) Fehr Hans-Jürg. Concurrence entre places économiques (20.06.2007)

Avec l'élargissement de l'Union européenne (UE), le nombre de places économiques attrayantes pour les entreprises opérant à l'échelle internationale a augmenté; la concurrence pour attirer ces entreprises s'est donc notablement renforcée. La compétitivité de la Suisse se confirme régulièrement, mais les instruments dont nous disposons pour soutenir les entreprises sont dérisoires par rapport à ceux de nos concurrents européens. Voici, à titre d'exemples, deux cas d'aides directes ayant servi à "appâter" des entreprises au sein de l'UE: à Dresde, l'Etat fédéral et le land ont fourni un cautionnement de 0,5 milliard d'euros pour la construction d'une usine de microprocesseurs dont le volume d'investissement s'élevait à quelques 2,4 milliards de dollars; en République tchèque, l'établissement d'une usine Hyundai disposant d'une capacité de production de 300 000 voitures de tourisme (volume d'investissement: 800 millions d'euros) a été soutenu avec un montant de 21 millions d'euros.

On constate régulièrement que des entreprises intéressées renoncent à s'établir dans notre pays parce que les offres qui leur sont faites en matière de soutien ne sont pas concurrentielles avec celles qui leur sont soumises au sein de l'UE. Si la Suisse entend rester un site économique attrayant, elle devra veiller à ce que la concurrence désastreuse entre les places économiques pour attirer les entreprises au moyen de subventions publiques soit freinée; elle devra en outre créer des instruments de soutien aux entreprises qui soient concurrentiels à l'échelle internationale.

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Quel type de discussions le Conseil fédéral mène-t-il avec l'UE au sujet des limites qui doivent être posées à la concurrence que se livrent les places économiques pour attirer les entreprises au moyen de subventions et d'allègements fiscaux?

2. Quels avantages (sur le plan des recettes et sur celui des dépenses) la Confédération accorde-t-elle aux entreprises intéressées à s'établir en Suisse?

3. A combien s'élèvent les montants débloqués par la Confédération pour encourager l'établissement d'entreprises étrangères en Suisse?

4. Les conséquences économiques de l'établissement en Suisse d'entreprises étrangères sont-elles prises en considération lors de la définition des formes de soutiens qui peuvent être accordés aux entreprises désireuses de s'établir dans notre pays? Si oui, de quelle façon?

5. Les instruments d'encouragement adoptés par la Confédération sont-ils compétitifs par rapport à ceux utilisés par l'Irlande, l'Autriche et les nouveaux membres de l'UE (notamment en ce qui concerne le type et le montant du soutien)?

6. Lorsqu'une entreprise étrangère s'installe en Suisse, analyse-t-on les motifs qui l'ont poussée à le faire? Si oui, de quelle manière? Analyse-t-on par ailleurs les raisons qui ont incité une entreprise à ne pas s'installer en Suisse? Si oui, comment?

7. L'encouragement des entreprises venant de l'étranger s'inscrit-il dans une politique structurelle du Conseil fédéral? Si oui, laquelle?

8. La Confédération et les cantons coordonnent-ils leurs activités destinées à séduire les entreprises étrangères désireuses de s'établir en Suisse, ainsi que le traitement des demandes provenant de l'étranger? Si oui, de quelle manière?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Goll, Graf-Litscher, Gross, Günter, Hubmann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Tschümperlin (15)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Hans-Jürg.

07.3394 n Mo. Zisyadis. Importation des fruits et légumes. Mesures urgentes (20.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de toute urgence de prendre des mesures afin de faire respecter en matière d'importation des fruits et légumes, des conditions de travail et des méthodes de production écologiques. Il doit notamment:

- s'engager dans les négociations avec l'OMC et l'UE pour que soient instaurées des conditions de travail justes et mises en place des méthodes de production durables pour tous les produits importés en Suisse;

- introduire pour toutes les denrées importées en Suisse une déclaration concernant les conditions sociales et la durabilité de leur production;

- interdire l'importation des denrées alimentaires produites dans des conditions sociales qui sont en contradiction flagrante avec les standards de notre pays.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Daguet, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Recordon, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Vanek (14)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3397 n Ip. Thanei. Droit de suite pour les artistes plasticiens (20.06.2007)

La loi sur le droit d'auteur fait actuellement l'objet d'une révision partielle qui vise, d'une part, à mettre en oeuvre dans le droit suisse les deux traités de l'OMPI adoptés en 1996 et, d'autre part, à moderniser la loi et à la rendre compatible avec le droit européen.

Or, le projet de révision de la loi ne prévoit toujours pas de droit de suite pour les artistes plasticiens, qui avaient pourtant déjà revendiqué un tel droit lors de la révision totale de la loi en 1992.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment le Conseil fédéral peut-il défendre l'absence d'un droit de suite dans la législation suisse alors que notre pays est signataire de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (dans sa version du 24 juillet 1971), laquelle prévoit expressément un tel droit à l'article 14ter alinéa 1?

2. Que compte faire le Conseil fédéral pour mettre un terme à cette inégalité flagrante qui frappe les artistes suisses? Ceux-ci n'ont en effet aucun droit lorsqu'une de leurs oeuvres est revendue en Suisse ou en Europe, alors que tout artiste originaire d'un pays de l'UE bénéficie depuis le 1er janvier 2006 d'un droit de suite lors de la revente de ses oeuvres au sein de l'UE.

3. Le Conseil fédéral est-il conscient du fait que l'absence d'un droit de suite dans notre législation avantage les commerçants d'art en Suisse par rapport à leurs collègues européens, et ce au détriment des artistes helvétiques?

Cosignataires: Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi (12)

21.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3399 n Ip. Berberat. A quand un brevet de pilote de ligne pour conduire des minibus scolaires? (20.06.2007)

Les transports scolaires sont mis en péril depuis qu'il est exigé un permis de la catégorie D (autocars) pour conduire des minibus de plus de 16 places. Certes, la responsabilité des conductrices et conducteurs est importante et il est normal d'avoir des exigences dans ce domaine. Toutefois, il nous paraît disproportionné d'exiger un permis d'autocars (permis D) pour la conduite de minibus. C'est pourquoi je demande au Conseil fédéral s'il est prêt à étudier la création d'un permis ad hoc pour la conduite de tels minibus et de renoncer, dans ce cas, à l'exigence du permis D.

Cosignataires: Banga, Burkhalter, Chappuis, Dormond Béguelin, Garbani, Germanier, Kohler, Perrin, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Vanek, Vaudroz René, Zisyadis (15)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3402 n Mo. Zisyadis. Licenciements CFF Cargo Tessin (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès de la direction de CFF Cargo afin qu'elle renonce à près de 80 licenciements, au moment même où l'atelier industriel de Bellinzona va devenir le seul centre de compétence pour le gros entretien des locomotives de lignes et des wagons de marchandises.

Cosignataires: Huguenin, Vanek (2)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3403 n Po. (Marty Kälin) Heim. Programme d'économie de carburant pour l'administration fédérale (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter, pour l'administration fédérale, un programme d'économie de carburant visant à réduire de 50 pour cent la consommation actuelle.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Bruderer, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Genner, Graf-Litscher, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Stump, Suter, Tschümperlin, Vischer, Vollmer, Wäfler (31)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Heim.

07.3407 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Les règlements et les directives de l'UE contraires au droit national ne doivent pas être appliqués directement (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est prié de s'abstenir d'appliquer directement les règlements et les directives de l'UE qui sont contraires à une loi fédérale. S'il veut appliquer une directive de l'UE, il devra présenter au Parlement un projet de modification de la loi à laquelle cet acte contrevient.

Porte-parole: Stamm

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3409 n Mo. Füglistaller. Aller plus loin dans l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit l'article 2 alinéa 2 lettre c de l'ordonnance du 3 octobre 1994 sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle:

Article 2 Propriété du logement

2 Les formes autorisées de propriété du logement sont:

c. la propriété commune;

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Binder, Bortoluzzi, Fehr Hans, Föhn, Giezendanner, Glur, Haller, Hegetschweiler, Janiak, Joder, Kaufmann, Keller, Mathys, Maurer, Messmer, Mörgeli, Müri, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Stahl (24)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3412 n Mo. (Dormond Béguelin) Steiert. Soumettre les entreprises actives dans le domaine de l'assurance-maladie sociale au contrôle de l'Office fédéral de la santé publique (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie sociale (LAMal) afin de soumettre toute entreprise ayant une activité relevant de ce domaine à la surveillance de l'Office fédéral de la santé publique. Ce contrôle s'étendra tant à l'association faîtière "santésuisse" qu'aux entreprises sous-traitantes.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Banga, Berberat, Bruderer, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Donzé, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Goll, Gross, Günter, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Janiak, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Stump, Vanek, Vollmer, Wäfler, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (56)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Steiert.

07.3414 n Mo. Joder. Autoriser la publicité paysagère (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de modification des bases légales de sorte à autoriser la publicité paysagère d'une manière générale.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun, Brunner, Bugnon, Burkhalter, Donzé, Dunant, Engelberger, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Giezendanner, Glur, Haller, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Mathys, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Philipp, Müri, Oehrli, Pagan, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Raymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Triponez, Veillon, Waber, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zemp, Zuppiger (71)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3416 n Mo. (Guisan) Bourgeois. Dopage. Sanctionner l'entourage des athlètes (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes:

1. Création d'une Agence nationale antidopage;
2. Poursuite d'office par cette Agence nationale de l'entourage lorsqu'un athlète est déclaré positif;
3. La participation de professionnels de la santé à une opération de dopage caractérisée est une faute professionnelle. Elle doit déboucher non seulement sur des sanctions pénales, mais également sur une suspension/retrait de l'autorisation de pratiquer;
4. En cas de suspicion d'un professionnel de la santé à de participation un acte de dopage, le secret médical est réaménagé de manière à permettre l'instruction du cas.
5. Dégager un financement permettant de garantir le fonctionnement de la future Agence nationale.

Cosignataires: Abate, Aubert, Barthassat, Beck, Brun, Brunschwig Graf, Bürcher, Burkhalter, Cassis, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dormond Béguelin, Dupraz, Eggly, Fässler, Favre Charles, Germanier, Glasson, Günter, Gutzwiller, Heim, Hochreutener, Hofmann, Huguenin, Humbel Näf, Hutter Markus, John-Calame, Kleiner, Kohler, Leuenberger-Genève, Levrat, Markwalder Bär, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Messmer, Meyer Thérèse, Michel, Moret, Müller-Hemmi, Nordmann, Parmelin, Pelli, Recordon, Rey, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Ruey, Savary, Schelbert, Schweizer, Stei-

ner, Suter, Teuscher, Vaudroz René, Veillon, Widmer, Zisyadis (60)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Bourgeois.

07.3428 n Ip. Leutenegger Oberholzer. Réduction du bruit émis par les chemins de fer (21.06.2007)

Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes, relatives à la protection de la population contre le bruit émis par les chemins de fer:

1. En Allemagne, on réfléchit depuis quelque temps à introduire une redevance sur le trafic des trains bruyants circulant sur le réseau ferroviaire national. Introduire une telle redevance en Suisse nécessiterait-il une modification des bases légales? Le Conseil fédéral serait-il prêt à en soutenir l'idée?

2. Dans quelle mesure le calcul du prix du sillon (cf. motion Pedrina 07.3272) pourrait-il tenir compte du bruit émis par les diverses parties des voitures de marchandises? Une telle mesure permettrait-elle d'accélérer l'introduction de trains de marchandises moins bruyants? Le Conseil fédéral prévoit-il de prendre des mesures similaires? Si oui, quand entend-il le faire?

3. La construction des voitures de marchandises va connaître une révolution technique avec le développement du bogie LEILA: pouvant circuler à plus grande vitesse, et donc à la même cadence que les autres trains, les trains de marchandises équipés de ces bogies ne font de surcroît pas plus de bruit que les trains de voyageurs.

a. Où en est la procédure d'autorisation du nouveau bogie? Quels ont en particulier été les résultats des essais s'agissant des émissions sonores et de la vitesse en comparaison avec les trains de marchandises traditionnels et les trains de voyageurs?

b. Combien coûterait la généralisation de cette innovation technique par rapport au montage de nouveaux sabots de frein moins bruyants sur les voitures existantes? Le fonds FTP accepté par le peuple suffirait-il, en vue de réduire le bruit émis par les voitures de marchandises suisses selon les normes techniques les plus récentes, à introduire les bogies LEILA au lieu de monter de nouveaux sabots de frein sur des voitures parfois très anciennes?

c. Le Conseil fédéral convient-il qu'il serait judicieux d'arrêter de monter de nouveaux sabots de frein en matière synthétique pour introduire les bogies LEILA grâce au fonds FTP?

d. Est-il vrai qu'en équipant tous les trains de marchandises de bogies LEILA, la capacité sur le réseau ferroviaire pourrait être doublée, puisque tous les trains pourraient désormais circuler à la même vitesse? Est-il vrai que les tunnels de la NLFA pourraient être exploités plus efficacement si les trains de marchandises étaient tous équipés de bogies LEILA et pouvaient donc circuler à la même vitesse que les autres trains?

Cosignataires: Amherd, Bruderer, Fluri, Gysin, Hegetschweiler, Humbel Näf, Laubacher, Leutenegger Filippo, Müller Geri, Pedrina, Rey, Stamm, Studer Heiner, Stump (14)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3431 n Mo. Fässler. Loi sur les travailleurs détachés et mesures d'accompagnement. Responsabilité solidaire en cas d'infraction (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi fédérale sur les conditions minimales de travail et de salaire applicables aux travailleurs détachés en Suisse et sur les mesures d'accompagnement (loi sur les travailleurs détachés) qui prévoira que les maîtres d'ouvrage et les entrepreneurs contractants tels que les entrepreneurs totaux, généraux ou principaux soient responsables en toutes circonstances des infractions commises par les sous-traitants.

Cosignataires: Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Hubmann, Kiener Nellen, Levrat, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Roth-Bernasconi, Tschümperlin (18)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3432 n Mo. Fässler. Interdiction des chauffages électriques (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité d'interdire les chauffages électriques et d'élaborer un projet allant dans ce sens.

Alors que les chauffages électriques consomment énormément d'énergie, on continue à en installer. Le Conseil fédéral souhaite agir, notamment aussi par des mesures et des incitations dans le domaine de l'efficacité énergétique (premier point des Perspectives énergétiques), dans le cadre de sa nouvelle politique en matière d'énergie, à savoir les Perspectives énergétiques 2035 qu'il a fixées le 27 février 2007. Il pourrait notamment intervenir en interdisant l'installation de nouveaux chauffages électriques. En instaurant un délai de transition et en créant une stratégie d'incitation, on devrait aussi pouvoir mettre hors service les chauffages électriques, comme on l'a fait autrefois pour les voitures sans catalyseur.

Dans ce contexte, il convient aussi d'examiner minutieusement la question d'une interdiction des rubans chauffants électriques.

Cosignataires: Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Tschümperlin (15)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3433 n Po. Fässler. Assainissements dans le domaine des forces hydrauliques. Réglementation équitable (21.06.2007)

Face à l'augmentation très nette des recettes de l'industrie de l'électricité, le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures suivantes et d'élaborer un rapport à ce sujet:

1. Prévoir une participation conforme au principe de causalité des propriétaires de grands aménagements hydroélectriques aux assainissements dans le domaine des forces hydrauliques en Suisse et alléger, le cas échéant, la charge des collectivités (révision fondamentale des art. 80 à 83 LEaux).

2. Prévoir un financement des assainissements dans le domaine des forces hydrauliques conforme à la Constitution par le biais d'un supplément de 1 à 2 centimes/kWh sur le réseau de transport, une variante associant les entreprises d'électricité étrangères devant aussi être prise en considération.

3. Prévoir une participation adéquate des régions d'où provient l'eau aux gains dus à la vente d'énergie de pointe par les propriétaires de grands aménagements hydroélectriques, une partie de ces moyens devant être affectés aux assainissements dans le domaine des forces hydrauliques.

4. Prévoir l'adaptation -sur la base du prix actuel de l'électricité et moyennant une indexation au prix de l'électricité pour l'avenir - des montants compensatoires selon la LFH en faveur des collectivités y ayant droit, montants qui ont été réduits en 1999/2000 par le Conseil fédéral.

Cosignataires: Bruderer, Carobbio Guscetti, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Haering, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Tschümperlin (14)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3437 n Ip. Aubert. Renforcement de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés (21.06.2007)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures le Conseil fédéral entreprend-il pour que la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT) soit respectée?

2. Combien de travailleurs et travailleuses détachés en Suisse travaillent-ils dans cette branche? Combien d'entre eux ont été soumis à une annonce obligatoire? Combien d'annonces ont été effectuées effectivement? Est-ce que les annonces faites à la frontière correspondent à la réalité des annonces dans les entreprises?

3. Comment le flux d'informations est-il réglé entre l'Office de contrôle de la CCNT concerné et les membres de l'Association des offices suisses du travail? Quel est le rôle de ces offices si une entreprise de la branche n'applique pas correctement le CCNT?

Cosignataires: Allemann, Bernhardsgrütter, Bruderer, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Genner, Goll, Graf-Litscher, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Kiener Nellen, Levrat, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Thanei (35)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3440 n Ip. (Schlüer) Wobmann. Introduction de la charia en Suisse (21.06.2007)

Le Conseil fédéral estime-t-il possible d'appliquer la charia en Suisse dans le respect des droits fondamentaux?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Hassler, Hutter Jasmin, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Müri, Oehrl, Parmelin, Pfister Theophil, Raymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stahl, Stamm, Walter, Wandfluh, Wobmann (40)

29.08.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Wobmann.

07.3441 n Ip. (Menétrey-Savary) Graf Maya. Utilité des essais OGM à Pully (21.06.2007)

Dans le cadre du PNR 59, une demande a été déposée, parmi d'autres, pour des essais en plein champ de blé OGM à Pully. Cette nouvelle a provoqué beaucoup d'interrogations, voire d'inquiétudes. Je demande donc au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A Pully, l'essai devrait porter sur du blé transgénique, pour vérifier sa capacité de résister à l'oïdium. A quoi donc peut bien servir cette recherche, vu que ce blé ne se prête de toute façon pas à la culture en Suisse? Lors d'une séance d'information pour les citoyens de Pully, le responsable de la station fédérale, à qui la même question a été posée, aurait affirmé, selon le compte-rendu de la presse que "l'un des principaux intérêts est d'avoir des institutions en Suisse capables de faire ce type d'essai". Le Conseil fédéral partage-t-il cette manière de voir?

2. Les auteurs de ce projet ne veulent semble-t-il pas entrer en matière sur les risques de dissémination, arguant du fait qu'il n'y a pas de champ de blé à proximité. Ils ne prévoient aucune mesure non plus pour éviter des disséminations accidentelles par des rongeurs. Vu la dispersion possible des pollens, notamment par les voitures passant à proximité, le Conseil fédéral peut-il imposer que les essais soient conduits en milieu fermé et que des mesures de précaution soient imposées dans la décision d'autorisation?

3. Le Conseil fédéral peut-il expliquer pourquoi il n'y a pas d'études immunologiques et toxicologiques liées aux effets de la consommation d'OGM sur la santé prévues dans le PNR59 alors que c'est la question que se posent avec le plus d'acuité les citoyens de ce pays? Comment se fait-il que les 12 millions de francs attribués à ce programme soient considérés comme insuffisants pour prendre en compte la santé des animaux et par conséquent des humains? A Pully, les habitants craignent aussi les allergies dues aux pollens: les essais ne leur apporteront aucune sécurité dans ce sens. Pourquoi?

4. Lors de la séance d'information à Pully, plusieurs participants ont exprimé des doutes sur la portée d'une opposition pendant la procédure de consultation. Ils craignent que les essais se fassent de toute manière. Le Conseil fédéral peut-il donner des garanties que les oppositions seront prises en compte?

Cosignataires: Aubert, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Nordmann, Recordon, Savary, Schelbert, Teuscher, Vanek, Vischer (19)

21.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Graf Maya.

07.3442 n Ip. (Menétrey-Savary) Graf Maya. Barrage aux légumes cultivés dans des conditions écologiques et sociales désastreuses (21.06.2007)

Dans le Sud de l'Espagne, à El Ejido, mais probablement aussi ailleurs, des fruits et légumes sont cultivés sous serres à grand renfort d'engrais et de pesticides, par des sans-papiers nord-africains, exploités comme des esclaves. Ces produits sont acheminés vers nos marchés, hors saison, sans aucune restriction. Les conditions sociales et écologiques de production sont indignes d'un peuple civilisé; elles sont sans commune mesure avec les exigences posées aux agriculteurs suisses et elles constituent une concurrence déloyale pour nos produits indigènes. Les consommateurs suisses s'émeuvent de cette situation

scandaleuse. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Dans le cadre de l'OMC les conditions de la production de fruits et de légumes en Andalousie ou ailleurs en Europe ont-elles fait l'objet d'interventions et des mesures ont-elles été prises pour mettre un terme aux abus?

2. Dans ses négociations avec l'OMC, la Suisse peut-elle imposer que les critères sociaux de production soient pris en compte à côté des critères écologiques?

3. Le Conseil fédéral envisage-t-il d'introduire une taxation douanière sur les produits importés qui ne répondent pas aux exigences écologiques et sociales de production ou qui sont issus de modes de production interdits en Suisse?

4. Où en est-on dans l'application de l'article 18 de la loi sur l'agriculture qui prescrit que "le Conseil fédéral édicte des dispositions relatives à la déclaration des produits issus de modes de production interdits en Suisse", et plus généralement dans la mise en oeuvre de l'information des consommateurs sur la provenance des produits agricoles?

5. Le Conseil fédéral envisage-t-il de développer l'étiquetage des produits suisses afin de signaler ceux qui répondent à des exigences élevées en matière de qualité et de sécurité alimentaire, afin de permettre aux consommateurs un choix éclairé?

6. Les critères sociaux de production font-ils aussi partie des standards sur lesquels l'information aux consommateurs doit porter?

Cosignataires: Aubert, Berberat, Bernhardsgrütter, Daguet, Dormond Béguelin, Dupraz, Fasel, Frösch, Garbani, Genner, Graf Maya, Heim, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Maury Pasquier, Müller Geri, Nordmann, Parmelin, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Teuscher, Vanek, Veillon, Vischer, Zisyadis (29)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Graf Maya.

07.3443 n Mo. (Vollmer) Leutenegger Oberholzer. Ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre immédiatement au Parlement un message en vue de la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Il est incompréhensible que cette importante convention de l'ONU que la Suisse a déjà signée en 2003 n'ait pas encore été soumise aux chambres pour ratification.

Cosignataires: Banga, Bruderer, Dormond Béguelin, Gross, Gysin Remo, Widmer, Wyss Ursula (7)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Leutenegger Oberholzer.

15.04.2009 Retrait.

07.3444 n Po. Bortoluzzi. Nouveau régime de financement des soins (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement différents modèles de réorganisation du régime de financement des soins de longue durée (cf. schéma disponible auprès du Secrétariat central des Services du Parlement). Il se fondera sur les principes suivants:

- les assureurs-maladie prendront en charge les prestations des médecins et les médicaments, mais non les soins de longue durée;

- les dépenses seront assumées en deuxième lieu par le biais des allocations pour impotents; le Conseil fédéral examinera s'il y a lieu d'augmenter le montant de ces allocations;

- en troisième lieu, on mettra à contribution le revenu et la fortune des personnes concernées; on tiendra compte, ce faisant, de leur capacité à adopter une attitude responsable en matière de soins, afin de ne pas les désavantager par rapport aux personnes qui ne prennent pas leurs responsabilités en ne recourant pas à leur propre fortune;

- en dernier ressort, les soins seront financés par les pouvoirs publics cantonaux et communaux.

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3445 n Ip. Stahl. Institutions relevant de la LIPPI. Transparence des coûts et contributions aux organisations faitières (21.06.2007)

Dans le cadre de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT), les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (prestations collectives de l'AI) ont été placées sous la responsabilité des cantons. Ce système a permis de clarifier les tâches, mais de nombreuses interrogations demeurent.

1. Le Conseil fédéral dispose-t-il aujourd'hui de données chiffrées concernant les coûts des différentes institutions relevant de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI) dans les cantons?

2. Peut-on comparer l'efficacité de ces coûts?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à rechercher, en collaboration avec la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales et avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, des moyens d'assurer la comparabilité des prestations et des coûts des différentes institutions?

4. La RPT étant désormais en place, est-il encore nécessaire d'allouer des contributions aux organisations faitières et aux établissements de formation? Dans l'affirmative, en quoi ces contributions se justifient-elles?

5. Le Conseil fédéral peut-il certifier que les contributions allouées aux organisations faitières et aux établissements de formation n'ont servi en aucun cas à financer une propagande de mauvais goût contre la révision de l'AI (manipulation de l'image des conseillers fédéraux)?

6. Est-il déjà apparu, dans le cadre de la mise en oeuvre de la RPT, que les cantons tentaient d'individualiser des prestations qui étaient auparavant collectives et d'opérer ainsi un transfert de coûts vers l'AI?

Cosignataire: Bortoluzzi (1)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3449 n Mo. Conseil National. Rendre punissables les abus virtuels commis sur des enfants par le biais d'Internet (Amherd) (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de rendre punissables les abus virtuels commis sur des enfants, tout comme le fait de préparer la voie à une conversation à caractère incontestablement sexuel entre un enfant et une personne ayant manifestement atteint l'âge adulte. Dans des mondes virtuels comme "Second

Life", il y a des joueurs qui commettent des abus sur des enfants virtuels et qui vont jusqu'à les violer. Il faut inscrire dans la législation qu'il s'agit là d'une offre relevant de la pornographie enfantine qui constitue un acte punissable.

Cosignataires: Bader Elvira, Barthassat, Bruderer, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Galladé, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Hubmann, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Geri, Müller-Hemmi, Pfister Gerhard, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Savary, Schenker Silvia, Studer Heiner, Wyss Ursula, Zemp (32)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission des affaires juridiques

19.12.2007 Conseil national. Adoption.

07.3450 n Ip. Amherd. Réduction du bruit émis par les chemins de fer (21.06.2007)

1. Que pense le Conseil fédéral du fossé entre, d'une part, les promesses faites durant la campagne de votation sur l'arrêté fédéral relatif à la réalisation et au financement des projets d'infrastructure des transports publics (arrêté sur le FTP) ainsi que les objectifs légaux de réduction du bruit émis par les chemins de fer et, d'autre part, le niveau décevant de protection (57 pour cent) le long des corridors de feroutage ainsi que le projet de diminuer le crédit affecté à la réduction du bruit?

2. Comment entend-il garantir que les innovations qui contribuent à améliorer la qualité de vie près des principaux axes ferroviaires continuent d'être encouragées?

3. Comment entend-il laisser une marge de manoeuvre à l'OFT pour que ce dernier puisse mettre en oeuvre les innovations et les nouvelles connaissances dans le domaine de la réduction du bruit émis par les chemins de fer, si le crédit précité est totalement supprimé?

4. Est-il disposé à respecter les prescriptions de l'arrêté sur le FTP en soumettant au Parlement une augmentation du crédit affecté à la réduction du bruit émis par les chemins de fer si, avant l'échéance du délai d'assainissement, de nouvelles techniques permettant de réduire considérablement le bruit émis par les chemins de fer sont disponibles?

Cosignataires: Bader Elvira, Barthassat, Bruderer, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Galladé, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Hubmann, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Meyer Thérèse, Müller Geri, Müller-Hemmi, Pfister Gerhard, Rey, Riklin Kathy, Robbiani, Savary, Schenker Silvia, Studer Heiner, Wyss Ursula, Zemp (30)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3456 n Mo. Füglistaller. Statistique de l'aide sociale. Collecter et publier les données par nationalité (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de ventiler dès maintenant les données de la statistique de l'aide sociale par nationalités et d'annexer à cette statistique une liste détaillée des différentes nationalités.

Cosignataires: Amstutz, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Brunner, Bugnon, Dunant, Föhn, Freysinger, Giezendanner, Glur, Hassler, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Mathys, Miesch, Mörgeli, Müri, Pagan, Par-

melin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Schenk Simon, Schibli, Schluer, Stahl, Veillon, Wobmann, Zuppiger (36)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3463 n Mo. Messmer. Adaptation du contrôle des voitures automobiles lourdes (21.06.2007)

Dans le cadre de la marge de manoeuvre que l'accord sur les transports terrestres prévoit en matière de trafic intérieur, le Conseil fédéral est chargé d'introduire les modifications non discriminatoires suivantes concernant le mode de contrôle des voitures automobiles lourdes circulant exclusivement sur le réseau routier suisse:

- contrôle général tous les quatre à cinq ans, dans l'intervalle contrôles annuels partiels limités aux aspects qui touchent à la sécurité;

- possibilité de déléguer les contrôles à des garages privés et octroi d'une licence à cet effet;

- reconnaissance des contrôles dans toute la Suisse.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Amherd, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Barthassat, Baumann J. Alexander, Beck, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bruderer, Brun, Brunner, Brunschwig Graf, Büchler, Bühler, Burkhalter, Cassis, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Dunant, Dupraz, Eggly, Engelberger, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Galladé, Germanier, Giezendanner, Glanzmann, Glasson, Glur, Graf-Litscher, Guisan, Gutzwiller, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hany, Hassler, Hegetschweiler, Heim, Hess Bernhard, Hochreutener, Hofmann, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Imfeld, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller, Kleiner, Kohler, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Marti Werner, Mathys, Maurer, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Michel, Miesch, Moret, Mörgeli, Müller Thomas, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Noser, Oehri, Pagan, Parmelin, Pelli, Pfister Theophil, Rechsteiner-Basel, Reymond, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Rutschmann, Schenk Simon, Schenker Silvia, Scherer, Schibli, Schluer, Schmied Walter, Schneider, Schwander, Schweizer, Siegrist, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner, Stöckli, Studer Heiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Waber, Wäfler, Walter, Wandfluh, Wehrli, Weyeneth, Wobmann, Zeller, Zemp, Zuppiger (131)

07.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3464 n Ip. Glur. Places d'évitement sur les routes principales au trafic important (21.06.2007)

Il faut parfois parcourir jusqu'à 20 kilomètres pour trouver une place d'évitement sur les routes principales très fréquentées. Je prends comme exemple les tronçons Rothrist-Herzogenbuchsee et Lenzbourg-Muri. Un véhicule lent, tel que tracteur, moissonneuse-batteuse ou machine de chantier, n'a absolument aucun moyen de se rabattre pour laisser passer la colonne de voitures qui s'étend parfois sur des kilomètres derrière lui. S'ensuivent des manoeuvres risquées de dépassement de la part des conducteurs impatients. Le même problème se pose aux automobilistes qui veulent s'arrêter un instant, par exemple pour se servir de leur téléphone portable. Malgré des mesures parfois exagérées prises au nom de la sécurité routière, on a tout simplement oublié d'aménager des places d'évitement. A l'étranger, une place d'évitement tous les 500 mètres constitue la norme sur la route.

Je demande au Conseil fédéral de répondre à la question suivante:

Quelles mesures peut-il prendre dans la planification des transports face au manque de places d'évitement?

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3468 n Mo. (Hubmann) Heim. Protection des données dans le domaine de la santé (21.06.2007)

La rapidité des progrès techniques et la numérisation des données des patients menacent de plus en plus le secret médical.

Je charge le Conseil fédéral de présenter les bases légales nécessaires à une protection étendue des données des patients. Les points suivants seront à prendre en considération:

- e-santé
- dossiers électroniques des patients
- carte d'assuré
- données génétiques
- nouvelles technologies (puces RFID).

Il conviendra en particulier de déterminer avec précision qui assume la responsabilité des données, qui a accès aux données (surtout aux données sensibles des patients) et comment les patients peuvent avoir accès aux données les concernant. Il faudra également préciser le principe de proportionnalité dans le traitement des données, inscrit à l'article 4 de la loi fédérale sur la protection des données, dans le cas spécifique des données des patients.

Cosignataires: Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Mario, Genner, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Thanei, Tschümperlin, Wyss Ursula (20)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Heim.

07.3470 n Mo. Wyss Ursula. Consommation de carburant et émissions des voitures. Création d'un outil d'information contraignant (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un outil contraignant qui renseigne sur la consommation absolue de carburant et sur les émissions engendrées par les différents modèles de voitures.

Cosignataires: Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Günter, Haering, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Tschümperlin (21)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3471 n Mo. Müller Walter. Faciliter la mise en oeuvre des normes communautaires applicables aux produits alimentaires (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de rendre aussi aisée que possible la mise en oeuvre des normes reprises du droit communautaire applicable aux produits alimentaires. Quiconque ne produit pas pour le marché de l'UE doit pouvoir être dispensé, sur demande dûment motivée, de se conformer à de nouvelles charges et d'appliquer de nouvelles directives.

Cosignataire: Triponez (1)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3472 n Mo. Rossini. Mucoviscidose. Couverture des frais de nutrition (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales ou réglementaires relatives à l'assurance-invalidité et à l'assurance-maladie, de façon à prendre en charge les surcoûts alimentaires occasionnés par la nécessité, pour les personnes adultes souffrant de mucoviscidose, d'ingérer quotidiennement 5000 calories.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Banga, Berberat, Carobbio Guscetti, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Garbani, Gross, Günter, Haering, Heim, Hubmann, Kiener Nellen, Levrat, Maury Pasquier, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Savary, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Widmer (28)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3473 n Mo. (Huguenin) Zisyadis. Remboursement du vaccin contre le cancer du col de l'utérus (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de décider rapidement de la prise en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) du vaccin contre les virus du papillome humain, à l'origine de cancers du col de l'utérus et de lésions précancéreuses. Cette demande correspond à celle de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) qui recommande la vaccination et sa prise en charge.

Cosignataires: Aubert, Brunschwig Graf, Carobbio Guscetti, Dormond Béguelin, Favre Charles, Frösch, Guisan, Günter, Gutzwiller, Heim, Hubmann, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Moret, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Stump, Vanek, Zisyadis (19)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

07.3474 n Ip. Schibli. Perspectives ruineuses pour l'agriculture suisse (21.06.2007)

Les barrières douanières et commerciales sont en train d'être démantelées sur toute la planète. Or les avis sont loin d'être unanimes sur ces mesures de libéralisation et leurs conséquences, tant leurs effets sur les économies nationales peuvent varier d'un pays à l'autre. Jusqu'à présent personne n'a encore pu établir le bilan d'une libéralisation générale des échanges au niveau mondial.

L'agriculture suisse subit dans une forte mesure les décisions prises à divers titres (OMC, ALE, Cassis de Dijon, PA 2011), lorsqu'elle n'est tout simplement pas au centre des intérêts. Les tentatives du Département de l'économie de conclure un accord de libre-échange avec l'UE ont conduit l'Union maraîchère suisse et Fruit-Union Suisse à commander à l'Université de St-Gall une étude dont les résultats se sont révélés catastrophiques pour cette branche alimentaire.

Face à la situation préoccupante que doit affronter l'agriculture suisse et aux perspectives ruineuses qui l'attendent, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il prêt à défendre la production indigène et à l'encourager?

2. Est-il disposé à exiger et à faire appliquer des dérogations en ce qui concerne les facteurs de coût qui ne peuvent être abaissés?

3. A combien estime-t-il les pertes pour l'agriculture suisse résultant de la mise en place d'un accord de libre-échange avec l'UE?

4. Au vu des conséquences prévisibles d'un tel accord, le Conseil fédéral est-il prêt à renoncer à entreprendre des négociations?

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Binder, Brunner, Bugnon, Fattebert, Glur, Hassler, Joder, Keller, Kunz, Maurer, Müller Walter, Muri, Oehrli, Parmelin, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schmied Walter, Veillon, Walter (22)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3475 n Ip. Parmelin. Traumatismes de la colonne cervicale. Une épidémie propre à la Suisse alémanique? (21.06.2007)

Dans les statistiques relatives aux causes générant des prestations d'invalidité depuis 1990, on constate une augmentation impressionnante des coûts générés par des traumatismes de la colonne cervicale ou "Schleudertrauma" (+ 600 pour cent) dans la partie alémanique du pays alors que pour la partie latine, ces mêmes coûts n'ont "que" doublé dans le même laps de temps; n'ayant pas l'impression que les Romands et les Tessinois soient moins souvent accidentés ou atteints dans leur santé par ce type d'affection que les Suisses alémaniques, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Comment le Conseil fédéral explique-t-il de telles différences statistiques entre les régions linguistiques du pays?

2. A combien chiffre-t-il les surcoûts dus à cette inquiétante évolution à charge respectivement de l'assurance-invalidité, de l'assurance-accident, de l'assurance-maladie et de la prévoyance professionnelle?

3. Ces différences ont-elles d'autres justifications que médicales et si oui lesquelles?

4. Le Conseil fédéral est-il disposé à faire toute la lumière sur cette problématique et quels moyens compte-t-il mettre en oeuvre concrètement afin que cet état de fait incompréhensible soit corrigé le plus rapidement possible?

Cosignataires: Amstutz, Beck, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Freysinger, Füglistaller, Hutter Jasmin, Kaufmann, Laubacher, Leutenegger Filippo, Mathys, Miesch, Müller Philipp, Oehrli, Pagan, Pfister Theophil, Rime, Scherer, Schluer, Schmied Walter, Veillon, Wandfluh, Wobmann (27)

28.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3479 n Mo. (Recordon) Thorens Goumaz. Création d'un droit suisse des groupes de sociétés commerciales (21.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un nouveau titre de la troisième partie du Code des obligations (CO) consacré au droit des groupes de sociétés commerciales.

Cosignataires: Amherd, Baumann J. Alexander, Berberat, Chevrier, Kaufmann, Leutenegger Oberholzer, Sommaruga Carlo, Vischer (8)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

07.3484 é Mo. Sommaruga Simonetta. Réseau câblé numérique. Cryptage de décodeurs (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'utiliser les possibilités que lui offre la LRTV pour interdire le cryptage - propre à un opérateur - de chaînes de télévision librement accessibles dans le cadre de l'offre de base en matière de diffusion numérique sur les réseaux câblés, ou alors, s'il y a cryptage, pour mettre en place un standard ouvert permettant à tous les fournisseurs de matériel d'utiliser le système d'exploitation.

Cosignataires: Escher, Hofmann Hans, Pfisterer Thomas (3)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

04.10.2007 Conseil des Etats. Adoption.

29.09.2008 Conseil national. Renvoi à la Commission des transports et des télécommunications.

05.03.2009 Conseil national. La motion est adoptée avec la modification suivante: Le Conseil fédéral est chargé d'édicter de nouvelles bases légales permettant d'interdire le cryptage de chaînes de télévision librement accessibles dans le cadre de l'offre de base en matière de diffusion numérique sur les réseaux câblés ou, s'il y a cryptage, de garantir aux consommateurs qu'ils puissent utiliser les appareils de réception de leur choix à des conditions raisonnables. Il convient de veiller à ne pas compliquer inutilement l'accès à l'offre de télévision par Internet (Internet Protocol Television) et à éviter autant que possible toute distorsion de la concurrence entre les différentes technologies.

07.3486 n Ip. Sommaruga Carlo. Démontez Louis Agassiz et redonnez la dignité à l'esclave Renty (22.06.2007)

Le Conseil fédéral

1. partage-t-il l'avis que Louis Agassiz a développé dans ses travaux sur le genre humain une vision et des valeurs racistes?

2. Partage-t-il l'avis que ces valeurs sont contraires à celles de la Constitution fédérale?

3. Est-il prêt, en raison de la honte liée au nom de Louis Agassiz, à "démonter" le Agassizhorn? Si non pourquoi?

4. Est-il prêt à renommer le sommet "Rentyhorn" par arrêté du Conseil fédéral à l'instar du cas "Höchste Spitze/Dufourspitze de 1863? Si non pourquoi?

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3487 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Conclure une nouvelle convention avec l'Italie sur la prise en charge du trafic (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de conclure une nouvelle convention avec l'Italie (en complément de celle passée en 1999), qui règle de manière claire et contraignante la question de la prise en charge du trafic de personnes et de marchandises sur les axes du Gothard et du Lötschberg.

Porte-parole: Schenk Simon

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3488 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Tunnel du Ceneri. Interrompre les travaux jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention avec l'Italie (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre la construction et la poursuite de la planification du tunnel du Ceneri jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention avec l'Italie. Celle-ci devra régler clairement et de manière contraignante la question de la prise en charge du trafic de personnes et de marchandises sur les axes du Lötschberg et du Gothard.

Porte-parole: Föhn

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3489 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Raccordements sud à la NLFA. Elaborer un projet d'ensemble soumis au référendum (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet soumis au référendum, sur la base d'une convention avec l'Italie:

- qui règle le tracé de la NLFA au sud de Bellinzzone,
- qui fixe de manière contraignante le calendrier des travaux,
- qui arrête l'intégralité des coûts et en règle le financement.

Le raccordement sud pour le trafic de marchandises devra suivre le tracé le moins cher entre Bellinzzone et la frontière italienne, afin de ne pas dépasser le montant du crédit FTP (30,5 milliards de francs) accepté par le peuple (le cas échéant, la construction du tunnel du Ceneri devra être différée).

Porte-parole: Binder

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3490 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Impact économique du Fonds national suisse (22.06.2007)

Pour les années 2004 à 2007, le Fonds national suisse (FNS) a été doté de 1,951 milliard de francs au total. Pour la période de 2008 à 2011, il recevra même 2,617 milliards de francs. Il est indispensable que ces énormes sommes affectées à la recherche aient non seulement une utilité scientifique, mais également un impact économique visible.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quel a été le nombre des projets bénéficiaires entre 2004 et 2007? Parmi eux, combien relèvent des sciences humaines, et combien des sciences exactes?
2. Comment les fonds se répartissent-ils entre les deux orientations (en chiffres absolus et en pourcentages)?
3. Le Conseil fédéral juge-t-il cette répartition judicieuse?
4. Quels ont été les projets qui ont généré directement des activités économiques (entreprises dérivées, "spin-offs")?
5. De l'appréciation du Conseil fédéral, quel est le nombre des emplois créés par ces projets qui perdureront après leur achèvement?
6. Quelle est son estimation des effets de ces projets sur l'économie (pour les sciences humaines d'une part, et les sciences exactes de l'autre)?

Porte-parole: Pfister Theophil

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

x 07.3492 n Mo. Conseil National. Projet ZEB. Mandat d'études pour une nouvelle ligne ferroviaire à travers le Jura (Leutenegger Oberholzer) (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement d'ici à 2010 un projet d'offre et d'infrastructure pour une nouvelle ligne ferroviaire à travers le Jura, voies d'accès comprises, en assignant aux CFF un mandat d'études. Les travaux et les crédits d'étude nécessaires seront intégrés au projet de Futur développement des projets ferroviaires (projet ZEB).

Cosignataires: Bader Elvira, Carobbio Guscetti, Dunant, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Graf Maya, Günter, Gysin Remo, Gysin, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Jermann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Miesch, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Schweizer (23)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission des transports et des télécommunications

21.12.2007 Conseil national. Adoption.

04.03.2009 Conseil des Etats. Rejet.

07.3493 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Projet ZEB. Intégrer le projet d'extension "Suisse du nord-ouest" au message "Vue d'ensemble sur le FTP" (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'intégrer au message "Vue d'ensemble sur le FTP", qui devrait être soumis au Parlement en 2008, les aménagements nécessaires du noeud ferroviaire de Bâle à titre de projet d'extension "Suisse du nord-ouest et noeud ferroviaire de Bâle".

Cosignataires: Bader Elvira, Bruderer, Carobbio Guscetti, Dunant, Fluri, Graf Maya, Günter, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Jermann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Miesch, Nordmann, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Schweizer (24)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3494 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Projet ZEB. Conserver le tunnel du Wisenberg dans le projet "Rail 2000" (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de conserver le tunnel du Wisenberg dans le projet "Rail 2000". Le projet de loi contenu dans le message "Vue d'ensemble sur le FTP" sera modifié en conséquence.

Cosignataires: Bader Elvira, Bruderer, Carobbio Guscetti, Dunant, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Graf Maya, Günter, Gysin, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Jermann, Kiener Nellen, Miesch, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Schenker Silvia, Schweizer (21)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 07.3495 n Mo. Conseil National. NLFA et projet ZEB (Wehrli) (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'intégrer au projet ZEB ("Futur développement des projets ferroviaires") le mandat d'exposer d'ici à 2011 comment l'achèvement du réseau tel que prévu

dans le projet "Rail 2000" et le projet de la NLFA (en se conformant strictement au message du 23 mai 1990) pourra être réalisé dans un délai raisonnable et comment il sera financé.

Cosignataires: Amstutz, Föhn, Hegetschweiler, Heim, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Kunz, Lang, Lustenberger, Noser, Pfister Gerhard, Scherer, Tschümperlin (15)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission des transports et des télécommunications*

21.12.2007 Conseil national. Adoption.

04.03.2009 Conseil des Etats. Rejet.

07.3500 n Ip. Teuscher. Revitalisation des ruisseaux et des rivières (22.06.2007)

Dans son communiqué du 8 juin 2007 relatif à l'initiative populaire "Eaux vivantes", le DETEC confirme que "la nécessité d'agir est (...) incontestable, vu l'état actuel des cours d'eau". Il estime toutefois que la législation en vigueur suffit et qu'il s'agit plutôt d'améliorer sa mise en oeuvre.

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Aux termes de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), les cantons avaient jusqu'au 1er novembre 1994 pour présenter à la Confédération l'inventaire des prélèvements d'eau existants définis à l'article 29 de ladite loi, et jusqu'au 1er novembre 1997 pour lui soumettre le rapport relatif aux mesures d'assainissement nécessaires. L'article 50 LEaux prévoit par ailleurs que la Confédération et les cantons informent le public sur la protection des eaux et sur l'état de celles-ci. Quels sont les cantons ayant déjà présenté les inventaires et les rapports précités? Quand l'office fédéral publiera-t-il une vue d'ensemble des débits résiduels recensés en Suisse (carte des débits résiduels)?

2. Où en sont les cantons dans la mise en oeuvre des prescriptions d'assainissement? Le délai, qui a été prolongé à 20 ans (délai initial: 15 ans), pourra-t-il être tenu?

3. Un charriage normal et un régime d'eau aussi naturel que possible sont deux conditions indispensables au bon fonctionnement écologique d'un cours d'eau. Quelles sont les bases légales existantes qui permettront d'atteindre ces objectifs écologiques?

4. Quelles mesures le Conseil fédéral propose-t-il pour accélérer la mise en oeuvre des lois concernées (LEaux, loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau, loi fédérale sur la pêche et loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage) et des ordonnances afférentes? Où en sont les travaux de revitalisation des cours d'eau suisses qui devront être terminés d'ici à 2015 (date-butoir pour la remise en état écologique selon la directive cadre de l'UE sur l'eau)?

5. Combien des 1400 prises d'eau recensées (cf. base de données "Invent") exploite-t-on encore sans tenir compte des prescriptions quantitatives relatives aux débits résiduels?

6. Quand les objectifs relatifs à la qualité des eaux superficielles visés à l'annexe 1 de l'ordonnance sur la protection des eaux pourront-ils être atteints par des mesures de revitalisation?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Graf Maya, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Recordon, Schelbert, Vischer (10)

21.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3501 n Ip. (Maury Pasquier) Fehr Mario. Echanges d'étudiants avec l'Union européenne (22.06.2007)

Dans le cadre de l'ouverture annoncée de nouvelles négociations portant sur la formation entre la Suisse et l'Union européenne, je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Est-il prêt à s'engager à soutenir les programmes d'échanges en maintenant des crédits suffisants pour répondre à la demande?

2. Sa volonté est-elle bien de développer, à l'avenir, notamment par de nouveaux accords avec l'Union européenne, de tels programmes d'échanges pour les étudiants et les étudiantes?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Banga, Barthassat, Carobbio Guscetti, Chevrier, Daguet, Dormond Béguelin, Dupraz, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Genner, Goll, Guisan, Haering, Hämmerle, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Meier-Schatz, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Roth-Bernasconi, Savary, Sommaruga Carlo, Stump, Teuscher, Thanei, Tschümperlin, Vanek, Wyss Ursula (48)

29.08.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Mario.

07.3504 n Po. Engelberger. Nouveau certificat de salaire (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport d'évaluation sur l'introduction du nouveau certificat de salaire. Il y quantifiera notamment les coûts que devront supporter les PME sur les plans technique, administratif et fiscal. Le rapport sera disponible au plus tard début 2008.

Cosignataires: Amstutz, Giezendanner, Gutzwiller, Laubacher, Loepfe, Michel, Müller Walter, Müller Philipp, Muri, Vaudroz René (10)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

05.10.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3505 n Mo. Fehr Mario. Droit à cinq jours de formation continue par année (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales donnant droit à cinq jours de formation continue payée chaque année à toutes les personnes exerçant une activité lucrative dépendante.

Cosignataires: Allemann, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Goll, Gross, Günter, Gysin Remo, Haering, Janiak, Lang, Leutenegger Oberholzer, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rey, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Widmer, Wyss Ursula (25)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3508 n Ip. Berberat. Accord sur la libre circulation des personnes (22.06.2007)

Depuis le 1er juin 2007, l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre totalement en vigueur. Les zones frontalières et les contingents d'autorisations de travail à l'année sont

supprimés. Cette évolution est réjouissante puisqu'elle nous rapproche encore plus de l'Europe mais elle comporte aussi des inconvénients, notamment au regard de la concurrence accrue qu'elle entraîne sur le marché du travail, au détriment de la main-d'œuvre indigène. Un renforcement des mesures d'accompagnement de l'ALCP, en faveur des travailleuses et des travailleurs, paraît dès lors indispensable si l'on veut éviter des tensions accrues sur ce marché et de sérieuses déconvenues lors des prochains scrutins relatifs à la libre circulation.

Le Conseil fédéral est-il prêt à mettre sur pied un tel renforcement en prenant les mesures proposées dans le développement?

Cosignataires: Aubert, Banga, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Günter, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Kohler, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Sommaruga Carlo, Tschümperlin, Widmer, Zisyadis (30)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3509 n Mo. Büchler. Sécurité juridique pour les fournisseurs de prestations sur Internet (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'orienter l'élaboration du projet déjà bien avancé consacré à la cybercriminalité de telle sorte que la sécurité juridique des fournisseurs de prestations sur Internet soit garantie en droit civil. Pour ce faire, il s'inspirera des législations édictées par l'Europe et par les Etats-Unis. Le projet doit créer une totale sécurité pour les investissements, tout en favorisant l'innovation. Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet en la matière au Parlement en 2008.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Cathomas, Darbellay, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Loepfe, Meier-Schatz, Michel, Noser, Pfister Gerhard, Zemp (17)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3510 n Mo. Büchler. Cybercriminalité. Comblent les lacunes du droit pénal (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, en 2008, un projet de loi sur la cybercriminalité qui comblera les lacunes que présente le droit pénal.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Cathomas, Darbellay, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Kiener Nellen, Loepfe, Meier-Schatz, Noser, Pfister Gerhard, Zemp (17)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3513 n Po. Bruderer. Création de nouveaux profils professionnels et de places d'apprentissage dans les secteurs de croissance (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner dans quelle mesure la Confédération pourrait encourager la création de nouveaux profils professionnels et, par conséquent, de nouvelles places d'apprentissage dans les secteurs de croissance.

Cosignataires: Abate, Allemann, Amherd, Amstutz, Aubert, Bader Elvira, Barthassat, Bäumlé, Borer, Burkhalter, Carobbio Guscetti, Cassis, Cathomas, Chappuis, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fluri, Frösch, Galladé, Glanzmann, Graf Maya, Graf-Litscher, Guisan, Gutzwiller,

Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Haller, Hany, Heim, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Imfeld, Janiak, Jermann, Keller, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Marty Kälin, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Müri, Noser, Pfister Theophil, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey, Robbiani, Rossini, Savary, Schelbert, Schenk Simon, Schenker Silvia, Schmied Walter, Sommaruga Carlo, Stump, Teuscher, Tschümperlin, Widmer, Zemp (67)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3516 n Mo. Vischer. Restriction du trafic automobile en cas de dépassement des valeurs limites d'ozone (22.06.2007)

La loi fédérale sur la circulation routière doit être modifiée de manière à ce que, en cas de dépassement des valeurs limites d'ozone pendant plusieurs jours de suite, un jour, seuls les véhicules motorisés au numéro d'immatriculation pair soient autorisés à circuler et, le lendemain, les véhicules ayant une plaque d'immatriculation impaire, et cela jusqu'à ce que les taux d'ozone redescendent au-dessous des valeurs limites.

Cosignataires: Fehr Mario, Genner, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher (8)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3517 n Mo. Zisyadis. Objectif Suisse sans pesticides en 2015 (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir de toute urgence un plan d'ensemble avec l'objectif d'aboutir d'ici à 2015 à l'interdiction de tout pesticide dans notre pays.

Cosignataires: Berberat, Huguenin, Leuenberger-Genève, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Vanek (9)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3518 n Po. Scherer. Assurances sociales. Conséquences de la surreprésentation des personnes originaires des Balkans (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport qui explorera les causes et les effets de la surreprésentation des ressortissants de l'ex-Yougoslavie parmi les bénéficiaires de prestations de l'assurance-invalidité, de l'assurance-chômage, de l'AVS, de l'assurance-accidents et du régime d'allocations familiales, et qui examinera les solutions possibles. Il répondra en particulier aux questions suivantes :

1. Comment se fait-il qu'il y ait surreprésentation des personnes originaires des Balkans parmi les bénéficiaires des prestations des assurances sociales?
2. Quelles sont les raisons de cette surreprésentation?
3. Comment peut-on remédier aux demandes excessives de certaines catégories de personnes et quelles mesures peut-on prendre pour lutter contre ce phénomène?
4. Quelles mesures le législateur pourrait-il adopter pour l'atténuer?
5. Comment a évolué la part des ressortissants de l'ex-Yougoslavie parmi les bénéficiaires de prestations des assurances sociales depuis 1980?

6. Quelles solutions le Conseil fédéral propose-t-il d'adopter pour lutter contre la trop forte représentation des personnes originaires des Balkans parmi les bénéficiaires d'une rente AI?

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Binder, Brunner, Fehr Hans, Freysinger, Hassler, Hutter Jasmin, Kunz, Maurer, Oehrl, Pagan, Schibli, Wandfluh, Weyeneth, Zuppiger (16)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3523 n Mo. Groupe des Verts. Mise en oeuvre de l'initiative des Alpes (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre l'initiative des Alpes, comme l'y oblige le mandat assigné par la Constitution. Il prendra à cet effet des mesures énergiques par voie d'ordonnance afin de transférer le trafic de marchandises de la route au rail d'ici à 2009. La bourse du transit alpin devra à cet égard être au coeur de ses réflexions.

Porte-parole: Girod

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3525 n Mo. Heim. Pour une politique de la santé qui encourage la participation active des citoyens (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour encourager la culture sanitaire de la population, et notamment:

1. de créer les conditions juridiques pour que cette culture soit intégrée aux travaux législatifs à venir dans le domaine de la prévention sanitaire;
2. de souligner le rôle actif des citoyens et le rôle auxiliaire de l'Etat en matière de santé lors des révisions législatives en cours ou à venir;
3. de prendre des mesures pour améliorer la culture sanitaire des citoyens, que ce soit pour eux-mêmes ou pour leurs proches, et du personnel médical.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Aubert, Banga, Bernhardsgrütter, Bruderer, Carobbio Guscetti, Chapuis, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Fasel, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Genner, Graf-Litscher, Gross, Gutzwiller, Gysin Remo, Hämmerle, Hofmann, Hubmann, Humbel Näf, Ineichen, Janiak, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Levrat, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meyer Thérèse, Moret, Müller Philipp, Müller-Hemmi, Noser, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Tschümperlin, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (60)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3526 n Mo. Heim. Mesures pour une sécurité accrue lors de la prise de médicaments (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'obliger les hôpitaux et les cliniques suisses à prendre des mesures pour accroître la sécurité des patients lors de la prise de médicaments. Les moyens techniques et les modes d'organisation existants seront mis en oeuvre à cette fin.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Amstutz, Aubert, Banga, Baumann J. Alexander, Berberat, Bernhardsgrütter, Bortoluzzi, Bruderer, Carobbio Guscetti, Cassis, Chap-

puis, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Eggly, Fasel, Fattebert, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Hans, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Genner, Glasson, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Hany, Hassler, Hochreutener, Hofmann, Hubmann, Humbel Näf, Ineichen, Janiak, Jermann, John-Calame, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Loepfe, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Messmer, Meyer Thérèse, Michel, Moret, Müller Thomas, Müller Geri, Müller Walter, Müller Philipp, Müller-Hemmi, Muri, Nordmann, Noser, Parmelin, Pedrina, Perrin, Rechsteiner-Basel, Recordon, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Schenker Silvia, Schmied Walter, Schweizer, Sommaruga Carlo, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Thanei, Tschümperlin, Vanek, Vaudroz René, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Wal-ter, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Zeller, Zisyadis (101)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3527 n Mo. Fehr Mario. Accord de libre-échange dans le domaine de l'agriculture et des produits alimentaires (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de négocier un vaste accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine de l'agriculture et des produits alimentaires.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Banga, Bäumle, Berberat, Bruderer, Brunschwig Graf, Burkhalter, Chappuis, Donzé, Eggly, Fässler, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Fluri, Galladé, Glasson, Goll, Graf-Litscher, Gross, Günter, Gutzwiller, Gysin Remo, Haering, Hämmerle, Hany, Heim, Hofmann, Hubmann, Hutter Markus, Janiak, Kiener Nellen, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Marti Werner, Maury Pasquier, Nordmann, Noser, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rey, Riklin Kathy, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vaudroz René, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (58)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3528 n Mo. Fehr Mario. Simplification des transactions transfrontalières (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'engager des négociations avec l'UE pour simplifier les services financiers de détail transfrontaliers.

Cosignataires: Allemann, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Gross, Günter, Gysin Remo, Hämmerle, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rey, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (19)

21.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3530 n Ip. (Recordon) Thorens Goumaz. Exercice dépendant d'une profession médicale (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il vu que l'interprétation annoncée de la loi sur les professions médicales universitaires, en matière d'exercice dépendant, contredit la pratique actuelle des cantons et crée une incertitude sur la qualification des professionnels concernés?

2. Quelles solutions envisage-t-il pour harmoniser et simplifier les procédures d'autorisation, en protégeant au mieux la santé publique?

Cosignataires: de Buman, Guisan, Huguenin, John-Calame, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Meyer Thérèse, Müller Geri, Parmelin, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Schelbert, Teuscher, Veillon (15)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

07.3531 n Mo. Hochreutener. Secrétariat d'Etat pour les PME (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un Secrétariat d'Etat pour la promotion des PME. Rattaché au DFE, cet organe traitera de manière supradépartementale toutes les questions relatives aux PME et veillera en particulier à supprimer et à prévenir les entraves administratives.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Brun, Büchler, Darbellay, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Imfeld, Jermann, Loepfe, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Robbiani, Wehrli (16)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3532 n Ip. Baumann J. Alexander. Entraide judiciaire en matière pénale et blocage de fonds. Pratique du Ministère public de la Confédération (22.06.2007)

Le rigorisme affiché par le Ministère public de la Confédération (MPC) dans les cas de blocages de fonds requis dans le cadre d'une entraide judiciaire s'est souvent révélé excessif et suscite certaines interrogations.

1. A combien de millions de francs se sont élevés les avoirs bancaires bloqués à la fin de chaque année, depuis 2001, sur ordre du MPC?

2. Quels sont les montants bloqués qui ont été restitués chaque année, depuis 2002, après la levée du blocage:

- au propriétaire du compte?

- au lésé, selon l'article 74a EIMP?

- à l'Etat requérant, selon l'article 74a EIMP?

3. A combien de millions de francs se sont élevés, à la fin de chaque année, depuis 2001, les fonds dont le blocage durait depuis:

- plus d'un an?

- plus de trois ans?

- plus de six ans?

- plus de dix ans?

4. S'il n'existe pas de statistique précise en la matière, n'est-il pas possible d'en mettre une rapidement sur pied?

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Freysinger, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Kaufmann, Keller, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Pagan, Parmelin, Pfister Theophil, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Spuhler, Stamm, Veillon, Wobmann, Zuppiger (34)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3533 n Ip. Baumann J. Alexander. Procédure en matière pénale et blocage de fonds. Pratique du Ministère public de la Confédération (22.06.2007)

En tendant à bloquer un maximum de fonds dans des procédures pénales qu'il a ouvertes, le Ministère public de la Confédération (MPC) a institué une pratique qui s'est, semble-t-il, souvent révélée disproportionnée et qui appelle par conséquent certains éclaircissements.

1. A combien de millions de francs se sont élevés les avoirs bancaires bloqués à la fin de chaque année, depuis 2001, sur ordre du MPC?

2. Quels sont les montants bloqués qui ont été restitués chaque année, depuis 2002, après la levée du blocage:

- au détenteur du compte?

- au lésé, selon l'article 74a EIMP?

- à l'Etat requérant, selon l'article 74a EIMP?

3. A combien de millions de francs se sont élevés, à la fin de chaque année, depuis 2001, les fonds dont le blocage durait depuis:

- plus d'un an?

- plus de trois ans?

- plus de six ans?

- plus de dix ans?

4. S'il n'existe pas de statistique précise en la matière, qu'est-ce qui s'oppose à la mise sur pied immédiate d'une telle statistique?

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Freysinger, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Kaufmann, Keller, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Pagan, Parmelin, Pfister Theophil, Raymond, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Stamm, Veillon, Walter, Wobmann, Zuppiger (35)

12.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3534 n Po. Teuscher. Assurer une liaison TGV de Paris à Berne et l'Oberland bernois (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner:

- dans quelle mesure la pérennité de la liaison TGV directe Paris-Neuchâtel-Berne peut être assurée avec un horaire attrayant;

- dans quelle mesure la ligne précitée peut être prolongée jusqu'à Interlaken.

Cosignataires: Allemann, Amstutz, Bäumle, Berberat, Bernhardsgrütter, Burkhalter, Daguet, Donzé, Fattebert, Frösch, Genner, Germanier, Graf Maya, Günter, Haller, Hochreutener, Joder, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Menétrey-Savary, Müller Geri, Oehrli, Perrin, Recordon, Schelbert, Schmied Walter, Vischer, Wandfluh, Wyss Ursula (32)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3535 n Po. Teuscher. Assurer une liaison ferroviaire directe entre Berne et Bruxelles (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner:

- dans quelle mesure la liaison de jour entre Berne et Bruxelles peut être maintenue;

- si un train de nuit entre Berne et Bruxelles peut être réintroduit.

Cosignataires: Allemann, Bäümle, Bernhardsgrütter, Bruderer, Burkhalter, Daguet, Donzé, Frösch, Genner, Germanier, Graf Maya, Hochreutener, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer, Wyss Ursula (23)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3537 n Mo. Müller Geri. Unification du contrôle périodique effectué par un médecin-conseil (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter une norme de droit fédéral assurant l'unification de la procédure applicable au contrôle médical subséquent effectué par un médecin-conseil, en vertu de l'article 27 OAC.

Cosignataires: Fehr Mario, Lang, Recordon, Sommaruga Carlo, Vischer (5)

12.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3539 n Mo. Conseil National. Motion Schweiger 06.3884 relative aux téléphones portables. Extension aux infractions constituant une représentation de la violence (Hochreutener) (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étendre aux infractions visées à l'article 135 CP (représentation de la violence) les mesures qu'il prendra en vertu de la motion Schweiger 06.3884 à propos des infractions visées à l'article 197 CP.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Brun, Cathomas, Darbellay, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Imfeld, Jeremmann, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Robbiani, Wehrli, Zemp (16)

29.08.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission des affaires juridiques

25.09.2008 Conseil national. Adoption.

07.3540 n Mo. (Müller-Hemmi) Allemann. Marchés publics dans le secteur informatique. Normes sociales et écologiques (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le domaine des marchés publics, d'obliger contractuellement tous les fournisseurs de biens et de services du secteur informatique à exiger de tous leurs fournisseurs intervenant aux différents stades de la chaîne de production qu'ils respectent, lors de l'exécution des mandats, certaines normes sociales et écologiques correspondant aux moins à celles qui figurent dans le code de conduite EICC (Electronic Industry Code of Conduct). Des sociétés d'audit accréditées vérifieront l'application de ces normes.

Cosignataires: Allemann, de Buman, Donzé, Fehr Mario, Fluri, Frösch, Goll, Gysin Remo, Häberli-Koller, Haering, Hämmerle, Hofmann, Janiak, Lang, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Müller Geri, Noser, Riklin Kathy, Robbiani, Siegrist, Studer Heiner, Stump, Wyss Ursula (25)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Allemann.

07.3541 n Mo. Barthassat. Pour un médiateur suisse (22.06.2007)

Nous demandons au Conseil fédéral de créer une fonction de médiateur suisse qui aurait pour mission de régler les différends

entre les administrés et l'administration fédérale en recourant à la médiation administrative.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dupraz, Glanzmann, Guisan, Hany, Hochreutener, Leuenberger-Genève, Maury Pasquier, Meyer Thérèse, Nordmann, Recordon, Robbiani (16)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.10.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3542 n Po. Schenker Silvia. Mise en oeuvre de la 5e révision de l'AI (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur la mise en oeuvre de la 5e révision de l'AI au Parlement deux ans après l'entrée en vigueur de cette révision. Ce rapport répondra en particulier aux questions suivantes:

1. Comment a évolué le nombre de nouveaux bénéficiaires de rentes?
2. Les mesures de détection précoce, d'intervention précoce et de réinsertion ont-elles permis de prévenir un risque de mise en invalidité?
3. Combien de personnes ont pu conserver leur emploi grâce aux mesures de l'AI?
4. Les personnes invalides qui sont intégrées sur le marché de l'emploi sont-elles plus nombreuses qu'elles ne l'étaient avant l'entrée en vigueur de la 5e révision de l'AI?
5. Les mesures d'intervention précoce et de réinsertion sont-elles également opérantes pour les personnes atteintes dans leur santé psychique?
6. Quelle appréciation le Conseil fédéral porte-t-il sur les mesures de détection et d'intervention précoces et sur les mesures de réinsertion?
7. Combien de personnes dont la demande de rente a été rejetée ont-elles bénéficié de l'aide sociale?

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Bortoluzzi, Bruderer, Dormond Béguelin, Fasel, Frösch, Genner, Goll, Gutzwiller, Hämmerle, Huguenin, Kiener Nellen, Maury Pasquier, Robbiani, Rossini, Sommaruga Carlo, Studer Heiner, Wehrli (19)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3543 n Po. Schenker Silvia. Gestion de la santé au sein de la Confédération (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de rendre compte de l'évolution du projet de gestion de la santé dans l'administration fédérale. Il est prié de répondre en particulier aux questions suivantes:

1. Le système de gestion de la santé élaboré par un groupe de travail a-t-il été mis en oeuvre?
2. Les absences et les présences recensées ont-elles permis d'établir l'efficacité de ce système?

S'il apparaissait que l'on ne dispose pas des moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet, ces moyens devront être inscrits au prochain budget.

Le crédit destiné au financement du salaire des personnes invalides en situation de réintégration professionnelle doit être adapté aux besoins actuels.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Genner, Goll, Graf Maya, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Jeremmann, Kiener Nellen, Lang, Leuten-

negger Oberholzer, Maury Pasquier, Müller Geri, Müller Walter, Müller Philipp, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Sommaruga Carlo, Teuscher, Tschümperlin (35)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3544 n Mo. Schenker Silvia. Mesures contre les maladies chroniques (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales en vue de coordonner, de mettre en oeuvre et d'évaluer les mesures nécessaires pour lutter contre les maladies chroniques. Ce faisant, il se concentrera sur les éléments suivants:

- mise à disposition des données épidémiologiques pour le suivi des maladies chroniques en Suisse;
- encouragement de mesures visant à stopper l'évolution de maladies au stade précoce, à empêcher l'aggravation de maladies après qu'elles se sont déclarées et à améliorer la situation des patients concernés;
- soutien financier d'organisations spécialisées dans l'aide aux personnes atteintes de maladies chroniques et à leurs proches.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Genner, Goll, Graf Maya, Gutzwiller, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, Humbel Näf, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Maury Pasquier, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Sommaruga Carlo, Teuscher, Tschümperlin, Wehrli (33)

28.09.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3546 n Mo. de Buman. Stop au démantèlement de la protection des biens culturels (22.06.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'augmenter à nouveau les montants inscrits au budget en faveur de la protection des biens culturels. La réduction massive du soutien opérée ces dernières années pénalise injustement les centres et met en péril le maintien de la substance du patrimoine bâti de notre pays.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bruderer, Chevrier, Darbellay, Fässler, Galladé, Hany, Humbel Näf, Levrat, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Robbiani, Savary, Simoneschi-Cortesi (17)

05.09.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3547 n Ip. Müller Geri. Tunnel du Ceneri. Questions urgentes (22.06.2007)

1. Le Conseil fédéral a-t-il oublié que le peuple suisse a accepté par référendum le 27 septembre 1992 de percer au Monte Ceneri un tunnel de base de 12,6 kilomètres, et non de 15,4 kilomètres?
2. Sait-il que la société AlpTransit Gotthard SA a élaboré en 1993, conformément au mandat confié par le peuple, un plan pour percer un tunnel de 10,75 kilomètres entre Cadenazzo et Taverne?
3. Comment explique-t-il la déclaration suivante de l'OFT, contenue dans le rapport du 8 mai 2006 de la DSN: "Le tunnel de base du Ceneri, d'une longueur de 15,4 kilomètres fait partie de la NLFA depuis le premier vote sur le transit alpin, en 1992"?

4. Comment entend-il faire passer les trains HUPAC en provenance de Lugano Vedeggio dans le tunnel de base officiel du Ceneri, prévu entre Cadenazzo et Vezia?

5. Sait-il que la plaine de Magadino (229 m d'altitude) est plus basse que Chiasso (237 m d'altitude) et que, avant que la ligne ne puisse rejoindre Chiasso, il faut surmonter une déclivité de plus de 100 mètres pour réaliser le tunnel de base du Ceneri entre la plaine de Magadino et Lugano (334 m d'altitude)?

6. Sait-il que la ligne existante Giubiasco-Luino est parfaitement nivelée, à environ 210 mètres d'altitude, avec une déclivité maximale de 5 à 8 promille?

7. Quel tracé souhaite l'entreprise HUPAC, en tant que plus grand acteur du trafic nord-sud? Via Lugano ou via Luino?

8. Le Conseil fédéral est-il disposé à faire étudier sérieusement le plan accepté par le peuple en 1992, soit avec un tunnel de base du Ceneri allant de Cadenazzo à Taverne?

9. A combien estime-t-il (aux prix actuels) la construction d'un tunnel entre Cadenazzo et Taverne? De quand date la dernière estimation de ce projet et à combien s'élevait-elle?

10. Convient-il qu'un tunnel de base plus court satisfait entièrement aux recommandations de sécurité de l'UIC, même s'il s'agit d'un seul tube à deux voies?

11. Convient-il que, compte tenu des dépassements budgétaires sur la NLFA du Saint-Gothard et de l'explosion des coûts prévus pour le tunnel du Ceneri, le Parlement devrait se prononcer une nouvelle fois en toute connaissance de cause sur la longueur de ce tronçon?

12. Convient-il, compte tenu des dépassements budgétaires sur la NLFA du Saint-Gothard, de faire l'économie d'un tunnel de base de luxe au Ceneri (15 kilomètres de long et deux tubes) pour se rabattre sur un tube plus court, à deux voies, qui répondrait à tous les objectifs de la NLFA du Gotthard, tant sous l'angle politique que sous l'angle de l'exploitation?

13. Est-il prêt à charger la société AlpTransit de suspendre immédiatement l'adjudication du tunnel de base du Ceneri dans sa version actuelle (trop longue), prévue pour l'été 2007?

14. Quels tracés la Suisse étudie-t-elle pour rattacher la NLFA du Saint-Gothard au réseau de chemin de fer italien? Ces tracés ont-ils déjà fait l'objet d'une publication ou ont-ils du moins déjà été portés à la connaissance du Parlement?

15. Le Conseil fédéral est-il prêt à élaborer un projet avec les autorités italiennes pour aménager (entièrement ou partiellement) sur deux voies la ligne à faible déclivité Cadenazzo-Laveno, d'en estimer le coût et d'en assurer la réalisation en passant les conventions internationales et les lois nécessaires?

Cosignataires: Recordon, Vischer (2)

05.09.2007 Réponse du Conseil fédéral.

05.10.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

x 07.3561 n Po. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN (06.2009). Revalorisation de la médecine de famille (14.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé:

1.a d'examiner, conjointement avec les cantons, les moyens d'améliorer la formation et le perfectionnement des médecins dans le domaine de la médecine de famille,

1.b d'examiner les moyens pour renforcer l'attrait des régions périphériques pour les médecins de famille;

2. de mesurer l'efficacité des mesures convenues avec la Conférence des directeurs cantonaux de la santé pour améliorer les soins de base;

3. d'évaluer l'évolution de la rémunération des médecins de famille;

et d'en rendre compte dans un rapport.

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Adoption.

07.3562 n Mo. Donzé. Pas de saisie sur salaire en cas d'insolvabilité (17.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de révision de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) ou, le cas échéant, de la loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC) qui interdit toute saisie sur le salaire d'un débiteur qui, en dépit de son insolvabilité, s'est vu accorder un crédit à la consommation.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Studer Heiner, Wäfler (4)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3563 n Mo. Donzé. Imposer l'obtention du permis de conduire définitif pour la conclusion de contrats de leasing (17.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de bases légales prévoyant qu'un contrat de leasing ne pourra être conclu pour un véhicule à moteur que si le détenteur de ce véhicule est en possession du permis de conduire définitif.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Studer Heiner, Wäfler (4)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3564 n Po. Groupe des Verts. Extension de la taxe sur le CO2 aux émissions grises (17.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter d'ici 2008 un rapport sur les possibilités d'étendre la taxe sur le CO2 aux émissions grises. Ce rapport devra aussi examiner, d'une part, les avantages qui découleraient, pour l'économie suisse, du renchérissement des transports sur de longues distances et des produits étrangers plus nocifs pour le climat, et indiquer, d'autre part, comment éviter des évolutions inappropriées de la politique climatique.

Porte-parole: Müller Geri

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3565 n Ip. Berberat. Ordonnance concernant la détermination des zones économiques en redéploiement (17.09.2007)

Suite à l'adoption de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale, une série d'ordonnances ont été mises en consultation, notamment le projet d'ordonnance du Conseil fédéral concernant les allègements fiscaux en faveur d'entreprises dans les zones économiques en redéploiement et le projet d'ordonnance du Département fédéral de l'économie concernant la détermination des zones économiques en redéploiement. Le délai de consultation court jusqu'à la fin de ce mois. Le moins que l'on puisse dire est que les propositions de la Confédération suscitent la colère d'un certain nombre de cantons, de régions et de communes qui estiment que le périmètre prévu est de loin trop restreint. De plus, les critères choisis émanent

d'une étude du Crédit suisse, ce qui suscite un grand étonnement de la part de ces collectivités publiques. Le Conseil fédéral pourrait-il répondre aux questions suivantes:

1. Est-il prêt à rediscuter rapidement avec les cantons de la question très sensible d'une extension des zones prévues afin d'en rester à la situation actuelle?

2. Peut-il nous indiquer, alors qu'il existe de nombreux instituts de recherches et universités, pourquoi il a mandaté le service économique d'une grande banque pour lui proposer la liste des zones économiques en redéploiement?

Cosignataire: Rennwald (1)

17.10.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3568 n Ip. (Rey) Leutenegger Oberholzer. Lutte contre le bruit. Assainissement du matériel ferroviaire roulant (18.09.2007)

Le bruit provoqué par les chemins de fer constitue une source de pollution importante pour les populations résidant à proximité des voies de chemin de fer à grand débit. Les CFF luttent contre le bruit en construisant des parois antibruit d'une part. D'autre part, d'importants efforts ont été réalisés par la régie fédérale pour moderniser le matériel ferroviaire roulant pour le trafic voyageurs. Par contre, le parc du matériel roulant pour le trafic des marchandises reste encore peu touché par ces efforts.

C'est pourquoi je demande au Conseil fédéral s'il n'est pas d'avis qu'il faudrait maintenant donner la priorité à l'assainissement et à la modernisation du matériel roulant pour le trafic marchandises. Et cela dans quel délai?

Le Conseil fédéral est-il disposé pour ce faire, de débloquer les crédits nécessaires notamment parmi ceux encore à disposition dans le cadre des sommes du fonds FTP voté en 1998 et prévues pour cela? Ces crédits sont-ils encore suffisants?

De plus, afin d'inciter les compagnies ferroviaires privées et /ou étrangères et d'autres entreprises exploitant des wagons marchandises, à participer à la lutte contre le bruit, le Conseil fédéral est-il prêt à moduler le prix des sillons loués dès 2009 en fonction de la modernisation de leur parc?

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Leutenegger Oberholzer.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3569 n Mo. (Studer Heiner) Aeschbacher. Abaissement du taux d'intérêt maximum applicable aux petits crédits (18.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de révision de la loi fédérale sur le crédit à la consommation qui garantisse que les coûts totaux afférents à un petit crédit, intérêts et frais bancaires inclus, ne dépassent pas 10 pour cent.

Cosignataires: Aeschbacher, Donzé (2)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Aeschbacher.

07.3570 n Mo. (Studer Heiner) Donzé. Interdiction de la publicité pour les petits crédits (18.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de révision de la loi fédérale sur le crédit à la consommation qui interdise la publicité pour les petits crédits et les offres de paiement par acomptes ou, à tout le moins, les restreigne de façon draconienne.

Cosignataires: Aeschbacher, Donzé (2)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Donzé.

x 07.3572 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Débat urgent sur les conséquences du relèvement de la RPLP (19.09.2007)

Le Conseil fédéral a décidé, le 12 septembre 2007, de relever la RPLP à compter du 1er janvier 2008, malgré les motions en suspens au Parlement et malgré les interpellations sur ce thème qui n'ont pas obtenu de réponse depuis plusieurs sessions. En vertu de l'article 85 de la Constitution, une redevance ne peut être prélevée que si le trafic des poids lourds entraîne pour la collectivité des coûts non couverts par d'autres prestations ou redevances. En d'autres termes, on ne peut répercuter sur le trafic des poids lourds que les coûts dont il est à l'origine. Il ressort du compte routier de la Confédération que le trafic des poids lourds couvre ses coûts à 139 pour cent. La Suisse est déjà le pays européen qui a la fiscalité la plus élevée en matière de transports routiers (quatre à cinq fois plus élevée que celle de ses voisins). En Suisse, la seule RPLP génère des coûts annuels pouvant s'élever à 80 000 francs par camion.

A cet égard, le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Sur quelles bases juridiques s'est-il fondé pour relever une nouvelle fois la RPLP?
2. Le trafic des poids lourds couvre ses coûts à 139 pour cent. Sur quelle base de calcul, sur quel rapport ou sur quelle étude se fonde la décision du Conseil fédéral de relever la RPLP, bien que le degré de couverture des coûts soit plus qu'atteint?
3. Le Conseil fédéral a-t-il tenu compte des conséquences d'un relèvement de la RPLP pour la population vivant dans les régions périphériques avant de prendre sa décision? Quelles sont-elles?
4. Comment se fait-il que le Conseil fédéral considère qu'il est judicieux que la Suisse fasse cavalier seul en ce qui concerne le calcul des coûts inhérents aux transports routiers?
5. Que pense le Conseil fédéral du fait qu'il a déjà pris une décision malgré les motions et les interpellations sur le sujet qui sont en suspens?
6. Les recettes de la RPLP proviennent à 75 pour cent des entreprises suisses. Quelles répercussions le relèvement de la RPLP aura-t-il sur la compétitivité des transports en Suisse par rapport aux transports à l'échelle internationale? Comment le Conseil fédéral entend-il corriger ce désavantage?

Porte-parole: Kunz

21.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

07.3578 n Mo. Aeschbacher. Fonds pour l'assainissement des dettes et la prévention de l'endettement (19.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Conseil national une révision de la loi fédérale sur le crédit à la consommation, qui obligera les prêteurs à cofinancer un fonds pour l'assainissement des dettes et la prévention de l'endettement.

Le montant des apports au fonds dépendra de la somme totale des crédits accordés par chaque institution de prêt. Les ressources du fonds seront affectées à des bureaux indépendants d'assainissement de dettes et à des projets de prévention, notamment dans les écoles.

Cosignataires: Donzé, Studer Heiner (2)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3580 n Ip. Aeschbacher. Réduction de la dette de l'Etat (19.09.2007)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quel est le montant de la dette de la Confédération et quel est le coût annuel du service de la dette?
2. Le Conseil fédéral pense-t-il comme moi que la marge de manœuvre de la Confédération est limitée par sa dette et que les intérêts débiteurs grèvent trop lourdement le budget? Cette situation n'est-elle pas injuste eu égard aux générations futures qui auront peut-être à payer nos dépenses que nous finançons aujourd'hui en quelque sorte à crédit?
3. Est-il également d'avis que la réduction de la dette doit passer avant les baisses d'impôt tant que la dette dépassera le montant du budget annuel?
4. Ne pense-t-il pas qu'il y aurait lieu de planifier aujourd'hui une réduction de la dette à long terme jusqu'à un niveau acceptable et de fixer à cet effet la marche à suivre?
5. Le Conseil fédéral est-il conscient que la dette relativement élevée de l'Etat constitue un mauvais exemple de gestion financière pour le citoyen?

Cosignataires: Donzé, Studer Heiner, Wäfler (3)

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3582 n Mo. Groupe libéral-radical. Mise en place d'un parc d'innovation suisse (19.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales pour la création d'un parc national dédié à l'innovation. La Suisse doit s'inspirer de projets qui ont bien marché à l'étranger pour renforcer sa compétitivité en tant que pôle international de recherche et d'innovation.

Porte-parole: Noser

15.10.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

19.12.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

07.3583 n Po. Groupe radical-libéral. Réduction des émissions de CO₂. Imposer la consommation plutôt que les véhicules (19.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des modèles d'imposition des véhicules à moteur fondés non plus sur le véhicule lui-

même, comme c'est le cas actuellement, mais sur la consommation de carburant.

Porte-parole: Theiler

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.03.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3584 n Mo. Groupe socialiste. Inciter les médecins généralistes à adhérer à un réseau de santé (19.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet qui permette de renforcer l'incitation des médecins généralistes à adhérer à un réseau de santé, avec ou sans responsabilité budgétaire, notamment par le biais d'une augmentation de leur rétribution (soit sous la forme d'un forfait par cas, par consultation ou par patient, soit par la majoration de la valeur du point Tarmed) ou de la diminution de la rétribution des médecins qui ne font pas partie d'un réseau de santé.

Porte-parole: Maury Pasquier

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3585 n Mo. Groupe socialiste. Réforme structurelle du système suisse de santé (19.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre une réforme structurelle globale du système suisse de santé. Pour ce faire, il procédera à:

- La révision de la Constitution fédérale, en ce qui concerne notamment les buts d'une politique globale de santé et la répartition des tâches entre Confédération, cantons et communes.
- La révision des lois sur les assurances-accidents, maladie et militaire.

Porte-parole: Rossini

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3587 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Les redevances de la SSR doivent être baissées de 20 pour cent (25.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de baisser les redevances de la SSR de 20 pour cent.

Porte-parole: Kaufmann

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3588 n Mo. Schelbert. Défense des droits politiques (25.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet visant à compléter les droits politiques par des dispositions qui protègent les comités d'initiative populaire et les comités référendaires contre les inconvénients qu'ils peuvent subir en raison de procédures dilatoires ou contraires à la bonne foi mises en oeuvre lors de la validation des signatures.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumlé, Donzé, Gross, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Rennwald, Roth-Bernasconi, Studer Heiner, Teuscher, Vischer (15)

31.10.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 07.3590 é Mo. Conseil des Etats. Dangers naturels. Stratégie visant à garantir la sécurité à long terme (Stadler) (26.09.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une stratégie visant à garantir la sécurité à long terme face aux dangers naturels.

Cosignataires: Amgwerd Madeleine, Béguelin, Bischofberger, Bonhôte, Brändli, Bürgi, David, Epiney, Escher, Frick, Hess, Inderkum, Jenny, Kuprecht, Lauri, Leuenberger-Solothurn, Leumann, Lombardi, Maissen, Marty Dick, Schiesser, Schwaller, Slongo, Sommaruga Simonetta, Stähelin, Wicki (26)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

19.03.2008 Conseil des Etats. Adoption.

05.03.2009 Conseil national. Adoption.

07.3592 n Po. Reymond. Programmes de réduction des émissions de CO2 (26.09.2007)

Le choix de mesures efficaces de réduction des émissions de CO2 est une priorité politique incontournable. Mais ce choix apparaît difficile, la situation est confuse sur le fait de savoir quelles sont les mesures les plus raisonnables. Le principe de précaution n'est pas évident à appliquer: faut-il des mesures pas trop lourdes en termes de coûts, au risque de manquer d'efficacité, ou faut-il envisager des mesures plus dures, au risque de casser l'économie du pays? Pour fournir au Parlement les informations de base utiles, je propose à la Confédération de réaliser l'inventaire suivant.

En préalable au choix d'un programme de réductions des émissions de CO2, le Conseil fédéral est chargé d'établir un inventaire exhaustif des mesures connues susceptibles de contribuer à cet objectif. Les mesures inventoriées sont à évaluer selon les trois critères suivants:

- a. le potentiel de réduction (en pour cent des émissions globales de la Suisse);
 - b. le coût (en francs par tonne de CO2 évitée);
 - c. la faisabilité (distinguer les mesures dont la faisabilité est démontrée, celles dont la faisabilité est en bonne voie de démonstration et celles dont la faisabilité est encore incertaine).
- L'analyse devrait être sans tabou, n'ignorer aucune piste et faire appel autant que possible aux connaissances objectives développées par les EPF et le PSI.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Giezendanner, Haller, Hutter Jasmin, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Noser, Pfister Theophil, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Stahl, Veillon, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (40)

16.01.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3599 n Ip. Messmer. Formation professionnelle supérieure. Risque de lacunes de financement au cours de l'année de transition (01.10.2007)

Conformément à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, le modèle modifié de financement au moyen de forfaits versés par la Confédération aux cantons entrera en vigueur le 1er janvier 2008 après un délai de transition de quatre ans. Au cours de l'année de transition 2007, la Confédération

tion n'a versé qu'une partie des subventions selon l'ancien droit aux organismes responsables et aux écoles de formation professionnelle supérieure. Il en résulte une grande insécurité juridique, car il n'existe actuellement pas d'accords intercantonaux de financement contraignants du point de vue des institutions de formation, et la plupart des cantons ne sont pas encore passés au nouveau système. De graves lacunes de financement pourraient donc se faire sentir dans le domaine de la formation professionnelle supérieure en 2007. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment garantira-t-il, dans le domaine du financement de la formation professionnelle supérieure, un passage sans frictions de l'ancienne à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle?
2. Comment compte-t-il prévenir, au cours de l'année de transition, de graves lacunes de financement dans le domaine de la formation professionnelle supérieure?
3. Est-il conscient qu'il n'existe pas d'accords intercantonaux contraignants concernant les subventions destinées à la formation professionnelle supérieure, que la plupart des cantons ne sont pas encore passés au nouveau système et qu'il n'existe ainsi pas de base sûre pour le versement de subventions aux organismes responsables et aux écoles de formation professionnelle supérieure?
4. Comment garantira-t-il que le passage à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle n'entraînera pas de lacunes dans le financement de la formation professionnelle supérieure?
5. A son avis, comment peut-on empêcher, au vu de l'insécurité juridique ambiante, que les cantons privilégient les centres cantonaux de formation au détriment d'offres intercantionales?

Cosignataire: Lustenberger (1)

21.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3600 n Ip. Amstutz. Baisse des prix des médicaments. Diffusion de fausses informations par le Surveillant des prix (02.10.2007)

Dans sa "Newsletter 5/07", le Surveillant des prix a adopté une position critique face aux conséquences des baisses de prix dont fait état l'accord du 12 septembre 2005 entre l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'industrie pharmaceutique. Les chiffres et les conclusions présentés par le Surveillant des prix sont pourtant faux et mensongers pour la plupart, étant donné que les bases qui ont servi à leur établissement sont incorrectes et que les méthodes utilisées pour le faire ne sont pas vérifiables. On trompe ainsi l'opinion publique en adoptant un discours polémique dans la "Newsletter" (p. ex. utilisation du terme "deal").

A cet égard, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Que pense-t-il de la façon d'agir du Surveillant des prix, qui a diffusé, dans sa "Newsletter 5/07" du 24 juillet 2007, des informations dont on peut démontrer qu'elles sont fausses et mensongères à propos des conséquences de l'accord conclu par l'OFSP le 12 septembre 2005?
2. Qu'envisage-t-il de faire pour que le Surveillant des prix fournisse à l'avenir des informations correctes et s'abstienne notamment de tout propos polémique, et avant tout pour qu'il agisse avec la compétence, l'application et l'exactitude requises par l'exécution de son mandat, fixé dans la loi fédérale concernant la surveillance des prix?

Cosignataires: Borer, Muri, Rime, Wobmann (4)

07.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3602 n Ip. Lang. Les changements climatiques. Un risque pour la sécurité (02.10.2007)

Les changements climatiques sont non seulement source de dangers écologiques directs, mais ils engendrent aussi des dangers pour la sécurité internationale. Dans son dernier rapport ("Welt im Wandel: Sicherheitsrisiko Klimawandel" - un monde en évolution: les changements climatiques en tant que risque pour la sécurité), le "Wissenschaftlicher Beirat der Bundesregierung Globale Umweltveränderung" (WBGU; conseil scientifique du gouvernement fédéral allemand sur les changements climatiques) a lancé un cri d'alarme à propos des conséquences des changements climatiques pour la politique de sécurité. Je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Comment évalue-t-il les dangers pour la sécurité internationale dus aux changements climatiques?
2. Estime-t-il, comme le WBGU, qu'il faudra agir avec détermination ces 10 à 15 prochaines années dans le domaine de la politique climatique si l'on veut prévenir les conséquences fatales des changements climatiques pour la sécurité internationale?
3. Quelles mesures compte-t-il prendre pour prévenir les conséquences des changements climatiques pour la politique de sécurité?
4. Est-il par exemple prêt à réduire considérablement le budget militaire au profit de mesures préventives en matière de coopération au développement, comme l'exige le WBGU?
5. Est-il disposé à élaborer un plan d'action contraignant comme l'entend le WBGU?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer (13)

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3606 n Ip. (Banga) Fehr Mario. Coopération avec la Chine. Incidences sociales, écologiques et en matière de droits de l'homme (02.10.2007)

Le 8 juillet 2007, le Département fédéral de l'économie a annoncé la signature d'une déclaration conjointe sur une coopération économique entre la Suisse et la Chine et sur la réalisation d'études de faisabilité internes concernant l'ouverture éventuelle de négociations devant mener à un accord de libre-échange entre les deux pays. Aucune référence n'a toutefois été faite au souhait des consommateurs suisses de savoir si les produits qu'ils achètent ont été produits dans des conditions équitables et écologiquement acceptables. C'est pourquoi je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Que sait-il s'agissant du respect, par la Chine, de la Déclaration de 1998 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui est contraignante pour tous les membres de l'OIT et qui prévoit notamment la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession?

2. Comment juge-t-il le fait que la Chine n'ait pas ratifié les conventions fondamentales de l'OIT n° 87 sur la liberté syndicale, n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective ainsi que n° 29 et 105 sur le travail forcé et l'interdiction de ce dernier?

3. Le Comité d'experts indépendants de l'OIT (CEARC) s'est penché à plusieurs reprises sur le cas de la Chine et a notamment demandé récemment au gouvernement chinois, dans l'Observation individuelle concernant la Convention n° 138 de l'OIT, des informations supplémentaires en rapport avec la constatation selon laquelle de nombreux enfants travaillent au lieu d'aller à l'école. Comment le Conseil fédéral juge-t-il les nombreuses questions que le CEARC a posées au gouvernement chinois?

4. L'étude de faisabilité sur l'ouverture éventuelle de négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Chine comprend-elle l'aspect des conditions de production (droits de l'homme, normes sociales et écologiques minimales) des biens et services dont le commerce serait facilité?

5. Comment les consommateurs suisses peuvent-ils s'informer au sujet des conditions de production des biens et services en provenance de Chine?

6. Le Conseil fédéral est-il prêt à compléter l'étude de faisabilité précitée par une évaluation des incidences d'un accord de libre-échange sur le respect des droits de l'homme et de normes sociales et écologiques?

Cosignataires: Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Mario, Goll, Gysin Remo, Lang, Levrat, Maury Pasquier, Müller-Hemmi, Recordon, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (17)

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Mario.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3607 é Mo. Conseil des Etats. Simplification de la fiscalité des personnes physiques ((Pfisterer Thomas) Schiesser) (02.10.2007)

1. Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de nouveau système fiscal qui:

- soit en première ligne beaucoup plus simple;
- simultanément plus équitable;
- favorise durablement la croissance; et
- soit plus compétitif, au niveau international;

que le système fiscal actuel et satisfasse aux critères de la solidarité et de la capacité économique au sens où l'entend la Constitution.

Cet objectif pourrait par exemple être atteint au moyen:

- a. d'un impôt à taux unique (flat tax) ou d'un impôt sur le revenu dualiste;
- b. d'un nombre réduit de barèmes et de déductions unitaires.

2. La Confédération doit permettre aux cantons de simplifier leurs systèmes fiscaux. La concurrence fiscale entre cantons et communes doit être maintenue.

Cosignataires: Altherr, Briner, Büttiker, Forster, Fünfschilling, Heberlein, Hess, Langenberger, Leumann, Reimann Maximilian, Saudan, Schiesser (12)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

06.12.2007 Conseil des Etats. L'intervention est reprise par Monsieur Schiesser.

17.12.2007 Conseil des Etats. Adoption.

07.3609 n Mo. Graf-Litscher. Rétablir la liberté thérapeutique et le libre choix dans le cas des infirmités congénitales et des enfants invalides (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes:

La décision de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) du 1er novembre 2005 selon laquelle les cinq méthodes de médecine complémentaire ne seront plus prises en charge par l'assurance-invalidité doit être révoquée faute de base légale.

Cosignataires: Allemann, Banga, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Gysin Remo, Janiak, Kiener Nellen, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Widmer (15)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3620 n Mo. Zuppiger. Allègement de l'engagement politique (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit les articles 98 et 99 de l'ordonnance sur la signalisation routière:

Art. 98 al. 2

Réclames routières sur les autoroutes et les semi-autoroutes

Sont toutefois autorisées:

a. ...

c. les publicités paysagères.

Art. 99

Autorisation requise

... en vertu du droit cantonal. La publicité politique n'est pas soumise à autorisation.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Fehr Hans, Freysinger, Giezendanner, Gysin, Hegetschweiler, Hochreutener, Hutter Jasmin, Jermann, Kaufmann, Keller, Kunz, Laubacher, Miesch, Müri, Oehrli, Parmelin, Pfister Theophil, Raymond, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Stamm, Triponez, Walter, Wandfluh, Weyeneth (37)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3621 n Po. (Brun) Amherd. Transports publics en comparaison internationale (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les prix des transports publics (voyageurs et marchandises) en comparaison avec les pays voisins. L'objectif de ce rapport sera de déterminer les prix suisses par rapport au niveau européen et d'indiquer comment les rapprocher de la moyenne européenne.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Büchler, Cathomas, Fehr Jacqueline, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Pedrina, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Simoneschi-Cortesi, Theiler, Zemp (21)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Amherd.

07.3622 n Mo. Müri. Interdiction de contracter un mariage pour les personnes en attente de renvoi (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de sorte que les personnes en attente de renvoi ne puissent plus contracter de mariage.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Borer, Brunner, Dunant, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Hess Bernhard, Kaufmann, Keller, Laubacher, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Pfister Theophil, Scherer, Stahl, Wobmann (21)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3624 n Ip. (Müller-Hemmi) Fehr Hans-Jürg. Ratification de la Convention no 169 de l'OIT (03.10.2007)

Par une nette majorité de 121 voix contre 64, le Conseil national a, en date du 22 juin 2007, invité le Conseil fédéral à présenter un message au Parlement en vue de la ratification de la Convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux et à ne pas classer le postulat 99.3433. Ce faisant, le conseil s'est rallié à l'avis de la CPE-N, pour qui la ratification de la Convention n° 169 de l'OIT s'inscrit dans les lignes directrices de la politique étrangère de la Suisse. La Convention de l'OIT n'impose aucune obligation supplémentaire à notre pays, lui offre un nouvel instrument de politique étrangère important, et consolide sa position et son image dans le monde dans les domaines de la promotion de la paix et du renforcement des droits de l'homme.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle sera sa première démarche pour se plier à la volonté du Conseil national de ratifier la Convention n° 169 de l'OIT?

2. La Suisse a notablement contribué à l'élaboration de la Déclaration des droits des peuples indigènes, adoptée le 13 septembre 2007 par l'Assemblée générale des Nations Unies par 143 voix (dont celle de la Suisse) contre 4 (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis) et 11 abstentions. Quelles conclusions le Conseil fédéral tire-t-il de ce succès? Quelles en seront les répercussions sur le processus de ratification de la Convention n° 169, qui à l'inverse de la Déclaration des Nations Unies est juridiquement contraignante?

3. Après la Norvège, le Danemark et les Pays-Bas, l'Espagne est récemment devenue le quatrième Etat européen à ratifier la Convention n° 169. Le Népal, pays avec lequel la Suisse entretient depuis de longues années des relations de coopération au développement, a ratifié la Convention le 14 septembre 2007. Quelle incidence la démarche népalaise aura-t-elle sur les négociations avec la Suisse à propos des modalités d'application des projets de développement, des processus de paix et de la promotion économique?

Cosignataires: Banga, Eggly, Fehr Mario, Fluri, Frösch, Gadiant, Galladé, Graf-Litscher, Guisan, Gysin Remo, Häberli-Koller, Hämmerle, Hubmann, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Marti Werner, Marty Kälin, Maury Pasquier, Michel, Pedrina, Rechsteiner Paul, Robbiani, Schenker Silvia, Steiert, Studer Heiner, Widmer (26)

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Fehr Hans-Jürg.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3625 n Mo. Cathomas. Lutte contre les risques naturels (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une stratégie interdépartementale d'affectation efficiente des ressources pour la prévention des risques naturels. Il doit, ce faisant, tenir compte en particulier des points suivants:

- ordre de priorité selon les critères de la gestion intégrale des risques;
- critères de subventionnement conformes aux priorités;
- règles claires et transparentes pour le contrôle du déroulement des projets et des flux financiers;
- règles pour la vérification de l'efficacité des projets réalisés.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Bruderer, Brun, Brunner, Büchler, de Buman, Donzé, Fluri, Gadiant, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hämmerle, Hany, Hassler, Hochreutener, Huber, Hubmann, Imfeld, Jermann, Keller, Kiener Nellen, Kohler, Lang, Loepfe, Lustenberger, Marty Kälin, Meyer Thérèse, Michel, Müller Philipp, Müller Geri, Müller-Hemmi, Nordmann, Oehrli, Pfister Gerhard, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Robbiani, Schelbert, Studer Heiner, Vaudroz René, Wäfler, Wehrli, Wyss Ursula, Zemp (49)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3626 n Mo. Glanzmann. Surveillance des organisations d'assistance au décès (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des normes légales uniformes pour régler la surveillance des organisations d'assistance au décès en Suisse et limiter le "tourisme de la mort".

Cosignataires: Amherd, Brun, Büchler, Cathomas, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Zemp (16)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3627 n Mo. Glanzmann. Enregistrement obligatoire des cartes d'accès sans fil à prépaiement (03.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une loi prévoyant l'enregistrement obligatoire des cartes d'accès sans fil à prépaiement. La loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) et les ordonnances pertinentes seront adaptées de manière à obliger l'utilisateur à s'identifier, même sur les réseaux privés. On devra notamment pouvoir déterminer les ordinateurs connectés à ces réseaux.

Cosignataires: Amherd, Büchler, Cathomas, Darbellay, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Wehrli, Zemp (17)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

21.12.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3628 n Mo. Glanzmann. Poursuites plus efficaces des cas de pédophilie sur Internet (03.10.2007)

Le Conseil fédéral veille à ce que, dans les cas de pédophilie relevant de la coopération internationale, l'Office fédéral de la police communique directement les informations relatives aux suspects. Les cantons mobilisent suffisamment de ressources pour garantir le traitement des cas de pédophilie.

Cosignataires: Amherd, Brun, Büchler, Cathomas, Darbellay, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Zemp (17)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3629 n Mo. Conseil National. Convention sur la cybercriminalité (Glanzmann) (03.10.2007)

Le Conseil fédéral entame sans tarder la procédure de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, en souffrance depuis longtemps.

Cosignataires: Amherd, Büchler, Cathomas, Darbellay, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Jermann, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Zemp (15)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission des affaires juridiques

20.03.2008 Conseil national. Adoption.

07.3632 n Po. (Menétrey-Savary) John-Calame. Déchets. Des alternatives à l'incinération (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport sa politique des déchets pour les années à venir, en précisant quelles mesures il entend prendre pour:

- diminuer la production de déchets et améliorer le recyclage;
- réduire les risques que les usines d'incinération peuvent présenter pour la santé et l'environnement;
- développer la recherche en faveur de nouvelles technologies pour remplacer à terme les usines d'incinération;
- réduire à court terme la part des déchets incinérés et planifier avec les cantons la mise en service d'usines d'incinération de manière à éviter la surcapacité;
- combiner systématiquement l'incinération des ordures ménagères avec la production d'électricité et l'utilisation de chaleur pour le chauffage;
- limiter les trajets des déchets à travers la Suisse, voire l'Europe, et obtenir que ceux qui sont inévitables se fassent par le train;
- réduire autant que possible la privatisation du traitement des déchets, limiter le nombre des filières privées de recyclage et améliorer leur coordination.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer (12)

16.01.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame John-Calame.

07.3633 n Mo. (Menétrey-Savary) John-Calame. Maisons de jeu et loteries. Contrôler la publicité (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser la loi et l'ordonnance sur les maisons de jeu, voire la loi sur les loteries et paris, de manière à:

1. préciser selon quels critères une publicité ou une campagne peut être considérée comme "outrancière" (art. 33 de la loi actuelle) ou "mesurée" (art. 19 de la Convention intercantonale sur les loteries);

2. interdire certaines formes de publicité telles que les cartes de fidélité (maisons de jeu) ou les annonces fallacieuses portant sur les gains;

3. créer un organe de contrôle indépendant de la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ).

La surveillance de la publicité pour les jeux d'argent et les loteries devrait si possible s'étendre aux publicités pour les casinos sur Internet.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer (11)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame John-Calame.

07.3634 n Ip. (Menétrey-Savary) Teuscher. Campagne contre les médecines complémentaires? (04.10.2007)

Le 27 septembre 2007, une ancienne collaboratrice de l'OFSP a reçu le "prix courage", décerné par le magazine "Beobachter", pour avoir dénoncé un projet de campagne du Département de l'intérieur contre les médecines complémentaires. Licenciée pour avoir outrepassé ses compétences et brisé les relations de confiance avec son employeur, elle apparaît maintenant comme une victime du whistleblowing. Cette affaire nous amène à poser au Conseil fédéral les questions suivantes.

1. Est-il vrai que l'Office fédéral de la santé publique avait le projet de mandater un bureau de communication pour mener campagne contre l'initiative populaire "Oui aux médecines complémentaires"?
2. Est-il exact que ce projet a été abandonné lorsque la collaboratrice en question a fait en sorte qu'il soit rendu public? Pour quelles raisons l'OFSP y a-t-il renoncé?
3. Est-il courant que le Conseil fédéral ou les chefs/chefes de département fassent appel à des bureaux de communication dans le but de faire échouer une initiative populaire, une pratique contraire, à nos yeux, au devoir d'information objective des autorités?
4. Le fait que la collaboratrice de l'OFSP ait reçu le "prix courage" amène-t-il le Conseil fédéral à penser que son licenciement n'était pas justifié?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer (12)

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Teuscher.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3635 n Ip. (Menétrey-Savary) van Singer. Consommation d'alcool lors de l'Euro2008 (04.10.2007)

L'Euro 2008 sera une des plus grandes manifestations sportives jamais organisées en Suisse. Pour que cette fête ne soit pas gâchée par une consommation excessive d'alcool, entraînant accidents et violence, un groupe de travail "Prévention des problèmes liés à l'alcool à l'Euro 2008" a élaboré une stratégie de prévention qui devrait être mise en oeuvre dans toutes les villes concernées. La mise en oeuvre de ce programme ne peut se faire qu'avec l'appui des pouvoirs publics. C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Le Conseil fédéral est-il prêt à veiller à ce que les lois en matière de vente d'alcool - dont celles protégeant la jeunesse sont essentielles - soient respectées partout et accompagnées de mesures complémentaires comme la formation du personnel de vente et l'offre de boissons sans alcool attrayantes et bon marché?

2. Le Conseil fédéral peut-il faire en sorte que soit également appliquée la mesure proposée par le groupe de travail concernant l'offre de bière légère et de bière sans alcool? Ces produits sont généralement absents des grandes manifestations sportives, vu que leur conditionnement en fûts sous pression est quasi inexistant. Des mesures seront-elles prises pour que les organisateurs locaux puissent compter sur un approvisionnement suffisant et adapté au service en verre pour la bière légère et sans alcool?

Cosignataires: Fasel, Frösch, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Recordon, Schelbert, Teuscher, Vischer (10)

21.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur van Singer.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3636 n Ip. Bruderer. Education à la citoyenneté. Un engagement permanent (04.10.2007)

La Suisse se doit d'accorder une attention plus soutenue à l'éducation à la citoyenneté tant il est vrai qu'une démocratie comme la nôtre, qui se fonde sur des droits et devoirs aussi étendus, requiert du citoyen des connaissances solides du fonctionnement du système ainsi que des sensibilités politiques.

Des enquêtes internationales ont clairement montré les lacunes dont souffre la Suisse dans ce domaine. Les débats qui ont eu lieu récemment dans les cantons sur l'introduction du droit de vote à 16 ans ont également révélé le manque d'intérêt des jeunes pour la chose politique. Ce constat appelle sans conteste une réponse.

Vu ce qui précède, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Les cantons sont en train de mettre sur pied, dans le cadre du concordat Harnos, les bases d'un plan d'étude commun dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2011. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel il faudrait profiter de l'occasion pour donner à l'éducation à la citoyenneté le poids qu'elle mérite, par exemple en lui conférant le statut de discipline en soi comportant un programme de connaissances précis?

2. Ce faisant, on offrirait aux cantons la possibilité de mettre enfin sur pied un instrument d'enseignement uniforme et moderne en matière d'éducation à la citoyenneté. Que pense le Conseil fédéral de cette proposition?

3. Le Conseil fédéral serait-il favorable à ce que la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), conformément à mon souhait, présente à la Commission de la science, de l'éducation et de la culture un compte rendu de ses travaux relatifs à la mise sur pied d'un plan d'étude commun et à l'éducation à la citoyenneté?

4. Aux termes des nouvelles dispositions constitutionnelles sur la formation, la Confédération et les cantons ont la tâche commune d'organiser l'espace éducatif en Suisse. Comment la Confédération peut-elle en tirer parti pour renforcer l'éducation à la citoyenneté en Suisse?

5. Le rapport final "Education à la citoyenneté en Suisse 2000" de la CDIP constate que la branche "Education à la citoyenneté" est pratiquement orpheline sur le plan universitaire et en friche sur le plan pédagogique" (p. 34). Serait-il possible de remédier à cette situation en instituant une chaire d'éducation à la citoyenneté, que ce soit au niveau universitaire ou dans les hautes écoles spécialisées?

6. Les projets lancés et soutenus au niveau fédéral ces dernières années aux fins d'encourager l'éducation à la citoyenneté seront-ils poursuivis pour qu'un bénéfice durable puisse en être tiré?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Banga, Berberat, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Obholzer, Marty Kälin, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Savary, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (27)

21.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3637 n Ip. Carobbio Guscetti. Politique des visas. Transparence et respect de l'Etat de droit (04.10.2007)

1. Est-il vrai que les directives internes de l'Office fédéral des migrations (ODM) recommandent aux services consulaires de refuser le visa d'entrée aux personnes sans activité lucrative, surtout quand elles sont jeunes, venant de pays dont le niveau socio-économique est inférieur à celui de la Suisse, même lorsqu'elles sont invitées par des parents ou des amis qui se portent garants? Le Conseil fédéral estime-t-il que cette pratique est proportionnée au but visé par la loi et, en particulier, compatible avec l'article 1 de l'ordonnance du 14 janvier 1998 concernant l'entrée et la déclaration d'arrivée des étrangers (OEArr)?

2. Que pense-t-il faire pour éviter que les directives de l'ODM soient plus rigoureuses que la loi? Entend-il assurer la transparence de toutes les directives de l'ODM sur l'octroi des visas?

3. Combien d'argent la Confédération a-t-elle encaissé chaque année depuis 2000 en rejetant des demandes de visa?

4. Que pense le Conseil fédéral du coup porté à l'image de notre pays à l'étranger?

Cosignataires: Aubert, Banga, Berberat, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Galladé, Garbani, Heim, Hofmann, Hubmann, Maury Pasquier, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Savary, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (25)

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3638 n Mo. Müller Geri. Pour un registre national du cancer (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'ouvrir un registre national du cancer en créant les bases légales nécessaires.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Aubert, Banga, Bäuml, Berberat, Bernhardsgrütter, Daguet, Dormond Béguelin, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Garbani, Genner, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Guisan, Günter, Heim, Hofmann, Hubmann, Huguenin, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rech-

teiner-Basel, Rechsteiner Paul, Recordon, Rennwald, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Steiert, Stöckli, Studer Heiner, Stump, Teuscher, Thanei, Tschümperlin, Vanek, Vischer, Widmer, Zisyadis (53)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3639 n Po. Rennwald. Intégration d'une clause sociale et écologique dans les accords bilatéraux (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier l'intégration de clauses sociales et écologiques dans les accords bilatéraux de libre-échange que la Suisse, par le biais de l'AELE, est en train de négocier avec plusieurs pays en développement dont la Colombie et le Pérou.

Cosignataire: Berberat (1)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3640 n Ip. Leutenegger Oberholzer. Crash d'un avion à Bâle (04.10.2007)

Le 23 juillet 2007, un avion amateur s'est écrasé, peu après le décollage à l'aéroport de Bâle-Mulhouse, sur le dernier étage d'un immeuble locatif à la Roggenburgerstrasse à Bâle. Le pilote, qui a été tué dans l'accident, voulait traverser l'Atlantique en 30 heures sans escale avec son avion de type Express 2000 ER, qu'il avait construit lui-même. Par conséquent, l'appareil était lourdement chargé: il y avait 1700 litres de carburant à bord. Par miracle, personne d'autre n'a été grièvement blessé dans ce quartier densément peuplé. Ce crash a fait très peur à la population concernée et a gravement endommagé des immeubles résidentiels. D'après les médias, ce vol avait été autorisé par l'OFAC cinq jours avant la chute de l'appareil. Il semblerait que les avions amateurs ne sont provisoirement plus autorisés à effectuer des vols d'essai au-dessus de régions habitées.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes en rapport avec la chute de cet avion:

1. A quoi était due la chute de l'avion?
2. Qui est compétent en matière d'autorisation de vols d'essai de cette nature? Comment se déroule la procédure d'autorisation? Comment sont réparties les compétences entre l'OFAC et l'association "Experimental Aviation of Switzerland"? Sur la base de quelles connaissances et par qui l'autorisation du vol de Hans Georg Schmid a-t-elle été accordée? Qui est responsable des coûts liés à l'octroi d'autorisations pour des vols d'essai de ce type?
3. Qui a fixé l'itinéraire de vol au-dessus d'une zone résidentielle densément peuplée: le pilote, le service de la navigation aérienne?
4. Selon les médias, l'appareil était chargé de 1700 litres de carburant. A quels dommages aurait-il fallu s'attendre en cas de chute sur des installations de l'industrie chimique?
5. Qui assumera les frais consécutifs aux dommages qu'a subis la population concernée (logement, immeuble, etc.), notamment au cas où l'assurance du pilote ne serait pas tenue de couvrir les dommages?
6. Quelles conclusions le Conseil fédéral tire-t-il de ce crash, dans l'optique de la protection de la population? Est-il notamment prêt à instaurer, pour les vols d'essai effectués par des avions amateurs, une interdiction permanente de survoler des zones résidentielles et des installations industrielles?

7. Quelles sont les mesures de sécurité en vigueur pour les vols cargo au-dessus de régions habitées?

Cosignataires: Dunant, Fehr Jacqueline, Graf Maya, Gysin Remo, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Jermann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Rechsteiner-Basel, Rossini, Schenker Silvia, Schweizer, Stöckli, Stump, Vermot-Mangold, Widmer (19)

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3642 n Mo. (Bernhardsgrütter) Teuscher. Manifestations aériennes en Suisse. Décréter un moratoire pour préserver le climat (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement les conditions légales permettant de décréter un moratoire sur les manifestations aériennes en Suisse.

Ce moratoire sera maintenu tant que les objectifs de la Conférence en matière de protection du climat n'auront pas été atteints.

Cosignataires: Frösch, Graf Maya, John-Calame, Lang, Marty Kälin, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Teuscher (10)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Teuscher.

07.3648 é Mo. Frick. Pour des loyers plus bas (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de dissocier au maximum l'adaptation des loyers de l'évolution des taux hypothécaires. Le Code des obligations sera modifié à cet effet, de sorte que les augmentations de loyer suivent en principe l'inflation (calculée p. ex. sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation).

Cosignataires: Bischofberger, David, Inderkum, Jenny, Kuprecht, Maissen, Schwaller, Sommaruga Simonetta, Stähelin, Wicki (10)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission des affaires juridiques*

18.12.2007 Conseil des Etats. Adoption.

10.06.2008 Conseil national. La discussion est renvoyée.

07.3655 n Po. Giezendanner. Tachygraphe numérique. Adaptation des cartes de conducteur (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité d'apporter les modifications suivantes aux dispositions régissant les cartes de conducteur, cartes d'entreprise et cartes d'atelier:

- Les cartes de conducteur, cartes d'entreprise et cartes d'atelier (utilisées pour le tachygraphe numérique) sont délivrées au format carte de crédit, comme le permis de conduire, et avec une validité illimitée.

- En cas de contrôle de police visant à vérifier le respect des dispositions de l'ordonnance sur les chauffeurs, il suffit de présenter la carte de conducteur (munie d'une puce électronique), sans les impressions et les disques analogiques.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Brunner, Büchler, Dunant, Fattebert, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Glanzmann, Glur, Haller, Hess Bernhard, Hochreutener, Hutter Markus, Imfeld, Jermann, Joder, Kaufmann, Kunz, Laubacher, Leutenegger Filippo, Mathys, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller

Walter, Müller Philipp, Müri, Oehrli, Pagan, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schwander, Stahl, Theiler, Triponez, Wäfler, Walter, Wandfluh, Weyeneth, Wobmann, Zemp, Zuppiger (57)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3661 n Po. Zemp. CO2 et gouvernement d'entreprise
(04.10.2007)

Le développement durable, et par là même aussi la quantité d'émissions polluantes, jouent un rôle toujours plus important pour les entreprises. Les entreprises suisses affichent un bilan positif.

On peut se demander si la question des émissions polluantes ne devrait pas être obligatoirement intégrée dans le gouvernement d'entreprise. On favoriserait ainsi la transparence, tout en offrant un indice précieux aux investisseurs et en accroissant la crédibilité d'une entreprise. Le Conseil fédéral est prié de prendre position à ce sujet et de présenter les avantages et les inconvénients, mais aussi la faisabilité d'un tel projet.

Cosignataires: Büchler, Glanzmann, Humbel Näf, Kohler, Loepfe, Müller Thomas (6)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.03.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3662 n Ip. Groupe des Verts. Personnes déplacées pour des raisons environnementales. Statut de réfugié
(04.10.2007)

Selon le CICR, le nombre des personnes réfugiées pour des raisons environnementales dépasse ceux des réfugiés politiques et des réfugiés économiques, sans que la Convention sur les droits de l'homme ne leur reconnaisse le statut de réfugié. La Suisse est-elle prête à oeuvrer en faveur du comblement de cette lacune?

La Suisse est dépositaire des conventions.

Porte-parole: Frösch

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3663 n Ip. Groupe des Verts. Conseil scientifique sur les problèmes d'environnement et de développement à l'échelle mondiale (04.10.2007)

Le gouvernement fédéral allemand dispose d'un conseil scientifique sur les changements climatiques à l'échelle mondiale (WBGU; www.wgbu.de), qui fonctionne en tant qu'organe de conseil indépendant. Ses tâches principales consistent à analyser les problèmes mondiaux en matière d'environnement et de développement, à rédiger des expertises à ce sujet, à signaler à un stade précoce l'émergence de nouveaux problèmes et à élaborer des recommandations en vue d'actions concrètes ou d'activités de recherche. Les expertises du WBGU sont des sources et des ouvrages de référence irremplaçables pour la politique internationale en matière d'environnement et de développement. L'organe de conseil est composé de neuf membres, dont trois (les professeurs Nina Bachmann, Astrid Epiney et Renate Schubert) travaillent dans des hautes écoles suisses.

1. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance de l'existence de cet organe de conseil et de ses expertises?

2. Est-il prêt à tenir compte des résultats obtenus par le WBGU lors de l'élaboration du message Nord-Sud?

3. Est-il disposé à mettre en place en Suisse un organe similaire auquel seraient confiées des tâches en matière de recherche et de communication?

4. Est-il prêt à inviter au moins les responsables du WBGU lorsque le message Nord-Sud et le rapport sur le climat seront discutés dans les commissions concernées?

Porte-parole: Frösch

14.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3666 n Ip. Berberat. Renforcement du "Swiss made" en matière horlogère (04.10.2007)

Le Conseil fédéral est prié de nous indiquer quand il saisira le Parlement de son projet de modification législative concernant la protection de la désignation "suisse", suite à son rapport du 15 novembre 2006. De plus, nous demandons à l'exécutif fédéral s'il est favorable au renforcement du "Swiss made" en matière horlogère et, si la réponse est positive, dans quel délai il entend procéder à la révision de l'ordonnance en la matière. Enfin, le Conseil fédéral est-il prêt à négocier rapidement avec l'Union européenne afin que ce renforcement, voulu par la grande majorité des milieux horlogers, soit accepté par nos partenaires européens?

Cosignataires: Aubert, Banga, Burkhalter, Dormond Béguelin, Eggly, Garbani, Germanier, John-Calame, Kohler, Levrat, Nordmann, Pagan, Perrin, Recordon, Rennwald, Reymond, Roth-Bernasconi, Zisyadis (18)

21.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3667 n Ip. Favre Charles. Report de paiement en cas de primes impayées (04.10.2007)

Sur proposition du Conseil fédéral, le Parlement a modifié la loi sur l'assurance-maladie LAMal concernant le report de paiement en cas de primes impayées (art. 64a LAMal; nouveau, en vigueur depuis le 1er janvier 2006). Ainsi, aujourd'hui les factures impayées de la LAMal s'accumulent chez les fournisseurs de prestations (hôpitaux, médecins et pharmacies). La situation relative au report de paiement en cas de primes impayées est donc inacceptable. Afin de tenter de trouver une solution, le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal, art. 105a-105e) avec effet au 1er août 2007. Vu cet état de faits je me permets de poser les questions suivantes:

1. La Confédération a-t-elle mis en place un monitoring suivi ayant pour but de présenter une vision d'ensemble de la situation des caisses-maladie, des cantons et des fournisseurs de prestations (hôpitaux, médecins et pharmacies)?

2. Le Conseil fédéral connaît-il le montant des primes impayées?

3. Le Conseil fédéral connaît-il le montant des traitements médicaux impayés?

4. Quelle est la proportion de primes en souffrance par rapport aux traitements impayés?

5. Combien de cantons avaient-ils passé des conventions avec les assurances avant que l'ordonnance ne soit modifiée (1er août 2007) et combien l'ont-ils fait depuis la modification de la teneur de l'ordonnance?

6. Comment le Conseil fédéral justifie-t-il la contradiction apparente entre la loi (art. 64a LAMal, obligation de report de paiement) et l'ordonnance (art. 105c OAMal, possibilité de paiement en cas de convention entre le canton et l'assureur)?

7. Le Conseil fédéral estime-t-il que la situation actuelle est satisfaisante pour les parties prenantes, à savoir les cantons, les fournisseurs de prestations et les assureurs-maladie?

8. A quelles conditions le Conseil fédéral est-il disposé à modifier la législation actuelle concernant les primes non payées?

14.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3671 n Mo. Simoneschi-Cortesi. Pas de RPLP pour les trajets servant à la formation et au perfectionnement (05.10.2007)

L'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (ORPL; RS 641.811) doit être complétée dans le sens où tous les trajets servant uniquement à la formation et au perfectionnement, en particulier cependant les trajets effectués dans le cadre des cours Eco Drive, doivent être exemptés de l'obligation de s'acquitter de la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP).

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Brun, Chevrier, Darbellay, de Buman, Hany, Lustenberger, Meyer Thérèse, Robbiani (10)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3675 n Ip. Widmer. Cryptage de chaînes de la SSR par des câblo-opérateurs. Répercussions sur le service public (05.10.2007)

Cablecom SA crypte aujourd'hui toutes les chaînes numériques, y compris celles de la SSR (sauf SFinfo) pour se protéger de clients non-payants. Or, dans le cadre du service public, les citoyens doivent avoir aisément accès aux chaînes de la SSR, dont le cryptage ne devrait dès lors pas être toléré.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Les câblo-opérateurs sont-ils autorisés à crypter les chaînes de la SSR diffusées sous forme numérique?
2. Quelles sont les conséquences de ce cryptage pour le service public?
3. Quels effets négatifs faut-il en attendre?
4. Quelles mesures envisage-t-il pour éviter des répercussions néfastes sur le service public et garantir à tous les citoyens le même accès aux prestations du service public?

Cosignataires: Aubert, Banga, Berberat, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Galladé, Heim, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei (18)

07.3676 n Mo. Widmer. Renforcement du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et de réduire autant que faire se peut la coopération nucléaire avec les Etats qui n'y ont pas adhéré tout en disposant d'un arsenal nucléaire et avec ceux qui veulent se doter de l'arme nucléaire tout en l'ayant ratifié.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Banga, Berberat, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marty

Kälin, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Savary, Sommaruga Carlo, Stöckli, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer (25)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3677 n Mo. Bortoluzzi. Révision extraordinaire des rentes de l'assurance-invalidité (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire procéder, d'ici la fin de l'année 2008, à une révision extraordinaire de toutes les rentes AI octroyées à des ressortissants des pays de l'ex-Yougoslavie, d'Albanie et de Turquie. La révision doit être réalisée par un service indépendant et doit porter prioritairement sur la capacité de travail des personnes concernées.

Cosignataires: Füglistaller, Giezendanner, Mathys, Mörgeli, Schibli, Stahl (6)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3678 n Ip. Fässler. Biotopes d'importance nationale (05.10.2007)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment compte-t-il garantir la protection des biotopes d'importance nationale?
2. Que compte-t-il entreprendre afin que la Confédération et les cantons disposent des moyens financiers et du personnel requis pour remplir leur mandat?
3. Quelles mesures concrètes prévoit-il dans le cadre des budgets 2008 et 2009 de la Confédération et du plan financier de la législature 2008-2011?
4. Sait-il que dans certains cantons, à cause (ou en dépit) de la RPT, les budgets pour la protection de la nature ont été réduits ou sont en passe de l'être, sous prétexte que l'argent de la Confédération se fait rare?
5. Dispose-t-il de suffisamment d'instruments efficaces pour exercer sa fonction de contrôle à l'égard des cantons?

16.01.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3679 n Ip. Wobmann. Perturbations du trafic des poids lourds au Gothard (05.10.2007)

Depuis l'accident de 2001, on a mis en place au tunnel routier du Gothard et au San Bernardino un système de régulation du trafic pour des raisons de sécurité. Ce système limite artificiellement surtout le trafic des poids lourds (un camion au maximum par minute), ce qui provoque de longues files d'attente, notamment pendant les principales périodes de pointe. A cet égard, on constate depuis plusieurs années que tous les poids lourds - mais surtout ceux qui effectuent des transports à l'intérieur de la Suisse, malgré les allègements (trafic S) - doivent compter avec des temps d'attente de plus en plus longs, bien que les capacités en termes de passages à travers les Alpes ne soient pas épuisées. Compte tenu de la poursuite de la croissance du trafic qui se profile dans les années à venir, parallèlement à l'augmentation du volume des transports routiers de marchandises en transit, la situation devrait encore s'aggraver dans les prochaines années.

Dans ces conditions, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

a. Combien de temps entend-il maintenir le système du compte-gouttes au Gothard et les mesures de régulation du trafic au San Bernardino?

b. Compte tenu de l'accroissement continu du trafic, dans quelle mesure la Confédération recherche-t-elle de nouvelles solutions sans contingenter le trafic des poids lourds, qui répond à une nécessité économique?

c. Dans quelle mesure la régulation du trafic des poids lourds au Gothard est-elle une réponse aux problèmes de capacité qui se posent à la douane de Chiasso-Brogeda et non pas dans le tunnel routier?

d. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas qu'il y a lieu de réserver à l'avenir un meilleur traitement au trafic des poids lourds - si important pour l'économie suisse - par rapport au trafic touristique en provenance ou à destination de l'Italie pendant les principales périodes de pointe, et d'abandonner le système unilatéral des priorités qui pénalise aussi le trafic à l'intérieur de la Suisse?

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Borer, Dunant, Füglistaller, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Mathys, Miesch, Müri, Pfister Theophil, Rime, Scherer, Schibli, Schwander (16)

14.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3680 n Mo. Schelbert. Ne pas avantager le transport aérien à l'échelle internationale (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte qu'il soit possible de percevoir une redevance générale sur le kérosène ou un impôt sur le kérosène. Pendant une phase de transition, il cherchera aussi à conclure des accords régionaux (notamment avec l'UE).

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Teuscher, Vischer (13)

02.04.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3681 n Mo. Hochreutener. Simplifier les réglementations de tous les départements fédéraux (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de simplifier autant que possible l'ensemble des réglementations relevant de sa compétence. Un organe central pourvoira à la coordination des mesures et des prescriptions des différents départements.

Cosignataires: Bader Elvira, Barthassat, Brun, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Imfeld, Jermann, Kohler, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Wehrli, Zemp (21)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3684 n Mo. John-Calame. Femmes et service civil (05.10.2007)

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la résolution 1325 des Nations Unies qui vise à éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes, le Conseil fédéral est chargé de soumettre au parlement un projet de service civil volontaire qui permette aux femmes qui le souhaitent de s'engager dans des missions de promotion ou de maintien de la paix ici et à l'étranger.

Cosignataires: Banga, Berberat, Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Heim, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-

Savary, Müller Geri, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Schelbert, Stump, Teuscher, Vermot-Mangold (18)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3685 n Mo. Hutter Jasmin. Assurance-invalidité. Responsabilité des médecins complaisants (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la LAI et, au besoin, d'autres dispositions, de manière à ce que puisse être engagée la responsabilité des médecins qui ont établi des certificats médicaux lorsqu'il s'avère que ces derniers sont objectivement indéfendables et qu'il en a résulté des frais pour l'assurance-invalidité.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Bortoluzzi, Brunner, Fattebert, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Glur, Joder, Laubacher, Mathys, Müri, Oehrli, Perrin, Rutschmann, Scherer, Schibli, Spuhler, Stahl, Walter, Weyeneth (23)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3686 n Ip. Hutter Jasmin. Collaboration avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne (05.10.2007)

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) écrit dans un communiqué daté du 12 septembre 2007 que "(e)n tant que pays importateur, la Suisse dépend largement de la production et du marché de véhicules routiers de l'Europe". Je pense que c'est tout particulièrement le cas pour les moteurs diesel.

Fort de constat, l'OFEV souhaite collaborer étroitement avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR), plus précisément avec son Institut de l'environnement à Ispra, en Italie, pour harmoniser les normes sur les gaz d'échappement. La convention de collaboration conclue à cet effet avec le CCR sera onéreuse et ne fait sens que si la Suisse applique les normes en question.

Or, la Suisse prévoit des règles particulières et difficilement justifiables pour les moteurs diesel des machines de chantier. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Ai-je raison de croire que la réglementation spéciale sur l'obligation d'équiper les machines de chantier de filtres à particules sera également soumise à un examen approfondi visant à déterminer si elle correspond aux normes sur les gaz d'échappement appliquées par l'UE?

2. A combien s'élèvent les coûts de cette convention permettant de collaborer avec l'UE en passant par le CCR?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Bortoluzzi, Brunner, Fattebert, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Glur, Joder, Laubacher, Mathys, Müri, Oehrli, Perrin, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schibli, Spuhler, Stahl, Walter, Weyeneth (24)

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3689 n Mo. Büchler. Cybercriminalité (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de la loi qui attribue globalement la compétence en matière de cybercriminalité aux autorités d'enquête fédérales lorsqu'Internet est essentiel à la commission du délit et que

- le délit a de fortes ramifications à l'étranger, ou que
- des victimes sont concernées dans plusieurs cantons.

Cosignataires: Bader Elvira, Banga, Barthassat, Bernhardsgrütter, Brun, Cathomas, Darbellay, de Buman, Donzé, Giezendanner, Glanzmann, Günter, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Lang, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Michel, Müller Thomas, Müller Walter, Oehrli, Pfister Gerhard, Robbiani, Scherer, Schlüer, Wehrli, Widmer, Zeller, Zemp (35)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3690 n Po. Groupe de l'Union démocratique du centre. Soins médicaux. Coûts engendrés par les requérants d'asile, les personnes admises à titre provisoire, les personnes à protéger et les personnes séjournant illégalement en Suisse (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur les coûts et les prestations dans le domaine des soins médicaux prodigués aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux personnes à protéger et aux personnes séjournant illégalement en Suisse. Le rapport doit aussi présenter de possibles mesures. Les questions suivantes doivent en particulier être examinées:

1. Quel est le montant moyen des coûts des soins médicaux prodigués respectivement à un requérant d'asile, à une personne admise à titre provisoire et à une personne à protéger par rapport aux coûts engendrés par une personne établie en Suisse?
2. Quelle a été, depuis 1980, l'évolution des coûts des soins (frais de dentiste inclus) prodigués aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire et aux personnes à protéger?
3. Combien de personnes viennent en Suisse en prétextant une demande d'asile ou en tant qu'immigrés clandestins dans le but d'obtenir, pour elles-mêmes ou pour les membres de leur famille, des soins médicaux?
4. Quelles prestations d'assurance-maladie (frais de dentiste inclus) sont payées pour les demandeurs d'asile, les personnes admises à titre provisoire, les personnes à protéger et les clandestins?
5. Qui prend en charge ces coûts? Le Conseil fédéral est prié d'indiquer les participations respectives de la Confédération, des cantons (et de leurs hôpitaux), des communes et des assureurs.
6. Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre pour réduire les coûts médicaux engendrés par ces catégories de personnes (par ex. limitation des prestations, du libre choix du médecin et de l'hôpital, des frais de dentiste, etc.)?
7. Quel est l'état de la mise en oeuvre du postulat 00.3567 (transmis)?
8. Est-il judicieux d'exclure les demandeurs d'asile, les personnes admises à titre provisoire, les personnes à protéger et les clandestins du régime de la LAMal et de facturer les prestations de première nécessité à l'Office fédéral des migrations (prestations limitées)?

Porte-parole: Borer

21.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3693 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Rapport annuel sur l'extrémisme islamique en Suisse (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de remettre annuellement au Parlement un rapport sur la population islamiste de Suisse et notamment sur son potentiel extrémiste. Il y précisera et jugera la composition exacte et la provenance des groupes islamiques en Suisse, leur évolution probable, la menace qu'ont représentée les extrémistes et leurs courants l'année écoulée et le danger qu'ils font planer pour l'année à venir, et il énumérera les mesures qu'il conviendrait de prendre pour garantir la sécurité intérieure.

Porte-parole: Baumann J. Alexander

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3694 n Mo. Groupe socialiste. Rémunération conforme au marché des comptes de libre passage du deuxième pilier (05.10.2007)

En Suisse, il n'y a pas d'intérêt minimal imposé pour les comptes de libre passage. Il en résulte que ces montants, conservés pendant des années, sont le plus souvent très mal rémunérés en intérêts, au mieux 1 à 2 pour cent la plupart du temps ces dernières années, alors que les banques et les institutions de prévoyance qui gèrent ces comptes ont en principe atteint un rendement bien supérieur.

Le Conseil fédéral est chargé de trouver, pour la rémunération des comptes de libre passage, une solution reflétant les résultats du marché et garantissant que les assurés disposant d'un compte de libre passage bénéficient d'une rémunération qui ne soit pas inférieure à celle des assurés actifs ordinaires dont les avoirs sont gérés par la même institution de prévoyance.

Porte-parole: Maury Pasquier

21.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3695 n Ip. Groupe socialiste. Halte au pillage du 2e pilier! (05.10.2007)

Au cours des dernières semaines, il a été révélé que les compagnies d'assurance-vie gèrent les fonds de prévoyance d'une manière qu'on ne peut qualifier ni de loyale ni de transparente. Les assurés sont spoliés chaque année de 500 à 700 millions de francs.

1. Le fonds d'excédents est à la disposition des assureurs comme capital de solvabilité (capital propre). Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que cet état de fait sape la volonté du législateur, lequel souhaitait que les excédents soient attribués directement aux assurés à hauteur d'au moins 90 pour cent, et aucunement aux assureurs?
2. Le Conseil fédéral pense-t-il également qu'il n'existe pas de base légale permettant de n'attribuer qu'une partie (au maximum deux tiers) des excédents aux assurés?
3. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis qu'il n'est possible de parler de participation aux excédents qu'à partir du moment où l'argent est irrévocablement attribué aux assurés?
4. Les intérêts du fonds d'excédents sont imputés au compte d'exploitation des assureurs qui touchent par ailleurs aussi la "legal quote", profitant donc à double titre. Le Conseil fédéral partage-t-il l'opinion qu'il y a lieu de procéder à des correctifs pour éviter que les assureurs-vie profitent doublement?
5. Dans l'esprit du législateur, l'article 37 LSA devait - comme dans la LPP - assurer la transparence de l'ensemble des reve-

nus, des dépenses, des réserves et des rendements selon le système brut. Pourquoi les comptes et les bilans de chaque compagnie d'assurance-vie ne sont-ils pas publiés? Pourquoi faut-il se contenter de "chiffres clé" dont la fiabilité n'est pas garantie?

6. Le Conseil fédéral pense-t-il aussi que les frais administratifs devraient être payés exclusivement par les émoluments statutaires et qu'il ne faudrait pas prélever une seconde fois d'émoluments à charge du fonds d'excédents des assurés?

7. Le Conseil fédéral est-il également d'avis que les parts au fonds d'excédents d'une assurance-vie devraient être remises à l'assuré lorsque celui-ci change de caisse d'assurance?

8. Certaines compagnies d'assurance-vie s'assurent des rendements du capital propre de l'ordre de 11 à 13 pour cent. Les données publiées récemment ne permettent pas de déterminer quels montants les compagnies d'assurance-vie ont affecté aux affaires relevant du domaine de la prévoyance professionnelle, car il n'existe pas de prescriptions en matière d'attribution de capital propre. Est-il exact que les assureurs auraient encore toujours obtenu des rendements du capital de l'ordre de 4,4 à 5,8 pour cent en cas d'application du système net (l'excédent est alors égal à la participation au gain)?

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

14.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3696 n Mo. Groupe socialiste. Rémunération conforme au marché des avoirs du troisième pilier (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire une disposition légale en vertu de laquelle la rémunération des avoirs du troisième pilier ne devra pas être inférieure à celle des obligations de caisse dont la durée de placement est similaire à la durée moyenne du troisième pilier.

Pour les fonds du troisième pilier, le Conseil fédéral devrait prendre des mesures pour que le montant des émoluments perçus par les gestionnaires de fortune ne dépasse pas celui des émoluments perçus sur le marché libre, caractérisé par l'absence d'avantages fiscaux.

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

21.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 07.3697 n Mo. Allemann. Obligation d'annoncer les actes de violence (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'instituer à l'échelle nationale l'obligation d'annoncer tout acte de violence; il collaborera avec les cantons, afin notamment d'harmoniser cette obligation.

Cosignataires: Aubert, Banga, Berberat, Dormond Béguelin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Hubmann, Janiak, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Savary, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Vollmer, Widmer, Wyss Ursula (27)

14.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.12.2007 Conseil national. Adoption.

29.09.2008 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante: "En collaboration avec les cantons, le Conseil fédéral est chargé d'enregistrer à l'échelle nationale les

actes de violence contre les personnes et de les soumettre à une évaluation en vue de prendre des mesures appropriées. "

11.03.2009 Conseil national. Adhésion.

07.3700 n Mo. Zisyadis. Baisse de la limite légale de formaldéhyde (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la base légale de la limite du formaldéhyde par mètre cube d'air, de manière à réduire celle-ci de moitié.

Cosignataires: Dormond Béguelin, Huguenin, Levrat, Menétrey-Savary, Savary, Steiert, Vanek (7)

14.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3701 n Mo. Föhn. Information des enseignants et des maîtres d'apprentissage (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales qui obligeront les autorités à informer les responsables scolaires lorsqu'un élève effectuant sa scolarité obligatoire fera l'objet d'une inscription au casier judiciaire, sera impliqué dans une enquête pénale, fera l'objet de poursuites pénales ou aura subi une condamnation pénale. En ce qui concerne les élèves et les apprentis suivant une formation postobligatoire (apprentissage, collège, gymnase, etc.), la direction de l'établissement et les responsables de la formation (maîtres d'apprentissage) devront avoir la possibilité d'exiger des autorités qu'elles leur fournissent les renseignements pertinents, même sans l'accord des personnes concernées.

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3703 n Mo. Humbel Näf. Carte d'assuré idoine (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger l'ordonnance du 14 février 2007 sur la carte d'assuré pour l'assurance obligatoire des soins (OCA) et d'édicter une nouvelle ordonnance d'application de l'article 42a LAMal afin que les objectifs fixés dans la stratégie du 1er décembre 2006 en matière de cybersanté ("eHealth") puissent être mis en oeuvre à temps.

Si le Conseil fédéral estime que la création d'un dossier médical informatisé nécessite l'adaptation de l'article 42a alinéa 4 LAMal, il est chargé de prendre les mesures qui s'imposent.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Glanzmann, Hassler, Hochreutener, Imfeld, Loepfe, Meyer Thérèse, Wehrli, Zeller (10)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3705 n Mo. (Marty Kälin) Hämmerle. Garde respectueuse et économique des animaux. Aide aux investissements et amélioration des structures (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir, à la faveur de la révision de la législation agricole, que seules les constructions destinées à la garde d'animaux de rente, qui sont conformes aux dispositions de la SST et de la SRPA, pourront bénéficier des crédits d'investissements et des contributions aux frais d'amélioration des structures.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Banga, Bernhardsgrütter, Bruderer, Daguet, Donzé, Fasel, Fässler, Frösch, Genner, Graf Maya, Günter, Gysin Remo, Hämmerle, Heim, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Marti Werner,

Menétrey-Savary, Noser, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Tschümperlin, Widmer (30)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Hämmerle.

07.3706 n Mo. Leutenegger Filippo. Stratégie pour une Suisse sans impact sur le climat d'ici à 2020 (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une stratégie assortie de mesures pour une "Suisse sans impact sur le climat d'ici à 2020". Cette stratégie prévoira que les mesures peuvent être compensées de manière flexible en Suisse et à l'étranger.

Cosignataires: Brunner, Hegetschweiler, Ineichen, Michel (4)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3707 n Ip. Leutenegger Filippo. Objectifs en matière de CO2. Nouveaux écarts (05.10.2007)

Conformément aux derniers communiqués du DETEC, la Suisse ne parviendra finalement pas à atteindre ses objectifs en matière de CO2 d'ici à 2010; il résultera un écart d'environ 0,5 million de tonnes. En outre, le DETEC parle à présent d'objectifs sectoriels qui n'ont pas été atteints ou qui devront aussi l'être. Ces calculs et interprétations concernant les écarts par rapport aux objectifs en matière de CO2 sont nouveaux et sont en contradiction avec la politique pratiquée jusqu'à présent sur laquelle reposaient notamment les conventions avec les entreprises conclues sur une base volontaire.

Le nouvel écart pourrait être entièrement financé par la Fondation pour le centime climatique, par exemple par des écocertificats, étant donné que cette dernière dispose encore de réserves. Comblant l'écart par rapport aux objectifs grâce à des moyens provenant de cette fondation serait une mesure efficace et rapidement réalisable. La fondation a déjà donné des signaux positifs à cet égard au DETEC. L'introduction d'une taxe CO2 de 25 centimes par litre d'essence et de diesel ne permettrait pas de combler l'écart, car il n'en résulterait qu'une économie de 0,25 million de tonnes de CO2, d'où la nécessité de prendre encore d'autres mesures.

Je pose donc les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Sur quelles bases le nouvel écart a-t-il été calculé?
2. Comment le Conseil fédéral juge-t-il l'incertitude prévisionnelle des nouveaux calculs?
3. Comment justifie-t-il le fait qu'il entend apparemment aussi atteindre certains objectifs partiels dans le domaine des combustibles et des carburants alors que les efforts visaient jusqu'à présent à combler l'écart tout entier?
4. Comment compte-t-il combler le nouvel écart?
5. Est-il prêt à combler l'écart d'ici à 2010 de manière non bureaucratique en utilisant les réserves de la Fondation du centime climatique et à renoncer à une nouvelle taxe CO2 et à d'autres mesures moins efficaces?
6. Que pense-t-il de la possibilité de prendre en compte des mesures supplémentaires concrétisées à l'étranger pour combler l'écart par rapport aux objectifs?

Cosignataires: Brunner, Hegetschweiler, Ineichen (3)

07.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x 07.3709 n Ip. Stamm. Où se trouve l'or de la BNS? (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de communiquer l'emplacement des réserves d'or de la BNS. Il devra à tout le moins préciser quelles quantités d'or se trouvent en Suisse.

14.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

07.3710 n Mo. Darbellay. Exécution des peines. Faire mieux pour moins cher (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour rendre l'exécution des peines plus efficace et plus économique. En particulier:

- il conclura des accords sur le transfèrement des personnes condamnées avec les Etats des Balkans et d'autres pays pour que ces personnes purgent leur peine chez elles;
- il demandera au Conseil de l'Europe de modifier la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées pour que le transfèrement soit possible lorsque le solde de la peine à purger est d'au moins trois mois (au lieu de six) et sans le consentement du condamné;
- il inscrira dans la loi le bracelet électronique comme nouvelle forme d'exécution des peines.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Büchler, Chevrier, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Loepfe, Lustenberger, Müller Thomas, Zemp (14)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3711 n Mo. Engelberger. Taxe de surveillance perçue en vertu de la loi sur la surveillance des marchés financiers. Prise en considération des intérêts des PME (05.10.2007)

La loi fédérale sur l'Autorité de surveillance des marchés financiers (LFINMA) doit être modifiée comme suit:

Art. 15 al.1

La Confédération prend à sa charge les frais des prestations que la FINMA fournit dans l'intérêt de l'économie.

Art. 15 al. 2 let. d

L'importance économique des intermédiaires financiers affiliés et le nombre des membres ainsi que leur contribution à l'allègement des charges de la FINMA s'agissant des organismes d'autorégulation au sens de la loi du 10 octobre 1997 sur le blanchiment d'argent.

Cosignataires: Gysin, Laubacher, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Müller Walter, Müller Philipp, Noser, Rime, Triponez, Zeller (12)

14.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3712 n Mo. Baumann J. Alexander. Abrogation de l'article 16 LAS (05.10.2007)

L'article 16 LAS doit être abrogé.

L'article 16 LAS a pour teneur:

"Remboursement au canton de domicile

Alinéa 1

Si la personne assistée a son domicile ininterrompu depuis moins de deux ans dans un autre canton que son canton d'origine, celui-ci rembourse au canton de domicile les frais d'assis-

tance qu'il a assumés lui-même ou dont il a versé la contre-valeur à un canton de séjour en vertu de l'article 14."

En raison de la forte augmentation du nombre de naturalisations, les communes d'origine sont de plus en plus souvent obligées de subvenir aux besoins de citoyens qui changent fréquemment de canton de domicile et bénéficient de l'aide sociale. Le canton de domicile peut facturer à la commune d'origine les prestations d'assistance sociale pendant les deux années qui suivent l'établissement du bénéficiaire dans sa nouvelle commune de domicile. Le canton de domicile doit s'acquitter de ces coûts, qu'il le veuille ou non. C'est toujours la commune de domicile qui fixe le montant du soutien financier; la commune d'origine ne peut que payer.

Il est anachronique que les communes d'origine aient à prendre en charge les coûts générés par des citoyens bénéficiant de l'aide sociale; cette manière de procéder encourage les abus. Comme les frais d'assistance peuvent être facturés à la commune d'origine, les services sociaux des communes de domicile sont peu enclins à ramener de tels "clients" sur la voie de l'indépendance financière.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Binder, Dunant, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Haller, Hegetschweiler, Hochreutener, Imfeld, Kaufmann, Mathys, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müri, Pagan, Schenk Simon, Schwander, Stahl, Stamm, Walter, Wobmann, Zuppiger (27)

14.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 07.3713 n Ip. Baumann J. Alexander. Direction de l'armée déconnectée de la réalité (05.10.2007)

Après le vol d'armes commis à Marly en septembre 2006, le commandant de bataillon et le commandant de brigade en cause ont été condamnés à des peines pécuniaires et à des amendes pour avoir autorisé les commandants d'unité à renoncer à la garde du dimanche. Les armes et les munitions étaient certes sous clé, mais les locaux n'étaient pas gardés pendant le week-end. Les prescriptions en vigueur prévoient pourtant que, dans ce cas de figure, la garde doit impérativement être montée le dimanche. En novembre 2006, le chef de l'armée a réagi en ordonnant des mesures urgentes en matière de service de garde. Enfin, à la mi-juillet 2007, tous les commandants de l'armée ont reçu l'ordre, de la part du divisionnaire Stutz, d'appliquer les prescriptions en vigueur.

La réaction à l'infraction que le comportement fautif de la troupe avait facilitée est intervenue très tardivement. On a apparemment été très surpris de constater que les commandants peuvent organiser les gardes du dimanche comme bon leur semble, suite à l'abandon du principe de l'ordre dans l'armée. Or, en demandant aux militaires que l'on peut rencontrer chaque week-end dans les gares d'une certaine importance s'ils n'avaient pas été désignés pour assurer la garde du dimanche, on aurait appris que le service de garde le dimanche est devenu une exception.

Questions: la direction de l'armée est-elle à ce point éloignée des réalités de la troupe? Sinon, si elle connaissait les dysfonctionnements, pourquoi a-t-elle attendu qu'une infraction soit commise avant de réagir?

Cosignataires: Baader Caspar, Binder, Dunant, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Hegetschweiler, Kauf-

mann, Mathys, Maurer, Mörgeli, Müri, Pagan, Rutschmann, Schluer, Schwander, Stamm, Wobmann (19)

21.11.2000 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

16.03.2009 Conseil national. Liquidée.

07.3714 n Mo. Graf Maya. Paiements directs pour les arbres isolés adaptés au site (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) de sorte que les arbres isolés indigènes adaptés au site et les allées d'arbres situés sur la surface agricole utile donnent droit aux paiements directs.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Heim, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Recordon, Schelbert, Studer Heiner, Teuscher (16)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3716 n Ip. Graf Maya. Promouvoir le dialogue entre la Chine et le Tibet (05.10.2007)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La Suisse est-elle prête à promouvoir activement le dialogue entre la Chine et le gouvernement tibétain en exil?
2. Le Conseil fédéral est-il prêt à rappeler fermement aux autorités chinoises les promesses faites lors de l'attribution des Jeux olympiques et à exiger qu'elles tiennent leurs engagements avant le début des jeux?
3. Le dialogue sur les droits de l'homme se poursuit depuis plus de dix ans avec la Chine mais ses résultats sont maigres. Le Conseil fédéral entrevoit-il la possibilité d'améliorer le respect des droits de l'homme en Chine, plus particulièrement le sort des minorités ethniques et de leurs cultures?

Cosignataires: Bäumle, Bernhardsgrütter, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Genner, Heim, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Recordon, Studer Heiner, Teuscher (13)

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3718 n Po. Markwalder Bär. Reconnaître et encourager le travail bénévole (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les moyens de mieux reconnaître et d'encourager le travail bénévole en Suisse.

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3719 n Ip. Markwalder Bär. Influence de la Suisse sur le processus de décision au sein de l'UE (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes.

1. Quels moyens a-t-il déployés pour maintenir et étendre l'influence de la Suisse sur le processus de décision au sein de l'Union européenne?
2. Quelle forme de participation au processus de décision les accords bilatéraux prévoient-ils?
3. En quoi l'influence de la Suisse a-t-elle changé depuis le non à l'EEE et depuis que l'UE est passée à 27 membres?
4. Le Conseil fédéral envisage-t-il de renforcer l'influence de la Suisse?

5. Quelles mesures compte-t-il prendre si la condition d'une participation au processus de décision sur le plan européen n'est pas - ou n'est plus - remplie?

Cosignataires: Allemann, Nordmann (2)

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3721 n Po. Schenker Silvia. Soutien de la prévention et du conseil à l'endettement par les établissements de crédit (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de vérifier si une disposition peut être créée, dans la loi fédérale sur le crédit à la consommation, qui obligerait les établissements de crédit à réserver un pourcentage donné du chiffre d'affaires réalisé sur le crédit à la consommation afin de financer des services de conseil en matière d'endettement et de gestion budgétaire. Cela permettrait de financer les services de conseil déjà en place dans le domaine de la prévention de l'endettement et du conseil en matière de budget et d'en créer de nouveaux.

Cosignataires: Aubert, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Genner, Goll, Graf-Litscher, Gross, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Marty Kälin, Meier-Schatz, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rossini, Stump, Tschümperlin, Vermot-Mangold (25)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3722 n Mo. Schenker Silvia. Simplification du système fiscal par une procédure coordonnée (05.10.2007)

Les bases légales régissant l'imposition du revenu (loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes) seront revues de sorte à rendre le système fiscal plus clair, plus efficace et plus équitable.

On tiendra compte ce faisant des principes directeurs suivants:

1. Les exceptions et les déductions fiscales seront limitées au minimum nécessaire.
2. Les principes constitutionnels applicables à l'imposition, soit le principe de l'égalité et le principe de l'imposition selon la capacité économique seront respectés (art. 127 Cst.).
3. La Confédération et les cantons coordonneront la réforme de leurs systèmes fiscaux, l'harmonisation des impôts devant être assurée (art. 129 Cst.).

La Confédération et les cantons pourront continuer de fixer librement, dans les limites de la Constitution, des tarifs et des taux fiscaux ainsi que des franchises d'impôt. Ils seront libres, partant de l'élargissement de la base de calcul de l'impôt, de réduire leurs barèmes ou de les simplifier.

Cosignataires: Aubert, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Genner, Goll, Graf-Litscher, Gross, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Kiener Nellen, Marty Kälin, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rossini, Schweizer, Stump, Tschümperlin, Vermot-Mangold (22)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3724 n Po. Fehr Jacqueline. Répartition de la richesse en Suisse (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'actualiser régulièrement l'étude publiée en 2004 (en allemand uniquement) sur la répartition de

la richesse en Suisse. La première mise à jour sera présentée en 2008. Il s'agira notamment de montrer l'évolution des données relatives aux revenus et à la fortune après déduction de tous les impôts et taxes et compte tenu des frais de logement et de déplacement.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Dormond Béguelin, Fässler, Galladé, Garbani, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Savary, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Thanei, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer, Wyss Ursula (32)

14.11.2007 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

21.12.2007 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3730 n Mo. (Recordon) Thorens Goumaz. Indication obligatoire de la quantité de CO2 émise (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification législative de manière à ce que toute personne acquérant une automobile (par un mode quelconque d'aliénation) soit correctement informée par l'aliénateur de la quantité de CO2 émis par le véhicule.

Cosignataires: Fasel, Frösch, Genner, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Schelbert, Teuscher, Vischer (11)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Thorens Goumaz.

13.06.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3731 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Pas de renchérissement du pain (05.10.2007)

Les prix du blé sur le marché international ont fortement augmenté depuis quelque temps. Afin de démentir la réputation d'îlot de cherté que porte la Suisse et notamment d'empêcher une hausse du prix du pain en Suisse, le Conseil fédéral est chargé de réduire les taux des droits de douane dans les positions déterminant le prix du pain.

Cosignataires: Marti Werner, Wyss Ursula (2)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3732 n Po. Kaufmann. Distribution du bénéfice de la BNS au profit des Suisses de l'étranger (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les possibilités de légiférer, et de présenter le rapport afférent, sur la question de savoir si la clé de répartition du bénéfice de la BNS pourrait englober les Suisses de l'étranger dans l'optique d'une répartition par habitant. Ces moyens devraient être employés à des tâches fondamentales qui concernent les Suisses de l'étranger (par exemple financement des écoles suisses à l'étranger).

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Brunner, Dunant, Eggly, Füglistaller, Glur, Haller, Joder, Mathys, Miesch, Muri, Perrin, Reymond, Rutschmann, Scherer, Schlüer, Stahl (17)

14.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3733 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Programme de la législature 2007-2011 II. Instaurer l'égalité entre hommes et femmes (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'inscrire la concrétisation de l'égalité entre hommes et femmes au programme de la législature 2007-2011. Des objectifs tangibles seront notamment prévus dans les domaines suivants:

- la discrimination salariale sera réduite de moitié;
- les femmes constitueront 30 pour cent au moins des cadres des entreprises proches de la Confédération et de l'administration fédérale;
- un label égalitaire sera décerné aux entreprises.

Cosignataires: Allemann, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguét, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Haering, Heim, Hofmann, Hubmann, Müller-Hemmi, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rey, Schenker Silvia, Stöckli, Thanei (19)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3734 n Po. Leutenegger Oberholzer. Droit d'auteur. Sociétés de gestion et amélioration de la transparence (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité de procéder à une révision législative de sorte à rendre plus explicite l'obligation des sociétés de gestion de présenter un rapport, en complétant le chapitre 3 de la loi sur le droit d'auteur, relatif aux obligations de ces sociétés (p. ex. en modifiant l'art. 50). La comptabilité devra être plus explicite, en particulier sur les points suivants:

- coûts d'encaissement des indemnités
- frais de répartition
- facturation des prestations de services aux membres affiliés
- coûts de management, y compris salaires des cadres.

Cosignataires: Berberat, Daguét, Dormond Béguelin, Galladé, Garbani, Heim, Hofmann, Hubmann, Marti Werner, Marty Kälin, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Savary, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Vischer, Vollmer, Widmer (19)

21.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3735 n Po. Teuscher. Sanctions commerciales pour la protection du climat (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner des sanctions commerciales au nom desquelles on pourrait limiter l'importation de biens en provenance d'Etats non-parties au protocole de Kyoto (notamment les Etats-Unis) et dont la production génère des gaz à effet de serre en grandes quantités ou en quantités surchargeant inutilement l'atmosphère.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (13)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3736 n Po. Teuscher. Comité international pour la protection du climat (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'idée d'un comité international pour la protection du climat.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Menétrey-Savary, Müller Geri, Recordon, Schelbert, Vischer (13)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3739 n Ip. Kiener Nellen. Davantage de soutien pour le football féminin en Suisse (05.10.2007)

Il ressort de différents articles de presse (p. ex. "heute" du 25 septembre 2007) que les joueuses de l'équipe suisse de football féminin manquent d'argent pour pouvoir tout miser sur le football. Elles sont donc pénalisées par rapport aux joueuses d'autres pays.

Dans le football de base, le football féminin connaît certes des taux de croissance réjouissants, mais son potentiel est encore loin d'être épuisé. Le 5e championnat du monde de football féminin de la FIFA a prouvé de façon saisissante que le sport qu'est le football a énormément profité du développement du football féminin en termes de nombre de sportifs actifs, de possibilités de jeu, de (télé)spectateurs et de niveau de jeu.

Dans ces conditions, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Existe-t-il des possibilités de verser des contributions aux joueuses de l'équipe nationale au titre de l'aide sportive?
2. Existe-t-il des possibilités de soutenir financièrement le Conseil suisse du football féminin?
3. Quelles autres possibilités y a-t-il d'améliorer d'une façon générale les conditions qui s'appliquent notamment aux joueuses, aux femmes entraîneurs et aux clubs de football féminin en Suisse?
4. A quelles possibilités pourrait-on recourir pour faire tomber les barrières sociales et culturelles qui tiennent les femmes et les jeunes filles éloignées du football?

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3740 n Ip. Groupe des Verts. Réduction des émissions de CO2. Marché des certificats (05.10.2007)

Selon Madame la conseillère fédérale Leuthard, la Suisse doit viser la neutralité climatique et s'engager sur le plan international à réduire de 100 pour cent ses émissions de CO2. Elle atteindrait cet objectif en négociant des certificats d'émission de CO2 et en menant des projets de réduction de ces émissions dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. L'UE a déjà introduit un tel marché. Chaque Etat de l'UE s'est ainsi vu attribuer un quota d'émission pour son industrie nationale. Cependant, l'expérience a soulevé toute une série de problèmes.

Nous prions dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quels domaines économiques seront inclus dans le marché des certificats?
2. Comment s'effectuera la répartition des objectifs de réduction des émissions entre les différentes entreprises? Seront-ils fixés par branche?
3. Sur quelle valeur se fondera-t-on pour mesurer la réduction des émissions? Sur le taux actuel des émissions de CO2?
4. Les droits d'émission seront-ils donnés gratuitement ou mis aux enchères?

5. Les industries qui négocieront les droits d'émission sur le marché recevront-elles des certificats pour l'ensemble des émissions de CO₂?

6. Le système sera-t-il assorti d'une réduction annuelle des émissions autorisées?

7. Comment le Conseil fédéral entend-il s'assurer que les compensations d'émission de CO₂ dans les pays en développement se traduisent effectivement par des mesures de réduction des émissions et que des projets d'aide au développement ne soient pas injustement déclarés comme des projets de réduction des émissions?

8. Des compensations des émissions de CO₂ sont-elles également prévues en Suisse?

9. Qui sera chargé d'organiser et de contrôler le marché des droits d'émission?

10. Sur quelle plateforme le négoce international des certificats se déroulera-t-il?

Porte-parole: Teuscher

16.01.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3741 n Po. (Marty Kälin) Rechsteiner-Basel. Robinets. Consommation d'énergie et d'eau chaude due aux mitigeurs (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de calculer la perte d'énergie que causent les mitigeurs dans toute la Suisse, en mélangeant automatiquement et inutilement de l'eau chaude à l'eau courante, et de veiller à ce qu'ils soient en principe réglés sur froid.

Cosignataires: Bernhardsgrütter, Cathomas, Fässler, Graf Maya, Heim, Nordmann, Noser, Rechsteiner-Basel, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo (11)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Rechsteiner Rudolf.

07.3742 n Po. Groupe des Verts. Différents modèles pour la protection du climat (05.10.2007)

Le Conseil fédéral donne des signaux très contrastés en matière de politique de protection du climat. Pour nous, les écologistes, il ne fait aucun doute qu'il convient d'appliquer la loi sur le CO₂, car elle est en vigueur. Mais voilà que cette loi n'est pas mise en oeuvre comme l'avait prévu le Parlement. C'est extrêmement regrettable, car les démarches engagées afin de faire diminuer les émissions de CO₂ sont totalement insuffisantes; la Suisse ne pourra donc pas respecter les engagements qu'elle avait pris en signant le Protocole de Kyoto.

Ces dernières semaines, des membres du Conseil fédéral ont émis de nouvelles propositions concernant la politique climatique et mis en discussion différents modèles. Afin qu'on puisse mieux évaluer des instruments fondamentalement différents, nous prions le Conseil fédéral d'étudier de manière plus approfondie trois modèles impliquant des approches différentes pour les consommateurs et d'établir également des comparaisons pour ce qui est des objectifs.

Afin qu'on puisse évaluer sérieusement les effets des différents modèles et leur potentiel quant à la réalisation des objectifs, nous prions le Conseil fédéral de comparer, dans un rapport, les incidences d'une simple taxe d'incitation assortie d'un mécanisme de redistribution avec celles qu'auraient des certificats d'émission et des investissements dans des projets à l'étranger.

Le Conseil fédéral est prié d'étudier et de quantifier les différents modèles en fonction des paramètres suivants:

- facteurs économiques tels que l'emploi, la création de plus-value en Suisse, les coûts consécutifs pour les PME;
- degré d'efficacité des deux modèles quant à la réalisation des objectifs fixés en matière de réduction des émissions de CO₂;
- effets dans les domaines de l'innovation et de la recherche-développement en Suisse;
- incidences à l'étranger en fonction du degré de développement du pays.

Porte-parole: Genner

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3745 n Ip. Müller Geri. Questions relatives à l'ouvrage d'embranchement souterrain de Sarè au tunnel de base du Ceneri (05.10.2007)

Si l'on convertit les coûts présumés du tunnel de base du Gothard, qui sera lui aussi un tunnel à deux tubes d'une voie chacun, pour le tunnel de base du "Ceneri", dont la longueur pourrait atteindre en fin de compte 48 kilomètres si l'on en croit la volonté du Conseil fédéral, ce tunnel "Ultra-Lombardia" coûtera 8883 millions de francs. On peut supposer que la Suisse ne sera pas en mesure de financer un tel projet et que les citoyens suisses n'auraient jamais accepté en votation populaire la NLFA et le FTP s'ils avaient eu connaissance de ce "plan secret" du Conseil fédéral.

Questions:

1. Les projets de construction "NLFA/Rail 2000" comportent plusieurs ouvrages d'embranchement nécessaires à l'exploitation des trains à grande vitesse.

1a. Combien a coûté l'ouvrage d'embranchement souterrain de Nidelbad, qui a été construit dans la perspective de la poursuite de la construction du tunnel du Zimmerberg?

1b. Combien coûtera l'ouvrage d'embranchement souterrain de Sarè, qui doit être construit dans la perspective de la poursuite de la construction de la NLFA au Gothard en direction de l'Italie?

1c. A combien s'élève actuellement le devis pour l'ouvrage d'embranchement nécessaire à la réalisation de l'option du "tracé souterrain" de la NLFA?

1d. Du point de vue de la sécurité, est-il préférable de construire un embranchement pour les trains à grande vitesse sous la forme d'un saut-de-mouton souterrain au milieu d'un très long tunnel, ou alors de le faire à ciel ouvert afin de disposer d'un accès direct en cas de catastrophe?

2a. Serait-il possible, à la place du coûteux ouvrage d'embranchement souterrain de Sarè, de faire sortir de la montagne la ligne du Ceneri, de construire l'embranchement au point de sortie et de faire disparaître à nouveau dans la montagne, à un endroit approprié, la ligne en direction de l'Italie?

2b. Une solution de ce genre coûterait-elle plutôt moins cher qu'un ouvrage d'embranchement souterrain? Dans l'affirmative, combien environ?

2c. De telles variantes ont-elles été examinées dans l'un des projets sur le Ceneri qui ont été réalisés jusqu'à présent?

2d. Une telle solution serait-elle envisageable dans la région de Taverne pour remplacer le saut-mouton de souterrain?

3. Serait-il possible que le projet actuel du Ceneri (S. Antonino-Vezia, avec un ouvrage d'embranchement souterrain à Sarè près de Lugano), dès que la construction sera terminée ou dès que les travaux ne pourront plus être stoppés en raison des coûts, affaiblisse la position de la Suisse dans les négociations qui s'annoncent avec l'Italie (voire avec l'UE) ou limite sa marge de manoeuvre?

4. Que pense faire le Conseil fédéral si l'Italie ne se montre pas intéressée par la poursuite de la construction de la NLFA du Gothard en direction du sud?

4a. Les coûts inhérents à l'ouvrage d'embranchement souterrain de Sarè pourront-ils être répercutés partiellement sur l'Italie si cet investissement préalable se révèle inutile en fin de compte (comme ce sera vraisemblablement le cas pour l'ouvrage d'embranchement de Nidelbad)?

4b. Proposerait-il que la Suisse construise et finance elle-même le raccordement de la NLFA du Gothard au réseau des chemins de fer italiens (FS)?

Cosignataires: Bernhardsgrütter, John-Calame, Lang (3)

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3746 n Ip. Fehr Mario. Jeux olympiques à Pékin
(05.10.2007)

Le gouvernement chinois sait que les Jeux olympiques qui se dérouleront à Pékin en 2008 lui vaudront prestige et reconnaissance. Les personnes au pouvoir à Pékin ont donc fait une série de fausses promesses avant l'attribution des Jeux par le Comité international olympique (CIO), l'une d'entre elles étant d'améliorer la situation catastrophique des droits de l'homme dans l'empire du Milieu d'ici à l'ouverture des jeux, dans un peu moins d'un an. Or, à ce jour, les promesses n'ont pas été tenues. Au Tibet, les droits de l'homme sont foulés au pied, et la liberté religieuse y est inexistante. D'autres minorités, comme les Ouïgours et les chrétiens, font aussi l'objet d'une répression brutale. En 2006, plus de 1000 personnes ont été exécutées en Chine selon des sources officielles, ce qui correspond à environ 80 pour cent des exécutions capitales dans le monde. Des experts considèrent cependant que le chiffre réel des exécutions auxquelles l'Etat chinois a fait procéder est supérieur à 8000. Depuis le début de la période précédant les Jeux olympiques, les libertés ont même été soumises à des restrictions accrues. Un rapport d'Amnesty International fait état de nombreux cas d'arrestations à domicile, de torture et de procédures judiciaires arbitraires. Internet est soumis à une censure à grande échelle. Qui plus est, il est très difficile - notamment pour les médias étrangers - de rendre compte des réalités chinoises et des préparatifs des prochaines olympiades en raison des restrictions qui ont été décrétées.

Face à cette situation, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Est-il aussi d'avis que la Chine n'a pas tenu les promesses qu'elle avait faites dans le cadre de sa candidature à l'organisation des Jeux olympiques de 2008?

2. Est-il disposé à intervenir avec insistance auprès du gouvernement chinois pour qu'il respecte les promesses qu'il a faites?

3. Est-il aussi disposé à coopérer avec le CIO ou avec Swiss Olympics pour faire en sorte que ces promesses soient respectées?

Cosignataires: Banga, Fehr Hans-Jürg, Genner, Graf Maya, Hofmann, Müller Geri, Müller-Hemmi, Pedrina, Vischer (9)

28.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3748 n Mo. Borer. Bâle-Weil et Chiasso-Brogeda. Supprimer les bouchons de camions sur l'autoroute (05.10.2007)

Les heures d'ouverture des douanes sont prolongées, afin de supprimer immédiatement les bouchons dangereux qui se forment régulièrement sur l'autoroute à Bâle-Weil et Chiasso-Brogeda en raison des capacités insuffisantes pour le dédouanement.

Cosignataires: Amstutz, Rime, Wobmann (3)

14.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3749 n Po. Graf Maya. Remplacement d'arbres fruitiers haute-tige. Programme d'encouragement (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de lancer, d'entente avec les cantons, un programme d'encouragement visant à remplacer le plus rapidement possible les arbres fruitiers haute tige victimes du feu bactérien.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumlé, Bernhardsgrütter, Frösch, Genner, Heim, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Marty Kälin, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Recordon, Schelbert, Studer Heiner, Teuscher (16)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3750 n Mo. Büchler. Cybercriminalité. Davantage de spécialistes auprès des autorités d'enquête de la Confédération (05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de doter les autorités d'enquête fédérales d'une division qui, dans leur domaine de compétences, poursuivront avec efficacité et célérité les délits relevant de la cybercriminalité.

Cosignataires: Bader Elvira, Banga, Barthassat, Bernhardsgrütter, Brun, Cathomas, Darbellay, de Buman, Donzé, Glanzmann, Günter, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Lang, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Michel, Müller Thomas, Müller Walter, Oehrli, Pfister Gerhard, Robbiani, Schlüer, Wehrli, Widmer, Zeller, Zemp (33)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3751 n Mo. Büchler. Lutte contre le terrorisme
(05.10.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de confier à l'Office fédéral de la police, qu'il dotera des moyens nécessaires, le mandat de rechercher sur Internet des informations sur le terrorisme, la traite d'êtres humains, la prolifération d'armes, la criminalité organisée et l'espionnage. Une attention particulière sera portée aux sites djihadistes dont les pages et celles des milieux extrémistes violents seront supprimées des serveurs suisses.

Cosignataires: Bader Elvira, Banga, Barthassat, Bernhardsgrütter, Brun, Cathomas, Darbellay, de Buman, Donzé, Giezendanner, Glanzmann, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Imfeld, Jermann, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Michel, Müller Thomas, Müller Walter, Oehrli, Pfister

Gerhard, Robbiani, Scherer, Schlüer, Wehrli, Widmer, Zeller, Zemp (33)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.03.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3753 n Ip. Steiert. Groupes d'assureurs. Plus de transparence (05.10.2007)

1. Le Conseil fédéral estime-t-il justifiées des différences de plus de 3000 francs par année et par famille pour des primes qui couvrent les mêmes prestations de l'assurance-maladie obligatoire?

2. Indépendamment des démarches en cours pour l'amélioration de la compensation des risques dans l'assurance-maladie obligatoire et en tenant compte de la position du Conseil fédéral exprimée le 4 octobre 2007 selon laquelle les groupes de caisses-maladie constituent de fait à chaque fois une seule caisse, le Conseil fédéral estime-t-il que la transparence et la qualité de l'information nécessaires au bon fonctionnement de tout marché exigeraient, dans ce contexte, que chaque assuré soit informé par son assureur sur les différentes primes pour l'assurance-maladie obligatoire que facturent les différentes caisses-maladie du même groupe?

3. Cas échéant, quelles sont les mesures envisagées par le Conseil fédéral pour inciter, à court terme, les assureurs à informer leurs assurés sur leurs possibilités d'optimiser leurs primes sans changer de groupe de caisses-maladie?

Cosignataires: Aubert, Daguet, Dormond Béguelin, Graf-Litscher, Guisan, Heim, Kohler, Levrat, Nordmann, Rossini, Stöckli, Stump, Widmer (13)

14.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3755 n Mo. Sommaruga Carlo. Supprimer les fontaines à eau dans l'administration fédérale (05.10.2007)

Au vu des éléments du rapport environnemental 2007 de l'administration fédérale et considérant l'absurdité écologique et économique que représente la consommation d'eau en bouteille dans un pays où la qualité de l'eau du robinet est l'une des plus élevées au monde, le Conseil fédéral est chargé de supprimer les fontaines à eau dans toute l'administration fédérale.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Dormond Béguelin, Fässler, Garbani, Heim, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marty Kälin, Maury Pasquier, Menétrey-Savary, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Recordon, Roth-Bernasconi, Savary, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Vanek, Widmer (24)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3757 n Ip. (Huguenin) Zisyadis. La Confédération collabore-t-elle avec des trafiquants d'êtres humains? (05.10.2007)

Dans une petite question (Une drôle de délégation guinéenne ... Active aussi en Suisse?), j'ai interpellé le Conseil fédéral pour savoir s'il avait collaboré avec une délégation guinéenne dont les agissements semblent plus que douteux. La réponse prudente et évasive du gouvernement laisse clairement supputer que c'est le cas, ce qui m'incite à lui demander de préciser plusieurs éléments.

Dans un article du 14 mai 2006 du journal allemand "Die Welt", les agissements d'une délégation guinéenne dirigée par Monsieur N'Faly Keita étaient dénoncés. Selon ce périodique, l'Allemagne présentait à cette délégation des étrangers déboutés sans documents d'identité, pour établir s'ils venaient de Guinée Conakry. Dans l'affirmative, la commission délivrait un laissez-passer permettant leur expulsion. L'article fait écho à plusieurs critiques contre cette pratique: premièrement, Monsieur N'Faly Keita a été accusé par nombre de compatriotes de participer à un trafic de faux documents pour les Guinéens quittant leur pays. Deuxièmement, les méthodes de la délégation, basées notamment sur l'accent et la morphologie physique des personnes menacées d'expulsion, paraissaient tout à fait hasardeuses. Enfin, le travail de la délégation a nécessité 110 000 francs pour étudier 321 cas, et elle a perçu en prime une taxe pour chaque laissez-passer délivré. Ces informations semblent confirmées, et ont suscité un certain émoi en Allemagne, l'Etat allemand paraissant impliqué dans des pratiques proches du trafic humain. D'autres sources suggèrent des faits encore plus accablants contre la délégation, qui aurait exigé de l'argent des personnes qu'elle rencontrait sous peine de les faire renvoyer en Guinée.

Dans son bulletin de décembre 2006, l'association zurichoise "Augenau" indique de plus que les documents délivrés ne remplissent pas les critères de documents de voyage, et semblent improvisés par la délégation à partir de papier officiel guinéen. L'association indique également que la délégation guinéenne a été active en Suisse après le scandale allemand, en utilisant des procédés analogues. En juillet 2007 enfin, Monsieur N'Keita semble avoir été démis de ses fonctions par son gouvernement, suite aux accusations de trafic humain portées contre lui. Plusieurs éléments laissent donc craindre que la Suisse ait utilisé les services de trafiquants d'êtres humains pour permettre le renvoi de certains étrangers, et la réponse du Conseil fédéral ne permet pas d'être rassuré à ce sujet.

Ces informations amènent aux questions suivantes:

1. Est-il exact qu'une délégation guinéenne liée à Monsieur N'Faly Keita est venue en Suisse pour rencontrer des étrangers déboutés et délivrer des documents de voyage à ceux reconnus comme Guinéens?

2. Le cas échéant, combien de personnes la délégation a-t-elle rencontrées, comment a-t-elle cherché à établir leur nationalité, combien de titres de voyage a-t-elle émis, et quelles sommes a-t-elle perçues pour ce travail?

3. Le cas échéant toujours, l'authenticité des documents de voyage délivrés a-t-elle été vérifiée, et quel a été le résultat de l'éventuelle vérification?

4. En général, arrive-t-il que la Suisse obtienne des titres de voyage pour des étrangers déboutés de la part d'autres instances que des consulats ou des ambassades? Dans ce cas, quelles sont les garanties demandées à ces organismes, notamment pour que les étrangers ne soient pas exposés à des trafiquants d'êtres humains?

Cosignataires: Vanek, Zisyadis (2)

07.12.2007 Réponse du Conseil fédéral.

06.12.2007 Conseil national. L'intervention est reprise par Monsieur Zisyadis.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3758 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Article 60 LDA.**Redevance sur les supports vierges (05.10.2007)**

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur les droits d'auteur (LDA) - par exemple en modifiant l'article 60 - afin de compléter le principe de l'équité des indemnités, qui concerne l'utilisation d'œuvres protégées par un droit d'auteur, par une disposition spéciale relative à la redevance sur les supports vierges. Ce faisant, il tiendra compte des points suivants:

1. Protection accrue des consommateurs: la durée de la procédure devra être raccourcie en ce qui concerne la fixation des indemnités, afin de permettre des adaptations plus rapides à l'évolution des techniques et du marché. D'une part, la longueur des procédures confère à des tarifs surévalués une certaine permanence. D'autre part, dans le cas où des usages inédits conduisent à une hausse des indemnités, il faut pouvoir introduire une réduction de ces indemnités pendant la durée de la procédure d'approbation et des voies de droit.

2. Plus de droits pour la Suisse: en ce qui concerne le transfert des indemnités vers l'étranger, il faudra garantir, en relation avec l'article 35 alinéa 4 LDA, que les ayants droit qui ne résident pas en Suisse ont droit à des indemnités uniquement s'il existe un accord de droit international ou si l'autre Etat accorde un droit réciproque aux ayants droit résidant en Suisse.

3. Plus de droits pour les artistes: il faudra en outre garantir, à travers la révision demandée, que les artistes interprètes perçoivent sur l'ensemble des recettes de la redevance sur les supports vierges une part équivalente à celle des auteurs. La part des diffuseurs sera ramenée à celle qui leur échoit habituellement dans d'autres pays (soit 5 à 10 pour cent).

Cosignataires: Berberat, Dormond Béguelin, Galladé, Garbani, Heim, Hofmann, Hubmann, Marti Werner, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Savary, Sommaruga Carlo, Stöckli, Stump, Vermot-Mangold, Vischer, Vollmer, Widmer (18)

28.11.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3760 n Ip. Freysinger. Affaire du fax (05.10.2007)

En relation avec la mise au point intervenue dans l'"affaire du fax" à la suite d'un article dans le "Sonntagsblick" du 8 janvier 2006 sur les prisons de la CIA en Europe ("CIA-Gefängnisse in Europa"), et avec la réhabilitation de personnes accusées à tort (notamment d'un employé du DDPS), je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-on constamment respecté la séparation des pouvoirs entre les instances de l'armée et la justice militaire? Le Ministère public de la Confédération et la justice militaire ont-ils le droit de collaborer aussi étroitement?

2. Les intentions réelles des instances spécialisées du DDPS (CdA, chef du SRS, AC et JI extraord) sont au centre de l'"affaire du fax". A quel motif ou au nom de quelle raison d'Etat la "violation d'un secret militaire" a-t-elle été le prétexte d'une procédure judiciaire innommable?

3. Les organes judiciaires spécialisés, et en premier lieu l'AC et le JI extraord, devront-ils rendre compte de ce qu'ils ont violé leur devoir de diligence lors de la collecte de preuves en n'établissant pas si l'on se trouvait véritablement en présence d'un secret militaire?

4. Dans quel contexte et pourquoi les procédures du Ministère public de la Confédération et de la justice militaire ont-elles été engagées, alors qu'il était de notoriété publique que le contenu du fax ne correspondait certainement pas à l'article 106 alinéa 1 CPM qui énumère "des documents, des objets, des disposi-

tions, des procédés ou des faits devant être tenus secrets dans l'intérêt de la défense nationale ou en vertu d'obligations contractuelles, parce que leur révélation mettrait en péril l'accomplissement de la mission de parties essentielles de l'armée"?

5. Au nom de quelles règles de l'Etat de droit et de quelle légalité la justice militaire a-t-elle pu, en l'absence de toute preuve quant au caractère de secret militaire du fax en question (au sens de l'art. 106, al. 1, du Code pénal militaire), ordonner une surveillance disproportionnée des télécommunications et prendre ainsi connaissance indirectement d'entretiens avec des parlementaires et des journalistes?

6. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour réhabiliter, sous l'angle du droit du personnel, le chargé d'information du SRS accusé à tort, qui se trouve toujours en disponibilité?

7. Quand le Conseil fédéral s'excusera-t-il auprès des victimes de l'"affaire du fax" pour les fausses affirmations et accusations, de même que pour les irrémédiables atteintes à l'honneur?

8. Au regard des faits avérés, il est évident que l'organisation et la conduite du SRS sont en cause. Quelles mesures le Conseil fédéral prendra-t-il pour remédier à la situation?

9. L'innocence des deux accusés ayant été prouvée devant toutes les instances, qu'en est-il à présent des défauts systémiques au service de renseignement? Quelles mesures le Conseil fédéral envisage-t-il à cet égard?

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bigger, Borer, Brunner, Fattebert, Föhn, Füglistaller, Giezendanner, Hassler, Hutter Jasmin, Keller, Kunz, Mörgeli, Pagan, Perrin, Scherer, Schibli, Schwander, Wobmann, Zuppiger (20)

21.11.2007 Réponse du Conseil fédéral.

21.12.2007 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3761 n Mo. Sommaruga Carlo. Pour une clarification en matière de tests ADN lors des demandes de regroupement familial (05.10.2007)

Le Conseil fédéral présentera un rapport sur les tests ADN en vue de regroupement familial. Il présentera les bases juridiques et les lacunes juridiques actuelles. Un recensement des cas de recours aux tests ADN depuis l'an 2005, avec les pays d'origine des personnes concernées, les circonstances des tests et comment sont traités les situations dont le lien familial ne peut être établi par lien biologique (conjoint, adoption, etc). Il examinera l'opportunité de maintenir ces tests. Il présentera une comparaison des régimes légaux et des pratiques en la matière en Europe. Il présentera la position du préposé à la protection des données et des organisations de protection des droits de l'homme.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Barthassat, Berberat, Daguet, Dormond Béguelin, Fehr Jacqueline, Fluri, Frösch, Garbani, Haering, Hämmerle, Heim, Hubmann, Huguenin, Lang, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Maury Pasquier, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Robbiani, Roth-Bernasconi, Savary, Stöckli, Stump, Thanei, Vanek, Vermot-Mangold, Vischer, Widmer (36)

07.12.2007 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3762 n Mo. Germanier. Contrôle des prix et bénéfices de la Poste (05.10.2007)

Le Conseil fédéral doit prendre sans délai des mesures adéquates pour éviter que, d'ici à l'entrée en vigueur de la nouvelle

loi sur le marché postal, la Poste abuse les consommateurs et l'économie par des tarifs monopolistiques exagérés. Il doit définir un système entraînant immédiatement une baisse des tarifs pour tous les clients privés et gros clients quand la Poste atteint un seuil bénéficiaire approprié.

Le seuil bénéficiaire approprié après couverture du fonds de pension du personnel de la Poste et des frais d'infrastructure selon le compte de régulation sera fixé à un rendement usuel à la branche.

Cosignataires: Beck, Binder, Bühler, Burkhalter, Cassis, Favre Charles, Hochreutener, Imfeld, Jermann, Loepfe, Michel, Parmelin, Schenk Simon (13)

14.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3780 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Divergences en matière de fiscalité entre la Suisse et l'UE. Etat des lieux (05.12.2007)

Le groupe UDC avait réclamé par le passé à plusieurs reprises des débats urgents aux chambres sur la pression qu'exerce l'UE sur notre système fiscal. Malheureusement, d'autres partis n'avaient pas estimé qu'une discussion sur les attaques contre notre souveraineté était urgente. Entre-temps, le dialogue prévu avec l'UE a eu lieu et, étonnamment, aucun résultat n'a été communiqué. Par conséquent, il faut craindre que l'UE ait déjà fortement mis la Suisse sous pression diplomatique et que des revendications excessives de la part de l'UE parviennent à la Suisse dans les prochains mois. Pour prévenir un désastre imminent, le Conseil fédéral doit informer la population en toute franchise sur l'état des discussions.

1. Où en est le dialogue avec l'UE sur les divergences en matière de fiscalité? Quels en sont les résultats concrets?
2. Pourquoi les discussions ont-elles commencé le jour suivant les élections?
3. Les pays de l'UE ne tendraient-ils pas à penser que le Conseil fédéral est plus enclin à la négociation et au compromis après les élections fédérales?
4. Comment l'attitude de l'UE a-t-elle changé après les élections du 21 octobre 2007?
5. Y a-t-il entre-temps des signes laissant penser que l'UE aimerait rattacher la question fiscale à d'autres dossiers comme par exemple la libre circulation des personnes ou l'électricité?
6. Après la présentation, semble-t-il, des points de vue respectifs de la Suisse et de l'UE sur le différend fiscal, le 12 novembre 2007, qu'est-on en droit d'attendre de la rencontre annoncée pour le début de l'année 2008?
7. L'UE a-t-elle accepté que la Suisse refuse de négocier?
8. La question fiscale a-t-elle aussi été abordée lors des différentes rencontres de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey avec les ministres et présidents des pays de l'UE (Slovénie, France, République tchèque, Roumanie)? Si oui, quel est leur point de vue? La Roumanie serait-elle par exemple disposée à prendre position en faveur de la Suisse en contrepartie des contributions à la cohésion que l'UE exige de notre pays?
9. Quelles sont les rencontres prévues durant le prochain semestre entre la Suisse et l'UE au niveau ministériel ou au niveau des hauts fonctionnaires?

Porte-parole: Estermann

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x 07.3781 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Développement des devoirs contenant des responsabilités plutôt que réduction des droits de citoyen (05.12.2007)

La majorité, qui confère au citoyen ses droits politiques, est simultanément le fondement de chaque collectivité publique démocratique et la condition de son existence. Les droits du citoyen ne vont cependant pas sans devoirs civiques. Ainsi, selon l'article 59 de la Constitution fédérale, tout Suisse est astreint au service militaire. Il doit également manier son arme de service selon les instructions reçues et de manière consciencieuse. Ce maniement consciencieux de l'arme ne constitue pas un problème pour le citoyen majeur qui fait son service militaire, puisqu'il est formé au maniement des armes et qu'il est familiarisé avec celles-ci. Lorsqu'un cas tragique isolé survient, il ne faut pas remettre en cause de manière générale la majorité du citoyen. Il est bien plus important de se demander quelles en étaient les causes et quelles mesures peuvent être prises afin que les militaires manient les armes de service de manière encore plus sûre.

1. Comment les soldats qui pourraient avoir des problèmes avec le maniement des armes de service peuvent être reconnus lors du recrutement?
2. Quelles mesures prend l'armée entre le recrutement et l'école de recrues pour détecter de tels soldats?
3. Est-il garanti aujourd'hui que l'armée recevra les extraits complets du registre de police et du casier judiciaire ainsi que les informations relatives aux procédures pénales en cours avant le recrutement, mais également avant le début de l'école de recrues?
4. Quelles mesures sont prises pendant la formation à l'école de recrues ainsi que lors des stages de formation pour les cadres et des cours de répétition afin de prévenir les risques liés au maniement des armes de service? Quelles sont les améliorations envisagées par le Conseil fédéral?
5. Quelles mesures prend le Conseil fédéral afin de garantir un maniement responsable des armes de service après la fin de l'école de recrues?
6. Existe-t-il des problèmes particuliers et marquants concernant le maniement des armes de service par des militaires issus de l'immigration?
7. Quelles sont les causes principales de l'inaptitude au service des conscrits issus de l'immigration qui ont été réformés? Ces réformés sont-ils nombreux?
8. Comment garantir, lors de la procédure de naturalisation, que seules les personnes en mesure de remplir leurs devoirs civiques, notamment le maniement consciencieux de l'arme de service, puissent bénéficier de la nationalité?

Porte-parole: Fehr Hans

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

16.03.2009 Conseil national. Liquidée.

07.3782 n Mo. Barthassat. Permis de séjour pour les étrangers titulaires d'un diplôme universitaire suisse (06.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger l'article 27 alinéa 1 litera d de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005.

Il doit en outre proposer sans délai à l'Assemblée fédérale une nouvelle disposition de la LEtr introduisant un permis de séjour

pour les étrangers titulaires d'un master ou d'un doctorat obtenu en Suisse.

Cosignataires: Bourgeois, Brunschwig Graf, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dunant, Egger, Favre Charles, Français, Germanier, Hiltbold, Hodgers, Leuenberger-Genève, Lumengo, Lüscher, Meyer Thérèse, Nordmann, Reymond, Rielle, Robbiani, Roth-Bernasconi, Ruey, Schmidt Roberto, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Zisyadis (26)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3784 n Mo. Schmidt Roberto. Utilisation du chargement des voitures sur le train avec la vignette autoroutière (06.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer des bases légales afin que les voitures puissent être chargées sur le train (Lötschberg, Simplon, Furka, Oberalp) à titre gratuit ou peu coûteux avec la vignette autoroutière.

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Bischof, Cathomas, Darbellay, de Buman, Robbiani (7)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3785 n Ip. Parmelin. Elargissement et extension du réseau autoroutier. Contournement de la ville de Morges (06.12.2007)

Dès le 1er janvier 2008, la Confédération, représentée par l'OFROU, sera propriétaire du réseau des routes nationales et assurera donc l'exploitation, l'entretien, l'élargissement (élimination des goulets d'étranglement au sens de la loi fédérale sur le fonds d'infrastructure) et l'extension des routes nationales (nouveaux tronçons autoroutiers en plus du réseau tel que fixé actuellement). En bonne logique, la Confédération assumera l'intégralité des coûts liés à ces tâches.

Dans cette optique, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quel est l'agenda prévu entre 2008 et 2035 (planification, décision politique et réalisation) en matière d'élargissement et d'extension du réseau des routes nationales (autoroutes) suite à l'adoption de la loi fédérale sur le fonds d'infrastructure?
2. Est-il exact que de nouveaux tronçons autoroutiers (en plus des tronçons figurant dans la "liste des routes nationales suisses" annexée à l'arrêté fédéral du 21 juin 1960 sur le réseau des routes nationales) ne peuvent pas être financés dans le cadre du crédit bloqué de 5,5 milliards de francs pour l'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales au sens de l'arrêté fédéral concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure?
3. Le grand contournement autoroutier de la ville de Morges tel que projeté par le Conseil d'Etat vaudois est-il considéré comme un nouveau tronçon autoroutier? Si oui, cela implique-t-il que son financement par la Confédération n'est pas possible avant 2028 (échéance du fonds d'infrastructure), ce qui repousse sa mise en service en 2035 au plus tôt?
4. Est-il possible d'envisager d'autres variantes de contournement autoroutier de Morges, notamment un contournement de plus grande ampleur? Si oui, dans quels délais de mise en service?
5. A quelle(s) étape(s) du processus politique le contournement autoroutier de Morges sera-t-il étudié et planifié et à quelle(s) étape(s) du processus de décision politique le contournement autoroutier de Morges sera-t-il décidé?

Cosignataires: Brunschwig Graf, Engelberger, Favre Charles, Français, Freysinger, Germanier, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Hutter Markus, Lüscher, Nidegger, Perrin, Reymond, Rime, Veillon, Voruz (17)

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3786 n Mo. Reymond. Eliminer les goulets d'étranglement autoroutiers (06.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre des travaux préparatoires du futur "Programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales" d'examiner en priorité et de manière approfondie les tronçons autoroutiers critiques est-ouest suivants:

- Zurich-Winterthur (A1);
- Genève-Lausanne (A1);
- Soleure-Argovie (A1 Berne-Zurich).

Un rapport détaillé sur ces trois tronçons autoroutiers est publié au plus tard lors de la consultation sur le projet de Programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales, dans le but de fixer des priorités.

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunschwig Graf, Dunant, Estermann, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Hiltbold, Hurter Thomas, Kaufmann, Lüscher, Muri, Nidegger, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rime, Rutschmann, Schibli, Stamm, von Siebenthal (31)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3787 n Mo. Reymond. Vue d'ensemble des comptes de résultat des lignes voyageurs intervalles des CFF (06.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'obtenir enfin et au plus vite les comptes de résultat des lignes voyageurs intervalles des CFF (grandes lignes) et d'établir en conséquence une vue d'ensemble de ces comptes à l'intention du Parlement pour que ce dernier puisse décider du ZEB (réalisation et financement des projets d'infrastructure ferroviaire d'ici 2035) en toute connaissance de cause.

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunschwig Graf, Dunant, Estermann, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Hiltbold, Hurter Thomas, Kaufmann, Lüscher, Muri, Nidegger, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rime, Rutschmann, Schibli, Stamm, von Siebenthal (31)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3788 n Mo. Aubert. Investir dans le projet Via sicura (06.12.2007)

Compte tenu des coûts forts variés et très lourds pour la société induits par les trop nombreuses personnes victimes d'accidents de la route - familles endeuillées et jetées dans des difficultés financières et affectives, familles contraintes à réorganiser leur vie par le handicap d'un ou de plusieurs de leurs membres, employeurs mis en difficulté par l'absence prolongée d'un employé, coûts pour les systèmes de santé, d'assurances sociales, et pour l'AI -, je demande au Conseil fédéral de présenter dans les meilleurs délais au Parlement le projet Via sicura pour une mise en oeuvre rapide.

Cosignataires: Allemann, Brélaz, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Girod, Goll, Heim, Hodgers, Hofmann, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Thorens Goumaz, van Singer, Widmer, Wyss Brigit (39)

21.01.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3789 n Ip. Bourgeois. Mise en application de l'article 182 de la loi sur l'agriculture (06.12.2007)

Dans le souci d'une parfaite transparence du marché, afin d'éviter les tromperies auprès des consommateurs et d'optimiser le positionnement de nos produits indigènes dans un marché concurrentiel, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il en possession des résultats de l'analyse des structures d'organisation ordonnée dans le domaine de la sécurité alimentaire et d'un concept global en matière de sécurité alimentaire?

2. Au cas où ce concept global de sécurité alimentaire ne serait pas encore réalisé, le Conseil fédéral entend-il tout de même édicter une ordonnance conformément à l'article 182 de la loi sur l'agriculture, afin de tenir compte du nouvel environnement décrit ci-dessous?

3. Dans l'affirmative, dans quel délai le Conseil fédéral est-il prêt à mettre en application l'article 182 de la loi sur l'agriculture?

Cosignataires: Aebi, Binder, Brunner, Darbellay, Favre Charles, Favre Laurent, Français, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Glauser, Grin, Hiltbold, Huber, Markwalder Bär, Maurer, Meyer Thérèse, Müller Walter, Nidegger, Pelli, Rime, Scherer, Schibli, Triponez, Veillon, von Siebenthal, Walter, Wasserfallen, Zemp (29)

13.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3790 n Mo. Ineichen. Entrée dans la vie professionnelle. Mesures relatives au marché du travail (10.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de recenser tous les jeunes arrivant au terme de la scolarité obligatoire par des ajustements des bases légales avant juillet 2008. Lorsqu'aucune formation scolaire ou professionnelle n'est entreprise, une solution transitoire à la formation professionnelle doit être trouvée (formation transitoire combinée, etc.). De plus, il doit être inscrit dans la loi que les jeunes de moins de 19 ans qui la refusent ne peuvent percevoir aucune allocation de chômage.

L'application des mesures correctives nécessaires (aucun jeune sans solution) implique d'allouer des ressources financières complémentaires aux secteurs "Case Management - formation professionnelle" et "Case Management+" avant juillet 2008.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Baetig, Baumann J. Alexander, Bäuml, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunschwig Graf, Cassis, Cathomas, Caviezel, Donzé, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Favre Charles, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Français, Füglistaller, Gadiant, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glanzmann, Glur, Graber Jean-Pierre,

Hany, Hassler, Hiltbold, Hochreutener, Huber, Hurter Thomas, Hutter Markus, Kaufmann, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Malama, Messmer, Moser, Müller Walter, Müller Philipp, Muri, Nidegger, Noser, Pfister Theophil, Riklin Kathy, Rime, Ruey, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Segmüller, Spuhler, Stahl, Theiler, Triponez, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Wasserfallen, Wehrli, Zemp (80)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3791 n Mo. Groupe des Verts. Réchauffement planétaire de 2 degrés au maximum (10.12.2007)

On demande au Conseil fédéral que sa politique climatique vise un réchauffement de la surface de la terre de 2 degrés au maximum.

Porte-parole: Girod

02.04.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

13.06.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3792 n Ip. Girod. Augmentation des voitures de tourisme dangereuses et polluantes (10.12.2007)

1. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour stopper l'augmentation des voitures de tourisme à fort impact climatique?

2. Qu'entreprend-il pour stopper celle des véhicules mettant en danger les autres usagers de la route?

3. Qu'entreprend-il pour que l'argent du contribuable finance des véhicules aussi écologiques et peu dangereux que possible?

09.04.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3795 n Mo. Fässler. Promotion des importations de biens en provenance de pays en développement (13.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'encourager de manière ciblée la production, la certification et l'importation de biens et de services produits, respectivement fournis, par des populations pauvres et très pauvres dans les pays en développement dans le respect de normes élevées en matière de protection sociale, d'environnement et de droits de l'homme.

Cosignataires: Allemann, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Goll, Hämmerle, Heim, Hofmann, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Marti Werner, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Stöckli, Thanei, Widmer, Wyss Ursula (21)

07.03.2008 L'action du Conseil fédéral allant déjà dans le sens de la motion, le Conseil fédéral propose de rejeter cette dernière.

07.3800 n Ip. Widmer. Arrêt de la destruction de documents. Mesures efficaces (17.12.2007)

En 1997, le Conseil fédéral a attiré l'attention, au début de son message concernant la loi fédérale sur l'archivage (97.017), sur la signification très importante, au niveau de la politique nationale, de l'archivage des documents établis à la demande du

Conseil fédéral: "La possibilité de vérifier après coup l'action de l'Etat dans son ensemble, c'est-à-dire en la replaçant dans son contexte, constitue un aspect important du contrôle du gouvernement et de l'administration. Dans un Etat de droit démocratique, il est nécessaire que cette possibilité soit accordée, du moins après un certain délai de protection, non seulement aux organes de contrôle de l'administration ou du Parlement, mais aussi à tous les citoyens et aux médias." Les Archives fédérales peuvent remplir leur fonction de politique nationale uniquement lorsque tous les documents, également ceux qui sont classés et qui ne sont plus utilisés régulièrement, leur sont proposés, comme cela est prévu à l'article 6 de la loi fédérale sur l'archivage.

Aujourd'hui, il s'avère que cette obligation de proposer les documents aux Archives fédérales n'existe que sur le papier et qu'il n'y a aucun instrument pour l'appliquer efficacement. La Délégation des Commissions de gestion, dans son rapport du 18 août 2003, a certes attiré l'attention sur les insuffisances graves constatées dans l'archivage des documents du Service de renseignement. Cependant, rien ne s'est passé bien que le dernier chef du Groupe des renseignements ait défendu de manière explicite, face à la Délégation des Commissions de gestion, la destruction illicite de documents dans son service: "La protection des sources impliquait que le matériel en provenance de services de renseignement partenaires dût être détruit après utilisation et qu'il ne saurait être remis aux Archives fédérales." (section 8.2; c'est seulement entre parenthèse que je fais remarquer que cette affirmation est contredite par les dossiers soigneusement répertoriés et archivés en Afrique du Sud.)

Cette fâcheuse découverte m'amène à poser les questions suivantes:

1. Pourquoi le Conseil fédéral, en tant que lésé, a-t-il renoncé à déposer, comme le prévoit l'article 120 alinéa 4 de la loi sur la procédure pénale, un recours contre la décision de non-lieu rendue dans la procédure pénale contre inconnu à propos de la destruction supposée de documents (voir également la question 07.1084)?

2. Quelles mesures supplémentaires le Conseil fédéral a-t-il prises afin de faire appliquer l'obligation de proposer les documents aux Archives fédérales, conformément à l'article 6 de la loi fédérale sur l'archivage, et de prévenir les actions futures de destruction de documents?

3. Comment le statut et le rôle des Archives fédérales suisses, presque similaires à ceux du Contrôle fédéral des finances, peuvent-ils être renforcés de manière telle que tous les documents de la Confédération, importants d'un point de vue de l'histoire, des sciences sociales et de la politique nationale, soient protégés?

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Kiener Nellen, Lang, Marra, Marti Werner, Rennwald, Rielle, Schelbert, Sommaruga Carlo, Steiert (12)

14.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3802 n Mo. Widmer. Une zone exempte d'armes nucléaires au coeur de l'Europe (18.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de lancer une initiative pour créer une zone exempte d'armes nucléaires (Nuclear Weapon Free Zone) en Europe.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Berberat, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen,

Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Tschümperlin (33)

13.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3803 n Ip. Graber Jean-Pierre. Avenir des Ecoles de commerce à plein temps et rationalité de l'activité étatique (18.12.2007)

Les écoles de commerce à plein temps occupent une place importante dans le paysage de la formation de notre pays. Au nombre d'une cinquantaine, elles délivrent annuellement entre 2500 et 3000 diplômes. Ces écoles sont expressément mentionnées dans la loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 (art. 16). Dans l'ancienne loi sur la formation professionnelle, le diplôme délivré par ces écoles était reconnu équivalant au Certificat fédéral de capacité (CFC) pour la profession d'employé de commerce. La nouvelle loi n'a pas retenu cette possibilité. Dès lors, les écoles de commerce à plein temps doivent adapter leurs programmes afin d'intégrer des éléments pratiques professionnels compatibles avec le règlement de la profession d'employé de commerce. Cette obligation vaut autant pour le CFC que pour la maturité professionnelle commerciale délivrée par les écoles de commerce. Un groupe de pilotage élabore actuellement - sous l'égide de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) - un ou plusieurs modèles visant à intégrer une dimension professionnelle directe dans les programmes des écoles de commerce dès août 2009. Dans le même temps, deux textes qui influent grandement les programmes des écoles de commerce sont en cours de révision et devraient entrer en vigueur en 2010: l'ordonnance sur la maturité professionnelle du 30 novembre 1998 ainsi que le règlement de la profession d'employé de commerce censé alléger la tâche des entreprises formatrices dans sa nouvelle version.

En conséquence, le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que toutes les révisions mentionnées en cours devraient entrer en vigueur en respectant le principe de simultanéité afin d'éviter aux écoles de commerce une modification de leurs programmes moins de deux ans après y avoir intégré des modules de pratique professionnelle renforcée?

Par ailleurs, le Conseil fédéral ne pense-t-il pas que l'OFFT devrait permettre aux écoles de commerce de maintenir dans leurs nouvelles structures le modèle 3+1 (trois ans d'études à plein temps suivies d'une année entière de stages pratiques en entreprise) pour la maturité professionnelle, modèle qui a rencontré un grand succès au sein des milieux économiques?

Cosignataires: Abate, Aebi, Baettig, Bourgeois, Brunschwig Graf, Cassis, Donzé, Dunant, Estermann, Favre Charles, Fiala, Français, Freysinger, Grin, Hiltbold, Hodgson, Joder, John-Calame, Killer, Kleiner, Loepfe, Lüscher, Malama, Markwalder Bär, Miesch, Nidegger, Perrin, Perrinjaquet, Reymond, Rime, Ruey, Schenk Simon, Schwander, Simoneschi-Cortesi, Veillon, von Graffenried, von Siebenthal, Wasserfallen (38)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3804 n Ip. Rennwald. Relancer le processus d'adhésion à l'Union européenne (18.12.2007)

Le Conseil fédéral ne considère plus l'adhésion à l'Union européenne (UE) comme un but stratégique et privilège clairement

la voie bilatérale. C'est pourquoi je lui pose les questions suivantes:

1. Est-il d'avis que les accords bilatéraux et sectoriels tels que signés jusqu'ici ou tels qu'actuellement en préparation constituent une option réaliste à moyen et à long terme?
2. Si oui, que pense-t-il des continuelles menaces que font peser les référendums sur les relations entre la Suisse et l'UE?
3. Si non, pourquoi attendre avant de relancer le processus d'adhésion?

Cosignataires: Berberat, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Marra, Stöckli, Widmer (9)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3806 n Ip. Rennwald. Révision de la formation gymnasiale (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est invité à répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont les enjeux et les motivations de la nouvelle révision partielle de la formation gymnasiale?
2. Quels sont les milieux qui ont poussé à cette révision?
3. La revalorisation des sciences expérimentales ne risque-t-elle pas d'augmenter la sélection durant la formation gymnasiale, au détriment de la démocratisation des études?
4. Le poids plus grand accordé aux notes des domaines scientifiques est-il vraiment la bonne solution pour augmenter le goût des jeunes, et spécialement des jeunes filles, pour les sciences?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Kiener Nellen, Rielle, Rosini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Voruz, Widmer (8)

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3807 n Ip. Schenk Simon. Exploitation de réseaux de bus régionaux. Procédure d'appel d'offres inique (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles dispositions dans la loi sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101), dans l'ordonnance sur les indemnités (OIPAF; RS 742.101.1) et dans la loi sur les subventions (RS 616.1) garantissent que les opérateurs avec services ferroviaires ne pourront pas financer leurs offres par des subventions croisées dans le cadre des appels d'offres portant sur les réseaux de bus régionaux?
2. Le Conseil fédéral estime-t-il aussi que les opérateurs avec services ferroviaires violent les règles de la concurrence lorsqu'ils financent, par des subventions croisées, par le biais d'autres secteurs (notamment le trafic ferroviaire), une offre qu'ils proposent dans le cadre d'un appel d'offres relatif à l'exploitation d'un réseau de bus régional?
3. Juge-t-il aussi que le régime actuel est insuffisant pour protéger, dans le cadre d'appels d'offres, les entrepreneurs de cars postaux contre des subventions croisées illicites et éviter ainsi qu'ils ne soient évincés du marché?
4. Quelles mesures compte-t-il prendre afin que les prestataires potentiels luttent à armes égales dans le cadre des procédures d'appel d'offres portant sur l'exploitation des réseaux de bus régionaux?

Cosignataires: Amstutz, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Flückiger, Freysinger, Geissbühler, Giezendanner, Glur, Kaufmann, Stahl, von Rotz, Waber, Wobmann (14)

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x 07.3808 n Mo. Rielle. Pas de remise d'armes militaires aux enfants, aux jeunes et aux autres civils (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que des armes d'ordonnance ne soient remises en prêt qu'aux militaires ou aux personnes qui s'acquittent des obligations inhérentes au tir hors du service.

Cosignataires: Allemann, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hodgers, Hofmann, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Schenker Silvia, Stöckli, Voruz, Widmer (18)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

16.03.2009 Conseil national. Rejet.

07.3811 n Ip. Widmer. La consommation de cocaïne et ses conséquences (19.12.2007)

Je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Combien y a-t-il de personnes dépendantes à la cocaïne en Suisse?
2. Quels problèmes la dépendance à la cocaïne cause-t-elle pour les consommateurs eux-mêmes, pour leur entourage et pour la société?
3. Que coûte à l'Etat et à la société la gestion des conséquences de la dépendance à la cocaïne actuellement et à long terme?
4. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis de nombreux experts, à savoir que la consommation de cocaïne a fortement augmenté en Suisse au cours de ces dernières années et qu'elle continuera probablement à augmenter fortement pendant les années à venir?
5. Qu'entreprend la Confédération afin de remédier à une telle augmentation de la consommation de cocaïne?

Cosignataire: Gross (1)

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3812 n Ip. Fehr Hans-Jürg. Plan sectoriel "Dépôt en couches géologiques profondes" pour les déchets nucléaires (19.12.2007)

Au début de l'année 2008, le Conseil fédéral approuvera le plan sectoriel "Dépôt en couches géologiques profondes" pour les déchets hautement radioactifs. Je demande au Conseil fédéral de répondre aux nombreuses questions qui se sont posées suite à la dernière audition des régions concernées.

1. Le Conseil fédéral est-il prêt à veiller à ce que trois sites d'implantation figurent dans le choix établi au terme de la procédure de sélection, et non pas seulement deux comme l'état actuel des choses le fait redouter?
2. Est-il prêt à exiger que la comparaison entre les différents sites d'implantation se base sur des données identiques?
3. Est-il prêt à veiller à ce que les conséquences socio-économiques d'un dépôt final pour les déchets hautement radioactifs

soient déjà évaluées au cours de la première étape du plan sectoriel? Est-il prêt à créer un catalogue de critères complet qui serve de base à cette évaluation, comme l'a proposé le Conseil d'Etat du canton de Schaffhouse?

4. Est-il prêt à définir comme région d'implantation toute région située dans un rayon de 30 kilomètres autour d'un site d'implantation d'un dépôt final?

5. Est-il prêt à laisser participer à la commission des cantons, qui assure la collaboration entre les représentants des gouvernements des cantons d'implantation et les cantons voisins concernés, non seulement les cantons d'implantation, mais aussi les cantons voisins qui appartiennent à la région d'implantation?

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Voruz, Widmer (15)

14.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3815 n Mo. Nussbaumer. Cancer et centrales nucléaires. Examen de la méthode et des valeurs limites (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer les prescriptions concernant la protection contre les rayonnements pour les installations atomiques afin de prévenir les cancers chez les enfants et les adultes vivant à proximité des centrales nucléaires.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Tschümperlin, Voruz, Widmer (19)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3816 n Mo. Zisyadis. Statut international pour les exilés environnementaux (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de promouvoir un statut international pour les exilés de l'environnement.

Ce statut doit concerner les personnes qui ont été forcées de quitter leur habitation de façon temporaire ou permanente à cause d'une dégradation nette de l'environnement, qui bouleverse ou déséquilibre leur cadre de vie.

Face au réchauffement climatique, la Suisse doit prendre à sa charge (transport et accueil), une partie des exilés climatiques, en fonction de son niveau d'émission de gaz à effet de serre.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Girod, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Rennwald, Rielle, Schelbert, Teuscher, von Graffenried, Voruz (13)

13.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3817 n Mo. Nordmann. Cancer et centrales nucléaires. Responsabilité (19.12.2007)

Le risque de contracter un cancer augmente en fonction de la proximité entre le domicile et la centrale nucléaire. C'est le résultat d'une étude de l'Office fédéral allemand de radioprotection.

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de modifier les bases légales relatives à la responsabilité civile afin que les personnes ayant causé un nombre significatif de maladies indemnisent les victimes, leurs proches et les

assurances-maladie et réparent les torts subis et les coûts engendrés; de telles dispositions existent déjà à l'étranger, par exemple au Japon;

2. d'introduire dans le droit suisse l'instrument de la plainte collective afin de garantir aux victimes une procédure appropriée et équitable en cas de maladies statistiquement significatives.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Heim, Jositsch, Kiener Nellen, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Voruz, Widmer (16)

14.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3818 n Mo. Schneider. Système de contrôle interne (19.12.2007)

A la faveur de la révision de l'article 728a CO, le législateur a institué, entre autres, pour l'organe de révision l'obligation de vérifier si l'entreprise qu'il contrôle dispose d'un système de contrôle interne.

Le Conseil fédéral est chargé à cet égard de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer:

- que l'organe de révision ne procède qu'à une vérification formelle comme le législateur l'a prévu à l'origine et,

- que plus de 7000 PME ne soient pas soumises à une vérification matérielle, entraînant des frais administratifs insupportables, comme ne l'a pas voulu le législateur.

Cosignataires: Amstutz, Baumann J. Alexander, Borer, Brunner, Caviezel, Estermann, Favre Charles, Fehr Hans, Fiala, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Grunder, Gysin, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Kleiner, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Müller Walter, Müller Philipp, Pelli, Pfister Gerhard, Rutschmann, Segmüller, Spuhler, Theiler, Triponez, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Zemp, Zuppiger (39)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3819 n Ip. Reymond. Canons à neige interdits par les Protocoles alpins? (19.12.2007)

Compte tenu, d'une part, aux dires des Remontées mécaniques, de l'importance grandissante des canons à neige pour assurer l'enneigement d'un grand nombre de pistes de ski et, d'autre part, de la volonté non démentie à ce jour du Conseil fédéral de ratifier les Protocoles d'application de la Convention alpine (Protocoles alpins) et, en particulier, le "Protocole Tourisme", article 14, alinéa 2 "Installations d'enneigement", je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral peut-il garantir que les stations de sports d'hiver pourraient continuer à utiliser les canons à neige qu'elles ont fait installer au cas où la Suisse ratifierait les Protocoles alpins et, en particulier, le Protocole "Tourisme"?

2. Le Conseil fédéral peut-il garantir que les stations de sports d'hiver qui le souhaiteraient pourraient faire installer de nouveaux canons à neige et/ou remplacer d'anciens canons à neige, comme c'est le cas actuellement dans le cadre du droit suisse, au cas où la Suisse ratifierait les Protocoles alpins et, en particulier, le Protocole "Tourisme"?

3. Le Conseil fédéral a-t-il établi un bilan juridique général de l'application des Protocoles alpins et de leur interdépendance et, en particulier, un bilan juridique de l'application de l'article 14, alinéa 2 du Protocole "Tourisme" dans les pays qui ont rati-

fié ces Protocoles, à commencer par l'Autriche, l'Allemagne et la France?

4. Si non, le Conseil fédéral est-il disposé à charger un groupe de travail interdépartemental d'établir un tel bilan juridique? Et, si non, pourquoi?

5. Dans le cadre de la vue d'ensemble mentionnée ci-dessus, le Conseil fédéral peut-il enfin faire rapport au Parlement quant aux raisons qui font que l'Italie, partenaire-clé de la Suisse (en matière alpine), n'a ratifié à ce jour (voir à ce propos le site Internet <http://www.alpenkonvention.org/index>) aucun des Protocoles d'application de la Convention alpine, 7 à 14 ans (!) après les avoir signés, à commencer par le Protocole "Tourisme"? Et, si non, pourquoi le Conseil fédéral ne peut-il ou ne veut-il pas faire établir un tel rapport?

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Bigger, Brunschwig Graf, Dunant, Favre Laurent, Freysinger, Germanier, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Heer, Hiltbold, Kunz, Lüscher, Miesch, Nidegger, Parmelin, Perrin, Rime, Stamm, Veillon (22)

07.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3820 n Ip. Reymond. Extension du réseau autoroutier. Grande traversée de la rade de Genève (19.12.2007)

Dès l'entrée en vigueur au 1er janvier 2008 de la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches (RPT) pour ce qui concerne les routes nationales (autoroutes), la Confédération, représentée par l'Office fédéral des routes, sera propriétaire du réseau des routes nationales et assurera donc l'exploitation, l'entretien, l'élargissement (élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales au sens de la loi sur le fonds d'infrastructure) et l'extension des routes nationales (nouveaux tronçons autoroutiers en plus du réseau autoroutier tel que fixé actuellement). En bonne logique et conformément à la RPT, la Confédération assumera également l'intégralité des coûts (importants) liés à ces tâches. Dans cette optique, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il exact que de nouveaux tronçons autoroutiers (tronçons en plus des tronçons figurant dans la "liste des routes nationales suisses" annexée à l'arrêté fédéral du 21 juin 1960 sur le réseau des routes nationales) ne peuvent pas être financés dans le cadre du crédit bloqué de 5,5 milliards de francs pour l'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales, au sens de l'arrêté fédéral concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure?

2. Est-ce qu'une grande traversée de la rade de Genève, telle que projetée par le Conseil d'Etat genevois, est considérée comme un nouveau tronçon autoroutier? Si oui, est-ce que cela signifie que cette grande traversée de la rade de Genève (complément de la ceinture autoroutière de l'agglomération genevoise) ne peut pas être financée par la Confédération avant 2028 (date prévue de l'échéance du fonds d'infrastructure), ce qui reporterait sa mise en service en 2035 au plus tôt?

3. A quelle(s) étape(s) du processus de décision politique l'inscription d'une grande traversée de la rade de Genève dans la liste des routes nationales suisses serait-elle étudiée et planifiée? A quelle(s) étape(s) du processus de décision politique une grande traversée de la rade de Genève serait-elle décidée?

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Bigger, Brunschwig Graf, Dunant, Favre Laurent, Freysinger, Germanier, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Heer, Hiltbold, Kunz, Lüscher, Miesch, Moret,

Nidegger, Parmelin, Perrin, Perrinjaquet, Reimann Lukas, Rime, Stamm (24)

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3822 n Ip. Aubert. Master en sciences infirmières (19.12.2007)

Contrairement aux attentes des milieux de la santé, aux conclusions de nombreuses études d'experts ou de l'ASSM, qui tous concluent à la nécessité de disposer rapidement de personnel infirmier hautement qualifié et formé spécifiquement dans des disciplines pointues,

- alors que tout est en place pour démarrer un master au sein de la HES-S2, en collaboration constructive et complémentaire avec l'Institut universitaire des sciences infirmières;

- alors que les comparaisons internationales indiquent que la Suisse a pris un évident retard dans ce domaine, l'OFFT recommande le rejet de l'ouverture d'un master en sciences infirmières et propose de rediscuter l'ensemble du paysage suisse de la formation en soins infirmiers, HES en Suisse romande et ES en Suisse alémanique.

Le Conseil fédéral est-il conscient de l'urgence de la création d'un tel cursus, pour préparer l'avenir et éviter de tomber dans une pénurie de personnel encore plus problématique? Quand entend-il donner le feu vert à ces master en sciences infirmières?

Cosignataires: Barthassat, Brélaz, Brunschwig Graf, Carobbio Guscetti, Daguet, Favre Charles, Fehr Jacqueline, Freysinger, Frösch, Galladé, Germanier, Glauser, Goll, Grin, Heim, Hodgers, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Lüscher, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moret, Nordmann, Parmelin, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Widmer (37)

07.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x 07.3825 n Mo. Bänziger. Action de ramassage des armes (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir dans la législation sur les armes les bases légales afin de soutenir les actions de ramassage des armes à feu des cantons.

Cosignataires: Brélaz, Frösch, Gilli, Girod, Graf Maya, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Moser, Müller Geri, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, Weibel (16)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

16.03.2009 Conseil national. Rejet.

07.3826 n Mo. Lang. Création d'un registre central des armes à feu (19.12.2007)

La Confédération tient un registre des armes à feu. La législation sur les armes est modifiée à cet effet.

Cosignataires: Aubert, Daguet, Frösch, Genner, Gilli, Graf Maya, Hodgers, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin (12)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de la politique de sécurité

16.03.2009 Conseil national. Adoption.

x 07.3827 n Ip. Lang. Exercices de tir pour les enfants
(19.12.2007)

Lors des journées de l'armée du 20 au 25 novembre 2007 à Lugano, des mineurs ont pu, comme le prouvent les images de la télévision suisse-italienne, effectuer des exercices de tir avec le fusil d'assaut 90 sans être supervisés par des adultes. Les simulateurs de tir utilisaient des cibles à forme humaine.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Accepte-t-il que l'armée suisse aide à minimiser la violence, le recours à la force et la mise à mort d'êtres humains?
2. Accepte-t-il que même des mineurs puissent utiliser des simulateurs de tir?
3. Est-il disposé à ordonner aux responsables du DDPS d'interdire dorénavant les simulateurs et les exercices de tir lors des foires ouvertes au public?

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

16.03.2009 Conseil national. Liquidée.

07.3828 n Mo. Geissbühler. Amélioration de la sécurité dans les trains et les gares (19.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé, dans la perspective de l'Euro 2008, de prendre des mesures supplémentaires d'ici au mois de juin 2008 pour améliorer sensiblement et durablement la sécurité dans les trains et les gares, et en particulier pour renforcer au besoin les structures existantes.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Gadiant, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Hassler, Heer, Hochreutener, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Nidegger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (63)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3829 n Ip. Engelberger. Tests de péage routier dans les villes et les agglomérations (19.12.2007)

Le 7 décembre 2007, le Conseil fédéral a donné mandat d'élaborer une base légale qui permette de procéder à des essais-pilotes de péage routier dans certaines villes et agglomérations. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment prévoit-on de financer ces tests de péage routier? Aura-t-on recours aux ressources de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire? Si oui, faudra-t-il modifier la loi sur l'imposition des huiles minérales?
2. Quel est le potentiel de transfert du trafic motorisé individuel vers les transports en commun, selon le Conseil fédéral?
3. A combien le Conseil fédéral estime-t-il le montant des investissements nécessaires?
4. Selon le Conseil fédéral, quel serait le rapport coût-bénéfice d'un système de péage dans les cinq plus grandes villes suisses (Zurich, Bâle, Genève, Berne et Lucerne)?

5. Au regard de la question de la fluidité du trafic motorisé urbain et péri-urbain, le Conseil fédéral estime-t-il que les avantages du péage routier sont réellement importants, au point de justifier l'instauration d'un tel système?

6. Le péage routier de Stockholm subit un déficit annuel de quelque 180 millions de francs, alors même que Stockholm est deux fois plus grande que Zurich et qu'elle connaît des problèmes de circulation autrement plus importants. Le Conseil fédéral pense-t-il néanmoins que ce système, appliqué à une ville suisse, serait économiquement viable? Si oui, pourquoi?

7. La question des effets du péage sur les industries locales et le commerce de détail a-t-elle été examinée dans le projet en cours? Si ce n'est pas le cas, pourquoi?

8. Comment va-t-on régler le problème des différents niveaux de compétence entre la Confédération, les cantons et les communes en cas de compensations fiscales consécutives à l'instauration d'un système de péage routier (par exemple suppression de l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur après la mise en place d'un péage urbain ou d'un péage sur le réseau routier)?

9. D'après le Conseil fédéral, quelles seront les conséquences sociales d'une telle régulation de la demande de transports par les prix?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Cassis, Eichenberger, Favre Charles, Fiala, Fluri, Föhn, Füglistaller, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Huber, Hutter Markus, Ineichen, Killer, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Parmelin, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Rime, Stamm, Theiler, Triponez, von Rotz, von Siebenthal, Wasserfallen, Wobmann (32)

07.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3837 n Ip. Carobbio Guscetti. Parois antibruit sur l'A13
(20.12.2007)

L'élargissement de l'A13 et l'achèvement du tronçon Arbedo-Castione, entre le Tessin et les Grisons, entraîneront des nuisances sonores qui préoccupent les autorités communales de Lumino. A plusieurs reprises, celles-ci se sont inquiétées de l'absence de parois antibruit sur le tronçon précité et ont fait opposition au projet. Se fondant sur l'avis du canton du Tessin, qui estimait inutile l'installation de parois antibruit, les immissions étant inférieures aux valeurs limites, le DETEC a rejeté cette opposition le 23 novembre dernier.

Le récent rapport "Ambiente in Ticino" (pp. 74, 83 et 84) souligne toutefois que les valeurs limites actuelles ne sont pas adéquates et proposent d'en demander la modification au Conseil fédéral, compte tenu des dernières connaissances scientifiques en la matière (évaluation des immissions en fonction de l'exposition de la population et non seulement du point de vue quantitatif). L'élargissement de l'autoroute et l'élévation de la vitesse à 100 kilomètres à l'heure augmenteront certainement les nuisances sonores malgré la pose d'un revêtement absorbant.

Pour remédier à ce problème, la commune de Lumino a proposé d'utiliser 50 000 à 90 000 mètres cubes de déblais de type A provenant du creusement du tunnel de Roveredo, qui devront de toute façon être déposés quelque part, pour faire une paroi antibruit naturelle. Des études mandatées par la Confédération et publiées dans le no 1/2001 de la revue *Ambiente* et dans le no 326 du Cahier de l'environnement préconisent d'ailleurs des mesures de ce genre dans la zone de Lumino.

1. Comment se fait-il que le projet ne prévoi pas l'installation de parois antibruit?
2. Le Conseil fédéral est-il prêt à étudier la proposition de la commune de Lumino?
3. Ne pense-t-il pas que l'heure est venue de revoir les limites d'immission à la lumière des dernières connaissances scientifiques?

Cosignataires: Abate, Allemann, Aubert, Bignasca Attilio, Bruderer, Cassis, Fehr Jacqueline, Galladé, Goll, Gross, Hämmerle, Heim, John-Calame, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Nordmann, Pedrina, Rielle, Robbiani, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Tschümperlin (28)

07.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3839 n Mo. Bortoluzzi. Restriction du pouvoir de cognition dans les procédures LAA (20.12.2007)

Les articles 97 alinéa 2 et 105 alinéa 3 LTF seront modifiés de manière à réduire le pouvoir de cognition du Tribunal fédéral pour les litiges en matière de LAA lorsqu'une autorité cantonale de dernière instance aura déjà examiné le cas avec pleine cognition. On prévoira en outre une obligation d'assumer les coûts occasionnés par les recours relevant de la LAA portés devant le Tribunal fédéral.

Cosignataire: Stamm (1)

13.02.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.03.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

x 07.3842 n Ip. Lang. Tirs obligatoires contre initiative populaire (20.12.2007)

Les tirs obligatoires sont - avec les contributions fédérales - une importante source de revenus pour les sociétés de tir. Ces dernières ont annoncé dans leur organe, "Tir Suisse", et par d'autres canaux qu'elles allaient combattre le durcissement de la législation sur les armes, en particulier l'initiative populaire "pour la protection face à la violence des armes".

C'est pourquoi je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Combien d'argent les sociétés de tir encaissent-elles chaque année grâce aux tirs obligatoires?
2. Que pense le Conseil fédéral du financement de campagnes politiques au moyen de sommes que les personnes astreintes au service militaire sont contraintes de déboursier?
3. Comment entend-il garantir qu'on n'affectera pas de fonds provenant des tirs obligatoires à la lutte contre l'initiative populaire "pour la protection face à la violence des armes"?

Cosignataires: Galladé, Genner (2)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

16.03.2009 Conseil national. Liquidée.

07.3843 n Ip. Föhn. Sérieuses insuffisances du système ETCS (20.12.2007)

Le 16 octobre 2007, un accident, provoqué par un défaut du système d'arrêt automatique et de gestion des trains ETCS,

s'est produit dans le nouveau tunnel du Lötschberg. Cet incident soulève les questions suivantes:

1. Comment expliquer qu'un ordinateur du système ETCS perde des commandes informatiques reçues, alors qu'il aurait dû les transmettre?
2. Comment expliquer qu'un itinéraire établi puisse être annulé et remplacé par un itinéraire incompatible, sans que l'on vérifie si l'ordre d'arrêt d'urgence supprimé est déjà parvenu à un convoi en marche et s'il a pu être exécuté?
3. Comment expliquer que des erreurs aussi fondamentales n'aient pas été détectées dans le cadre de la procédure de validation du système?
4. Les interfaces entre l'ordinateur fixe du système ETCS et le poste d'aiguillage ont-elles été correctement définies?
5. Quelles autres insuffisances du système ETCS sont-elles apparues?
6. De l'avis du Conseil fédéral, à quelle date le système ETCS fonctionnera-t-il de manière irréprochable?

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3844 n Mo. von Siebenthal. Autoriser l'utilisation des palettes non traitées comme bois de chauffage (20.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la protection de l'air, de sorte que les palettes et emballages en bois massif non traité soient de nouveau assimilés à du bois de chauffage.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Dunant, Estermann, Flückiger, Freysinger, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Markwalder Bär, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Nidegger, Nussbaumer, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schwander, Spuhler, Stahl, von Rotz, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (50)

16.04.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 07.3845 n Mo. Jositsch. Usage abusif d'armes. Des chiffres (20.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de publier une statistique différenciée sur l'usage abusif d'armes. Il faudra en particulier établir périodiquement (par ex. chaque année):

1. le nombre de suicides et de meurtres par arme à feu commis avec des armes militaires et privées;
2. le nombre d'armes à feu volées ou perdues, répertoriées aux niveaux national et cantonal;
3. une liste des cas d'usage abusif d'armes militaires au cours et en dehors du service militaire connus de l'Office de l'auditeur en chef, en incluant les affaires transférées aux tribunaux civils ou closes par l'administration provisoire des preuves.

Cosignataires: Allemann, Darbellay, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Glanzmann, Häberli-Koller, Heim, Hodgers, Hofmann, Lumengo, Marra, Moser, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Robbiani, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Stöckli, Tschümperlin, Widmer (22)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

16.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 07.3846 n Mo. Galladé. Pas d'armes pour les moins de 21 ans (20.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte qu'on ne délivre pas de permis d'acquisition d'armes aux moins de 21 ans, mais aussi qu'on ne délivre pas de première autorisation d'acquiescer et de posséder une arme à feu aux moins de 25 ans qui ne sont pas titulaires d'un certificat d'aptitude mentale établi à leurs frais par un médecin au service d'un organe étatique ou par un médecin ou un psychologue spécialisés.

Cosignataires: Allemann, Fehr Jacqueline, Heim, Rodgers, Hofmann, Lang, Marra, Rechsteiner-Basel, Robbiani, Stöckli, Widmer (11)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

16.03.2009 Conseil national. Rejet.

07.3847 n Mo. Galladé. Droit pénal des mineurs. Prise en charge éducative et thérapeutique jusqu'à 25 ans (20.12.2007)

L'article 19 alinéa 2 du droit pénal des mineurs sera modifié de sorte que les mesures éducatives et thérapeutiques puissent, dans certains cas, être appliquées jusqu'à ce que l'intéressé ait 25 ans.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Fehr Hans-Jürg, Jositsch, Lumengo, Rechsteiner-Basel, Steiert, Widmer (8)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3849 n Mo. Jositsch. Jeunes délinquants. Mise en place de structures d'accueil appropriées (20.12.2007)

La Confédération est chargée de veiller, en collaboration avec les cantons, à ce que, d'une part, il y ait suffisamment d'établissements d'exécution des peines et des mesures appropriés pour accueillir les jeunes délinquants et à ce que, d'autre part, les ressources nécessaires soient libérées.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Lumengo, Rechsteiner-Basel, Steiert, Widmer (8)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3850 n Ip. Leuenberger-Genève. Quel soutien à la formation professionnelle à plein temps en école des métiers? (20.12.2007)

Qu'entend entreprendre le Conseil fédéral pour que soient développées et soutenues d'une manière égale la formation des jeunes en entreprise et la formation en écoles des métiers conformément à l'article 16 de la Loi sur la formation professionnelle et à l'article 6 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle?

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Brélaz, Daguet, Genner, Gilli, Girod, Graf Maya, Rodgers, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Lumengo, Marra, Müller Geri, Nordmann, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (26)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x 07.3851 n Ip. Simoneschi-Cortesi. Trop d'accidents de la circulation. Que faire? (20.12.2007)

Au cours de ces derniers mois, de (trop) nombreux accidents de la circulation faisant de (jeunes) victimes ont assombri les week-ends aussi bien au Tessin que dans d'autres cantons.

Entrée en vigueur il y a une année, la formation en deux phases des jeunes conducteurs aurait déjà dû améliorer la situation.

Sachant que les causes des accidents de la circulation chez les jeunes sont nombreuses, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Existe-t-il des analyses quantitatives et qualitatives des causes des accidents?
2. Le Conseil fédéral a-t-il déjà évalué l'efficacité de la formation en deux phases? Dans l'affirmative, quels en sont les résultats? Dans le cas contraire, qu'a-t-il l'intention d'entreprendre?
3. A-t-il fait le point de la situation avec les cantons et examiné avec eux les mesures préventives (par ex. information à la sortie des discothèques en collaboration avec les polices cantonales) et normatives (par ex. taux d'alcoolémie de 0 pour mille) à prendre?
4. A-t-il évalué la qualité des examens de conduite?
5. Pense-t-il uniformiser les examens de conduite et augmenter leur difficulté dans toute la Suisse?
6. Pense-t-il rendre obligatoire le cours antidérapage?

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Carobbio Guscetti, Cathomas, Chevrier, Glanzmann, Hany, Meyer Thérèse, Pedrina, Robbiani (10)

21.01.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

07.3852 n Mo. Robbiani. Prix des médicaments. Pays de référence (20.12.2007)

Lors du récent débat sur la modification des dispositions de la LAMal sur les médicaments, l'attention s'est notamment portée sur la comparaison des prix suisses avec ceux des pays européens de référence (l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark, le Royaume-Uni et, subsidiairement, la France, l'Italie et l'Autriche).

La comparaison à titre subsidiaire des prix pratiqués en France, en Italie et en Autriche paraît moins pertinente que par le passé, l'euro ayant largement contribué à l'alignement des prix dans les différents pays.

Je demande donc que tous nos voisins, ainsi que les Pays-Bas, le Danemark et le Royaume-Uni servent de pays de référence, sans distinction hiérarchique. Cette mesure contribuerait à contenir le prix des médicaments, lequel a un effet direct sur le coût de la santé, notamment sur la part à la charge de l'assurance-maladie sociale.

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 07.3853 n Ip. Graber Jean-Pierre. Evolution des investissements et incidences sur la croissance économique (20.12.2007)

Afin que le Parlement puisse disposer d'une bonne perception de l'évolution des investissements publics et accessoirement de leur incidence sur la croissance économique de notre pays, je prie le Conseil fédéral:

A. de nous faire savoir comment ont évolué depuis 1980, en valeurs relatives et absolues, les éléments suivants par rapport aux dépenses totales de la Confédération:

- les investissements globaux;
- les investissements nets (au sens économique et non financier, la construction d'une infrastructure étant dans cette optique considérée comme un investissement net alors que sa réfection relève d'un investissement de remplacement);
- les investissements nets consacrés au réseau des autoroutes;
- les investissements nets consacrés au domaine ferroviaire (y compris les NLFA);

B. de fournir les mêmes indications que sous A) pour l'ensemble des collectivités publiques (Confédération, cantons et communes);

C. de déterminer s'il existe un lien empirique avéré entre les volumes des types d'investissements susmentionnés et la croissance économique de notre pays.

Le rapport sur le budget 2008 nous apprend que dans notre pays la quote-part d'investissement diminue tendanciellement dès 2001 et même, quoique de manière moins nette, depuis le début des années 1990. Si les dépenses d'investissement représentaient encore 14 pour cent des dépenses totales en 2001, elles ne pèsent plus que 11,8 pour cent dans le budget 2008. On a comme l'impression que les mesures d'assainissement des finances fédérales interviennent au détriment des investissements ou alors que les pressions politiques et sociales conduisant à un accroissement des dépenses de fonctionnement sont telles qu'elles impliquent le sacrifice des investissements. Cette situation est regrettable parce qu'elle est de nature à entraver la croissance économique à long terme de notre pays. Il est vrai que depuis trois ans la Suisse connaît une expansion économique réjouissante. Mais cette dernière est prioritairement nourrie par la demande extérieure.

Cosignataires: Baettig, Cassis, Caviezel, Eichenberger, Estermann, Favre Charles, Fluri, Geissbühler, Glur, Grin, Gysin, Hiltbold, Hochreutener, Hurter Thomas, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Lüscher, Malama, Messmer, Nidegger, Raymond, Schibli, Schwander, Triponez, von Rotz, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (31)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

07.3854 n Mo. Meyer Thérèse. Création de régions pour optimiser la fourniture de soins en Suisse (20.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit la loi fédérale sur l'assurance-maladie:

Les cantons sont tenus de créer, sur le modèle de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires, qui est structurée en conférences régionales, cinq à sept régions responsables de la fourniture des soins. Ces régions devront, selon leur localisation géographique, instaurer une collaboration transfrontalière. Chaque région devra garantir la sécurité de la fourniture des soins sur son territoire et établir les planifications nécessaires. Les régions devront en outre créer des mécanismes permettant la prise de décisions cantonales en commun pour ce qui est de la planification des besoins. Le Conseil fédéral devrait impartir un délai pour assurer la réalisation du projet.

Si les cantons ne s'acquittent pas de ces devoirs dans le délai imparti, la Confédération devra prendre les mesures nécessaires pour les y obliger.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Barthassat, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Frösch, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Lustenberger, Moser, Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Wehrli, Weibel, Zemp (29)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3856 é Mo. Conseil des Etats. Droit des cartels. Equilibrer le dispositif des sanctions et le rendre plus efficace (Schweiger) (20.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'insérer dans la loi sur les cartels une règle explicite disposant que les entreprises qui appliquent un plan d'action strict aux fins de respecter le droit sur les cartels ne soient frappées que d'une sanction administrative réduite voire exemptées de toute sanction si elles satisfont aux conditions (à prévoir dans la loi). Pour encourager les efforts de conformité légale des entreprises, la loi sur les cartels devra en outre prévoir des sanctions pénales applicables aux personnes physiques qui ont participé à la mise sur pied d'un cartel.

Cosignataires: Altherr, Bieri, Bischofberger, Brändli, Briner, Bürgi, Burkhalter, Büttiker, Diener, Egerszegi-Obrist, Forster, Fournier, Frick, Germann, Graber Konrad, Gutzwiller, Hess, Imoberdorf, Inderkum, Jenny, Kuprecht, Leumann, Lombardi, Luginbühl, Maissen, Marty Dick, Niederberger, Reimann Maximilian, Schiesser, Schwaller, Seydoux, Stadler, Stähelin (33)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

06.03.2008 Conseil des Etats. Adoption.

07.3861 n Mo. Heim. Médicaments. L'innovation n'est pas toujours gage de meilleure efficacité (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une révision de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh) afin que l'institut Swissmedic établisse l'efficacité relative d'un médicament, c'est-à-dire sa valeur ajoutée thérapeutique, lorsqu'il autorise sa mise sur le marché.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Brélaz, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguét, Fehr Jacqueline, Galladé, Goll, Gross, Hofmann, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Widmer, Wyss Ursula (26)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3862 n Ip. Reimann Lukas. Radicalisation au sein de la communauté musulmane établie en Suisse (21.12.2007)

Il ressort d'une enquête commandée par le ministère allemand de l'intérieur à l'institut de criminologie de l'université de Hambourg qu'un musulman sur quatre établi en Allemagne serait prêt à commettre des actes de violence. 40 pour cent d'entre eux seraient fondamentalistes et une majorité justifierait même l'usage de la violence pour défendre l'Islam. Or la situation ne doit certainement pas être très différente en Suisse.

1. Le Conseil fédéral a-t-il eu connaissance de cette enquête?
2. Comment la Suisse détermine-t-elle et évalue-t-elle les convictions des musulmans établis sur son territoire?

3. Quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il mises en oeuvre pour neutraliser les courants radicaux de la communauté musulmane, prêts à faire usage de la violence?

13.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3863 n Mo. Sommaruga Carlo. Politique volontaire en matière de labels sociaux et environnementaux favorisant le commerce équitable (21.12.2007)

Le Conseil fédéral, afin de favoriser un commerce international équitable, est chargé de mettre en place une stratégie globale en matière de labels sociaux et écologiques intégrant notamment:

- l'organisation et le soutien d'un système d'audit et de certification sociale et écologique des produits permettant de promouvoir la production et le management conforme aux principes du développement durable et le commerce équitable;
- la proposition d'une base légale sur les exigences minimales en matière de labels sociaux et écologiques;
- la standardisation des labels sociaux et écologiques existants dans un partenariat public-privé.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Goll, Gross, Hämmerle, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lévrat, Marra, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Roth-Bernasconi, Steiert, Wyss Ursula (20)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3864 n Ip. Stamm. Contribution à la cohésion en faveur de la Roumanie (21.12.2007)

Le président roumain s'est rendu en Suisse le 4 décembre 2007. Quelles déclarations ou promesses la présidente de la Confédération lui a-t-elle alors faites en ce qui concerne l'octroi d'une éventuelle contribution à la cohésion en faveur de la Roumanie? Si de l'argent devait avoir été promis, cette promesse a-t-elle été discutée au préalable par le Conseil fédéral? Qui a décidé du montant de la contribution? Le Conseil fédéral ne trouve-t-il pas problématique de faire des promesses à un pays qui n'a même pas absorbé, en 2007, 10 pour cent des fonds mis à sa disposition par l'UE? Le Conseil fédéral sait-il que la Roumanie est, selon le classement de l'organisation Transparency International, le pays le plus corrompu de l'UE et qu'elle se situe même derrière des pays tels que le Ghana et la Colombie? Comment garantir que l'argent promis par le Conseil fédéral servira effectivement au financement de réformes positives si l'on considère, ainsi que l'a écrit la "Frankfurter Allgemeine Zeitung", que le pays est contrôlé par des personnes qui se sont efforcées, dès l'adhésion à l'UE, de bloquer les réformes et d'en limiter la portée?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Nidegger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander,

Stahl, Veillon, von Rotz, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (57)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3865 n Ip. Estermann. La libre circulation des personnes avec la Bulgarie et la Roumanie entraînera-t-elle une augmentation de la criminalité? (21.12.2007)

Suite à l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE, la libre circulation des personnes doit désormais être étendue à ces deux pays, ce malgré l'intense pression migratoire provenant de cette région d'Europe. Les conséquences susceptibles d'en résulter peuvent être observées en Italie. Le ministre italien des infrastructures, Antonio Di Pietro, les décrit en ces termes: "L'adhésion de la Roumanie à l'UE a entraîné la venue en Italie de nombreuses personnes asociales qui ne disposent ni d'un emploi ni d'une autre source de revenu, voire présentent des penchants criminels". Pour ces raisons, le gouvernement italien de gauche a édicté un décret permettant l'expulsion de citoyens de l'UE et de membres de leurs familles. Et Di Pietro de préciser: "Il fallait un décret du gouvernement pour stopper cet afflux et pour renvoyer dans leur pays tous les citoyens roumains incapables de prouver qu'ils disposent d'un emploi et d'un domicile en Italie".

Des bandes organisées de mendiants et de cambrioleurs originaires de Roumanie font déjà parler d'elles en Suisse. L'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie ouvrirait irrévocablement les portes de la Suisse à de telles bandes.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral pense-t-il que l'extension de la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie améliorera la sécurité en Suisse?
2. Faut-il s'attendre à une augmentation de la criminalité en Suisse?
3. Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre pour lutter contre l'augmentation de la criminalité?
4. Le Conseil fédéral est-il prêt à édicter une loi analogue au décret du gouvernement italien?
5. Quelles seront, d'après le Conseil fédéral, les conséquences de l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie?
6. Le Conseil fédéral pense-t-il que les problèmes actuels de la Roumanie seront résolus d'ici 2017/18 (expiration des clauses de sauvegarde)?
7. Comment le Conseil fédéral compte-t-il empêcher, à long terme, une immigration de masse en provenance de ces deux pays?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Cassis, Caviezel, Dunant, Engelberger, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Hassler, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schwander, Segmüller, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz,

von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Widmer, Wobmann, Zuppiger (60)

13.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3866 n Mo. Flückiger. Imputation des frais aux organisations d'aide au suicide (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder aux modifications légales nécessaires pour que tous les frais de procédure liés aux décès des personnes qui recourent à l'aide au suicide offerte par les organisations d'aide au suicide soient mis à la charge de ces dernières.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Glur, Grin, Hurter Thomas, Hutter Jamin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Lustenberger, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Scherer, Schwander, Stahl, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (47)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3867 n Po. Kiener Nellen. Examiner l'instauration de l'imposition à la source à la faveur de la prochaine réforme de la fiscalité (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier, à la faveur de la prochaine réforme fondamentale du système fiscal, les conditions de la mise en place d'une imposition directe et générale des revenus des couples mariés et des célibataires ainsi que des gains de loteries et de jeux versés aux personnes physiques (appelée imposition à la source) et de présenter des variantes d'une telle imposition au Parlement.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Berberat, Brélaz, Carobbio Guscetti, Daguet, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Goll, Gross, Hämmerle, Heim, Hofmann, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Müller Geri, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Widmer, Wyss Brigit (36)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 07.3868 n Mo. Voruz. Les tirs militaires hors service ne sont pas du ressort des communes (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de désengager les communes de leur obligation de mettre à disposition gratuitement des installations pour les exercices de tir militaires hors service ainsi que pour les activités correspondantes des sociétés de tir.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Girod, Gross, Rodgers, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (33)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

16.03.2009 Conseil national. Rejet.

07.3869 n Ip. Teuscher. Show aérien IBAS 08 à Altenrhein du 22 au 24 août 2008 (21.12.2007)

Le show aérien qui devrait se tenir du 22 au 24 août 2008 sur le champ d'aviation privé d'Altenrhein est contraire à tous les efforts déployés pour réduire, par tous les moyens, les émissions de CO₂ en raison de la menace du réchauffement climatique. Il contrevient toutefois aussi à des conventions passées avec l'Autriche concernant la pollution sonore. Les valeurs limites journalières fixées dans l'accord du 23 juillet 1991 (RS 0.748.131.916.31) et l'arrangement du 19 mars 1992 (RS 0.748.131.916.313) entre la Confédération suisse et la République d'Autriche seraient largement dépassées. Non seulement les associations de protection de l'environnement et de larges cercles de la population, mais aussi les communes autrichiennes de Gaissau et de Höchst s'opposent à la tenue de cette manifestation. Le 1er avril 1998, le Conseil fédéral a répondu comme suit à une question Hollenstein concernant le show aérien de la même année: "L'arrangement conclu entre les ministres suisse et autrichien des transports ne concerne que la suspension temporaire des dispositions de l'accord international qui auraient empêché a priori l'organisation d'une manifestation aéronautique, notamment les limitations journalières de bruit valables dans la zone autrichienne de restriction de vols."

Il en ressort que l'organisation du show aérien de 2008 dépend, elle aussi, de la suspension des limitations journalières de bruit par le ministre des transports autrichien.

Face aux changements climatiques scientifiquement incontes-tés qui se sont produits ces dix dernières années et à l'évolution des mentalités au sein de la population et des autorités, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Vu les circonstances précitées, comment juge-t-il l'organisation de shows aériens d'une durée de plusieurs jours?
2. Que pense-t-il des dangers auxquels sont exposés les personnes et l'environnement du fait des nuisances sonores, des gaz d'échappement et du risque de chute d'un appareil?
3. Que pense-t-il des risques, pour la sécurité du trafic sur la route nationale longeant la piste, dus aux chocs sonores provoqués par les avions à réaction?
4. Juge-t-il la participation d'appareils militaires suisses opportune alors que le vol et l'atterrissage de l'avion du Conseil fédéral avec une conseillère fédérale à son bord sur le champ d'aviation privé d'Altenrhein suscite déjà des critiques dans toute la Suisse?
5. Est-il aussi d'avis que la bonne entente entre la Suisse et son voisin autrichien ne devrait pas être sacrifiée au bon plaisir des amateurs de shows aériens venus de loin?

Cosignataires: Bänziger, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Graf Maya, Rodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (17)

27.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3870 n Mo. Hochreutener. Interdiction des jeux électroniques violents (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un message visant à barrer l'accès des enfants et des adolescents aux jeux d'ordinateur à contenu violent (jeux où le client peut tirer lui-même sur des cibles, réservés à des classes d'âge 16+ ou 18+ d'après la classification du Pan European Game Information) en interdisant ou en limitant les ventes.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Cathomas, Chevrier, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Humbel Näf, Loepfe, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Schmid-Federer, Segmüller, Wehrli, Zemp (18)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3871 n Mo. Riklin Kathy. Prise en charge des frais liés à un apprentissage (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification de la loi fédérale sur la formation professionnelle qui permettra à la Confédération de prendre en charge tout ou partie des dépenses liées à un apprentissage ou à une formation avec attestation; cette mesure se limitera toutefois aux professions dont le niveau d'exigence est peu élevé.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Simoneschi-Cortesi (21)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3872 n Mo. Vischer. Boycott de la liste des terroristes établie par l'ONU (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour que les personnes qui font l'objet, en Suisse, d'une procédure pénale aux termes de laquelle elles sont susceptibles d'être inscrites dans la liste des terroristes établie par l'ONU, ne soient plus dénoncées par la Suisse jusqu'à ce que cette liste soit établie conformément à notre droit.

Cosignataires: Fasel, Hämmerle, Müller Geri (3)

13.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 07.3873 n Mo. Müller Geri. Pas d'arme sans montrer patte blanche (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la législation sur les armes de sorte que le droit d'acquérir, de posséder, de porter, d'utiliser ou de céder une arme et des munitions soit réservé à celui qui apporte la preuve qu'il en a besoin et qu'il est capable de s'en servir. Le besoin est reconnu dans les cas suivants:

- a. l'exercice d'une profession nécessitant une arme;
- b. le commerce d'armes;
- c. le tir sportif;
- d. la chasse;
- e. la collection d'armes.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Bruderer, Fasel, Frösch, Genner, Graf Maya, Hodgers, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Schelbert, Weibel, Zisyadis (14)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

16.03.2009 Conseil national. Rejet.

07.3874 n Mo. Amherd. Prix Jeunesse (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un prix Jeunesse; ce prix récompensera des jeunes qui se sont distingués dans le domaine de la prévention de la violence ou dans celui de l'intégration.

Cosignataires: Aeschbacher, Barthassat, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Galladé, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Loepfe, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Weibel, Widmer, Zemp (29)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3875 n Mo. Amherd. Distribution de vidéos à contenu violent, sexuel ou pornographique (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification législative en vue d'instaurer une taxe incitative, prélevée sur les films à contenu violent ou pornographique et sur les jeux vidéo violents, dans un but de protection de la jeunesse. Les fonds récoltés seront consacrés à une association pour la jeunesse.

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Barthassat, Bäumlé, Bischof, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Galladé, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Loepfe, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Weibel, Widmer, Zemp (30)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3876 n Ip. Schenker Silvia. Mesures du Conseil fédéral contre la détérioration de la qualité de la formation en soins infirmiers (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Pendant combien de temps encore la formation d'infirmier/ d'infirmière diplômé(e), profession traditionnellement féminine, continuera-t-elle d'être dispensée par des écoles supérieures en Suisse alémanique, alors qu'elle est assurée par des hautes écoles spécialisées en Suisse romande?
2. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour lutter contre cette disparité?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Frösch, Genner, Heim, Jositsch, Kiener Nellen, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Sommaruga Carlo, Steiert, Voruz, Widmer (15)

20.02.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3877 n Po. Schenker Silvia. Améliorer la situation des familles monoparentales (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la situation des familles monoparentales en Suisse et d'en tirer, en collaboration avec les cantons, un plan de mesures pour l'améliorer.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Genner, Graf Maya, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Lachenmeier, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Meyer Thérèse, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rossini, Roth-Bernasconi, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Tschümperlin, Widmer (39)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3879 n Mo. Glanzmann. Campagne de lutte contre les discriminations (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de lancer une campagne visant à vaincre les préjugés dont sont victimes certaines personnes lors de la recherche d'une place d'apprentissage ou d'un emploi; il s'agira en particulier de sensibiliser à ce problème les personnes responsables de l'engagement des apprentis et des employés, de sorte qu'elles traitent tous les candidats sur un pied d'égalité, quelle que soit la provenance de ces derniers.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Egger, Hany, Hochreutner, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Zemp (10)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.03.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3880 n Mo. Glanzmann. Animation jeunesse en milieu ouvert. Augmentation de la contribution fédérale (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de soutenir de manière ciblée l'animation jeunesse en milieu ouvert en prenant les mesures suivantes:

- création d'un service fédéral de coordination;
- augmentation de la contribution annuelle de la Confédération à 13,2 millions de francs (contre 6,6 millions actuellement).

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Cathomas, Hany, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Schmid-Federer (8)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3883 n Po. Waber. Correctifs à l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE à partir de 2009 (21.12.2007)

Apport de correctifs à l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE à partir de 2009, afin de réduire sensiblement l'immigration de manière unilatérale; renforcement de la Lex Koller pour limiter l'accès des citoyens de l'UE au marché immobilier suisse.

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3888 n Mo. Allemann. Ratification du Protocole de l'ONU sur les armes à feu et mise en oeuvre de l'instrument Thalmann (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement les adaptations législatives qui permettront à la Suisse de ratifier le protocole de l'ONU sur les armes à feu et la Convention européenne sur le contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes à feu par des particuliers et, d'autre part, de mettre en oeuvre l'instrument de l'ONU visant à permettre aux Etats de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites ainsi que la directive 91/477/CEE révisée.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Rechsteiner-Basel, Stöckli, Stump, Widmer (13)

14.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 07.3889 n Mo. Allemann. Tir obligatoire avec l'arme en prêt (21.12.2007)

L'article 20 alinéa 2 de l'ordonnance du DDPS sur le tir prévoit que les officiers subalternes peuvent effectuer le programme obligatoire à 300 mètres avec l'arme d'une société de tir reconnue qu'ils se procurent et restituent sur la place de tir. Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales de sorte que tous les militaires astreints au tir jouissent du même privilège.

Cosignataires: Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Widmer (15)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

16.03.2009 Conseil national. Rejet.

07.3891 n Mo. Müller Geri. Halte à la publicité anti-suisse (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre immédiatement un terme à la campagne télévisée lancée dans certains pays d'Afrique pour dissuader les réfugiés potentiels d'émigrer.

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 07.3892 n Mo. Allemann. Prévenir le vol de munitions (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures qui s'imposent afin qu'un militaire ne puisse pas voler de munitions, qu'il soit en service ou non.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Widmer (14)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

16.03.2009 Conseil national. Rejet.

07.3893 n Ip. Teuscher. Agrocarburants. Plus d'inconvénients que d'avantages? (21.12.2007)

Les agrocarburants passent pour être respectueux de l'environnement et du climat. La loi sur les huiles minérales révisée prévoit donc de les exonérer partiellement au plan fiscal. Or, pour cultiver de plus en plus de canne à sucre, de maïs, de colza, etc. pour la production d'agrocarburants, on consomme de grandes quantités d'énergies fossiles, d'engrais, de pesticides, etc. Les prix des denrées alimentaires de base dans les pays de production risquent par ailleurs d'augmenter si nous remplissons indirectement nos réservoirs d'essence avec ces matières premières servant à l'alimentation. En outre, les cultures de canne à sucre ou d'huile de palme sont à l'origine de déforestations.

Mes questions au Conseil fédéral sont les suivantes:

1. Y a-t-il des arrangements, des accords ou des déclarations d'intention entre la Suisse et des pays tiers quant à la livraison ou à l'achat d'agrocarburants? Dans l'affirmative: que disent-ils au sujet de la quantité, de la qualité (aspect écologique et social), de la durée et du prix?

2. Quelle quantité d'agrocarburants la Suisse a-t-elle importée ces sept dernières années? De quels pays provenaient ces agrocarburants?

3. Quelle quantité d'agrocarburants la Suisse a-t-elle elle-même produite ces sept dernières années?

4. On étudie actuellement la création d'un label pour le bioéthanol. Quels critères sont retenus à cet égard?

5. Comment le Conseil fédéral garantira-t-il que les agrocarburants importés répondront aux critères de ce label? Compte-t-il limiter l'autorisation d'importer aux seuls agrocarburants munis de ce label?

6. Est-il prêt à garantir que la production d'agrocarburants importés n'entraînera aucune déforestation?

7. Est-il prêt à garantir que, pour la production d'agrocarburants importés, aucun être humain (peuples indigènes, petits paysans) n'aura été chassé de ses terres ou exploité comme main-d'œuvre bon marché?

8. Comment compte-t-il empêcher que la demande croissante d'agrocarburants provoque une augmentation des prix des denrées alimentaires dans les pays pauvres?

9. Comment entend-il garantir que la production d'agrocarburants ne concurrencera pas la production de denrées alimentaires?

10. A-t-il une idée de la part de marché qui reviendra aux agrocarburants ces dix prochaines années? Dans l'affirmative, quel est l'objectif visé?

11. Où en est l'évolution dans le domaine des agrocarburants (nouvelles sources et nouveaux modes de production)?

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Fasel, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Schelbert, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Wyss Brigit (21)

14.03.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

07.3894 n Mo. Borer. Prévention de la violence chez les jeunes (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier l'influence qu'exercent sur les jeunes (et sur leur propension à la violence), d'une part, les jeux électroniques qui contiennent des représentations de la violence et, d'autre part, les scènes et les images qui, en particulier au cinéma et dans les médias, font l'apologie de la violence. Si nécessaire, il soumettra au Parlement des propositions visant à interdire ou à limiter l'accès à certains types de représentations ou fixant des limites d'âge.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Kaufmann, Killer, Miesch, Pfister Theophil, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Stahl, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wobmann (30)

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3896 n Mo. Leuenberger-Genève. Autoriser le séjour de parents étrangers ayant la responsabilité parentale d'enfants de nationalité suisse (21.12.2007)

A l'heure actuelle, les ressortissantes étrangères mères célibataires d'enfants de nationalité suisse se voient refuser une autorisation de séjour. Compte tenu du lien prévalant entre la mère et l'enfant, ce refus conduit à ce qu'un enfant suisse ne puisse pas séjourner sur le territoire de son propre pays. Il conduit également à couper le lien entre l'enfant et son père. Nous deman-

dons au Conseil fédéral d'entreprendre toutes les mesures pour éviter la multiplication de ces situations douloureuses et pour mettre la législation en adéquation avec les articles 24 et 25 de la Constitution et l'article 8 CEDH.

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Barthassat, Brélaz, Daguet, Fasel, Genner, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Lumengo, Marra, Müller Geri, Nordmann, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (28)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3897 n Mo. Mürli. Rentes de veuf ou de veuve perçues à l'étranger. Prévenir les abus (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation afin que les personnes qui touchent une rente de veuf ou de veuve à l'étranger doivent présenter tous les deux ans une pièce officielle attestant leur état civil.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Hassler, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Mörgeli, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rutschmann, Scherer, Schwander, Stahl, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Wobmann, Zuppiger (41)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3899 n Po. Stump. Encourager la rénovation des immeubles locatifs à loyers modérés (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de procéder à une étude démontrant les effets des aides financières allouées pour des rénovations énergétiques sur les différentes classes de revenu;
2. d'appliquer dans sa politique d'encouragement les enseignements tirés du rapport "Die Renovation von Miet- und Eigentümernwohnungen in der Schweiz 2001-2003" et d'allouer les subventions destinées aux rénovations énergétiques (centime climatique) en fonction de critères sociaux et de sorte qu'un plus grand nombre d'immeubles locatifs anciens à loyers modérés puissent être rénovés (conformément aux exigences énergétiques) sans qu'il faille augmenter massivement les loyers.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Heim, Jositsch, Kiener Nellen, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Voruz, Widmer (16)

26.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le chiffre 1 et de rejeter le chiffre 2 du postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

07.3901 n Po. Müller Walter. Loi sur les travailleurs détachés. Impact sur les espaces économiques transfrontaliers (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'impact des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes sur les économies indigène et étrangère dans les espaces économi-

ques transfrontaliers, d'élaborer un rapport sur la question et d'indiquer des possibilités d'amélioration.

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3904 n Mo. Geissbühler. Culture de chanvre. Renverser le fardeau de la preuve (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation, de sorte que les cultivateurs de chanvre doivent remettre une déclaration avant d'ensemencer leurs champs. Cette déclaration indiquera le nom de la variété de chanvre, son origine, sa teneur en THC, la superficie des champs, le nom du producteur, l'usage prévu, le nom de l'acquéreur et la nature des contrats. Il incombera au cultivateur d'apporter la preuve qu'il n'entend pas produire des stupéfiants.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Hassler, Joder, Maurer, Mörgeli, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Scherer, Schibli, Stahl, von Siebenthal, Waber, Wandfluh, Wasserfallen, Zuppiger (33)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3908 n Po. John-Calame. Standards minergie dans l'immobilier militaire (21.12.2007)

Dans ses messages sur l'immobilier concernant les rénovations et les nouvelles constructions du DDPS, le Conseil fédéral est chargé de présenter des explications claires et précises sur les mesures envisagées pour respecter la norme "Minergie" la plus performante et cas échéant les raisons pour lesquelles celle-ci ne serait pas applicable dans certains projets.

Cosignataires: Bänziger, Bäumle, Brélaz, Bruderer, Daguet, Fasel, Frösch, Genner, Girod, Graf Maya, Hodgers, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Müller Geri, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weibel, Wyss Brigit, Zisyadis (25)

20.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3909 n Po. Gross. Explications de vote individualisées sous forme électronique (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les mesures suivantes: Cinq semaines avant chaque votation populaire, des collaborateurs qualifiés seront chargés de répondre par voie électronique aux questions des citoyens à propos des objets soumis au scrutin. Les réponses fournies, de même que les questions posées et leurs auteurs, seront rendus publics, de sorte que tout un chacun pourra compléter et discuter les réponses de l'administration et/ou entrer en contact avec l'auteur pour prolonger la réflexion.

Cosignataires: Daguet, Fluri, Heim, Hodgers, Leuenberger-Genève, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner Paul, Steiert, Stöckli, Tschümperlin, Voruz, Widmer (13)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

07.3910 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Développement durable. Coordonner les achats de la Confédération, des cantons et des communes (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en réseau les marchés publics à tous les échelons de l'Etat, de sorte que les acquisi-

tions suivent les critères du développement durable et que le respect des questions sociales, de l'écologie et des droits de l'homme (égalité des sexes y comprise) puisse être mesuré. La Confédération offrira les conseils nécessaires.

Cosignataires: Allemann, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Stöckli, Widmer (16)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

07.3911 é Mo. Inderkum. Pour une redevance hydraulique raisonnable (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de modification de l'article 49 de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (RS 721.80) portant sur la redevance hydraulique. La modification requise prévoira:

- une augmentation raisonnable de la limite supérieure de la redevance hydraulique (redevance maximum);
- l'institution d'un supplément d'accumulation;
- l'indexation de la redevance maximum permettant de l'adapter au renchérissement.

Cosignataires: Bischofberger, Cramer, Fournier, Frick, Graber Konrad, Hess, Imoberdorf, Jenny, Kuprecht, Lombardi, Maisen, Marty Dick, Schiesser, Seydoux, Stadler (15)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

19.03.2008 Conseil des Etats. Soumettre la motion à examen préalable à la CEATE-CE.

x 07.3912 é Mo. Fetz. Arme d'ordonnance. Pas de culasse à la maison (21.12.2007)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que l'arme personnelle (arme d'ordonnance) soit emportée à domicile sans culasse.

Il sera possible de déroger à cette règle, conforme au contexte géostratégique actuel, pour les tireurs actifs et les troupes de première intervention.

Cosignataires: Cramer, Diener, Janiak, Jenny, Leuenberger-Solothurn, Recordon, Seydoux (7)

27.02.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.03.2009 Retrait.

x 07.3913 n Mo. Baumann J. Alexander. Le Service de renseignement stratégique outrepassé-t-il ses compétences? (21.12.2007)

Je charge la Délégation des Commissions de gestion (DéICdG) d'éclaircir les points suivants:

1. Est-il vrai que, après le déclenchement de l'affaire du fax de la CIA, des collaborateurs de la Direction du Service de renseignement stratégique (SRS) ont mené des enquêtes, voire des investigations, en Suisse dans les domaines qui les concernaient?

2. Les résultats de ces enquêtes, voire de ces investigations, ont-ils été dûment consignés?

La DéICdG rendra ses conclusions par écrit et proposera le cas échéant des mesures.

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Binder, Borer, Dunant, Fehr Hans, Flückiger, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Maurer, Mörgeli, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Schibli, Schwander, Stamm, Wobmann, Zuppiger (20)

27.02.2009 Retrait.

08.3003 n Mo. Conseil National. Exigence d'efficacité (Commission des affaires juridiques CN (07.046)) (14.02.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de modification de la loi sur la protection de l'environnement qui crée les conditions matérielles et légales visant à:

a. mettre en oeuvre, en fonction de l'efficacité et d'un rapport adéquat entre les coûts et l'efficacité, les mesures de protection de l'environnement objectives et tenant compte de l'aménagement du territoire;

b. vérifier régulièrement l'efficacité des mesures existantes et, si ces dernières sont insuffisantes ou si le rapport entre les coûts et l'efficacité n'est pas avantageux, les abroger.

07.03.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

13.03.2008 Conseil national. Adoption.

19.03.2009 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante: " Le Conseil fédéral est chargé d'étudier et de prendre des dispositions propres à garantir que, au nom du principe de proportionnalité, les mesures de protection de l'environnement soient, a. mises en oeuvre - que ce soit en termes d'objet ou en termes d'aménagement du territoire -, en fonction de critères d'efficacité et selon un rapport adéquat entre les coûts et l'efficacité, et b. adaptées, si besoin est, aux nouvelles connaissances en matière d'efficacité ou de rapport coûts-efficacité. "

08.3006 n Mo. Rechsteiner-Basel. Des véhicules ne consommant pas plus de cinq litres pour les conseillers fédéraux et le personnel de la Confédération (03.03.2008)

L'augmentation des gaz à effet de serre est aujourd'hui telle qu'elle ne peut laisser aucun de nous indifférent. Or les constructeurs de voitures proposent déjà quantité de modèles peu gourmands utilisant des énergies renouvelables avec un meilleur rendement énergétique.

Vu l'urgence de la situation, le Conseil fédéral serait bien inspiré de donner l'exemple en la matière et de n'utiliser, lorsqu'il ne se déplace pas en transports publics, que des voitures de fonction ayant une consommation modeste. Ce type de véhicules, comme certaines voitures hybrides japonaises, existe déjà en grand nombre. Ils sont peu gourmands, économiques et conviendraient bien à des magistrats soucieux d'économies, qui ne cessent de prôner des coupes dans les oeuvres sociales (p. ex. dans l'AVS/AI), dans les charges du personnel (caisse de pensions), dans les dépenses consacrées à l'environnement (SuisseEnergie) ou à la culture (protection des monuments et archéologie), mais négligent de procéder de même dans le domaine le plus crucial par une réduction des émissions de CO₂.

Cosignataires: Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Heim, Hofmann, Marra, Stöckli, Widmer (10)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3008 n Mo. Amherd. Interdire les camions dangereux sur les routes de montagne (03.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi fédérale sur la circulation routière qui prévoira les mesures suivantes:

- interdiction générale de circuler sur les routes de montagne pour les camions ne disposant pas d'un système de freins ou d'un moteur suffisamment puissants; le Conseil fédéral établira les normes pertinentes dans le respect de l'accord sur le transit passé avec l'UE et prévoira des mesures de contrôle en collaboration avec les cantons;

- interdiction générale de transporter des marchandises dangereuses sur les routes de montagne; une exception sera faite pour les transports indispensables à l'approvisionnement de la région;

- transfert obligatoire de la route au rail des convois de marchandises dangereuses; à cet égard, le Conseil fédéral veillera à la mise en place rapide de la bourse du transit alpin pour les transports de marchandises dangereuses.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Freysinger, Germanier, Häberli-Koller, Hämmerle, Hochreutener, Robbiani, Rossini, Schmidt Roberto, Simoneschi-Cortesi (16)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3009 n Mo. Amherd. Aménager des voies pour le freinage d'urgence (03.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé:

- d'aménager, sur les routes du col du Simplon (A9), du col du Saint-Gothard (A2) et du San Bernardino (A13), des voies de freinage d'urgence analogues à celle qui existe sur l'A12 près de Vevey;

- de développer les capacités de chargement nécessaires au transport de marchandises dangereuses par les tunnels ferroviaires du Simplon, du Lötschberg et du Saint-Gothard (trçons de montagne y compris);

- de prendre les mesures adéquates au sud du Simplon en concertation avec les autorités italiennes.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Freysinger, Germanier, Häberli-Koller, Hämmerle, Hochreutener, Robbiani, Rossini, Schmidt Roberto, Simoneschi-Cortesi (16)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3010 n Ip. Graber Jean-Pierre. Problématique reconnaissance du Kosovo (03.03.2008)

La reconnaissance du Kosovo par la Suisse, le 26 février 2008, a suscité des controverses sur les plans de la politique et du droit international public. Le Conseil fédéral est dès lors prié de dire s'il estime que cette reconnaissance est:

- a. compatible avec le droit international public;
- b. compatible avec les principes de la neutralité de notre pays;
- c. opportune d'un point de vue politique;
- d. fondatrice d'une obligation éthique élémentaire d'accepter toute demande éventuelle de rattachement du territoire de la minorité serbe du Kosovo à la Serbie.

La reconnaissance du Kosovo par le Conseil fédéral semble contrevioler à plusieurs dispositions du droit international public. D'abord, la résolution no 1244 du Conseil de sécurité réaffirme

l'attachement de tous les Etats membres à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la RFY (aujourd'hui la Serbie). Ensuite, selon le professeur Marcelo Kohen, le Kosovo n'a jamais obtenu le statut de peuple ayant droit à l'autodétermination. Finalement, Pierre-Marie Dupuy insiste sur l'évolution du droit international public en direction de la conditionnalité de la reconnaissance des Etats. A cet égard, le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'UE a adopté, le 16 décembre 1991, une déclaration selon laquelle les Républiques constitutives de l'ex-Yougoslavie - et le Kosovo n'en est pas une - doivent remplir les conditions suivantes pour être reconnues:

1. respecter les dispositions des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki ayant trait à l'Etat de droit, à la démocratie et aux droits de l'homme;
2. garantir les droits des minorités;
3. respecter l'inviolabilité des frontières qui ne pourront être modifiées que par commun accord. Le Kosovo est très loin de remplir ces conditions!

Sur le plan politique, l'acceptation hâtive de la déclaration d'indépendance du Kosovo pose le grave problème du précédent. Elle pourrait favoriser des fragmentations géopolitiques excessives ou alors obliger notre pays à se livrer à des appréciations politiques arbitraires.

De surcroît, même si la neutralité est un concept plus politique que juridique, le Conseil fédéral semble avoir transgressé son essence en reconnaissant maintenant le Kosovo. Par cet acte il a, en tout cas, pris parti pour la France, la Pologne et les Etats-Unis contre l'Espagne, la Roumanie et la Russie. C'est regrettable.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Bänziger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Frösch, Geissbühler, Girod, Glauser, Glur, Grin, Grunder, Hassler, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Lang, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Geri, Müri, Nidegger, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stamm, Teuscher, Vischer, von Rotz, Waber, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (53)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3011 n Mo. Goll. Qualité et bonnes conditions d'embauche dans le domaine de l'accueil de jour (03.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur le placement d'enfants souhaitée par les cantons, de définir la qualité pédagogique ainsi que les conditions d'embauche et de formation dans le domaine de l'accueil de jour extrafamilial et extrascolaire de telle sorte que les tâches de formation et d'intégration puissent être assumées au mieux.

Il faut en particulier définir les conditions de formation et la répartition des responsabilités dans les structures d'accueil de telle sorte que les infrastructures d'encadrement des enfants, comme les crèches et les garderies, soient en mesure de promouvoir au mieux le développement social, intellectuel et linguistique des enfants en dehors des milieux scolaire et familial.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Hämmerle, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernas-

coni, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Tschümperlin, Widmer, Wyss Ursula (33)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3015 n Mo. Hiltbold. Flux de trafic routier Est-Ouest transfrontières (04.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre des travaux préparatoires du futur "Programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales":

- d'examiner de manière approfondie les flux de trafic routier Est-Ouest transfrontières actuels et futurs (horizon 2030) dans le contexte européen;

- d'examiner notamment les flux de trafic routier transfrontières actuels et futurs dans l'agglomération franco-valdo-genevoise, au sens du projet d'agglomération remis à l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

Un rapport détaillé sur les flux de trafic routier Est-Ouest transfrontières est publié au plus tard lors de la consultation sur le projet de Programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales, dans le but de fixer des priorités.

Cosignataires: Barthassat, Favre Charles, Français, Germanier, Hutter Markus, Lüscher, Moret, Nidegger, Reymond (9)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3017 n Po. Rechsteiner-Basel. Routes nationales multifonctionnelles pour préserver le paysage (04.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport qui exposera d'un point de vue scientifique le rôle multifonctionnel que peuvent jouer les routes nationales en répondant aux questions suivantes:

1. Dans quelle mesure les routes nationales peuvent-elles servir de support à des infrastructures d'importance nationale, notamment:

a. en tant que tracés de conduites électriques enterrées ou aériennes des réseaux de moyenne et haute tension?

b. en tant que supports d'autres infrastructures organisées en réseaux, de conduites, d'antennes de téléphonie mobile, de production d'énergie, etc.?

2. Quels sont les modèles juridiques appropriés pour instaurer une multifonctionnalité adéquate en calculant les coûts par rapport à l'utilité?

3. Quelles sont les possibilités existantes pour accélérer la procédure d'autorisation concernant les conduites enterrées?

4. Ce rapport pourrait-il expliquer de façon impartiale dans quelle mesure les réseaux électriques enterrés permettent de réduire les pertes énergétiques et l'électrosmog? Quelles sont les conditions requises pour atteindre ce but? Le rapport demandé pourrait-il également dire comment la technique du courant continu pourrait contribuer à réduire les pertes énergétiques et à augmenter la capacité des réseaux?

5. La technique en courant continu développée par ABB ("HVDC Light") pourrait-elle aider à résoudre les problèmes de congestion et d'électrosmog en Suisse?

6. Comment la question de la multifonctionnalité des autoroutes est-elle résolue dans d'autres pays?

7. Quelles sont les autres conditions nécessaires pour éviter de porter atteinte au paysage et aux habitants dans certaines zones sensibles?

Cosignataires: Daguet, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Heim, Hofmann, Lumengo, Marra, Stöckli, Widmer (10)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3023 n Ip. Lang. Arrêt du programme d'alerte politique rapide FAST (05.03.2008)

L'arrêt, à la fin de mars 2008, du programme d'alerte politique rapide FAST, programme qui fait référence et est reconnu au niveau international, me conduit à poser au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Comment justifie-t-il que la DDC mette fin au programme d'alerte politique rapide FAST à un moment où les conflits sanglants qui éclatent en Afrique centrale ou au Kenya montrent l'importance que peut avoir cet instrument de détection précoce de conflits violents?

2. Pendant presque dix ans, la DDC a investi environ un million de francs par an dans le programme FAST. Pourquoi cet investissement n'est-il pas capitalisé?

3. Pourquoi le Conseil fédéral renonce-t-il aux atouts qu'offre ce programme en termes de mise en relation des informations, alors que la nécessité d'une approche globale de l'action du gouvernement ("Whole of Government Approach") en matière de collecte d'informations a été maintes fois réaffirmée?

4. Pourquoi la DDC profite-t-elle du départ de deux partenaires internationaux pour arrêter un programme dont le coût est avantageux par rapport aux autres?

5. Le Conseil fédéral sait-il que le programme FAST jouit d'une réputation d'excellence au plan international, autant dans les milieux scientifiques qu'auprès des professionnels qui travaillent sur le terrain?

6. Ne s'accommode-t-il pas de la perte de crédibilité qu'entraînera pour notre pays l'abandon du programme FAST, ce programme étant étroitement associé à la DDC et donc à la Suisse?

7. Le DFAE est-il prêt à mettre à la disposition des commissions parlementaires compétentes, du Parlement et du public les conclusions de l'évaluation relative au système FAST International qui a été réalisée par des experts indépendants en décembre 2006?

8. L'abandon du programme FAST entraînera une rupture de la collaboration au programme GMOSS (Global Monitoring of Security and Stability) de l'Union européenne et au programme GMOSAIC qui doit le remplacer. Comment la Suisse entend-elle compenser l'arrêt de cette collaboration, notamment la perte qui en résultera en termes de contacts scientifiques et de réseaux de relations se situant au carrefour de la science et des politiques de sécurité et de paix?

9. Le Conseil fédéral est-il prêt à revenir sur sa décision et à mettre le programme FAST à la disposition de l'ONU, qui trouvera dans ce système de détection précoce ayant acquis une place de premier rang au niveau mondial, un moyen de renforcer sa capacité à prévenir les conflits?

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Fasel, Frösch, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Moser, Müller Geri, Schelbert, Teuscher, Thorens Gou-

maz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weibel, Wyss Brigit, Zisyadis (22)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3024 n Mo. Rennwald. Réduction du temps de travail. Suivre l'exemple jurassien (05.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'offrir la possibilité aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration fédérale et des entreprises publiques de réduire leur temps de travail de 20 pour cent avec une réduction de salaire de 10 pour cent. Ce modèle - testé depuis 2000 et mis en oeuvre depuis le 1er janvier 2003 à la Caisse de compensation du canton du Jura (CCJU) - fonctionne à la satisfaction de toutes les parties: fonctionnaires, usagers et usagères des services publics et employeurs.

Cosignataires: Berberat, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Lumengo, Nordmann, Pedrina, Rielle, Robbiani, Rossini, Schenker Silvia, Voruz, Widmer (15)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3025 n Po. Rennwald. Pour un écobilan de l'armée suisse (05.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de dresser un écobilan de l'armée suisse. L'armée suisse est un utilisateur très important de matériel, bâtiments, terrains, produits, etc. Les véhicules et avions militaires sont particulièrement gourmands en énergies fossiles et donc producteurs de CO₂ et de particules fines. Apparemment conscient que sa responsabilité en matière environnementale est proportionnelle à sa consommation, le DDPS a pris et mis en oeuvre plusieurs mesures visant à protéger l'environnement. Ces mesures sont-elles efficaces? Nécessaires, sont-elles suffisantes? Parviennent-elles à changer l'empreinte écologique de l'armée suisse? Seul un écobilan global et chiffré apportera des réponses à ces questions.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Hofmann, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Voruz, Widmer (21)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3026 n Mo. Kiener Nellen. Un nouveau souffle pour l'hymne national (05.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de donner de nouvelles paroles à l'hymne national. L'Office fédéral de la culture organisera donc un concours à cet effet.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Aubert, Bader Elvira, Bruderer, Carobbio Guscetti, Eichenberger, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Frösch, Glanzmann, Graf Maya, Haller, Heim, Jositsch, Kleiner, Lang, Neiryck, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stump, Voruz, Widmer (29)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3027 n Mo. Nussbaumer. HES. Admission dans le domaine d'études design (05.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance concernant l'admission aux études dans les hautes écoles spécialisées de sorte que le domaine d'études design soit ouvert à

toute personne qui est titulaire d'une maturité professionnelle "orientation artistique" et qui a suivi, conformément à l'art. 2 LHES, une formation professionnelle de base dans une profession apparentée au domaine d'études concerné; ainsi, seuls les diplômés d'autres filières de formation pourront être soumis à des tests d'aptitude.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Donzé, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Girod, Goll, Graf Maya, Gross, Gysin, Hämmerle, Hofmann, Lachenmeier, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marti Werner, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Tschümperlin, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (35)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3029 n Ip. Amstutz. Politique de transfert du trafic. Le transit international augmente-t-il? (05.03.2008)

Le dernier rapport sur la politique de transfert de la route au rail du transport de marchandises faisait état d'un renversement de tendance, ou plus précisément de la stabilisation du nombre de camions traversant les Alpes. Or, en 2007, le trafic à travers la Suisse sur les axes alpins (cf. art. 84 al. 2 Cst.) affiche une nouvelle hausse. Le DETEC suppose que cette évolution est principalement imputable à la bonne conjoncture et à la force de l'euro.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La hausse du trafic routier sur les axes alpins enregistrée l'année passée est-elle de nouveau principalement imputable au trafic de transit international?
2. Comment le Conseil fédéral s'assure-t-il que le trafic intérieur ne souffre pas de l'arsenal de mesures prévues et donc que le raccordement du Tessin au reste de la Suisse soit garanti?
3. Ne trouve-t-il pas l'évolution de la situation préoccupante?
4. Comment entend-il concilier les traités internationaux (accord sur les transports terrestres) avec le principe constitutionnel du transfert intégral de la route au rail du trafic de transit à travers la Suisse?

Cosignataires: Estermann, Fehr Hans, Füglistaller, Giezendanner, Maurer, Rutschmann, Wandfluh (7)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3032 n Ip. Vischer. Reconnaissance hâtive de l'indépendance du Kosovo (05.03.2008)

1. Le Conseil fédéral n'est-il pas lui aussi d'avis que les conditions du droit international - résolution no 1244 de l'ONU, Acte final d'Helsinki, entre autres - ne sont pas remplies pour que le Kosovo puisse être reconnu? Par cette reconnaissance, le Conseil fédéral n'a-t-il pas trop rapidement emboîté le pas aux Etats-Unis et à la notion de "earned sovereignty" qu'ils ont créée unilatéralement, alors même qu'en droit positif cette notion n'est pas conforme au droit international et qu'elle cautionne en dernière analyse une sécession unilatérale? N'est-on pas là en contradiction avec la politique de neutralité, fondée sur le droit international?

2. Le Kosovo est de facto un protectorat. Cela étant, comment la souveraineté, troisième condition requise pour toute autonomie (peuple, territoire, souveraineté), pourrait-elle être remplie, ne serait-ce qu'approximativement? Comment peut-on parler d'un peuple, alors que les minorités (Roms, Gorani, etc.) se

sont vu jusqu'ici refuser la mention de la reconnaissance de leurs droits dans l'acte de procédure d'indépendance?

3. Les minorités du Kosovo ne sont pas protégées. La protection des minorités fait partie du droit international. Force est de constater que cette protection n'a pas pu être assurée jusqu'ici, malgré la présence de forces militaires. Comment donc le Conseil fédéral en arrive-t-il aujourd'hui à la conclusion que la protection des minorités pourra être assurée grâce à l'indépendance? Comment entend-il empêcher l'épuration ethnique du Kosovo? Pourquoi n'a-t-il imposé aucune corrélation entre la protection des minorités et la reconnaissance de l'indépendance du Kosovo?

4. Quelle réponse le Conseil fédéral entend-il apporter à la proposition du président du Kosovo de réintroduire le statut de saisonnier pour les Kosovars en Suisse?

5. De quelle manière entend-il réaliser l'égalité de traitement avec la Serbie, alors que cette égalité paraît invoquée tout à coup pour des motifs tactiques?

6. Que répond-il au reproche qu'on peut lui faire de s'être aligné avec cette reconnaissance hâtive de l'indépendance du Kosovo sur les intérêts hégémoniques américains (oléoduc et gazoduc, base militaire), dans un environnement global complexe, et d'avoir ainsi pris ses distances avec notre politique de neutralité fondée sur le droit international?

7. Des considérations de politique intérieure ont-elles également joué un rôle, et dans l'affirmative, lesquelles?

Cosignataires: Bänziger, Graber Jean-Pierre, John-Calame, Lang, Leutenegger Filippo, Marti Werner, Müller Geri, Rime, Schelbert, Teuscher, von Graffenried (11)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3033 n Mo. Rickli Natalie. Créer un registre national pour les pédophiles récidivistes (05.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires à la constitution d'un registre des délinquants pédophiles récidivistes. Les instances de poursuite pénale devront avoir accès sans complications administratives aux données relatives aux délinquants sexuels pédophiles déjà condamnés et pouvoir disposer, en particulier, de leur nom et de leur lieu de domicile. Les autorités devront pouvoir, lorsque les circonstances le justifient et sur présentation d'une demande, fournir des renseignements aux institutions qui s'occupent d'enfants ou de jeunes (jardins d'enfants, écoles, associations, etc.) ou aux personnes concernées (parents, par ex.). Les auteurs d'actes d'ordre sexuel impliquant un mineur (art. 187 CP) auront l'obligation d'informer les autorités compétentes lorsqu'ils changent de domicile ou de lieu de travail. Toute infraction à cette règle sera sévèrement réprimée.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Darbellay, Dunant, Engelberger, Estermann, Favre Laurent, Fehr Hans, Fehr Mario, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Galladé, Geissbühler, Giezendanner, Girod, Glauser, Glur, Graf-Litscher, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Heer, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Joder, Jositsch, Kaufmann, Killer, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Mörgeli, Müller Philipp, Müri, Nidegger, Noser, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Simoneschi-Cor-

tesi, Spuhler, Stamm, Steiert, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (71)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3037 n Ip. Hurter Thomas. Espace aérien contrôlé au-dessus de Friedrichshafen. Extension (06.03.2008)

Lors de l'examen annuel de la structure de l'espace aérien avec les Etats voisins, l'espace aérien contrôlé de l'aérodrome de Friedrichshafen a été étendu jusqu'en Suisse, et cela, sur la base de considérations liées à la sécurité. Je constate qu'une fois de plus l'espace aérien au-dessus de la Suisse est restreint unilatéralement, sans que la partie adverse fournisse des prestations ou fasse des concessions. Dans la perspective des négociations avec l'Allemagne en rapport avec l'aéroport de Zurich, je considère qu'une procédure unilatérale est discutable. D'après ce que j'ai entendu, cette extension s'est faite suite aux pressions exercées par une compagnie à bas prix. Comme ce type de compagnies opèrent surtout sur de petits aérodromes, les demandes d'extension des zones de contrôle, au détriment de l'aviation générale, vont se multiplier à l'avenir. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles compagnies aériennes profitent directement de l'extension de l'espace aérien contrôlé au-dessus de l'aérodrome de Friedrichshafen?
2. Les compagnies aériennes à bas prix jettent toujours plus leur dévolu sur de petits aérodromes et ont tendance à demander l'extension des zones de contrôle autour de ces derniers. De ce fait, l'espace aérien qui est déjà fortement limité, l'est encore davantage, au détriment de l'aviation générale. Le Conseil fédéral est-il prêt à améliorer la situation, en faveur de l'aviation générale?
3. Cette cession unilatérale d'une partie de l'espace aérien a-t-elle eu lieu sans contre-prestation? Dans la négative, qu'a-t-on négocié en contrepartie? Dans l'affirmative, pourquoi?
4. Quelles restrictions en résulte-t-il pour l'aérodrome d'Altenrhein?
5. Quelle est l'importance de l'aviation générale pour le Conseil fédéral?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Donzé, Dunant, Engelberger, Estermann, Fiala, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Heer, Hutter Markus, Ineichen, Joder, Kaufmann, Leutenegger Filippo, Markwalder Bär, Maurer, Miesch, Müller Philipp, Müri, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Schenk Simon, Scherrer, Spuhler, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (55)

06.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3039 n Po. Graf Maya. Recherche sur le feu bactérien axée sur les besoins de la pratique (06.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport la manière dont il compte orienter la recherche sur le feu bactérien ces quatre prochaines années. Il indiquera comment il entend concilier les impératifs de la protection de la nature et du paysage avec les requêtes des arboriculteurs. Parmi toutes les priorités, la recherche devra porter sur les arbres haute tige de

même que sur les stratégies "naturelles"- avant les interventions chimiques et les arrachages.

Cosignataires: Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Fässler, Fluri, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Nussbaumer, Schelbert, Schmidt Roberto, Steiert, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Graffenried, Walter, Weibel, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (27)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3040 n Po. Graf Maya. Feu bactérien. Mise en oeuvre d'une stratégie axée sur les besoins de la pratique (06.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'indiquer, par la voie d'un rapport, s'il est prêt à soutenir une stratégie de lutte contre le feu bactérien axée sur les besoins de la pratique et comment il compte s'y prendre. Par stratégie axée sur la pratique il faut comprendre la prise en considération des expériences réalisées par les arboriculteurs, la collecte systématique d'informations sur l'évolution des arbres contaminés et l'échange de connaissances entre la Confédération, les cantons et les arboriculteurs.

Cosignataires: Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Fässler, Fluri, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Nussbaumer, Schelbert, Schmidt Roberto, Steiert, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Graffenried, Walter, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (26)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3041 n Ip. Graf Maya. Lutte contre le feu bactérien à l'aide d'antibiotiques (06.03.2008)

A la fin de janvier 2008, l'Office fédéral de l'agriculture a autorisé un usage temporaire et local de la streptomycine pour lutter contre le feu bactérien.

L'office a prévu de mettre en place une procédure de contrôle des applications pour déterminer si certains organismes développent une résistance contre la streptomycine et de quelle manière celle-ci se propage dans l'environnement. Or l'utilisation d'antibiotiques contre le feu bactérien est discutable au regard des résistances qui peuvent se développer car on sait qu'ils attaquent aussi d'autres bactéries, qui elles sont utiles. A l'heure actuelle on sait encore peu de choses sur la dégradation des antibiotiques dans l'environnement et sur les effets des produits dégradés issus de ce processus.

Vu ce qui précède, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il possible que des résidus d'antibiotiques et des bactéries résistantes puissent se trouver sur des poires ou des pommes et qu'ils soient ingurgités par les consommateurs?
2. Trouve-t-on aujourd'hui déjà des germes résistants sur des fruits? Comment la streptomycine agit-elle dans ces cas?
3. La procédure de contrôle englobe-t-elle l'ensemble du processus de production, soit de la floraison jusqu'au produit fini?
4. A-t-on prévu d'intégrer dans la procédure de contrôle des exploitations qui n'utilisent pas d'antibiotiques?
5. Sera-t-il tenu compte dans la procédure de contrôle de l'application correcte du produit et de l'annonce des utilisations non conformes?
6. Outre les résistances à la streptomycine, a-t-on prévu d'analyser des résistances croisées à d'autres antibiotiques?

7. La virulence du feu bactérien est-elle susceptible de varier après l'application de la streptomycine? Ce phénomène sera-t-il observé dans le cadre de la procédure de contrôle?

8. Les analyses engloberont-elles également des résistances aux antibiotiques/streptomycine observées dans d'autres cultures (plantes fourragères, maraîchères)?

9. La contamination (éventuelle) par les insectes sera-t-elle étudiée?

10. Quel est le risque que la streptomycine soit utilisée illégalement pendant et après la période sous contrôle?

11. L'analyse du miel et des substances (pollen) absorbées par les abeilles sera-t-elle effectuée dans tous les cantons de sorte qu'il soit possible de détecter les utilisations illégales?

12. Les arboriculteurs pourraient être exposés à la streptomycine (suite à des manipulations erronées ou à des accidents)? Ces cas devront-ils être annoncés? La flore intestinale des arboriculteurs exposés sera-t-elle analysée pour déterminer la présence d'éventuelles résistances?

13. Est-il prévu de publier les résultats de la procédure de contrôle de sorte que d'autres chercheurs puissent en disposer?

Cosignataires: Bänziger, Bäumle, Fässler, Fluri, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Schelbert, Steiert, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weibel, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (23)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3043 n Ip. Segmüller. Mise en oeuvre d'USIS
(06.03.2008)

En vue du Championnat d'Europe 2008 et de l'entrée en vigueur de l'adhésion de la Suisse au traité de Schengen, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Où en est-on dans la mise en oeuvre des mesures arrêtées dans le rapport final USIS?

2. Quelles sont les mesures qui nécessitent encore des aménagements et pourquoi leur exécution a-t-elle pris du retard?

3. A la suite de l'Euro 08 et sur la base des expériences faites à cette occasion, le Conseil fédéral est-il prêt à soumettre la sécurité intérieure à une nouvelle évaluation globale ("USIS 2"), en collaboration avec les cantons?

Cosignataires: Amacker, Bäumle, Bischof, Borer, Darbellay, Donzé, Dunant, Gadiant, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Jositsch, Kunz, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Schelbert, Wehrli, Weibel, Zemp (23)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3048 n Mo. Reimann Lukas. Transparence en matière de contrôle des denrées alimentaires (10.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de modification de la loi sur les denrées alimentaires (LDA) visant à ce que les infractions graves et répétées (non-respect caractérisé des prescriptions relatives à l'hygiène, fausses déclarations de denrées alimentaires, p. ex.) soient rendues publiques et les entreprises coupables désignées par leur nom.

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3049 n Mo. Reimann Lukas. Publication officielle des demandes de naturalisation (10.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que toutes les demandes de naturalisation soient obligatoirement publiées de manière officielle avant la décision définitive.

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3051 n Mo. Schmid-Federer. Protection des jeunes contre la victimisation sexuelle dans les forums de discussion
(11.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un train de mesures visant à protéger les enfants et les jeunes contre la victimisation sexuelle dans les forums de discussion sur Internet. Il se chargera de la mise en oeuvre, en collaboration avec les cantons.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bischof, Cathomas, Caviezel, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Fehr Mario, Gilli, Girod, Glanzmann, Hany, Hochreutener, Ineichen, Jositsch, Meyer Thérèse, Moser, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Schmidt Roberto, Segmüller, Wasserfallen, Zemp (26)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3052 n Mo. Meyer Thérèse. Primes d'assurance-maladie raisonnables pour les Suisses résidant dans l'UE
(11.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir le mode de calcul des primes d'assurance-maladie des Suisses résidant dans un Etat membre de l'UE afin qu'elles soient d'un montant comparable à celui qui est pratiqué en Suisse. Ces personnes devraient en outre non seulement bénéficier de davantage de solidarité, mais également du droit de se faire soigner en Suisse.

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Berberat, Bruderer, Chevrier, de Buman, Donzé, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Gilli, Glanzmann, Graf Maya, Häberli-Koller, Kaufmann, Kleiner, Moser, Neiryck, Reymond, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Sommaruga Carlo, Wehrli, Weibel, Zisyadis (27)

09.04.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3053 n Mo. Schelbert. Commerce international. Dispositions respectueuses de l'environnement (11.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de s'engager davantage au plan international afin que les dispositions internationales régissant le commerce (OMC, marché intérieur UE, AELE) favorisent une protection efficace de l'environnement et une utilisation durable des ressources.

Cosignataires: Brélaz, Fasel, Frösch, Genner, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Widmer, Wyss Brigit (18)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3056 n Po. Groupe socialiste. Ampleur des abus fiscaux (11.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport sur l'ampleur des abus fiscaux en Suisse.

Porte-parole: Kiener Nellen

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

18.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3059 n Mo. Reimann Lukas. Permis d'établissement et maîtrise linguistique (11.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que les étrangers ne puissent obtenir un permis d'établissement que s'ils maîtrisent suffisamment une de nos langues nationales.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Hassler, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Wobmann, Zuppiger (51)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3060 n Mo. Reimann Lukas. Légaliser le jeu de poker dans les cercles privés (11.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de légaliser par la voie législative la participation à des tournois de poker dans des cercles privés de même que l'organisation de tels tournois.

Cosignataires: Baader Caspar, Baettig, Bigger, Borer, Bortoluzzi, Bruderer, Brunner, Estermann, Favre Laurent, Fehr Hans, Flückiger, Galladé, Geissbühler, Giezendanner, Girod, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Heer, Hiltbold, Hodgers, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Lüscher, Markwalder Bär, Maurer, Miesch, Mörgeli, Moser, Müri, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Veillon, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (55)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3061 é Mo. Conseil des Etats. Améliorer la sécurité routière face aux poids lourds qui empruntent les cols alpins (Imoberdorf) (11.03.2008)

En raison de la fréquence élevée des accidents de la circulation impliquant des camions étrangers (en particulier sur l'A9, au col du Simplon), le Conseil fédéral est chargé d'adapter les dispositions légales et les ordonnances afférentes de manière à améliorer rapidement et efficacement la sécurité des autres usagers de la route et de la population des communes avoisinantes.

Cosignataires: Bieri, Bischofberger, Büttiker, David, Fournier, Freitag, Frick, Graber Konrad, Hêche, Inderkum, Kuprecht, Leuenberger-Solothurn, Lombardi, Maissen, Niederberger, Seydoux, Stadler (17)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN Commission des transports et des télécommunications

05.06.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3062 é Mo. Conseil des Etats. Surveillance plus efficace des denrées alimentaires et des produits (Germann)

(11.03.2008)

Dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et des produits, le Conseil fédéral est chargé d'améliorer l'efficacité, de renforcer la sécurité du droit et de simplifier l'exécution.

La fusion judicieuse et ciblée de divers organes fédéraux permettra de créer un service unique qui servira d'interlocuteur aux milieux économiques, au commerce, à la production, à l'agriculture, aux milieux scientifiques et aux consommateurs, et sera également actif au niveau international.

Cosignataires: Altherr, Berset, Briner, Bürgi, David, Diener, Egerszegi-Obrist, Forster, Frick, Gutzwiller, Hess, Inderkum, Janiak, Leumann, Luginbühl, Marty Dick, Schwaller, Seydoux (18)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN Commission de gestion

10.06.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3066 n Ip. Parmelin. Respect des minorités linguistiques (12.03.2008)

Régulièrement ce sujet revient à l'ordre du jour, preuve que l'insatisfaction et la frustration sont grandes, tout particulièrement lorsqu'au stade de l'élaboration des projets de lois ou dans les groupes de travail mandatés par le Conseil fédéral, les minorités linguistiques sont sous-représentées quand elles ne sont pas carrément absentes. Le fait que les Latins sont toujours trop peu nombreux au sein de l'administration fédérale est d'ailleurs un secret de polichinelle.

Partant de ces constatations, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Est-il prêt, lorsque des projets sont en préparation au sein de l'administration, à s'engager à ce qu'un nombre significatif de personnes représentant les minorités linguistiques soient systématiquement intégrées dans chaque groupe de travail mis en place?

2. Est-il prêt, lorsque les cantons sont invités à participer à la préparation des projets de lois ou de réformes importantes (TVA, fiscalité, aménagement du territoire, etc.), à intégrer systématiquement des représentants des cantons latins dans chaque groupe de travail mis en place?

Cosignataires: Abate, Aebi, Amstutz, Aubert, Baettig, Barthasat, Berberat, Bignasca Attilio, Binder, Bourgeois, Brélaz, Brunner, Brunschwig Graf, Bugnon, Carobbio Guscetti, Cassis, Cathomas, Caviezel, Chevrier, de Buman, Dunant, Fasel, Favre Charles, Favre Laurent, Flückiger, Français, Freysinger, Gadiant, Geissbühler, Germanier, Girod, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Hämmerle, Hassler, Hiltbold, Hodgers, Hurter Thomas, John-Calame, Leuenberger-Genève, Levrat, Lumengo, Lüscher, Marra, Meyer Thérèse, Müller Geri, Neirynck, Nidegger, Nordmann, Pedrina, Perrin, Perrinjaquet, Rennwald, Reymond, Rime, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Schenk Simon, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo, Stahl, Stamm, Stöckli, Thorens Goumaz, Triponez, van Singer, Veillon, von Rotz, Zisyadis (72)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3067 n Ip. Reimann Lukas. Assurer la protection de Ayaan Hirsi Ali (12.03.2008)

Originaire de Somalie, Ayaan Hirsi Ali, qui a la nationalité néerlandaise, défend depuis longtemps les droits de la femme et s'est fait une réputation de pourfendeuse des intégristes islamiques par les best-sellers qu'elle a publiés. Vivant dans la peur constante d'être assassinée, elle a lancé un pressant appel aux autorités de l'Union européenne pour qu'elles assurent sa protection. En février, s'adressant à des parlementaires du Parlement européen, à Bruxelles, elle a prôné, sans succès, la création d'un fonds de secours européen pour ceux "dont le seul tort est d'avoir usé de la liberté d'expression". Vu la situation, il ne lui reste donc sérieusement qu'à envisager de demander la protection de la Suisse.

1. Le Conseil fédéral est-il disposé à accorder à Ayaan Hirsi Ali toute la protection nécessaire pour qu'elle puisse vivre en sécurité en Suisse?

2. Serait-il prêt, voire contraint de par la loi, à accorder aide et protection à d'autres critiques de l'islam menacés de mort?

3. Serait-il disposé à soutenir la création d'un fonds de secours en faveur des défenseurs des droits de l'homme ou des critiques de l'islam menacés de mort?

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3069 n Po. Fehr Hans-Jürg. Accompanyer la construction du nouvel Etat du Kosovo (12.03.2008)

Le Conseil fédéral soumettra chaque année au Parlement un rapport sur la construction du nouvel Etat du Kosovo et sur le rôle joué par la Suisse dans ce processus. Il mettra notamment l'accent sur l'évolution de la situation dans les domaines de la protection des minorités, du respect de l'Etat de droit (corruption), de la sécurité publique et de l'économie (chômage).

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Fässler, Gross, Heim, Hofmann, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Schenker Silvia, Stöckli (13)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 08.3070 n Mo. Allemann. Service de garde avec l'arme chargée (12.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que le service de garde de l'armée suisse soit effectué en règle générale avec l'arme non chargée et que la proportionnalité et la protection contre l'usage des armes restent absolument garanties, notamment dans les zones résidentielles.

Cosignataires: Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Gross, Heim, Hofmann, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz, Widmer (27)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

16.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3071 n Mo. Estermann. Hymne national au Parlement (12.03.2008)

Le Bureau du Conseil national est chargé de modifier le règlement de telle sorte que le Conseil national chante une strophe

de l'hymne national dans une des quatre langues nationales le premier lundi de chaque session.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baettig, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Cassis, Dunant, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Hassler, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Ineichen, Kaufmann, Killer, Kunz, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Thomas, Müri, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Segmüller, Spuhler, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (59)

28.08.2008 Le Bureau du Conseil national propose de rejeter la motion.

08.3074 n Mo. Marra. Lutte contre le travail au noir. Mise sur pied d'un suivi (13.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre sur pied un instrument essentiel pour pouvoir comparer, prévenir et avoir un regard réaliste de la situation du travail au noir, à savoir la mise sur pied d'un suivi.

Ce suivi devrait permettre une évaluation dans tous les cantons de la mise en oeuvre et des résultats de la loi sur le travail au noir. Les éléments à prendre en compte seront notamment: le nombre de contrôles effectués et qui les fait, le nombre d'infractions constatées et dans quelle branche, les conséquences pour les employeurs et employés pris en flagrant délit d'infraction.

Le suivi tiendra suffisamment compte des conditions particulières propres aux différents cantons (par ex. la proximité de la frontière, la structure du marché du travail et le tissu économique). Il sera tenu compte de ces différences de manière appropriée lors de l'interprétation du suivi. Par ailleurs, il faudra veiller à résoudre de manière appropriée et sensée les problèmes d'interactions et de délimitations entre la loi sur les travailleurs détachés et la loi sur le travail au noir (par ex. s'agissant des comptages à double).

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Fässler, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Français, Hofmann, John-Calame, Levrat, Lumengo, Moret, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Schenker Silvia, Schmidt Roberto, Steiert, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Voruz, Widmer (31)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3077 n Ip. Müller Thomas. Transfert du trafic. Conditions à remplir dans le secteur ferroviaire (13.03.2008)

Le DETEC a publié en février les chiffres relatifs au transfert du trafic de la route au rail en 2007. Ces chiffres sont décourageants: alors que le nombre de camions traversant les Alpes a augmenté de 7 pour cent, le trafic de marchandises par le rail a connu une stagnation; qui plus est, la quantité de marchandises transportées par la route a augmenté de 10 pour cent, alors que la progression a été nulle sur le rail. En d'autres termes, on assiste à une inversion de la tendance, et ce en dépit des mesures prises et des importantes subventions, qui s'élèvent à plusieurs centaines de millions de francs. D'après le DETEC, cette inversion de la tendance s'expliquerait par la hausse du cours de l'euro, la bonne conjoncture économique et les grèves

qui ont eu lieu. Pour y mettre un terme, le département souhaite soumettre le trafic routier à de nouvelles restrictions.

Par ailleurs, on apprend que CFF Cargo a accumulé l'an dernier des pertes de plusieurs dizaines de millions de francs. Les conditions sont donc apparemment loin d'être remplies dans le secteur ferroviaire pour favoriser un transfert du trafic de la route au rail.

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Est-il d'avis que les grèves et le cours de l'euro sont les deux seuls facteurs expliquant l'échec de la politique de transfert du trafic en 2007?

2. Les conditions sont-elles vraiment réunies dans le secteur ferroviaire pour qu'il suffise de soumettre le trafic routier à des restrictions supplémentaires (bourse du transit alpin, contingentement) en vue de garantir le transfert du trafic marchandises de la route au rail au cours de la prochaine décennie?

3. Une politique de transfert qui ne prévoit que de nouvelles restrictions imposées au trafic routier ne risque-t-elle pas de se solder par un désastre financier et d'engendrer ainsi des charges pour la Confédération?

4. Le Conseil fédéral peut-il garantir que CFF Cargo sera en mesure, après 2019 et sans subventions, de contribuer à assurer le succès de la politique de transfert du trafic, de sorte que nous atteignons l'objectif visé (limitation à 650 000 par an du nombre de trajets effectués par des poids lourds à travers les Alpes)?

5. Une stratégie de transfert axée essentiellement sur un contingentement du transport routier ne risque-t-elle pas de nuire gravement à l'économie?

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Bigger, Bischof, Brunner, Büchler, Estermann, Geissbühler, Giezendanner, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Hany, Hassler, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Müller Philipp, Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Rime, Scherer, Schmid-Federer, Segmüller, Triponez, Wehrli, Zemp (37)

06.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.3078 n Mo. Lachenmeier. Réduction des valeurs limites pour le rayonnement non ionisant (13.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant de manière à ce que:

- les valeurs limites d'immissions soient ramenées à un dixième des valeurs actuellement en vigueur;

- dans les lieux à utilisation sensible (LUS), en cas d'autorisation pour de nouvelles installations, toutes les installations dans un périmètre de 750 mètres soient prises en compte lors du calcul des valeurs limites d'immissions.

Cosignataires: Aeschbacher, Bänziger, Brélaz, Fasel, Frösch, Genner, Gilli, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Nussbaumer, Schelbert, Schenker Silvia, Tschümperlin, van Singer, Vischer, Wyss Brigit, Zisyadis (20)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3080 n Po. Groupe de l'Union démocratique du centre. CFF Cargo. Accroître la rentabilité de l'entreprise (13.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement d'ici à la session d'été un rapport et des propositions sur la manière dont CFF Cargo pourrait, sans ressources financières fédérales supplémentaires, renouer avec les bénéfices; il examinera également s'il serait opportun de privatiser partiellement ou totalement l'entreprise. Le rapport montrera toutes les solutions envisageables, avec leurs avantages et leurs inconvénients, et proposera des mesures concrètes.

Porte-parole: Föhn

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3081 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Renforcer la capacité concurrentielle des entreprises suisses (13.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les régimes fiscaux cantonaux, en collaboration avec les cantons, de telle sorte que le revenu réalisé dans le pays et le revenu réalisé à l'étranger par les sociétés holding, les sociétés d'administration et les sociétés mixtes soient imposés au même taux, à savoir au plus bas des deux taux du moment. Ce faisant, la souveraineté fiscale des cantons doit rester préservée, c'est-à-dire que l'opération ne doit introduire aucune harmonisation fiscale matérielle.

Porte-parole: Spuhler

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3082 n Ip. Bourgeois. Application de la loi sur l'imposition des huiles minérales (13.03.2008)

Dans le cadre de l'imposition des huiles minérales, je pose les questions suivantes:

1. Comment le Conseil fédéral entend-il régler pratiquement la prise en considération des matières premières renouvelables indigènes conformément aux décisions du Parlement (art. 12b al. 3 let. a ch.t 1 Limpmin)?

2. Comment le Conseil fédéral assure-t-il que les dispositions demandées par le Parlement concernant les exigences écologiques et sociales des biocarburants de provenance nationale et étrangère soient comparées et traitées de manière identique? Quels seront ses moyens de contrôle?

3. Le Conseil fédéral n'est-il pas aussi de l'avis que les matières premières indigènes répondant aux critères des prestations écologiques requises par la loi fédérale sur l'agriculture pourraient être dispensées du devoir de preuve requis au niveau du bilan écologique global positif?

4. Le Conseil fédéral entend-il intégrer à l'avenir également les spécialistes de l'agronomie, en particulier les compétences de la station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon dans l'élaboration et l'évaluation du bilan écologique des biocarburants?

Cosignataires: Barthassat, Favre Laurent, Germanier, Hiltbold, Huber, Lustenberger, Maurer, Messmer, Rime, Walter, Zemp (11)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3083 é Mo. Conseil des Etats. Autoriser le transport d'énergie thermique provenant d'exploitations agricoles vers les zones à bâtir (Luginbühl) (13.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter au plus vite les dispositions légales pertinentes afin que l'énergie thermique produite dans une exploitation agricole puisse être transportée vers les zones à bâtir, aussi sur de grandes distances, par le biais d'un réseau de chaleur à distance.

Cosignataires: Bieri, Bürgi, Freitag, Germann, Jenny, Kuprecht, Maissen (7)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

12.06.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3084 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. CFF. Renouvellement immédiat du conseil d'administration et nomination de membres compétents (17.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de renouveler le conseil d'administration des CFF (et en particulier le groupe de travail Trafic marchandises) et de nommer dans les meilleurs délais des personnes compétentes et indépendantes ayant de l'expérience dans le domaine entrepreneurial.

Porte-parole: Rime

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3085 n Ip. Chevrier. Travailleurs détachés. Il faut agir! (17.03.2008)

La problématique des travailleurs détachés prend de l'ampleur et nous oblige à une prompt réaction. En l'état, les mesures apparaissent insuffisantes et les sanctions peu dissuasives. On nous rapporte des abus fréquents et parfois inquiétants.

En sus, le recouvrement des amendes prononcées par les autorités cantonales désignées tient trop souvent du vœu pieux. En effet, les frais, avances et honoraires réclamés par les études et tribunaux étrangers sont disproportionnés par rapport aux montants litigieux, sans compter le caractère très aléatoire de l'issue puisque la procédure de reconnaissance des sanctions n'a, semble-t-il, pas encore été déterminée.

La grogne gagne autant les milieux patronaux que syndicaux. Le Conseil fédéral doit aujourd'hui prendre conscience du mécontentement grandissant.

A défaut, le pays paiera très cher un éventuel refus de l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie. Nous n'osons imaginer les conséquences désastreuses d'un échec devant le peuple s'il devait se prononcer sur la reconduction de l'accord avec les membres actuels de l'Union européenne, en vigueur jusqu'au 31 mai 2009.

En marge des modifications législatives et messages relatifs à la prolongation des Bilatérales I et à leur extension, le Conseil fédéral est-il prêt à:

1. renforcer la procédure d'annonce en obligeant les employeurs à mentionner le nom du commanditaire ou donneur d'ordre?
2. obliger le donneur d'ordre à tenir à la disposition des contrôleurs la liste nominative de toutes les entreprises (y compris sous-traitantes) intervenant sur le site?

3. subordonner le début des travaux à la présentation au maître d'oeuvre d'une attestation délivrée par l'autorité cantonale compétente confirmant que les entreprises concernées respectent toutes les conditions posées par la législation en vigueur?

4. introduire dans la loi sur les travailleurs détachés le principe de solidarité du paiement des amendes entre employeur et maître d'ouvrage ou donneur d'ordre dans le sens le plus large?

5. prendre toutes mesures donnant à ces dispositions et à leur application plus de crédibilité et d'efficacité?

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Darbellay, Fasel, Freysinger, Germanier, Meyer Thérèse, Rechsteiner Paul, Rossini, Schmidt Roberto (10)

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3087 n Mo. Barthassat. Dispositif de protection contre la noyade pour les piscines privées (17.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer à l'Assemblée fédérale une disposition obligeant les propriétaires de piscines privées à installer un dispositif de protection contre la noyade autour de leur bassin.

Cosignataires: Chevrier, de Buman, Fasel, Favre Laurent, Freysinger, Germanier, Hodgers, Leuenberger-Genève, Lumengo, Neiryck, Nordmann, Reymond, Rielle, Robbiani, Roth-Bernasconi, Schmidt Roberto, Simoneschi-Cortesi, Sommaruga Carlo (18)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3088 n Ip. Groupe des Verts. Tibet. Le Conseil fédéral et le CIO doivent agir sans délai (17.03.2008)

La répression sanglante des protestations civiles au Tibet par les forces chinoises et le non-respect de toutes les promesses faites à l'occasion de l'attribution des Jeux olympiques nous incitent à poser au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Qu'a-t-il entrepris à ce jour auprès du gouvernement chinois pour que cesse la répression au Tibet?
2. Le DDPS est-il prêt à exiger du CIO qu'il mette fin à son silence et qu'il oblige la Chine à respecter les engagements qu'elle a pris en rapport avec l'attribution des XXIXe Jeux olympiques d'été?
3. Le DFAE est-il prêt à intervenir auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour que ce dernier diligente immédiatement une commission d'enquête au Tibet?
4. Quelles autres démarches le Conseil fédéral envisage-t-il en faveur du respect des droits de l'homme et des droits des minorités au Tibet et dans l'ensemble de la Chine?

Porte-parole: Lang

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3090 n Mo. Amherd. Consolider la garantie des droits acquis pour les bâtiments ayant reçu un permis de construire valable (17.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de modification de la loi sur la protection de l'environnement afin de créer les conditions juridiques matérielles pour éviter des restrictions supplémentaires (telles que réduction des places de stationnement ou contingentement des trajets) lors de la transformation,

de la rénovation ou de l'agrandissement proportionné de bâtiments et d'installations existants, qui ont été construits sur la base d'un permis de construire valable.

Cosignataires: Amacker, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Egger, Fluri, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Ineichen, Kleiner, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Philipp, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Wehrli, Zemp (30)

26.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3092 n Mo. Müller Geri. Création d'une commission pour la sortie de l'âge des énergies fossiles (18.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer une commission d'experts qui élaborera des propositions de réduction de la dépendance à l'égard du pétrole et du gaz en vue de la sortie, à moyen terme, des énergies fossiles. Un premier rapport devra être soumis au Conseil fédéral dans un délai d'un an à compter de la transmission de la motion.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Bruderer, Caviezel, Fehr Mario, Freysinger, Frösch, Gilli, Girod, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Moser, Nidegger, Rennwald, Rielle, Schelbert, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Stöckli, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Graffenried, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Wyss Brigit, Zisyadis (34)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3093 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Disparition d'armes d'ordonnance. Plan de mesures et rapport (18.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, durant la session d'été 2008, un rapport et un plan de mesures sur la manière dont il entend mettre un terme aux dysfonctionnements scandaleux et inacceptables que connaît le DDPS à propos des nombreuses armes d'ordonnance qui ont disparu ou qui ont été volées.

Porte-parole: Bortoluzzi

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de la politique de sécurité

16.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3094 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Expulsion des étrangers qui refusent de s'intégrer (18.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales qui permettront de retirer aux étrangers qui refusent manifestement de s'intégrer (c'est-à-dire d'accepter les règles en usage dans notre pays en apprenant par ex. une langue nationale) l'autorisation d'établissement qui leur a été accordée, et de les expulser.

Porte-parole: Hutter Jasmin

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3096 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Déclaration de l'UE sur la souveraineté de la Suisse

avant le traitement de la libre circulation des personnes au second conseil (18.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'obtenir de l'Union européenne une déclaration contraignante sur la reconnaissance du système fiscal suisse avant que le dossier relatif à la libre circulation des personnes ne soit traité au second conseil (probablement lors de la session d'été 2008).

Porte-parole: Wobmann

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3098 n Ip. Kunz. Libre-échange avec l'Union européenne dans le secteur agricole (18.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre sans retard aux questions suivantes, qui se rapportent à l'intention réitérée de conclure un accord de libre-échange dans le secteur agro-alimentaire:

1. Sur quels chiffres et faits se base-t-il pour envisager des négociations bilatérales avec l'UE concernant un accord de libre-échange sur l'ensemble du secteur agroalimentaire? Comment fera-t-on, concrètement, pour inclure les secteurs en amont et en aval de la filière? Quel est le but visé par le Conseil fédéral?

2. Quelles seront les répercussions d'un tel accord sur l'autosuffisance alimentaire du pays? Que pense le Conseil fédéral des chiffres présentés par l'Union suisse des paysans et l'Union maraîchère suisse, qui se fondent sur une étude de l'université de St-Gall? Partage-t-il les craintes de l'agriculture suisse? Dans la négative, pourquoi parvient-il à des résultats différents?

3. Selon lui, comment l'agriculture devrait-elle, à l'avenir, produire les matières premières destinées à l'exportation? Le gouvernement est-il disposé à assouplir à cette fin les limitations relatives au bilan de fumure, aux surfaces de compensation écologique et aux autres mesures destinées à extensifier la production agricole?

4. Sur quoi donc se fonde le Conseil fédéral pour tabler sur une hausse des exportations? Quels sont les domaines et les canaux concernés? Est-il question de subventionner les investissements de l'industrie agroalimentaire, comme le fait l'Union européenne? Quels seront les moyens prévus à cette fin, et sur la base de quels critères seront-ils déterminés? Le Conseil fédéral s'attend-il à ce que les secteurs en amont et en aval soient également touchés par les pertes d'emplois? Dans l'affirmative, combien d'emplois seraient concernés? Dans la négative, sur quoi se fonde-t-il?

5. D'après le Conseil fédéral, quelles sont les pertes de revenus attendues dans le secteur agricole, et sur quelle période? Avec quels instruments et dans quelle mesure le Conseil fédéral entend-il compenser ces pertes? Peut-il expliquer aux paysans ce qu'il entend par "indemnité pour cessation d'exploitation" ("Sterbeprämie")? Quelles seront les conséquences, selon lui, sur le monde rural? Prévoit-il des mesures de compensation pour les zones rurales? Si oui, dans quelles proportions?

6. Qu'entend le Conseil fédéral par "atténuer les rigueurs sociales de la cessation d'exploitation" ("soziale Abfederung für den Ausstieg")? Quels moyens seraient mis à disposition, pour qui et sur quelle durée?

7. Quand l'accord de libre-échange entrerait-il en vigueur? Quels délais transitoires le Conseil fédéral prévoit-il? Est-il disposé à soumettre au référendum un tel accord, étant donné l'ampleur des répercussions possibles?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baumann J. Alexander, Bigger, Brunner, Büchler, Estermann, Föhn, Gadiant, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grunder, Hutter Jasmin, Joder, Killer, Lachenmeier, Maurer, Muri, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, von Rotz, Walter, Wobmann, Zuppiger (31)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3099 n Mo. Hodgers. Favoriser l'usage des CFF pour la mobilité de loisirs des familles (18.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de demander aux CFF la mise en place d'une offre tarifaire très attractive pour les déplacements pendant le week-end des familles. L'offre centrale serait: payer pour un, voyager à deux. Le titre de transport d'une personne serait valable pour deux personnes. La possibilité pour les enfants mineurs de voyager à très bas coût avec leurs parents est simplifiée.

Cosignataires: Aubert, Girod, John-Calame, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Marra, Nordmann, Thorens Goumaz (8)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3100 é Mo. Conseil des Etats. Stratégie nationale de lutte contre la criminalité par Internet (Burkhalter) (18.03.2008)

En collaboration avec les cantons et en partenariat avec le monde économique, le Conseil fédéral est chargé de développer une stratégie nationale de lutte contre la criminalité par Internet. Il y intégrera en particulier des mesures visant à contrer l'espionnage, le vol et l'abus de données ainsi que les attaques asymétriques à but terroriste.

Cosignataires: Altherr, Bieri, Bischofberger, Briner, Bürgi, Büttiker, David, Egerszegi-Obrist, Forster, Fournier, Freitag, Frick, Graber Konrad, Gutzwiller, Hêche, Hess, Janiak, Jenny, Leumann, Luginbühl, Maissen, Recordon, Reimann Maximilian, Schweiger, Seydoux, Stähelin (26)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN Commission de la politique de sécurité

02.06.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3103 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Le Ministère public de la Confédération, facteur de risque (18.03.2008)

En qualité d'autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération, le Conseil fédéral est chargé d'ouvrir une procédure pour violation du secret de fonction au sens de l'article 320 CP dans l'affaire de la publication des notes personnelles d'Oskar Holenweger par des membres du Ministère public, de la CdG et du secrétariat de cette dernière.

Porte-parole: Mörgeli

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3104 n Mo. Thorens Goumaz. Plan de mobilité de l'administration fédérale (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir et d'appliquer un plan de mobilité à destination de l'ensemble du personnel fédéral.

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Brélaz, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Marra, Nordmann, Steiert, Teuscher, van Singer (11)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3105 n Ip. Engelberger. Interdiction d'exporter du matériel de guerre. Répercussions négatives sur les opérations de maintien de la paix? (19.03.2008)

1. Quelle importance le Conseil fédéral accordera-t-il à l'avenir aux opérations de maintien de la paix de l'ONU dans le cadre de la politique étrangère et de la politique de sécurité de la Suisse?

2. Si l'initiative populaire "Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre" était acceptée, deviendrait-il impossible de livrer du matériel de guerre à des pays participant à des opérations de maintien de la paix de l'ONU?

3. Quelles répercussions l'acceptation de ladite initiative populaire aurait-elle sur l'engagement de la Suisse dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU?

Cosignataires: Büchler, Caviezel, Favre Laurent, Glanzmann, Haller, Huber, Ineichen, Segmüller, Theiler, Wasserfallen (10)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3107 n Po. Waber. Rendre la soustraction d'impôt punissable au sens du Code pénal (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les questions suivantes et de présenter un rapport sur ses intentions:

1. Est-il aussi d'avis que le maintien du secret bancaire pourrait être sensiblement facilité par la transposition dans le code pénal des dispositions pénales applicables à la soustraction d'impôt, qui figurent dans les lois fiscales? Dans l'affirmative, est-il prêt à soumettre prochainement un projet en ce sens?

2. Partant de la réglementation applicable à la fraude fiscale figurant dans l'accord sur la lutte contre la fraude conclu avec l'UE dans le cadre des Bilatérales II, est-il prêt à soumettre, la soustraction d'impôt en matière d'impôts directs sur le revenu et la fortune au code pénal et partant d'instituer la double incrimination dans le cadre de l'entraide judiciaire?

3. Parallèlement à la simplification des régimes fiscaux, est-il disposé à soumettre la soustraction d'impôt au code pénal au titre des délits punissables comme mesure préventive et moyen d'accroître l'efficacité de la lutte contre la soustraction d'impôt dans notre pays?

4. Quelles variantes le Conseil fédéral va-t-il examiner pour renforcer le civisme devant l'impôt et limiter dans la mesure du possible la soustraction d'impôt dans l'intérêt des contribuables?

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

18.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3111 n Mo. Groupe PDC/PEV/PVL. Maintenir la place suisse dans les cinq premières (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir le régime fiscal suisse applicable aux entreprises de sorte que notre pays figure parmi les cinq premières places d'Europe les plus favorables sur le plan fiscal.

Porte-parole: Bischof

19.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3113 n Ip. Rennwald. Menaces sur Carpostal Suisse dans le Jura (19.03.2008)

Selon plusieurs sources dignes de foi, il est question que Carpostal transfère le poste de marketing du Centre de Delémont à Sion. Les services administratifs risquent également d'être déplacés à Yverdon. La réalisation de ces mesures signifierait la perte de plusieurs emplois dans le Jura, d'autant plus que dans ce cas, le ministre Laurent Schaffter a déclaré sur les ondes de la radio locale jurassienne que le canton du Jura supprimerait ses contrats avec Carpostal au profit d'une autre entreprise régionale.

Nous posons dès lors les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Est-il en mesure de confirmer ces informations?
2. Dans l'affirmative, le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'au lieu de supprimer des emplois, Carpostal devrait plutôt en créer, du fait qu'avec le projet "Agglomération Delémont", une dizaine de chauffeurs devraient être engagés? Avec un tel contrat avec le canton du Jura, il nous paraît en effet légitime que Carpostal y crée des emplois?
3. Enfin, quelles mesures le Conseil fédéral envisage-t-il de prendre pour que le marketing et les services administratifs soient maintenus et développés à Delémont?

Cosignataires: Aubert, Berberat, Lumengo, Rielle, Sommaruga Carlo, Steiert, Thanei, Voruz (8)

06.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3114 n Mo. Groupe socialiste. Extension de l'accord bilatéral sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'UE à d'autres Etats tiers (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. d'élargir le champ d'application de l'accord bilatéral sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'UE à d'autres pays, notamment aux pays en développement;
2. d'élaborer une stratégie définissant la manière et les pays avec lesquels il est possible de conclure cet accord en donnant la priorité aux pays de concentration de l'aide publique suisse au développement.

Porte-parole: Lumengo

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

18.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3115 n Mo. Groupe socialiste. Conseil de l'Europe/OCDE. Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer la base légale propre à permettre à la Suisse de ratifier la convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STE 127).

Porte-parole: Marti Werner

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

18.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3116 n Po. Groupe socialiste. Développement durable de la gestion de fortune en Suisse (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport l'importance sur le plan économique de la gestion de fortune en Suisse ainsi que les bases légales et la pratique sur lesquelles elle est fondée. Il décrira également les moyens à mettre en oeuvre pour engager ce secteur de l'industrie financière suisse sur la voie du développement durable dans les deux décennies à venir.

Porte-parole: Fässler

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

18.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3117 n Mo. Groupe socialiste. Lutte contre la fraude fiscale. Accroître les effectifs de l'Administration fédérale des contributions (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de combattre efficacement la fraude fiscale et d'empêcher la constitution d'avoirs au noir. A cet effet, il augmentera:

1. les effectifs de la division Affaires pénales et enquêtes (APE) et de la division Contrôle externe de la division principale de l'IFD, de l'impôt anticipé et des droits de timbre;
2. le nombre des inspecteurs de la division Contrôle externe de la division principale de la TVA.

Porte-parole: Kiener Nellen

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

18.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3118 n Mo. Groupe socialiste. La soustraction fiscale n'est pas un délit bénin! (19.03.2008)

Le Conseil fédéral présentera une proposition qui fera de la soustraction fiscale un délit poursuivi pénalement. Il s'agit notamment de compléter l'article 175 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct par une peine d'emprisonnement.

Pour les cas de peu d'importance ou de soustraction par négligence, la sanction demeurera uniquement l'amende, selon les règles actuellement en vigueur.

Le Conseil fédéral proposera également d'adapter l'article 3 alinéa 3 de la loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale de manière à ce que l'entraide pénale internationale soit accordée en cas de soustraction fiscale, hors cas de peu d'importance. Il entreprendra la révision dans ce sens des accords internationaux liant la Suisse en la matière.

Porte-parole: Nordmann

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

18.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3119 n Mo. Groupe socialiste. Renforcer les compétences du comité de la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, en prévision de la deuxième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra dans le cadre de l'ONU, en décembre 2008, à Doha, de s'engager sur le plan international pour que:

- a. le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale soit érigé au rang de comité des représentants des gouvernements chargé des questions fiscales;

- b. les effectifs du secrétariat soient sensiblement augmentés et que celui-ci soit doté de ressources suffisantes;
- c. le comité élabore un code de conduite contraignant pour les Etats;
- d. le comité établisse un guide en matière de technique fiscale à l'intention de l'ONU.

Porte-parole: Fehr Hans-Jürg

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

18.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3120 n Mo. Groupe socialiste. Forum mondial de l'OCDE sur la fiscalité. Adhésion de la Suisse (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adhérer au Forum mondial de l'OCDE sur la fiscalité en tant que membre à part entière, et de participer de façon constructive aux forums multilatéraux consacrés à la lutte contre les pratiques fiscales dommageables.

Porte-parole: Leutenegger Oberholzer

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

18.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3121 n Ip. Groupe socialiste. Banque Julius Bär, les îles Caïmans et le délateur Rudolf Elmer (19.03.2008)

Sur un site Internet très consulté (http://wikileaks.b/wiki/bank.Julius_Baer:_Steuermanoever_ueber_die_Cayman_Inseln), Rudolf Elmer, ancien directeur de la banque Julius Bär & Trust Ltd, Cayman, accuse la banque d'actes graves, notamment de collaboration à l'évasion et à la fraude fiscale par la mise à disposition de ses services. Au travers de ses filiales et montages financiers offshore, la banque aurait soustrait au fisc suisse des millions, à son profit et à celui de ses clients. Selon une estimation prudente, la Confédération, le canton de Zurich et notamment la ville de Zurich, auraient perdu, à eux seuls, plus de 10 millions de francs d'impôts par année. De telles accusations ne peuvent que miner le civisme devant l'impôt de même que la réputation de la place financière suisse.

1. L'Administration fédérale des contributions a-t-elle ordonné des mesures de contrôle ou une enquête dans cette affaire? Dans l'affirmative, à quelle date et quelles mesures a-t-elle prises?

2. Est-il vrai qu'une autorité pénale de Zurich a refusé à l'Administration fédérale des contributions le droit de consulter des documents et protégé de ce fait Julius Bär et ses clients de poursuites et de pénalités fiscales? Dans l'affirmative, quand et pour quels motifs cette interdiction a-t-elle été prononcée? Comment la Confédération a-t-elle réagi?

3. La Commission fédérale des banques a-t-elle ouvert une procédure dans cette affaire? Dans l'affirmative, quand? Dans la négative, pour quelles raisons ne l'a-t-elle pas fait?

4. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance dans ce dossier ou dans des affaires comparables d'accords fiscaux "tax rulings" que des autorités cantonales fiscales auraient conclu avec des sociétés établies en Suisse pour que celles-ci ne paient pas l'impôt dû, parfois même par la soustraction d'impôt ou la fraude fiscale?

5. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que ce genre d'accords contreviennent au principe de légalité?

6. Que pense entreprendre le Conseil fédéral contre cette pratique néfaste des accords fiscaux qui minent le système fiscal suisse?

7. Que fait le Conseil fédéral pour lutter contre les montages financiers offshore, utilisés abusivement, mis en place par des sociétés domiciliées en Suisse?

8. Dans quel domaine y a-t-il lieu, selon le Conseil fédéral, de légiférer?

Porte-parole: Kiener Nellen

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3122 n Ip. Marra. Participation de la Suisse à la prochaine enquête internationale sur l'illettrisme (19.03.2008)

A la fin de l'année 2007, l'OFS a demandé l'avis de l'OFFT et du Secrétariat d'Etat pour l'Education et la recherche (SER) quant à la participation à la prochaine enquête internationale sur l'illettrisme (PEICA, programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes). Les deux offices ont exclu une participation pour des raisons financières. L'OFS a donc informé l'OCDE que la Suisse ne participera ni aux travaux de développement de la recherche ni à l'enquête proprement dite, planifiée pour 2011.

Or, le Conseil fédéral a décidé de lutter activement contre l'illettrisme. L'Office fédéral de la culture a mis sur pied un réseau de réflexion qui se penche sur ce thème. Des subventions sont allouées à des organismes luttant contre l'illettrisme, notamment parce que l'Etat a pu prendre conscience de l'état de la situation au vu de chiffres et de statistiques grâce à ces études internationales. Ainsi, on a pu chiffrer à 600 000 les personnes en Suisse ayant des difficultés dans la lecture et l'écriture, et le coût estimé de cette situation est de plus d'un milliard de francs. Le fait de refuser de participer à une étude qui permettrait de faire une évaluation régulière de la situation et donc d'ajuster les moyens à la réalité de la situation semble être incohérent. C'est pour toutes ces raisons que je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Le Conseil fédéral a-t-il été mis au courant du refus des deux offices susmentionnés de participer à cette enquête?

2. Le Conseil fédéral ne partage-t-il pas l'avis que pour pouvoir lutter le plus efficacement possible contre l'illettrisme, il est indispensable d'avoir une évaluation régulière de la situation?

3. Sachant que toutes les recherches récentes sur l'illettrisme se sont basées sur les données de l'enquête internationale ALL, la non-participation de la Suisse à cette enquête 2011 signifie que nous n'aurons pas de nouveaux éléments quantitatifs sur l'illettrisme avant 2021. Si le Conseil fédéral ne souhaite pas participer à cette enquête internationale, prévoit-il de faire sa propre évaluation?

Cosignataires: Aubert, Daguet, Lumengo, Rielle, Sommaruga Carlo, Steiert, Thanei, Voruz (8)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3124 n Mo. Steiert. Homologations de médicaments (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi fédérale sur les produits thérapeutiques (LPT) visant à autoriser la Confédération, par le biais de l'Institut suisse des produits thérapeutiques, à engager une procédure d'homologation d'un médicament ou l'extension de son homologation pour de nouvelles pathologies, par exemple sur la base

d'une demande formelle de la commission fédérale des médicaments et/ou reprenant les conclusions d'une démarche d'homologation effectuée dans un pays tiers sur demande de l'ayant droit.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Daguet, de Buman, Goll, Heim, Lumengo, Marti Werner, Meyer Thérèse, Nordmann, Nussbaumer, Parmelin, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Stöckli, Stump, van Singer, Wyss Brigit (18)

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3125 n Po. Widmer. Conscience nationale et inégalité du développement économique (19.03.2008)

L'Etat fédéral suisse repose sur un rapport équilibré entre les cantons, et donc entre les langues et les cultures. Face à cette égalité politique, on constate une inégalité croissante du développement économique. Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport qui présentera notamment:

1. les effets que la divergence entre égalité politique et inégalité du pouvoir économique exerce sur la politique, la société et la solidarité nationale;
2. les mesures que la Confédération peut et doit prendre pour garantir un minimum d'équilibre économique entre les cantons et entre les régions;
3. les moyens permettant d'obliger également les entreprises de la Confédération à garantir un minimum d'équilibre économique.

Cosignataires: Aubert, Daguet, Lumengo, Nussbaumer, Rielle, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Thanei, Voruz (10)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3126 n Po. Hany. Principes régissant la procédure PSIA (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si, dans le cadre des entretiens de coordination PSIA actuellement en cours et dans sa décision finale concernant le PSIA pour l'aéroport de Zurich-Kloten, il convient de fixer les principes suivants:

- Le futur règlement d'exploitation se fondera sur le système de pistes actuel.
- Toute stratégie d'exploitation basée sur un système de pistes parallèles sera exclue.
- On ne mettra pas en réserve les surfaces nécessaires à un système de pistes parallèles.

Le Conseil d'Etat du canton de Zurich a souligné à plusieurs reprises qu'il n'était pas favorable à la construction de nouvelles pistes à l'aéroport de Zurich-Kloten. Dans le rapport de l'OFAC publié fin janvier, il est recommandé explicitement de réserver des surfaces en prévision d'un futur système de pistes parallèles à l'aéroport de Zurich-Kloten. Bien qu'une majorité de communes et d'organisations aient préconisé des variantes d'exploitation n'impliquant pas de modifications du système de pistes, l'OFAC recommande de mettre en réserve les surfaces nécessaires à un futur système de pistes parallèles.

L'aéroport de Zurich est aujourd'hui un aéroport urbain. La région dans laquelle il est implanté est la plus peuplée de Suisse. On ne saurait, parce qu'on s'attend à une forte augmentation de la demande, faire absorber cette augmentation du trafic par le seul aéroport de Zurich. A cela vient s'ajouter le fait que la mise en réserve de surfaces pour une piste parallèle exclurait toute possibilité de développement au nord, à l'est et au sud de l'aéroport.

Le système de pistes actuel fixe les limites de l'aéroport de Zurich. A l'avenir, ce dernier devra continuer à être exploité sur la base du système de pistes actuel, et les communes environnantes devront aussi disposer de possibilités de développement territorial.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Bäumlé, Cathomas, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Genner, Glanzmann, Häberli-Koller, Jositsch, Moser, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Vischer, Weibel (26)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3128 n Ip. Waber. Visite de la conseillère fédérale Calmy-Rey en Iran (19.03.2008)

Les médias ont rendu compte de la récente visite que notre conseillère fédérale, madame Micheline Calmy-Rey, a effectuée en Iran. L'élément central de cette visite a été la signature d'un contrat entre l'entreprise suisse Elektrizitätsgesellschaft Laufenburg AG (EGL) et l'entreprise d'Etat iranienne National Iranian Gas Export Company (NIGEC), portant sur la fourniture annuelle de 5,5 milliards de mètres cubes de gaz naturel sur une durée de 25 ans. EGL fera acheminer ce gaz par le futur gazoduc passant par la Turquie, la Grèce et l'Albanie, afin d'alimenter ses centrales à gaz à cycle combiné situées en Italie. L'entreprise d'Etat NIGEC aurait apparemment refusé de signer le contrat en question sans la présence d'un représentant du gouvernement suisse.

Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Durant sa visite en Iran, madame Micheline Calmy-Rey a-t-elle agi au nom du collège gouvernemental?
2. Dans l'affirmative, quelle est la position du Conseil fédéral face aux déclarations officielles, jamais retirées par le président ni par le gouvernement iraniens, selon lesquelles l'Etat d'Israël devait être rayé de la carte, et face au rôle douteux que joue le régime iranien en soutenant et en abritant des groupes terroristes musulmans internationaux?
3. Le Conseil fédéral croit-il que ce régime honorera ses engagements en matière de gaz naturel si des conflits politiques, religieux ou idéologiques devaient opposer l'islam radical à la conception occidentale (européenne et suisse notamment) du droit et aux principes chrétiens fondamentaux?
4. Estime-t-il que l'Iran, avec son régime actuel, est un partenaire contractuel plus fiable que la Russie, par exemple?
5. Vu notamment la situation des droits de l'homme en Iran, le Conseil fédéral est-il d'avis que l'approche ici mise en cause est compatible avec les principes humanitaires de la Suisse, la neutralité, la défense des droits de l'homme, la protection de l'Etat de droit contre les groupes terroristes et les dictateurs, ainsi qu'avec le respect de la souveraineté d'Etats tiers (Israël, p. ex.)?

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3129 n Ip. Fiala. Recyclage des piles usagées à l'échelle transfrontière (19.03.2008)

Selon un article paru dans la "NZZ" du 15 février 2008, l'entreprise Batrec, sise à Wimmis, dispose pratiquement du monopole du recyclage des piles usagées en Suisse. Une étude doit

désormais examiner si le traitement préférentiel dont elle jouit est encore justifié. Dans ce contexte, les questions suivantes s'imposent:

1. Est-il exact que l'OFEV a donné pour mandat de réaliser une étude visant à examiner les possibilités transfrontières de recyclage des piles usagées?
2. Quel but l'OFEV poursuit-il avec cette étude?
3. Quand et sous quelle forme cette étude sera-t-elle publiée?
4. En l'absence de directives et de définitions techniques en Suisse, la question de l'impact du recyclage des piles usagées sur l'environnement n'est pas clairement réglée dans notre pays. A quelles valeurs techniques les auteurs de l'étude et les recycleurs actifs en Europe doivent-ils se référer?
5. Il est avéré que les frais d'exploitation de Batrec sont plus élevés que ceux de ses concurrents étrangers. Le 3 avril 2007, l'OFEV a fait savoir qu'il espérait, à long terme, voir Batrec augmenter son rendement grâce à des importations de piles à recycler, ce qui permettrait à l'entreprise de baisser ses prix. Le Conseil fédéral trouve-t-il acceptable que Batrec puisse importer des piles usagées alors qu'il est interdit, en Suisse, d'exporter de telles piles à des fins d'élimination?
6. Selon la "NZZ", l'OFEV promet d'autoriser à l'avenir l'exportation de batteries usagées, pour autant que l'étude mette en évidence des alternatives de qualité équivalente à l'étranger. Le Conseil fédéral soutient-il cette position?
7. L'entreprise Batrec appartient majoritairement au groupe français Veolia. Le Conseil fédéral pense-t-il qu'il est judicieux, sur le plan économique, de maintenir en Suisse un monopole industriel qui profite à des propriétaires étrangers?
8. Le Conseil fédéral a-t-il pris connaissance de l'étude de cas sur le recyclage de piles usagées publiée en janvier 2007 par l'Institut de recherches en économie empirique et en politique économique de l'Université de Saint-Gall? Partage-t-il l'avis des experts saint-gallois, selon lesquels la solution suisse pour le marché des piles usagées est très inefficace?

Cosignataires: Abate, Amacker, Amstutz, Bader Elvira, Baettig, Bänziger, Baumann J. Alexander, Bäumlé, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brélaz, Brunner, Brunschwig Graf, Bugnon, Cassis, Cathomas, Caviezel, Donzé, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Favre Laurent, Favre Charles, Flückiger, Français, Fuglistaller, Germainier, Girod, Glanzmann, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Gross, Grunder, Gysin, Haller, Hany, Hassler, Heer, Hiltbold, Hutter Jasmin, Ineichen, Kaufmann, Killer, Kleiner, Lang, Loepfe, Lumengo, Lüscher, Markwalder Bär, Maurer, Mörgeli, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Nidegger, Noser, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Theophil, Rechsteiner-Basel, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Segmüller, Stahl, Stamm, van Singer, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Weibel, Zuppiger (86)

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3130 n Ip. Lumengo. Procédure accélérée au CEP. Traumatismes psychiques négligés (19.03.2008)

Suite à une mesure prise par l'ODM, les personnes hébergées dans des Centres d'enregistrement et de procédure (CEP) après le dépôt de la demande d'asile n'ont plus accès aux soins médicaux en cas de traumatisme psychique au moins durant toute la période de leur séjour au CEP. Compte tenu des cir-

constances du départ de leurs pays, ces personnes sont le plus touchées par des troubles psychiques. Vu que personne ne peut diagnostiquer ces troubles, cela passe peu après inaperçu à l'autorité chargée de prendre la décision sur les motifs d'asile au sein d'un CEP. Au-delà du caractère inhumain de cette pratique, il s'agit en réalité d'un déni de justice inadmissible, car ces personnes ont souvent une capacité de discernement très restreinte. Ceci peut être illustré par le cas de Samila. Cette personne est arrivée dans un CEP dans un état de profonde détresse psychique, elle n'y reçoit aucun soin, et l'ODM décide dans un délai de 20 jours de la renvoyer. Son recours est déclaré d'emblée "voué à l'échec" et est soumis au paiement d'une avance de frais. Il aboutira cependant à son admission provisoire... en raison de graves troubles psychiques.

1. Cette mesure a des conséquences sur la capacité de se défendre et d'être partie dans une procédure, n'est-il pas nécessaire de doter cette mesure d'une base légale au sens formel?

2. N'est-il pas opportun de procéder à la mise en place au moins de trois médecins-psychiatres, un pour chaque région linguistique, pour s'occuper du diagnostic des cas de troubles mentaux dont souffrent les demandeurs d'asile dans des CEP?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Daguet, Marra, Rielle, Sommaruga Carlo, Steiert, Voruz (8)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3131 n Mo. Joder. Durcissement du cadre pénal en cas de lésions corporelles intentionnelles (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter le cadre légal de sorte à durcir la peine applicable en cas de lésions corporelles infligées intentionnellement.

Cosignataires: Geissbühler, Graber Jean-Pierre, Heer, Hurter Thomas, Stamm (5)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3135 n Ip. Reymond. Comptes des lignes CFF remis au parlement? (19.03.2008)

Me basant sur la réponse partiellement positive du 7 mars 2008 du Conseil fédéral à ma motion 07.3787 "Vue d'ensemble des comptes de résultat des lignes voyageurs intervilles CFF" ainsi que sur le communiqué de presse du 29 février 2008 de la Commission des finances du Conseil des Etats relatant notamment la nécessité d'envisager "des formes de financement alternatives (Public-Private-Partnership ou PPP)" des infrastructures ferroviaires (Est-Ouest) non financées dans le cadre du ZEB 1 - FTP, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral a-t-il remis aux Commissions des transports et des finances (du Conseil des Etats) les comptes de résultat des lignes voyageurs intervilles des CFF (grandes lignes) dans le cadre du traitement du projet ZEB-FTP? Si oui, quand et sous quelle forme, si non quand (rapidement) ces Commissions et le Parlement recevront-ils ces comptes puisque le Conseil fédéral assure dans sa réponse à ma motion 07.3787: "En prévision des débats parlementaires sur la vue d'ensemble FTP et le futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB), le Conseil fédéral met naturellement à la disposition du Parlement et des commissions toutes les bases de décision qui s'imposent"?

2. Vu le mandat de la Commission des finances du Conseil des Etats à l'Administration fédérale de préparer les documents qui

permettront d'alimenter le débat d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé (PPP), le Conseil fédéral prévoit-il de donner une chance réelle à cette forme de financement alternative en mettant à la disposition d'investisseurs potentiels les comptes de résultat des lignes (voyageurs intervalles) CFF? Et si non, pourquoi, vu les restrictions budgétaires sur l'axe Est-Ouest du fait de l'explosion des coûts du tunnel ferroviaire de base du Gothard?

3. Est-ce que le choix des projets financés dans le cadre du ZEB 1 - FTP aurait été différent si le Conseil fédéral avait (enfin) suivi la logique de l'économie d'entreprise - qui a fait notamment tant défaut à CFF Cargo - en se basant en premier lieu sur les comptes de résultat des lignes CFF?

Cosignataires: Aebi, Baettig, Barthassat, Bignasca Attilio, Dunant, Estermann, Fiala, Français, Graber Jean-Pierre, Hiltzold, Killer, Nidegger, Perrin, Pfister Theophil, Wobmann (15)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3136 n Mo. Berberat. Acquisition par le personnel médical et paramédical de compétences professionnelles en assistance au suicide (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la problématique de l'assistance au droit de mourir soit introduite dans le cursus de formation en Faculté de médecine, ainsi que dans celui des écoles d'infirmières, en tant qu'objectif d'études complémentaire à celui des soins palliatifs.

Cosignataires: Aubert, Brélaz, Fehr Mario, Genner, Girod, Hodgers, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Thanei, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, Voruz, Zisyadis (26)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3138 é Mo. Conseil des Etats. Lignes à haute tension (Fournier) (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir de façon détaillée des critères précis permettant de définir quand il y a lieu de mettre sous terre une ligne à haute tension.

Cosignataires: Berset, Bieri, Bischofberger, Burkhalter, Cramer, David, Fetz, Frick, Graber Konrad, Hêche, Hess, Imoberdorf, Inderkum, Janiak, Lombardi, Maissen, Marty Dick, Maury Pasquier, Niederberger, Ory, Recordon, Schwaller, Seydoux, Sommaruga Simonetta, Stadler, Stähelin (26)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.06.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3145 n Mo. Groupe socialiste. CFF. Emplois qualifiés dans toutes les régions (19.03.2008)

1. Le Conseil fédéral est chargé de compléter la convention de prestations passée avec les CFF en y précisant que les CFF doivent offrir des emplois qualifiés dans toutes les régions du pays.

2. Le Conseil fédéral présentera au Parlement un projet prévoyant un relèvement approprié du plafond de dépenses.

Porte-parole: Fehr Jacqueline

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3146 n Mo. Stöckli. Fonds Expo.02 (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de bases légales permettant de transférer les fonds remboursés à la Confédération par l'Association Exposition nationale dans un "Fonds Expo.02", lequel sera affecté au financement des préparatifs de la prochaine exposition nationale suisse.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Daguet, Girod, Gross, Heim, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Nussbaumer, Rielle, Widmer (12)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3153 n Ip. Zemp. Programmes de prévention. Frénésie de l'Office fédéral de la santé publique (19.03.2008)

Depuis plusieurs semaines, si ce n'est plusieurs mois, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est saisi d'une frénésie sans précédent. Les campagnes de santé publique et les programmes de prévention présentés dans le cadre d'une procédure d'"audition" se succèdent. C'est grâce à l'intervention des milieux économiques d'ailleurs que ces auditions peuvent avoir lieu. L'OFSP comptait simplement porter le Programme national alcool 2008-2012 et le Programme national alimentation et activité physique 2008-2012 à la connaissance du Conseil fédéral, sans que ce dernier ait la possibilité de se prononcer sur les mesures proposées. Certaines des mesures de prévention portant sérieusement atteinte à des droits fondamentaux tels que le droit des citoyens à se déterminer librement, la conception qu'a l'OFSP de la démocratie a de quoi surprendre. Les programmes nationaux lancés par l'OFSP n'ont pas d'assise réelle, d'autant plus qu'ils ne reposent sur aucune norme légale. Cela explique qu'il ait organisé une consultation informelle concernant le projet de loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé en février 2008. Cette loi servira de base aux actions tous azimuts qu'il entend mener dans le domaine de la prévention, avec des coûts incalculables pour l'Etat et pour les citoyens.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est sa position concernant les atteintes parfois graves aux droits fondamentaux du citoyen que représentent les mesures proposées dans les programmes de prévention nationaux (Programme national alcool et Programme national alimentation et activité physique)?

2. Est-il conscient qu'en prenant connaissance sans aucun examen critique des programmes de prévention nationaux, dont certaines mesures portent atteinte aux droits fondamentaux, il ouvre la porte à un déferlement de programmes de prévention aux conséquences financières incalculables?

3. Que pense le Conseil fédéral de la démarche de l'OFSP, qui utilise son statut d'unité de l'administration pour tenter d'exercer une forte influence sur le processus législatif, y compris dans les cantons, compromettant par là l'organisation des compétences établie par la Constitution?

Cosignataires: Bortoluzzi, Dunant, Engelberger, Hany, Hochreutener, Joder, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Müller Thomas, Müller Philipp, Pfister Gerhard, Stahl, Theiler, Triponez (15)

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3154 n Mo. Reimann Lukas. Obligation de déclarer la viande d'animaux abattus rituellement (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer, dans le cadre de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), une obligation générale de déclarer la viande d'animaux abattus rituellement (viande de mammifères et de volailles abattus sans étourdissement préalable). Tout établissement qui propose à sa clientèle de la viande d'animaux abattus rituellement devra le déclarer de manière bien visible à l'entrée (ou, par analogie, dans ses catalogues ou sur son site Internet). Tout manquement à cette obligation sera puni d'une forte amende.

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3156 n Ip. Freysinger. Dioxines taboues et empoisonnement de la Suisse (19.03.2008)

A l'heure où des parlementaires et municipaux interpellent le Conseil fédéral au sujet de la problématique des lucratives importations d'ordures ménagères dans leurs cantons et villes, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Au vu de l'augmentation des cancers, sinon les interdictions de pêche dans un nombre croissant de nos rivières et lacs, qui pour certains, sont aussi des réservoirs naturels pour l'eau du robinet, quand le Conseil fédéral envisage-t-il d'édicter des normes sévères pour les dioxines?

2. Comment le Conseil fédéral compte-t-il accélérer le traitement des nombreuses plaintes pénales pour empoisonnement qui furent introduites par des citoyens, toutes restées sans suite?

3. Que pense entreprendre le gouvernement pour faire toute la lumière sur la composition des divers conseils d'administrations des usines d'incinération, mais aussi des entreprises intermédiaires suisses et étrangères qui centralisent et revendent des déchets?

4. Quand le Conseil fédéral entend-il diligenter des études de terrain, afin d'analyser les teneurs en dioxines des sols et sédiments des rivières et lacs dans lesquels sont déversées depuis des années des eaux de lavage des fumées chargées de dioxines et autres particules toxiques?

5. Enfin, à l'heure d'un projet de fermeture d'un four à l'usine des Cheneviers près de Genève, n'y aurait-il pas justement pour cette grave problématique une opportunité de décider rapidement de nouvelles filières de retraitement comme un tri poussé en amont, la méthanisation et récupération chaleur-électricité, le stockage en décharges sécurisées des reliquats non recyclables et la fermeture des usines létales?

Cosignataires: Baettig, Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Binder, Estermann, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Heer, Maurer, Pfister Theophil, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wobmann (16)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3157 n Ip. Fehr Mario. Levée de l'interdiction d'adopter faite aux personnes homosexuelles (19.03.2008)

En janvier de cette année, dans un arrêt faisant jurisprudence, la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg, a précisé que le refus de faire droit à une demande d'adoption en raison de l'orientation sexuelle de la requérante allait à l'encontre de l'interdiction des discriminations inscrite dans la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH). Or, l'article 28 de la

loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe, entrée en vigueur en 2007, prévoit explicitement que ces personnes ne sont pas autorisées à adopter un enfant. Au vu de l'arrêt évoqué ci-dessus, cette interdiction d'adopter faite aux personnes homosexuelles n'est plus défendable.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Vu l'arrêt évoqué ci-dessus, est-il lui aussi d'avis que l'interdiction d'adopter prévue à l'article 28 de la loi sur le partenariat est incompatible avec l'interdiction des discriminations inscrite dans la CEDH?

2. Est-il prêt à élaborer à l'intention du Parlement un projet qui prendra en compte l'interdiction des discriminations figurant dans la CEDH et abolira l'actuelle interdiction d'adopter faite aux couples de même sexe?

3. Est-il lui aussi d'avis que ce projet devra par ailleurs proposer une solution conforme à la CEDH au problème de l'adoption, au sein d'un couple en partenariat enregistré, de l'enfant de l'autre?

Cosignataires: Aubert, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Markwalder Bär, Rielle, Sommaruga Carlo, Voruz (8)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3158 n Po. Amherd. Prélèvement d'organes. Régimes du refus (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre dans un rapport aux questions suivantes:

1. Quels sont les régimes légaux de dons d'organes appliqués dans les différents pays européens?

2. Quelles sont les expériences faites par les pays qui ont opté pour un régime du refus du type de celui appliqué en Autriche?

3. Quelle a été l'évolution de la demande et de l'offre d'organes en Suisse au cours des dix dernières années?

4. Face à la pénurie d'organes, et à la lumière des expériences faites à l'étranger, est-il nécessaire ou y a-t-il lieu, selon le Conseil fédéral, de modifier les normes fixées dans la loi?

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Caviezel, Egger, Galladé, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Loepfe, Meyer Thérèse, Moser, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Vischer, Zemp (19)

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3159 n Mo. Daguet. Bons de formation et crédits-temps pour promouvoir l'intégration linguistique des migrants (19.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, en se fondant sur l'art. 3 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) et l'art. 34, al. 4, de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), de promouvoir l'intégration linguistique des migrants, qu'ils soient citoyens ou non de l'Union européenne. Une telle mesure est dans l'intérêt de l'économie et de l'intégration sociale de ces personnes. Le Conseil fédéral prévoira à cet effet un système de bons de formation assortis de crédits-temps de 500 heures de cours environ. Il y aura lieu, en outre, de créer au minimum 10 000 places de formation supplémentaires, axées sur les besoins.

Cosignataires: Aubert, Gross, Kiener Nellen, Lumengo, Nussbaumer, Rennwald, Rielle, Sommaruga Carlo, Steiert, Thanei, Tschümperlin, Voruz, Widmer (13)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3161 n Po. Heim. Médecine anti-vieillessement
(20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mener des analyses sur l'efficacité de la médecine anti-vieillessement et d'élaborer des principes éthiques et des standards de sécurité pour cette médecine, sur la base d'un programme national de recherche, afin de protéger les consommateurs et les consommatrices des risques que présente le marché, incontrôlé, des produits et des méthodes anti-vieillessement; il est chargé également de renforcer le contrôle de ces produits et méthodes et de promouvoir l'adoption de mesures de prévention afin d'assurer une bonne santé aux personnes âgées.

Cosignataires: Allemann, Amacker, Bänziger, Carobbio Guscetti, Graf-Litscher, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schelbert, Steiert, Stöckli, Stump, van Singer, Voruz, Widmer, Wyss Brigit (19)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3162 n Po. Heim. Limitation du montant de la déduction des frais de transport. Effets sur les déplacements motorisés (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport indiquant dans quelle mesure la possibilité de déduire les frais de transport de l'impôt fédéral direct constitue une incitation financière à utiliser les moyens de transport motorisés et a ainsi un impact négatif sur le climat. Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Dans quelle mesure les particuliers seraient-ils incités à utiliser les transports publics ou d'autres modes de transport non motorisés plutôt que leur véhicule privé si la possibilité de déduire les frais de transport était supprimée?
2. Dans quelle mesure les particuliers seraient-ils incités à utiliser les transports publics ou d'autres modes de transport non motorisés plutôt que leur véhicule privé si le montant de la déduction des frais de transport était, de manière générale, fixé à 15 centimes par kilomètre pour tous les modes de transport (déplacements à pied et à vélo inclus)?
3. Quels effets ces mesures auraient-elles sur la réduction des émissions de CO₂ et sur le climat?
4. Quels effets ces mesures auraient-elles sur l'aménagement du territoire, par exemple sur la dispersion des constructions?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Carobbio Guscetti, Daguet, Girod, Graf-Litscher, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schelbert, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Tschümperlin, van Singer, Voruz, Widmer, Wyss Brigit (26)

18.06.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3163 n Po. Heim. Résistance aux antibiotiques. Surveiller l'évolution de la situation (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les possibilités d'action, d'indiquer les mesures possibles et d'engager les démarches nécessaires pour assurer la surveillance de la résistance aux antibiotiques et de la consommation d'antibiotiques en médecine humaine et en médecine vétérinaire dans les différentes régions de Suisse, et pour mettre en oeuvre la recommandation du PNR 49 sur la réalisation d'un suivi complet et coordonné du phénomène de résistance aux antibiotiques.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Girod, Graf-Litscher, Gross, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, van Singer, Voruz, Widmer, Wyss Brigit (28)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3164 n Mo. Bortoluzzi. Consommation excessive d'alcool ou de drogue. Responsabilité personnelle
(20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter comme suit le régime du remboursement de l'AOS:

Les soins médicaux d'urgence rendus nécessaires par une consommation excessive d'alcool ou de drogue seront intégralement mis à la charge de la personne en cause ou de son représentant légal. Il ne sera plus possible de les faire prendre en charge par l'assurance-maladie.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Binder, Borer, Brunner, Cassis, Dunant, Estermann, Flückiger, Föhn, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grunder, Gysin, Humbel Näf, Hurter Thomas, Kaufmann, Killer, Leutenegger Filippo, Loepfe, Maurer, Mörgeli, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Wobmann, Zuppiger (44)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3166 n Mo. Schmidt Roberto. Dégrèvement fiscal pour les frais de garde des enfants par des tiers (20.03.2008)

La loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct et la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) seront modifiées de sorte que les contribuables qui font ménage commun avec des enfants, mais qui ne peuvent en assumer seuls la garde pour cause d'activité lucrative, d'incapacité de gain ou de formation puissent déduire de l'impôt les frais de garde des enfants par des tiers.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Darbellay, Donzé, Egger, Fasel, Gadiant, Heim, Humbel Näf, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Teuscher, Weibel, Widmer (23)

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3167 n Mo. Rossini. Economies d'énergies. Réduction de l'éclairage public (20.03.2008)

Le Conseil est chargé de mettre sur pied un programme de réduction globale de la consommation d'électricité liée à l'éclairage public de 50 pour cent sur l'ensemble du territoire suisse. Il entreprend ce programme en collaboration avec les cantons et les communes, en définissant les objectifs, les moyens et l'agenda. Il veille à ce que la sécurité de la population ne soit pas remise en cause.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Heim, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Widmer (15)

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3168 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Sanctionner les mauvais payeurs (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 104 alinéa 1 du Code des obligations comme suit: "Le débiteur qui est en demeure pour le paiement d'une somme d'argent doit l'intérêt moratoire à 10 pour cent l'an, même si un taux inférieur avait été fixé pour l'intérêt conventionnel."

Aux alinéas 2 et 3, le taux de 5 pour cent sera lui aussi remplacé par un taux de 10 pour cent.

Les prescriptions correspondantes de la Confédération applicables aux taux d'intérêt devront également être adaptées.

Porte-parole: Amstutz

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3170 n Mo. Reimann Lukas. Travaux de maturité. Exploiter le potentiel (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de permettre l'enregistrement des travaux de maturité dans une base de données nationale et de rendre ces données accessibles au public sous une forme conviviale (sur Internet, avec fonction de recherche).

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3173 n Po. Rossini. Taxe sur les carburants et équité régionale (20.03.2008)

Dans la perspective nécessaire de l'extension de la taxe CO2 sur les carburants, il est demandé au Conseil fédéral de présenter un rapport sur les dispositifs de compensation qui permettent d'éviter une pénalisation excessive des habitants des zones mal desservies par les transports publics.

Parmi les options envisageables, le Conseil fédéral étudiera notamment la restitution d'un montant forfaitaire à chaque habitant de ces zones. Ce montant forfaitaire pourrait par exemple correspondre au coût de la taxe CO2 pour parcourir 10 000 kilomètres avec un véhicule très économe, ce qui correspondrait à octroyer une franchise de taxe sur les 10 000 premiers kilomètres. Il étudiera aussi une stratégie de renforcement des transports publics dans ces régions.

Dans tous les cas, l'effet incitatif de la taxe devrait être maintenu.

Cosignataires: Aubert, Daguet, Fehr Jacqueline, Lumengo, Nussbaumer, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Sommaruga Carlo, Steiert, Thanei, Voruz, Widmer (13)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3174 n Mo. Rossini. Bénéfices de la BNS pour la création du fonds AI (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter des bases légales permettant de prélever sur les bénéfices de la Banque nationale suisse un montant de 5 milliards de francs à affecter au nouveau fonds de compensation de l'assurance-invalidité.

Cosignataires: Aubert, Daguet, Fehr Jacqueline, Lumengo, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Sommaruga Carlo, Steiert, Thanei, Voruz, Widmer (12)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3175 n Ip. Caviezel. Dépenses engendrées par les grands carnassiers (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est-il prêt à assumer une part des dépenses engendrées par le nombre croissant de grands carnassiers dans notre pays et à augmenter les moyens financiers alloués à l'OFEV dans ce domaine?

Le nombre de grands carnassiers ne cesse d'augmenter en Suisse. Suite à l'entrée sur notre territoire des premières louves, il faut s'attendre à une formation de meutes et, partant, à une multiplication du nombre de loups dans notre pays. A l'heure actuelle, deux ours hibernent dans le canton des Grisons. Vu l'évolution des effectifs en Italie, il est fort probable que leur nombre s'accroîtra également en Suisse. Quant aux populations de lynx, elles sont tellement denses en maints endroits du pays que leur présence devient difficilement supportable pour la population indigène.

Le nombre croissant de grands carnassiers dans notre pays engendre d'importants frais. La Confédération en assume certes une partie, dans plusieurs domaines. Mais plus leur nombre augmente, plus il apparaît que la Confédération fait porter les frais aux régions périphériques, aux régions de montagne et aux particuliers. Certains paysans, notamment, doivent déployer d'importants moyens pour éviter que ces animaux ne commettent des dégâts et pour surveiller leurs troupeaux; or ils ne peuvent plus assumer ces coûts. Jusqu'ici, la Confédération leur versait des indemnités pour les animaux de rente tués par un grand carnassier et soutenait, du moins au début, les mesures de prévention. Or il est apparu que les frais engendrés en particulier par les ours ou les loups présents de manière durable dans une région pouvaient être bien plus importants que la simple perte des animaux de rente. L'importance des moyens requis lorsqu'un grand carnassier s'établit durablement quelque part peut, dans certains cas, mettre en péril l'existence des personnes concernées. Il n'est pas admissible que la Confédération prenne des engagements internationaux et qu'elle répercute ensuite sur les régions périphériques, les régions de montagne et les particuliers les charges financières qui en découlent. Si l'on en croit Bernard Gutleb, l'"avocat" des ours en Carinthie, ce n'est pas la qualité de l'environnement qui sera déterminante pour l'établissement durable des grands carnassiers dans les Alpes, mais leur acceptation par la population rurale (cf. "NZZ" du 7 août 2007). Il sera donc indispensable de ce point de vue également d'indemniser les personnes concernées, pour les animaux qu'elles ont perdus et pour les autres frais occasionnés.

L'arrivée de grands carnassiers sur leur territoire engendre également d'importants frais pour les cantons (surveillance et tâches administratives diverses). Nombre de questions doivent être clarifiées par les experts et les cantons. Nous devons trouver des solutions adaptées à notre situation pour affronter avec sérénité l'arrivée d'un nombre croissant de grands carnassiers sur notre territoire.

Il n'est pas admissible que les paysages de montagne et les autres animaux fassent les frais de la protection des grands carnassiers ni que l'exploitation cynégétique en pâtisse.

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Comment la Confédération compte-t-elle indemniser les régions périphériques, les régions de montagne et les particuliers pour les frais occasionnés par les grands carnassiers, dans la mesure où leur nombre augmente?

2. Comment la Confédération compte-t-elle indemniser les paysans qui ont dû assumer d'importants frais engendrés par des grands carnassiers? Peut-il montrer comment le soutien financier de la Confédération est mis en place et quelles en sont les modalités?

3. Est-il possible, étant donné que les loups sont protégés de manière très stricte à l'heure actuelle, de prendre des mesures pour réduire leur nombre lorsque celui-ci augmente rapidement dans une région?

4. La Confédération a-t-elle déjà envisagé de limiter, si nécessaire, le nombre de grands carnassiers présents dans notre pays?

Cosignataires: Abate, Amherd, Bigger, Brunner, Brunschwig Graf, Cassis, Cathomas, Darbellay, Donzé, Eichenberger, Fiala, Gadiant, Germanier, Glanzmann, Graber Jean-Pierre, Grunder, Hämmerle, Hany, Hassler, Ineichen, Joder, Kleiner, Leutenegger Filippo, Lüscher, Lustenberger, Markwalder Bär, Marti Werner, Messmer, Moret, Müller Philipp, Müller Walter, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Schenk Simon, Schmid-Federer, von Siebenthal, Wasserfallen, Weibel (40)

06.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3176 n Mo. Riklin Kathy. Nationalités étrangères de membres du Parlement. Publication (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions légales de sorte que les membres du Parlement aient l'obligation de déclarer leurs autres nationalités.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Donzé, Fehr Mario, Fluri, Häberli-Koller, Humbel Näf, John-Calame, Markwalder Bär, Moser, Müller Walter, Wehrli, Widmer (14)

28.08.2008 Le Bureau du Conseil national propose de rejeter la motion.

08.3177 n Mo. Fehr Hans-Jürg. Participation à l'aménagement de la ligne Singen-Stuttgart (20.03.2008)

La Confédération est chargée de participer aux coûts de planification et de construction de la double voie entre Singen et Stuttgart, sur la ligne dite de Gäubahn.

Cosignataires: Aubert, Lumengo, Rielle, Thanei, Voruz (5)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3179 n Mo. Allemann. Entreprises de sécurité et entreprises militaires privées ayant leur siège en Suisse. Système d'autorisation (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un système d'autorisation (régime d'autorisation ou système de licence) pour les prestataires privés qui fournissent des services dans le domaine militaire ou dans celui de la sécurité en opérant à partir de la Suisse dans des zones de crise et de conflit. L'octroi de l'autorisation devra notamment être assujéti à la fourniture de la

preuve que le prestataire dispose d'un système d'autocontrôle et d'assurance de la qualité à la fois efficace et correspondant aux standards internationaux.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Gross, Heim, Jositsch, Lumengo, Marti Werner, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Tschümperlin, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (23)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3182 n Mo. Galladé. Suivi pédiatrique des enfants d'âge préscolaire. Examens préventifs obligatoires (20.03.2008)

Une base légale sera élaborée afin que tous les enfants d'âge préscolaire soient soumis obligatoirement à un examen préventif assuré par un pédiatre.

Cosignataires: Allemann, Amherd, Aubert, Daguet, Häberli-Koller, Jositsch, Lumengo, Nussbaumer, Rielle, Voruz (10)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3183 n Mo. Galladé. Intégration des années initiales d'apprentissage dans les objectifs de l'OFFT (20.03.2008)

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, compétent pour les questions relatives à l'apprentissage, est chargé d'intégrer dans ses objectifs l'examen et l'encouragement du système des années initiales d'apprentissage.

Cosignataires: Allemann, Bänziger, Daguet, Jositsch, Lumengo, Thanei (6)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3189 n Mo. Galladé. Petite enfance et prévention centrée sur la famille (20.03.2008)

1. Sur la base du rapport "Prévention de la violence chez les jeunes", paru en 2006, le Conseil fédéral est invité à prendre en charge la prochaine étape, qui consistera à accompagner et à coordonner la mise en oeuvre de mesures de prévention essentielles concernant le domaine de la petite enfance.

2. Un crédit spécial de 7 millions de francs sera ouvert au cours de la présente législature pour financer des programmes et des mesures cantonaux de prévention dans le domaine de la petite enfance.

3. Sont à encourager les mesures de conseil et de soutien appropriées visant, dans le domaine de la petite enfance, à améliorer la compétence des personnes investies du droit d'éducation et à les responsabiliser.

4. Les mesures et les programmes soutenus par la Confédération devront viser à renforcer la socialisation et les compétences sociales des futurs adultes, afin de promouvoir et d'améliorer leur capacité d'intégration et d'action dans le cadre familial, professionnel et social.

5. L'accent sera mis plus spécialement sur les familles qui présentent des risques sociaux ou des problèmes de santé particuliers.

Cosignataires: Allemann, Jositsch, Lumengo, Rielle, Steiert, Voruz (6)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3193 n Mo. von Siebenthal. Exonération de la RPLP pour les véhicules transportant exclusivement du bois (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'exonérer de la RPLP les véhicules qui transportent exclusivement du bois à l'intérieur du pays.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Büchler, Dunant, Estermann, Favre Laurent, Favre Charles, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Hany, Hassler, Heer, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Killer, Kunz, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Nussbaumer, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stahl, Stamm, von Rotz, Waber, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (64)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3194 n Mo. von Siebenthal. Garantir l'approvisionnement de la population par la politique agricole 2015 (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre de la politique agricole 2015, d'accorder une importance primordiale au taux d'auto-approvisionnement net, et de proposer des mesures qui permettront d'atteindre un taux d'auto-approvisionnement de 60 pour cent au moins.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Daguet, Donzé, Dunant, Estermann, Favre Laurent, Flückiger, Föhn, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadiant, Geissbühler, Genner, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Haller, Hassler, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Mörgeli, Moser, Müller Thomas, Müri, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stahl, Stamm, von Rotz, Waber, Wandfluh, Weibel, Zuppiger (63)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3195 n Ip. Vischer. Octroi de permis B aux requérants d'asile dans les cas de rigueur (20.03.2008)

Depuis le 1er janvier 2007, la loi sur l'asile délègue aux cantons la compétence de régler l'octroi de permis B aux requérants d'asile dans les cas de rigueur (art. 14, al. 2). Selon le motif invoqué pour justifier cette délégation de compétence, les cantons seraient plus proches des personnes concernées. Or la mise en oeuvre de la nouvelle disposition a mis en lumière d'importantes lacunes. La Confédération a certes défini des critères et émis des directives, mais les cantons les interprètent de manière fort différente. Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Quelles mesures compte-t-il prendre pour éviter que les cantons n'appliquent chacun différemment la disposition en question?

2. N'est-il pas choquant qu'une personne extrêmement bien intégrée, d'une réputation irréprochable et maîtrisant parfaitement la langue locale n'obtienne pas un permis B après sept ans de séjour en Suisse?

3. Quelles sont les possibilités s'offrant à la personne qui a adressé une demande de permis B au canton et qui se l'est vu refuser?

4. La possibilité de déposer une demande directement auprès de la Confédération existe-t-elle encore?

5. Ne serait-il pas judicieux que les cantons examinent d'eux-mêmes, régulièrement, les dossiers des requérants d'asile dont la procédure est en cours et qui se trouvent en Suisse depuis des années, pour déterminer s'ils remplissent les conditions permettant de leur accorder un permis B? Une telle mesure ne permettrait-elle pas précisément de favoriser leur intégration?

6. Les cantons ont-ils intérêt à octroyer le moins de permis de séjour possible?

7. Les dépenses assumées par l'Etat pour un requérant d'asile ont-elles une incidence sur l'octroi ou non d'une autorisation de séjour?

Cosignataires: Amherd, Bänziger, Gilli, Graf Maya, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graf-fenried, Wyss Brigit (15)

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3199 n Mo. Pfister Theophil. Sécurité et libre accès pour les résultats de la recherche (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de s'assurer, en même temps qu'il garantira le financement de la recherche par la Confédération, de la création par le Fonds national suisse d'un système de libre accès fiable et fonctionnel pour les projets faisant l'objet de mesures d'encouragement. Dans ce système, tous les résultats des recherches financées par l'argent du contribuable devront être mis en libre accès, archivés de manière sûre et assortis d'un catalogue des données de base (date, titre, institut, contributions reçues) et d'un lien vers une bibliothèque de recherche reconnue et d'accès libre. Les amendements aux projets, les interruptions et les exceptions seront motivées.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Hassler, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Perrin, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stahl, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wobmann (50)

07.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3200 n Mo. Zisyadis. Pas de copeaux de bois dans les vins des AOC cantonales (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre les modifications légales afin d'interdire l'utilisation des copeaux de bois pour aromatiser les vins des AOC suisses.

Cosignataires: Barthassat, Berberat, Darbellay, Fehr Mario, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Leuenberger-Genève, Ros-sini, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz (12)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3201 n Mo. Humbel Näf. Mesures efficaces contre l'ivresse ponctuelle (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un train de mesures et des bases légales permettant de mieux faire assumer la responsabilité (notamment financière) de leurs actes aux adeptes de l'ivresse ponctuelle (ou, pour user d'un terme plus évocateur, de la biture express) ainsi qu'à leurs parents, s'il s'agit de mineurs.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bortoluzzi, Donzé, Egger, Hochreutener, Loepfe, Lustenberger, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Segmüller (13)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3202 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Transparence pour l'exercice de droits d'actionnaires dans des institutions de prévoyance proches de la Confédération (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que les responsables du fonds AVS, de la Publica et des caisses de pensions des entreprises proches de la Confédération soient tenus de fournir des informations sur leurs votes lorsqu'ils exercent les droits d'actionnaire liés aux avoirs qu'ils gèrent. Si nécessaire, les bases légales devront être adaptées. Les propriétaires et les assurés ont un droit à la transparence quant au comportement de vote.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Donzé, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Genner, Gilli, Goll, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Moser, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Stump, Tschümperlin, Vischer, von Graffenried, Weibel, Wyss Ursula (37)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3203 n Po. Zisyadis. Réduction pour les étudiants et apprentis suisses dans les musées européens (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner de toute urgence la possibilité d'appliquer la réciprocité en matière de réduction de tarifs pour les musées européens. Suite aux Bilatérales II, il est inconcevable que les apprentis et étudiants suisses ne puissent bénéficier de réductions, alors que la Suisse l'admet pour les étudiants européens.

Cosignataires: John-Calame, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Nordmann, Rennwald, Rielle (7)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3204 n Po. Cathomas. Remplacement de la redevance hydraulique annuelle par une indemnité pour l'utilisation des ressources hydrauliques (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les questions suivantes et de soumettre des propositions correspondantes au Parlement:

1. Indemnité pour l'utilisation des ressources hydrauliques: Le titre de l'article 49 de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH) et les autres dispositions légales doivent être modernisés en remplaçant la notion de redevance hydraulique annuelle par celle d'indemnité pour l'utilisation des ressources hydrauliques.

2. Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH), article 49 alinéa 1, "redevance annuelle": La redevance hydrau-

lique annuelle ne peut excéder 100 (80) francs par kilowatt théorique (...) Le supplément pour l'accumulation, destiné à la rémunération de l'énergie de pointe de haute qualité, correspond au double de l'indemnité pour l'utilisation des ressources hydrauliques. Le montant du supplément pour l'accumulation frappant l'hydroélectricité produite de manière irrégulière peut être réduit jusqu'à 50 pour cent si l'énergie de pompage nécessaire est produite au moyen d'agents énergétiques renouvelables (eau, vent, soleil, biomasse, etc.) et sert d'énergie de réglage. Si les rapports (...).

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Bäumle, Caviezel, Chevrier, Darbellay, Fässler, Fehr Mario, Gadiant, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hassler, Hochreutener, Hurter Thomas, Kiener Nellen, Lustenberger, Marti Werner, Moser, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Schmidt Roberto, Segmüller, Tschümperlin, Weibel (29)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

13.06.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3206 n Po. Grin. Supprimer des bouchons en créant de nouvelles jonctions autoroutières (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'analyser en détailles les possibilités d'améliorer la fluidité du trafic sur les tronçons autoroutiers surchargés (déterminés notamment sur la base des comptages automatiques de la circulation routière).

Un rapport détaillé est publié au plus tard lors de la consultation sur le projet de Programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales.

En fonction de ses analyses, il étudie la création de nouvelles jonctions ou demi-jonctions autoroutières, notamment sur les ceintures autoroutières des agglomérations et aux abords des grandes zones commerciales.

Cosignataires: Amstutz, Baettig, Dunant, Favre Charles, Freysinger, Glauser, Glur, Joder, Moret, Mörgeli, Parmelin, Perrin, Reymond, von Siebenthal, Voruz (15)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3207 n Mo. Pedrina. Bellinzzone, technopôle sud des chemins de fer (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires à la pérennité et au développement des ateliers CFF de Bellinzzone en tant que pôle industriel et centre de services.

Cosignataires: Abate, Bignasca Attilio, Carobbio Guscetti, Cassis, Pelli, Robbiani, Simoneschi-Cortesi (7)

18.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3208 n Mo. Segmüller. Améliorer la sécurité en renforçant la couverture policière de base (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter des mesures qui viseront, dans le respect de la souveraineté cantonale en matière de police, à garantir la couverture policière de base, à accroître la présence préventive de la police et à combler les lacunes existantes; il consultera au préalable les cantons.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Bischof, Brunner, Büchler, Cathomas, Caviezel, Darbellay, Donzé, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Fasel, Fiala, Fluri, Freysinger, Gadiant, Galladé, Geissbühler, Girod, Glanzmann, Graber

Jean-Pierre, Grin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, Jositsch, Kunz, Lang, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Philipp, Müller Thomas, Muri, Neiryneck, Nidegger, Perrin, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Robbiani, Schmidt Roberto, Schwander, Stahl, Waber, Wasserfallen, Widmer, Zemp (59)

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3209 n Ip. Müller Thomas. Etiquette Environnement pour la voiture (20.03.2008)

Le 25 janvier 2008, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ont publié un communiqué de presse intitulé "Avancée décisive vers l'étiquette Environnement". Ce communiqué explique que la phase de test des critères de consommation d'énergie et de pollution pour les véhicules (KeeF) est terminée et que ces critères serviront de base pour transformer l'actuelle étiquette Energie en une étiquette Environnement, qui devrait être introduite à l'horizon 2010.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quel est le montant des coûts totaux entraînés à ce jour par les travaux d'élaboration et de formulation des critères KeeF? A combien le Conseil fédéral estime-t-il les ressources financières et humaines nécessaires à la poursuite du développement de l'étiquette Environnement et à l'application des critères KeeF aux véhicules privés? Quels surcoûts annuels récurrents en résulte-t-il pour les pouvoirs publics et pour les vendeurs de véhicules par rapport aux coûts de l'actuelle étiquette Energie?

2. Au dire de l'administration fédérale, les critères KeeF et l'Etiquette Environnement doivent aider les cantons à fixer le montant de l'impôt sur les véhicules à moteur; les véhicules moins polluants seront moins taxés, les véhicules plus polluants le seront davantage. D'autres champs d'application sont prévus, par exemple les limitations du droit de circuler en fonction du nombre d'unités de charge écologique, les redevances routières différenciées, etc. Comment le Conseil fédéral compte-t-il expliquer à tous ceux qui ont besoin d'un véhicule de grande taille ou puissant - à l'instar des familles avec plusieurs enfants, des voyageurs de commerce ou des artisans, des sportifs, etc. - que l'Etiquette Environnement serait dans une large mesure contraire à leurs intérêts?

3. Selon l'Office fédéral des routes (OFROU), le mandat de développement concernant la nouvelle étiquette Environnement, basée sur les critères KeeF, s'inspire de la Stratégie 2002 pour le développement durable du Conseil fédéral (domaine d'intervention 6: "Environnement et ressources naturelles"; action 10: "Promotion de véhicules propres"). Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis qu'il faille, lors de l'élaboration de la nouvelle étiquette, accorder la même importance aux avantages sociaux et économiques incontestables des automobiles qu'aux facteurs environnementaux? Cette démarche irait dans le sens d'une durabilité bien comprise qui prend en compte de manière équilibrée les trois piliers que sont l'économie, la société et l'environnement. Si le Conseil fédéral partage cette manière de voir, serait-il disposé à placer les travaux ultérieurs relatifs à l'élaboration de la nouvelle étiquette Environnement sous le signe d'une conception globale de la durabilité?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Caviezel, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Fiala, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Gysin, Hany, Heer, Hochreutener, Humbel Näf,

Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Kaufmann, Kleiner, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Maurer, Messmer, Müller Walter, Müller Philipp, Muri, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schwander, Segmüller, Spuhler, Stahl, Stamm, Triponez, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Zemp, Zuppiger (53)

06.06.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.3211 n Po. Groupe des Verts. Avantages et inconvénients d'une coopération ou d'une fusion entre CFF Cargo et BLS Cargo (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport dans lequel il examinera les points suivants:

Quels avantages et quels inconvénients une coopération ou une fusion entre CFF Cargo et BLS Cargo présenteraient-elles pour l'emploi, les coûts des entreprises et le transfert du trafic des marchandises de la route au rail?

Pourrait-on envisager une coopération ou une fusion sans menacer l'autonomie des deux entreprises ferroviaires?

Porte-parole: Lachenmeier

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3212 n Po. Groupe des Verts. CFF Cargo. Importance du maintien des emplois dans les régions (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un rapport dans lequel il présentera en particulier:

1. une analyse du rôle et de l'importance économique des ateliers CFF pour les régions du pays et pour le transfert du trafic;
2. une analyse du rôle et de l'importance économique des emplois liés au transfert du trafic par wagons complets isolés (TPWCI); il tiendra compte des conditions auxquelles les CFF seraient prêts à maintenir l'offre actuelle dans ce secteur.

S'il apparaît que les CFF n'ont pas les moyens de maintenir les emplois dans les ateliers et dans le secteur du TPWCI, le Conseil fédéral examinera en outre:

3. s'il serait opportun que la Confédération, dans le but de soutenir les régions, prenne des mesures visant à garantir le maintien des emplois dans les ateliers CFF et dans le secteur du TPWCI; ces mesures devront être prises en collaboration avec les cantons concernés;
4. s'il serait possible d'adopter un arrêté fédéral et quel montant la Confédération pourrait verser pour garantir le maintien à long terme des ateliers CFF et des emplois concernés (base constitutionnelle: art. 81, Travaux publics); il accordera une attention particulière aux cantons souffrant d'un taux de chômage élevé.

Porte-parole: Teuscher

18.06.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3213 n Mo. Mörgeli. Stratégie globale et objectifs uniformes en matière d'aide au développement (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de définir pour l'aide au développement une stratégie globale, une claire délimitation des responsabilités, et des objectifs univoques et contrôlables. Il rendra compte annuellement au Parlement de l'atteinte de ces objectifs.

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

08.3214 n Mo. Mörgeli. Renonciation à des projets d'aide au développement menés par l'Etat (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre tous les projets d'aide au développement à une procédure ordinaire d'appel d'offres, et de les confier ainsi à des organisations privées. La DDC resterait chargée de la coordination et du contrôle des projets, mais non de leur exécution.

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3216 n Ip. Baumann J. Alexander. Interrogations concernant l'achat d'hélicoptères (20.03.2008)

1. Par rapport aux spécifications des EC-135/635 indiquées dans le programme d'armement, des modifications ont-elles été apportées aux appareils qui sont en cours de livraison? De telles modifications sont-elles prévues ou nécessaires?

2. Quelle est actuellement la différence de poids entre l'EC 135 et l'EC 635?

3. Quelle est la différence de poids entre l'EC 635 actuel et l'appareil défini selon les spécifications d'il y a deux ans?

4. Est-il vrai que différents types de turbines étaient disponibles pour l'équipement de l'appareil? Quel type de turbine a été retenu lors de la décision d'acquisition? De quel type de turbine l'appareil sera-t-il finalement équipé?

5. Quelle est actuellement la charge utile (prière de spécifier les conditions)?

6. Comment se présente le calendrier de livraison?

7. Depuis la décision prise par la Suisse en faveur de l'EC 635, un autre pays a-t-il acquis ce type d'appareil?

8. Comment l'EC 635 est-il utilisé dans l'instruction, et combien d'appareils sont nécessaires à cet effet?

9. A combien de francs suisses se monte actuellement la valeur du contrat? Le simulateur est-il compris dans ce montant?

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3217 n Ip. Baumann J. Alexander. Encore des interrogations concernant l'achat d'hélicoptères (20.03.2008)

Les produits des Forces aériennes actuelles sont présentés dans une documentation du 22 octobre 2007 du commandant des Forces aériennes. L'hélicoptère EC 635 (EADS) - acquis expressément à cause de ses avantages pour l'instruction - ne se trouve pas parmi les appareils pour la conduite, l'exploration des parachutistes et l'instruction. En revanche, on trouve 20 appareils de ce type parmi les produits pour le transport aérien. Le commandant des Forces aériennes croit-il à l'argumentation fallacieuse (reproduite dans le développement de la présente interpellation) du chef de l'armée, précisant que le critère décisif ayant permis de départager les concurrents EADS et Agusta a été le fait que l'appareil serait utilisé avant tout comme appareil d'instruction?

Quelles sont les vraies raisons qui expliquent que ces hélicoptères - bien qu'ils n'aient pas rempli les exigences en matière de transport - aient été commandés sans conditions auprès du fournisseur dont on savait qu'il passerait des commandes de compensation auprès de la RUAG?

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3221 n Ip. Riklin Kathy. Mise en place du réseau Emeraude en Suisse. Etat d'avancement (20.03.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Par quelles mesures entend-il donner suite à ses engagements au titre de la Convention de Berne et aux promesses qu'il a faites au Parlement à propos de la désignation des zones Emeraude en Suisse?

2. Quand la première phase annoncée de désignation de 30 régions existantes se terminera-t-elle?

3. Quel est le calendrier de la deuxième phase annoncée par le Conseil fédéral, qui portera sur d'autres régions pour lesquelles les études techniques et la planification prennent davantage de temps?

4. Comment la Suisse, dans le cadre du réseau Emeraude, assumera-t-elle sa responsabilité en matière de paysages et de diversité biologique des Alpes?

Cosignataires: Aeschbacher, Cathomas, Fluri, Genner, Glauser, Heim (6)

07.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3222 n Ip. Fluri. Activités de la Confédération durant l'année de l'ONU pour la biodiversité 2010 (20.03.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment la Confédération entend-elle participer activement à l'année de l'ONU pour la biodiversité 2010?

2. Quelles activités prévoit-elle pour la promotion de la biodiversité dans la perspective de 2010?

3. Comment le Conseil fédéral mesurera-t-il si les objectifs 2010 en matière de biodiversité sont atteints?

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Donzé, Glauser (4)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3224 n Mo. Zisyadis. Interdiction des téléphones portables pour les enfants (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre une interdiction générale des téléphones portables pour les enfants de moins de 14 ans, en raison des risques immédiats et futurs pour leur santé.

30.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3225 n Ip. Graf Maya. Pôle de recherche national SESAM. Où sont les responsabilités? (20.03.2008)

1. Que pense le Conseil fédéral du fait que 10,2 millions de francs de moyens publics ont été affectés à un projet qui a échoué avant même d'avoir commencé? Quel est le détail des comptes? Quels résultats concrets attend-on de l'étude principale?

2. De qui relève, au sein de la Confédération, l'autorisation de ce pôle de recherche, et que pensent les services responsables de l'arrêt du projet?

3. Qui a défini les conditions générales de lancement du programme SESAM? Les bases légales et constitutionnelles ont-elles été examinées?

4. Pourquoi les personnes responsables n'ont-elles pas exigé qu'une étude pilote soit menée, ce qui aurait dû s'imposer pour

un projet de recherche de cette ampleur? Pourquoi n'a-t-on pas réalisé d'études préliminaires afin de tester la faisabilité du projet? Ces études auraient montré que le recrutement des mères pouvait se révéler complexe dans la pratique.

5. Quels projets sectoriels seront poursuivis et comment seront-ils financés? Quel est le montant des fonds alloués à la recherche qui ont déjà été affectés à ces projets?

6. Quels enseignements le Conseil fédéral et les services responsables tirent-ils de l'échec d'un pôle de recherche national qu'on disait si prometteur?

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Aubert, Bänziger, Fasel, Genner, Gilli, Girod, Hodgson, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Schelbert, Schenker Silvia, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, Vischer, Weibel, Widmer, Wyss Brigit (23)

21.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3226 n Ip. Aeschbacher. Interventions dans des réserves naturelles. Prise en compte d'études (20.03.2008)

1. Le Conseil fédéral a-t-il pris connaissance des études de l'OFEV qui montrent

- que les cormorans infligent, au dire des pêcheurs professionnels du lac de Neuchâtel, des dégâts de l'ordre de 5,7 pour cent sur le rendement de la pêche en endommageant les filets et en y prélevant des poissons;

- que les dégâts déclarés sont identiques à proximité des colonies de nidification et à 40 kilomètres de celles-ci;

- que la situation sur le lac de Neuchâtel est étroitement liée à l'évolution de la population européenne de cormorans;

- que seules des interventions massives dans les colonies de nidification (p. ex. la destruction de plus des deux tiers des oeufs pondus chaque année) peuvent avoir un certain succès, et

- que le système comporte aussi des inconnues telles que la migration éventuelle des colonies vers d'autres sites?

2. Comment le Conseil fédéral prend-il en compte ces éléments dans ses décisions relatives au comportement à adopter à l'égard des cormorans en Suisse?

3. Le Conseil fédéral est-il d'avis que les intérêts des pêcheurs, professionnels ou non, sont plus importants que ceux de la nature - nature qu'il ne s'agit pas seulement de protéger en raison de son importance pour l'homme, mais aussi en raison de sa valeur propre, éthiquement fondée?

Cosignataires: Amacker, Bäumle, Donzé, Fluri, Genner, Glauser, Graf Maya, Heim, Moser, Riklin Kathy, Schelbert, van Singer, Vischer, Weibel, Wyss Brigit (15)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3228 n Ip. Tschümperlin. Suppression de places d'apprentissage par une association professionnelle (20.03.2008)

La majorité germanophone des Photographes professionnels suisses veut, contre l'avis des membres de Suisse romande qui forment des apprentis (soit plus d'une centaine de membres), supprimer la formation initiale (formation duale et formation en école) qui débouche sur un certificat fédéral de capacité. En lieu et place, l'association veut se contenter de proposer une forma-

tion continue - celle de photodesigner. A cette fin, elle a demandé à la Confédération d'abroger les ordonnances correspondantes; parallèlement, sans même attendre que la Confédération organise une consultation sur cette question, elle a ordonné à ses membres de ne plus admettre d'apprentis.

Dans sa réponse à une interpellation Recordon, le Conseil fédéral a rappelé, le 7 décembre 2005, que la réforme d'une formation professionnelle n'était pas du seul ressort de l'organisation professionnelle concernée: en vertu de l'article 1 de la loi fédérale sur la formation professionnelle, une telle réforme est également l'affaire des cantons, en particulier, et des autres partenaires sociaux.

1. Dans ce contexte, le Conseil fédéral juge-t-il conforme aux objectifs de la loi fédérale sur la formation professionnelle que des associations professionnelles contraignent une minorité, par le vote d'une majorité des membres, à détruire l'offre existante de places d'apprentissage?

2. Le Conseil fédéral pense-t-il que la collaboration visée à l'article 1 de la loi susmentionnée doit être interprétée de telle sorte que seuls les avis majoritaires sont décisifs, ou doit-on plutôt considérer les spécificités régionales, objectives ou subjectives, comme un motif suffisant pour permettre une offre de formation professionnelle qui, au demeurant, respecte les prescriptions légales?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Carobbio Guscetti, Fasel, Favre Charles, Girod, Glauser, Graf Maya, Gross, Heim, Hodgson, Hofmann, Jositsch, Lachenmeier, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Roth-Bernasconi, Ruey, Schelbert, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Widmer (25)

14.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

13.06.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3229 n Mo. Darbellay. Assouplissement de la Lex Koller. Reventes d'étrangers à des suisses (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un assouplissement de la Lex Koller prévoyant que chaque revente d'immeubles de personnes à l'étranger à des Suisses soit portée en augmentation du contingent annuel de la Lex Koller.

Cosignataires: Barthassat, Bischof, Cathomas, Chevrier, Häberli-Koller, Hochreutener, Schmidt Roberto, Segmüller (8)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3230 n Mo. Darbellay. Assouplissement de la Lex Koller. Exclusion des reventes (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un assouplissement de la Lex Koller prévoyant que les reventes d'immeubles entre Suisses et personnes à l'étranger soient exclues du champ d'application de la présente loi.

Cosignataires: Barthassat, Bischof, Cathomas, Chevrier, Häberli-Koller, Hochreutener, Schmidt Roberto, Segmüller (8)

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3231 n Ip. Schenker Silvia. Barrage d'Illis. Conditions de réalisation (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est son appréciation de la situation par rapport aux conditions mises à la réalisation du barrage d'Illis?

2. Veillera-t-il à la publication des résultats des enquêtes relatives à la réalisation et des négociations complémentaires?

3. Quelles mesures prévoit-il en cas de non-respect des conditions fixées dans le protocole d'évaluation?

Cosignataires: Allemann, Amacker, Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Goll, Graf Maya, Gross, Hämmerle, Hofmann, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Müller Geri, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Thanei, Thorens Goumaz, Tschümperlin, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit (42)

30.05.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3232 n Po. Rechsteiner-Basel. Meilleure protection juridique pour les défenseurs de l'environnement (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est chargé:

- d'élaborer des directives concernant le travail des défenseurs de l'environnement et des défenseurs des droits de l'homme; et
- de prendre l'initiative au plan international afin d'améliorer la protection juridique des défenseurs de l'environnement et des défenseurs des droits de l'homme.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Daguet, Lumengo, Nussbaumer, Rielle, Sommaruga Carlo, Steiert, Thanei, Voruz (10)

14.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3233 n Po. Bäümle. Principes régissant la procédure PSIA (20.03.2008)

Le Conseil fédéral est invité, dans le cadre des entretiens de coordination PSIA en cours et des autres discussions et négociations concernant le PSIA pour l'aéroport de Zurich-Kloten, de fixer les principes régissant le PSIA de manière à ce que:

- les futurs règlements d'exploitation s'inspirent largement de celui qui était en vigueur avant l'an 2000 (variante A);
- les futurs règlements d'exploitation visent en principe un plafond de 320 000 mouvements aériens;
- les futurs règlements d'exploitation renoncent à de nouvelles trajectoires d'approche et de décollage, notamment les approches par le sud, des approches supplémentaires par l'est ou des décollages par le sud;
- l'approche coudée par le nord ne puisse être utilisée que pour remplacer les approches qui ne seraient plus autorisées en vertu de l'ordonnance allemande (DVO);
- l'exploitation d'un système de pistes parallèles soit exclue et qu'aucune surface ne puisse être mise en réserve à cet effet;
- la fixation de la courbe de délimitation territoriale DS II n'ait si possible pas d'incidences sur de nouvelles régions, notamment celles qui sont densément peuplées, et qu'elle permette de délester autant que possible les régions densément peuplées actuellement exposées au bruit;
- les mesures de réduction du bruit à la source (réacteurs plus silencieux, approches optimisées du point de vue technique, élimination des avions bruyants, etc.) entraînent peu à peu une diminution du périmètre de la courbe de délimitation territoriale DS II;

- le PSIA ne permette pas de délocaliser une partie du trafic aérien (p. ex. l'aviation d'affaires) vers d'autres aéroports situés à proximité.

Cosignataires: Aeschbacher, Girod, Hany, Jositsch, Moser, Schmid-Federer, Thanei, Weibel (8)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 08.3236 n Mo. Conseil National. Prestations relevant de l'allocation pour impotent. Coordination (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN (05.025)) (03.04.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement, d'ici à la fin 2009, un projet visant à coordonner les prestations relevant de l'allocation pour impotent au sens de la LAVS et les prestations du financement des soins selon la LAMal.

21.05.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

28.05.2008 Conseil national. Adoption.

18.03.2009 Conseil des Etats. Rejet.

08.3239 é Mo. Conseil des Etats. Financement dans le cadre des groupes. Suppression des entraves fiscales (Commission de l'économie et des redevances CE) (24.04.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier des solutions et, le cas échéant, de prendre des mesures comme l'élaboration d'un projet de modification de loi ou d'ordonnance, afin:

1. que les financements effectués dans le cadre d'un groupe, les opérations de trésorerie et de gestion centralisée ("cash pooling") soient généralement exonérés du droit de timbre d'émission et du droit de timbre de négociation ainsi que de l'impôt anticipé; et
2. que les emprunts émis à l'étranger ne puissent pas être considérés, en Suisse, comme des emprunts assujettis au droit suisse et donc à l'imposition suisse.

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN Commission de l'économie et des redevances

30.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3240 é Mo. Conseil des Etats. Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnisations fondées sur les droits de voisinage (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE) (19.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement les dispositions légales nécessaires pour améliorer la situation juridique en matière d'indemnisation fondée sur les droits de voisinage invoqués en raison des nuisances sonores excessives dues au trafic aérien.

Les dispositions légales présentées devront notamment garantir que les modifications apportées aux règlements d'exploitation des aéroports qui induisent une augmentation sensible de l'exposition aux nuisances sonores dues au trafic aérien fassent l'objet, dans le cadre d'une procédure coordonnée, d'une estimation fondée sur le droit d'expropriation.

Les demandes pour lesquelles il y aurait prescription en vertu du droit actuel devront être exclues de la procédure coordonnée.

06.06.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.06.2008 Conseil des Etats. Adoption.

**08.3241 n Po. Commission de politique extérieure
CN. Politique énergétique extérieure de la Suisse**
(20.05.2008)

Le Conseil fédéral est invité

1. à viser un traité avec l'Union européenne concernant l'intégration de la Suisse au marché intérieur de l'électricité; ce traité réglementera l'accès de la Suisse au marché de l'électricité et de l'énergie sans que cette dernière ne soit discriminée et de sorte qu'elle soit soumise aux mêmes règles que les membres de l'Union européenne.

2. à examiner la possibilité de participer à la Conférence fondatrice de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA).

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le point 1 et d'accepter le point 2 du postulat.

x **08.3244 n Po. Groupe socialiste. Entraide judiciaire et entraide administrative en matière fiscale. Egalité de traitement** (26.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport explicatif sur la pratique appliquée par la Suisse en matière d'entraide judiciaire et d'entraide administrative dans les affaires fiscales et de montrer dans quelle mesure elle garantit l'égalité de traitement entre les Etats. Le rapport devra notamment exposer la pratique qui lie la Suisse et les Etats-Unis selon la convention signée entre les deux pays et motiver les dérogations. Le Conseil fédéral est, par ailleurs, chargé d'expliquer de quelle façon il entend garantir l'égalité de traitement entre les pays en matière d'entraide judiciaire et d'entraide administrative.

Porte-parole: Leutenegger Oberholzer

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

18.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3247 n Mo. Favre Laurent. Protection AOP/IGP des produits de la sylviculture (27.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une base légale qui permette de protéger efficacement les dénominations relatives aux produits traditionnels de la sylviculture suisse par leur enregistrement dans le registre fédéral des appellations d'origine protégées (AOP) et des indications géographiques protégées (IGP). La modification de la loi sur les forêts pourrait être (conformément au message du Conseil fédéral relatif à la modification de la loi fédérale sur les forêts et à l'initiative populaire "Sauver la forêt suisse" du 28 mars 2007):

Art. 41a (nouveau) Désignation

Al. 1

Le Conseil fédéral peut édicter des prescriptions sur la désignation facultative indiquant l'origine des produits sylvicoles et des produits sylvicoles transformés, pour en promouvoir la qualité et l'écoulement.

Al. 2

La procédure d'enregistrement et la protection des appellations sont régies par la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture.

Cosignataires: Aebi, Barthassat, Berberat, Binder, Bourgeois, Favre Charles, Germanier, Glauser, Grin, Hiltbold, Hodggers, John-Calame, Parmelin, Perrin, Thorens Goumaz, Veillon, von Siebenthal (17)

19.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

20.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3248 n Mo. Schelbert. Suffisamment de nourriture pour tous (27.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de demander à l'OMC un moratoire des négociations sur le dossier agricole afin de reformuler les buts fixés à l'agriculture. Il faut changer de cap et tendre vers l'objectif "Suffisamment de nourriture pour tous".

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3249 n Mo. Reimann Lukas. Base constitutionnelle pour la pratique Schubert (27.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer au Parlement une modification visant à inscrire dans la Constitution ce qu'on appelle la "pratique Schubert". Une loi fédérale contraire à un traité international prime ce traité si le législateur a voulu s'en écarter à dessein en édictant cette loi.

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3250 n Mo. de Buman. Adaptation de l'impôt sur les huiles minérales concernant le diesel (27.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales, respectivement de son annexe, de telle manière à baisser l'impôt sur les huiles minérales pour le diesel, afin qu'il soit identique à celui de l'essence, et cela au moment de l'introduction de la norme Euro 5.

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Chevrier, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Robbiani, Schmidt Roberto (7)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3251 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Politique étrangère suisse sur la mauvaise voie
(28.05.2008)

La politique étrangère de la Suisse entre de plus en plus fréquemment en conflit avec le principe de neutralité. Certains Etats (les Etats-Unis, Israël, la Chine, la Serbie) critiquent toujours plus souvent, à juste titre, certaines prises de position de notre pays relevant de la politique étrangère, les qualifiant d'unilatérales.

1. Les critiques parfois très sévères que nous avons essuyées de la part de pays partenaires comme les Etats-Unis ou Israël, mais aussi d'autres pays, ne nous obligent-elles pas à réorienter notre politique étrangère vers la neutralité perpétuelle?

2. L'abandon, par le Conseil fédéral, de la neutralité perpétuelle, armée et intégrale est-il compatible avec nos intérêts de pays souverain?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il que la politique étrangère qu'il mène à l'égard de l'Iran est équilibrée (séminaire sur la manière différente d'appréhender l'holocauste, contrat gazier)?

4. Que pense le Conseil fédéral de l'avenir des mandats de puissance protectrice que la Suisse exerce en Iran et à Cuba pour le compte des Etats-Unis?

5. L'arrêt actuel de la livraison de pièces de rechange pour les F/A-18 en provenance des Etats-Unis est-il dû à la politique iranienne de la Suisse? Est-il exact que, à cause de cela, il n'y a pour le moment que quelques F/A-18 qui sont en état de voler?

6. Est-ce un hasard si la Suisse n'a pas été invitée à la Conférence d'Annapolis (Etats-Unis)? Quels enseignements le Conseil fédéral tire-t-il de l'échec de l'Initiative de Genève, qu'il avait largement subventionnée?

7. Le Conseil fédéral ne trouve-t-il pas préoccupant que la Suisse n'ait pas été invitée aux célébrations à l'échelon ministériel qui ont été organisées à l'occasion du 60e anniversaire de l'Etat d'Israël en raison d'une prise de position unilatérale en faveur de l'Iran?

8. Pour quelles raisons la Chine a-t-elle refusé l'aide que la Suisse voulait apporter sur place aux victimes du tremblement de terre? Notre aide n'est-elle plus perçue comme neutre et exemplaire à l'échelle internationale?

9. Pourquoi le Conseil fédéral ne s'est-il pas défendu après les reproches inconsistants adressés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU? Estime-t-il qu'il y a un réel besoin d'agir en la matière? Est-il véritablement d'avis qu'une collaboration renforcée au sein de l'ONU et du Conseil des droits de l'homme est dans l'intérêt de notre pays, ou n'y voit-il qu'un moyen d'asseoir sa volonté de puissance et d'affirmation?

10. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il donné sa préférence à la sécession unilatérale du Kosovo plutôt qu'à la reconnaissance d'une solution négociée avec la Serbie?

11. Le Conseil fédéral cherche à conclure un accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agricole, lequel entamera sérieusement la souveraineté alimentaire de la Suisse. Pense-t-il que la dépendance croissante de la Suisse vis-à-vis de l'étranger qui en résultera ne va pas poser de problèmes en termes de politique de neutralité?

Porte-parole: Stamm

20.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3258 n Ip. Spuhler. Activité débordante de l'OFSP. Domages et coût économique (28.05.2008)

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) développe une dynamique propre qui a lieu d'inquiéter. Les vastes activités qu'il mène se traduisent par des campagnes qui se chiffrent en millions de francs, mais aussi par une prolifération démesurée de lois et d'ordonnances.

Lorsque des unités administratives développent ainsi une dynamique propre, les restrictions à la liberté personnelle des citoyens, mais aussi les conséquences économiques sont considérables. Les baisses de chiffres d'affaires se soldent inévitablement par des pertes d'emplois et mettent les entreprises en difficulté. Il est temps que le Conseil fédéral fasse connaître sa position sur ces questions et informe le Parlement et le public des très graves conséquences qu'ont les activités de l'OFSP.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Quel a été le montant annuel total des moyens financiers engagés par l'OFSP pour les campagnes de prévention menées au cours des années 1997 à 2007?

2. Malgré le déploiement de moyens financiers considérables, ces campagnes ne produisent pas vraiment de résultats visibles et le nombre de fumeurs n'a guère diminué en dépit de restrictions massives. Que pense le Conseil fédéral de cette constatation?

3. Quelles conséquences économiques les restrictions et interdictions innombrables imposées par la loi ont-elles dans les domaines de l'alcool, de l'alimentation et du tabac? Le Conseil fédéral dispose-t-il de chiffres concernant notamment les baisses de chiffre d'affaires et pertes d'emplois subies dans les secteurs concernés et les désavantages qui en résultent pour la position économique de la Suisse?

4. Quelles conséquences concrètes les activités de l'OFSP ont-elles sur le commerce de détail, la gastronomie, l'hôtellerie, le tourisme et les secteurs de l'alcool et du tabac?

5. Le Conseil fédéral pense-t-il que les programmes nationaux lancés dans les secteurs de l'alcool, du tabac, de l'alimentation et de l'activité physique doivent entraîner l'adoption d'autres mesures légales?

6. Quel est, selon lui, le montant des moyens financiers nécessaires à la création d'un institut suisse de prévention?

7. Combien de réglementations édictées ou révisées l'année dernière sont-elles imputables aux activités de l'OFSP?

8. Le Conseil fédéral ne juge-t-il pas lui aussi inquiétant que la liberté personnelle des citoyens soit de plus en plus limitée par la prolifération de lois et d'ordonnances?

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3260 n Mo. Lang. Souveraineté alimentaire et denrées alimentaires de base (28.05.2008)

La Suisse doit s'engager pour que l'on atteigne la souveraineté alimentaire, objectif énoncé par des mouvements sociaux et paysans et défini comme étant le droit des populations et des Etats de définir démocratiquement leurs propres politiques agricoles et alimentaires.

Cosignataires: Barthassat, Favre Laurent, Graf Maya, Kunz, Rechsteiner-Basel (5)

20.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3262 n Ip. Thorens Goumaz. Accords de libre-échange. Impact sur la souveraineté et l'approvisionnement alimentaires (28.05.2008)

1. Le Conseil fédéral reconnaît-il le fait que la libéralisation forte et rapide des marchés agricoles des pays en développement durant les quinze dernières années a contribué à l'effondrement des agricultures vivrières locales et donc à l'aggravation de la crise alimentaire actuelle?

2. Le Conseil fédéral peut-il évaluer l'impact des accords de libre-échange qu'il a déjà conclu sur les secteurs agricoles et la capacité d'approvisionnement des pays en développement concernés, en particulier les effets potentiels d'une libéralisation du secteur bancaire (accès aux petits crédits pour les paysans), du secteur de l'agroalimentaire et de la distribution, et de mesures plus restrictives en matière de propriété intellectuelle (accès des paysans aux semences et aux ressources génétiques)?

3. Le Conseil fédéral peut-il évaluer l'impact d'un éventuel accord de libre-échange avec l'Inde sur le secteur agricole et la capacité d'approvisionnement de ce pays, en particulier les effets potentiels des mesures citées ci-dessus?

4. En cas de risque d'impact négatif sur le secteur agricole et la capacité d'approvisionnement de l'Inde, le Conseil fédéral est-il prêt à prendre les mesures correctives nécessaires? Pourrait-il par exemple envisager d'adapter ses revendications en matière de propriété intellectuelle et de libéralisation du secteur financier et des services?

Cosignataires: Barthassat, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Marra, Schelbert, Schmidt Roberto (9)

20.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3263 n Po. Thorens Goumaz. Exclure les produits agricoles et alimentaires des accords de libre-échange (28.05.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier l'opportunité et les moyens de traiter les échanges commerciaux de produits agricoles et alimentaires indépendamment des accords de libre-échange, dans le but de sauvegarder la souveraineté alimentaire de chaque pays et de permettre à chacun d'accéder à la nourriture dont il a besoin.

Cosignataires: Barthassat, Glauser, Graf Maya, Grin, Hodgers, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Marra, Schelbert, Schmidt Roberto (11)

20.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3267 n Ip. Robbiani. Reconnaissance des diplômes étrangers (29.05.2008)

La question de la reconnaissance des diplômes étrangers est particulièrement importante dans les régions employant de nombreux travailleurs frontaliers. Seule une détermination correcte des équivalences de titres obtenus de part et d'autre de la frontière permettrait d'éviter des déséquilibres et des distorsions indésirables. Les titres obtenus à l'étranger n'étant pas reconnus à leur juste valeur, les intéressés se voient souvent offrir des salaires moindres, ce qui en fait de sérieux concurrents pour les travailleurs résidents. Ils sont en effet moins bien payés que ces derniers à qualifications égales, et reçoivent le même salaire ou presque en étant plus qualifiés.

Il serait donc opportun de lister précisément les principaux titres pouvant être obtenus à l'étranger et d'évaluer la valeur de ces titres par rapport à des diplômes suisses semblables ou comparables. La libre circulation des personnes a rendu cet exercice encore plus nécessaire. Donner, comme c'est actuellement le cas, à chaque travailleur le droit de faire une demande d'équivalence de titre ne permet pas d'offrir une réponse homogène et transparente, ce qui entretient la concurrence entre les différentes catégories de main-d'oeuvre.

Je demande donc au Conseil fédéral s'il est disposé:

1. à faire une liste des principaux diplômes pouvant être obtenus au-delà des frontières, et à évaluer leur équivalence avec les diplômes suisses en collaboration avec les cantons intéressés;

2. à défaut, à investir les cantons de ce mandat tout en prenant en charge le financement du projet.

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3268 n Mo. Robbiani. Pour une lutte efficace contre la délinquance dans les régions frontalières (29.05.2008)

Il convient de lutter efficacement contre la délinquance dans les régions frontalières. Je charge par conséquent le Conseil fédéral:

- d'accroître le nombre de gardes-frontière dans les zones les plus exposées afin que les contrôles dans les régions limitrophes puissent être encore renforcés;

- d'examiner la possibilité de participer au financement des contingents supplémentaires d'agents de police nécessaires aux tâches de contrôle et de lutte contre cette délinquance dans les régions concernées;

- de renforcer la collaboration avec les organismes chargés du contrôle du territoire dans les pays limitrophes (notamment l'Italie) et avec les nouveaux Etats signataires de l'accord sur la libre circulation, dans le but de rendre plus efficaces la prévention et la lutte contre cette délinquance.

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3271 n Ip. Leutenegger Oberholzer. Provisions insuffisantes pour les risques liés aux décharges de déchets chimiques (02.06.2008)

Selon plusieurs rapports parus dans la presse ("Bilanz" 9/2008, "Basler Zeitung" 15 mai 2008), les provisions pour charges environnementales ont été sciemment sous-évaluées lors de la scission entre Ciba et Novartis en 1997.

Ciba et Novartis savaient que la décharge de produits chimiques de Bonfol avait pollué la nappe phréatique jusqu'en France, même si la société Industrie Chimique Bâloise (Basler Chemische Industrie, BCI), responsable du site de Bonfol, avait nié que ce soit le cas au moins jusqu'en 2001. Des documents internes à l'entreprise attestent qu'en 1996, il apparaissait déjà clairement que, d'un point de vue technique, la seule solution possible serait l'assainissement complet de Bonfol pour un coût de 200 millions de francs. Cependant, lors de son entrée en bourse, Ciba n'avait inscrit que 6,5 millions de francs pour l'assainissement de Bonfol. Ciba est allée à l'encontre des recommandations de l'expert indépendant, le Gerling Consulting Group de Cologne, qui lui avait conseillé de constituer des provisions de 85 millions de francs pour Bonfol, et n'a pas davantage tenu compte de la demande faite par la future direction de Ciba avant la scission de Novartis en 1996 qui portait sur une provision de 65 millions de francs pour l'assainissement total du site. A l'exception de la décharge de Hirschacker à Grenzach (D), les 13 décharges de produits chimiques de la région de Bâle, déjà connues à l'époque et souvent sauvages, n'ont fait l'objet d'aucune provision.

Nous pouvons en déduire que Ciba était surévaluée lors de son entrée en bourse en 1997.

Les normes de comptabilité internationales imposent que, lors de toute fusion ou scission, les risques soient calculés et publiés avec le plus d'exactitude possible. Cela n'a cependant pas été le cas lors de la scission entre Ciba et Novartis.

Je demande au Conseil fédéral:

1. Depuis quand l'OFEV avait-il connaissance de la pollution de la nappe phréatique par la décharge de Bonfol et de la contamination jusqu'en sol français? La BCI a dissimulé pendant près de cinq ans ses rapports concernant la pollution de la nappe phréatique sur le site de Bonfol.

Comment le Conseil fédéral juge-t-il ce comportement à la lumière du concept de bonne gouvernance?

2. Comment le Conseil fédéral apprécie-t-il sur le plan légal (pour ce qui est du droit de la société anonyme, de la reddition des comptes et des normes internationales pour la présentation des comptes) le fait que les provisions affectées par Ciba pour Bonfol n'aient été que de 6,5 millions de francs alors que le Gerling Consulting Group évaluait le risque à 85 millions de francs? Quelle est la portée des évaluations du risque effectuées par des entreprises de consultants externes?

3. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis que des évaluations très inexactes du portefeuille de risque, telles celles de Ciba ou Novartis, mais aussi des deux grandes banques UBS et CS, nuisent à la place économique suisse? Comment améliorer la protection des investisseurs et du public face à de telles inexactitudes en matière d'évaluation du portefeuille de risque?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bruderer, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Galladé, Goll, Heim, Hofmann, Jositsch, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Renwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Widmer (28)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3273 n** Ip. **Graber Jean-Pierre. Inflation importée. Attitude du Conseil fédéral** (02.06.2008)

A l'égard des incidences que l'inflation importée commence à exercer sur l'économie dans son ensemble, sur les entreprises et sur les ménages, le Conseil fédéral est prié:

- de dire s'il entend laisser se déployer la seule action de la Banque nationale suisse et les seuls mécanismes du marché;
- dans le cas contraire, de nous informer sur les stratégies qu'il pense développer ainsi que sur les mesures qu'il envisage de prendre pour les combattre au moins partiellement.

Cosignataires: Aebi, Baumann J. Alexander, Estermann, Geissbühler, Glauser, Grin, Hurter Thomas, Killer, Miesch, Mörgeli, Nidegger, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Scherer, Schwander, Stamm, von Siebenthal (18)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3274 n Ip. **Graber Jean-Pierre. Eventuelles mesures de modération du trafic sur les routes nationales. Politique de l'OFROU** (02.06.2008)

Le Conseil fédéral est prié de nous dire:

- quelles sont les raisons qui ont incité l'OFROU à enlever les obstacles matériels que la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne avait installés sur l'autoroute A5 entre La Neuveville et Bienne afin d'entraver la circulation automobile sur ce tronçon;
- si l'OFROU entend mener une politique de modération du trafic sur des tronçons ordinaires des routes nationales;

c. si l'OFROU entend mener une politique de modération du trafic sur des tronçons particuliers des routes nationales;

d. si, abstraction faite des ralentissements imputables à des surcharges ponctuelles, il est acquis au principe du maintien de la fluidité du trafic sur les routes nationales.

Cosignataires: Aebi, Baumann J. Alexander, Estermann, Geissbühler, Glauser, Grin, Hurter Thomas, Killer, Lüscher, Miesch, Moret, Mörgeli, Nidegger, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Reymond, Scherer, Stamm, von Siebenthal (20)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3276 n Mo. **Nordmann. Développement de la production photovoltaïque. Supprimer les entraves** (04.06.2008)

Le Conseil fédéral est invité à préparer et proposer rapidement des mesures permettant de réduire les entraves qui freinent artificiellement le développement de la production d'électricité photovoltaïque. Dans la mesure où ces modifications sont de sa compétence, il est prié de les adopter sans délai.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Aubert, Bader Elvira, Bäumle, Berberat, Bourgeois, Cassis, Cathomas, de Buman, Donzé, Fässler, Fehr Jacqueline, Français, Glauser, Grin, Gross, Gysin, Heim, Hiltbold, Hodgers, John-Calame, Kiener Nellen, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Malama, Markwalder Bär, Marra, Meyer Thérèse, Moret, Moser, Neirynck, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Siebenthal, Voruz, Walter, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula (49)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3277 n Mo. **Glauser. Priorité à l'alimentation** (04.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de corriger au plus tôt certains aspects législatifs de la politique agricole dans le but d'obtenir une plus grande quantité de nourriture, en supprimant les jachères et les jachères florales. La biodiversité doit être favorisée par des moyens ne péjorant pas la production alimentaire.

Cosignataires: Aebi, Baettig, Bigger, Borer, Estermann, Flückiger, Füglistaller, Geissbühler, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Hutter Jasmin, Kaufmann, Killer, Parmelin, Reimann Lukas, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Wobmann (26)

20.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3278 n Mo. **Groupe socialiste. Interdiction de la spéculation sur les denrées alimentaires** (04.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures aux niveaux national et international contre la spéculation sur les denrées alimentaires.

Porte-parole: Sommaruga Carlo

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3279 n** Ip. **Fehr Hans-Jürg. Impôts et financement du développement** (04.06.2008)

Du 29 novembre au 2 décembre 2008, une conférence internationale de suivi de l'ONU se tiendra à Doha. Elle aura pour thème la mise en application du Consensus de Monterrey sur le financement du développement. L'un des six axes du consen-

sus porte sur la mobilisation, à l'échelle nationale, de ressources financières pour le développement. Il est généralement reconnu que les pays en développement sont contraints d'augmenter leurs recettes fiscales pour affecter davantage de moyens à la réalisation des objectifs de développement de l'ONU. Cependant, de multiples mécanismes s'opposent à une imposition efficace des entreprises et des particuliers fortunés:

- selon des estimations effectuées par le Boston Consulting Group en 2003, 50 pour cent des fortunes des individus les plus riches d'Amérique latine sont gérées par des structures offshore;

- le spécialiste financier Raymond Baker évalue le manque à gagner en termes de recettes fiscales sur les transactions commerciales à 350 milliards de francs par an pour les pays en développement et les pays en transition;

- le Ghana estime que les pertes de recettes fiscales subies en 2006 du fait de la dégression de l'impôt pratiquée pour les entreprises internationales s'élèvent à la moitié de son budget d'Etat.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il de la capacité des pays en développement à imposer efficacement les personnes et les entreprises qui exercent des activités transnationales?

2. Les banques suisses gèrent près d'un tiers de toutes les fortunes privées investies dans des structures extraterritoriales. Une part non négligeable de ces fortunes appartient à de riches individus originaires de pays en développement dans lesquels elle n'a pas été imposée. Que fait le Conseil fédéral pour mettre un terme à ces pratiques?

3. Plus de la moitié du commerce international se déroule au sein de groupes. Souvent, il n'existe pas de prix du marché pouvant servir d'ordre de grandeur. Des manipulations sur les prix permettent de comptabiliser des gains ou des pertes dans les lieux souhaités. Que fait le Conseil fédéral pour que le prix de cession interne ne soit pas utilisé abusivement dans le but de soustraire des recettes fiscales aux pays en développement?

4. Que prévoit la Suisse pour que le Consensus de Monterrey soit appliqué efficacement?

5. En prévision de la conférence de Doha, un code de conduite de l'ONU pour la coopération dans la lutte contre la fuite des capitaux est en préparation. Le Conseil fédéral est-il prêt à s'engager pour que ce code de conduite aboutisse dans les faits et soit adopté?

6. Le modèle de convention de l'ONU sur la double imposition cible davantage les besoins des pays en développement que le modèle de convention de l'OCDE. Le Conseil fédéral est-il prêt:

- à axer les accords sur la double imposition que la Suisse a signés avec des pays en développement sur le modèle de l'ONU? et

- à s'engager auprès de l'OCDE pour qu'elle adapte son modèle à celui de l'ONU?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Fässler, Fehr Jacqueline, Gross, Heim, Hofmann, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nordmann, Pedrina, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Tschümperlin, Voruz (17)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3282 n Ip. Carobbio Guscetti. Lutter efficacement contre la malnutrition chez les enfants de moins de trois ans (05.06.2008)

A l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation de 2007, Médecins sans frontières a lancé une campagne contre la malnutrition. Il ne faut pas confondre la faim et la malnutrition, cette dernière se caractérisant par une carence en éléments nutritifs, notamment en vitamines et en sels minéraux. L'Organisation mondiale de la santé estime que 20 millions de jeunes enfants dans le monde sont atteints d'une forme grave de malnutrition. 5 millions d'entre eux meurent d'une maladie associée à ce fléau.

Une nouvelle génération d'aliments thérapeutiques à haute teneur en nutriments (les RUTF ou "ready-to-use therapeutic food"), conçus spécialement pour les jeunes enfants, est récemment apparue sur le marché. Ces RUTF ont considérablement amélioré le traitement de la malnutrition chez les plus jeunes. Cependant, malgré de très nombreuses preuves de leur efficacité, seuls 3 pour cent des enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère sont traités avec ces produits. Les politiques de lutte contre la malnutrition infantile menées jusqu'à présent à l'échelon national et international ne sont pas adaptées. Les farines enrichies en éléments nutritifs qui sont distribuées aux enfants de moins de trois ans malnutris ne répondent pas du tout à leurs besoins.

Je demande donc au Conseil fédéral d'évaluer la qualité de l'aide alimentaire fournie par la Suisse, notamment pour voir si elle est adaptée aux enfants de moins de trois ans, et à s'engager sur le plan international afin que l'aide aux pays en voie de développement contribue également à la lutte contre la malnutrition.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Goll, Gross, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marra, Nordmann, Pedrina, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Voruz, Widmer (25)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3283 n Ip. von Graffenried. Cumul de fonctions de Marc Furrer (05.06.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le fait que Marc Furrer cumule les fonctions de directeur de Postreg et de président du conseil de surveillance de la Ligue nationale suisse de hockey sur glace Sârl est-il judicieux?

2. Le principe d'indépendance auquel doit répondre le directeur de Postreg est-il garanti, sachant que Postfinance a passé un contrat de patronage avec la Ligue nationale suisse de hockey sur glace?

Cosignataires: Bänziger, Graf Maya, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Schelbert, Teuscher, Vischer, Wyss Brigit (8)

26.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3284 n Mo. Nussbaumer. Révision de la loi sur l'énergie. Augmentation du rendement des installations de couplage chaleur-force (05.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre une révision de la loi sur l'énergie qui encourage l'augmentation du rendement

des petites installations décentralisées de couplage chaleur-force jusqu'à 1 mégawatt de puissance électrique.

Cosignataires: Allemann, Amacker, Aubert, Bäumlé, Fässler, Fehr Jacqueline, Gross, Heim, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Moser, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz, Weibel (24)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3289 n lp. Rechsteiner-Basel. Bâle-Mulhouse. Manque d'égards flagrant de la part des responsables de l'aéroport (05.06.2008)

1. Depuis l'installation d'un ILS permettant d'atterrir par le sud sur la piste 34, cette procédure est utilisée trois fois plus souvent que ce qui avait été annoncé. Selon l'EuroAirport (EAP), elle aurait dû l'être dans 12 à 13 pour cent des cas. Or, d'après les données météorologiques moyennes calculées sur de nombreuses années, seuls 3 à 4 pour cent des atterrissages devraient se faire par le sud. Quelque 60 000 habitants subissent des préjudices considérables, leur qualité de vie s'en ressent fortement et la valeur des immeubles dans des zones résidentielles de premier choix diminue. Dans quelle mesure cette situation est-elle compatible avec la convention passée entre l'OFAC et la DGAC française, et comment le Conseil fédéral compte-t-il sauvegarder les intérêts de la population?

2. Conformément à l'analyse des risques et au rapport de contrôle de la Direction des constructions et de la protection de l'environnement de Bâle-Campagne, le risque pour les riverains, après introduction de l'ILS pour la piste 34, n'est acceptable que si cette procédure n'entraîne pas une augmentation des survols au sud de l'aéroport. Qu'entend faire le Conseil fédéral contre l'accroissement extrême des nuisances sonores et des risques?

3. Depuis l'installation de l'ILS pour la piste 34, l'EAP ne respecte l'interdiction des vols de nuit qu'entre minuit et 5 heures du matin. Ces nuisances considérables sont-elles conformes à la législation et aux promesses faites?

4. L'utilisation de la piste 26 (piste est/ouest) pour les décollages se situe autour de 5 pour cent, alors que, lors de la dernière votation, promesse a été faite d'effectuer 20 à 40 pour cent des décollages au-dessus des régions peu peuplées. Or, la tour de contrôle de Bâle autorise régulièrement des décollages sur la piste 16 (piste nord/sud). Du point de vue technique, plus de la moitié de tous les avions pourraient décoller de la piste 26. Le Conseil fédéral est-il prêt à imposer l'utilisation de la piste 26, comme il l'avait promis à la population, et à intégrer ce point de manière contraignante dans la convention binationale?

5. L'aéroport déploie beaucoup d'efforts pour attirer toujours plus de fret à Bâle, d'où cette marchandise est transportée par avion. Du point de vue macro-économique, c'est une aberration, c'est faux sous l'angle de la politique environnementale et cela ne contribue absolument pas à créer des emplois, comme on ne cesse de nous le seriner; cela provoque tout au plus des délocalisations. Le Conseil fédéral peut-il intervenir auprès de l'OFAC afin que - si tant est que cette aberration soit déjà devenue réalité - le trafic ainsi engendré (qui implique souvent des avions-cargos lourds et obsolètes) soit interdit au-dessus des régions densément peuplées au sud de l'aéroport?

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Heim, Marra, Nordmann, Pedrina, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stump, Voruz (10)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3295 n lp. Graber Jean-Pierre. Place de l'histoire dans l'enseignement de la maturité professionnelle (09.06.2008)

Le Conseil fédéral est prié de nous dire s'il n'estime pas que, vu son irremplaçable valeur formatrice, l'histoire doit continuer à figurer parmi les branches fondamentales de la maturité professionnelle (MP).

Contrairement à celle de 1998, l'ordonnance révisée sur la maturité professionnelle (OMP) mise en consultation ne mentionne plus la branche "Histoire et institutions politiques" dans la catégorie des branches fondamentales. L'histoire n'apparaît que sous la rubrique "Domaines de formation interdisciplinaires".

Il est vrai que les approches interdisciplinaires présentent de grandes vertus. Elles ne peuvent toutefois être couronnées de succès que si elles reposent sur une bonne maîtrise de savoirs disciplinaires spécifiques préalablement acquis. La structure prévue de l'enseignement de MP rend très aléatoire la réalisation de cette exigence pour l'histoire.

Les concepteurs de la nouvelle OMP entendent réduire le nombre de branches fondamentales de 6 à 4 alors que, sur pression des hautes écoles, l'ordonnance sur les certificats de maturité gymnasiale a vu augmenter leur nombre à 10 en 2007, les branches naguère associées étant de nouveau dissociées. Cela concerne, entre autres, l'histoire et la géographie ainsi que les sciences expérimentales.

La nouvelle OMP prévoit que "la maturité professionnelle comprend, par rapport à une formation professionnelle initiale, une formation approfondie en culture générale." (art. 2 al. 1 let. b)

Or l'histoire constitue un élément primordial de la culture générale. L'histoire permet de comprendre le présent et de mieux forger l'avenir. Qui ne connaît pas l'histoire est anémié dans sa capacité de jugement parce qu'il est prisonnier de son temps et de l'éphémère. Une génération sans mémoire et sans racines est très largement perméable à n'importe quelle idéologie ainsi qu'aux pressions sociales les plus délétères. C'est avec raison que l'écrivain Marc Bloch a écrit: "L'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent: elle compromet, dans le présent, l'action même." François Mitterrand ajoute, qu'"un peuple qui n'enseigne pas son histoire est un peuple qui perd son identité."

L'article 25 LFPPr attribue au Conseil fédéral la faculté de régler la MP. Nous souhaitons néanmoins savoir ce qu'il pense de l'absence de l'histoire dans le nouveau corpus des branches fondamentales de la MP.

Cosignataires: Aebi, Brunschwig Graf, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Freysinger, Glauser, Grin, Gross, Hutter Jasmin, Joder, Kunz, Lang, Leuenberger-Genève, Maurer, Mörgeli, Perrin, Reimann Lukas, Rime, Schwander, Steiert, van Singer, Veillon, von Siebenthal, Waber, Widmer (25)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3298 n Mo. von Rotz. Fixer des délais de paiement pour la Confédération (10.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer, et de prévoir dans ses contrats, un délai de paiement maximum de 30 jours pour les commandes passées par la Confédération dans le domaine des prestations de planification, de services et de travail ainsi que pour les fournitures des secteurs du bâtiment-travaux publics, du second oeuvre, etc.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Caviezel, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Malama, Maurer, Miesch, Mörgeli, Muri, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stahl, Stamm, Triponez, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (64)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3300 n Mo. Aeschbacher. Punir l'incitation et l'assistance au suicide (10.06.2008)

L'expression "poussé par un mobile égoïste" sera supprimée dans l'article 115 CP; celui-ci aura la teneur suivante:

Celui qui aura incité une personne au suicide ou lui aura prêté assistance en vue du suicide, sera, si le suicide a été consommé ou tenté, puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Binder, Bischof, Donzé, Estermann, Flückiger, Geissbühler, Graber Jean-Pierre, Raymond, Schmid-Federer, Segmüller, Waber (14)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3301 n Mo. Graber Jean-Pierre. Soustraire substantiellement l'agriculture au libre-échange (10.06.2008)

Dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et de ses relations bilatérales avec l'Union européenne, le Conseil fédéral est prié de tout mettre en oeuvre afin de soustraire substantiellement l'agriculture de tous les pays au libre-échange intégral.

Cosignataires: Aebi, Bänziger, Bigger, Fehr Hans, Glauser, Glur, Grin, Joder, John-Calame, Kunz, Lang, Maurer, Perrin, Reimann Lukas, Rime, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Thorens Goumaz, Veillon, von Siebenthal (21)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3302 n Mo. Tschümperlin. Standard linguistique de naturalisation. Prise en compte de l'hétérogénéité (10.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales en matière d'intégration linguistique de manière à permettre aux étrangers disposant essentiellement d'expérience pratique et de peu d'expérience scolaire d'accéder au niveau A2 du Portfolio européen des langues. Les écoles et les instituts qui dispensent des cours de langue et font passer les examens finaux doivent faire l'objet de contrôles de qualité et doivent être soutenus.

Cosignataires: Aubert, Fässler, Fehr Jacqueline, Gross, Heim, Hofmann, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Leutenegger

Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Stump, Wasserfallen (18)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3303 n Mo. Zisyadis. Interdiction des biberons au bisphénol A (10.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'interdire de toute urgence la commercialisation de biberons constitués de plastique contenant du bisphénol A.

Cosignataires: Berberat, Girod, Rodgers, Leuenberger-Genève, Rennwald, van Singer, Wyss Brigit (7)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3307 n Ip. Fässler. UBS. Complicité de fraude fiscale aux Etats-Unis? (11.06.2008)

Une "affaire UBS" de plus? Un ancien collaborateur d'UBS est inculpé en Floride pour complicité de fraude fiscale. Selon la presse, l'inculpé plaide coupable. Il semble disposé à coopérer avec les autorités américaines et donc à violer le secret bancaire suisse.

1. Selon la presse, l'UBS est menacée - dans le pire des cas, c'est-à-dire si la complicité systématique de fraude fiscale est démontrée - de se voir retirer sa licence bancaire aux Etats-Unis. Quel est le risque que cela se produise? Qu'a fait le Conseil fédéral jusqu'à présent?

2. Les banques qui ne prennent pas de mesures internes suffisantes contre leurs collaborateurs qui se rendent coupables d'aide systématique à la fraude fiscale s'exposent-elles au chantage? Quels risques prend une banque qui, sous couvert du secret bancaire, apporte son aide à la fraude fiscale dans des pays tels que les Etats-Unis? Ces risques sont-ils acceptables pour les clients honnêtes? Ces derniers peuvent-ils eux aussi être touchés?

3. Dans sa réponse à l'interpellation urgente du groupe socialiste 08.3022, le Conseil fédéral écrit sous chiffre 5: "En pratique, l'entraide judiciaire et l'assistance administrative accordées par la Suisse aux Etats-Unis en cas de soustraction d'impôts directs ne se distinguent pas de celles accordées aux autres Etats." Maintient-il cette déclaration? Comment explique-t-il alors que le secteur bancaire soit en proie au malaise et à l'inquiétude et que la Suisse risque, selon les médias, de se retrouver sous le feu croisé ("NZZ am Sonntag" du 25 mai 2008) des Etats-Unis et de l'UE?

4. Est-il possible que les Etats-Unis résilient l'Accord QI signé avec la Suisse? Quelles conséquences cela aurait-il pour la place financière suisse?

5. Hans Geiger recommande tout simplement de se retirer de la gestion de fortune de particuliers aux Etats-Unis pour éviter les problèmes de la place financière américaine et ainsi les conflits.

6. La mesure 11 du programme de législation 2007-2011 prévoit d'"améliorer les conditions-cadres régissant le secteur financier". Au vu de la crise du crédit et de la menace d'une nouvelle "crise UBS", le Conseil fédéral est-il prêt à s'engager pour un renforcement de la régulation et de la surveillance du secteur financier et pour un échange d'informations accru afin de lutter contre la fraude fiscale?

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x **08.3311 n Mo. Conseil National. Sécurité alimentaire et institutions de Bretton Woods (Groupe socialiste)** (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de s'engager auprès du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et des banques régionales de développement pour renforcer l'aide au développement agricole et pour faire en sorte qu'à cet égard, la priorité soit accordée à l'exploitation durable du sol et de l'eau et à la sécurité alimentaire plutôt qu'à la promotion des exportations agricoles.

Porte-parole: Rechsteiner-Basel

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de politique extérieure

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

05.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

08.3312 n Mo. Groupe socialiste. Harmonisation des standards de naturalisation (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un ensemble de normes minimales visant à harmoniser les conditions de naturalisation dans les cantons et les communes et de soumettre un projet de loi en ce sens au Parlement.

Porte-parole: Heim

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3313 n Po. Allemann. Stratégie pour une politique active des transports en Europe (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport dans lequel il définira une stratégie pour une politique active des transports avec nos voisins, et expliquera comment il entend la mettre en oeuvre.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Graf-Litscher, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Marti Werner, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (20)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3315 n Po. Nordmann. Effets du congé paternité (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur l'effet du congé paternité conçu comme un des instruments d'une politique familiale globale. Il étudiera en particulier l'effet sur le taux d'activité professionnelle des mères de famille, sur le couple, sur l'éducation des enfants ainsi que sur l'égalité entre homme et femme.

Il mettra également en évidence des effets indirects, notamment sur le rapport entre actifs et retraités pour le financement des assurances sociales. Enfin, il procédera à une comparaison internationale.

Cosignataires: Allemann, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Girod, Heim, Rodgers, Jositsch, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Robbiani, Schenker Silvia, Steiert (13)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3316 n Mo. Teuscher. Assurance-maladie sociale. Plafonnement des salaires et des indemnités versés aux

cadres et aux membres des conseils d'administration (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter des dispositions légales qui permettront, dans le domaine de l'assurance-maladie obligatoire, de plafonner les salaires des cadres supérieurs et les indemnités versées aux membres des organes de direction des compagnies d'assurance.

Cosignataires: Bänziger, Fasel, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Graf Maya, Rodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, Wyss Brigit, Zisyadis (19)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3317 n Mo. Teuscher. Moratoire sur l'importation de plantes énergétiques en Suisse (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de décréter un moratoire de cinq ans sur l'importation de plantes et de parties de plantes servant à la production d'agro-carburants dans notre pays. Les déchets végétaux sont exceptés.

Cosignataires: Bänziger, Fasel, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Graf Maya, Rodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Schelbert, Thorens Goumaz, Vischer, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (19)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3318 n Po. Teuscher. Assureurs-maladie. Divulgateion obligatoire du salaire des cadres et des indemnités des conseils d'administration (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier comment l'obligation de divulguer les indemnités versées par les assureurs-maladie reconnus pourrait être mise en oeuvre. Cette obligation concernera les cadres supérieurs (membres de la direction de l'entreprise et personnes touchant des indemnités comparables), de même que les membres de la direction stratégique (conseil d'administration, etc., en fonction de la forme juridique de l'entreprise), et les chiffres seront publiés chaque année. Le Conseil fédéral examinera notamment si cette transparence peut être obtenue par le biais d'une modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie, et plus particulièrement des dispositions relatives à la reconnaissance des caisses-maladie (art. 12 OAMal) ou des dispositions relatives aux données que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) doit analyser dans l'exercice de son devoir de surveillance (art. 28ss OAMal, notamment l'art. 31).

Cosignataires: Bänziger, Fasel, Frösch, Genner, Gilli, Girod, Graf Maya, Rodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (20)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3319 é Mo. Conseil des Etats. Renforcer la compétitivité du secteur agroalimentaire et du pôle suisse de recherche et d'innovation (Bieri) (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement, dans un cadre adéquat, des propositions permettant de renforcer le pôle suisse de recherche et d'innovation dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Il s'agit notamment de consolider le rôle dominant de la Suisse dans le domaine de la recher-

che agroalimentaire, par exemple en lançant un nouveau programme national de recherche. Cela permettrait à notre pays de contribuer, par son savoir-faire, à renforcer la compétitivité de son secteur agroalimentaire tout en améliorant l'alimentation mondiale aux plans quantitatif et qualitatif.

Le Conseil fédéral est chargé de se concentrer sur les thèmes suivants:

- Le pôle suisse de recherche et d'innovation doit être renforcé dans le domaine de la recherche agroalimentaire.
- Les institutions actives dans ce domaine doivent être dotées des ressources nécessaires.
- Il convient d'examiner la possibilité de lancer un programme national de recherche dans le domaine de la production durable de denrées alimentaires et de l'alimentation.

Cosignataires: Bischofberger, Bürgi, Büttiker, Egerszegi-Obrist, Forster, Fournier, Frick, Graber Konrad, Imoberdorf, Inderkum, Jenny, Kuprecht, Leumann, Lombardi, Luginbühl, Maissen, Marty Dick, Niederberger, Schwaller, Schweiger, Seydoux, Stadler, Stähelin (23)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

x 08.3321 é Mo. Conseil des Etats. Interdiction des bombes à sous-munitions (Maury Pasquier) (11.06.2008)

Le nouveau traité sur l'interdiction des bombes à sous-munitions, adopté à Dublin par 111 Etats, sera ouvert à signature le 3 décembre 2008 à Oslo. Le Conseil fédéral est chargé de signer ce traité le 3 décembre 2008 et d'initier sans autre délai le processus de ratification, afin de placer la Suisse parmi les premiers pays à appliquer l'interdiction totale de ces armes.

Cosignataires: Berset, Burkhalter, Cramer, David, Egerszegi-Obrist, Fetz, Hêche, Janiak, Leuenberger-Solothurn, Marty Dick, Ory, Recordon, Savary, Seydoux (14)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de la politique de sécurité*

18.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

17.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3323 n Mo. Zisyadis. Registre national des puces RFID (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'instituer un registre national des puces de la technologie RFID utilisées dans le pays, qu'elles soient permanentes ou temporaires.

Ce registre national doit être accessible au public, il doit comporter toutes les informations de base permettant aux citoyens et à leurs associations de connaître l'existence et l'activité de ces puces.

Cosignataires: Barthassat, Berberat, Brélaz, Rodgers, John-Calame, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Nordmann, Rennwald, Rielle, Schmidt Roberto, Thorens Goumaz, Voruz, Widmer (15)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3325 n Po. Thorens Goumaz. Compensations de CO2. Etudier l'application du label Gold Standard (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est prié d'étudier les moyens d'appliquer le label Gold Standard à tout projet de "compensation" d'émis-

sions de CO2 de la Fondation du centime climatique ou de tout autre organe équivalent, ainsi que les moyens de promouvoir la mise en oeuvre sur le territoire suisse d'une partie la plus importante possible de ces "compensations".

Cosignataires: Aeschbacher, Aubert, Bäumle, Brélaz, Cassis, Girod, Rodgers, John-Calame, Leuenberger-Genève, Marra, Moser, Nordmann, Riklin Kathy, Roth-Bernasconi, Teuscher, van Singer (16)

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3326 n Ip. Widmer. Prévention du suicide depuis 2005 (11.06.2008)

Au mois d'avril 2005, le Conseil fédéral a publié un rapport intitulé "Le suicide et la prévention du suicide en Suisse". Le chapitre 7 de ce rapport porte sur les mesures à prendre par la Confédération. Six domaines d'action possibles ont ainsi été mis au jour.

Où en est-on aujourd'hui dans ces différents domaines?

1. Qu'en est-il de l'intégration de la thématique du suicide et des tentatives de suicide dans la rédaction de rapports sur la santé par les services compétents de la Confédération et des cantons?
2. Dans quelle mesure les questions sur les tentatives de suicide et les pensées suicidaires ont-elles été adjointes aux instruments de monitoring existants dans le domaine de la santé?
3. A quel point la thématique du suicide et des tentatives de suicide a-t-elle été intégrée dans les programmes de promotion de la santé et de prévention de la toxicomanie destinés aux enfants et aux adolescents et dans les projets liés au domaine du vieillissement et de la santé?
4. Quid de l'intégration de la thématique du suicide et des tentatives de suicide dans la formation universitaire, postgrade ou continue du personnel médical et dans la formation postgrade des psychologues?
5. Où en est-on concernant l'élaboration de mesures d'assurance-qualité dans le domaine de l'intervention de crise (y compris diagnostic et traitement des maladies psychiques)?
6. Qu'en est-il de la proposition de Programme national de recherche (PNR) sur la thématique de la santé psychique et de la suicidalité?
7. Où en sont les travaux relatifs à la création d'une base légale pour la prévention des troubles psychiques, et notamment pour la prévention du suicide?
8. Comment le Conseil fédéral a-t-il mis en application la mesure qu'il préconisait dans son rapport de 2005 et qui visait à durcir la législation sur les armes pour prévenir les risques de suicide?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Heim, Rossini, Steiert (4)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3327 n Mo. Groupe socialiste. Non aux agrocarburants issus de denrées alimentaires (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions d'exécution de la loi sur l'imposition des huiles minérales et de prendre des initiatives de politique extérieure, de manière à ce que:

- soit interdite, au niveau mondial, la production d'agrocarburants issus de denrées alimentaires telles que l'huile de palme, le soja, les céréales, le colza et la betterave sucrière;

- soient interdites les aides (subventions, exonérations fiscales et douanières, etc.) pour les agrocarburants dont la production ne respecte d'une part pas des normes environnementales et sociales strictes et entre d'autre part en concurrence avec la production de denrées alimentaire ou avec l'exploitation durable des forêts;

- soient créées des normes environnementales et sociales contraignantes ainsi que des labels reconnus sur le plan international pour les carburants issus de matières premières renouvelables, mais qui ne sont pas tirés de denrées alimentaires. Les normes sociales doivent au moins respecter les principales conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les lois nationales.

Porte-parole: Nordmann

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3330 n Po. Galladé. Compétence des parents dans le domaine de la petite enfance et au cours des phases cruciales du développement de l'enfant (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est prié d'établir d'ici 2010 un rapport répondant aux questions suivantes:

1. Quels sont les moments les plus appropriés pour informer les parents des risques sociaux et des problèmes de santé qui, à long terme, peuvent avoir une influence négative sur le bon développement de leurs enfants et sur l'intégration de ces derniers dans la société?

2. Quand et comment renforcer et améliorer la compétence des parents en matière de formation, d'éducation et de santé ainsi que leur sens de la responsabilité vis-à-vis de leurs enfants?

3. Lorsqu'ils sont excessifs ou anormaux, les comportements addictifs, violents et à risque des enfants et des adolescents masquent souvent une situation psychique ou psychosociale instable. Comment assurer que les mesures nécessaires profiteront aux familles qui présentent des risques sociaux ou des problèmes de santé particuliers?

Cosignataires: Allemann, Levrat, Steiert, Stump, Tschümperlin (5)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3331 n Ip. Rickli Natalie. Euro 2008. Position de monopole des sponsors (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Le championnat d'Europe de football 2008 a-t-il eu pour l'économie locale et les entrepreneurs innovants l'impact promis par le Conseil fédéral et espéré par la population?

2. Que pense le Conseil fédéral du fait que plusieurs villes ont qualifié les commerçants locaux d'opportunistes et ont, sans base légale sur laquelle s'appuyer, tenté de mettre un terme à leurs activités?

3. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel il est absurde que l'abus de position dominante soit interdit par la loi sur les cartels mais que, dans le cadre de l'Euro (sponsors), de tels monopoles soient protégés? Est-ce que des mesures seront prises en prévision de futures grandes manifestations?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baettig, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bortoluzzi, Dunant, Flückiger, Föhn, Füglistaller, Heer,

Hurter Thomas, Kaufmann, Killer, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Reimann Lukas, Rutschmann, Schibli, Spuhler, Veillon, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (27)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3332 n Ip. Flückiger. Non au durcissement de la loi régissant le travail dominical pour les jeunes travailleurs (11.06.2008)

La nouvelle ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Cette ordonnance fixe notamment les nouvelles règles en matière d'octroi des autorisations de travail nocturne et dominical pour les jeunes. Le travail dominical régulier ou périodique est depuis lors soumis à l'autorisation du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), le travail dominical temporaire ne dépassant pas six dimanches par année civile à celle de l'autorité cantonale.

Ces derniers temps, le SECO a rejeté plusieurs demandes d'autorisation de travail dominical, comme de travail nocturne d'ailleurs. Pour certains métiers, la formation pratique, qui est au coeur de notre système de formation professionnelle en alternance, devient dès lors difficile, voire impossible. Conséquence: dans plusieurs secteurs, comme l'alimentation, le commerce de détail ou l'informatique, les entreprises sont de moins en moins disposées à proposer des places d'apprentissage.

1. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis de l'auteur de la présente interpellation, à savoir que les modalités d'autorisation restrictives du SECO concernant le travail dominical portent préjudice à une formation axée sur la pratique?

2. Que pense le Conseil fédéral du fait qu'une protection des jeunes travailleurs poussée à l'extrême réduit considérablement l'offre de places d'apprentissage et, donc, rend plus difficile l'entrée des jeunes dans la vie active?

3. Est-il disposé à intervenir auprès du SECO afin que les modalités d'autorisation trop restrictives concernant le travail dominical soient assouplies, et donc que les jeunes puissent suivre une formation convenable?

4. Le Conseil fédéral envisage-t-il d'assouplir certaines prescriptions relatives au travail dominical afin d'inciter les entreprises, notamment les PME, à proposer un nombre suffisant de places d'apprentissage?

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Föhn, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Heer, Huber, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Maurer, Messmer, Miesch, Mörgeli, Müller Philipp, Müri, Pelli, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schwander, Segmüller, Spuhler, Stahl, Stamm, Triponez, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (64)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3333 n Ip. Germanier. Trafic aérien transfrontalier et Espace Schengen (11.06.2008)

Le Conseil fédéral est-il d'avis:

1. qu'à l'intérieur de l'Espace Schengen, tous les aéroports suisses qui en font la demande puissent accueillir du trafic aérien à destination ou en provenance d'aéroports situés au sein de l'Espace Schengen?

2. que pour tout aéroport équipé en conséquence, la possibilité soit donnée d'accueillir des vols en provenance ou à destination d'aéroports situés dans des Etats tiers, hors de l'Espace Schengen?

Cosignataires: Aebi, Amherd, Berberat, Binder, Bourgeois, Brunschwig Graf, de Buman, Favre Charles, Favre Laurent, Français, Graber Jean-Pierre, Hiltbold, Hochreutener, Huber, Hurter Thomas, Hutter Markus, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Parmelin, Rime, Veillon, Wasserfallen (22)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3334 n Ip. Germanier. Aéroports suisses. Moins de réglementations (11.06.2008)

Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre afin de diminuer la pression réglementaire et administrative sur les aéroports suisses?

Cosignataires: Aebi, Amherd, Berberat, Binder, Bourgeois, Brunschwig Graf, de Buman, Favre Charles, Favre Laurent, Graber Jean-Pierre, Hiltbold, Hochreutener, Huber, Hurter Thomas, Hutter Markus, Parmelin, Rime, Veillon, Wasserfallen (19)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3335 n Mo. Steiert. Système de santé. Soutenir les gains d'efficacité et de qualité (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire, dans le cadre de la législation fédérale sur l'assurance-maladie, des dispositions permettant de rétribuer à charge de l'assurance-maladie sociale des prestations d'intérêt général qui contribuent à une amélioration de l'économie et de la qualité, dans la mesure où les coûts de ces prestations sont significativement inférieurs aux économies générées au profit de l'ensemble des assurés sur la période déterminée.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bortoluzzi, Carobbio Guscetti, de Buman, Fasel, Favre Charles, Fehr Jacqueline, Galladé, Gilli, Glauser, Graf-Litscher, Gross, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Marti Werner, Meyer Thérèse, Nordmann, Nussbaumer, Parmelin, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stahl, Stöckli, Stump, Widmer (33)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3336 n Mo. Girod. Les agrocarburants ne doivent pas concurrencer les denrées alimentaires (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter la loi sur l'imposition des huiles minérales de manière à ce que les carburants issus de matières premières renouvelables (agrocarburants) ne puissent pas bénéficier d'une réduction de l'impôt lorsque leur production concurrence directement ou indirectement celle de denrées alimentaires.

Cosignataires: Brélaz, Hodgers, John-Calame, Lang, Nussbaumer, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Wyss Brigit, Zisyadis (11)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3339 n Mo. Hutter Markus. Renoncer à la taxe sur le CO2 (12.06.2008)

Etant donné l'évolution du contexte économique (prix du pétrole, succès de nouveaux systèmes énergétiques), le Conseil fédéral est chargé de supprimer la taxe CO2 - déjà arrêtée - sur les combustibles et de renoncer d'une manière générale à l'instrument que constitue la taxe CO2.

Cosignataires: Abate, Amstutz, Baumann J. Alexander, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunschwig Graf, Cassis, Caviezel, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Favre Charles, Fehr Hans, Fiala, Fluri, Français, Freysinger, Germanier, Giezendanner, Glur, Graber Jean-Pierre, Grunder, Gysin, Heer, Hiltbold, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Ineichen, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Loepfe, Maurer, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Thomas, Müri, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schneider, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Triponez, von Rotz, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann (61)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3340 n Mo. Stöckli. Parrainage de l'enseignement et de la recherche. Harmonisation (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir pour que les règles applicables au parrainage de l'enseignement et de la recherche universitaires par des privés soient les mêmes dans toutes les hautes écoles. Il veillera en particulier à ce que la liberté de l'enseignement et de la recherche soit garantie, comme le prévoit la Constitution, et à ce que l'engagement financier de tiers n'entraîne aucun conflit d'intérêts.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Tschümperlin, Widmer (20)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3341 n Mo. Stöckli. Modification de l'article 152 du Code pénal (12.06.2008)

L'article 152 du Code pénal (faux renseignements sur des entreprises commerciales) sera modifié de sorte que soit considéré comme punissable non seulement le fait de donner ou de faire donner des renseignements faux ou incomplets d'une importance considérable, comme c'est le cas aujourd'hui, mais aussi l'omission de donner des renseignements.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Heim, Jositsch, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Tschümperlin, Widmer (19)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3342 n Po. van Singer. Adaptation du financement du rachat du courant vert (12.06.2008)

Nous demandons au Conseil fédéral d'étudier l'adaptation du plafond de 0,6 centime par kilowattheure, fixé dans l'article 15 b alinéa 4 de la LEn en tenant compte de l'évolution des prix du marché du kilowattheure, pour mieux financer la rétribution à prix coûtant (RPC).

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Berberat, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gilli, Girod, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Hämmerle, Heim, Hodgers, Hofmann, John-Calame, Kie-

ner Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Marti Werner, Moser, Müller Geri, Neiryndck, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Renwald, Rielle, Schelbert, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, Vischer, von Graffenried, Weibel, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit, Zisyadis (44)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3343 n Po. Widmer. Engagement de la Suisse en faveur d'un nouveau traité FCE (12.06.2008)

Début décembre, le gouvernement russe, face à l'expansion de l'OTAN jusqu'à sa frontière et à l'évolution jugée préoccupante de la situation en Géorgie et en Ukraine, a unilatéralement décrété la suspension partielle du Traité sur les forces conventionnelles en Europe (traité FCE).

Le traité FCE, daté de 1990, est un des éléments clés de la sécurité européenne et forme le noyau de l'approche coopérative de la sécurité en Europe. Le régime de vérification mis sur pied en vertu de ce traité a contribué de manière décisive à l'instauration d'un climat de confiance et de sécurité, avec pour corollaire une réduction des armements. Son abrogation ne ferait que des perdants sur l'ensemble du continent, y compris les Etats européens qui ne sont pas parties au traité.

A titre d'Etat neutre non signataire du traité FCE, la Suisse bénéficie de toute la crédibilité requise pour s'engager en faveur d'une adaptation et d'une reconduction, sur de nouvelles bases, du traité entre les Etats membres de l'OTAN, la Russie et divers Etats d'Europe centrale et orientale. Je charge donc le Conseil fédéral d'examiner quels sont les moyens dont il dispose dans ce domaine et de faire pleinement usage des possibilités qui s'offrent à lui.

Cosignataires: Allemann, Fehr Hans-Jürg, Graber Jean-Pierre, Gross, Heim, Kiener Nellen, Steiert (7)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3344 n Mo. Hiltbold. Financement ZEB et troisième voie CFF entre Genève et Lausanne (12.06.2008)

En vue de financer l'achèvement des NLFA et le projet ZEB, le Conseil fédéral est chargé d'allouer au fonds FTP (FinôV) les recettes de la TVA sur les combustibles et les carburants fossiles entraînées par la hausse exceptionnelle des prix de ces ressources.

Pour calculer ce montant, la Confédération déduit en fin d'année du montant total perçu par la TVA sur les énergies fossiles, le montant qu'elle aurait perçu si les prix de ces énergies n'avaient pas dépassé le niveau du 1er janvier 2008. La différence est versée au fond FTP.

Cosignataires: Bourgeois, Favre Laurent, Français, Lüscher (4)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3345 n Po. Girod. Prise en considération des vêtements issus du commerce équitable (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il est possible d'acquérir davantage de vêtements issus du commerce équitable et d'augmenter en particulier la part de ces vêtements acquis par Armasuisse.

Cosignataires: Brélaz, Hodgers, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Nussbaumer, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Wyss Brigit, Zisyadis (13)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 08.3350 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Réduire la TVA pour augmenter la mobilité et la croissance économique (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet prévoyant l'abaissement de 7,6 pour cent à 2,4 pour cent du taux de TVA sur l'essence, le combustible et le carburant afin de lutter immédiatement contre l'augmentation du prix de ces produits.

Porte-parole: Wobmann

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3351 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Halte aux charges fiscales excessives qui freinent la mobilité dans le pays (12.06.2008)

Pour contrer l'augmentation du prix de l'essence, le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de loi qui limite à 70 centimes par litre les prélèvements (taxes, émoluments et impôts) sur l'essence.

Porte-parole: Giezendanner

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3352 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Cesser de prélever le centime climatique sur les carburants (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet permettant de cesser de prélever le centime climatique sur les carburants.

Porte-parole: Killer

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3353 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Jusqu'où ira-t-on dans les admissions en masse de requérants d'asile érythréens? (12.06.2008)

Depuis que l'ancienne Commission de recours en matière d'asile a décidé que la Suisse devait accueillir tous les objecteurs de conscience et les déserteurs en provenance d'Erythrée, le nombre de requérants de cet Etat a considérablement augmenté.

En 2006, il s'est accru de 655 pour cent par rapport à l'année précédente, tandis qu'en Allemagne, le taux de demandes correspondantes diminuait de 37 pour cent. Et en 2007, les demandes ont augmenté derechef d'au moins 30 pour cent; quant au taux d'acceptation des dossiers, il est énorme, avec 70 pour cent. Alors que le nombre de requérants d'asile a pu être réduit de presque 4500 personnes entre décembre 2007 et mai 2008, le nombre d'Erythréens s'est accru de presque 100 personnes sur la même période. Ces faits démontrent clairement la nécessité d'agir dans ce domaine. Dans sa réponse à l'interpellation Hutter 07.3178, le Conseil fédéral a écrit qu'il suivrait avec attention l'évolution de la situation et qu'il examinerait, le cas échéant, s'il est nécessaire de réviser la loi.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quand a-t-il l'intention de résoudre ce problème une fois pour toutes?
2. Quels articles de lois devraient être modifiés pour que l'évolution effarante de ces dernières années puisse être stoppée?
3. Quels coûts la Confédération a-t-elle dû supporter du fait de l'afflux de requérants d'asile en provenance d'Erythrée, depuis la décision de la Commission de recours en matière d'asile?
4. Que va-t-on faire des Erythréens qui se trouvent dans une procédure de demande d'asile?
5. Existe-t-il d'autres cas d'abus systématique du droit d'asile suisse?

Porte-parole: Hutter Jasmin

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3354 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Ruée vers les passeports. Que fait le Conseil fédéral? (12.06.2008)

Pendant la campagne sur l'initiative populaire de l'UDC "Pour des naturalisations démocratiques", le Conseil fédéral et ceux qui le soutenaient ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils comprenaient les peurs de la population, promettant de durcir les critères de naturalisation en cas de rejet de l'initiative. Comme l'a déclaré M. Eduard Gnesa, directeur de l'Office fédéral des migrations, environ 900 000 étrangers remplissent actuellement toutes les conditions pour être naturalisés.

Nous prions dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures prévoit-il pour empêcher une nouvelle ruée vers les passeports?
2. Théoriquement, 900 000 étrangers pourraient demander à être naturalisés sur un an. Comment le Conseil fédéral entend-il l'empêcher?
3. Comment peut-il affirmer que la naturalisation n'est pas un droit tout en exigeant que les étrangers qui remplissent toutes les conditions de naturalisation obtiennent la nationalité?
4. Le Conseil fédéral est-il d'avis qu'il n'y a aucun risque de ruée vers les passeports malgré 900 000 naturalisations potentielles?
5. Comment entend-il empêcher les naturalisations automatiques?
6. Comment entend-il régler le problème des personnes qui sombrent dans la criminalité juste après avoir obtenu leur naturalisation? Dans l'édition du 29 mai 2008 du Blick, M. Eduard Gnesa a indiqué que des études avaient été menées à ce sujet. Qu'en est-il de leurs résultats?
7. Les études précitées envisagent-elles de recourir à la naturalisation à l'essai ou à la déchéance de la nationalité (en cas de double nationalité)?

Porte-parole: Hutter Jasmin

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3355 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Conventions-types de double imposition avec l'OCDE (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de ne conclure des conventions-types OCDE de double imposition, prévoyant un échange élargi d'informations, qu'avec des Etats membres de l'OCDE.

Porte-parole: Kaufmann

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

18.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3356 n Mo. Conseil National. Viande de lapins élevés en batterie. Déclaration obligatoire (Moser) (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de rendre obligatoire la déclaration de la viande de lapin importée provenant d'élevages en batterie non conformes aux normes suisses, afin de supprimer la distorsion du marché qui résulte du contournement du standard des dispositions suisses relatives à la protection des animaux.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bischof, Bruderer, Cathomas, Donzé, Fehr Mario, Fiala, Fluri, Frösch, Gadiant, Galladé, Geissbühler, Gilli, Girod, Glauser, Graf Maya, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Heim, Hodgers, Kunz, Lachenmeier, Lang, Leutenegger Oberholzer, Nussbaumer, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Riklin Kathy, Schibli, Schmid-Federer, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Stump, Thorens Goumaz, van Singer, von Siebenthal, Walter, Wasserfallen, Weibel, Widmer, Wyss Brigit, Zemp (50)

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3357 n Mo. (Fasel) Weber-Gobet. Suradministration dans les HES (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport montrant l'évolution des tâches administratives et des frais de marketing dans les hautes écoles spécialisées (HES) au cours de la dernière décennie. Il examinera également si, et le cas échéant dans quelle mesure, les membres de l'administration interviennent dans des affaires relevant de l'enseignement et de la recherche, et si les écoles accordent aux membres du corps enseignant un droit de participation conforme à ce que prévoit la loi.

Cosignataires: Bäumle, Hutter Markus, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Moret, Moser, Nussbaumer, Pfister Theophil, Riklin Kathy, Tschümperlin, Weibel (11)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

16.12.2008 Conseil national. L'intervention est reprise par Madame Weber-Gobet.

08.3360 n Po. Gross. Commission d'étude pour l'élaboration d'une constitution mondiale (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité de créer une commission d'étude pour l'élaboration d'une constitution mondiale.

Cosignataires: Berberat, Fehr Mario, Genner, Heim, Hodgers, Leuenberger-Genève, Neiryneck, Rechsteiner-Basel, Sommaruga Carlo, Steiert, Tschümperlin, Widmer (12)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3361 n Ip. Gross. Cour européenne des droits de l'homme. Sécurité sociale des juges (12.06.2008)

Les juges de la Cour européenne des droits de l'homme n'ont pas de sécurité sociale. La cour ne verse pas de cotisation pour leur retraite. Voilà qui compromet singulièrement l'indépendance des juges de Strasbourg et les rend vulnérables aux tentatives de leur gouvernement d'influencer leurs décisions.

1. Le Conseil fédéral est-il au courant de cette situation? Partage-t-il mes craintes quant à l'indépendance des juges?
2. Pense-t-il que cette situation influence les candidatures aux postes de juge?
3. Quelle est la position de la Suisse sur la question?
4. Que fait le Conseil fédéral pour remédier au problème? Est-il prêt à s'engager au sein du Comité des Ministres en faveur de l'amélioration de la sécurité sociale des juges? Est-il également prêt à apporter sa contribution afin que les coûts supplémentaires qui en découleraient ne soient pas simplement répercutés sur les autres institutions du Conseil de l'Europe?

Cosignataires: Berberat, Fässler, Fehr Mario, Fiala, Fluri, Graber Jean-Pierre, Heim, Hodgers, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Neiryck, Sommaruga Carlo, Steiert, Walter, Widmer (15)

20.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3362 n Po. Gross. La Suisse doit oeuvrer à préserver l'unité de la Macédoine (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment la Suisse peut exploiter les connaissances diverses et variées qu'elle a des institutions et des procédures de la Macédoine et son expérience étendue de la société macédonienne pour oeuvrer à la sauvegarde de l'unité de ce pays.

Cosignataires: Berberat, Fehr Mario, Fiala, Fluri, Genner, Graber Jean-Pierre, Heim, Hodgers, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Miesch, Müller Walter, Neiryck, Sommaruga Carlo, Steiert, Tschümperlin, Widmer (17)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3363 n Po. Gross. Promouvoir l'Observatoire du Conseil de l'Europe pour le respect des droits de l'homme en Palestine et en Israël (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier comment la Suisse pourrait soutenir la création et les travaux d'un observatoire pour le respect des droits de l'homme en Palestine et en Israël, conjointement avec le Luxembourg, par exemple, où les parlementaires ont également invité leur gouvernement à agir en ce sens.

Cosignataires: Berberat, Fehr Mario, Fiala, Fluri, Genner, Heim, Hodgers, Leuenberger-Genève, Neiryck, Sommaruga Carlo, Steiert, Tschümperlin, Widmer (13)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3365 n Mo. Conseil National. Promouvoir la pharmacovigilance en pédiatrie (Heim) (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement des mesures concrètes et les bases juridiques nécessaires à la promotion et à l'amélioration:

1. de la recherche, du développement et des études cliniques dans le domaine des médicaments pour enfants;

2. de la sécurité en matière de traitements médicamenteux pédiatriques;
3. de la transparence et du savoir concernant les médicaments destinés aux enfants;
4. de la coopération de la Suisse avec d'autres pays et de sa participation à des programmes internationaux de recherche dans le domaine de la recherche clinique sur les médicaments à usage pédiatrique.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Mario, Galladé, Graf-Litscher, Gross, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Meyer Thérèse, Moser, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz, Weibel, Widmer, Wyss Ursula (30)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3366 n Po. Heim. Taux élevé de suicides en Suisse. Mesures de prévention (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est prié:

1. d'indiquer s'il compte agir, et si oui de quelle manière, en collaboration avec les cantons et les organisations, contre le taux élevé de suicides en Suisse, en particulier contre le suicide des personnes âgées (à partir de 60 ans), et s'il est prêt à élargir le programme "Alliance contre la dépression" en y incluant les personnes âgées;
2. d'élaborer et de mettre en application une stratégie de dépistage précoce des dépressions et des autres maladies psychiques qui s'oriente sur des objectifs de santé et qui inclue la formation universitaire et postgrade du personnel médical.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Berberat, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Mario, Galladé, Gilli, Graf-Litscher, Gross, Hofmann, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit (30)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3367 n Po. Hany. Evolutions dans le domaine de la surveillance de l'espace aérien (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport sur les transformations que connaît actuellement la surveillance de l'espace aérien. Il doit en particulier examiner les points suivants:

- Y aura-t-il une concentration sur un nombre réduit de centres? Quel rôle la société Skyguide pourra-t-elle jouer?
- Quel est le calendrier prévu pour ces évolutions?
- Quels atouts Skyguide peut-elle mettre en valeur pour se positionner? Une stratégie est-elle déjà prévue?

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3368 n Ip. Engelberger. Allègement des charges administratives des PME. Suite des opérations (12.06.2008)

Les résultats d'une enquête représentative portant sur le contrôle étatique exercé sur les entreprises, datée du 22 février

2008, ont été présentés au Forum PME. Cette commission d'experts extraparlamentaire a jugé nécessaire d'approfondir certains aspects en vue de formuler un catalogue de revendications plus concret. L'enquête a révélé par ailleurs que bien des points devaient encore être améliorés, puisqu'aussi bien:

- un quart des PME se plaignent d'un excès de formalisme de la part des autorités;
- seule la moitié des entreprises ayant fait l'objet d'un contrôle accordent un sens ou une certaine utilité aux contrôles effectués;
- deux tiers des entreprises se sont exprimées défavorablement au sujet des contrôles;
- 31 pour cent des PME consultées estiment que les contrôles sont plutôt dommageables, voire très dommageables.

Comme, de plus, diverses interventions que j'ai déposées (motion 06.3086 "Forum des PME. Extension" et interpellation 06.3346 "Contrôle dans les entreprises", p. ex.) n'ont pas encore été traitées en plénum, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures concrètes entend-il engager ces prochains temps en vue de parfaire l'allègement encore et toujours insuffisant des charges administratives qui grèvent les PME?
2. L'heure n'est-elle pas venue et n'est-il pas judicieux d'étoffer le Forum PME, comme je l'ai demandé dans ma motion 06.3086?

Cosignataires: Amstutz, Caviezel, Eichenberger, Flückiger, Füglistaller, Hutter Markus, Ineichen, Messmer, Müller Walter, Müller Philipp (10)

03.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3369 n Ip. Killer. Révision de l'ordonnance sur la protection de l'air 2007/08 (12.06.2008)

Les documents concernant la révision de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) de novembre 2007 mentionnent des délais de transition qui sont incompatibles avec la motion This Jenny (07.3161), qui a déjà été transmise par le Parlement. En outre, ces réflexions se fondent sur des hypothèses techniques qui se sont révélées fausses entre-temps. Ainsi, le Conseil fédéral explique, dans sa réponse à la question 08.5214 posée dans le cadre de l'heure des questions du 9 juin 2008, que l'UE déplore l'absence d'une norme internationale reconnue en matière de filtres à particules et que, de ce fait, les engins équipés de filtres à particules ne peuvent pas bénéficier d'un traitement privilégié pour la RPLP du fait de l'opposition de l'UE. Il signale par ailleurs que l'OFEV a entre-temps mis au point une norme suisse et que des travaux sont en cours en vue de la transformer en une norme ISO internationale. Renseignements pris auprès de membres des organismes internationaux concernés, cette proposition a très peu de chances d'aboutir et de rallier une majorité d'opinions favorables en temps voulu. C'est pourquoi je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi les documents relatifs à la révision de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) de novembre 2007 ne prévoient-ils pas, sous "III" (dispositions transitoires), un délai de transition jusqu'en 2013 comme le Parlement l'exige en rapport avec la motion This Jenny qui a été transmise?
2. De l'avis du Conseil fédéral, quelle est la probabilité pour que la proposition de l'OFEV soit acceptée en temps voulu sous forme de norme ISO internationale et qu'ainsi on ouvre la voie à

l'introduction, en Suisse, de réglementations dérogeant à celles de l'UE s'agissant des machines équipées ou post-équipées de filtres à particules, sans mécontenter l'UE et sans devoir faire des concessions à son égard dans d'autres domaines?

3. Que signifie la décision du Conseil national relative à la motion 06.3014 en matière de filtres à particules pour les machines de chantier?

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bigger, Dunant, Flückiger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glur, Hutter Jamin, Kaufmann, Miesch, Muri, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Stamm, von Rotz, Wobmann (22)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3372 n Ip. Berberat. Encourager le système de chèque-emploi (12.06.2008)

Le système de chèque-emploi est un moyen de paiement de salaires, pour les emplois de proximité, qui rencontre le succès en Suisse romande. Il permet de gérer facilement et économiquement les tâches administratives liées aux assurances sociales et aide ainsi les personnes employées et employeuses de travaux de proximité (garde d'enfants, ménage, etc.).

En fonction du succès rencontré dans la mise en place du chèque-emploi en Suisse romande, le Conseil fédéral n'entend-il pas encourager ce système dans l'ensemble des cantons et le développer, notamment en lui accordant un soutien logistique et informatique?

Cosignataires: Aubert, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rosini, Schelbert, Sommaruga Carlo, Steiert, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (23)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3373 n Mo. Conseil National. Prévention pénale accrue en matière de pédocriminalité et autres infractions (Sommaruga Carlo) (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de formuler une proposition de révision du Code pénal - dans le respect des principes généraux de l'ordre légal pénal - qui introduise dans la partie générale une disposition sur des mesures - applicables notamment aux auteurs d'infractions à l'intégrité sexuelle des enfants, tendant à:

- l'interdiction d'une profession non seulement si l'acte criminel est commis en relation avec celle-ci;
- l'interdiction de faire partie comme membre bénévole, membre du personnel ou organe de toute personne morale, association ou groupement dont l'activité concerne des personnes du type de la victime;
- l'interdiction d'entrer en contact avec des personnes ou des groupes de personnes déterminés;
- le suivi par un tutorat judiciaire pénal des personnes soumises à ces mesures par jugement.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Nuss-

baumer, Pedrina, Rossini, Roth-Bernasconi, Steiert, Stump, Thanei (14)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission des affaires juridiques

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

12.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

08.3374 n Mo. Goll. Mise en oeuvre de la 5e révision de l'AI au sein de l'administration fédérale (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de participer à la mise en oeuvre de la 5e révision de l'AI en créant d'ici à 2015, pour un montant équivalant à au moins 1 pour cent des dépenses liées au personnel fédéral, des emplois et des tâches adaptés aux besoins des personnes handicapées. Il mettra en outre un service professionnel de suivi et de conseil à la disposition des offices fédéraux qui créent des emplois adaptés aux personnes handicapées, afin de les épauler pendant la période d'intégration de ces personnes.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Rechsteiner Paul, Rossini, Schenker Silvia (4)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3375 n Mo. Lang. Interdiction d'abattre des avions civils avec à leur bord des passagers innocents (12.06.2008)

Il est interdit d'abattre des avions civils avec à leur bord des passagers innocents.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Frösch, Genner, Hämmerle, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marti Werner, Müller Geri, Rielle, Sommaruga Carlo, Vischer, Widmer (13)

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3376 n Mo. Groupe libéral-radical. Formation d'universitaires étrangers. Tirer profit en Suisse des investissements consentis (12.06.2008)

Compte tenu du manque d'universitaires qualifiés, le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les diplômés de hautes écoles originaires de pays non-membres de l'UE/AELE, qui souhaitent travailler en Suisse après leurs études, puissent bénéficier d'une autorisation de séjour qui leur permette de rester dans notre pays au cours des six mois suivant la fin de leurs études. Ce n'est qu'ainsi que ces diplômés pourront trouver en Suisse un emploi correspondant à leurs qualifications, et que nous pourrions tirer un profit direct des investissements consentis pour la formation de ces personnes.

Porte-parole: Schneider

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3380 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Supprimer la taxe CO2 ou renoncer aux nouvelles étapes d'augmentation (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de loi visant à supprimer la taxe CO2 sur les combustibles ou, du moins, à adapter l'ordonnance sur le CO2 de manière à permettre de renoncer aux nouvelles étapes d'augmentation de la taxe CO2 sur les combustibles, qui devrait s'établir à 24 francs par tonne de CO2 en 2009 et à 36 francs en 2010.

Porte-parole: Rutschmann

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3382 n Mo. Allemann. Trafic d'armes. Combler les lacunes de la loi (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter, pour le courtage de matériel de guerre, les conditions régissant l'obligation d'autorisation au sens de la loi fédérale sur le matériel de guerre. Cette obligation doit désormais pouvoir se fonder non plus sur le seul principe de territorialité, mais aussi sur le principe de nationalité.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Heim, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (27)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3384 n Po. Humbel Näf. Approvisionnement de la population en vaccins pré-pandémiques et pandémiques (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur l'avenir de l'approvisionnement de la population en vaccins pré-pandémiques et pandémiques. Les points suivants y seront mis en évidence:

- procédure à venir dans l'acquisition de nouveaux vaccins pré-pandémiques et pandémiques, qui soient efficaces et bien supportés;

- exploitation des avantages des avancées de la recherche en matière de vaccination, telles que la réduction des délais de production, l'indépendance par rapport aux matières premières et la facilité de manipulation;

- garantie de la sécurité des approvisionnements d'un fabricant unique avec une production à l'étranger.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bortoluzzi, Füglistaller, Glanzmann, Hochreutener, Kleiner, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Walter, Riklin Kathy, Segmüller, Stamm, Wehrli, Weibel, Zemp (16)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3386 n Mo. Zisyadis. Indication de l'origine des fruits et légumes vendus en vrac (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation afin que la provenance des fruits et légumes vendus en vrac en Suisse soit indiquée au consommateur.

Cosignataires: Berberat, Chevrier, Frösch, Girod, Hodgers, John-Calame, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Neyrinck, Parmelin, Rennwald, Rielle, Rossini, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Voruz, Wyss Brigit (20)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3388 n Po. von Graffenried. Directives anticipées des patients. Obligation pour tous (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il serait possible de prévoir l'obligation pour toute personne de plus de 49 ans de

rédiger des directives anticipées telles que celles qui sont proposées dans le projet de révision du Code civil (06.063 Protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation).

Cosignataires: Aeschbacher, Fehr Jacqueline, Gilli, Stamm (4)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3390 n Mo. Hochreutener. Voies réservées aux bus. Utilisation par les cars et les taxis (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter comme suit l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) en ce qui concerne les chaussées et voies réservées aux bus:

Article 34 alinéa 1 OSR

1 Le signal "Chaussée réservée aux bus" (2.64) annonce une chaussée réservée aux bus publics en trafic de ligne, qui ne doit pas être empruntée par les autres véhicules; sont réservées les exceptions mentionnées sur des plaques complémentaires.

Article 34 alinéa 1 OSR (nouveau libellé)

1 Le signal "Chaussée réservée aux bus" (2.64) annonce une chaussée réservée aux bus publics en trafic de ligne. Les taxis et les cars peuvent aussi utiliser la chaussée réservée aux bus à condition que l'exploitation des transports publics ne s'en trouve pas gravement perturbée et que la sécurité des usagers de la route n'en soit pas affectée; sont réservées les exceptions mentionnées sur des plaques complémentaires.

Cosignataires: Amstutz, Bader Elvira, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Büchler, Cathomas, Egger, Estermann, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hassler, Huber, Hutter Markus, Ineichen, Kaufmann, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Müller Thomas, Neiryneck, Pfister Gerhard, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schmid-Federer, Schwander, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Wandfluh, Wehrli, Zemp (35)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3394 n Mo. Segmüller. Age minimum requis pour entrer en Suisse au titre du regroupement familial (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification de la loi disposant qu'un conjoint ne peut rejoindre son partenaire habitant en Suisse que si les deux sont âgés de 24 ans au moins et si leur situation financière permet un regroupement familial.

Cosignataires: Amacker, Baumann J. Alexander, Binder, Bischof, Borer, Donzé, Egger, Flückiger, Freysinger, Graber Jean-Pierre, Hochreutener, Hutter Markus, Maurer, Pfister Gerhard, Stamm, von Rotz, Wandfluh, Wehrli, Wobmann, Zuppiger (20)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3396 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Aéroport de Bâle-Mulhouse. Représentation des riverains au conseil d'administration (12.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les riverains de l'aéroport soient adéquatement représentés parmi les membres suisses du conseil d'administration de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

Cosignataires: Aubert, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Graf Maya, Gross, Hämmerle, Heim, Hofmann, Lachenmeier, Levrat, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechs-

teiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Stöckli, Stump, Teuscher, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (25)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3397 n Ip. Freysinger. Champagne. Protection de nos AOC et de nos homonymies communales (13.06.2008)

Suite à la suppression de l'appellation communale de leurs vins par le Conseil fédéral... à l'instigation du puissant Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) et le jugement que vient de rendre il y a quelques semaines le Tribunal de grande instance (TGI) de Paris, qui s'attaque maintenant aux flûtes de Champagne, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral va-t-il servir, en première marque d'action symbolique de défense des viticulteurs et des PME suisses, des vins et des flûtes de Champagne lors de ses réceptions, notamment dans le cadre de celles du DFAE et du Corps diplomatique, et surtout dans nos ambassades de Paris et Bruxelles?

2. Est-il exact que le Conseil fédéral ignore que des viticulteurs américains peuvent nommer des vins mousseux "Champagne", alors qu'ici, la commune vaudoise de Champagne n'a toujours produit que des vins calmes... depuis l'époque romaine, mais doit commercialiser ses vins sous "Bonvillars"?

3. Est-il également vrai et justifiable que le Conseil fédéral n'entreprendra rien, face à la récente nouvelle que la France vient d'autoriser - en élargissant arbitrairement l'aire de production - plus de 40 communes viticoles champenoises à arborer le nom de Champagne, afin de pouvoir faire face à la demande globale?

4. Dans ce contexte d'arbitraire administratif, et s'appuyant - à l'instar de la commune de Champagne au Canton de Vaud face aux prétentions abusives de la Champagne française - sur la réalité historique de l'antériorité d'appellation de la région de Champagne au canton de Genève, que compte entreprendre le Conseil fédéral, afin de faire protéger dans les meilleurs délais et auprès de toutes instances suisses et internationales compétentes, l'appellation Champagne en tant que telle, mais aussi au bénéfice des communes genevoises concernées d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral?

5. Que pense entreprendre le Conseil fédéral pour garantir le droit de toutes les communes de la Champagne précitée, de commercialiser leurs divers vins et autres produits locaux typiques sous cette nouvelle appellation, ainsi et enfin protégée?

6. Est-il également avéré que le Traité de Vienne, mais aussi qu'une disposition de l'OMC permettraient au Conseil fédéral et au Département de Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard d'intervenir tant à Bruxelles qu'à Genève, afin de protéger nos AOC et nos homonymies communales et régionales?

7. Enfin, en sus d'un inventaire national sérieux et diligent, de toutes autres appellations à protéger à l'identique, aussi pour d'autres productions typiques, que compte faire le Conseil fédéral dans tout domaine utile, afin de faire cesser ce scandale de l'abandon de ces premiers garants des produits suisses?

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Amstutz, Bader Elvira, Baettig, Barthassat, Berberat, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunschwig Graf, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Dunant, Egger, Eichenberger, Estermann, Favre Charles, Flückiger, Fluri, Föhn, Gadiant, Galladé, Glanzmann, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Häberli-Koller, Haller, Hiltbold, Hodgson, Humbel Näf, John-Calame, Kaufmann, Lang, Leutenegger Oberholzer, Loepfe, Mörgeli, Müller Geri, Muri, Neiryneck, Nideg-

ger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Robbiani, Rossini, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Stamm, Teuscher, Thorens Goumaz, Veillon, von Rotz, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Wobmann, Zemp, Zuppiger (69)

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3399 n Mo. Nussbaumer. Sécurité des investissements dans les énergies renouvelables. Revenir sur le plafonnement (13.06.2008)

L'article 15b alinéa 4 de la loi sur l'énergie (LEne) doit être révisé de sorte à pouvoir intégrer tout le potentiel économique que représentent les énergies renouvelables. Pour ce faire, tous les projets d'investissement d'ordre économique doivent être garantis par la loi. Le plafonnement prévu par la loi doit être supprimé pour ce qui est du développement des installations de production d'énergies renouvelables.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amacker, Aubert, Bäumle, Donzé, Fasel, Fässler, Favre Laurent, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Gilli, Girod, Graf Maya, Graf-Litscher, Hämmerle, Heim, Hodgers, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Malama, Marra, Marti Werner, Moser, Müller Geri, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, van Singer, von Graffenried, Weibel, Wyss Brigit, Wyss Ursula (45)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3402 n Mo. Freysinger. Eclaircissements relatifs au traité de non-prolifération des armes nucléaires (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de rappeler aux Etats détenant des armes nucléaires et aux Etats parties au conflit du Moyen-Orient les conditions sous lesquelles la Suisse a signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Il agira en ce sens dans les meilleurs délais, avec force et sans ambiguïté, et rappellera également que la Suisse pourrait juger nécessaire de se retirer du traité (www.solami.com/NPT.htm). Il soulignera les droits et les devoirs qui incombent aux pays signataires du traité, en mentionnant notamment la résolution 255 du Conseil de sécurité de l'ONU, du 19 juin 1968, laquelle, d'après le message du Conseil fédéral sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires, du 30 octobre 1974, "contient une déclaration de garantie contre les menaces ou les agressions atomiques de la part des puissances dotées d'armes nucléaires à l'encontre d'Etats qui n'en sont pas dotés. Des déclarations semblables des Etats-Unis, de l'URSS et de la Grande-Bretagne avaient précédé cette résolution (17 juin 1968)" (FF 1974 II 1039).

Il rappellera également à la communauté internationale qu'elle a tout intérêt à ce que la Suisse puisse continuer d'exercer ses bons offices de manière fiable, ce qui nécessite de la diplomatie suisse et des milieux économiques une attitude parfaitement neutre, de même que le maintien impératif du "courant normal", notamment dans le domaine économique (c'est le cas par exemple pour la représentation efficace des intérêts américains en Iran depuis l'occupation de l'ambassade américaine à Téhéran, pour l'organisation éventuelle d'une conférence qui prendrait la relève de la Conférence de Genève de 1968 sur les Etats n'ayant pas d'armes nucléaires, ou pour la mise en oeuvre de mesures visant à établir la confiance jusques et y compris dans le domaine nucléaire).

Cosignataires: Baettig, Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Dunant, Estermann, Kaufmann, Nidegger, Reimann Lukas, Reymond, Stamm (10)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3403 n Po. Rossini. Statistique des institutions sociales sans but lucratif et des ONG (13.06.2008)

Il est demandé au Conseil fédéral de réaliser une statistique des institutions sans but lucratif et des organisations non gouvernementales suisses intervenant dans le domaine de la protection sociale. Cette statistique procédera notamment à la récolte des données sur les aspects financiers (recettes, dépenses, bilan) et sur les prestations allouées par ces institutions et organisations, afin notamment d'en apprécier les effets pour la population et les complémentarités avec les politiques publiques.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Marti Werner, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Widmer (18)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3405 n Mo. Rossini. Soutien à la formation continue dans les domaines du travail social et de la santé (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter les dispositions légales nécessaires au financement public des programmes de formation continue en faveur des professionnels de l'action sociale.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Marti Werner, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Widmer (19)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3408 n Mo. Donzé. Prix des cigarettes. Interdire les mesures promotionnelles (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'assortir la législation relative au tabagisme de mesures de prévention visant la jeunesse. Cela pourra se faire par une interdiction des offres d'appel et des actions promotionnelles. La possibilité d'instaurer un prix-seuil sera également examinée.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Cathomas, Segmüller (7)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3409 n Mo. Donzé. Redistribution des moyens alloués à la prévention sanitaire (13.06.2008)

Dans le cadre du projet de loi sur la prévention sanitaire, le Conseil fédéral est chargé de revoir la clé de répartition financière prévue, notamment en créant une base légale qui permette d'augmenter les moyens alloués à la prévention du suicide.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Cathomas, Glanzmann, Graber Jean-Pierre, Hany, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller (12)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3411 n Po. Stump. Permettre aux locataires de prendre connaissance des certificats énergétiques (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier le meilleur moyen de garantir que le certificat énergétique du bâtiment sera présenté au futur locataire avant la signature du bail et de déterminer les sanctions à prévoir en cas de non-respect de cette disposition.

Cosignataires: Allemann, Fehr Hans-Jürg, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Schenker Silvia, Steiert (7)

20.08.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3413 n Ip. Waber. Respect de la liberté de croyance. Intervention du Conseil fédéral auprès des autorités algériennes (13.06.2008)

En Algérie, l'ordonnance n° 06/03 du 28 février 2006 a pour but d'interdire à la minorité chrétienne de pratiquer toute activité d'église hors des organisations ecclésiastiques reconnues par l'Etat, sous peine d'amende et d'un emprisonnement allant jusqu'à cinq ans. Pourtant, l'Algérie reconnaît à ses citoyens la liberté de croyance et de culte dans sa constitution; elle est de surcroît signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui garantit également ces libertés.

Au cours des dernières semaines, la presse algérienne a abondamment rendu compte des procès intentés contre des évangéliques, accusés par les autorités judiciaires - probablement sous la pression des islamistes - d'avoir pratiqué leurs croyances chrétiennes hors des institutions autorisées par l'Etat selon l'ordonnance précitée. Les procès contre des membres de la minorité chrétienne en Algérie sont arbitraires et motivés par des raisons politiques; ils violent aussi bien les droits fondamentaux de liberté de croyance et de religion garantis par la constitution algérienne à ses propres citoyens que les textes internationaux de l'ONU et de la CEDH en matière de droits de l'homme.

1. Le Conseil fédéral est-il également d'avis que l'ordonnance précitée du gouvernement algérien, de même que les procédés des autorités judiciaires algériennes envers des membres de la communauté chrétienne, portent gravement atteinte aux droits fondamentaux de liberté de culte tels que garantis par la constitution algérienne et par la Déclaration universelle des droits de l'homme?

2. Le Conseil fédéral est-il disposé à porter cette affaire devant le Conseil des droits de l'homme nouvellement créé à Genève?

3. Est-il disposé à tout faire, dans la mesure de ses possibilités, aussi bien par la voie bilatérale, en intervenant directement auprès des autorités algériennes, que multilatérale, dans le cadre de l'ONU, pour obtenir une rectification de ces violations des droits fondamentaux inscrits dans la constitution et garantis par le droit international et les faire respecter par l'Algérie?

27.08.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3418 n Po. Borer. Remplacement de l'avion du Conseil fédéral (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de vérifier s'il ne serait pas plus judicieux d'acheter les services d'une entreprise de transport commerciale (Swiss, Aero Leasing, Netjets, etc.) au lieu d'acquérir un nouvel avion pour remplacer le Cessna Citation Excel.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bortoluzzi, Maurer, Schibli, Wobmann (6)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3419 n Mo. Wyss Ursula. Réduction des émissions de CO2 en Suisse (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une politique climatique qui réduise une grande partie des émissions de gaz à effet de serre (GES) en Suisse après la fin de la période d'engagement prévue par le Protocole de Kyoto (à partir de 2012).

A cette fin, le Conseil fédéral doit s'engager sur le plan international pour que le protocole post-Kyoto oblige les pays industrialisés à réduire la majorité des émissions de CO2 produites sur leur propre territoire.

26.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3420 n Mo. Binder. Economie forestière et RPT (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les directives de l'OFEV relatives à la RPT dans le domaine de l'environnement pour ce qui est de leur étendue et de la restriction de la liberté d'exécution et d'action des cantons en matière de politique forestière afin que ces derniers disposent de la plus grande marge de manœuvre possible et puissent adapter de façon optimale leur politique forestière et l'affectation des ressources correspondantes aux conditions locales.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baettig, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Bruderer, Brunschwig Graf, Büchler, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Dunant, Egger, Eichenberger, Estermann, Fässler, Favre Charles, Favre Laurent, Fehr Mario, Fehr Hans, Fehr Jacqueline, Fiala, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Galladé, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glanzmann, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hany, Hassler, Hochreutener, Hofmann, Huber, Hurter Thomas, Hutter Markus, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Loepfe, Lustenberger, Markwalder Bär, Marti Werner, Maurer, Messmer, Miesch, Moret, Mörgeli, Müller Philipp, Müller Walter, Müri, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Schenker Silvia, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schwander, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Stahl, Stamm, Theiler, Veillon, von Graffenried, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Wobmann, Wyss Ursula, Zemp, Zuppiger (108)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3421 n Mo. Berberat. Statistique de l'emploi et des salaires en collaboration avec la Centrale suisse de compensation (13.06.2008)

Les statistiques de l'emploi sont effectuées sur la base du recensement fédéral de la population. Or, cette statistique n'est réalisée que tous les dix ans, ce qui empêche d'actualiser régulièrement la situation. La périodicité de la statistique des salaires est, quant à elle, de deux ans mais permet d'avoir tous les détails comme les branches, les qualifications etc.

En fonction de ce manque de statistiques, le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures afin de fixer les objectifs essentiels. Pour gagner en efficacité, il serait également important de travailler en étroite collaboration avec la centrale suisse de compensation.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Graf-Litscher, Gross, Heim, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Sommaruga Carlo, Steiert, Thorens Goumaz, Voruz, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (28)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3423 n Ip. Kaufmann. Failles de la réforme de Bologne (13.06.2008)

La réforme de Bologne, mise en oeuvre à grands frais, a notamment pour objectif de favoriser la mobilité des étudiants dans toutes les phases de leurs études. Elle doit par ailleurs garantir la perméabilité entre les hautes écoles spécialisées (HES) et les universités. Dans la pratique, on constate cependant que plusieurs universités font preuve d'élitisme et tentent de décourager les diplômés HES de poursuivre leurs études en leur imposant des exigences supplémentaires.

1. Quand le Conseil fédéral pense-t-il pouvoir garantir la perméabilité et l'harmonisation des programmes entre les HES et les universités, voulues par la réforme de Bologne?

2. Pourquoi tolère-t-il l'élitisme et les conditions d'admission discriminatoires de quelques universités?

3. Pourquoi la Confédération verse-t-elle des subventions à des universités qui n'appliquent pas correctement la réforme de Bologne?

4. Pourquoi les cantons ne possédant pas d'université doivent-ils verser des subventions à des universités, alors que les pays d'origine des étudiants étrangers n'en versent pas pour le fonctionnement des universités accueillant leurs étudiants? Au vu de cet élément, ne serait-il donc pas logique de donner la priorité aux étudiants suisses, et notamment aux diplômés HES?

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Estermann, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Maurer, Miesch, Mörgeli, Pfister Theophil, Reymond, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schwander, Walter, Wandfluh (21)

10.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3427 n Mo. Flückiger. Interdiction temporaire de l'assistance au décès (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un arrêté fédéral visant à interdire en Suisse toutes les activités pratiquées par les associations d'assistance au décès. Cette

interdiction sera effective jusqu'à l'entrée en vigueur d'une législation relative aux activités des organisations d'assistance au décès.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Baettig, Baumann J. Alexander, Binder, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Estermann, Föhn, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Killer, Muri, Reymond, Schwander, Segmüller, von Siebenthal, Zuppiger (21)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3428 n Mo. Malama. Bâtiments fédéraux efficaces du point de vue énergétique (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures suivantes et de soumettre au Parlement une proposition visant à compléter la loi sur l'énergie (LEne):

Modification de la LEne du 26 juin 1998:

Article 9 alinéa 4 (nouveau)

Pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire durablement les émissions, la Confédération et les cantons veillent à ce que tous les bâtiments fédéraux et les bâtiments dont la construction est encouragée par la Confédération répondent aux exigences du standard Minergie-P ou d'un standard comparable.

Article 9 alinéa 5 (nouveau)

Lorsqu'elle fixe les montants globaux accordés aux cantons, la Confédération tient compte des mesures d'encouragement et de l'application de standards Minergie-P ou Minergie-ECO. Le standard Minergie-P ou un standard équivalent sera appliqué aux nouveaux bâtiments, le standard Minergie ou un standard équivalent aux bâtiments concernés par des mesures d'assainissement.

Cosignataires: Amacker, Bäumle, Caviezel, Eichenberger, Fluri, Français, Hiltbold, Kleiner, Markwalder Bär, Moser, Müller Geri, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Segmüller, Weibel (15)

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3429 n Mo. Bigger. Utilisation du phosphore des os comme engrais (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales visant à ce que les os transformés dans les abattoirs puissent servir d'engrais bon marché ou de denrées fourragères, sauf pour les ruminants.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baettig, Bäumle, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Büchler, Bugnon, Cathomas, Caviezel, Dunant, Estermann, Fässler, Favre Laurent, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Hämmerle, Hany, Hassler, Heer, Hofmann, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Lang, Leutenegger Oberholzer, Lustenberger, Marti Werner, Maurer, Mörgeli, Müller Walter, Müller Thomas, Muri, Nidegger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stahl, Stamm, van Singer, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Weibel, Widmer, Wobmann, Zemp, Zuppiger (78)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3430 n Po. von Siebenthal. Conclusion du contrat d'apprentissage pour chacune des parties de la formation (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il est véritablement nécessaire que les contrats d'apprentissage établis pour des formations se déroulant dans différentes entreprises (agriculture par exemple) soient tous conclus dès le début de la formation, et s'il est possible de prévoir une dérogation qui permette d'approuver séparément les contrats d'apprentissage établis pour chacune des parties de la formation.

Il y a lieu d'examiner:

- l'article 14 alinéa 2 de la loi fédérale sur la formation professionnelle et

- l'article 8 alinéa 1 de l'ordonnance sur la formation professionnelle

Cosignataires: Aebi, Baader Caspar, Bigger, Föhn, Gadiant, Glauser, Graber Jean-Pierre, Hassler, Maurer, Scherer, Schibli (11)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3431 n Mo. von Siebenthal. Exploitation de la forêt dans les zones de collines et les régions de montagne (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions légales permettant d'assurer les encouragements nécessaires pour l'exploitation de régions forestières riches en matières premières et insuffisamment exploitées, le but étant d'optimiser l'utilisation du bois, matière première et agent énergétique disponible.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Büchler, Caviezel, Donzé, Dunant, Engelberger, Estermann, Favre Laurent, Fehr Hans, Fiala, Föhn, Français, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Grin, Grunder, Haller, Hany, Hassler, Heer, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Leutenegger Oberholzer, Loepfe, Lumengo, Lustenberger, Malama, Maurer, Miesch, Mörgeli, Moser, Müller Walter, Müri, Nordmann, Nussbaumer, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Rechsteiner-Basel, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, Voruz, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrl, Wobmann, Zemp (83)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3432 n Mo. Conseil National. Pas de commerce de produits issus des phoques massacrés au Canada (Aeschbacher) (13.06.2008)

Les bases légales seront modifiées de sorte que l'importation et le commerce de produits issus de phoques soient interdits, en Suisse, le plus rapidement possible.

Cosignataires: Bänziger, Donzé, Fluri, Frösch, Genner, Gilli, Graf Maya, Kiener Nellen, Moser, Nussbaumer, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Weibel (13)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

03.10.2008 Conseil national. Adoption.

08.3433 n Mo. Aeschbacher. Coûts des moyens de transport. Information de la population (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'informer la population des coûts des différents moyens de transport au moyen d'une campagne sur la question. Le but est que les habitants de notre pays choisissent en toute connaissance de cause les moyens de transport (transports publics, mobilité douce, covoiturage) qui sollicitent le moins leur porte-monnaie et qui présentent de surcroît des avantages écologiques. Une fois la campagne terminée, le Conseil fédéral en évaluera l'impact et présentera les résultats au Parlement.

Cosignataires: Bäuml, Donzé, Girod, Markwalder Bär, Moser, Pedrina, Weibel (7)

03.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3434 n Mo. Kaufmann. Vérité des coûts au DFAE (13.06.2008)

Les règlements concernant les salaires et les frais des agents fédéraux à l'étranger sont adaptés de sorte que les montants bruts des frais de personnel, sans les déductions au titre de l'exonération fiscale, figurent dans le compte d'Etat. Lorsque les frais constituent une part inhabituellement élevée du salaire, ils doivent apparaître comme composantes du salaire voire comme salaire. L'agent à l'étranger ne doit pas bénéficier d'arrangements avec les autorités cantonales qui l'avantageraient par rapport au contribuable suisse.

Cosignataires: Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Dunant, Estermann, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schwander, Walter, Wandfluh (24)

27.08.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3437 n Ip. Müller Geri. UEFA. Accroître la transparence (13.06.2008)

L'Euro 2008 a été organisé par la société Euro 2008 SA (UEFA). Celle-ci a demandé à la Confédération, aux cantons et aux communes s'ils étaient prêts à participer à l'organisation et, surtout, au financement de la manifestation. La plupart des autorités ont répondu de manière positive, parfois sans poser aucune condition. Si l'on en croit les déclarations faites par certains fonctionnaires, notamment dans les médias, l'UEFA prévoit des recettes de plus de 2 milliards de francs. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quels montants la Confédération, les cantons et les communes ont-ils versé au total (prestations en nature comprises) à la société Euro 2008 SA (UEFA) pour l'Euro 2008?
2. Quelle part le montant de ces contributions représente-t-il par rapport au budget global?
3. Quels sont les montants reversés à la Confédération, aux cantons et aux communes (au titre de participation aux bénéfices ou d'indemnisation)?
4. Les pouvoirs publics ont-ils eu leur mot à dire? Les investissements effectués par les pouvoirs publics ont-ils profité aux commerçants locaux?

5. Si le Conseil fédéral dispose de chiffres sur les bénéfices réalisés par les grands groupes internationaux, peut-il nous dire quelles ont été les retombées pour la Suisse?

6. Combien y a-t-il eu, au total, de billets d'entrée disponibles en Suisse? Combien d'entre eux ont-ils été distribués ou vendus à des autorités, et combien aux parrains de la manifestation? Combien y a-t-il eu de billets accessibles au grand public?

7. La société Euro 2008 SA (UEFA) a confirmé que les bénéfices seraient investis dans des projets d'encouragement de la relève. Quels seront, concrètement, les projets soutenus?

8. Les organisateurs ont par ailleurs laissé entendre qu'une partie des bénéfices serait répartie entre les villes hôtes (Zurich, Berne, Bâle et Genève). Quels sont les montants prévus?

9. La société Euro 2008 SA (UEFA) s'attend à des bénéfices nets d'environ 1 milliard d'euros. Quelle est la part imposable? A quoi serviront les 300 millions d'euros que l'UEFA compte garder pour elle et dans quels projets footballistiques seront investis les 700 millions d'euros restants?

10. N'est-il pas légitime, lorsque les pouvoirs publics investissent de tels montants dans une manifestation privée, que leur bénéficiaire présente en détail la manière dont l'argent est utilisé? Il s'agit là d'une obligation incombant à toute organisation, même lorsqu'elle reçoit des montants nettement moins importants.

Cosignataires: Girod, Hodgers, Lang, Teuscher, von Graffenried, Zisyadis (6)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3438 n Mo. de Buman. Plus de sacs plastiques non réutilisables et non recyclés (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation fédérale de façon à interdire l'utilisation dans le commerce des sacs plastiques non réutilisables et non recyclés comme cela se fait déjà dans de nombreux pays, y compris dans des pays émergents.

Cosignataires: Barthassat, Bruderer, Chevrier, Darbellay, Favre Laurent, Galladé, Genner, Germanier, Häberli-Koller, Haller, Hany, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Neiryneck, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Stamm, Thanei, Wehrli (23)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3439 n Mo. Kiener Nellen. Améliorer la sécurité des cyclistes (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures visant à faire respecter les dispositions légales relatives à l'éclairage des vélos qui circulent sur la voie publique.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Aubert, Borer, Bruderer, Carobbio Guscetti, Gilli, Heim, Jositsch, Lachenmeier, Marra, Rechsteiner-Basel, Sommaruga Carlo, Stamm, Teuscher, Tschümperlin, van Singer, Voruz, Widmer (19)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3441 n Mo. Stamm. Exécution de la peine dans le pays d'origine (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour amener les Etats étrangers à signer des accords par lesquels ils s'engageront à reprendre leurs ressource

tissants pour qu'ils purgent chez eux, et non plus en Suisse, les peines privatives de liberté auxquelles nos tribunaux les ont condamnés. Il s'assurera bien évidemment que les pays concernés leur offrent des conditions humaines de détention.

Cosignataires: Abate, Aebi, Aeschbacher, Amacker, Amherd, Amstutz, Aubert, Baader Caspar, Bader Elvira, Baettig, Bänziger, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Berberat, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brélaz, Bruderer, Brunner, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Carobbio Guscetti, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Favre Laurent, Favre Charles, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Fluri, Föhn, Français, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Galladé, Geissbühler, Genner, Giezendanner, Gilli, Girod, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Grin, Grunder, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Heer, Heim, Hiltbold, Hochreutener, Hofmann, Huber, Humbel Näf, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Joder, John-Calame, Jositsch, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Lang, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lüscher, Lustenberger, Malama, Maurer, Messmer, Miesch, Moret, Mörgeli, Moser, Müller Thomas, Müller Geri, Müller Philipp, Muri, Neiryneck, Nidegger, Noser, Nussbaumer, Parmelin, Pedrina, Pelli, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Rechsteiner-Basel, Reimann Lukas, Rennwald, Reymond, Rickli Natalie, Rielle, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Ruey, Rutschmann, Schelbert, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Schwander, Segmüller, Spuhler, Stahl, Steiert, Stöckli, Teuscher, Thorens Goumaz, Triponez, Tschümperlin, van Singer, Veillon, Vischer, von Graffenried, von Rotz, von Siebenthal, Voruz, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Wobmann, Wyss Brigit, Zemp, Zuppiger (155)

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

03.10.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3442 n Ip. Aeschbacher. Euro 2008. Les bénéfices à l'UEFA et les charges à l'Etat? (13.06.2008)

1. Par qui l'exonération fiscale accordée à l'UEFA a-t-elle été prononcée et par qui la nouvelle structure (avec filiales) créée par l'UEFA en vue de la commercialisation et de l'organisation de l'Euro 2008 a-t-elle été déclarée institution d'utilité publique?

2. La Confédération, les cantons et les villes hôtes ont déboursé quelque 180 millions de francs en lien avec l'Euro 2008. Or l'UEFA commercialise l'événement à tous les niveaux, comme une entreprise à but lucratif, et prévoit un bénéfice de l'ordre du milliard de francs. Le Conseil fédéral estime-t-il légitime et défendable d'accorder une exonération fiscale à l'UEFA et à ses filiales, alors que celles-ci obéissent à une logique purement économique et sont axées sur le profit, et de priver ainsi les pouvoirs publics de recettes de plusieurs centaines de millions de francs?

3. L'UEFA engrange un milliard de francs alors que les charges sont supportées par l'Etat. Le Conseil fédéral comprend-il qu'une telle situation fâche la population et est-il prêt à se pencher sur ce problème de manière générale, notamment en ce qui concerne les autres organisations sportives internationales ayant leur siège en Suisse?

Cosignataires: Donzé, Kiener Nellen (2)

19.09.2008 Réponse du Conseil fédéral.

03.10.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3443 n Mo. Germanier. Promouvoir la consommation de produits agricoles de proximité (13.06.2008)

Le Conseil fédéral est prié de prévoir de nouveaux moyens financiers de promotion pour les branches spéciales de l'agriculture (fruits-légumes et viticulture) afin de promouvoir la consommation de produits suisses de proximité. Ces moyens devront être octroyés dans le cadre des mesures d'accompagnement en cas d'aboutissement d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne de la filière agricole. Il s'agira d'une mesure exceptionnelle sur plusieurs années et il n'y aura donc pas lieu de tenir compte du principe de subsidiarité avec la branche. Ces fonds de la Confédération mis à disposition devront être suffisamment importants pour que des campagnes nationales de sensibilisation puissent être mises en oeuvre en coordination avec les interprofessions et la distribution. Il s'agira de communiquer des messages sur la proximité, l'identité, la santé, les vertus gustatives et culturelles d'un produit du terroir.

Cosignataires: Aebi, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Brélaz, Chevrier, Darbellay, de Buman, Egger, Fässler, Favre Charles, Favre Laurent, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Français, Freysinger, Gadiant, Genner, Graber Jean-Pierre, Haller, Hämmerle, Hassler, Hiltbold, John-Calame, Leuenberger-Genève, Lüscher, Meyer Thérèse, Moret, Moser, Müller Walter, Nordmann, Nussbaumer, Perrinjaquet, Rielle, Rossini, Scherer, Schmidt Roberto, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Weibel, Zisyadis (43)

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3444 é Mo. Conseil des Etats. Consensus de Dublin (Commission de la politique de sécurité CE (05.452)) (23.06.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de signer, dans les meilleurs délais, la Convention relative à l'interdiction de certaines sous-munitions, établie suite au consensus auquel sont parvenus 111 Etats fin mai 2008 à Dublin, de proposer au Parlement de la ratifier, et d'adapter sans tarder la législation nationale en conséquence.

10.09.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de la politique de sécurité*

18.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

17.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3447 n Po. Commission de la politique de sécurité CN. Sélection des cadres. Rapport (25.07.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport sur la sélection des cadres dans l'administration fédérale et dans les institutions proches de la Confédération. Il y répondra notamment aux questions suivantes:

- quels sont les critères de sélection pour les cadres supérieurs?
- qui procède à la présélection et à quel moment?
- quels sont le rôle et l'importance des organes de conseil externes?
- quels sont les contrôles de sécurité effectués selon les niveaux hiérarchiques?
- comment se déroule le processus décisionnel au Conseil fédéral?

Le rapport devra également faire la lumière sur la procédure qui a conduit à la nomination de Roland Nef au poste de chef de l'armée et, le cas échéant, sur la procédure de nomination

d'autres cadres supérieurs de l'administration et des institutions proches de la Confédération. Enfin, le Conseil fédéral évaluera la nécessité éventuelle de prendre des mesures dans ce domaine.

26.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3448 n Mo. Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN (07.043). Sécurité sociale pour les professions avec changements de place fréquents ou engagements de durée limitée (21.08.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de combler, dans la mesure du possible, les lacunes qui existent actuellement en matière de sécurité sociale pour les professions avec changements de place fréquents ou engagements de durée limitée telles qu'elles sont définies dans la législation sur l'assurance-chômage. Il s'agira notamment d'étendre la prévoyance professionnelle facultative aux conditions d'engagement valables pour ces professions et d'adapter les conditions de l'obtention d'indemnités de chômage pour des réductions successives du temps de travail (période de référence, perte de travail à prendre en considération).

26.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3449 n Mo. Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Accueil extrafamilial pour enfants. Incitation financière (21.08.2008)

1. Le Conseil fédéral est appelé à soumettre au Parlement une révision de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants.

2. La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants reste en vigueur jusqu'à la promulgation de cette nouvelle base légale. D'ici la fin 2009 au plus tard, le Conseil fédéral soumet au Parlement un message sur la prorogation de la loi fédérale ainsi que les projets d'arrêtés fédéraux idoines relatifs au cadre financier pour les quatre années suivantes.

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

19.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3450 é Mo. Conseil des Etats. Pour une fiscalité équitable des frais de formation et de perfectionnement (Commission de l'économie et des redevances CE) (01.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet visant à modifier la LIFD et la LHID, de sorte que les frais de formation et de perfectionnement professionnels soient traités fiscalement selon le principe de la capacité économique.

Le projet comportera les points suivants:

1. Sont déductibles les frais de formation et de perfectionnement supportés par le contribuable pour autant que la formation concernée soit à caractère professionnel. Est réputée formation à caractère professionnel une formation qui permet à un salarié de conserver son emploi ou de progresser dans sa carrière (promotion), ou qui débouche sur une qualification permettant de changer de métier ou de reprendre une activité lucrative, salariée ou indépendante (reconversion, réinsertion).
2. Le montant déductible fait l'objet d'un plafonnement chiffré.
3. Ne sont pas déductibles les frais de formation initiale qualifiante. Est réputée formation initiale qualifiante une formation

qui permet à la personne concernée d'exercer pour la première fois une activité professionnelle et de subvenir ainsi à ses besoins.

19.09.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

30.09.2008 Conseil des Etats. Adoption.

x **08.3454 é** Ip. **David. Prolifération de technologies nucléaires. Les cas Tinner et Lerch** (15.09.2008)

Dans le contexte de la prolifération de technologies nucléaires, la présentation des cas Tinner et Lerch par les médias m'incite à poser les questions suivantes:

1. La présentation des faits tels qu'ils ont été rendus publics (voir développement) est-elle entachée d'inexactitudes en ce qui concerne la Suisse? Dans l'affirmative, comment se présente réellement la situation aux yeux du Conseil fédéral?

2. Comment les Tinner et Gothard Lerch ont-ils pu aider le Pakistanais A. Q. Kahn à disséminer des technologies nucléaires militaires au profit de l'Iran et d'autres Etats, de 1987 jusqu'au 20 février 2004, sans être inquiétés par la police suisse?

3. Pourquoi le DFJP/SAP a-t-il abandonné à des services secrets étrangers le soin de lutter sur territoire suisse contre cette prolifération et pourquoi n'est-il pas intervenu lui-même en temps opportun avec les moyens appropriés?

4. Pourquoi les procédures pénales engagées en Suisse par l'Office des juges d'instruction fédéraux contre Urs et Marco Tinner, respectivement depuis 2004 et 2005, n'ont-elles toujours pas été menées à bonne fin?

5. Pourquoi des demandes d'entraide judiciaire présentées par les autorités allemandes au sujet de Gotthard Lerch ont-elles été rejetées?

6. Avant les déplacements du conseiller fédéral Blocher aux Etats-Unis (juillet 2007) et de la conseillère fédérale Calmy-Rey en Iran (mars 2008), le Conseil fédéral, qui avait connaissance du dossier Tinner, a-t-il procédé à l'analyse, sous l'aspect juridique et sous celui de la politique de sécurité, de la marge de manoeuvre dont disposaient les deux conseillers fédéraux? Avec quel résultat?

7. Alors même qu'il a connaissance du dossier Tinner, le Conseil fédéral renforce économiquement l'Iran par des contrats gaziers, fait détruire des dossiers relatifs à une affaire pénale concernant le transfert de technologies nucléaires militaires au profit de l'Iran et abandonne des chefs d'accusation à l'encontre d'une personne soupçonnée d'être liée à la prolifération au bénéfice de l'Iran. Dans quelle mesure ces interventions sont-elles compatibles avec les intérêts de la Suisse en matière de politique de sécurité et les principes de l'Etat de droit en vigueur dans notre pays?

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

12.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

08.3457 n Mo. **Hutter Jasmin. Suppression du droit à la double nationalité pour les futurs naturalisés** (16.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet destiné à limiter à l'avenir la possibilité de conserver la double nationalité suite à une naturalisation.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Brunner, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Glur, Graber Jean-Pierre,

Grin, Kaufmann, Killer, Kunz, Maurer, Miesch, Müri, Perrin, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Scherrer, Schwander, Stamm, von Rotz, Wandfluh, Wobmann (33)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3458 n Ip. **Reimann Lukas. Pertes dues au comportement illégal de diplomates étrangers** (16.09.2008)

1. Selon les connaissances du Conseil fédéral, à combien se chiffrent les frais occasionnés en Suisse pendant ces cinq dernières années (calculés par année) par les représentations diplomatiques à cause de factures, d'amendes et d'émoluments impayés?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre les représentations diplomatiques des différents pays et des organisations internationales?

29.10.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3459 n Ip. **Reimann Lukas. Fréquentation des pages Internet de la Confédération** (16.09.2008)

1. Quelle est la fréquentation moyenne, par jour, des sites Internet des différents départements et offices fédéraux?

2. Combien les départements et les offices ont-ils dépensé en 2007 pour leurs sites Internet?

05.12.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3460 n Ip. **Reimann Lukas. Quand la Confédération communique** (16.09.2008)

1. Dans quels médias (magazines, journaux, radio, affiches, télévision, Internet, etc.), des départements ou des offices fédéraux ont-ils, directement ou indirectement, publié des annonces ou fait de la publicité pendant les cinq dernières années?

2. Combien de mandats ont été confiés aux différents médias chaque année?

3. Combien de mandats les départements et les offices ont-ils confié à des agences de publicité ou de relations publiques pendant les cinq dernières années? Combien de mandats la Confédération a-t-elle confié aux différentes agences?

4. Sur quels sujets politiques ont porté les campagnes de communication que la Confédération a confiées à l'extérieur pendant les cinq dernières années? A combien se montent les frais de communication par sujet?

5. Combien de collaborateurs de la Confédération sont chargés de tâches dans le domaine de la communication? Leur proportion a-t-elle évolué par rapport au nombre total des employés de la Confédération depuis 1998?

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3461 n Ip. **Reimann Lukas. Loi sur la transparence. Lacunes** (16.09.2008)

1. Combien de demandes ont-elles été présentées au titre de la loi sur la transparence (LTrans) aux autorités et aux offices fédéraux depuis l'entrée en vigueur de la loi (1er juin 2006)?

2. Combien de demandes ont-elles été satisfaites et combien ont-elles été rejetées?

3. Pourquoi l'Office fédéral de la statistique refuse-t-il de livrer des données officielles comme la "statistique des passages maturité-haute école et du déroulement des études" en invoquant des "dispositions légales spéciales en matière de protection des données"?

4. Le Conseil fédéral est-il de l'avis que la LTrans donne toute satisfaction?

5. Quelles mesures a-t-on prévues pour améliorer la transparence, supprimer les lacunes de la LTrans et pour instituer véritablement le principe de la transparence comme l'exige la Constitution?

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3462 n Ip. Rickli Natalie. Registre des pédophiles, des délinquants sexuels et des auteurs de violences (16.09.2008)

Le Conseil fédéral a rejeté la motion 08.3033, "Créer un registre national pour les pédophiles récidivistes", que j'ai présentée concernant la création d'un registre pour les pédophiles. La réponse contient diverses contradictions, de même que des affirmations impossibles à démontrer. Le Conseil fédéral suggère par exemple que le casier judiciaire suisse Vostra procure une plus grande sécurité. Ce n'est qu'en partie vrai, car celui-ci contient trop peu d'informations et n'est pas accessible à la police. A l'inverse, il existe des instruments - tels que Viclas (Violent crime linkage analysis system) - auxquels il serait possible d'intégrer le casier judiciaire, ou qui en tout cas traitent déjà les informations pertinentes. En outre, un tel registre devrait être élargi aux délinquants sexuels et aux auteurs de violences (en particulier à ceux qui présentent un risque élevé de récidive). Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment la police peut-elle réagir rapidement - par exemple en cas d'enlèvement d'un enfant par un récidiviste - si elle n'a pas accès aux données pertinentes? Comment sont réglés les droits d'accès dans le casier judiciaire Vostra, plus précisément?

2. Le Conseil fédéral considère-t-il comme dénué d'intérêt que de créer une banque de données - non publique - qui contiendrait l'adresse et le signalement des pédophiles et des délinquants sexuels? Ces données sont-elles déjà saisies dans le système Viclas, et ce dernier contient-il un outil de recherche, contrairement à Vostra?

3. Est-il vrai que Vostra n'est pas destiné à saisir les personnes soupçonnées de violences et que les peines avec sursis ou avec sursis partiel n'apparaissent pas lorsque le délai d'épreuve est écoulé sans que l'auteur ne récidive? Cela s'applique-t-il aussi en cas de viol?

4. Est-il vrai que les infractions sont effacées de Vostra après l'exécution de la peine? Comment ce point est-il réglementé?

5. Le Conseil fédéral est-il lui aussi d'avis que la justice et les autorités d'exécution des peines devraient informer la police lorsqu'un délinquant potentiellement récidiviste est libéré de prison? Comment le Conseil fédéral compte-t-il s'assurer de cette mesure?

6. Le Conseil fédéral écrit que le taux de récidive des auteurs d'actes d'ordre sexuel est nettement inférieur à ce qui est communément admis. Sur quels chiffres se fonde cette affirmation?

7. Pourquoi le Conseil fédéral juge-t-il disproportionnées les charges qui découleraient d'un registre des pédophiles, alors

qu'une banque de données (Hoogan) a été créée pour les hooligans?

8. Est-il vrai que plusieurs délinquants sexuels ou violents ont pu être traduits en justice grâce au système Viclas, parce que la police avait été en mesure de recouper les actes de violence en question et le comportement des délinquants? Est-il vrai que le système Viclas, par exemple, constituerait une base possible pour intégrer le registre demandé ou pour développer un système équivalent?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Estermann, Flückiger, Föhn, Freysinger, Galladé, Geissbühler, Glauser, Grin, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Jositsch, Kaufmann, Killer, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Miesch, Mörgeli, Muri, Nidegger, Noser, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rime, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Wobmann, Zuppiger (51)

19.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3463 n Ip. Mörgeli. Médiation par des émissaires suisses à l'échelle planétaire (16.09.2008)

1. Quels médiateurs ou émissaires ont agi sur mandat du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) au cours des cinq dernières années? Dans quels pays et pour résoudre quels conflits?

2. Le Conseil fédéral in corpore, responsable de notre politique extérieure, est-il au courant de ces mandats? Leur a-t-il préalablement donné son imprimatur?

3. En quoi des représentants d'établissements d'enseignement suisses, vierges de toute formation diplomatique, sont-ils qualifiés pour exercer un mandat de médiateur officiel et rétribué?

4. Combien coûtent chaque année ces "médiateurs de crises"?

19.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3474 n Ip. Wasserfallen. La région de la ville fédérale en tant qu'espace métropolitain (17.09.2008)

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) a présenté le 24.06.2008 une version provisoire d'un projet de territoire pour la Suisse. Il y est question de ce qu'on appelle les espaces métropolitains (p. 24) de la Suisse. Curieusement, il n'est fait aucune mention de Berne aux côtés de Zurich, Bâle et Genève-Lausanne. Or c'est justement dans cette région que l'on assiste au développement d'un grand nombre d'entreprises innovatrices, que l'on trouve des destinations touristiques de renommée universelle et de remarquables établissements d'enseignement, etc. Sans oublier la situation centrale de la région, qui est traversée par les voies de communication les plus importantes.

L'ARE cependant évalue ces qualités de manière totalement différente, ce qui revient à dire que la Confédération ne considère pas l'Espace Mittelland, et en particulier la région de Berne, comme un espace économique significatif. Les conséquences de cette classification inacceptable, notamment la suppression des investissements, sont encore peu claires. Dans ces conditions, les questions suivantes se posent:

1. Pourquoi l'Espace Mittelland, et en particulier la région de Berne qui abrite la ville fédérale, n'est-il pas intégré au projet en tant qu'espace métropolitain?

2. Sur quels critères statistiques concrets l'ARE se base-t-il dans sa version provisoire du Projet de territoire Suisse?
3. La situation centrale de l'Espace Mittelland est-elle une chance pour la Suisse?
4. Quels sont les intérêts de la Confédération à exclure la région de la ville fédérale d'un développement à plus large échelle?
5. Comment l'Espace Mittelland, région où l'économie, la formation et le tourisme ont une importance non négligeable, est-il évalué par la Confédération?
6. Quelles sont les conséquences que l'on peut attendre pour l'Espace Mittelland dans le cas où il ne serait pas intégré au rang des espaces métropolitains?
7. Au niveau fédéral, qui détermine et définit les espaces métropolitains?
8. Quelles possibilités d'amélioration la Confédération voit-elle pour l'Espace Mittelland et la région de Berne?

Cosignataires: Markwalder Bär, Schneider, Triponez (3)

12.12.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3478 n Mo. Joder. Projet de territoire Suisse. Intégration de Berne en tant qu'espace métropolitain. Bases légales. (17.09.2008)

1. Il faut créer une base légale pour le Projet de territoire Suisse
2. Berne doit être intégrée dans le Projet de territoire Suisse en tant qu'espace métropolitain.

Cosignataires: Aebi, Allemann, Amstutz, Daguet, Donzé, Frösch, Geissbühler, Graber Jean-Pierre, Grunder, Hochreutener, Kiener Nellen, Markwalder Bär, Schenk Simon, Stöckli, Teuscher, Triponez, von Graffenried, von Siebenthal, Wandfluh, Wasserfallen (20)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le point 1 de la motion mais de rejeter le point 2.

08.3479 n Mo. Reimann Lukas. Halte au versement des contributions à la Bulgarie (17.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre le versement de toutes les contributions (présentes et futures) destinées à la Bulgarie et d'en avertir le gouvernement bulgare, en fixant des conditions strictes pour leur reprise.

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3484 n Po. Widmer. Organisations de milice. Renfort de l'armée ou sous-culture paramilitaire? (17.09.2008)

L'accident tragique qui a eu lieu sur la rivière Kander semble jeter le discrédit sur certaines organisations de milice telles que le Swiss Army Group, à laquelle appartient le commandant qui dirigeait l'équipage infortuné. Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur les organisations paramilitaires, dans lequel il prendra position sur les points suivants:

1. Combien d'organisations de milice existe-t-il en Suisse? Sont-elles toutes enregistrées au DDPS?
2. Quelles sont les activités de ces organisations? Dans quelle mesure l'armée suisse collabore-t-elle avec ces organisations, et comment considère-t-elle concrètement les éventuelles collaborations?
3. A quelles organisations de milice le DDPS a-t-il remis les adresses de membres de l'armée au cours des deux dernières

années? De combien d'adresses s'agit-il et quels étaient les critères retenus?

4. Quelle est l'influence de ces organisations sur l'armée? Constituent-elles un renfort pour l'armée, ou au contraire ces organisations la vident-elles de son sens, en raison d'activités secrètes menées par des groupes qui échappent à tout contrôle?

5. Quelle est la responsabilité de l'armée par rapport à ces groupes, notamment en ce qui concerne le prêt de matériel et l'autorisation du port de l'uniforme de l'armée pour certaines activités?

6. L'armée exerce-t-elle un contrôle sur ces groupes? Existe-t-il un risque que ces derniers, dans un contexte de réseaux et de structures décentralisés, cristallisent les tendances extrémistes?

7. L'amalgame entre les activités militaires et celles des groupes paramilitaires évoqués n'est-il pas problématique, si ces derniers portent l'uniforme officiel de l'armée?

8. Ces groupes n'introduisent-ils pas dans l'armée suisse une culture des loisirs? Selon le Conseil fédéral, quel est le danger que représente cette tendance pour les membres de l'armée?

Cosignataires: Aubert, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Lumengo, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Voruz (11)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3485 n Ip. Widmer. Etat d'urgence dans la région "gardes-frontière" de Genève (17.09.2008)

Depuis des années, la région "gardes-frontière" de Genève est confrontée à un sérieux déficit en personnel. Ce problème va s'aggraver à partir du 1er novembre 2008, puisque sur 316 postes autorisés, 74 ne seront pas pourvus (soit 23,5 pour cent). Et à partir du 1er avril 2009, avec la reprise des contrôles d'identité à l'aéroport de Genève par les gardes-frontière dans le cadre des accords de Schengen, la situation ne va pas s'améliorer.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il en mesure d'améliorer cette situation dramatique de manière rapide et durable, soit avant la reprise des contrôles d'identité à l'aéroport de Genève par les gardes-frontière?

2. Est-il disposé à attribuer immédiatement aux gardes-frontière de la région genevoise un supplément de salaire, même temporaire, lié au marché de l'emploi, comme prévu par l'article 15 alinéa 4 LPers, afin de conserver une certaine compétitivité sur le marché et d'éviter de perdre du personnel au profit des corps de police et des entreprises de sécurité privées, qui, pour certaines, paient des salaires bien plus conséquents?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à mettre rapidement à la disposition de l'Administration fédérale des douanes les moyens nécessaires en matière de personnel et de finances?

4. Par quelles mesures va-t-il s'assurer d'une amélioration durable des salaires et des conditions de travail dans le Corps des gardes-frontière, et donc de sa compétitivité sur le marché de l'emploi en général?

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Lumengo, Nordmann, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Voruz (11)

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3486 n Mo. Rennwald. Service civil. Une meilleure information (17.09.2008)

La procédure d'admission au service civil est en passe d'être simplifiée, selon le principe de la preuve par l'acte. Afin que ce changement facilite réellement l'accès des conscrits au service civil, il faut que cette possibilité de remplacer le service militaire obligatoire en cas d'objection de conscience soit mieux connue du public. Le Conseil fédéral est chargé d'agir pour que les journées d'information et de recrutement, et le matériel qui y est distribué, laissent plus de place à la présentation du service civil.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Lumengo, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Voruz, Widmer (14)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3488 é Ip. Janiak. Ethique dans l'administration fédérale (17.09.2008)

Le 12 mars 1999, la Commission de gestion du Conseil national (CdG-CN) a transmis au Conseil fédéral le rapport intitulé "Les occupations accessoires des fonctionnaires et les activités professionnelles d'anciens fonctionnaires, plus particulièrement sous l'angle des conflits d'intérêts" (FF 1999 9056). Elle y recommandait notamment au Conseil fédéral de prendre des mesures actives permettant, au sein de l'administration fédérale, l'émergence d'une culture d'entreprise qui favorise l'adoption de comportements éthiques" (cf. recommandation no 9, p. 9096).

Me fondant sur l'article 125 LParl, j'invite le Conseil fédéral à répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est aujourd'hui l'importance accordée à l'éthique dans l'administration fédérale?

2. Quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il prises, depuis le rapport de la CdG-CN, pour instaurer une culture d'entreprise qui favorise l'adoption de comportements éthiques au-delà de la lutte contre la corruption?

3. L'administration fédérale s'est-elle dotée d'un code de déontologie, à l'instar de nombreuses autorités et de grandes entreprises?

12.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

10.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

08.3494 n Mo. Kiener Nellen. Egalité dans l'armée (18.09.2008)

Nous chargeons le Conseil fédéral:

1. d'instaurer et de réaliser dans la formation et la sélection des cadres de l'armée l'égalité entre femmes et hommes;

2. de procéder, lors de la mise au concours d'un poste vacant dans les échelons hiérarchiques les plus élevés de l'armée, à une recherche ciblée de personnel chez les femmes;

3. de veiller à ce que les femmes représentent au moins un tiers des membres dans les commissions de candidature et les comités de sélection chargés de repourvoir les postes hiérarchiques les plus élevés de l'armée.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Fehr Jacqueline, Heim, Lumengo, Nordmann, Pedrina, Rossini, Roth-Bernasconi, Stöckli, Widmer (11)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3495 n Mo. Fiala. Harcèlement obsessionnel (18.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de rendre punissable le harcèlement obsessionnel et d'ajouter à ce sujet un article au Code pénal.

Cosignataires: Abate, Aebi, Amacker, Amstutz, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Binder, Bischof, Bortoluzzi, Brunner, Brunschwig Graf, Bugnon, Cassis, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dunant, Eichenberger, Estermann, Fehr Hans, Fluri, Français, Freysinger, Galladé, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glanzmann, Glauser, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grin, Gross, Haller, Hany, Hiltbold, Humbel Näf, Hurter Thomas, Ineichen, Joder, John-Calame, Kaufmann, Killer, Kleiner, Lüscher, Malama, Maurer, Messmer, Moret, Mörgeli, Moser, Müri, Noser, Pelli, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Prelicz-Huber, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Robbiani, Ruey, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schmid-Federer, Schwander, Segmüller, Spühler, Steiert, Stump, Thanei, Thorens Goumaz, Triponez, Veillon, von Rotz, Walter, Wandfluh, Widmer, Zemp, Zuppiger (85)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3496 n Ip. Caviezel. Aménagement du territoire. Stratégie de la Confédération (18.09.2008)

Le Conseil fédéral devra prochainement préciser sa stratégie en matière d'aménagement du territoire, d'autant que les intérêts en présence sont fortement contradictoires.

L'Office fédéral du développement territorial a publié un rapport en 2005, dans lequel il expose sa stratégie pour concrétiser une politique active d'aménagement du territoire.

Ce rapport contient un train de mesures, notamment la proposition de réviser les bases légales pour autoriser les pouvoirs publics à se servir d'instruments de contrôle du marché (par exemple, en échangeant des certificats d'utilisation des surfaces ou en renforçant les possibilités d'intervention de la Confédération lors de décisions des cantons ou des communes dans le domaine de l'aménagement du territoire ou de son utilisation).

Dans sa réponse à l'interpellation no 07.3145 ("Développement territorial. Propositions"), déposée par le conseiller national Hans Rutschmann, le Conseil fédéral a annoncé qu'il mettrait en consultation au deuxième trimestre 2008 ses propositions de révision de la loi sur l'aménagement du territoire, qui visent à concrétiser sa stratégie en la matière.

Entre-temps, le Parlement a décidé au cours de la session de printemps 2008 d'examiner l'introduction d'éventuelles mesures d'accompagnement dans le domaine de l'aménagement du territoire en prévision de l'abrogation de la Lex Koller. Ces mesures d'accompagnement ne manqueront pas de susciter d'intenses débats sur l'aménagement du territoire.

Notons enfin le dépôt récent auprès de la Chancellerie fédérale de l'initiative populaire "Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires". L'initiative vise à mettre un frein aux constructions dans les zones à bâtir. Le Conseil fédéral n'a pas encore pris position.

Ce contexte posé, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment entend-il répondre aux différentes attentes exposées ci-dessus dans le domaine de l'aménagement du territoire?

2. Quelle stratégie législative poursuit-il dans le domaine du développement du territoire? Juge-t-il judicieux de traiter simultanément tous les aspects de la question en procédant à une révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire?

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Cathomas, Eichenberger, Estermann, Fiala, Gadiant, Hassler, Ineichen, Müller Walter, Schmid-Federer, Segmüller, Wasserfallen (13)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3497 n Ip. Groupe libéral-radical. Stratégie du Conseil fédéral concernant l'extension des capacités de médiation de la Suisse (18.09.2008)

Selon le message concernant la continuation de mesures de promotion de la paix et de renforcement des droits de l'homme (07.051), la Suisse participe, dans le cadre de ses bons offices, à titre de médiateur à plus de quinze processus de négociation entre des parties en conflit. D'après ce message, les capacités de médiation de la Suisse doivent être étendues. Compte tenu de ces projets d'extension et des événements liés aux activités de médiation en Colombie, nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral peut-il préciser les projets d'extension (calendrier, nombre de médiateurs, association d'ONG et d'instituts de recherche, etc.)? Quel objectif stratégique le Conseil fédéral poursuit-il avec cette extension des capacités de médiation de la Suisse? Quel budget est alloué aux activités de médiation?

2. Selon quels critères les médiateurs et les spécialistes sont-ils choisis? Quels types de mandats leur sont attribués ou quels types de contrats conclut-on avec eux?

3. Quelle forme le controlling et le reporting prennent-ils dans le domaine politiquement sensible des médiations internationales? Les instruments de contrôle ont-ils été adaptés suite aux expériences faites en Colombie? Si ce n'est pas le cas, de telles adaptations sont-elles prévues?

4. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que l'association de tierces parties (individus, ONG, etc.) aux processus de médiation constitue une contrainte pour la coordination et la cohérence de la politique extérieure, et rend nécessaire une conduite politique forte?

5. Quel rôle des acteurs non étatiques peuvent-ils jouer dans ces processus et où se situent, selon le Conseil fédéral, les limites de cet engagement?

Porte-parole: Brunschwig Graf

19.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3499 n Mo. Schmidt Roberto. Bonnes connaissances d'une langue nationale et intégration réussie en tant que conditions préalables à la naturalisation (22.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi du 29 septembre 1952 sur la nationalité (LN; RS 141.0) fixant comme conditions préalables à l'acquisition de la nationalité suisse:

- a. de bonnes connaissances d'une langue nationale; et
- b. une intégration réussie.

Les exigences minimales concernant l'intégration et les connaissances linguistiques sont à fixer de manière contraignante pour la Confédération, les cantons et les communes.

Cosignataires: Aebi, Amacker, Amherd, Amstutz, Bader Elvira, Barthassat, Binder, Bischof, Brunner, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Fehr Hans, Freysinger, Gadiant, Grunder, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Joder, Kaufmann, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Miesch, Müller Philipp, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Riklin Kathy, Robbiani, Schibli, Segmüller, Wehrli, Wobmann, Zemp (41)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3501 n Po. Heer. Mesures à l'encontre des trafiquants de drogue étrangers titulaires d'un permis B ou C (22.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner quelles mesures dissuasives pourraient être prises contre les trafiquants de drogue étrangers titulaires d'un permis B ou C, afin d'endiguer le trafic de drogue dans les quartiers résidentiels.

Un train de mesures sera examiné en collaboration avec les cantons et les villes.

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3504 n Ip. Freysinger. E-Mail-Gate sous la coupole au détriment du référendum contre le passeport biométrique (22.09.2008)

1. Le Conseil fédéral peut-il justifier, en regard de l'article 11 de la Constitution, qui prévoit "... une protection spéciale des enfants...", mais également en appliquant diverses lois du droit suisse et international, notamment sur la protection de la sphère privée, si la prise d'empreintes digitales d'enfants mineurs, et sans doute bientôt d'ADN, ne contrevient pas gravement à ces diverses dispositions contraignantes, et partant, comment compte-t-il ainsi rendre obligatoire les passeports et cartes d'identité biométriques?

2. Au vu du délai référendaire courant pendant les vacances, afin de rendre son succès aléatoire, voire impossible, puis les blocages des courriels aux parlementaires, etc., que compte faire le Conseil fédéral, par arrêté urgent si nécessaire, afin qu'à l'avenir, les droits populaires soient garantis, notamment pour les référendums et les initiatives, par exemple en créant de nouvelles dispositions et des lois ad hoc, qui accorderaient aux comités initiateurs et référendaires des prolongations de délais de huit semaines pendant les mois de juillet et août, de deux semaines à Noël et Nouvel An et une semaine, pendant les vacances de printemps et d'automne?

3. Il est avéré que toutes les armées du monde, et pour ne citer ici que celles de l'OTAN et d'Israël, étudient avec succès et engagent déjà des moyens biométriques de géolocalisation, mais aussi avec des définitions génétiques et divers profilages utiles à la guerre psychologique, aux actions de sabotage et d'annihilation des troupes adverses. La Suisse peut-elle se permettre un tel fichage civil de chacun de ses soldats actuels et futurs (avec les cartes RFID des compagnies d'assurances et banques de données croisées en toute légalité, voire "piratées" au besoin), qui n'auront aucune chance de survie en cas de conflit?

4. Plusieurs envois d'informations du comité référendaire contre les passeports biométriques à des parlementaires de tous partis

furent bloqués de manière répétitive par de grands fournisseurs d'accès suisses (dont Swisscom, Sunrise, Cablecom et surtout "Green", en charge du site parl.ch) pour des raisons de contenu et sans que les récipiendaires en soient informés. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'il serait urgent de légiférer en la matière afin d'éviter que des sociétés privées n'influencent la politique de manière parfaitement illicite?

Cosignataires: Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Fehr Hans, Geissbühler, Glur, Hutter Jasmin, John-Calame, Müller Geri, Nidegger, Schibli, Schmid-Federer, Schwander, Stamm, Zisyadis (15)

19.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3506 n Mo. Schmid-Federer. Congé parental partiel.

Modification de la loi sur les allocations pour perte de gain (23.09.2008)

Je charge le Conseil fédéral de soumettre au Parlement le modèle d'un congé parental partiel. Il convient en effet de donner aux parents la possibilité de se partager une partie du congé de maternité tel qu'il est défini à l'article 329f CO.

Les possibilités de mise en pratique, les conséquences probables ainsi que les avantages et inconvénients de ce modèle seront examinés (p. ex. d'un point de vue économique).

Modèle: Possibilité d'une répartition libre du congé de 14 semaines entre les deux parties parentales, à l'exception de la période d'interdiction légale de travailler, réservée à la mère (cf. LTr, art. 35a, al. 3).

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Bischof, Donzé, Egger, Freysinger, Häberli-Koller, Leutenegger Filippo, Moser, Müller Philipp, Pfister Gerhard, Schmidt Roberto, Vischer, von Graffenried (14)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3507 n Po. Schmid-Federer. Congé parental. Modification de la loi sur les allocations pour perte de gain

(23.09.2008)

Je charge le Conseil fédéral de soumettre au Parlement trois modèles de congé parental permettant aux parents de se partager une partie du congé de maternité tel qu'il est défini à l'article 329f CO. Les possibilités de mise en pratique, les conséquences probables ainsi que les avantages et inconvénients de ces modèles seront examinés (par exemple d'un point de vue économique). Les possibilités de combiner le modèle A ou B avec le modèle C doivent également faire l'objet d'une mise à l'étude.

Modèle A: Prolongation du congé de maternité jusqu'à 16 semaines. Possibilité d'une répartition libre, entre les parents, du congé qui reste après la période d'interdiction légale de travailler (cf. LTr art. 35a al. 3).

Modèle B: Possibilité d'une répartition libre du congé de 14 semaines entre les deux parties parentales, à l'exception de la période d'interdiction légale de travailler, réservée à la mère (cf. LTr art. 35a al. 3).

Modèle C: Les pères ont droit à une dispense de travail non rémunérée (congé non payé) pendant 4 semaines au maximum. Pour réglementer cela, il faudrait une modification dans le Code des obligations (art. 324a CO). Complément possible: les pères sont libérés du service militaire pendant les douze mois qui suivent la naissance de leur enfant.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Bischof, Fehr Jacqueline, Häberli-Koller, Hany, Hofmann, Moser, Pfister Gerhard, Schmidt Roberto, Segmüller, Vischer (13)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat en ce qui concerne l'examen des modèles de congé parental selon les modèles A et B. Il propose d'accepter le postulat en vue de l'étude du modèle C.

19.12.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3508 n Po. Zisyadis. Résidus de pesticides dans le vin (23.09.2008)

Le Conseil fédéral est prié d'établir un rapport sur le niveau de contamination des vins vendus en Suisse par des résidus de pesticides.

Cosignataires: Girod, John-Calame, Thorens Goumaz, van Singer (4)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3509 n Mo. de Buman. Favoriser une authentique concurrence économique à l'intérieur du pays (23.09.2008)

Le Conseil fédéral est prié de présenter au Parlement une révision de la loi sur les cartels (LCart) qui favorise une plus grande concurrence au sein de l'économie suisse et qui tienne mieux compte des exigences libérales. Parallèlement, les moyens prévus lors de la révision de la loi en 2003 doivent enfin être attribués à la Comco afin que celle-ci puisse remplir les tâches que lui assigne la loi. En effet, la concurrence, qui constitue pourtant un des piliers principaux d'une politique de croissance, ne règne pas suffisamment au sein de notre système économique, comme l'a relevé récemment l'OCDE.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Egger, Fehr Hans, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Ineichen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Zemp (24)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3510 n Mo. Fehr Hans. Augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et amélioration du statut de ces derniers (23.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'augmenter aussi rapidement que possible les effectifs du Corps des gardes-frontière (Cgfr) de quelque 200 à 300 professionnels afin que ce dernier soit en mesure de garantir des contrôles aussi nombreux que le commande la situation. Il est par ailleurs chargé de veiller à ce que la rétribution des membres du Cgfr, surtout des jeunes, soit concurrentielle.

Cosignataires: Abate, Aebi, Amacker, Amherd, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baettig, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Bruderer, Brunner, Büchler, Bugnon, Cassis, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Darbellay, de Buman, Dunant, Egger, Engelberger, Estermann, Fässler, Favre Charles, Favre Laurent, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fiala, Flückiger, Föhn, Français, Freysinger, Gadiant, Galladé, Geissbühler, Giezendanner, Girod, Glanzmann, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Grin, Grunder, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hassler, Heer, Heim, Hiltbold, Hochreutener, Humbel Näf, Hurter Tho-

mas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Jositsch, Kaufmann, Kiener Nellen, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Lumengo, Lüscher, Lustenberger, Malama, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Messmer, Miesch, Moret, Mörgeli, Müller Philipp, Müller Walter, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Noser, Parmelin, Pelli, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Ruey, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmidt Roberto, Schneider, Schwander, Segmüller, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Theiler, Triponez, Veillon, von Rotz, Voruz, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Widmer, Wobmann, Zemp (130)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3511 n Ip. Schelbert. L'UEFA d'utilité publique? (24.09.2008)

L'UEFA - comme d'autres associations sportives internationales - est certifiée d'utilité publique. D'après certaines informations diffusées par les médias, l'Administration fédérale des contributions serait en train de réexaminer cette situation. Nous prions donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A quel titre la commercialisation de droits médiatiques peut-elle être déclarée d'utilité publique?
2. Les revenus de l'UEFA sont notamment investis dans la construction de stades. Ces stades servent au sport professionnel, leurs promoteurs se donnent en règle générale des structures de droit privé et visent le profit. Où réside l'utilité publique?
3. D'après des informations publiées par les médias, les organes impliqués recevraient de l'UEFA des indemnités considérables. Dans le cas des organisations d'utilité publique, y a-t-il une limite supérieure à la totalité des sommes perçues par une seule et même personne? Faudrait-il en introduire une? A quel montant s'élève-t-elle ou devrait-elle s'élever? Pour quel motif?
4. Dans quelle mesure le versement de plus de 700 millions de francs aux fédérations membres, dont 200 millions aux fédérations participantes pour assurer la présence des meilleurs joueurs (les plus demandés bénéficient de contrats portant sur des millions), est-il d'utilité publique?
5. Le Conseil fédéral est-il prêt à soumettre au Parlement un rapport sur l'examen du caractère d'utilité publique de certaines organisations sportives par l'Administration fédérale des contributions? A quelle date cette publication pourra-t-elle se faire?

Cosignataire: Wyss Brigit (1)

05.12.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3512 n Mo. Amstutz. Halte aux excès bureaucratiques dans le secteur de la restauration (24.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une révision de la loi sur l'aménagement du territoire, qui disposera que l'installation de cafés de rue saisonniers, exploités par une entreprise de restauration établie disposant d'une autorisation de la police du commerce, soit exempte, comme c'était le cas jusqu'ici, de l'obligation d'obtenir une autorisation de construire.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Brunner, Dunant, Estermann, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Glur, Grin, Hany, Heer, Hochreutener, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Perrin, Pfister Theophil, Rickli Natalie,

Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Stahl, von Siebenthal, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (41)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3513 n Po. Fässler. Examen des effectifs des douanes (24.09.2008)

L'Administration fédérale des douanes (AFD) souffre d'un manque chronique de personnel. Cette anomalie a été provoquée par les programmes d'allègement de la Confédération, qui ont entraîné la disparition de quelque 400 postes au sein de l'AFD. Etant donné les menaces qui planent ainsi sur la perception des droits de douane et sur les contrôles de sécurité dans le transport de personnes et de marchandises, le Conseil fédéral est chargé d'analyser, d'ici à la session de l'été 2009, les besoins en personnel de l'AFD (douane et Corps des gardes-frontière) et de mettre en évidence les lacunes à combler.

Cosignataires: Aubert, Bigger, Büchler, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Fehr Hans, Heim, Hofmann, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Meier-Schatz, Müller Walter, Nussbaumer, Pedrina, Pelli, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rielle, Thanei, Tschümperlin, Voruz (23)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3515 n Mo. Heim. Ostéoporose. Dépistage précoce et prévention (24.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, afin d'assurer le dépistage précoce et la prévention de l'ostéoporose, ainsi que de ses conséquences, d'une part d'inscrire dans le catalogue des prestations de l'assurance de base le diagnostic de l'ostéoporose, par exemple par une mesure de la masse osseuse, et les conseils thérapeutiques qui en découlent; d'autre part, de renforcer, en collaboration avec l'Association suisse contre l'ostéoporose et d'autres cercles spécialisés, l'information et la sensibilisation de la population sur ce problème de santé en plein développement.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bruderer, Daguet, Fehr Mario, Graf-Litscher, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Marti Werner, Müller Geri, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Thanei, Tschümperlin, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (26)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3517 n Mo. Egger. Gymnases publics. Harmonisation des examens de maturité (24.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures visant à harmoniser à l'échelle nationale les examens de maturité et les normes applicables en matière de qualité, dans le but d'améliorer les possibilités de comparaison. La coordination sera assurée par la Confédération.

Cosignataires: Amacker, Bader Elvira, Bänziger, Bäumle, Bischof, Bruderer, Cathomas, Darbellay, de Buman, Donzé, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Gilli, Glanzmann, Hany, Hochreutener, Hofmann, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, Lustenberger, Markwalder Bär, Moser, Müller Philipp, Müller Thomas, Müller Geri, Pfister Gerhard, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Wehrli, Weibel, Wyss Ursula, Zemp (35)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3518 n Ip. Nordmann. Mise en oeuvre de la motion**06.3421** (24.09.2008)

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Quand et comment le Conseil fédéral entend-il introduire le test antipollution sonore et atmosphérique pour les motos et scooters?
2. Quand et comment le Conseil fédéral entend-il introduire un label écologique fiable pour les motos et scooters?

Cosignataires: Aubert, Fehr Jacqueline, Heim, Lumengo, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Tschümperlin, Voruz (10)

05.12.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3519 é Mo. Conseil des Etats. Modifier la loi sur la transplantation (Maury Pasquier) (24.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de l'article 17 alinéa 2 de la loi sur la transplantation afin que les frontaliers ayant contracté une assurance-maladie en Suisse et ceux de leur proches n'exerçant pas d'activité lucrative qui sont eux aussi assurés en Suisse bénéficient d'une égalité de traitement avec les personnes domiciliées en Suisse en matière d'attribution d'organes.

Cosignataires: Fetz, Gutzwiller, Ory (3)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

18.12.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3520 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Marché de l'électricité. Retour à l'ancien régime (24.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet prévoyant l'abrogation immédiate de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et des dispositions d'exécution pertinentes.

Porte-parole: Amstutz

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3521 n Mo. Wehrli. Améliorer la coordination entre assurances sociales (24.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un projet de loi visant à améliorer la coordination entre assurances sociales, notamment en inscrivant la collaboration interinstitutionnelle (CII) dans la LPGa, afin de la rendre plus générale. Le projet aura pour but d'améliorer la CII au profit des assurés, de l'économie et de la société, aux points de vue économique et juridique aussi bien qu'à celui de la technique de mise en oeuvre, et il inclura également l'aide sociale.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Bortoluzzi, Darbellay, Fehr Jacqueline, Füglistaller, Glanzmann, Glauser, Hochreutener, Humbel Näf, Ineichen, Kleiner, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Philipp, Muri, Pfister Gerhard, Rossini, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Stahl, Tschümperlin, von Siebenthal, Zemp (30)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3523 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Création d'une loi fédérale sur l'harmonisation du droit de la construction

(25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place les conditions permettant d'harmoniser sur le plan formel le droit de la construction en Suisse. Il présentera au Parlement un projet de loi ad hoc et, si nécessaire, un projet de modification de la Constitution.

1. Les points suivants en particulier devront être réglés de manière uniforme pour toute la Suisse:

- a. terminologie applicable dans le domaine de la construction et méthodes de mesure;
- b. prescriptions minimales en matière d'isolation thermique;
- c. normes minimales de protection contre le bruit;
- d. normes de sécurité applicables aux installations électriques;
- e. prescriptions minimales en matière de protection contre le feu;
- f. prescriptions similaires pour les rénovations et les nouvelles constructions.

2. Le Conseil fédéral examinera en outre dans quelle mesure le droit procédural pourrait être harmonisé en Suisse dans le domaine de la construction.

3. L'exécution restera du ressort des cantons.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amacker, Aubert, Baetig, Baumann J. Alexander, Bäuml, Berberat, Bischof, Brélaz, Bruderer, Carobbio Guscetti, Cathomas, Caviezel, Daguet, de Buman, Fasel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Freysinger, Frösch, Galladé, Gilli, Girod, Glauser, Goll, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Haller, Hämmerle, Hany, Heim, Hofmann, Huber, Ineichen, Joder, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Mörgeli, Moser, Müller Philipp, Müller Walter, Müller Geri, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Pfister Theophil, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Reimann Lukas, Rennwald, Raymond, Rielle, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Graffenried, Voruz, Walter, Weibel, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit (88)

13.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3524 n Mo. Müller Philipp. Création d'une loi fédérale sur l'harmonisation du droit de la construction (25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place les conditions permettant d'harmoniser sur le plan formel le droit de la construction en Suisse. Il présentera au Parlement un projet de loi ad hoc et, si nécessaire, un projet de modification de la Constitution.

1. Les points suivants en particulier devront être réglés de manière uniforme pour toute la Suisse:

- a. terminologie applicable dans le domaine de la construction et méthodes de mesure;
- b. prescriptions minimales en matière d'isolation thermique;
- c. normes minimales de protection contre le bruit;
- d. normes de sécurité applicables aux installations électriques;
- e. prescriptions minimales en matière de protection contre le feu;

f. prescriptions similaires pour les rénovations et les nouvelles constructions.

2. Le Conseil fédéral examinera en outre dans quelle mesure le droit procédural pourrait être harmonisé en Suisse dans le domaine de la construction.

3. L'exécution restera du ressort des cantons.

Cosignataires: Abate, Aebi, Amacker, Amherd, Amstutz, Aubert, Bader Elvira, Baettig, Bänziger, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brélaz, Bruderer, Brunshawig Graf, Büchler, Cassis, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Daguet, Darbellay, de Buman, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Fasel, Favre Charles, Favre Laurent, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Fluri, Français, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadiant, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Girod, Glanzmann, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Graf-Litscher, Grin, Grunder, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hassler, Heer, Hiltbold, Hochreutener, Hodgers, Huber, Humbel Näf, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, John-Calame, Kaufmann, Kiener Nellen, Killer, Kleiner, Kunz, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Loepfe, Lüscher, Lustenberger, Malama, Markwalder Bär, Maurer, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Miesch, Moret, Mörgeli, Müller Geri, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Neiryck, Nidegger, Nordmann, Noser, Nussbaumer, Parmelin, Pelli, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Ruey, Rutschmann, Schelbert, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Segmüller, Spuhler, Stahl, Stamm, Stump, Teuscher, Theiler, Thorens Goumaz, Triponez, van Singer, Veillon, Vischer, von Graffenried, von Rotz, von Siebenthal, Voruz, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Widmer, Wobmann, Wyss Brigit, Zemp, Zisyadis, Zuppiger (157)

13.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3525 n Mo. Ineichen. Contre les hausses injustifiées des prix de l'électricité (25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'intégrer dans l'ordonnance du 14 mars 2008 sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) une disposition transitoire qui répondra aux deux exigences suivantes:

1. Coûts de capital imputables: Si la valeur comptable d'une installation de réseau est inférieure à la valeur d'acquisition ou de construction résiduelle, les amortissements comptables sont calculés sur la base de la valeur comptable pendant la première et la deuxième année qui suivent l'entrée en vigueur de la modification de l'OApEI. Pendant les troisième à sixième années qui suivent l'entrée en vigueur de cette modification, la valeur servant de base au calcul des amortissements comptables est relevée linéairement tous les ans jusqu'à ce qu'elle corresponde à la valeur d'acquisition ou de construction résiduelle. La valeur sur laquelle se fonde le calcul des amortissements comptables sert également de base au calcul des intérêts annuels dus sur les installations nécessaires à l'exploitation.

2. Les exploitants de grandes centrales électriques suisses sont tenus de fournir au moins 60 pour cent de l'énergie nécessaire à la constitution de réserves à un prix correspondant au coût de revient.

3. Cette disposition transitoire doit rester en vigueur pendant au moins six ans.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Amacker, Amherd, Aubert, Bader Elvira, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Berberat, Bigger, Bignasca Attilio, Bischof, Bortoluzzi, Bourgeois, Bruderer, Büchler, Carobbio Guscetti, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Daguet, Darbellay, de Buman, Donzé, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fiala, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Galladé, Geissbühler, Germanier, Glanzmann, Glauser, Glur, Goll, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Grin, Grunder, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hany, Hassler, Heer, Heim, Hiltbold, Hochreutener, Humbel Näf, Hurter Thomas, Hutter Markus, Jositsch, Kiener Nellen, Killer, Kleiner, Kunz, Lang, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Loepfe, Lumengo, Lüscher, Lustenberger, Malama, Markwalder Bär, Marra, Marti Werner, Maurer, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Miesch, Moret, Mörgeli, Moser, Müller Thomas, Müller Philipp, Müller Walter, Müri, Neiryck, Nidegger, Nordmann, Noser, Nussbaumer, Pedrina, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rechsteiner-Basel, Reimann Lukas, Rennwald, Reymond, Rickli Natalie, Rielle, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenk Simon, Schenker Silvia, Scherer, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Schwander, Segmüller, Sommaruga Carlo, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Triponez, Tschümperlin, Veillon, von Graffenried, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Walter, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit, Zemp, Zisyadis, Zuppiger (145)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3527 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Suspendre le supplément perçu pour la rétribution du courant injecté. Taxe écologique (25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre jusqu'à nouvel ordre le prélèvement du supplément destiné à promouvoir les énergies renouvelables (art. 15b de la loi sur l'énergie).

Porte-parole: Parmelin

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3528 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Suspendre l'entrée en vigueur de la LApEI (25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'entrée en vigueur de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI).

Porte-parole: Killer

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3529 n Mo. Conseil National. Renforcement de la protection des déposants (Bischof) (25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi sur les banques qui:

- porte, pour les dépôts privilégiés, le montant maximal par créancier de 30 000 à 100 000 francs, mais au moins au montant prévu par la révision en cours dans l'UE;

- en cas d'insolvabilité d'une banque assure, sous surveillance, la poursuite des affaires pour le paiement des dépôts garantis;

- garantit les créances exigibles au titre du pilier 3a et des fondations de libre passage de façon indépendante et séparée des autres dépôts.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Büchler, Cathomas, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Favre Charles, Fehr Hans, Gadiant, Glanzmann, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hassler, Hochreutener, Humbel Näf, Ineichen, Joder, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Philipp, Müller Thomas, Neirynck, Noser, Pfister Gerhard, Rechsteiner Paul, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Schelbert, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Segmüller, Theiler, Wandfluh, Wehrli, Weibel, Wyss Brigit, Zemp (48)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

08.12.2008 Conseil national. Adoption.

x **08.3530 n Mo. Conseil National. RPT. Versement intégral des montants revenant au canton de Saint-Gall (Reimann Lukas)** (25.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que les 85 millions de francs qui auraient dû être versés au canton de Saint-Gall dans le cadre de la péréquation financière, mais qui ne l'ont pas été, lui soient remis dans leur intégralité lors des paiements qui seront effectués au titre de la péréquation en 2009 et en 2010.

12.11.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission des finances

19.12.2008 Conseil national. Adoption.

10.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

08.3535 n Ip. de Buman. L'OFCOM peut-il interdire aux radios locales de signaler les radars? (25.09.2008)

L'Office fédéral de la communication (OFCOM) a notamment pour mission d'attribuer les concessions radiophoniques. C'est lui qui prend la décision d'octroyer une concession en se fondant sur la LRTV et l'ORTV. Il dispose donc d'un pouvoir déterminant dans le rapport de force qui l'oppose aux radios: ces dernières n'ont guère d'autre choix que de se plier à ses exigences. Or, il apparaît que certaines clauses fixées dans les contrats établis entre les radios et l'OFCOM ne se trouvent pas explicitement dans la base légale, à savoir dans la LRTV et la ORTV. Il s'agit par exemple de l'interdiction d'annoncer les radars.

Le Conseil fédéral peut-il dire sur quelle base légale l'OFCOM se fonde pour interdire l'annonce des radars? Et s'il ne dispose pas d'une telle base légale, le Conseil fédéral peut-il expliquer pourquoi cette clause se retrouve dans les contrats signés entre les radios et l'OFCOM? Celui-ci n'abuse-t-il pas de son pouvoir?

Cosignataires: Amacker, Amstutz, Barthassat, Bischof, Bourgeois, Brunschwig Graf, Chevrier, Darbellay, Egger, Favre Charles, Fehr Hans, Germanier, Häberli-Koller, Hutter Markus, Leutenegger Filippo, Meier-Schatz, Müller Philipp, Müller Thomas, Ruey, Schmidt Roberto, Wasserfallen, Wobmann, Zemp (23)

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3539 n Ip. Freysinger. Scandale pédophile à la SRG SSR et dilapidation d'argent public (25.09.2008)

Les dépenses extraordinaires de la direction de la SRG SSR pour traiter l'affaire "Jorge Resende" qui a défrayé la chronique il y a une année, se montent déjà à plusieurs millions de francs et ont été notamment effectuées pour:

- tenter de faire taire Monsieur Resende, qui ne veut pourtant aucun "parachute doré" à cinq chiffres, mais seulement sa réintégration et le rétablissement de sa bonne réputation;

- indemniser le collaborateur licencié qui a téléchargé plus de 300 clichés pédophiles d'enfants suisses qui, pour certains, sont probablement encore entre les mains de leurs agresseurs;

- défrayer l'ancien juge cantonal Jacques Reymond, pour son enquête extrajudiciaire, dont les conclusions sont, pour certaines, diffamantes à l'encontre de Monsieur Resende;

- dito pour le spécialiste R. P. d'une grande agence suisse réputée, notamment chargé, comme agent infiltré sur le site Internet de la famille Resende, etc., d'intimider et de destabiliser cet ancien collaborateur modèle;

- payer en heures non travaillées de nombreuses séances internes, réunissant par tournus les divers départements de la RSR, afin de briser toute volonté de soutien à Monsieur Resende;

- régler les frais de Securitas supplémentaires, censés protéger la RSR contre les actions d'un homme décrété comme "fou dangereux pour lui-même et la direction de la RSR";

- provisionner et payer des avocats et des juristes pour des dépôts de plaintes et de mesures préprovisionnelles contre Monsieur Resende, afin de le mettre financièrement et moralement à genoux.

Et cet inventaire n'est que la première partie des frais estimés, encore plus importants à l'avenir, si rien n'est entrepris.

D'où mes questions:

1. Le Conseil fédéral va-t-il tirer toutes les conséquences des graves dolis subis par la famille Resende et qu'entend-il entreprendre pour les réparer?

2. Le Conseil fédéral s'inquiète-t-il de savoir qui sont et que sont devenus les enfants figurant sur les clichés découverts à la RSR et qui sont leurs agresseurs? Que pense-t-il entreprendre auprès de la direction de la SRG SSR pour que toute la lumière soit faite à ce sujet?

3. Le Conseil fédéral envisage-t-il de nommer, dans les meilleurs délais, une commission ad hoc, afin d'enquêter, en profondeur, sur le bien-fondé des montants importants dilapidés par la RSR dans le cadre de l'affaire Resende?

Cosignataires: Bigger, Dunant, Estermann, Glauser, Graber Jean-Pierre, Hodgers, Hutter Jasmin, Killer, Kunz, Lumengo, Perrin, Reymond, Schibli, Veillon (14)

14.01.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3540 n Ip. Rickli Natalie. Billag. Subventions provenant des redevances de réception (25.09.2008)

En 2007, la société Billag a reçu 55 millions de francs provenant des redevances de réception, soit 11 millions de plus que ne reçoivent toutes les stations privées. Qui plus est, 6 millions de francs supplémentaires ont été alloués à l'Office fédéral de la communication (OFCOM) pour la couverture des frais inhérents à la gestion et à la surveillance des fréquences ainsi qu'à la poursuite des resquilleurs. Devant ce constat, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi Billag a-t-elle besoin de 55 millions de francs par an? Quels sont les différents postes correspondant aux dépenses dans les comptes annuels de Billag et quel bénéfice déclare-t-elle? Combien de personnes Billag emploie-t-elle?

2. Le Conseil fédéral estime-t-il que Billag peut faire des économies? A-t-on évoqué et examiné d'autres possibilités pour faire des économies dans la procédure de recouvrement des redevances de réception (p. ex. par le biais de la déclaration d'impôt)?

3. Pour quelle raison l'OFCOM n'a-t-il invité, sur la base d'une "analyse de marché", que trois entreprises à présenter des offres en rapport avec l'encaissement des redevances de réception radio et télévision? Quelles étaient ces trois entreprises et pour quelle raison Billag a-t-elle de nouveau remporté l'adjudication? Pourquoi ce marché n'a-t-il pas fait l'objet d'un appel d'offres public, comme c'est le cas pour les autres marchés de la Confédération?

4. Billag, filiale d'Accarda SA, qui est elle-même une filiale de Swisscom à 100 pour cent, est quasiment une entreprise publique. N'y aurait-il pas des entreprises privées qui pourraient accomplir cette tâche d'encaissement à moindres frais? Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel des entreprises privées seraient aussi en mesure d'accomplir cette tâche?

Cosignataires: Amstutz, Binder, Caviezel, Föhn, Germanier, Giezendanner, Heer, Hochreutener, Huber, Hutter Markus, Killer, Leutenegger Filippo, Miesch, Mörgeli, Müller Philipp, Müller Thomas, Müri, Noser, Pfister Gerhard, Rime, Schenk Simon, von Rotz, Wehrli (23)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3541 n Po. Gross. Contribution de la Suisse à la scolarisation d'un million d'enfants africains (29.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il serait prêt à se joindre aux efforts du Royaume-Uni et de la France pour, par exemple, prendre sous sa responsabilité la scolarisation d'un million d'enfants en Afrique d'ici à 2012.

Cosignataires: Aubert, Daguet, Fehr Jacqueline, Heim, Jositsch, Lumengo, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Schenker Silvia, Tschümperlin, Voruz (14)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3542 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Nécessité de remédier aux nombreux dysfonctionnements au sein de l'armée suisse (29.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de produire un rapport sur les nombreux dysfonctionnements au sein de l'armée suisse, d'expliquer comment et jusqu'à quand ces dysfonctionnements pourront être réglés et, enfin, de signaler les mesures qui seront prises dans l'immédiat. Le rapport devra surtout insister sur la nature des mesures à court, moyen et long termes (et inclure un calendrier) envisagées par le Conseil fédéral pour améliorer la conduite et la vision de l'armée; il devra aussi indiquer jusqu'à quand le Conseil fédéral compte repourvoir les postes de cadres les plus élevés et remédier aux insuffisances dans le matériel, dans la logistique, dans la formation, dans les aptitudes de la milice et dans la motivation des officiers.

Porte-parole: Bortoluzzi

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3544 é Mo. Conseil des Etats. Mise à jour de la LIFD (Leumann) (29.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à une révision partielle de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD). Cette révision aura pour but l'abrogation de toutes les dispositions rendues obsolètes par le passage de l'imposition *praenumerando* à l'imposition *postnumerando*.

Cosignataires: Briner, Burkhalter, Egerszegi-Obrist, Forster, Freitag, Frick, Germann, Graber Konrad, Gutzwiller, Hess, Inderkum, Luginbühl, Schweiger, Stähelin (14)

12.11.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

15.12.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3545 é Mo. Conseil des Etats. Nouvelle tarification des sillons ferroviaires (Büttiker) (29.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de réformer la tarification des sillons ferroviaires, avec la participation de professionnels du secteur des transports, en vue de passer d'un système fondé sur le poids à un système d'incitation orienté vers le marché. Il veillera notamment:

1. à ramener le prix des sillons pour le transport de marchandises au niveau des pays voisins (D/F/I/A); et
2. à aménager le système de tarification des sillons, dans le cadre de la redéfinition du financement des infrastructures (troisième paquet partiel de la réforme des chemins de fer II), pour le rendre incitatif et concurrentiel;
3. à fixer les critères suivants pour la réforme en question: priorités sur le réseau, occupation des lignes, qualité des sillons, normes d'équipement, efficacité du transport, bonus/malus comme incitation à la ponctualité et investissements destinés à protéger l'environnement.

Cosignataires: Bieri, Briner, Bürgi, Burkhalter, Forster, Freitag, Germann, Gutzwiller, Hess, Kuprecht, Leuenberger-Solothurn, Reimann Maximilian, Savary (13)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission des transports et des télécommunications*

03.12.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3546 n Mo. Conseil National. Renforcer la protection des petits épargnants (Leutenegger Oberholzer) (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'améliorer la protection des déposants contre les conséquences d'une insolvabilité bancaire. A cet effet, il soumettra au Parlement une modification de la loi sur les banques visant notamment à assurer une meilleure protection des petits épargnants. Le montant maximal des dépôts privilégiés prévu à l'article 37b de la loi sur les banques, qui sont colloqués selon la LP en deuxième classe, sera porté de 30 000 à 100 000 francs par créancier.

On examinera en outre l'opportunité de rehausser sensiblement la limite maximale de la somme des contributions dues, telle qu'elle est fixée aujourd'hui par l'autorégulation (article 37h) à 4 milliards de francs. Enfin on réduira le délai de paiement applicable aux dépôts privilégiés de 90 jours (délai en vigueur) à un mois au maximum.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Galladé, Graf-Litscher, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Tschümperlin, Voruz, Wyss Brigit, Wyss Ursula (31)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

08.12.2008 Conseil national. Adoption.

08.3549 n Ip. Graber Jean-Pierre. Démarches partiellement contestées de l'Assemblée interjurassienne (30.09.2008)

Le 22 septembre 2008, l'Assemblée interjurassienne (AIJ) a annoncé aux médias la phase d'évaluation des différentes variantes institutionnelles qu'elle étudie. Le communiqué diffusé à l'issue de cette conférence de presse ainsi que les informations publiques relatives aux travaux de l'AIJ appellent de notre part trois questions.

Le Conseil fédéral est prié de nous dire:

a. S'il estime compatible avec l'exigence de rigueur la durée d'un seul jour prévue par l'AIJ pour procéder à l'évaluation politique des propositions institutionnelles qu'elle publiera probablement à la fin de cette année, propositions susceptibles de modifier sensiblement les équilibres géopolitiques du pays.

b. Ce qu'il pense de l'ostracisme latent dont font preuve la majorité des membres de l'AIJ à l'égard des propositions formulées dans le cadre des "autres pistes" mentionnées sous point 1.3 du Mandat donné par les gouvernements des cantons de Berne et du Jura à l'AIJ, sous les auspices du Conseil fédéral.

c. S'il ne trouve pas, à l'instar d'une majorité de la population du Jura bernois, que les informations déjà diffusées par l'AIJ portent le sceau d'un unilatéralisme au moins partiel visant à instiller dans les esprits qu'à terme seule la réunification du canton du Jura et du Jura bernois permettra de résoudre la question dite jurassienne.

L'accord entre le Conseil fédéral, le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et canton du Jura relatif à l'institutionnalisation du dialogue interjurassien et à la création de l'AIJ du 25 mars 1994 a pour but de "régler politiquement le conflit jurassien".

Le 7 septembre 2005, la Conférence tripartite a donné une nouvelle impulsion à ce processus en confiant à l'AIJ le mandat d'étudier trois variantes:

1. La création d'un nouveau canton formé du Jura bernois et du canton du Jura;
2. Un partenariat entre les deux régions fondé sur des institutions communes;
3. D'autres pistes.

La majorité de la population du Jura bernois adhère avec tiédeur aux objectifs poursuivis par l'AIJ. Elle souhaite l'apaisement et une normalisation des relations avec le canton du Jura. Toutefois, elle ne saurait souscrire à des démarches unilatérales ou orientées qui, au travers du gradualisme ou d'une rupture, la détacherait du canton de Berne au profit d'une réunification avec le seul canton du Jura.

Cosignataires: Aebi, Binder, Donzé, Flückiger, Gadiant, Geissbühler, Glauser, Glur, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Joder, Killer, Kleiner, Lumengo, Maurer, Messmer, Miesch, Nidegger, Reimann Lukas, Reymond, Rime, Schenk Simon, Schwander,

Triponez, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Wandfluh, Wasserfallen (31)

19.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3550 n Mo. van Singer. Interdiction des colorants alimentaires azoïques (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour interdire les colorants alimentaires azoïques pouvant provoquer des effets allergènes et de l'hyperactivité chez les enfants.

Cosignataires: Aeschbacher, Aubert, Baettig, Bänziger, Bäumle, Brélaz, Carobbio Guscetti, Cathomas, Daguet, Donzé, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Français, Freysinger, Frösch, Galladé, Girod, Glauser, Graf Maya, Graf-Litscher, Hämmerle, Heim, Hiltbold, Hodgson, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Lumengo, Marra, Moret, Moser, Müller Geri, Neirynck, Nordmann, Pedrina, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Rielle, Roth-Bernasconi, Schelbert, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, Vischer, von Graffenried, Voruz, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (53)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3552 n Mo. Galladé. Formuler une stratégie pour l'égalité des chances dans les études (30.09.2008)

La Confédération arrêtera une stratégie, en collaboration avec les cantons, dans laquelle elle montrera comment améliorer l'égalité des chances dans les études.

Cosignataires: Aubert, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Heim, Hofmann, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Tschümperlin (13)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3553 n Ip. Killer. Gestion du trafic routier lors de la rénovation du tunnel du Saint-Gothard (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes en rapport avec la gestion du trafic routier au Saint-Gothard pendant les importants travaux de rénovation prévus dans le tunnel de l'A2:

1. Existe-t-il des mesures de la pollution au CO₂ sur le tronçon du Saint-Gothard qui indiquent la différence entre les périodes d'embouteillage et les périodes de fluidité du trafic?
2. Comment se présente la statistique des accidents sur le tronçon du Saint-Gothard (tunnel y compris) pour les trois dernières années?
3. Comment se présentera le plan de gestion du trafic pendant la phase de rénovation?
 - a. Est-il prévu qu'à la fois le trafic de passagers et le trafic de marchandises passeront par le col?
 - b. Le col sera-t-il ouvert aux véhicules de 40 tonnes?
 - c. Restera-t-il ouvert en hiver?
4. En cas de transfert du trafic de marchandises sur le rail, disposera-t-on de capacités suffisantes (aussi pour les lignes d'accès) pour le trafic à l'intérieur de la Suisse et le trafic de transit?

5. Des contacts consultatifs ont-ils déjà eu lieu avec l'Union européenne à propos d'une interdiction totale de la circulation dans le tunnel routier?

Cosignataires: Amstutz, Baettig, Flückiger, Füglistaller, Giezen-danner, Glauser, Graber Jean-Pierre, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Miesch, Müri, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rutschmann, Scherer, Stamm, von Rotz (20)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3554 n Mo. Leutenegger Filippo. 50 pour cent des fréquences OUC pour les radios privées (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que les stations de radio privées disposent de 50 pour cent des fréquences OUC disponibles qui sont exploitables.

Cosignataires: Amstutz, Binder, Hany, Hutter Markus, Joder, Müller Thomas, Müri, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rickli Natalie, Schenk Simon, Theiler, Wandfluh (13)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3555 n Ip. Graber Jean-Pierre. Plus de moyens pour l'extension du réseau des routes nationales (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est prié de nous dire s'il n'estime pas que, dans le cadre de ressources financières fédérales globales allouées aux autoroutes, la part attribuée à l'achèvement du réseau des routes nationales doit être accrue.

Cosignataires: Amstutz, Baettig, Binder, Bortoluzzi, Brunschwig Graf, Dunant, Estermann, Fluri, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Glauser, Glur, Grin, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Joder, Kleiner, Kunz, Loepfe, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Müller Philipp, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Raymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Stamm, Triponez, Veillon, Wandfluh, Wobmann (38)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3556 n Mo. Graf-Litscher. Nécessité d'une déclaration des aliments qui soit compréhensible (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer une base légale pour une déclaration des aliments qui soit simple et homogène.

Cosignataires: Daguet, Gilli, Graf Maya, Heim, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Moser, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Schenker Silvia, Tschümperlin, vanSinger, von Graffenried, Voruz (18)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3558 é Mo. Jenny. Hausses injustifiées des prix de l'électricité (30.09.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'intégrer dans les meilleurs délais dans l'ordonnance du 14 mars 2008 sur l'approvisionnement en électricité (OApEI; RS 747.71) une disposition transitoire qui répondra aux deux exigences suivantes:

1. Coûts de capital imputables: si la valeur comptable d'une installation de réseau était inférieure, au 1er janvier 2008, à la valeur d'acquisition ou de construction résiduelle, les amortissements comptables sont calculés sur la base de la valeur comptable pendant les première et deuxième années qui suivent l'entrée en vigueur de la modification de l'OApEI. Pendant les

troisième à sixième années qui suivent l'entrée en vigueur de cette modification, la valeur servant de base au calcul des amortissements comptables est relevée linéairement tous les ans jusqu'à ce qu'elle corresponde à la valeur d'acquisition ou de construction résiduelle. La valeur sur laquelle se fonde le calcul des amortissements comptables sert également de base au calcul des intérêts annuels dus sur les installations nécessaires à l'exploitation.

2. Les exploitants de grandes centrales électriques suisses sont tenus de fournir au moins 60 pour cent de l'énergie de réglage à un prix correspondant au coût de revient.

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

16.12.2008 Conseil des Etats. Soumettre la motion à examen préalable à la CEATE-CE.

10.02.2009 Retrait.

x 08.3559 é Ip. Sommaruga Simonetta. Hedge funds. Clarifications requises (30.09.2008)

Le 5 septembre 2008, le DFF a annoncé une série de mesures visant à accroître l'attrait de la place financière suisse dans le domaine des fonds spéculatifs (hedge funds) et des capitaux d'investissement (private equity). A cet effet, il a chargé l'Administration fédérale des contributions d'informer les intéressés, par voie de circulaire, des possibilités légales de planification fiscale en fonction des structures. Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est la définition des fonds spéculatifs et des capitaux d'investissement?

2. Pourquoi les problèmes fiscaux en la matière doivent-ils être clarifiés?

3. Quelle était jusqu'à présent la pratique fiscale applicable à la commission liée à la performance (performance fee) et à l'intérêt différé (carried interest)?

4. Quels éléments de cette pratique fallait-il clarifier?

5. La circulaire annoncée va-t-elle modifier la pratique en vigueur?

a. dans la négative: pourquoi une telle circulaire? Dans quelle mesure contribuera-t-elle à "accroître l'attrait de la place financière suisse" dans les domaines précités?

b. dans l'affirmative: en quoi la pratique en vigueur sera-t-elle modifiée et quelles dispositions légales seront-elles concernées par un changement de pratique?

6. Il arrive souvent que dans un souci de planification et d'optimisation fiscale, une entreprise en raison individuelle se transforme en société anonyme ou crée une société anonyme. En quoi les dirigeants des fonds spéculatifs et des capitaux d'investissement se distinguent-ils des autres managers au point qu'il faille les informer par voie de circulaire sur les possibilités de planification fiscale?

19.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

10.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

08.3560 n Po. Rime. Assainissement du Saint-Gothard. Construction d'un second tube routier (01.10.2008)

Dans le cadre de l'élaboration du concept d'assainissement du tunnel routier du Gothard, le Conseil fédéral est appelé à présenter une proposition de construction d'un deuxième tube rou-

tier (tunnel routier). Cette proposition doit servir de base décisionnelle et doit donc établir: les besoins en matière de sécurité routière et de l'exploitation, les adaptations légales nécessaires, les effets en matière de trafic sur les autres axes (San Bernardino et Simplon), l'évaluation des coûts de planification et de construction, le calendrier et le financement (au besoin sous forme de variantes). Mais ce financement ne peut intervenir au détriment d'autres projets routiers prioritaires. En cas de décision favorable à la construction d'un second tube, l'assainissement du Gothard devrait être reporté jusqu'à l'ouverture du nouveau tunnel. Ces bases décisionnelles doivent être élaborées dans le cadre du concept d'assainissement, au plus tard pour la fin 2009.

Cosignataires: Abate, Aebi, Amherd, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Brunner, Cassis, Cathomas, Caviezel, Dunant, Favre Charles, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Fuglistaller, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Heer, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Kaufmann, Killer, Lüscher, Müller Thomas, Muri, Nidegger, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Schwander, Stamm, Veillon, von Rotz, Wandfluh, Wasserfallen, Zemp (52)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3562 n Mo. Joder. Baisse des tarifs postaux (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de donner des instructions à la Poste pour qu'elle baisse immédiatement ses tarifs dans les secteurs où elle détient un monopole.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Bischof, Borer, Fiala, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Heer, Hochreutener, Müller Philipp, Muri, Perrin, von Siebenthal (13)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3563 n Mo. Fässler. Employés des services douaniers à la retraite vivant dans la Principauté du Liechtenstein. Imposition en fonction du domicile (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les employés des services douaniers à la retraite qui vivent dans la Principauté du Liechtenstein soient imposés non plus à la source, mais en fonction de leur domicile.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Nordmann, Rechsteiner Paul, Rielle, Tschümperlin, Voruz (9)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3564 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Traité douanier entre la Suisse et le Liechtenstein. Domicile légal des parents des employés des services douaniers (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 23 du Traité entre la Suisse et la Principauté de Liechtenstein concernant la réunion de la Principauté du Liechtenstein au territoire douanier suisse, de telle sorte que les parents de nationalité suisse qui font ménage commun avec des employés suisses exerçant leurs fonctions au Liechtenstein pour le compte des services douaniers ne soient plus obligés d'avoir leur domicile légal à Buchs.

Cosignataires: Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Lumengo, Nordmann, Rechsteiner Paul, Rielle, Tschümperlin, Voruz (9)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3565 n Ip. Groupe PDC/PEV/PVL. Promotion des sciences naturelles et de la technique (01.10.2008)

Le manque d'ingénieurs et de diplômés en sciences naturelles, mais aussi d'étudiants dans ces domaines est un fait reconnu. Notre économie dépend de spécialistes dans ces disciplines, suisses ou étrangers. Mais le recrutement de ces derniers à l'étranger est de plus en plus difficile, car ils trouvent des emplois dans leur pays. Par ailleurs la loi sur les étrangers est conçue de façon à exclure les diplômés étrangers de nos hautes écoles.

On peut craindre que cette situation se dégrade encore à l'avenir. Les choses étant ce qu'elles sont, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Estime-t-il que notre économie souffre suite à cette pénurie de main-d'oeuvre hautement spécialisée?
2. Peut-on évaluer les conséquences quantifiables pour notre économie?
3. Quelles sont les conséquences pour les problèmes de migration?
4. Que se prépare-t-il à entreprendre pour remédier à cette situation? A-t-il prévu des mesures à court, moyen et long terme? En particulier que faire pour améliorer l'enseignement de ces disciplines dans les écoles primaires et secondaires? Que faire pour retenir les étrangers diplômés de nos écoles? Comment améliorer l'image de la technique et de la science dans l'opinion publique?

Porte-parole: Neirynck

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3567 n Ip. Leutenegger Filippo. Fondation Gottfried Keller (01.10.2008)

1. Le Conseil fédéral confirme-t-il que la Fondation Gottfried Keller a été ruinée financièrement par une mauvaise gestion des fonds?

2. Quelles mesures entend-il prendre pour redonner à la Fondation Gottfried Keller, pratiquement en faillite, sa capacité d'action financière?

12.12.2008 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.3570 é Mo. Conseil des Etats. Stratégie dynamique dans la rénovation énergétique des bâtiments (Sommaruga Simonetta) (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet qui aura pour objectif d'encourager la rénovation des bâtiments dans l'optique d'une utilisation rationnelle de l'énergie:

- en améliorant l'information dans ce domaine;
- en introduisant une affectation partielle de la taxe sur le CO2 et en introduisant des mesures incitatives d'ordre fiscal.

Cosignataires: Berset, Bieri, Bischofberger, Bürgi, Cramer, David, Diener, Egerszegi-Obrist, Fetz, Fournier, Germann, Graber Konrad, Hêche, Hess, Imoberdorf, Inderkum, Janiak, Jenny, Kuprecht, Leuenberger-Solothurn, Lombardi, Maissen, Marty

Dick, Maury Pasquier, Niederberger, Ory, Recordon, Savary, Seydoux, Stadler (30)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

16.12.2008 Conseil des Etats. Adoption.

19.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3571 n Ip. Müller Walter. Double voie sur le tronçon Buchs-Sargans (01.10.2008)

1. Le Conseil fédéral pense-t-il lui aussi que les goulets d'étranglement considérables sur le tronçon Buchs-Sargans, qui ne compte qu'une voie, sont dus au développement du trafic longue distance et du transport de marchandises et que la résolution du problème relève, à ce titre, entièrement de la compétence de la Confédération?

2. Le Conseil fédéral est-il disposé à élaborer avec le canton de St-Gall un modèle de financement pour le doublement de la voie Buchs-Sargans qui se fonde également sur l'usage de la ligne, avec une répartition entre trafic longue distance, transport de marchandises et trafic régional?

3. Quand pourra-t-on espérer la réalisation de la double voie? Quand pourra-t-on espérer le remboursement de la part fédérale, si le canton de St-Gall passe un accord de préfinancement?

Cosignataires: Bäumle, Bigger, Binder, Borer, Brunner, Cathomas, Caviezel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fiala, Föhn, Gadiant, Giezendanner, Gilli, Glur, Häberli-Koller, Hämmerle, Hany, Hassler, Huber, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Kleiner, Leutenegger Filippo, Loepfe, Marti Werner, Meier-Schatz, Messmer, Müller Thomas, Noser, Spuhler, Theiler (33)

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3574 n Mo. Wyss Ursula. Hygiène alimentaire dans les restaurants (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'apporter une modification dans la loi sur les denrées alimentaires afin de permettre la publication des contestations en matière d'hygiène alimentaire dans les restaurants.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Lumengo, Nordmann, Rielle, Schenker Silvia, Tschümperlin, Voruz (8)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3575 n Ip. Vischer. La mort cérébrale existe-t-elle donc? (01.10.2008)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pense-t-il qu'il soit judicieux de parler de "mort cérébrale" en rapport avec le prélèvement d'organes?

2. Considère-t-il, à l'instar de Swisstransplant, que "mort cérébrale" est un terme approprié pour les personnes dont les fonctions cérébrales sont arrêtées complètement et de manière irréversible? Si ce n'est pas le cas, souhaite-t-il que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) et Swisstransplant cessent eux aussi de parler de "mort cérébrale"?

3. Si le Conseil fédéral, fidèle à sa position, considère toujours qu'il n'y a qu'une seule mort, que compte-t-il faire pour que cette

théorie et la pratique de transplantation soient en accord l'une avec l'autre?

Cosignataires: Graf Maya, Thorens Goumaz (2)

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.3579 n Ip. Parmelin. Assurance obligatoire des soins et assurance complémentaire. Diminution de la facture des assurés (01.10.2008)

Au moment où les assurés vont peut-être choisir de quitter leur caisse maladie dans l'assurance obligatoire des soins (AOS) et alors que le discours officiel est de les y encourager afin de faire jouer une certaine concurrence entre les caisses, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Lorsqu'un assuré quitte la caisse maladie dans laquelle il a son AOS et une assurance complémentaire au sens de la LCA, quelles sont les bases juridiques autorisant sa caisse maladie à procéder à une hausse des cotisations LCA d'une part, voire à résilier le contrat LCA d'autre part? En outre, le Conseil fédéral peut-il certifier que les droits des assurés sont pleinement respectés?

2. Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis que les incertitudes liées au risque de résiliation du contrat de l'assurance complémentaire sont un puissant frein à la mobilité dans l'AOS et empêchent ainsi une pression saine obligeant les caisses-maladie à optimiser leur gestion et par là freiner la hausse des coûts pour le bien de tout le système et des assurés en particulier? Que pense entreprendre le Conseil fédéral pour améliorer encore la situation?

3. Le Conseil fédéral peut-il donner au Parlement la liste des mesures qu'il compte mettre en oeuvre prochainement afin d'éviter qu'entre AOS et assurances complémentaires, des freins à la mobilité ne subsistent, contrecarrant par là l'objectif principal de maintenir des primes individuelles par assuré abordables dans l'AOS?

Cosignataires: Baettig, Bortoluzzi, Cassis, Füglistaller, Graf Maya, Kleiner, Leuenberger-Genève, Maurer, Meyer Thérèse, Robbiani, Rossini, Schenker Silvia, Steiert (13)

12.12.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3580 n Po. Allemann. Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Augmenter les montants fixés pour les loyers (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures à prendre pour que les montants reconnus au titre des dépenses de loyer dans le calcul des prestations complémentaires soient actualisés.

Cosignataires: Daguet, Fehr Jacqueline, Heim, Hofmann, Jositsch, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Tschümperlin, Voruz (16)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.12.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3581 n Mo. Rechsteiner Paul. Electricité. Revenir à un régime d'approvisionnement public (01.10.2008)

Vu l'échec patent de l'ouverture du marché de l'électricité, le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux chambres un projet de loi:

- a. qui abrogera la loi sur l'approvisionnement en électricité;
- b. qui rétablira le régime de garantie de droit public auquel l'approvisionnement en électricité était soumis avant la votation relative à la loi sur le marché de l'électricité (LME);
- c. qui sauvegardera les améliorations apportées au niveau écologique.

Cosignataires: Carobbio Guscelli, Daguet, Goll, Graf-Litscher, Lang, Prelicz-Huber, Rennwald, Roth-Bernasconi, Schelbert, Teuscher, Vischer (11)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3583 n Po. Girod. Examen de la valeur agronomique et technologique des variétés de céréales destinées à la culture biologique (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier de quelle manière on pourra garantir que les examens de la valeur agronomique et technologique (tests VAT) nécessaires en vue de l'inscription d'une nouvelle sorte de céréale dans le catalogue national des variétés puissent être effectués dans le respect des conditions applicables à la culture biologique.

Cosignataires: Brélaz, Graf Maya, Hämmerle, Hassler, Hodgers, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Voruz, Zisyadis (15)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3584 n Po. Girod. Sélection des variétés de céréales destinées à l'agriculture biologique. Egalité de traitement (01.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si la sélection des variétés de céréales destinées à l'agriculture biologique pourrait bénéficier d'un soutien au même titre que la sélection des variétés traditionnelles.

Cosignataires: Brélaz, Graf Maya, Hämmerle, Hassler, Hodgers, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Voruz, Wyss Brigit, Zisyadis (16)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3585 n Mo. Meier-Schatz. Impôt fédéral direct. Institution d'un barème "enfant" (01.10.2008)

La LIFD sera modifiée de sorte que le régime fiscal de la Confédération tienne compte à partir de 2011 du nombre d'enfants par famille selon un barème dégressif (barème "enfant") et que celle-ci soit allégée en conséquence: plus le nombre des enfants d'une famille sera élevé, moins celle-ci sera imposée. Ce barème s'appliquera à toutes les familles c'est-à-dire aux familles à un comme à deux revenus et aux familles monoparentales. Il devra si possible entrer en vigueur le 1er janvier 2011 au plus tard.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Barthasat, Bischof, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Loepfe, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister

Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Zemp (24)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3587 é Mo. Conseil des Etats. Loi sur la surveillance de la révision. Simplifications pour les PME (Büttiker) (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (loi sur la surveillance de la révision, LSR), de manière à simplifier pour les PME les dispositions réglant le système de contrôle interne et la gestion des risques.

Cosignataires: Bischofberger, Forster, Freitag, Germann, Hess, Lombardi, Schweiger (7)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission des affaires juridiques*

17.12.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3588 é Mo. Conseil des Etats. Impôt fédéral direct. Institution d'un barème "enfant" (Schwaller) (02.10.2008)

La LIFD sera modifiée de sorte que le régime fiscal de la Confédération tienne compte à partir de 2011 du nombre d'enfants par famille selon un barème dégressif (barème "enfant") et que celle-ci soit allégée en conséquence: plus le nombre des enfants d'une famille sera élevé moins celle-ci sera imposée. Ce barème s'appliquera à toutes les familles, c'est-à-dire aux familles à un comme à deux revenus et aux familles monoparentales. Il devra si possible entrer en vigueur le 1er janvier 2011 au plus tard.

Cosignataires: Bieri, Bischofberger, David, Fournier, Frick, Graber Konrad, Imoberdorf, Inderkum, Lombardi, Maissen, Niederberger, Seydoux, Stadler, Stähelin (14)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

17.12.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3589 é Mo. Conseil des Etats. Droit d'auteur. Moins de procès, davantage d'argent pour les ayants droit (Stadler) (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller, par exemple en complétant l'article 50a LAVS relatif à la communication de données, à ce que les droits d'auteur pour l'utilisation d'oeuvres protégées (livres, journaux, etc.) puissent être perçus de manière plus économique.

Cosignataires: Bieri, Bischofberger, Briner, Egerszegi-Obrist, Germann, Graber Konrad, Gutzwiller, Hêche, Imoberdorf, Inderkum, Janiak, Leumann, Lombardi, Luginbühl, Niederberger, Schweiger, Seydoux, Sommaruga Simonetta (18)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission des affaires juridiques*

17.12.2008 Conseil des Etats. Adoption.

x 08.3591 é Ip. Germann. Impôt sur la fortune. Triplement contestable pour les propriétaires de PME (02.10.2008)

La Conférence suisse des impôts (CSI) a revu les "Instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune" et décidé de faire entrer en vigueur la nouvelle version le 1er janvier 2009 déjà. Cette nouvelle mouture intro-

duit une entorse contestable au principe éprouvé de l'estimation des PME (valeur de rendement multipliée par deux, plus valeur intrinsèque ou substantielle, le tout divisé par trois). La valeur d'une PME sera en effet désormais au minimum égale à la "valeur substantielle déterminée selon le principe de continuation de l'exploitation". Selon les estimations de l'Association des sociétés anonymes privées, ces nouvelles instructions tripleront l'impôt sur la fortune de près de la moitié des propriétaires de PME. Cette hausse, qui ne repose sur aucune base légale, est totalement inacceptable.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il conscience que les nouvelles "Instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune" entraîneront une hausse de la pression fiscale pour la majorité des PME?

2. Est-il disposé à s'accommoder de cette contradiction flagrante avec le programme de la législature et ses objectifs 2008 (cf. Les objectifs du Conseil fédéral 2008)?

3. La CSI a manifestement élaboré et adopté seule les instructions précitées. Que pense le Conseil fédéral de cette procédure unilatérale?

4. Le Conseil fédéral convient-il que des décisions fiscales de cette ampleur relèvent des organes politiques et que la pratique fiscale précitée est donc en flagrante contradiction avec notre ordre juridique? Est-il disposé à faire modifier cette pratique?

5. Les nouvelles instructions doivent entrer en vigueur le 1er janvier 2009 déjà, le point contesté (établissement de la valeur substantielle de l'entreprise comme valeur minimale, chiffre marginal 36 des instructions) n'étant cependant applicable qu'à partir du 1er janvier 2011. Le Conseil fédéral est-il disposé à procéder aux corrections nécessaires dans l'intervalle? Si oui, comment?

Cosignataires: Altherr, Brändli, Briner, Bürgi, David, Forster, Hess, Jenny, Kuprecht, Reimann Maximilian (10)

19.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

10.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

x **08.3592 é Ip. Kuprecht. Imposition des organisations sportives internationales en Suisse** (02.10.2008)

L'Euro 2008 appartient au passé. La Suisse a alors, dans les villes où avaient lieu des matches comme dans les médias, présenté ses nouveaux stades au public européen et a apporté la preuve de son sens de l'organisation et de l'hospitalité, contribuant ainsi à promouvoir l'image de notre pays. L'Euro 2008 a certainement été la manifestation sportive la plus importante jamais organisée dans notre pays et peut être considérée en tous points comme un succès. La Confédération et les cantons ont cependant dû déboursier des montants se chiffrant en millions. Le Parlement a approuvé les crédits demandés.

Il est néanmoins regrettable et déconcertant que les coûts de la manifestation aient été majoritairement à la charge des pouvoirs publics, tandis que les gains allaient dans les caisses de l'UEFA. Comme il en avait été convenu ainsi, il n'y a pas lieu de s'attarder sur ce point. En revanche, il est troublant que les gains ainsi réalisés par l'UEFA ne soient pas soumis à l'impôt, alors que d'autres entreprises, qui créent des emplois et génèrent ainsi du revenu national, doivent payer des impôts sur leurs gains. Il en va de même pour les citoyens qui doivent payer sur chaque franc gagné un impôt en fonction de leur capacité économique. Il est pour cette raison difficile de comprendre pour-

quoi des organisations telles que l'UEFA, la FIFA ou le CIO, qui gagnent des centaines de millions de francs, sont exemptées de l'impôt. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Les privilèges fiscaux dont bénéficient ces organisations sportives internationales ne contreviennent-ils pas au principe de l'imposition en fonction de la capacité économique inscrit dans la Constitution?

2. Dans quelle mesure le principe de l'égalité de traitement a-t-il été écorné, voire enfreint?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à s'attaquer sérieusement à cette problématique et à élaborer des solutions conjointement avec les cantons?

4. Que compte faire l'Administration fédérale des contributions pour trouver des solutions d'entente avec ces organisations économiques?

12.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

10.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

x **08.3594 é Mo. Marty Dick. Tunnel autoroutier du Saint-Gothard. Second tube à voie unique** (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de doublement du tunnel autoroutier du Saint-Gothard, par la construction d'un second tube à une seule voie et d'en établir le financement.

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission des transports et des télécommunications

08.12.2008 Conseil des Etats. Soumettre la motion à examen préalable à la CTT-CE.

21.01.2009 Retrait.

08.3596 n Mo. Conseil National. Fixation du prix des sillons. Renforcer le transport de marchandises par le rail (Rime) (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de réformer radicalement, avec la participation de professionnels de la branche des transports, le système de fixation du prix des sillons: Il s'agit de passer d'un mode de calcul basé sur le poids à un système incitatif pour le marché:

1. en révisant l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire au 1er juillet 2009, de manière à réduire le prix des sillons pour le trafic de marchandises au niveau des prix pratiqués par les pays voisins (D/F/I/A);

2. en procédant à une révision législative conjointement à la modification du financement des infrastructures (troisième volet de la réforme ferroviaire II) pour introduire un système incitatif et compétitif de fixation du prix des sillons;

3. en utilisant plus particulièrement les critères ci-après pour fixer le prix des sillons: degré de priorité sur le réseau, fréquentation des lignes, qualité des sillons, normes d'aménagement du tronçon, efficacité du transport, bonus-malus comme incitation à la ponctualité et aux investissements en faveur de la protection de l'environnement.

Cosignataires: Amherd, Bignasca Attilio, Binder, Caviezel, Föhn, Germanier, Giezendanner, Hochreutener, Huber, Hutter Markus, Kunz, Loepfe, Nidegger, Rickli Natalie, Schenk Simon (15)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission des transports et des télécommunications

19.12.2008 Conseil national. Adoption.

08.3597 n Mo. Leuenberger-Genève. Frigos et congélateurs dans les magasins (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes mesures afin que cesse dans les supermarchés et épiceries la surconsommation d'énergie due aux pertes des meubles réfrigérants, en particulier les congélateurs-bahuts et les réfrigérateurs dépourvus de couvercles ou portes.

Cosignataires: Aeschbacher, Bänziger, Barthassat, Bäumle, Donzé, Fasel, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gilli, Grin, Hämmerle, Heim, Hiltbold, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Lumengo, Marra, Moser, Nordmann, Nussbaumer, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Schelbert, Schmidt Roberto, Stöckli, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weibel, Wyss Brigit, Zisyadis (36)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3598 n Mo. Lumengo. Engagement des personnes d'origine étrangère au sein du Corps des gardes-frontière (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est prié:

1. de prendre des mesures nécessaires afin de promouvoir l'incorporation des personnes d'origine étrangère au sein du Corps des gardes-frontière;
2. de prendre des mesures adéquates pour éviter toute discrimination quant à l'embauche des personnes de couleur et des noirs;
3. de prévoir une formation de sensibilisation des membres du Corps des gardes-frontière aux questions de la discrimination raciale.

Cosignataires: Aubert, Brélaz, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Galladé, Girod, Goll, Hämmerle, Hodgers, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Marra, Müller Geri, Nordmann, Pedrina, Prelicz-Huber, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Widmer, Wyss Brigit (41)

19.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3599 n Ip. Lumengo. Violation du droit à une relation père-enfant (02.10.2008)

Le dénommé Abbas est originaire du Maroc, où il a fait la connaissance de la femme qui est devenue son épouse en 2002. Le couple a divorcé en première instance le 11 juillet 2007 et Abbas a obtenu le droit de visite pour son fils, né le 30 juin 2004. A partir du 29 septembre 2006, Abbas doit suivre pendant dix semaines un traitement en clinique psychiatrique. Il est alors interpellé et placé en détention en vue de son expulsion de Suisse. En juin 2008, cela fait plus de dix-neuf mois qu'Abbas se trouve en détention administrative. Le 9 avril 2008, il peut revoir son fils pour la première fois en deux ans. Celui-ci reconnaît immédiatement son père et apprécie le moment passé en sa compagnie. Toutes les entraves au droit de visite, dues à l'ex-femme d'Abbas et à l'Etat suisse (détention en vue de l'expulsion et détention pour insoumission), sont justifiées au détriment d'Abbas dans les recours rejetés. Les liens entre Abbas et son fils seraient notamment insuffisants. Ce prétexte permet de violer durablement les droits du père. On ne peut que s'étonner de lire qu'Abbas pourra rendre visite à son fils depuis le Maroc, dans le cadre de brefs séjours en Suisse, alors que

l'on sait qu'il est encore plus difficile de faire respecter le droit de visite contre la volonté de la mère depuis l'étranger. Sans compter que les autorisations pour de brefs séjours ne sont accordées qu'au compte-goutte, ainsi que le souligne le Tribunal fédéral.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment l'Etat suisse peut-il justifier une immixtion aussi massive dans la sphère privée et dans la relation père-enfant? L'intérêt de l'Etat à la limitation de la population étrangère ne justifie pas, à lui seul, une telle dureté.

2. Dans son jugement rendu dans l'affaire Ciliz contre les Pays bas, la Cour européenne des droits de l'homme avait admis que l'Etat néerlandais avait enfreint l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme en empêchant, par l'expulsion, un père divorcé de construire et d'approfondir sa relation avec son enfant. Faudra-t-il attendre que la Suisse soit aussi condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme avant qu'elle intègre à son ordre juridique les principes figurant dans le jugement susmentionné?

Cosignataires: Fehr Hans-Jürg, Hofmann, Leutenegger Oberholzer, Rechsteiner Paul, Rennwald, Rielle, Thanei, Tschümperlin, Voruz (9)

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3601 n Po. Nordmann. Mécanisme de plafonnement des immatriculations des voitures grosses émettrices de CO2 (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier un mécanisme permettant de plafonner la quantité totale des émissions par kilomètre des voitures grosses émettrices de CO2. Au-delà d'un seuil donné d'émissions, des droits d'achats seront mis aux enchères. Dans l'étude, le Conseil fédéral pourra considérer plusieurs variantes.

Cosignataires: Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Girod, Lumengo, Rechsteiner-Basel, Steiert, Tschümperlin, van Singer, Voruz, Wasserfallen (12)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.12.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3602 n Mo. Abate. Tunnel autoroutier du Saint-Gothard. Second tube à voie unique (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de doublement du tunnel autoroutier du Saint-Gothard, par la construction d'un second tube à une seule voie, et d'en établir le financement.

Cosignataires: Bignasca Attilio, Cassis, Pelli, Robbiani (4)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3603 n Mo. Markwalder Bär. Droit des brevets. Epuisement eurorégional (02.10.2008)

Dans le cadre des négociations avec l'UE, le Conseil fédéral est chargé de proposer un traité sur la reconnaissance mutuelle de l'épuisement eurorégional en droit des brevets, que ce soit par une extension de l'accord de libre-échange Suisse-UE ou dans le cadre d'une adhésion contractuelle à la juridiction euro-

péenne en matière de brevets, ou encore par le biais d'un nouvel accord bilatéral.

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3605 n Ip. Hassler. Extension de la forêt au massif alpin (02.10.2008)

1. Le Parlement n'est pas entré en matière, il y a deux ans, lorsque le Conseil fédéral lui a soumis une révision de la loi sur les forêts. Le Conseil fédéral partage-t-il toutefois mon avis selon lequel il demeure nécessaire d'agir dans le sens de mon intervention?

2. Le Conseil fédéral pense-t-il également que la forêt s'étend de façon disproportionnée dans les Alpes?

3. Que compte-t-il entreprendre par rapport à cette évolution?

4. A-t-il l'intention de soumettre un nouveau projet législatif au Parlement?

Cosignataires: Aebi, Bigger, Brunner, Büchler, Cathomas, Caviezel, Gadiant, Germanier, Grunder, Haller, Kunz, Lustenberger, Müller Walter, Schmidt Roberto, von Siebenthal, Zemp (16)

14.01.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3606 n Po. Zisyadis. Effets des champs électromagnétiques dans la disparition des abeilles (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur l'effet des champs électromagnétiques dans la disparition des abeilles. Ce rapport doit établir le lien potentiel entre la disparition des abeilles dans les ruchers selon leur emplacement près d'antennes de téléphonie mobile.

Cosignataires: Girod, Glauser, Hodgers, Thorens Goumaz (4)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3607 n Ip. Roth-Bernasconi. Egalité salariale dans les hautes sphères de l'administration (02.10.2008)

La nouvelle "Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires de 1998 à 2006", réalisée par le bureau BASS, démontre clairement que l'écart entre les salaires féminins et masculins s'est encore agrandi pour ce qui est des salaires élevés.

Selon ce rapport, ce déséquilibre est probablement lié à la propagation croissante de modes de paiement spécifiques (composantes du salaire dépendant du mérite comme les bonus, les primes, etc.), qui profitent surtout aux salariés occupant une position de cadre, et, parmi ceux-ci, surtout aux hommes. La tendance à verser de plus en plus ce type de rémunérations se poursuit en 2006 et participe à l'inégalité salariale entre les sexes.

La Confédération est un employeur important pour les femmes, et elle a joué un rôle précurseur en faveur de la participation croissante des femmes au marché du travail, notamment dans les emplois qualifiés. Les changements qui interviennent dans ce secteur influent donc particulièrement sur les conditions de travail des femmes.

La proportion de femmes parmi les cadres de l'administration fédérale est de 20,78 pour cent. Quant aux primes liées au mérite, la différence entre les sexes atteint 40 pour cent (en moyenne 443 francs pour les femmes et 739 francs pour les hommes).

Monsieur le Conseiller fédéral Merz ayant déclaré dans les médias son intention d'augmenter les salaires les plus élevés au sein de l'administration fédérale afin de la rendre plus attractive pour les personnes qualifiées, cette différence se renforcera encore. Les directives du Conseil fédéral pour mettre en oeuvre l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration fédérale (directives sur l'égalité des chances) prévoient, au paragraphe 13, que l'égalité des chances entre femmes et hommes doit être intégrée dans la gestion des ressources humaine à tous les niveaux, dans tous les processus - notamment ceux de direction -, ainsi que dans tous les instruments et mesures (approche intégrée de l'égalité - gender mainstreaming).

1. Comment le Conseil fédéral entend-il respecter ses propres directives sur l'égalité des chances au vu de la différence salariale entre les sexes?

2. Quels objectifs et mesures concrètes prévoit-il pour remédier à l'inégalité salariale entre femmes et hommes décrite ci-dessus?

3. Quand le Conseil fédéral compte-t-il généraliser l'utilisation du Logib (instrument pour l'égalité salariale à la Confédération), afin de s'attaquer à l'inégalité salariale au sein de sa propre administration?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Goll, Hofmann, Kienner Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Thanei, Tschümperlin, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (30)

19.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3608 n Mo. Conseil National. Stratégie pour lutter contre la pénurie de médecins et encourager la médecine de premier recours (Fehr Jacqueline) (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer, en collaboration avec les cantons et les organisations spécialisées, puis de soumettre au Parlement, une stratégie et un plan directeur (comprenant les éventuelles modifications législatives) visant à empêcher une pénurie de médecins en Suisse et à encourager la médecine de premier recours. Les travaux porteront en particulier sur l'abolition du numerus clausus, la réorganisation de la formation et du perfectionnement des médecins, la tarification, l'encouragement de cabinets de groupe et de nouveaux modèles de travail, la réglementation des services d'urgence et les possibilités de développer les services de télésanté.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gilli, Goll, Graf Maya, Jositsch, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Stöckli, Tschümperlin, Vischer, Voruz, Weibel, Widmer (25)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

19.12.2008 Conseil national. Adoption.

08.3609 n Mo. Fiala. Alourdir la peine encourue en cas de pornographie infantile (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'alourdir la peine encourue en cas d'infraction liée à la pornographie infantile (art. 197 ch. 3, 3bis et 4 CP).

Cosignataires: Abate, Amacker, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bignasca Attilio, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Bruderer, Brunner, Caviezel, Darbellay, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Français, Freysinger, Füglistaller, Galladé, Geissbühler, Germanier, Giezen-danner, Glauser, Glur, Grin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hiltbold, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Jositsch, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Lumengo, Lüscher, Lustenberger, Malama, Maurer, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Miesch, Mörgeli, Moser, Müller Thomas, Müri, Noser, Parmelin, Pelli, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schwander, Segmüller, Stump, Theiler, Triponez, von Rotz, von Siebenthal, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann (86)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3611 n Mo. Rechsteiner Paul. Améliorer l'exécution des mesures d'accompagnement (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter les dispositions régissant le contrat-type de travail par des sanctions.

Cosignataire: Gysin (1)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3613 n Ip. Lang. Requérants d'asile déboutés originaires de Tchétchénie. Nouvelle pratique en matière de renvoi (02.10.2008)

Début août, l'Office fédéral des migrations (ODM) a décidé de modifier sa pratique en matière de renvoi des requérants d'asile déboutés qui sont originaires de Tchétchénie, l'objectif étant de renvoyer chez eux les Tchétchènes admis en Suisse à titre provisoire. C'est la raison pour laquelle je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. En fonction de quelles sources d'information l'ODM a-t-il réévalué la situation des droits de l'homme en Tchétchénie? Est-il disposé, sur le principe, à aborder la question avec toutes les personnes ou entités détenant des informations pertinentes en la matière?

2. Comment le Conseil fédéral explique-t-il le fait que des sources d'information aussi incontournables que le HCR de l'ONU, Memorial et le rapporteur spécial du Conseil de l'Europe continuent de qualifier la situation en Tchétchénie d'alarmante et prennent position contre le rapatriement des requérants d'asile déboutés?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à revenir à l'ancienne pratique de l'ODM compte tenu des critiques nombreuses et substantielles à propos de la situation en Tchétchénie?

4. A-t-on déjà conclu un accord de réadmission en la matière avec la Russie? Comment la Suisse compte-t-elle contrôler le respect des éventuelles garanties de sécurité que la Russie donnerait à propos des personnes qui rentreraient chez elle?

Cosignataires: Amacker, Fiala, Leuenberger-Genève, Roth-Bernasconi (4)

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3614 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Politique du troisième âge. Plan de mise en oeuvre de la stratégie du gouvernement (02.10.2008)

Dans le prolongement de son rapport sur la stratégie en matière de politique de la vieillesse, le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un plan d'action qui mette en oeuvre les mesures relevant de la compétence de la Confédération. Ce plan d'action, dont il précisera les conséquences financières, s'attachera en particulier à répondre aux exigences suivantes: possibilité, pour les personnes âgées, de conduire librement leur existence, respect des spécificités liées à l'origine de la personne (migrants) et développement de la solidarité intergénérationnelle. Il sera élaboré autant que possible en collaboration avec les organisations suisses représentant les personnes âgées.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Jositsch, Lumengo, Marti Werner, Nordmann, Rechsteiner Paul, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Thanei, Voruz, Widmer (19)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3615 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Politique du troisième âge. Enquête sur les personnes se trouvant dans la seconde moitié de leur vie (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité de réaliser en Suisse, à intervalles réguliers, une enquête sur les personnes se trouvant dans la seconde moitié de leur vie. L'établissement de rapports réguliers sur la situation de ces personnes constituerait un outil stratégique important pour la politique du troisième âge. Ces rapports renseigneraient sur l'état d'esprit des personnes âgées, sur leur capacité à rester actives, sur leurs conditions de vie et sur leur réseau social; ils fourniraient aussi des éléments permettant de mesurer les progrès accomplis.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Jositsch, Lumengo, Marti Werner, Nordmann, Rechsteiner Paul, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Thanei, Voruz, Widmer (19)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3616 n Mo. Barthassat. Accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre un mode d'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal ayant effectué leur scolarité en Suisse.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Chevrier, Darbellay, de Buman, Favre Laurent, Girod, Hiltbold, Hodgers, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Lüscher, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Geri, Neirynck, Nordmann, Rielle, Robbiani, Roth-Bernasconi, Ruey, Schmidt Roberto, Sommaruga Carlo, Zisyadis (24)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3618 n Mo. Amherd. Protection de la jeunesse. Création d'un centre de compétences national pour les médias électroniques (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales afin de permettre la création d'un centre de compétences national

pour les médias électroniques. Cette institution sera créée dans les buts suivants:

- organiser des campagnes de prévention et d'information;
- servir de centre d'information pour les parents, les enseignants et les autorités;
- préparer les directives sur l'enseignement, les programmes pédagogiques et les moyens auxiliaires correspondants;
- certifier les DVD, les jeux électroniques, les téléviseurs, les services de MMS, etc.;
- attribuer les mandats relatifs aux comportements compulsifs et aux thérapies, et fournir de la documentation à tous les acteurs intéressés.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Bischof, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Meyer Thérèse, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller (21)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3621 n Ip. Vischer. L'accélérateur LHC du CERN est-il vraiment sûr? (02.10.2008)

Lors de la mise en marche de l'accélérateur LHC au CERN, de nombreuses critiques avaient fusé de toutes parts. Depuis, pour des raisons peu claires, il a été brusquement arrêté. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral a-t-il été informé du projet avant que le LHC soit mis en marche? En quoi ce projet est-il d'intérêt public? Le Conseil fédéral dispose-t-il de garanties suffisantes pour affirmer que ce projet ne comporte aucun risque? A-t-il étudié les critiques émises et a-t-il demandé un avis aux services compétents du CERN?
2. Le Conseil fédéral sait-il pourquoi le LHC a été brusquement arrêté? Quelles sont les raisons de cet arrêt? Que peut-on répondre à ceux qui estiment que cet arrêt prouve que le projet n'est pas dénué de tout risque?
3. Le Conseil fédéral n'est-il pas aussi d'avis que le CERN n'a pas suffisamment cherché à expliquer son projet à la population? Il ne faut pas oublier en effet que la Suisse a investi dans ce projet d'importants montants provenant des recettes fiscales.
4. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas qu'il est préoccupant que les discussions scientifiques sur le projet, ses implications, son opportunité et les risques qu'il comporte aient essentiellement eu lieu au sein du CERN et qu'aucun débat scientifique n'ait été mené sur la question en public? Ne voit-on pas se dessiner ici une évolution préoccupante et peu démocratique?
5. Le CERN jouissant d'une immunité absolue, qui répondra des éventuels dommages causés à la population de Genève et de la région par un projet du CERN? Le Conseil fédéral estime-t-il qu'une immunité absolue se justifie? Si oui, pourquoi?

Cosignataires: Bänziger, Daguet, Frösch, Gilli, Hämmerle, Lang, Leuenberger-Genève, Schelbert, Schmid-Federer, Steiert, Teuscher (11)

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3622 n Mo. Thorens Goumaz. Meilleure protection des troupeaux contre les grands prédateurs (02.10.2008)

Le Conseil fédéral renforce les mesures de protection des troupeaux contre les grands prédateurs, en augmentant progressivement les moyens financiers disponibles. Les mesures sont en outre diversifiées, notamment par l'amélioration de la formation des bergers, de la mobilité des petits troupeaux, du stationnement hivernal des chiens de berger et de leur dressage.

Cosignataires: Barthassat, Bäumle, Brélaz, Fluri, Frösch, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Leuenberger-Genève, Moser, Prelicz-Huber, Schelbert, Teuscher, van Singer, Wyss Brigit (15)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3624 n Mo. Fässler. Mesures incitatives pour la construction d'installations photovoltaïques (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes de sorte que les recettes soient exonérées de l'impôt sur le revenu lorsqu'elles proviennent de la rétribution de l'injection de courant produit par des installations photovoltaïques de particuliers (au sens de l'art. 7a de la loi sur l'approvisionnement en électricité, LApEI).

Cosignataires: Fehr Hans-Jürg, Leutenegger Oberholzer, Thanei, Tschümperlin (4)

12.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3625 n Mo. Wandfluh. Réaménagements en dehors des zones à bâtir. Supprimer les clauses esthétiques inutiles (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification des articles 24c et 24d de la loi sur l'aménagement du territoire, visant à supprimer les restrictions à l'aménagement de parties de bâtiments destinées à maintenir l'aspect extérieur et la structure architecturale. L'article 39 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire sera adapté en conséquence.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Bäumle, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Donzé, Estermann, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Hochreutener, Hurter Thomas, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Loepfe, Maurer, Messmer, Miesch, Müller Thomas, Müri, Noser, Pfister Theophil, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schneider, Schwander, Segmüller, Stamm, Triponez, von Siebenthal, Wasserfallen, Wobmann (40)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3626 n Ip. Engelberger. Tarifs de laboratoire. Révision de la liste des analyses (02.10.2008)

1. Pourquoi la révision des tarifs de laboratoire (annexe 3 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, "Liste des analyses avec tarif") est-elle menée à un rythme tel que les personnes et milieux concernés n'ont guère le temps de se prononcer de manière approfondie?

2. Selon plusieurs sources, les nouveaux tarifs proposés risquent de faire subir de telles pertes aux laboratoires en termes financiers et qualitatifs que leur existence même serait en danger. Ces craintes sont-elles justifiées?

3. Quel rôle jouent les laboratoires de petite taille et de taille moyenne, répartis dans toute la Suisse, pour l'économie et l'offre de prestations?

4. La réduction des tarifs menace la survie économique des laboratoires de petite taille et de taille moyenne, qui garantissent actuellement que des prestations de laboratoire soient offertes de manière décentralisée sur tout le territoire (p. ex. Sion pour le Valais). Le Conseil fédéral a-t-il conscience que la révision proposée favorise une minorité de laboratoires situés dans les zones fortement urbanisées? Comment entend-il garantir à l'avenir la décentralisation des prestations de laboratoire, sachant que les laboratoires intégrés aux cabinets médicaux ne sont pas rentables?

5. La révision proposée menace des emplois très qualifiés, notamment dans les régions périphériques. Qu'en pense le Conseil fédéral?

6. Les analyses de laboratoire représentent 2,8 pour cent des dépenses de santé en Suisse. Semble-t-il dès lors justifié au Conseil fédéral de mener une révision dont les bénéfices financiers seront minimes, mais qui sera lourde de conséquences pour l'offre de prestations?

7. Quelles seront, selon le Conseil fédéral, les conséquences de la révision sur les laboratoires intégrés aux hôpitaux et aux cabinets médicaux, et donc sur l'assise économique des hôpitaux et des cabinets médicaux?

Cosignataires: Brunschwig Graf, Cassis, Eichenberger, Fluri, Huber, Hutter Markus, Malama, Messmer, Stahl, Wasserfallen (10)

12.12.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3628 n Ip. Graber Jean-Pierre. Critères appliqués par l'ODM dans les procédures d'octroi d'asile (02.10.2008)

Le 20 septembre 2008, le journal "Le Temps" relate longuement les circonstances qui ont conduit un jeune Iranien à fuir son pays en raison de sa conversion au christianisme et les considérants qui ont incité l'Office fédéral des migrations (ODM) à rejeter sa demande d'asile du 14 mars 2006. Les documents constitutifs du dossier corroborent largement la teneur de l'article du journal "Le Temps". Le 25 septembre 2008, l'organisation "Amnesty International" invite le Tribunal administratif fédéral à accepter le recours de ce jeune Iranien contre le rejet de sa demande d'asile par l'ODM. Le 28 septembre 2008, le quotidien espagnol "El Pais" consacre une pleine page à cette affaire.

Le refus de l'ODM d'octroyer l'asile à ce requérant peut légitimement interroger à la lumière des considérants qui fondent sa décision négative et en référence à la relative mansuétude dont il a parfois fait preuve dans d'autres cas.

Le Conseil fédéral est dès lors prié de répondre aux questions suivantes:

1. Dans les procédures d'asile, l'ODM accorde-t-il la même importance aux différentes causes - raciales, religieuses, ethniques, sociales ou politiques - susceptibles de mettre en danger la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des réfugiés? A contrario, l'ODM établit-il une hiérarchie des causes de la persécution, les motifs politiques ou socio-économiques étant plus dignes de considération que les motifs religieux ou de conscience?
2. Comment l'ODM évalue-t-il les risques qu'encourent les personnes contraintes de retourner dans des pays musulmans après avoir renié la religion du Coran au profit du christianisme ou d'une autre religion?
3. Dans quelle mesure la forte vraisemblance qu'un renvoi puisse mettre en danger l'intégrité physique ou même la vie d'un requérant débouté influe-t-elle les décisions de l'ODM?

Légitimement contraint d'appliquer une loi sur l'asile voulue par le peuple, mais aussi imprégné par la tradition humanitaire de la Suisse à l'égard des personnes persécutées pour leurs idées pacifiques, l'ODM assume une mission aussi ingrate que nécessaire. Il est encore vrai que la Suisse ne saurait accueillir toute la misère du monde. Toutefois, la liberté religieuse étant une liberté matricielle et absolument fondamentale, nous estimons que l'ODM devrait traiter avec une acuité toute particulière les demandes d'asile de celles et ceux qui s'en prévalent sincèrement.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Lumengo, Ruey, von Siebenthal (8)

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3629 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Pas d'indemnités de départ pour le personnel de la Confédération (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de déposer un projet d'acte visant à empêcher que le personnel de la Confédération ne touche des indemnités de départ.

Porte-parole: von Siebenthal

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3630 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Laxisme dans la pratique en matière d'asile (02.10.2008)

Au cours des sept premiers mois de l'année 2008, 7041 nouvelles demandes d'asile ont été présentées. Cela représente 573 demandes (soit 9 pour cent de plus) que l'année précédente sur la même période. Cette augmentation conduit à se demander si, implicitement, il n'y a pas eu un changement de pratique dans le domaine de l'asile. Avec l'arrivée quotidienne par bateau d'environ 250 réfugiés clandestins sur l'île de Lampedusa, dont certains continuent jusqu'en Suisse, la question de la politique d'asile demeure pour notre pays un défi important.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures prend-il pour empêcher un accroissement des demandes d'asile?
2. La politique actuelle en matière d'asile risque-t-elle de remettre en question la volonté d'un durcissement du droit d'asile, exprimée sans équivoque par 68 pour cent de la population suisse?
3. Existe-t-il des indications tendant à montrer que les organisations de passeurs profitent du manque de fermeté de la Suisse en matière d'asile?
4. Comment le Conseil fédéral explique-t-il que les demandes d'asile ont diminué de pratiquement 4 pour cent en Autriche au cours du premier semestre 2008, par comparaison avec l'année précédente sur la même période, tandis que la Suisse a vu augmenter les demandes de plus de 6 pour cent?
5. Au cours des dernières années, a-t-on continué de projeter des films, dans les pays de provenance des réfugiés, montrant les conditions de vie des réfugiés en Suisse?
6. Comment le Conseil fédéral pense-t-il contrôler de manière plus efficace les liaisons ferroviaires entre l'Italie et la Suisse, qui sont, d'après les médias, une véritable passeoire?

7. Le Conseil fédéral envisage-t-il de renforcer le personnel du Corps des gardes-frontière afin que celui-ci puisse assurer les contrôles dans les lignes de train concernées?

8. Quelles sont les conséquences probables de l'absence de contrôles d'identité aux frontières suisses, avec l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen?

Porte-parole: Perrin

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3631 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Halte à la sape de la démocratie directe (02.10.2008)

La réunion des deux objets concernant la libre circulation des personnes avec l'UE est le dernier coup en date porté à la démocratie suisse. Le peuple s'était pourtant vu promettre à plusieurs reprises qu'il pourrait voter sur la libre circulation à chaque nouvelle extension de l'UE. La sape de notre système éprouvé de démocratie directe n'est pas nouvelle: traités et accords internationaux, arrêts du Tribunal fédéral qui ne respectent pas la volonté exprimée par le peuple dans les urnes, ingérence de gouvernements ou de juges étrangers dans les affaires intérieures de la Suisse et mépris de la volonté populaire lors de l'adoption de lois et d'ordonnances après un scrutin l'étranglent toujours davantage.

Ce constat posé, nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que fait-il pour renforcer le système politique unique au monde de la démocratie directe?

2. Est-il conscient du travail de sape exercé par les traités et accords internationaux sur la démocratie directe?

3. Est-il prêt à renoncer aux accords internationaux qui font obstacle à l'exercice de la démocratie directe? En cas de conflit entre les normes non impératives du droit international et le droit constitutionnel suisse, lequel doit l'emporter?

4. Ne considère-t-il pas problématique la reprise croissante de droit étranger, notamment européen, dans la législation suisse? Comment concilier de telles lois, qui n'ont pas été pensées pour la démocratie directe, avec le système politique de la Suisse?

5. Pourquoi laisse-t-il la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) décréter que la Suisse a le droit d'expulser et qui elle n'a pas le droit d'expulser (nous pensons par ex. au ressortissant turc expulsé en 2004, qui s'est vu accorder une indemnité pour tort moral par la CJCE alors qu'il avait été condamné en Suisse, entre autres, pour brigandage, lésions corporelles, infractions contre le patrimoine et graves infractions routières)?

6. Ne juge-t-il pas problématique que le peuple suisse ne puisse s'exprimer librement sur les deux objets portant sur la libre circulation des personnes avec l'UE, à savoir la reconduite de l'accord et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie?

7. Soumettra-t-il à nouveau séparément au vote du peuple les futures extensions de la libre circulation des personnes (la Turquie, la Croatie et la Macédoine sont déjà candidats officiels à l'adhésion)?

Porte-parole: Aebi

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3632 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Naturalisation de familles entières (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation sur les droits politiques de manière à ce que des époux et leurs enfants mineurs ne puissent être naturalisés qu'en tant que famille entière, et ce uniquement si tous les membres de la famille remplissent les conditions requises pour la naturalisation.

Porte-parole: Glauser

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3634 n Mo. Giezendanner. Réseau des routes nationales. Elimination des goulets d'étranglement (02.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de publier dans les meilleurs délais le message consacré à l'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales, afin que les projets concernés puissent être exécutés rapidement. Par ailleurs, la planification d'importants projets clés (notamment l'élargissement à six pistes du tronçon Härkingen-Rothrist) doit être lancée dès à présent, afin que les travaux puissent commencer dès la fin des délibérations financières.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baumann J. Alexander, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Caviezel, Dunant, Egger, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Füglistaller, Geissbühler, Germanier, Glanzmann, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Heer, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hurter Thomas, Hutter Markus, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Thomas, Muri, Noser, Parmelin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Raymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Schibli, Schneider, Schwander, Stahl, Stamm, Theiler, Triponez, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zemp, Zuppiger (65)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3635 n Ip. John-Calame. Révision de l'OACI. Baisse de subventions pour les programmes collectifs de réinsertion (02.10.2008)

Le Conseil fédéral prône la réinsertion professionnelle, plutôt que le recours aux prestations sociales. A cette fin des mesures de prévention sont prises dans le cadre de l'assurance-chômage. Les programmes de formation ont pour but d'améliorer les compétences des demandeurs d'emploi de manière à ce qu'elles soient plus en phase avec les exigences du marché du travail. Actuellement ces mesures du marché du travail (MMT) sont financées à hauteur d'un montant annuel de 3500 francs par demandeur d'emploi.

Pourtant Le Conseil fédéral a décidé de manière unilatérale et sans tenir compte des remarques des cantons de couper dans le financement de ces mesures.

1. Le Conseil fédéral peut-il nous dire qui est responsable de l'état désastreux des finances de l'assurance-chômage, puisque c'est l'argument avancé pour motiver cette décision?

2. Le Conseil fédéral juge-t-il correct que ce soit aux cantons de payer les mauvaises prévisions que le SECO a faites ces dernières années à propos du financement de l'assurance-chômage, notamment en ce qui concerne l'évaluation du nombre moyen de chômeurs et l'abandon du pourcentage de solidarité prélevé sur les hauts revenus?

3. Comment le Conseil fédéral pense-t-il que les cantons pourront intégrer cette perte de plusieurs millions dans leurs budgets 2009, alors que ceux-ci étaient bouclés lorsque l'information leur est parvenue en date du 8 septembre 2008?

4. Le Conseil fédéral a-t-il conscience que ce ne sont pas seulement les cantons romands les plus touchés par cette mesure, mais bien les cantons frontaliers qui font face à un accroissement important de la main-d'oeuvre frontalière jeune, formée et mobile?

5. De fait, les dispositions prises par le Conseil fédéral prétertent certains cantons par rapport à d'autres moins exposés. Est-ce le sens que le Conseil fédéral donne à la solidarité intercantonale?

6. Le Conseil fédéral a-t-il mesuré les risques qu'il prend avec cette mesure à l'aube de la votation sur la libre circulation des personnes?

7. Le Conseil fédéral ne pouvait-il pas attendre la révision en cours de la LACI pour intervenir, afin que les mesures prises s'inscrivent dans une réflexion plus globale et plus équilibrée?

8. Même si un taux élevé de chômage permet de rationaliser quelque peu les programmes, ce processus a des limites pour maintenir une certaine qualité des MMT. Quand le Conseil fédéral pense-t-il évaluer les formations financées pour les demandeurs d'emploi en fonction de critères de qualité, plutôt qu'en fonction du nombre de personnes qu'elles peuvent accueillir?

9. Le conseil fédéral pense-t-il que la crise financière mondiale actuelle peut influencer le taux de chômage, et si oui, quelles conséquences prévisibles aura ce crash sur les finances de l'assurance-chômage et par ricochet sur les cantons, vu les baisses de subventions prévues?

Cosignataires: Aubert, Berberat, Frösch, Hodgers, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Prelicz-Huber, Rennwald, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (16)

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3638 é Mo. Gutzwiller. Droit des brevets. Epuisement eurorégional** (03.10.2008)

Dans le cadre des négociations avec l'UE, le Conseil fédéral est chargé de proposer un traité sur la reconnaissance mutuelle de l'épuisement eurorégional en droit des brevets, que ce soit par une extension de l'accord de libre-échange Suisse-UE ou dans le cadre d'une adhésion contractuelle à la juridiction européenne en matière de brevets, ou encore par le biais d'un nouvel accord bilatéral.

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

12.03.2009 Retrait.

08.3639 é Mo. Forster. Révision partielle de la LTC. Requête de la Comcom, de la Comco et du Surveillant des prix (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter rapidement un projet de révision partielle de la loi sur les télécommunications (LTC) qui aille dans le sens de la requête de la Comcom, de la Comco et du Surveillant des prix. La Comcom devra pouvoir agir sur plainte d'un fournisseur de services de télécommunication, mais aussi de sa propre initiative, lorsque des éléments donnent lieu de penser que les conditions d'accès au réseau ne sont pas conformes au droit (conditions non discriminatoires et prix fon-

dés sur les coûts). La sécurité des investissements et la sécurité du droit s'en trouveront améliorées.

Cosignataires: Briner, Bürgi, Diener, Egerszegi-Obrist, Frick, Inderkum, Leumann, Lombardi, Sommaruga Simonetta, Stadler (10)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

04.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

08.3645 n Mo. Engelberger. La loi sur la surveillance de la révision ne doit pas desservir les PME (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (loi sur la surveillance de la révision, LSR) afin qu'elle fixe des normes favorables aux PME en matière de système de contrôle interne et de gestion des risques.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Caviezel, Donzé, Eichenberger, Fiala, Flückiger, Föhn, Glur, Graber Jean-Pierre, Grunder, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Killer, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Malama, Müller Walter, Müller Philipp, Noser, Rutschmann, Schwander, Segmüller, Triponez, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (30)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3647 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Lutte contre la corruption. Interdire le pantouflage (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une révision de la loi sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1), afin d'y introduire une disposition interdisant aux employés de la Confédération qui occupent une position de cadre, dont les activités professionnelles les mettent en contact avec l'économie privée et qui sont responsables de la surveillance et de l'octroi de mandats, d'autorisations ou de licences, par exemple, d'exercer pendant les trois ans qui suivent la fin de leurs rapports de travail avec la Confédération toute activité lucrative au service de personnes physiques ou juridiques avec lesquelles ils ont entretenu d'étroits rapports de travail.

Porte-parole: Mörgeli

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3648 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Impôts déguisés. Ça suffit!** (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de déposer un projet d'acte en vertu duquel la perception d'émoluments devra être expressément fixée dans une loi au sens de l'article 164 de la Constitution ou dans un arrêté fédéral sujet au référendum au sens de l'article 163 alinéa 2 de la Constitution.

Porte-parole: Zuppiger

12.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3649 n Mo. Conseil National. Prévenir les risques démesurés pour l'économie suisse (Groupe de l'Union démocratique du centre) (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'instituer une commission d'experts de premier plan qui comprendra des représentants des entreprises suisses, de la CFB, de l'OFAP, de l'AFF et de la

BNS. Cette commission exposera dans un rapport les conséquences que la faillite de grandes entreprises suisses pourrait avoir pour l'économie de notre pays. Elle montrera en outre comment les risques économiques pourraient être minimisés dans le cadre, d'une part, d'une réorganisation des banques et, le cas échéant, des assurances (sociétés réunies au sein d'un groupe, prévention de réactions en chaîne s'étendant à plusieurs domaines d'activité) et, d'autre part, d'une restructuration des risques dans la conduite des affaires (diversification des activités par pays, par branches, etc.). L'objectif est d'éviter que les risques liés à l'effondrement d'une grande entreprise suisse soient tels pour l'économie que l'Etat soit contraint d'intervenir mais sans, finalement, parvenir à les assumer.

Porte-parole: Kaufmann

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

08.12.2008 Conseil national. Adoption.

08.3650 n Mo. Glanzmann. Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Adapter les montants déduits au titre du loyer (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures législatives nécessaires afin que les montants maximum fixés pour les loyers dans les dépenses entrant dans le calcul des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC):

1. soient immédiatement actualisés;
2. soient relevés systématiquement à l'avenir lors de la réactualisation du montant des prestations.

Cosignataires: Amacker, Bader Elvira, Bischof, Bourgeois, Cathomas, de Buman, Donzé, Egger, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Lustenberger, Meier-Schatz, Moser, Müller Philipp, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Segmüller (19)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3651 n Po. Glanzmann. Ostéoporose. Risques pour la santé publique (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé:

- d'expliquer l'importance qu'il accorde à l'ostéoporose par rapport à d'autres maladies chroniques telles que la BPCO (bronchopneumopathie chronique obstructive), l'asthme, le diabète et l'hypertension;
- d'établir un rapport sur ce qu'il a entrepris depuis la publication du rapport de l'OFSP sur le développement de la culture sanitaire de la population pour améliorer la perception qu'ont les individus de leur propre santé et leur capacité à adopter des comportements "salutogènes"; son rapport abordera également l'effet des mesures déjà prises;
- de constituer un catalogue de mesures pour l'ostéoporose qui couvrira la période 2009-2011 et qui formulera et appliquera des mesures dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi sur la prévention.

Cosignataires: Amacker, Bader Elvira, Bischof, Bourgeois, Büchler, Cathomas, de Buman, Donzé, Egger, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Humbel Näf, Kleiner, Lustenberger, Meier-Schatz, Moser, Prelicz-Huber, Schmid-Federer, Segmüller, Theiler, Zemp (23)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 08.3652 n Po. Egger. Vue d'ensemble des coûts et des investissements dans les infrastructures de transport (route, rail et lignes aériennes) (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une vue d'ensemble des coûts et des investissements dans les infrastructures de transport (route, rail et lignes aériennes). Celle-ci présentera la manière dont les investissements engagés se répercutent sur l'économie et la société. Le rapport entre la demande et l'évolution de la mobilité sera également mis en évidence.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bischof, Büchler, Cathomas, Caviezel, Giezendanner, Glanzmann, Glur, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Killer, Lustenberger, Meier-Schatz, Müller Thomas, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, von Rotz, Wehrli, Zemp (22)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3654 n Mo. Egger. Hausses de loyer. Autoriser les signatures reproduites par des moyens mécaniques (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de modification du Code des obligations prévoyant que la signature apposée sur le formulaire destiné à communiquer une majoration de loyer ou une autre modification unilatérale du contrat ne doit pas être manuscrite.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Bischof, Büchler, Cathomas, Caviezel, Eichenberger, Flückiger, Füglistaller, Giezendanner, Glanzmann, Glur, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, Killer, Kleiner, Leutenegger Filippo, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schwander, Segmüller, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Zemp (46)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3655 n Mo. Rechsteiner-Basel. Utilisation du réseau de transport. Fixation des tarifs sur la base des coûts réels (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser sans tarder l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité conformément aux points suivants:

1. Les tarifs pour l'utilisation du réseau de transport doivent se fonder sur les coûts réels des travaux d'entretien et des nouveaux investissements; les investissements effectués avant le 1er janvier 2009 ne pourront être pris en compte qu'à hauteur de la valeur résiduelle pour le producteur.
2. Le calcul des valeurs résiduelles devra se faire en fonction de ce qui suit: les tarifs de l'électricité qui, avant le 1er janvier 2009, comprenaient des taxes d'amortissement devront être imputés sur les réseaux et les centrales électriques (et non sur les seules centrales électriques).
3. Le supplément-risque devra passer de 1,93 pour cent à 0,2 pour cent, car l'exploitation d'un réseau électrique ne présente pas de risques justifiant une rémunération plus élevée.
4. Le coût du maintien des capacités de réserve des plus grandes centrales de production, conformément aux normes de l'UCTE, ne devra pas entraîner de majoration du prix du cou-

rant. Il sera mis à la charge des entreprises qui en sont à la source, comme cela se pratique en Autriche.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Aubert, Bäumle, Carobbio Guscetti, Daguet, Donzé, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Girod, Graf Maya, Heim, Hofmann, Ineichen, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Moser, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Prelicz-Huber, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Voruz, Wehrli, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit (43)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3656 n Mo. Borer. LAMal. Lutte contre la désolidarisation au moyen de primes dépendant de l'âge et de rabais basés sur les risques (03.10.2008)

Afin de lutter contre la désolidarisation entre les jeunes et les vieilles générations ainsi qu'entre les bien portants et les malades, il est nécessaire de tenir davantage compte de l'âge des assurés et des risques de maladie effectifs lors de la fixation du montant des primes. Il faut par exemple introduire deux classes d'âge supplémentaires et obliger les assureurs à fixer le montant des rabais pour les franchises à option sur la base des risques de maladie effectivement encourus par les assurés.

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3657 n Mo. Stahl. Encouragement des sports de masse et de niche par une présence accrue dans les médias électroniques (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'améliorer la visibilité des sports de masse en leur assurant une présence accrue dans les médias électroniques, par exemple en accordant une attention particulière à ces sports dans le cadre des mandats de prestations et des concessions prévus dans la LRTV et/ou en adoptant une pratique appropriée en matière d'autorisations.

Cosignataires: Engelberger, Glauser, Schenk Simon, Schibli, Zuppiger (5)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3658 n Mo. Stahl. LAMal. Durée plus longue des contrats d'assurance à des fins d'optimisation du potentiel d'économies (03.10.2008)

Afin de favoriser la réalisation d'économies, le Conseil fédéral est chargé de fixer à au moins trois ans, dans la LAMal, la durée minimale d'assurance pour les formes particulières d'assurance impliquant un choix limité du fournisseur de prestations. Les assurés ne doivent pas pouvoir changer de forme d'assurance pendant la durée choisie du contrat.

Cosignataires: Bigger, Borer, Bortoluzzi, Hochreutener, Hutter Markus, Leutenegger Filippo, Triponez, Zuppiger (8)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3659 n Mo. Marra. Mode de calcul des prestations complémentaires (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour que le mode de calcul des prestations complémentaires soit mensualisé et non pas annualisé comme c'est le cas actuellement dans la pratique.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Favre Charles, Leuenberger-Genève, Lumengo, Meyer Thérèse, Nidegger, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rossini, Sommaruga Carlo, Steiert, van Singer, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (16)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3660 n Po. Schenker Silvia. Barrage d'Illis. La Suisse ne devrait-elle pas se retirer du projet? (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il ne serait pas indiqué que la Suisse se retire du projet de construction du barrage d'Illis et que l'ASRE prenne les mesures qui s'imposent pour permettre ce retrait?

Cosignataires: Allemann, Bänziger, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Goll, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Moser, Rechsteiner-Basel, Tschümperlin, Voruz, Wyss Brigit (15)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3662 n Mo. Humbel Näf. Appareils acoustiques. Renforcer la concurrence et introduire des forfaits (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer la concurrence entre les fournisseurs de prestations des appareils acoustiques, en prenant notamment les mesures suivantes:

- engagement immédiat de négociations avec la branche des appareils acoustiques pour obtenir rapidement des rabais sur les prix des appareils et les tarifs pratiqués;

- introduction de simples forfaits pour l'acquisition d'appareils acoustiques, avec des dispositions spéciales pour les cas d'extrême gravité, conformément à la recommandation émise par le Contrôle fédéral des finances dans son rapport de juillet 2007.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Baettig, Bortoluzzi, Darbellay, Dunant, Egger, Engelberger, Grunder, Häberli-Koller, Hassler, Ineichen, Kleiner, Loepfe, Schibli, Segmüller, Triponez, Wehrli, Weibel (19)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3664 n Po. Humbel Näf. Halte à la politique d'obstructionnisme due à des recours déposés par des particuliers (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment les voies de recours prévues par la législation sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire peuvent être limitées pour empêcher le dépôt de recours téméraires par des particuliers, notamment lorsque des installations et des constructions se fondent sur des décisions prises démocratiquement; il est par ailleurs chargé de présenter des propositions à ce sujet.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bortoluzzi, Darbellay, Egger, Flückiger, Füglistaller, Giezendanner, Glanzmann, Glur, Grunder, Hassler, Hochreutener, Hutter Markus, Ineichen, Killer, Leutenegger Filippo, Loepfe, Müller Philipp, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Schenk Simon, Schmidt Roberto, Segmüller, Stahl, Stamm, Zemp (28)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3665 n Mo. Humbel Näf. Sportet jeu ne sont pas des sources de bruit au sens de la loi sur la protection de l'environnement (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les dispositions de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) et de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), de telle sorte que le simple bruit comportemental produit par la pratique d'un jeu, d'un entraînement sportif ou d'une compétition ne tombe plus sous le coup de la LPE ni de l'OPB.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bortoluzzi, Bruderer, Darbellay, Egger, Fässler, Fehr Mario, Flückiger, Füglistaller, Giezendanner, Glanzmann, Glur, Grunder, Häberli-Koller, Hassler, Hochreutener, Hutter Markus, Ineichen, Kiener Nellen, Killer, Leutenegger Filippo, Loepfe, Müller Geri, Müller Philipp, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Schenk Simon, Schmidt Roberto, Segmüller, Stahl, Weibel, Zemp (33)

12.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3666 n Ip. Robbiani. Contrôle du caractère économique des prestations. De la nécessité de règles claires (03.10.2008)

L'article 56 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie prévoit notamment que les prestations doivent être économiques. Dans certaines régions, ce principe fondamental et louable est une pomme de discorde entre les assureurs et les fournisseurs de prestations, au détriment des assurés et de la qualité des soins. On peut craindre que certains fournisseurs de prestations soient incités à réduire indûment celles-ci afin d'éviter les contestations des assureurs et que d'autres soient tentés de rejeter les "mauvais" patients. On peut craindre le pire si les médecins généralistes sont la cible principale des contestations. Ce contexte tendu rend plus difficile l'engagement commun de tous les acteurs du secteur en faveur d'une maîtrise des coûts de la santé optimale mais respectueuse de la qualité des prestations.

1. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'à défaut de modalités objectives et transparentes, le contrôle du caractère économique des prestations fait l'objet d'une lutte de pouvoir entre les fournisseurs de prestations et les assureurs, dont les assurés, en particulier les plus défavorisés, seront les perdants?

2. Dans quelle mesure peut-il garantir que la méthode statistique appliquée par Santéuisse a été conçue avec la rigueur nécessaire, que ses sources sont complètes et que son application est objective?

3. Ne pense-t-il pas que le relevé statistique est utile pour identifier sommairement les cas douteux mais qu'il faut ensuite affiner les résultats par des contrôles analytiques et ponctuels qui tiennent compte de la typologie des patients et des prestations?

4. Ne pense-t-il pas que le contrôle du caractère économique des prestations tel qu'il est actuellement pratiqué ne tient pas suffisamment compte de la qualité des prestations fournies?

5. Ne pense-t-il pas qu'il serait bon de préciser, dans l'ordonnance ou des directives, les principaux critères et modalités de référence applicables au contrôle afin de réduire les causes de conflit et favoriser une uniformisation appropriée des procédures?

6. Quelles mesures peut-il mettre en oeuvre afin de vérifier que les procédures de contrôle sont fixées et exécutées correctement?

14.01.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3670 n Mo. Conseil National. Contrôle régulier du prix des médicaments (Robbiani) (03.10.2008)

En rejetant la proposition de la Conférence de conciliation, le Conseil national a enterré la modification de la LAMal portant sur le prix des médicaments. Le rejet du Conseil national s'explique par l'absence de définition du caractère économique des médicaments.

L'article 52a contenait toutefois des propositions intéressantes et incontestées qu'il serait absurde de laisser tomber. Je charge donc le Conseil fédéral de reprendre sans tarder dans l'ordonnance les dispositions de l'article 52a le plus susceptibles de contribuer à la maîtrise du prix des médicaments en renforçant l'action menée par le département compétent sur ce terrain. Le contrôle régulier des prix, tous les trois ans, doit notamment être inscrit dans l'ordonnance. Les modalités de la comparaison avec les prix pratiqués à l'étranger mériteraient également d'être renforcées.

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

19.12.2008 Conseil national. Adoption.

08.3671 n Mo. Leutenegger Filippo. Utilisation du couplage chaleur-force (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser la loi sur l'énergie comme proposé ci-dessous, avec pour objectif l'utilisation du fort potentiel que présente le couplage chaleur-force en Suisse et la reconnaissance des technologies CCF comme moyen supplémentaire de produire de l'électricité de manière efficace et sûre.

Proposition de formulation:

Article 7 alinéa 2bis (nouveau)

Pour les installations de couplage chaleur-force exploitées de manière à couvrir les besoins en chaleur et alimentées par des sources d'énergie fossiles, les tarifs de reprise de l'électricité se fondent sur les prix de revient dans les installations neuves comparables des entreprises d'approvisionnement en énergie. Le Conseil fédéral règle les modalités, notamment la tarification en fonction des classes de puissance, la durée de la rémunération et les exigences minimales en termes d'efficacité énergétique des installations. Seules ont droit à rémunération, conformément au présent alinéa, les installations qui fournissent une contribution prouvée à la réduction des émissions de CO₂.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Bäumle, Bourgeois, Cathomas, Girod, Hutter Markus, Killer, Messmer, Nussbaumer, Pfister Theophil, Rechsteiner-Basel, Rutschmann, Schelbert, Triponez, Zemp (17)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3675 n Mo. Moser. Obligation de déclarer les fourrures (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales de sorte à instaurer une obligation de déclaration pour les fourrures et les produits qui en sont issus. Grâce à cette déclaration obligatoire, les consommateurs doivent pouvoir disposer d'informations claires sur le mode d'élevage, l'origine et l'espèce animale.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Amacker, Bänziger, Barthasat, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bruderer, Cathomas, Caviezel, Donzé, Fässler, Fehr Mario, Fiala, Freysinger, Frösch, Gadiant, Galladé, Geissbühler, Gilli, Girod, Glauser, Graf Maya,

Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Hodggers, Ineichen, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Kleiner, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Müller Geri, Müri, Prelicz-Huber, Reimann Lukas, Riklin Kathy, Robbiani, Schelbert, Schenker Silvia, Schibli, Schmid-Federer, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Wasserfallen, Weibel, Widmer, Wyss Brigit (56)

08.3676 n Mo. Moser. Réduction des produits chimiques de synthèse dans le lait maternel (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place des stratégies visant à réduire la présence de produits chimiques de synthèse, notamment d'hormones de synthèse, dans le lait maternel. Ces stratégies devront prévoir notamment:

- une meilleure information des consommateurs, en particulier des femmes en âge d'avoir des enfants;
- des déclarations bien visibles et compréhensibles relatives à la composition sur les cosmétiques;
- la poursuite et l'approfondissement de la recherche fondamentale avec un objectif d'évaluation des risques.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bänziger, Barthassat, Bäumle, Bischof, Bruderer, Cathomas, Caviezel, Donzé, Estermann, Fässler, Fehr Mario, Fehr Hans, Fiala, Freysinger, Gadiant, Galladé, Gilli, Girod, Glanzmann, Glauser, Graf Maya, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Hodggers, Huber, Ineichen, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Kleiner, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Geri, Müri, Noser, Prelicz-Huber, Reimann Lukas, Riklin Kathy, Robbiani, Schelbert, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Segmüller, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Widmer, Wyss Brigit (63)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3679 n Mo. Häberli-Koller. Financement des moyens auxiliaires en cas de maladie survenant durant la retraite (03.10.2008)

L'ordonnance concernant la remise de moyens auxiliaires par l'assurance-vieillesse (OMAV) doit être modifiée de telle sorte que les moyens auxiliaires rendus nécessaires à la suite d'une maladie, lesquels sont garantis dans le cadre de l'AI, soient aussi pris en charge par l'AVS dans le cas d'une personne qui ne tombe malade qu'après avoir atteint l'âge de la retraite si elle remplit les conditions, définies dans la LAI, donnant droit aux prestations.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Darbellay, Egger, Humbel Näf, Segmüller (6)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3684 n Ip. Wehrli. Efficacité énergétique des voitures neuves (03.10.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment entend-il garantir que la troisième convention volontaire avec Auto-Suisse correspondra au mandat défini dans le Plan d'action pour l'efficacité énergétique et permettra d'atteindre les objectifs fixés?

2a. Que pense-t-il faire si ce mandat (cf. ch. 1 ci-dessus) n'est pas rempli?

2b. En particulier, un système de sanctions est-il prévu?

3. Le Conseil fédéral est-il conscient du fait qu'il existe des instruments relevant de l'économie de marché pour accroître l'efficacité énergétique des voitures neuves? Il s'agit des systèmes de bonus-malus, qui permettent d'atteindre les objectifs avec précision, qui sont neutres d'un point de vue financier et qui fonctionnent selon la logique d'un système fermé de "cap and trade" (limitation et commerce des émissions de gaz à effet de serre).

Cosignataire: Schenker Silvia (1)

05.12.2008 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3685 n Ip. Häberli-Koller. SESAR. Approche en descente continue (03.10.2008)

Le Single European Sky ATM Research Programme (SESAR) est une initiative européenne dans le domaine du transport aérien qui vise à réduire les coûts du transport aérien et son impact sur l'environnement tout en accroissant la sécurité et la capacité. Ce programme comprend aussi un projet de Ciel unique européen (CUE), dont le but consiste à restructurer les flux de trafic dans l'espace aérien. Le programme SESAR et le projet CUE prévoient notamment dans le cadre d'un plan directeur que, d'ici à fin 2012, à titre de mesure d'urgence, l'approche en descente continue (Continuous Descent Approach, CDA) sera mise en place. Selon des experts, la réduction de la puissance des réacteurs liée à cette procédure peut entraîner une diminution de moitié des nuisances sonores allée à une économie de kérosène. Il semblerait que la Suisse ne participe pas activement à ces projets. Dans le contexte du problème des nuisances sonores dans le voisinage de l'aéroport de Kloten, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il vrai que la Suisse ne participe pas au programme SESAR? Quelles en sont les raisons?

2. Le Conseil fédéral estime-t-il aussi que l'approche en descente continue peut largement contribuer à réduire les nuisances sonores dans le voisinage de l'aéroport de Kloten?

3. Est-il prêt à enjoindre aux organes compétents (OFAC, Skyguide) de prendre les mesures nécessaires (nouvelles techniques de navigation) à l'introduction généralisée de l'approche en descente continue?

4. Dans le prolongement de l'interpellation Gutzwiller (08.3346), il faut en outre se demander s'il convient de suspendre le processus PSIA jusqu'à ce que les résultats des négociations avec l'Allemagne soient disponibles et qu'on puisse les intégrer? Le Conseil fédéral est-il prêt à agir dans ce sens sur le processus PSIA?

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Graf-Litscher, Messmer, Spuhler, Walter (5)

05.12.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3686 n Po. Teuscher. Réseau électrique à haute tension. Propriété privée ou propriété publique? (03.10.2008)

Afin d'être à même de comparer les possibilités d'exploiter au mieux le réseau électrique à haute tension dans l'intérêt de la population et de l'économie, le Conseil fédéral doit établir un rapport sur les différentes formes d'organisation possibles. Ce rapport présentera les premiers enseignements tirés de l'exploitation du réseau par swissgrid. Si l'on veut procéder à une évaluation complète et déterminer quelle forme d'organisation se

prête à l'exploitation du réseau à haute tension, il importe toutefois d'examiner d'autres structures et de comparer les avantages et les inconvénients à court, à moyen et à long terme des différentes formes d'organisation envisageables. Il faut également indiquer comment ces différentes formes d'organisation peuvent permettre d'atteindre les buts fixés à l'article 1 de la loi sur l'approvisionnement en électricité (approvisionnement en électricité sûr, fiable et conforme au développement durable dans toutes les parties du pays, maintien et renforcement de la compétitivité du secteur suisse de l'électricité). La comparaison portera en particulier sur les formes d'organisation suivantes:

- swissgrid (statu quo);
- société nationale d'exploitation du réseau aux mains de la Confédération;
- société d'exploitation du réseau aux mains des cantons.

Enfin, il y aura lieu d'examiner si les quelque 5 milliards de frais d'investissement consentis pour la société de réseau nationale sont rentables pour la Confédération à moyen et à long terme.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Prelicz-Huber, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (19)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3687 n Ip. Vischer. Filtres à particules. Conséquences de la modification de l'OPair décidée par le Conseil fédéral (03.10.2008)

La modification de l'OPair décidée par le Conseil fédéral le 19 septembre 2008 aura pour conséquence que l'obligation de post-équiper les machines de chantier les plus anciennes avec un filtre à particules deviendra caduque pour 70 pour cent d'entre elles. Cette situation soulève les questions suivantes:

1. La décision du Conseil fédéral ne rend-elle pas obsolète le post-équipement qui a déjà été effectué sur quelque 8500 machines utilisées sur les plus gros chantiers? Et les investissements d'environ 100 millions de francs consentis à cet effet ne se révèlent-ils pas être de mauvais investissements?
2. Ne punit-on pas de la sorte les entreprises du secteur de la construction qui ont déjà investi dans des dispositifs techniques destinés à protéger la population contre les particules de suies de diesel cancérigènes?
3. Suite à la suppression du post-équipement obligatoire, les investissements consentis pour munir d'un filtre à particules quelque 8500 machines de chantier existantes se révèlent être de mauvais investissements. Pour pouvoir affronter la concurrence, les entreprises du secteur de la construction risquent de se sentir obligées d'enlever ces filtres à particules pour faire des économies en termes d'entretien, de réparation et d'organisation. Ce phénomène ne constitue-t-il pas en soi une atteinte à la sécurité du droit, au principe de la continuité, à la protection des droits acquis et à la sauvegarde de la concurrence?
4. Enfin, le Conseil fédéral est-il conscient du fait que sa décision va provoquer une augmentation du nombre de décès par des cancers provoqués par des suies cancérigènes? L'OFEV parle à cet égard de quelques centaines de cas jusqu'en 2015.

Cosignataires: Bänziger, Frösch, Graf Maya, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Prelicz-Huber, Thorens Goumaz, von Graffenried (9)

12.12.2008 Réponse du Conseil fédéral.

08.3688 n Mo. Chevrier. Des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique grâce au nucléaire (03.10.2008)

Nous demandons au Conseil fédéral d'adapter la législation en matière nucléaire aux fins de lier l'autorisation de construire une nouvelle centrale à un investissement significatif du propriétaire/requérant dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la promotion des énergies renouvelables.

Cosignataires: Amherd, Barthassat, Darbellay, de Buman, Meyer Thérèse, Neiryndck, Robbiani, Schmidt Roberto (8)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3689 n Mo. Zisyadis. Prendre en compte le loyer effectif dans les prestations complémentaires (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LPC), de telle façon que les frais effectifs du loyer (ou de la charge hypothécaire) puissent être pris en considération.

Cosignataires: Berberat, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Nordmann, Rielle (6)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3691 n Mo. Pfister Theophil. Suppression de l'obligation générale de construire des abris dans les bâtiments neufs (03.10.2008)

Vu le rapport "Etat des lieux concernant les constructions protégées et les abris de la protection de la population" établi en réponse à la motion 05.3715 de la Commission des finances du Conseil national du 18 novembre 2005, le Conseil fédéral est chargé d'accepter les bases juridiques comme suit et de les soumettre au Parlement:

- abris: selon l'option 5, mais sans l'obligation d'entretenir les abris existants;
- constructions protégées: selon l'option 2;
- abris pour biens culturels: selon l'option 2.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Grin, Heer, Hutter Jasmin, Ineichen, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Maurer, Mörgeli, Müller Philipp, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stahl, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wobmann (42)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3692 n Mo. Reimann Lukas. Libre accès aux réseaux à fibres optiques (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de garantir le libre accès aux futures infrastructures de base (réseaux à fibres optiques) dans l'intérêt d'un développement sans entraves des services à large bande ("Open Access"). Le Conseil fédéral doit également examiner des mécanismes permettant de rationaliser l'aménagement des réseaux à fibres optiques (éviter la multiplication des réseaux, encourager le développement à grande échelle).

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3693 n Mo. Hochreutener. Eliminer les goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales (03.10.2008)

L'an prochain, le Conseil fédéral va présenter au Parlement un message sur l'élimination, dans le cadre du fonds d'infrastructure, des goulets d'étranglement que présente le réseau des routes nationales. Je charge le Conseil fédéral de présenter aussi dans ce message une liste des projets de cette nature qui ne pourront pas être réalisés avec l'enveloppe budgétaire prévue, même s'ils sont nécessaires au bon fonctionnement du réseau des routes nationales. Le Conseil fédéral est également chargé de soumettre au Parlement un projet de financement complémentaire d'un montant de l'ordre de 3 milliards de francs.

Cosignataires: Amstutz, Bader Elvira, Bischof, Cathomas, Caviezel, Darbellay, Egger, Engelberger, Giezendanner, Glanzmann, Hany, Humbel Näf, Hutter Markus, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Müller Thomas, Schenk Simon, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Triponez, Wandfluh, Zemp (24)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3694 n Ip. Lustenberger. Prix de l'électricité. Nouvelles questions après le débat de 1er octobre 2008 au Conseil national (03.10.2008)

Le débat mené au Conseil national le 1er octobre 2008 sur l'augmentation des prix de l'électricité soulève plusieurs questions:

1. Les grandes compagnies suprarégionales ont-elles réalisé des bénéfices comptables en transférant leurs réseaux à Swissgrid SA, opération conduisant à un nouvel amortissement et, concrètement, à des hausses des prix de l'électricité?
2. Dans l'affirmative, à combien s'élèvent ces bénéfices comptables et leurs conséquences sur les prix de l'électricité?
3. Le Conseil fédéral est-il disposé à confier davantage de compétences à la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) dans le cadre prévu par la loi et à lui accorder provisoirement des postes supplémentaires pour faire face à sa surcharge de travail?
4. Les consommateurs suisses subventionnent-ils par les taxes sur le transport d'électricité des exportations d'électricité ou le réseau de transport pour le transit international à travers la Suisse?
5. Comment le Conseil fédéral assume-t-il sa responsabilité politique dans la procédure de nomination du président du conseil d'administration de Swissgrid SA?
6. Quand le Conseil fédéral a-t-il approuvé les statuts de Swissgrid SA ou quand va-t-il le faire?

Cosignataires: Amacker, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Müller Thomas, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Wehrli, Zemp (20)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3696 n Po. Graf Maya. Accord de libre-échange avec l'UE, protection des animaux et élevage à la ferme (03.10.2008)

En prévision de l'ouverture de négociations relatives à un accord de libre-échange en matière agricole avec l'UE, le Conseil fédéral est prié d'exposer dans un rapport les conséquences que cet accord pourrait avoir sur la protection de nos animaux de rente et sur l'élevage, encore largement fermier (par opposition aux élevages industriels), et de préciser si un accord de libre-échange rendrait également possible le transit par notre pays d'animaux destinés à l'abattoir.

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Büchler, Donzé, Gadiant, Girod, Hassler, Hodgson, John-Calame, Kunz, Leuenberger-Genève, Moser, Nussbaumer, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Schelbert, Schmidt Roberto, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Wyss Brigit, Zisyadis (26)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3697 n Po. Graf Maya. Prévention des émissions lumineuses (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il exposera les solutions possibles pour réduire les effets négatifs des émissions lumineuses sur les hommes, les animaux et les plantes. Ce rapport présentera notamment les points suivants:

1. évaluation des recommandations faites par l'OFEV en 2005 concernant les mesures prises pour remédier aux effets négatifs des émissions lumineuses;
2. état de la recherche sur les effets négatifs des émissions lumineuses sur l'environnement et nécessité d'intervenir, en particulier du point de vue des conséquences pour les hommes, les animaux et les plantes;
3. établissement de normes techniques, que ce soit par une réglementation de la Confédération ou par des associations;
4. évaluation de la nécessité d'introduire des valeurs limites pour les émissions lumineuses;
5. mise en évidence de possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique (appareils avec une efficacité énergétique accrue et moyens d'éviter de diffuser la lumière dans l'environnement).

Cosignataires: Aeschbacher, Bänziger, Bruderer, Donzé, Frösch, Gilli, Girod, Hodgson, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Nussbaumer, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Schelbert, Steiert, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, von Graffenried, Wyss Brigit (24)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.12.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3698 n Ip. Steiert. Sauvegarde des intérêts de l'employeur (03.10.2008)

Le cas de Monsieur Daniel Wiedmer, qui a quitté le poste de chef de la surveillance des assureurs-maladie auprès de l'Office fédéral de la santé pour reprendre la direction de la société Assura, éveille l'image d'un arbitre de foot qui déciderait en plein match de jouer dorénavant avec une des deux équipes. Monsieur Wiedmer a manifestement quitté un poste à haute responsabilité qui implique de larges connaissances dont son nouvel employeur pourrait profiter, tant au détriment de ses concurrents que de l'autorité de surveillance. Il n'en va pas de l'hon-

néteté de Monsieur Wiedmer, qui n'est pas contestée, mais du principe de tels transferts et des conditions auxquelles ils peuvent s'effectuer.

Dans ce contexte, je souhaite savoir:

1. Si le Conseil fédéral considère que, pour certains fonctionnaires fédéraux à hautes responsabilités, il peut être utile de pouvoir prévoir des mesures particulières en cas de départ, lorsque les intérêts de la Confédération en tant qu'employeur peuvent être touchés;

2. Dans l'affirmative, s'il considère que l'article 6 alinéa 2 de la loi sur le personnel fédéral constitue une base suffisante pour appliquer par analogie l'article 321a alinéa 4 ainsi que les articles 340, 340a et 340b du Code des obligations pour sauvegarder ses intérêts légitimes d'employeur et/ou que l'article 6a alinéa 2 de la loi sur le personnel fédéral permettrait de prévoir des dispositions contractuelles analogues à celles du droit du travail susmentionnées;

3. Cas échéant, s'il a déjà pris de telles mesures en prévoyant des clauses contractuelles idoines pour les cadres concernés;

4. Cas échéant, si de telles clauses ont été prévues pour le contrat de Monsieur Wiedmer.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Marra, Rennwald, Widmer (5)

19.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3699 n Po. Schmidt Roberto. Le centime paysager pour la conservation des paysages naturels (03.10.2008)

En relation avec la révision prévue de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (augmentation de la redevance hydraulique), le Conseil fédéral est chargé d'examiner si le centime paysager, destiné à compenser des manques à gagner dans le domaine de la redevance hydraulique, doit être augmenté, s'il doit être fixé de manière uniforme pour toutes les communes contractantes et s'il peut être perçu en sus de la redevance hydraulique.

Cosignataires: Amherd, Cathomas, de Buman, Egger, Gadiant, Graf Maya, Hassler, Kiener Nellen, Meyer Thérèse, Robbiani, Teuscher (11)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3702 n Mo. Conseil National. Adaptation de la législation relative au libre passage et au fonds de garantie (Stahl) (03.10.2008)

Depuis l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2006, du troisième paquet de la révision de la LPP, les institutions de prévoyance non enregistrées peuvent offrir diverses stratégies de placement. Afin de faciliter l'adoption de stratégies plus flexibles (art. 1 al. 3 LPP, en relation avec l'art. 1e OPP 2) les dispositions déterminantes de la loi sur le libre passage (art. 15 al. 2 et 17 LFLP) doivent être adaptées.

Cosignataires: Bortoluzzi, Zuppiger (2)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

19.12.2008 Conseil national. Adoption.

08.3703 n Mo. Kiener Nellen. Suppression de l'obligation générale de construire des abris dans les bâtiments neufs (03.10.2008)

Vu le rapport "Etat des lieux concernant les constructions protégées et les abris de la protection de la population" établi en réponse à la motion 05.3715 de la Commission des finances du Conseil national du 18 novembre 2005, le Conseil fédéral est chargé d'accepter les bases juridiques comme suit et de les soumettre au Parlement:

- abris: selon l'option 5, mais sans l'obligation d'entretenir les abris existants;

- constructions protégées: selon l'option 2;

- abris pour biens culturels: selon l'option 2.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bader Elvira, Bänziger, Bäumle, Berberat, Bruderer, Carobbio Guscetti, Cathomas, Daguet, Darbellay, de Buman, Fasel, Fässler, Favre Laurent, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Hämmerle, Hodgers, Ineichen, John-Calame, Jositsch, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Meier-Schatz, Moser, Müller Philipp, Müller Geri, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Schmidt Roberto, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, von Graffenried, Voruz, Wehrli, Weibel, Wyss Brigit, Wyss Ursula, Zisyadis (70)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3704 n Ip. Bruderer. Industrie de la fourrure. Transparence et déclaration (03.10.2008)

Après que le port de fourrure ait été considéré à juste titre comme une question de conscience il y a environ 25 ans, la fourrure semble aujourd'hui plus que jamais à la mode. Outre les produits de luxe (p. ex. véritable cols et manteaux de fourrure), un nombre croissant de produits à bas prix est disponible en Suisse: chemises et vestes avec des applications en fourrure, bordures en fourrure, garnitures en fourrure.

1. Que pense le Conseil fédéral de cette évolution, compte tenu du fait que les conditions dans lesquelles la fourrure est produite ne sont pas moins douteuses et problématiques qu'il y a 25 ans?

2. Comment juge-t-il le fait que l'industrie de la fourrure donne souvent à ses produits des noms trompeurs, destinés à empêcher d'identifier l'animal dont il s'agit (p. ex. "Gaewolf" ou "Gubi" pour la fourrure de chien, "Genotte" ou "Goyangi" pour la fourrure de chat, "Alaska Matara" pour la fourrure d'otarie)?

3. Comment garantir que les consommateurs soient à l'avenir informés en toute transparence de la nature et de l'origine animale de ces produits?

4. Il serait aujourd'hui - à juste titre - impensable de renoncer à l'obligation de déclarer l'origine et les conditions de production des denrées alimentaires. Pourquoi une telle obligation fait-elle entièrement défaut pour les fourrures et les produits en fourrure?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt à examiner l'introduction d'une obligation de ce type?

6. Depuis un mois, la nouvelle législation sur la protection des animaux interdit l'importation de peaux de chat ou de chien et de produits fabriqués à partir de telles peaux (art. 14, al. 2,

LPA). Comment cette interdiction peut-elle être appliquée en l'absence d'une obligation de déclarer?

7. Cette interdiction touche-t-elle aussi les produits comportant des garnitures ou de petits morceaux de peau de chat ou de chien (p. ex. figurines asiatiques, porte-clés, etc.)?

8. Pourquoi l'interdiction susmentionnée ne concerne-t-elle que les peaux de chat et de chien, mais pas celles de vison, de lapin, de renard, de loup, etc.?

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Bäumle, Cassis, Flückiger, Gilli, Graf Maya, Graf-Litscher, Hutter Jasmin, Leutenegger Filippo, Moser, Müller Philipp, Rechsteiner-Basel, Reimann Lukas, Schenker Silvia, Wasserfallen, Weibel (17)

08.3706 n Mo. Häberli-Koller. Promotion des installations solaires (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les modifications législatives suivantes et de soumettre la proposition ci-dessous au Parlement:

L'article 7a de la loi du 26 juin 1998 sur l'énergie, qui traite notamment des conditions de raccordement pour l'électricité provenant d'énergies renouvelables, sera complété de telle sorte que le grand nombre de demandes rejetées ne pénalise pas unilatéralement ceux d'entre nos concitoyens qui, par sens de leur responsabilité personnelle, veulent contribuer à la lutte contre le changement climatique et les prix élevés de l'énergie en équipant d'une installation solaire un bâtiment qui est souvent leur propre maison ou leur domicile. En considérant les actes législatifs de ces dernières années relatifs à d'autres agents énergétiques, on constatera que la Confédération a notamment fourni des contributions en faveur de la recherche et pris en charge des couvertures de risques pour des montants parfois élevés. Ce constat justifie la modification suivante de l'article 7a alinéa 4 de la loi du 26 juin 1998 sur l'énergie (LEne):

Art. 7a Al. 4

Le produit du supplément visé à l'article 15b alinéa 4 doit être réparti entre:

- a. l'énergie hydraulique, à hauteur de 50 pour cent au maximum;
- b. l'énergie photovoltaïque:
 1. à hauteur de 15 pour cent (au lieu de 5 pour cent) au maximum tant que les coûts non couverts dépassent 50 centimes par kilowattheure,
 2. à hauteur de 20 pour cent (au lieu de 10 pour cent) au maximum tant que les coûts non couverts sont compris entre 40 et 50 centimes par kilowattheure,
 3. à hauteur de 20 pour cent au maximum tant que les coûts non couverts sont compris entre 30 et 40 centimes par kilowattheure;
- c. les autres technologies, à hauteur de 30 pour cent chacune au maximum ainsi que l'énergie photovoltaïque tant que les coûts non couverts sont inférieurs à 30 centimes par kilowattheure; les coûts supplémentaires de 20 points de pourcentage au total, résultant des mesures d'adaptation prévues à la lettre b chiffre 1 et 2 sont compensés par les moyens disponibles en vertu de la lettre a;
- d. les coûts des appels d'offres publics concernant les mesures d'efficacité énergétique au sens de l'alinéa 3 à hauteur de 5 pour cent.

Cosignataires: Amacker, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Darbellay, Glanzmann, Hany, Lustenberger,

Malama, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Walter, Wehrli (18)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3707 n Mo. Humbel Näf. Réorganisation des commissions d'éthique (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer de quelle façon le nombre des commissions d'éthique peut être réduit et comment elles pourraient être spécialisées, sur le plan national, en fonction des domaines de recherche. Il présentera à cet effet les modifications de loi nécessaires.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Baettig, Bortoluzzi, Darbellay, Dunant, Egger, Glanzmann, Grunder, Häberli-Koller, Hassler, Hochreutener, Hutter Markus, Ineichen, Kleiner, Leutenegger Filippo, Loepfe, Müller Philipp, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Segmüller, Wehrli, Weibel, Zemp (26)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3708 n Po. Bruderer. Amélioration du bien-être des animaux par les paiements directs (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet qui expose de quelle manière les aides à l'investissement et les paiements directs peuvent être utilisés à meilleur escient pour encourager les prestations pour le bien-être des animaux conformément à la volonté de la population.

On fixera des buts minimum selon les catégories d'animaux: d'ici 2018 au moins 80 pour cent des animaux devront bénéficier du SST et des SRPA.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Bäumle, Cassis, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fiala, Gilli, Graf Maya, Graf-Litscher, Ineichen, Lumengo, Markwalder Bär, Moser, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Voruz, Wasserfallen, Weibel (20)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3711 n Mo. Müller Geri. Droit de vote pour tous les citoyens suisses (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de sorte que tout citoyen suisse ait le droit de voter, d'élire et d'être élu.

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3712 n Mo. Kiener Nellen. Projet de territoire Suisse. Base légale (03.10.2008)

Le projet de schéma national de développement du territoire (Projet de territoire Suisse), élaboré par l'Office fédéral du développement territorial, se permet de grandes libertés avec la Constitution et la législation sur l'aménagement du territoire lorsqu'il utilise les termes "espace métropolitain" et "région de la ville fédérale" (littéralement: région-capitale de Berne).

Afin d'écarter les doutes et les réticences que ce projet a suscitées, je charge le Conseil fédéral de prendre les mesures suivantes:

1. Le Conseil fédéral fait examiner la conformité des termes "espace métropolitain" et "région de la ville fédérale" avec l'article 50 alinéa 3 de la Constitution, qui impose de prendre en considération la situation particulière des villes et des agglomérations urbaines.

2. Si les termes sont déclarés conformes à la Constitution, le Conseil fédéral fait examiner l'applicabilité à la Suisse de la notion d'espace métropolitain telle que l'utilise l'office. Il s'assure à cet égard que les excellents travaux préparatoires visant à élaborer une politique des agglomérations (cf. motion no 07.3280 du Conseil national, CER-N, "Pour une politique des agglomérations de la Confédération" et rapport du 19 décembre 2001 du Conseil fédéral) ne soient pas torpillés par la classification des villes et agglomérations urbaines que prévoit d'opérer l'office dans son projet de schéma national de développement du territoire ("Projet de territoire Suisse").

Cosignataires: Aebi, Allemann, Daguet, Donzé, Frösch, Graber Jean-Pierre, Grunder, Haller, Hochreutener, Joder, Lumengo, Schenk Simon, Stöckli, Teuscher, von Graffenried, Waber, Wasserfallen, Wyss Ursula (18)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3713 n Ip. Baumann J. Alexander. Sécurité dans les aéroports lors de situations extraordinaires (03.10.2008)

1. Est-il vrai que les commandants des régions territoriales 1 et 4 ont demandé il y a longtemps, par la voie de service via l'état-major de conduite, la réintroduction des formations d'alarme?

2. Quand et comment le conseiller fédéral compétent a-t-il traité ces demandes des commandants qui étaient sous ses ordres, quand et comment y a-t-il répondu?

3. Cela se pourrait-il que - conformément à ce que j'ai appris récemment - la demande écrite de Genève, notamment, soit restée sans réponse pendant des mois?

4. Cela se pourrait-il encore que l'expéditeur de cette demande n'ait, à l'heure qu'il est, toujours pas obtenu de réponse?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt, lors de planifications portant sur un avenir proche, à faire en sorte que les commandants compétents des régions territoriales soient dotés des formations d'alarme et des moyens nécessaires pour remplir leur mandat?

19.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3714 n Ip. Steiert. Lignes à très haute tension. Quel avenir? (03.10.2008)

La construction des derniers tronçons de la ligne à très haute tension (380 kV) Galmiz-Verbois se heurte depuis 1976 à de nombreuses difficultés, notamment aux soucis légitimes de la population quant aux impacts de cette nouvelle construction sur la santé et l'environnement. Le laps de temps nécessaire à la construction d'une ligne de transport d'électricité en Suisse est donc considérable: dans le cas présent, plus de 30 ans. Cette longue durée conduit naturellement à des interrogations sur l'opportunité des choix stratégiques et technologiques des responsables du réseau, dans la mesure où ces choix occasionnent des surcoûts importants à charge des consommateurs, ce qui vient s'ajouter aux interrogations légitimes quant aux conséquences de telles lignes sur la santé des personnes qui vivent dans les régions touchées. Dans ce contexte, dans une situation où l'optimisation des sites de production notamment d'énergies renouvelables doit nous amener à considérer les questions de sécurité d'approvisionnement sur un plan géographique qui comprend l'Europe et l'Afrique du Nord et dans l'attente du rapport de politique énergétique axé sur la sécurité d'approvisionnement, la pertinence économique et le respect de l'environnement que le Conseil fédéral a demandé pour la fin 2008, je souhaite savoir:

1. Quelle est l'importance que le Conseil fédéral accorde aux technologies liées au transport de courant continu - notamment sous forme enterrée et sur des distances suffisamment importantes (plus de 50 km) - qui permettent de réduire les nuisances pour la santé et les pertes d'énergie liées au transport, que ce soit pour le futur réseau suisse de très haute tension ou pour les perspectives européennes de politique énergétique et le rôle que l'industrie suisse, à la pointe en la matière, pourrait y jouer?

2. Quelles sont les collaborations que le Conseil fédéral envisage avec d'autres pays d'Europe ou d'Afrique du Nord tant pour la production d'énergies renouvelables que pour l'organisation future du réseau européen de haute tension?

3. Dans quel délai Swissgrid sera à même de présenter un plan national de réseau?

4. Dans quel délai et sous quelle forme les plans de la Suisse en la matière seront coordonnés avec ceux des Etats membres de l'Union européenne?

5. Où et avec quels experts la Suisse mène ses réflexions en termes de recherche sur les questions qui ont trait au développement et au coût des réseaux de très haute tension?

6. Si le Conseil fédéral est disposé à émettre des directives en terme d'efficacité et de nuisances (électrosmog, pertes énergétiques, etc.) pour le réseau électrique de très haute tension.

Cosignataires: de Buman, Levrat (2)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3715 n Ip. Sommaruga Carlo. Surveillance des services secrets colombiens en Suisse (03.10.2008)

Il est notoire depuis que la presse colombienne en a fait un sujet de débat - vu la contestation de certains ambassadeurs colombiens en poste à l'étranger - que la Colombie, singulièrement le DAS (Departamento administrativo de seguridad), a placé des agents en poste dans diverses ambassades, notamment en Suisse, pour la surveillance des opposants politiques réfugiés à l'étranger. Cela est confirmé par les affirmations des autorités colombiennes dans le journal "El Pais" qui affirment connaître toute une série d'informations sur la situation personnelle d'un réfugié en Suisse (adresse, etc.)

Par ailleurs, de manière étonnante, une rencontre entre des représentants de la sécurité intérieure colombienne - dénoncée pour sa participation à la répression politique - et des membres des services de sécurité fédérale de Fedpol ou des services secrets suisses a eu lieu cet été.

Je souhaite que le Conseil fédéral réponde aux questions suivantes:

1. Est-il au courant de la présence de fonctionnaires colombiens dans les représentations diplomatiques en Suisse qui effectuent une mission d'espionnage?

2. A-t-il enquêté, si tel est effectivement le cas, après les révélations dans "El Pais" et le débat public dans la presse colombienne?

3. Quels accords le Conseil fédéral a-t-il passé avec le gouvernement colombien sur les réfugiés colombiens en Suisse pour obtenir l'appui de la Colombie dans diverses propositions dans le contexte onusien?

19.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3716 n Ip. Freysinger. Troisième correction du Rhône (03.10.2008)

Avant que la Confédération ne finance par un crédit extraordinaire la troisième correction du Rhône, le gouvernement a-t-il envisagé un arbitrage entre des études contradictoires qui arrivent à des conclusions totalement opposées concernant cet important chantier? Le projet officiel, plus cher et gourmand en terrains agricoles, donne la priorité à l'élargissement du fleuve. L'expertise commandée par les opposants voit dans l'approfondissement du lit du fleuve une solution bien meilleure. En raison de ces querelles de spécialistes, l'interpellant aimerait savoir si le Conseil fédéral n'envisage pas de faire effectuer une étude arbitrale afin d'éviter, le cas échéant, une utilisation inadaptée de fonds publics importants.

Cosignataires: Bigger, Chevrier, Darbellay, Estermann, Fehr Hans, Füglistaller, Glauser, Grin, Hutter Jasmin, Perrin, Schibli, Schwander (12)

05.12.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3717 n Ip. Freysinger. Indépendance de l'Ossétie du sud et de l'Abkhazie (03.10.2008)

La Suisse s'étant empressée, il y a six mois, de reconnaître le Kosovo et d'y ouvrir une ambassade, et cela en parfaite contradiction avec la résolution 1244 de l'ONU, je me permets d'interpeller le gouvernement comme suit:

1. Est-ce que le Conseil fédéral prévoit, dans les plus brefs délais, et en analogie avec ce qu'il a décidé pour le Kosovo, de reconnaître l'indépendance de l'Ossétie du sud et de l'Abkhazie, afin que le droit des peuples à l'autodétermination invoqué pour le Kosovo soit accordé de manière équitable?

2. Le gouvernement ne craint-il pas, en cas de non-reconnaissance de l'indépendance de ces deux pays, de mettre en péril notre neutralité en pratiquant le principe de "deux poids, deux mesures"?

Cosignataires: Bigger, Estermann, Fehr Hans, Füglistaller, Glauser, Grin, Hutter Jasmin, Perrin, Schibli, Schwander (10)

05.12.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3719 n Mo. Pfister Theophil. Pas de deniers publics pour les prix décernés par la Confédération (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'appliquer une gestion restrictive de l'argent du contribuable et de n'allouer qu'à titre exceptionnel des fonds publics lors de la remise de prix visant à honorer des prestations spéciales ou des prix d'encouragement de toute nature. Sont également visées les organisations qui sont financées pour l'essentiel par la Confédération.

Cosignataires: Amstutz, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geisbühler, Giezendanner, Glur, Hutter Jasmin, Kaufmann, Kunz, Maurer, Mörgeli, Reymond, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, von Rotz, von Siebenthal, Wobmann (26)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3720 n Mo. de Buman. Indemnisation des prestations particulières fournies par les propriétaires de monuments historiques (03.10.2008)

L'ordonnance sur la déduction des frais relatifs aux immeubles privés dans le cadre de l'impôt fédéral direct (RS 642.116) sera modifiée de telle sorte que le coût déductible des travaux de restauration des monuments historiques pourra être réparti sur une période de dix ans. L'ordonnance relative à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes sera adaptée en conséquence.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Barthassat, Bourgeois, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Fasel, Français, Häberli-Koller, Hany, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Steiert (20)

12.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3721 n Ip. Baumann J. Alexander. Hélicoptères d'EADS. Incapacité ou corruption? (03.10.2008)

L'acquisition de l'hélicoptère léger pour les transports et la formation (HLTF) avait déclenché une salve de critiques vu qu'un concurrent d'EADS - à savoir l'entreprise Agusta - avait été pénalisé et victime de discriminations en tout genre, alors que le produit d'EADS avait été avantagé, bénéficiant de toutes les facilités imaginables allant jusqu'à l'adaptation des critères de sélection à sa capacité. Dès lors que le chef de l'armée alors en exercice, qui avait pris la décision d'acquiescer cet appareil, avait à cet effet déplacé la priorité des transports vers la formation, il ne serait peut-être pas inutile que des élèvespilotes puissent commencer à voler seuls sur ces appareils. Mais tout porte à croire que même ce critère n'a pas été testé.

1. Armasuisse et ses collaborateurs sont-ils à ce point-là incompetents?

2. Ou faut-il considérer que cette décision, qui restera à jamais incompréhensible, a été motivée par d'autres facteurs, irrationnels (qui pourraient toutefois être d'ordre matériel)?

3. Le Conseil fédéral juge-t-il acceptable, sous de tels auspices, qu'on confie de nouveau à armasuisse l'élaboration de la proposition d'acquisition dans la perspective du remplacement des Tiger?

4. Quelles mesures sont prévues pour éviter que trop d'argent soit jeté par les fenêtres?

5. Le modèle malchanceux du concurrent Agusta a-t-il aussi tendance à basculer?

19.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3722 n Ip. Baumann J. Alexander. L'écureuil, la martre et la Fée Electricité (03.10.2008)

La retransmission d'un match de l'Euro 2008 a été interrompue pendant une dizaine de minutes à cause d'une panne d'électricité. Le coupable a été identifié: il s'agit d'un écureuil qui s'était introduit dans une cabine électrique de Zurich-Leutschenbach. Quelques semaines plus tard, une martre a réédité cet exploit en pénétrant dans la sous-station de Strengelbach.

Que suggère au Conseil fédéral le fait que le studio principal de la télévision nationale, qui devrait assurer l'information de la population en cas de crise, puisse être mis hors service par un petit rongeur?

Est-il possible et souhaitable de protéger les installations électriques importantes contre l'intrusion de petits animaux susceptibles de provoquer un court-circuit?

12.12.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3724 n Po. Sommaruga Carlo. Lutte contre les pourriels et ses effets secondaires (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est prié d'étudier les possibilités légales et techniques de renforcer la législation contre les pourriels, notamment dans l'optique de supprimer ou au moins de réduire l'entrave croissante à la liberté d'information, active et passive, qu'ils impliquent. Des sanctions, civiles voire pénales, contre les auteurs de pourriels devraient être envisagées et un encouragement aux mesures techniques permettant de pallier les excès du filtrage des courriels devrait être prévu.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Daguett, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gilli, Goll, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Pedrina, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (24)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3726 n Mo. Kaufmann. Exonérer les rentes AVS (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'exonérer entièrement les rentes de vieillesse et de survivants, en supprimant ces rentes de la liste des revenus imposables établie à l'article 22 alinéa 1 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, sous la section 6 (revenus provenant de la prévoyance). Les cantons et les communes resteront libres, en vertu de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, d'introduire ou non cette exonération.

Cosignataires: Amstutz, Baettig, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Estermann, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Gysin, Hutter Jasmin, Maurer, Miesch, Mörgeli, Müri, Reymond, Rime, Scherer, Schibli, Schwander, Stamm, Zuppiger (26)

12.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3728 n Po. Groupe des Verts. Tarifs CFF attrayants pour tous (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si le nouveau système tarifaire annoncé par les CFF ne nuira pas aux objectifs supérieurs de la Confédération que sont la protection du climat et de l'environnement ainsi que la promotion des transports publics et du service public. Il est notamment chargé d'intervenir auprès des CFF afin qu'ils ne concrétisent pas les augmentations de prix prévues pour les trajets aux heures de pointe et qu'ils renoncent à moduler les prix des billets individuels en fonction des tranches horaires. Il chargera en outre les CFF de créer un système qui permette, au moyen d'une différenciation modérée des prix, de mieux répartir les passagers sur une journée et ainsi d'augmenter le taux de remplissage des trains peu fréquentés (idée "AG light" notamment). Ce système ne devra cependant pas entraîner de majoration de prix aux autres heures. Le Conseil fédéral doit garantir que les mesures tarifaires prises par les CFF ne diminueront pas l'attrait des transports publics par rapport au trafic individuel.

Porte-parole: Teuscher

19.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3729 n Ip. Müller Geri. Ministère public de la Confédération et présomption d'innocence (03.10.2008)

En août de cette année, le Ministère public de la Confédération (MPC) et la Police judiciaire fédérale (PJF) ont procédé à des perquisitions dans l'entreprise Alstom et arrêté un ancien collaborateur. Raison invoquée: de sérieux soupçons de gestion déloyale, de corruption et de blanchiment d'argent pèseraient sur cet individu. Si ces soupçons devaient se révéler fondés, il n'y aurait rien à objecter à une perquisition, à une mise en accusation et à une condamnation. Un certain nombre de questions relatives à l'action du MPC et de la PJF se posent néanmoins et je charge le Conseil fédéral d'y répondre:

1. Quel est le taux de confirmation de "sérieuses présomptions" du MPC dans le cas de délits comme ceux évoqués ci-dessus?
2. Est-il usuel qu'un communiqué soit publié à la suite d'une perquisition?
3. Est-il usuel que le MPC fournisse à des journalistes des informations plus détaillées que celles qui figurent dans le communiqué concernant une procédure en cours, comme cela s'est apparemment produit dans le cas qui nous occupe?
4. Si les soupçons devaient se révéler infondés, le MPC, voire la Confédération, devraient-ils assumer les conséquences d'éventuelles demandes en dommages-intérêts déposées par l'entreprise mise en cause? Qui assume les responsabilités?
5. Quelle sera la durée de cette procédure d'enquête? Le Conseil fédéral peut-il au moins faire connaître la durée moyenne des procédures les plus récentes?
6. Que pense-t-il de la publication des accusations, étant donné que la présomption d'innocence doit être respectée?
7. Est-il lui aussi d'avis que cette publication peut entraîner une condamnation hâtive, susceptible d'entacher la réputation d'une entreprise et de menacer jusqu'à son existence, alors même qu'il s'agit d'une entreprise qui assure quelques milliers d'emplois en Suisse?
8. Est-il lui aussi d'avis que le MPC doit réexaminer d'urgence ses procédures? Des mesures en ce sens ont-elles été engagées?

05.12.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3731 n Mo. Malama. Nouveau rapport sur la politique de sécurité. Participation du Parlement (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter comme suit les bases légales:

1. Il soumettra au Parlement, sous la forme d'un rapport, sa stratégie en matière de politique de sécurité.
2. Ce rapport fixera les orientations stratégiques, dans la mesure où celles-ci relèvent de la compétence des Chambres fédérales. Il contiendra au minimum une analyse indépendante portant sur les risques, les menaces et leurs développements, une évaluation des conditions-cadres essentielles, une définition des intérêts nationaux et des objectifs de la politique de sécurité, la stratégie en vue de la mise en oeuvre de ces derniers, ainsi que les principaux repères dans le domaine de l'exécution, et il définira les conditions-cadres.

3. Le rapport sera complété par une section soumise à approbation. Celle-ci comprendra les grandes lignes de la politique de sécurité, déduites de l'évaluation de la situation et de la stratégie du Conseil fédéral, sous la forme de déclarations relatives à la stratégie suivie par la politique suisse de sécurité; ces déclarations décriront les principaux éléments constitutifs de la politique suisse de sécurité et seront soumises au Parlement pour approbation. Le Parlement pourra adopter les déclarations ou en demander la modification. Les décisions des Chambres fédérales formeront les lignes directrices d'après lesquelles la politique de sécurité sera définie. Il ne sera possible de s'en écarter que dans des cas dûment motivés.

4. Le rapport sera périodiquement mis à jour et soumis à l'approbation du Parlement, en règle générale une fois par législature.

Cosignataires: Bäumle, Brunschwig Graf, Donzé, Dunant, Eichenberger, Engelberger, Fiala, Fluri, Glanzmann, Grunder, Haller, Hassler, Hiltbold, Hurter Thomas, Ineichen, Lang, Marti Werner, Miesch, Müller Geri, Noser, Pelli, Segmüller, Waber (23)

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3732 n Mo. Malama. Surveillance efficace de la protection de l'Etat (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un acte qui complètera comme suit les dispositions relatives à l'organisation et à la mise en oeuvre de la protection de l'Etat:

- Un organe chargé de surveiller efficacement la protection de l'Etat sera créé.

- L'organe de surveillance sera tenu de présenter chaque année au Parlement un rapport sur ses activités et sur la protection de l'Etat, ainsi que sur la mise en oeuvre de celle-ci à l'échelon de la Confédération et à celui des cantons.

- Un droit de regard sur les dossiers relatifs à la protection de l'Etat, conforme aux dispositions constitutionnelles et compatible avec le droit international, sera garanti. A certaines conditions, des exceptions justifiées à ce droit de regard resteront possibles.

- Un système de contrôle indépendant de l'administration sera introduit pour permettre la surveillance des échanges de données et empêcher que des informations soient transmises à tort à certaines institutions (étrangères).

- Le Conseil fédéral veillera à ce que la mise en oeuvre, par la Confédération et par les cantons, des mesures nécessaires pour une protection efficace de l'Etat satisfasse aux directives légales.

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3733 n Mo. Carobbio Guscetti. Examens préventifs et tests de dépistage précoce pour tous (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de libérer de la franchise les examens préventifs et les tests de dépistage précoce (p. ex. mammographies pour le cancer du sein, coloscopies pour le cancer de l'intestin et frottis gynécologiques pour le cancer du col de l'utérus), à condition que ces examens soient soumis à un contrôle de la qualité et ne soient pas réalisés plus souvent que nécessaire.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Berberat, Bruderer, Cassis, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gilli, Goll, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo,

Marra, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Teuscher, Tschümperlin, Vischer, Voruz, Widmer (32)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3735 n Ip. Darbellay. Extension du champ d'application de la CCT. Interprétation de la règle relative à la majorité des employeurs (03.10.2008)

Les conditions d'extension du champ d'application de la convention collective de travail (CCT) nécessitant une clarification, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1a. L'exigence selon laquelle les employeurs liés par la CCT doivent former la majorité des employeurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu (art. 2 ch. 3 de la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail; LECCT) peut-elle être interprétée de telle manière que plus de 50 pour cent de la masse salariale de la branche concernée par la CCT doit être représentée par l'association patronale qui conclut la convention?

1b. Une telle interprétation exigerait-elle au contraire une révision de la LECCT?

2. S'il est répondu par l'affirmative (ch. 1a), dans quels cas le Conseil fédéral considère-t-il qu'une telle interprétation de la règle exigeant la majorité des employeurs liés par la convention se justifie?

3. S'il est répondu par la négative (ch. 1b), le Conseil fédéral juge-t-il nécessaire de proposer une modification de loi?

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Barthasat, Cathomas, Chevrier, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Robbiani, Schmidt Roberto, Segmüller, Zemp (19)

26.11.2008 Réponse du Conseil fédéral.

19.12.2008 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3737 n Mo. Rossini. LAMal. Réserves liées à l'assuré (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), afin d'ancrer le principe selon lequel les réserves annuelles constituées par les caisses suivent l'assuré en cas de changement d'assureur-maladie.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (20)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3738 n Mo. Rossini. LAMal. Primes des étudiants suisses à l'étranger (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter ou modifier les bases légales relatives à la loi sur l'assurance-maladie et son application, afin d'éviter que les étudiants suisses effectuant une partie de leurs études à l'étranger, dans un pays hors UE, soient contraints d'être affiliés à la fois dans le pays étranger et en Suisse.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer,

Pedrina, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (22)

12.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3742 n Mo. Cassis. Evaluation scientifique du nouveau financement hospitalier (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à une évaluation scientifique portant sur les principes qui régissent l'introduction du nouveau mode de financement des séjours hospitaliers, lié aux prestations, et sur l'impact de ce mode de financement sur l'ensemble du système de soins (ambulatoire et hospitalier), notamment aux points de vue de la sécurité des patients et de la qualité des soins.

Il est chargé de veiller à ce qu'une évaluation scientifique continue, neutre et prenant en compte les demandes de tous les partenaires tarifaires ainsi que celles de l'association SwissDRG, soit introduite dans les meilleurs délais, avec pour objectifs de mesurer les effets du nouveau financement des hôpitaux, de reconnaître à temps les erreurs de gestion qui peuvent affecter le système et de les corriger.

Les éléments suivants seront particulièrement pris en compte dans l'évaluation: nature et ampleur des prestations médicales fournies, statistique du personnel médical et soignant dans les hôpitaux et dans le domaine ambulatoire, évolution des soins (excès ou insuffisance de l'offre), transferts en matière de soins, taux de satisfaction des patients et des acteurs sanitaires concernés, etc.

Cosignataires: Abate, Baettig, Bortoluzzi, Carobbio Guscetti, Dunant, Favre Charles, Fehr Jacqueline, Heim, Humbel Näf, Kleiner, Meyer Thérèse, Müller Geri, Pelli, Rossini, Ruey, Schenker Silvia, Stahl, Triponez, Wasserfallen, Wehrli (20)

19.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3743 n Po. Sommaruga Carlo. Accords de libre-échange. Respect des droits de l'homme, de la protection des droits des travailleurs et des règles environnementales (03.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport avec des addenda annuels sur la stratégie mise en oeuvre dans sa politique de conclusion des accords de libre-échange (ALE) sous l'angle du combat de la concurrence déloyale envers la Suisse par le biais de clauses de respect des droits de l'homme, de normes fondamentales de l'OIT protégeant les travailleurs et de normes environnementales minimales, notamment en ce qui concerne les clauses sociales et environnementales. Il présentera également les collaborations du Seco et de la DDC avec ces pays partenaires avec une analyse sur l'efficacité et la durabilité sous l'angle social et environnemental pour le pays partenaire. Il précisera les indicateurs sur lesquels il se fonde.

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Barthassat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gilli, Goll, John-Calame, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rielle, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (32)

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 08.3745 é Po. Lombardi. Assainissement du tunnel routier du Saint-Gothard. Construction d'un second tube routier (03.10.2008)

Dans le cadre de l'élaboration du concept d'assainissement du tunnel routier du Gothard, le Conseil fédéral est appelé à présenter une proposition de construction d'un deuxième tube routier (tunnel routier). Cette proposition doit servir de base décisionnelle et doit donc établir: les besoins en matière de sécurité routière et de l'exploitation, les adaptations légales nécessaires, les effets en matière de trafic sur les autres axes (San Bernardino et Simplon), l'évaluation des coûts de planification et de construction, le calendrier et le financement (au besoin sous forme de variantes). Mais ce financement ne peut intervenir au détriment d'autres projets routiers prioritaires. En cas de décision favorable à la construction d'un second tube, l'assainissement du Gothard devrait être reporté jusqu'à l'ouverture du nouveau tunnel. Ces bases décisionnelles doivent être élaborées dans le cadre du concept d'assainissement, au plus tard pour la fin 2009.

Cosignataires: Altherr, Bischofberger, Brändli, Briner, Bürgi, Burkhalter, Büttiker, David, Egerszegi-Obrist, Forster, Fournier, Freitag, Germann, Gutzwiller, Hess, Imoberdorf, Inderkum, Kuprecht, Leumann, Luginbühl, Maissen, Marty Dick, Niederberger, Reimann Maximilian, Seydoux, Stähelin (26)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

CE *Commission des transports et des télécommunications*

08.12.2008 Conseil des Etats. Soumettre le postulat à examen préalable à la CTT-CE.

22.01.2009 Retrait.

08.3747 n Mo. Commission des finances CN. Etat des lieux concernant les constructions protégées et les abris de protection de la population. Mise en oeuvre du rapport (05.09.2008)

En se fondant sur son rapport du 18 novembre 2005 intitulé "Etat des lieux concernant les constructions protégées et les abris" qu'il a établi en réponse à la motion 05.3715 (en relation avec l'objet 05.047) de la Commission des finances (CdF) du Conseil national, le Conseil fédéral est chargé de proposer au Parlement une modification des bases légales qui permette de concilier les choix suivants:

- choix de l'option 2 pour les abris;
- choix de l'option 2 pour les constructions protégées;
- choix de l'option 2 pour les abris pour biens culturels.

19.11.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

19.12.2008 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3748 n Mo. Conseil National. Protection contre les crues. Moyens financiers pour les années à venir (Lustenberger) (03.10.2008)

La réalisation des ouvrages et des installations de protection contre les crues est une tâche commune, qui incombe à la fois à la Confédération et aux cantons.

Or, les cantons ont constaté que la Confédération avait prévu trop peu de moyens financiers à court et à moyen termes dans son plan financier pour s'acquitter de cette tâche. Pour les années 2010 et 2011, il manque à chaque fois 100 millions de francs.

Différents cantons ont signalé ce problème en intervenant auprès de la Confédération (p. ex. initiatives des cantons de Berne et de Lucerne).

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter le plan financier pour les années 2010 et 2011 de manière à ce que la Confédération puisse remplir ses obligations à l'égard des cantons jusqu'en 2011.

A long terme il sera inéluctable de réexaminer fondamentalement la question du financement et de chercher de nouvelles solutions.

Cosignataires: Amstutz, Bader Elvira, Cathomas, Egger, Engelberger, Estermann, Föhn, Glanzmann, Hämmerle, Huber, Ineichen, Joder, Killer, Kunz, Muri, Nussbaumer, Rutschmann, Schelbert, Segmüller, Stump, Teuscher, Theiler, Tschümperlin, von Rotz, Wehrli, Widmer, Zemp (27)

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

19.12.2008 Conseil national. Adoption.

x 08.3749 é Mo. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE. Mesures contre l'augmentation du prix de l'électricité. Modification de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (17.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier, avant le 31 décembre 2008, l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (RS 734.71) comme suit:

Article 29a Valeur servant de base au calcul des amortissements comptables et des intérêts

Si la valeur comptable d'une installation de réseau était inférieure, au 30 septembre 2006, à sa valeur d'acquisition ou de construction résiduelle, les amortissements comptables et les intérêts annuels sont calculés sur la base de la valeur comptable jusqu'au 31 décembre 2010. Du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2018, la valeur servant de base au calcul des amortissements comptables et des intérêts est relevée linéairement tous les ans jusqu'à ce qu'elle corresponde à la valeur d'acquisition ou de construction résiduelle.

Article 31a Services-système

Alinéa 1

Lorsqu'elle ne les fournit pas elle-même, la société nationale du réseau de transport se procure les services-système, de 2009 à 2011, au moyen d'une procédure non discriminatoire et transparente.

Alinéa 2

De 2009 à 2011, les exploitants de centrales électriques doivent fournir les services-système à prix coûtant.

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

10.02.2009 Retrait.

x 08.3750 n Mo. Conseil National. Mesures contre l'augmentation du prix de l'électricité. Modification de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN) (28.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier, avant le 31 décembre 2008, l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (RS 734.71) comme suit:

Art. 10 Publication des informations

Les gestionnaires de réseau publient les informations visées à l'article 12 alinéa 1 LApEI et la totalité des taxes et prestations fournies aux collectivités publiques, au plus tard le 30 juin, notamment par le biais d'un site Internet unique, accessible librement.

Art. 29a Valeur servant de base au calcul des amortissements comptables et des intérêts

Si la valeur comptable d'une installation de réseau était inférieure, au 30 septembre 2006, à sa valeur d'acquisition ou de construction résiduelle, les amortissements comptables et les intérêts annuels sont calculés sur la base de la valeur comptable jusqu'au 31 décembre 2010. Du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2018, la valeur servant de base au calcul des amortissements comptables et des intérêts est relevée linéairement tous les ans jusqu'à ce qu'elle corresponde à la valeur d'acquisition ou de construction résiduelle.

Art. 31a Services-système

Al. 1 Lorsqu'elle ne les fournit pas elle-même, la société nationale du réseau de transport se procure les services-système, de 2009 à 2014, au moyen d'une procédure non discriminatoire et transparente.

Al. 2 De 2009 à 2014, les exploitants de centrales électriques doivent fournir les services-système à prix coûtant.

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

09.12.2008 Conseil national. Adoption.

19.03.2009 Conseil des Etats. Rejet.

08.3751 n Mo. Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN (07.479). Garantir l'indépendance de la surveillance et de la statistique dans le domaine de la médecine de reproduction (23.10.2008)

La loi fédérale du 18 décembre 1998 sur la procréation médicalement assistée (LPMA, RS 810.11) doit être précisée de manière à garantir l'indépendance initialement prévue par le législateur pour la surveillance des centres et des cabinets pratiquant la procréation médicalement assistée (PMA) et pour l'établissement d'une statistique complète. Il s'agit notamment de:

- garantir l'exécution de contrôles réguliers;
- garantir l'indépendance de la surveillance et de tous les contrôles;
- permettre de déceler les utilisations abusives de la PMA (p. ex. pour la recherche illégale).

19.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3752 n Mo. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Prévention des dangers naturels. Moyens financiers pour les années à venir (2008-2011) (28.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, pour autant que le crédit supplémentaire II 2008 soit approuvé, d'adapter le budget et le plan financier des années 2009 à 2011, de sorte que la Confédération soit en mesure de faire face, jusqu'en 2011, à ses obligations vis-à-vis des cantons telles que présentées dans le développement.

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

05.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3753 é Mo. Conseil des Etats. Compensation plus fréquente de la progression à froid (Commission de l'économie et des redevances CE) (30.10.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre dans les meilleurs délais au Parlement un projet de modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct afin que les effets de la progression à froid sur l'impôt fédéral direct perçu sur le revenu des personnes physiques fassent l'objet d'une compensation plus fréquente.

Porte-parole: Sommaruga Simonetta

26.11.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

02.12.2008 Conseil des Etats. Adoption.

08.3754 n Mo. Conseil National. Compensation annuelle de la progression à froid (Commission de l'économie et des redevances CN (08.452)) (04.11.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre dans les meilleurs délais au Parlement un projet de modification de la loi fédérale sur l'impôt direct afin que les effets de la progression à froid sur l'impôt fédéral direct perçu sur le revenu des personnes physiques fassent l'objet d'une compensation annuelle. Le projet doit être remis au Parlement de sorte qu'une entrée en vigueur au 1er janvier 2010 soit possible.

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.12.2008 Conseil national. Adoption.

08.3755 n Mo. Commission des affaires juridiques CN (06.466). Améliorer la protection des maîtres d'ouvrage (06.11.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de regrouper sous un seul et même titre les dispositions du Code des obligations qui régissent les services de construction et les services architecturaux. Ces dispositions seront reformulées afin d'être adaptées aux réalités de la construction et seront complétées comme suit:

1. Les délais de réclamation et de garantie ainsi que la durée pendant laquelle la responsabilité s'applique devront être réglés de manière précise dans la loi; il y aura lieu notamment de simplifier la procédure actuelle - très compliquée - qui permet d'interrompre le délai de prescription lorsqu'un vice signalé à temps n'a pas été réparé.

2. Les exigences à remplir dans le cadre des contrats d'entreprise générale et des contrats prévoyant un prix fixe ou un prix forfaitaire pour plusieurs prestations devront être clairement définies; il sera précisé en particulier que la responsabilité du prestataire de services reste engagée lorsqu'un vice est constaté après la fin des travaux.

3. Les prestations des architectes seront soumises à la responsabilité causale de la même façon que les prestations fournies dans le cadre d'un contrat d'entreprise.

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3759 n Po. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Rétribution du courant injecté à prix coûtant. Harmoniser les délais (10.11.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire rapport au Parlement et d'examiner si les dispositions relatives à la rétribution du courant injecté à prix coûtant doivent être modifiées, de manière à harmoniser les délais impartis pour l'annonce, l'annonce de l'avancement du projet et l'annonce de mise en service des centrales hydrauliques et des installations à énergie éolienne.

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

05.03.2009 Conseil national. Adoption.

x 08.3760 n Po. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Réglementation concernant le montant de la rétribution applicable aux centrales solaires thermiques (10.11.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire rapport au Parlement et d'examiner s'il faut fixer dans l'ordonnance concernée le montant de la rétribution du courant injecté à prix coûtant applicable à la production d'énergie électrique au moyen d'installations solaires thermiques qui, en vertu de la loi sur l'énergie, ont droit à une rétribution.

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

05.03.2009 Conseil national. Adoption.

x 08.3761 n Po. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Prendre en compte les frais supplémentaires effectifs résultant de l'énergie photovoltaïque (10.11.2008)

Pour le courant issu de l'énergie photovoltaïque produite à partir de bâtiments ou d'installations, le Conseil fédéral est chargé de faire rapport au Parlement et d'examiner s'il convient de mesurer les coûts supplémentaires qu'il doit prendre en compte dans la rétribution du courant injecté à l'aune des coûts supplémentaires effectifs pour le consommateur ("grid parity"), en tenant compte des économies réalisées concernant les frais d'utilisation du réseau.

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

05.03.2009 Conseil national. Adoption.

x 08.3762 é Mo. Conseil des Etats. Pas d'abaissement de la limite du monopole avant le débat sur la révision de la loi sur la poste (Commission des transports et des télécommunications CE) (10.11.2008)

Le Conseil fédéral est prié de revenir sur sa décision du 22 octobre 2008 qui vise à abaisser la limite du monopole pour les lettres de 100 grammes actuellement aux lettres de 50 grammes à l'avenir. L'abaissement de la limite aux lettres de 50 grammes est à soumettre au Parlement fédéral dans le cadre de la révision de la loi sur la Poste.

05.12.2008 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission des transports et des télécommunications*

16.12.2008 Conseil des Etats. Adoption.

05.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3763 n Po. Commission des transports et des télécommunications CN. Paysage ferroviaire suisse. Consolidation par les CFF (17.11.2008)

Le Conseil fédéral est invité à se pencher de nouveau sur le projet "Consolidation par les CFF", qui prévoit la reprise de toutes les ETC à voie normale par les CFF. Il est prié d'établir un rapport présentant la liste des mesures juridiques et politiques nécessaires à la réalisation de ce projet ainsi que le calendrier envisageable.

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

x 08.3765 n Po. Commission des institutions politiques CN. Initiatives populaires et droit international (20.11.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un rapport complétant celui que la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats avait demandé au moyen du postulat 07.3764, "Rapport entre droit international et droit national", et répondant aux questions ci-après:

- Que faire face à cette réalité qui veut que de plus en plus d'initiatives populaires déposées ne peuvent être mises en oeuvre, ou ne peuvent l'être que partiellement, car, même si elles ne contreviennent pas aux dispositions impératives du droit international, elles entraîneraient une violation des droits constitutionnels fondamentaux ou du droit international?

- Sous l'angle de la déclaration de validité des initiatives populaires par le Parlement, quelles seraient les conséquences d'un élargissement de la notion constitutionnelle de "règle impérative du droit international" à celle de "règles importantes de la CEDH"?

21.01.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

11.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3766 n Po. Reimann Lukas. Améliorer la construction des autoroutes (01.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer et de présenter une série de mesures visant à améliorer la construction des autoroutes. Il examinera notamment les points suivants:

- Peut-on construire à l'avenir des autoroutes plus larges et élargir les autoroutes existantes en cas de lourds travaux d'assainissement, afin de poser les conduites sur le côté de la route, et non en son centre?

- Peut-on assainir plus tôt les autoroutes, afin de ne devoir remplacer que le revêtement et non la couche de base?

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3767 n Mo. Kiener Nellen. Revoir le financement du projet "J+S Kids" (01.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'augmenter comme suit, au bénéfice du projet "J+S Kids", le budget alloué aux activités "Jeunesse et sport" dans le plan financier (A6210.0124 "Indemnités versées pour les activités Jeunesse et sport") et de supprimer l'obligation faite aux cantons de cofinancer ces activités à hauteur de 50 pour cent:

- 2010: augmentation de 8 millions de francs;

- 2011: augmentation de 10,25 millions de francs;

- 2012: augmentation de 10,25 millions de francs.

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3768 é Po. Hêche. Mesures de stabilisation. Deuxième étape. Elargir l'action à d'autres acteurs, en particulier les cantons et les villes (01.12.2008)

Dans la continuité des premières mesures prises afin de lutter contre le fléchissement conjoncturel et l'augmentation du chômage, le Conseil fédéral est invité à examiner l'implication de davantage d'acteurs et, en particulier, les cantons et les villes, dans l'élaboration du deuxième paquet de mesures visant à soutenir la situation des entreprises et de l'emploi en Suisse.

Cosignataires: Burkhalter, Cramer, Egerszegi-Obrist, Fetz, Fournier, Imoberdorf, Janiak, Leuenberger-Solothurn, Marty Dick, Maury Pasquier, Ory, Recordon, Savary, Seydoux, Sommaruga Simonetta (15)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

11.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

08.3769 n Mo. Hany. Préfinancement de tronçons de routes nationales prêts à être construits (02.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de préfinancer les tronçons de routes nationales figurant dans l'arrêté concernant le réseau de routes nationales et prêts à être construits.

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Bader Elvira, Barthassat, Bigger, Binder, Bischof, Bortoluzzi, Brunner, Darbellay, Egger, Flückiger, Glanzmann, Glauser, Häberli-Koller, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Markus, Kaufmann, Kleiner, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Maurer, Meier-Schatz, Messmer, Müller Walter, Müller Philipp, Müller Thomas, Noser, Pfister Gerhard, Rickli Natalie, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Segmüller, Spuhler, Stahl, Theiler, Triponez, Zemp, Zuppiger (44)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission des transports et des télécommunications

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

x 08.3770 n Ip. Parmelin. Gestion du Fonds de compensation AVS (02.12.2008)

Dans un article du journal "Le Temps" du 19 novembre dernier, on apprend de la bouche du gérant du Fonds AVS que la performance de ce dernier au 30 septembre 2008 était de moins 9,2 pour cent; il admet également que les pertes se sont accrues depuis, vu la détérioration des marchés financiers; en effet et selon toute vraisemblance compte tenu de l'allocation de la fortune du fonds AVS, c'est plutôt 3 à 4 milliards de francs qu'il faut compter comme performance négative; mais ce qui interpelle dans les déclarations du gestionnaire du Fonds, c'est la phrase suivante: "si notre fonds veut, à long terme, partiellement compenser les pertes systématiques de l'AI, de l'APG- et bientôt celles de l'AVS- il faudra bien investir de manière à ce que, en moyenne, les marchés nous apportent une plus-value."

Je pose donc les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Une des missions confiées au gérant du Fonds de compensation de l'AVS est-elle réellement de compenser au moins partiellement les déficits structurels des assurances sociales émergeant à ce Fonds telles l'AI et l'APG, au besoin en pratiquant une politique de placement plus risquée et agressive?

2. Si oui, n'est-ce pas l'inciter à prendre des risques inconsidérés dans la politique des placements afin de tenter d'atteindre cet objectif irréaliste?

3. Si non, quelles sont les missions effectives confiées au gérant du Fonds AVS et dans tous les cas, de quels instruments

dispose le Conseil fédéral pour contrôler que les règles de prudence élémentaires en la matière sont totalement respectées?

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 08.3771 é lp. Graber Konrad. Suspendre la mise en vigueur de l'OPP 2 (02.12.2008)

Les institutions de prévoyance géraient environ 600 milliards de francs à la fin de 2007. Selon l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), presque la moitié de ces institutions étaient en décaissement fin octobre 2008, et la situation risque de se détériorer avec la crise des marchés financiers. Ces institutions auraient besoin de plusieurs milliards de francs à plus ou moins brève échéance.

Le Conseil fédéral a décidé de faire entrer en vigueur le 1er janvier 2009 les nouvelles directives de placement applicables aux institutions suisses de prévoyance. Ces directives ont soulevé de vives critiques pour deux raisons.

1. Avoirs de libre passage

La nouvelle ordonnance traite les polices de libre passage différemment, techniquement, des placements dans les caisses de pensions ou dans le pilier 3a. Elle prévoit en effet que les avoirs de libre passage ne pourront plus être placés que sous la forme de placements collectifs, ce qui exclut les formes de placement sûres que sont les obligations de la Confédération ou les obligations de caisse des banques cantonales.

2. Directives de placement

Les directives de placement qui entreront en vigueur le 1er janvier 2009 permettent, fait nouveau, de procéder à des placements alternatifs (fonds alternatifs, investissement dans des matières premières, "private equity", titres liés à des risques d'assurance, etc.) pour un volume d'environ 15 pour cent. A l'inverse, la part des placements dans l'immobilier passe de 55 à 30 pour cent et celle des placements dans les titres hypothécaires ou les lettres de gage de 75 à 50 pour cent. La nouvelle ordonnance devrait donc provoquer des transferts non désirés dans les deux ans qui viennent, d'autant plus que la valeur de référence de la fortune totale fera augmenter la part de l'immobilier du fait de la baisse de la bourse, même en l'absence d'achats complémentaires.

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi les avoirs de libre passage ne peuvent-ils plus être placés que sous forme de placements collectifs, et quels effets cette règle a-t-elle en termes de distorsions de concurrence (position des gros investisseurs par rapport aux banques privées)?

2. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas, comme moi, qu'il est préjudiciable, dans le contexte actuel, d'adopter une ordonnance qui, pour schématiser, impose de vendre des biens immobiliers et d'acheter des produits alternatifs?

3. La commission parlementaire compétente a-t-elle été consultée avant la mise en vigueur de cette ordonnance? Si ce n'est pas le cas, pourquoi?

4. La Commission fédérale LPP, plus précisément les onze membres de son comité de placement et en particulier le représentant de l'Etat, sont-ils encore favorables aux modifications apportées?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt à suspendre la mise en vigueur au 1er janvier 2009 de l'ordonnance et à organiser une consultation, au moins auprès des autorités cantonales de sur-

veillance des fondations et auprès de la commission parlementaire compétente, afin que des explications claires soient fournies concernant le texte de l'ordonnance?

Cosignataires: Germann, Leumann, Luginbühl (3)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

11.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

08.3772 n lp. Français. Formation d'urbaniste aussi à l'EPF Lausanne? (03.12.2008)

Sous l'impulsion de l'Office fédéral en charge de l'aménagement du territoire, le Conseil fédéral a donné un signal clair aux autorités cantonales et communales afin de mieux maîtriser notre développement territorial pour coordonner l'expansion de nos activités (logement, industries, infrastructures etc...) afin de garantir et préserver l'équilibre du développement de nos activités entre les zones urbaines et rurales, entre l'espace minéral et végétal. Cette remise en cause du développement de nos activités a été, en général, bien accueillie et permettra une planification du territoire en coordination. Cela signifie que nos administrations respectives doivent faire appel à des professionnels reconnus et dûment formés en urbanisme. Force il est de constater que cette formation n'est donnée qu'à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich et que de cas en cas des compléments de formation en urbanisme sont donnés aux architectes par différentes universités. Nos administrations peinent à recruter des professionnels alors que ce n'est que par la garantie d'être soutenu par des femmes et des hommes dûment formés que nous aurons la garantie d'avoir des propositions de qualité.

Aussi j'interpelle le Conseil fédéral, par le Conseil des EPF, pour connaître si celui-ci envisage d'étendre le contrat de prestation pour une formation d'urbaniste à Lausanne équivalente à celle de Zurich?

Cosignataires: Aubert, Bourgeois, Brélaz, Brunschwig Graf, Bugnon, Cassis, Favre Charles, Favre Laurent, Germanier, Hiltbold, Hodgers, Kiener Nellen, Markwalder Bär, Marra, Neirynck, Nordmann, Ruey, van Singer, Veillon, Wasserfallen, Weber-Gobet, Zisvadis (22)

28.01.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.3773 n lp. Groupe de l'Union démocratique du centre. Baisser les impôts au lieu de mettre en oeuvre des programmes de relance sans effets (04.12.2008)

Face à la crise financière et au ralentissement conjoncturel qui s'annonce, le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes les mesures possibles pour alléger les charges des familles et des entreprises. A cet effet, il est prié de répondre sans tarder aux questions suivantes:

1. Peut-il, partant des programmes conjoncturels adoptés lors des précédentes récessions, démontrer par des chiffres l'effet de ces programmes sur la croissance? Cet effet a-t-il été durable? Quelles en ont été les incidences à long terme sur la quote-part de l'Etat et la quote-part fiscale et sur le taux d'endettement de la Confédération?

2. Sachant à quel point notre économie est tributaire des exportations et par conséquent de ses clients étrangers, est-il tout simplement pensable de pouvoir la faire redémarrer par des programmes de relance? Ne serait-il pas plus judicieux de répondre à cette crise par des baisses d'impôt ciblées pour maintenir l'économie à flots?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à baisser au plus vite la TVA de 1 point de pourcentage, comme certains pays de l'UE le deman-

dent, pour alléger les charges de la population et renforcer du même coup le pouvoir d'achat?

4. Est-il également favorable à une redistribution des excédents de l'année 2008 à chaque habitant du pays, à titre de mesure immédiate, ce qui permettrait de soutenir le pouvoir d'achat?

5. Est-il prêt à lancer des travaux préparatoires en vue de la mise sur pied d'un programme d'allègement aux fins d'ajuster le budget de la Confédération à la baisse des recettes induite par la récession? Quand proposera-t-il un tel programme au Parlement?

6. Face à la dégradation conjoncturelle, est-il disposé à renoncer, définitivement ou temporairement, au relèvement de la TVA, destiné à recapitaliser une AI exsangue, et des cotisations sociales à l'AC (0,2 pour cent à partir du 1er janvier 2010) et à l'APG (0,3 pour cent à partir du 1er janvier 2011)? Quels seraient les effets sur l'emploi d'un relèvement des cotisations perçues sur les salaires?

7. Est-il prêt à supprimer ou du moins à suspendre temporairement le droit de timbre d'émission et l'impôt sur les importations de véhicules?

8. Partage-t-il l'avis de l'UDC qui demande que les retraités soient exemptés de l'impôt à titre de mesure immédiate?

9. Le Conseil fédéral est-il disposé à annuler l'augmentation de la RPLP et à renoncer à augmenter la taxe sur le CO₂?

10. Outre les mesures annoncées, quelles dispositions prévoit-il pour atténuer la hausse des tarifs de l'électricité qui prendra effet le 1er janvier 2009?

Porte-parole: Rime

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3774 n lp. Groupe de l'Union démocratique du centre. Laisser-faire dans le domaine de l'asile (04.12.2008)

12 467 nouvelles demandes d'asile ont été déposées en Suisse au cours des dix premiers mois de l'année 2008, soit 3362 demandes de plus que pour la même période de l'année précédente (plus 37 pour cent). Cette augmentation permanente, mois après mois, soulève diverses questions en ces temps de crise. Le Conseil fédéral semble se préoccuper uniquement de la question de savoir comment loger les requérants de manière décente, mais ne s'interroge pas sur les raisons de ce nouvel afflux ni sur la manière de l'endiguer. Dans ce contexte, nous chargeons le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment le Conseil fédéral explique-t-il l'augmentation du nombre de demandes d'asile depuis le début de l'année 2008?

2. Pourquoi ne prend-il pas de mesures efficaces pour endiguer cet afflux?

3. Comment explique-t-il que le nombre de demandes d'asile déposées en Autriche entre janvier et septembre 2008 n'ait augmenté que de 2,7 pour cent par rapport à la même période de l'année 2007, alors que l'augmentation était de près de 30 pour cent en Suisse?

4. Dans sa réponse à l'interpellation 08.3353 relative aux admissions en masse de requérants d'asile érythréens, le Conseil fédéral déclarait encore fièrement que le nombre de demandes d'asile déposées par des Erythréens entre janvier et juin 2008 avait diminué de 11 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente, ce recul s'expliquant par le fait que les ressortissants érythréens déposaient davantage de

demandes d'asile dans d'autres pays d'Europe occidentale. Mais pourquoi le nombre de demandes d'asile déposées par des Erythréens entre janvier et septembre 2008 a-t-il alors augmenté de 31,1 pour cent par rapport à la même période de l'année 2007?

5. Pourquoi le nombre de demandes d'asile déposées par des Erythréens entre janvier et septembre 2008 n'est-il que de 16 en Autriche, mais de 1440 en Suisse (soit presque cent fois plus élevé)?

6. Pourquoi le Conseil fédéral n'a-t-il toujours pas présenté le projet de modification de l'article 3 de la loi sur l'asile, annoncé à plusieurs reprises, pour résoudre la question des déserteurs et des objecteurs de conscience, bien que la situation continue de s'aggraver?

7. Le Conseil fédéral pense-t-il que sa politique d'asile des dix premiers mois de l'année 2008 a eu des effets dissuasifs sur les passeurs et sur les requérants opportunistes? Si tel est le cas, lesquels?

Porte-parole: Fehr Hans

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3775 n lp. Groupe de l'Union démocratique du centre. Concessions radio et TV accordées par le DETEC. Insatisfaction (04.12.2008)

Le 31 octobre dernier, le DETEC a accordé les dernières concessions de radio et de télévision. Ces décisions ont donné lieu à de vastes discussions, notamment s'agissant de One FM, de Tele Tell, de Tele Top, de Tele Züri et de Radio Energy. Le déroulement et les véritables motifs de plusieurs décisions restent flous. Par ailleurs, le diffuseur Buzz FM, qui n'existe pas encore, a rendu à One FM la concession qu'il avait obtenue à son détriment. Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a déclaré, pour sa part, que le retrait de la concession de Radio Energy le navrait et que l'on pourrait peut-être trouver une solution. Le chef du DETEC est-il vraiment convaincu des décisions prises? Nous prions dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Juge-t-il satisfaisantes les décisions prises le 31 octobre 2008? Est-il bon pour la diversité des opinions et de la presse, dans notre système de démocratie directe, qu'une personne qui souhaite et qui est en mesure de faire de la radio ou de la télévision se heurte à un mur auprès des autorités?

2. Est-il normal dans une démocratie libre, fondée sur la loi de la concurrence, que les autorités fédérales ordonnent la fermeture de certaines entreprises privées?

3. Le Conseil fédéral convient-il qu'il est étrange d'accorder une concession à un nouveau projet, tel que Buzz FM, en retirant celle dont bénéficiait un diffuseur apprécié, tel que One FM?

4. Que pense le Conseil fédéral du refus d'accorder une concession à Tele Tell (Suisse centrale) et à Tele Top (Suisse orientale) au profit de Tele 1 et de Tele Ostschweiz et, par voie de conséquence, de l'émergence d'un monopole régional (groupe de la "NZZ") dans la Suisse centrale et orientale?

5. N'est-il pas gênant d'avoir retiré la concession dont bénéficiait la seule chaîne de télévision régionale (Tele Züri) qui pouvait véritablement concurrencer la SSR?

6. Le Conseil fédéral et le DETEC sont-ils conscients que les stations de radio et de télévision régionales ne sont plus les pionniers d'antan, qui ne couraient qu'un faible risque économique, mais de vraies entreprises comptant plusieurs dizaines de

collaborateurs et devant répondre d'importants engagements financiers?

7. Est-il exact qu'un seul département détient la compétence d'autoriser les stations de radio et de télévision régionales? Ne reviendrait-il pas mieux au Conseil fédéral de prendre ces décisions aux larges implications?

Porte-parole: Rickli Natalie

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3776 n Mo. Humbel Näf. Halte aux chauffards et à leurs rodéos insensés (04.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de définir le terme de "chauffard".
2. de présenter des modifications législatives assorties de mesures efficaces contre les chauffards, notamment:
 - le retrait de longue durée du permis de conduire en cas d'accidents faisant des victimes innocentes;
 - l'installation obligatoire d'une boîte noire dans le véhicule après une condamnation;
 - la création d'un registre des chauffards;
 - l'interdiction du leasing de véhicules et du tuning;
 - la prescription de peines inconditionnelles pour les accidents provoqués par des chauffards;
 - l'accélération des procédures judiciaires;
 - le maintien systématique du retrait du permis pendant toute la durée de la procédure jusqu'à l'entrée en force de la décision du tribunal;
 - le réexamen de l'expertise psychologique en prévision de la décision judiciaire, les éléments constitutifs objectifs de l'infraction devant prévaloir à cet égard.

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Bischof, Donzé, Glanzmann, Häberli-Koller, Hassler, Hochreutener, Lustenberger, Müller Philipp, Riklin Kathy, Schenk Simon, Segmüller, von Rotz (14)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3777 n Ip. Graf Maya. Castration indolore des porcelets. Prochaines étapes (04.12.2008)

La castration des porcelets sans anesthésie sera interdite, en Suisse, à partir du 1er janvier 2010. Après diverses études approfondies conduites dans le cadre du projet "ProSchwein", cofinancé par la Confédération, il s'est révélé que trois méthodes pouvaient être envisageables: la narcose par inhalation pour neutraliser la douleur de la castration chirurgicale, la vaccination contre l'odeur de verrat et l'engraissement des jeunes verrats. Or l'application pratique de ces méthodes ont fait apparaître des divergences entre les experts. Je prie par conséquent le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Castration chirurgicale sous narcose par inhalation

Selon les études effectuées dans le cadre du projet "ProSchwein", 5 à 10 pour cent des porcelets ne sont pas endormis correctement, alors même que l'opération est effectuée sous contrôle vétérinaire. Sur une année, ces pourcentages traduits en chiffres représentent plus de 100 000 bêtes si la méthode est appliquée à grande échelle. Il faut s'assurer en outre que les antidouleurs sont administrés correctement après la castration.

a. Que pense le Conseil fédéral du "taux d'échec" précité? Par quel moyen les autorités d'exécution peuvent-elles s'assurer que les bêtes sont endormies correctement par la narcose par inhalation? Comment peuvent-elles surveiller la bonne exécution de cet acte?

b. Quels sont les risques liés à la narcose par l'isoflurane et que faut-il penser du mode d'utilisation de ce produit et de son coût pour les petites et moyennes exploitations d'élevage?

c. Que pense le Conseil fédéral des mises en garde émises par Swissmedic le 27 novembre 2008 quant aux nuisances climatiques causées par l'isoflurane en cas d'utilisation à grande échelle?

2. Méthodes non invasives

Par égard pour les animaux, les scientifiques, les vétérinaires et les représentants des organisations de protection des animaux privilégient ces méthodes.

a. Que pense le Conseil des trois méthodes que sont la narcose par inhalation, la vaccination et l'engraissement des jeunes verrats du point de vue des principes régissant la protection des animaux?

b. Partage-t-il l'avis des experts qui constatent une tendance allant vers des méthodes douces (sans castration chirurgicale) et que fait-il pour encourager cette tendance?

c. Que pense-t-il de la vaccination au regard de la sécurité des denrées alimentaires, de la qualité de la viande et de la facilité d'utilisation pour les exploitants?

d. Pourquoi l'engraissement des jeunes verrats est-il pour ainsi dire négligé en Suisse contrairement à ce qui est observé dans l'UE?

e. Pourquoi le nez électronique n'a-t-il pas encore été introduit en Suisse?

f. La Confédération est-elle prête à encourager l'engraissement des jeunes verrats avec les moyens nécessaires?

Cosignataires: Bänziger, Bruderer, Frösch, Gadiant, Hassler, Lachenmeier, Lang, Moser, Prelicz-Huber, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, Walter, Wyss Brigit (14)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 08.3778 n Po. Favre Laurent. Soutien à la formation duale (04.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de fournir un rapport à l'Assemblée fédérale quant à son engagement en faveur des formations professionnelles duales et en école. Il proposera par ailleurs un catalogue de mesures permettant de mieux soutenir la formation duale dans notre pays.

Cosignataires: Aebi, Barthassat, Berberat, Bourgeois, Darbelay, Egger, Engelberger, Français, Germanier, Graf Maya, Grin, John-Calame, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Schmidt Roberto, Thorens Goumaz, Triponez, Walter, Zisyadis (22)

28.01.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Adoption.

x 08.3779 n Ip. Groupe socialiste. Crise financière. Agences de notation et analystes financiers (08.12.2008)

De toute évidence, les agences de notation et les analystes portent une lourde responsabilité dans la crise qui frappe les marchés financiers. Ces agences sont des sociétés privées axées

uniquement sur le profit. Elles ont souvent été à l'origine d'analyses irréalistes voire totalement fausses, qui leur ont valu des salves de critiques, parce qu'elles ont provoqué des comportements inappropriés et donné lieu à des transactions boursières et des évaluations basées sur des prix infondés. Lors d'une journée consacrée à l'économie, le 5 septembre 2008, à Aarau, le président du conseil d'administration du groupe Swatch, Monsieur Nicolas Hayek n'a d'ailleurs pas hésité à déclarer que les prévisions de certains analystes financiers étaient encore moins sûres que celles des voyants qui lisent dans leur boule de cristal.

Vu ce qui précède, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La Confédération dispose-t-elle d'une liste des principales agences de notation et d'analystes financiers susceptibles d'influer sur l'économie financière et l'économie réelle de la Suisse?
2. Le Conseil fédéral pense-t-il que les analystes financiers sont suffisamment formés et qualifiés dans leur domaine? Dans la négative, comment entend-t-il s'assurer que cela soit le cas?
3. Est-il également de l'avis que le domaine des analystes financiers est marqué par de nombreux conflits d'intérêts qui ne sont pas réglés de façon transparente. Dans l'affirmative comment pourrait-on prévenir ces conflits?
4. La Confédération a-t-elle connaissance des résultats des enquêtes de l'International Organization of Securities Commissions portant sur le respect du code de conduite établi en décembre 2004 à l'intention des agences de notations exerçant en Suisse?
5. Le Conseil fédéral est-il d'avis comme moi que la qualité des analyses financières doit être améliorée durablement dans l'intérêt de notre place économique? Comment devrait-on et pourrait-on l'améliorer?

Porte-parole: Stöckli

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 08.3780 n Po. Hiltbold. Complexité de la procédure d'approbation des études cliniques dites multicentriques (08.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner, dans un rapport, la procédure actuelle qui s'applique aux divers centres de recherche clinique, lorsqu'ils se lancent dans des études dites "multicentriques".

Il se penchera notamment sur la complexité de cette procédure qui, bien que le protocole de recherche soit le même pour tous les centres associés dans ce type d'étude, veut que chaque centre obtienne l'approbation de ce protocole par la commission d'éthique de son canton, puis par Swissmedic.

Il étudiera les conséquences de cette laborieuse procédure sur la compétitivité de la recherche suisse face à d'autres Etats, notamment sous l'angle de la réactivité, des délais pour lancer une étude multicentrique et des coûts.

Le rapport du Conseil fédéral se prononcera, enfin, sur les possibilités et l'opportunité de simplifier la situation actuelle.

Cosignataires: Abate, Bourgeois, Cassis, Favre Charles, Français, Lüscher, Meyer Thérèse, Moret, Perrinjaquet, Rielle (10)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3781 n Mo. Widmer. Banque de données fédérale des constructions dignes d'être protégées et conservées (08.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer une banque de données des constructions dignes d'être protégées et conservées, qui sera gérée par l'administration. Devront y figurer comme éléments du patrimoine suisse les localités typiques et les monuments culturels importants. Cette banque constituera en outre un instrument de planification du développement du territoire.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Gross, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Pedrina, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Tschümperlin, Voruz (16)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3782 n Ip. Heim. La relève médicale est-elle compromise? (08.12.2008)

La mise en place du système de tarification par pathologie ("diagnosis related group", DRG) entraînera une redéfinition des règles de financement du perfectionnement des médecins. On cherche à élaborer un nouveau mode de financement qui passera soit par la fiscalité, soit par les médecins en formation eux-mêmes, selon les termes de Thomas Zeltner. On ne sait pas à combien s'élèvent aujourd'hui les frais de perfectionnement. Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Une étude doit déterminer combien coûte actuellement le perfectionnement des médecins. Comme le salaire des médecins-assistants est établi en fonction du travail fourni et du perfectionnement, il faudrait quantifier et prendre en compte également les prestations que ces médecins fournissent dans le domaine des soins hospitaliers. Est-il prévu d'en tenir compte et quelles méthodes de calcul seront appliquées?
2. Quelle est la composition du panel d'institutions de santé où seront recensés les frais engagés pour les 43 titres de médecin spécialiste, et qui déterminera cette composition?
3. Qui paiera les frais de l'étude et combien cette étude coûtera-t-elle?
4. Quelles économies les caisses-maladie réaliseront-elles avec la mise en place du nouveau mode de financement du perfectionnement des médecins, et quelle incidence ces économies auront-elles sur le montant des primes d'assurance-maladie?
5. Quelles conditions le Conseil fédéral entend-il créer pour prévenir toute situation de pénurie dans l'offre de soins, pour éviter l'apparition d'inégalités entre les régions et pour garantir la qualité de la prise en charge des patients?
6. Le Conseil fédéral est-il d'avis, comme moi, que les médecins-assistants financent déjà eux-mêmes leur perfectionnement à travers le bas salaire qu'ils perçoivent et la part de prestations et de responsabilité considérable qu'ils assument dans le domaine des soins hospitaliers (40 000 à 100 000 francs par ex. pour le titre de médecin spécialisé en psychiatrie, selon le Bulletin des médecins suisses [BMS])?
7. Pense-t-il que les médecins-assistants devraient en plus payer leurs cours de perfectionnement de leur poche?

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

08.3783 n Po. Heim. Limiter temporairement la puissance des véhicules à moteur (08.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les moyens d'imposer une limite de puissance pour les véhicules à moteur conduits par les jeunes de 18 à 25 ans, comme c'est le cas pour les motos, et de présenter au Parlement un projet instaurant cette limite de puissance. Ce projet prévoira également l'introduction, pour les jeunes qui doivent conduire des véhicules plus puissants dans le cadre de leur activité professionnelle (véhicules appartenant à des clients, p. ex.), d'un examen de conduite qui prenne en compte les qualités comportementales requises.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Galladé, Hany, Jositsch (6)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3784 n Mo. Heim. Répression des accidents dus à des chauffards (08.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures et de proposer un durcissement de la législation visant à répondre avec détermination au problème posé par les chauffards.

La législation devra prévoir en particulier:

- que la peine maximale sera étendue à cinq ans en cas d'homicide, si celui-ci a été commis en raison d'une grave négligence;
- que le permis de conduire pourra être retiré bien plus rapidement et pour une durée plus longue, même pour un premier délit; dans le cas des chauffards, le permis pourra être retiré au moins jusqu'à ce qu'un tribunal ait prononcé un jugement.

Sur le chapitre des mesures, il faudra notamment s'adresser aux migrants en inscrivant dans les programmes d'intégration des mesures visant à prévenir la délinquance sur les routes.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Galladé, Hany, Jositsch (6)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3785 n Mo. Heim. Via sicura. Rendre les boîtes noires obligatoires (08.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter le programme Via sicura en y ajoutant l'obligation d'équiper d'un enregistreur de données (ou boîte noire) les véhicules des jeunes conducteurs de 18 à 25 ans.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Hany, Wyss Brigit (5)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3786 é Ip. Bürgi. Transport de marchandises sur la ligne Constance-Romanshorn-Rorschach (08.12.2008)

Depuis 2004, le nombre de trains de marchandises empruntant la ligne Constance-Romanshorn-Rorschach le long du lac a augmenté, et les plaintes des riverains et des autorités communales concernant les nuisances sonores et les vibrations se sont multipliées. Les plaignants visent en particulier les bruyants wagons-citernes qui transportent des huiles minérales vers les réservoirs de Suisse orientale et les trains de marchandises de la société Railion Deutschland AG qui vont de Singen en Allemagne à Wohlfurt en Autriche en transitant par la Suisse. Alors que l'assainissement des wagons-marchandises de CFF Cargo SA destiné à les rendre moins bruyants progresse

comme prévu, celui des wagons en mains étrangères ou privées prendra encore des décennies.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il prêt à mieux prendre en compte le critère des émissions sonores lorsqu'il fixera le prix des sillons, afin d'encourager l'utilisation de matériel roulant moins bruyant?
2. Est-il prêt à prendre des mesures permettant de réduire rapidement et efficacement les immissions sonores des wagons-citernes servant au transport des huiles minérales et, le cas échéant, à interdire l'emploi de wagons-citernes non assainis à partir de 2013, année butoir pour l'assainissement des wagons-marchandises de CFF Cargo SA?
3. Les bases légales réglant le libre accès au réseau permettent-elles de fixer un plafond maximal en matière d'émissions sonores du matériel roulant? Dans l'affirmative, comment le Conseil fédéral compte-t-il utiliser la marge de manoeuvre existante? Dans la négative, est-il prêt à créer les bases légales nécessaires?
4. Le Conseil fédéral est-il prêt à faire le nécessaire pour que les travaux visant à réduire les nuisances sonores sur le tronçon Romanshorn-Constance d'ici à 2013 soient exécutés à plus brève échéance et à une cadence plus rapide?

Cosignataire: Stähelin (1)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

04.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

x 08.3787 é Ip. Reimann Maximilian. Réceptions privées dans les locaux des ambassades suisses? (08.12.2008)

Sur le portail "persoenlich.com" de la société "Schweizer Werbe- und Kommunikationswirtschaft", on trouve, en date du 25 novembre 2008, un reportage sur la réception de clôture des festivités organisées à l'occasion du 175^e anniversaire du groupe de presse suisse Ringier. La manifestation s'est déroulée dans les locaux de l'ambassade de Suisse à Berlin. Selon le reportage, le maître du lieu, à savoir l'ambassadeur de Suisse en Allemagne, figurait parmi les personnes recevant les hôtes de cette réception huppée.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A quelles conditions les locaux des ambassades suisses peuvent-ils être mis à la disposition d'entreprises désireuses d'y fêter un anniversaire ou d'y organiser une réception destinée à leurs clients? Par qui les autorisations sont-elles délivrées?
2. A quelles conditions les chefs des missions suisses ont-ils le droit de jouer le rôle d'hôte lors de manifestations privées de ce type? Quel est le tarif appliqué aux particuliers et aux entreprises souhaitant louer les locaux d'une ambassade à des fins privées? De quelle manière l'ambassade a-t-elle été indemnisée dans le cas précité?
3. La cheffe du DFAE a-t-elle été associée à la procédure d'autorisation? Le Conseil fédéral est-il conscient des réactions qui ne manqueraient pas de fuser au sein de la population si lui-même ou l'un de ses membres accordait des privilèges à un groupe de presse qui ne cesse de critiquer les conseillers fédéraux de manière contestable?
4. Le Conseil fédéral ne trouve-t-il pas paradoxal de mettre les locaux de l'ambassade de Berlin à la disposition du groupe de presse qui avait, par des moyens fort répréhensibles, accusé l'antéprédécesseur de l'actuel chef de mission d'utiliser de manière abusive ces locaux à des fins privées? Le groupe Ringier avait alors été contraint de verser à l'ex-ambassadeur une

somme de plus d'un million de francs, au titre de réparation pour atteinte grave à la personnalité.

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

02.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

08.3788 n Ip. Bourgeois. Stockage des boues du Lötschberg (09.12.2008)

Vu que la Confédération est responsable des chantiers pour les transversales alpines, donc également du tunnel de base du Lötschberg, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Si la surveillance mise en place à la décharge contrôlée pour matériaux inertes de La Tuffière devait montrer que l'enlèvement des boues du Lötschberg ou d'autres mesures s'avéraient nécessaires, la Confédération garantit-elle la prise en charge des frais de reprise, d'évacuation et d'élimination de ces déchets?

2. Quelles mesures concrètes la Confédération entend-elle prendre afin d'éviter à l'avenir que des déchets produits sur ses propres chantiers soient acheminés sur de grandes distances en vue de leur élimination, occasionnant ainsi une atteinte à l'environnement (pollution de l'air) et un surcroît inutile de trafic?

Cosignataires: Cassis, Caviezel, de Buman, Français, Hiltbold, Levrat, Malama, Meyer Thérèse, Nordmann, Steiert, Weber-Gobet (11)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3789 n Mo. Aubert. Prévention des génocides: Combattre les génocides culturels (09.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des règles de droit applicables au niveau national et susceptibles d'être intégrées dans le droit international public visant à lutter de manière efficace contre le génocide culturel, dans le but de prévenir le génocide biologique et physique, de protéger et promouvoir les droits de l'Homme et la diversité culturelle en Suisse, en Europe et dans le monde.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Brélaz, Brunshawig Graf, Carobbio Guscetti, Cassis, Chevrier, Daguet, de Buman, Donzé, Egger, Fässler, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fehr Jacqueline, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadiant, Galladé, Germanier, Gilli, Girod, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Haller, Hämmerle, Heim, Hiltbold, Hodggers, Hofmann, Humbel Näf, John-Calame, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Geri, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Perrinjaquet, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Rechsteiner Paul, Rennwald, Rielle, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Graffenried, Voruz, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit, Zisyadis (81)

08.3790 n Mo. Aubert. Protection de l'enfant face à la maltraitance et aux abus sexuels (09.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification du Code civil ou de toute autre loi pour que l'obligation de signalement auprès des autorités de protection de l'enfance soit généralisée dans l'ensemble des cantons suisses

et contribue, par une pratique unifiée, à lutter efficacement contre la maltraitance et les abus sexuels dont sont victimes encore trop d'enfants.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Brélaz, Brunshawig Graf, Carobbio Guscetti, Cassis, Chevrier, Daguet, de Buman, Donzé, Egger, Fässler, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadiant, Galladé, Gilli, Girod, Glauser, Goll, Grin, Haller, Hämmerle, Hiltbold, Hodggers, Hofmann, Humbel Näf, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Lüscher, Marra, Meier-Schatz, Moret, Moser, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Perrin, Perrinjaquet, Prelicz-Huber, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, von Siebenthal, Voruz, Waber, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit, Zisyadis (79)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3791 n Ip. Frösch. Violence structurelle et violence directe à l'égard des femmes (09.12.2008)

1. Comment le Conseil fédéral s'explique-t-il le fait que, malgré les efforts de nombreuses institutions, la violence domestique, le harcèlement sexuel, le harcèlement obsessionnel, la prostitution forcée, la traite des femmes et les autres formes de violence directe exercée contre les femmes soient restés très répandus?

2. Y a-t-il un lien direct et, le cas échéant, mesurable, entre l'ampleur des violences directes exercées contre des femmes et la discrimination structurelle dont elles sont victimes?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il lui aussi que l'aspect structurel de la violence à l'égard des femmes n'a pas reçu jusqu'ici toute l'attention qu'il mérite?

4. Le programme national de recherche PNR 60 "Perspectives pour une politique durable de l'égalité en Suisse" est en phase de planification. Il a pour but l'acquisition de connaissances sur les causes de la persistance d'inégalités entre les sexes et l'élaboration de bases pour une politique durable de l'égalité. Malheureusement, la question des rapports entre violence structurelle et violence directe exercée contre les femmes n'y est pas abordée explicitement. Le Conseil fédéral pourrait-il envisager soit d'attribuer un mandat de recherche ciblé au Fonds national suisse, soit d'exiger que le PNR 60 soit précisé dans ce sens?

Cosignataires: Amherd, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Gadiant, Girod, Graf Maya, Häberli-Koller, John-Calame, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Moser, Rechsteiner Paul, Riklin Kathy, Schmidt Roberto, Stump, Teuscher, von Graffenried, Weber-Gobet, Wyss Brigit (19)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3792 n Mo. Fehr Mario. Fair-play à l'égard de ceux qui cherchent une place d'apprentissage et des entreprises formatrices (09.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les dispositions régissant les contrats d'apprentissage de façon à ce que ceux-ci ne puissent être conclus au plus tôt que six mois avant le début de la formation professionnelle initiale.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Graf-Litscher, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Nussbaumer, Pedrina, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stöckli, Tschümperlin, Vischer, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (21)

28.01.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3793 n Ip. Berberat. Libre circulation des personnes. Collaboration avec les administrations des Etats membres de l'UE (10.12.2008)

A la veille du vote sur la reconduction et l'extension de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, il est juste et pertinent de rappeler le caractère essentiel que revêtent ces engagements bilatéraux pour l'économie de notre pays dont l'Union européenne est le principal partenaire commercial. La qualité d'un tel accord se mesure également par la capacité de prévenir les abus, notamment en matière salariale, ce qui est précisément le but des mesures d'accompagnement.

Dans une communication et un rapport de travail du 13 juin 2007 (réf. IP/07/817 et COM; 2007, 304 final) qui font suite au rapport sur "la mise en oeuvre de la directive 96/71/CE concernant le détachement des travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services" (COM; 2006, 159 final), la Commission européenne a relevé les problèmes liés à la collaboration interétatique dans le cadre de la protection des travailleurs détachés.

Le rapport du Seco daté du 27 septembre 2007 relatif à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement n'aborde pour ainsi dire pas ces questions.

- Le Conseil fédéral a-t-il pris connaissance des considérations émises par la Commission européenne et de sa recommandation relative à l'amélioration de la coopération administrative dans le contexte du détachement des travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services, du 3 avril 2008 (réf. IP/08/514) qui leur a fait suite?

- Est-il prévu de mener une étude sur les possibilités d'améliorer la coopération administrative avec les Etats de l'Union d'où proviennent les travailleurs détachés en Suisse? En particulier, le Conseil fédéral est-il disposé à mener une étude sur la création d'un dispositif fédéral permettant une collaboration plus efficace avec les bureaux de liaison des pays d'où proviennent les travailleurs détachés, aujourd'hui rendue difficile par la diversité des pratiques cantonales et le manque de moyens mis à leur disposition?

Cosignataires: Aubert, Brélaz, Carobbio Guscetti, Daguet, Favre Laurent, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, John-Calame, Kiener Nellen, Marra, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Schelbert, Steiert, Stöckli, Stump, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Weber-Gobet, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (27)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3794 n Ip. Glauser. Nuisances sonores de la place de tir de Vugelles-La Mothe (10.12.2008)

En 1985, l'armée a signé un protocole d'accord avec la commune de Vugelles-La Mothe sur l'exploitation de la place de tir. Depuis lors, la population de la commune et de sa région a pratiquement doublé.

En avril 2001 le Grand Conseil vaudois adoptait une résolution, visant à renoncer à l'utilisation d'armes lourdes, ainsi qu'à intro-

duire toutes mesures propres à respecter, sur l'ensemble de la place d'armes de Vugelles-La Mothe, les normes imposées aux stands de tir, en matière de bruit et de pollution de l'environnement. Cette résolution a été suivie d'une pétition demandant une diminution des tirs pour respecter la législation en matière de bruit.

Aujourd'hui, cette résolution n'a pas été suivie de beaucoup d'effets. Les tirs intensifs effectués par les troupes d'infanterie sur cette place ont repris de plus belle depuis environ deux ans. Les tirs à la mitrailleuse et l'utilisation de charges explosives ont pour résultat le fait que les habitants subissent des nuisances sonores inadmissibles et qui portent atteinte à la santé morale. En premier lieu, les résidents de Vugelles-La Mothe, puisque des tirs sont effectués directement par-dessus le village, mais également les habitants des localités avoisinantes. Les tirs de nuit sont particulièrement intolérables, souvent jusqu'à 22 heures 30, que ce soit en période scolaire ou de vacances, hiver ou été. Ils sont une source d'agression, car les limites de tolérance au bruit sont atteintes. Vu ce qui précède, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral a-t-il été tenu au courant de la résolution du Grand Conseil vaudois et de la pétition susmentionnées?

2. Si oui pourquoi n'a-t-il pas réagi ou répondu de quelque manière que ce soit, puisqu'il était particulièrement visé?

3. Le Conseil fédéral, par son département DDPS, envisage-t-il de modifier son protocole d'accord en partenariat avec la commune de Vugelles-La Mothe et les communes avoisinantes, vu que les normes en matière de nuisances sonores ont été modifiées depuis 1985?

4. Comment le Conseil fédéral compterait-il respecter lesdites normes s'il décidait de ne pas modifier le protocole d'accord?

5. Le Conseil fédéral peut-il s'engager à faire cesser les tirs de nuit excessivement bruyants, et particulièrement effrayants pour les petits enfants, en utilisant les moyens modernes dont il dispose, par exemple, les simulateurs de tirs?

Cosignataires: Aubert, Brélaz, Bugnon, Favre Charles, Français, Grin, Marra, Moret, Neiryck, Nordmann, Parmelin, Ruey, Thorens Goumaz, van Singer, Veillon, Voruz, Zisyadis (17)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3795 n Mo. Hodgers. Récupération de la nationalité par les descendants de Suisses. Pas de discrimination financière (11.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la pratique de l'application de l'article 31b de la loi sur la nationalité en abandonnant l'exigence du critère d'avoir réalisé plusieurs séjours en Suisse et le compenser par les autres critères fondant les liens étroits (connaissance de la géographie et vie politique suisse, contacts avec des associations des Suisses de l'étranger, etc.).

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Berberat, Brunschwig Graf, de Buman, Engelberger, Fluri, Gross, Heim, Hiltbold, Lang, Leuenberger-Genève, Markwalder Bär, Marra, Meyer Thérèse, Moret, Müller Philipp, Nussbaumer, Perrin, Schmidt Roberto, Sommaruga Carlo, Stöckli, Thorens Goumaz, Tschümperlin, Widmer, Zisyadis (26)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3796 n Po. Favre Laurent. Pôles de recherche en énergies renouvelables (11.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier l'opportunité de créer un voire plusieurs pôles nationaux de recherche en matière d'énergies renouvelables.

Cosignataires: Barthassat, Bäumle, Berberat, Bourgeois, Brunschwig Graf, Darbellay, Français, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Hiltbold, Hodgers, Huber, John-Calame, Lüscher, Malama, Meyer Thérèse, Moser, Neiryck, Noser, Nussbaumer, Perrin, Perrinjaquet, Rime, Schmidt Roberto, Thorens Goumaz, Veillon, Voruz, Wasserfallen, Weibel (29)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3797 n Mo. Galladé. Délinquants juvéniles. Relèvement de l'âge maximum de placement (11.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 19 alinéa 2 du droit pénal des mineurs de sorte que les mesures éducatives et thérapeutiques puissent, dans certains cas, être exécutées jusqu'à ce que l'intéressé ait 25 ans et de garantir que les jeunes de plus de 22 ans soient placés dans un établissement approprié.

Cosignataire: Jositsch (1)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3798 n Ip. Fehr Mario. Absence de la Suisse au dernier sommet du G-20 (11.12.2008)

Le dernier sommet du G-20, qui était consacré au sujet brûlant "Les marchés financiers et l'économie mondiale", s'est tenu, le 15 novembre 2008, à Washington, sans la Suisse, alors même que celle-ci occupe le septième rang parmi les places financières mondiales. Bien que ne faisant pas partie du G-20, comme la Suisse d'ailleurs, l'Espagne et les Pays-Bas ont eux été conviés au sommet en raison de leur appartenance à l'Union européenne. Une autre absence suisse a été notée, celle de Jean-Pierre Roth, président de la Banque nationale et président, depuis mars 2006, de la Banque des règlements internationaux (BRI), à Bâle. Or la BRI joue un rôle clé dans les discussions portant sur la refondation du système financier international.

Il est prévu que le prochain sommet du G-20 se tienne le 2 avril 2009, à Londres.

1. Le Conseil fédéral est-il d'avis comme moi que la Suisse aurait eu grand intérêt à prendre part à ce sommet? A-t-il tenté d'y faire admettre la Suisse?

2. Pourquoi la Suisse n'a-t-elle pas été conviée à y participer contrairement à l'Espagne et aux Pays-Bas?

3. Pourquoi le président de la Banque nationale n'a-t-il pas été invité au sommet?

4. Comment le Conseil fédéral s'y prendra-t-il pour faire admettre la Suisse au prochain sommet de Londres?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Fehr Hans-Jürg, Gross, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Markwalder Bär, Marra, Moser, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz, Wehrli, Weibel, Widmer (26)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3799 n Mo. Heim. Installations solaires sur les toits des bâtiments de la Confédération (11.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire examiner l'opportunité d'équiper les toits des bâtiments de la Confédération de cellules photovoltaïques servant à la production d'électricité, de les mettre gratuitement à la disposition de tiers, de les leur louer pour qu'ils y intègrent des installations photovoltaïques ou de faire en sorte que la Confédération procède elle-même à l'équipement de ces toits.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Jositsch, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz, Widmer, Wyss Brigit (22)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3800 n Po. Heim. Véhicules à moteur. Utilisation des énergies renouvelables (11.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer, sous la forme d'un plan national de développement, des possibilités concrètes de promotion de l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine de la mobilité et de soumettre au Parlement des propositions allant dans ce sens.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Jositsch, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz, Widmer, Wyss Brigit (21)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 08.3801 n Po. Heim. Sécurité des ouvrages (11.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la nécessité et la faisabilité d'un plan d'action national pour la sécurité des ouvrages lors de la construction de halles de sports, de centres commerciaux et de garages souterrains, ainsi que de soumettre un rapport et des options d'action au Parlement.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Jositsch, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lumengo, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz, Widmer (18)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3802 n Ip. Grin. Asile. Requérants déboutés (11.12.2008)

Les requérants frappés de non-entrée en matière (NEM) qui devraient quitter le pays mais choisissent d'y rester peuvent obtenir l'aide d'urgence. Ils restent soit parce qu'ils n'ont pas de papiers d'identité et on ne peut les renvoyer, soit parce qu'ils ont des papiers d'identité et qu'ils ne tiennent pas à rentrer chez eux. Car leur pays d'origine ne délivre des documents pour le retour seulement si l'intéressé lui-même en fait la demande. (Si la Confédération demande des documents, elle essuie un refus.)

D'autre part, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile, depuis le 1er janvier 2008, les requérants déboutés après une procédure tombent à l'aide d'urgence.

Certains cherchent à s'incruster de manière indéterminée, voire définitive.

A mi-novembre 2008, dans le canton de Vaud, 644 personnes se trouvaient soumises au régime de l'aide d'urgence, dont certaines depuis le 1er avril 2004, date d'entrée en vigueur de ce statut. Il s'agit de 386 célibataires et 258 familles attribuées au canton lors de la répartition intercantonale.

Le canton de Vaud se voit attribuer le 8,4 pour cent des requérants d'asile et en admettant que cette proportion soit la même dans les autres cantons pour les personnes soumises à l'aide d'urgence, cela signifierait qu'il y a environ 7500 personnes en situation irrégulière, qui devraient en principe quitter le pays, mais qui vivent aux frais du contribuable.

Une question importante se pose, c'est de savoir si l'on va renvoyer une famille de NEM qui aura été tolérée et entretenue depuis plus de 10 ans... ou si l'on va lui donner un permis B... La régularisation sera inévitable si ces gens restent trop longtemps comme NEM.

En octobre 2008 les pays de l'Union européenne, sur proposition de la France, ont adopté le pacte sur l'immigration et l'asile. Ce texte dit:

"Lutter contre l'immigration irrégulière, notamment en assurant le retour dans les pays d'origine ou vers un pays de transit des étrangers en situation irrégulière."

Je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Le Conseil fédéral est-il conscient de ce problème?
2. Notre pays est-il concerné par le terme "pays de transit"?
3. Le Conseil fédéral négocie-t-il encore des accords de réadmission?
5. Avec quels pays ces accords sont-ils signés?
6. Avec quels pays des accords sont-ils en négociation?
7. Quelles mesures de rétorsion peut-il mettre en place envers un pays qui refuse ses ressortissants?

Cosignataires: Baettig, Bigger, Brunner, Bugnon, Dunant, Estermann, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Graber Jean-Pierre, Heer, Hutter Jasmin, Kaufmann, Parmelin, Perrin, Reymond, von Siebenthal, Walter (19)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 08.3803 é Ip. Hess. Programme national de recherche pour l'exploitation multiple de la matière première bois (11.12.2008)

"Le bois est une ressource naturelle majeure en Suisse: c'est une matière première renouvelable et climatiquement neutre, qui peut être valorisée à la fois comme matière et comme énergie. A l'avenir, il pourrait aussi être appelé à occuper une place de plus en plus grande dans l'industrie chimique et pharmaceutique en tant que fournisseur de carbone." Cette introduction peut être trouvée dans le rapport sur la politique de la ressource bois récemment présenté par l'OFEV, l'OFEN et le SECO.

La croissance annuelle de la forêt suisse permettrait une exploitation deux fois supérieure à ce qu'il en est aujourd'hui. Le vieillissement croissant des forêts indigènes met en danger la fonction de protection et la diversité biologique de ces mêmes forêts. Une exploitation plus intense du bois devrait y remédier. Les multiples effets du bois sur le bilan CO2 permettraient en outre à la Confédération de tenir plus facilement ses engagements par rapport aux objectifs fixés à Kyoto. Il convient donc de faire appel à toutes les possibilités et toutes les technologies d'exploitation du bois.

Le bois, matériel polyvalent, peut être utilisé comme matériau de base dans les domaines suivants:

- Comme matière première pour la chimie: beaucoup de substances chimiques élaborées aujourd'hui encore à base de pétrole peuvent être produites avec de la cellulose. La lignochimie est appelée à prendre le relais de la pétrochimie.
- Comme matériau énergétique: le bois peut être brûlé directement ou à l'état gazéifié.
- Comme matériau industriel: les dérivés du pétrole sont encore aujourd'hui essentiellement utilisés comme substances de base dans la production d'un grand nombre d'objets de consommation et de produits industriels. Or, ceux-ci pourraient être fabriqués à partir du bois.
- Comme matériau de construction: le bois est un matériau de construction idéal pour les bâtiments devant satisfaire aux exigences de Minergie-P ou à de plus sévères exigences encore en matière de consommation d'énergie (société à 2000 watts). Là où autrefois seuls l'acier ou le béton pouvaient faire l'affaire, le bois est aujourd'hui abondamment utilisé.

Sous la responsabilité de l'EMPA, un projet de recherche a été développé sous le titre "Wood Fibre 2020": outre les domaines d'application énumérés, ce projet intègre aussi les secteurs de l'économie des ressources et de l'analyse des cycles de vie. "Wood Fibre 2020" est le premier projet en Suisse à aborder globalement toutes les questions allant de la production du bois jusqu'à l'utilisation multiple de cette matière première renouvelable. Il présuppose des travaux de recherche fondamentale aussi bien que de recherche appliquée. Ce qui explique que beaucoup d'institutions scientifiques, économiques et administratives participent à ce vaste projet de recherche.

Au vu de l'importante signification sociale, politique et économique de ce projet pour l'avenir, il est logique que ce projet de recherche soit converti en un programme national de recherche (PNR). Les travaux préparatoires nécessaires sont en cours. A cet égard, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que la matière première bois est destinée à acquérir une importance de plus en plus grande dans les domaines décrits?
2. Approuve-t-il le lancement d'un projet global de recherche, comme le présuppose le projet "Wood Fibre 2020"?
3. Est-il prêt, une fois que les exigences nécessaires seront remplies, à accorder une haute priorité à la conversion de ce projet de recherche en un PNR?

Cosignataires: Altherr, Bieri, Bischofberger, Brändli, Briner, Bürgi, Burkhalter, Büttiker, David, Diener, Egerszegi-Obrist, Forster, Freitag, Frick, Germann, Graber Konrad, Gutzwiller, Inderkum, Jenny, Kuprecht, Leumann, Luginbühl, Maissen, Marty Dick, Niederberger, Reimann Maximilian, Schweiger, Sommaruga Simonetta (28)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

x 08.3804 é Ip. Burkhalter. Liaison à grande vitesse Berne-Neuchâtel-Paris (11.12.2008)

La liaison Berne-Neuchâtel-Paris s'inscrit de manière cohérente dans le réseau à grande vitesse. Elle transporte actuellement plus de 100 000 voyageurs par an et affiche une bonne rentabilité. Entre 2006 et 2007, l'augmentation du nombre de passagers a été de 15 pour cent depuis Berne, de 20 pour cent depuis Neuchâtel et de 16 pour cent depuis Paris. On estime que le potentiel de voyageurs pourrait être doublé, pour autant

que l'on effectue une série d'améliorations touchant à l'infrastructure et à l'exploitation, notamment aux horaires. Dans la loi fédérale du 18 mars 2005, deux crédits concernent des améliorations en faveur de la liaison Berne-Neuchâtel-Paris. Un montant de 100 millions de francs est prévu pour l'amélioration du parcours entre Berne et Neuchâtel et un montant de 40 millions de francs représente la part helvétique aux améliorations de l'alimentation électrique en France voisine. Ajoutées aux mesures d'optimisation de l'exploitation, ces réalisations doivent permettre à terme de rendre cette ligne encore plus concurrentielle: Berne devrait se trouver à environ 4 heures et 10 minutes de la capitale française, alors que la durée du trajet depuis Neuchâtel serait de l'ordre de 3 heures et 40 minutes.

Pour qu'elles apportent des effets positifs rapides et durables sur l'économie nationale et régionale, de telles améliorations doivent toutefois se réaliser sur la base d'une volonté politique claire et selon un calendrier confirmé. C'est pourquoi je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. L'exécutif peut-il confirmer que le renforcement de l'alimentation électrique sur le tronçon entre Pontarlier et Dijon sera effectif à la fin de l'année 2009?
2. Les travaux prévus sur le tronçon entre Berne et Neuchâtel seront-ils engagés comme prévu en 2010 au plus tard afin de s'achever en principe en 2014? Quels sont les coûts prévus pour ces chantiers et quels sont les intentions de financement, en plus du crédit LGV de 2005?
3. Le Conseil fédéral peut-il confirmer les objectifs attendus en matière de temps de parcours?
4. Comment le Conseil fédéral juge-t-il les perspectives futures de cette ligne, en particulier son potentiel après les diverses améliorations prévues, dans le cadre de l'ensemble du réseau?
5. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel cette ligne doit s'inscrire de manière durable dans le réseau à grande vitesse franco-suisse, y compris après la mise en service du TGV Rhin-Rhône en 2012?

Cosignataires: Berset, Briner, Cramer, Egerszegi-Obrist, Fetz, Forster, Fournier, Gutzwiller, Hêche, Imoberdorf, Leumann, Luginbühl, Marty Dick, Ory, Recordon, Savary, Schwaller, Seydoux, Sommaruga Simonetta (19)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

04.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

08.3805 n Mo. Hany. Relance conjoncturelle pour 2009/10 grâce à des projets liés aux transports publics (15.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un message additionnel relatif à la convention de prestations Confédération-CFF pour les années 2009 et 2010 (y compris une augmentation du crédit-cadre). Les mesures suivantes seront notamment prévues:

1. Renforcement de l'entretien préventif et de la conservation de l'infrastructure, à savoir projets concernant des voies ferrées et des caténaires dans toute la Suisse et gros projets de rénovation (gare de triage de Bâle, p. ex.), ainsi que diverses installations d'approvisionnement électrique de postes d'aiguillage et de gares

2009: environ 115 millions de francs

2010: environ 150 millions de francs

2. Exécution anticipée de projets de moindre taille prêts à la réalisation: quelque 50 projets comme des rénovations de gares, l'élimination de goulets d'étranglement sur le réseau, la

construction de murs protecteurs et la réfection de passages sous voie.

2009: environ 90 millions de francs

2010: environ 150 millions de francs

3. Exécution anticipée de l'étude et de la conception de projets ZEB urgents: accès nord et sud du Saint-Gothard, 4e voie Lausanne-Renens, 3e voie Renens-Allaman, 4e renouvellement partiel du RER de Zurich, 2e galerie du Heitersberg et contournement d'Olten par le sud.

2009: environ 6 millions de francs

2010: environ 12 millions de francs

4. Mise en oeuvre de mesures d'urgence globales dans les domaines de l'environnement et de l'énergie: assainissement des installations et de l'enveloppe de bâtiments, installations solaires et réduction de la consommation d'eau et d'énergie.

2009: environ 250 millions de francs

2010: environ 250 millions de francs

5. Amélioration de la convivialité des petites gares: rénovation de 345 petites gares.

2009: environ 20 millions de francs

2010: environ 10 millions de francs.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bäumle, Bischof, Büchler, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fiala, Galladé, Glanzmann, Goll, Graf Maya, Häberli-Koller, Hämmerle, Hochreutener, Hofmann, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Lustenberger, Markwalder Bär, Marti Werner, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Moser, Müller Thomas, Noser, Pedrina, Prelicz-Huber, Rechsteiner Paul, Riklin Kathy, Robbiani, Roth-Bernasconi, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Stöckli, Teuscher, Tschümperlin, Wasserfallen, Weibel, Wyss Ursula (57)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission des transports et des télécommunications

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3806 n Mo. Jositsch. Prescription des délits économiques (15.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de rallonger les délais de prescription prévus par le droit pénal en ce qui concerne les délits économiques.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Heim, Kiener Nellen, Marra, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Steiert, Stöckli, Stump, Voruz, Widmer (16)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3807 n Mo. Huber. Droit des brevets. Epuisement euro-régional (15.12.2008)

La Conseil fédéral est chargé de proposer à l'UE de négocier avec elle un traité sur la reconnaissance mutuelle de l'épuisement eurorégional en droit des brevets, que ce soit par une extension de l'accord de libre-échange Suisse-UE, par un traité d'adhésion à la juridiction européenne en matière de brevets ou par un nouvel accord bilatéral. Lors de la session d'été 2010 au

plus tard, il présentera au Parlement un rapport sur les progrès et les résultats des négociations.

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3808 n Mo. Groupe libéral-radical. Suspendre temporairement l'augmentation des redevances de la SSR** (15.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre temporairement environ la moitié de l'augmentation de la redevance à laquelle la SSR a procédé en 2007, ce qui représente 6 francs par personne assujettie et par an, jusqu'à ce que la situation économique s'améliore en Suisse. Il prendra cette mesure dès que possible.

Porte-parole: Leutenegger Filippo

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3809 n Ip. Groupe libéral-radical. Circuler de nuit et le dimanche: traitement égal des entreprises postales (15.12.2008)

En vertu de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (Art. 91, OCR) la Poste est autorisée à faire circuler des véhicules utilitaires lourds le dimanche et la nuit. Outre les envois relevant du service universel, elle peut également transporter des produits issus des services libres, au maximum à hauteur d'un quart du volume de chargement. Contrairement à la Poste, les entreprises postales privées sont soumises au régime d'interdiction ordinaire. Selon la Commission de la concurrence (COMCO) cette inégalité de traitement empêche les entreprises privées actives dans la logistique d'exercer une concurrence efficace face à la Poste. La COMCO recommande dès lors au Conseil fédéral de réviser la disposition de l'ordonnance en mettant les entreprises de logistique privées sur un plan d'égalité avec la Poste. Étendre le privilège aux entreprises concessionnaires privées permettrait de regrouper davantage les marchandises transportées, ce qui se traduirait par des convois plus lourds, mais moins nombreux. À l'inverse, une interdiction généralisée de circuler le dimanche et la nuit inciterait à l'utilisation de véhicules légers, dont la capacité de transport est réduite.

Nous prions le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il disposé à mettre en oeuvre rapidement la recommandation de la COMCO?

2. Est-il d'avis que le privilège de circuler le dimanche et la nuit doit être étendu aux entreprises concessionnaires privées ou au contraire refusé à la Poste?

Porte-parole: Germanier

x **08.3810 n Mo. Widmer. Caisses d'épargne d'entreprise. Protection des déposants** (15.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à améliorer la protection des déposants des caisses d'épargne d'entreprise soit en adaptant de son propre chef l'ordonnance sur les banques, soit en présentant un projet idoine au Parlement.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Marra, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Steiert, Stöckli, Stump, Voruz (13)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3811 n Mo. Widmer. Interdiction des services avertissant les chauffards (15.12.2008)

Les systèmes signalant les radars, notamment les pagers et les services d'avertissement par SMS, encouragent les conduites à risque et d'autres comportements illégaux sur la route. Eu égard à la multiplication des accidents tragiques dus à des chauffards, le Conseil fédéral est chargé d'interdire ces services. D'un côté, les opérateurs qui les proposent encouragent les incivilités dangereuses sur les routes suisses. De l'autre, leurs clients révèlent qu'ils ne sont manifestement pas enclins à respecter les règles de la circulation routière. Il faut donc que le simple fait de transporter de tels systèmes soit punissable, comme c'est le cas pour l'interdiction des détecteurs de radars.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Marra, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Stump, Voruz (10)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3812 n Ip. Widmer. Projet Harnos. Est-ce au tour de la Confédération d'intervenir? (15.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Au vu des dernières décisions du peuple, comment le Conseil fédéral évalue-t-il la situation dans le domaine de l'harmonisation de la scolarité obligatoire?

2. Un vif débat national est désormais à attendre sur la question de la scolarisation. Quelles sont les mesures prises par le Conseil fédéral pour s'assurer que le Parlement dispose de tous les éléments nécessaires pour le trancher?

3. Où en est le rapport sur la formation, demandé par le postulat Schmid-Sutter? Dans quels délais le Conseil fédéral envisage-t-il de le présenter à l'Assemblée fédérale?

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Marra, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Stöckli, Stump, Voruz (12)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3813 n Mo. Groupe des Verts. Recrutement d'étrangers au sein de l'administration fédérale** (15.12.2008)

Afin de concrétiser l'article 53 alinéa 2 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), qui prévoit une participation des étrangers à la vie publique, le Conseil fédéral est chargé:

1. de veiller à ce que tous les postes de l'administration, sauf exception justifiée, soient ouverts aux étrangers titulaires d'un permis de travail;

2. de mettre en place une politique du personnel qui valorise le recrutement des étrangers, notamment les jeunes.

Porte-parole: Hodgers

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3814 n Po. Groupe des Verts. Intégration des personnes issues de l'immigration dans les commissions extraparlimentaires (15.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les possibilités d'intégrer davantage d'habitants d'origine étrangère dans les commissions extraparlimentaires fédérales. En matière de nomination des membres de ces commissions, il devra notamment expliquer comment il entend concrétiser l'article 53 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) qui demande une augmentation de la participation des étrangers à la vie publique.

Porte-parole: Hodgers

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3815 n Po. Groupe des Verts. Introduction des curriculum vitae anonymes lors du recrutement par la Confédération (15.12.2008)

Considérant que la discrimination à l'embauche en fonction de l'origine est très répandue en Suisse, le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité de mettre en place un système de recrutement par curriculum vitae anonyme pour les employés de la Confédération.

Porte-parole: Hodgers

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3816 n Po. Groupe des Verts. Enseignement de la langue maternelle pour les enfants allophones (15.12.2008)

Dans le cadre du mandat de coordination de la politique d'intégration qui est confié à l'Office fédéral des migrations (art. 57 LEtr et art. 8 OIE), et en particulier dans sa responsabilité d'assurer la coordination entre les cantons et les communes afin d'améliorer les échanges de vues et d'expériences, le postulat demande au Conseil fédéral:

- de faire un état des lieux systématique sur l'offre existante et ses éventuelles lacunes de cours de langue maternelle pour les enfants allophones dans le cadre de l'école obligatoire dans les cantons;

- d'étudier la possibilité d'une prise en charge partielle des cours de langue maternelle pour allophones, en partenariat avec les pays d'origine, afin d'harmoniser l'offre en Suisse, d'améliorer l'intégration dans le cursus scolaire et de définir des exigences pédagogiques;

- d'étudier les possibilités de valoriser de manière cohérente et systématique les connaissances linguistiques (prise en compte des cours de langue maternelle dans le carnet scolaire; documentation du niveau d'apprentissage à travers le portfolio européen des langues).

Porte-parole: Hodgers

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 08.3817 n Po. Groupe des Verts. Cours de langue pour migrants durant les heures de travail (15.12.2008)

Afin de concrétiser l'article 4 alinéa 4 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) qui prévoit un apprentissage d'une langue

nationale par les étrangers, le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité de dispenser des cours de langue durant les heures de travail pour les travailleurs migrants.

Porte-parole: Hodgers

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3818 é Po. Ory. Réinsertion professionnelle pour les personnes sourdes (15.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié d'examiner s'il convient de modifier la législation en matière de droit des personnes handicapées à des prestations en vue de l'exercice d'une activité lucrative de manière à faciliter l'insertion des personnes sourdes.

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

18.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x 08.3819 é Po. Ory. Soins dentaires pour personnes handicapées mentales (15.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié d'examiner la possibilité de modifier l'article 18 alinéa 1 lettre c de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) et de le compléter de manière à permettre le remboursement des traitements dentaires particuliers pour les personnes souffrant d'un handicap mental sévère.

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

18.03.2009 Retrait.

x 08.3820 é Ip. Seydoux. Fermeture de Guantanamo. Le Conseil fédéral est-il prêt à aider le gouvernement Obama? (15.12.2008)

Le président américain élu, Barack Obama, s'est engagé à fermer dès que possible le camp de détention de Guantanamo. Selon différentes sources, il ne pourra cependant le faire que s'il parvient à trouver des pays d'accueil pour une cinquantaine de détenus qui pourraient être remis en liberté, mais ne peuvent rentrer dans leur pays d'origine, où ils risquent la torture et la mort. La communauté internationale et les pays européens en particulier, à l'image du Portugal, doivent faire preuve de solidarité et aider le nouveau gouvernement des Etats-Unis à résoudre ce problème.

1. Trois de ces personnes, détenues depuis plus de six ans, viennent de recevoir une réponse négative à la demande d'asile qu'ils avaient déposée dans notre pays. Sans préjuger du résultat du recours qui doit être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, le Conseil fédéral est-il prêt à proposer spontanément son aide aux autorités américaines, notamment en acceptant d'accueillir des détenus en Suisse sur une base humanitaire?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à intervenir auprès des autres Etats européens qui ont également été sollicités pour accueillir des détenus "libérables" de Guantanamo, pour leur proposer de rechercher ensemble une solution à ce problème, par exemple par une répartition entre eux des détenus qui ne peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine?

Cosignataires: Gutzwiller, Hêche, Lombardi, Marty Dick, Maury Pasquier, Ory, Recordon (7)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

02.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

08.3821 n Mo. Amacker. Versement de prestations de vieillesse (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de la loi afin que les prestations de vieillesse dues sur la base de polices ou de comptes de libre passage ne puissent être versées qu'à la condition que le conjoint, ou le partenaire en cas de partenariat enregistré, ait donné son consentement.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Amherd, Bader Elvira, Bischof, Bortoluzzi, Donzé, Eichenberger, Estermann, Fluri, Gadiant, Glanzmann, Graf Maya, Häberli-Koller, Hany, Kleiner, Malama, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Philipp, Riklin Kathy, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Segmüller, Stump, Weibel, Zemp (29)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

20.03.2009 Conseil national. Adoption.

x 08.3822 n Ip. Rutschmann. Interdiction des armes à sous-munitions (16.12.2008)

La ministre des affaires étrangères a récemment signé à Oslo une convention d'interdiction des armes à sous-munitions. Cet accord engage la Suisse à détruire ses stocks d'armes à sous-munitions, prévus pour sa défense en cas de guerre, dans les huit ans qui suivent l'entrée en vigueur de l'accord. Ce qui signifie qu'en situation de guerre, la puissance défensive de l'armée suisse serait considérablement diminuée, sans que cela implique par ailleurs un quelconque effet inhibiteur sur l'utilisation des armes à sous-munitions à l'étranger.

Sous ce rapport, nous chargeons le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quand le Conseil fédéral a-t-il donné son accord à la signature de cette convention?
2. Ce faisant, quel est le but qu'il cherche à atteindre?
3. Comment le Conseil fédéral considère-t-il l'interdiction des armes à sous-munitions du point de vue de notre armée et de sa capacité de défense?
4. Quelle est l'ampleur des stocks de ces munitions dans notre armée? Quand ceux-ci ont-ils été constitués et à quels coûts? A combien reviendraient les frais de destruction?
5. Par quel type de munitions ces armes seraient-elles remplacées? A quels coûts?
6. Dans quelle mesure le DDPS et les troupes concernées ont-ils été impliqués dans le processus de décision pour la signature de la convention?
7. Le DDPS a-t-il approuvé cette interdiction? Si oui, pourquoi?
8. Quels sont les pays, et en particulier quelles sont les grandes puissances qui, selon toute probabilité, signeront la convention? Quels sont ceux qui ne le feront pas?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Borer, Bortoluzzi, Fehr Hans, Geissbühler, Hurter Thomas, Pfister Theophil, Scherer, Zuppiger (10)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 08.3823 n Ip. Bourgeois. Réduction des émissions de CO2. Mélange de bioéthanol-biodiesel (16.12.2008)

En vue de réduire les émissions de CO2 avec la contribution notamment de mélange de bioéthanol-biodiesel au sein des carburants, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Quelle est la part de marché que la production indigène (dont Alcosuisse et autres) couvre actuellement avec ses ventes de biocarburants et quels sont les problèmes rencontrés?

2. Le mélange de 10 pour cent de biocarburants ne serait-il pas à l'origine d'une économie de CO2 intéressante pour le secteur de la mobilité, notamment au niveau du bioéthanol?

3. Les véhicules présents sur le marché suisse sont-ils à même de fonctionner sans problème avec 10 pour cent de biocarburants?

4. Quelles seront les conséquences pour le réseau de distribution de l'essence E10-B10 et sera-t-il nécessaire d'adapter certaines normes techniques?

5. Quelle pourrait être l'origine des biocarburants, des potentialités indigènes, nécessaires à la couverture de la demande en garantissant que les productions soient durables et sans compétition avec l'alimentation?

Cosignataires: Barthassat, Cassis, Favre Charles, Français, Gadiant, Hassler, Hiltbold, Messmer, Nordmann, van Singer (10)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3824 n Mo. Barthassat. Prostitution des mineurs. Un vide juridique à combler (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer à l'Assemblée fédérale une modification du Code pénal suisse, afin:

- d'interdire la prostitution des mineurs jusqu'à 18 (voire 21) ans;
- de prévoir des sanctions adéquates contre les clients faisant appel à des prostitués mineurs.

Cosignataires: Aubert, Brunschwig Graf, Chevrier, Darbellay, de Buman, Egger, Favre Charles, Favre Laurent, Fehr Mario, Français, Freysinger, Galladé, Hiltbold, Hodggers, Hutter Jasmin, Leuenberger-Genève, Marra, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Neiryck, Nidegger, Reymond, Rielle, Robbiani, Roth-Bernasconi, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Weber-Gobet (28)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3825 n Mo. Barthassat. Fin de l'anonymat dans les forums de discussion (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer un projet de loi contraignant les fournisseurs suisses d'accès à Internet à mettre en place un dispositif technique d'identification automatique des participants aux forums de discussion.

Cosignataires: Aubert, Brunschwig Graf, Chevrier, Darbellay, de Buman, Egger, Favre Charles, Favre Laurent, Fehr Mario, Français, Freysinger, Galladé, Hiltbold, Hodggers, Leuenberger-Genève, Marra, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Neiryck, Nidegger, Reymond, Rielle, Robbiani, Roth-Bernasconi, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Weber-Gobet (27)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3826 n Mo. Leutenegger Filippo. Le 112 comme numéro d'appel d'urgence européen (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre les démarches nécessaires pour que, d'ici au 31 décembre 2012, tous les organes de police remplacent le 117, numéro actuel d'appel d'urgence, par le 112, et qu'ils ne communiquent plus que ce

dernier comme numéro d'appel d'urgence. Le numéro 117 restera en service, mais ne devra plus être communiqué.

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

08.3827 é Mo. Altherr. Swissmedic. Améliorer la transparence (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de la loi sur les produits thérapeutiques, dans le cadre de la révision partielle qui aura lieu très prochainement, afin que l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) soit tenu d'appliquer une procédure transparente, notamment en ce qui concerne l'autorisation des médicaments, dans la mesure où aucun intérêt digne de protection au maintien du secret ne s'y oppose.

Cosignataires: Fetz, Forster, Gutzwiller, Schwaller, Sommaruga, Simonetta, Stähelin (6)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x 08.3828 n Ip. Engelberger. Crise financière et PME (16.12.2008)

Le risque d'une détérioration de la conjoncture se précisant, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures spécifiques compte-t-il prendre en faveur des PME dont l'activité est axée sur le marché intérieur pour les aider à faire face à cette détérioration de la conjoncture?
2. Est-il prêt à revoir à la hausse la limite de crédit fixée pour les cautionnements en faveur des artisans et des commerçants afin que les PME puissent avoir accès au crédit?
3. Est-il disposé à proposer des avantages fiscaux ou des incitations fiscales ciblés pour la réfection et la rénovation des immeubles afin de relancer la conjoncture?
4. Est-il prêt, à cette même fin, à envisager un abaissement des taux de TVA?
5. Ne pense-t-il pas comme moi qu'il faut s'abstenir de lancer des programmes conjoncturels proprement dits, et quelles mesures supplémentaires compte-t-il prendre pour soutenir la conjoncture sans relever la quote-part de l'Etat?

Cosignataires: Amstutz, Donzé, Eichenberger, Favre Laurent, Füglistaller, Grunder, Hurter Thomas, Ineichen, Killer, Kleiner, Malama, Messmer, Miesch, Müri, Rime, Theiler, Triponez, von Rotz, Wasserfallen, Zuppiger (20)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3829 n Po. Reymond. L'argent des automobilistes aux automobilistes (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié, dans le cadre des travaux relatifs au développement des routes nationales:

De présenter un rapport dans lequel il explique dans quelles conditions, sous quelles formes et dans quels délais la plus grande partie du solde positif ("provisions") du financement spécial de la circulation routière pourrait être affectée, pour une première moitié, à des projets d'élargissement des tronçons autoroutiers existants surchargés (programme PEB) et, pour une seconde moitié, à des projets de nouveaux tronçons autoroutiers dans les agglomérations (programme NEB+).

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Brunschwig Graf, Bugnon, Dunant, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Hiltbold, Ineichen, Nidegger, Parmelin, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Rime, Stamm, Veillon, von Rotz (23)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 08.3830 n Ip. Reymond. Développement réel des transports publics entre Genève et Annecy (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. La Confédération dispose-t-elle des compétences nécessaires (exemple du financement des raccordements de la Suisse au réseau ferroviaire européen à grande vitesse) pour promouvoir le développement de lignes de transports publics entre Genève et Annecy (lignes d'autocars sur la nouvelle autoroute A41 et/ou liaison ferroviaire performante)?
2. Si oui, la Confédération planifie-t-elle, en liaison avec la France et/ou le canton de Genève, le développement de lignes de transports publics entre Genève et Annecy? Le cas échéant, dans quel délai (2015, 2020, 2025, 2030)? Pour quelles capacités de transport de voyageurs? A quels coûts et sur la base de quelles enveloppes budgétaires?
3. Sinon, la Confédération dispose-t-elle d'informations quant au développement de lignes de transports publics entre Genève et Annecy du fait de la France et/ou de la région française Rhône-Alpes et/ou du canton de Genève? Le cas échéant, dans quel délai (2015, 2020, 2025, 2030)? Pour quelles capacités de transport de voyageurs? A quels coûts et sur la base de quelles enveloppes budgétaires?
4. Au cas où un développement conséquent de lignes de transports publics entre Genève et Annecy ne serait pas prévu ces vingt prochaines années, le Conseil fédéral accélérerait-il les projets visant à élargir à trois voies l'autoroute A1 Genève-Nyon et à réaliser la traversée routière du lac (nouveau tronçon autoroutier) pour faire face à l'engorgement de la ceinture autoroutière genevoise?

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Brunschwig Graf, Bugnon, Dunant, Freysinger, Füglistaller, Germanier, Giezendanner, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Hiltbold, Lüscher, Nidegger, Perrin, Perrinjaquet, Rime, Spuhler, Stamm, Veillon, von Rotz (22)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 08.3831 n Po. Reymond. Troisième voie ferroviaire Lausanne-Genève. Préfinancement par les cantons (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié, dans le cadre des travaux relatifs au futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB2):

- d'examiner les modifications nécessaires de la législation fédérale pour permettre le préfinancement par les cantons concernés d'infrastructures ferroviaires reconnues comme options d'extension dans le message du 17 octobre 2007 "Vue d'ensemble du FTP" (ZEB1);
- de présenter un rapport dans lequel il explique dans quelles conditions, sous quelles formes et dans quels délais un tel préfinancement pourrait être mis en oeuvre.

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Brunschwig Graf, Bugnon, Dunant, Favre Laurent, Freysinger, Füglistaller, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Hiltbold,

Ineichen, Lüscher, Nidegger, Parmelin, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Rime, Spuhler, Stamm, Veillon (26)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

x **08.3832 n Po. Raymond. Infrastructures autoroutières Lausanne-Genève et traversée du lac. Préfinancement par les cantons** (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié, dans le cadre des travaux relatifs au développement des routes nationales:

- d'examiner les modifications nécessaires de la législation fédérale pour permettre le préfinancement par les cantons concernés d'infrastructures autoroutières reconnues comme priorités 2 et 3 par l'Office fédéral des routes dans le cadre des programmes PEB "Elargissement des tronçons autoroutiers surchargés" (3e voie autoroutière Lausanne-Genève) e/ou NEB+ "Nouveaux tronçons autoroutiers dans les agglomérations" (traversée du lac à Genève);

- de présenter un rapport dans lequel il explique dans quelles conditions, sous quelles formes et dans quels délais un tel préfinancement pourrait être mis en oeuvre.

Cosignataires: Baettig, Barthassat, Brunschwig Graf, Bugnon, Dunant, Favre Laurent, Füglistaller, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Hiltbold, Ineichen, Lüscher, Nidegger, Parmelin, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Rime, Spuhler, Stamm, Veillon, von Rotz (26)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

x **08.3833 n Mo. Meier-Schatz. Modification de la réglementation régissant la prétention à une bonification pour tâches d'assistance** (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de modification de l'article 29septies alinéa 1 LAVS qui tienne compte des réalités actuelles de la société.

La nouvelle réglementation devra permettre aux assurés qui prennent en charge des parents de ligne ascendante ou descendante ainsi que des frères et soeurs au bénéfice d'une allocation de l'AVS ou de l'AI pour impotent de degré moyen au moins, mais avec lesquels ils ne font pas ménage commun, de prétendre à une bonification pour tâches d'assistance.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Allemann, Amacker, Amherd, Aubert, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Estermann, Fässler, Fehr Jacqueline, Frösch, Gadiant, Gilli, Glanzmann, Glauser, Goll, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Grunder, Häberli-Koller, Haller, Hany, Heim, Hochreutener, Humbel Näf, Joder, John-Calame, Kleiner, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Philipp, Müller Thomas, Neirynck, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Walter, Weibel (59)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3834 n Mo. Fässler. Le secret bancaire suisse et les problèmes d'UBS aux Etats-Unis (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre immédiatement sur pied une cellule spéciale UBS-Etats-Unis qui aura la tâche de protéger la Suisse, en général, et notre place financière et économique en particulier des dommages présumés résultant du système d'évasion fiscale qu'UBS aurait mis en place aux Etats-Unis. Il devra apporter par ailleurs des réponses et proposer des mesures concernant l'avenir de notre secret bancaire.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Marti Werner, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Voruz, Widmer (18)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3835 n Mo. van Singer. Régularisation des jeunes clandestins ayant suivi leur scolarité en Suisse (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer des modifications législatives et réglementaires pour que les jeunes clandestins ayant suivi avec succès leur scolarité obligatoire en Suisse:

1. soient autorisés à suivre une formation professionnelle ou des études en Suisse;

2. soient autorisés, au terme d'une formation réussie, à déposer une demande de permis d'établissement, toutes les années de scolarité et de formation étant prises en compte.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Berberat, Brélaz, Carobbio Guscetti, Cathomas, Daguet, Fässler, Favre Laurent, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Français, Frösch, Gadiant, Germanier, Gilli, Girod, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Hämmerle, Heim, Hiltbold, Hodgers, Hofmann, Ineichen, John-Calame, Jositsch, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Marti Werner, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Geri, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Prelicz-Huber, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Ruey, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, Vischer, von Graffenried, Voruz, Weber-Gobet, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit, Zisyadis (69)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3836 n Mo. Aubert. Patrimoine culturel et monuments historiques de l'Unesco. Création d'un fonds (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un fonds pour la préservation du patrimoine culturel et naturel des monuments historiques des sites de l'Unesco, pour assurer un financement fédéral régulier et pérenne dans ce domaine important pour transmettre la mémoire patrimoniale de notre pays aux générations futures.

Cosignataires: Berberat, Bruderer, Carobbio Guscetti, Cassis, Cathomas, de Buman, Fässler, Fehr Mario, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadiant, Germanier, Gilli, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hämmerle, Hodgers, Hofmann, Marra, Marti Werner, Meier-Schatz, Neirynck, Nordmann, Perrinjaquet, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Steiert, Teuscher, van Singer, Wasserfallen, Widmer, Wyss Ursula (35)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3837 n lp. **Malama. Stabilisation du Pakistan** (16.12.2008)

Le Pakistan est une démocratie fragile, qui non seulement mérite l'assistance de la communauté internationale, mais qui encore en dépend entièrement. La population souffre de misère sociale et économique, et les conséquences du violent tremblement de terre d'octobre 2005 se font encore sentir aujourd'hui. Cette profonde misère humaine est devenue un terreau fertile pour des groupes islamistes prêts à recourir à la violence, et auxquels le pouvoir de l'Etat n'a pas toujours la force de tenir tête. En raison de son importance stratégique du point de vue de la sécurité (dans le contexte de la guerre anti-terroriste en Afghanistan et du fait qu'il est une puissance atomique régionale), l'effondrement de l'Etat pakistanais aurait des conséquences dévastatrices pour le monde, et donc aussi pour la Suisse.

C'est pourquoi je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il également d'avis que, au vu de l'importance de la stratégie du Pakistan du point de vue de la sécurité, il devrait être dans l'intérêt de la Suisse que ce pays trouve une forme appropriée de stabilité?
2. Considère-t-il comme justifié, au vu de la misère sociale et économique qui est la première cause du terrorisme d'inspiration islamiste, que la Suisse ne traite plus le Pakistan à partir du 1er janvier 2012 comme un pays prioritaire en matière d'aide au développement?
3. Quelles seront les incidences pour le Pakistan, mais aussi pour la Suisse, de ce déplacement des priorités de la Suisse dans son aide au développement?
4. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que la Suisse, outre sa coopération au développement et son aide humanitaire, pourrait également faire un effort pour contribuer à la stabilisation du Pakistan? Il serait par exemple possible, en collaboration avec d'autres Etats ou dans le cadre d'organisations internationales, d'envisager un engagement de la Suisse dans le domaine de la formation des forces de sécurité civiles et militaires au Pakistan.

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 08.3838 é Mo. **Maury Pasquier. Présence parentale auprès d'enfants gravement malades** (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification législative qui permette d'offrir la possibilité, pour l'un ou l'autre parent d'un enfant gravement atteint dans sa santé, de prendre un congé rémunéré d'une durée suffisante à l'accompagnement de cet enfant.

Cosignataires: Cramer, Egerszegi-Obrist, Hêche, Seydoux (4)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.03.2009 Conseil des Etats. Rejet.

x 08.3839 é Mo. **Ory. Allocation de présence parentale** (16.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet d'allocation journalière de présence parentale en cas de maladie ou d'accident grave touchant un enfant.

Cosignataires: Cramer, Fournier, Hêche, Imoberdorf, Recordon, Seydoux (6)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.03.2009 Conseil des Etats. Rejet.

x 08.3840 n lp. **Gilli. Efficacité énergétique des moyens d'éclairage** (17.12.2008)

Le 21 février 2008, l'Office fédéral de l'énergie a publié son plan d'action "efficacité énergétique" assorti de mesures visant à diminuer la consommation d'énergie des bâtiments, des appareils et des véhicules. Sur la base des classes d'efficacité énergétique qui figurent sur l'étiquette Energie, des exigences minimales ont été instaurées pour les lampes domestiques.

Dès 2015, seuls les moyens d'éclairage des classes énergétiques A et B seront admis. 15 millions de tonnes de CO₂ pourront ainsi être économisées par le seul choix judicieux du moyen d'éclairage. Toutefois, l'efficacité énergétique ne se mesure pas qu'en fonction de la consommation directe d'électricité; elle tient aussi compte de toute la chaîne de production et d'élimination des moyens d'éclairage. Outre les critères écologiques et économiques, il faut aussi évaluer la dangerosité des nouveaux produits pour la santé. Les conditions d'une politique durable conforme à cette approche globale sont réunies dans le cas des moyens d'éclairage, puisque la recherche-développement pragmatique a permis de mettre des produits novateurs sur le marché. Voici mes questions à ce sujet:

1. S'il considère toute la chaîne de production et d'élimination, quels sont, de l'avis du Conseil fédéral, l'efficacité énergétique et les effets en termes de pollution des lampes fluocompactes par rapport à ceux des lampes halogènes à faible consommation d'énergie et des lampes à diodes électroluminescentes (y compris les transformateurs nécessaires)?
2. La pratique médicale a révélé que les lampes fluocompactes pouvaient être nocives. Existe-t-il des relevés systématiques à ce propos? Dans l'affirmative, quels sont leurs résultats? Dans la négative, le Conseil fédéral juge-t-il nécessaire d'intervenir?
3. Les lampes fluocompactes émettent un rayonnement électromagnétique dans le domaine des ondes moyennes et longues. A proximité de ces lampes, on a mesuré des valeurs qui, selon la méthode utilisée et les normes comparatives appliquées, sont considérées comme critiques par les biologistes du bâtiment. En outre on a connaissance d'effets non thermiques sur le corps humain. Quelles informations sur les produits a-t-on prévu de fournir à ce sujet aux consommateurs?
4. Tout particulièrement dans le cas des bâtiments anciens, les assainissements à des fins d'isolation soulèveront de nouveaux problèmes dans le domaine des polluants de l'air ambiant, en raison de l'aération insuffisante. Les biologistes du bâtiment ont signalé que notamment les agents ignifuges dans les lampes fluocompactes posaient problème. Que pense le Conseil fédéral de ces inquiétudes? Y a-t-il encore d'autres substances qui pourraient polluer l'air ambiant en cas d'aération insuffisante?
5. Le Conseil fédéral peut-il imaginer d'imposer, comme il l'a fait pour les ampoules à incandescence, qui seront interdites par la suite, une limitation de la durée d'admission des lampes fluocompactes au profit des lampes halogènes ou des lampes à diodes électroluminescentes?

Cosignataires: Bänziger, Frösch, Graf Maya, Hodgson, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Prelicz-Huber, Schelbert, Thanei, Thorens Goumaz, Vischer, von Graffenried, Weber-Gobet, Weibel (17)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3841 n Mo. Schmid-Federer. Investigations secrètes avant l'ouverture d'une procédure pénale (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de l'article 286 du code de procédure pénale du 5 octobre 2007 (CPP) visant à ce qu'une investigation secrète puisse être ordonnée lorsque des soupçons laissent présumer que l'une des infractions graves visées à l'alinéa 2 de cet article est sur le point d'être commise.

Cosignataires: Amacker, Barthassat, Bischof, Donzé, Egger, Hany, Lustenberger, Meier-Schatz, Müller Philipp, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Schmidt Roberto, Segmüller, Wasserfallen (14)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3842 n Ip. Schmid-Federer. Régime des vols. Analyse de la sécurité (17.12.2008)

Dans sa réponse à la question 08.5376, le Conseil fédéral se réfère notamment à l'analyse de la sécurité effectuée par Skyguide. Dans ce document (Safety Case Document, 8 octobre 2003) on peut lire ce qui suit: "KRF02 (c.-à-d. Key risk factor 2), Increased airspace system complexity resulting in a large reduction of safety margins due to numerous compromises made by Skyguide under directives issued by FOCA (c.-à-d. OFAC) in order to allow maximum airspace usage to all kind of traffic willing to fly in the area."

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

- A quelles limites de sécurité ("safety margins") le document fait-il référence?
- Comment et dans quelle mesure ces dernières ont-elles été réduites ("large reduction")?
- Comment ces mesures sont-elles conciliables avec le principe "safety first" dont les critères ont été rendus plus rigoureux ces deux à trois dernières années?

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumle, Leutenegger Filippo, Moser, Riklin Kathy, Weibel (6)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3843 n Mo. Groupe libéral-radical. Promouvoir le déploiement efficace de la fibre optique et garantir la concurrence (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les conditions-cadres dans la télécommunication en prévision du déploiement de la fibre optique afin de garantir une extension du réseau efficace, transparente au niveau des coûts et économique ainsi qu'un accès non discriminatoire au réseau pour une concurrence active dans les futurs services à très haut débit.

Porte-parole: Germanier

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3844 n Mo. Groupe libéral-radical. Renforcer la propriété. Eviter de pénaliser la constitution de capital propre (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les lois fiscales fédérales de sorte que la constitution de capital propre ne soit pas désavantagée fiscalement par rapport à l'emprunt. Un intérêt calculé versé sur le capital propre doit pouvoir être déduit de l'impôt comme l'intérêt payé sur le capital étranger.

Porte-parole: Noser

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3845 n Ip. Engelberger. Dégagement en hiver des axes de transit nord-sud pour le trafic des poids lourds (17.12.2008)

Suite aux fortes chutes de neige tombées au nord et au sud des Alpes, la phase rouge a été déclenchée à plusieurs reprises cet hiver pour interdire le trafic des poids lourds à travers les passages alpins du Gothard et du San Bernardino. Depuis le 9 décembre 2008, le trafic de transit aussi bien que le trafic interne sont bloqués. Les chauffeurs ont été rangés le long des autoroutes, puis littéralement abandonnés à leur sort pendant des jours. Par suite, l'ensemble de la chaîne de transports s'en est trouvée interrompue: les délais n'ont pu être maintenus, des travaux n'ont pu être effectués, et l'économie a écopé des pertes qui se comptent en millions.

Il est incontestable que la neige, la glace et le froid renferment des risques considérables d'accident et entravent le trafic routier. C'est enfoncer des portes ouvertes que de dire que la Suisse est un pays de montagne et qu'elle est donc particulièrement exposée aux intempéries en hiver. Dans ce contexte, il paraît d'autant plus incompréhensible que les autorités n'aient pas déjà pris depuis longtemps des mesures préventives appropriées pour faire face à des conditions hivernales pourtant prévisibles, même s'il est vrai que celles-ci sont particulièrement rigoureuses en ce moment.

Il n'est pas convenable et il est même inadmissible que, chaque année, des chauffeurs et transporteurs soient bloqués sur leur trajet suite au déclenchement d'une phase rouge.

Me référant à la situation actuelle, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures le Conseil fédéral envisage-t-il de mettre en place pour éviter les interdictions intolérables qui se répètent chaque année en hiver pour le trafic de poids lourds sur les routes du Gothard et du San Bernardino?
2. Pourquoi le trafic de poids lourds, ceux-ci fussent-ils même parfaitement équipés pour les conditions hivernales, est-il défavorisé par rapport au trafic de voyageurs (voitures et cars)?
3. La réforme de la péréquation financière (RPT) a rendu la Confédération propriétaire des routes nationales à partir du 1er janvier 2008, et lui a donc aussi conféré la responsabilité de leur entretien. La gestion de l'entretien des routes s'en est-elle trouvée transformée? Et si oui, est-ce pour le pire?

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Binder, Borer, Brunner, Cathomas, Eichenberger, Estermann, Föhn, Geissbühler, Killer, Malama, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Müri, Schenk Simon, Scherer, von Rotz, Wandfluh, Wasserfallen, Zuppiger (23)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3846 n Ip. Leutenegger Oberholzer. Cherté des dédouanements commerciaux effectués par Swiss Post GLS (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes, en rapport avec la cherté des dédouanements commer-

ciaux de marchandises importées qu'effectue Swiss Post GLS, filiale de la Poste suisse:

1. Que pense-t-il du fait que Swiss Post GLS facture à ses clients en Suisse des frais de traitement douanier basés sur le dédouanement de type commercial, bien qu'elle soit une filiale à 100 pour cent de la Poste suisse, qui applique le dédouanement postal, bien meilleur marché?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à prendre les mesures nécessaires, par exemple la modification rapide de la loi ou de l'ordonnance sur les douanes, pour que Swiss Post GLS applique aussi le dédouanement postal?

3. Quelles autres possibilités le Conseil fédéral voit-il pour réduire les coûts du dédouanement des marchandises importées?

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3847 n Mo. Cassis. Encourager les hôpitaux à former les médecins-assistants (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé:

- de modifier l'article 7 alinéa 1 lettre b OCP et d'y utiliser le terme de "formation universitaire" (art. 49, al. 3, LAMal) au sens où il est défini à l'article 3 LPMéd;

- de prendre des mesures financières visant à inciter les hôpitaux à offrir une formation postgrade de qualité aux médecins-assistants.

Cosignataires: Abate, Aubert, Baettig, Bourgeois, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Français, Gadiant, Gilli, Graf Maya, Hiltbold, Lüscher, Malama, Meyer Thérèse, Pedrina, Perrinjaket, Robbiani, Stahl, Wasserfallen, Wehrli (20)

13.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3848 n Ip. Graber Jean-Pierre. Conceptions discutables des droits de l'homme au sein de plusieurs institutions internationales (17.12.2008)

De nouvelles et discutables conceptions des droits de l'homme tendent à se répandre et parfois à s'imposer au sein de nombreuses institutions internationales aux premiers rangs desquelles figurent l'ONU et son Conseil des droits de l'homme (CDH).

Face à cette évolution inquiétante, face à des dérives susceptibles de porter atteinte à l'essence même des libertés individuelles partout dans le monde, le Conseil fédéral est prié de nous dire:

a. comment il évalue les nouvelles conceptions des droits de l'homme que plusieurs pays non occidentaux entendent faire prévaloir au sein des institutions internationales;

b. quelle est son attitude envers les profonds désaccords entre pays au sujet de la définition des droits de l'homme et des critères qui peuvent légitimer les institutions internationales à prononcer des condamnations en ce domaine;

c. ce qu'il pense de la partialité des condamnations du Conseil des droits de l'homme de l'ONU;

d. s'il entend faire participer notre pays à la conférence de Durban II;

e. s'il estime que le droit international est intrinsèquement supérieur à la législation nationale même en matière de libertés individuelles.

Cosignataires: Bortoluzzi, Brunschwig Graf, Donzé, Dunant, Eichenberger, Föhn, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Grin,

Gysin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Messmer, Miesch, Nidegger, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schwander, Stamm, Veillon, von Siebenthal, Waber (32)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3849 n Ip. Rennwald. Le Bureau du Conseil national n'est pas à l'heure du partenariat social (17.12.2008)

Lors de la session de décembre 2008 des Chambres fédérales, les conseillers nationaux et les conseillers aux Etats se sont vu offrir la possibilité d'acheter, à un prix de faveur, une montre produite par la maison "Urzeit".

Or, malgré les recherches effectuées tant par la Convention patronale de l'industrie horlogère que par le syndicat Unia, qui entretiennent des relations de partenariat depuis 1937, il apparaît que cette maison n'est pas signataire de la convention collective de travail (CCT) des industries horlogères et microtechniques suisses. Pour rappel, cette CCT est signée par plus de 450 entreprises de notre pays et bénéficie à plus de 37 000 travailleuses et travailleurs.

Nous posons dès lors les questions suivantes au Bureau du Conseil national:

1. Pourquoi le Bureau s'est-il adressé à une entreprise non conventionnée pour offrir un rabais sur une montre aux parlementaires fédéraux?

2. Ne pense-t-il pas que cette démarche va à l'encontre des démarches, parfois difficiles, qu'effectuent nombre d'acteurs sociaux, économiques et politiques en vue de conserver un partenariat social digne de ce nom dans notre pays?

3. Enfin, le Bureau n'est-il pas d'avis qu'il a ainsi donné un mauvais signal, d'autant plus que depuis les dernières semaines de l'année 2008, un grand nombre d'entreprises horlogères connaissent d'importantes difficultés et que de nombreux travailleurs et de travailleuses subissent des mesures de chômage partiel et des licenciements collectifs?

13.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3850 n Ip. Rennwald. Asile. Vers une disparition des structures d'accueil? (17.12.2008)

En décembre 2008, le Conseil fédéral, après une consultation ultra-rapide des cantons, a procédé à une modification de l'ordonnance 2 de la loi sur l'asile, qui aura de très fortes répercussions pour les cantons, et qui pourrait même, dans les petits et moyens cantons, provoquer la disparition des structures d'accueil.

Je pose dès lors les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Pour le Conseil fédéral, la politique d'asile se limite-t-elle à faire des économies (de l'ordre de 27 millions de francs dans le cas précis) et à transférer toujours plus de charges aux cantons?

2. N'est-il pas d'avis qu'avec ce nouveau système, c'est toute la politique d'asile qui est battue en brèche, dans la mesure où la modification de l'ordonnance touchera les standards actuels d'encadrement, alors que les requérants d'asile ont besoin d'un suivi social et aussi attentif que possible?

3. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'il est prématuré de modifier l'ordonnance 2, dans la mesure où il y a moins de neuf mois que la nouvelle loi sur l'asile est entrée en vigueur?

4. Faut-il en déduire que la nouvelle loi, conçue sous la pression de l'UDC et de Monsieur Christoph Blocher en personne, a déjà montré ses limites?

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

x **08.3851 n Mo. Stahl. Encourager les dialyses à domicile** (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre sans délai des mesures visant à stopper un nouveau recul du nombre de dialyses effectuées à domicile et à encourager ces dernières.

Cosignataires: Bortoluzzi, Humbel Näf (2)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3852 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Fichiers de la Confédération. Droit d'accès (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de garantir aux personnes concernées un droit d'accès aux données conforme aux articles 8 et 9 de la loi fédérale sur la protection des données pour tous les fichiers de la Confédération. Il s'attachera notamment à revoir la restriction du droit d'accès prévue par les articles 8 et 11 alinéa 6 de la loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP) pour le Système de traitement des données relatives aux infractions fédérales et à adapter en conséquence l'art. 18 de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI).

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Daguet, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Goll, Graf Maya, Hämmerle, Jositsch, Lang, Leuenberger-Genève, Levrat, Marti Werner, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner Paul, Rielle, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Thanei, Vischer, Wyss Ursula, Wyss Brigit (27)

13.03.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

08.3853 n Mo. Groupe libéral-radical. Renforcer la recherche suisse par le biais d'allègements fiscaux (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de modification de la LIFD et de la LHID qui prévoira notamment ce qui suit:

1. instauration d'un allègement fiscal (déductibilité multiple) pour les entreprises qui engagent des ressources dans des projets de recherche et de développement satisfaisant aux conditions requises (encouragement "en amont"); les conditions à remplir pour bénéficier de cet allègement fiscal devront être formulées de manière générale et abstraite;

2. instauration d'un allègement fiscal (imposition privilégiée des rendements et des bénéfices en capital) pour les entreprises qui touchent des revenus provenant de droits de propriété intellectuelle satisfaisant aux conditions requises (encouragement "en aval"); les conditions à remplir pour bénéficier de cet allègement fiscal devront être formulées de manière aussi générale que possible;

3. les incitations fiscales devront être destinées à encourager l'ensemble des entreprises suisses et des établissements stables implantés en Suisse par des entreprises étrangères; toutes les entreprises assujetties à l'impôt devront pouvoir déposer

des demandes, quels que soient leur forme juridique, leur taille et les rapports de propriété;

4. les conditions d'octroi des allègements fiscaux devront être les mêmes pour l'impôt fédéral direct (LIFD) et pour les impôts cantonaux et communaux (LHID);

5. la procédure administrative applicable aux demandes d'allègements devra être simple et pragmatique.

Porte-parole: Noser

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3854 n Mo. Groupe libéral-radical. Un Etat allégé par une simplification du système fiscal (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) afin de permettre à la Confédération et aux cantons de simplifier l'imposition des personnes physiques. Il garantira par écrit le droit des contribuables à la simplification du système d'imposition. Pour simplifier l'imposition de la fortune, on prévoira en outre un barème unique, des déductions forfaitaires importantes et un rendement théorique du capital.

Porte-parole: Müller Philipp

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3855 n Mo. Favre Laurent. Récession. Augmentation du soutien à la politique régionale (17.12.2008)

En collaboration des cantons concernés, le Conseil fédéral est chargé d'augmenter son soutien à la politique régionale dans le cadre du premier complément au budget 2009.

Cosignataires: Aebi, Baettig, Barthassat, Berberat, Bourgeois, Brunner, Bugnon, Caviezel, Darbellay, Engelberger, Français, Gadiant, Glauser, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grin, Grunder, Häberli-Koller, Hassler, John-Calame, Kunz, Lachenmeier, Levrat, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moret, Müller Walter, Parmelin, Perrin, Perrinjaquet, Rennwald, Schelbert, Schmidt Roberto, Steiert, Thorens Goumaz, Veillon, von Siebenthal, Walter, Wyss Brigit (39)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3856 n Ip. Roth-Bernasconi. Fibromyalgie. Une vraie souffrance (17.12.2008)

La fibromyalgie est une maladie invalidante reconnue par l'OMS.

Or, il n'existe que des estimations concernant la fréquence de la fibromyalgie: selon les Hôpitaux universitaires genevois (HUG), 2 à 4 pour cent de la population serait touchée (1 pour cent diagnostiquée), dont 85 pour cent de femmes!

Selon la réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Meyer (IP Meyer), "il n'existe pas de données sur la fréquence de cette affection en Suisse" et donc "l'on ne peut affirmer qu'il y a augmentation ou diminution des cas".

Notamment, la classification faite par l'OFAS des infirmités et des défaillances fonctionnelles induisant une invalidité ne comprend pas une rubrique spécifique dédiée à la fibromyalgie.

Alors que la fibromyalgie est de plus en plus inscrite aux programmes de formation médicale, le Conseil fédéral a lancé, le 22 janvier 2003, le programme national de recherche "santé musculo squelettique - douleur chronique" qui examine les facteurs de risque, les stratégies de prévention et les mesures thérapeutiques pour ces maladies.

Par ailleurs, pour avoir droit à des prestations AI, les patients doivent cumuler fibromyalgie, dépression, incapacité totale de travail et échec de tous les traitements. Suite à un recours de l'AI, un jugement du TFA a établi en 2004 une distinction entre "maladie" et "trouble somatoforme douloureux", la fibromyalgie étant rangée dans cette deuxième catégorie, ce qui permet de fonder des refus d'octroi de prestations.

Mes questions sont dès lors les suivantes:

1. L'OFAS envisage-t-il aujourd'hui d'élaborer une classification plus précise, qui serait, selon le Conseil fédéral, pertinente du point de vue épidémiologique?
2. Les recherches menées dans le cadre de ce programme ont-elles permis d'en savoir plus sur la fibromyalgie, et notamment d'en démontrer la dimension physique (atteinte du système nerveux engendrant une transcription anormale de la douleur)?
3. Quand l'OFAS et l'AI comptent-ils prendre acte de la reconnaissance par l'OMS, en janvier 2007, de la fibromyalgie comme maladie en tant que telle et cesser d'en nier l'impact invalidant?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Galladé, Goll, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Pedrina, Prelicz-Huber, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Widmer (17)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3857 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (17.12.2008)

Le 4 novembre 2008, la conseillère fédérale Leuthard a ouvert officiellement les négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE dans les domaines agroalimentaire et de la santé publique. Selon Madame Leuthard, l'ouverture du marché offrira à l'agriculture et l'industrie agroalimentaire suisses des perspectives à long terme dans un cadre garanti et fiable.

1. Que pense le Conseil fédéral des chances de survie à long terme de l'agriculture suisse, si respectueuse des exigences écologiques et des règles de protection des animaux, face à la production de masse européenne?
2. Comment va-t-il régler la question des multiples réglementations régissant notre agriculture? Est-il disposé à travailler à une amélioration des conditions-cadres prévues dans l'accord de sorte que les paysans suisses soient en mesure de rivaliser à armes égales avec leurs homologues européens?
3. Quelles mesures a-t-il déjà prises à cet effet et quelles mesures sont en préparation?
4. Comment le Conseil fédéral juge-t-il notre sécurité alimentaire et l'autosuffisance de notre approvisionnement? Un accord de libre-échange va-t-il améliorer la situation à cet égard?

5. Combien d'emplois sont-ils liés directement ou indirectement à l'agriculture suisse?

6. Que deviendront ces emplois si un accord de libre-échange est conclu?

7. Que pense le Conseil fédéral des perspectives à long terme des exploitations familiales sous le régime d'un accord de libre-échange? Ces structures traditionnelles pourront-elles survivre, voire se développer?

8. Qu'advient-il de la qualité des produits suisses si un tel accord est conclu?

9. Comment pourra-t-on réduire les énormes écarts de prix qui séparent les produits suisses des produits européens? Comment le Conseil fédéral pense-t-il compenser le manque à gagner des producteurs suisses?

10. Qu'advient-il des principes écologiques si un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire devait être conclu?

11. Le Conseil fédéral pense-t-il que la fixation de contingents tarifaires pour des spécialités pourrait constituer une solution de rechange à un accord de libre-échange?

Porte-parole: Grin

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3858 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Plan financier 2011-2013. Réexamen des tâches (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de réduire d'au moins 2 milliards de francs par an le montant des dépenses totales prévues dans le plan financier 2011-2013, en procédant à un réexamen des tâches.

Porte-parole: Zuppiger

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3859 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Crise des marchés financiers. Rôle des autorités de surveillance (17.12.2008)

Quelques semaines avant le 16 octobre 2008, les grandes banques suisses, la Commission fédérale des banques (CFB), la Banque nationale suisse (BNS) et le Conseil fédéral s'entendaient pour affirmer que nos grandes banques se tireraient d'affaire sans aide de l'Etat. Or, après que d'autres Etats sont intervenus massivement sur les marchés financiers, promettant pratiquement des garanties étatiques, la Suisse s'est une fois de plus ralliée au mouvement. Dans le rapport de la CFB sur la crise des prêts hypothécaires à haut risque à UBS, on lit que les autorités de surveillance n'avaient pas non plus identifié le danger à temps. Ces faits soulèvent des questions sur le fonctionnement de nos autorités de surveillance bancaire.

1. La BNS et la CFB ont-elles identifié à temps les dangers engendrés par la crise financière?
2. Dans l'affirmative, pourquoi sont-elles intervenues si tardivement?
3. Dans la négative, pourquoi les dangers n'ont-ils été identifiés que tardivement?
4. Le 7 mars 2007, l'UDC a dénoncé devant le Parlement de nombreux manquements dans l'institution de l'autorité de surveillance des marchés financiers, sans que les autres partis ou

le Conseil fédéral ne daignent renvoyer le projet. Est-il exact que le fonctionnement de cette autorité souffre de défauts? Quels sont-ils? Comment les éliminer?

5. Pourquoi la CFB n'a-t-elle pris aucune mesure contre les bonus de plusieurs millions que UBS accordait aux responsables de sa banque d'investissement, alors qu'elle avait la compétence d'agir contre ces actions délétères sur le système?

6. Si les risques que fait courir la crise financière avaient été identifiés plus tôt, et que des mesures efficaces avaient été prises, aurait-il aussi été nécessaire que l'Etat intervienne en urgence pour sauver UBS?

7. Les mesures de surveillance actuelles sont-elles suffisantes pour renforcer la confiance sur le plan international?

Porte-parole: Heer

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x **08.3860 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Maintien des emplois dans l'industrie automobile. Suspension de l'impôt sur les importations** (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre l'impôt sur les importations de voitures neuves, afin de maintenir les emplois de l'industrie automobile suisse et de ne pas freiner le renouvellement du parc automobile.

Porte-parole: von Rotz

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3861 n Mo. Graf-Litscher. Développer l'offre du trafic longues distances (17.12.2008)

Le projet ZEB 2 doit comprendre les mesures de construction qui permettront de développer l'offre du trafic longues distances, sans qu'il faille changer de train, en mettant en place les cadences suivantes:

- cadence semi-horaire sur les lignes Zurich-Romanshorn et Zurich-Constance;
- cadence horaire sur la ligne Constance-Rorschach-Coire.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Cathomas, Caviezel, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Gadiant, Häberli-Koller, Hassler, Hurter Thomas, Messmer, Müller Thomas, Rechsteiner Paul, Spuhler, Thanei, Walter, Weibel (18)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3862 n Ip. Rielle. Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (17.12.2008)

Le Conseil fédéral peut-il donner la date de la signature de la Convention internationale pour la protection de toutes personnes contre les disparitions forcées?

Cosignataires: Barthassat, Brunschwig Graf, Hiltbold, Hodgers, Leuenberger-Genève, Lüscher, Nidegger, Roth-Bernasconi, Sommaruga Carlo (9)

x **08.3863 n Ip. Prelicz-Huber. Passé politique d'extrême droite du chef des services médicaux régionaux de l'office AI de Zurich** (17.12.2008)

En septembre 2008, le chef des services médicaux régionaux de l'office AI de Zurich a dû démissionner de son poste. Jusqu'en 2006, il était président suppléant du parti d'extrême droite NPD à Halle en Allemagne, donnait des conférences et rédigeait des textes-programmes pour le parti. Il était surveillé par les services allemands de protection de l'Etat, ce dont la Suisse était informée. Une intervention du Ministre de l'intérieur l'a contraint à quitter Halle, et le psychiatre est alors venu s'établir en Suisse. Il y a obtenu un poste au service des assurances sociales à Zurich (Sozialversicherungsanstalt/SVA), bien que la direction de la santé publique lui ait refusé l'autorisation d'exercer.

Le service médical régional est responsable d'établir les bases pour les décisions de rente à l'intention de l'AI, de prendre les décisions préalables et de trier les dossiers en fonction de critères formels.

A ce sujet, j'adresse les questions suivantes à la haute surveillance de la Confédération:

1. Comment se fait-il qu'une personne active politiquement dans un parti d'extrême droite ait pu être désignée chef d'un service si exigeant?

2. Selon les médias, les services suisses de protection de l'Etat étaient informés des activités du psychiatre. Pourquoi le SVA n'en savait-il rien?

3. Sur la base de quels renseignements le SVA peut-il déclarer que l'orientation politique du chef n'a eu aucun effet sur la qualité des avis médicaux? A-t-on scrupuleusement vérifié que la gestion du service et celle des rapports médicaux s'est faite correctement?

4. Peut-on recevoir l'assurance que personne n'a été victime de dispositions défavorables dues aux opinions d'extrême droite du chef?

5. Les Suisses et les étrangers ont-ils été traités de la même façon?

6. Y a-t-il eu des recours suite à des décisions de rente basées sur des rapports des services médicaux régionaux de Zurich? Si oui, pour quelles raisons? Y a-t-il eu des plaintes pour pratiques discriminatoires?

7. Les convictions d'extrême droite du chef ont-elles influencé la politique du personnel pratiquée par les services médicaux régionaux? Le personnel a-t-il reçu des consignes concernant sa manière de se comporter? Si oui, lesquelles?

8. A combien est revenu à l'AI la libération du poste, l'examen du travail fourni et l'engagement d'une nouvelle personne?

Cosignataires: Aeschbacher, Aubert, Bänziger, Bäumle, Brélaz, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Fiala, Frösch, Galladé, Gilli, Girod, Goll, Graf Maya, Hämmerle, Hany, Heim, Hodgers, John-Calame, Jositsch, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Moser, Müller Geri, Riklin Kathy, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schmid-Federer, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weber-Gobet, Weibel, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (43)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3864 n Mo. Müller Philipp. Réglementation transitoire favorable aux entreprises en cas de relèvement de la TVA (17.12.2008)

Dans la perspective d'un relèvement éventuel de la TVA le 1er janvier 2010 (relèvement temporaire destiné au financement additionnel de l'assurance-invalidité), le Conseil fédéral est chargé de concevoir des réglementations transitoires qui soient dans toute la mesure du possible favorables aux entreprises. Pour ce faire, il envisagera les mesures suivantes:

- prévoir par voie d'ordonnance des forfaits, des franchises ou d'autres mesures faciles à mettre en oeuvre pour éviter que le relèvement de la TVA ne pénalise unilatéralement les entreprises;
- si nécessaire, lancer les travaux de modification de la LTVA (adaptation de l'art. 94, al. 3).

Le Conseil fédéral veillera en outre à ce que la pratique administrative n'impose pas des règles formalistes supplémentaires non prévues par la loi (p. ex. les délais de facturation), comme cela s'est passé lors de relèvements précédents de la TVA.

Cosignataires: Abate, Aebi, Aeschbacher, Allemann, Amacker, Amherd, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bäumlé, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bischof, Borer, Bourgeois, Brélaz, Brunner, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Carobbio Guscetti, Cassis, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Darbellay, Donzé, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Estermann, Fässler, Favre Charles, Favre Laurent, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Fiala, Flückiger, Fluri, Français, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadiant, Geissbühler, Germanier, Gilli, Girod, Glanzmann, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Graf-Litscher, Grin, Gross, Grunder, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hassler, Heer, Hiltbold, Hochreutener, Hodgers, Hofmann, Huber, Humbel Näf, Hurter Thomas, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, John-Calame, Jositsch, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Loepfe, Lumengo, Lüscher, Lustenberger, Malama, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Messmer, Meyer Thérèse, Miesch, Moret, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Neiryneck, Nidegger, Nordmann, Noser, Nussbaumer, Parmelin, Pedrina, Pelli, Perrin, Perrinjaquet, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rielle, Riklin Kathy, Rime, Robbiani, Roth-Bernasconi, Rutschmann, Schelbert, Schenk Simon, Schenker Silvia, Scherrer, Schibli, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Schwander, Segmüller, Spuhler, Stamm, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Theiler, Thorens Goumaz, Triponez, Tschümperlin, Veillon, Vischer, von Graffenried, von Rotz, von Siebenthal, Voruz, Waber, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Weber-Gobet, Wehrli, Weibel, Widmer, Wobmann, Wyss Ursula, Wyss Brigit, Zemp, Zisyadis, Zuppiger (166)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

20.03.2009 Conseil national. Adoption.

x 08.3865 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Versement de l'excédent 2008 à la population suisse (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de verser aux citoyens suisses l'intégralité de l'excédent du compte d'Etat 2008 à titre de mesure d'urgence pour augmenter le pouvoir d'achat.

Porte-parole: Brunner

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3866 n Mo. Leutenegger Oberholzer. WEF. Fin du subventionnement par la Confédération (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la Confédération ne participe plus, à partir de 2010, à la couverture des frais, notamment des frais extraordinaires de sécurité, engendrés par le WEF, qui est organisé chaque année à Davos. Les prestations de services que le WEF pourrait solliciter de la part de la Confédération lui seront facturées, et les frais éventuels engendrés par la protection de chefs d'Etat participant au WEF seront inscrits au budget ordinaire.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Goll, Graf Maya, Heim, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nussbaumer, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Teuscher, Thanei, Vischer, Voruz, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit (35)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3867 n Ip. Vischer. Modification de l'OPair concernant les filtres à particules. Abandon des mesures d'accompagnement absolument nécessaires (17.12.2008)

Dans la modification de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) du 19 septembre 2008, le Conseil fédéral a fixé une valeur limite pour le nombre de particules de suie dans les gaz d'échappement des nouvelles machines de chantier. Selon les connaissances actuelles, seuls des filtres à particules hautement efficaces permettront de respecter cette valeur limite. Alors que, pour le postéquipement des machines de chantier, la nouvelle OPair exige toujours le respect des mesures d'accompagnement visant à éviter l'émission de substances hautement toxiques, les nouvelles machines de chantier ne devront plus que respecter la valeur limite et seront donc exemptées de l'obligation de respecter les mesures d'accompagnement (annexe 4, ch. 31 al. 2 OPair).

Je pose donc les questions suivantes:

Le Conseil fédéral est-il conscient du fait:

1. que des composés extrêmement dangereux (dioxines, Nitro-HAP, etc.) peuvent se former par exemple dans des filtres à particules de construction inappropriée? Les instructions du DFJP de 1990 sur les véhicules équipés après coup de filtres à particules exigent expressément qu'on procède à un contrôle lors de l'adjonction de substances ayant une action catalytique. Or, on va y renoncer. Pourtant, les Etats-Unis eux aussi prévoient, dans le Clean Air Act, l'interdiction d'émissions secondaires de cette nature dans les gaz d'échappement des moteurs.

2. qu'en cas d'absence d'une surveillance électronique, des filtres à particules défectueux peuvent dégager bien plus de suie de diesel cancérigène qu'un moteur diesel dépourvu de filtre à particules? De tels systèmes de diagnostic embarqués (OBD) sont prescrits depuis longtemps pour les véhicules routiers.

Je cite ces deux mesures parmi tant d'autres mesures d'accompagnement qui doivent absolument être prises pour garantir une utilisation sans danger des filtres à particules.

3. Le Conseil fédéral sait-il que les mesures d'accompagnement mises au point et instaurées en Suisse ces quinze dernières

années doivent absolument aussi être prescrites pour l'examen de la conformité des nouvelles machines de chantier, d'autant plus que la DG Entreprise de la Commission européenne à Bruxelles examine actuellement ces mesures élaborées dans notre pays en vue d'une reprise éventuelle pour les zones environnementales?

Cosignataires: Bänziger, Frösch, Gilli, Graf Maya, Müller Geri, Teuscher (6)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

08.3868 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Redéfinition de la mission de défense nationale de l'armée (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de redéfinir comme suit la mission de défense nationale de l'armée:

La mission que le Conseil fédéral confie à l'armée se compose d'objectifs clairs, contraignants et vérifiables. Axée sur les menaces actuelles et sur la volonté de la Suisse de sauvegarder son indépendance et sa liberté par la voie de la neutralité armée, la mission de défense nationale échéant au DDPS et à l'armée en vertu de la Constitution fédérale a la teneur suivante:

Renseignement, exercices, législation:

1. Le DDPS veille à l'évaluation permanente de la situation internationale. Il en tire une analyse constamment actualisée de la menace et des dangers.

2. Le gouvernement, le commandement de l'armée et l'armée dans son ensemble doivent régulièrement s'entraîner dans le cadre d'exercices de défense générale et d'exercices de conduite stratégique sur la base de scénarios réalistes de la menace.

3. Le DDPS doit veiller à ce que les réformes légales nécessaires soient mises en oeuvre par la voie législative ordinaire.

Défense:

4. L'armée doit garantir sa capacité de survie face aux forces ennemies après une frappe surprise portée contre la Suisse de l'extérieur ou de l'intérieur.

5. L'armée empêche par ses propres moyens toute occupation de la Suisse par des forces ennemies.

Sécurisation:

6. Pour protéger des objectifs menacés, l'armée prépare des formations d'alerte spécialement entraînées et opérationnelles en quelques heures si la situation l'exige.

7. L'armée doit veiller à la sécurité des réseaux et des moyens de communication modernes en cas de menace de guerre cybernétique.

Menace asymétrique:

8. Le DDPS assure, avec les services de renseignement qui lui sont subordonnés, une information complète sur toutes les forces intérieures et extérieures qui pourraient mener une guerre asymétrique contre la Suisse. Les services de renseignement informent le Conseil fédéral de manière exhaustive sur les objectifs, les motifs et les modes d'action et de raisonnement de ces forces.

9. L'armée développe des techniques de défense prometteuses contre les forces usant de méthodes de guerre asymétrique contre la Suisse.

Dissuasion:

10. L'armée doit afficher son état de préparation pour obtenir un effet dissuasif.

Les concepts de formation, les programmes d'armement et la structure de l'armée doivent être axés sur cette mission de l'armée.

Porte-parole: Rutschmann

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3869 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Baisser la TVA pour augmenter le pouvoir d'achat et relancer l'économie (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de baisser la TVA de 1 pour cent à compter du 1er janvier 2010.

Porte-parole: Flückiger

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3870 n Po. Meyer Thérèse. Effets de la nouvelle liste tarifaire des analyses de laboratoire (17.12.2008)

Considérant les modifications tarifaires proposées pour les laboratoires, le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport sur les conséquences socio économiques et sur la politique de santé engendrées par ces modifications eu égard aux soins médicaux de base.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bourgeois, Brunschwig Graf, Carobbio Guscetti, Cassis, de Buman, Egger, Favre Charles, Fehr Jacqueline, Frösch, Gilli, Glanzmann, Häberli-Koller, Heim, Humbel Näf, Riklin Kathy, Robbiani, Roth-Bernasconi, Schmidt Roberto, Teuscher, Weibel (23)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 08.3871 n Mo. Lang. Lutte contre la crise du logement et création de nouvelles places de travail (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer, dans le budget 2010, le crédit destiné aux "Mesures d'encouragement en faveur des maîtres d'ouvrage s'occupant de la construction de logements d'utilité publique" (A4200.0101) à au moins 100 millions de francs.

Cosignataires: Schelbert, Wyss Brigit (2)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3872 n Mo. Schelbert. Soutien à la conjoncture. Lutter durablement contre la crise du logement (17.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet d'arrêté fédéral simple, au sens de l'article 43 de la loi sur le logement (LOG), qui libère un crédit d'engagement de 200 millions de francs.

Cosignataires: Lang, Wyss Brigit (2)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3873 n Mo. Schelbert. Soutien à la conjoncture. Production d'eau chaude au moyen de capteurs (17.12.2008)

Dans le cadre du prochain programme de soutien à la conjoncture, il convient d'allouer un crédit de 12,5 millions de francs pour des prêts à un taux avantageux en faveur des maîtres d'ouvrage s'occupant de la construction de logements d'utilité

publique et chargés de moderniser les bâtiments en y installant des capteurs solaires servant à la production d'eau chaude.

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3874 n Ip. Heer. Procédures d'approche et de décollage à l'aéroport de Zurich (17.12.2008)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quel est l'état actuel des négociations avec l'Allemagne sur la question de l'aéroport?

2. Comme on le sait, l'UE exige régulièrement de nouvelles concessions de la part de la Suisse sur diverses questions. Il suffit de songer à la libre circulation des personnes, aux versements de cohésion et à la concurrence fiscale. Le Conseil fédéral n'a-t-il jamais fait savoir à l'UE qu'il souhaitait que, dans le cadre de nouvelles concessions de la Suisse au profit de cette dernière, elle fasse elle aussi un pas en direction de notre pays, par exemple dans la question des procédures d'approche et de décollage?

3. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas aussi que, sous l'angle de la libre circulation des personnes et des accords de Schengen, l'interdiction par l'Allemagne des procédures d'approche et de décollage à certaines heures pour des motifs purement égoïstes constitue une discrimination grossière?

Cosignataires: Aebi, Bäumle, Binder, Föhn, Freysinger, Hutter Jasmin, Kaufmann, Leutenegger Filippo, Moser, Rickli Natalie, Schibli, Schmid-Federer, Weibel (13)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3875 n Po. Segmüller. Rapport sur la politique de sécurité (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'associer un public plus large à l'élaboration du rapport sur la politique de sécurité afin d'y intégrer de manière appropriée, par exemple au moyen d'auditions, les intérêts en matière de politique de sécurité de la Suisse. Le calendrier doit être adapté en conséquence.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Büchler, Cathomas, Donzé, Egger, Gadiant, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Humbel Näf, Hurter Thomas, Loepfe, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Schmid-Federer, Zemp (18)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Adoption.

x 08.3876 n Mo. Segmüller. Respect des gardiens de l'ordre public (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer au Parlement un durcissement de l'article 285 du Code pénal et les mesures qui s'imposent afin de rétablir le respect des autorités et des fonctionnaires.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Büchler, Cathomas, Caviezel, Donzé, Egger, Gadiant, Häberli-Koller, Hany, Humbel Näf, Hurter Thomas, Hutter Markus, Loepfe, Meier-Schatz, Müller Philipp, Müller Thomas, Schmidt Roberto, Zemp (23)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3877 n Mo. Zemp. Lutte à armes égales entre l'agritourisme suisse et l'agritourisme étranger (18.12.2008)

Dans le cadre de la révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire, le Conseil fédéral est chargé d'en adapter certaines dispositions de façon à ce que les exploitations agricoles suisses obtiennent, dans le domaine de l'agritourisme, les mêmes possibilités d'aménagement que leurs concurrents dans les régions voisines (Vorarlberg, Tyrol, Tyrol du sud).

Cosignataires: Aebi, Bigger, Bourgeois, Büchler, Cathomas, Darbellay, Egger, Glanzmann, Grunder, Hany, Hassler, Hochreutener, Humbel Näf, Killer, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Müller Thomas, Pfister Gerhard, von Siebenthal, Walter (21)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3878 n Mo. Widmer. Forces aériennes. Extension de la coopération entre la Suisse et les pays voisins (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'entamer des négociations avec les pays voisins dans le but d'approfondir et d'étendre la coopération dans le domaine de la sûreté aérienne contre des menaces non militaires.

Cosignataires: Allemann, Berberat, Graf-Litscher, Lumengo, Neirynck, Rossini, Steiert, Stump, Voruz (9)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3879 n Po. Wyss Brigit. Mesures de protection des marais (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de conclure les conventions-programmes avec les cantons pour la première période RPT (2008-2011) dans le but d'améliorer la qualité des marais et de montrer si les mesures prises sont idoines pour éviter une nouvelle détérioration de ces derniers. Le rapport indiquera notamment les moyens financiers prévus pour promouvoir des mesures de régénération des marais, mais aussi le nombre de surfaces qui seront délimitées en tant que zones-tampon et les incitations financières devant servir à encourager la création de telles zones.

Cosignataires: Allemann, Bänziger, Berberat, Daguet, Donzé, Eichenberger, Fluri, Frösch, Gilli, Girod, Graf Maya, Heim, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Malama, Moser, Müller Geri, Prelicz-Huber, Schelbert, Segmüller, Teuscher, Thorens Goumaz, Vischer, von Graffenried, Weibel (27)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Opposition; discussion renvoyée.

x 08.3880 n Ip. Wyss Brigit. Dédommagement des victimes de violations des droits de l'homme commises sous le régime de Marcos (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il informé du fait que l'indemnisation des victimes des violations des droits de l'homme commises sous le régime de Marcos continue d'être remise indéfiniment?

2. Est-il lui aussi d'avis que l'indemnisation de ces victimes ne devrait plus souffrir aucun retard?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à intervenir auprès du gouvernement des Philippines pour demander le paiement rapide des indemnités aux victimes du régime de Marcos?

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Berberat, Daguet, Frösch, Gilli, Girod, Graf Maya, Heim, Rodgers, John-Calame, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Prelicz-Huber, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, Vischer, von Graffenried (20)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3881 n Mo. Ineichen. Collaboration entre services de placement publics et privés. Eviter de développer les ORP (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les bases légales (en complétant l'art. 11 de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services; LSE) dans les semaines à venir de sorte que l'ensemble de l'offre de services de placement et de conseils des fournisseurs privés soit accessible aux demandeurs d'emploi et aux chômeurs. On engagera les moyens nécessaires pour que les ORP (offices régionaux de placement), collaborant avec les services de placement privés sur une base contractuelle, puissent mettre à la disposition des demandeurs d'emploi et des chômeurs un ensemble de prestations adaptées aux besoins. Etant donné qu'elle s'appuierait sur l'offre existante, cette mesure permettrait d'éviter de développer le système public de services de placement, avec les inconvénients que cela présente en termes de coûts et de lenteur, et par conséquent d'efficacité.

Cosignataires: Abate, Amherd, Amstutz, Baettig, Barthassat, Bäumle, Binder, Bischof, Bortoluzzi, Bruntschwig Graf, Büchler, Cassis, Cathomas, Caviezel, Darbellay, Dunant, Egger, Eichenberger, Engelberger, Favre Charles, Fiala, Flückiger, Fluri, Föhn, Français, Füglistaller, Germanier, Glanzmann, Glauser, Graber Jean-Pierre, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hassler, Hiltbold, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Kaufmann, Killer, Kleiner, Kunz, Leutenegger Filippo, Lüscher, Lustenberger, Malama, Markwalder Bär, Messmer, Miesch, Moret, Moser, Müller Philipp, Müller Walter, Müller Thomas, Müri, Neirynck, Parmelin, Pelli, Perrinjaquet, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Raymond, Riklin Kathy, Rime, Ruey, Schenk Simon, Scherer, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Spuhler, Theiler, Triponez, von Rotz, von Siebenthal, Voruz, Wandfluh, Wasserfallen, Weibel, Zemp, Zuppiger (83)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3882 n Mo. Ineichen. Eviter les problèmes de trésorerie lors du recours au chômage partiel dans les entreprises (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les bases légales dans les prochaines semaines, de sorte que les entreprises qui doivent recourir au chômage partiel reçoivent l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail dès le premier jour de paie (modification des art. 37 let. a et 39 al. 2 de la loi sur l'assurance-chômage, LACI; RS 837.0).

Il conviendra en outre de ramener à un jour le délai d'attente (perte de travail non prise en compte) pour chaque période de décompte en cas d'indemnisation pour cause de réduction de l'horaire de travail (modification de l'art. 50 al. 2 de l'ordonnance sur l'assurance-chômage; OACI, RS 837.02).

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Allemann, Amherd, Amstutz, Aubert, Baettig, Barthassat, Bäumle, Binder, Bischof, Bortoluzzi, Brélaz, Bruntschwig Graf, Büchler, Carobbio Guscetti, Cassis, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Daguet, Darbellay, Dunant, Egger, Engelberger, Fässler, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fiala, Flückiger, Föhn, Français, Füglistaller, Galladé, Germanier, Girod, Glanzmann, Glauser, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hany, Hassler, Heim, Hiltbold, Hochreutener, Rodgers, Hofmann, Humbel Näf, Hutter Markus, John-Calame, Jositsch, Kaufmann, Kleiner, Kunz, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Loepfe, Lumengo, Lüscher, Lustenberger, Malama, Markwalder Bär, Marra, Marti Werner, Messmer, Meyer Thérèse, Moret, Moser, Müller Philipp, Müller Thomas, Müller Geri, Müller Walter, Müri, Neirynck, Nordmann, Noser, Nussbaumer, Parmelin, Pedrina, Perrinjaquet, Pfister Theophil, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Reymond, Rickli Natalie, Rielle, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Ruey, Schelbert, Schenk Simon, Scherer, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider, Stahl, Steiert, Stöckli, Teuscher, Thanei, Theiler, Thorens Goumaz, Triponez, Tschümperlin, van Singer, von Graffenried, von Rotz, von Siebenthal, Voruz, Wandfluh, Wasserfallen, Weibel, Widmer, Wyss Ursula, Zemp, Zuppiger (125)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3883 n Mo. Voruz. Contributions de remplacement en cas de dispenses de constructions d'abris protégés de protection civile (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer aux cantons que les contributions de remplacement en cas de dispenses de constructions d'abris protégés de protection civile et cumulées ces dernières années soient affectées comme suit:

- établissement d'un inventaire répertorié sur tous les sites en Suisse sur les dangers naturels (dangers d'éboulements; avalanches; tremblement de terre; inondations, etc.);
- l'inventaire contiendra également les dangers d'accidents provenant de centrales nucléaires; barrages hydrauliques, de transports dangereux par route ou par rail et les dangers du terrorisme;
- le montant restant des contributions de remplacement (le cumul de ces contributions est estimé à fin 2006 à 550 millions de francs) sera affecté à l'élaboration du fichier des catastrophes naturelles et accidentelles, affecté également à des mesures concrètes de protection des populations concernées contre les éléments naturels et pour l'ensemble de la population suisse contre les risques d'accidents nucléaires, les transports dangereux, les barrages, etc.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Brélaz, Büchler, Eichenberger, Engelberger, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gadiant, Glauser, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Grin, Haller, Hämmerle, Heim, Rodgers, John-Calame, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Neirynck, Nordmann, Parmelin, Perrin, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Rielle, Segmüller, Steiert, Stöckli, Stump, Thorens Goumaz, Tschümperlin, von Graffenried, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis, Zuppiger (41)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3884 n Mo. Kaufmann. Pas de nouveaux avions de combat allemands sans vols d'approche par le nord à l'aéroport de Zurich (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que l'acquisition d'avions de combat allemands ne soit envisagée que si l'Allemagne s'engage à abroger, avant la signature d'un contrat de vente, son ordonnance d'application 213 concernant l'ordonnance sur la navigation aérienne, qui restreint les vols d'approche par le nord à l'aéroport de Zurich-Kloten.

Cosignataires: Baettig, Baumann J. Alexander, Bortoluzzi, Estermann, Flückiger, Freysinger, Graber Jean-Pierre, Heer, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Killer, Kunz, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müri, Pfister Theophil, Rickli Natalie, Scherer, Schwander, Stahl, von Rotz, Wobmann (22)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3885 n Mo. Flückiger. Compensation pour la gestion de la RPLP par les entreprises (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'indemniser les entreprises suisses pour la charge administrative que représente le calcul de la RPLP, en établissant une analogie avec les frais de perception de la Confédération.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baettig, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Estermann, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Glur, Grin, Heer, Hutter Jasmin, Joder, Killer, Miesch, Müri, Perrin, Pfister Theophil, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, von Rotz, Wobmann, Zuppiger (32)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3886 n Mo. Flückiger. Europe des Quinze. Réintroduction des contingents (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de réintroduire des contingents pour les ressortissants de l'Europe des Quinze.

Cosignataires: Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Estermann, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Glur, Grin, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Miesch, Müri, Perrin, Pfister Theophil, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Wobmann, Zuppiger (32)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3887 n Mo. Groupe des Verts. Réalisation anticipée et financement de projets prêts à être construits, maintien de la valeur et mesures antibruit (18.12.2008)

La Confédération, en collaboration avec les cantons,

- cherchera quels sont les projets de transports publics prêts à être réalisés et les financera (conjointement avec les cantons) dans le cadre d'un programme d'investissement;
- prendra des mesures d'assainissement portant sur l'infrastructure et le matériel roulant pour en conserver la valeur;
- hâtera la mise en oeuvre de mesures de protection contre le bruit, comme l'installation de parois et de fenêtres antibruit le long des lignes de chemin de fer et la réduction du bruit des wagons de marchandises; des bogies réalisés d'après de nouvelles techniques seront montés sur des compositions ferroviaires complètes, à titre d'essai en vue d'autres assainissements.

Porte-parole: Lachenmeier

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3888 n Mo. Lachenmeier. Enregistrement et cumul des amendes d'ordre en cas d'infraction routière (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi sur la circulation routière visant à ce que les excès de vitesse et la conduite en état d'ébriété soient enregistrés et que les récidivistes soient passibles d'une amende plus élevée. Les conditions permettant de faciliter le retrait du permis de conduire et la confiscation du véhicule des contrevenants seront créées.

Cosignataires: Aeschbacher, Bänziger, Favre Laurent, Gilli, Girod, Graf Maya, Heim, Hodgers, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Moser, Prelicz-Huber, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, von Graffenried, Weibel, Widmer (20)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3889 n lp. Freysinger. UBS se moque-t-elle du Parlement? (18.12.2008)

Le mardi, 16 octobre 2008 à 7 heures 19, un courriel signé par Peter Kurer et Marcel Rohner a été envoyé aux employés d'UBS. Dans ce courriel, il est spécifié: "UBS n'a jamais été dans une situation qui nécessitait un 'sauvetage' par le gouvernement suisse." Le Conseil fédéral ayant motivé devant le Parlement la nécessité d'une aide financière à cette banque comme une opération absolument nécessaire de sauvetage pour éviter un dépôt de bilan, je formule l'interpellation suivante à l'adresse du Conseil fédéral:

a. Le Conseil fédéral s'est-il informé auprès d'UBS de ce message et a-t-il eu confirmation de son contenu?

b. Si ce n'est pas encore fait, le gouvernement envisage-t-il d'intervenir auprès des responsables de la banque pour savoir si ce courriel n'est que le fruit d'une mauvaise communication ou bien si les contribuables ont réellement été menés par le bout du nez pour contribuer à enrichir les actionnaires d'UBS à l'aide des deniers publics?

Cosignataires: Baettig, Chevrier, Dunant, Flückiger, Girod, Grin, Hodgers, Lüscher, Marra, Perrin, Perrinjaquet, Raymond, Roth-Bernasconi (13)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3890 n Mo. von Rotz. Pas de discrimination fiscale des familles assurant elles-mêmes la garde de leurs enfants (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales de l'imposition des familles de telle sorte que celles qui assurent elles-mêmes la garde de leurs enfants ne soient pas discriminées par rapport à celles qui la confient à des tiers.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Caviezel, Dunant, Eichenberger, Estermann, Fiala, Flückiger, Fluri, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Geissbühler, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Leutenegger Filippo, Malama, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müri, Nidegger, Par-

melin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, Stahl, Theiler, Triponez, Veillon, von Siebenthal, Waber, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zuppiger (68)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3891 n Po. Hodgers. Soutien aux fonds de garantie pour la microfinance dans les pays en voie de développement (18.12.2008)

Considérant la nécessité de lutter contre la crise financière dans les pays en voie de développement, le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité d'élargir les critères d'admission de la garantie contre les risques à l'exportation aux fonds de garantie actifs dans la microfinance et de doter la garantie fédérale de 30 millions de francs supplémentaires à cette fin.

Cosignataires: Aubert, de Buman, John-Calame, Marra, Schelbert, Thorens Goumaz, Wyss Brigit (7)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3892 n Mo. Hurter Thomas. Sites d'implantation pour dépôts en couches géologiques profondes. Extension des études socioéconomiques (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à des études socioéconomiques sur tous les sites d'implantation prévus pour les dépôts en couches géologiques profondes. Il répondra de l'exécution des études et de l'attribution des mandats et coordonnera la procédure avec les cantons concernés.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchler, Bugnon, Caviezel, Dunant, Eichenberger, Estermann, Fiala, Gadiant, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Hassler, Heer, Hutter Markus, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Messmer, Miesch, Müller Philipp, Müri, Parmelin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Segmüller, Stahl, Stamm, Tschümperlin, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Waber, Wandfluh, Wasserfallen, Widmer, Wobmann, Zuppiger (59)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3893 n Po. Thorens Goumaz. Opportunités du développement de l'économie de fonctionnalité en Suisse (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les opportunités économiques et environnementales, mais aussi les risques, notamment du point de vue des intérêts du consommateur, de l'économie de fonctionnalité telle qu'elle pourrait se développer en Suisse. Il étudie également les moyens qui pourraient permettre de favoriser ce développement, par exemple par le biais d'une politique d'innovation et de durabilité industrielle ou de prescriptions sur la qualité et la durée de vie des produits.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, de Buman, Fässler, Frösch, Girod, Graf Maya, Hiltbold, Hodgers, John-Calame, Lang, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Rennwald, Teuscher, van Singer, Vischer, Voruz, Weber-Gobet, Wyss Brigit, Zisyadis (22)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3894 n Mo. Groupe des Verts. Soutien à l'assainissement énergétique des entreprises (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un programme de soutien à l'assainissement énergétique des entreprises incitant ces dernières à renouveler leurs instruments et processus de production en vue d'une meilleure efficacité énergétique.

Porte-parole: Thorens Goumaz

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3895 n Po. Thorens Goumaz. Protéger les allées et rangées d'arbres agrémentant les routes et les chemins (18.12.2008)

Le Conseil fédéral étudie l'opportunité d'introduire dans la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) une disposition nouvelle mettant sous protection les allées et rangées d'arbres le long des routes et chemins et prévoyant un mécanisme de compensation pour chaque arbre devant impérativement être abattu pour de justes motifs.

Cosignataires: Aeschbacher, Aubert, Bäumle, Berberat, Brélaz, Cathomas, de Buman, Donzé, Eichenberger, Fluri, Frösch, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lang, Malama, Marra, Meier-Schatz, Moser, Neirynck, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Schelbert, Teuscher, Vischer, Voruz, Wyss Brigit (28)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3896 n Mo. Haller. Impôt fédéral direct. Déductions pour la garde des enfants par les parents et par des tiers (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et de la loi sur l'harmonisation des impôts directs instituant pour les parents qui assurent eux-mêmes la garde de leurs enfants ou qui font appel à des tiers le droit à une déduction de l'impôt sur le revenu. Aucun cumul de déductions ne sera admis.

Cosignataires: Eichenberger, Gadiant, Glanzmann, Grunder, Hassler, Humbel Näf, Lachenmeier, von Rotz (8)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3897 n Ip. Wobmann. Voyages des parlementaires en 2007 et 2008. Vue d'ensemble (18.12.2008)

Me fondant sur les renseignements donnés par le Conseil fédéral par le passé, je prie le Bureau de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles commissions, quelles délégations et quels parlementaires (nom et parti) ont voyagé en 2007 et en 2008, le cas échéant pour le compte de départements ou d'organisations internationales?
2. Combien de kilomètres ont-ils parcouru en avion?
3. Où sont-ils allés? Dans quel but et pendant combien de temps?
4. Combien ont coûté leurs voyages? A combien se montent les budgets spécifiques des départements et des services fédéraux qui ont financé ces déplacements en 2007 et en 2008?
5. Quel est le bilan CO₂ de ces voyages (émissions de CO₂ par parlementaire)?

6. Les émissions de CO₂ ont-elles été compensées par l'achat de certificats? Quel est le coût total de ces voyages, achat de certificats compris?

Cosignataires: Amstutz, Baumann J. Alexander, Binder, Borer, Bortoluzzi, Estermann, Flückiger, Freysinger, Geissbühler, Glauser, Hurter Thomas, Kaufmann, Killer, Muri, Rickli Natalie, Scherer, Schibli, Schwander, von Rotz, Wandfluh (20)

13.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3898 n Ip. Grin. Centrales cantonales de gestion du trafic (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. La législation fédérale permet-elle encore, après l'entrée en vigueur de la RPT, la mise en place par les cantons de (nouvelles) centrales régionales/cantonales/ d'agglomération de gestion du trafic routier en plus de la centrale nationale de gestion du trafic (VMZ-CH) gérée par l'Office fédéral des routes (OFROU), chargée de la gestion du trafic sur les routes nationales et principales?

a. Si oui, selon quelles bases légales et quels critères précis (types et volumes de trafic, périmètres géographiques, types de routes, conventions avec la centrale nationale de gestion du trafic routier, contenu desdites conventions, etc.)?

b. Si oui, quels sont les projets de telles centrales connus à ce jour?

c. Si oui, qui décide en dernier recours de la création de telles centrales?

2. Cas échéant, pourquoi le Conseil fédéral juge-t-il utile/justifiée la mise en place de centrales régionales/cantonales/ d'agglomération de gestion du trafic routier compte tenu du fait que l'on peut notamment lire sur le site Internet de l'OFROU que "(...) la gestion centralisée du trafic permet d'en améliorer sensiblement la qualité"?

3. Cas échéant, la Confédération peut-elle cofinancer des centrales régionales/cantonales/d'agglomération de gestion du trafic routier en plus de la centrale nationale de gestion du trafic routier?

a. Si oui, dans quelles proportions?

b. Si oui, sur la base de quelle(s) enveloppe(s) budgétaire(s)?

4. Cas échéant, la centrale nationale de gestion du trafic routier pourrait-elle reprendre le contrôle de la zone gérée par une centrale régionale/cantonale/d'agglomération de gestion du trafic routier et, si oui, après quels dysfonctionnements, constatés par quels organismes?

Cosignataires: Füglistaller, Glauser, Graber Jean-Pierre, Parmelin, Perrin, Reymond, Rime (7)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3899 n Ip. Girod. Participation des CFF dans des centrales nucléaires (18.12.2008)

Andreas Meyer, chef des CFF, prévoit apparemment d'acquérir des actions dans des centrales nucléaires pour le compte des CFF. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il vrai que les CFF souhaitent acquérir des actions dans des centrales nucléaires?

2. Les CFF n'ont-ils pas déjà eu, par le passé, des actions dans des centrales nucléaires, et n'ont-ils pas été contraints de payer de surcroît pour s'en débarrasser?

3. Où sont les bases légales qui autoriseraient les CFF à prendre des participations dans des centrales nucléaires?

4. Quelle est la proportion d'énergie nucléaire nécessaire à l'exploitation des CFF?

5. La population de la ville de Zurich a décidé de sortir du nucléaire. Les clients des CFF ont-ils été interrogés sur la combinaison énergétique qu'ils préfèrent?

6. Le fournisseur d'électricité de la ville de Zurich prévoit d'investir 100 millions de francs dans l'énergie éolienne, soit pour construire des éoliennes, soit pour acheter du courant de ce type. Combien investissent les CFF dans les énergies renouvelables, notamment dans l'énergie éolienne, eux qui comptent de nombreux clients sensibilisés aux questions écologiques?

7. Il est bien connu que les CFF ont besoin d'énergie de pointe. Ils ont d'ailleurs une participation dans l'usine de pompage-turbinage du Nant de Drance. Pourquoi ne prennent-ils pas des participations dans d'autres usines de même type, comme celle de Linth-Limmern ou de la Bernina, s'il leur faut de l'énergie de pointe?

Cosignataires: Bänziger, Graf Maya, John-Calame, Lang, Teuscher, Thorens Goumaz, Vischer (7)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

08.3900 n Ip. Kunz. Vaccination contre la maladie de la langue bleue (18.12.2008)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions ci-dessous, relatives à la vaccination contre la maladie de la langue bleue, aux conditions à remplir pour obtenir l'autorisation d'y procéder ainsi qu'aux effets des vaccins sur la qualité de la nourriture et sur la santé des consommateurs:

1. De quel droit l'Office vétérinaire fédéral (OVF) a-t-il modifié l'ordonnance sur les épizooties (OFE) au 1er juin 2008 pour y faire figurer la maladie de la langue bleue alors qu'il n'y a objectivement pas d'épidémie?

2. Swissmedic n'a pas autorisé l'utilisation de vaccins. Pourquoi les vaccinations ont-elles malgré tout lieu sur recommandation de l'OVF?

3. Selon les informations fournies par l'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie (IVI), il n'existe de documentation pour aucun des produits concernés. De même, aucun des produits ne remplit les critères d'exigence de l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments - critères pourtant susceptibles d'être assouplis en cas d'urgence. Les critères de l'article 9 alinéa 4 de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh) ne sont pas non plus respectés. Compte tenu de ce qui précède, comment le Conseil fédéral explique-t-il que les vaccinations aient été non seulement autorisées, mais aussi rendues obligatoires?

4. Les vaccins contiennent des composants tels que l'hydroxyde d'aluminium, l'oxyde de mercure et des saponines dans des concentrations trois fois supérieures aux valeurs limites par kilogramme de poids corporel définies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Comment le Conseil fédéral justifie-t-il le dépassement parfois massif des valeurs limites? Comment garantit-il la protection des consommateurs contre les produits carnés et laitiers contaminés par les vaccins?

5. Contrairement à ce que prévoit l'article 32 alinéa 1 lettre b à d de la loi sur les épizooties (LFE), l'article 239h OFE exclut le versement d'indemnités pour les pertes d'animaux consécutives

à la vaccination contre la maladie de la langue bleue. En vertu de quelle base légale est-ce possible?

6. Comment les pertes d'animaux croissantes sont-elles indemnisées?

7. Pourquoi l'OVF se réfère-t-il, pour estimer les coûts des dommages potentiels, à des études fixant à 80 centimes par litre le prix du lait?

8. Comment garantir que les composants nocifs des vaccins n'entrent pas dans la chaîne alimentaire par le biais de la fumure et ne contaminent pas davantage de denrées?

Cosignataires: Bigger, Binder, Estermann, Flückiger, Geissbühler, Glauser, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grin, Häberli-Koller, Haller, Hassler, Hutter Jasmin, Joder, Killer, Miesch, Moser, Müller Walter, Müri, Perrin, Pfister Theophil, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stamm, von Rotz, von Siebenthal (28)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3901 n Ip. Kunz. Maïs transgénique. Pas d'autorisations sans études d'affouragement à long terme (18.12.2008)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il prêt à compléter l'article 3 (annexe 1) de l'ordonnance sur les denrées alimentaires génétiquement modifiées (ODAIGM) ainsi que l'article 4 (art. 8) de l'ordonnance sur les aliments pour animaux par l'obligation d'exiger, dans le cadre d'une procédure d'autorisation de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux génétiquement modifiés, qu'on réalise des études d'affouragement à long terme et, le cas échéant, que les résultats de ces études scientifiques soient pris en compte en tant que critère indispensable?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à intégrer des essais d'affouragement portant sur du maïs transgénique dans le programme national de recherche (PNR 59) en cours?

Cosignataires: Bigger, Binder, Favre Laurent, Geissbühler, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grin, Häberli-Koller, Haller, Hassler, Hutter Jasmin, Joder, Killer, Miesch, Moser, Müri, Perrin, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stamm, von Rotz, von Siebenthal (24)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3902 n Mo. Zisyadis. Bridage des véhicules à 120 kilomètres à l'heure (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier de toute urgence la loi afin que tous les véhicules motorisés en Suisse soient bridés à 120 kilomètres à l'heure, soit dans les limites de la limitation générale maximum de vitesse autorisée.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, von Graffenried, Weber-Gobet (11)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3903 n Mo. Berberat. Réduction de l'horaire de travail. Prolonger la durée maximum des indemnités (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter rapidement au Parlement fédéral un projet de modification de l'article 35 alinéa 2 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et

l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), de manière à ce que le Conseil fédéral ait la possibilité de prolonger de douze périodes de décompte au plus la durée maximum de l'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT).

Cosignataires: Aubert, Baettig, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Favre Laurent, Fehr Jacqueline, Goll, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Grin, Hämmerle, Heim, John-Calame, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Perrin, Perrinjaquet, Rechsteiner Paul, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Thanei, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Weber-Gobet, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (42)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3904 n Ip. Berberat. Allègement des conditions d'octroi de la réduction de l'horaire de travail (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est-il disposé à faciliter au maximum les conditions d'octroi donnant droit à la réduction de l'horaire de travail? A cet effet et afin de combattre la morosité ambiante et la crise financière et industrielle qui s'accroît de jour en jour, il apparaît nécessaire que ces conditions d'octroi s'allègent notamment au niveau des directives du SECO qui doivent être clarifiées afin d'éviter les disparités entre les cantons et les entreprises.

Le Conseil fédéral est-il également prêt à ce que le SECO examine d'un oeil favorable les mesures proposées par les cantons qui s'inscrivent dans les mesures de prévention prévues par l'assurance chômage et ainsi de favoriser la mise sur pied de projet partenarial entre les services publics de l'emploi et les entreprises, notamment par la mise sur pied de formations pour les travailleurs peu qualifiés? En effet, eux-ci sont les premiers fragilisés en cas de ralentissement de l'économie.

Cosignataires: Aubert, Baettig, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Favre Laurent, Fehr Jacqueline, Goll, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Grin, Heim, John-Calame, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Perrin, Perrinjaquet, Rechsteiner Paul, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Thanei, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Weber-Gobet, Widmer, Wyss Ursula, Zisyadis (41)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3905 n Ip. Français. Armée. Quelle stratégie pour demain? (18.12.2008)

L'armée va poursuivre son évolution durant ces prochaines années et l'on doit actualiser la stratégie à appliquer. Aujourd'hui, trois clans s'affrontent: d'un côté ceux qui remettent en cause le devoir de servir et l'existence de l'armée, de l'autre des conservateurs qui veulent limiter la formation à l'intérieur de nos frontières par une armée exclusivement de milice et de défense et à côté de cela, un troisième, moderniste, qui prend en compte les effets positifs de la collaboration internationale et le soutien de professionnels à l'armée de milice. Au lendemain de l'application des accords de Schengen, alors que notre pays multiplie les accords de collaboration avec l'Europe et que nous sommes conscients de nos responsabilités auprès des régions en conflit, il est étonnant que, dans une société de libre

échange, l'on exprime des concepts aussi divergents sans prendre en compte l'évolution des risques auxquels nous sommes confrontés. Notre armée a su s'adapter à la fin du XXe siècle, mais elle doit accélérer sa mutation et réévaluer constamment ses objectifs de sécurité. La menace évolue et ne se résume plus à un affrontement direct et uniquement pour notre pays. Aujourd'hui la menace est plus subtile et se présente sous les formes les plus diverses: bactériologique, virale, économique, énergétique, alimentaire, migratoire et sociale tant sur le terrain intérieur qu'extérieur. La sécurité intérieure d'un pays est de la responsabilité de l'Etat mais ne s'arrête pas aux frontières. En effet, dans le contexte d'interdépendance dans lequel nous évoluons, nos préoccupations sont bien souvent celles des pays voisins et amis. Le Conseil fédéral a affirmé que la réflexion est engagée et qu'il allait faire de nouvelles propositions dans un rapport de sécurité au début 2009.

1. S'agit-il de réflexions structurelles, financières ou stratégiques?

2. Le Conseil fédéral confirme-t-il le devoir de servir prévu dans la constitution?

3. Le Conseil fédéral remet-il en cause la milice?

4. Le Conseil fédéral envisage-t-il une réflexion globale et non sectorielle de la menace?

5. Le Conseil fédéral confirme-t-il que ces réflexions seront présentées au Parlement au début 2009?

Cosignataires: Abate, Bourgeois, Cassis, Eichenberger, Favre Laurent, Fluri, Gadiant, Germanier, Grunder, Hiltbold, Lüscher, Malama, Moret, Müller Philipp, Perrinjaquet, Triponez, van Singer, Wasserfallen (18)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x **08.3907 n** Ip. **Graf Maya. Maïs transgénique. Risques pour la santé** (18.12.2008)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes en rapport avec l'autorisation de produits transgéniques conformément à l'ordonnance sur les denrées alimentaires génétiquement modifiées (ODAIGM):

1. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que, tant que l'autorité qui délivre les autorisations ne peut pas prouver l'innocuité du maïs transgénique MON810 et étant donné que des résultats scientifiques tout récents indiquent qu'il y a des raisons fondées de soupçonner que cette sorte de maïs présente des risques pour la santé de l'homme et de l'animal, il convient de retirer l'autorisation en guise de mesure provisionnelle?

2. L'article 3 (annexe 1) de l'ODAIGM n'exige pas explicitement qu'on procède à des essais à long terme pour prouver l'innocuité des denrées alimentaires génétiquement modifiées. Le Conseil fédéral juge-t-il qu'il est nécessaire d'intervenir afin d'imposer l'obligation de procéder systématiquement à de tels essais à long terme avant que des OGM soient autorisés dans les denrées alimentaires et dans les aliments pour animaux?

Cosignataires: Bänziger, Favre Laurent, Girod, Goll, Hodgers, Kunz, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Prelicz-Huber, Stump, Thorens Goumaz, Tschümperlin, Wyss Brigit (15)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3908 n Mo. **Fehr Jacqueline. Renforcer la démocratie. Autoriser la récolte électronique de signatures** (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales permettant de récolter des signatures pour des initiatives populaires et des référendums par voie électronique, dans le cadre de projets pilotes. Ce projet sera mené en parallèle avec le projet de vote électronique et celui de cyberadministration.

Cosignataires: Allemann, Bader Elvira, Bänziger, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fiala, Gilli, Girod, Graf-Litscher, Hany, Heim, Hodgers, Hutter Markus, Ineichen, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberrholzer, Markwalder Bär, Marra, Moser, Müller Geri, Muri, Nordmann, Noser, Prelicz-Huber, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Steiert, Stöckli, Stump, Thorens Goumaz, Vischer, von Graffenried, von Rotz, Voruz, Weibel, Widmer, Wyss Ursula (43)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3909 n** Mo. **Groupe socialiste. Electricité solaire. Pour un cadre permettant d'utiliser les investissements privés** (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé soit d'élaborer une loi fédérale urgente visant à augmenter la production d'électricité à partir de l'énergie solaire, soit de modifier les articles 15b alinéa 4 et 7a alinéa 4 de la loi sur l'énergie, afin que les investisseurs privés puissent lancer dès 2009 leurs projets concrets de construction de centrales électriques à énergie solaire d'une puissance totale d'environ 80 mégawatts.

Porte-parole: Nussbaumer

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x **08.3910 n** Mo. **Donzé. Marchés financiers. Instituer de nouvelles règles** (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une révision de la législation prévoyant:

- qu'un organe de contrôle, à l'instar du Contrôle des médicaments, vérifie avant leur admission les produits financiers offerts sur le marché quant aux risques qu'ils comportent et à la clarté des informations qui les accompagnent;

- que cet organe puisse déclarer nulles les clauses contractuelles abusives figurant dans les conditions générales des prestataires de services financiers;

- que dans tout mandat de gestion les commissions, les provisions et les "kickbacks" soient clairement définis et versés au client.

Cosignataires: Aeschbacher, de Buman, Robbiani, Weber-Gobet (4)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3911 n Mo. **Donzé. Cannabis. Aborder le problème de manière constructive** (18.12.2008)

Suite au rejet de l'initiative sur le cannabis, je charge le Conseil fédéral de simplifier l'application de la LStup en soumettant par exemple la consommation de cannabis à la procédure relative aux amendes d'ordre. Il pourrait en outre, dans le cadre de la loi sur la prévention, prévoir l'encouragement ciblé de cours de

sensibilisation aux dangers liés à la drogue, de campagnes de prévention, de programmes d'information dans les écoles et de mesures incitant les adultes à montrer l'exemple.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Büchler, Hany, Humbel Näf, Schmidt Roberto, Segmüller (10)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3912 n Ip. Donzé. Crise financière et débat sur les valeurs (18.12.2008)

Dans sa réponse à l'interpellation 05.3157, le Conseil fédéral estimait que la réflexion sur les valeurs fondamentales était une tâche permanente devant si possible accompagner les débats sur des questions concrètes. Je le prends au mot et le prie de répondre aux questions suivantes, dans le contexte de la crise financière actuelle:

1. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel l'absence de valeurs telles que la responsabilité, l'équité, le développement durable ou la modestie ont largement contribué à la crise financière?
2. Peut-on raisonnablement penser que l'absence ou le caractère facultatif de ces valeurs nous coûte des milliards?
3. Le Conseil fédéral entrevoit-il la possibilité et le moyen d'imposer ces valeurs à l'économie en général et à la place financière en particulier? Est-il prêt à le faire?
4. Entrevoit-il la possibilité de mettre en valeur les coûteux enseignements de la crise financière en modifiant en conséquence la formation et le perfectionnement des cadres?

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Bischof, Büchler, Cathomas, de Buman, Graber Jean-Pierre, Hany, Humbel Näf, Moser, Robbiani, Schmidt Roberto, Segmüller, von Siebenthal, Weber-Gobet (18)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 08.3913 n Ip. Donzé. Livraison de véhicules Puch à des organisations de protection civile (18.12.2008)

De nombreuses organisations de protection civile OPC ont commandé des véhicules Puch dont l'armée ne se sert plus. D'après mes informations, la plate-forme Matériel aurait suspendu les livraisons en raison d'un problème concernant les ceintures de sécurité.

1. Est-il vrai que la livraison de véhicules Puch a été suspendue? Si oui, pour quelle raison?
2. Les services fournisseurs envisagent-ils d'équiper les véhicules de ceintures de sécurité ou est-ce l'affaire des OPC?
3. Les services compétents sont-ils conscients qu'une attestation du constructeur sera nécessaire à partir de 2010 et que cela augmentera les frais?
4. Les OPC ont un besoin urgent de ces véhicules. Peuvent-elles espérer qu'ils leur seront livrés en 2009?

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Bischof, Büchler, Cathomas, Hany, Humbel Näf, Schmidt Roberto, Segmüller, Weibel (11)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 08.3914 n Ip. von Siebenthal. Ritaline. Effets négatifs sur les enfants (18.12.2008)

Depuis une dizaine d'années, on observe une augmentation alarmante de la consommation de méthylphénidate (Ritaline, Concerta), substance appartenant au groupe des amphétamines et assimilée en Suisse à un stupéfiant. Les Nations Unies l'ont répertoriée dans la catégorie II de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes, où l'on trouve également la cocaïne et les dérivés morphiniques. Il est donc clair, autant pour la Suisse que pour les Nations Unies, que la consommation de méthylphénidate présente un risque d'accoutumance, voire de dépendance. Je demande donc au Conseil fédéral de répondre à mes questions concernant l'administration de méthylphénidate aux enfants et aux adolescents:

1. Existe-t-il des chiffres fiables concernant l'augmentation de la prescription à des enfants et à des adolescents de Ritaline, de Concerta ou d'autres médicaments psychotropes équivalents au cours des dix dernières années?
2. Quelles sont les raisons de cette évolution?
3. Combien d'enfants et d'adolescents prennent-ils ce type de médicaments psychotropes, et pour quelles raisons?
4. C'est un fait bien connu que tout médicament présente des effets secondaires. Existe-t-il des études sur les effets secondaires des médicaments psychotropes de type Ritaline, Concerta ou équivalent?
5. Les notices de Ritaline mentionnent les effets secondaires suivants: nervosité, insomnie, perte d'appétit, éruptions cutanées, démangeaisons, fièvre, vertiges, maux de tête, palpitations, rythme cardiaque irrégulier. Qu'a-t-on entrepris pour attirer l'attention des consommateurs (ou de leurs parents s'il s'agit de mineurs) sur ces effets secondaires?
6. Existe-t-il des études sur les résultats obtenus en cas d'administration de Ritaline, Concerta, etc. aux enfants? Concrètement, quels en sont les avantages et les inconvénients?
7. A-t-on entrepris quelque chose pour publier des mises en garde directement sur les emballages, comme c'est le cas pour les paquets de cigarettes (par exemple "Fumer nuit à votre santé")?
8. Ne serait-il pas plus approprié que les autorités fassent connaître des méthodes de traitement d'un autre type, non médicamenteuses, de sorte à ne pas mettre en danger la santé des enfants?

Cosignataires: Aebi, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bigger, Bortoluzzi, Füglistaller, Glauser, Graber Jean-Pierre, Ineichen, Killer, Miesch, von Rotz, Zemp (13)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3915 n Mo. Gadiet. Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Ratification (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour que la Suisse puisse ratifier le plus rapidement possible la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Cosignataires: Bourgeois, Cathomas, Caviezel, Français, Germanier, Graf Maya, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Hiltbold, Leuenberger-Genève, Meyer Thérèse, Neiryndck, Rossini, Segmüller, Stump, Veillon, Voruz, Widmer (20)

x **08.3916 n Mo. Gadiet. Politique énergétique et climatique. Développement d'un nouveau système d'énergie** (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de développer, dans le respect des objectifs de la protection de l'équilibre climatique et de la sécurité de l'approvisionnement, un système d'énergie qui repose sur un large ensemble de mesures et soit concurrentiel. Ce système s'attachera notamment à exploiter le potentiel qu'offrent l'amélioration de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Cosignataires: Bourgeois, Cathomas, Caviezel, Français, Germanier, Glur, Graf Maya, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Hiltzold, Leuenberger-Genève, Meyer Thérèse, Neiryndck, Rossini, Segmüller, Veillon, Voruz, Widmer (20)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

x **08.3917 n lp. Killer. Conséquences de l'autonomisation de l'entretien des autoroutes dans le cadre de la RPT** (18.12.2008)

Suite à la RPT, la construction, l'exploitation et l'entretien des autoroutes relèvent désormais de la compétence de la Confédération. Le but de ce transfert des compétences consiste entre autres à faire librement jouer la concurrence. Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Que montre la comparaison entre l'effectif général du personnel des entreprises d'entretien rendues autonomes par la RPT, et l'effectif des organisations cantonales avant la réorganisation?

2. Que montre la comparaison entre la somme dépensée pour les mandats octroyés en vue de la planification et de l'exécution des travaux de l'année 2008, et celle dépensée pour les mêmes buts dans les années 2006 et 2007?

3. Quelles sont les exigences requises envers les travailleurs sur les autoroutes par les bureaux d'ingénieurs dans leurs mandats de planification et de direction des travaux?

Cosignataires: Borer, Bugnon, Engelberger, Flückiger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Kunz, Miesch, Rickli Natalie, Scherer, Schibli, Stahl, von Siebenthal, Wobmann, Zemp (23)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x **08.3918 n Mo. Hutter Jasmin. Crise économique. Ne pas imposer d'investissements aux entreprises** (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de surseoir à la mise en vigueur de la modification de l'ordonnance sur la protection de l'air tant que la situation économique ne se sera pas redressée de manière patente.

Cosignataires: Amstutz, Baumann J. Alexander, Bigger, Bortoluzzi, Brunner, Flückiger, Freysinger, Kaufmann, Killer, Kunz, Pfister Theophil, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schibli, Schwander, Spuhler, von Rotz (18)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3919 n Mo. Hutter Jasmin. L'ordonnance sur la protection de l'air doit être alignée sur les normes européennes (18.12.2008)

La motion Jenny 05.3499 demande expressément que la législation suisse soit alignée sur la directive européenne. Or, le Conseil fédéral édicte une fois de plus des prescriptions qui instaurent un régime particulier en Suisse et créent des distorsions de concurrence. Le Conseil fédéral est chargé de respecter les mandats qui lui sont assignés par le Parlement et d'adapter une fois pour toute l'ordonnance sur la protection de l'air à la directive européenne afin d'éliminer le déséquilibre créé sur le marché.

Cosignataires: Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Estermann, Flückiger, Freysinger, Geissbühler, Grin, Heer, Kaufmann, Killer, Kunz, Perrin, Pfister Theophil, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schwander, Spuhler, von Rotz, Walter, Wandfluh (28)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3920 n Mo. Killer. L'ordonnance sur la protection de l'air doit être alignée sur les normes européennes (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de respecter les mandats qui lui ont été conférés par le Parlement dans les motions 05.3499 et 07.3161.

Cosignataires: Borer, Bugnon, Flückiger, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Grin, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Rickli Natalie, Scherer, Schibli, Stahl, Wobmann, Zemp (16)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.3921 n lp. Triponez. Renforcer la prévoyance individuelle** (18.12.2008)

En vertu de l'article 34quater alinéa 6 de l'ancienne Constitution fédérale, la Confédération, en collaboration avec les cantons, doit encourager la prévoyance individuelle, notamment par des mesures fiscales et par une politique facilitant l'accession à la propriété. Le pilier 3a (épargne bénéficiant d'une déduction fiscale) est un instrument de prévoyance individuelle qui s'adresse aux personnes exerçant une activité lucrative. Depuis 1985, le pilier 3a fait l'objet d'une ordonnance de la Confédération.

Dans le système des trois piliers, qui fonctionne bien, la prévoyance individuelle doit compléter les prestations des 1er et 2e piliers de sorte que la personne assurée puisse conserver son mode de vie et couvrir ses besoins complémentaires (p. ex. en cas de retraite anticipée). Je souhaite par ailleurs connaître l'état d'avancement des travaux concernant l'initiative parlementaire "Ouverture du pilier 3a aux groupes de personnes sans activité lucrative" (96.412 Lili Nabholz). En 2007, le délai de traitement de cette initiative avait été repoussé de deux années supplémentaires.

1. Que prévoit de faire le Conseil fédéral?

2. Si l'on considère le pourcentage, plutôt modeste, de 60 pour cent du revenu antérieur couvert par les cotisations obligatoires des 1er et 2e piliers, la prévoyance individuelle prend une importance croissante. Les possibilités de rachat avec effet rétroactif sur une période limitée constituent une solution. Le Conseil fédéral prévoit-il de poursuivre la consolidation de la prévoyance individuelle dans un avenir proche?

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3922 n Mo. Humbel Näf. Swissmedic. Accroissement de la transparence (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer, dans le cadre de la révision imminente de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh), une modification obligeant l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) à faire preuve de transparence dans ses procédures (notamment en matière d'autorisation de mise sur le marché des médicaments) dans la mesure où aucun intérêt digne de protection ne s'y oppose.

Cosignataires: Bortoluzzi, Cassis, Donzé, Gysin, Hassler, Hochreutener, Ineichen, Kleiner, Segmüller, Stahl, Triponez, Wehrli, Weibel (13)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3923 n Mo. Humbel Näf. Participation de la Suisse à l'Agence européenne des médicaments (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'engager des négociations avec l'Union européenne en vue de la conclusion d'un accord sur la participation de la Suisse à l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments (AEEM).

Cosignataires: Cassis, Donzé, Gysin, Hassler, Hochreutener, Ineichen, Kleiner, Meyer Thérèse, Segmüller, Stahl, Wehrli, Weibel (12)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3924 n Ip. Graber Jean-Pierre. Mesures contre la guerre électronique (18.12.2008)

Depuis la fin de la guerre froide, de nouveaux acteurs et de nouvelles technologies ont profondément modifié la nature des menaces susceptibles de porter atteinte à la sécurité des Etats. Les activités terroristes ont conféré à plusieurs conflits un caractère asymétrique qui a parfois mis à mal les systèmes de défense classiques. Parallèlement émerge la conscience que les progrès fulgurants des technologies électroniques font peser de sérieux dangers sur tous les Etats.

Des Etats, des institutions publiques et privées ont d'ores et déjà été la cible de cyberattaques. Il est aujourd'hui possible de paralyser un pays au niveau de ses infrastructures fondamentales par le biais de la piraterie informatique.

Ce contexte nous incite à poser les questions suivantes au Conseil fédéral:

- Quelle stratégie a-t-il développé en matière de cyberdéfense?
- Dans quelle mesure les organes chargés de la sécurité de notre pays étudient-ils les menaces liées à la guerre électronique?
- Quel est le degré d'efficacité de nos systèmes informatiques censés contrer d'éventuelles tentatives d'espionnage et de blocage au moyen de virus?
- Les organes chargés de la sécurité de notre pays collaborent-ils avec des organisations de sécurité collective telles que l'OTAN pour faire face à d'éventuelles cyberattaques?

Ces dernières années les cyberattaques se sont multipliées. A la fin avril 2007, de nombreuses institutions publiques et privées estoniennes ont été momentanément paralysées par des pirates informatiques. En juin 2007, les USA, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne connurent des attaques semblables. Dans "L'Express" (France) du 6 mai 2008 on pouvait lire ceci: "Devenir cyberdélinquant est un jeu d'enfant, s'inquiète un

expert de l'Otan. Mais peut provoquer des dégâts aussi importants que les armes conventionnelles."

Face à ce phénomène, plusieurs Etats instituent des services ad hoc. En 2003, la première école de lutte contre la piraterie informatique a été ouverte en Inde. Elle forme environ 250 experts par an et apporte son soutien au gouvernement. Lors du sommet de Bucarest d'avril 2008, l'OTAN a décidé de créer un nouveau centre d'excellence sur la cyberdéfense. A cette occasion, le général James Mattis, "commandant suprême allié Transformation", a déclaré: "Aujourd'hui, la nécessité d'un centre sur la cyberdéfense est devenue tout à fait évidente". Un nouveau terrain de bataille s'ouvre et il paraît impératif d'y adapter nos stratégies de défense.

Cosignataires: Aebi, Baumann J. Alexander, Grin, Joder, Kunz, Nidegger, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Schwander (10)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3925 n Ip. Moser. Effets secondaires et autorisation de vacciner contre la maladie de la langue bleue (18.12.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

- La Confédération enregistre-t-elle systématiquement les données relatives aux différents effets secondaires des vaccins contre la fièvre catarrhale?
- Quelle stratégie de recherche scientifique applique-t-on aux études de suivi des effets secondaires? Qui participe à ces études? Qui les finance?
- Quel est le coût annuel des vaccinations contre la fièvre catarrhale (pour la Confédération, les cantons et les paysans)?
- Le Conseil fédéral pense-t-il que les indemnités versées par les cantons d'Uri, de Schwyz, d'Obwald et de Nidwald sont justifiées? Pense-t-il que les autres cantons devraient suivre leur exemple?
- Comment est-il possible que deux vaccins aient été employés en 2008 sans avoir reçu l'autorisation de mise sur le marché?
- Comment le Conseil fédéral compte-t-il procéder pour que seuls les vaccins autorisés soient employés à l'avenir?
- Que compte faire le Conseil fédéral pour éviter que les paysans, en particulier ceux qui pratiquent l'élevage biologique, ne subissent une détérioration de l'image de leur branche?

Cosignataires: Aeschbacher, Bäumlé, Bortoluzzi, Brunner, Fehr Mario, Galladé, Gilli, Graf Maya, Kunz, Riklin Kathy, Thorens Goumaz, von Siebenthal, Weibel, Wyss Brigit (14)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3926 n Ip. Moser. PCB. Diffusion et assainissement (18.12.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

- Quelle quantité de PCB est en circulation aujourd'hui par rapport à la quantité utilisée initialement?
- Sous quelle forme (vernis, masses d'étanchéité des joints, etc.) et en quelle quantité les PCB sont-ils encore en circulation?
- Combien de sources de PCB ont-elles été identifiées jusqu'à présent et combien en reste-t-il à identifier selon le Conseil fédéral? Existe-t-il une liste des sources locales de PCB?

d. Combien d'objets contenant des PCB ont-ils été assainis depuis l'interdiction de ces substances?

e. Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre pour poursuivre l'assainissement correct des objets contenant des PCB, afin de réduire les effets de cette pollution sur l'homme et sur l'environnement?

Cosignataires: Aeschbacher, Bäümle, Donzé, Fehr Mario, Galadé, Gilli, Girod, Graf Maya, Häberli-Koller, Lachenmeier, Müller Geri, Riklin Kathy, Thorens Goumaz, Weibel, Wyss Brigit (15)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x **08.3927 é Mo. Jenny. L'ordonnance sur la protection de l'air doit être alignée sur les normes européennes** (18.12.2008)

La motion que j'ai déposée concernant la protection de l'air (05.3499) demande expressément que la législation suisse soit alignée sur la directive européenne. Or, le Conseil fédéral édicte une fois de plus des prescriptions qui instaurent un régime particulier en Suisse et créent des distorsions de concurrence. Le Conseil fédéral est chargé de respecter les mandats qui lui sont assignés par le Parlement et d'adapter une fois pour toute l'ordonnance sur la protection de l'air à la directive européenne afin d'éliminer le déséquilibre créé sur le marché.

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2009 Retrait.

08.3928 é Mo. Burkhalter. Convention de partenariat pour l'introduction de l'alerte enlèvement (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une convention de partenariat pour la mise en place de l'"alerte enlèvement" au niveau national. Cette convention réglera les principes régissant le partenariat avec les intervenants, en particulier les cantons, les sociétés de transport, les opérateurs de téléphonie, les médias et les associations de victimes. Elle fixera les grandes lignes du système, notamment les critères pour le lancement de l'alerte, l'autorité compétente en la matière ainsi que les moyens à mettre en oeuvre et leur financement. L'objectif doit être de conclure cette convention dans des délais brefs, autant que possible durant l'année 2009.

Cosignataires: Altherr, Bieri, Bischofberger, Briner, Bürgi, Büttiker, Diener, Egerszegi-Obrist, Forster, Fournier, Freitag, Gutzwiller, Hêche, Hess, Imoberdorf, Leumann, Luginbühl, Marty Dick, Maury Pasquier, Ory, Recordon, Savary, Schweiger, Seydoux (24)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission des affaires juridiques*

12.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x **08.3929 é Mo. Forster. Remplacement du gel des admissions de fournisseurs de prestations médicales par une solution libérale et pragmatique** (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet qui réponde aux besoins de toutes les parties prenantes au système de santé, mais en particulier des assurés. Pour ce faire, il s'inspirera des principes suivants:

1. Le gel des admissions de fournisseurs de prestations doit être remplacé par de nouvelles formes d'assurance, libérales

(par ex. un modèle dual), qui se fondent sur des contrats entre un ou plusieurs fournisseurs de prestations et les assureurs, et qui aillent au-delà des propositions faites jusqu'à présent en matière de Managed Care.

2. Il faut créer les conditions nécessaires à l'exercice d'une médecine optimale par une adaptation de la compensation des risques qui tienne dûment compte de l'état de santé des assurés (compensation des risques basée sur la morbidité).

3. Une offre de base doit pouvoir être garantie sur tout le territoire suisse dans le cadre de l'AOS prévue dans la LAMal.

Cosignataires: Altherr, Briner, Bürgi, Burkhalter, Büttiker, David, Freitag, Frick, Gutzwiller, Hess, Leumann, Marty Dick, Schweiger, Sommaruga Simonetta (14)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

18.03.2009 Conseil des Etats. Rejet.

08.3930 é Mo. Janiak. Prescription des délits économiques (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de rallonger les délais de prescription prévus par le droit pénal en ce qui concerne les délits économiques.

Cosignataires: Bischofberger, Cramer, David, Fetz, Hêche, Inderkum, Lombardi, Marty Dick, Maury Pasquier, Ory, Recordon, Savary, Sommaruga Simonetta, Stadler (14)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission des affaires juridiques*

12.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x **08.3931 é Mo. Recordon. Renforcement de la solidarité internationale dans le contexte de la crise économique qui s'annonce** (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre dans les délais les plus courts les propositions suivantes:

1. anticipation aussi rapide que possible, au plus tard pour le 1er janvier 2010, de l'élévation à 0,5 pour cent du PIB de l'aide au développement fournie par la DDC et par le SECO;

2. encouragement au transfert de la technique et du savoir-faire en matière d'écologie industrielle, en particulier dans la lutte contre la pollution de l'air et dans la protection des eaux;

3. encouragement du commerce équitable;

4. lutte contre la faim dans le monde.

Cosignataires: Cramer, Hêche, Maury Pasquier, Ory, Savary (5)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

11.03.2009 Retrait.

x **08.3932 é Mo. Recordon. Soutien à la culture dans le contexte de la crise économique qui s'annonce** (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un programme important et très rapide à réaliser de soutien aux diverses branches de la culture en Suisse.

Cosignataires: Cramer, Janiak, Maury Pasquier, Ory, Savary (5)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

11.03.2009 Conseil des Etats. Rejet.

x 08.3933 é Po. Hêche. LAI. Participation aux frais d'assistance (18.12.2008)

Dans le prolongement des interventions et des réactions de plusieurs parlementaires et d'associations à l'égard du projet relatif à la prestation "participation aux frais d'assistance" qui devrait être inscrit dans la loi fédérale sur l'assurance-invalidité et mis en consultation vers la fin du premier semestre 2009, le Conseil fédéral est invité à réexaminer les critères de base afin d'y intégrer, pour la consultation, l'ensemble des expériences acquises au cours du projet pilote "Budget d'assistance".

Cosignataires: Cramer, David, Fetz, Forster, Frick, Graber Konrad, Gutzwiller, Imoberdorf, Janiak, Marty Dick, Maury Pasquier, Ory, Recordon, Savary, Schwaller, Seydoux, Sommaruga Simonetta, Stadler (18)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

18.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x 08.3934 é Po. Kuprecht. Examen d'ensemble de notre système de protection sociale (18.12.2008)

La situation financière dans laquelle se trouve notre système de protection sociale, notamment en ce qui concerne l'AVS, l'AI, l'AC et les APG, est extrêmement préoccupante. Les graves conséquences de l'évolution démographique que connaît la Suisse se feront inéluctablement sentir au cours des dix prochaines années. Je charge donc le Conseil fédéral de préparer un rapport qui présentera une vue d'ensemble des divers défis que l'avenir nous réserve et de leurs implications financières.

Cosignataires: Bieri, Brändli, Briner, Bürgi, Diener, Egerszegi-Obrist, Freitag, Frick, Germann, Gutzwiller, Hess, Jenny, Leumann, Luginbühl, Maissen, Niederberger, Reimann Maximilian, Stähelin (18)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

18.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x 08.3935 é Po. Maury Pasquier. Augmentation du nombre de césariennes (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les causes et les effets du taux élevé de césariennes pratiquées en Suisse et de trouver des moyens d'en contrer les effets négatifs pour la mère, pour l'enfant et pour le système de santé.

Cosignataires: Fetz, Hêche, Savary, Sommaruga Simonetta (4)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

18.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x 08.3936 é Ip. Sommaruga Simonetta. Augmentation du volume des prestations fournies et sélection des risques. Deux effets pervers de la LAMal (18.12.2008)

La LAMal induit plusieurs effets pervers. Le remboursement des prestations au cas par cas engendre une augmentation du volume des prestations fournies plutôt qu'une amélioration de la qualité. Par ailleurs, les lacunes existant dans le système de compensation des risques ont pour effet d'accroître la sélection des risques plutôt que la compétitivité des assureurs en termes d'efficacité. Les perdants sont les assurés et les patients.

Les révisions de la LAMal proposées par le Conseil fédéral ces dernières années, loin de corriger ces effets pervers de la loi, les ont au contraire en partie renforcés.

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Au moyen de quels instruments le Conseil fédéral compte-t-il encourager la concurrence entre les fournisseurs de prestations dans le but d'améliorer la qualité de ces dernières?

2. Quelles mesures entend-il prendre pour qu'une part du gain des médecins dépende de la qualité des prestations qu'ils fournissent?

3. Quels instruments entend-il utiliser pour mettre un terme à la sélection des risques et renforcer la concurrence entre les assureurs, dans le but d'augmenter la qualité de ces dernières?

4. Que pense-t-il du fait que la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations prendra fin le 31 décembre 2009 alors que l'affinement du système de compensation des risques ne prendra effet que le 1er janvier 2012?

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

x 08.3937 é Ip. Recordon. Bases de la décision de sauver UBS avec des fonds publics (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il pris connaissance du courriel interne à UBS de Messieurs Kurer et Rohner du 16 octobre 2008 à 16 heures 19 traitant de la nécessité d'un sauvetage public de cette banque, tel que ce message a été reproduit dans la presse du jeudi 11 décembre 2008?

2. Si oui, ce courriel est-il authentique?

3. Le cas échéant, est-il exact ou au contraire un mensonge à usage interne?

4. Les fonds publics, tout particulièrement ceux de la Banque nationale suisse (BNS), vont-ils être exposés inutilement, sur la base de renseignements sciemment faussés, à un risque de perte sèche considérable, dont beaucoup de professionnels estiment qu'il se chiffre en dizaine de milliards de francs?

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

17.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

x 08.3938 é Ip. Recordon. Amélioration de la technique et des protections en matière d'identification biométrique (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Vu les incertitudes de l'identification biométrique relevées par maints experts, ne doit-on pas d'urgence mettre en place un programme tendant à améliorer considérablement la protection de la sphère privée dans ce domaine, sur la base des suggestions émanant desdits experts?

2. Le haut niveau de la recherche et de l'industrie de notre pays en biométrie ne nous fournit-il pas l'occasion de jouer un rôle beaucoup plus actif dans la définition des standards à utiliser, dans les applications tant existantes que futures (en particulier en cyberadministration et en cybervotation)?

3. N'est-il pas tout à fait prématuré et lourdement bureaucratique de passer d'ores et déjà à la biométrie en ce qui concerne les cartes d'identité?

4. La Confédération n'entend-elle pas recourir beaucoup plus intensément aux compétences techniques de notre pays pour suivre le développement de ce domaine très délicat, par exemple en instituant un groupe d'experts chargé de:

- fournir un bilan complet de l'état de la technique;

- suivre ses développements;
- proposer de nouvelles solutions, spécialement afin d'équilibrer les contraintes de sécurité et la protection de la sphère privée;
- se prononcer sur le développement des prochaines versions des standards;
- donner un avis sur la pertinence et l'opportunité d'introduire de nouvelles applications de l'identification biométrique, surtout celles qui peuvent se révéler invasives (eID) ou dangereuses (eSign)?

5. Eu égard au très faible niveau de protection offert aux personnes par le passeport biométrique actuel, tel que développé sous l'impulsion de l'Organisation de l'aviation civile internationale, n'y a-t-il pas lieu de limiter aussitôt que possible le champ d'application du passeport biométrique et, partant, les risques qu'il comporte, en s'inspirant de ce qu'ont fait aussi bien un Etat partie aux accords de Schengen comme l'Allemagne qu'un Etat qui y est extérieur comme l'Irlande?

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

12.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

x 08.3939 é Ip. Recordon. Risques de l'identification biométrique (18.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Compte tenu de l'impossibilité de l'Office fédéral de la police de répondre de façon convaincante et par autre chose que des généralités aux objections de différents experts sur l'efficacité et la sûreté de l'identification biométrique (passeports, cartes d'identité, etc.), ne faut-il pas admettre qu'en l'état le passeport biométrique est basé sur des outils cryptographiques obsolètes en Suisse et qu'en outre le niveau de son développement en Europe fait régulièrement apparaître de nouvelles failles, de sorte qu'un tel document n'est manifestement pas mûr au point de vue technique?
2. Les protections de la sphère privée ne sont-elles pas clairement insuffisantes face aux risques de:
 - traçage automatique des personnes;
 - publication des données privées actuellement enregistrées et de celles, multiples, qui pourront l'être à l'avenir, avec l'illusion dangereuse d'une preuve irréfutable d'authenticité;
 - piratage par des moyens techniques ou par défaillance humaine (erreur, corruption, etc.), impliquant le péril d'archivage incontrôlé, de vol d'identité, de dépendance à l'égard d'une technique pas encore sûre;
 - violation du secret bancaire ou fiscal (pour peu que les banques et le fisc soient amenés au fil du temps à faire usage des méthodes d'identification biométrique), sans parler de l'abus des différentes cartes, de crédit ou autres, qui comprendraient des éléments biométriques?
3. Est-il exact que l'état de la technique ne permet pas actuellement de recoupement pour contrôle entre les données biométriques individuelles (sur un passeport par ex.) et la base de données servant de référence, de sorte que la concordance entre nom et éléments biométriques d'un même document ne peut être assurée?
4. Quelles mesures permettent-elles de garantir la non-dissémination des données individuelles extraites d'une telle base de données et son emploi par des personnes non autorisées?
5. N'est-il pas vrai que les auteurs des attentats du 11 septembre 2001 avaient des passeports valides et que, si ces docu-

ments d'identité avaient été biométriques, cela n'eût rien changé à la suite des événements dramatiques que l'on sait?

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

12.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

08.3940 n Ip. Kiener Nellen. Mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport sur la vidéosurveillance (19.12.2008)

Le DFJP a publié, en septembre 2007, un rapport intitulé "Vidéosurveillance exercée en vue d'assurer la sécurité dans les gares, les aéroports et les autres espaces publics", dans lequel il renvoie, sous le chiffre 9.2.3, aux limites générales prévues à l'article 36 de la Constitution permettant de restreindre les droits fondamentaux. Soulignant que la vidéosurveillance constitue une atteinte aux droits fondamentaux, il attire l'attention sur la nécessité d'instituer une base légale rappelant que la vidéosurveillance doit être justifiée par un intérêt public, être proportionnée au but visé et ne doit pas violer l'essence des droits fondamentaux.

1. Quelles collectivités publiques (cantonales et communales) ont-elles jusqu'à présent légiféré pour adapter leur vidéosurveillance aux principes constitutionnels précités et quelles collectivités n'ont-elles encore rien fait en la matière?
2. Qui est chargé de vérifier que les collectivités cantonales et communales veillent au respect des dispositions légales et du principe de proportionnalité en matière de vidéosurveillance? Qui vérifie que les cantons et les communes combinent les lacunes de leur législation dans ce domaine?
3. La CCDJP comme le DFJP n'ont apparemment pas suivi la mise en oeuvre de leurs recommandations et tiré de bilan. Pour quelles raisons a-t-on renoncé à un contrôle en la matière? Le Conseil fédéral est-il disposé à assurer la coordination des tâches comme le prévoit l'article 57 alinéa 2 de la Constitution?
4. Que pense le Conseil fédéral du maquis juridique qui va se créer par la mise en place de différentes législations aux niveaux fédéral, cantonal et communal? Ainsi, que penser des caméras installées sur un petit espace géographique en ville de Berne, qui seront soumises selon les circonstances soit à la législation fédérale, soit au droit cantonal ou encore à la réglementation communale?
5. Le Conseil fédéral est-il en train d'examiner l'opportunité de mettre sur pied une base légale fédérale exhaustive comme il l'a laissé entendre dans sa réponse à la motion 06.3793?

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3941 n Mo. Groupe des Verts. Pour une politique conjoncturelle rapide, intense et pertinente (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié d'élaborer et de présenter un catalogue de mesures étalées sur les trois prochaines années, d'un volume d'au moins 8 à 10 milliards de francs, dont un tiers au moins puisse être engagé en 2009 déjà et dont l'effet probable corresponde aux exigences du développement durable.

Porte-parole: Frösch

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3942 n Mo. Groupe des Verts. Remplacer les chauffages électriques. Une mesure au service de la relance économique et de l'environnement (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter, dans le cadre du prochain plan de relance de la conjoncture, un programme de durée limitée visant à promouvoir le remplacement des chauffages centraux électriques à résistance. Il établira ce programme en étroite collaboration avec les cantons.

Les chauffages électriques à résistance sont une aberration énergétique. Ils gaspillent une forme d'énergie de haute qualité, l'électricité, pour la production de chaleur, énergie de qualité inférieure. Pour la même puissance de chauffage, une pompe à chaleur consomme trois à quatre fois moins d'électricité. Les quelque 170 000 chauffages électriques utilisés (environ 240 000 appartements sont chauffés à l'électricité) consomment entre 4 et 7,5 milliards de kilowattheures, selon les estimations, ce qui représente entre 9 pour cent et 14 pour cent de la consommation d'électricité annuelle de la Suisse. Or, le potentiel d'économies est considérable. Si l'on employait des technologies énergétiques efficaces et renouvelables, on pourrait en effet réduire la consommation de courant d'au moins 60 pour cent dans ce domaine, ce qui permettrait d'économiser entre 1,5 et 3 milliards de kilowattheures, selon le système de chauffage utilisé en remplacement. La Confédération dispose là d'un atout majeur qu'elle doit absolument exploiter pour que l'électricité, source d'énergie précieuse, fasse l'objet d'une utilisation rationnelle à l'avenir. Environ 50 pour cent des chauffages électriques à accumulation sont des chauffages centraux (près de 80 000 bâtiments chauffés à l'électricité sont équipés d'un chauffage central par accumulation), et ils peuvent généralement être remplacés sans grande difficulté technique par des chauffages à granulés de bois ou des pompes à chaleur, par exemple.

Il importe, dès lors, de lancer un programme pour promouvoir financièrement le remplacement des chauffages centraux électriques. Dans le cadre de ce programme, qui sera mis en place pour une durée limitée, des conseils étendus seront prodigués aux propriétaires de chauffages électriques afin qu'ils soient sensibilisés aux autres options énergétiques qui s'offrent à eux, et des mesures d'incitation financière seront prises pour favoriser le remplacement de ces chauffages. Le montant de l'aide financière pourrait être défini en fonction de la puissance installée en kilowatt. Il serait judicieux de lancer ce programme au niveau national, car la distribution des chauffages électriques sur le territoire est inégale, leur nombre variant beaucoup d'un canton à l'autre. Ce sont surtout les petites entreprises (installateurs électriciens, installateurs en chauffage) qui profiteront du programme d'aide au remplacement des chauffages centraux électriques à résistance. Cette mesure aurait toute sa place dans un large plan de relance étant donné qu'elle peut être rapidement mise en place.

Porte-parole: Teuscher

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3943 n Mo. Groupe des Verts. Améliorer la protection contre les crues et la renaturation (19.12.2008)

Dans le cadre de ses mesures de relance conjoncturelle, le Conseil fédéral est chargé de faire passer à 500 millions de francs par année, pour 2010 et 2011, les crédits portant sur les dangers naturels. Ces moyens supplémentaires devront servir à réaliser rapidement, d'entente avec les cantons, les travaux

prêts à être lancés, et seront axés en particulier sur les ouvrages de protection contre les crues.

Porte-parole: Teuscher

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3944 n Mo. Robbiani. Favoriser la réduction de l'horaire de travail (19.12.2008)

Afin que la baisse des commandes soit compensée en premier lieu par la réduction de l'horaire de travail, le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures favorisant le recours à cet instrument et d'éliminer les obstacles à son utilisation. Les points méritant une attention particulière sont le seuil du chiffre d'affaires, relativement élevé aujourd'hui, l'interprétation des risques normaux d'exploitation et les modalités de compensation des heures supplémentaires avant l'ouverture du droit aux prestations de la loi sur l'assurance-chômage (LACI). Le Conseil fédéral veillera en outre à ce que la même souplesse soit assurée dans les cantons en donnant des directives aux offices cantonaux du travail.

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3945 n Po. Groupe des Verts. Assainissement énergétique des bâtiments. Coordination des contributions financières (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il ne serait pas plus efficace de coordonner les contributions financières pour l'assainissement énergétique des bâtiments au sein d'un seul organe (p. ex. l'Office fédéral de l'énergie) plutôt que de verser cet argent aux titres les plus divers, comme c'est le cas actuellement.

Porte-parole: von Graffenried

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

x 08.3946 n Ip. de Buman. Représentation diplomatique équilibrée de la Suisse dans le Caucase (19.12.2008)

Indépendamment du fait que le poste est actuellement vacant, la République d'Arménie est représentée en Suisse par un ambassadeur au bénéfice de ce rang.

Par parallélisme et réciprocité, ne conviendrait-il pas que la Suisse ait à Erevan une ambassade au sens strict du terme et y délègue un représentant ayant précisément le rang d'ambassadeur? Il en va en effet de l'égard dû à un pays en plein développement et de l'égalité de traitement dans la considération de l'ensemble des pays du Caucase.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Chevrier, Donzé, Leuenberger-Genève, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Thorens Goumaz (13)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 08.3947 n Ip. de Buman. Conséquences d'un retrait de l'Islande de l'AELE (19.12.2008)

Suite à la crise financière où l'Islande s'est retrouvée dans une situation extrêmement périlleuse, l'adhésion de l'Islande à

L'Union européenne a refait surface du côté même des politiciens islandais, ce qui signifierait par conséquence son retrait de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

L'AELE est très importante économiquement pour la Suisse, de nombreux accords de libre-échange sont ainsi négociés et adoptés avec des pays tiers hors de l'UE. C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles seraient les conséquences du retrait de l'Islande de l'AELE pour la Suisse et son rôle au sein de cette association?
2. Quelles seraient les conséquences économiques d'une telle situation?
3. Que compte faire le Conseil fédéral à ce sujet?

Cosignataires: Amacker, Barthassat, Bischof, Chevrier, Donzé, Leuenberger-Genève, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Thorens Goumaz (13)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3948 n Mo. Rossini. Erreurs médicales. Instance de défense des patients (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter la loi fédérale sur l'assurance-maladie par des dispositions permettant aux patients de défendre véritablement leurs intérêts à l'encontre d'auteurs d'erreurs médicales. Il sera prévu, notamment: une instance de référence, un accès aisé pour les patients, une assistance spécialisée, la gratuité des procédures par l'instauration d'une protection juridique inhérente à l'obligation d'assurance. Cette instance pourrait être gérée soit par les assureurs-maladie, soit par un organisme totalement indépendant, fédéral ou cantonal.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Lumengo, Marra, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Voruz, Widmer (15)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3949 n Ip. Sommaruga Carlo. Accord de Dublin. Des dérivés insupportables (19.12.2008)

Menacé par des milices islamistes parce qu'il collabore avec l'armée américaine en Irak en tant que traducteur, un ressortissant irakien gagne la Suisse après avoir quitté son pays en quête d'asile. Sans nier ses dires mais en appliquant la logique des accords de Dublin, la Suisse renvoie cette personne vers la Suède qui veut le renvoyer à son tour vers la Grèce où il risque un renvoi... en Irak. Ce cas apparaît d'ailleurs dans le film "La forteresse".

Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que cette situation est profondément choquante du point de vue moral et éthique?

Le Conseil fédéral ne peut-il pas envisager l'introduction d'un système d'exception à la logique implacable du principe de renvoi au pays précédent alors même que l'analyse matérielle de la requête d'asile n'est pas identique dans chaque pays?

Le Conseil fédéral ne craint-il pas que la Suisse des droits de l'homme soit de moins en moins perçue de cette manière par les populations des pays du Sud et singulièrement dans ceux où règnent des dictateurs ou des potentats?

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3950 n Ip. Hochreutener. Réexportations REACH de la Suisse vers l'UE (19.12.2008)

Le Conseil fédéral a décidé d'ouvrir avec l'UE des entretiens exploratoires portant sur les moyens qui permettraient à la Suisse de bénéficier du même traitement qu'un pays de l'UE dans le système REACH. Ce dossier étant très important pour l'économie suisse, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Peut-on évaluer les coûts et le préjudice concurrentiel que la situation actuelle fait subir à l'économie suisse? Le cas échéant, à quelles conclusions aboutissent ces évaluations?
2. Quel est l'état d'avancement des entretiens exploratoires avec l'UE? Peut-on déjà préciser la date de l'ouverture des négociations proprement dites?
3. Quel est l'état d'avancement des travaux législatifs préparatoires en Suisse? Y a-t-il des branches économiques qui auraient manifesté leur opposition aux adaptations requises?
4. Le Conseil fédéral est-il disposé à faire avancer les négociations et l'adaptation du droit suisse avec toute l'énergie nécessaire?

5. En ce qui concerne l'enregistrement, voit-il un moyen pour soutenir les entreprises suisses, et notamment les PME, particulièrement touchées du fait d'un rapport défavorable entre les coûts d'enregistrement et le volume des ventes?

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Egger, Glanzmann, Hany, Humbel Näf, Loepfe, Lustenberger, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Wehrli, Zemp (17)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3951 n Mo. Müller Philipp. Mesures contre des excès de vitesse dangereux pour des tiers (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer des bases légales pour combattre les excès de vitesse du trafic routier, et de s'assurer de la mise en application des mesures suivantes:

Si une personne ayant déjà subi par le passé un retrait de son permis de conduire commet un excès de vitesse sanctionné par un nouveau retrait de son permis, elle doit alors obligatoirement et à ses propres frais faire installer dans son véhicule, une fois son permis restitué, un appareil d'enregistrement avec système GPS intégré (Black Box). Sur le permis de conduire, il s'agira en outre d'indiquer, par une notice visible, que la personne concernée ne peut conduire que ce véhicule précis muni d'un appareil d'enregistrement. Les autorités compétentes décideront, en vertu des bases légales, de la durée pendant laquelle l'appareil d'enregistrement devra être installé dans le véhicule ainsi que de celle pendant laquelle la notice explicative figurera sur le permis de conduire.

L'appareil d'enregistrement enregistre en permanence les vitesses de conduite, et celles-ci seront vérifiées par les autorités compétentes une fois par mois.

Si le dépouillement des données enregistrées porte à constater un nouvel excès de vitesse, le permis est alors retiré et le véhicule saisi pour la même durée.

La personne concernée conduit-elle sans permis de conduire ou roule-t-elle avec un véhicule dépourvu d'appareil d'enregistrement, le véhicule est alors confisqué par les autorités pour la durée de la prolongation du retrait du permis. Cette règle s'applique aussi dans les cas où le véhicule n'appartient pas au conducteur. Si, conjointement, on constate un excès de vitesse

qui, selon la situation de droit actuelle, implique un retrait de permis, le véhicule conduit est définitivement confisqué et exproprié.

Celui qui prête un véhicule a l'obligation de vérifier le permis du conducteur. Il est interdit de prêter un véhicule (ne serait-ce que pour des buts strictement privés) à des personnes sans permis de conduire valable ou à celles ayant l'obligation de faire installer un appareil d'enregistrement.

Cosignataires: Caviezel, Eichenberger, Engelberger, Fluri, Ineichen (5)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3952 n Po. Teuscher. Utilisation exclusive de machines équipées de filtres à particules sur les chantiers de la Confédération (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité de rendre obligatoire les filtres à particules pour les machines d'une puissance supérieure à 18 kilowatt utilisées sur tous les chantiers de la Confédération.

Les suies de diesel sont cancérigènes, sans parler du fait qu'elles favorisent l'apparition d'allergies et qu'elles peuvent être à l'origine d'affections comme l'asthme et la bronchite. En rendant obligatoires les filtres à particules sur les machines de chantier, on éviterait, en moins de 20 ans, plus de 600 décès prématurés, mais aussi 7000 cas de bronchite aiguë chez des enfants et 7000 crises d'asthme chez des adultes. Les économies en termes de coûts de la santé se monteraient à 1,6 milliard de francs.

Etant donné que la pollution atmosphérique due à des poussières fines a de graves répercussions sur la santé publique en général, la Confédération doit montrer l'exemple dans l'attribution des marchés publics de construction: elle ne doit prendre en considération que les offres impliquant l'utilisation exclusive de machines équipées de filtres à particules sur tous les chantiers de la Confédération. Il s'agit d'une solution désormais simple et efficace qui pousserait les entreprises à agir sous peine d'être exclues des marchés publics de la Confédération.

La Ville de Berne a déjà mis en oeuvre cette revendication en mentionnant dans les conditions des appels d'offres que les machines de chantier doivent être équipées de filtres à particules.

Cette mesure concernant les chantiers de la Confédération est nécessaire notamment parce que les prescriptions de l'ordonnance sur la protection de l'air (filtre à particules obligatoire) ne s'appliquent qu'aux machines d'une certaine taille et qu'elles sont assorties de longs délais transitoires.

La disposition en la matière pourrait être intégrée dans la loi fédérale sur les marchés publics, par exemple à l'article 21, qui fixe les critères d'adjudication.

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Brélaz, Daguet, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, Weber-Gobet, Wyss Brigit (20)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3953 n Po. Teuscher. Modèles pour un congé de paternité (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer différents modèles pour un congé de paternité. Chaque modèle inclura une estima-

tion des coûts, une comparaison des avantages et des inconvénients ainsi que des propositions quant au financement.

Cosignataires: Aubert, Brélaz, Daguet, Egger, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Thorens Goumaz, van Singer, Weber-Gobet, Wyss Brigit (21)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 08.3954 n Ip. Müri. Différend fiscal avec l'UE. Position du Conseil fédéral (19.12.2008)

Interrogé par l'UDC, le Conseil fédéral a toujours souligné que le système fiscal suisse et les régimes fiscaux cantonaux ne figuraient pas au menu des discussions menées avec l'UE pour régler le différend fiscal. Au cours de l'heure des questions du 9 juin 2008, le conseiller fédéral Hans Rudolf Merz a ainsi affirmé, en réponse à l'une de mes questions, que les régimes fiscaux cantonaux concernant les sociétés holding, les sociétés d'administration et les sociétés mixtes n'étaient pas concernées en tant que telles.

Six mois plus tard, soit le 15 décembre 2008, pas moins de trois conseillers fédéraux se sont rendus à Bruxelles pour présenter le projet de réforme fiscale à l'UE. Celui-ci prévoit de modifier les règles fiscales appliquées aux sociétés d'administration et aux sociétés de domicile afin que, aux yeux de l'UE, le jeu de la concurrence soit moins faussé.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles raisons l'ont motivé à changer de position?
2. L'UE a-t-elle renforcé la pression sur la Suisse ces derniers mois? Dans l'affirmative, de quelle manière l'a-t-elle fait?
3. Des signes indiquent-ils que l'UE souhaite lier la question fiscale à d'autres dossiers? Dans l'affirmative, de quels dossiers s'agit-il?
4. Pour quelles raisons la Suisse a-t-elle dépêché trois conseillers fédéraux à Bruxelles?
5. Pourquoi cette délégation tricéphale n'a-t-elle pas exercé une plus grande résistance à Bruxelles, en disant une fois pour toutes que l'autonomie fiscale de la Suisse n'était pas négociable?
6. Le Conseil fédéral a laissé entendre qu'il voulait interdire les sociétés boîte aux lettres. Qu'entend-il exactement par société boîte aux lettres et quelles conditions doivent être réunies pour ne pas entrer sous cette catégorie?
7. Apparemment, les projets de réforme ne vont pas encore assez loin aux yeux du président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso. Faut-il dès lors s'attendre à ce que le Conseil fédéral fasse encore davantage de concessions à l'UE?

8. Quelles sont concrètement les exigences de l'UE envers la Suisse?

9. Le Conseil fédéral a-t-il déjà développé des scénarios pour répondre aux nouvelles exigences de Bruxelles?

Cosignataires: Aebi, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Freysinger, Glur, Kaufmann, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Schwander, Stahl, von Rotz, Walter (14)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3955 n Po. Schenker Silvia. Améliorer le statut des membres des familles, qui fournissent des soins (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui exposera les moyens d'améliorer le statut des membres des familles, qui fournissent des soins. Il examinera en particulier si les bonifications pour tâches d'assistance au sens de la LAVS peuvent être aménagées de sorte que les besoins des membres des familles, qui prodiguent des soins soient mieux pris en compte, même s'ils ne vivent pas sous le même toit que la personne qui requiert les soins. Il étudiera en outre s'il y a lieu de régler dans une loi fédérale les possibilités de compenser les pertes de revenu subies par les membres soignants des familles à l'image de la législation zurichoise (Zusatzleistungsverordnung zur Ergänzungsleistung). Le rapport devra expliquer par ailleurs si cette possibilité, telle qu'elle est proposée par le droit zurichois, peut être mieux amenée à la connaissance du public et dans l'affirmative décrire les moyens d'y parvenir.

Cosignataires: Bortoluzzi, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Gadiant, Glanzmann, Goll, Hassler, Marti Werner, Meier-Schatz, Müller Walter, Nordmann, Prelicz-Huber, Rossini, Roth-Bernasconi, Stahl, Steiert, Widmer (18)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.3956 n Mo. Humbel Näf. Prévoyance professionnelle. Assurer un juste partage des prestations de sortie en cas de divorce (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer la création des bases légales nécessaires dans la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et la loi sur le libre passage (LFLP) afin que l'avoir de vieillesse obligatoire et l'avoir de vieillesse surobligatoire soient répartis à parts égales entre les deux ex-conjoints en cas de divorce.

Cosignataires: Amacker, Donzé, Egger, Gilli, Glanzmann, Häberli-Koller, Haller, Hochreutener, Kleiner, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Schmidt Roberto, Weibel (14)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

20.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3957 n Po. Rossini. Accords bilatéraux en matière de défense (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport analysant, pour les différents domaines d'intervention militaire composant la défense nationale suisse (forces terrestres et aériennes, services de renseignement, lutte contre le terrorisme, développements technologiques, etc.), les possibilités, potentiels, avantages et inconvénients de la conclusion et de la mise en oeuvre d'accords bilatéraux avec les pays qui nous entourent et les organismes politiques et de défense internationaux.

Cosignataires: Daguet, Fehr Jacqueline, Lumengo, Marra, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Voruz (10)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 08.3958 n Ip. Rossini. Application des DRG dans les hôpitaux et interrogations éthiques (19.12.2008)

En août 2008, la Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine a publié un rapport (no. 15/2008) consacré à l'introduction des forfaits par cas liés au diagnostic dans les

hôpitaux suisses. Y sont exprimés un certain nombre d'interrogations, de problèmes et de difficultés. Sur la base de ces interrogations, il est demandé au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment évalue-t-il le risque et les conséquences d'une réduction de la liberté médicale dictée par des considérations économiques? Partage-t-il l'avis de la commission, qui affirme que "le poids des intérêts en jeu se déplace au détriment des patients" (p. 4)?

2. Peut-on craindre que la prédominance de critères économiques ait une influence négative directe et indirecte sur la qualité des prestations médicales et quelles mesures ont été prises pour l'éviter?

3. Comment évalue-t-il le risque de sortie prématurée et inappropriée d'un séjour hospitalier et quelles mesures - ou leviers - peuvent être envisagées pour les éviter ("à l'avenir, la qualité de l'approvisionnement comptera moins que la gestion économique")?

4. Une concertation existe-t-elle avec les cantons pour anticiper les conséquences prévisibles des effets d'une baisse des prix des prestations, notamment pour garantir une prise en charge adéquate hors des hôpitaux et une meilleure coordination des soins?

5. Quelles dispositions seront prises pour éviter d'attribuer un patient à un seul groupe diagnostic, ce qui peut "empêcher de traiter convenablement d'autres maladies découvertes en cas d'hospitalisation" (p. 5)?

6. Peut-on envisager des directives de traitement contraignantes, pour éviter de privilégier les méthodes d'intervention les plus invasives?

7. Comment éviter une dissociation des groupes de patients, les plus "lucratifs" d'une part et les "non lucratifs" d'autre part, avec les orientations d'offre de prestations et les distorsions de pratiques médicales qui peuvent en découler?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Lumengo, Marra, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Voruz, Widmer (14)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3959 n Ip. Rossini. LAI. D'une assurance sociale à un régime policier et humiliant? (19.12.2008)

Depuis l'introduction de la 5ème révision de l'AI, plusieurs acteurs du système sanitaire et social (dont Pro Mente Sana) et de nombreux assurés constatent ou subissent le durcissement des pratiques de l'AI. L'application de la loi pose des problèmes. Elle ne saurait être admise sans autre! Un état d'esprit policier, des processus réducteurs et parfois expéditifs, des collaborateurs irrespectueux voire humiliants, des entreprises mandatées pour chasser les abus à l'étranger, des médecins traitants marginalisés, des intrusions dans les traitements médicaux ou des pressions sur les personnes en difficulté sont constatés. Dans ce contexte, il est demandé au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles sont les exigences de formation et de formation continue à l'adresse des collaborateurs chargés d'appliquer la LAI? Des formations spécifiques sont-elles mises en oeuvre, avec quels fondements méthodologiques?

2. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) cautionne-t-il les pratiques humiliantes, voire intimidantes, des collaborateurs

des OAI, provoquant une violence symbolique et un pouvoir disproportionné de l'administration sociale? Est-ce acceptable que l'on fasse pression sur les personnes en les incitant à formuler une requête vers l'assistance publique?

3. Le DFI souhaite-t-il, via l'AI, affaiblir le principe fondamental de l'assurance en faveur du principe de l'assistance dans la sécurité sociale suisse?

4. Est-il judicieux de multiplier le nombre de personnes intervenant sur un même dossier, générant ainsi des pressions et des logiques de contrôle policier, et des insertions disproportionnées dans la sphère privée? Quelles sont les directives qui garantissent le respect des personnes?

5. Les menaces, à travers des traitements médicaux imposés par l'AI, sous peine de non-entrée en matière sur une demande de prestations ou de suspension d'indemnités, de même que les directives en matière de définition des traitements ne sont-elles pas contraires aux règles de la liberté de pratique thérapeutique des médecins?

6. Ne peut-on pas craindre le risque que le traitement le moins cher soit imposé? Quels sont les critères qui permettent d'éviter d'éventuelles conséquences néfastes pour les patients?

7. Est-il acceptable de procéder, à travers l'AI, à l'élaboration de deux catégories de médecins, les "bons et compétents" relevant des SMR/OAI et les "autres", médecins "privés"? Quelles bases légales justifient ces pratiques?

Cosignataires: Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Jacqueline, Lumengo, Marra, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Voruz, Widmer (16)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3961 n Ip. Germanier. Contrôle d'approche radar à l'aéroport de Sion (19.12.2008)

1. Est-il acceptable que l'entreprise fournissant les services de la navigation aérienne sur mandat de la Confédération risque d'affaiblir l'attractivité de l'aéroport de Sion en envisageant la délocalisation du contrôle d'approche sur un autre site?

2. N'est-il pas souhaitable de procéder à toutes les améliorations techniques, notamment l'extension de la couverture radar, permettant au service de contrôle aérien de fournir des prestations de qualité supérieure au bénéfice de l'aviation civile et militaire à l'aéroport de Sion?

3. Est-il souhaitable qu'une entreprise détenue à plus de 99 pour cent par la Confédération délocalise des emplois hautement qualifiés d'une région périphérique vers un centre urbain, sans raison économique évidente?

Cosignataires: Amherd, Chevrier, Darbellay, Freysinger, Rossini, Schmidt Roberto (6)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3962 n Mo. Rechsteiner-Basel. Droits des caisses de pension en tant qu'actionnaires (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur le renforcement des droits des caisses de pension en tant qu'actionnaires et de leurs destinataires. Ce rapport montrera comment les caisses de pension, dont les placements sont orientés vers le long terme, peuvent efficacement empêcher le pillage de leurs avoirs par les organes de direction des entrepri-

ses, la spéculation à court terme et l'extravagance des salaires et des bonus des dirigeants. Ce rapport devra proposer des mesures concrètes:

- pour la mise en oeuvre de normes par les caisses de pension (concernant les salaires, les bonus et les réserves);

- pour l'amélioration de l'expression collective des actionnaires au vu de la forte dispersion des actions des caisses de pension;

- pour une meilleure information des responsables des caisses de pension et des investisseurs institutionnels;

- pour l'analyse et la limitation des risques lors de placements à caractère essentiellement spéculatif.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Thanei, Wyss Ursula (20)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3963 n Mo. Nordmann. Accélérer la rénovation du matériel roulant ferroviaire (19.12.2008)

La Confédération octroie aux CFF et aux autres entreprises ferroviaires des facilités de financement pour anticiper la modernisation du matériel roulant.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Thanei, Wyss Ursula (21)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3964 n Mo. Fässler. Assainissement des bâtiments (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un programme d'assainissement des bâtiments qui prévoira des mesures incitatives et disposera à cet effet de 200 millions de francs en 2009 et de 300 millions de francs en 2010. Seuls les projets d'assainissement améliorant sensiblement l'efficacité énergétique des bâtiments seront soutenus. Ce programme ne devra être financé ni par les crédits votés dans le cadre du budget 2009 ni par les recettes à affectation partielle provenant de la taxe sur le CO₂.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Thanei, Wyss Ursula (20)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3965 n Mo. Steiert. LACI. Renforcement des mesures en faveur des jeunes sans formation suffisante (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement des propositions visant à renforcer les mesures en faveur des jeunes sans formation suffisante prévues dans la loi sur l'assurance-chômage (LACI) et d'accroître ses dépenses financières dans ce domaine au lieu de les réduire, ce à quoi tend la révision en cours de la LACI.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Goll, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Thanei, Tschümperlin, Widmer, Wyss Ursula (24)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3966 n Mo. Thorens Goumaz. Promouvoir la formation de base et la formation continue en éthique économique et financière (19.12.2008)

Le Conseil fédéral veille à promouvoir, avec les cantons, l'intégration dans les cursus de formation des futurs managers et professionnels du monde économique et financier d'enseignements en éthique économique et financière. Il veille en outre à ce qu'une offre de formation continue dans ce domaine soit mise à la disposition des professionnels actuellement en fonction.

Cosignataires: Brélaz, de Buman, Girod, Graf Maya, John-Calame, Lachenmeier, Neiryck, Prelicz-Huber, Schelbert, van Singer, von Graffenried, Wyss Brigit (12)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3967 n Ip. Bischof. Bourse suisse. Avenir, structure et régime de propriété (19.12.2008)

Comme place de négoce, la bourse est un élément essentiel de l'économie suisse. C'est pourquoi les décisions relatives au lieu d'implantation de la bourse suisse et les rumeurs de fusion dont elle fait l'objet ont une importance économique globale. Des bruits de fusions ou de coopérations possibles courent plus ou moins régulièrement. A cela s'ajoute qu'en 2000 la bourse suisse SWX a transféré le négoce des titres SMI et SLI à Londres. En novembre 2008, elle a rapatrié ce négoce à Zurich. L'une et l'autre décision sont entraînée et entraînent encore des complications et des frais parfois élevés pour les entreprises cotées, qui représentent une part importante de l'emploi en Suisse. SWX est aujourd'hui organisée sous la forme d'une société anonyme de droit privé dont les actions sont détenues à hauteur de 98,7 pour cent par des instituts bancaires suisses.

1. Comment le Conseil fédéral voit-il l'avenir de la place boursière suisse?

2. De quelles possibilités de régulation la Confédération dispose-t-elle, dans le cadre de la loi sur les bourses et autrement? Quelles sont les mesures que le Conseil fédéral estime judicieuses pour garantir la stabilité de la place boursière suisse?

3. La structure de SWX est-elle encore adéquate ou faudrait-il que les entreprises cotées, ou éventuellement l'Etat (Confédération ou cantons), puissent acquérir des droits de participation à SWX? Faudrait-il alors prévoir des quotas? Quelles seraient les modifications législatives nécessaires?

4. Le Conseil fédéral voit-il d'autres possibilités de codécision pour les entreprises cotées ou éventuellement pour l'Etat?

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Loepfe, Lustenberger, Meier-

Schatz, Müller Philipp, Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Segmüller, Wehrli, Zemp (23)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3968 n Mo. Groupe PDC/PEV/PVL. Renforcer l'emploi, les PME, l'économie d'exportation et le pouvoir d'achat (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures suivantes, de les mettre en oeuvre et, au besoin, de présenter les projets législatifs correspondants:

1. Marché de l'emploi

a. L'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail doit être versée de manière systématique, c'est-à-dire quand il s'agit de pallier une chute temporaire des commandes. La durée de perception de l'indemnité doit être adaptée aux circonstances. L'entreprise doit mettre à profit les périodes d'interruption du travail pour proposer une formation continue à ses collaborateurs. Les processus administratifs inhérents à la mise en oeuvre de la réduction de l'horaire de travail (surtout le versement de l'indemnité) doivent être simplifiés et accélérés.

b. Les projets publics d'investissement doivent être coordonnés avec les cantons. Ceux qui doivent être mis en oeuvre en premier sont ceux qui ont un effet sur l'emploi.

c. Les réserves de crise libérées doivent être utilisées, et les entreprises doivent être sensibilisées.

d. Le relèvement des cotisations proposé par le Conseil fédéral dans le cadre de la révision de l'assurance-chômage doit être coordonné avec l'évolution conjoncturelle et être reporté à 2012.

2. Crédits aux PME

a. Le système des cautionnements doit être appliqué de manière systématique surtout pour pallier les crédits de fournisseurs qui ne sont plus octroyés aux PME. Pour que les moyennes entreprises bénéficient aussi de cautionnements, il faut relever la limite de cautionnement.

b. Il faut examiner de nouveaux modèles de garantie pour assurer les opérations interbancaires.

c. Les banques cantonales sont, dans les régions, d'importants bailleurs de fonds pour les PME. Les cantons et leurs instruments doivent donc être intégrés dans les mesures conjoncturelles.

3. Place économique

a. Les produits de l'assurance contre les risques à l'exportation doivent être optimisés pour tenir compte de la nouvelle donne en matière de risques à l'exportation.

b. Les moyens disponibles pour la promotion de notre pays doivent être utilisés de manière ciblée pour promouvoir certains secteurs (avant tout l'économie d'exportation); par exemple, les moyens de Présence Suisse doivent être utilisés surtout pour la promotion touristique.

4. Politique des taux d'intérêts et politique monétaire

a. La politique des taux d'intérêts de la BNS va dans la bonne direction. Elle doit être soutenue.

b. Le taux de change entre le franc suisse et l'euro ne doit pas saper la capacité d'exportation des entreprises suisses. La politique actuelle de la BNS doit être soutenue.

5. Politique fiscale

a. La principale priorité dans le but d'augmenter le pouvoir d'achat est la mise en oeuvre rapide des allègements fiscaux pour les familles. Les modifications applicables immédiatement doivent déployer leurs effets au plus tard pour le paiement des impôts 2010. Il s'agit par ailleurs de préparer dès à présent le passage à un barème pour enfants.

b. Les mesures visant à réduire la bureaucratie et à accroître la sécurité juridique dans le domaine de la TVA doivent entrer en vigueur le 1er janvier 2010.

c. La compensation plus rapide des effets de la progression à froid doit déployer ses effets pour le paiement des impôts à partir de 2010.

d. La TVA doit être abaissée temporairement de telle sorte que le relèvement des taux nécessaire au financement additionnel de l'AI soit compensé.

Porte-parole: Bischof

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion en ce qui concerne les points 1b, 1c, 2b, 2c et 3a. Il propose de rejeter la motion en ce qui concerne les autres points.

CE Commission de l'économie et des redevances

09.03.2009 Conseil national. Points 1b, 1c, 2b, 2c, 3a: adoptés; Autres points: rejetés.

x 08.3969 n Po. Darbellay. Stratégie pour le tourisme suisse (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer dans un délai de deux ans une stratégie pour le tourisme suisse en collaboration avec les milieux intéressés.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Bourgeois, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Donzé, Favre Laurent, Freysinger, Germanier, Glanzmann, Hany, Hassler, Hochreutener, Hodgers, Ineichen, Levrat, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Muri, Neiryndck, Robbiani, Rossini, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, von Graffenried, Weber-Gobet, Wehrli, Zisyadis (32)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3970 n Mo. Darbellay. Offensive pour le tourisme suisse (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de débloquent, en accord avec les milieux touristiques, des moyens financiers supplémentaires pour faire face au net recul des affaires attendu pour le secteur touristique dans le contexte de la crise économique. Il s'agit de mettre en place une offensive pour éviter une chute brutale de la consommation dans ce secteur.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Bourgeois, Cathomas, Caviezel, Chevrier, Donzé, Favre Laurent, Freysinger, Germanier, Glanzmann, Hany, Hassler, Hochreutener, Hodgers, Ineichen, Levrat, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Muri, Neiryndck, Robbiani, Rossini, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, von Graffenried, Weber-Gobet, Wehrli, Zisyadis (32)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3971 n Mo. Graf Maya. Dispositions légales pour la nanotechnologie (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. d'établir, en vertu du principe de précaution, des dispositions légales dans le domaine de la nanotechnologie;
2. d'introduire une déclaration obligatoire sur les emballages des produits contenant des nanoparticules, ceci afin que les consommateurs aient la possibilité de choisir librement des produits nanotechnologiques ou non.

Cosignataires: Aeschbacher, Bänziger, Bréaz, Donzé, Frösch, Gilli, Girod, Graf-Litscher, Heim, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Moser, Nussbaumer, Prelicz-Huber, Schelbert, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Weber-Gobet, Weibel, Wyss Brigit, Zisyadis (25)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.3972 n Mo. Graf Maya. Protection contre les perturbateurs endocriniens. Application des connaissances (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'appliquer les connaissances acquises dans le cadre du PNR 50, intitulé "Perturbateurs endocriniens: importance pour les êtres humains, les animaux et les écosystèmes", en étudiant les mesures recommandées et en procédant aux modifications qui s'imposent dans la législation fédérale. L'objectif est de protéger les êtres humains, les animaux et les écosystèmes contre les dangers inhérents aux perturbateurs endocriniens en vertu du principe de précaution.

Cosignataires: Aeschbacher, Bänziger, Bréaz, Donzé, Frösch, Gilli, Girod, Graf-Litscher, Heim, John-Calame, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Moser, Nussbaumer, Prelicz-Huber, Schelbert, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, von Graffenried, Weber-Gobet, Weibel, Wyss Brigit, Zisyadis (27)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

20.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.3973 n Po. Gross. Développement de l'acquis de Schengen. Rapport annuel (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport annuel sur l'étendue et la diversité de la coopération judiciaire et policière de la Suisse dans le cadre des accords de Schengen, ainsi que sur le développement de l'acquis de Schengen qui est déterminant pour notre pays.

Cosignataires: Daguet, Fehr Mario, Jositsch, Nussbaumer, Sommaruga Carlo, Steiert, Tschümperlin, Widmer (8)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 08.3974 n Po. Wandfluh. Protection contre les crues. Améliorer la sécurité de la planification (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé:

- d'établir une liste détaillant l'affectation effective des subventions promises aux cantons ou pour lesquelles une décision est attendue, et de nommer chaque projet en indiquant le montant de la subvention allouée;
- de montrer dans quelle mesure les besoins annoncés par les cantons peuvent effectivement être couverts après déduction des dépenses de l'OFEV et des coûts relatifs aux réserves, aux régénérations etc. Il faut notamment mettre en évidence les

effets de l'augmentation du crédit-cadre 2008-2011 qui a été demandée;

- de fixer la clé de répartition des moyens entre les cantons en fonction de leurs besoins, des priorités et de l'état de la planification des différents projets;

- d'indiquer les montants des tranches annuelles disponibles jusqu'en 2011, en tenant compte a) de l'augmentation demandée des budgets 2008 et 2009, b) des paiements échus relatifs à la réduction de l'excédent 2007 et c) des dépenses de l'OFEV pour les différents projets;

- de comparer le montant des crédits de paiement avec celui du crédit-cadre (en tenant compte des augmentations demandées) et avec le volume des besoins annuels déclarés par les cantons;

- de présenter, à l'automne 2009, un rapport en prévision des débats sur le budget 2010 et d'établir une transparence intégrale quant aux crédits d'engagement et aux crédits de paiement.

Cosignataires: Amstutz, Donzé, Kiener Nellen, Teuscher, von Siebenthal, Wasserfallen (6)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3975 n Ip. Teuscher. Participation dans des centrales à charbon à l'étranger. Moratoire (19.12.2008)

Je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Les efforts de la Suisse en faveur de la protection du climat visent à contenir le réchauffement planétaire en-dessous de 2°C. Dans quelle mesure des projets d'investissement dans des centrales à charbon sont-ils conciliables avec ces efforts?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à examiner des mesures permettant de réglementer, voire de prévenir de tels investissements à l'étranger?

3. Les investissements prévus seront-ils assortis de droits d'acquisition de ce courant produit à partir du charbon pour l'importation en Suisse?

4. Le Conseil fédéral juge-t-il nécessaire d'adapter la concession des entreprises électriques afin de prévenir l'importation et la vente d'électricité en provenance des nouvelles centrales à charbon?

5. A quelles conditions le Conseil fédéral est-il prêt à décréter un moratoire sur la participation d'entreprises électriques suisses dans des centrales à charbon à l'étranger?

Cosignataires: Brélaz, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, Lang, Leuenberger-Genève, Thorens Goumaz, van Singer, Weber-Gobet, Wyss Brigit (11)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3976 n Ip. Girod. Politique climatique. Maintenir l'objectif des 2 degrés! (19.12.2008)

Selon les scientifiques, pour limiter les incidences négatives du réchauffement climatique sur les êtres humains, il faudrait éviter un réchauffement de 2 degrés en moyenne à l'échelle planétaire. Conformément au 4e rapport du Conseil de l'ONU sur le climat, il faut, pour atteindre cet objectif, parvenir à une réduction de 90 pour cent à l'échelle mondiale des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et changer de cap avant 2015 (cf. GIEC, Groupe de travail III, Summary for Policymakers, tableau

5). Ainsi qu'il ressort notamment de la réponse à la motion 07.3791, le Conseil fédéral entend lui aussi éviter un réchauffement de 2 degrés en moyenne à l'échelle planétaire, qui signifierait pour la Suisse un réchauffement de 3 à 4 degrés.

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Est-il d'avis que les pays industrialisés sont davantage tenus de réduire leurs émissions de CO₂?

2. Estime-t-il que les pays industrialisés seraient prêts, dans la perspective du changement de cap qui s'impose d'ici à 2015 à l'échelle planétaire dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre, à reprendre à leur compte la politique climatique et les objectifs de réduction des émissions de CO₂ de la Suisse?

3. Conformément à la proposition du conseiller fédéral Leuenberger, les émissions devraient être réduites de 20 pour cent d'ici à 2020, par rapport au niveau atteint en 1990. Pour parvenir à une réduction de 90 pour cent, il faudrait donc obtenir une baisse de 70 pour cent entre 2020 et 2050. Comment le Conseil fédéral justifie-t-il cette répartition asymétrique des objectifs de réduction?

4. Outre les émissions directes, qui avoisinent 50 millions de tonnes d'équivalents de CO₂, la Suisse génère encore environ 40 millions de tonnes d'équivalents de CO₂ sous forme d'"émissions grises". Le Conseil fédéral reconnaît-il que, par conséquent, l'objectif proposé (soit une réduction de 20 pour cent) n'entraînerait qu'une diminution de 11 pour cent des émissions de gaz à effet de serre?

Cosignataires: Graf Maya, Hodgers, Lachenmeier, Lang, Prelicz-Huber, Thorens Goumaz (6)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

08.3977 n Ip. Girod. Pollution de l'environnement par des succursales d'Aldi et de Lidl (19.12.2008)

Les discounters allemands Aldi et Lidl font leur entrée sur le marché suisse et sont en passe de créer un réseau de succursales. Comme les diverses succursales n'ont pas besoin de 500 places de stationnement ou de 7500 mètres carrés de surface de vente - tant s'en faut -, elles ne sont pas soumises à l'EIE. Bien que ces petits centres commerciaux soient aussi des installations qui génèrent un trafic intense et qu'ils doivent - conformément à l'article 4 OEIE et à l'instar des grands centres commerciaux - respecter pleinement les prescriptions sur la protection de l'environnement, on autorise souvent beaucoup plus de places de stationnement par 100 mètres carrés de surface de vente pour ces petits centres commerciaux échappant à l'EIE que pour les grands centres, et on n'exige pas de gestion des places de stationnement.

Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que fait le Conseil fédéral pour garantir que les petits centres commerciaux respecteront eux aussi pleinement les prescriptions sur la protection de l'environnement?

2. Qu'entreprend-il pour garantir que les petits centres commerciaux et les grands auront les mêmes droits et obligations et pour éviter toute concurrence déloyale, notamment s'agissant du nombre de places de stationnement et de la gestion de ces dernières?

3. Le droit de recours des autorités au sens de l'article 56 LPE n'est pas conditionné par l'EIE. L'OFEV pourrait donc recourir contre des autorisations de construction attribuées à des suc-

curiales d'Aldi ou de Lidl qui ne prévoient pas de mesures pour limiter le trafic si - du moins - le principe de telles mesures est contenu dans le plan cantonal de mesures en matière d'hygiène de l'air et si la succursale est située dans une région polluée. L'OFEV a-t-il déjà déposé de tels recours? Si ce n'est pas le cas, pourquoi pas?

Cosignataires: Graf Maya, Hodgers, Lachenmeier, Lang, Prelicz-Huber, von Graffenried (6)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

08.3978 n Ip. Girod. Déchets radioactifs. Réévaluer la démonstration de faisabilité (19.12.2008)

Lors d'une séance publique du comité "construction et environnement" de la circonscription de Waldshut en Allemagne, la NAGRA a informé les personnes présentes des efforts déployés en Suisse afin de trouver un site approprié pour le stockage définitif de déchets radioactifs. Interrogé sur les études de faisabilité du stockage définitif de déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMR), M. Markus Fritsch, qui est membre de la direction de la NAGRA, aurait répondu, selon le procès-verbal, que l'Oberbauenstock ne figurait plus parmi les sites envisagés car il ne satisfaisait pas aux exigences minimales fixées.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pour quelles raisons le site d'Oberbauenstock ne satisfait-il plus aux exigences minimales?

2. Suite à la déclaration faite par le représentant de la NAGRA, le Conseil fédéral ne devrait-il pas déclarer nulle la démonstration de faisabilité du stockage définitif de DFMR, qu'il avait approuvée en 1988, et exiger une nouvelle démonstration de faisabilité?

3. Apparemment, 20 années ont suffi pour que les conditions minimales à remplir en vue d'un stockage sûr des DFMR changent au point que le site jugé approprié en 1988 ne l'est plus aujourd'hui. Comment le Conseil fédéral peut-il garantir que la démonstration de faisabilité du stockage définitif de déchets hautement radioactifs (DHR), qu'il avait approuvée sur la base du projet mené dans le Weinland zurichois, sera encore valable dans 20 ans et que, par conséquent, les sites désignés comme envisageables aujourd'hui seront encore appropriés?

4. Peut-il assurer que d'éventuelles nouvelles connaissances et une réévaluation de la sécurité du stockage de DHR déboucheront sur une redéfinition de la stratégie en matière de stockage, afin de garantir un stockage plus sûr?

5. Les prévisions étant difficiles en matière de sécurité du stockage de DHR, le Conseil fédéral n'aurait-il pas intérêt à rejeter l'idée d'un scellement complet des dépôts de DHR et à se prononcer en faveur d'une solution permettant de récupérer facilement les déchets?

Cosignataires: Graf Maya, Hodgers, Lachenmeier, Lang, Prelicz-Huber, von Graffenried (6)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

08.3979 n Ip. Girod. Réduction des émissions de CO2. Les coûts sont-ils vraiment inférieurs à l'étranger? (19.12.2008)

Le SECO affirme régulièrement, dans le cadre de la stratégie pour une "neutralité climatique suisse", que les coûts des mesures destinées à réduire l'effet de serre sont plus bas à l'étranger.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Concernant les certificats d'émissions de CO2, sur quels prix (en francs par tonne de CO2 économisée) le SECO se base-t-il?

2. Concernant la réduction des émissions de CO2 en Suisse, sur quels prix le SECO se base-t-il (avec indication de données pour différents émetteurs et réductions potentielles)?

3. Les certificats d'émissions devront-ils satisfaire aux exigences du label "WWF Gold Standard" ou à une norme de qualité équivalente? Dans la négative, de quelle manière garantira-t-on que le bilan total du projet est positif, qu'il a un caractère additionnel et qu'il contribue au développement durable?

4. Au regard de l'affirmation du SECO et dans une optique financière, que pense le Conseil fédéral des avantages ci-après, qui découleraient d'une réduction des émissions de CO2 en Suisse:

4.1. l'économie suisse pourrait diminuer sa dépendance à l'égard de l'étranger (en particulier de la Lybie) en matière d'approvisionnement en énergies fossiles;

4.2. la Suisse dépenserait moins d'argent à l'étranger dans l'achat d'agents énergétiques fossiles;

4.3. les entreprises seraient incitées à développer des produits novateurs en termes d'efficacité énergétique, qui pourraient être exportés et contribuer ainsi à renforcer la compétitivité et la croissance économique en Suisse?

Cosignataires: Graf Maya, Hodgers, Lachenmeier, Lang, Prelicz-Huber, Thorens Goumaz (6)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

08.3980 n Mo. Aeschbacher. Intégration de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision dans l'Autorité de surveillance des marchés financiers (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'Autorité de surveillance des marchés financiers (LFINMA) et la loi fédérale sur la surveillance de la révision (LSR) de sorte que:

- la LSR soit insérée dans la LFINMA,

- l'Autorité de surveillance en matière de révision soit transformée en une unité de la FINMA,

- le personnel de l'Autorité de surveillance en matière de révision soit engagé selon les dispositions de droit public à l'instar des employés de la FINMA.

Cosignataire: Donzé (1)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3981 n Mo. Groupe socialiste. Davantage de moyens pour la prévention des dangers naturels (19.12.2008)

Dans le cadre des mesures urgentes de relance conjoncturelle, le Conseil fédéral est chargé de faire passer à 500 millions de francs par année, pour 2010 et 2011, les crédits relatifs à la prévention des dangers naturels (protection contre les crues; entretien des forêts protectrices; ouvrages de protection contre les avalanches, les chutes de pierres et les glissements de terrain; assainissement des grands ouvrages de correction des eaux; mesures d'aménagement liées aux changements climatiques). Les ressources en personnel de l'OFEV seront augmentées en conséquence.

Porte-parole: Kiener Nellen

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3982 n Ip. Sommaruga Carlo. Réseau parlementaire sur la Banque mondiale (19.12.2008)

1. Comment le Conseil fédéral juge-t-il le travail du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale (RPsBM)? Ce réseau est-il parvenu à conférer une dimension parlementaire à la Banque mondiale, laquelle, comme toute autre institution internationale, coopère exclusivement avec les gouvernements?

2. Par quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il mis en oeuvre le postulat 01.3682, qui lui demande de "s'engager en faveur de la constitution d'une assemblée parlementaire au sein des institutions de Bretton Woods et de faire rapport régulièrement aux Commissions de politique extérieure sur l'état des démarches qu'il aura entreprises"?

3. Dans son rapport 04.003, le Conseil fédéral renvoie à un groupe de travail composé de membres du conseil d'administration du FMI qui examine la possibilité d'un renforcement du dialogue entre l'institution et les membres des parlements nationaux. La Suisse était-elle représentée au sein de ce groupe de travail? De quelle manière met-elle en oeuvre les recommandations de ce groupe de travail? Quelles sont les mesures prises par le Conseil fédéral pour renforcer le dialogue entre le FMI et les membres des parlements nationaux?

4. Le programme et les mesures du Conseil fédéral pour influencer sur les processus décisionnels au sein des institutions financières internationales sont très mal connus du grand public. Comment le Conseil fédéral procède-t-il pour faire connaître et expliquer la politique financière et la politique de développement multilatérales?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Daguet, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Gross, Marti Werner, Rechsteiner Paul, Rielle, Roth-Bernasconi, Tschümperlin, Widmer (13)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3983 n Ip. Baumann J. Alexander. Circonstances entourant la vente de dix-huit avions Hawk-Mk 66 à la Finlande (19.12.2008)

Selon un communiqué d'Armasuisse du 2 juillet 2008, dix-huit avions de type Hawk-Mk 66 ont été vendus à la Finlande pour un prix conforme au marché. Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pour quel prix les avions ont-ils été vendus à la Finlande?

2. Est-il vrai qu'un collaborateur d'Armasuisse a indiqué, pour le versement du produit de la vente, un compte privé n'appartenant pas à la Confédération? L'acquéreur des avions a-t-il effectué des paiements sur ce compte? Dans l'affirmative, quand? Quels étaient les montants concernés? Ces montants ont-ils été versés en définitive à la Confédération? Une procédure pénale a-t-elle été ouverte? Dans l'affirmative, quelle en a été l'issue? A-t-elle fait l'objet d'une communication officielle?

3. Est-il exact que l'entreprise privée FFA Bravo AG, sise à Altenrhein, avait préparé avec l'ancien Groupement de l'armement (GdA) la vente de la flotte d'entraînement aux Emirats Arabes Unis (EAU) et que ceux-ci n'avaient plus qu'à apposer leur signature sur le contrat? Est-il vrai que les forces aériennes des EAU ont, le 16 décembre 2002, clairement signifié au

DDPS leur intention d'acheter et que le GdA a alors résilié tous les contrats en cours avec FFA le 6 janvier 2003 pour tenter de conclure lui-même l'affaire directement (sans obligation de provision) à Abu Dhabi au printemps 2003, mais que cette démarche a échoué?

4. Quel prix l'entreprise FFA a-t-elle proposé?

5. Quels coûts la période d'immobilisation de cinq ans subséquente a-t-elle engendrés pour chaque avion?

6. A combien s'élève la perte d'intérêts qui en a résulté?

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3984 n Ip. Baumann J. Alexander. Vente de vingt avions de chasse F-5 Tiger (19.12.2008)

Selon la presse, le DDPS a vendu il y a quelques années vingt avions de chasse F-5 Tiger aux Etats-Unis pour un prix de 700 000 francs l'unité.

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quand cette vente a-t-elle eu lieu?

2. Quel était le prix exigé pour chaque avion?

3. Est-il exact que les avions avaient fait, avant la vente, l'objet de réparations pour un montant de 700 000 francs par appareil?

4. Dans l'affirmative, quel a été le sens de cette vente?

5. Dans la négative, quels ont été les coûts exacts par appareil? Qui a procédé aux réparations? A qui l'argent a-t-il été versé?

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3985 n Mo. Baumann J. Alexander. Pratiques d'Armasuisse en matière de commerce immobilier (19.12.2008)

Je charge le Conseil fédéral:

1. de rendre public le contrat de vente relatif au terrain de l'arsenal de Langnau, conclu entre le DDPS, représenté par Armasuisse, et la commune de Langnau;

2. de fournir en particulier des renseignements sur l'inhabituelle obligation contractuelle faite à la commune de céder le terrain, dans le cadre du droit de superficie, à l'organisme responsable d'une nouvelle patinoire;

3. d'expliquer en vertu de quelle base légale le DDPS peut prescrire à l'acheteur d'un bien-fonds la future affectation de celui-ci;

4. d'établir toute la transparence quant à la préparation de cette vente (mise au concours, estimation du terrain par les experts, évaluation d'alternatives et traitement d'autres offres);

5. de présenter une liste de toutes les transactions immobilières effectuées par Armasuisse au cours des six dernières années (la liste doit comprendre les montants obtenus pour chaque objet et par mètre carré);

6. de dire, pour terminer, qui a contrôlé jusqu'à présent et contrôlera à l'avenir les transactions d'Armasuisse quant à leur conformité légale et à leur rentabilité.

Cosignataires: Baader Caspar, Borer, Bortoluzzi, Flückiger, Föhn, Heer, Hutter Jasmin, Kaufmann, Pfister Theophil, Rickli Natalie, Rutschmann, Scherer, Schwander (13)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.3986 n Mo. Groupe des Verts. Réduction des primes d'assurance-maladie (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire passer de 7,5 à 10 pour cent les subsides que la Confédération accorde aux cantons en vertu de la LAMal, mais aussi d'obliger ces derniers à fixer le montant de la réduction des primes de telle sorte que les subsides de la Confédération soient utilisés dans leur intégralité.

Porte-parole: Prelicz-Huber

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.3987 n Po. Heim. Sécurité dans les trains (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport la manière dont il juge la sécurité des passagers et des employés des transports publics, mais aussi les mesures qu'il entend prendre pour accroître la sécurité dans ce secteur. Il indiquera par la même occasion combien d'agents de train sont mobilisés et dans quels trains.

Cosignataires: Allemann, Graf-Litscher, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Nordmann, Nussbaumer, Rennwald, Rielle, Tschümperlin, Voruz, Widmer (13)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 08.3988 n Ip. Nordmann. Valeur originale des actifs transférés par l'UBS à la société de portage (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle était la valeur originale (avant corrections de valeur) des actifs pourris destinés à être vendus par UBS à la société de portage?
2. Quel est le prix de vente par UBS à la société de portage de ces actifs pourris et à quelle valeur figurent-ils ou figureront-ils au bilan de la société de portage?
3. Quel est l'état d'avancement de ces transactions et quand seront-elles achevées?

Cosignataires: Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Hämmerle, Heim, Hofmann, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Marra, Marti Werner, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Thanei, Tschümperlin, Wyss Ursula (28)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 08.3990 n Mo. Heim. Chemins de fer à voie métrique. Investir dans les infrastructures et pour la sécurité (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, dans le but de soutenir la conjoncture, un crédit-cadre extraordinaire de 500 millions de francs destiné aux entreprises de transport concessionnaires, afin qu'elles avancent l'assainissement et l'entretien de l'infrastructure des chemins de fer à voie métrique qui assurent la desserte du réseau.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Hämmerle, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rielle,

Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Thanei, Wyss Ursula (19)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3991 n Mo. Gysin. Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Modification (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 43 alinéa 1bis de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) de sorte que la poursuite par voie de faillite soit, en sus du recouvrement de primes de l'assurance-accidents obligatoire, également exclue pour le recouvrement de primes et de participations aux coûts de l'assurance-maladie obligatoire.

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3992 n Ip. Aeschbacher. Capacité économique des seniors (19.12.2008)

Récemment, des mesures - au demeurant parfaitement justifiées - ont été prises pour supprimer la discrimination gênante frappant les couples mariés en matière d'imposition lorsque les deux époux exercent une activité lucrative. Le mariage continue cependant de pénaliser les couples retraités dont les deux époux exerçaient une activité lucrative. D'aucuns ont avancé que cette classe d'âge se portait si bien financièrement qu'elle pouvait être plus fortement imposée. En outre, l'idée que ces rentiers aisés pourraient contribuer au financement de l'AVS circule au sein de l'administration fédérale.

Pour porter un jugement éclairé sur ces idées et ces arguments, il faudrait connaître les charges effectives qui pèsent sur les rentiers, ainsi que les recettes fiscales par classe d'âge. Au cours de la vie active, en effet, les revenus et les économies vont certes croissant, mais les impôts, redevances et autres contributions suivent la même courbe ascendante.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes sur la classe d'âge des personnes âgées de 55 à 75 ans:

1. Quelle part assure-t-elle sur le produit total de l'impôt fédéral direct (en chiffres absolus et en pour-cent)?
2. Y a-t-il moyen de calculer la part qu'elle assure sur le produit de l'impôt sur le revenu perçu par les cantons et les communes?
3. Peut-on estimer cette part pour la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres redevances perçues par la Confédération?

Cosignataire: Donzé (1)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.3993 n Ip. Leuenberger-Genève. Cadeau empoisonné à la Turquie (19.12.2008)

Lors de son dernier voyage en Turquie, le président de la Confédération a fait cadeau à son homologue turc de la table sur laquelle a été signé le Traité de Lausanne de 1923. Or, si d'un côté, ce traité a scellé la naissance de la Turquie moderne, il est aussi vrai que par cette même convention de nombreuses minorités de l'Empire ottoman, en particulier les Arméniens et les Kurdes mais aussi des Grecs, ont perdu les droits qui leur avaient été octroyés par le Traité de Sèvres en 1920. Le Conseil fédéral est-il conscient du poids symbolique très lourd que

peut représenter un tel cadeau pour les minorités qui ont été déchuées de leurs droits et/ou massacrées?

Cosignataires: Bänziger, Barthassat, de Buman, Donzé, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gilli, Hodgers, Lachenmeier, Lang, Marra, Meier-Schatz, Prelicz-Huber, Robbiani, Roth-Bernasconi, Schmidt Roberto, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, Wyss Brigit, Zisyadis (23)

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

08.3994 n Ip. Leuenberger-Genève. Risque de remise en cause de la qualification de génocide concernant les Arméniens (19.12.2008)

Alors que la Commission fédérale contre le racisme rappelait en juin 2002 concernant le génocide en Arménie, que "le monde politique a un rôle déterminant à jouer dans cette affaire" et qu'il ne (devait) "pas laisser aux spécialistes de l'histoire le soin de tirer les enseignements du passé ni aux tribunaux de décider quand il y a génocide", le Président de la Confédération a, avant et pendant sa dernière visite en Turquie, "renvoyé aux historiens la responsabilité de trouver une définition commune aux 'événements tragiques' de 1915" (ats, 11 décembre 2008). Le Conseil fédéral a-t-il conscience que de tels propos reviennent à mettre en doute les nombreux travaux déjà effectués, à banaliser les événements de 1915 et au final à remettre en cause la reconnaissance de la qualité de génocide concernant la mort de centaines de milliers d'Arméniennes et d'Arméniens?

Cosignataires: Bänziger, Barthassat, de Buman, Donzé, Fehr Hans-Jürg, Frösch, Gilli, Hodgers, Lachenmeier, Lang, Marra, Meier-Schatz, Prelicz-Huber, Robbiani, Roth-Bernasconi, Schmidt Roberto, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, Wyss Brigit, Zisyadis (23)

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. La discussion est reportée.

x 08.3995 n Ip. Rechsteiner Paul. Meurtres perpétrés par l'armée le 14 novembre 1918 à Granges (19.12.2008)

L'après-midi du 14 novembre 1918 - plus d'un demi-jour après l'interruption de la grève générale du pays - une unité de l'armée suisse à Granges a fusillé les trois jeunes travailleurs Hermann Lanz, Marius Noirjean et Fritz Scholl. Deux de ces travailleurs ont été assassinés à une très petite distance et par derrière, tandis que le troisième a été victime d'un coup de feu en plein visage. Longtemps gardé tabou, l'incident de novembre 1918, à savoir l'attaque par des soldats armés de personnes qui n'avaient rien fait d'autre que de faire usage de leurs droits démocratiques, émeut encore aujourd'hui l'opinion publique, comme en témoignent une manifestation commémorative et une exposition à Granges.

C'est pourquoi je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il prêt à rendre justice aux fusillés de Granges, à leurs familles, à leur descendants ainsi qu'à la ville de Granges, et à reconnaître enfin l'injustice de l'attaque de l'armée de cette époque?
2. Vu d'aujourd'hui, comment le Conseil fédéral considère-t-il le fait qu'au XXe siècle et dans notre pays même, l'armée suisse ait été avant tout mobilisée contre les travailleurs?
3. Est-il prêt à rendre également justice aux victimes de la brutale intervention de l'armée du 9 novembre 1932 à Genève,

intervention ayant provoqué la mort de 13 personnes qui participaient à une manifestation antifasciste?

4. Quels enseignements le Conseil fédéral tire-t-il de ces expériences historiques en ce qui concerne les interventions de l'armée à l'intérieur du pays?

Cosignataires: Aubert, Daguet, Fehr Hans-Jürg (3)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 08.3996 n Mo. Groupe des Verts. Création d'emplois pour les chômeurs de longue durée et les jeunes (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer dans les meilleurs délais les bases légales permettant de voter chaque année pendant dix ans un crédit de 100 millions de francs qui sera réparti, au titre d'aide de départ, entre des projets et des emplois durables destinés aux chômeurs de longue durée ainsi qu'aux jeunes et aux jeunes adultes sans emploi ni place d'apprentissage.

Porte-parole: Prelicz-Huber

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3997 n Mo. Groupe des Verts. Chômeurs. Augmentation du nombre d'indemnités journalières (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier dans les meilleurs délais la loi sur l'assurance-chômage de sorte qu'il soit à nouveau possible de verser 520 indemnités journalières à tous les chômeurs (ce nombre figurait dans la loi avant la révision de juillet 2003).

Porte-parole: Prelicz-Huber

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3998 n Mo. Groupe des Verts. Accueil extrafamilial pour enfants (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier dans les meilleurs délais la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants, de sorte que:

- les nouveaux projets et les projets en gestation qui sont de qualité puissent bénéficier d'une aide financière même lorsque leurs initiateurs ne sont pas en mesure de fournir un plan financier pour les six premières années au moins;
- les structures existantes qui ont encore des problèmes de financement puissent, sur présentation d'une demande motivée, bénéficier d'un nouveau soutien pendant trois ans;
- l'enveloppe financière soit augmentée de 100 millions de francs.

Porte-parole: Prelicz-Huber

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.3999 n Mo. Groupe des Verts. Augmentation du montant des allocations pour enfants (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier dans les meilleurs délais la loi sur les allocations familiales en prévoyant le versement d'une allocation minimale de 250 francs par mois pour chaque enfant jusqu'à l'âge de 16 ans et de 300 francs par mois pour chaque enfant en formation.

Porte-parole: Prelicz-Huber

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.4000 n Ip. Vischer. Entreprises suisses de production installées dans des colonies israéliennes en territoires occupés (19.12.2008)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il certain que, dans les colonies israéliennes en territoires occupés par Israël, aucune entreprise suisse ne produit ni n'est active d'une autre manière? En outre: le Conseil fédéral peut-il garantir qu'aucune entreprise suisse ni aucune firme établie en Suisse n'a de participation dans les entreprises israéliennes ni ne coopère avec des entreprises actives dans ces colonies?

2. Selon des informations provenant d'organisations non gouvernementales, d'églises et de rapports des médias, les produits de Soda Club pour la préparation du soda à Maaleh Adumim et les articles de cosmétique de la firme israélienne Ahava (Mer morte) sont produits dans des colonies israéliennes. Selon le Conseil fédéral, l'importation en Suisse de ces biens issus d'une production illégale se justifie-t-elle?

3. Si oui, sur quelle base légale?

4. Si non, qu'entreprendra le Conseil fédéral pour empêcher ces importations illégales?

5. Quels sont les moyens dont dispose le Conseil fédéral pour s'assurer que les consommateurs soient correctement informés de la provenance des produits?

6. Comment le Conseil fédéral peut-il garantir que tous les produits agricoles importés d'Israël proviennent bien d'Israël, et non pas des colonies en territoires palestiniens occupés (par ex. les dattes de la vallée du Jourdain)?

Cosignataires: Bänziger, Girod, Hämmerle, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Thorens Goumaz (8)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.4001 n Ip. Robbiani. LAMal. Sauver les dispositions non contestées (19.12.2008)

La révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) visant à réglementer davantage le prix des médicaments a échoué, mais les dispositions concernant l'inscription de médicaments pour maladies rares dans la liste des spécialités et l'utilisation de médicaments en dehors du domaine d'indication autorisé selon cette liste n'ont pas fait l'objet de contestations. Il est donc regrettable qu'elles aient été jetées avec l'eau du bain.

Au vu de leur importance, le Conseil fédéral n'entend-il pas les mettre en oeuvre au niveau de l'ordonnance ou de quelque autre manière?

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 08.4002 n Ip. Robbiani. Garantir l'accès au crédit des PME (19.12.2008)

La crise financière et le ralentissement économique exposent les entreprises, notamment les PME, à la frilosité des banques. Il faut à tout prix éviter que les moteurs de l'économie et de l'emploi, alors que l'horizon s'assombrit, soient en plus indûment pénalisés par l'assèchement du crédit. L'accès au crédit

doit être garanti aux PME, afin qu'elles puissent disposer des liquidités nécessaires et investir. Je pose donc les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Entend-il charger quelqu'un, un service de l'administration ou un organe dépendant, de vérifier l'accès au crédit?

2. Entend-il favoriser la désignation dans les cantons de personnes, de services ou d'organismes chargés d'aider les PME qui rencontreraient des difficultés d'accès au crédit? L'organe fédéral pourrait soutenir et coordonner l'activité de ses homologues cantonaux.

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 08.4003 n Mo. Rennwald. Obligation de négocier un plan social lors de licenciements collectifs (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir toutes les modifications législatives permettant d'obliger les entreprises à négocier un plan social lors de licenciements collectifs. Le Conseil fédéral examinera en particulier de modifier les articles 335d et ss du Code des obligations (CO):

Le Conseil fédéral est en particulier chargé de changer comme suit l'article 335g alinéa 2 CO: "La notification doit contenir les résultats de consultations et la représentation des travailleurs (art. 335f) ainsi que tous les renseignements utiles concernant le projet de licenciements collectifs ainsi que le plan social conformément à l'alinéa nouveau de l'article 335f."

Le Conseil fédéral est prié d'examiner la possibilité de modifier l'article 335f CO par l'ajout de l'alinéa suivant: "L'employeur doit présenter à la représentation des travailleurs ou, à défaut, aux travailleurs, un plan social qui tienne compte d'indemnités supplémentaires au minimum prévu par la présente loi en tenant compte de l'ancienneté et du potentiel de reclassement de la catégorie des travailleurs touchés."

Cosignataires: Aubert, Berberat, Daguet, Lumengo, Marra, Nordmann, Rielle, Rossini, Thorens Goumaz, Zisyadis (10)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.4004 n Po. Rennwald. Faciliter l'accès au crédit (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la mise en oeuvre de toutes les mesures susceptibles de faciliter l'accès au crédit, en particulier pour les jeunes entreprises, les innovations technologiques et les petites et moyennes entreprises.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Daguet, Lumengo, Marra, Nordmann, Rielle, Rossini, Thorens Goumaz, Zisyadis (10)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.4005 n Po. Rennwald. La relance par la lutte contre le réchauffement climatique (19.12.2008)

Dans le cadre d'un futur plan de relance de l'économie suisse, le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité de valoriser les technologies de lutte contre le réchauffement climatique.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Daguet, Lumengo, Marra, Nordmann, Rielle, Rossini, Thorens Goumaz, Zisyadis (10)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

x **08.4006 n Mo. Rennwald. Fonds d'incitation à l'innovation technologique** (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un fonds d'incitation à l'innovation technologique, destiné en priorité aux petites et moyennes entreprises (PME) et financé par une contribution des pouvoirs publics et des entreprises concernées, selon un système de bonus-malus.

Cosignataires: Berberat, Daguet, Lumengo, Marra, Nordmann, Rielle, Rossini, Thorens Goumaz, Zisyadis (9)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.4007 n Po. Rennwald. Pour une mondialisation équitable et durable (19.12.2008)

La crise économique actuelle ne frappe pas seulement la Suisse et les autres pays occidentaux, mais aussi les pays du tiers monde. Le Bureau international du travail (BIT) estime que le nombre de chômeurs dans le monde pourrait augmenter de 20 millions d'ici à fin 2009. Afin de rétablir certains équilibres, entre le Nord et le Sud, mais aussi entre les pays industrialisés, le Conseil fédéral est invité à étudier les mesures suivantes:

- Accroître rapidement le montant de l'aide au développement jusqu'à 0,7 pour cent du produit intérieur brut (PIB).

- Mieux réguler l'ensemble du système financier, notamment en limitant l'usage des produits dérivés, en luttant contre les paradis fiscaux et en obligeant les fonds de pension à avoir des comportements liés au long terme.

- Mettre en place un directoire mondial avec les quelques monnaies suivantes: dollar, euro, yuan chinois, roupie indienne, yen et franc suisse.

- Introduire la taxe Tobin sur les transactions financières à caractère spéculatif.

- Prendre l'initiative d'une grande conférence internationale garantissant une concurrence fiscale loyale.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Daguet, Lumengo, Marra, Nordmann, Rielle, Rossini, Thorens Goumaz, Zisyadis (10)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **08.4008 n Mo. Rennwald. Fonds de soutien à la recherche et à la formation** (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un fonds de soutien à la recherche et à la formation (professionnelle et continue), destinée en priorité aux petites et moyennes entreprises (PME) et financée par une contribution des pouvoirs publics et des entreprises concernées, selon un système de bonus-malus.

Cosignataires: Berberat, Daguet, Lumengo, Nordmann, Rielle, Rossini, Thorens Goumaz, Zisyadis (8)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.4009 n Mo. Zisyadis. Plombages dentaires. Interdiction du mercure (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de toute urgence d'interdire l'utilisation du mercure pour les plombages dentaires.

Cosignataires: Berberat, Rennwald, Rielle, Sommaruga Carlo, Voruz (5)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.4010 n Ip. Freysinger. Concrétisation d'un engagement formel de Mme Calmy-Rey (19.12.2008)

Suite à une prise en charge de familles libanaises à Ammann du 27 juillet au 22 août 2006 lors du conflit libano-israélien, Mme Calmy-Rey, cheffe du département des affaires étrangères, s'engagea formellement auprès du père Khalil Jaar et lui assura la prise en compte par la DZC des frais découlant de cette opération.

Le 6 novembre 2006, 3743 dinars furent versés au père Jaar, ce qui ne représente même pas le 10 pour cent de la somme due. A la fin 2006, des pressions furent exercées par la DDC et l'ambassadeur suisse sur le père Jaar pour qu'il accepte ce montant pour solde de tout compte et qu'il confirme cela par écrit. Celui-ci refusa. Depuis, il se trouve dans une situation difficile par rapport à ses créanciers, car il s'était engagé dans la conviction que la Suisse répondrait aux engagements qu'elle avait pris au travers de sa ministre des affaires étrangères.

L'interpellant aimerait savoir si le gouvernement envisage d'assumer son engagement formel pris auprès du père Jaar et, si tel est le cas, dans quels délais.

Si ceci ne devait pas être le cas, la cheffe du département des affaires étrangères est invitée à avancer des raisons crédibles.

Le Conseil fédéral ne craint-il pas que cette manière d'agir ne mette gravement en péril l'image de la Suisse et de son action humanitaire à l'étranger?

Cosignataires: Amstutz, Estermann, Glauser, Grin, Hutter Jasmin, Perrin, Reymond, Rime, Rutschmann (9)

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

08.4011 n Mo. Allemann. Stratégie nationale de prévention de la criminalité (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de formuler, en collaboration avec les cantons et les organisations compétentes en la matière, une stratégie nationale de prévention de la criminalité.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Heim, Jositsch, Lumengo, Rielle, Stump, Tschümperlin, Voruz, Widmer (9)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.4012 n Mo. Allemann. Opérations de sécurité d'intérêt national. Contrats de prestations avec les cantons (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de conclure des contrats de prestations avec les cantons afin que ceux-ci puissent obtenir le soutien de la Confédération pour les opérations de sécurité d'intérêt national et qu'ils aient les moyens de renforcer durablement leurs corps de police.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Heim, Jositsch, Lumengo, Rielle, Stump, Tschümperlin, Voruz, Widmer (9)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **08.4013 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Développement du réseau à fibre optique dans toute la Suisse** (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une stratégie visant au développement du réseau à fibre optique dans toute la Suisse. Cette stratégie garantira que, ces prochaines années, tous les ménages et toutes les entreprises de Suisse bénéficieront, pour la téléphonie, l'Internet et la télévision, d'un accès avantageux et performant au réseau à fibre

optique. A cet égard, les conditions suivantes seront respectées:

1. Toutes les régions de la Suisse seront desservies, et non seulement les centres.
2. Le réseau devra être accessible dans toutes les régions aux mêmes conditions.
3. L'exploitation avantageuse du réseau sera réglementée et garantie. Les tarifs de l'exploitation du réseau correspondront dans l'ensemble aux coûts effectifs. Il s'agit d'éviter de répéter les erreurs de l'ouverture du marché de l'électricité.
4. On évitera la construction d'infrastructures parallèles onéreuses.
5. En tant qu'entreprise de la Confédération, Swisscom assurera un rôle-moteur dans le développement du réseau; elle collaborera cependant, là où c'est nécessaire, avec d'autres entreprises.
6. Le développement du réseau dans toute la Suisse sera réalisé dans les cinq années à venir. Le Conseil fédéral présentera au Parlement les mesures à prendre pour développer le réseau et, le cas échéant, pour réglementer la question.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Marti Werner (2)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Retrait.

x 08.4014 n Mo. Kiener Nellen. Train de mesures en faveur de l'UBS. Ouverture de procédures contre les membres responsables d'organes de la banque (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que les procédures applicables du droit de la société anonyme et du droit pénal soient examinées et engagées contre les membres responsables des organes de l'UBS SA (conseil d'administration, direction d'entreprise et organes de révision).

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Marra, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz, Widmer (19)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.4015 n Mo. Groupe des Verts. Subventions pour les zones 30 et les zones de rencontre (19.12.2008)

La Confédération est chargée d'accorder des subventions aux cantons et aux communes pour leur permettre de réaliser des zones de rencontre et des zones 30.

Porte-parole: Lachenmeier

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.4016 n Mo. Groupe des Verts. Financement anticipé des projets en faveur de la mobilité douce (19.12.2008)

La Confédération est chargée de libérer de manière anticipée le soutien financier prévu pour les cantons et les communes, et leur permettre ainsi, dans le cadre des projets d'agglomération, de mettre en oeuvre des mesures d'encouragement à la mobilité douce.

Porte-parole: Lachenmeier

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.4017 n Ip. Stump. Qualité des universités suisses et formation du personnel hautement qualifié (19.12.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quel lien existe-t-il entre la mauvaise qualité des universités et le manque de relève suisse pour les postes hautement qualifiés?
2. Le Conseil fédéral entend-il garantir, à l'avenir, la qualité de l'enseignement dans toutes les branches universitaires? Dans l'affirmative, de quelle manière?
3. Comment entend-il répondre, à l'avenir, à la demande de personnel hautement qualifié? En accueillant encore davantage d'immigrants?
4. Combien de Suisses exportent-ils leur savoir à l'étranger?

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.4018 n Mo. Müller Thomas. Loi autrichienne relative à l'impôt sur le chiffre d'affaires. Procédure de remboursement de l'impôt préalable (19.12.2008)

La perception par l'Autriche d'un impôt sur le chiffre d'affaires des entreprises suisses de transport par car doit être abolie ou, à tout le moins, simplifiée. Le Conseil fédéral est chargé de résoudre le problème avec l'Autriche.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baumann J. Alexander, Bäumlé, Bigger, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Büchler, Cathomas, Egger, Föhn, Glanzmann, Graf-Litscher, Gysin, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Kaufmann, Killer, Kleiner, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Messmer, Miesch, Müller Walter, Müller Philipp, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rutschmann, Scherer, Schmid-Federer, Schwander, Segmüller, Triponez, Wobmann, Zemp, Zuppiger (47)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.4019 n Mo. Berberat. Réduction de l'horaire de travail. Prolongation de la durée maximale d'indemnisation (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire usage de la compétence qui lui est attribuée à l'article 35 alinéa 2 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) et de l'article 57b de l'ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité en prolongeant, et ce d'une manière générale, de six périodes de décompte (six mois) la durée maximale de l'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail.

Cosignataires: Aubert, Baettig, Brélaz, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Favre Laurent, Goll, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Grin, John-Calame, Levrat, Lumengo, Marra, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Perrin, Perrinjaquet, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Steiert, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Weber-Gobet, Widmer, Wyss Brigit, Zisyadis (34)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

08.4020 n Po. Girod. Création d'une bande jouxtant la lisière forestière (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment exploiter la lisière forestière de manière à respecter et à promouvoir la diversité des espèces qui s'y trouvent, et également si la loi sur les forêts doit être modifiée de telle sorte qu'il soit possible, à la frontière entre terrains agricoles et forêt, d'exploiter à des fins agricoles une bande d'une largeur maximale de 40 mètres à l'intérieur de la zone forestière, à condition que cette exploitation se fasse dans le respect de la nature et de la biodiversité de la lisière forestière.

Cosignataires: Aebi, Bourgeois, Graf Maya, Hodggers, John-Calame, Lachenmeier, Prelicz-Huber, Teuscher, von Graffenried (9)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x 08.4021 n Ip. Müller Geri. Nouvelles centrales nucléaires à Gösgen, Mühleberg et Beznau. Impact sur le climat (19.12.2008)

1. Le Conseil fédéral a-t-il étudié minutieusement la question du réchauffement climatique en Argovie et de son impact sur la production énergétique? Quelles mesures propose-t-il?

2. Considère-t-il que les pronostics de l'Organe consultatif sur les changements climatiques (OcCC/Pro Clim) sont réalistes?

3. Si tel n'est pas le cas: que compte-t-il entreprendre si les pires pronostics devaient se réaliser, ou même être dépassés?

4. A partir de quel degré de réchauffement climatique le Conseil fédéral estime-t-il que le risque climatique et financier pour l'exploitation de nouvelles centrales nucléaires est trop élevé?

5. Les nouvelles centrales nucléaires produisent environ 2,3 fois plus d'énergie et rejettent quelque 2,7 fois plus de chaleur dans l'atmosphère environnante que les centrales actuelles. Selon le Conseil fédéral, quel en sera l'impact climatique local?

6. Un accroissement de la puissance des centrales nucléaires entraînera un accroissement des besoins en lacs de retenue. A quelles conséquences le Conseil fédéral s'attend-il en ce qui concerne les débits résiduels et le niveau d'eau des rivières?

7. Si l'eau devait se raréfier mais qu'il faille en même temps en utiliser davantage pour la production d'énergie, quelles seraient les priorités du Conseil fédéral: a) l'eau potable et l'eau industrielle, b) l'agriculture (irrigation) ou c) la production d'électricité?

Cosignataires: Brélaz, Hodggers, John-Calame, Prelicz-Huber, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Weber-Gobet, Wyss Brigit, Zisyadis (11)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.4022 n Ip. Müller Thomas. Achèvement du réseau des routes nationales (19.12.2008)

La loi du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure dispose que le réseau des routes nationales doit être achevé d'ici à 2015, mais aussi que le Conseil fédéral peut prolonger ce délai dans des cas dûment motivés.

A cet égard, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Existe-t-il une planification visant à l'achèvement du réseau des routes nationales d'ici à 2015?

2. Le Conseil fédéral a-t-il déjà connaissance de cas dans lesquels le délai doit être prolongé?

3. Si oui, quels tronçons concernent-ils, comment les reports sont-ils motivés et quelle est la durée de ces reports?

4. Le Conseil fédéral peut-il nous garantir aujourd'hui avec certitude que les tronçons pour lesquels aucun report n'a été demandé seront bien achevés d'ici à 2015?

Cosignataires: Amstutz, Egger, Giezendanner, Glanzmann, Gysin, Hany, Hochreutener, Hutter Markus, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Pfister Gerhard, Segmüller, Triponoz, Zemp (15)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

08.4023 n Mo. Fehr Jacqueline. Directives pour les césariennes (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer - conjointement avec la Fédération suisse des sages-femmes, la Société suisse de gynécologie et d'obstétrique, les cantons et les caisses d'assurance-maladie - des directives permettant d'évaluer la nécessité médicale des césariennes.

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x 08.4024 n Po. Fehr Mario. Offensive en faveur de la formation continue (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner des mesures relevant de la politique de formation afin d'accroître la compétitivité de l'économie suisse et d'améliorer l'employabilité de la population active. Les points suivants doivent en particulier être examinés:

1. Mesures axées sur la demande afin de remédier aux lacunes professionnelles des travailleurs de faible niveau de formation.

2. Impulsions financières et renforcement de la formation continue supérieure.

3. Attribution de moyens supplémentaires pour l'orientation en matière de formation continue, ce conjointement avec les associations professionnelles.

4. Incitations destinées à encourager la formation professionnelle et la formation continue.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bänziger, Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Galladé, Girod, Graf-Litscher, Gross, Hany, Hochreutener, Hofmann, Hutter Markus, Jositsch, Kiener Nellen, Levrat, Lustenberger, Markwalder Bär, Marra, Marti Werner, Moser, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Prelicz-Huber, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Riklin Kathy, Roth-Bernasconi, Schmid-Federer, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Thanei, Tschümperlin, Vischer, von Graffenried, Widmer, Wyss Ursula (44)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

x 08.4025 é Po. Sommaruga Simonetta. Offensive en faveur de la formation continue (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner des mesures relevant de la politique de formation afin d'accroître la compétitivité de l'économie suisse et d'améliorer l'employabilité de la population active. Les points suivants doivent en particulier être examinés:

1. mesures axées sur la demande afin de remédier aux lacunes professionnelles des travailleurs de faible niveau de formation;

2. impulsions financières et renforcement de la formation continue supérieure;

3. attribution de moyens supplémentaires pour l'orientation en matière de formation continue, ce conjointement avec les associations professionnelles;

4. incitations destinées à encourager la formation professionnelle et la formation continue.

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

05.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x **08.4026 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Prime conjoncturelle pour les personnes touchant des prestations complémentaires** (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, dans le cadre des mesures de soutien à la conjoncture, un projet visant à verser, en 2009 et en 2010, une prime de 1000 francs aux personnes qui touchent des prestations complémentaires de l'AVS ou de l'AI. En 2007, 256 632 personnes résidant en Suisse touchaient des prestations complémentaires: cette prime entraînera donc une hausse de la consommation privée de l'ordre de 500 millions de francs (250 millions par an).

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Thanei, Wyss Ursula (20)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x **08.4027 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Primes d'assurance-maladie. Alléger la charge des familles avec enfants** (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement, dans le cadre des mesures de soutien à la conjoncture, un projet visant à alléger la charge des familles avec enfants. Celui-ci prévoira d'exonérer de toute prime d'assurance-maladie, pendant les années 2010 et 2011, les enfants de moins de 18 ans et les jeunes adultes en formation âgés de moins de 25 ans. Les ménages privés pourront ainsi consacrer environ deux milliards de francs supplémentaires par an à la consommation. On s'assurera que cette mesure d'allègement bénéficie intégralement aux familles concernées.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Marra, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Thanei, Wyss Ursula (19)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x **08.4028 n Mo. Leutenegger Oberholzer. CFF. Promotion des transports publics** (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet visant à anticiper, dans le cadre des mesures destinées à soutenir la conjoncture en 2009 et en 2010, les investissements des CFF en majorant de 645 millions de francs les moyens financiers dont ils disposent pour remplir leur mandat de prestations. Sur ces 645 millions de francs, 616 millions serviront à financer des projets d'infrastructure dans les domaines de l'entretien préventif et de la préservation des infrastructures existantes, et 29 millions de francs serviront à rénover les petites gares pour les adapter aux besoins de la clientèle.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Thanei, Wyss Ursula (20)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x **08.4029 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Soutenir la conjoncture pour prévenir une récession** (19.12.2008)

Aux fins de prévenir une récession en 2009 et 2010, le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un plan de relance susceptible d'être engagé en temps opportun pour soutenir la conjoncture. Ce plan encouragera les investissements publics et privés de même que la consommation publique et privée. Les investissements devront être profitables dans la durée et accélérer les rénovations dans le respect des exigences écologiques. A l'instar des mesures prises à l'étranger, les dépenses engagées par le plan devront s'élever à plus de 1 pour cent du PIB mais au minimum à 6 milliards de francs par année.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Thanei, Wyss Ursula (20)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x **08.4030 n Mo. Fehr Jacqueline. Sécuriser les passages à niveau** (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer au Parlement, dans le cadre de son plan de soutien de la conjoncture, l'octroi d'un crédit extraordinaire de 40 millions de francs (20 millions de francs en 2009 et 20 millions de francs en 2010) pour la sécurisation des passages à niveau dangereux.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Thanei, Wyss Ursula (19)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x **08.4031 n Mo. Fässler. Développer la formation et le perfectionnement au sortir de l'apprentissage** (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'augmenter de 120 millions de francs par an les moyens financiers alloués à la formation et au perfectionnement des jeunes chômeurs, conformément à l'article 59 LACI et à l'article 13 LFPr. Il utilisera l'instrument des chèques formation pour mettre en oeuvre cette mesure.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Thanei, Wyss Ursula (18)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.4032 n Mo. Fehr Jacqueline. Augmenter la dotation du fonds d'infrastructure (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'augmenter les apports au fonds d'infrastructure de sorte que la Confédération puisse respecter ses obligations financières envers les cantons pour les projets d'agglomération urgents.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Mario, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Thanei, Wyss Ursula (20)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 08.4033 n Mo. Fehr Mario. Développement de l'infrastructure à fibre optique (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'ajuster sa stratégie du propriétaire face à Swisscom sur les points suivants:

- Swisscom devra accélérer le rythme d'investissement dans le développement de l'infrastructure à fibre optique et investir 30 pour cent de plus que prévu en 2009 et 2010.

- L'équivalent du montant investi sera déduit du bénéfice distribué à la Confédération.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Thanei, Wyss Ursula (20)

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

08.4034 n Mo. Humbel Näf. Formation et perfectionnement des professionnels de la santé non médecins et des médecins assistants. Financement (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que, dès l'introduction du régime des groupes homogènes de malades (GHM), la formation de base et la formation continue des professionnels de la santé non médecins ainsi que la formation postgrade des médecins-assistants soient garanties jusqu'à l'obtention du titre fédéral de spécialiste. Si nécessaire, il présentera une base légale aux chambres.

Cosignataires: Bortoluzzi, Cassis, Donzé, Egger, Favre Charles, Gilli, Glanzmann, Goll, Häberli-Koller, Haller, Hassler, Hochreutener, Ineichen, Joder, Kleiner, Meyer Thérèse, Moser, Riklin Kathy, Schmidt Roberto, Segmüller, Stahl, Wehrli, Weibel (23)

13.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

08.4035 n Ip. Vischer. Dépenses de la Confédération pour l'énergie nucléaire (19.12.2008)

1. Est-il vrai que la Confédération a dépensé jusqu'à présent 3,5 milliards de francs pour la recherche dans le domaine de l'énergie de fusion et de l'énergie nucléaire?

2. Combien d'argent la Confédération a-t-elle versé jusqu'à présent à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne?

a. La Confédération devrait-elle aussi verser des contributions (de non-prolifération), pour le cas où la Suisse n'exploiterait pas de centrales nucléaires?

b. Ces contributions fédérales à des organisations internationales pour des affaires nucléaires ne pourraient-elles pas être versées par les exploitants des centrales nucléaires?

c. La Confédération a-t-elle versé à d'autres Etats des contributions comparables pour les énergies renouvelables (biomasse, énergie solaire ou éolienne)?

3. Au tournant du millénaire, la Confédération versait encore, pour la recherche dans les domaines de l'énergie de fusion et des centrales nucléaires ainsi qu'à l'AIEA, quelque 60 millions de francs par an. Verse-t-elle encore des contributions pour les centrales nucléaires et l'énergie de fusion? Dans l'affirmative, de quelles contributions s'agit-il et à combien se montent-elles?

4. Quelles contributions directes et/ou indirectes la Confédération verse-t-elle à la Nagra?

a. Est-il vrai que le financement pour les déchets radioactifs suffira officiellement jusqu'en 2070?

b. Qui financera après 2070 l'évacuation, la surveillance et l'entretien des sites où seront enfouis ces déchets (sachant que l'uranium a une période de 24 000 ans)? Quels moyens sont prévus à cet effet?

c. Qui paiera jusqu'en 2070 et éventuellement plus tard, si les moyens prévus ne suffisent pas, l'évacuation, la surveillance et l'entretien des sites où seront enfouis ces déchets (sachant que l'uranium a une période de 24 000 ans)?

5. Quelles contributions la Confédération a-t-elle versées chaque année jusqu'à présent pour les deux agents énergétiques indigènes que sont la biomasse et l'énergie solaire, qui doivent être encouragés conformément au mandat constitutionnel du 23 septembre 1990?

6. Base constitutionnelle: l'article 90 de la Constitution ne contient qu'une norme de compétence de la Confédération dans le domaine de l'énergie nucléaire; il ne contient aucun mandat en vertu duquel la Confédération devrait promouvoir cette forme d'énergie. En revanche, l'article 89 de la Constitution décrit non seulement les compétences de la Confédération aux alinéas 1 et 3 mais charge aussi notamment la Confédération de tâches de promotion: "... la Confédération et les cantons s'emploient à promouvoir un approvisionnement énergétique ...économiquement optimal et respectueux de l'environnement" (al. 1) et "Elle (la Confédération) favorise le développement des techniques énergétiques, en particulier dans les domaines des économies d'énergie et des énergies renouvelables" (al. 3). En vertu de quelle base constitutionnelle la Confédération a-t-elle jusqu'à présent encouragé bien plus fortement les deux énergies non renouvelables (énergie nucléaire et énergie de fusion) que les deux énergies renouvelables (biomasse et énergie solaire), qui conformément à un mandat constitutionnel, auraient dû être encouragées au plus tard depuis septembre 1990?

Cosignataires: Bänziger, Girod, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Thorens Goumaz (7)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.4036 n Ip. Thorens Goumaz. Activités de raquettes à neige. Assurances en matière de sécurité et de protection de l'environnement (19.12.2008)

- Comment le Conseil fédéral pense-t-il assurer le maintien de conditions permettant aux adeptes de raquettes à neige de pratiquer cette activité dans des conditions de sécurité adéquates?

- Comment pense-t-il assurer que cette activité se restreigne à des zones où elle peut se développer en harmonie avec la nature et sans représenter une charge pour la faune sauvage?

Cosignataires: Brélaz, Girod, John-Calame, Prelicz-Huber, van Singer, von Graffenried (6)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

20.03.2009 Conseil national. Liquidée.

08.4037 n Mo. Hochreutener. Motions et postulats. Empêcher les tactiques d'obstruction (19.12.2008)

Le Bureau est chargé de présenter au Conseil une modification du règlement de ce dernier qui permette la transmission, selon une procédure accélérée, des motions et des postulats acceptés par le Conseil fédéral mais combattus par des membres du Conseil. On pourrait imaginer, par exemple, une transmission sans discussion si une majorité qualifiée se prononce pour cette solution.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Egger, Glanzmann, Hany, Humbel Näf, Loepfe, Lustenberger, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Wehrli, Zemp (17)

13.02.2009 Le Bureau du Conseil national propose de rejeter la motion.

x 08.4038 é Mo. Luginbühl. Bruit des avions. Soulager les vallées alpines (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé, en se fondant sur le concept de stationnement actuel, de veiller à ce que les vallées alpines soient épargnées par le bruit des avions militaires des aérodromes qu'elles abritent, en particulier pendant les mois d'été, et à ce que la composition des flottes de ces différents aérodromes soit équilibrée. Pour ce faire, il envisagera notamment la possibilité de faire effectuer régulièrement aux Forces aériennes des vols d'entraînement à l'étranger.

Cosignataires: Fournier, Imoberdorf, Lombardi, Sommaruga Simonetta (4)

11.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.03.2009 Conseil des Etats. Rejet.

x 08.4039 é Po. David. Clarification du rôle joué par l'autorité de surveillance des marchés financiers dans la crise financière (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport sur les défaillances de la surveillance des marchés financiers et de répondre, pour la période 2006 à 2008, en particulier aux questions suivantes:

1. L'indépendance, le professionnalisme et la qualité étaient-ils garantis sur le plan de l'acquisition, de l'analyse et de l'évaluation des informations notamment dans le domaine de la surveillance des grandes banques?
2. Quand et sur la base de quelles sources l'autorité de surveillance a-t-elle déterminé l'ampleur des dangers potentiels (baisse des prix de l'immobilier aux Etats-Unis, opacité et risques majeurs inhérents aux titres hypothécaires à risques américains, incompétence des agences de notation, dangerosité des incitations salariales)?
3. Quelles mesures l'autorité de surveillance a-t-elle prises notamment sur le plan de la surveillance des grandes banques pour corriger le tir?
4. Comment les assujettis à la surveillance ont-ils réagi à ces mesures?

Par ailleurs, le Conseil fédéral est chargé d'examiner en détail les mesures énoncées ci-après en matière de surveillance des marchés financiers et de faire rapport au Parlement sur les résultats de son examen:

1. renforcer l'indépendance et la qualité des professionnels de la surveillance des marchés financiers, notamment des grandes banques;
2. prolonger la durée du mandat jusqu'à huit à dix ans des membres des organes supérieurs de la surveillance des marchés sans réélection possible;
3. instituer des normes d'accréditation pour les agences de notation dont les informations peuvent être utilisées dans le domaine de la surveillance des marchés;
4. instituer des normes d'accréditation pour les produits qui peuvent être commercialisés dans le domaine de la surveillance des marchés;
5. instaurer des règles minimum applicables à la rémunération des personnes qui doivent offrir toute garantie d'une activité irréprochable selon l'article 3 alinéa 2 lettre c de la loi sur les banques.

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

17.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x 08.4040 é Ip. Altherr. Collaboration avec la Fondation suisse du Service social international (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il vrai que la loi fédérale du 21 décembre 2007 sur les enlèvements internationaux d'enfants et sur la mise en oeuvre des conventions de La Haye sur la protection des enfants et des adultes entrera vraisemblablement en vigueur le 1er juillet 2009?
2. Quel département est responsable de l'exécution de cette loi?
3. Le Conseil fédéral a-t-il l'intention de collaborer avec la Fondation suisse du Service social international (SSI) pour l'exécution de cette loi?
4. Est-il prêt à financer les coûts qui résulteront de l'exécution de cette loi et à participer au financement des coûts liés au traitement des autres demandes adressées à la SSI, qui émanent de l'étranger? Dans l'affirmative, quelle sera l'ampleur de ce soutien?

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

x 08.4041 é Ip. Fetz. Problèmes d'UBS et de Credit Suisse aux Etats-Unis. Répercussions sur le secret bancaire (19.12.2008)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A son avis, quelles conséquences le démêlé fiscal d'UBS aux Etats-Unis et la volonté manifeste des autorités américaines d'étendre leurs investigations à Credit Suisse peuvent-ils avoir à court et à moyen termes pour la place financière suisse?
2. Quelles mesures le Conseil fédéral prévoit-il de prendre si les problèmes juridiques d'UBS aux Etats-Unis replongent cette dernière dans les problèmes économiques et si un second train de mesures de sauvetage de cette grande banque se révèle nécessaire?

3. L'évolution actuelle présente certaines similitudes avec l'affaire des fonds en déshérence. A cet égard, le Conseil fédéral envisage-t-il de créer une cellule spéciale UBS/Etats-Unis, à l'instar de celle qui avait été mise sur pied à l'époque? Dans quelle mesure des discussions sont-elles en cours avec les autorités américaines à propos du cas d'UBS et des soustractions d'impôt?

4. La Principauté du Liechtenstein fait d'importantes concessions en rapport avec son secret bancaire, car ses banques sont tributaires de la prolongation de l'accord d'intermédiaire qualifié (Qualified Intermediary Agreement, accord QI) avec les Etats-Unis. C'est ce qu'a confirmé Madame Manz-Christ, porte-parole du gouvernement de la Principauté, en relevant que des informations sont communiquées sur demande en cas de délits fiscaux, et donc aussi de soustraction d'impôt, si la demande repose sur des soupçons fondés. Qu'est-ce que cela implique pour la place financière suisse?

5. Le Conseil fédéral examine-t-il aussi en profondeur la question de l'avenir du secret bancaire et, en particulier, celle de l'assistance administrative complète, notamment dans les cas de soustraction d'impôt (et pas seulement de fraude fiscale), voire dans les cas qui ne concernent pas uniquement les Etats-Unis?

Cosignataires: Maury Pasquier, Ory (2)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

17.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

x 08.4042 é Ip. Gutzwiller. Autorisation du diagnostic préimplantatoire. Etat d'avancement des travaux (19.12.2008)

La motion CSEC-CN 04.3439 sur l'admission du diagnostic préimplantatoire (DPI) a été approuvée par le Conseil national et par le Conseil des Etats dans la deuxième moitié de l'année 2005. Par cette motion, le Parlement a chargé le Conseil fédéral de présenter un projet de normes autorisant le diagnostic préimplantatoire en Suisse et fixant les conditions-cadres applicables en la matière.

Selon les informations de l'Office fédéral de la santé publique, la préparation d'une réglementation répondant au mandat du Parlement a démarré fin février 2007. Or, aucun projet n'a été présenté à ce jour (mi-décembre 2008), alors que l'ouverture d'une consultation est annoncée depuis longtemps.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Quand peut-on espérer obtenir enfin le lancement d'une consultation sur un projet de norme autorisant le DPI en Suisse?
2. Pour quelles raisons la mise en oeuvre du mandat conféré par le Parlement en 2005 a-t-elle pris du retard?

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

08.4043 é Mo. David. Renforcer l'emploi, les PME, l'économie d'exportation et le pouvoir d'achat (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures suivantes, de les mettre en oeuvre et, au besoin, de présenter les projets législatifs correspondants:

1. Marché de l'emploi

a. L'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail doit être versée de manière systématique, c'est-à-dire quand il s'agit de pallier une chute temporaire des commandes. La durée de perception de l'indemnité doit être adaptée aux circonstances.

L'entreprise doit mettre à profit les périodes d'interruption du travail pour proposer une formation continue à ses collaborateurs. Les processus administratifs inhérents à la mise en oeuvre de la réduction de l'horaire de travail (surtout le versement de l'indemnité) doivent être simplifiés et accélérés.

b. Les projets publics d'investissement doivent être coordonnés avec les cantons. Ceux qui doivent être mis en oeuvre en premier sont ceux qui ont un effet sur l'emploi.

c. Les réserves de crise libérées doivent être utilisées, et les entreprises doivent être sensibilisées.

d. Le relèvement des cotisations proposé par le Conseil fédéral dans le cadre de la révision de l'assurance-chômage doit être coordonné avec l'évolution conjoncturelle et être reporté à 2012.

2. Crédits aux PME

a. Le système des cautionnements doit être appliqué de manière systématique surtout pour pallier les crédits de fournisseurs qui ne sont plus octroyés aux PME. Pour que les moyennes entreprises bénéficient aussi de cautionnements, il faut relever la limite de cautionnement.

b. Il faut examiner de nouveaux modèles de garantie pour assurer les opérations interbancaires.

c. Les banques cantonales sont, dans les régions, d'importants bailleurs de fonds pour les PME. Les cantons et leurs instruments doivent donc être intégrés dans les mesures conjoncturelles.

3. Place économique

a. Les produits de l'assurance contre les risques à l'exportation doivent être optimisés pour tenir compte de la nouvelle donne en matière de risques à l'exportation.

b. Les moyens disponibles pour la promotion de notre pays doivent être utilisés de manière ciblée pour promouvoir certains secteurs (avant tout l'économie d'exportation); par exemple, les moyens de Présence Suisse doivent être utilisés surtout pour la promotion touristique.

4. Politique des taux d'intérêts et politique monétaire

a. La politique des taux d'intérêts de la BNS va dans la bonne direction. Elle doit être soutenue.

b. Le taux de change entre le franc suisse et l'euro ne doit pas saper la capacité d'exportation des entreprises suisses. La politique actuelle de la BNS doit être soutenue.

5. Politique fiscale

a. La principale priorité dans le but d'augmenter le pouvoir d'achat est la mise en oeuvre rapide des allègements fiscaux pour les familles. Les modifications applicables immédiatement doivent déployer leurs effets au plus tard pour le paiement des impôts 2010. Il s'agit par ailleurs de préparer dès à présent le passage à un barème pour enfants.

b. Les mesures visant à réduire la bureaucratie et à accroître la sécurité juridique dans le domaine de la TVA doivent entrer en vigueur le 1er janvier 2010.

c. La compensation plus rapide des effets de la progression à froid doit déployer ses effets pour le paiement des impôts à partir de 2010.

d. La TVA doit être abaissée temporairement de telle sorte que le relèvement des taux nécessaire au financement additionnel de l'AI soit compensé.

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion en ce qui concerne les points 1b, 1c, 2b, 2c et 3a. Il propose de rejeter la motion en ce qui concerne les autres points.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

11.03.2009 Conseil des Etats. Points 1b, 1c, 2b, 2c, 3a: adoptés; Autres points: rejetés.

x **08.4044 é Mo. Fetz. Mesures d'assainissement draconiennes pour les caisses de pension en situation de découvert. Moratoire** (19.12.2008)

Face à la crise du système financier et à ses retombées sur les caisses de pension et vu la détérioration rapide des perspectives économiques, le Conseil fédéral est chargé d'ordonner aux autorités de surveillance de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP; RS 831.40), conformément au droit d'adresser des directives que lui confère l'article 64 alinéa 2 LPP, de ne pas exercer de pression sur les caisses de pension en situation de découvert - pour une durée limitée à douze mois après la date des directives - afin qu'elles ne prennent pas de mesures d'assainissement draconiennes telles que celles prévues à l'article 65d alinéa 3.

Cosignataires: Büttiker, Cramer, Hêche, Janiak, Ory, Recordon, Savary, Sommaruga Simonetta, Stähelin (9)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

11.03.2009 Conseil des Etats. Rejet.

08.4045 é Mo. Sommaruga Simonetta. Prescriptions de placement applicables aux caisses de pension. Minimiser les risques auxquels sont exposés les assurés (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter les prescriptions suivantes dans le but de minimiser les risques qui pèsent sur les placements des caisses de pension:

1. renoncer aux produits structurés et aux hedge funds;
2. renoncer aux fonds actifs;
3. n'effectuer des placements en monnaies étrangères qu'en cas d'obligation de disposer d'une couverture contre les risques de change;
4. indiquer les rétrocessions, les commissions de distribution et les autres commissions ("kick-backs") des gestionnaires des caisses de pension et des conseillers en placement sollicités;
5. indiquer dans les rapports annuels des caisses de pension les noms des experts, des conseillers en placement et des gestionnaires en placement sollicités.

Cosignataires: Marty Dick, Stadler (2)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.03.2009 Conseil des Etats. Point 5: adopté; Points 1, 2, 3, 4: rejetés.

08.4046 é Mo. Fetz. Rééquilibrer les taux de réserves des assureurs-maladie d'ici 2012 (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de faire rééquilibrer les réserves techniques cantonales des caisses-maladie d'ici 2012.

Cosignataires: Janiak, Maury Pasquier, Ory (3)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x **08.4047 é Po. Savary. Petits indépendants, les oubliés de la crise** (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport étudiant toutes les pistes possibles pour modifier notre système d'assurance en vue de garantir une protection des indépendants en période de chômage.

Cosignataires: Cramer, Fetz, Freitag, Frick, Hêche, Maissen, Marty Dick, Ory, Recordon, Schweiger (10)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

11.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x **08.4048 é Mo. Fetz. Garantie de l'offre médicale en Suisse. Réglementation subséquente à la limitation de l'admission** (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au plus vite au Parlement un projet d'acte prévoyant des mesures applicables en cas de pénurie ou de pléthore de médecins.

Cosignataires: Bürgi, Büttiker, Cramer, Egerszegi-Obrist, Hêche, Inderkum, Janiak, Lombardi, Luginbühl, Maury Pasquier, Ory, Recordon, Savary, Seydoux, Sommaruga Simonetta, Stadler (16)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

18.03.2009 Conseil des Etats. Rejet.

x **08.4049 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Comptes des banques. Créer la transparence** (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur les banques pour obliger celles-ci à fournir des comptes clairs en ce qui concerne les frais qui ne relèvent pas de leur activité commerciale proprement dite. Sont en particulier visées les contributions versées par les banques pour des campagnes politiques et aux partis ou organisations politiques. Un projet de loi allant en ce sens sera soumis au Parlement.

Cosignataire: Wyss Ursula (1)

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x **08.4050 n Mo. Fehr Hans-Jürg. Eviter le resserrement du crédit** (19.12.2008)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer, en collaboration avec la Banque nationale, dans le cadre du programme de soutien de la conjoncture, une série de mesures destinées à éviter tout resserrement du crédit pour les PME.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Hämmerle, Heim, Hofmann, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Thanei (20)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x **08.4051 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Mesures destinées à renforcer le système financier. Respecter les principes de l'Etat de droit** (19.12.2008)

Si un deuxième train de mesures doit être adopté pour renforcer le système financier suisse ou une banque, le Conseil fédéral est chargé, comme l'y autorise l'article 151 alinéa 2 de la Constitution, de convoquer le Parlement à une session extraordinaire

dans les meilleurs délais pour que celui-ci puisse voter un arrêté fédéral. Cette procédure garantira que les mesures adoptées bénéficieront d'une légitimité démocratique et constitutionnelle suffisantes contrairement à celles qui ont été prises pour recapitaliser UBS. Il ne pourra y être dérogé que dans les cas d'extrême urgence.

Cosignataire: Wyss Ursula (1)

18.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

x 09.3000 é Po. Commission des transports et des télécommunications CE (08.3594). Assainissement du tunnel routier du Saint-Gothard (12.01.2009)

Le Conseil fédéral est prié de soumettre au Parlement, d'ici la fin 2010, un concept dans lequel il présentera quand et comment il pense faire entreprendre les grands travaux d'assainissement nécessaires du tunnel routier du Saint-Gothard. Il s'attachera notamment à répondre aux questions suivantes:

1. Dans quel délai est-il nécessaire de procéder aux travaux d'assainissement?
2. Quels travaux doivent être entrepris pour que le tunnel soit conforme aux normes les plus récentes?
3. Pour combien de temps et en quelle saison (été ou hiver) faudra-t-il fermer le tunnel au trafic dans un sens ou dans les deux sens?
4. Pendant la fermeture du tunnel, quelle solution devra-t-on trouver pour le trafic lourd et le trafic de personnes? Quels itinéraires d'évitement existe-t-il? Quelles seraient les conséquences sur les régions concernées par la déviation du trafic? Quelles sont les possibilités de charger les voitures sur le rail (cf. interpellation Inderkum 07.3652)?
5. Pendant cette période, comment peut-on garantir que le canton du Tessin ne soit pas "coupé" du reste de la Suisse?
6. Au cas où l'on arriverait à la conclusion, lors de la planification des travaux d'assainissement, que la construction d'un deuxième tube serait judicieuse et constituerait la meilleure solution, le Conseil fédéral devrait alors répondre aux questions suivantes:

6.1 Quelles sont les conditions à mettre en place, au niveau constitutionnel et légal, pour qu'un deuxième tube puisse être construit (avec et sans augmentation des capacités)?

6.2 En cas de construction d'un deuxième tunnel routier, quelles décisions démocratiques devront être prises (constitution, loi, décision de financement)?

6.3 Quelle probabilité le Conseil fédéral donne-t-il à une acceptation de la construction d'un deuxième tube par le peuple?

6.4 A combien sont estimés les coûts d'un deuxième tube parallèle au premier tunnel routier? Comment le Conseil fédéral compte-t-il le financer? Quels autres projets routiers devront être reportés ou privilégiés dans ce but? Existe-t-il des solutions réalistes de financement ou de cofinancement par des tiers (par ex. partenariat public-privé)?

6.5 Comment le Conseil fédéral juge-t-il la sécurité dans les tunnels actuellement? Quelle sécurité supplémentaire constituerait le fait d'avoir deux tunnels unidirectionnels? Quelle est l'expérience dans ce domaine en Suisse et à l'étranger? Comment peut-on expliquer que les nouveaux tunnels ferroviaires sont constitués de deux tubes (un pour chacun des sens de la circulation), alors que le trafic est bidirectionnel dans le tunnel routier du Saint-Gothard?

6.6 Dans quels délais un deuxième tunnel routier pourrait-il être construit? Est-il possible de reporter l'assainissement du tunnel actuel jusqu'à l'ouverture d'un deuxième tunnel?

6.7 Quelles conséquences aurait la construction d'un deuxième tunnel routier sur la politique suisse en matière de transfert du trafic, sur l'accord sur les transports terrestres avec l'UE, sur la possible introduction d'une bourse du transit alpin et sur la rentabilité de la NLFA?

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

04.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x 09.3001 é Mo. Commission des transports et des télécommunications CE. Mesures visant à soutenir la conjoncture (13.01.2009)

Dans son train de mesures visant à soutenir la conjoncture (deuxième étape, décisions du Conseil fédéral de février 2009, examen lors de la session de printemps), le Conseil fédéral est chargé de prévoir les mesures suivantes:

- le préfinancement des projets d'agglomération urgents, dont les travaux ont dû débuter en 2008 conformément aux prescriptions de la Confédération, ne devra pas être assuré par les cantons;
- les projets d'agglomération présentant le meilleur rapport coût/utilité doivent bénéficier non pas d'une aide financière réduite, mais du montant maximal de 50 pour cent.

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

11.03.2009 Retrait.

x 09.3002 é Po. Commission des transports et des télécommunications CE. Marché des télécommunications. Evaluation (13.01.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement d'ici à la mi-2010 un rapport sur le développement du marché suisse des télécommunications, sur le bilan de l'application des dispositions révisées de la loi sur les télécommunications et sur l'éventuelle nécessité de légiférer dans ce domaine.

Ce rapport devra apporter des réponses aux questions suivantes:

1. La réglementation actuelle de l'accès devrait-elle être adaptée, notamment en vue de garantir la neutralité technologique?
2. Les méthodes de fixation des tarifs d'accès au réseau des entreprises suisses de télécommunication prévues et appliquées à l'heure actuelle sont-elles adéquates?
3. Une séparation entre les fournisseurs de services et les exploitants de réseaux serait-elle judicieuse?
4. La révision de la loi sur les télécommunications visait notamment à libéraliser le marché: cet objectif a-t-il été atteint?
5. Quelle est la situation concurrentielle dans les secteurs de la téléphonie mobile et de la téléphonie fixe, et où y a-t-il lieu d'intervenir?
6. Du point de vue de l'approvisionnement et de la concurrence, le déploiement de la fibre optique devrait-il être soumis à une réglementation?
7. Les mesures existantes en matière de protection du consommateur et de protection de la jeunesse sont-elles suffisantes?

8. Serait-il souhaitable d'accorder à la Commission fédérale de la communication (Comcom) le droit d'intervenir d'office lors de la fixation des modalités d'accès?

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

04.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x **09.3003 é Po. Commission de la politique de sécurité CE. Stratégie globale pour la promotion de la paix et le désarmement** (19.01.2009)

Le Conseil fédéral est prié d'élaborer un rapport d'ensemble sur sa stratégie future en matière de promotion de la paix, aussi bien dans les domaines civils que dans les domaines militaires. Il inclura également la politique qu'il entend suivre à l'avenir en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Dans cette perspective, il étudiera en particulier l'opportunité de réunir l'ensemble de ces mesures dans un seul crédit-cadre portant sur plusieurs années.

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

02.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x **09.3004 é Po. Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE (08.079). Recherche et innovation pour combattre le fléchissement de l'économie** (15.01.2009)

Dans le cadre des mesures à prendre pour combattre le fléchissement de l'économie et, en particulier, en vue de conforter les bases d'une future reprise, le Conseil fédéral est prié d'étudier l'opportunité d'intensifier rapidement la promotion de la recherche et de l'innovation dans notre pays. Il examinera en particulier les possibilités d'augmenter progressivement les moyens mis à disposition du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI).

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

16.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

09.3005 n Mo. Commission des institutions politiques CN (08.468). Bonnes connaissances d'une langue nationale et intégration réussie en tant que conditions préalables à la naturalisation (22.01.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi du 29 septembre 1952 sur la nationalité (RS 141.0) fixant comme conditions préalables à l'acquisition de la nationalité suisse:

- a. de bonnes connaissances d'une langue nationale; et
- b. une intégration réussie.

Les exigences minimales concernant l'intégration et les connaissances linguistiques sont à fixer de manière contraignante pour la Confédération, les cantons et les communes.

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

09.3006 n Po. Commission de politique extérieure CN (08.300). Programmes de soutien aux Roms (19.01.2009)

Dans le cadre de son message sur le crédit-cadre pour la contribution à l'élargissement en faveur de la Roumanie et de la Bulgarie, le Conseil fédéral portera une attention particulière à la situation des Roms dans ces deux pays. Il proposera des programmes et des projets concrets destinés à améliorer les conditions de vie des Roms de Roumanie et de Bulgarie, notamment

les possibilités d'emploi, l'accès à la formation, la prévention en matière de santé et l'intégration sociale.

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

09.3007 n Mo. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Efficacité fiscale dans le domaine de l'assainissement des bâtiments (27.01.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller, par le biais d'incitations fiscales et de simplifications, à encourager, avec la contribution des cantons, des mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment.

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.3008 é Mo. Commission de l'économie et des redevances CE (08.055). Révision des lois spéciales portant sur la sécurité des produits (29.01.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer, d'ici fin 2010, une révision des lois spéciales portant sur la sécurité des produits de façon à supprimer les dispositions qui feraient double emploi avec la nouvelle loi fédérale sur la sécurité des produits. L'euro-compatibilité des modifications envisagées doit être prise en compte.

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

05.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

x **09.3009 n Mo. Commission de l'économie et des redevances CN. Modification du projet de révision de la loi sur l'assurance-chômage** (10.02.2009)

La CER demande au Conseil fédéral de tenir compte de la situation économique qui se dégrade et de proposer en conséquence au Parlement des modifications du projet de révision de la loi sur l'assurance-chômage actuellement à l'étude devant les commissions des Chambres fédérales.

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2009 Conseil national. Rejet.

09.3010 n Mo. Commission de l'économie et des redevances CN. Vérifier le fonctionnement de la FINMA (10.02.2009)

Le Conseil fédéral est invité à vérifier la surveillance et le contrôle du marché financier exercés par la FINMA. Il vérifiera notamment:

- l'organisation de la FINMA;
- la garantie de son indépendance du point de vue de son personnel;
- les instruments de surveillance;
- les ressources humaines affectées à la surveillance.

Le Conseil fédéral soumettra au Parlement un rapport sur la FINMA et lui présentera, le cas échéant, les modifications nécessaires de l'organisation et des bases juridiques.

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

**09.3011 n Mo. Commission des affaires juridiques
CN. Protection renforcée des victimes de la traite des
femmes (13.02.2009)**

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de loi visant à ce que les victimes de la traite des femmes soient mieux protégées. Il prévoira notamment les mesures suivantes:

1. introduire pour les victimes de la traite le droit à une autorisation de séjour qui ne dépende pas de leur volonté de témoigner;
2. définir des normes contraignantes relatives à la protection des victimes de la traite des femmes pour tous les cantons;
3. encourager les campagnes de sensibilisation et d'information sur la traite des femmes en Suisse;
4. ratifier rapidement la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.

09.3012 n Po. Commission des transports et des télécommunications CN (08.456). Redevances radio et télévision. Réexaminer l'assiette et le système d'encaissement (17.02.2009)

Le Conseil fédéral est invité à soumettre au Parlement d'ici à la fin 2009 un rapport présentant le système actuel d'encaissement des redevances radio et télévision par Billag SA pour le compte de la Confédération, et à exposer des solutions de remplacement possibles.

Plus particulièrement, il indiquera pour chaque solution de remplacement les travaux législatifs à engager et les conséquences financières qu'elle entraînera pour les entreprises de médias; il proposera également des solutions applicables aux personnes non soumises à la redevance.

22.04.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

09.3013 n Mo. Commission des transports et des télécommunications CN. Relance conjoncturelle pour 2010 grâce à des projets liés aux transports publics (17.02.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement deux messages complémentaires, l'un sur la convention de prestations Confédération-CFF, l'autre sur le neuvième crédit-cadre accordé aux ETC. Ces messages prévoient une augmentation des crédits-cadres pour 2010, de 300 millions de francs pour les CFF, et de 150 millions de francs pour les ETC.

25.02.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.3014 é Mo. Commission de l'économie et des redevances CE. Plus d'efficacité et d'efficience des déductions fiscales en matière d'assainissement énergétique des bâtiments (23.02.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'améliorer l'efficacité et l'efficience des déductions fiscales consenties au niveau de l'impôt fédéral direct pour les investissements énergétiques concernant les immeubles privés. Ces déductions seront calculées en fonction des standards énergétiques minimaux. Le Conseil fédéral veillera en outre à ce que la nouvelle réglementation n'engendre aucune charge administrative supplémentaire, ni pour l'administration des contributions, ni pour le contribuable. La révision entrera en vigueur le 1er janvier 2011.

13.03.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN Commission de l'économie et des redevances

19.03.2009 Conseil des Etats. Adoption.

**09.3015 n Mo. Commission de politique extérieure
CN. Guerre civile au Sri Lanka. Engagement de la Suisse
(16.02.2009)**

Le Conseil fédéral est chargé d'exploiter toutes les possibilités offertes par la diplomatie suisse pour que, au Sri Lanka,

- un cessez-le-feu immédiat soit convenu;
- l'aide humanitaire à la population civile se trouvant dans la région en proie à la guerre civile soit de nouveau autorisée sans restriction;
- une information donnée librement par des médias indépendants soit de nouveau possible;
- des négociations soient engagées entre les parties au conflit en vue de lui trouver une solution politique.

**09.3016 n Mo. Commission de politique extérieure
CN. Guerre civile au Sri Lanka. Pas de renvois de requérants d'asile tamouls (16.02.2009)**

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que plus aucun renvoi de requérants d'asile tamouls ne soit ordonné jusqu'à nouvel avis.

**09.3017 n Mo. Commission de la politique de sécurité
CN. Compensation de la perte de gain pour les
spécialistes (24.02.2009)**

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales de telle manière à ce que les pertes salariales subies par les spécialistes effectuant un service militaire (au sens de l'Ordonnance concernant les obligations militaires - OOMi) soient compensées.

09.3018 n Mo. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Interdiction dès 2012 des ampoules inefficaces (24.02.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'interdire au 1er janvier 2012 la commercialisation d'ampoules électriques dont l'efficacité énergétique correspond aux catégories C à G dans leur définition de 2009. Il peut prévoir des exceptions dûment justifiées pour des applications de niche.

09.3019 n Mo. Commission de l'économie et des redevances CN. Réduire les risques pour la place financière suisse (25.02.2009)

En vue de réduire le risque systémique que les grandes banques font courir à l'économie suisse en général et à la place financière suisse en particulier, le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures ci-après ou, si nécessaire, de soumettre au Parlement les bases légales qui l'y habiliteront:

1. examiner si séparer les activités bancaires menées en Suisse des activités bancaires menées à l'étranger, ou les activités de nature différente, et confier ces activités à des filiales autonomes, indépendantes les unes des autres, ne permettrait pas d'éviter d'exposer la Suisse à un risque excessif. Il convient de ne pas perdre de vue à cet égard le droit d'assigner prévalant au sein d'un même groupe et une éventuelle obligation d'assistance mutuelle;
2. faire en sorte que les établissements financiers qui demandent l'aide de l'Etat mettent en place pour leurs dirigeants (conseil d'administration, direction) une structure salariale analogue

à celle qui est appliquée dans les entreprises de la Confédération (la Poste, Swisscom, BNS, etc.);

3. introduire dès maintenant, pour les banques qui, en cas de difficultés financières, devraient être sauvées par la Confédération en raison de leur taille et de l'importance qu'elles revêtent pour l'économie nationale (par ex. Credit Suisse), une structure salariale à long terme dans laquelle la part salariale variable (gratification, bonus, intéressement aux bénéfices, etc.) serait versée sur un compte bloqué et payée au salarié au bout de trois ans, à condition que la banque n'ait demandé aucun soutien financier à la Confédération durant cette période. Avant tout recours aux deniers publics, la banque devra utiliser les fonds disponibles sur ces comptes bloqués pour couvrir ses pertes;

4. demander que la Confédération obtienne un siège au conseil d'administration d'UBS pour la durée de son engagement auprès de cette banque (sous la forme de l'emprunt à conversion obligatoire ou d'actions converties);

5. à tout mettre en oeuvre pour que la Confédération récupère, dès que possible et avec bénéfice, les fonds qu'elle a engagés pour le sauvetage d'UBS.

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE Commission de l'économie et des redevances

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

09.3020 n Mo. Commission des finances CN. Place financière. Pour un système de rémunération conforme à l'équité et à une gestion prudente des risques (27.02.2009)

Vu que dans les conventions signées avec la Confédération et la BNS, l'UBS SA s'est engagée à observer les prescriptions relatives aux systèmes de rémunération correspondant aux pratiques d'excellence et aux standards internationaux élaborés avec le concours de la FINMA;

compte tenu de la nécessité de mettre en oeuvre rapidement, au sein du système bancaire suisse et international, un système de rémunération transparent et vérifiable, conforme à l'équité et à une gestion prudente des risques;

compte tenu des engagements pris par le gouvernement dans son message concernant le train de mesures destinées à renforcer le système financier;

le Conseil fédéral est chargé:

d'exiger de la FINMA qu'elle publie d'ici fin mai 2009 les directives concernant la politique de rémunération des établissements bancaires suisses. Ces directives devront être élaborées de façon à éviter toutes les incitations à la prise de risque inconsidérée et intégrer:

- les exigences définies sur le plan international avec le Forum de stabilité financière;
- des critères non financiers tels que le respect des prescriptions en matière de conformité (compliance);
- le système de contrôle interne permettant un contrôle efficace de l'application du système de rémunération;
- les exigences en matière de contrôle externe par les autorités de surveillance;

d'exiger de la FINMA qu'elle fixe aux établissements financiers suisses un délai contraignant pour adapter leur système de rémunération aux directives qu'elle aura fixées;

d'exiger de l'UBS qu'elle applique dès 2009 les directives de la FINMA, y compris pour ce qui touche les mesures de rémunérations différées relatives à l'année 2008.

06.03.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE Commission des finances

09.03.2009 Conseil national. Adoption.

09.3021 n Ip. Lustenberger. Approvisionnement en électricité. Contrats d'achat et de fourniture à long terme (02.03.2009)

1. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel les contrats à long terme contribuent de façon déterminante à rendre sûr et avantageux l'approvisionnement de la Suisse en électricité?

2. Quelles incidences la résiliation anticipée des contrats à long terme aurait-elle sur la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse et sur l'évolution des prix de l'électricité?

3. Que pense le Conseil fédéral du fait que des contrats valables liant certaines entreprises sont soudainement remis en question par l'UE?

4. De quelles possibilités relevant de la diplomatie et du droit international public le Conseil fédéral dispose-t-il pour garantir le respect, par l'UE, des contrats à long terme pendant toute la durée de leur validité?

5. Quelles conclusions le Conseil fédéral tire-t-il en termes de sécurité de l'approvisionnement de la Suisse et d'évolution des prix de l'électricité, compte tenu du fait que les réserves des centrales vont fortement diminuer en Europe d'ici à 2020?

09.3022 n Ip. Amacker. Octroi de bonus non contractuels malgré l'injection de capitaux de soutien par l'Etat (02.03.2009)

L'UBS a octroyé des bonus non contractuels d'un montant total de 1,2 milliard de francs pour l'année 2008, malgré l'injection massive de capitaux de soutien par la Confédération et la Banque nationale suisse.

A cet égard, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Combien de salariés de l'UBS ayant un revenu annuel fixe supérieur à 100 000 francs ont-ils reçu un bonus non contractuel pour l'année 2008? Quelle somme totale ces bonus représentent-ils?

2. Combien de collaborateurs de l'UBS travaillant à l'étranger ont-ils reçu un bonus non contractuel pour l'année 2008? Quelle somme totale ces bonus représentent-ils?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à étudier en détail non seulement les modalités d'un système consistant à limiter provisoirement les bonus versés aux personnes travaillant dans des entreprises du secteur privé aussi longtemps que ces dernières bénéficieront d'un soutien massif de la part des pouvoirs publics, mais aussi la manière de mettre en oeuvre ce système? Si tel est le cas, est-il disposé à présenter au Parlement un projet en la matière?

09.3023 n Ip. Groupe BD. Actifs toxiques d'UBS transférés à la BNS: réduction du montant des actifs (02.03.2009)

Selon un communiqué publié par la Banque nationale suisse (BNS), le 10 février 2009,

le fonds de stabilisation de la BNS constitué en vue de réaliser les actifs d'UBS (SNB-StabFund) reprendra un montant maximal d'actifs inférieur à celui initialement prévu. La Banque nationale et UBS ont convenu de ne pas transférer certaines catégories d'actifs, ce qui réduit le montant maximal d'actifs à transférer, fixé à l'origine à environ 60 milliards de dollars des

Etats-Unis, à 39,1 milliards de dollars. Conformément à l'accord annoncé le 16 octobre 2008, UBS finance le montant à transférer à hauteur de 10%.

1. Quelles sont pour la BNS les implications de ce non-transfert de certains actifs d'UBS?
2. Faut-il en déduire que ces actifs non transférés par UBS sont considérés comme non "toxiques"? Peut-on dès lors les considérer comme "sûrs"?
3. Comment la décision a-t-elle été prise? Est-elle le seul fait d'UBS ou la BNS y-a-t-elle été associée? La BNS a-t-elle donné son accord?

Porte-parole: Grunder

x 09.3024 n lp.u. Aeschbacher. Fraude fiscale ou soustraction fiscale. Mêmes dommages pour l'Etat (03.03.2009)

1. Le Conseil fédéral est-il prêt à se débarrasser du statut de paradis fiscal que porte notre pays?
2. Est-il disposé à soumettre au Parlement dans les plus brefs délais une modification de loi accordant l'entraide judiciaire non seulement dans les cas de fraude fiscale mais aussi de soustraction fiscale?

Cosignataire: Donzé (1)

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

09.3025 n lp. Bourgeois. Situation du plan sectoriel des surfaces d'assolement (03.03.2009)

Compte tenu de la raréfaction accélérée des terres arables de valeur, le Conseil fédéral a adopté en 1992 le plan sectoriel des surfaces d'assolement. Ce plan fixe entre autres la surface de terre cultivable minimale à préserver et attribue aux cantons des quotas minimaux spécifiques à respecter. A ce propos, je pose les questions suivantes:

1. Qu'en est-il de la mise en oeuvre du plan sectoriel des surfaces d'assolement concernant:
 - a. la surface minimale d'assolement de 438 560 ha au niveau national?
 - b. la surface minimale d'assolement fixée par canton?
2. Quels critères servent de base aux cantons pour la délimitation de leur surface d'assolement?
3. Comment le Conseil fédéral contrôle-t-il la mise en oeuvre par les cantons des objectifs fixés ainsi que la fiabilité des rapports?
4. Quelles sont les mesures en vigueur pour:
 - a. s'assurer que les cantons délimitent bien les surfaces minimales attribuées?
 - b. qu'une fois atteintes, les surfaces minimales soient garanties à long terme?

Cosignataires: Amherd, Baader Caspar, Bader Elvira, Binder, Bugnon, Cassis, Chevrier, Français, Gadiant, Hassler, Walter, Zemp (12)

09.3026 n Mo. Prelicz-Huber. Droit à l'adoption à partir de 30 ans révolus (03.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de l'article 264a alinéa 2 CC, de telle façon que l'adoption d'un enfant soit déjà possible à partir de 30 ans révolus.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Gilli, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weber-Gobet, Wyss Brigit, Zisyadis (18)

22.04.2009 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

09.3027 n lp. Prelicz-Huber. Répercussions de la crise sur les femmes (03.03.2009)

1. Le Conseil fédéral est-il également préoccupé par les répercussions négatives exercées par la crise économique actuelle sur les rapports entre les sexes?
2. Le Conseil fédéral peut-il donner des indications plus précises sur la détérioration de ces rapports? Comment, où et dans quelle proportion se manifeste-elle et se manifestera-elle (revenu, emploi, ségrégation horizontale et verticale, chances sur le marché du travail, prévoyance vieillesse)?
3. Comment la situation se présente-t-elle quand des enfants vivent encore au foyer familial?
4. Quelles sont les mesures prises par le Conseil fédéral pour freiner les répercussions négatives qui touchent les femmes de manière disproportionnée (voir aussi la question Teuscher N° 08.1137)?

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Gilli, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, Weber-Gobet, Wyss Brigit, Zisyadis (18)

09.3028 n lp. Prelicz-Huber. Cas de tuberculose parmi des requérants d'asile (03.03.2009)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il eu connaissance des cas de tuberculose qui ont fait des victimes parmi les requérants et les employés dans deux centres de transit du canton de Zurich? D'autres centres ont-ils été touchés par cette maladie en 2008? Si oui, combien de cas ont été enregistrés?
2. D'autres maladies infectieuses sont-elles apparues dans des centres de transit? Si oui, lesquelles? Combien de cas ont été enregistrés?
3. Depuis qu'on a renoncé aux radiographies de contrôle, a-t-on enregistré une augmentation des cas de tuberculose chez les migrants?
4. Comment se présente aujourd'hui le suivi médical des requérants d'asile qui arrivent en Suisse?
5. Comment sont organisés les soins médicaux dans les centres de transit? Est-il vrai que le personnel ne doit pas disposer de connaissances médicales? Dans l'affirmative, pour quelle raison? Dans la négative, quel niveau de connaissances lui est demandé?
6. Qui doit être informé, à quel moment et de quelle manière, lorsqu'un cas de tuberculose (ou autre maladie infectieuse) survient dans un centre de transit (personnes accueillies, employés et population)?
7. Comment sont organisés les soins médicaux dans les logements de secours pour les requérants d'asile déboutés? Existe-t-il un plan de mesures préventives contre la propagation des maladies infectieuses? En 2008, a-t-on enregistré des cas de tuberculose chez les personnes qui recourent à l'aide d'urgence? Si oui, combien?
8. En 2008, a-t-on enregistré des cas de tuberculose ou d'autres maladies infectieuses parmi les personnes qui étaient

sous le coup de mesures de contrainte en vertu des réglementations sur les étrangers ou sur l'asile (détention en vue du renvoi ou de l'expulsion, détention pour insoumission, zone de transit aéroportuaire, etc.)?

9. Que compte faire le Conseil fédéral contre la propagation des maladies infectieuses en général afin de protéger la santé des requérants d'asile et de la population?

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Gilli, Rodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weber-Gobet, Wyss Brigit, Zisyadis (18)

09.3029 n Mo. Groupe BD. Restaurer la confiance dans la place financière suisse (03.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une modification de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (Loi sur les bourses, LBVM) visant à instituer les conditions suivantes:

Le cercle des propriétaires de la bourse suisse (SIX Swiss Exchange) sera élargi de sorte qu'il ne sera pas possible à quelques branches ou entreprises d'occuper une position dominante dans la société et qu'il soit garanti que les émetteurs, les négociants, les organes d'exécution et les collectivités publiques soient représentés au conseil d'administration.

Porte-parole: Grunder

09.3030 é Mo. Luginbühl. Restaurer la confiance dans la place financière suisse (03.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une modification de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (Loi sur les bourses, LBVM) visant à instituer les conditions suivantes:

Le cercle des propriétaires de la bourse suisse (SIX Swiss Exchange) sera élargi de sorte qu'il ne sera pas possible à quelques branches ou entreprises d'occuper une position dominante dans la société et qu'il soit garanti que les émetteurs, les négociants, les organes d'exécution et les collectivités publiques soient représentés au conseil d'administration.

09.3031 é Ip. Hêche. Rapport "La santé en Suisse". Quelle suite? (03.03.2009)

A la fin de l'année passée, l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) a publié un rapport sur l'état de la santé dans notre pays (Rapport national sur la santé 2008: "La santé en Suisse") basé sur une approche nouvelle et dans lequel sont mentionnés un certain nombre de lacunes, de défis à relever ainsi que les voies à suivre en matière de politique de santé.

Après la publication d'un rapport aussi important, le risque serait que ce travail d'anticipation sur l'avenir s'arrête là et reste sans suite. Aussi, j'invite le Conseil fédéral à répondre aux questions suivantes:

1. Après analyse du rapport, quelles priorités le Conseil fédéral va-t-il fixer en matière de politique de santé et notamment en termes de prévention et promotion de la santé?
2. Quelles décisions et/ou mesures le Conseil fédéral entend-il prendre suite aux recommandations faites par l'Obsan et dans quel calendrier?
3. Quelle importance le Conseil fédéral accorde-t-il aux déterminants sociaux dans sa réflexion sur la politique de santé de demain?

4. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis de l'Obsan qui indique qu'au niveau fédéral, fait encore défaut une politique de santé nationale et cohérente, ancrant la thématique de la santé dans tous les domaines politiques?

Cosignataires: Cramer, Janiak, Leuenberger-Solothurn, Maury Pasquier, Ory, Recordon, Savary (7)

x 09.3032 é Ip.u. Frick. Etat de la place financière suisse (04.03.2009)

Les événements de ces dernières semaines ont causé des dommages politiques et économiques considérables à la place bancaire suisse. Le Conseil fédéral, l'Assemblée fédérale et la branche concernée se doivent de faire tout leur possible pour rétablir la confiance qu'inspirent la Suisse et son économie. L'urgence est de mise. Je charge donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il disposé à tout entreprendre pour rétablir et renforcer la position éminente de la place financière suisse? Quelles sont les mesures qu'il juge adéquates, dans le pays et sur le plan international, pour restaurer notamment la confiance des clients?

2. Partage-t-il la conviction que le secret bancaire doit rester un élément central et que la protection de la sphère privée continue de revêtir une grande importance, notamment dans le domaine bancaire?

3. Pense-t-il lui aussi que l'entraide administrative et judiciaire avec d'autres Etats, limitée jusqu'ici aux cas de fraude fiscale (au sens étroit où l'entend la Suisse) doit être réexaminée? Est-il lui aussi d'avis:

- qu'une modification par rapport à l'étranger doit s'effectuer par le biais d'une adaptation des accords visant à éviter la double imposition (suivant l'exemple de l'OCDE), de sorte que les renseignements puissent être transmis selon une procédure conforme aux exigences de l'Etat de droit;

- qu'il n'y a par contre rien à changer à la réglementation interne de notre pays (poursuite de la soustraction d'impôt par les autorités fiscales)?

4. A ces conditions, le Conseil fédéral réglera-t-il clairement la procédure d'entraide administrative et judiciaire, de sorte que:

- d'une part, l'entraide soit traitée avec célérité par les autorités administratives et judiciaires; et

- d'autre part, l'aide ne puisse être accordée qu'en cas de soupçon fondé et clairement exposé d'infraction fiscale (pas de comptes bancaires ouverts à la curiosité des particuliers ou des autorités)?

5. Le Conseil fédéral est-il lui aussi convaincu que la Suisse doit lier la modification de conventions contre la double imposition à l'exigence que les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et d'autres Etats imposeront des réglementations semblables à leurs propres niches fiscales et autres places extraterritoriales notoires?

6. Est-il prêt à prendre très rapidement des décisions concernant les grandes lignes de sa future politique et à les communiquer, aussi bien à la population suisse, à la clientèle des banques, qu'aux gouvernements étrangers? Est-il convaincu lui aussi que cela devra se faire avant le prochain sommet du G-20?

Cosignataires: Bieri, Bischofberger, David, Diener, Fournier, Graber Konrad, Imoberdorf, Inderkum, Lombardi, Maissen, Niederberger, Schwaller, Seydoux, Stadler, Stähelin (15)

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

17.03.2009 Conseil des Etats. Liquidée.

x 09.3033 n Ip.u. **Groupe socialiste. Secret bancaire affaibli sur le plan international. Stratégie pour une place financière forte qui ne favorise pas la soustraction fiscale** (04.03.2009)

Le 18 février 2009, sous la pression des Etats-Unis d'Amérique, la FINMA a levé le secret bancaire concernant quelque 300 citoyens étatsuniens ayant des comptes auprès d'UBS, alors même qu'une procédure d'entraide administrative était en cours. D'autres Etats demandent maintenant l'égalité de traitement avec les Etats-Unis. La Suisse risque d'être mise au pilori comme paradis fiscal lors du sommet du G-20 et de se voir infliger des sanctions. Les questions suivantes se posent donc:

1. La pression exercée sur la Suisse par la communauté des nations dans son combat contre les paradis fiscaux se renforce. Quels sont les grandes orientations que le Conseil fédéral entend mettre en oeuvre pour négocier la défense des intérêts de la Suisse? Ces lignes directrices seront-elles déjà prêtes avant le sommet du G-20 du 2 avril 2009?

2. Quelle est la stratégie suivie par le Conseil fédéral, notamment en matière:

- d'entraide administrative et juridique internationale en cas de soustraction et de fraude fiscales (y compris l'éventuelle modification d'accords contre la double imposition);

- d'extension de la retenue d'impôt sur les paiements d'intérêts (fiscalité de l'épargne);

- d'échange d'informations relatives aux données fiscales en conformité avec les normes de l'OCDE?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il lui aussi que l'isolement de la Suisse en matière de politique extérieure, due à sa non-appartenance à l'UE, la rend particulièrement vulnérable? A-t-il entre-temps consulté les gouvernements de nos principaux partenaires commerciaux?

4. Comment évitera-t-il à la Suisse d'être placée sur une liste noire des paradis fiscaux non coopératifs? Quelles sont les autres sanctions qui menacent la Suisse?

5. Le Conseil fédéral est-il lui aussi d'avis que la Suisse doit s'engager activement en faveur de la suppression concomitante de tous les paradis fiscaux à travers le monde? Quelle contribution la Suisse fournit-elle à cet effet?

6. La place financière suisse emploie quelque 200 000 collaborateurs. Quelle est la stratégie suivie par le Conseil fédéral pour en assurer l'avenir, au service de la place industrielle et commerciale suisse et sans recours à des fonds provenant de l'évasion fiscale? A son avis, sur quels points une intervention est-elle tout particulièrement nécessaire?

7. Au point de vue de l'Etat de droit, que faut-il penser du transfert de données-clients d'UBS exigé par la FINMA dans la procédure d'entraide administrative en cours? Le Conseil fédéral a-t-il été consulté avant la décision? Que pense-t-il de la base légale invoquée par la FINMA (art. 25 de la loi sur les banques, problèmes de liquidité, danger d'insolvabilité)?

8. Comment le Conseil fédéral juge-t-il le comportement d'UBS aux Etats-Unis?

9. La décision de la FINMA a entraîné une grande incertitude quant à la pratique future en matière d'entraide administrative. Comment le Conseil fédéral entend-il rétablir la sécurité du droit, notamment en ce qui concerne les clients étrangers des banques suisses?

Porte-parole: Leutenegger Oberholzer

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 09.3034 n Ip.u. **Groupe libéral-radical. La FINMA doit pouvoir compter sur toutes les compétences nécessaires à ses activités** (04.03.2009)

Lors de la discussion sur la loi fédérale sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, les Chambres fédérales ont opté pour un statut de droit public pour les collaborateurs de cette nouvelle entité. Le groupe libéral-radical avait plaidé pour un statut de droit privé, dans le souci de permettre à cette instance de recruter les personnes les plus compétentes dans les domaines les plus pointus. Le Parlement en a décidé autrement. Compte tenu du fait qu'il est indispensable que la FINMA puisse compter sur les spécialistes les plus performants pour remplir sa tâche, il est indispensable de faire le point sur les capacités de recrutement de la FINMA dans le cadre du statut actuel.

Le Conseil fédéral peut-il répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont les domaines d'activité de la FINMA qui ont nécessité un renforcement des compétences en termes de ressources humaines depuis le 1er janvier 2009?

2. De nouveaux engagements de spécialistes ont-ils été effectués en vue de la mise en fonction de la FINMA?

3. La FINMA rencontre-t-elle des difficultés de recrutement de spécialistes et, si oui, quels sont les constats faits en matière de conditions salariales et de travail?

4. Le statut de droit public imposé à la FINMA par le Parlement entraîne-t-il des problèmes de recrutement particuliers?

Porte-parole: Brunschwig Graf

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 09.3035 n Ip.u. **Groupe de l'Union démocratique du centre. Le Conseil fédéral mine la sécurité du droit suisse en vidant le secret bancaire de sa substance** (04.03.2009)

Le contentieux entre UBS et le Département de la justice américain appelle les questions suivantes:

1. Sachant que les autorités américaines avaient présenté une demande d'entraide administrative concernant quelque 300 noms, pourquoi le Conseil fédéral n'a-t-il pas, fin juillet 2008, procédé à une analyse précise de la situation avec les offices compétents et le président du Tribunal administratif fédéral et fixé un calendrier pour que les décisions d'entraide administrative et les décisions sur recours du Tribunal administratif fédéral soient rendues avant l'expiration de l'ultimatum des Etats-Unis?

2. Quelles mesures précises le Conseil fédéral avait-il prises alors dans le cadre de l'administration et sur le plan de la collaboration avec le Tribunal administratif fédéral? Quel calendrier avait-il arrêté?

3. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il fermé les yeux sur cette violation du droit et autorisé la communication des données avant que le Tribunal administratif fédéral n'ait pu statuer?

4. La communication de ces noms ne constitue-t-elle pas un délit poursuivi d'office? Quelles dispositions le Conseil fédéral a-t-il prises pour que ce délit soit effectivement poursuivi?

5. Sur quels motifs cités aux articles 25 et suivants de la loi sur les banques le Conseil fédéral et la FINMA se sont-ils fondés?

a. UBS a-t-elle eu un problème de trésorerie, le 18 février 2009, qui a menacé son existence?

b. Etait-il licite de donner une instruction à une banque (art. 26 let. a) au titre des mesures protectrices sachant que cette instruction contrevient à la loi sur les banques (art. 47)?

c. Pourquoi la FINMA a-t-elle donné son accord au paiement de 780 millions de dollars aux Etats-Unis et aux nouvelles exigences imposées à UBS?

6. Pourquoi le Conseil fédéral s'est-il laissé intimider par les Etats-Unis? Pourquoi n'a-t-il pas communiqué au public l'ultimatum lancé par les Etats-Unis?

7. Face aux pressions actuelles, que pense-t-il faire à court terme pour s'assurer que soient maintenus dans notre droit la distinction entre fraude fiscale (qualifiée de crime) et soustraction fiscale (qualifiée de délit) ainsi que le principe de la double incrimination requis pour l'octroi de l'entraide administrative et l'entraide judiciaire?

8. Pense-t-il encore, comme cela avait été assuré lors de la votation, que l'accord Schengen constitue une garantie juridique internationale pour le secret bancaire et qu'il le protège de toute attaque de l'UE?

9. La communication des données aux autorités américaines a-t-elle donné lieu à des actions en responsabilité civile contre la Confédération et la FINMA de la part des clients concernés? A combien le Conseil fédéral pense-t-il que ces dommages-intérêts risquent de s'élever?

Porte-parole: Baader Caspar

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 09.3036 n Ip.u. Groupe de l'Union démocratique du centre. Chantage des Etats-Unis et de l'UE. Mise en place d'un vaste dispositif de défense (04.03.2009)

L'autorité fédérale de surveillance des marchés (FINMA) a exigé d'UBS que celle-ci fournisse immédiatement des données concernant des clients de la banque, données que la FINMA a ensuite transmises aux autorités américaines. La FINMA a justifié cette procédure par le souci de protéger UBS et la place financière suisse. Or les exigences américaines, autrement plus élevées, qui ont immédiatement suivi la première demande, montrent que la Suisse fait l'objet en l'espèce d'une attaque tant sur le plan juridique qu'économique.

Partant de ce constat, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il prêt à prendre des mesures de défense ou de rétorsion en faveur de la place financière suisse sur la base d'un vaste dispositif de défense? Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

2. Est-il disposé à renoncer à accueillir des détenus de Guantanamo?

3. Que pense-t-il de la possibilité de ne plus reconnaître provisoirement la "United States Securities and Exchange Commission (gendarme de la Bourse américain) et de suspendre la distribution au public de fonds de placement américains en Suisse?

4. Envisage-t-il d'interdire aux banques suisses d'effectuer des placements fiduciaires auprès d'instituts financiers américains afin de protéger les avoirs des clients de nos banques d'une mesure de confiscation?

5. Est-il disposé à examiner attentivement les listes "Bush" visant à lutter contre le blanchiment d'argent et, le cas échéant, à les réduire drastiquement?

6. La Suisse peut-elle encore, dans les conditions actuelles, représenter les intérêts diplomatiques et politiques des Etats-Unis auprès d'Etats comme Cuba ou l'Iran?

7. Combien de tonnes d'or la BNS détient-elle encore aux Etats-Unis après les ventes opérées ces dernières années?

8. Le Conseil fédéral est-il prêt à "rapatrier" cet or pour enlever aux Américains un moyen de pression?

9. Est-il vrai que seule une décision prise à l'unanimité permet d'inscrire un Etat sur la liste dite noire de l'OCDE et que la Suisse, en l'espèce, est habilitée à voter? Que votera le Conseil fédéral?

10. Ne partage-t-il pas l'avis selon lequel d'autres Etats comme l'Autriche ou le Luxembourg voteront, soucieux de leurs propres intérêts, contre une telle inscription?

Porte-parole: Brunner

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 09.3037 n Ip.u. Groupe PDC/PEV/PVL. Création d'un groupe de travail pour défendre le secret bancaire (04.03.2009)

Le groupe PDC/PEV/PVL demande au Conseil fédéral s'il est disposé à créer un groupe de travail disposant d'une large assise et dont le mandat consisterait à élaborer une stratégie pour la place financière suisse et pour la protection du secret bancaire. Ce groupe de travail devra déterminer comment:

- améliorer la coopération de la Suisse avec les Etats dont les ressortissants placent de l'argent en Suisse sans y être domiciliés, par exemple par la conclusion d'accords sur la fiscalité de l'épargne ou par une assistance administrative efficace;

- coopérer efficacement dans les cas d'infractions fiscales: propositions destinées à optimiser les procédures.

Un groupe d'experts ayant pour mandat de défendre le secret bancaire doit examiner ces questions opérationnelles en matière fiscale et les règles régissant la place financière suisse. Doivent en faire partie des experts fiscaux, des experts financiers et des économistes du secteur bancaire qui connaissent le volet opérationnel et qui puissent élaborer une nouvelle stratégie en la matière.

Porte-parole: Häberli-Koller

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 09.3038 n Ip.u. Groupe PDC/PEV/PVL. Création d'une cellule spéciale chargée de suivre les procédures aux Etats-Unis (04.03.2009)

Le groupe PDC/PEV/PVL demande au Conseil fédéral pourquoi il n'a pas encore créé de cellule spéciale chargée de suivre les diverses procédures en cours aux Etats-Unis, en particulier le procès en Californie, et de le conseiller sur le plan stratégique.

- Le Conseil fédéral ne partage-t-il pas l'avis selon lequel il faut privilégier les contacts directs avec diverses autorités américaines pour désamorcer une situation qui s'est envenimée?

- Ne faut-il pas clarifier le rôle de la Suisse dans le procès contre UBS et identifier les possibilités d'action du Conseil fédéral?

Porte-parole: Häberli-Koller

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 09.3039 n Ip.u. **Groupe PDC/PEV/PVL. Accélération des procédures d'assistance administrative et d'entraide judiciaire** (04.03.2009)

Le groupe PDC/PEV/PVL prie le Conseil fédéral de trouver de nouvelles manières de boucler les procédures d'assistance administrative et d'entraide judiciaire en l'espace de trois mois. Ce faisant, le Conseil fédéral indiquera ce qu'il faudrait changer dans les procédures actuelles, dans le respect des principes de l'Etat de droit.

Porte-parole: Häberli-Koller

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 09.3040 n Ip.u. **Groupe PDC/PEV/PVL. Etat de la place financière suisse** (04.03.2009)

Les événements de ces dernières semaines ont causé des dommages politiques et économiques considérables à la place bancaire suisse. Le Conseil fédéral, l'Assemblée fédérale et la branche concernée se doivent de faire tout leur possible pour rétablir la confiance qu'inspirent la Suisse et son économie. L'urgence est de mise. Nous chargeons donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il disposé à tout entreprendre pour rétablir et renforcer la position éminente de la place financière suisse? Quelles sont les mesures qu'il juge adéquates, dans le pays et sur le plan international, pour restaurer notamment la confiance des clients?

2. Partage-t-il la conviction que le secret bancaire doit rester un élément central et que la protection de la sphère privée continue de revêtir une grande importance, notamment dans le domaine bancaire?

3. Pense-t-il lui aussi que l'entraide administrative et judiciaire avec d'autres Etats, limitée jusqu'ici aux cas de fraude fiscale (au sens étroit où l'entend la Suisse) doit être réexaminée? Est-il lui aussi d'avis:

a. qu'une modification par rapport à l'étranger doit s'effectuer par le biais d'une adaptation des accords visant à éviter la double imposition (suivant l'exemple de l'OCDE), de sorte que les renseignements puissent être transmis selon une procédure conforme aux exigences de l'Etat de droit;

b. qu'il n'y a par contre rien à changer à la réglementation interne de notre pays (poursuite de la soustraction d'impôt par les autorités fiscales)?

4. A ces conditions, le Conseil fédéral réglera-t-il clairement la procédure d'entraide administrative et judiciaire, de sorte que:

a. d'une part, l'entraide soit traitée avec célérité par les autorités administratives et judiciaires et que,

b. d'autre part, l'aide ne puisse être accordée qu'en cas de soupçon fondé et clairement exposé d'infraction fiscale (pas de

comptes bancaires ouverts à la curiosité des particuliers ou des autorités)?

5. Le Conseil fédéral est-il lui aussi convaincu que la Suisse doit lier la modification de conventions contre la double imposition à l'exigence que les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et d'autres Etats imposeront des réglementations semblables à leurs propres niches fiscales et autres places extraterritoriales notoires?

6. Est-il prêt à prendre très rapidement des décisions concernant les grandes lignes de sa future politique et à les communiquer, aussi bien à la population suisse, à la clientèle des banques, qu'aux gouvernements étrangers? Est-il convaincu lui aussi que cela devra se faire avant le prochain sommet du G-20?

Porte-parole: Häberli-Koller

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 09.3041 n Ip.u. **Groupe PDC/PEV/PVL. Le Conseil fédéral doit réexaminer les erreurs commises et établir la transparence** (04.03.2009)

Le groupe PDC/PEV/PVL charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quand la demande d'entraide judiciaire des Etats-Unis est-elle parvenue au DFJP?

2. Quand la demande d'assistance administrative des Etats-Unis est-elle parvenue au DFJP?

3. Quelle priorité les conseillers fédéraux compétents ont-ils accordé à ces demandes?

4. Quand les conseillers fédéraux compétents ont-ils informé le Conseil fédéral et quelle démarche a été choisie?

5. Quels contacts directs le DFJP et le DFF ont-ils eus avec les autorités américaines?

6. A quelle date le Conseil fédéral a-t-il pris connaissance du nombre de dossiers en suspens?

7. Avec quelle régularité le traitement des procédures en suspens a-t-il fait l'objet de comptes rendus?

8. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il attendu le dernier moment pour prendre une décision alors qu'il savait qu'une éventuelle décision judiciaire quant à l'effet suspensif serait ainsi inefficace?

9. Le Conseil fédéral et la FINMA disposent-ils d'indices montrant que des collaborateurs d'UBS ont agi en violation de la loi?

10. Qu'a entrepris le DFAE en 2007 et en 2008 pour renforcer la place financière suisse et en particulier les relations entre les Etats-Unis et la Suisse?

11. Le Conseil fédéral peut-il exclure qu'il y aura à l'avenir des procédures similaires contre d'autres banques?

Porte-parole: Häberli-Koller

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 09.3042 n Ip.u. **Groupe des Verts. Le Conseil fédéral et la crise UBS** (04.03.2009)

Les activités frauduleuses présumées d'UBS aux Etats-Unis et la livraison d'informations sur certains clients aux autorités américaines le 18 février 2009 ont provoqué une crise d'Etat en

Suisse. Le Conseil fédéral paraît désarmé et manquer de coordination. Nous lui posons les questions suivantes:

1. A quelle séance s'est-il entretenu pour la première fois des accusations de fraude dirigées contre UBS? A-t-il pris des mesures et, si oui, lesquelles et quand? Quelle stratégie a-t-il arrêtée? A-t-il cherché à savoir quels dirigeants d'UBS étaient, et depuis quand, au courant des faits incriminés? A-t-il fait état de critiques à ce sujet auprès d'UBS lors des négociations portant sur l'emprunt à convertir obligatoirement en actions?

2. Le Conseil fédéral savait-il qu'une plainte pénale allait être déposée contre UBS le 19 février 2009? Qu'a-t-il entrepris dans les jours qui ont précédé cette date? Pourquoi le Conseil fédéral s'est-il réuni le 18 février 2009 au soir pour une séance extraordinaire urgente? Avait-il une décision à prendre? Le Conseil fédéral a-t-il le droit de donner des instructions à la FINMA? Selon lui, était-il justifié que la FINMA fasse usage des compétences dont elle dispose en cas d'urgence? Le Conseil fédéral était-il parti de l'idée qu'il existait de forts soupçons de fraude fiscale dans tous les cas visés?

3. La distinction entre fraude fiscale et soustraction fiscale joue-t-elle encore un rôle dans la mesure où la Suisse a conclu avec les Etats-Unis une convention contre la double imposition? Le Conseil fédéral considère-t-il aujourd'hui que la communication d'informations sur certains clients, qui ne se justifiait pas du point de vue de l'Etat de droit, a permis d'éviter des dommages nettement plus graves? Pourquoi les Etats-Unis ont-ils adopté une attitude aussi dure à l'égard d'UBS alors qu'un effondrement de la banque pourrait également secouer le marché financier américain?

4. Quel est le mandat et quelles sont les compétences de la délégation de trois personnes instituée par le Conseil fédéral (task force)? Des mesures ont-elles été prises dans la perspective du sommet du G-20? Le Conseil fédéral estime-t-il que la distinction entre soustraction fiscale et fraude fiscale pourra être maintenue?

5. Selon lui, quelle serait l'ampleur des répercussions sur le marché financier suisse si les cas de soustraction fiscale étaient désormais traités de la même manière que les cas de fraude fiscale? Quelles en seraient les conséquences pour l'économie suisse (produit intérieur brut, recettes fiscales, emplois, effets sur d'autres entreprises)?

Porte-parole: Vischer

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 09.3043 n Ip.u. **Groupe BD. Crise bancaire. Définir d'urgence une stratégie** (04.03.2009)

La crise économique et financière ébranle le monde, sans épargner la Suisse. Notre place financière, en particulier, est actuellement soumise à d'énormes pressions et les événements de ces dernières semaines lui ont causé grand tort. Le temps presse: de nombreux emplois sont en jeu. Pour rétablir la confiance envers notre place financière, il faut penser en termes globaux, sans s'arrêter à nos frontières. La crédibilité à long terme de notre place financière ne doit cependant pas être compromise par des mesures à court terme. Il est au contraire nécessaire d'assurer une bonne coordination et de définir une stratégie claire.

Nous prions dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il en train d'élaborer une stratégie? Dans l'affirmative, quels en seront les axes principaux?

2. Comment entend-il agir au niveau international pour assurer les intérêts de notre pays et de sa place financière?

3. Quels moyens entrevoit-il pour améliorer notre réseau de relations internationales, en complément aux traditionnelles relations bilatérales?

4. Convient-il que le secret bancaire demeure une pièce essentielle pour notre place financière et un élément indispensable pour assurer la protection de la sphère privée?

5. Entend-il revoir la distinction entre soustraction d'impôt et escroquerie fiscale? Le cas échéant, quelles en seraient les conséquences pour le secret bancaire?

6. Quelles possibilités entrevoit-il pour satisfaire aux exigences étrangères sans bouleverser nos lois et nos règles?

7. Que pense-t-il d'une simple modification des accords de double imposition?

8. Juge-t-il réaliste d'élargir le champ d'application de l'impôt à la source, le cas échéant en le rendant plus attrayant?

9. Est-il aussi d'avis que notre système d'aide administrative et judiciaire doit être revu, notamment en vue d'accélérer les procédures?

10. Les mesures de stabilisation du marché financier sont, pour l'heure, restées sans effet. Quelles mesures ou réformes supplémentaires dans le domaine du marché monétaire, du marché du crédit ou du marché des capitaux entrevoit le Conseil fédéral pour rétablir la confiance envers notre système bancaire?

Porte-parole: Gadiot

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

x 09.3044 n Ip.u. **Groupe libéral-radical. Fournir des liquidités au marché interbancaire grâce à la titrisation d'hypothèques** (04.03.2009)

Le marché interbancaire ne fonctionne pas de manière satisfaisante, et divers instituts financiers disposent de beaucoup de liquidités excédentaires. Postfinance, en particulier, place une grande partie de ses liquidités excédentaires à l'étranger, ce qui comporte des risques et apporte peu d'avantages macroéconomiques en Suisse. Si les propriétaires de logements et les petites entreprises ne sont pas touchés pour le moment par le resserrement du crédit, ce n'est pas le cas des entreprises de plus grande taille. Le rapatriement des liquidités excédentaires sur le marché interbancaire profiterait à l'ensemble de l'économie et aiderait les grandes banques à assumer les tâches macroéconomiques importantes qui leur incombent. En modifiant l'ordonnance sur l'émission de lettres de gage, le Conseil fédéral a créé un instrument approprié pour rapatrier ces liquidités. L'ordonnance modifiée permet à Postfinance, mais aussi aux banques disposant de liquidités excédentaires, d'acheter, surtout à des grandes banques, des hypothèques suisses titrisées et de fournir ainsi indirectement de l'argent à ces dernières.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Sait-il où les fonds de Postfinance sont placés à l'étranger, dans quels instruments et avec quel profil de risques? Est-il disposé à en informer le Parlement?

2. Postfinance rémunère les comptes liquides e-Deposito avec un intérêt de 1,75 pour cent, ce qui est bien supérieur aux inté-

rêts versés pour les fonds du marché monétaire ou les comptes d'épargne. En tant que propriétaire et garant de la Poste, comment le Conseil fédéral fait-il en sorte que ces fonds soient placés consciencieusement et que les intérêts élevés ne constituent pas une incitation à prendre des risques exagérés?

3. Que pense le Conseil fédéral du fonctionnement du marché interbancaire?

4. Que pense-t-il du danger représenté par une raréfaction du crédit pour les moyennes et les grandes entreprises, notamment dans les branches exportatrices?

5. La Confédération, qui est propriétaire de la Poste, a investi 6 milliards de francs dans le plan de sauvetage d'UBS et proposé plusieurs centaines de millions de francs pour des programmes conjoncturels. A cet égard, le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'il est à la fois juste et important que, en sa qualité de propriétaire de la Poste, il prescrive à cette dernière de participer activement et dans une mesure aussi étendue que possible à l'acquisition de lettres de gage et qu'il soutienne ainsi le marché interbancaire et l'économie d'exportation?

6. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que cette mesure, qui déploierait rapidement ses effets, est plus judicieuse que l'octroi d'une licence bancaire à Postfinance, cas de figure dans lequel l'argent de la Poste resterait placé à l'étranger pendant des années supplémentaires?

Porte-parole: Hutter Markus

13.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2009 Conseil national. Liquidée.

09.3045 n Ip. Schenker Silvia. Rougeole. Stratégie de l'OFSP (04.03.2009)

De nouveaux cas de rougeole sont régulièrement annoncés dans les médias, en particulier lorsque de graves complications surgissent. Dernièrement, diverses voix se sont élevées pour demander que le vaccin soit rendu obligatoire, car 86 % seulement de la population suisse est vaccinée contre la rougeole. L'OMS aussi est d'avis que ce n'est pas suffisant. Elle demande à la Suisse d'intensifier sa lutte contre la propagation de la rougeole.

Toutefois, rendre la vaccination obligatoire doit être une mesure de dernier recours.

Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures concrètes l'OFSP prend-il afin d'augmenter le taux de vaccination contre la rougeole?

2. Que peut faire le Conseil fédéral pour exiger de la part des cantons dont le taux de vaccination est particulièrement bas qu'ils prennent davantage de mesures incitatives?

3. Le Conseil fédéral serait-il prêt à prévoir des mesures incitatives et à mieux informer les parents afin que ceux-ci fassent vacciner leurs enfants?

4. Le Conseil fédéral est-il prêt à appliquer les conseils de l'OMS, qui réclame en particulier l'introduction d'un registre des vaccinations et l'amélioration du suivi des cas signalés?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Cassis, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Pedrina, Rossini, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (13)

09.3046 n Mo. Cassis. Plan d'élimination de la rougeole conforme aux exigences de l'OMS (04.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes pour contrer l'actuelle épidémie de rougeole:

1. élaboration avant fin 2009 d'un plan d'élimination de la rougeole, conformément aux exigences de l'OMS;

2. exécution du plan, conformément aux exigences de l'OMS;

3. élimination d'ici à fin 2010 de la rougeole en Suisse, conformément aux exigences de l'OMS.

Cosignataires: Baettig, Borer, Bortoluzzi, Carobbio Guscetti, Dunant, Favre Charles, Humbel Nâf, Meyer Thérèse, Rielle, Robbiani, Rossini, Ruey, Schenker Silvia, Wasserfallen (14)

09.3047 n Po. Thorens Goumaz. Révision écologique et sociale de la TVA (04.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les moyens de réviser la TVA de manière à ce qu'elle favorise désormais les produits et services respectueux de l'environnement ou socialement responsables, afin de les rendre plus attractifs pour les consommateurs et d'encourager les entreprises tenant compte de l'intérêt commun.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Prelicz-Huber, Schelbert, Teuscher, van Singer, Vischer, Weber-Gobet, Wyss Brigit, Zisyadis (20)

09.3048 n Po. Thorens Goumaz. Application des principes de l'écologie industrielle (04.03.2009)

Le Conseil fédéral étudie les possibilités de coordonner et d'encourager dans et avec les cantons l'application des principes de l'écologie industrielle, en particulier sous forme de création de parcs éco-industriels ou de réseaux d'entreprises visant une optimisation de l'usage des ressources.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Prelicz-Huber, Schelbert, Teuscher, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weber-Gobet, Wyss Brigit, Zisyadis (21)

09.3049 n Mo. Thorens Goumaz. Banques bénéficiant d'un soutien public. Politique d'investissement responsable (04.03.2009)

Le Conseil fédéral s'assure que les banques disposant d'un soutien public adoptent une politique d'investissement responsable et soumise à des critères minimaux en termes de respect de l'environnement et des personnes.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Prelicz-Huber, Schelbert, Teuscher, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weber-Gobet, Zisyadis (20)

09.3050 n Mo. Thorens Goumaz. Investir dans la formation pour le solaire (04.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de s'engager dans les délais les plus brefs pour qu'une offre de formation de base et de formation continue coordonnée soit mise en place dans le domaine de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, afin de pouvoir répondre à une demande croissante en personnel qualifié. Cette offre de formation doit être à même d'accompagner le

développement de cette technologie durable en Suisse. Le Conseil fédéral consolidera en outre l'impact de cette offensive en renforçant les activités de l'agence fédérale pour la promotion de l'innovation (CTI) et en encourageant les contacts entre les milieux de la recherche actifs dans ce secteur et les entreprises concernées.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Prelicz-Huber, Schelbert, Teuscher, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weber-Gobet, Wyss Brigit, Zisyadis (21)

09.3051 n Ip. Reimann Lukas. Application insuffisante de la libre circulation des personnes par les Etats membres de l'UE (04.03.2009)

Le 10 décembre 2008, la Commission européenne a constaté dans un rapport que l'application de la directive relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres "laissait à désirer". "Aucun Etat membre n'a transposé [la directive] effectivement et correctement dans son intégralité. Aucun article de la directive n'a été transposé effectivement et correctement par l'ensemble des Etats membres."

En raison de l'accord sur la libre circulation des personnes, des citoyens suisses sont directement concernés par l'application insuffisante de certaines directives, telle que décrite dans ce rapport.

1. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance de ce rapport de la Commission européenne?
2. Que fait le Conseil fédéral pour assurer que la libre circulation des personnes soit transposée effectivement et correctement dans tous les Etats membres de l'UE à l'égard des citoyens suisses?
3. De l'avis du Conseil fédéral, quels désavantages cette application insuffisante de la libre circulation engendre-t-elle pour les citoyens suisses?
4. Le rapport cite la décision de la Cour de justice des Communautés européennes du 25 juillet 2008 dans l'affaire Metock (cote de document C-127/08). Cette décision a-t-elle des conséquences sur le regroupement familial en Suisse?

09.3052 n Mo. Groupe socialiste. Investir en Suisse l'argent déposé à la Poste (04.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une loi fédérale urgente, à la rigueur temporaire, portant révision de la loi fédérale sur la poste, afin de permettre à Postfinance d'investir une part des dépôts dans l'économie nationale, sous forme de crédits commerciaux et de prêts hypothécaires.

Porte-parole: Fehr Jacqueline

09.3053 n Mo. Prelicz-Huber. Couverture des besoins vitaux (04.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter, en vertu de l'art. 2, al. 2, et 41, al. 1, let. a, Cst., un projet de loi qui garantisse à chacun la couverture de ses besoins vitaux.

Cosignataires: Bänziger, Frösch, Gilli, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, Weber-Gobet, Wyss Brigit, Zisyadis (17)

09.3054 é Po. Luginbühl. Contre-projet direct à l'initiative pour le paysage. Pour un développement durable du territoire suisse (04.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité d'opposer un contre-projet direct à l'initiative populaire fédérale "De l'espace pour l'homme et la nature (initiative pour le paysage)", sous la forme d'une révision de l'art. 75 de la Constitution fédérale. Le contre-projet devra être soumis au Parlement en même temps que le message relatif à l'initiative.

Cosignataires: Altherr, Bischofberger, Brändli, Briner, Bürgi, Burkhalter, Büttiker, Egerszegi-Obrist, Fournier, Freitag, Frick, Germann, Graber Konrad, Hess, Imoberdorf, Inderkum, Kuprecht, Leumann, Lombardi, Niederberger, Schweiger, Seydoux, Stadler, Stähelin (24)

09.3055 é Mo. Gutzwiller. Plan d'élimination de la rougeole conforme aux exigences de l'OMS (04.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes pour contrer l'actuelle épidémie de rougeole:

1. élaboration avant fin 2009 d'un plan d'élimination de la rougeole, conformément aux exigences de l'OMS;
2. exécution du plan, conformément aux exigences de l'OMS;
3. élimination d'ici à fin 2010 de la rougeole en Suisse, conformément aux exigences de l'OMS.

09.3056 n Mo. Groupe libéral-radical. Accélérer l'entraide administrative et judiciaire (04.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation fédérale afin que la procédure d'entraide administrative et judiciaire soit fortement raccourcie.

Porte-parole: Fluri

09.3057 n Mo. Chopard-Acklin. Retrait de permis après un accident mortel en cas d'infraction grave aux règles de la circulation (04.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les art. 31 de l'ordonnance sur le contrôle de la circulation routière (OCCR) et 30 de l'ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière (OAC) de telle sorte que les accidents de la circulation mortels résultant d'une grave infraction aux règles de la circulation soient sanctionnés par un retrait préventif du permis de conduire.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Aubert, Bänziger, Bruderer, Carobbio Guscetti, Daguet, Donzé, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Girod, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Hämmerle, Heim, Humbel Näf, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Müller Geri, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Teuscher, Thanei, Tschümperlin, Vischer, von Graffenried, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (49)

09.3058 n Mo. Humbel Näf. Plan de vaccination de l'OFSP et réalisation des objectifs de l'OMS (05.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en évidence, dans le cadre d'une stratégie de vaccination, la manière dont le plan de vaccination élaboré par l'OFSP peut être appliqué efficacement, de sorte à pouvoir atteindre les objectifs de l'OMS, qui précé-

nise un taux moyen de vaccination de 95 %. Il proposera des modifications législatives si nécessaire, et il examinera en particulier les aspects suivants:

- comment soutenir les cantons dans les campagnes de vaccination et la mise en oeuvre du plan de vaccination de l'OFSP;
- comment obtenir une plus grande participation des cantons dans la conduite des programmes de vaccination qui relèvent de leur responsabilité;
- comment définir les compétences et les mesures relatives à la mise en oeuvre si l'on opte pour la solution des vaccinations obligatoires à l'échelle fédérale.

09.3059 n Mo. Heim. Endiguer la violence domestique (05.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la pratique des cantons concernant la suspension de procédures relatives à la violence domestique. Sur la base de ce rapport, il proposera des mesures pour endiguer ces actes de violence et renforcer le statut juridique des victimes. Il évaluera en particulier des mesures visant les objectifs suivants:

1. La procédure pourra être suspendue provisoirement uniquement si l'auteur des violences suit un programme d'apprentissage contre la violence. Le classement définitif de la procédure dépendra de la réussite du programme et d'une non-récidive.
2. Si, dans les six mois suivant la suspension provisoire, l'auteur de violences cesse de participer au programme d'apprentissage ou est poursuivi pour de nouvelles violences, la procédure pourra être reprise d'office.
3. En cas de récidive, une suspension ne sera plus possible et, si la procédure a été suspendue, elle sera reprise d'office.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Egger, Estermann, Fehr Hans-Jürg, Fiala, Glanzmann, Graf-Litscher, Haller, Hutter Jasmin, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Marra, Meier-Schatz, Nussbaumer, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Stump, Voruz, Weber-Gobet, Widmer (25)

09.3060 n Mo. Bourgeois. Stratégie biomasse (05.03.2009)

Au vu des défis que notre pays devra relever ces prochaines décennies afin d'assurer sa sécurité d'approvisionnement, tant au niveau des denrées alimentaires qu'au niveau énergétique, la mise en valeur de notre biomasse revêtira une importance toujours plus importante. Fort de ce constat, le Conseil fédéral est chargé de:

- a. mettre en place une stratégie globale de valorisation de notre biomasse;
- b. renforcer les synergies, coordonner, simplifier et optimiser les législations concernées; (environnement, aménagement du territoire, agriculture, énergie et huiles minérales);
- c. renforcer la recherche dans ce domaine;
- d. prévoir des incitations pour l'utilisation de la biomasse en prenant en considération les aspects économiques et écologiques.

Cosignataires: Abate, Aebi, Amstutz, Bader Elvira, Barthassat, Berberat, Bigger, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Cassis, Cathomas, Caviezel, de Buman, Favre Charles, Favre Laurent, Fluri, Français, Füglistaller, Gadiant, Germanier, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Hiltbold, Huber, Ineichen, Joder, Lustenberger, Malama, Meyer Thérèse, Moret, Nordmann, Parmelin, Perrin,

Perrinjaquet, Rielle, Rime, Scherer, Triponez, von Siebenthal, Walter, Wasserfallen, Zemp (45)

22.04.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.3061 n Po. Goll. Système des montants forfaitaires en fonction du diagnostic: expériences et état d'avancement de la mise en oeuvre (05.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter d'ici à la fin de l'année 2009 un rapport sur le système des montants forfaitaires en fonction du diagnostic (Diagnosis Related Groups, DRG) qui renseignera:

1. sur l'état d'avancement des travaux destinés à mettre en oeuvre le système des DRG dans l'ensemble de la Suisse, d'ici à 2012, conformément au nouveau financement hospitalier;
2. sur l'association directe des fournisseurs de prestations concernés, notamment du personnel soignant et des sages-femmes, à l'aménagement du système des DRG;
3. sur l'évaluation des expériences faites avec les DRG dans d'autres pays, notamment en Allemagne, en particulier dans les secteurs situés en amont et en aval, par exemple les services d'aide et de soins à domicile, les établissements médico-sociaux et l'accompagnement des femmes après l'accouchement, et
4. sur les premières expériences faites dans tous les cantons qui appliquent le système des DRG, compte tenu des effets concrets sur la situation du personnel, et sur les conséquences pour les patients et pour la qualité des soins qui leur sont prodigués.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (21)

09.3062 n Ip. Bortoluzzi. Crash aérien de Würenlingen. Poursuite pénale (05.03.2009)

Selon un article paru dans la "Weltwoche", la procédure pénale ouverte à la suite du crash aérien de Würenlingen, en 1970, qui s'est révélé être dû à un acte terroriste, n'a jamais été menée à terme. Or les actes terroristes étant imprescriptibles, il est du devoir de la Suisse aujourd'hui encore, face aux proches des 47 victimes du crash et des citoyens suisses, de poursuivre les auteurs de cet acte inqualifiable et de leur faire rendre justice. Faute de quoi les autorités chargées de la poursuite pénale en Suisse risquent d'être assimilées aux autorités judiciaires corrompues de certains pays du tiers-monde.

1. Est-il vrai que la procédure ouverte dans ce cas n'a jamais abouti?
2. Dans l'affirmative, quels en sont les motifs?
3. Est-il exact que les auteurs de cet acte ont été parfaitement identifiés?
4. Est-il vrai qu'un des responsables présumés se nomme Badawi Mousa Jawher, comme l'a rapporté la "Weltwoche" dans son édition du 26.2.2009, et qu'il habite à l'adresse citée dans l'article?
5. Le Ministère public de la Confédération a-t-il ouvert une procédure contre Badawi Mousa Jawher? Où en est la procédure?
6. Une demande d'extradition a-t-elle été présentée à la Jordanie ou à d'autres Etats concernés, pour que les responsables répondent de leurs actes devant la justice suisse?

7. Dans la négative, quelles mesures a-t-on prises pour que les auteurs présumés soient extradés?
8. Est-il envisageable que cet acte terroriste, qui a coûté la vie à 47 personnes, soit poursuivi selon le droit et que ses auteurs soient condamnés par la justice?
9. Y-a-t-il d'autres affaires analogues pendantes depuis des décennies devant le Ministère public de la Confédération ou s'agit-il d'un cas unique de négligence?
10. Qui est responsable, dans cette affaire gravissime, de la négligence du Ministère public?
11. Que fait le Conseil fédéral pour améliorer l'efficacité de la poursuite pénale au niveau fédéral?

09.3063 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Assistance administrative internationale en matière fiscale. Accélération de la procédure (05.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de réexaminer le déroulement de la procédure d'assistance administrative internationale en matière fiscale. Il examinera en particulier les points suivants: accélération de la procédure au sein de l'administration, possibilité de déposer un recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre la décision finale de l'Administration fédérale des contributions et rôle de la FINMA. Le Conseil fédéral doit veiller à ce que la procédure soit accélérée et les principes de l'Etat de droit respectés. Il fera rapport au Parlement et lui soumettra, le cas échéant, les modifications législatives pertinentes.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Jositsch, Kiener Nellen, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Thanei, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (21)

09.3064 n Mo. Leutenegger Oberholzer. Impôt forfaitaire. Eliminer tous les paradis fiscaux (05.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'inclure la suppression de l'imposition d'après la dépense (impôt forfaitaire) pour les étrangers n'exerçant aucune activité lucrative, telle que prévue aux art. 6 LHID et 14 LIFD, dans un ensemble de propositions destinées à ouvrir des négociations internationales en vue d'éliminer tous les paradis fiscaux. Il soumettra ensuite au Parlement les modifications législatives qui s'imposent.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Jositsch, Kiener Nellen, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Thanei, Voruz, Widmer, Wyss Ursula (21)

09.3065 é Ip. Diener. Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (05.03.2009)

1. Pourquoi, à partir du 1er février 2008, la durée d'exploitation présumée des centrales nucléaires a-t-elle été portée de 40 à 50 ans? Existe-t-il un rapport de synthèse à ce sujet? Dans l'affirmative, les membres du Parlement y ont-ils accès?
2. L'étude des coûts qui a débouché sur le nouveau calcul des coûts de désaffectation et de gestion des déchets est-elle accessible au public?
3. Les excédents, qui s'élèvent selon le nouveau mode de calcul à 525 millions de francs, seront-ils remboursés aux exploi-

tants, même si le rendement de 5 % (prévu à l'art. 8, al. 5, OFDG) n'est pas atteint?

4. Quel a été le rendement du capital en 2007 et en 2008?

5. Conformément à l'art. 10 OFDG, les contributions peuvent également être fournies sous forme de papiers-valeurs. A quels montants s'élève la part fournie sous forme de papiers-valeurs et comment ces montants ont-ils évolué en 2007 et en 2008?

Cosignataires: Forster, Janiak, Jenny, Niederberger (4)

09.3066 n Mo. Prelicz-Huber. Création de postes à temps partiel et de postes partagés (09.03.2009)

En raison de l'actuelle récession, le Conseil fédéral est chargé de créer rapidement de nombreux postes à temps partiel et postes partagés dans l'administration fédérale et dans les entreprises publiques, et ceci à tous les niveaux hiérarchiques (y compris chez les cadres) et aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Cela permettra d'augmenter les offres d'emploi, en particulier pour les femmes. Le Conseil fédéral est également chargé de prendre les mesures nécessaires pour atteindre les mêmes buts dans l'économie privée.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Girod, Graf Maya, Hodgson, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weber-Gobet, Wyss Brigit, Zisyadis (18)

09.3067 n Mo. Prelicz-Huber. Représentation des femmes dans les conseils d'administration (09.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement, dans les plus brefs délais, les modifications suivantes du droit de la société anonyme (art. 707 CO):

- a. le conseil d'administration des sociétés employant plus de 200 personnes est composé d'au moins 40% d'hommes et 40% de femmes;
- b. disposition transitoire: les sociétés ont trois ans, à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, pour se conformer aux dispositions précitées;
- c. les entreprises qui ne satisfont pas aux présentes exigences sont punies d'une amende proportionnelle au pourcentage manquant.

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Girod, Graf Maya, Hodgson, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weber-Gobet, Wyss Brigit, Zisyadis (18)

09.3068 n Ip. Fluri. Personnel professionnel de l'Armée suisse (09.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Combien de professionnels l'Armée suisse emploie-t-elle au 1er janvier 2009 (date de référence pour les questions 2, 3 et 5 également)?

Combien sont employés dans chacune des catégories suivantes: officiers de carrière, sous-officiers de carrière, officiers contractuels, sous-officiers contractuels et enseignants spécialisés?

2. Combien y a-t-il de militaires de métier actifs dans le pays et à l'étranger (même subdivision qu'en question 1)?

a. Combien sont actifs dans l'administration militaire?

b. Combien sont au front (formation, engagement)?

En outre, combien sont actifs dans chacun des services du DDPS (Secrétariat général, chef de l'Armée, forces terrestres, forces aériennes, base logistique)?

3. Combien y a-t-il de militaires de métier en formation à l'ACA-MIL et à l'ESCA?

4. Combien de militaires de métier ont démissionné en 2007 et en 2008 (même subdivision qu'en question 1)?

5. Quel est l'effectif réglementaire de militaires de métier d'Armée XXI? Quel est l'écart entre ce nombre et l'effectif actuel?

6. L'étape de développement 2008/2011 a-t-elle un impact sur l'effectif?

09.3069 n Ip. Segmüller. Bases légales pour monter rapidement des opérations d'information (09.03.2009)

1. Comment le Conseil fédéral justifie-t-il les retards qu'accuse ce projet primordial pour la sécurité? Sur quelle analyse de la situation repose la décision de le reporter?

2. Ne serait-il pas judicieux de mettre en oeuvre rapidement ce projet - comme dans toutes les autres armées -, en élaborant les bases légales nécessaires, en assurant l'acquisition des compétences requises pour ces opérations et en entraînant ces compétences?

3. Comment le Conseil fédéral entend-il s'assurer, des points de vue opérationnel, politique et juridique, que ces opérations excluent toute forme de propagande?

Cosignataires: Bischof, Borer, Bortoluzzi, Donzé, Eichenberger, Glanzmann, Hochreutener, Hurter Thomas, Killer, Loepfe, Miesch, Schluer, Schwander, Widmer, Zuppiger (15)

09.3070 n Mo. Gilli. Maintenir les laboratoires de cabinet médical (09.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de créer, en collaboration avec les organisations et les conférences d'experts concernées, les conditions qui garantiront le maintien des laboratoires de cabinet médical en tant qu'instrument de diagnostic. Les mesures politiques pour le maintien de ces laboratoires s'intégreront à une stratégie visant à éviter une pénurie de médecins de famille et à encourager la médecine de famille. Les tarifs applicables aux analyses fréquemment effectuées dans les cabinets médicaux seront établis en tenant compte de la structure de ces laboratoires, afin d'en garantir la rentabilité et d'assurer la qualité des soins.

Cosignataires: Aeschbacher, Aubert, Baettig, Bänziger, Borer, Bortoluzzi, Brélaz, Carobbio Guscetti, Cassis, Caviezel, de Buman, Donzé, Engelberger, Fässler, Fehr Jacqueline, Frösch, Füglistaller, Gadiant, Girod, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hodgers, Humbel Näf, Ineichen, John-Calame, Kleiner, Lachenmeier, Lang, Leutenegger Oberholzer, Markwalder Bär, Meyer Thérèse, Moser, Müller Geri, Prelicz-Huber, Rechsteiner Paul, Robbiani, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, von Siebenthal, Weber-Gobet, Weibel, Wyss Brigit, Zisyadis (52)

09.3071 n Po. Leutenegger Filippo. Examen des réserves de fréquences dans les différentes zones de desserte de Suisse (09.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures suivantes conformément aux dispositions de la LRTV, de la LTC et de l'ORTV:

1. Le Conseil fédéral charge la Commission fédérale de la communication (Comcom) d'examiner, conformément à l'article 54 LRTV et en collaboration avec l'Office fédéral de la communication (OFCOM), la répartition actuelle des fréquences pour déterminer s'il y a en Suisse des fréquences disponibles qui ne sont pas utilisées. Il rédige un rapport en la matière.

2. Si de telles fréquences existent, le Conseil fédéral détermine, en collaboration avec la Comcom et l'OFCOM, s'il est possible de modifier le plan national d'attribution des fréquences visé à l'article 25 LTC. Il rédige un rapport en la matière.

Cosignataires: Aeschbacher, Baader Caspar, Bänziger, Baumle, Binder, Bortoluzzi, Brunner, Caviezel, Fehr Mario, Hany, Hochreutener, Hutter Markus, Kaufmann, Lüscher, Malama, Moser, Müller Walter, Müller Thomas, Muri, Noser, Perrinjaquet, Rickli Natalie, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Zemp (26)

22.04.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

09.3072 n Mo. Graf-Litscher. Normaliser l'utilisation des données de police judiciaire (10.03.2009)

En prévision de l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale suisse l'utilisation des données de police judiciaire doit être normalisée sur le plan national dans les domaines suivants: la saisie, la conservation, l'accès (utilisation par des autorités), la consultation (par des citoyens), l'échange et l'effacement des données. Les normes seront élaborées sous la direction de la Confédération en collaboration avec les cantons. On n'instituera pas un système centralisé mais des principes cadres uniformes qui doivent de toute évidence être fixés au niveau national.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Darbellay, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Fiala, Galladé, Heim, Jositsch, Marra, Noser, Nussbaumer, Pedrina, Rickli Natalie, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Segmüller, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Tschümperlin, Voruz, Walter, Widmer (26)

09.3073 n Ip. von Graffenried. Construction de réseaux de fibre optique. Fibre unique ou fibres multiples? (10.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes concernant la construction de réseaux de fibre optique:

1. Considère-t-il l'introduction du modèle à fibres multiples comme appropriée pour empêcher une régulation accrue de l'usage du réseau et pour contrer le risque d'apparition de nouveaux monopoles sur le marché des télécommunications?

2. Que pense-t-il de la tendance actuelle de l'Etat à s'immiscer à nouveau davantage sur le marché des télécommunications par l'intermédiaire des centrales d'électricité?

3. Quelles mesures le Conseil fédéral prévoit-il pour inciter les opérateurs à coopération dans les domaines des investissements et de l'exploitation?

4. Pense-t-il que le modèle à fibres multiples s'imposera en tant que standard pour la construction de réseaux de fibre optique?

Cosignataires: Girod, Leutenegger Oberholzer, Noser (3)

09.3074 é Po. Janiak. Examen des réserves de fréquences dans les différentes zones de desserte de Suisse (10.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures suivantes conformément aux dispositions de la LRTV, de la LTC et de l'ORTV:

1. Le Conseil fédéral charge la Commission fédérale de la communication (Comcom) d'examiner, conformément à l'article 54 LRTV et en collaboration avec l'Office fédéral de la communication (OFCOM), la répartition actuelle des fréquences pour déterminer s'il y a en Suisse des fréquences disponibles qui ne sont pas utilisées. Il rédige un rapport en la matière.
2. Si de telles fréquences existent, le Conseil fédéral détermine, en collaboration avec la Comcom et l'OFCOM, s'il est possible de modifier le plan national d'attribution des fréquences visé à l'article 25 LTC. Il rédige un rapport en la matière.

22.04.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

09.3075 é Po. Janiak. Solution transitoire pour la diffusion de programmes radiophoniques locaux et régionaux (10.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité d'une modification de l'article 44 ORTV.

22.04.2009 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

09.3076 é Mo. Janiak. Cofinancement de l'infrastructure portuaire sur le Rhin par la Confédération (10.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de créer des bases légales (par le biais de la nouvelle teneur de l'art. 95 de la loi sur les chemins de fer, par exemple) pour que les dispositions de la loi sur les chemins de fer relatives aux financements puissent s'appliquer par analogie aux entreprises de navigation et aux entreprises portuaires.

Cosignataires: Altherr, Bieri, Bürgi, Büttiker, Cramer, David, Diener, Egerszegi-Obrist, Fetz, Forster, Fournier, Germann, Graber Konrad, Gutzwiller, Hêche, Imoberdorf, Inderkum, Kuprecht, Leuenberger-Solothurn, Lombardi, Maissen, Marty Dick, Maury Pasquier, Ory, Recordon, Reimann Maximilian, Savary, Schwalder, Seydoux, Sommaruga Simonetta, Stadler (31)

09.3077 n Ip. Grin. Estivage, les vaches ont-elles aussi droit à une alimentation équilibrée? (10.03.2009)

Je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Le Conseil fédéral est-il conscient que l'article 17 de l'ordonnance sur les contributions d'estivage va provoquer un déséquilibre alimentaire des bovins dans les alpages avec uniquement des vaches laitières?
2. Que cette nouvelle norme est contraire à une exploitation rationnelle des alpages?
3. Serait-il possible de manière transitoire de suspendre cette mesure pour trois ans, afin de permettre aux agriculteurs de s'organiser
4. Une correction de cette ordonnance est-elle envisageable?

Cosignataires: Aebi, Favre Laurent, Füglistaller, Glauser, Parmelin, Perrin, van Singer, von Siebenthal (8)

09.3078 n Ip. Reymond. Accueil de prisonniers de Guantanamo. Intérêts de la Suisse (11.03.2009)

Le Conseil fédéral a annoncé que la Suisse entendait soutenir les Etats-Unis en accueillant des anciens détenus du camp de prisonniers américain de Guantanamo. Ainsi, nos frontières sont désormais aussi ouvertes à des présumés terroristes. Par cette décision, le Conseil fédéral donne une fois de plus un faux signal alors que l'immigration et l'arrivée de requérants d'asile ont fortement progressé l'an passé. On peut aussi se demander si le Conseil fédéral accorde suffisamment d'attention à la sécurité de notre pays ou s'il cherche uniquement à se profiler sur la scène internationale. Il est aussi hautement discutable de rendre service aux Etats-Unis en accueillant ses anciens détenus alors que cet Etat exerce des pressions massives sur la Suisse pour obtenir des données bancaires confidentielles.

1. Pourquoi les détenus relâchés ne peuvent-ils pas rentrer dans leurs pays d'origine ou demander l'asile aux Etats-Unis?
2. Comment le Conseil fédéral entend-il faire la preuve que les anciens prisonniers éventuellement: accueillis en Suisse sont innocents et qu'ils ne vont pas poursuivre leurs activités terroristes depuis la Suisse?
3. Quel intérêt exactement la Suisse a-t-elle d'accueillir des anciens détenus de Guantanamo?
4. Pourquoi la Suisse accueillerait-elle des personnes que les Etats-Unis refusent d'admettre pour des raisons de sécurité?
5. Pourquoi la Suisse devrait-elle offrir de l'aide aux Etats-Unis à une époque où elle est violemment attaquée par cet Etat au point que le chef de la Finma, Eugen Haltiner, parle de "guerre économique" contre la Suisse?
6. Le Conseil fédéral est-il aussi naïf de croire que l'accueil de quelques anciens détenus pourrait calmer les esprits outre-mer dans le débat sur le secret bancaire suisse?
7. N'est-il pas contreproductif, compte tenu du nombre excessif de demandes d'asile déposées en 2008, de demander aux cantons d'accueillir des personnes supplémentaires en dehors de la procédure d'asile ordinaire? Le Conseil fédéral ne donne-t-il pas un faux signal en agissant ainsi?

8. Le Conseil fédéral a-t-il la garantie que le financement de l'accueil de ces ex-détenus est assuré par les Etats-Unis?

9. La Suisse s'est-elle proposée d'accueillir des détenus ou s'est-elle au moins préoccupée durant ces dix dernières années de détenus dans d'autres pays - par exemple de personnes emprisonnées à cause de leur religion dans des geôles arabes?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Estermann, Fehr Mario, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Miesch, Mörgeli, Müri, Nidegger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (58)

09.3079 n Mo. Reimann Lukas. Lapins détenus seuls (11.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'appliquer aux lapins l'art. 13 (espèces sociables) de l'ordonnance sur la protection des ani-

maux (OPAn) et d'apporter les modifications nécessaires aux dispositions contraires de l'art. 64, al. 2.

22.04.2009 Retrait.

09.3080 n Ip. Reimann Lukas. Chaînes de télévision islamistes. Danger de radicalisation en Suisse (11.03.2009)

En Suisse, plusieurs chaînes de télévision incitant à la haine peuvent facilement être reçues par satellite (par ex. Arabsat et Nilsat) ou visionnées sur Internet. Ces chaînes diffusent de la propagande antioccidentale et appellent même au meurtre. Sur Al-Manar par exemple, entre deux émissions d'information ou de divertissement, on vante les attentats et le terrorisme. Par le biais de ces chaînes, le Hezbollah et d'autres organisations islamiques peuvent radicaliser les islamistes vivant en Suisse. Les Etats-Unis, la France, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Australie ont reconnu ce problème. A l'initiative de la "Coalition Against Terrorist Media", qui regroupe diverses organisations et des particuliers (qui sont musulmans, chrétiens, juifs ou laïques), on a pu empêcher que les satellites transmettent la chaîne Al-Manar dans ces pays. La liberté d'opinion trouve ses limites lorsqu'on en appelle au meurtre et au terrorisme.

1. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il le risque que représente la chaîne Al-Manar, eu égard à la radicalisation des musulmans vivant en Suisse?
2. Quelles mesures concrètes le Conseil fédéral prend-il pour interdire et faire cesser la diffusion de la chaîne Al-Manar en Suisse?
3. Quels autres médias diffusant de la propagande antioccidentale, antisraélienne ou antisémite susceptible de radicaliser la population musulmane peut-on recevoir en Suisse (par ex. Al Aqsa TV)?
4. Le Conseil fédéral prévoit-il de prendre des mesures?

09.3081 n Ip. Girod. Augmenter la capacité des sillons ferroviaires (11.03.2009)

1. Est-il prévu d'introduire dans toute la Suisse le système de contrôle ETCS niveau 3 (European Train Control System Level 3)?
2. Quels sont les investissements prévus en Suisse pour l'ETCS niveau 3?
3. Que coûterait l'introduction systématique de l'ETCS niveau 3 dans tout le pays?
4. A quelle échéance l'ETCS niveau 3 peut-il être introduit?
5. A quelle augmentation de la capacité des sillons ferroviaires peut-on s'attendre dans le domaine du trafic de marchandises en cas d'introduction de trains-navettes circulant à 120 km/h au minimum et disposant d'une meilleure accélération que les convois lourds traditionnels?
6. A quelle augmentation cumulée de la capacité peut-on s'attendre avec l'introduction conjointe de l'ETCS niveau 3 sur l'ensemble du réseau et de trains-navettes marchandises pouvant circuler à la vitesse de 120 km/h?

09.3082 n Mo. Groupe libéral-radical. Pilier 3a. Renforcer la responsabilité individuelle en matière de prévoyance vieillesse (11.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le droit fédéral en augmentant considérablement le montant maximal que les sala-

riés et les indépendants peuvent déduire de leur revenu imposable pour les cotisations au pilier 3a.

Porte-parole: Cassis

09.3083 n Mo. Groupe libéral-radical. Contrats d'approvisionnement électrique avec l'étranger. Préserver la compétitivité de nos entreprises (11.03.2009)

Plusieurs contrats dans le domaine de l'électricité conclus avec l'étranger arriveront ces prochaines années à terme. Au vu de cette situation, nous demandons au Conseil fédéral:

1. De clarifier l'importance des contrats avec l'étranger qui arriveront au cours de ces 15 prochaines années à terme et les quantités d'électricité concernées;
2. De conclure avec l'Union européenne et ses pays membres des accords visant à assurer notre approvisionnement en électricité;
3. D'analyser l'impact de l'abrogation de nos contrats avec l'étranger sur les prix de l'électricité et la compétitivité des entreprises suisses;
4. De prendre des mesures afin de sécuriser les contrats existants et de veiller à ne pas péjorer la compétitivité des entreprises de notre pays.

Porte-parole: Bourgeois

09.3084 n Ip. Parmelin. Augmentation des redevances hydrauliques (11.03.2009)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Estime-t-il équitable la hausse des redevances hydrauliques demandée par le Conseil des Etats compte tenu des vifs débats qu'ont suscités fin 2008 les annonces d'augmentation du prix de l'électricité?
2. De combien les prix de l'électricité augmenteraient-ils en moyenne si cette hausse entrait en vigueur?
3. Quelle influence la hausse réclamée des redevances hydrauliques aurait-elle sur le coût des services-système auquel le Conseil fédéral a imposé une limite maximale par voie d'ordonnance?
4. Qui paie finalement la différence entre les coûts effectifs des services-système et la limite maximale imposée par le Conseil fédéral?
5. Le Conseil fédéral est-il prêt à autoriser swissgrid à produire de l'électricité à partir de ressources non renouvelables pour mettre à disposition de l'énergie de réglage? Si oui, lesquelles?
6. Le Conseil fédéral est-il prêt, en cas de hausse des redevances hydrauliques, à assouplir les prescriptions concernant le degré d'efficacité et la compensation pour les usines électriques combinées à gaz afin que celles-ci puissent convenir également à la mise à disposition d'énergie de réglage?

09.3085 n Po. Parmelin. Les effets des régimes d'encouragement sur les énergies renouvelables (12.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de faire un rapport complet sur les effets des différents régimes encourageant les énergies renouvelables dans les pays voisins de la Suisse. Il doit notamment présenter les conséquences de ces régimes pour l'économie énergétique (performances, énergie), les réseaux (exploitation des réseaux, extension des réseaux) et la durabilité (protection des paysages, aménagement du territoire). Enfin, ce

rapport doit exposer les effets économiques et financiers de ces mesures d'encouragement (Etat, économie, ménages privés).

09.3086 n Ip. Berberat. Formation complémentaire obligatoire pour l'obtention du permis de conduire (11.03.2009)

Le Conseil fédéral a-t-il, après quatre ans de pratique, un bilan de l'efficacité des mesures de formation complémentaire L2? Existe-t-il un contrôle du respect, par les écoles de conduite, des normes et des objectifs fixés par la réforme L2? Et si oui, comment ce contrôle est-il effectué?

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Heim, Jositsch, Kiener Nellen, Lumengo, Nussbaumer, Pedrina, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Steiert, Stöckli, Stump, Voruz (16)

09.3087 n Po. Fässler. Filtres à poussières fines pour les chauffages au bois (11.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter son plan d'action contre les poussières fines en examinant les deux variantes suivantes, qui visent à réduire les émissions de poussières fines dues aux chauffages au bois; il établira un rapport sur ces mesures complémentaires:

- rendre obligatoire l'installation d'un filtre à poussières fines sur tous les chauffages au bois
- adopter une stratégie incitative afin d'encourager l'installation de filtres à poussières fines sur les chauffages au bois

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Hämmerle, Heim, Jositsch, Kiener Nellen, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz (20)

09.3088 é Mo. Diener. Formation du prix des médicaments. Révision de la LAMal (11.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les dispositions légales nécessaires à la mise en oeuvre des mesures exposées ci-dessous, afin d'assurer un approvisionnement en médicaments de qualité et bon marché:

1. réexamen régulier, tous les trois ans, du prix des médicaments;
2. réexamen de l'économicité d'un médicament à chaque nouvelle indication portée sur la liste des spécialités (LS);
3. évaluation de l'économicité en comparaison d'autres médicaments et examen de la structure des prix dans des pays dont l'économie est comparable à celle de la Suisse;
4. réglementation du prix des médicaments prescrits en dehors des informations spécialisées reconnues par Swissmedic ou en dehors du domaine d'indication reconnu dans la LS, ou qui ne sont pas autorisés en Suisse.

Cosignataires: Brändli, Bürgi, Frick, Germann, Graber Konrad, Jenny, Niederberger, Schwaller, Stadler, Stähelin (10)

09.3089 é Mo. Diener. Marge de distribution des médicaments (11.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer la marge de distribution des médicaments par canal de distribution, indépendamment du prix. Cette marge doit être calculée en référence à des prestations performantes et avantageuses.

Cosignataires: Brändli, Egerszegi-Obrist, Forster, Frick, Graber Konrad, Jenny, Luginbühl, Niederberger, Schwaller, Stadler, Stähelin (11)

09.3090 é Ip. Forster. Mesures relatives à l'augmentation imminente des primes d'assurance-maladie (11.03.2009)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Actuellement, la hausse annuelle des coûts oscille entre 5 % et 6 %. Que compte faire le Conseil fédéral pour ramener cette augmentation à un niveau raisonnable, c'est-à-dire entre 2 % et 3 %?
2. Le Conseil fédéral pense-t-il qu'il soit nécessaire de prendre des mesures relevant du droit de surveillance afin de limiter la hausse des coûts et des primes de l'assurance-maladie sociale?
3. Les caisses bon marché pratiquent la sélection des risques, et soustraient ainsi d'importants moyens financiers à l'assurance-maladie sociale. Seule une augmentation des primes en 2010 et 2011 peut compenser les pertes ainsi subies. Afin d'éviter un dumping des primes, le Conseil fédéral serait-il prêt à prendre des mesures relevant du droit de surveillance?
4. On assiste à une désolidarisation de l'assurance-maladie sociale, en ceci que les assureurs offrent des bonus et des commissions considérables à des intermédiaires. Que compte faire le Conseil fédéral pour enrayer ce phénomène?

Cosignataires: Altherr, Diener, Frick, Maissen, Schwaller, Sommaruga Simonetta (6)

09.3091 é Ip. Stadler. Conséquences de la crise sur la distribution des bénéfices de la BNS et sur les recettes fiscales de la Confédération (11.03.2009)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles conséquences la crise des marchés financiers et l'aide de la Confédération à l'UBS ont-elles sur la distribution des bénéfices à venir de la Banque nationale suisse (BNS)? A quels montants le Conseil fédéral s'attend-il pour les prochaines années?
2. En mars 2008, il a été convenu que la BNS distribuerait, au titre des exercices 2008 à 2017, un montant annuel de 2,5 milliards de francs à la Confédération et aux cantons. Quelles conséquences la situation actuelle a-t-elle sur ces versements?
3. La clé de répartition entre la Confédération et les cantons pourrait-elle être affectée?
4. En raison de la crise des marchés financiers, à quelle diminution des recettes fiscales le Conseil fédéral s'attend-il pour l'année 2009 et les suivantes?

Cosignataires: Bischofberger, Briner, Bürgi, Freitag, Germann, Graber Konrad, Gutzwiller, Inderkum, Niederberger, Schwaller, Seydoux, Sommaruga Simonetta, Stähelin (13)

09.3092 n Ip. Baettig. Mesures de stabilisation conjoncturelle et politique régionale (11.03.2009)

Le Conseil fédéral peut-il préciser quelle sera la part du Canton du Jura sur la somme de 100 millions attribuée au Fonds de développement régional?

09.3093 n Ip. Baettig. Impact de la crise financière américaine sur les caisses de pension de la Confédération (11.03.2009)

Le Conseil fédéral peut-il nous dire si des produits financiers Madoff ont été acquis par la Caisse de pension de la Confédération, La Poste, les CFF et si oui, avec quelles conséquences? Une plainte pourrait-elle être déposée contre la SEC (Securities Exchange Commission) qui n'a manifestement pas fait son travail de surveillance comme la Finma?

Cosignataires: Dunant, Flückiger, Glauser, Graber Jean-Pierre, Mörgeli, Perrin, Reymond, Rime, Schluer (9)

09.3094 n Ip. Hochreutener. Solution transitoire pour le passage de la diffusion analogique à la diffusion par plateformes numériques (11.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles dispositions prend-il pour préparer le passage de la diffusion analogique par fréquences OUC à la diffusion numérique (DAB)?
2. Quelles mesures prend-il pour soutenir les diffuseurs sans concession et les nouveaux diffuseurs lors de la phase de transition de l'analogique au numérique?
3. Le Conseil fédéral peut-il tenir compte de la nouvelle situation du marché en procédant aux adaptations nécessaires de l'ORTV?
4. Le Conseil fédéral est-il disposé à adapter l'article 44 ORTV (concessions de courte durée) de manière à ce que cette disposition serve de base légale au passage à la diffusion numérique, pour autant que les diffuseurs émettant au moyen des fréquences OUC encore disponibles s'engagent à diffuser ultérieurement leurs programmes au format DAB?

Cosignataires: Binder, Eichenberger, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Fluri, Häberli-Koller, Humbel Näf, Leutenegger Filippo, Moser, Noser, Schwander (11)

22.04.2009 Réponse du Conseil fédéral.

09.3095 n Mo. Cathomas. Parcs d'importance nationale. Efficacité de la mise en oeuvre administrative (12.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs) dans le but de réduire la charge administrative des organismes responsables de parcs pour l'élaboration de plans de gestion, de demandes d'aides financières, de conventions-programmes, de demandes de labels "Parc" et "Produit", de rapports, etc. Les coûts (en termes de temps et d'argent) de l'OFEV pour l'exécution de l'ordonnance doivent simultanément être sensiblement réduits. Les aides financières doivent être affectées en premier lieu à la réalisation de projets et à l'exploitation de parcs.

Cosignataires: Abate, Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Bäumle, Binder, Bourgeois, Caviezel, Egger, Fluri, Gadiant, Häberli-Koller, Hämmerle, Hany, Hassler, Hiltbold, Ineichen, Lustenberger, Messmer, Moser, Müller Walter, Nordmann, Pedrina, Rossini, Schmid-Federer, Teuscher, Wasserfallen, Weibel, Wyss Ursula, Zemp (30)

09.3096 n Ip. Aeschbacher. Procédures d'asile de longue haleine (12.03.2009)

Les cas dans lesquels de nombreuses années s'écoulent jusqu'à ce qu'une procédure d'asile aboutisse à une décision

négative exécutoire, puis jusqu'à l'exécution de l'expulsion du requérant d'asile débouté, sont souvent la source de gros problèmes: au terme de ces années de procédure, les requérants concernés sont bien intégrés dans notre pays sur les plans tant social que professionnel. Et leurs enfants le sont encore davantage, eux qui vont à l'école ou au jardin d'enfants et qui, pour certains, ne connaissent même pas leur pays d'origine.

Dans les cas où des personnes dans cette situation doivent être expulsées après avoir passé de nombreuses années dans notre pays, les autorités d'exécution subissent souvent une énorme pression de la part de la population et des médias. Et ce, même si la durée de la procédure - de plusieurs années - est due notamment à l'utilisation, par les requérants concernés, de toutes les possibilités possibles, légales ou non, de retarder l'échéance, ce que les médias et la population occultent tout simplement dans de nombreux cas.

Face à la pression de l'opinion publique, les cantons et leurs services administratifs n'ont souvent pas d'autre choix que d'appliquer la loi et donc de passer pour tout à fait insensibles et inhumains dans les médias. Ou alors, ils plient sous cette pression, refusent d'appliquer la loi, sapent ainsi les fondements de l'Etat de droit, traitent les requérants qui se comportent correctement plus mal que ceux qui se servent de moyens illégaux pour séjourner longtemps dans notre pays, et envoient le message selon lequel ceux qui utilisent tous les moyens légaux et illégaux pour retarder la procédure et la prise des décisions définitives pendant autant d'années que possible ont plus de chances de pouvoir rester définitivement en Suisse.

En accélérant fortement les procédures, on pourrait désamorcer ces problèmes dans une large mesure, pour le plus grand bien de toutes les parties concernées. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Partage-t-il l'avis selon lequel les très longues procédures sont l'une des raisons principales qui expliquent les graves problèmes auxquels sont confrontés les requérants déboutés qui doivent être expulsés?
2. Quelles possibilités voit-il pour faire en sorte que les procédures puissent se dérouler beaucoup plus rapidement? Quelles sont celles qu'il veut mettre en oeuvre?

Cosignataire: Donzé (1)

09.3097 n Mo. Bigger. Encourager l'exportation du bétail (12.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour encourager l'exportation du bétail. Celles-ci pourraient par exemple être financées par des contributions venant du produit des mises en adjudication de la viande.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baettig, Baumann J. Alexander, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Büchler, Bugnon, Cathomas, Caviezel, Darbellay, Dunant, Engelberger, Estermann, Favre Laurent, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Geissbühler, Giezendanner, Glanzmann, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Heer, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Landolt, Loepfe, Miesch, Mörgeli, Müller Walter, Müri, Nidegger, Parmelin, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schluer, Schwander, Stahl, Stamm, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zemp, Zuppiger (75)

09.3098 n Ip. Graber Jean-Pierre. Politisation des procédures d'octroi d'asile (12.03.2009)

Le Conseil fédéral est prié de dire:

1. Dans quels cas il entend fonder sa politique d'octroi d'asile sur des critères politiques plutôt qu'en référence aux dispositions de la loi sur l'asile?
2. S'il n'estime pas contestable que l'asile puisse être octroyé à des requérants qui ne courent guère de risques objectifs si leur demande est refusée alors que l'asile n'est parfois pas accordé à des personnes que la contrainte de quitter notre pays confronte à des persécutions manifestes.

Cosignataires: Baettig, Bigger, Bortoluzzi, Dunant, Freysinger, Glauser, Grin, Hutter Jasmin, Killer, Kunz, Miesch, Mörgeli, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Schibli, von Siebenthal (18)

09.3099 n Ip. Rutschmann. Retard dans la procédure d'autorisation de centrales nucléaires de remplacement (12.03.2009)

Le conseiller fédéral Leuenberger a annoncé récemment le report d'une éventuelle votation sur des centrales nucléaires de remplacement. Interviewé par la presse, le président de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) a enfoncé le même clou et indiqué que l'examen des demandes d'autorisation générale avait pris plusieurs mois de retard. Ce retard est apparemment imputable à l'industrie de l'électricité, qui a déposé simultanément plusieurs demandes. Cela laisse sous-entendre que l'administration ne dispose pas de suffisamment de personnel pour mener à bien la procédure d'autorisation.

1. Pourquoi l'examen des demandes par l'IFSN prend-il du retard alors qu'on sait depuis longtemps que trois demandes vont être déposées et qu'elles ne concernent pas de nouvelles percées technologiques mais bien la technologie que l'on trouve sur le marché?
2. L'IFSN parle d'un retard de plusieurs mois, M. Leuenberger de plusieurs années. Comment ces divergences s'expliquent-elles?
3. Le DETEC entend-il établir un lien, quant au calendrier, entre les demandes d'autorisation générale pour la construction de centrales nucléaires de remplacement et la demande relative à l'implantation d'un dépôt en couches géologiques profondes?
4. Le but de ce retard consiste-t-il à faire en sorte que les électeurs ne puissent voter qu'au lendemain du verdict sur l'initiative populaire annoncée prévoyant l'utilisation exclusive des énergies renouvelables pour assurer l'approvisionnement énergétique de la Suisse?
5. Le DETEC a-t-il l'intention, par ces mesures d'atermoiement, de faire grimper les coûts d'une centrale de remplacement?
6. Ce retard vise-t-il à faire en sorte que le Conseil fédéral ne doive plus décider de l'octroi d'une autorisation pendant la durée du mandat du chef actuel du DETEC?
7. Vu ce retard annoncé et les activités auxquelles le département s'adonne (Watt d'Or, RPC, efficacité énergétique, conférence jetant les bases d'IRENA, participation très remarquée d'un grand nombre de collaborateurs de l'OFEN à des réunions de la NAGRA, etc.), les ressources du DETEC sont-elles vraiment bien utilisées?
8. Fait-on fi des résultats d'une enquête représentative réalisée l'automne dernier, selon laquelle un nombre croissant de citoyens considèrent que l'énergie nucléaire est nécessaire pour garantir la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse?

Cosignataires: Baader Caspar, Bigger, Binder, Killer, Miesch (5)

09.3100 n Mo. Rutschmann. Electricité. Contenir la hausse des prix à venir (12.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer l'abrogation de l'art. 20, al. 3, de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) dans le cadre d'une éventuelle révision de cette loi.

Cosignataires: Bigger, Killer, Miesch, Schenk Simon (4)

09.3101 é Mo. Stähelin. Responsabilité personnelle plutôt que casco totale pour les mauvais payeurs de l'assurance-maladie (12.03.2009)

L'art. 64a LAMal et tous les autres actes législatifs pertinents seront adaptés de telle sorte que les personnes qui ne paient pas leurs cotisations d'assurance-maladie, alors même que leur situation financière leur permettrait parfaitement de le faire, soient inscrites sur une liste qui sera exclusivement accessible aux fournisseurs de prestations, aux communes et au canton concerné. L'inscription aura pour conséquence que les prestataires n'auront plus à fournir que les prestations relevant des traitements d'urgence, jusqu'à ce que la personne ait à nouveau été radiée de la liste. Pour que les inscriptions et les radiations soient effectuées correctement, les assureurs auront l'obligation de signaler les mauvais payeurs.

Cosignataires: Altherr, Bieri, Bischofberger, Brändli, Briner, Burkhalter, Büttiker, David, Forster, Fournier, Freitag, Frick, Germann, Graber Konrad, Gutzwiller, Hess, Imoberdorf, Inderkum, Janiak, Jenny, Kuprecht, Leuenberger-Solothurn, Leumann, Lombardi, Luginbühl, Maissen, Niederberger, Reimann Maximilian, Schwaller, Schweiger, Seydoux, Stadler (32)

09.3102 é Po. Büttiker. Augmentation du nombre d'ères de repos pour poids lourds le long des routes nationales et dans les zones urbaines (12.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet visant à améliorer, le long des routes nationales et dans les zones urbaines, l'affectation et l'aménagement des ères de repos actuelles et futures pour poids lourds. Lors de la planification de nouvelles infrastructures ou du développement d'infrastructures déjà existantes, il est notamment prié d'augmenter le nombre d'ères de repos pour poids lourds, et de présenter à ce propos un projet qui privilégie l'axe est-ouest. Pour étudier les possibilités qu'offre le réseau des routes nationales à proximité des autoroutes, le Conseil fédéral devra également intégrer les cantons dans son projet.

Cosignataires: Brändli, Freitag, Germann, Jenny, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Schweiger (8)

09.3103 n Ip. Sommaruga Carlo. Modification de la loi sur l'asile. Suppression incompréhensible de mesures salutaires (11.03.2009)

Enrique est un militant colombien engagé dans différents mouvements démocratiques et partis de gauche opposés au régime en place. Ses activités politiques lui attirent dès 1978 les foudres des militaires: menaces, persécution et même tentatives d'attentats deviennent son lot quotidien. Autour de lui, nombreux sont ses compagnons de lutte politique à être assassinés. En novembre 2002, la situation devenant inextricable, Enrique prend contact avec l'ambassade de Suisse en Colombie afin de déposer une demande d'asile. Grâce à cette démarche, l'ODM

autorise Enrique et sa famille à entrer en Suisse en janvier 2003. L'asile leur est accordé six mois plus tard. Depuis lors, toute la famille vit paisiblement en Suisse et s'y intègre d'ailleurs très bien. La possibilité de déposer une demande d'asile auprès d'une représentation suisse à l'étranger leur a certainement sauvé la vie.

- Au vu de ce qui précède, que pense le Conseil fédéral de la proposition du DFJP de supprimer cette possibilité dans le cadre de la révision de la LAsi?

- N'estime-t-il pas que cela revient à fermer d'emblée nos portes à des personnes courant un réel danger de mort (art. 3 LAsi)?

09.3104 n Ip. Cathomas. Contamination radioactive d'acier en provenance d'Inde (16.03.2009)

Le ministère allemand de l'environnement a informé que de l'acier radioactif en provenance d'Inde a été importé dans plusieurs Bundesländer. Il s'agit soit de produits semi-finis (barres d'acier inoxydable), soit de produits finis (par ex. pièces de machines). Il semble que l'acier contaminé est commercialisé par des chaînes de distribution à l'échelle mondiale et que plusieurs pays, dont éventuellement la Suisse, pourraient être touchés. En raison de cette situation, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La Suisse est-elle aussi touchée par ces livraisons d'acier contaminé en provenance d'Inde?
2. Si tel est le cas, les chargements arrivés en Suisse ont-ils déjà été mis en sécurité?
3. Dispose-t-on de mesures pour empêcher que des matières premières radioactives soient mises en circulation en Suisse?
4. Quelles mesures le Conseil fédéral prévoit-il pour empêcher à l'avenir l'importation de matériel contaminé et pour éviter une augmentation sournoise de la radioactivité dans les biens de consommation?

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Glanzmann, Gysin, Hany, Nordmann, Wyss Ursula (7)

09.3105 n Mo. Häberli-Koller. Relancer la réforme du gouvernement (16.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de se remettre à la tâche qui lui avait été confiée en 2004 lors du renvoi par le Parlement de l'objet 01.080 Réforme de la direction de l'Etat, et de l'exécuter sans plus tarder. Les nouvelles propositions du Conseil fédéral doivent en particulier tendre à renforcer la direction politique du gouvernement, conformément au premier axe évoqué lors du renvoi du dossier. Ce renforcement de la direction politique doit permettre au Conseil fédéral, en tant qu'organe collégial, d'identifier les problèmes à temps, d'élaborer des solutions et de les mettre à exécution de manière efficace. Les activités des différents départements doivent être mieux coordonnées afin que la responsabilité politique globale du Conseil fédéral - qui est l'organe dirigeant - soit plus manifeste.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bäumle, Bischof, Büchler, Cathomas, Chevrier, Darbellay, Donzé, Egger, Hany, Hochreutener, Humbel Näf, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Thomas, Neirynck, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Wehrli, Weibel, Zemp (31)

09.3106 n Ip. Graber Jean-Pierre. Incidences d'une abrogation partielle ou totale du secret bancaire (16.03.2009)

Pour l'économie de notre pays, pour nos institutions et pour notre place dans le monde, le 13 mars 2009 constituera une date fondamentale. Cédant à des pressions qui ont fortement gagné en acuité avec la crise financière et la récession mondiale qui en est résultée, le Conseil fédéral a déclaré qu'il était prêt à abolir la distinction entre fraude et évasion fiscales à l'égard de tous les pays qui l'exigent. Il est vrai que le Conseil fédéral refuse l'échange automatique d'informations et qu'il entend se limiter à une entraide administrative accordée uniquement lorsque la fraude ou l'évasion présentent une véritable vraisemblance. En dépit de cette nuance, les concessions du Conseil fédéral, partiellement compréhensibles, menacent l'existence même du secret bancaire par les processus qu'elles risquent de déclencher. Cette rupture dans l'histoire de notre pays nous incite à poser les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Quelles contreparties le Conseil fédéral entend-il obtenir en compensation de sa décision unilatérale d'assouplir le secret bancaire?
2. Quels sont les effets prévisibles de cette nouvelle définition du secret bancaire sur l'économie nationale, notamment sur le PIB ainsi que sur la valeur ajoutée du secteur bancaire, ses emplois et les impôts dont il s'acquitte?
3. Quelles conséquences économiques déploierait une régression du secret bancaire jusqu'à l'échange automatique d'informations avec tous les pays demandeurs?
4. Quelles seraient les incidences économiques d'un réaménagement du secret bancaire combinant, à l'intention de la plupart des pays du monde, un système de retenue à la source de 35 pour cent sur la totalité des capitaux étrangers déposés dans les banques suisses?
5. Quelle est la probabilité que l'effritement progressif du secret bancaire protégeant les déposants domiciliés à l'étranger conduise à son abolition à l'égard des déposants domiciliés en Suisse et, par voie de conséquence, à un affaiblissement de la sphère privée?

Nous devons craindre que l'atrophie du secret bancaire entraîne une diminution de la richesse nationale au profit d'autres places financières.

Par ailleurs, la disparition du secret bancaire est de nature à provoquer une atteinte à la sphère privée, composante des écrans protecteurs des libertés individuelles au même titre que le fédéralisme véritable et l'absence de surveillance électronique excessive.

Cosignataires: Amstutz, Borer, Bugnon, Dunant, Fehr Hans, Flückiger, Freysinger, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Grin, Hurter Thomas, Joder, Kaufmann, Kunz, Miesch, Parmelin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rime, Schlüer, Schwaner, Stamm, von Siebenthal, Wobmann (25)

09.3107 n Ip. Joder. Contre une centralisation de SRG SSR idée suisse (16.03.2009)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il connaissance des projets de centralisation de la SSR? Dans quelle mesure est-il impliqué?
2. N'est-il pas d'avis qu'une centralisation de la SSR irait à l'encontre de l'"idée suisse" qu'elle représente?

3. Ne craint-il pas qu'à long terme, une centralisation de la SSR porte atteinte au fédéralisme?
4. Ne redoute-t-il pas que la fusion entre télévision et radio nuise à la qualité des émissions d'information radiophoniques?
5. Que pense-t-il de la menace qui pèserait sur les emplois à Berne et à Bâle en cas de fusion des différents médias?
6. A combien évalue-t-il les économies potentielles du projet en question?
7. Sait-il que le directeur général de la SSR à l'intention de faire élire par les organes compétents la directrice de la SF et le directeur de la TSR aux postes d'intendants pour leurs régions respectives?
8. Comment va-t-il réagir à ces évolutions au sein de la SSR, qui portent atteinte à la cohésion du pays et de ses régions linguistiques?

Cosignataires: Aebi, Freysinger, Geissbühler, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Gross, Heer, Hurter Thomas, Pfister Gerhard, von Siebenthal (10)

09.3108 n Ip. Joder. Renoncer définitivement à la création d'une banque postale fédérale (16.03.2009)

Le Conseil fédéral se doit, en raison des discussions relatives à la création d'une banque postale fédérale qui refont sans cesse surface, d'exposer et de clarifier la situation. C'est pourquoi je l'invite à répondre aux questions suivantes:

1. N'est-il pas d'avis que la création d'une banque postale fédérale serait anticonstitutionnelle et nécessiterait une modification de la Constitution, ce qui impliquerait une consultation du peuple et des cantons, auquel cas la double majorité serait bien difficile à obtenir?
2. N'est-il pas d'avis que la Poste dispose, en vertu de la réglementation sur les fonds propres, d'un capital insuffisant à la création d'une banque postale, et que la Confédération devrait investir environ un milliard de francs?
3. N'est-il pas d'avis qu'en cas de création d'une banque postale fédérale avec garantie de l'Etat, la responsabilité de la Confédération serait illimitée, ce qui n'est pas judicieux d'un point de vue politique?
4. N'est-il pas d'avis que la création d'une banque postale fédérale constituerait une intervention de l'Etat dans un marché libre où s'appliquent les règles de la concurrence, et ferait de l'Etat un concurrent des banques locales, régionales et cantonales?
5. N'est-il pas d'avis qu'il y a assez de banques en Suisse, que la concurrence est respectée, que les prestations bancaires sont suffisantes et que la création d'une banque postale fédérale serait institutionnellement inopportune?
6. N'est-il pas d'avis qu'il y aurait inégalité de traitement, car la banque postale fédérale se serait constitué des capitaux propres en situation de monopole et en étant exonérée de l'impôt sur les bénéfices?
7. N'est-il pas d'avis qu'une banque postale fédérale serait dirigée centralement et aurait tendance à la centralisation, alors que les banques locales et régionales assurent, elles, la répartition des revenus et des emplois entre les régions?
8. N'est-il pas d'avis que l'existence d'une banque postale fédérale créerait un conflit d'intérêt, car l'Etat en serait à la fois le propriétaire, le donneur de licence, l'autorité de surveillance et le régulateur?

Cosignataires: Aebi, Borer, Geissbühler, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Heer, Hurter Thomas, Kaufmann, Schwander, Stamm, von Siebenthal (11)

09.3109 n Ip. Joder. Salaires des cadres des établissements et des entreprises de la Confédération (16.03.2009)

1. Le Conseil fédéral est-il prêt à assumer sa responsabilité politique et à fixer lui-même les salaires des cadres employés par les établissements et les entreprises de la Confédération, sur proposition de ces derniers et des départements?
2. Le Conseil fédéral est-il prêt à compléter les bases légales pour que la délégation des finances du Parlement dispose d'un droit de proposition lorsque sont fixés les salaires des cadres?
3. Le Conseil fédéral est-il prêt à adapter les bases légales de sorte que les salaires des cadres ne puissent dépasser un montant maximal?
4. Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis qu'en approuvant les salaires des cadres pour l'année 2007, en particulier ceux des directeurs des CFF et de la Poste, il a donné un faux signal à la population?

Cosignataires: Aebi, Borer, Geissbühler, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Heer, Hurter Thomas, Schwander, Stamm, von Siebenthal (10)

09.3110 n Mo. Joder. Soutien au Musée Alpin Suisse (16.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour que, conformément à la nouvelle loi sur l'encouragement à la culture (art. 9), le Musée Alpin Suisse (MAS) bénéficie d'aides financières de la Confédération couvrant les coûts de projet et les coûts d'exploitation, afin de garantir définitivement l'existence de cette institution d'intérêt national.

Le Conseil fédéral est aussi chargé de s'assurer que jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'encouragement à la culture, la Confédération continue à verser chaque année un montant pertinent au MAS.

Cosignataires: Aebi, Borer, Geissbühler, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Hurter Thomas, Muri, Schwander, Stamm, von Siebenthal (10)

09.3111 n Ip. Tschümperlin. Transmission de données concernant des téléphones portables aux autorités d'instruction (16.03.2009)

Dans l'affaire récente de l'enlèvement de L.T., il y a manifestement eu des problèmes de coordination entre les autorités compétentes du canton de Schwyz et le Centre de service informatique (CSI) du Département fédéral de justice et police (DFJP) pour la transmission des données concernant le téléphone portable de la victime.

Dans une autre affaire survenue deux jours avant l'enlèvement de L.T., le président du Tribunal cantonal de Schwyz, Martin Ziegler, a donné au CSI des consignes quant à la manière de transmettre des données concernant des téléphones portables à l'autorité d'instruction compétente. Cela a désorienté le CSI et provoqué des retards: dans l'affaire L.T., la police a reçu les données concernant le téléphone portable de la victime beaucoup trop tard.

Même si la police avait reçu les données plus tôt, le sort de L.T. aurait été identique. Mais la transmission immédiate des don-

nées pourrait permettre d'éviter le pire dans une future affaire. Je pense qu'il est pour cette raison urgent d'éclaircir les questions en suspens.

Je charge donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A quoi le président du Tribunal cantonal de Schwyz faisait-il référence, le lundi 2 mars 2009, lorsqu'il a reproché par téléphone à un collaborateur du service chargé de la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication que la manière d'agir du service était inacceptable et qu'il attendait de celui-ci qu'il se tienne à ses consignes? Martin Ziegler a-t-il donné un ordre oral? Si tel est le cas, est-ce licite? Martin Ziegler est-il compétent pour donner un tel ordre?
2. La gestion compliquée de l'affaire, telle qu'observée chez le président du Tribunal cantonal de Schwyz, est-elle habituelle? Qu'en est-il dans les autres cantons?
3. La loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) permet-elle concrètement aux autorités d'accéder à temps aux données de communication nécessaires en cas d'urgence?

09.3112 n Mo. Ineichen. Postfinance doit pouvoir accorder des crédits aux petites entreprises (16.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre en l'espace de quelques semaines à l'Assemblée fédérale une loi fédérale urgente qui permette à Postfinance d'octroyer aux petites entreprises des crédits pouvant atteindre 200 000 francs.

Cosignataires: Abate, Amherd, Bäumle, Cassis, Caviezel, Eichenberger, Engelberger, Fluri, Français, Füglistaller, Gysin, Haller, Hochreutener, Humbel Näf, Killer, Landolt, Malama, Messmer, Miesch, Moser, Müller Thomas, Müri, Riklin Kathy, Schmidt Roberto, Schneider, Segmüller, Wasserfallen, Weibel, Zemp (29)

09.3113 n lp. Gilli. Mise en oeuvre du programme d'action de la CIPD de 1994 et de l'Objectif du Millénaire 5 (16.03.2009)

En 1994, la Suisse a ratifié le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire (CIPD). Ce programme reconnaît qu'améliorer la santé reproductive, renforcer le rôle des femmes et leur donner accès à l'éducation et à la planification familiale sont des conditions essentielles du développement durable de la population. En outre, le cinquième Objectif du Millénaire pour le développement (OMD 5) réclame une amélioration de la santé maternelle, soulignant l'importance de la santé reproductive.

Le quinzième anniversaire de la CIPD est l'occasion de dresser un nouveau bilan intermédiaire et de fixer des objectifs pour les cinq prochaines années, les dernières avant l'expiration du délai de 20 ans fixé lors de la Conférence. La Suisse ayant adopté le Programme d'action de la CIPD et la Déclaration du millénaire, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Dans le cadre de quelles mesures concrètes la Suisse collabore-t-elle à la mise en oeuvre de l'OMD 5 et du programme d'action de la CIPD?
2. Quel bilan le Conseil fédéral dresse-t-il quinze ans après la CIPD, en particulier eu égard au bilan dressé il y a cinq ans (voir interpellation 04.3567)?
3. La Suisse va-t-elle consentir plus d'efforts en matière de coopération au développement afin de contribuer à la réalisation

des objectifs visés par la CIPD et les OMD? Va-t-on libérer plus de moyens financiers?

4. La santé sexuelle et reproductive est l'une des priorités de la coopération suisse au développement dans le domaine sanitaire. A quels mesures et projets concrets la DDC participe-t-elle?
5. Quelle importance la DDC accorde-t-elle depuis sa réorganisation à la santé sexuelle et reproductive? Ces préoccupations resteront-elles centrales à long terme? Quelle est l'ancrage structurel de ce thème et comment évalue-t-on l'efficacité des mesures prises?
6. Quels moyens financiers la DDC dédie-t-elle de manière générale à la coopération multilatérale dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, et plus particulièrement à la mise en oeuvre de l'objectif "accès universel à la santé reproductive pour tous"?
7. Comment le Conseil fédéral s'assure-t-il que les fonds versés à des ONG et à des organisations internationales ou dédiés à la coopération multilatérale seront utilisés efficacement et serviront à la mise en oeuvre de l'OMD 5 et du programme d'action de la CIPD?

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Cassis, Daguet, Donzé, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Fluri, Frösch, Girod, Goll, Graf Maya, Heim, Hodgers, John-Calame, Jositsch, Kleiner, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Markwalder Bär, Marra, Meier-Schatz, Moser, Müller Geri, Prelicz-Huber, Rechsteiner-Basel, Rossini, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Steiert, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Graffenried, Wasserfallen, Weber-Gobet, Weibel, Widmer (45)

09.3114 n lp. Schlüer. Sécurité Internet (17.03.2009)

La guerre de l'information est un concept d'actualité. Par conséquent, il est de plus en plus important d'assurer la sécurité de ses propres réseaux, notamment dans les domaines touchant à la sécurité, comme l'Armée. En Allemagne, la Bundeswehr a récemment été victime d'un pirate informatique. Cette attaque a eu d'énormes conséquences financières, sans parler des atteintes portées à la sécurité. Des mesures doivent être prises rapidement pour faire face à ce phénomène. C'est pourquoi je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourrait-on empêcher un piratage informatique des réseaux de l'Armée suisse? Plus généralement, le niveau de sécurité de nos réseaux permet-il de faire face à une guerre de l'information?
2. Que fait la Suisse pour garantir la sécurité Internet? De nouvelles mesures sont-elles prévues?
3. La Suisse dispose-t-elle de moyens défensifs et offensifs pour lutter contre les pirates informatiques s'attaquant à ses réseaux?
4. Quelles contre-mesures la Suisse peut-elle prendre?
5. L'Armée suisse utilise-t-elle les compétences personnelles et professionnelles dont disposent les militaires en matière de piratage pour sécuriser ses réseaux? Dans l'affirmative, dans quelle mesure les utilise-t-elle? Dans la négative, pourquoi ces ressources ne sont-elles pas utilisées?

09.3115 n Ip. Engelberger. Projet de relèvement de l'impôt sur les maisons de jeu (17.03.2009)

Le 21 janvier 2009, le Conseil fédéral a annoncé qu'il allait relever l'impôt fédéral sur les maisons de jeu pour les casinos titulaires d'une concession A. Cette mesure alourdirait d'environ 22 millions de francs par an au total les charges pesant sur les sept casinos A. Dans un contexte de fort repli conjoncturel et de recul des recettes des maisons de jeu, cette décision est absolument incompréhensible. Ceux qui l'ont prise semblent ignorer en outre que les effets de la progression à froid n'ont encore jamais été corrigés dans le cas de l'impôt sur les maisons de jeu, impôt établi, rappelons-le, selon un barème progressif. Les casinos ont versé environ 90 millions de francs en trop depuis 2002 du fait de cette non-compensation. Dans les autres systèmes d'impôt progressif, il y a obligation de compenser la progression à froid à intervalles réguliers.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Comment justifie-t-il une hausse de l'impôt fédéral sur les maisons de jeu qui risque, dans le contexte économique actuel, de compromettre quelque 1500 emplois et de faire obstacle aux investissements?
2. Est-il prêt à revenir sur sa décision du 21 janvier 2009 afin de favoriser la relance de la conjoncture en Suisse?
3. Est-il prêt à compenser la progression à froid dès maintenant et tous les ans dans le cas de l'impôt fédéral sur les maisons de jeu?

09.3116 n Ip. Rime. TVA sur la rétribution à prix coûtant (17.03.2009)

La rétribution du kWh produit à partir de sources renouvelables est prescrite par l'ordonnance sur l'énergie du 7 décembre 1998 (OEne). Elle est applicable dès le 1er janvier 2009 pour les installations qui ont été mises en service après le 1er janvier 2006.

Dans la Newsletter no 8 diffusée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en septembre 2008, les exploitants et promoteurs de ces installations apprenaient que la TVA était désormais incluse dans la rétribution, contrairement au régime du financement des frais supplémentaires (FFS) toujours en vigueur pour les exploitants qui ont mis en service leurs installations avant le 1er janvier 2006.

Autrement dit, la rétribution à prix coûtant (RPC) décidée par le Parlement fédéral est réduite de 7,6 pour cent par cette disposition.

Fort de ces constats, j'invite le Conseil fédéral à répondre aux questions suivantes: Le Conseil fédéral est-il conscient que:

1. La TVA est perçue deux fois sur le même produit puisque le consommateur final paie la TVA sur la RPC?
2. En incluant la TVA dans la RPC, lors des futures hausses du taux de TVA, on modifiera par là-même le prix coûtant de la production?
3. Il y a inégalité de traitement entre les producteurs soumis au régime du FFS et ceux qui sont soumis à la RPC?
4. L'objectif fixé par le Conseil fédéral de produire annuellement 5400 GWh d'énergie renouvelable ne sera pas atteint en raison de la faible rentabilité financière d'un grand nombre d'installations soumises au régime de la RPC?

Cosignataires: Baettig, Bignasca Attilio, Binder, Bourgeois, Chevrier, Engelberger, Favre Laurent, Flückiger, Français, Freysinger, Geissbühler, Germanier, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Kaufmann, Kunz, Lustenberger, Messmer, Nordmann,

Nussbaumer, Parmelin, Reymond, Rutschmann, Scherer, Schibli, von Graffenried, von Siebenthal, Walter (29)

09.3117 n Mo. Widmer. Levée de l'obligation de porter l'uniforme lors des sorties (17.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les règlements de l'armée de façon à ce que les militaires puissent renoncer à la tenue A lorsqu'ils sont de sortie.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Gilli, Gross, Hodgers, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Prelicz-Huber, Rielle, Rossini, Schelbert, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, van Singer, Voruz, Wyss Brigit (21)

09.3118 n Po. Heim. Accroître la transparence dans le domaine des droits populaires (17.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier comment améliorer la transparence dans le domaine du droit d'initiative, afin de renforcer ce droit populaire. Il examinera en particulier s'il y a lieu d'inscrire dans la loi fédérale sur les droits politiques une disposition prévoyant que, lors du contrôle préliminaire effectué avant la récolte des signatures en vertu de l'art. 69, la Chancellerie fédérale examine si le texte de l'initiative prévoit des mesures contraires aux engagements internationaux de la Suisse. Si la Chancellerie fédérale estime que tel pourrait être le cas, le comité d'initiative restera libre de déposer son initiative mais devra signaler très clairement sur les listes de signatures les éventuels problèmes de compatibilité de l'initiative avec les engagements internationaux de notre pays.

Cosignataires: Marra, Stöckli, Tschümperlin (3)

09.3119 n Po. Segmüller. Nouveau rapport sur la sécurité intérieure et sur la coopération interne en Suisse (17.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé, sitôt le nouveau rapport sur la politique de sécurité publié, d'évaluer dans quelle mesure la sécurité intérieure est garantie et d'établir, en collaboration avec les cantons et les organes de sécurité, un rapport qu'il soumettra au Parlement et dans lequel il aura défini les tâches à accomplir et leur répartition entre les différents niveaux d'organisation de l'Etat et les mandataires.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Büchler, Donzé, Gadiant, Glanzmann, Hurter Thomas, Loepfe, Malama, Miesch, Perrin, Widmer, Zuppiger (13)

09.3120 n Mo. Segmüller. Pour une claire répartition des tâches au sein de l'armée (17.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de ne pas mélanger les tâches confiées à l'armée en vertu de la Constitution, et par conséquent, de les répartir sur différents modèles de service. La mission de défense doit relever en priorité de la compétence des unités de milice, le service d'appui de celle des militaires en service long, des soldats contractuels ou des membres professionnels de l'armée; quant à la mission de promotion de la paix, elle doit être assumée avec les mêmes effectifs que jusqu'à présent par des militaires en service long spécialement formés à cet effet, par des soldats contractuels ou des membres professionnels de l'armée.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Büchler, Donzé, Gadiant, Glanzmann, Hurter Thomas, Loepfe, Malama, Miesch, Perrin, Widmer, Zuppiger (13)

09.3121 n Ip. Glanzmann. Gestion des crises en Suisse
(17.03.2009)

Face à l'ampleur des risques qui menacent nos sociétés modernes et au danger d'être subitement pris dans un engrenage (pandémie, pénurie, opérations d'information, panne d'électricité, crise économique, affaire Tinner, différend fiscal, secret bancaire, terrorisme), la Suisse se doit de réfléchir à une gestion intégrale des situations de crise (par les instances civiles ou militaires). Quelles mesures le Conseil fédéral prévoit-il pour:

1. assurer en permanence une analyse et une gestion interdépartementales des situations de crise?
2. garantir la coordination des tâches entre les cellules de crise cantonales, l'économie privée et les autres acteurs non étatiques?
3. soutenir la coordination intercantonale afin qu'elle puisse résister à une crise?
4. établir une stratégie globale qui utilise les prestations et les instruments existants?

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bischof, Cathomas, Darbellay, Donzé, Egger, Häberli-Koller, Humbel Näf, Lustenberger, Meier-Schatz, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Segmüller, Zemp (16)

09.3122 n Mo. Schenk Simon. Transport régional de voyageurs. Incitations en faveur d'un meilleur rapport coûts-bénéfice (17.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de réformer le système d'indemnisation des coûts du transport régional de voyageurs. À l'avenir, le coût des moyens de transport de substitution devra systématiquement être pris en considération, dans la mesure du possible et pour autant que la comparaison soit pertinente (train, bus). La contribution de la Confédération sera calculée sur la base de l'offre la plus avantageuse. Les désirs particuliers devront être financés par les cantons. Le potentiel offert par le remplacement d'une liaison ferroviaire par un service de bus doit être évalué et exploité.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Bigger, Binder, Brunner, Caviezel, Fiala, Föhn, Geissbühler, Germanier, Giezendanner, Glur, Hochreutener, Humbel Näf, Hutter Markus, Killer, Leutenegger Filippo, Müri, Rickli Natalie, Rutschmann, Triponez, von Rotz, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann (25)

09.3123 n Ip. Reymond. Traversée autoroutière du lac à Genève (17.03.2009)

Dans le cadre de la consultation fédérale en cours, sur le programme d'élimination des goulets d'étranglements autoroutiers, le Conseil fédéral dit vouloir attendre le résultat de l'étude cantonale pour le projet de traversée du lac Léman à Genève. Cela dit, le Conseil fédéral note aussi que les Chambres fédérales devraient accepter cette nouvelle liaison dans le réseau des routes nationales et s'assurer en même temps son financement (page 53 de la consultation en cours).

En conséquence je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Quand les Chambres fédérales décideront-elles des programmes d'élimination des goulets d'étranglement autoroutiers actuellement en consultation?

2. Quelles sont les possibilités d'intégrer par la suite la traversée du lac dans le réseau des routes nationales et quelles sont les possibilités de financement de cette nouvelle traversée?

Cosignataires: Barthassat, Brunschwig Graf, Hiltbold, Lüscher, Nidegger (5)

09.3124 n Mo. Girod. Prime à la casse à but écologique
(17.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'instaurer une prime pour toute personne qui enverrait à la casse un véhicule motorisé vétuste et à faible efficacité énergétique et achèterait en remplacement un véhicule plus écologique (moins de 130g CO₂/km) ou se tournerait vers un autre moyen de déplacement (achat d'un abonnement général, d'une bicyclette ou d'une bicyclette électrique, ou souscription d'un abonnement Mobility), cela pour une durée limitée.

Cosignataires: Hodgers, John-Calame, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried (5)

09.3125 é Ip. Gutzwiller. Importance économique des marchés environnementaux (17.03.2009)

En Suisse, en Europe et partout dans le monde, les marchés des biens et services environnementaux sont en pleine croissance, malgré la crise financière et économique. Les études publiées entre autres par McKinsey (Pathways To A Low-Carbon Economy), par le PNUE et par l'OIT (Green Jobs) sont d'importantes contributions à l'observation conjoncturelle de ces marchés d'avenir. J'invite le Conseil fédéral à répondre aux questions suivantes:

1. Est-il lui aussi d'avis que les marchés environnementaux présentent un fort potentiel de valeur ajoutée et pourraient dynamiser l'économie et le marché de l'emploi en Suisse?

2. Est-il prêt à:

a. rassembler des données économiques et des données en matière de croissance et d'emploi dans une sélection de branches du secteur environnemental en Suisse?

b. analyser les forces, les faiblesses, les chances et les risques de la Suisse en comparaison internationale?

c. rendre publiques ses observations, par exemple dans la publication trimestrielle "Tendances conjoncturelles"?

3. Envisage-t-il d'assurer à plus long terme un monitoring des marchés environnementaux, dans un effort de collaboration entre le Seco, l'OFEV et l'OFS?

4. Pourrait-il envisager d'inciter certaines organisations économiques internationales (p. ex. l'OCDE, le FMI et le G10) à effectuer des études et des analyses analogues à l'échelle mondiale?

09.3126 é Ip. Gutzwiller. EPF et gymnases. Quels principes pour l'évaluation? (17.03.2009)

L'EPF de Zurich a récemment publié un rapport (voir note de bas de page) que les médias et le grand public ont compris comme étant un classement des établissements. Cela a évidemment provoqué une controverse. En outre, il paraît que l'EPF de Lausanne aurait établi une étude analogue il y a quelque temps (toutefois sans la publier). Il se pourrait également

que l'Office fédéral de la statistique (OFS) dispose de données similaires, et plusieurs établissements, par exemple les écoles secondaires zurichoises, procèdent à leurs propres enquêtes.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il du rapport susmentionné?
2. Que peut-on conclure de la controverse mentionnée, dans l'éventualité où les EPF renouvelleraient l'expérience?
3. Le Conseil fédéral pense-t-il que de telles enquêtes devraient être mises à la disposition du public? Si oui, à quelles conditions?
4. En particulier dans les cantons qui appliquent le principe du libre choix de l'école (comme Zurich et l'Argovie), on craint que des enquêtes mal comprises conduisent à une discrimination: les meilleurs écoliers choisiraient les écoles les mieux classées, ce qui, à son tour, se répercuterait positivement sur le classement de l'école, etc.: que pense le Conseil fédéral de ces craintes, sous les aspects de l'égalité des chances et de l'utilisation de tout le potentiel qu'offre le système éducatif suisse?

Note de bas de page: "Maturanoten und Studienerfolg - Eine Analyse des Zusammenhangs zwischen Maturanoten und der Basisprüfung an der ETH Zürich" [Notes obtenues en maturité et réussite dans les études - une analyse de la relation entre les résultats de maturité et l'examen de base à l'EPF de Zurich]

09.3127 é lp. Büttiker. Pourquoi la Confédération ne reconnaît-elle pas l'efficacité de la Fondation Centime climatique? (17.03.2009)

A la session d'hiver 2008, le Parlement a relevé de 14 à 100 millions de francs la somme inscrite au budget 2009 pour des mesures de promotion dans le domaine de l'utilisation de l'énergie et des rejets de chaleur. Le 25 février 2009, le Conseil fédéral a approuvé la proposition du DETEC concernant la répartition de cette somme. A cet égard, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi le Conseil fédéral prévoit-il d'affecter 18 millions de francs (à peu près 21 % de l'augmentation du budget) à un "programme de sensibilisation" destiné aux propriétaires immobiliers, alors que la Fondation Centime Climatique accorde à ce programme tout juste 1 % de ses fonds?
2. Comment le Conseil fédéral justifie-t-il les dépenses prévues de 2 millions de francs pour développer un programme national d'assainissement des bâtiments à partir de 2010, alors que les coûts de développement du Programme Bâtiments de la Fondation Centime Climatique ne s'élèvent qu'à 400'000 francs environ?
3. Le Conseil fédéral considère-t-il comme inapproprié l'effort de la Fondation Centime Climatique à maintenir, de manière générale, ses frais de transaction dans le domaine de l'assainissement des bâtiments en dessous de la barre des 5 % du fonds disponible?
4. Pourquoi le Conseil fédéral crée-t-il des structures nouvelles et chères dans le domaine de l'assainissement des bâtiments? Et pourquoi ne fait-il pas confiance à la Fondation Centime Climatique, qui dirige avec succès et efficacité un programme d'assainissement des bâtiments depuis bientôt 3 ans? Pourquoi ne lui confie-t-il pas la poursuite de ce programme à partir de 2010?
5. Le Conseil fédéral est-il d'avis que le domaine de l'assainissement des bâtiments demande à être encouragé par des moyens et des organes officiels? Est-il d'avis que l'assainisse-

ment accéléré de l'ensemble des bâtiments suisses ne peut être atteint au moyen de mesures volontaires, à l'exemple de la Fondation Centime Climatique?

09.3128 n lp. Rutschmann. Financement de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) (17.03.2009)

Le 2 février 2009, le DETEC a fait savoir que le montant affecté au financement de la rétribution à prix coûtant du courant injecté dans le réseau (RPC) était déjà atteint et que les ressources à disposition ne permettaient plus de poursuivre ce financement. Le 25 novembre 2008, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) avait présenté le plan de répartition des fonds entre les différentes technologies énergétiques. Quand on examine en détail les installations éoliennes et hydrauliques qui ont fait l'objet d'une annonce, on peut toutefois douter que les moyens financiers à disposition soient réellement épuisés.

- Dans le domaine de l'énergie éolienne, il est prévu de mettre en exploitation 365 turbines supplémentaires d'ici à environ 2012. Ces turbines, qui fonctionneront à raison de quelque 1800 heures par installation en moyenne, devront être construites sur les sites les mieux exposés au vent, c'est-à-dire sur les cols et les crêtes les plus élevés du Jura et des Alpes. Leur installation ne manquera donc pas de susciter des conflits d'intérêts avec la protection du paysage et le tourisme.

- Dans le domaine de l'énergie hydraulique, on table sur l'exploitation de 377 centrales supplémentaires. La presse se fait régulièrement l'écho de la résistance opposée par les associations de pêcheurs et les organisations de défense de l'environnement aux projets de centrale hydraulique. Un projet important a été rejeté à Bergün pas plus tard qu'à la fin de janvier 2009. Et l'Oberland bernois connaît de nombreux exemples analogues.

Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Juge-t-il réaliste la mise en place de ces 365 installations éoliennes et de ces 377 nouvelles centrales hydrauliques d'ici à 2012?
2. Dans la négative, disposerait-on de moyens financiers suffisants pour financer la rétribution à prix coûtant?

Cosignataires: Bigger, Binder, Brunner, Fehr Hans, Glauser, Hutter Jasmin, Killer, Scherer, Schibli, Wandfluh (10)

09.3129 n Mo. Amstutz. Imposition de la pension alimentaire chez des parents divorcés ou séparés (17.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les actes normatifs nécessaires de façon à ce que les parents divorcés ou séparés devant payer une pension alimentaire puissent continuer à déduire de leur revenu imposable la pension alimentaire, aussi bien dans les cas où la déduction pour enfants est partagée entre les deux parents que dans ceux où les enfants ont atteint la majorité mais sont encore en formation.

Cosignataires: Estermann, Humbel Näf, Kleiner, Muri, Wehrli (5)

09.3130 n Mo. Groupe des Verts. Navettes de marchandises. Encourager financièrement les investissements (17.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'encourager à hauteur de 20 millions de francs, à titre de mesures incitatives, l'acquisition de trains navettes pour le transport de marchandises (navettes de marchandises).

Roulant plus rapidement (120 km/h) et disposant d'une meilleure vitesse d'accélération, les navettes de marchandises permettent d'accroître la capacité des sillons. Le système de propulsion hybride (électricité et diesel) dont elles sont équipées, combiné à un nouveau système de chargement transversal avec dispositif de levage intégré aux voitures, permet en outre d'utiliser les gares et les voies de raccordement situés sur l'ensemble du réseau. Les navettes de marchandises améliorent donc prodigieusement la capacité concurrentielle du rail par rapport à la route.

En encourageant à hauteur de 20 millions de francs l'acquisition de navettes de marchandises, le Conseil fédéral donnerait une tournure plus écologique à l'économie; il contribuerait par ailleurs efficacement à atténuer le ralentissement de la conjoncture et à transférer effectivement le trafic des poids lourds de la route au rail. Notons aussi que les navettes de marchandises pourraient être construites en Suisse, et donc créer des emplois. Au total, les 20 millions consentis à titre de mesures incitatives entraîneraient des investissements de 100 millions de francs.

Les nouvelles navettes de marchandises affichent un prix de revient d'environ 8 millions de francs et permettent de transférer de la route au rail jusqu'à 25 trajets en transit par jour. En admettant que les 20 millions consentis à titre de mesures incitatives permettent de financer environ 20 % du prix des navettes, on pourrait construire à peu près treize navettes de marchandises, ce qui équivaldrait théoriquement à un transfert de la route au rail d'environ 78 000 trajets en transit par an. Ces navettes posséderaient également un énorme potentiel sur le marché intérieur pour le transfert de la route au rail du trafic de marchandises.

Porte-parole: Girod

09.3131 n Ip. Schlüer. Guerre du gaz entre l'Ukraine et la Russie. Conséquence pour la Suisse (17.03.2009)

La guerre du gaz entre l'Ukraine et la Russie entraîne des conséquences en économie aussi bien qu'en matière de politique de sécurité, et ceci, bien au-delà des frontières des deux pays impliqués dans le conflit. Des lacunes alarmantes de sécurité ont notamment été signalées. La Suisse aussi doit tirer les leçons de ce qui s'est passé et se prémunir contre de telles formes de guerre économique. A cet égard, le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Quel est l'enseignement que, selon le Conseil fédéral, la Suisse peut tirer du conflit du gaz entre l'Ukraine et la Russie?
2. Quelles sont les mesures prévues par le Conseil fédéral pour que la Suisse soit suffisamment préparée en cas de conflit économique?
3. Le Conseil fédéral envisage-t-il, le cas échéant, la constitution d'une réserve obligatoire pour l'approvisionnement économique du pays? Quand l'aménagement d'une telle réserve obligatoire pourrait-il commencer?

09.3132 n Ip. Germanier. Garantir la concurrence dans l'attribution d'un partenariat avec CFF Cargo (17.03.2009)

Les CFF appartiennent à la Confédération. Le Conseil fédéral défend les intérêts du propriétaire et assume les compétences en matière de surveillance qui lui reviennent. De plus, il veille à l'aménagement des politiques économiques et des transports.

Actuellement, les CFF évaluent 14 offres en vue de la conclusion d'un partenariat avec leur filiale CFF Cargo. Deutsche

Bahn (DB) aurait soumis une offre conjointe avec BLS Cargo AG, dont elle détient 45 pour cent du capital-actions. CFF Cargo et DB/BLS Cargo disposeraient ensemble d'une part de marché supérieure à 90 pour cent dans le transport de marchandise à travers les Alpes et de 60 pour cent environ dans le transport (y compris la route) à travers la Suisse. Ceci suscite des questions par rapport au droit de la concurrence et à la politique des transports.

Je prie le Conseil fédéral de répondre, dans une perspective politique et juridique, aux questions suivantes:

1. Comment évalue-t-il la procédure d'adjudication en vue de la conclusion d'un partenariat avec CFF Cargo du point de vue du droit de la concurrence?
2. Le Conseil fédéral est-il d'avis qu'une collaboration institutionnalisée entre CFF Cargo et DB/BLS Cargo aboutirait à une position dominante et donc à une restriction nette de la concurrence? Quelle est sa position par rapport à la menace d'un monopole de plus de 90 pour cent dans le transit ferroviaire à travers les Alpes, du point de vue économique?
3. Quelles seraient selon le Conseil fédéral les conséquences d'une éventuelle position dominante sur l'objectif de transfert de la route au rail? L'augmentation de la part de marché du trafic combiné, au détriment de la route, réalisée grâce à l'ouverture du marché ferroviaire et à la promotion du trafic combiné ne risque-t-elle pas d'être anéantie?
4. Selon le Conseil fédéral, cela ferait-il une différence du point de vue du droit de la concurrence, si au lieu d'une fusion/participation, les deux entreprises visaient une coopération?
5. En raison de la position dominante probable, DB/BLS Cargo devraient être en mesure de présenter une offre bien plus intéressante que les autres parties intéressées, ce qui pénaliserait les autres soumissionnaires et entraverait le jeu de la concurrence, d'une façon abusive, dans le sens de l'article 7 de la loi sur les cartels. Compte tenu de cette situation problématique, DB/BLS Cargo sont-ils recevables en tant que soumissionnaires?

Cosignataires: Amstutz, Bignasca Attilio, Binder, Bourgeois, Favre Charles, Giezendanner, Hochreutener, Hutter Markus, Rime, Schenk Simon (10)

09.3133 n Mo. Germanier. Sécurité d'investissement pour les véhicules utilitaires. Catégorie de redevance RPLP inchangée pendant sept ans (17.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'assurer, au moyen d'une réglementation légale (Loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations, SR 641.81; Ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, SR 641.811) le fait que les véhicules puissent rester au moins sept ans dans la même catégorie de taxe. Pour le calcul du délai de sept ans, il convient de partir de la date à laquelle seuls les nouveaux véhicules de la catégorie d'émissions Euro concernée pourront être immatriculés.

Cosignataires: Amstutz, Bignasca Attilio, Binder, Bourgeois, Caviezel, Favre Charles, Giezendanner, Hochreutener, Hutter Markus, Rime, Schenk Simon (11)

09.3134 n Ip. Engelberger. Financement additionnel de l'AI. Votation et entrée en vigueur (17.03.2009)

1. Le Conseil fédéral est-il conscient du fait qu'à chaque modification des taux de la TVA les entreprises ont besoin d'au moins

six mois pour garantir un passage sans heurts et à moindres frais au nouveau régime?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à répondre favorablement à la requête légitime des entreprises et à proposer au Parlement de reporter au 1er janvier 2011 l'entrée en vigueur du projet de financement additionnel de l'AI?

3. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel il serait judicieux, pour des raisons tactiques, de reporter au printemps 2010 la votation populaire sur le financement additionnel de l'AI, afin, d'une part, de disposer de suffisamment de temps pour convaincre les citoyens de la nécessité d'un financement additionnel et, d'autre part, d'éviter que les entreprises ne rejettent le projet en raison de l'extrême brièveté du délai?

Cosignataires: Caviezel, Eichenberger, Favre Laurent, Flückiger, Fluri, Hutter Markus, Lustenberger, Malama, Messmer, Rime, Wasserfallen (11)

09.3135 n lp. Widmer. Influence problématique du WEF sur la politique extérieure de la Suisse (18.03.2009)

Lors du WEF 2009, deux membres du Conseil fédéral ont mené des discussions qui ont, de manière indirecte, eu des conséquences plutôt dommageables sur la politique extérieure officielle de la Suisse.

Suite à une brève rencontre entre le président de la Confédération et le président tchèque, dont le pays préside actuellement l'Union européenne, il n'a plus été jugé utile d'accorder la priorité à une visite officielle qui aurait dû avoir lieu à Prague (cf. Heure des questions Widmer 09.5130).

Par ailleurs, un entretien mené par notre ministre de l'économie avec le secrétaire général de l'OCDE a éveillé le sentiment, à juste titre ou non, que l'OCDE aurait dû informer la Suisse de l'établissement éventuel d'une liste noire des paradis fiscaux. Tel n'a pas été le cas, raison pour laquelle notre ministre a écrit une lettre ouverte au secrétaire général de l'organisation, pour lui exprimer son mécontentement.

Dans ce contexte, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Les discussions menées par des membres du Conseil fédéral dans le cadre du WEF sont-elles coordonnées au préalable quant à leur teneur?
2. Ces discussions s'inscrivent-elles dans une stratégie de politique extérieure?
3. Les résultats de ces discussions font-ils l'objet d'une évaluation en vue de déterminer leur impact sur la politique extérieure de la Suisse?

09.3136 n Mo. Donzé. Application d'un système de gestion éthique dans les domaines de la finance et de l'économie (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès des principaux acteurs de la place financière suisse pour qu'ils se dotent dans les meilleurs délais d'un système de gestion éthique. Il prendra en outre les mesures permettant d'attribuer un label éthique aux entreprises suisses qui se distinguent dans ce domaine.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Cathomas, Häberli-Koller, Moser, Segmüller, von Siebenthal (9)

09.3137 n Mo. Donzé. Contrats de leasing. Obligation de conclure une assurance perte d'emploi (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une révision de la loi fédérale sur le crédit à la consommation qui prévoira l'obligation pour les preneurs de leasing de conclure une assurance couvrant les risques de perte d'emploi et d'incapacité de travail.

Cosignataires: Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Häberli-Koller (4)

09.3138 n Mo. Donzé. Crédit à la consommation. Diminuer les risques pour les jeunes (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification de la loi fédérale sur le crédit à la consommation prévoyant pour les personnes âgées de moins de 25 ans une durée de crédit maximale de 24 mois lors de l'examen de la capacité de contracter un crédit.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Glanzmann, Moser, Segmüller, von Siebenthal, Weibel (9)

09.3139 n lp. Donzé. "Les brigandes". L'aide financière de la Confédération était-elle justifiée? (18.03.2009)

La Confédération a participé à hauteur de 600 000 francs au financement du film "Les brigandes" ("Räuberinnen", de la réalisatrice Carla Lia Monti). Pourtant, ce film comprend d'innombrables scènes à caractère violent ou sexuel. C'est pourquoi je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral considère-t-il que le film "Les brigandes" répond aux exigences légales (en particulier celles de l'art. 16, al. 2, de la loi sur le cinéma) pour bénéficier d'une aide financière de la Confédération?
2. Le Conseil fédéral juge-t-il indiqué d'investir l'argent public dans des mesures de prévention de la violence d'une part, et de financer un film comportant de pareilles scènes de violence d'autre part?
3. L'Etat soutient un film qui propose au public d'abondantes scènes à caractère sexuel pouvant même être visionnées sur internet (bande-annonce) alors que les médias font sans cesse état de tragiques délits d'ordre sexuel. Comment expliquer cela à la population?
4. Le Conseil fédéral envisage-t-il d'examiner les raisons du soutien accordé au film en question et, si nécessaire, de corriger le mode d'attribution des aides financières par la section cinéma de l'OFC?

Cosignataires: Aeschbacher, Bader Elvira, Cathomas, Graber Jean-Pierre, Segmüller, von Siebenthal (6)

09.3140 n Po. Groupe libéral-radical. Impôt à la source ou entraide administrative étendue (18.03.2009)

Parallèlement à son plan visant à renégocier les conventions contre les doubles impositions en vue d'instituer une entraide administrative étendue, le Conseil fédéral est chargé d'élaborer dans le cadre des accords bilatéraux un régime prévoyant la perception de l'impôt à la source et le transfert du produit de l'impôt; ce régime sera proposé aux Etats intéressés à la place de l'entraide administrative étendue.

Porte-parole: Pelli

09.3141 n Mo. Groupe libéral-radical. Plan visant à renforcer la place financière suisse (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter d'ici la session d'été 2009 un plan contenant des propositions concrètes visant à renforcer la place financière suisse et sa compétitivité. Ce plan sera fondé notamment sur la mise en oeuvre des points suivants:

1. Optimisation du droit des fondations et de la fiscalité applicable aux fondations; adaptation des fondations aux modèles étrangers notamment par l'institution des trusts;
2. Améliorations fiscales et réglementaires dans le domaine de la gestion de fortune;
3. Durcissement des dispositions pénales réprimant la communication de données bancaires afin de dissuader les personnes chargées de collecter des renseignements bancaires pour le compte d'un Etat étranger d'opérer en Suisse;
4. Propositions visant à faciliter l'accès au marché et à empêcher toute discrimination des établissements financiers suisses à l'étranger;
5. Mesures propres à renforcer l'autorité de surveillance des marchés financiers (Finma);
6. Suppression des obstacles réglementaires régissant l'admission des produits financiers et accélération des procédures d'autorisation.

Porte-parole: Huber

09.3142 n Mo. Groupe libéral-radical. Renforcer la propriété, économiser l'énergie, diminuer la valeur locative (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID). L'imposition de la valeur locative sera modifiée de sorte que les propriétaires qui procèdent à des rénovations de leur immeuble entraînant une économie d'énergie soient exonérés partiellement de l'impôt sur la valeur locative, durant une période déterminée. Des avantages fiscaux comparables seront également prévus sur le plan de la valeur fiscale pour que les immeubles loués puissent également bénéficier de tels allègements.

Porte-parole: Müller Philipp

09.3143 n Mo. Fehr Jacqueline. Postfinance doit pouvoir accorder des crédits aux petites entreprises (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre en l'espace de quelques semaines à l'Assemblée fédérale une loi fédérale urgente qui permette à Postfinance d'octroyer aux petites entreprises des crédits pouvant atteindre 200 000 francs.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Aubert, Bänziger, Berberat, Brélaz, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Daguet, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Galladé, Gilli, Girod, Goll, Graf Maya, Graf-Litscher, Gross, Hämmerle, Heim, Hodgers, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Marra, Müller Geri, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Prelicz-Huber, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer,

von Graffenried, Voruz, Weber-Gobet, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit, Zisyadis (63)

09.3144 n Ip. Grin. Formation d'ingénieurs à l'EPFL (18.03.2009)

J'interpelle le Conseil fédéral pour qu'il me renseigne sur l'avenir de toutes les formations d'ingénieurs à l'EPFL.

Cosignataires: Bugnon, Favre Charles, Favre Laurent, Freysinger, Glauser, Graber Jean-Pierre, Parmelin, Reymond, Veillon (9)

09.3145 n Mo. Glauser. Place de tir de Vugelles-La Mothe. Projet de modernisation (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter rapidement aux instances concernées (canton, commune), un projet de modernisation de la place de tir de Vugelles-La Mothe, contenant un protocole d'accord respectant strictement le règlement de police de Vugelles-La Mothe et respectant entre autres, les limites usuelles de la législation contre le bruit et les nuisances sonores (si ces limites ne peuvent être observées, les tirs ne pourront avoir lieu après 21h00).

Cosignataires: Aebi, Aubert, Baumann J. Alexander, Bigger, Borer, Bourgeois, Brélaz, Bugnon, Favre Charles, Favre Laurent, Fehr Hans, Français, Füglistaller, Graber Jean-Pierre, Grin, John-Calame, Lumengo, Marra, Moret, Müri, Neirynck, Parmelin, Perrin, Perrinjaquet, Reymond, Rime, Ruey, Schibli, Stahl, Steiert, Thorens Goumaz, van Singer, von Siebenthal, Voruz, Weber-Gobet, Zisyadis (36)

09.3146 n Ip. Aubert. Energies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique (18.03.2009)

L'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) a été introduit lorsqu'il n'était pas encore question de l'urgence écologique, de développement durable et d'énergies renouvelables pour sauver le climat.

Le Conseil fédéral entend-il revoir l'interprétation de cet inventaire en faisant une pesée d'intérêt à la lumière des nouvelles données du développement durable et favoriser ainsi des projets énergétiques de la plus haute importance pour l'avenir?

Cosignataires: Brélaz, Bugnon, Favre Charles, Français, Germanier, Glauser, Grin, Leuenberger-Genève, Neirynck, Ruey, van Singer, Voruz, Zisyadis (13)

09.3147 n Mo. Groupe PDC/PEV/PVL. Secret bancaire. Lutter à armes égales (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement les révisions de loi permettant de combler les lacunes et les inconvénients du droit suisse régissant la protection de la sphère privée des clients des banques face aux parties cocontractantes des conventions contre les doubles impositions, notamment face aux Etats-Unis en raison des dispositions légales que connaissent de nombreux Etats américains en la matière et face à la Grande-Bretagne en raison des trusts anglo-américains soumis au droit des îles Anglo-Normandes et des possessions outre-mer de la couronne.

Porte-parole: Bischof

09.3148 n Ip. Zisyadis. Blé OGM à Pully et culture du secret
(18.03.2009)

La population apprend par hasard cette semaine, le démarrage de la plantation du blé OGM à Pully, dans le cadre du PNR59.

Je souhaite poser les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Arnold Schori, chercheur sur le site de Pully, parle de recherche publique totalement indépendante. Or le professeur Gruissem, qui a fait la demande auprès de l'OFEV, travaille (ou a travaillé) comme consultant pour Monsanto et Syngenta, comme confirmé sur son site web: (<http://www.pb.ethz.ch/people/wgruisse/index>). Quelle est la nature exacte des liens entre le professeur Gruissem, respectivement les chercheurs du site de Pully, et des intérêts privés? Ainsi que les conséquences que de tels liens peuvent avoir sur l'indépendance de la recherche menée à Pully?

2. Pourquoi la mise en terre du blé OGM n'a-t-elle fait l'objet d'aucune communication officielle? Pourquoi cette date a-t-elle été maintenue secrète? Est-ce ainsi que les chercheurs conçoivent la transparence dont ils se réclament?

3. Quel est le rôle exact de l'agence de communication Scitecmedia (Winterthur), engagée dans le cadre du PNR59? Quel est son mandat? Quel message doit-elle faire passer auprès de la population?

4. En matière de communication toujours, des fonds publics sont-ils engagés pour favoriser l'acceptabilité des OGM auprès de la population suisse? Quel est le montant du poste "communication" au budget du PNR59?

5. La campagne de communication du PNR59 s'inscrit-elle dans le cadre du débat public sur la reconduction du moratoire? Quelle est la position des scientifiques du PNR59 sur cette question?

6. Il a été révélé que des visites de classes et courses d'école auront lieu sur le site de Pully. Quel concept de communication a-t-il été mis en place à destination de ces jeunes visiteurs? Quel sera le message qui leur sera transmis par les chercheurs? Quel matériel pédagogique sera utilisé? Comprendra-t-il la position des opposants?

Cosignataires: Graf Maya, Rodgers, John-Calame, Prelicz-Huber, Rielle, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, Wyss Brigit (9)

09.3149 n Po. Widmer. Récession et disparités régionales
(18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre chaque année à partir de 2010 un rapport sur les répercussions, dans les différentes régions de notre pays, de la récession et de la probable reprise économique qui suivra. Ces rapports devront être fournis jusqu'à la fin du cycle conjoncturel en cours.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscelli, Chopard-Acklin, Fehr Hans-Jürg, Glanzmann, Graf-Litscher, Gross, Heim, Kiener Nellen, Lang, Lustenberger, Marra, Müller Walter, Muri, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Schelbert, Schenker Silvia, Stump, Voruz (21)

09.3150 n Mo. Groupe PDC/PEV/PVL. Combattre la hausse des primes de l'assurance obligatoire des soins
(18.03.2009)

Est-ce que le Conseil fédéral est d'accord d'agir sans délai pour contrer la hausse des primes de l'assurance obligatoire des

soins pour qu'elle soit comparable à l'évolution du coût de la vie, en présentant des mesures urgentes?

Pour combattre, notamment:

1. La hausse des coûts dans les divisions ambulatoires des hôpitaux (plus 10 pour cent environ en 2008),
2. Les prix élevés des médicaments par une comparaison élargie (à l'Europe des 15, par ex.),
3. Les prix élevés des moyens et appareils diagnostiques et thérapeutiques (LiMA).

L'article 55 LaMal donne la compétence au Conseil fédéral et au département d'agir sans délai sur les points précités.

4. De plus, le Conseil fédéral est chargé d'établir le plafonnement des réserves dans l'assurance-maladie obligatoire en modifiant l'article 78 OAMal.

Porte-parole: Meyer Thérèse

09.3151 n Ip. Rickli Natalie. Billag. Carences de la surveillance (18.03.2009)

Conformément à l'art. 69, al. 5, de la LRTV, l'Office fédéral de la communication - et par conséquent le Conseil fédéral - exerce la surveillance sur l'organe de perception (Billag SA). On admet généralement que la fonction de surveillance implique le contrôle de l'activité commerciale. A cet effet, il conviendrait au moins de vérifier les comptes annuels et de contrôler ponctuellement les processus de l'entreprise.

Bien que l'office soit l'instance de surveillance légale de Billag SA, le Conseil fédéral n'a de toute évidence pas été en mesure de répondre dans un délai convenable à mon interpellation du 25 septembre 2008 (08.3540 Billag. Subventions provenant des redevances de réception). La réponse s'est fait attendre cinq mois. Un courrier du vice-chancelier, daté du 17 décembre 2008, suggère que le Conseil fédéral n'a pas pu répondre à temps car il ne disposait pas de toutes les informations nécessaires provenant de services externes à la Confédération.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

- a. Est-il lui aussi d'avis que pour exercer la surveillance sur une entreprise, il est impératif d'avoir accès à ses comptes annuels?
- b. Comment l'office exerce-t-il la surveillance sur Billag SA? Vérifie-t-il les comptes annuels? A-t-il connaissance des processus internes?
- c. Le Conseil fédéral avait-il été informé que les gains de Billag se montaient à plusieurs millions de francs?
- d. A quel moment le Conseil fédéral a-t-il reçu les informations dont il avait besoin pour répondre à mon interpellation?
- e. La surveillance exercée par la Confédération sur Billag est-elle différente de celle exercée sur d'autres entreprises? Existe-t-il d'autres cas dans lesquels la Confédération ne dispose pas d'informations importantes, qui lui sont transmises uniquement sur demande par un service externe?

Cosignataires: Leutenegger Filippo, Müller Thomas (2)

09.3152 n Mo. Hiltbold. Vols en hélicoptères. Possibilité d'interdiction des atterrissages en campagne (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de mentionner explicitement dans l'ordonnance sur les atterrissages en campagne, à ce jour en phase d'élaboration, la possibilité pour les autorités cantonales d'interdire ces atterrissages lorsqu'ils posent d'importants pro-

blèmes de sécurité du trafic aérien ou causent des nuisances sonores excessives.

Cosignataires: Bourgeois, Français, Hodggers, John-Calame, Lang, Lumengo, Reymond, Rielle, Thorens Goumaz, Voruz (10)

09.3153 n Mo. Hiltbold. Retenir la production d'agro-combustible comme cultures comptant comme surface de compensation écologique (18.03.2009)

Je prie le Conseil fédéral de préparer un projet de modification des législations concernées qui mentionnera la possibilité de retenir les cultures de Roseau de Chine (*Miscanthus sinensis*) et de Saule (*Salix* sp.) comme cultures comptant comme surface de compensation écologique en zone de plaine (ZP).

Pour pouvoir être retenues valablement comme surfaces de compensation écologique, la production de ces cultures devront être intégralement valorisées dans des projets de production de chaleur ou de production conjointe de chaleur et d'électricité.

Cosignataires: Barthassat, Bourgeois, Favre Laurent, Français, Grin, Schmidt Roberto (6)

09.3154 é Mo. Bieri. Réduction du bruit émis par les chemins de fer. Suite des opérations (18.03.2009)

1. Le Conseil fédéral est chargé d'inclure dans le futur message sur le développement ultérieur de l'infrastructure ferroviaire (art. 10 LDIF) un nouvel examen de la question de la réduction du bruit émis par les chemins de fer.

2. A cet effet, il dressera un bilan des mesures prises à ce jour et évaluera le niveau probable du bruit après l'augmentation des capacités ferroviaires.

3. Il estimera l'adéquation, l'efficacité et la modernité (s'agissant surtout des exigences techniques auxquelles doit répondre le matériel roulant des entreprises suisses et étrangères) de la législation actuelle sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer.

4. Il proposera si nécessaire des mesures complémentaires, voire une révision de la loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer.

Cosignataires: Altherr, Berset, Bischofberger, Brändli, Briner, Bürgi, Burkhalter, Büttiker, Cramer, David, Diener, Egerszegi-Obrist, Fetz, Forster, Fournier, Freitag, Frick, Germann, Graber Konrad, Gutzwiller, Hêche, Hess, Imoberdorf, Inderkum, Janiak, Jenny, Kuprecht, Leuenberger-Solothurn, Leumann, Lombardi, Luginbühl, Maissen, Marty Dick, Maury Pasquier, Niederberger, Ory, Recordon, Reimann Maximilian, Savary, Schwaller, Schweiger, Seydoux, Sommaruga Simonetta, Stadler, Stähelin (45)

09.3155 é Mo. Burkhalter. Réforme du gouvernement. Une priorité du prochain programme de législature (18.03.2009)

Dans le cadre du prochain programme de législature, le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une nouvelle organisation des tâches gouvernementales. Cette révision visera à accroître la capacité du gouvernement à accorder la priorité aux réflexions et aux actions stratégiques.

Le Conseil fédéral reverra en particulier la composition des départements dans l'optique d'une refonte complète. L'objectif principal à atteindre doit être d'augmenter fortement les synergies et d'adapter les structures aux enjeux principaux du futur.

L'exécutif proposera également une nouvelle conception de sa présidence afin de renforcer le rôle et les tâches de conduite, de coordination et de communication.

Cosignataires: Bürgi, Egerszegi-Obrist, Germann, Gutzwiller, Hêche, Inderkum, Luginbühl, Recordon, Sommaruga Simonetta, Stähelin (10)

09.3156 é Mo. Germann. Marché des appareils acoustiques. Plus de concurrence, moins d'Etat (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet visant à renforcer les règles du marché et la concurrence dans le domaine des moyens auxiliaires remis par l'assurance-invalidité et l'assurance-vieillesse.

Cosignataires: Altherr, Bieri, Brändli, Briner, Bürgi, Burkhalter, Forster, Freitag, Gutzwiller, Hess, Inderkum, Leumann, Luginbühl, Reimann Maximilian, Schweiger, Stadler (16)

09.3157 é Mo. Jenny. Licence bancaire pour Postfinance. Des capitaux d'épargne suisses pour les PME suisses (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de créer aussi rapidement que possible une base légale qui permettra à la Poste de proposer à la population suisse et au secteur économique ses produits et ses prestations dans le domaine des crédits hypothécaires et des crédits d'exploitation.

Cosignataires: Cramer, David, Fetz, Hêche, Imoberdorf, Leuenberger-Solothurn (6)

09.3158 é Mo. Luginbühl. Suppression des peines pécuniaires avec sursis et réintroduction des peines privatives de liberté de moins de six mois (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification du code pénal prévoyant la suppression des peines pécuniaires avec sursis et la réintroduction des peines privatives de liberté de moins de 6 mois (avec ou sans sursis).

Cosignataires: Bieri, Bürgi, Burkhalter, Frick, Germann, Hess (6)

09.3159 é Po. Cramer. Statut des médecins généralistes (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de fournir au Parlement un rapport sur le statut des médecins généralistes en Suisse déterminant leur rôle dans le système de santé et l'importance, pour eux et pour le système de santé, d'une rémunération adéquate de leurs prestations, notamment des analyses.

Cosignataires: Altherr, Bieri, Diener, Fetz, Forster, Fournier, Gutzwiller, Hêche, Hess, Imoberdorf, Janiak, Jenny, Leuenberger-Solothurn, Lombardi, Marty Dick, Maury Pasquier, Ory, Recordon, Reimann Maximilian, Savary, Seydoux, Sommaruga Simonetta (22)

09.3160 é Po. Fetz. Naturalisation et patronyme (18.03.2009)

Le Conseil fédéral examinera et présentera à l'Assemblée fédérale un rapport sur la possibilité et la manière de modifier les patronymes d'étrangers naturalisés soit en leur donnant une consonance plus helvétique, soit en en rendant la signification dans l'une de nos langues officielles ou nationales, si les personnes naturalisées en font la demande. Le Conseil fédéral

examinera aussi d'autres variantes qui lui semblent appropriées.

Cosignataires: Cramer, Forster, Hêche, Janiak, Leumann, Seydoux (6)

09.3161 é Po. Hêche. Sécurité sociale. Examen des incidences des effets de seuil (18.03.2009)

Considérant les différents travaux déjà réalisés par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), j'invite le Conseil fédéral - de concert avec les cantons - à poursuivre l'examen des effets de seuil dans les politiques sociales et notamment:

- à faire un état des lieux de ce phénomène dans notre pays en relevant les éventuelles inégalités de situation ou de traitement des personnes dans le système fédéraliste actuel,
- à procéder à une étude de différentes variantes visant la diminution - voire la suppression - des effets de seuil et d'analyser les incidences sur les groupes de personnes concernés par les aides ainsi que les conséquences financières pour les collectivités publiques.

Cosignataires: Bieri, Cramer, Janiak, Leuenberger-Solothurn, Marty Dick, Maury Pasquier, Ory, Recordon, Seydoux, Sommaruga Simonetta (10)

09.3162 é Ip. Forster. Ratification de la convention européenne du paysage (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est sa position face à la ratification de la convention européenne du paysage?
2. Quand prévoit-il de présenter au Parlement un projet de ratification?

Cosignataires: Cramer, David, Diener, Fetz, Frick, Marty Dick, Ory, Recordon, Sommaruga Simonetta, Stadler (10)

09.3163 é Ip. Frick. Imposition des casinos. Pourquoi changer les règles du jeu en cours de partie? (18.03.2009)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Considère-t-il que l'application d'un seuil d'imposition progressive différent pour les casinos A et pour les casinos B est un système dépassé alors que les casinos A doivent engager des investissements beaucoup plus importants dans l'exploitation et dans les secteurs annexes?
2. Est-il prêt à n'opérer une adaptation éventuelle de ce seuil qu'à l'expiration des concessions en cours afin de ne pas violer le principe de la sécurité du droit?
3. Est-il prêt également à corriger les distorsions liées à la progression à froid, comme la loi l'exige pour les autres types d'impôt?

Cosignataires: David, Egerszegi-Obrist, Forster, Graber Konrad, Leumann, Lombardi, Luginbühl, Marty Dick, Recordon, Reimann Maximilian, Savary, Sommaruga Simonetta (12)

09.3164 é Ip. Maissen. Exploitation de l'aérodrome régional de Samedan en Haute-Engadine (18.03.2009)

A la suite d'un accident d'avion qui s'est produit le 12 février 2009, l'OFAC a interdit, par décision du 16 février 2009 et pour la durée des enquêtes en cours menées par le bureau compétent de la société Engadin Airport AG, tout atterrissage à Samedan avec des avions tant que la neige n'aurait pas été déblayée conformément aux normes en vigueur.

Depuis sa création en 2004, la société Engadin Airport AG a investi des sommes considérables dans l'augmentation de la sécurité, et, consciente de ses responsabilités, elle assure une exploitation hautement professionnelle de l'aérodrome alpin le plus élevé d'Europe. Comme à cette altitude les conditions extérieures sont très particulières, il semble que même l'OFAC ait jusqu'à présent laissé entendre à juste titre, dans le cadre d'instructions techniques relatives au déblaiement de la neige, que les conditions spéciales de la Haute-Engadine devaient être prises en compte lors de la mise en oeuvre de la directive générale de l'OACI et que l'exploitant de l'aérodrome était libre, dans les limites de son pouvoir d'appréciation, d'organiser le déblaiement dans les meilleures conditions en tenant compte de la situation particulière de l'aérodrome. Il en avait découlé une pratique bien établie qui a toujours fait ses preuves au fil du temps.

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La décision de l'OFAC du 16 février 2009 est contraire au principe de la proportionnalité auquel doivent se conformer les autorités administratives. En effet, au moment de l'accident, toutes les conditions légales visant à assurer la sécurité des vols étaient remplies, il n'y avait pas de situation d'urgence et cette restriction, imposée par l'OFAC et presque impossible à mettre en oeuvre en temps voulu, hypothéquait l'exploitation future de l'aérodrome régional par la société Engadin Airport AG; en plus, elle mettait en péril de nombreux emplois dans la commune de Samedan ainsi qu'un des principaux atouts touristiques de la Haute-Engadine. Que pense le Conseil fédéral de cette réserve?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à réglementer l'action des services de l'OFAC afin d'empêcher à l'avenir toute intervention analogue, à savoir massive et disproportionnée, dans l'exploitation du plus haut aérodrome d'Europe, qui s'effectue dans les règles?

Cosignataire: Brändli (1)

09.3165 é Ip. Niederberger. Mesures visant le maintien de l'imposition d'après la dépense (18.03.2009)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. En matière d'imposition d'après la dépense, est-il possible de se soumettre à un système de taxation tenant compte de la base fiscale selon les assujettis?
2. Pour les revenus provenant de sources étrangères, le Conseil fédéral pourrait-il envisager de donner le choix entre une imposition ordinaire et une taxation d'office?
3. La loi donne droit à l'imposition d'après la dépense. Pourrait-elle être modifiée de telle sorte qu'il soit "possible" d'appliquer cette forme d'imposition?
4. La condition de n'exercer aucune activité lucrative en Suisse est-elle encore impérative?
5. Environ 4100 personnes sont imposées d'après leurs dépenses. Parmi elles, combien paient aussi des impôts à l'étranger?

Cosignataires: Fournier, Freitag, Germann, Graber Konrad, Hess, Imoberdorf, Schwaller (7)

09.3166 é Ip. Stadler. Mesures visant à freiner la hausse du chômage chez les jeunes (18.03.2009)

La Suisse sombre dans une profonde récession, qui aura de lourdes conséquences sur le marché de l'emploi. On prévoit 200 000 chômeurs pour l'an prochain. Les jeunes adultes sont particulièrement touchés, le taux de chômage des 20 à 24 ans atteint déjà 5 %. Alors que des milliers de jeunes termineront leur apprentissage et arriveront sur le marché du travail cet été, la situation va encore fortement se dégrader.

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle évolution du chômage chez les jeunes prévoit-il pour le deuxième semestre 2009 et pour 2010?
2. Quels instruments et mesures compte-t-il utiliser pour freiner cette évolution?
3. A-t-il prévu d'autres mesures prioritaires? Quels nouveaux instruments et mesures va-t-il utiliser?

Cosignataires: Graber Konrad, Gutzwiller, Hêche, Inderkum, Janiak, Jenny, Leumann, Maissen, Schwaller (9)

09.3167 n Mo. Aubert. Mesure de soutien du perfectionnement professionnel lors des réductions de l'horaire de travail (18.03.2009)

Si les conditions économiques devaient continuer à se détériorer, et un 3e paquet de mesures de stabilisation conjoncturelle s'avérer nécessaire, le Conseil fédéral est chargé d'envisager l'introduction, par mesure urgente et pour une période limitée à la récession, des mesures concrètes de perfectionnement professionnel pour toute personne qui subit des réductions de l'horaire de travail. Il s'agit d'encourager dans un premier temps la possibilité de perfectionner les collaborateurs dès le début du chômage partiel, et, après 6 mois de perception des indemnités pour réduction de l'horaire de travail, l'employeur serait tenu d'organiser un perfectionnement professionnel de 3 jours en faveur de ses travailleurs, l'assurance chômage prenant à sa charge la moitié des frais.

Cosignataires: Brélaz, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Fässler, Fehr Jacqueline, Graf Maya, Heim, Hodggers, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Marra, Neiryck, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Schenker Silvia, Stump, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Weber-Gobet, Widmer, Zisyadis (25)

09.3168 n Po. Aubert. Egalité des chances pour les jeunes d'origine étrangère dans la recherche d'une place d'apprentissage (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé:

- de dresser la situation de l'égalité des chances pour les jeunes d'origine étrangère dans leur recherche d'une place d'apprentissage, en établissant entre autre la part de ces jeunes par rapport au total des apprentis de chaque branche.
- étudier, si cela s'avère nécessaire, des mesures adéquates pour garantir des processus de sélection des apprentis qui respectent, dans chaque branche, l'égalité des chances, et ainsi, lorsque les compétences exigées sont remplies, évitent que les jeunes d'origine étrangère ne subissent de discrimination due à leur origine.

Cosignataires: Brélaz, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Germanier, Graf Maya, Heim, Hodggers, John-Calame, Kiener Nellen, Lang, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Neiryck, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Ruey, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Weber-Gobet, Widmer, Zisyadis (32)

09.3169 n Mo. Geissbühler. Traiter les violences domestiques soit comme des infractions poursuivies d'office, soit comme des infractions poursuivies sur plainte (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter les différentes possibilités qui existent pour classer les violences domestiques de sorte qu'elles apparaissent clairement dans la catégorie des infractions poursuivies d'office ou qu'elles soient de nouveau considérées comme des infractions poursuivies sur plainte.

Cosignataires: Amstutz, Baettig, Binder, Borer, Bortoluzzi, Estermann, Flückiger, Freysinger, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Heer, Hurter Thomas, Joder, Kaufmann, Killer, Miesch, Müri, Nidegger, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Stahl, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Wandfluh, Zuppiger (33)

09.3170 n Mo. Fehr Hans-Jürg. Lutter efficacement contre l'évasion fiscale (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'élargir l'entraide administrative et judiciaire accordée en matière fiscale dans le cadre des conventions de double imposition que la Suisse a conclues ou conclura avec d'autres Etats. L'échange d'informations devra être organisé de manière à permettre l'application correcte du droit interne des Etats parties à ces conventions. L'exigence de la double incrimination sera abandonnée. Une clause de la nation la plus favorisée sera fixée dans toutes ces conventions afin de garantir l'égalité de traitement.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Heim, Kiener Nellen, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Schenker Silvia, Stump, Voruz, Widmer (16)

09.3171 n Mo. Fehr Hans-Jürg. Etendre aux bénéficiaires effectifs des pays en développement le principe de l'impôt à l'agent payeur (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires pour que le système actuel d'imposition des versements d'intérêts transfrontaliers aux bénéficiaires effectifs des pays de l'Union européenne soit étendu à tous les autres pays. Dans un premier temps, les agents payeurs suisses étendront la retenue d'impôt aux bénéficiaires effectifs des pays en développement qui confient la gestion de leur fortune à la place financière suisse. La Suisse devra reverser le produit de l'impôt, déduction faite des coûts administratifs, aux pays dans lesquels ces personnes sont domiciliées.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Heim, Kiener Nellen, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Schenker Silvia, Stump, Voruz, Widmer (16)

09.3172 n Ip. Fehr Hans-Jürg. Quel avenir pour nos relations avec l'UE? (18.03.2009)

Le 8 décembre 2008, le Conseil de l'Union européenne a exposé dans un rapport ses conclusions relatives aux relations entre l'UE et les pays de l'AELE. Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quel jugement d'ensemble l'Union européenne porte-t-elle sur la qualité de ses relations avec la Suisse?
2. Y a-t-il des divergences marquantes entre ce jugement et celui porté sur les relations avec les Etats de l'AELE devenus membres de l'EEE, comme la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein? Dans l'affirmative, en quoi résident ces divergences?
3. Les relations de la Suisse avec l'UE sont réglées par les accords bilatéraux. Ces accords sont en majorité statiques et doivent être renégociés en cas de modification du droit communautaire. Est-il vrai que l'UE critique fortement ce mécanisme, en raison de sa pesanteur?
4. Le rapport en question permet-il d'inférer que l'UE, lors de futures négociations, insistera plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici pour que la Suisse reprenne intégralement le droit communautaire et faut-il en conclure que le temps des exceptions en notre faveur est ainsi révolu?
5. Peut-on inférer de ce rapport que l'UE négociera plus durement à l'avenir avec la Suisse, dans la mesure où de nouveaux accords bilatéraux ne pourront plus être conclus qu'à condition que la Suisse fasse des concessions dans d'autres domaines (négociations parallèles sur le libre-échange des produits agricoles et sur le différend fiscal, par exemple)?
6. L'UE s'est-elle exprimée sur le projet, plusieurs fois évoqué par la Suisse, de négocier un accord cadre qui permettrait d'améliorer la gestion des accords bilatéraux existants? Dans l'affirmative, quelles améliorations l'UE attend-elle d'une meilleure gestion des accords sur la base d'un accord cadre de ce type?
7. Quelles conclusions le Conseil fédéral tire-t-il du rapport de l'UE en ce qui concerne les relations qu'entretient cette dernière avec la Suisse et avec les autres pays de l'AELE?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Fässler, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Heim, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (19)

09.3173 n Ip. Fehr Hans-Jürg. Convergence des médias au sein de la SSR (18.03.2009)

Derrière le projet "convergence des médias" de la SSR se cache un processus de restructuration. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. N'est-il pas d'avis qu'un processus de convergence devrait répondre aux besoins du journalisme plutôt qu'à ceux de la gestion et de l'organisation d'entreprise?
2. N'est-il pas d'avis que le travail journalistique doit être adapté au média et, de ce fait, que le journalisme radiophonique et le journalisme télévisuel sont deux formes bien distinctes, qui ne peuvent ni ne doivent être mélangées?
3. N'est-il pas d'avis qu'il faut ajouter le journalisme par internet aux journalismes radiophonique et télévisuel, car il a lui aussi ses spécificités, auxquelles la SSR devrait répondre en créant une rédaction dédiée à l'internet, qui dispose éventuellement de son propre directeur?

4. N'est-il pas d'avis que la plateforme "swissinfo" pourrait ou devrait être intégrée à cette nouvelle rédaction dédiée à l'internet?

5. N'est-il pas d'avis que la convergence ne doit pas impliquer une réunion géographique des studios de la radio et de ceux de la télévision?

6. N'est-il pas d'avis que la convergence ne doit pas entraîner la fusion de la direction de la radio avec celle de la télévision?

7. N'est-il pas d'avis qu'à l'avenir, les mêmes règles en matière de publicité et de sponsoring devraient s'appliquer aux programmes en ligne et aux programmes TV de la SSR?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Graf-Litscher, Hämmerle, Heim, Kiener Nellen, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (18)

09.3174 n Po. Rennwald. Votations et élections: attention à la fraude (18.03.2009)

A plusieurs reprises, des citoyennes et citoyens de différents cantons et de tout parti nous ont fait part de leurs suspicions à l'égard de certaines pratiques frauduleuses lors de votations et d'élections. Nous avons notamment recueilli le témoignage d'employés qui nous ont fait part de pressions de la part de leurs employeurs: de l'argent en échange d'une voix. Nous sommes sensibles à cet état de fait qui, s'il était avéré, serait susceptible de nuire gravement à la crédibilité de notre fonctionnement démocratique. Alors que le vote par correspondance, voire électronique, se simplifie et se diffuse, nous demandons au Conseil fédéral de mandater une étude sur la question de la fraude lors de votations et d'élections, en comparant les différents systèmes (bureau de vote, correspondance, électronique).

Cosignataires: Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (15)

09.3175 n Po. Vischer. Grandes entreprises bénéficiant de facto d'une garantie de l'Etat (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport destiné à clarifier les points suivants en ce qui concerne les grandes entreprises. Y a-t-il des grandes entreprises dont la signification pour l'économie est si importante qu'elles bénéficient de facto d'une garantie de l'Etat? Lesquelles? Quelles en sont les conséquences pour la Confédération en ce qui concerne la surveillance, le droit de disposer d'un siège au Conseil d'administration et le système salarial?

Cosignataires: Aebi, Frösch, Gilli, Hämmerle, Lang, Moser, Müller Geri, Schelbert, Tschümperlin (9)

09.3176 n Ip. Lachenmeier. Transport de marchandises. Promotion du transfert de la route au rail durant la crise économique (18.03.2009)

1. Le Conseil fédéral estime-t-il aussi qu'une hausse des tarifs du transport ferroviaire de marchandises peut avoir des répercussions négatives sur les objectifs du transfert de la route au rail et donc aussi sur la rentabilité de CFF Cargo, et que, selon les circonstances, cette situation débouche sur un recul des commandes qui menace la rentabilité de l'entreprise?

2. Estime-t-il aussi que cet état de fait reporte à une échéance lointaine les objectifs du transfert de la route au rail, et que

l'objectif de réduction des émissions de CO₂ s'en trouve menacé?

3. Comment la Confédération tentera-t-elle, durant la crise économique, d'influer positivement sur la répartition modale du transport de marchandises au profit du transport ferroviaire?

4. Le versement de bonus aux entreprises qui transportent leurs marchandises par le rail pourrait-il avoir une influence positive sur le transfert de la route au rail et sortir CFF Cargo des chiffres rouges sans augmentation des prix?

5. Dans quelle mesure pourrait-on utiliser des capitaux provenant du fonds alimenté par le centime climatique pour faire diminuer le volume du trafic des poids lourds et donc les émissions de CO₂?

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Leuenberger-Genève, Prelicz-Huber, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried (13)

09.3177 n Ip. Lachenmeier. Transport intérieur de marchandises. Transfert de la route au rail (18.03.2009)

Si, en Suisse, il y a pléthore de données sur le transport de marchandises à travers les Alpes, il est difficile d'obtenir des chiffres précis à propos du transport intérieur de marchandises et du transport international de marchandises qui ne transitent pas par les Alpes (p. ex. de celles qui transitent d'est en ouest). Afin que l'on puisse réduire les émissions de CO₂ et respecter le protocole de Kyoto, il ne suffit pas de transférer de la route au rail uniquement le transport de marchandises à travers les Alpes. Il faut aussi transférer une plus grande partie du transport intérieur de marchandises qui ne transitent pas par les Alpes et du transport international de marchandises qui ne passent pas non plus par les Alpes. Pour identifier le potentiel en la matière et adapter à temps les infrastructures, il faut disposer de chiffres précis.

A cet égard, nous posons les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Combien y a-t-il de camions qui circulent chaque année à l'intérieur de la Suisse? Combien de kilomètres parcourent-ils? Combien de tonnes/km transportent-ils?

2. Combien y a-t-il de trains de marchandises qui circulent chaque année à l'intérieur de la Suisse? Combien de kilomètres parcourent-ils? Combien de tonnes/km transportent-ils?

3. Quelle est la part du transport routier et du transport ferroviaire qui entre dans la catégorie du transport intérieur de marchandises qui ne transitent pas par les Alpes?

4. Quel est le volume du transport international de marchandises qui ne transitent pas par les Alpes? Quelle est sa composition?

5. Y a-t-il actuellement des sillons où l'on constate des goulets d'étranglement qui empêchent un transfert de la route au rail sur l'axe nord-sud et/ou sur l'axe est-ouest? Si tel est le cas, où se situent-ils?

6. Qu'entreprend la Confédération pour promouvoir le transfert de la route au rail du transport intérieur de marchandises et du transport international de marchandises qui ne transitent pas par les Alpes?

7. Dans le cas du transport de marchandises à travers les Alpes, il existe un objectif précis en termes de transfert grâce à l'initiative pour la protection des Alpes. Existe-t-il des objectifs comparables dans le cas du transport de marchandises qui ne transitent pas par les Alpes?

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Leuenberger-Genève, Prelicz-Huber, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried (13)

09.3178 n Mo. Giezendanner. Prime à la casse (18.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire une prime environnementale (prime à la casse) de 3000 francs pour les voitures de tourisme de plus de 13 ans. Le versement de la prime sera conditionné à l'achat d'un véhicule neuf possédant une classe d'efficacité énergétique A ou B. Le financement sera assuré par les recettes de l'impôt sur les véhicules automobiles (4 %), qui rapporte chaque année quelque 300 millions de francs à la Confédération. Seuls les particuliers, et non les détenteurs commerciaux de véhicules, auront droit à la prime. La mesure sera limitée à deux ans.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baettig, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Büchler, Dunant, Engelberger, Fehr Hans, Fiala, Flückiger, Füglistaller, Geissbühler, Glauser, Glur, Hochreutener, Hurter Thomas, Hutter Markus, Joder, Killer, Kleiner, Kunz, Müller Walter, Müri, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schwander, Segmüller, Stahl, Stamm, Veillon, von Siebenthal, Walter, Wobmann, Zuppiger (42)

09.3179 n Po. Graber Jean-Pierre. Simplification des procédures administratives, judiciaires et politiques (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier toutes les mesures susceptibles de simplifier et de raccourcir - dans un sens compatible avec notre ordre constitutionnel et en préservant notamment les instruments de la démocratie semi-directe - les procédures administratives, judiciaires et, subsidiairement, politiques en vigueur au niveau de la Confédération.

Cosignataires: Aebi, Baettig, Bigger, Bortoluzzi, Brunschwig Graf, Bugnon, Cassis, Dunant, Eichenberger, Favre Charles, Favre Laurent, Fehr Hans, Fluri, Freysinger, Geissbühler, Germanier, Glauser, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Kaufmann, Killer, Kleiner, Landolt, Miesch, Nidegger, Parmelin, Perrin, Perinjaket, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schneider, Schwander, Triponez, Veillon, von Siebenthal, Waber, Wandfluh (43)

09.3180 n Mo. Zisyadis. Prestations complémentaires et logement (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est prié de modifier de toute urgence le montant annuel maximum du logement reconnu pour l'établissement des prestations complémentaires, montant largement dépassé par le coût de la vie.

Cosignataires: Barthassat, Hodgers, Leuenberger-Genève, Lumengo, Marra, Neirynck, Schelbert, Schmidt Roberto, van Singer, Voruz, Weber-Gobet (11)

09.3181 n Ip. Zemp. Transfert d'un bureau de douane en Allemagne. Statut juridique des transitaires ayant leur siège en Suisse (19.03.2009)

La Suisse et la République fédérale d'Allemagne ont convenu d'installer un bureau de douane commun dans le périmètre de l'entreprise Lonza à Waldshut (D), si bien que les transitaires suisses devront y transférer leurs bureaux pour pouvoir effectuer les formalités douanières. Or, ces transitaires craignent que l'ouverture de ce bureau de douane commun sur territoire alle-

mand ne les pénalise sur les plans juridique et économique en matière de fiscalité, de droit du travail et de droit social. Par ailleurs, on ne sait pas encore quel droit sera applicable et dans quelle mesure il le sera.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

- Est-il aussi d'avis que les transitaires ayant leur siège en Suisse vont rester soumis à la législation suisse (droit du travail, impôts, droit social) pour tout ce qui touche aux activités en la matière malgré le transfert de leurs bureaux à Waldshut?

- Au cas où les réglementations correspondantes n'auraient pas encore été arrêtées, est-il prêt à prendre rapidement les choses en main afin de mettre un terme à l'insécurité juridique actuelle?

Cosignataires: Amstutz, Egger, Flückiger, Füglistaller, Giezen-danner, Glanzmann, Humbel Näf, Killer, Müller Thomas, Müller Philipp (10)

09.3182 n Ip. Fluri. Ratification de la convention européenne du paysage (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est sa position face à la ratification de la convention européenne du paysage?
2. Quand prévoit-il de présenter au Parlement un projet de ratification?

09.3183 n Ip. Fluri. Réseau des routes nationales. Aires de stationnement pour les camions et les remorques de camions (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. De l'avis du Conseil fédéral, quel est le degré de gravité du problème exposé?
2. Quelles solutions possibles le Conseil fédéral voit-il? Dans quels délais? Dans quels domaines de compétence?
3. Le Conseil fédéral est-il prêt à associer l'Office fédéral des routes aux activités du groupe de travail mis sur pied par le canton de Soleure?

09.3184 n Po. Stahl. LAMal. Stimuler la concurrence en faveur des patients, des contribuables et des assurés (19.03.2009)

Etant donné que le secteur de la santé, tel qu'il est défini par la LAMal, constitue un marché autonome, le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport sur les possibilités de stimuler la concurrence entre fournisseurs de prestations, alors que le marché est question est aujourd'hui structuré de manière particulièrement protectionniste et qu'il est trop fortement régulé. Davantage de concurrence fera évoluer le système, de manière à ce que de meilleures prestations puissent être offertes à meilleur marché.

Cosignataires: Bortoluzzi, Estermann, Füglistaller, Glauser, Humbel Näf, Hurter Thomas, Triponez, Weibel (8)

09.3185 n Ip. Cassis. Plus de musique suisse à la SSR SRG idée suisse (19.03.2009)

1. Le Conseil fédéral est-il conscient de l'importance de la SSR SRG idée pour la promotion de la musique suisse?

2. Pense-t-il lui aussi que le quota de musique suisse diffusée par la radio a un effet direct sur le revenu des musiciens et sur leur production artistique?

3. Est-il prêt à intervenir afin que la SSR SRG idée suisse augmente le quota des émissions de musique suisse?

Cosignataires: Abate, Bignasca Attilio, Bourgeois, Carobbio Guscetti, Français, Hiltbold, Leutenegger Filippo, Moret, Pedrina, Pelli, Robbiani (11)

09.3186 n Mo. Weibel. Financement durable des assurances sociales (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter les modifications de lois qui s'imposent et de procéder aux modifications d'ordonnances nécessaires dans le but d'assurer un équilibre durable entre les recettes et les dépenses des assurances sociales (AVS, AI, AC et APG).

Il formulera des règles permettant d'atteindre et de garder un équilibre et s'assurera de leur application. Ces règles détermineront une limite financière à partir de laquelle le Conseil fédéral sera tenu d'agir en établissant, dans un délai à définir, un projet visant à retrouver et à maintenir l'équilibre entre recettes et dépenses. Il prévoira aussi des mesures d'urgence qui seront appliquées jusqu'à l'entrée en vigueur des modifications susmentionnées.

Cosignataires: Bäumlé, Bischof, Caviezel, Hochreutener, Humbel Näf, Ineichen, Loepfe, Lustenberger, Moser, Stahl, Wehrli (11)

09.3187 n Mo. Hiltbold. Congé parental (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de modification législative comportant les bases légales nécessaires à la création et au financement d'un congé parental.

Ce congé, d'une durée de deux semaines indemnisées, viendra compléter le régime actuel des quatorze semaines du congé maternité et sera opposable aux employeurs. Le parent au bénéfice des prestations liées à ce congé sera ainsi libéré de son obligation de travailler.

La durée du congé sera répartie entre père et mère selon leur convenance. Ils fixeront aussi librement le moment du congé dans un intervalle suivant la naissance qui sera prévu par la loi.

Les mères assumant seules l'arrivée d'un nouveau-né bénéficieront aussi du congé parental, ainsi que les couples accueillant un enfant à l'issue d'une procédure d'adoption.

Cosignataires: Barthassat, Hodgers, Marra, Nordmann, Schmid-Federer (5)

09.3188 n Po. Bourgeois. Politique agricole et ammoniac (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est prié de rédiger un rapport mettant en exergue les points ci-dessous en relation avec les actions qu'il entend mener dans le cadre de la stratégie de réduction d'ammoniac:

1. Bases scientifiques considérées comme sûres et exploitables pour définir les mesures et les objectifs de réduction des émissions par l'agriculture;
2. Corrélations entre les mesures scientifiques reconnues et les objectifs environnementaux de l'agriculture pour réduire l'ammo-

niac; Atteinte potentielle des objectifs fixés sur la base des mesures définies;

3. Stratégie adoptée par le Conseil fédéral pour réduire les émissions d'ammoniac dans l'agriculture sans exercer une influence négative sur la compétitivité de celle-ci;

4. Réaction du Conseil fédéral par rapport au contexte contradictoire (par exemple: bien-être des animaux et exigences de réduction de l'ammoniac) et évaluation des instruments jugés les plus efficaces.

Cosignataires: Abate, Bader Elvira, Barthassat, Bigger, Binder, Bugnon, Cassis, Darbellay, Favre Charles, Freysinger, Germanier, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Hiltbold, Lustenberger, Müller Walter, Parmelin, Rutschmann, Schmidt Roberto, Veillon, von Siebenthal, Walter, Zemp (25)

09.3189 n Po. Hiltbold. Filière de formation des imams en Suisse (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner dans un rapport la possibilité de créer une filière de formation complète des imams en Suisse.

Ce rapport tâchera d'élaborer un modèle réaliste pour la mise en place d'une telle formation.

Il veillera à définir un plan d'études qui fournira un enseignement solide de théologie musulmane - ceci dans les principaux courants de l'islam présents sur notre territoire - tout en le liant à des cours axés sur la place de la religion en Suisse, que ce soit dans son histoire, dans son ordre juridique ou encore dans la société civile. Des cours de langues pourront, le cas échéant, venir compléter ce plan d'études.

Le rapport passera également en revue les diverses structures envisageables pour dispenser cet enseignement, on peut songer à la création d'un institut fédéral notamment, et les moyens de financer cette filière. Il examinera aussi l'opportunité de rendre une partie de la formation obligatoire pour des imams venus de l'étranger.

Il est évident que le Conseil fédéral devra collaborer étroitement avec la communauté musulmane de Suisse lors de l'élaboration de ce rapport afin de déterminer et d'esquiver tout problème que pourrait soulever l'éventuelle introduction d'une formation de ce type.

Cosignataires: Aubert, Gross, Hodggers, Lang, Leuenberger-Genève, Widmer (6)

09.3190 n Ip. Killer. RPC. Les taux de rétribution sont-ils trop élevés? (19.03.2009)

En février 2009, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a annoncé qu'en raison des nombreuses demandes déposées pour bénéficier de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), le plafond global a été atteint. Les installations nouvellement annoncées doivent être mises sur liste d'attente.

L'OFEN a informé que seule une adaptation des bases légales permettra de continuer à exploiter le potentiel économique du courant tiré des énergies renouvelables et déclaré que parmi les solutions possibles, le relèvement - voire la suppression - du plafond global de la RPC figure au premier plan. C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. L'art. 7a, al. 2, de la loi sur l'énergie (LEne) définit que la rétribution est calculée d'après les coûts de production prévalant la même année pour les installations de référence qui correspondent à la technique la plus efficace. Les taux de rétribution sont

précisés dans les appendices de l'ordonnance sur l'énergie (OEne). Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis que le déferlement d'annonces signale que les taux de rétribution définis par l'OEne sont bien trop attractifs?

2. Bien que la LEne et l'OEne ne l'établissent pas clairement, les taux de rétribution sont considérés TVA incluse. Le Conseil fédéral envisage-t-il de changer cela lors de la modification des tarifs?

3. Il a été fixé par compromis politique que le supplément ne doit pas dépasser 0,6 centime par kWh, dont 0,5 centime au moins est affecté à la RPC. Le Conseil fédéral pense-t-il aujourd'hui que tous les projets devraient être soutenus, indépendamment de leur coût, et qu'il faudrait relever le montant maximal du supplément, voire supprimer ce plafond?

4. Le Conseil fédéral n'est-il pas lui aussi d'avis qu'en raison des controverses autour du prix de l'électricité, il ne serait pas opportun de relever - voire de supprimer - le plafond des suppléments servant à couvrir la RPC?

5. Pour financer les mesures d'encouragement, les consommateurs devront, en 2009, s'acquitter d'un supplément de 0,45 centime par kWh. Ainsi, environ 275 millions de francs seront disponibles en 2009. Quel montant sera réellement dédié à la RPC et quelle somme sera consacrée au financement des frais supplémentaires? Quelle somme servira à alimenter le fonds?

6. Quelle augmentation de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables le Conseil fédéral prévoit-il d'ici à 2030, en admettant que le plafond des suppléments soit conservé? Qu'en serait-il si l'on décidait de soutenir toutes les technologies?

Cosignataires: Aebi, Bigger, Bortoluzzi, Egger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Graber Jean-Pierre, Hutter Jasmin, Miesch, Reymond, Rutschmann, Stamm, von Siebenthal, Wobmann (16)

09.3191 n Po. Killer. Remplacement des centrales nucléaires. Calendrier pour l'examen des demandes d'autorisation générale (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer cette année encore un calendrier contraignant pour l'examen des demandes d'autorisation générale déposées en vue du remplacement des centrales nucléaires existantes. Selon la branche électrique, un accord sera en principe trouvé d'ici la fin de l'année pour deux projets. Le Conseil fédéral doit indiquer comment procéder afin que la très probable votation populaire relative à la première demande puisse avoir lieu dans le cadre temporel admis jusqu'à présent, soit d'ici 2012/2013.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Bigger, Borer, Brunner, Caviezel, Egger, Estermann, Fehr Mario, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Heer, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Lustenberger, Miesch, Müri, Nidegger, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wobmann (33)

09.3192 n Ip. Baettig. Financement des PME (19.03.2009)

Suite à la réponse à la question 08.1121, je constate que la politique commerciale ultralibérale menée par les banques a buté sur ses limites. Le cas de l'UBS en est un bel exemple. Sans l'intervention de l'Etat, il est vraisemblable que la place financière n'aurait pas pu être préservée intacte. Cette situation a

déjà prétérité l'image et la réputation de la Suisse vis-à-vis de l'étranger.

Dans ces conditions, on ne peut pas accepter que les PME soient soumises à une politique "à la tête du client". Je demande donc au Conseil fédéral d'intervenir auprès de la FINMA afin d'imposer un pourcentage maximum valable en Suisse lors de l'octroi d'un crédit bancaire en vue d'un rachat ou d'une création de PME.

Il n'est pas acceptable que le Conseil fédéral se retranche derrière la liberté commerciale des banques afin d'éviter la question du financement des PME qui représentent la majeure partie du tissu industriel et économique suisse.

Le Conseil fédéral a-t-il une répartition factuelle des faillites:

- durée de vie moyenne du failli,
- mode de financement,
- secteur d'activité?

09.3193 n Po. Graf-Litscher. Augmentation des rentes AVS et réajustement de la prévoyance professionnelle (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport les conséquences financières et sociales qu'aurait une augmentation de 33 % des rentes AVS (assortie de la réduction correspondante des rentes servies par les caisses de pensions), de même que les modifications légales qu'appellerait un tel changement. Il étudiera en particulier les effets d'un tel réajustement sur le taux de couverture des caisses de pensions.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Graf Maya, Heim, Kiener Nellen, Marra, Nussbaumer, Rielle, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Tschümperlin, Voruz, Weber-Gobet, Widmer (20)

09.3194 n Mo. Lumengo. Regroupement familial en faveur des domestiques privés (19.03.2009)

Le conseil fédéral est chargé de prendre des mesures nécessaires afin de permettre aux domestiques privés des membres des organisations internationales et des missions diplomatiques en Suisse de bénéficier des conditions du regroupement familial.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Daguet, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Girod, Gross, Hodgers, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rennwald, Rielle, Rossini, Roth-Bernasconi, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz, Widmer, Zisyadis (29)

09.3195 n Mo. Leuenberger-Genève. Diversifier les indicateurs de mesure de la richesse nationale (19.03.2009)

Nous demandons au Conseil fédéral de donner le même poids que le PIB à des indicateurs alternatifs permettant d'évaluer l'évolution de la richesse non seulement économique mais aussi sociale et environnementale du pays dans une perspective de développement durable.

Cosignataires: Bänziger, Bäumlé, Frösch, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Müller Geri, Prelicz-Huber, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, von Graffenried, Weber-Gobet, Weibel, Wyss Brigitte, Zisyadis (22)

09.3196 n Mo. Graf-Litscher. Inverser le fardeau de la preuve dans le domaine des maladies nosocomiales (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales en inversant le fardeau de la preuve dans le domaine des maladies nosocomiales, pour que le patient n'ait plus à prouver qu'il y a eu violation du devoir de diligence, mais qu'il incombe plutôt aux organes responsables des hôpitaux de prouver le contraire.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Daguet, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Graf Maya, Heim, Levrat, Marra, Nussbaumer, Prelicz-Huber, Rielle, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Tschümperlin, Voruz, Weber-Gobet, Widmer (21)

09.3197 n Ip. Scherer. Castration des porcelets. Examen objectif de toutes les méthodes (19.03.2009)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Souhaite-t-il chercher, sans oeillères idéologiques, une solution conciliant de manière optimale les intérêts parfois divergents des producteurs, des consommateurs et de la protection des animaux?
2. Pourquoi l'éventail des différentes méthodes de castration et d'élimination de la douleur soumises à évaluation a-t-il été restreint à un stade précoce, alors qu'aucune solution satisfaisante n'avait été trouvée?
3. Le Conseil fédéral est-il prêt à prolonger d'un an l'interdiction complète de la castration sans élimination de la douleur pour mieux tenir compte des développements actuels en Suisse et à l'étranger?
4. Est-il prêt à mener des études scientifiques sur l'intensité de l'odeur de verrat chez différentes populations de porcs? Il a déjà soutenu des études similaires sur la résistance des porcs au stress, dont les résultats ont permis de prendre des mesures pratiques couronnées de succès.

09.3198 n Mo. Robbiani. Mesures extraordinaires en faveur des jeunes (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la LACI en vue:

- d'augmenter la participation de l'assurance-chômage à la couverture du salaire pendant les stages professionnels afin d'inciter les entreprises à offrir cette mesure (art. 64a et 64b LACI et dispositions d'application pertinentes),
- d'abaisser la limite d'âge donnant droit à des allocations pour le rattrapage de la formation de base (art. 66a LACI),
- de soutenir les entreprises qui sont prêtes à garder les jeunes pour une durée déterminée après leur apprentissage.

09.3199 n Mo. Robbiani. LACI. Mesures extraordinaires (19.03.2009)

La LACI prévoit un ensemble de mesures précieuses qu'il suffit de renforcer pour atténuer sinon absorber le choc de la crise. Le Conseil fédéral est donc chargé d'adapter d'urgence la LACI afin:

- de prolonger à 24 mois la période de versement de l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail; cette prolongation permet de mieux tenir compte de la durée probable de la crise et du fait que les entreprises réduisent en général l'horaire de travail d'une partie du personnel qui fluctue par la suite;

- de prolonger proportionnellement la période maximum prévue à l'art. 35, al. 1bis, LACI;

- de prévoir le droit à 520 indemnités journalières pour tous les assurés justifiant d'une période de cotisation de douze mois; cette mesure permet à la fois de mieux protéger le revenu des chômeurs et de faciliter leur réinsertion par des mesures actives.

09.3200 n Mo. Robbiani. Adaptation du montant minimum prévu à l'art. 22, al. 3, LACI (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter le montant minimum selon les modalités prévues à l'art.22, al. 3, LACI eu égard au fait que les charges pesant sur les personnes et les familles n'ont cessé de s'alourdir, que le chômage plonge les revenus modestes dans de grandes difficultés et que la crise actuelle risque de prolonger la durée du chômage et d'aggraver les difficultés évoquées.

09.3201 n Ip. Fehr Jacqueline. Apprendre en jouant (19.03.2009)

1. Que pense le Conseil fédéral des recommandations présentées au public par la Commission pour l'UNESCO le 20 février 2009?

2. Que pense-t-il, en particulier, de la demande de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) et de la Commission pour l'UNESCO de transformer les structures d'accueil de jour, qui sont actuellement de simples garderies d'enfants, en lieux d'éducation?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à soutenir, au moyen d'aides financières, des projets d'accueil extrafamilial visant à encourager l'éducation de la petite enfance? (telle que l'élaboration de lignes directrices ou même de plans d'éducation destinés à montrer aussi bien aux parents qu'aux structures d'accueil comment le développement émotionnel, spirituel, verbal, moteur, cognitif et musical des enfants peut être stimulé au cours des premières années de vie).

4. Comment la Confédération s'y prendra-t-elle pour soutenir les cantons dans la réalisation d'un espace d'éducation intégré à l'espace d'accueil? Quel est le rôle qu'elle assumera?

5. Quelles sont les démarches entreprises par le Conseil fédéral pour préparer le personnel à cette tâche élargie?

6. Quelles sont les autres mesures examinées par le Conseil fédéral pour améliorer l'accueil et l'éducation aussi bien dans les familles que dans les structures d'accueil extrafamilial?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (18)

09.3202 n Po. Schelbert. Faut-il renouveler l'autorisation d'exploitation de Cisalpino SA? (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est prié d'examiner le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de Cisalpino SA et de soumettre un rapport au Parlement dans un délai convenable.

09.3203 n Ip. Joder. Loi fédérale sur le développement territorial: statut juridique de la détention et de l'élevage de petits animaux (19.03.2009)

1. Le Conseil fédéral reconnaît-il que la nouvelle loi fédérale sur le développement territorial devra régler la détention de petits animaux?

2. Est-il prêt à garder la notion de détention d'animaux à titre de loisir définie dans la loi sur l'aménagement du territoire et à l'introduire dans la nouvelle loi sur le développement territorial?

3. Est-il prêt à inscrire dans la nouvelle loi les bases légales nécessaires pour que la détention d'animaux et de petits animaux à titre de loisir soit aussi possible dans des bâtiments existants ou dans de nouvelles constructions situés hors des zones à bâtir?

Cosignataires: Aebi, Bischof, von Siebenthal, Walter (4)

09.3204 n Ip. Lüscher. Des emplois et non de la bureaucratie (19.03.2009)

1. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis qu'il est plus inopportun que jamais en période de récession de freiner l'économie par des mesures bureaucratiques?

2. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis que l'ouverture 24 heures sur 24 d'un shop ne constitue qu'un écart minime par rapport à l'occupation de personnel pour la vente d'essence et le service de bistro qui, elle, n'exige pas d'autorisation?

3. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis qu'il est déplacé de refuser cette autorisation sous le prétexte de la protection des travailleurs alors que ces mêmes travailleurs sont employés 24 heures sur 24 à vendre de l'essence, du café, des sandwiches, etc.?

4. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis que l'idée de l'économie de marché n'est pas de satisfaire seulement les besoins admis par la majorité de la population? N'est-ce pas la force de l'économie de marché et de la concurrence de répondre aussi aux besoins de certains (petits) groupes de la population?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt à agir de sorte que les shops des stations-service concernés reçoivent une autorisation de fonctionner 24 heures sur 24?

Cosignataires: Abate, Baettig, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bigger, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunschwig Graf, Bugnon, Cassis, de Buman, Dunant, Eichenberger, Favre Charles, Favre Laurent, Fiala, Français, Freysinger, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Hiltbold, Huber, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Ineichen, Leutenegger Filippo, Malama, Markwalder Bär, Meier-Schatz, Moret, Müller Philipp, Müller Walter, Nidegger, Perrinjaquet, Reymond, Rickli Natalie, Ruey, Schibli, Schwander, Theiler, Wasserfallen, Wehrli (43)

09.3205 n Po. Robbiani. Mesures en faveur de l'industrie d'exportation (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner:

- des mesures de soutien à l'industrie d'exportation, avec les représentants du secteur,

- les synergies école-entreprise afin d'encourager les projets visant à augmenter la capacité d'innovation des entreprises,

- la création d'un fonds ou d'un instrument analogue permettant de soutenir (par des prêts facilités, des cautionnements, des participations, etc.) les entreprises temporairement en difficulté mais dont le potentiel est avéré.

09.3206 n Mo. Zuppiger. Abrogation de l'OTR 2. Autorisation d'admission pour les entreprises de taxis (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger l'ordonnance du 6 mai 1981 sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules légers affectés au transport de personnes et de voitures de tourisme lourdes (OTR 2; RS 822.222), et de soumettre simultanément le transport professionnel de personnes au moyen de tels véhicules à une autorisation d'admission. Toutes les personnes et entreprises actives dans le secteur des taxis seront ainsi soumises aux mêmes conditions.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Binder, Borer, Geissbühler, Giezendanner, Hurter Thomas, Kunz, Mörgeli, Stahl, von Siebenthal, Wandfluh (12)

09.3207 é Mo. Jenny. Mesures conjoncturelles en faveur des PME suisses (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit, pour toute la durée de la récession, c'est-à-dire jusqu'en 2011 au moins, les modalités de paiement appliquées par les pouvoirs publics (Confédération et entreprises en régie):

- les délais de paiement pour les impôts sont prolongés de trois mois (cette mesure est également prônée par l'OCDE);
- les pouvoirs publics règlent les factures dues aux entreprises suisses dans les 20 jours (la Commission européenne a recommandé une mesure analogue, avec un délai de dix jours);
- les ventes hors taxe dans les terminaux d'arrivée des aéroports suisses sont introduites selon une procédure accélérée, ce qui permettrait de créer environ 80 emplois et augmenterait de quelque 25 millions les loyers encaissés par les aéroports.

09.3208 é Mo. Maury Pasquier. Faciliter l'accès aux médicaments reconnus (19.03.2009)

Dans le cadre de la toute prochaine révision partielle de la Loi sur les produits thérapeutiques (LPTh), le Conseil fédéral est chargé de proposer les mesures nécessaires à accélérer les procédures permettant la mise sur le marché suisse de médicaments déjà autorisés dans les pays connaissant un système comparable d'évaluation des médicaments et/ou connus depuis longtemps.

Cosignataires: Altherr, Cramer, David, Forster, Janiak, Ory, Savary, Sommaruga Simonetta (8)

09.3209 é Po. Graber Konrad. Stratégie concernant la place financière (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un plan permettant de sauvegarder les atouts de notre place financière et de supprimer ses faiblesses. La crise financière internationale offre une opportunité à la place financière suisse de consolider sa position de leader en la matière. Pour l'établissement du plan, on pourra se fonder sur les rapports existants ou sur les groupes de travail ou experts déjà en place. Les rapports devront cependant être réactualisés à la lumière de la crise et s'inscrire dans une vaste stratégie.

Cosignataires: Bieri, Bischofberger, Briner, Bürgi, Büttiker, David, Diener, Egerszegi-Obrist, Fournier, Freitag, Frick, Germann, Gutzwiller, Imoberdorf, Janiak, Leumann, Luginbühl, Maissen, Niederberger, Schwaller, Schweiger, Seydoux, Städler, Stähelin (24)

09.3210 é Ip. Gutzwiller. Attractivité des études de médecine (19.03.2009)

2324 personnes se sont inscrites aux universités de Zurich, Berne, Fribourg et Bâle pour faire des études de médecine humaine. Il est bien connu qu'à l'Université de Zurich, de plus en plus de candidats passent le test d'aptitude pour entrer en faculté de médecine (cette année, le nombre de personnes intéressées est passé à 1120). Les capacités sont largement dépassées (de 603 places en médecine humaine). La Conférence universitaire suisse recommande de continuer à limiter les admissions; en Suisse romande, la sélection est entreprise au cours des études. Au regard des changements démographiques, du nombre élevé de médecins étrangers en Suisse et des besoins croissants en médecins formés dans beaucoup d'autres branches professionnelles, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes, même si ce thème ne concerne que certains cantons:

1. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il les besoins futurs en médecins formés?
2. Comment le Conseil fédéral juge-t-il la politique d'admission actuelle (numerus clausus) et la procédure de sélection?
3. Considère-t-il que le nombre de places d'étude doit être augmenté?
4. Etant donné la nécessité d' "importer" des médecins étrangers et le coût élevé des études de médecine, quelle est la contribution (également financière) apportée par d'autres pays pour garantir la couverture des soins dans le cadre du système de santé suisse?

09.3211 é Ip. Schwaller. Secret bancaire et gestion de fortune sous forme de trusts (19.03.2009)

La Convention de La Haye sur les trusts, qui fixe le droit applicable et règle la reconnaissance des trusts étrangers, est entrée en vigueur le 1er juillet 2007. Cette convention ne couvre toutefois pas les questions fiscales. Pour ces dernières, la circulaire no 30 a été élaborée. Au vu des règles qui y sont définies, la création d'un trust est sans intérêt, du point de vue fiscal, pour les personnes qui sont entièrement assujetties à l'impôt en Suisse.

De toute évidence, il en va autrement des trusts étrangers. Dans le cas des trusts dits "discrétionnaires", notamment, on dispose d'éléments insuffisants concernant le "bénéficiaire", ce qui peut être utilisé pour assurer l'anonymat des sociétés de gestion de fortune ou de leur propriétaire, ou pour dissimuler leur identité. Les exigences posées en matière de constatation de l'ayant droit varient considérablement d'un pays à l'autre. En outre, la manière dont les trusts dits discrétionnaires sont traités dans le cadre de l'entraide judiciaire et administrative manque de toute évidence de clarté.

Depuis plusieurs mois, la Suisse est fortement sous pression, et figure même sur des projets de liste noire, en raison de son secret bancaire et du fait qu'elle fournit des renseignements d'ordre fiscal plus limités que ceux que fournissent les autres pays dans le cadre de l'entraide judiciaire et administrative. Cette législation ne semble pas être un sujet de discussion en ce qui concerne les trusts dans les Etats qui sont à l'origine des accusations portées.

En conséquence, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Envisage-t-il, au vu des développements actuels, d'examiner la possibilité de scinder et de redéfinir, dans la législation également, le régime juridique des trusts?

2. Sait-il si des démarches internationales sont en cours pour identifier les ayants droit économiques des trusts ou envisage-t-il d'engager de telles démarches, par exemple dans le cadre de l'OCDE ou d'autres organisations?

3. Les autres Etats fournissent-ils des informations lorsqu'un trust "discretionnaire" ou des ayants droit ("bénéficiaires") sont impliqués dans une procédure pénale suisse en matière fiscale?

4. Le Conseil fédéral sait-il quelle importance ont les trusts en rapport avec les délits fiscaux sur les places financières telles que Londres, le Luxembourg, les Iles Canaries, Hong-Kong, Singapour ou le Delaware?

09.3212 é Ip. Schwaller. Centre de formation du réseau suisse de sécurité (19.03.2009)

La formation approfondie des cadres du réseau suisse de sécurité est une condition essentielle pour une gestion efficace des crises. Il est en particulier indispensable de procéder régulièrement à des exercices d'états-majors civils et militaires intégraux, afin d'optimiser les capacités et la coordination des différents instruments de la politique de sécurité de la Suisse. Je souhaiterais savoir si et sous quelle forme ce point important sera traité dans le nouveau rapport sur la politique de sécurité. Que pense le Conseil fédéral de la création d'un centre de formation pour le réseau national de sécurité? Un tel centre pourrait être intégré à l'organigramme du DDPS ou être constitué en tant qu'établissement indépendant, à l'instar des centres genevois.

09.3213 é Mo. Sommaruga Simonetta. Propriété du logement. Simplifier le régime d'imposition (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de simplifier les dispositions régissant l'imposition des logements en propriété à usage personnel, de manière à:

- défiscaliser la valeur locative, et
- supprimer les possibilités de déduction des intérêts hypothécaires, des frais d'entretien, des primes d'assurance et des frais d'administration par des tiers.

Les nouvelles dispositions pourront prévoir des exceptions pour la déduction des frais suivants:

- travaux d'assainissement permettant d'améliorer largement l'efficacité énergétique du bâtiment,
- intérêts hypothécaires les premières années suivant l'acquisition du logement.

Les nouvelles règles seront introduites avec un délai de transition adéquat.

Elles seront également inscrites dans la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID).

09.3214 é Ip. Schweiger. Objectifs de réduction des émissions de CO2. Compatibilité avec la stratégie énergétique (19.03.2009)

Selon la stratégie définie par le Conseil fédéral, la politique énergétique doit d'abord viser à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de CO2 pour atteindre les objectifs climatiques.

Je prie à cet égard le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quels seront les effets sur la consommation d'électricité des mesures visant à augmenter l'efficacité énergétique, notamment dans le bâtiment et le trafic?

2. Quelle est l'influence sur la consommation d'électricité de facteurs tels que la croissance démographique, la percée sur le marché de nouveaux appareils et de nouvelles applications et les "effets rebonds"?

3. Les objectifs généraux du Plan d'action pour l'efficacité énergétique, à savoir réduire la consommation des énergies fossiles et freiner la croissance de la consommation énergétique (stabiliser la consommation d'électricité), ne sont-ils pas contradictoires?

4. L'objectif de limiter la croissance de la consommation énergétique (stabiliser la consommation d'électricité) fixé dans le Plan d'action pour l'efficacité énergétique risque-t-il d'empêcher la mise en oeuvre des objectifs de réduction de 20 à 30 % des émissions de CO2?

Cosignataires: Altherr, Bischofberger, Brändli, Briner, Bürgi, Büttiker, Forster, Fournier, Freitag, Imoberdorf, Inderkum, Jenny, Lombardi, Seydoux, Stähelin (15)

09.3215 é Mo. Schweiger. Propriété du logement. Simplifier le régime d'imposition (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de simplifier les dispositions régissant l'imposition des logements en propriété à usage personnel, de manière à:

- défiscaliser la valeur locative, et
- supprimer les possibilités de déduction des intérêts hypothécaires, des frais d'entretien, des primes d'assurance et des frais d'administration par des tiers.

Les nouvelles dispositions pourront prévoir des exceptions pour la déduction des frais suivants:

- travaux d'assainissement permettant d'améliorer largement l'efficacité énergétique du bâtiment,
- intérêts hypothécaires les premières années suivant l'acquisition du logement.

Les nouvelles règles seront introduites avec un délai de transition adéquat.

Elles seront également inscrites dans la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID).

09.3216 é Ip. Germann. Caisses de pension et assurances sociales. Mesures en cas de découvert et de pertes sur les placements (19.03.2009)

La crise financière a de graves conséquences non seulement pour l'économie réelle, mais aussi pour les caisses de pension, pour le Fonds AVS et pour d'autres institutions d'assurance sociale, qui ont subi des pertes considérables. En conséquence, je charge le Conseil fédéral d'exposer les mesures qu'il entend prendre, le cas échéant, pour faire face aux scénarios de crise des marchés financiers suivants:

1. La plupart des caisses de pension suisses sont en découvert. Nombre d'entre elles ont un degré de couverture inférieur à la limite de 85%. Les taux d'intérêt devraient rester bas pendant une période relativement longue. Les marchés des actions ne se reprennent que lentement. Quant aux prix de l'immobilier suisse, ils commencent eux aussi à s'effriter et le revenu des loyers est en baisse. Le Conseil fédéral considère-t-il que des mesures d'assainissement importantes devront être prises en

faveur des caisses de pension dans les entreprises suisses? Si c'est le cas: a) Quelle sera l'ampleur de ces mesures? b) Dans quel laps de temps devront-elles être prises? c) Seront-elles adoptées de manière paritaire?

2. Le Conseil fédéral juge-t-il toujours inutile d'appliquer aux caisses de pension des tests de stress analogues à ceux qui sont réalisés pour les banques?

3. L'institution supplétive LPP dispose-t-elle de ressources suffisantes pour pouvoir faire face à plusieurs cas d'insolvabilité majeurs? Si ce n'est pas le cas, où seraient puisés les fonds supplémentaires nécessaires?

4. Quel est l'avis du Conseil fédéral, en l'état actuel de la situation, concernant la nécessité d'adopter des mesures d'assainissement, et sur quels faits fonde-t-il son appréciation?

5. Combien de temps encore le Conseil fédéral tolérera-t-il les découverts de l'ASCOOP et de la Caisse de pension des CFF? Quelles mesures d'assainissement sont prises concernant ces caisses?

6. Que compte faire le Conseil fédéral concernant les institutions collectives qui subissent de fortes pertes pour avoir pris des risques excessifs (60 % d'actions)?

7. Des problèmes se posent-ils dans la surveillance des caisses de pensions? Ces caisses ne devraient-elles pas être soumises à la surveillance d'une autorité centrale professionnelle?

8. Qui est responsable des pertes excessives enregistrées dans l'AVS sur les placements dits durables, placements mis sur pied pour des raisons essentiellement politiques?

9. En ce qui concerne les caisses maladie, quelle incidence auront sur le montant des primes-maladie 2010 les pertes massives enregistrées dans les placements pendant l'année écoulée? Est-ce à cause de ces pertes que les augmentations de primes ont été imputées aux assurés?

Cosignataires: Altherr, Briner, Bürgi, Freitag, Hess, Inderkum, Jenny, Kuprecht, Reimann Maximilian (9)

09.3217 n Mo. Robbiani. Réduction de l'horaire de travail. Un antidote à la crise (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé:

- de donner des directives claires afin que la réduction de l'horaire de travail ne soit pas empêchée par une application exagérément rigoureuse de la LACI dans les cantons,
- d'inviter expressément les partenaires sociaux à privilégier la réduction de l'horaire de travail pour éviter les licenciements (tout particulièrement après l'application prolongée de cette mesure),
- de veiller à ce que les demandes de réduction de l'horaire de travail soient traitées rapidement,
- d'étendre la réduction de l'horaire de travail à des secteurs qui en sont souvent exclus (notamment le tourisme) ou largement privés (notamment le bâtiment) en raison d'une interprétation trop large du risque d'entreprise et où la crise commence à se faire sentir,
- de subventionner, dans le cadre de la LACI, les partenariats entre les entreprises qui appliquent la réduction de l'horaire de travail et les écoles qui font de la recherche appliquée en vue de développer la capacité d'innovation des entreprises.

09.3218 é Ip. Frick. Entrée en vigueur du financement additionnel de l'AI (19.03.2009)

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pense-t-il lui aussi que la date de la votation du 24 septembre 2009 est trop proche de celle de l'entrée en vigueur le 1er janvier 2010 pour que l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée puisse être mise en oeuvre sans anicroche et sans frais supplémentaires inutiles?

2. Est-il lui aussi d'avis que le contexte économique actuel ne permettra guère de convaincre les citoyens de la nécessité d'augmenter la taxe sur la valeur ajoutée et que les chances de succès seront encore moindres si des craintes concernant la brièveté de la période de transition devaient en outre pousser une partie des PME dans le camp des opposants?

3. Est-il lui aussi d'avis que la date de l'entrée en vigueur de l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée devrait être reportée au 1er janvier 2011 ou 2012? Est-il disposé à préparer des mesures à cet effet et à en informer le public encore avant la votation? Quelles mesures juge-t-il les mieux adaptées (p. ex. loi fédérale urgente pour repousser la date de l'entrée en vigueur, ou autres)?

Cosignataires: Brändli, Bürgi, Burkhalter, Büttiker, Freitag, Jenny, Kuprecht, Leumann, Lombardi, Niederberger, Schweiger, Seydoux, Stähelin (13)

09.3219 é Ip. Maury Pasquier. Mise en oeuvre du programme d'action de la CIPD de 1994 et de l'Objectif du Millénaire 5 (19.03.2009)

En 1994, la Suisse a ratifié le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire (CIPD). Ce programme reconnaît qu'améliorer la santé reproductive, renforcer le rôle des femmes et leur donner accès à l'éducation et à la planification familiale sont des conditions essentielles du développement durable de la population. En outre, le cinquième Objectif du Millénaire pour le développement (OMD 5) réclame une amélioration de la santé maternelle, soulignant l'importance de la santé reproductive.

A cinq ans de l'expiration du programme d'action de la CIPD, étalé sur vingt ans, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre pour s'assurer que la coopération suisse au développement servira à la réalisation des objectifs fixés au plan international, des buts exprimés dans le programme d'action de la CIPD et des OMD, en particulier dans les secteurs de la santé reproductive et de la planification familiale, et pour garantir que les besoins des jeunes bénéficieront d'une attention particulière?

2. Le Conseil fédéral veillera-t-il à ce que les moyens financiers nécessaires soient attribués aux lignes budgétaires correspondant à ces objectifs, autrement dit à ce que 10 % des fonds dédiés à la coopération au développement servent à des programmes de santé reproductive et d'aide à la population?

Cosignataires: Ory, Sommaruga Simonetta (2)

09.3220 é Ip. Schwaller. Véhicules utilitaires. Améliorer la sécurité des investissements en fixant à sept ans la durée minimale dans une catégorie de redevance (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est-il disposé à procéder à une modification législative (loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, RS 641.81; ordonnance relative à une redevance sur le

trafic des poids lourds, RS 641.811) de sorte que les véhicules utilitaires puissent rester dans la même catégorie de redevance pendant au moins sept ans?

09.3221 n Ip. Riklin Kathy. Initiative populaire "contre la construction de minarets". Conséquences sur notre économie extérieure et campagne d'information (19.03.2009)

L'initiative populaire "contre la construction de minarets" a été déclarée valable par une majorité du Conseil national. Plusieurs questions délicates se posent désormais, car cette initiative risque de donner lieu à de nombreuses discussions non seulement en Suisse, mais aussi dans les pays islamiques. Face à cette situation, le Conseil fédéral ne devrait pas uniquement agir de manière proactive. Il devrait aussi disposer d'une stratégie d'information claire, afin de pouvoir prendre position à temps dans les pays concernés et d'éviter, dans la mesure du possible, que ne circulent dans les médias et lors des éventuelles campagnes des jugements erronés portant préjudice à notre pays.

1. Après les discussions peu édifiantes autour du secret bancaire, à l'occasion desquelles nous avons adopté une attitude très défensive, la votation sur l'initiative "contre la construction de minarets" pourrait nuire à l'image de la Suisse dans certains pays. Le Conseil fédéral en est-il conscient?
2. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il les risques pour l'économie suisse et le secteur touristique?
3. Le Conseil fédéral peut-il donner des informations quant à l'importance économique des éléments suivants: les relations commerciales avec les Etats islamiques, les entreprises basées dans ces pays qui sont actives en Suisse, le tourisme avec ces pays et les entreprises basées en Suisse qui font commerce de pétrole et d'autres produits provenant des Etats arabes?
4. Le Conseil fédéral est-il prêt à lancer - par l'intermédiaire des ambassades, des organisations des Suisses de l'étranger et d'autres canaux - une campagne d'information dans les pays islamiques, afin qu'il y soit rendu compte aussi objectivement que possible de la votation en question et que la position du gouvernement suisse soit dûment considérée?
5. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il le risque que la campagne ne donne lieu, dans certains pays, à une polémique qui pourrait attirer des ennuis aux ambassades et aux autres délégations suisses?
6. A-t-on prévu une stratégie d'urgence pour cette éventualité?

09.3222 n Mo. Zisyadis. Prise en charge de l'électrosensibilité (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'effectuer les modifications législatives, afin que les handicapés de l'hypersensibilité aux champs magnétiques soient reconnus et indemnisés pour un assainissement minimum de leur environnement.

Cosignataires: Hodgers, John-Calame, Prelicz-Huber, Thorens Goumaz, van Singer, Voruz (6)

09.3223 n Mo. Geissbühler. Abolition de la peine pécuniaire (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de loi visant à abolir la peine pécuniaire et à rétablir le système des amendes en vigueur jusqu'à la fin de 2006 (notamment l'ancien art 106 du code pénal) pour les crimes et les délits.

Cosignataires: Amstutz, Baettig, Bigger, Dunant, Estermann, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Heer, Hutter Jasmin, Joder, Killer, Kunz, Miesch, Müri, Nidegger, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Stamm, von Rotz, von Sieben-thal, Wandfluh (35)

09.3224 n Po. Hochreutener. Efficacité des fonds en faveur de la formation professionnelle (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport sur la diffusion, le succès et l'efficacité des fonds en faveur de la formation professionnelle créés par des organisations ou des cantons, ainsi que sur d'éventuelles propositions d'amélioration. Le rapport traitera notamment des questions suivantes:

1. Quel est en Suisse le nombre de fonds en faveur de la formation professionnelle et combien d'entre eux ont-ils été déclarés obligatoires en vertu de l'art. 60, al. 3, LFP ou en vertu de dispositions cantonales? Combien de contrats d'apprentissage sont-ils couverts par chacun de ces fonds et combien en tout?
2. Quel est le budget de ces fonds? Quelle est la part de leurs frais administratifs? De quel allègement les entreprises bénéficient-elles par apprenti ou quelle contribution correspondante l'entreprise formatrice perçoit-elle?
3. Peut-on démontrer empiriquement le succès des fonds en faveur de la formation professionnelle, en termes d'accroissement de l'offre de places d'apprentissage ou d'amélioration qualitative de la formation?
4. Quel jugement le Conseil fédéral porte-t-il sur le succès et l'efficacité des fonds en faveur de la formation professionnelle?
5. Quelles conclusions tire-t-il de ses réponses aux questions 1 à 4?

Cosignataires: Bischof, Egger, Häberli-Koller, Humbel Näf, Loepfe, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Wehrli (8)

09.3225 n Ip. Hochreutener. La Commission contre le racisme se fourvoie (19.03.2009)

Dans son bulletin de décembre 2008 (Tangram no 22), la Commission fédérale contre le racisme (CFR) a publié un article du professeur Christian Giordano dans lequel ce dernier demande que la Suisse admette le pluralisme juridique. Selon lui, il faut adopter pour les minorités immigrées, notamment dans le droit de la famille et le droit civil, des systèmes juridiques autres qui correspondent à celui des pays dont viennent ces minorités. Or, le principe selon lequel le même droit s'applique à l'ensemble des personnes qui habitent en Suisse - ou à l'ensemble des personnes qui habitent un canton lorsque la compétence est cantonale - est un des fondements de l'Etat fédéral moderne. On peut donc s'étonner qu'un organe fédéral se sente obligé de publier, aux frais du contribuable, un article professant des opinions de cette nature. Et le fait que ledit organe déclare ultérieurement ne pas partager l'avis exprimé par l'auteur n'y change rien.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Toute personne peut assurément demander que le pluralisme juridique trouve sa place dans notre ordre juridique et tout média privé peut publier un article allant dans ce sens. Mais appartient-il à un organe fédéral de publier des articles qui remettent en cause les principes fondamentaux de l'Etat de droit moderne?

2. Le Conseil fédéral considère-t-il que l'on peut renoncer en tout ou en partie au double principe du système juridique unique et de l'égalité devant la loi? Georg Kreis, président de la CFR, considère qu'un débat à ce sujet, qui serait lancé de toute évidence par un organe fédéral, serait bienvenu.

3. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas que la publication de ce type d'article dans une revue dont la page de couverture porte les armes de la Confédération et l'inscription "Confédération suisse" est de nature à donner aux immigrés une idée erronée de ce que la Suisse admet ou n'admet pas?

4. Cette publication n'est-elle pas aussi de nature à provoquer des réflexes de rejet dans la population suisse, certains pouvant être conduits à penser, à tort, que l'immigration remet en cause les fondements mêmes de notre ordre juridique?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt à prendre les dispositions nécessaires pour que ce type d'article, qui va dans le sens contraire de l'objectif recherché, cessent dorénavant d'être publiés?

Cosignataire: Wehrli (1)

09.3226 n Mo. Aebi. Adaptation de la directive sur la réduction des paiements directs (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que la directive sur la réduction des paiements directs du 27 janvier 2005 (modifications du 12 septembre 2008 comprises) soit rendue conforme au principe de la proportionnalité.

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baettig, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Brunschwig Graf, Büchler, Bugnon, Cathomas, Darbellay, Dunant, Estermann, Favre Laurent, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Français, Freysinger, Füglistaller, Giezendanner, Glanzmann, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf-Litscher, Grin, Grunder, Haller, Hämmerle, Hassler, Heer, Hiltbold, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Landolt, Leutenegger Filippo, Miesch, Moret, Mörgeli, Müller Walter, Müller Thomas, Muri, Nidegger, Parmelin, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schelbert, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Spuhler, Stahl, Stamm, Veillon, Vischer, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zemp, Zuppiger (79)

09.3227 n Ip. Müller Geri. Groupe d'intervention Tigris (19.03.2009)

Selon des informations parues dans la Weltwoche, la Police judiciaire fédérale (PJF), qui souffre d'une surcharge chronique, dispose d'un groupe d'intervention du nom de "Tigris" doté d'un armement des plus modernes et des plus coûteux. Selon la même source, ce groupe serait destiné à des engagements spéciaux pour le cas où la PJF, qui a le statut d'organe de police judiciaire, aurait besoin d'une police de sécurité, ce qui a été confirmé par fedpol. Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Sur quelle base légale se fonde la création du groupe d'intervention Tigris?

2. Quand le Conseil fédéral, le Parlement et les cantons ont-ils été informés de sa mise sur pied?

3. Combien ce groupe coûte-t-il et à partir de quel compte est-il financé?

4. Jusqu'à présent, la PJF était appuyée avec succès par les unités spéciales cantonales (Gentiane, Diamant). Comment se fait-il qu'une tâche appartenant traditionnellement aux cantons ait été confiée à la Confédération?

5. Le principe selon lequel la Confédération s'occupe de la sécurité extérieure et les cantons de la sécurité intérieure n'a-t-il plus cours? Si tel est le cas, pourquoi?

6. Cette unité spéciale civile utiliserait l'installation de police militaire de Worblaufen (sécurité militaire), comme centre d'appui. Or, cette interférence entre sécurité civile et sécurité militaire est interdite. Quelle est la position du Conseil fédéral à ce sujet?

7. A qui le groupe d'intervention Tigris est-il subordonné?

8. Sur quelle base légale repose l'armement de ce groupe? Prend-on prétexte en l'espèce de la loi sur l'usage de la contrainte pour se doter d'un armement plus performant?

09.3228 n Mo. Favre Laurent. Plus de reconnaissance, coordination et soutien pour la formation professionnelle supérieure (19.03.2009)

Je demande au Conseil fédéral de prendre les mesures adéquates permettant de:

- piloter l'effort des cantons dans l'établissement de règles et critères pour gérer la formation professionnelle supérieure;

- Garantir la libre-circulation et l'égalité des coûts d'un canton à l'autre pour les étudiants;

- Coordonner l'offre de formation afin d'exploiter les synergies;

- Créer la transparence des flux financiers;

- Mieux soutenir les formations professionnelles supérieures par un ancrage légal et des moyens fédéraux - au minimum à la hauteur des engagements prévus - afin que les étudiants soient traités de manière équitable vis-à-vis des cursus académiques. Notamment les formations en emploi (brevets et maîtrises fédérales) doivent être mieux appuyées.

Cosignataires: Aebi, Barthassat, Binder, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Bugnon, Darbellay, Engelberger, Glauser, Graber Jean-Pierre, Grin, Meyer Thérèse, Müller Walter, Parmelin, Perrin, Reymond, Rime, Schmidt Roberto, Stahl, Triponez, Veillon, Zemp (23)

09.3229 n Po. Schmidt Roberto. Installations solaires. Aspect caractéristique du paysage et des localités (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il convient de prendre des mesures afin que le montage d'installations solaires ne nuise pas à la conservation des monuments historiques et du patrimoine culturel s'agissant de l'aspect caractéristique du paysage et des localités.

Cosignataires: Amherd, Barthassat, de Buman, Fluri, Meyer Thérèse (5)

09.3230 n Mo. von Siebenthal. Moratoire sur l'introduction de nouvelles obligations en matière de garde d'animaux de rente (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de décréter un moratoire de 20 ans sur l'introduction de nouvelles obligations en matière de garde d'animaux de rente.

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Bader Elvira, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Büchler, Bugnon, Cathomas, Donzé, Dunant, Estermann, Favre Laurent, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glanzmann, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Hany, Heer, Hurter

Thomas, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Loepfe, Lustenberger, Miesch, Mörgeli, Müri, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Segmüller, Spuhler, Veillon, von Rotz, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Zemp, Zuppiger (67)

09.3231 n Ip. von Siebenthal. Fonds de la Confédération consacrés à l'approvisionnement durable en matière première bois (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. A combien s'élèvent les fonds publics mis à disposition par la Confédération en faveur d'une protection conservatrice de la nature (fonction de biodiversité) dans la forêt?
2. Du point de vue de la superficie, quel est l'objectif qui est atteint?
3. Quelle est l'efficacité de l'investissement de notre argent en comparaison avec les pays limitrophes ayant le même objectif?
4. A combien s'élèvent les fonds publics mis à disposition par la Confédération en faveur de la promotion directe du bois, source d'énergie et matière première renouvelable?
5. Quelle est la quantité de potentiel de bois exploitable auquel la Confédération renonce à cause de sa politique de protection de la nature (politique de la biodiversité) dans la forêt?
6. Comment la Confédération garantit-elle que l'affectation de fonds en faveur de la protection de la nature et de la biodiversité n'entre pas en concurrence avec l'affectation de fonds en faveur d'un approvisionnement durable en matière première bois?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Bader Elvira, Baettig, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Büchler, Bugnon, Cathomas, Donzé, Dunant, Engelberger, Estermann, Favre Laurent, Fehr Hans, Flückiger, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glanzmann, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Hany, Hassler, Heer, Hurter Thomas, Hutter Jasmin, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer, Kunz, Landolt, Loepfe, Lustenberger, Miesch, Mörgeli, Müri, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schwander, Segmüller, Spuhler, Stahl, Veillon, von Rotz, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zemp (69)

09.3232 n Mo. Thorens Goumaz. Meilleur accès des universités aux revues et publications scientifiques électroniques (19.03.2009)

Le Conseil fédéral assure un accès égalitaire de l'ensemble des hautes écoles aux revues et publications scientifiques électroniques en tant que principal moyen de diffusion des idées et des résultats de recherches.

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Brélaz, Galladé, Gilli, Girod, Glauser, Graf Maya, John-Calame, Neirynck, Prelicz-Huber, Steiert, van Singer, Widmer (14)

09.3233 n Mo. Baettig. Abolition du sursis à l'exécution d'un travail d'intérêt général (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de modification des art. 37, al. 1, 42, al. 1, et 43, al. 1, du code pénal visant à ce que l'exécution d'un travail d'intérêt général ne puisse plus être suspendue et que cette peine puisse être ordonnée sans l'accord de l'auteur.

Cosignataires: Bortoluzzi, Brunner, Dunant, Flückiger, Graber Jean-Pierre, Hutter Jasmin, Mörgeli, Pfister Theophil, Rime, Schlüer, Stahl, Stamm (12)

09.3234 n Mo. Mörgeli. Suppression de Swissinfo (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de résilier la concession de Swissinfo au plus vite, en tenant compte des délais prévus à l'art. 107, al. 2, LRTV.

09.3235 n Ip. Widmer. Crise des médias. Que fait la Confédération? (19.03.2009)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Convient-il que les changements structurels qui touchent les médias pourraient avoir des effets négatifs sur le processus démocratique de formation de l'opinion en Suisse?
2. Est-il disposé à engager le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) à lancer un programme de recherche destiné à analyser les profondes mutations que subit le paysage médiatique en Suisse et à montrer comment continuer de produire et de financer à long terme un journalisme de qualité?
3. Voit-il d'autres possibilités de réagir à la crise que traversent les médias afin de maintenir l'infrastructure nécessaire à la démocratie?
4. Ne se sent-il pas tenu d'accorder une attention toute particulière aux régions linguistiques minoritaires?

09.3236 n Ip. Favre Laurent. Renforcement de la recherche énergétique dans le domaine des énergies renouvelables (19.03.2009)

Dans ses plans d'action adoptés en 2008, le Conseil fédéral accorde la priorité à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. En outre, la Commission fédérale pour la recherche énergétique (CORE) instituée par le Conseil fédéral recommande dans son Plan directeur pour la recherche énergétique 2008-2011 une augmentation substantielle des contributions étatiques dans le secteur de la recherche énergétique.

La procédure de sélection des prochains programmes nationaux de recherche (PNR) est actuellement en cours. Les universités et les hautes écoles spécialisées en sont les principaux bénéficiaires. Dans le secteur de l'énergie, de tels programmes de recherche contribuent largement à améliorer les connaissances dans les hautes écoles suisses tout en renforçant leur compétitivité au niveau international. L'économie suisse pourrait également profiter durablement de l'apport de ces programmes.

1. Comment le Conseil fédéral entend-t-il mettre en oeuvre les recommandations de la CORE et renforcer la place de la recherche énergétique notamment dans le domaine des énergies renouvelables au sein des écoles polytechniques fédérales?
2. Quelle mesure est préconisée par le Conseil fédéral pour promouvoir les programmes nationaux de recherche portant sur l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables?
3. Comment le Conseil fédéral entend-t-il promouvoir la recherche sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les hautes écoles cantonales et les universités?
4. Comment le Conseil fédéral envisage-t-il de promouvoir le transfert de technologie et la création de junior entreprises dans le secteur des énergies renouvelables?

5. N'est-il pas temps de considérer la recherche en matière d'énergies renouvelables comme d'importance stratégique?

Cosignataires: Bourgeois, Cassis, Français, Gadiant, Hiltbold, Malama, Parmelin, Perrin, Perrinjaquet, von Siebenthal, Voruz, Wasserfallen (12)

09.3237 n Mo. Weber-Gobet. Bons de formation pour les personnes qui réintègrent le monde professionnel pour un revenu faible ou moyen (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire des bons de formation pour les personnes ayant temporairement réduit leur activité professionnelle ou l'ayant interrompue. Le montant de l'incitation financière sous forme de bons doit dépendre du revenu; plus ce dernier est faible, plus l'incitation financière doit être élevée.

Cosignataires: Aubert, Bänziger, Brélaz, de Buman, Donzé, Fässler, Fehr Mario, Frösch, Gadiant, Gilli, Girod, Graf Maya, Graf-Litscher, Haller, Hassler, Hodgers, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Geri, Prelicz-Huber, Rielle, Robbiani, Roth-Bernasconi, Schelbert, Steiert, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, Vischer, Wyss Brigit, Zisyadis (35)

09.3238 n Ip. Baettig. Exportation de rentes pour enfants, veuves, veuves divorcées et de prestations complémentaires (19.03.2009)

De nombreux citoyens suisses à l'âge de la retraite partent s'établir dans des pays exotiques lointains et ils y trouvent des partenaires plus jeunes, qui ont déjà des enfants. D'après la LAVS (art. 22ter), les enfants recueillis par des personnes qui sont déjà au bénéfice d'une rente de vieillesse ont droit à une rente, s'ils sont les enfants de l'autre conjoint. Le Conseil fédéral estime-t-il juste que des femmes divorcées et dont le mari meurt, reçoivent une rente à l'étranger. Peut-il répondre aux questions qui suivent:

1. Quel est actuellement le nombre de rentes (AVS, enfants accueillis, veuves, veuves divorcées) exportées?
2. La tendance est-elle en augmentation? Si oui, la LAVS est-elle encore adaptée à la nouvelle situation?
3. Quelle est la somme globale exportée chaque année?
4. Les rentes d'enfants accueillis et de veuves divorcées ne devraient-elles pas être supprimées?
5. Y a-t-il des abus dans l'exportation de rentes selon l'article 22ter LAVS? Si oui, quelle en est la quantité?
6. Comment et avec quels moyens se font les contrôles à l'étranger?
7. Quelles sont les conséquences, dans ce domaine, de l'introduction de la libre circulation sur le nombre et la somme des rentes exportées?

09.3239 n Mo. Baettig. Ajustement des déductions fiscales pour les parents divorcés avec enfants majeurs en cours de formation (19.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au parlement les modifications de loi nécessaires afin d'adapter au coût réel les déductions fiscales autorisées des parents divorcés qui ont à leur charge des enfants majeurs en formation.

09.3240 n Ip. van Singer. Fonds de démantèlement des centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires (19.03.2009)

On peut craindre, alors que les principaux groupes électriques suisses publient leur résultats 2008, que les fonds de désaffectation des centrales nucléaires et de gestion des déchets radioactifs aient été mis à mal par la crise financière.

Je me permets dès lors de poser les questions suivantes:

1. Quelles ont été les incidences de la crise financière actuelle sur les fonds de désaffectation et sur les fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires?
2. Quelles mesures entend prendre, le cas échéant, l'autorité de surveillance pour éviter que ce soient les générations futures ou les contribuables, qui doivent assumer une partie de ces frais?
3. N'y a-t-il pas lieu, en particulier, d'assujettir ces fonds à des dispositions et mesures au moins aussi strictes que les caisses de pension, pour qu'ils recouvrent un taux de couverture suffisant?

Cosignataires: Bänziger, Brélaz, Frösch, Gilli, Girod, Graf Maya, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Müller Geri, Nordmann, Prelicz-Huber, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, Vischer, von Graffenried, Weber-Gobet, Wyss Brigit, Zisyadis (22)

09.3241 n Ip. Füglistaller. Appareils acoustiques. Achats par l'Etat (20.03.2009)

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) cherche depuis deux ans environ à faire acheter des appareils acoustiques par l'Etat, agissant sans base légale et contre tout bon sens économique. Loin de se limiter aux appareils entièrement financés par les assurances sociales, l'OFAS entend étatiser l'ensemble du marché. Ces tentatives ont entraîné des coûts extrêmement élevés pour le contribuable et l'opinion publique a le droit d'en être informée. Or, seuls ont été rendus publics les 171 000 francs que la Confédération a dû verser à la branche des appareils acoustiques à titre de dépens. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre, de manière suffisamment transparente, à chacune des questions suivantes:

1. A combien se sont élevés les coûts engendrés par l'engagement d'un spécialiste appelé à travailler sur cette question (salaire, cotisations sociales, coût du poste de travail, frais pour diverses visites à l'étranger et pour des missions de représentation en Suisse)?
2. A combien se sont élevés les autres frais de personnel assumés par l'OFAS (du supérieur direct au directeur, service juridique de l'OFAS, etc.)?
3. A combien se sont élevés les coûts engendrés par le recours à la société de conseils APP pour l'appel d'offres?
4. A combien se sont élevés les coûts totaux engendrés par le recours à des avocats externes (Deutsch, Wyss und Partner, qui travaillent pour l'OFAS depuis avril 2008 au moins, voire avant)?
5. A combien se sont élevés les coûts des avis de droit réalisés par le privat-docent Üli Kieser et par le professeur Felix Uhlmann?
6. Le projet a-t-il été soumis à l'Office fédéral de la justice pour vérification des bases légales avant sa publication le 15 septembre 2008 dans la Feuille officielle suisse du commerce? Dans la négative, pourquoi y a-t-on renoncé?
7. Ce projet a-t-il engendré d'autres coûts dans l'administration fédérale? Dans l'affirmative, à combien se sont-ils élevés?

8. Le projet d'un centre logistique étatique a-t-il fait l'objet d'une étude de faisabilité et ses conséquences sur le service de livraison des clients ont-elles été examinées? Dans l'affirmative, à combien se sont élevés les coûts de ces études et à quels résultats sont-elles parvenues? Dans la négative, pourquoi y a-t-on renoncé?

9. La construction et l'exploitation d'un centre logistique étatique ont-elles déjà fait l'objet d'un mandat? Dans l'affirmative, à qui ce mandat a-t-il été assigné et a-t-il fait l'objet d'un appel d'offres public? A combien se sont élevés les coûts de l'adjudication ou de l'appel d'offres?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baettig, Bigger, Bignasca Attilio, Borer, Bortoluzzi, Dunant, Estermann, Fehr Hans, Flückiger, Geissbühler, Giezendanner, Glur, Graber Jean-Pierre, Heer, Killer, Kunz, Miesch, Mörgeli, Müri, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schluer, Schwander, Spuhler, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Walter, Wandfluh (36)

09.3242 n Ip. Heim. Protection contre la discrimination (20.03.2009)

1. Quelles conclusions et quelles conséquences le Conseil fédéral tire-t-il des recommandations du CERD du mois d'août dernier?

2. A-t-il une stratégie pour combler les lacunes de la législation nationale en matière de non-discrimination?

3. Dans l'affirmative, quel moyen privilégie-t-il (adoption d'une loi générale sur l'égalité ou développement des dispositions spécifiques en matière de non-discrimination) et quel est le calendrier prévu?

4. Les dispositions anti-discrimination s'appliquent surtout à l'Etat. Le Conseil fédéral est-il lui aussi d'avis qu'elles devraient lier davantage les particuliers dans leurs activités économiques et sociales?

Cosignataires: Marra, Roth-Bernasconi, Stöckli, Teuscher, Tschümperlin (5)

09.3243 n Mo. Freysinger. Révocation de l'autorisation délivrée pour le vaccin Gardasil (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de révoquer sans délai l'autorisation délivrée pour le vaccin Gardasil (vaccin contre le cancer du col de l'utérus).

Cosignataires: Baettig, Bignasca Attilio, Geissbühler, Girod, Glauser, John-Calame, Nidegger, Schenk Simon, Schibli, von Rotz, Walter, Zuppiger (12)

09.3244 n Mo. Lumengo. Protection contre l'abus de boissons énergétiques (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. De prendre les mesures nécessaires pour informer notamment les jeunes adultes des conséquences de l'abus de boissons énergétiques ainsi que pour les rendre attentifs aux possibles effets nuisibles provoqués par l'adjonction d'alcool dans ces boissons ou par mélange avec d'autres drogues.

2. De rédiger un rapport répondant aux questions suivantes: quelles sont les bases légales neutres, méthodologiques et scientifiques, qui ont servi au processus d'autorisation des boissons énergétiques? Comment garantir que les connaissances scientifiques les plus récentes sur la consommation d'aliments produits de manière artificielle et industrielle aient une répercus-

sion sur le processus d'autorisation de ces aliments et que, par effet rétroactif, elles puissent faire revenir sur des décisions d'autorisation antérieures?

Cosignataires: Fässler, Heim, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Stump, Voruz, Zisyadis (9)

09.3245 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Libre-échange du fromage avec l'UE et suppression des contingents de lait (20.03.2009)

Le 1er juin 2007, l'accord de libre-échange du fromage avec l'UE est entré en vigueur. L'exportation aussi bien que l'importation du fromage ont augmenté. Le 1er mai 2009, les contingents de lait seront supprimés, et avec eux, les contrôles des prix et des quantités.

A cet égard, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il vrai que ces dernières années, l'importation de fromage de l'Union européenne en Suisse a nettement plus augmenté que l'exportation?

2. Si oui, cela signifie-t-il, selon le Conseil fédéral, que l'ensemble des producteurs suisses de fromage a perdu des parts de marché?

3. Le Conseil fédéral envisage-t-il de prendre des mesures pour réguler les rapports entre importations et exportations et pour favoriser l'exportation du fromage?

4. Comment le Conseil fédéral juge-t-il la situation présente et comment voit-il le développement futur de l'économie laitière en Suisse après le 1er mai 2009?

5. Quelles sont les conclusions que tire le Conseil fédéral à propos des grandes quantités de beurre et de lait en poudre stockées actuellement dans les dépôts suisses?

6. Quelles sont les attentes du Conseil fédéral en ce qui concerne l'évolution des quantités de lait produites, des quantités de lait susceptibles d'être écoulées et du prix du lait pour l'économie laitière suisse après le 1er mai 2009?

7. Quels sont les développements escomptés par le Conseil fédéral en ce qui concerne le nombre d'exploitations et le nombre d'employés de l'économie laitière suisse dans les années à venir?

8. Quel est le but des mesures d'accompagnement? S'agit-il de soutenir les exploitations et de maintenir les places de travail dans l'agriculture et l'économie laitière? Ou bien s'agit-il au contraire de contribuer aux frais d'enterrement de l'agriculture ("primes à la mort des exploitations")?

9. Comment les mesures d'accompagnement pour l'agriculture sont-elles financées?

Porte-parole: Kunz

09.3246 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Suivi des délinquants agissant sous l'effet d'une pulsion (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une disposition prévoyant le suivi obligatoire des personnes condamnées pour un acte de violence criminel commis sous l'effet d'une pulsion.

Porte-parole: Freysinger

09.3247 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Caisses de pension et autres institutions d'assuran-

ces sociales. Problèmes de placement persistants

(20.03.2009)

La crise financière a de graves conséquences non seulement pour l'économie réelle, mais aussi pour les caisses de pension, pour le Fonds AVS et pour d'autres institutions d'assurance sociale, qui ont subi des pertes considérables. Le groupe UDC charge donc le Conseil fédéral d'exposer les mesures qu'il entend prendre, le cas échéant, pour faire face aux scénarios de crise des marchés financiers suivants:

1. La grande majorité des caisses de pension sont en découvert et nombre d'entre elles ont un degré de couverture inférieur à la limite de 85%. Les taux d'intérêt resteront bas pendant les cinq prochaines années. Les marchés des actions ne se reprennent que lentement. Quant aux prix de l'immobilier suisse, ils commencent eux aussi à s'effriter et le revenu des loyers est en baisse. Le Conseil fédéral s'attend-il à ce que des mesures d'assainissement importantes doivent être prises dans les caisses de pension des entreprises suisses? Quelles sont ces mesures? Dans quel laps de temps devront-elles être prises? Doivent-elles être adoptées de manière paritaire?
2. Que compte faire le Conseil fédéral si l'un des quatre grands acteurs du marché des caisses de pension collectives (assurances) veut abandonner ce marché et qu'aucun acheteur ne peut être trouvé?
3. Le Conseil fédéral juge-t-il toujours inutile d'appliquer les tests de stress aux caisses de pension, et l'institution supplétive LPP dispose-t-elle de ressources suffisantes pour faire face à plusieurs cas d'insolvabilité majeurs? Où seraient puisés, le cas échéant, les fonds supplémentaires nécessaires?
4. Ne serait-il pas judicieux que les cantons où des caisses de pension sont en découvert prennent aujourd'hui un crédit à des conditions avantageuses (emprunt sur 30 ans) afin de recapitaliser les caisses de pension en sous-financement?
5. Sur quels éléments se fonde le Conseil fédéral lorsqu'il affirme qu'il n'est pas nécessaire actuellement de prendre des mesures d'assainissement parce que les marchés des capitaux, dit-il, vont se reprendre?
6. Combien de temps encore tolérera-t-il les découverts de l'ASCOOP et de la Caisse de pension des CFF? Quelles mesures d'assainissement faut-il prendre pour ne pas devoir puiser dans les fonds de la Confédération?
7. Que compte faire le Conseil fédéral concernant les institutions collectives qui ont subi de fortes pertes parce qu'elles ont pris des risques excessifs (60 % d'actions)?
8. Qui est responsable des pertes considérables enregistrées dans l'AVS sur les placements dits durables, placements mis sur pied pour des raisons essentiellement politiques?
9. Quelle incidence auront sur le montant des primes-maladie 2010 les pertes massives subies sur les placements l'année dernière?
10. Des problèmes se posent-ils dans la surveillance des caisses de pensions? Ces caisses ne devraient-elles pas être soumises à la surveillance d'une autorité centrale professionnelle?

Porte-parole: Kaufmann

09.3248 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Respect du frein à l'endettement (20.03.2009)

En raison de la récession, la Confédération s'attend à un recul de 3 milliards de francs par an de ses recettes. Or, l'expérience a montré que les recettes étaient toujours surestimées. En outre, la Confédération lance des programmes de soutien à la

conjoncture, ce qui augmente les dépenses, et continue de viser une croissance du budget de 3,1 % (moyenne de l'ensemble des groupes de tâches), bien que la croissance économique s'annonce négative.

Nous prions dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il vrai que les mécanismes du frein à l'endettement n'ont pu être totalement respectés pendant la dernière phase de haute conjoncture, nous privant des excédents dont nous aurions besoin aujourd'hui pour compenser la récession?
2. Le Conseil fédéral pourra-t-il compenser par le budget ordinaire au cours des six exercices suivants, comme le lui impose le frein à l'endettement, les dépenses extraordinaires accumulées ces dernières années tout en suivant ses objectifs de politique financière?
3. Le Conseil fédéral prévoit-il de nouvelles dépenses extraordinaires ces prochaines années? Dans l'affirmative, dans quels domaines?
4. A combien s'élèveront, selon le Conseil fédéral, les pertes d'impôts et de recettes causées par la récession d'ici à 2012?
5. Le Conseil fédéral considère-t-il que le plan financier respecte le frein à l'endettement, sachant que les recettes sont vraisemblablement largement surestimées?
6. Le frein à l'endettement pourrait-il encore être respecté en cas de baisse de 3 milliards des recettes?
7. A quelle baisse de recettes s'attend l'AVS?
8. Le Conseil fédéral peut-il garantir que la règle complémentaire du frein à l'endettement sera respectée?
9. Si les règles du frein à l'endettement ne pouvaient pas être respectées en raison de la baisse des recettes, quelles mesures d'économies seraient-elles prises?
10. Le Conseil fédéral est-il disposé à intensifier le programme d'abandon des tâches pour respecter les règles du frein à l'endettement?
11. Le Conseil fédéral prévoit-il d'augmenter les impôts et d'introduire de nouvelles redevances?
12. Quelle stratégie le Conseil fédéral appliquera-t-il lors des négociations salariales en 2010 si l'inflation s'avère négative à la fin de l'automne? Renoncera-t-il à augmenter les salaires ou cherchera-t-il même à les réduire?

Porte-parole: Grin

09.3249 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Un accord-cadre avec l'UE pour renforcer la reprise automatique du droit européen? (20.03.2009)

Nous chargeons le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle différence fait-il exactement entre la reprise automatique du droit de l'UE et la conclusion d'un accord-cadre visant à rendre plus efficace la reprise du droit de l'UE?
2. A-t-il ordonné l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association ou d'un accord-cadre?
3. Où en sont exactement les négociations avec l'UE en la matière?
4. Qui a donné mandat au Bureau de l'intégration d'ouvrir des négociations?
5. Quels avantages économiques le Conseil fédéral attend-il d'un tel accord?

6. La conclusion d'un accord-cadre ne sert-elle pas au premier chef à préparer l'adhésion à l'UE?

7. Combien de postes pourrait-on supprimer au DFAE si l'on concluait un accord-cadre visant à rendre plus efficace la reprise du droit de l'UE?

8. Quels points encore non réglés un tel accord devrait-il couvrir?

9. Il y a contradiction entre la volonté délibérée du peuple d'opter pour la voie bilatérale afin d'écarter tout lien institutionnel et le fait qu'un accord d'association a précisément pour but de reprendre automatiquement les développements futurs du droit de l'UE. Quelle est la position du Conseil fédéral à ce sujet?

10. Comment justifie-t-il que la démocratie directe et les droits du peuple soient bafoués au seul profit de cette reprise automatique?

Porte-parole: Reymond

09.3250 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Libre circulation des personnes. Assurer la transparence sur la propagande de l'Etat (20.03.2009)

1. Le Conseil fédéral juge-t-il avoir informé les citoyens de manière équilibrée sur les avantages et les inconvénients de l'extension et de la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes lors de la campagne précédant le scrutin du 8 février 2009?

2. A quelle occasion en a-t-il exposé les inconvénients?

3. Considère-t-il qu'il lui incombe de mener une campagne de votation? Dans la négative, pourquoi des représentants du Conseil fédéral ont-ils consenti à apparaître comme des partisans du oui lors d'innombrables tables rondes et conférences?

4. Juge-t-il proportionné son engagement unilatéral et hyperactif? Tout scrutin sur la politique européenne donnera-t-il désormais lieu à un tel activisme du Conseil fédéral?

5. Quels effectifs ont été mobilisés dans l'ensemble de l'administration fédérale pour cette campagne de votation (y compris le soutien apporté au sein des départements aux trois conseillères fédérales chargées de la communication du gouvernement)?

6. Des entreprises extérieures ont-elles été mandatées pour élaborer des plans de communication? Dans l'affirmative, quelles sont ces entreprises, par qui ont-elles été mandatées et combien leurs travaux ont coûté au contribuable?

7. La Confédération a-t-elle soutenu au cours de la campagne des organisations ou des partis sur les plans financier ou logistique ou pour mettre au point leur argumentaire?

8. Combien d'argent au total la Confédération a-t-elle versé pour cette propagande d'Etat?

Porte-parole: Schwander

09.3251 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Accords bilatéraux en temps de crise (20.03.2009)

En concluant des accords bilatéraux avec l'Union européenne, en particulier l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), la Suisse a fortement limité sa marge de manoeuvre en matière d'entrée et de séjour des étrangers dans notre pays. Il en résulte divers problèmes pour la Suisse, notamment en période de récession, sous l'angle du chômage et de la sécurité sociale, voire du point de vue de la sécurité et de la criminalité.

Nous prions dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il développé des scénarios visant à exploiter au maximum la marge de manoeuvre laissée par l'ALCP pour favoriser la population suisse en cas de problèmes économiques et sociaux? Dans l'affirmative, quels sont ces scénarios?

2. A-t-il défini des critères à remplir pour convoquer le comité mixte et demander que des mesures soient prises (art. 14 ALCP) ou pour demander une révision de l'accord (art. 18 ALCP), afin de protéger la population suisse des conséquences de la libre circulation des personnes?

3. A combien doit s'élever le chômage des étrangers ou les prestations de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale perçues par les ressortissants de l'UE pour que le Conseil fédéral demande des mesures ou une révision de l'accord?

4. A partir de quel pourcentage de citoyens de l'UE résidant en Suisse le Conseil fédéral demandera-t-il des mesures ou une révision de l'accord?

5. Le Conseil fédéral pense-t-il qu'il serait possible, en cas de nécessité, de prendre des mesures générales et abstraites limitant les droits octroyés par l'ALCP afin de protéger l'ordre et la sécurité publique, en se fondant sur l'art. 5 de l'annexe 1 de l'ALCP?

6. Quelles conditions économiques et sociales pousseraient le Conseil fédéral à dénoncer l'ALCP?

7. Le Conseil fédéral sait-il que beaucoup d'Etats de l'UE n'ont délibérément pas transposé de nombreux droits octroyés par l'ALCP (Commission européenne: "Aucun Etat membre ne l'a transposée effectivement et correctement dans son intégralité")? Voit-il en conséquence des possibilités pour la Suisse d'introduire elle aussi des exceptions?

8. Dans la négative, que pense le Conseil fédéral de la discrimination dont la Suisse est victime par rapport aux autres parties à l'accord, qui, elles, ne mettent pas intégralement en oeuvre l'ALCP? La Suisse a-t-elle la possibilité de saisir la Cour de justice des Communautés européennes?

Porte-parole: Bortoluzzi

09.3252 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Mesures conjoncturelles en faveur des PME suisses (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit les modalités de paiement des pouvoirs publics (Confédération et entreprises en régie) pour toute la durée de la récession, c'est-à-dire au minimum jusqu'en 2011:

a. le délai de paiement des impôts sera prolongé de trois mois (mesure également proposée par l'OCDE);

b. les pouvoirs publics, en tant qu'adjudicateurs, régleront dans un délai de dix jours les factures qui leur auront été soumises par une entreprise suisse (mesures semblables également proposées par la Commission européenne);

c. les achats en franchise de droits de douane à l'arrivée dans les aéroports suisses seront autorisés dans les plus brefs délais, car ils permettraient de créer quelque 80 emplois et rapporteraient aux aéroports environ 25 millions de francs de loyer lié au chiffre d'affaires.

Porte-parole: Flückiger

09.3253 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Pas de participation de la Suisse à l'après-Kyoto

sans que tous les principaux pays émetteurs y soient associés (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé, lors des négociations portant sur l'après-Kyoto, de faire en sorte que tous les principaux pays émetteurs s'engagent à fixer des objectifs de réduction. Si une entente à ce sujet n'est pas possible, il veillera à ce que la Suisse n'adhère pas à un éventuel protocole faisant suite au Protocole de Kyoto.

Porte-parole: Killer

09.3254 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Après-Kyoto. Ne pas aller au-delà des obligations internationales (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les propositions qu'il adressera au Parlement en vue d'une réduction des émissions dans le cadre des négociations sur l'après-Kyoto n'impliquent pas de réglementation nationale plus sévère que ne l'exigent les obligations internationales. En fixant les objectifs de réduction, il tiendra notamment compte du fait que la Suisse affiche déjà des concentrations de CO₂ très faibles par habitant et que sa production d'électricité est pour ainsi dire exempte d'émissions.

Porte-parole: Hutter Jasmin

09.3255 n Mo. Humbel Näf. Economies potentielles dans le domaine de l'approvisionnement en médicaments (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures incitatives visant à améliorer la qualité et à réduire les coûts de l'approvisionnement en médicaments. A cet effet, il étudiera les mesures suivantes:

1. redéfinir les marges en tenant compte des différents canaux de distribution,
2. améliorer l'observance, éviter tout sur-approvisionnement et tout gaspillage,
3. adopter des emballages plus petits.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bischof, Büchler, Darbellay, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Ineichen, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Pfister Gerhard, Schmid-Federer, Segmüller, Wehrli, Weibel, Zemp (24)

09.3256 n Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre. Traités internationaux non dénonçables (20.03.2009)

La conclusion de traités internationaux est une attribution du Conseil fédéral qui a de plus en plus souvent pour effet de saper les droits démocratiques de notre pays. La plupart du temps, le Parlement ne peut même pas se prononcer préalablement sur ces traités, et le peuple suisse encore moins. Le pouvoir d'action de notre pays s'en trouve fortement affaibli et l'application du droit suisse entravée. La conclusion de traités internationaux non dénonçables, en particulier, porte gravement atteinte aux droits du peuple suisse car elle détermine l'avenir de la Suisse - en l'absence de toute légitimité démocratique le plus souvent - d'une manière irréversible.

Nous chargeons le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il conscience des problèmes que pose la conclusion de traités internationaux en termes de respect de la démocratie?

2. Comment entend-il renforcer les droits du Parlement et ceux du peuple suisse dans les questions internationales?

3. La Suisse a-t-elle déjà conclu des traités internationaux non dénonçables? Si tel est le cas, lesquels?

4. Est-il vraiment impossible de dénoncer des "traités non dénonçables", ou y a-t-il des conditions dans lesquelles il serait possible, pour l'Etat contractant, de se retirer d'un tel traité?

Porte-parole: Fehr Hans

09.3257 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Assainissement de l'assurance-invalidité. Plan de rechange (20.03.2009)

Les deux décisions liées à l'objet 05.053 (FF 2008 4745 et 4759) seront annulées et aucun relèvement temporaire de la taxe sur la valeur ajoutée ni aucun relèvement des cotisations salariales ne seront appliqués. Un projet de remplacement sera élaboré sur la base des principes contraignants suivants:

1. Trois fonds indépendants (AVS, AI et APG) seront créés par analogie avec le projet 2 de l'objet 05.053.
2. Le Fonds AI bénéficiera d'un prêt de la Confédération d'un montant de 5 milliards de francs.
3. La dette de l'assurance-invalidité à l'égard du Fonds AVS sera grevée d'un intérêt réel. La Confédération prendra les intérêts à sa charge. Les intérêts seront crédités au Fonds AVS.
4. Durant une période transitoire limitée à cinq ans, de 600 à 800 millions de francs par an seront transférés du budget fédéral au Fonds AI.
5. Le projet introduit par la présente motion entrera en vigueur le 1er janvier 2010.
6. Le message relatif au volet dépenses de la 6e révision de l'AI sera approuvé à l'intention du Parlement d'ici au 30 juin 2010.
7. D'ici au 31 décembre 2009, la Confédération approuvera, à l'intention du Parlement, un message relatif à un programme d'allègement du budget fédéral à hauteur des engagements résultant du présent projet.
8. Le frein à l'endettement sera intégralement respecté, malgré le présent projet.

Porte-parole: Bortoluzzi

09.3258 n Po. Amherd. Société d'infrastructure pour la construction d'un réseau à fibre optique (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer au plus tard d'ici la mi-2010 une stratégie nationale pour l'extension du réseau à fibre optique. On pourrait envisager par exemple une société nationale d'infrastructure, dirigée par les opérateurs ou la Confédération, ou d'autres modèles.

Cette société aura pour tâches:

- d'étendre le réseau à fibre optique à l'ensemble de la Suisse,
- d'instaurer une péréquation financière entre les agglomérations et les régions périphériques, et- d'exclure toute discrimination entre les opérateurs.

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bader Elvira, Barthasat, Bischof, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Germanier, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Humbel Näf, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmidt Roberto, Segmüller, Teuscher, Wehrli, Zemp (28)

09.3259 n Po. Baettig. Achat de nouveaux avions de combat (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité d'achat de nouveaux avions de combat exclusivement auprès de nations amies, respectueuses de notre tradition de secret bancaire et de notre souveraineté.

Cosignataires: Bignasca Attilio, Bortoluzzi, Brunner, Bugnon, Dunant, Flückiger, Freysinger, Graber Jean-Pierre, Grin, Hutter Jasmin, Mörgeli, Nidegger, Perrin, Pfister Theophil, Reymond, Rime, Schlüer, Stamm (18)

09.3260 n Mo. Zisyadis. Logement: taux national de référence (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir afin d'actualiser le "taux national de référence" en matière de taux hypothécaire.

L'Office fédéral du logement, qui doit déterminer ce taux sur la base de l'ordonnance fédérale sur le bail à loyer, a manifestement décidé de s'écarter de la tendance générale des taux hypothécaires variables.

Le maintien de ce taux à un tel niveau est susceptible de le déconnecter du marché réel, alors que la crise économique se renforce, en matière de hausse des loyers.

Cosignataires: Hodgers, John-Calame, Prelicz-Huber, Thorens Goumaz, Voruz, Weber-Gobet (6)

09.3261 n Ip. John-Calame. Angola, DDC et RUAG. Contrats d'aide humanitaire, quelle transparence? (20.03.2009)

Lors de la restitution des fonds de l'Angolagate un accord a été signé entre la Suisse, représentée par la DDC et le gouvernement angolais qui précise que le montant sera affecté à des projets humanitaires. L'Angola a choisi librement les projets qu'il souhaitait financer. Il a décidé d'attribuer un certain montant à un projet de formation agricole et le solde à l'achat d'engins de déminage. Ce dernier projet a fait l'objet d'un contrat signé avec la RUAG.

Selon le contrat RUAG-Angola, il semble que la RUAG n'a pas proposé de personnel pour effectuer les travaux de déminage et que l'entreprise MineWolf, productrice des engins de déminage, non plus. Au vu de ces faits, j'invite le Conseil fédéral à répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont les montants respectifs engagés dans les deux projets choisis par le gouvernement angolais?
2. Est-il exact que la proposition du gouvernement angolais à la DDC incluait en fait deux contrats avec RUAG, signés à une même date avant le 1er novembre 2005 et couvrant plus ou moins le même matériel (des engins de déminage ainsi que du matériel de guerre) mais à des prix différents?
3. La DDC a-t-elle mandaté un expert pour analyser ces deux contrats et, le cas échéant, quelles sont ses conclusions, notamment en ce qui concerne le respect des exigences humanitaires de l'accord signé entre la Suisse et l'Angola?
4. En plus de la DDC, est-ce que d'autres services de l'administration ont été impliqués pour décider si les contrats RUAG-Angola étaient acceptables et conformes à l'accord?
5. Qui sont les spécialistes formés qui assumeront le déminage sur le terrain?
6. Quelles ont été les exigences posées, notamment en terme de surfaces à nettoyer et qui s'assurera que le travail est réellement effectué?

7. Au cas où les engins ne seraient pas utilisés efficacement, la Confédération jugerait-elle que les conditions du contrat signé en 2005 sont respectées par les parties?

8. Quel est le montant de la commission touché par la RUAG dans cette transaction?

9. Est-ce que la commission perçue par la RUAG pour son rôle d'intermédiaire dans cette affaire est considérée par le Conseil fédéral comme une prestation d'aide humanitaire?

10. Quelles sont les conclusions de l'entreprise SGS à propos des audits externes et notamment en ce qui concerne le respect des règles de l'OMC en matière d'appel d'offres public?

Cosignataires: Fässler, Fehr Hans-Jürg, Freysinger, Girod, Graf Maya, Hodgers, Lachenmeier, Lang, Müller Geri, Roth-Bernasconi, Schelbert, Teuscher, Thorens Goumaz, Wyss Brigit (14)

09.3262 n Mo. Rechsteiner-Basel. Mutualisation de la prévoyance professionnelle collective (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les dispositions légales requises pour que la prévoyance professionnelle collective des assureurs-vie soit gérée conformément aux principes de l'assurance mutuelle (mutual insurance).

- Les fondations collectives des assureurs-vie seront rendues juridiquement autonomes et devront recourir essentiellement à leurs propres revenus pour constituer les réserves nécessaires à la garantie de la valeur nominale.

- Dans la mesure où ils assureront la garantie de la valeur nominale en s'appuyant sur leurs propres réserves, les assureurs-vie actifs dans la prévoyance professionnelle obtiendront une indemnité équitable, réglée par la loi (rendement plafonné pour le capital propre), sans qu'ils puissent toucher aux revenus produits par les capitaux de prévoyance.

- Les émoluments administratifs devront être définis ex ante; les prestations en faveur des actionnaires, des cadres et du conseil d'administration seront rendues publiques.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Heim, Kiener Nellen, Levrat, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rennwald, Rielle, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (19)

09.3263 n Mo. Rechsteiner-Basel. Fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle collective. Protéger les droits des assurés (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la législation de telle sorte que les excédents attribués aux assurés dans le cadre de la quote-part d'excédents obligatoire ("legal quote") ne puissent plus être imputés à la marge de solvabilité des assureurs-vie ni être encaissés par la suite par ceux-ci.

Au moment où les assureurs-vie s'attribuent des participations aux bénéfices, les participations aux excédents doivent également être attribuées de manière irrévocable aux assurés.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Heim, Kiener Nellen, Levrat, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rennwald, Rielle, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (20)

09.3264 n Mo. Rechsteiner-Basel. 2e pilier. Moratoire sur l'assainissement (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'alléger, jusqu'à la fin de la récession en cours, les dispositions d'assainissement de la pré-

voyance professionnelle pour les institutions qui présentent un taux de couverture insuffisant en raison de la situation conjoncturelle. L'assainissement des déficits structurels se poursuivra de manière appropriée.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Heim, Kiener Nellen, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rennwald, Rielle, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (20)

09.3265 n Mo. Rechsteiner-Basel. 2e pilier. Réviser les prescriptions relatives aux placements (20.03.2009)

Afin de minimiser les risques grevant les placements des caisses de pension dont la fortune se compose d'une forte proportion d'actions, le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que ces caisses constituent des réserves de fluctuation appropriées. Lorsque la part des actions dépasse les 20 %, les réserves à prévoir doivent être fixées au minimum à 50 % de la valeur du portefeuille d'actions. Elles seront composées de placements à faible volatilité.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Heim, Kiener Nellen, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rennwald, Rielle, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (18)

09.3266 n Mo. Büchler. Sécuriser la place économique suisse (20.03.2009)

A titre de mesure d'urgence pour améliorer la sécurité de la place économique et universitaire suisse, le Conseil fédéral est chargé de créer d'ici fin 2009 jusqu'à 50 % de nouveaux postes, par rapport aux effectifs du 1er janvier 2009, en faveur des organes de l'administration fédérale responsables de la lutte contre les menaces cybernétiques, pour autant que ceux-ci puissent démontrer leur besoin en personnel supplémentaire.

Cosignataires: Aebi, Amherd, Baader Caspar, Bader Elvira, Bigger, Binder, Bischof, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Cathomas, Darbellay, Donzé, Egger, Eichenberger, Flückiger, Föhn, Gadiant, Giezendanner, Glanzmann, Glauser, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Haller, Hassler, Humbel Näf, Hurter Thomas, Landolt, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Müller Walter, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schwander, Segmüller, Stahl, von Siebenthal, Widmer, Wobmann, Zemp, Zuppiger (50)

09.3267 n Mo. Rechsteiner-Basel. LPP. Harmoniser l'évaluation des obligations à intérêts fixes (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour que les assureurs-vie et les caisses de pension autonomes fassent apparaître les papiers-valeurs à intérêts fixes dans leur bilan en respectant les mêmes règles comptables.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Heim, Kiener Nellen, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rennwald, Rielle, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (19)

09.3268 n Mo. Rechsteiner-Basel. Fonds de garantie LPP. Éviter les cas de rigueur en cas de licenciements massifs (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les dispositions légales nécessaires pour que les assurés qui subiraient d'importantes

pertes de rente en raison d'une liquidation partielle ou totale puissent bénéficier d'une prestation provenant du fonds de garantie. Cette prestation ne sera pas fournie en cas de liquidation partielle suite à la résiliation du contrat d'affiliation (changement de caisse de pension ou de fondation collective).

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Heim, Kiener Nellen, Levrat, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rennwald, Rielle, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (20)

09.3269 n Ip. Rechsteiner-Basel. Gestion des déchets radioactifs. Financement insuffisant (20.03.2009)

Le 19.9.08, l'OFEN a informé le public que le fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et le fonds pour la gestion des déchets radioactifs n'avaient pas atteint les résultats escomptés et que leurs avoirs se montaient, fin 2007, à 1,322 milliard et 3,013 milliards, soit au total à 4,3 milliards de francs.

1. A combien s'élèvent les pertes et le capital des deux fonds par catégories de placement au 31.12.08?

2. La plupart des centrales nucléaires ont déjà dépassé la moitié de leur espérance de vie. En outre, vu l'état inquiétant dans lequel elles se trouvent, certaines d'entre elles devraient être immédiatement désaffectées (p. ex. fissures à Mühleberg), si l'Inspection de la sécurité nucléaire agissait en toute responsabilité. Le fonds ne totalise cependant que 4,33 des 13,35 milliards de francs (prix 2006) prévus au budget. Comment et quand le Conseil fédéral entend-il exiger le versement des contributions manifestement insuffisantes?

3. De nombreux économistes craignent que la crise financière engendre une inflation. Quelles mesures financières le Conseil fédéral prend-il pour prévenir l'augmentation prévisible du coût de la gestion des déchets radioactifs? Comment s'assure-t-il que les assainissements non prévus au budget (p. ex. décharge de Kolliken) seront financés dans le respect du principe du pollueur-payeur et dans quel délai le seront-ils? Est-ce la collectivité qui devra en fin de compte payer pour les erreurs commises, parce que les responsables n'auront pas été rappelés à l'ordre à temps?

4. Des montants provenant des fonds ont-ils été restitués à certains exploitants de centrales dès lors que le Conseil fédéral a prolongé le délai de financement de 40 à 50 ans? Dans l'affirmative, à qui ont-ils été versés et à combien s'élevaient-ils?

5. Le Conseil fédéral estime-t-il que la stratégie de placement choisie garantit la solvabilité? Juge-t-il aussi que le seul moyen de garantir que la Confédération ne devra pas assumer des coûts imprévus consiste à se retourner contre les actionnaires et les cantons participant au financement? Est-il prêt à imposer légalement ce financement (principe du pollueur-payeur, art. 74, al. 2, Cst.)?

6. Envisage-t-il d'augmenter les contributions des exploitants des centrales nucléaires? Dans l'affirmative, lesquelles?

Cosignataires: Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Heim, Kiener Nellen, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rennwald, Rielle, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (19)

09.3270 n Mo. Reimann Lukas. Mieux contrôler les imams (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un organe de contrôle des imams et de mettre en place un système en vertu duquel

ces derniers devront être titulaires d'une autorisation pour pouvoir exercer leur activité en Suisse.

Il s'agit d'inscrire dans la loi que l'autorisation ne sera délivrée que si l'imam reconnaît le respect de notre ordre juridique et des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale. Les imams qui rejettent notre Etat de droit séculier, la démocratie, la liberté de religion ou les droits de l'homme seront expulsés de Suisse.

09.3271 n Mo. Bäümle. Prévenir les risques démesurés pour l'économie suisse (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé, en complément à la motion 08.3649, d'instituer une commission d'experts comprenant des spécialistes nationaux et internationaux (notamment des spécialistes des sciences naturelles, de l'économie et de l'environnement) ou de compléter la commission d'experts chargée de présenter et d'analyser dans un rapport les conséquences potentielles d'un accident (accident maximal prévisible) dans une centrale nucléaire suisse et ses répercussions en particulier sur la population et sur l'économie suisses, mais aussi sur l'environnement.

Il s'agira aussi de déterminer s'il est possible de réduire, voire d'écarter, les risques pour la population, l'économie nationale et l'environnement, et, dans l'affirmative, de quelle manière. L'objectif doit être la prévention des risques qui causeraient de tels préjudices à l'économie nationale que l'Etat ne pourrait plus y faire face.

Cosignataires: Moser, Weibel (2)

09.3272 n Ip. Humbel Näf. Tarmed. Harmonisation des valeurs du point tarifaire dans tous les cantons (20.03.2009)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il des disparités cantonales en termes de valeurs du point Tarmed, en particulier au sein d'un même canton en ce qui concerne les prestations des médecins exerçant en cabinet privé et les prestations hospitalières ambulatoires?
2. Est-il disposé à prendre des mesures pour effectuer une harmonisation des valeurs du point Tarmed à tout le moins à l'intérieur des cantons?
3. Quelles mesures faudrait-il prendre?
4. Faudrait-il procéder pour cela à une révision législative?
5. Quel serait le potentiel d'économies pour les assureurs-maladie si l'on harmonisait par canton la valeur du point tarifaire pour les prestations des médecins et les prestations hospitalières?
6. De l'avis du Conseil fédéral, quelle valeur du point tarifaire correspondrait à un prix maximal acceptable pour les prestations des médecins et les prestations hospitalières?

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bischof, Büchler, Darbellay, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Ineichen, Loepfe, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Pfister Gerhard, Schmid-Federer, Segmüller, Wehrli, Weibel, Zemp (23)

09.3273 n Ip. Humbel Näf. Création d'une quatrième catégorie de primes (20.03.2009)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment juge-t-il les effets de la LAMal en termes de solidarité entre les jeunes et les anciennes générations?

2. Que pense-t-il du fait que les jeunes assurés subventionnent, en payant leurs primes d'assurance-maladie, avant tout les assurés plus âgés, pour la plupart aisés, alors que ce sont surtout les jeunes et les familles qui sont tributaires des réductions de primes?

3. Que pense-t-il de la création d'une quatrième catégorie de primes d'assurance-maladie, réservée aux seniors?

4. Est-il disposé à examiner la création de cette quatrième catégorie de primes?

5. Quelles seraient les incidences de cette création sur la solidarité entre la jeune génération et l'ancienne génération, notamment compte tenu de la réduction des primes?

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bischof, Büchler, Darbellay, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Loepfe, Lustenberger, Moser, Pfister Gerhard, Schmid-Federer, Segmüller, Wehrli, Weibel (17)

09.3274 n Ip. Humbel Näf. LAMal. Augmentation des coûts et des primes (20.03.2009)

On s'attend à une forte augmentation des primes d'assurance-maladie pour 2010. D'une part, le DFI a contraint les assureurs, au cours de ces dernières années, à utiliser une partie de leurs réserves pour réduire le montant des primes. En 2007 et en 2008, on a enregistré une hausse moyenne des primes respectivement de 2,2 et de 0,5 %, alors que les coûts par assuré ont augmenté d'environ 4 à 4,5 %. Pour l'année 2009, l'augmentation des primes approuvée est de 2,6 %. D'autre part, les réserves des assureurs, déjà faibles, ont encore diminué à cause de la crise financière. Qui plus est, il faut s'attendre à ce que la crise économique ait des répercussions sensibles sur le marché de l'emploi l'an prochain. Les salaires devraient n'être adaptés que dans une faible mesure, et il faut s'attendre à une hausse du chômage. Or, c'est précisément à ce moment-là que les ménages privés seront frappés par de fortes augmentations des primes.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A quelle hausse des primes faut-il s'attendre pour 2010?
2. De l'avis du Conseil fédéral, quelles mesures pourrait-on prendre contre la forte augmentation des coûts et des primes dans le domaine de l'assurance-maladie?
3. Comment peut-on freiner la croissance des coûts dans le domaine où l'évolution est la plus forte, à savoir dans celui des coûts hospitaliers stationnaires et ambulatoires?
4. La base légale existante est-elle suffisante pour que l'on puisse mettre en oeuvre des mesures destinées à freiner la hausse des coûts ou faut-il édicter des arrêtés fédéraux urgents?
5. Si tel est le cas, dans quels domaines?
6. Combien y a-t-il d'assureurs dont les réserves se situent au-dessous de la limite prescrite dans la loi ou à un niveau critique?

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bischof, Büchler, Darbellay, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Ineichen, Loepfe, Lustenberger, Meyer Thérèse, Moser, Pfister Gerhard, Schmid-Federer, Segmüller, Wehrli, Weibel, Zemp (23)

09.3275 n Mo. Humbel Näf. Instauration du système moniste dans la LAMal (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de reprendre les travaux de révision de la LAMal visant à instaurer un système de financement moniste et à élaborer un modèle en la matière qui comprendra les grandes lignes suivantes:

1. Les capitaux des pouvoirs publics doivent être utilisés pour la compensation des risques, pour la formation de base et la formation postgrade des futurs membres des professions médicales et pour la réduction des primes.

2. La participation des pouvoirs publics au financement des prestations de l'assurance de base doit être garantie et être adaptée à la croissance des coûts dans le domaine de la santé sur la base des moyens financiers actuels.

3. Toutes les prestations hospitalières et ambulatoires prévues dans la LAMal doivent être financées par les assureurs-maladie.

Cosignataires: Amacker, Amherd, Bader Elvira, Bischof, Bortoluzzi, Büchler, Darbellay, Glanzmann, Häberli-Koller, Hochreutener, Ineichen, Kleiner, Loepe, Lustenberger, Meier-Schatz, Pfister Gerhard, Schmid-Federer, Segmüller, Stahl, Triponez, Wehrli (21)

09.3276 n Mo. Gadiant. Rail 2030. Développer l'offre dans les régions de montagne et les régions rurales (20.03.2009)

Le projet Rail 2030 inclura une stratégie de développement de l'offre dans les régions de montagne et les régions rurales et des investissements pour les entreprises ferroviaires desservant ces régions.

Cosignataires: Aeschbacher, Bourgeois, Büchler, Cassis, Cathomas, Caviezel, Chevrier, de Buman, Donzé, Fässler, Favre Laurent, Français, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Graf-Litscher, Grin, Grunder, Haller, Hämmerle, Hassler, Hiltbold, Hochreutener, Hurter Thomas, Landolt, Meyer Thérèse, Müri, Pedrina, Robbiani, Rossini, Rutschmann, Schmidt Roberto, Segmüller, Steiert, Teuscher, von Siebenthal, Voruz, Walter, Widmer (38)

09.3277 n Mo. Rossini. Adaptation du minimum vital des offices des poursuites (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases nécessaires à l'introduction du principe d'adaptation systématique du minimum vital des offices des poursuites et des faillites (norme d'insaisissabilité), principe qui pourrait, par exemple, être harmonisé avec celui prévalant de l'AVS/AI/PC ou des allocations familiales.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Lumengo, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (20)

09.3278 n Po. Rossini. Allocations perte de gain en cas de maladie (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à l'analyse des avantages, inconvénients et effets de la pratique actuelle de la couverture perte de gain maladie pour les personnes protégées, les bénéficiaires, les employeurs, les compagnies d'assurance. Seront également étudiées les conséquences de ce système sur le niveau des cotisations et des prestations, sur le phénomène de pauvreté et sur les inégalités de traitement qui sévis-

sent dans ce domaine. Seront enfin analysées les démarches cantonales en cours.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Carobbio Guscetti, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Heim, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Steiert, Stump, Voruz, Widmer (21)

09.3279 n Mo. Allemann. Ratification du protocole additionnel au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de signer dans les plus brefs délais le protocole additionnel au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU et d'engager immédiatement le processus de ratification.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Graf-Litscher, Heim, Kiener Nellen, Levrat, Lumengo, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rielle, Roth-Bernasconi, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stump, Teuscher, Voruz, Widmer (24)

09.3280 n Mo. Moser. Accord sur les produits chimiques avec l'UE (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de négocier un accord sur les produits chimiques avec l'UE. Cet accord doit lever les obstacles au commerce, en particulier pour nos PME, et garantir des standards de protection de l'environnement et de la santé élevés en Suisse.

Cosignataires: Aebi, Bänziger, Barthassat, Bäumle, Bischof, Brunschwig Graf, Cathomas, Favre Laurent, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Gadiant, Gilli, Girod, Glanzmann, Graf Maya, Hassler, Hochreutener, Rodgers, Ineichen, John-Calame, Kleiner, Markwalder Bär, Müller Philipp, Müller Walter, Müller Geri, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Teuscher, von Graffenried, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Wyss Brigit (34)

09.3281 n Po. Goll. Coordination nationale de la garantie du minimum vital (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un rapport sur l'ensemble du système d'assurance sociale, dans lequel il exposera comment il entend garantir la sécurité sociale de la population, étant donné les difficultés économiques actuelles. Le rapport comprendra l'analyse des faiblesses et des problèmes que présente l'actuel système des prestations visant à assurer le minimum vital et exposera des propositions de solution.

Cosignataires: Fehr Jacqueline, Rechsteiner Paul, Rielle, Rossini, Schenker Silvia (5)

09.3282 n Po. Grin. Mesures conjoncturelles: effets financiers pour les cantons (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer à la fin de l'année 2009, un rapport sur les effets financiers par canton de ces mesures de stabilisation conjoncturelle.

Cosignataires: Gadiant, Glauser, Graber Jean-Pierre, Marra, Parmelin, Perrin, van Singer (7)

09.3283 n Ip. Bigger. Charge utile des véhicules de transport (20.03.2009)

Le postulat 03.3408 invitait le Conseil fédéral à modifier les catégories de véhicules du permis de conduire en faisant entrer les véhicules de transport des marchandises allant jusqu'à 5 tonnes dans la catégorie B. Le postulat a été transmis par les deux Conseils, puis classé au cours de l'été 2008. Cette décision s'explique par la création de la nouvelle catégorie C1 qui autorise à conduire des camions dont le poids total n'excède pas 7,5 tonnes et qui allège l'examen pratique (la formation de chauffeur de camion n'est plus obligatoire). Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que prévoient les réglementations des Etats voisins? Existe-t-il des pays qui connaissent une réglementation faisant entrer les véhicules d'un poids total maximal de 5 tonnes dans la catégorie B?
2. Dans l'affirmative, le Conseil fédéral est-il disposé à examiner l'élaboration d'une telle réglementation en Suisse et à la mettre en oeuvre le cas échéant?
3. Les véhicules de catégorie C1 sont soumis à la RPLP. A partir de quel poids total les véhicules sont-ils soumis à la RPLP dans les autres pays?
4. Le Conseil fédéral pense-t-il qu'il soit nécessaire d'établir l'égalité de traitement entre les différents pays pour la perception de la RPLP?
5. Si tel est le cas, existe-t-il des plans, des mesures ou des projets concrets pour réaliser cette égalité de traitement?
6. Que pense le Conseil fédéral du fait que la plupart des véhicules utilitaires sortis d'usine sont conçus pour supporter un poids total de 5 tonnes? N'est-il pas aussi d'avis qu'une augmentation modérée du poids total, sans incidences sur la sécurité routière, serait une mesure appropriée pour renforcer l'économie et réduire l'impact environnemental en Suisse, dans la mesure où elle permettrait d'éviter des déplacements avec des véhicules utilitaires plus lourds?
7. Dans le cadre de l'examen de la catégorie de véhicules C1, le Conseil fédéral est-il prêt à modifier les exigences de manière à ce que les détenteurs du permis de catégorie B puissent acquiescer celui-ci en suivant un cours (de manière analogue à la réglementation en vigueur pour les véhicules de la catégorie A1)?

Cosignataires: Aebi, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunner, Büchler, Bugnon, Freysinger, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Grin, Hutter Jasmin, Joder, Killer, Kunz, Lüscher, Müri, Nidegger, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Stamm, von Rotz, von Siebenthal, Walter (36)

09.3284 n Ip. Moser. Conflit d'intérêt entre lynx et chasseurs (20.03.2009)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi l'OFEV a-t-il autorisé les cantons de Vaud et de Soleure à tuer des lynx et ne s'est-il pas contenté d'autoriser leur transfert? Cette décision ne respecte pas le Concept Lynx Suisse 2004 et est contraire à la loi et à l'ordonnance sur la chasse.
2. Quelle est la position de l'OFEV à l'égard du conflit d'intérêt entre lynx et chasseurs?
3. Quelles mesures l'OFEV envisage-t-il pour concilier les intérêts des chasseurs et ceux des lynx et quelle est sa stratégie à long terme?

4. Comment l'OFEV compte-t-il assurer à long terme la survie des lynx, compte tenu des conflits d'intérêt récurrents?

5. La politique adoptée par l'OFEV ne compromet-elle pas la réintroduction du lynx à long terme?

Cosignataires: Aeschbacher, Bäümle, Donzé, Gilli, Weibel, Wyss Brigit (6)

09.3285 n Po. Moser. Emissions lumineuses et diversité des espèces (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les conséquences des émissions lumineuses sur la faune, notamment sur les insectes et les oiseaux, et d'examiner quelles mesures pourraient être prises pour protéger la diversité des espèces.

Cosignataires: Aeschbacher, Bäümle, Donzé, Gilli, Weibel (5)

09.3286 n Mo. Moser. "Whistleblowing". Création d'un service approprié pour le personnel de la Confédération (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un service auquel pourraient s'adresser les employés de la Confédération qui constateraient des irrégularités ("whistleblowing").

Cosignataires: Aeschbacher, Amacker, Bänziger, Baumann J. Alexander, Bäümle, Bischof, Donzé, Fehr Mario, Fiala, Gilli, Girod, Graf Maya, Häberli-Koller, Heer, Kleiner, Rechsteiner Paul, Riklin Kathy, Segmüller, von Graffenried, Wasserfallen, Wehrli, Weibel (22)

09.3287 n Ip. Wobmann. La Suisse, refuge privilégié des rebelles tamouls? (20.03.2009)

1. Selon les informations dont dispose le Conseil fédéral, dans quelle mesure les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) exercent-ils leur emprise sur la communauté tamoule qui vit en Suisse?

2. A-t-on des raisons de craindre que l'activisme des Tigres tamouls en Suisse finisse par poser un problème de sécurité?

3. A-t-on des raisons de craindre que le réseau serré des LTTE soit consacré à d'autres activités après la défaite des Tigres tamouls et qu'il se transforme en un réseau de crime organisé?

4. Quel est le risque que le chef rebelle Prabakaran ou d'autres figures importantes de la rébellion se réfugient en Suisse, étant donné qu'ils disposent d'un réseau dans ce pays et que les LTTE ne sont pas considérés comme une organisation terroriste par la Suisse?

5. Que fait le Conseil fédéral pour endiguer les activités des LTTE en Suisse?

Cosignataires: Bigger, Borer, Geissbühler, Hurter Thomas, Killer, Müri, Reimann Lukas, von Siebenthal (8)

09.3288 n Po. Lustenberger. Prix de l'électricité en 2010 (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement avant le 1er avril 2010 un rapport concernant les tarifs de l'électricité applicables en vertu de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Il y exposera à la fois les résultats des décisions de l'Elcom et l'influence exercée par les autorités politiques, ainsi que les démarches entreprises par le secteur de l'électricité pour établir des prix justes. Ce rapport fera état en particulier des tarifs applicables en 2010.

Cosignataires: Bader Elvira, Bäumle, Cathomas, Chevrier, Engelberger, Girod, Glanzmann, Gysin, Ineichen, Killer, Leutenegger Filippo, Loepfe, Messmer, Müri, Nordmann, Rechsteiner-Basel, Rutschmann, Schelbert, Schneider, Theiler, Triponez, Wasserfallen, Zemp (23)

09.3289 n Mo. Vischer. Dissoudre l'unité d'intervention policière Tigris (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de dissoudre immédiatement le groupe d'intervention Tigris de la Police judiciaire fédérale.

Cosignataires: Daguet, Müller Geri, Schelbert, Wyss Brigit (4)

09.3290 n Mo. Groupe des Verts. Entreprises: promotion des initiatives écologiques et novatrices (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des mesures facilitant l'accès aux instruments de financement avantageux pour des investissements dans l'économie verte (technologies à haut rendement énergétique, production d'énergies renouvelables et autres technologies permettant de désenchevêtrer l'économie et la consommation des ressources).

Porte-parole: Girod

09.3291 n Mo. Groupe socialiste. Mesures conjoncturelles et primes d'assurance-maladie (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement des mesures de soutien à la consommation, dans le cadre du troisième plan de relance de l'économie. Les primes de l'assurance-maladie grèvent lourdement le budget des ménages à revenu moyen ou modeste et notamment celui des familles, du fait qu'elles s'apparentent à une "capitation", et elles réduisent le montant du revenu disponible. Un allègement des ménages dans ce domaine permettra donc de soutenir la consommation. Le Conseil fédéral examinera en particulier les deux termes de l'alternative suivante:

- prise en charge par la Confédération (inscription au budget), en 2010 et 2011, des primes d'assurance-maladie des enfants de moins de 18 ans et des jeunes adultes en formation de moins de 25 ans; cette mesure permettrait de libérer chaque année 2 milliards de francs, qui pourraient être affectés à la consommation;

- relèvement, à titre temporaire, du montant des subsides de la Confédération destinés à réduire les primes d'assurance-maladie, pour un montant équivalent.

Il s'agira de veiller à ce que les allègements visés profitent intégralement aux personnes concernées et ne servent pas à décharger les pouvoirs publics (cantons et communes).

Porte-parole: Leutenegger Oberholzer

09.3292 n Ip. Leutenegger Oberholzer. Fibre optique. Stratégie de la Confédération (20.03.2009)

En réaction à la réponse à la motion 08.4013 Développement du réseau à fibre optique dans toute la Suisse, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il du fait que, dans les centres urbains, des entreprises locales soient en conflit avec l'entreprise nationale Swisscom pour la desserte en fibre optique, tandis que les régions périphériques sont laissées à elles-mêmes?

2. Quelle forme la stratégie du Conseil fédéral visant à développer autant que possible le réseau à fibre optique dans l'ensem-

ble de la Suisse prend-elle? Le Conseil fédéral veut-il faire dépendre le développement du réseau de l'issue de la lutte entre Swisscom et les entreprises locales, ou prévoit-il des mandats de prestation ou des mesures incitatives?

3. Quels mécanismes sont sensés assurer une péréquation des prix entre les centres urbains densément peuplés, où la construction d'un réseau à fibre optique coûte nettement moins cher, et les régions moins peuplées, caractérisées par des coûts de construction plus importants?

4. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour empêcher la construction de réseaux parallèles, dépourvue de sens sur le plan économique? Quels surcoûts les dessertes parallèles entraînent-elles?

5. Laquelle des variantes suivantes génère les coûts les plus bas: la desserte par Swisscom, la desserte par les centrales énergétiques locales ou l'utilisation des deux infrastructures?

6. Que pense le Conseil fédéral, en termes de coûts et d'offre de prestations pour les consommateurs, du développement d'un réseau national à fibre optique à une seule fibre en comparaison avec un réseau à quatre fibres?

09.3293 n Ip. Leutenegger Oberholzer. Entraide administrative en matière fiscale avec les Etats-Unis et d'autres pays, et sur le plan national (20.03.2009)

Le 26 juillet 2008, les autorités fiscales américaines ont présenté une demande d'entraide administrative visant des clients d'UBS. Or cette demande n'indiquait aucun nom de contribuable américain ni no de compte mais seulement des faits susceptibles d'être constitutifs d'une fraude fiscale ou d'un délit analogue. Appelé à trancher sur recours, le Tribunal administratif fédéral a, dans son arrêt A-7342/2008 du 5 mars 2009, statué sur cette demande d'entraide. Au chiffre 4.5 de ses considérants il constate qu'aux termes de la CDI conclue avec les Etats-Unis la mention des personnes soupçonnées des délits fiscaux signalés dans la demande ou de délits analogues n'est pas requise pour l'octroi de l'entraide administrative. Il faut surtout, pour que la demande d'entraide puisse être satisfaite, que celle-ci mentionne un soupçon de fraude fondé et suffisamment étayé.

1. Les données communiquées aux autorités américaines n'ont pas été identifiées par les autorités fiscales américaines mais par UBS. Or selon les articles de presse, UBS n'aurait pas mentionné les noms des contribuables incriminés mais les raisons des personnes morales derrière lesquelles ils se cachaient. Le Conseil fédéral peut-il le confirmer? Sur quelles bases légales la communication de ces données était-elle fondée? Le Ministère public de la Confédération a-t-il ouvert une procédure contre UBS pour violation du secret bancaire?

2. Quelles conditions une demande d'entraide administrative des Etats-Unis en matière fiscale doit-elle satisfaire, selon les dernières décisions du Conseil fédéral, pour qu'il puisse être donné suite à la demande? Quel soupçon de fraude est-il considéré comme suffisant?

3. La condition de soupçon de fraude fondé applicable aux demandes d'entraide administratives avec les Etats-Unis est-elle également valable pour d'autres pays avec lesquels la Suisse a conclu une convention contre les doubles impositions?

4. Dans quelle mesure les conditions de l'entraide administrative diffèrent-elles selon qu'il s'agit de demandes n'indiquant pas de nom mais des soupçons fondés ou de ce qu'on appelle "fishing expeditions"?

5. Comment, en Suisse, l'entraide administrative fonctionne-t-elle et comment la protection du secret bancaire est-elle assurée en cas de soupçon fondé d'infraction fiscale:

a. de soupçon de contravention?

b. de soupçon de délit?

6. Quelle est la portée du secret bancaire dans le contexte suisse comparée aux procédures prévues avec l'étranger?

09.3294 n Mo. Groupe socialiste. Formation continue plutôt que chômage pour les jeunes (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'accroître, sur la base des art. 59 LACI et 13 LFPr, les moyens financiers destinés à la formation et au perfectionnement des jeunes chômeurs ainsi que des jeunes et des jeunes adultes menacés de perdre leur emploi. Ces moyens seront portés à 120 millions de francs par an pour une durée de trois ans. L'instrument de la mise en oeuvre sera le chèque de formation.

Porte-parole: Fässler

09.3295 n Mo. Fässler. Entraide internationale. Supprimer l'irrecevabilité pour les actes visant à diminuer les recettes fiscales (20.03.2009)

L'art. 3, al. 3, de la loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale (RS 351.1) prévoit que les demandes d'entraide administrative et pénale sont irrecevables "si la procédure vise un acte qui paraît tendre à diminuer des recettes fiscales". Cette restriction doit être abrogée sans contrepartie.

09.3296 n Po. Freysinger. Préserver la souveraineté de la Suisse, sa réputation et ses intérêts (20.03.2009)

Pour éviter, voire pour combattre et neutraliser efficacement les instruments tels que les listes noires, les "soft laws" (règles de droit non contraignantes) et autres prétentions législatives que des organisations étrangères comme l'OCDE, l'UE et l'ONU prétendent opposer à l'autonomie de la Suisse, à sa réputation et à ses intérêts, le Conseil fédéral est chargé d'examiner en profondeur tous les instruments dont il dispose et de lutter vigoureusement, le cas échéant, contre les résistances internes et externes; à cet égard, il procédera dans les plus brefs délais et dans une perspective durable. Il convient en particulier:

1. d'exercer tous les droits de veto et les autres droits qui découlent de l'adhésion de la Suisse à l'OCDE, à l'ONU et au Conseil de l'Europe, par exemple en ce qui concerne l'établissement de listes noires ou les "recommandations" à des tiers. Il faut en outre vérifier que le mandat du comité de direction de l'OCDE est conforme aux statuts de cette organisation en matière de "lutte contre l'évasion fiscale" et revoir la traduction du concept central de "tax avoidance", qui est systématiquement traduit, à tort, par "évasion fiscale" (<http://www.solami.com/oecdmandate.htm>, .../oecdmandate.htm);

2. d'étendre la procédure d'évaluation pour l'acquisition d'avions de combat aux modèles russes, sur la base notamment du traité d'établissement et de commerce de 1873 entre la Suisse et la Russie (FF 1873 III 87 ss: <http://www.solami.com/commercetreaties.htm>), dont la validité a été confirmée par le Tribunal fédéral (ATF 132 II 65);

3. de revoir l'ampleur et l'importance de l'accord d'intermédiaire qualifié négocié en 2000 entre l'IRS (Internal Revenue Services, qui perçoit les impôts aux Etats-Unis) et les grandes banques suisses (www.solami.com/QI.htm, .../glasnost.htm), ainsi que

les conditions dans lesquelles cet accord a été passé et le lien de causalité avec les accusations de violation du droit américain et du droit suisse (.../stammsbv.htm);

4. d'examiner les alternatives à l'Union européenne, en particulier pour appeler à une conférence de suivi sur la Confédération européenne proposée en juin 1991 à Prague par les présidents Mitterrand et Havel (www.solami.com/a21.htm).

(url: www.solami.com/impulse.htm)

Cosignataires: Binder, Estermann, Fehr Hans, Geissbühler, Nidegger, Reimann Lukas, Reymond, Rutschmann, Scherer, Schwander, Veillon, Walter, Wandfluh, Wobmann, Zuppiger (15)

09.3297 n Po. Groupe des Verts. Programme conjoncturel. Conséquences du point de vue de l'égalité des sexes (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur les conséquences de la crise pour les femmes. Ce rapport éclaircira en particulier les points suivants:

- influence sur le marché de l'emploi et sur la formation continue des mesures de stabilisation prises pour soutenir la conjoncture; les conséquences et les chiffres seront présentés par branche et par sexe;

- conséquences, pour les hommes et pour les femmes, des mesures de stabilisation sur le maintien et la création d'emplois, sur les licenciements, sur la réduction de l'horaire de travail et sur la mise en oeuvre et l'efficacité des mesures de perfectionnement.

Porte-parole: Teuscher

09.3298 n Mo. Ineichen. Etendre le chômage partiel aux travailleurs temporaires (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter dans un délai de quelques semaines les bases légales pertinentes de sorte que les employés au service d'un organisme de travail temporaire qui sont engagés pour plus de six mois par une entreprise locataire de services puissent bénéficier de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail, comme les employés sous contrat à durée indéterminée. Les pertes de travail subies par les travailleurs temporaires devront pouvoir être prises en compte - dans le sens d'une égalité de traitement des différents types de contrats de travail - aussi bien pour les demandes d'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail que pour celles en cas d'intempéries.

Cosignataires: Amacker, Barthassat, Bäumle, Caviezel, Engelberger, Fässler, Fehr Jacqueline, Fiala, Füglistaller, Galladé, Grunder, Haller, Hassler, Hochreutener, Humbel Näf, Lang, Lüscher, Moser, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Schenk Simon, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Segmüller, Triponez, von Siebenthal, Wasserfallen, Weber-Gobet, Wyss Ursula (29)

09.3299 n Mo. Stamm. Revenir au régime des peines appliqué jusqu'à fin 2006 (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de révision du code pénal visant à annuler tous les points de la révision entrée en vigueur le 1er janvier 2007 (modification des dispositions générales) portant sur le régime des peines appliquées aux crimes et aux délits (livre I, partie I, titre 3, chapitre 1, art. 34 à 55a) et sur les contraventions (partie 2, art. 103 à 109).

09.3300 n Mo. Stamm. Réintroduction des peines privatives de liberté de moins de six mois (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de modification législative visant à réintroduire les peines privatives de liberté de moins de six mois, avec ou sans sursis. Il modifiera à cet effet l'art. 40 du code pénal, notamment. Le nouveau texte de cet article sera analogue à celui en vigueur jusqu'à la fin 2006. L'art. 41 sera abrogé, de même que l'art. 42, al. 4. Toutes les dispositions portant sur les peines pécuniaires (par ex. art. 39, Conversion) seront adaptées en conséquence.

09.3301 n Ip. Kaufmann. Entreprises de la Confédération. Propagande illicite avant les votations? (20.03.2009)

Le dernier bulletin de RUAG contient des annonces publiées par les partisans de l'extension de la libre circulation des personnes, ainsi qu'un article - assorti d'une photo du chef de RUAG - qui plaide également en faveur de l'objet soumis à la votation. Cette situation pose problème dans la mesure où RUAG est une société anonyme appartenant intégralement à la Confédération. Lors du passage de RUAG du statut d'unité administrative à celui de société anonyme, les contribuables avaient dû assumer plus de 450 millions de francs en lien avec les engagements de la caisse de pensions de RUAG. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il licite que, avant une votation, de la propagande soit faite en faveur d'un seul camp dans le bulletin d'information d'une entreprise de la Confédération?
2. Que pense le Conseil fédéral du fait que seuls des partisans de la libre circulation se sont exprimés dans le bulletin de RUAG?
3. Est-il courant que de la publicité politique soit faite au sein des entreprises de la Confédération (RUAG, CFF, Skyguide, La Poste, Swisscom)? La pratique est-elle uniforme? Si oui, quelle est-elle?
4. De l'argent a-t-il été versé pour l'annonce dans laquelle figure le chef de RUAG? Si oui, combien et par qui?
5. La loyauté des collaborateurs de RUAG n'est-elle pas mise à trop rude épreuve du fait que le chef de l'entreprise vante de manière extrêmement partielle les avantages d'un projet politique? Peuvent-ils encore se forger librement leur opinion?
6. Est-il courant que des chefs d'entreprises fédérales soient de véritables figures de proue lors de campagnes précédant une votation?
7. Le Conseil fédéral est-il prêt à interdire toute publicité à caractère politique dans les bulletins d'information des entreprises de la Confédération? Si non, pourquoi?
8. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour garantir que la Confédération n'exerce aucune influence sur ses employés avant les votations?

Cosignataires: Baettig, Flückiger, Füglistaller, Graber Jean-Pierre, Mörgeli, Pfister Theophil, Schluer, Schwander, von Siebenthal (9)

09.3302 n Mo. Barthassat. Soutenir la presse indépendante par une taxe des journaux gratuits (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer à l'Assemblée fédérale un projet de loi sur une taxe des quotidiens gratuits afin de financer le lancement et le soutien de quotidiens suisses indépendants de qualité. Il veillera tout particulièrement à la protec-

tion de cette indépendance face aux grands groupes de presse suisses et étrangers.

Cosignataire: Zisyadis (1)

09.3303 n Mo. Ineichen. Fonds solaire pour une politique durable de l'environnement, de l'énergie et de l'économie (20.03.2009)

A titre de mesure urgente, le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet visant à constituer un fonds d'une durée limitée à fin 2012 et de l'ordre de grandeur d'un milliard de francs pour promouvoir les installations solaires thermiques (capteurs solaires). Deux tiers du fonds seront alimentés par la Confédération, et le dernier tiers par l'industrie de l'électricité. Pour cela, le Conseil fédéral devra mener des négociations avec l'industrie de l'électricité dans le sens d'un partenariat entre secteurs public et privé. Grâce à ce fonds, en sus d'autres contributions éventuelles, une contribution de 15 pour cent aux frais d'investissement dans des installations sera accordée. Pourront bénéficier de cette subvention aussi bien les investisseurs privés que publics.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Allemann, Amherd, Aubert, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Baumle, Carobbio Guscetti, Cassis, Caviezel, Chopard-Acklin, Darbellay, Egger, Girod, Graf Maya, Gross, Haller, Hammerle, Hiltbold, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Landolt, Lang, Leuenberger-Genève, Lustenberger, Malama, Marra, Moser, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Roth-Bernasconi, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Steiert, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, Tschümperlin, von Graffenried, Wehrli, Weibel, Widmer (46)

09.3304 n Mo. Groupe socialiste. Troisième phase des mesures de stabilisation. Encourager les investissements dans les collecteurs solaires et alléger la charge des ménages (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'inclure dans la troisième phase des mesures de stabilisation la création d'un "Fonds pour les installations solaires thermiques", qui sera doté d'environ 1 milliard de francs et limité dans le temps. Ce fonds sera utilisé comme suit:

- les propriétaires qui investiront dans les cinq prochaines années dans des installations solaires thermiques verront 30 % de leurs frais remboursés par le fonds; si le prix du pétrole augmente, le Conseil fédéral sera habilité à abaisser le taux du soutien à 20 %;
- une part maximale de 0,5 % du fonds pourra être affectée à des mesures de formation et de perfectionnement dans le domaine des installations solaires thermiques (installation, développement, etc.).

Le versement des contributions aux investissements incombera aux cantons, qui devront tenir compte des dispositions relatives à la protection du patrimoine et à la conservation des monuments historiques avant d'accorder tout soutien. Les mesures de formation et de perfectionnement seront mises en oeuvre en collaboration avec les cantons, voire avec les offices régionaux de placement (ORP).

Porte-parole: Wyss Ursula

09.3305 n Mo. Chevrier. Encourager les investissements privés (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer, si nécessaire par l'adoption d'arrêts fédéraux urgents, un catalogue de mesures encourageant les investissements privés.

Cosignataires: Amherd, Bourgeois, Darbellay, de Buman, Freysinger, Germanier, Hiltbold, Meyer Thérèse, Perrin, Schmidt Roberto (10)

09.3306 n Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Suspension de la révision de la loi sur le CO2 (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre la révision de la loi sur le CO2, tant que la communauté internationale n'aura pas adopté des objectifs contraignants de réduction des émissions de CO2. Par la suite, les objectifs de réduction seront fixés en tenant compte de manière appropriée de la situation particulière de la Suisse du point de vue de la production d'électricité.

Porte-parole: Parmelin

09.3307 n Mo. Weber-Gobet. Fonds en faveur de la formation professionnelle. Création d'un organe paritaire de conciliation (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) par une disposition réglant la procédure applicable en cas de conflit lié à la création d'un fonds en faveur de la formation professionnelle en vertu de l'art. 60 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr). Le Conseil fédéral pourrait notamment fixer les critères applicables en matière d'objectifs et de fonctionnement du fonds, délimiter de manière claire les questions financières liées à ce fonds par rapport aux autres tâches des associations professionnelles sectorielles, et instituer un organe paritaire de conciliation qui aura le droit d'émettre des directives et qui comprendra des représentants de tous les partenaires de la formation professionnelle visés à l'art. 1 LFPr.

Cosignataires: Daguet, Engelberger, Fehr Mario, Graf Maya, Ineichen, Lustenberger, Pfister Theophil, Prelicz-Huber, Rechsteiner Paul, Riklin Kathy, Steiert (11)

09.3308 n Ip. Pelli. Limiter aux véritables abus l'application de l'arrêt contre l'utilisation illégitime des conventions contre les doubles impositions (20.03.2009)

A l'heure actuelle, les conventions conclues par la Confédération en vue d'éviter les doubles impositions (CDI) ne peuvent être invoquées que lorsque les conditions exigées en vertu de l'arrêt contre les abus (arrêt du Conseil fédéral du 14 décembre 1962 instituant des mesures contre l'utilisation sans cause légitime des conventions conclues par la Confédération en vue d'éviter les doubles impositions, ACF 1962) sont remplies, en plus des conditions prévues par les CDI elles-mêmes. Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A titre de mesure d'urgence, le Conseil fédéral ne devrait-il pas modifier la pratique de l'Administration fédérale des contributions (AFC) en ce qui concerne l'ACF 1962, de sorte que des sociétés qui créent des emplois et de la valeur ajoutée en Suisse soient considérées sans justification complémentaire comme sociétés actives et donc exemptées des dispositions de l'ACF 1962?

2. A titre de mesure d'urgence, le Conseil fédéral ne devrait-il pas modifier la pratique de l'AFC en ce qui concerne l'ACF 1962, de sorte que l'évaluation du caractère actif des activités commerciales exercées en Suisse repose sur les activités de l'ensemble des sociétés du groupe en Suisse et non sur celles de la seule société qui entend invoquer la CDI?

3. A titre de mesure d'urgence, le Conseil fédéral ne devrait-il pas modifier la pratique de l'AFC en ce qui concerne l'ACF 1962, de sorte que les sociétés qui apportent la preuve que l'invocation de la CDI ne leur procure aucun avantage fiscal (preuve libératoire) ne soient pas soumises aux dispositions de l'ACF 1962?

09.3309 n Mo. Graf Maya. Créer une plus-value en encourageant l'agriculture biologique (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de garantir, à l'aide d'un plan d'action, qu'au moins 20 % des surfaces agricoles suisses seront consacrées à l'agriculture biologique d'ici à 2015. A cet effet, il mettra à disposition 50 millions de francs par an dans le cadre du 3e programme de relance conjoncturelle.

Cosignataires: Aeschbacher, Allemann, Bänziger, Bäumlé, Bré-laz, Fässler, Frösch, Gadiant, Girod, Hämmerle, Hassler, Heim, Hodgers, John-Calame, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Moser, Prelicz-Huber, Schelbert, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Weber-Gobet, Weibel, Wyss Brigit (28)

09.3310 n Ip. Graf Maya. Détention des animaux de laboratoire et valeur informative des expériences sur les animaux (20.03.2009)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il au courant des nouvelles avancées scientifiques, qui mettent en doute les résultats tirés des expériences sur les animaux détenus dans des conditions restrictives, non conformes à leur espèce, et qui demandent en conséquence que l'on améliore l'aménagement des cages si l'on veut obtenir de meilleurs résultats?

2. Comment juge-t-il, à la lumière de ces nouvelles conclusions, les prescriptions suisses sur la détention d'animaux de laboratoire, concernant notamment les rongeurs, les chiens, les chats, les singes ou les animaux de rente: ces prescriptions permettent-elles de garantir la pertinence des résultats des expériences et la fiabilité des recoupements?

3. Quelles sont les mesures prises par les autorités responsables des autorisations de détention d'animaux de laboratoire pour que les manquements, parfois graves, signalés dans les nouvelles études globales (expériences menées à double, erreurs dans les ordres d'exécution des expériences, etc.) ne se produisent pas en Suisse?

4. Le Conseil fédéral est-il disposé à ordonner une étude globale comparative afin d'examiner la qualité et la valeur informative des expériences menées en Suisse sur des animaux?

Cosignataires: Bré-laz, Frösch, Girod, John-Calame, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Moser, Prelicz-Huber, Stump, Teuscher, Thorens Goumaz, Weber-Gobet, Weibel, Wyss Brigit (14)

09.3311 n Mo. Stamm. Mettre en place des procédures rapides pour juger les auteurs d'infractions qui sont passés aux aveux ou qui ont été pris en flagrant délit (20.03.2009)

Les dispositions légales pertinentes, en particulier celles qui figurent dans le code de procédure pénale, doivent être modifiées de telle sorte que les auteurs d'infractions soient mis en détention immédiatement ou y soient maintenus dans les cas où leur culpabilité ne fait aucun doute.

09.3312 n Mo. Stamm. Casier judiciaire. Réintroduire le système de la radiation, en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2006 (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions régissant le casier judiciaire (les art. 365 ss CP et l'ordonnance en la matière) de telle sorte que la réglementation régissant les inscriptions dans le casier judiciaire, en vigueur jusqu'à la fin du mois de décembre 2006, soit réintroduite.

09.3313 n Mo. Stamm. Code pénal. Ne plus solliciter l'accord de l'auteur d'une infraction pour l'accomplissement d'un travail d'intérêt général (20.03.2009)

La condition figurant à l'art. 37 CP, selon laquelle l'auteur d'une infraction doit donner son accord pour l'accomplissement d'un travail d'intérêt général, doit être supprimée. Si le condamné se comporte de façon non coopérative, le travail d'intérêt général doit être prolongé d'une durée équivalant à la période pendant laquelle il n'a pas coopéré, ou alors il doit purger une peine privative de liberté correspondant à la durée totale du travail d'intérêt général qui a été ordonné.

09.3314 n Mo. Schlüer. Droit pénal. Responsabilisation des mineurs (20.03.2009)

Le droit pénal des mineurs (DPMIn) doit être modifié afin que l'autorité de jugement puisse appliquer les sanctions prévues par le droit pénal ordinaire à quiconque commet, dès l'âge de seize ans (au lieu de 19), une infraction particulièrement grave ou certaines infractions qualifiées et agit de manière coupable. Le mineur pourra être condamné à une privation de liberté de quatre ans au plus s'il avait quatorze ans (au lieu de seize) le jour de l'infraction.

09.3315 n Mo. Wyss Brigit. Encouragement du partage des responsabilités de direction (top sharing) (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder aux modifications légales nécessaires pour inscrire le modèle du partage des responsabilités de direction (top sharing) dans sa politique du personnel.

Cosignataires: Daguet, Fehr Jacqueline, Frösch, Girod, Graf Maya, Heim, Hodggers, John-Calame, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Markwalder Bär, Moret, Moser, Nussbaumer, Prelicz-Huber, Rennwald, Rielle, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schmid-Federer, Teuscher, Thanei, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried, Weber-Gobet, Weibel (31)

09.3316 n Po. de Buman. Encourager la collecte et le recyclage des déchets (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité d'introduire une taxe anticipée d'un ou deux centimes par emballage pour

encourager la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets.

Cosignataires: Barthassat, Bischof, Chevrier, Häberli-Koller, Hany, Hodggers, John-Calame, Leuenberger-Genève, Meier-Schatz, Robbiani, Schmidt Roberto, Steiert, Thorens Goumaz (13)

09.3317 n Mo. Graf Maya. Passage à l'engraissement des jeunes verrats. Plan de mesures et financement (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un plan de mesures visant à passer complètement à l'engraissement des jeunes verrats d'ici à 2015 en Suisse. Le plan de mesures devra contenir un calendrier, les mesures d'encouragement visées, le mode de financement de ces mesures et les modalités de la collaboration entre toutes les parties prenantes.

Cosignataires: Aeschbacher, Frösch, Girod, Heim, Hodggers, John-Calame, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Moser, Prelicz-Huber, Teuscher, Thorens Goumaz, Weber-Gobet, Weibel, Wyss Brigit (15)

09.3318 n Mo. Graf Maya. Protéger les abeilles en interdisant l'usage du neurotoxique clothianidine comme insecticide (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre immédiatement l'homologation de la clothianidine comme insecticide et d'examiner la possibilité d'une interdiction à long terme. Parallèlement, il élaborera de nouvelles dispositions et de nouvelles méthodes relatives à l'homologation des pesticides de sorte à éviter les substances toxiques pour les abeilles.

Cosignataires: Aeschbacher, Frösch, Gadiant, Girod, Hassler, Hodggers, John-Calame, Lachenmeier, Thorens Goumaz (9)

09.3319 n Mo. Bischof. Préciser les conditions légales de l'entraide administrative et la rendre plus efficace (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification de loi qui précise les conditions requises pour l'octroi de l'entraide administrative et qui facilite la procédure.

Cosignataires: Aebi, Aeschbacher, Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Bäumle, Büchler, Cathomas, Caviezel, Darbellay, de Buman, Donzé, Egger, Eichenberger, Fiala, Fluri, Français, Gadiant, Glanzmann, Graber Jean-Pierre, Grunder, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hany, Hassler, Hochreutener, Huber, Humbel Näf, Hutter Markus, Ineichen, Joder, Kaufmann, Landolt, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lüscher, Lustenberger, Malama, Markwalder Bär, Messmer, Moser, Müller Philipp, Müller Walter, Müller Thomas, Pelli, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schwander, Segmüller, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Zemp (57)

09.3320 n Ip. Chopard-Acklin. Police fédérale. Unité spéciale "Tigris" (20.03.2009)

Selon des informations parues dans la presse, une unité spéciale armée, composée de policiers d'élite, a été créée par la Police judiciaire fédérale sous le nom de "Tigris" au cours des dernières années.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Sur quelle base légale se fonde la création de l'unité spéciale Tigris?
2. Quelles sont exactement ses missions et à quelle doctrine d'engagement répond-elle?
3. A quel montant s'élèvent les coûts engagés à ce jour pour la formation, l'équipement et l'entretien de cette unité?
4. Quelles autorités ont été informées de sa mise sur pied et de sa disponibilité opérationnelle et à quel moment l'ont-elles été?
5. En Suisse, les interventions relevant de la politique de sécurité sont normalement du ressort des cantons. Ces derniers ont-ils été consultés et associés lors de la mise sur pied de cette unité spéciale? Dans l'affirmative, quelle a été leur réaction? Dans la négative, pourquoi n'ont-ils pas été consultés?
6. Selon la presse, l'unité spéciale "Tigris" aurait déjà effectué diverses missions.
 - a. Les forces de police et les autorités cantonales et locales ont-elles été informées systématiquement de ces interventions?
 - b. A quel niveau de commandement se situait, sur place, la direction de l'engagement?
 - c. Comment gère-t-on la question de la délimitation des compétences?
7. Comment le contrôle politique de cette unité spéciale est-il assuré?

09.3321 n Po. Segmüller. Evaluation du nouvel avion de combat. Délimitation des compétences civiles en matière de technologie et de matériel (20.03.2009)

Pour l'évaluation du nouvel avion de combat, le Conseil fédéral est chargé de considérer - indépendamment des compétences militaires - les compétences en matière de technologie (y compris le transfert des connaissances) et de matériel mises en avant par les entreprises militaires et civiles.

Cosignataires: Bischof, Büchler, Hurter Thomas, Miesch, Zuppiger (5)

09.3322 n Ip. Pelli. Financement des groupes de sociétés. Modifier la pratique en abolissant des entraves fiscales (20.03.2009)

Pourquoi le Conseil fédéral ne modifie-t-il pas, à titre de mesure d'urgence, la pratique de l'Administration fédérale des contributions (AFC) en matière de financement des groupes, et notamment la définition de la notion d'obligation, afin d'éliminer sur-le-champ les conséquences négatives avérées que présentent l'impôt anticipé et le droit de timbre?

09.3323 n Ip. Reimann Lukas. Passeports biométriques. Mesures concrètes de la Suisse au niveau de l'UE (20.03.2009)

Daniel Brühlmeier a rédigé le texte suivant sur le site Internet de l'association "Notre droit":

"Compte tenu de sa situation politique particulière, la Suisse est parvenue à négocier avec l'UE, à l'art. 7 AAS, des modalités d'adoption spécifiques qui vont bien au-delà de ce qui a été convenu dans des accords d'association similaires, par exemple dans les accords passés entre l'UE et la Norvège ou l'Islande. Alors qu'un risque de double guillotine pesait sur la récente votation relative à l'accord sur la libre circulation des personnes, l'AAS règle clairement une éventuelle procédure de consultation et prévoit un examen de la situation par le comité

mixte (art. 7, al. 4: "sauf si ..."). Le comité peut ensuite décider à l'unanimité de maintenir l'AAS. Le règlement intérieur du comité mixte UE/Suisse pour l'AAS va cependant encore plus loin et comprend une disposition qui reflète la réussite de la diplomatie suisse: si la Suisse estime, conformément à l'art. 4, al. 3, que le contenu d'un nouvel acte est de nature à affecter les piliers de l'ordre constitutionnel suisse (neutralité, fédéralisme et démocratie directe), elle peut convoquer dans les trois semaines une session du comité mixte au plus haut niveau, c'est-à-dire au niveau ministériel, dans le but de proposer d'autres solutions (cf. Journal officiel C 308 du 14 décembre 2004, p. 2). L'accord n'est réputé caduc que si les ministres des Etats Schengen et des Etats associés rejettent unanimement les propositions de la Suisse."

1. Le Conseil fédéral est-il d'accord avec Daniel Brühlmeier?
2. Si tel n'est pas le cas, pourquoi?
3. Le Conseil fédéral peut-il décrire les étapes concrètes nécessaires pour garantir que la Suisse puisse continuer de permettre à ses citoyens de choisir librement entre un passeport qui contient des données biométriques et un passeport qui n'en contient pas, sans que l'accord d'association à Schengen (AAS) devienne caduc?

09.3324 n Mo. Sommaruga Carlo. Aide au développement. Que les responsables des dégâts commis en Palestine en assument les conséquences (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un inventaire du dommage subi par la DDC elle-même et par ses partenaires à Gaza lors de la dernière guerre et à solliciter la prise en charge des frais de reconstruction, de réparation ou de remplacement aux responsables des dommages matériels commis sur les installations ou le matériel appartenant à la DDC, à des partenaires de la DDC en Palestine ou à des organisations onusiennes financées par la Suisse et actives en Palestine comme l'UNRWA.

Cosignataires: Aubert, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Daguet, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Gross, Hämmerle, Heim, Hodgers, Kiener Nellen, Leutenegger Oberrholzer, Lumengo, Marra, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Riele, Roth-Bernasconi, Steiert, Stump, Tschümperlin, Voruz, Widmer (26)

09.3325 n Ip. Lumengo. Extension de la fiscalité de l'épargne à des Etats hors UE (20.03.2009)

Lors de sa séance spéciale du 26 novembre 2008, le Conseil fédéral a décidé d'étendre la fiscalité de l'épargne à des Etats non membres de l'UE. A l'occasion de la conférence de l'ONU sur le financement du développement, à Doha, l'ancienne présidente de la Confédération a proposé, le 30 novembre 2008, d'imposer sur une large base les intérêts de capitaux déposés en Suisse, au terme d'une procédure concertée avec d'autres Etats. Après la transmission de données aux Etats-Unis d'Amérique, le 18 février 2009, plusieurs membres du Conseil fédéral ont confirmé que la fiscalité de l'épargne devait être étendue à des Etats non membres de l'UE. Dans ce contexte, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il prises pour favoriser l'égalité de traitement et étendre la fiscalité de l'épargne à des Etats non membres de l'UE? Quelles lignes directrices se donne-t-il pour engager une procédure concertée? Quelle stratégie poursuit-il en vue d'étendre à l'avenir la fiscalité de l'épargne à des Etats non membres de l'UE?

2. Quelles sont les rentrées fiscales prévisibles si la Suisse devait introduire la fiscalité de l'épargne par rapport à des Etats non membres de l'UE, notamment des pays en développement?

3. Le système de l'impôt anticipé, conçu comme un impôt de sécurité, corrélé à la possibilité d'un remboursement en cas de déclaration s'est révélé efficace. L'accord avec la Communauté européenne relatif à la fiscalité de l'épargne laisse également au bénéficiaire étranger des intérêts versés le choix entre la retenue d'impôt et la déclaration à l'autorité fiscale dont il relève. Le Conseil fédéral maintient-il le principe éprouvé de la retenue effectuée là où les intérêts ont été versés, à titre de complément à l'échange d'informations en matière fiscale?

4. Les contribuables étrangers peuvent eux aussi demander le remboursement de l'impôt anticipé. Quels sont les montants versés par la Suisse au titre du remboursement de l'impôt anticipé à des contribuables a) provenant des pays de l'UE, b) des autres pays de l'OCDE et c) de pays en développement?

5. Combien de demandes d'assistance administrative et d'entraide judiciaire ont-elles été déposées ces dernières années par des pays en développement? Quel est le nombre des réponses favorables? Y a-t-il des demandes émanant d'Etat avec lesquels la Suisse n'a pas conclu de convention contre la double imposition? La Suisse offre-t-elle son aide technique à des pays en développement, pour qu'ils puissent déposer les demandes correspondantes?

6. Le 13 novembre 2008, la Commission européenne a adopté une proposition visant à modifier la directive relative à la fiscalité de l'épargne, afin d'éliminer des niches fiscales et de mieux combattre l'évasion fiscale. Que pense le Conseil fédéral de ces propositions? Quel système de fiscalité de l'épargne propose-t-il aux Etats non membres de l'UE?

09.3326 n Mo. Groupe BD. Révision de la loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter sans délai au Parlement une révision de la loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale prévoyant l'octroi de l'entraide, à titre exceptionnel, dans le cas d'infractions fiscales pour éviter que des intérêts prépondérants de la Suisse soient gravement lésés. Il ne sera pas prévu d'échange automatique d'informations.

Porte-parole: Grunder

09.3327 n Ip. Ineichen. Davantage de flexibilité pour la formation, le perfectionnement et le placement (20.03.2009)

Les pronostics actuels pour l'économie et le marché de l'emploi sont alarmants. Il nous faut partir du principe que des milliers d'apprentis vont se retrouver sans emploi; sur l'année, cela devrait concerner un demandeur d'emploi sur 20. En même temps, on constate un déficit en personnel dans nombre de métiers porteurs d'avenir (soins médicaux et infirmiers, conseil en énergie, etc.).

1. Le Conseil fédéral voit-il une possibilité, à court terme, de s'entendre avec les cantons sur une solution simple et rapide afin de remédier au déficit en personnel médical et infirmier?

2. Compte-t-il accélérer les négociations avec l'OdASanté concernant l'entrée en vigueur de l'attestation fédérale santé-social (AFP) afin que les ordonnances correspondantes puissent entrer en vigueur dans les meilleurs délais?

3. Que compte-t-il faire pour remédier rapidement au manque de conseillers en énergie (en particulier dans le bâtiment)?

Pourrait-on envisager une formation de métier artisanal selon le modèle du conseil en énergie du bâtiment tel que le connaît l'Allemagne depuis des années?

4. Le Conseil fédéral partage-t-il mon opinion selon laquelle le conseil dans les ORP (offices régionaux de placement) devrait être mieux ciblé qu'aujourd'hui et davantage orienté vers le marché de l'emploi et les qualifications?

Cosignataires: Amacker, Barthassat, Bäumle, Caviezel, Egger, Eichenberger, Fässler, Fehr Jacqueline, Fiala, Fluri, Füglistaller, Galladé, Grunder, Haller, Hassler, Hurter Thomas, Killer, Landolt, Lüscher, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Müller Philipp, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Schenk Simon, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schneider, Segmüller, Triponez, von Siebenthal, Weber-Gobet, Wyss Ursula, Zemp (35)

09.3328 n Mo. Sommaruga Carlo. Accord de libre-échange avec la Chine. Analyse d'impact en termes de développement durable (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter l'étude prévue sur la faisabilité économique d'un accord de libre-échange avec la Chine d'une analyse d'impact sur les plans social et écologique mais aussi dans le domaine des droits de l'homme (évaluation intégrée de la durabilité, "Trade Sustainability Impact Assessment").

Cosignataires: Fässler, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Steiert, Stump, Widmer (9)

09.3329 n Mo. Bäumle. Promotion des énergies renouvelables. Plus de croissance pour les PME et l'économie (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre d'un éventuel nouveau train de mesures conjoncturelles ou au plus tard en prévision du budget 2010, de présenter au Parlement, par une loi fédérale urgente, une modification de la loi sur l'énergie qui supprime le plafond global mentionné à l'art. 15b, al. 4, en matière de rétribution à prix coûtant du courant injecté et les plafonds indiqués à l'art. 7a, al. 4, pour les différentes techniques de production.

Cosignataires: Aeschbacher, Bischof, Girod, Graf Maya, Ineichen, Lustenberger, Malama, Moser, Nordmann, Nussbaumer, Rechsteiner-Basel, Weibel (12)

09.3330 n Mo. Teuscher. Dialogue sur l'égalité des salaires dans les entreprises de la Confédération (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de promouvoir la participation des entreprises de la Confédération au dialogue sur l'égalité des salaires. Les employeurs que sont les entreprises concernées doivent conclure des conventions avec les associations de personnel concernées dans le cadre de ce dialogue. Ces conventions détermineront non seulement la manière d'examiner le système de rémunération pour identifier d'éventuelles discriminations salariales, mais aussi les mesures à prendre pour éliminer les discriminations qui auraient été mises au jour.

Cosignataires: Allemann, Amacker, Amherd, Aubert, Bader Elvira, Bänziger, Bischof, Brélaz, Carobbio Guscetti, Cathomas, Chopard-Acklin, Daguet, Egger, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Gadiant, Galladé, Girod, Glanzmann, Goll, Graf-Litscher, Gross, Haller, Heim, Rodgers, John-Calame, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Markwalder Bär,

Marra, Meyer Thérèse, Moser, Müller Geri, Neiryndck, Nussbaumer, Pedrina, Prelicz-Huber, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Steiert, Stump, Thanei, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Grafenried, Voruz, Weber-Gobet, Weibel, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit, Zisyadis (68)

09.3331 n Ip. Flückiger. Accidents dus aux chauffards. Chiffres et faits (20.03.2009)

1. Au vu des chiffres actuels sur le nombre d'accidents, peut-on vraiment dire que les modifications apportées par le Conseil fédéral à la loi fédérale sur la circulation routière ont conduit à une amélioration de la situation?

2. Le Conseil fédéral peut-il aujourd'hui nous donner des renseignements sur le nombre de chauffards étrangers impliqués dans des accidents ayant occasionné des blessés ou des morts? De quelles nationalités sont lesdits conducteurs de véhicules?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à renforcer considérablement les possibilités de sanction pénale (et en particulier, les peines minimales) dans le cas d'accidents dus à des excès de vitesse et ayant occasionné des blessés graves ou des morts?

4. Le Conseil fédéral a-t-il envisagé d'autres mesures, telles que par exemple le retrait à vie du permis de conduire? Quelle est la position du gouvernement face à de telles mesures?

Cosignataires: Aebi, Amstutz, Baettig, Binder, Bortoluzzi, Büchler, Estermann, Füglistaller, Geissbühler, Giezendanner, Glur, Hurter Thomas, Kaufmann, Miesch, Müri, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Schenk Simon, Schlüer, Stahl, Wandfluh, Zuppiger (22)

09.3332 n Mo. Teuscher. Dialogue sur l'égalité des salaires dans l'Administration fédérale (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'effectuer les démarches nécessaires pour que l'employeur qu'est la Confédération adhère au "Dialogue sur l'égalité des salaires". Pour cela, la Confédération signera avec les associations du personnel de la Confédération une convention individuelle dans laquelle elle s'engagera à examiner si le personnel de la Confédération subit des discriminations salariales à raison du sexe.

Cosignataires: Allemann, Amacker, Amherd, Aubert, Bader Elvira, Bänziger, Bischof, Brélaz, Carobbio Guscetti, Cathomas, Chopard-Acklin, Daguet, Egger, Fässler, Fehr Jacqueline, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Frösch, Gadiant, Galladé, Girod, Glanzmann, Goll, Graf-Litscher, Gross, Haller, Heim, Hodggers, John-Calame, Kiener Nellen, Lachenmeier, Lang, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Lumengo, Markwalder Bär, Marra, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Müller Geri, Neiryndck, Nussbaumer, Pedrina, Prelicz-Huber, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Roth-Bernasconi, Schelbert, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Steiert, Stump, Thanei, Thorens Goumaz, Tschümperlin, van Singer, Vischer, von Graffenried, Voruz, Weber-Gobet, Weibel, Widmer, Wyss Ursula, Wyss Brigit, Zisyadis (69)

09.3333 n Mo. Aeschbacher. Développement des télécommunications (20.03.2009)

Il faut créer ou modifier au plus vite les bases légales pertinentes, afin de séparer les affaires de Swisscom relatives au dernier kilomètre des autres affaires de l'entreprise.

Cosignataires: Amherd, Bäumle, Donzé, Hany, Hochreutener, Moser, Weibel (7)

09.3334 n Mo. Favre Laurent. Affermage par parcelles d'entreprises agricoles propriétés de personnes morales de droit public et privé (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser la Loi sur le bail à ferme agricole (LBFA) afin de limiter les possibilités d'affermage par parcelles des entreprises agricoles de personnes morales de droit public et privé. Pour ce faire, un complément à la LBFA par un article 31bis est à privilégier:

Article 31bis - Exceptions:

L'autorisation d'affermage par parcelles n'est pas accordée pour les entreprises qui remplissent les conditions suivantes:

- l'entreprise est propriété d'une personne morale de droit public ou privé;
- l'entreprise exige, dans les conditions usuelles d'exploitation dans le pays, au moins 3 unités de main-d'oeuvre standard;
- l'entreprise est située principalement en dehors d'une zone à bâtir au sens de l'article 15 de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire;
- l'entreprise est peu morcelée.

Cosignataires: Baettig, Darbellay, Gadiant, Germanier, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, John-Calame, Lüscher, Parmelin, Renwald, Walter (11)

09.3335 n Mo. de Buman. 3e programme de relance de la Confédération, aspects forestiers (20.03.2009)

Je demande au Conseil fédéral que dans le cadre d'un futur 3ème programme de relance:

- Les crédits fédéraux affectés à l'entretien des forêts protectrices soient augmentés de 70 millions de francs par an.
- Les crédits fédéraux affectés aux soins aux jeunes forêts dans le produit de l'économie forestière soient augmentés de 20 millions de francs par an.
- Les montants forfaitaires fédéraux d'indemnisation de ces deux types de mesures soient doublés.

Cosignataires: Barthassat, Hany, Hodggers, John-Calame, Leuenberger-Genève, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Riklin Kathy, Robbiani, Schmidt Roberto, Sommaruga Carlo, Steiert, Thorens Goumaz (13)

09.3336 n Ip. Abate. Navigation sur le lac Majeur (20.03.2009)

La navigation sur le lac Majeur (eaux suisses et italiennes) relève de la Società Navigazione Lago Maggiore (NLM). Cette société italienne est titulaire d'une concession, octroyée le 13 décembre 1976 et renouvelée en 1996, qui expirera en 2016. La navigation est régie par la convention italo-suisse du 2 décembre 1992.

- Que pense le Conseil fédéral de l'activité exercée par la concessionnaire dans les eaux suisse du lac Majeur?
- Peut-il préciser quelle sera la procédure d'octroi de la nouvelle concession? Un appel d'offres est-il envisageable?
- Le Conseil fédéral est-il prêt à octroyer la concession à une entreprise suisse?

09.3337 n Mo. Groupe des Verts. Egalité des salaires. Contrôler les entreprises obtenant des mandats en rapport avec la stabilisation de la conjoncture (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si les entreprises qui obtiennent des mandats en rapport avec les mesures de stabilisation de la conjoncture appliquent l'égalité des salaires.

Porte-parole: Teuscher

09.3338 n Ip. Baumann J. Alexander. Jeux d'argent au service du bien commun. Rien ne va plus! (20.03.2009)

L'initiative populaire "Pour des jeux d'argent au service du bien commun", financée à coups de millions par la Société du Sport-Toto, a été déposée en 2008.

1. Est-il admissible que des cantons, ou des sociétés contrôlées par des cantons, lancent une initiative populaire visant à la révision partielle de la Constitution et qu'ils la financent, de la récolte des signatures au débat parlementaire?
2. Cette initiative est-elle bien compatible (notamment le risque d'un impôt confiscatoire) avec la garantie de la propriété et la liberté économique inscrites dans la Constitution?
3. Est-elle bien compatible avec les accords bilatéraux conclus avec l'UE et avec le droit européen?

09.3339 n Mo. Baumann J. Alexander. Protection pénale contre les atteintes à la dignité humaine des personnes placées en institution (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une disposition complétant le code pénal, grâce à laquelle la dignité humaine des personnes placées en institution sera protégée d'office par le droit pénal.

09.3340 n Po. Baumann J. Alexander. Pourquoi un crédit supplémentaire pour les hélicoptères (20.03.2009)

Si le contrat fortement contesté a été conclu dans les règles de l'art, on ne saurait comprendre pourquoi - dès lors que seuls trois hélicoptères ont été livrés - il faut déjà demander un crédit supplémentaire de 20 millions de francs. Se pourrait-il que ces 20 millions servent à financer le simulateur? Il est hautement improbable qu'EADS en fasse cadeau à la Suisse, simplement parce que l'ancien conseiller fédéral Schmid avait affirmé qu'il s'engagerait personnellement afin que le simulateur soit compris dans le prix global (selon le programme d'armement), conformément à la proposition de la sous-commission Hélicoptères de la CPS.

Le Conseil fédéral est chargé d'indiquer de façon détaillée à quelle fin sera utilisé le crédit supplémentaire.

En outre, il indiquera les performances actuelles des hélicoptères (dans des conditions définies), telles que la hauteur de vol maximale, la charge utile, les performances en vol stationnaire une fois monté le contrepoids destiné à maintenir l'équilibre de l'appareil et donc à corriger sa tendance à cabrer.

09.3341 n Mo. Baumann J. Alexander. Divergences entre l'ordonnance sur les produits chimiques et le règlement REACH (20.03.2009)

L'ordonnance sur les produits chimiques est en vigueur depuis 2005 et présente des divergences par rapport au règlement REACH, notamment sur les points suivants:

Nouvelles substances: Les exigences pour la notification en Suisse sont plus sévères que pour l'enregistrement dans l'UE (Suisse: à partir de 10 kg; UE: à partir de 1000 kg). Cela signifie que les nouvelles substances, en particulier les spécialités, ne seront plus notifiées aux autorités suisses et n'arriveront pas sur le marché. Les coûts de notification (émoluments uniquement) de nouvelles substances aux autorités suisses s'élèvent environ à 6000 francs par substance.

Fiche de données de sécurité: Les prescriptions suisses renvoient à des prescriptions de l'UE abrogées par le règlement REACH. Il est prévu d'adopter la fiche de données de sécurité de l'UE, mais avec une page de garde comprenant les helvétismes (les point 1, 8, 13 et 15 ont été adaptés à la législation suisse).

Globally Harmonised System (GHS): Le GHS a été introduit dans l'UE le 1er janvier 2009, mais n'a pas encore été adopté par la Suisse. Il s'agit d'un nouveau système de désignation et de classification des substances.

Le Conseil fédéral est chargé d'encourager les mesures qui simplifient autant que possible les formalités pour l'industrie suisse et lèvent rapidement les difficultés qui se présenteraient.

09.3342 é Mo. Fetz. Gel des bonus et plafonnement des salaires pour les entreprises secourues par l'Etat (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet portant sur les points énumérés ci-dessous. Les mesures à prévoir s'appliqueront à toute entreprise bénéficiant d'un soutien extraordinaire de l'Etat, aussi longtemps que ce soutien sera maintenu, totalement ou partiellement.

- A compter du début de l'année où un soutien extraordinaire de l'Etat est accordé, il est interdit à l'entreprise qui en bénéficie de verser des parts de salaire variables, à l'exception des 13e salaires ("éléments salariaux à caractère discrétionnaire"), aussi longtemps que les aides financières n'auront pas été entièrement remboursées.

- L'entreprise doit contester les contrats existants (p. ex. en cas de "composantes rémunératoires garanties") en invoquant la "clausula rebus sic stantibus" si les circonstances se sont modifiées de manière imprévisible depuis la conclusion de ces contrats.

- Tant qu'elle bénéficie d'un soutien extraordinaire de l'Etat, l'entreprise ne peut pas verser de salaires plus élevés, pour des prestations comparables, que ceux versés par les entreprises proches de l'Etat. Aucune exception n'est à prévoir.

Cosignataires: Cramer, Diener, Germann, Janiak, Jenny, Leuenberger-Solothurn, Lombardi, Maury Pasquier, Savary, Sommaruga Simonetta (10)

09.3343 é Mo. Kuprecht. Droit des associations. Exonération fiscale (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les possibilités d'exonérer totalement ou partiellement, dans le cadre de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et, le cas échéant, dans celui de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, les associations qui consacrent exclusivement leurs revenus et leur patrimoine à des buts idéalistes, notamment en faveur de l'encouragement de la jeunesse et de la relève. Il proposera les modifications légales nécessaires.

Cosignataires: Brändli, Briner, Bürgi, Frick, Germann, Gutzwiller, Hess (7)

09.3344 é Mo. Luginbühl. Fondations. Renforcer l'attractivité de la Suisse (20.03.2009)

Dans le contexte de l'évolution de la politique financière et de l'économie réelle, le Conseil fédéral est chargé de maintenir l'attractivité de la Suisse pour les fondations nationales et étrangères et pour leurs fondateurs. A cet effet, il est notamment invité à procéder à des adaptations et à établir des coopérations en fonction des développements qui se font jour en Europe. Les fondations d'utilité publique et les fondations de famille doivent bénéficier d'une fiscalité aussi attractive que celle dont bénéficient dans les pays voisins. Par ailleurs l'utilité publique des fondations doit être renforcé. A ce sujet, le Conseil fédéral est prié d'étudier l'opportunité d'imposer aux fondations un minimum de quote-part de distribution.

09.3345 é Mo. Maury Pasquier. Allègement des primes d'assurance-maladie pour les familles (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement des mesures de soutien à la consommation, dans le cadre du troisième plan de relance de l'économie. Les primes de l'assurance-maladie grèvent lourdement le budget des ménages à revenu moyen ou modeste et notamment celui des familles, du fait qu'elles s'apparentent à une "capitation", et elles réduisent le montant du revenu disponible. Un allègement des ménages dans ce domaine permettra donc de soutenir la consommation. Le Conseil fédéral examinera en particulier les deux termes de l'alternative suivante:

- prise en charge par la Confédération (inscription au budget), en 2010 et 2011, des primes d'assurance-maladie des enfants de moins de 18 ans et des jeunes adultes en formation de moins de 25 ans; cette mesure permettrait de libérer chaque année 2 milliards de francs, qui pourraient être affectés à la consommation;

- relèvement, à titre temporaire, du montant des subsides de la Confédération destinés à réduire les primes d'assurance-maladie, pour un montant équivalent.

Il s'agira de veiller à ce que les allègements visés profitent intégralement aux personnes concernées et ne servent pas à décharger les pouvoirs publics (cantons et communes).

Cosignataires: Cramer, Fetz, Hêche, Janiak, Leuenberger-Solothurn, Recordon (6)

09.3346 é Mo. Savary. Privilégier la formation continue pour les jeunes (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'accroître, sur la base des art. 59 de la loi sur l'assurance-chômage et 13 de la loi fédérale sur la formation professionnelle, les moyens financiers destinés à la formation et au perfectionnement des jeunes adultes et des adolescents, de sorte à leur éviter le chômage ou à leur permettre de se réinsérer, le cas échéant. Ces moyens seront portés à 120 millions de francs par an pour une durée de trois ans. L'instrument de la mise en oeuvre sera le chèque de formation.

Cosignataires: Cramer, Fetz, Leuenberger-Solothurn, Maury Pasquier, Recordon, Sommaruga Simonetta (6)

09.3347 é Mo. Sommaruga Simonetta. Pour une politique durable en matière d'environnement, d'énergie et d'économie. Création d'un fonds solaire (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet, à titre de mesure d'urgence, visant à créer un fonds, qui sera doté d'environ

1 milliard de francs et limité à fin 2012, destiné à encourager les installations solaires thermiques (capteurs solaires). Son financement sera assuré à raison de deux tiers par la Confédération et d'un tiers par l'industrie de l'électricité. Le Conseil fédéral mènera des négociations avec l'industrie de l'électricité à cet égard.

Le fonds versera une contribution de 20 % au plus aux frais d'investissement dans les installations solaires thermiques. Tant les investisseurs privés que les investisseurs publics pourront en bénéficier.

La plus grande partie des moyens du fonds devra servir à encourager directement les investissements dans les installations solaires. Tant les investisseurs privés que les investisseurs publics pourront en bénéficier. Une petite part du fonds pourra être affectée au perfectionnement des concepteurs, des architectes et des ouvriers chargés de planifier et de construire des capteurs solaires, ainsi qu'à des projets de conseil, de sensibilisation et d'information.

Cosignataires: Bischofberger, Brändli, Briner, Diener, Egerszegi-Obrist, Fetz, Graber Konrad, Gutzwiller, Hêche, Hess, Inderkum, Janiak, Jenny, Lombardi, Luginbühl, Marty Dick, Maury Pasquier, Recordon, Savary, Seydoux, Städler (21)

09.3348 é Po. Fetz. Emprunt à conversion obligatoire et actions UBS en mains de l'Etat (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à un tour d'horizon des options dont il dispose pour gérer l'emprunt à conversion obligatoire d'UBS. Il intégrera dans son examen les actions UBS qu'il ou que la Banque nationale recevra ou acquerra le cas échéant et exposera les conséquences d'une vente ou de la détention des titres.

Cosignataires: Recordon, Savary (2)

09.3349 é Po. Recordon. Réformes à apporter et mesures à prendre dans le secteur financier (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la mise en oeuvre des suggestions figurant ci-dessous, en agissant dans toute la mesure nécessaire et au mieux des possibilités, sur un plan international, de préférence en travaillant à compléter les Accords de Bâle.

09.3350 é Ip. Briner. Suppression des contributions non obligatoires à l'OCDE (20.03.2009)

La Suisse est membre de l'OCDE, laquelle a pourtant établi dans son dos une liste noire qu'elle a remise aux Etats du G20, compromettant ainsi gravement nos intérêts. Le Conseil fédéral n'a pas caché son irritation. Ne pense-t-il pas que la cohérence commande que la Suisse réplique à cette atteinte sans précédent aux intérêts d'un pays membre en suspendant le versement des contributions non obligatoires à l'OCDE? Puisque celle-ci fait litière des accords et de la confiance, la Suisse n'est pas liée par des arrangements concernant des projets.

Cosignataires: Altherr, Bischofberger, Bürgi, Burkhalter, Büttiker, Egerszegi-Obrist, Freitag, Germann, Graber Konrad, Hess, Inderkum, Kuprecht, Leumann, Sommaruga Simonetta, Stähelin (15)

09.3351 é lp. Fetz. Crise financière et augmentation des primes dans l'assurance-maladie obligatoire (20.03.2009)

L'association des assureurs-maladie, santésuisse, a pronostiqué pour 2010, dans un document de travail interne, des hausses de primes pouvant atteindre 20 %. Elle y indique que l'une des raisons de cette hausse est l'obligation faite aux caisses, par l'OFSP et les milieux politiques, de réduire leurs réserves. A cet égard, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A combien se chiffrent les pertes que les caisses-maladie ont subies sur les réserves qu'elles ont placées, en raison de la situation sur les marchés financiers? A combien se montent les pertes purement comptables et les pertes réelles?
2. De combien ont fondu les réserves des caisses-maladie en raison des pertes subies?
3. De combien faudrait-il relever les primes pour éponger en l'espace d'une année les pertes réelles et les pertes comptables uniquement grâce au produit des primes?
4. A combien s'élèvent les pertes que les caisses-maladie ont essuyées sur d'autres placements en raison de la situation sur les marchés financiers? A combien se chiffrent les pertes purement comptables?
5. De combien faudrait-il relever les primes pour éponger en l'espace d'une année les pertes réelles et les pertes comptables visées à la question 4 uniquement grâce au produit des primes?
6. L'OFSP a-t-il tiré des conséquences de la crise financière en termes de placements réalisés par les caisses? Dans l'affirmative, quelles sont-elles?
7. L'OFSP a-t-il des indices selon lesquels les caisses ont modifié ou sont en train de modifier la répartition interne de placements dont la valeur marchande a baissé, par exemple en les faisant passer du domaine relevant de l'AOS à celui relevant de la LCA?
8. Quels sont les instruments dont dispose l'OFSP pour identifier de tels mouvements et, le cas échéant, les empêcher? Ces instruments sont-ils suffisants? L'OFSP a-t-il déjà dû intervenir à ce propos?
9. Les représentants de santésuisse affirment que l'OFSP a obligé les caisses à réduire leurs réserves au plus mauvais moment (notamment dans la Berner Zeitung du 26 janvier 2009). Le Conseil fédéral partage-t-il cet avis?
10. Selon des indications de l'OFSP, le canton d'Obwald présentait en 2007 un taux de réserves de moins 9 % du volume des primes. Les coûts effectifs ont augmenté de 9,5 % en 2007 dans ce canton. La prime moyenne a cependant augmenté de seulement 2,3 % entre 2007 et 2008, puis de 6,3 % l'année suivante dans ce canton. La hausse n'était donc apparemment appropriée ni pour refléter les différences de coûts établies au sens de l'art. 61, al. 2, LAMal, ni pour constituer des réserves cantonales. Comment cette situation s'explique-t-elle et comment, en particulier, se justifie-t-elle eu égard à la première phrase de l'art. 61, al. 2, LAMal?

09.3352 é lp. Lombardi. Distorsion du marché pour l'accès au réseau (20.03.2009)

Considérant la transmission de la motion Forster (08.3639) et du postulat de la CTT (09.3002) par le Conseil des Etats et anticipant la toute prochaine révision partielle de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST), je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Sait-il que les bases de calcul en vigueur pour l'accès au réseau entraînent des distorsions du marché puisque l'ancien détenteur du monopole peut utiliser son propre réseau à des conditions beaucoup plus avantageuses que ses concurrents?
2. Partage-t-il l'avis exprimé par le Surveillant des prix le 18 juin 2008 (cité dans la décision de la ComCom du 9 octobre 2008), selon lequel il faudrait examiner l'abandon éventuel du modèle de calcul basé sur des valeurs à neuf de remplacement?
3. Est-il en mesure de chiffrer les coûts effectifs de Swisscom pour l'accès au réseau? A combien estime-t-il l'écart entre ces coûts et le prix de 18,18 francs décidé par la ComCom? Serait-il éventuellement prêt à fixer des objectifs pour l'utilisation des recettes supplémentaires résultant de cet écart?
4. Dans quelle mesure l'attrait économique accru de l'ancien réseau à fil de cuivre suite au dégroupage du dernier kilomètre pourrait-il avoir un impact négatif sur l'extension rapide du réseau à fibre optique en Suisse?
5. Le Conseil fédéral pense-t-il qu'il soit possible de résoudre cette problématique urgente dans le cadre de la toute prochaine révision partielle de l'OST?

Cosignataires: Germann, Kuprecht (2)

09.3353 é lp. Recordon. Risques encourus en Iraq par les habitants d'Achraf, opposants au régime iranien actuel (20.03.2009)

Le Conseil fédéral est invité à répondre aux questions suivantes.

1. Est-il au courant de la situation en voie de dégradation des habitants d'Achraf?
2. Partage-t-il la préoccupation de l'interpellateur à propos du risque qu'ils courent d'être purement et simplement sacrifiés comme objet de marchandages politiques ou interétatiques, dû à la pression du régime iranien sur le gouvernement irakien, voire purement et simplement en raison de l'indifférence de la communauté internationale à leur égard?
3. Quelles mesures de précaution ou, au pire, de sauvegarde notre pays peut-il prévoir dans la mesure nécessaire?

Cosignataires: Briner, Jenny, Marty Dick, Seydoux, Sommaruga Simonetta (5)

Questions

Conseil national

* 09.1022 n Aeschbacher. Le service "carmassage", une dangereuse distraction au volant? (18.03.2009)

* 09.1015 n Amstutz. Carte d'assuré. Pourquoi jeter 150 millions de francs par les fenêtres? (12.03.2009)

01.04.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1114 n Aubert. Etudiants endettés aux Etats-Unis. Leçon à tirer (03.12.2008)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1121 n Baettig. Nombre croissant de faillites de PME (10.12.2008)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1007 n Baettig. Eclusées du barrage du Châtelot et dégâts pour la pêche jurassienne (09.03.2009)

* 09.1052 n Baumann J. Alexander. "Fais ce que je dis, pas ce que je fais" (20.03.2009)

x 08.1116 n Berberat. Listes nominatives des frontaliers par commune (04.12.2008)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1117 n Berberat. Age limite pour la conduite de véhicules lourds (04.12.2008)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1119 n Berberat. Les EPF favorisent-elles vraiment les langues nationales? (08.12.2008)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1131 n Berberat. Guerre du Kivu en République démocratique du Congo (16.12.2008)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1002 n Berberat. Interventions parlementaires. Réponses du Conseil fédéral (02.03.2009)

* 09.1010 n Berberat. Déclarations du procureur général suppléant (11.03.2009)

* 09.1016 n Berberat. Localisation des troncs communs pour les master (12.03.2009)

* 09.1047 n Borer. Financement abusif d'une initiative populaire (20.03.2009)

x 08.1138 n Bortoluzzi. Contrôle des rentes d'invalidité versées à l'étranger (19.12.2008)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1042 n Cassis. Dignité des animaux dans les zoos suisses (20.03.2009)

* 09.1013 n Egger. Mesures conjoncturelles. Modification des modalités de paiement de la Confédération (12.03.2009)

01.04.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1123 n Engelberger. Subventionnement des cours interentreprises (11.12.2008)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1009 n Engelberger. Mise sous pression du commerce de détail (10.03.2009)

x 08.1120 n Fässler. Dédouanement pour les avions privés circulant au sein de l'espace Schengen (08.12.2008)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1128 n Fässler. Acquisition d'actions de centrales nucléaires par les CFF (15.12.2008)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1130 n Fässler. Droits acquis. Contradiction avec la Constitution (15.12.2008)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1027 n Fässler. Standard Minergie-P pour les nouveaux bâtiments de la Confédération (18.03.2009)

x 08.1136 n Fehr Jacqueline. Casque à vélo et couverture d'assurance (18.12.2008)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1028 n Fehr Jacqueline. Le DDPS gaspille-t-il l'argent public? (18.03.2009)

* 09.1006 n Fluri. Indemnités et salaires à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (09.03.2009)

x 08.1122 n Français. Composition du Conseil des EPF (10.12.2008)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1143 n Freysinger. Opération swap pour alléger les comptes d'UBS. Conditions douteuses (19.12.2008)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1125 n Galladé. Nombre de délinquants internés en Suisse (11.12.2008)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1132 n Galladé. OFFT. Répartition des subventions destinées à la recherche (16.12.2008)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1036 n Galladé. Participation fédérale (10 %) à des projets en faveur des futurs apprentis et des jeunes chômeurs (19.03.2009)

* 09.1012 n Gilli. Analyse germano-suisse des nuisances sonores (16.03.2009)

* 09.1032 n Girod. Engagement de la Confédération pour le commerce équitable (19.03.2009)

* 09.1045 n Glur. Initiative cantonale déguisée? (20.03.2009)

* 09.1026 n Goll. Directives qualitatives pour les structures d'accueil pour enfants (20.03.2009)

* 09.1049 n Graf Maya. Alternatives à l'expérimentation animale (20.03.2009)

x 08.1140 n Gross. Objectifs du Millénaire de l'ONU en Afrique (19.12.2008)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1031 n Gross. Soustraction d'impôts et escroquerie fiscale. Cette distinction est-elle depuis longtemps déjà fictive pour les Suisses? (19.03.2009)

* 09.1038 n Gross. ONU au lieu de G20 (19.03.2009)

x 08.1127 n Häberli-Koller. Formation des employés de commerce. Quo vadis? (15.12.2008)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1035 n Haller. Soutien accordé au marché laitier. Utilisation transparente des ressources financières (19.03.2009)

* 09.1040 n Heer. Mesures antibruit à Schwamendingen (20.03.2009)

* 09.1018 n Heim. Indication de la consommation des voitures de tourisme (17.03.2009)

* 09.1025 n Heim. Protection des données de santé (18.03.2009)

x 08.1115 n Hiltbold. Entrée en vigueur des dispositions OPP 2 différée? (04.12.2008)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1005 n Hiltbold. Quelle aide financière pour le certificat énergétique des bâtiments? (09.03.2009)

* 09.1041 n Hodgers. Primes des assurances automobiles en responsabilité civile en fonction des nationalités (20.03.2009)

* 09.1019 n Hurter Thomas. Retards des trains ICE entre Schaffhouse et Zurich (17.03.2009)

* 09.1023 n Hurter Thomas. Détermination des nuisances sonores à l'aéroport de Zurich (18.03.2009)

* 09.1020 n Joder. Collaboration internationale en matière de normalisation (17.03.2009)

x 08.1144 n Kiener Nellen. Référendum contre les passeports et les cartes d'identité biométriques (19.12.2008)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1145 n Kiener Nellen. Transparence du financement des partis politiques (19.12.2008)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1046 n Kunz. Droit d'initiative. La libre formation de l'opinion est-elle encore garantie? (20.03.2009)

x 08.1134 n Lang. Construire des logements bon marché dans les friches industrielles (18.12.2008)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1135 n Lang. Wellenberg. Dépôt de déchets radioactifs (18.12.2008)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1141 n Lang. Somalie. De quels pirates parle-t-on? (19.12.2008)

06.03.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1024 n Lang. Vols d'entraînement d'aéronefs militaires étrangers. Régime des autorisations (18.03.2009)

* 09.1030 n Lang. Rabatteurs des caisses-maladie bon marché (19.03.2009)

* 09.1034 n Lang. Groupe d'intervention Tigris (19.03.2009)

* 09.1014 n Meyer Thérèse. Mesures urgentes pour combattre la hausse des primes de l'assurance obligatoire des soins (12.03.2009)

01.04.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1021 n Meyer Thérèse. Loi sur les langues. Mise en vigueur et élaboration de l'ordonnance (17.03.2009)

* 09.1039 n Müller Walter. Pas de détenus de Guantanamo en Suisse (20.03.2009)

* 09.1051 n Müller Walter. Quelle politique étrangère pour la Suisse? (20.03.2009)

x 08.1129 n Nidegger. Convention d'établissement du 25 avril 1934 entre la Confédération suisse et l'Empire de Perse (15.12.2008)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1000 n Noser. Permettre à la Poste d'investir l'argent de ses clients en Suisse plutôt qu'à l'étranger? (02.03.2009)

* 09.1044 n Nussbaumer. Données concernant la mobilité électrique (20.03.2009)

* 09.1004 n Prelicz-Huber. Autorisations de séjour motivées par des cas de rigueur (03.03.2009)

x 08.1126 n Rennwald. Rapprochement entre radio et télévision (11.12.2008)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1133 n Rennwald. Vers des transports moins sales en Suisse? (17.12.2008)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1001 n Rennwald. Pour manger bio, faut du blé! (02.03.2009)

* 09.1033 n Roth-Bernasconi. Crise financière. Les femmes sont l'avenir de l'homme (19.03.2009)

* 09.1048 n Schibli. UBS/Robert Waldburger/Kaspar Villiger I (20.03.2009)

* 09.1050 n Schibli. UBS/Robert Waldburger/Kaspar Villiger II (20.03.2009)

x 08.1124 n Schmidt Roberto. Expérience pratique dans les écoles supérieures de commerce (11.12.2008)

18.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1008 n Schmidt Roberto. Troisième plan conjoncturel. Encourager la formation et le perfectionnement (10.03.2009)

x 08.1139 n Schneider. Mesures de sauvetage en faveur d'entreprises d'importance systémique (19.12.2008)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1037 n Schwander. Position et stratégie de la Suisse concernant le secret bancaire (19.03.2009)

* 09.1011 n Sommaruga Carlo. Norme DECT (11.03.2009)

x 08.1137 n Teuscher. Mesures conjoncturelles en faveur des femmes (19.12.2008)

25.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1043 n Teuscher. Approvisionnement en insuline naturelle (20.03.2009)

x 08.1104 n Widmer. Quelles entreprises d'électricité ont annoncé correctement une augmentation de tarif? (03.10.2008)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

x 08.1142 n Widmer. Promotion de la paix en Afrique? (19.12.2008)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.

* 09.1003 n Widmer. Image des services de renseignement suisses à l'étranger (03.03.2009)

* 09.1017 n Widmer. Formation du corps enseignant des écoles délivrant des certificats de maturité gymnasiale (16.03.2009)

* 09.1029 n Zisyadis. Des militaires suisses à Gaza (19.03.2009)

Conseil des Etats

x 08.1118 é Gutzwiller. Ordonnance sur la protection des animaux. Obligation générale de suivre une formation pour les propriétaires de chiens (04.12.2008)

11.02.2009 Réponse du Conseil fédéral.